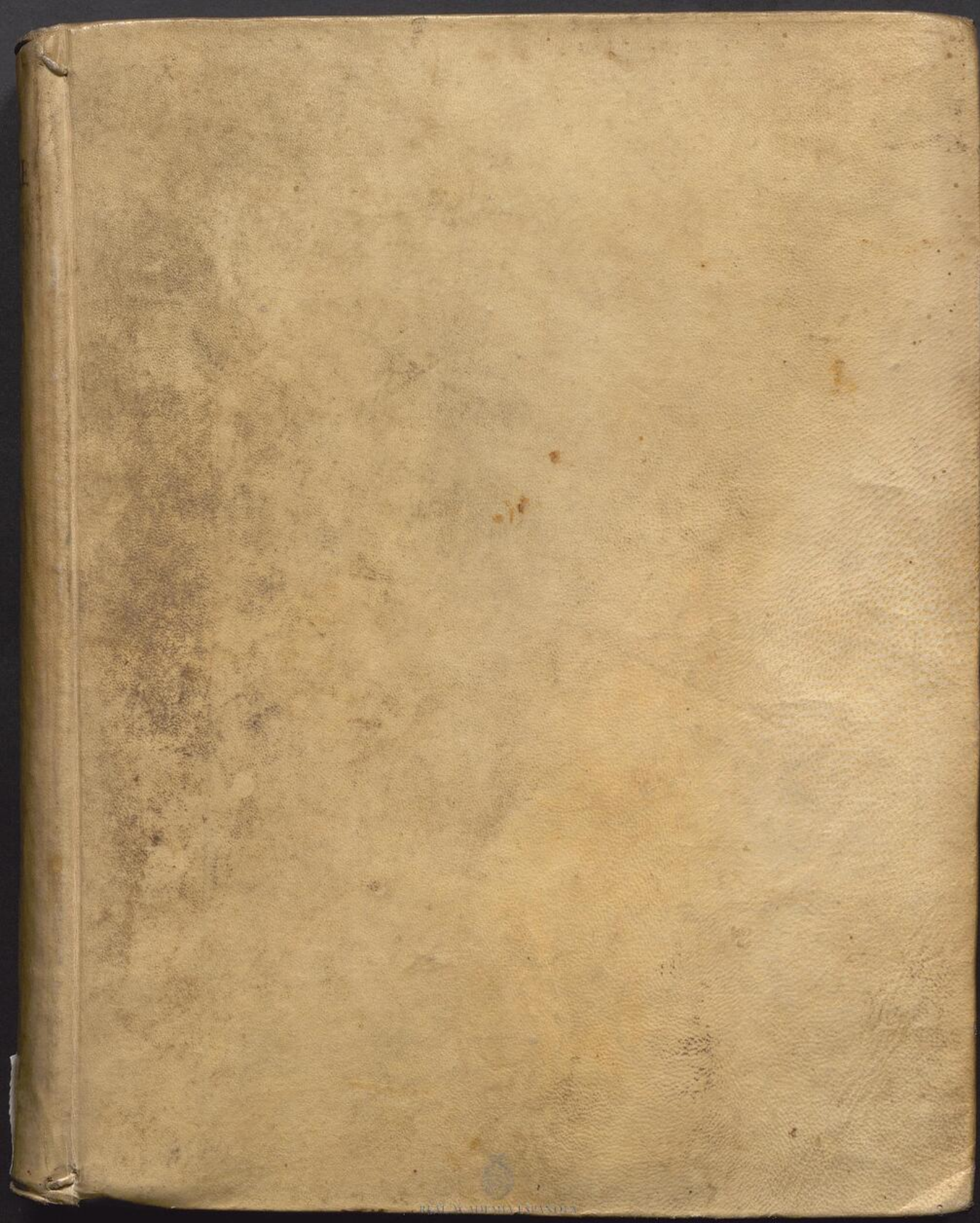


HISTOIRE  
DES  
PAPES  
TOM. II.

11

II

25



11-II-25





*Ex Libris*  
*Duque de Arcos*  
*Nº 1881*

HISTOIRE  
DES  
PAPES,

DEPUIS S. PIERRE JUSQU'A BENOIT XIII  
INCLUSIVEMENT.

TOME SECOND,  
ETIENNE V ——— LUCIUS II.



A LA HATE,  
Chez HENRI SCHEURLEER,  
M. DCC. XXXII.

HISTOIRE

DE

PAPPE

DE LA MANIERE DE LEUR FABRIQUE

EN FRANCE

TOME SECOND.

PAR M. DE LA PIERRE

DE L'ACADEMIE DES SCIENCES





# HISTOIRE DES PAPES.

LEON IV.  
Empereur d'Orient.

ETIENNE V.

LOUIS I.  
dit le Debonnaire,  
Empereur d'Occident  
& Roi de France.

IX. SIECLE.

C I. P A P E.



**C**HARLEMAGNE enrichit l'Eglise de Rome par des Donations sans nombre, & des depouilles des Huns. Les Papes de leur côté ouvrirent les Trésors spirituels de l'Eglise; & , selon la Remarque de Mr. de Marca, *relacherent la rigueur de l'ancienne Discipline.* Toutes leurs Ceremonies s'introduisirent par-tout; & il fut permis aux Evêques, qui ne voudroient pas s'en tenir au Jugement de leurs Metropolitains, d'en appeller à Rome. On peut voir dans un Traité intitulé *Catalogue des Temoins de la Verité*, par quels moiens, & par quels degrez, les Evêques de Rome secouerent le Joug des Empereurs Grecs & des Exarques de Ravenne, leurs legitimes Souverains; de quels prétextes ils se servirent pour obtenir la Protection des Rois de France; & comment ils abuserent de leur credit. Outre cela, dit Heyddeger (1), toute la Religion ne consista plus qu'en la Souveraineté du Pape, l'Adoration des Images, l'Invocation des Saints, le Chant Gregorien, les Orgues, la solemnité des Messes, les consecrations des Temples & des Autels, l'ornement des Eglises, le Celibat des Prêtres, les Vœux Monastiques, les Pelerinages, &c. C'est cette Religion, ou plutôt ce Fanatisme, que l'Eglise Romaine faisoit recevoir de gré ou de force à toutes les autres Eglises. Enfin, l'Ignorance étoit extrême dans le Clergé. Pour élire un Evêque, on ne l'examinait, ni sur sa Conduite, ni sur sa Doctrinne: il suffisoit qu'il sçut bien chanter l'Oraison Dominicale, le Symbole, le Canon, le Psautier, &c. De sorte qu'un fameux Historien a eû raison de dire, *que toute la Religion s'étoit convertie en Superstition.*

Introdu-  
ction à  
l'Histoire  
du 9. Sie-  
cle.

Tel

(1) Heyddeger, *Hist. Papat. Etat.* 3.  
Tome II.



An de J.C.  
816.

Eloge d'E-  
tienne V.  
Il vient en  
France.

Tel étoit l'Esprit dominant, lors qu'ETIENNE V. fut élevé sur le St. Siege. Il étoit de famille noble (2). Dès sa premiere Jeunesse, il fut mis dans le Palais Patriarchal de Latran, & élevé par les soins du Pape Adrien. Leon III., connoissant la vertu & l'humilité d'Etienne, l'ordonna Sous-Diacre; & le voiant s'appliquer de plus en plus à l'Etude des choses spirituelles, il lui conféra le Diaconat, dont il exerça les fonctions avec une approbation si generale, qu'il fut élu tout d'une voix, dès que le Pape Leon fut mort. Incontinent après son Ordination (3), il fit prêter serment de fidélité à l'Empereur Louis-le-Debonnaire, par tout le Peuple Romain; ce qui montre, que la Souveraineté de Rome n'appartenoit, ni au Pape, ni à Bernard Roi d'Italie. En même tems, il envoya deux Legats en France, pour donner part à l'Empereur de son Ordination; & lui temoigner qu'il desiroit l'aller voir, en tel lieu qu'il lui plairoit. Il suivit ses Legats, & se mit en chemin vers le commencement d'Août.

Comment  
il est reçu.

L'Empereur Louis (4) aiant appris cette nouvelle, ordonna à son neveu Bernard Roi d'Italie d'accompagner le Pape; & envoya au devant des Ambassadeurs pour le servir & le conduire à Rheims, où il résolut de le recevoir. Quand il sçut qu'il approchoit, il envoya au devant Hildebalde Archi-Chapelain, Theodulfe Evêque d'Orleans, à qui le Pape donna le *Pallium*, Jean Archevêque d'Arles, & plusieurs autres Ecclesiastiques en habits de ceremonie. Enfin, l'Empereur s'avança lui-même à mille pas du Monastere de St. Remy. Ils descendirent tous deux de Cheval. L'Empereur se prosterna à terre, & le Pape le releva. Ils se saluerent en Latin: l'Empereur dit: *Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur*, & le Pape repondit: *Beni soit Dieu, qui nous a fait voir de nos yeux un second David*. Ensuite, s'étant embrassés, il marcherent à l'Eglise, l'Empereur soutenant le Pape de sa main. On chanta le *Te Deum*: le Pape & l'Empereur prierent longtems en silence: puis le Pape se leva, & chanta à haute voix avec son Clergé les louanges ou acclamations de prieres pour l'Empereur, qu'il conclut par une oraison. On entra ensuite dans la Maison: le Pape exposa à l'Empereur les causes de son voyage, que l'Histoire ne raporte point. Ils prirent ensemble du pain & du vin en forme de benediction: l'Empereur retourna à Rheims, & le Pape demeura à St. Remy, qui étoit hors de la Ville. Le lendemain, l'Empereur invita le Pape à manger, lui fit un repas magnifique, & de grands presens. Le troisieme jour, le Pape invita l'Empereur, & lui donna aussi des presens qu'il avoit preparez, & à l'Imperatrice & aux Seigneurs: & le lendemain qui étoit Dimanche, le Pape avant la Messe sacra de nouveau l'Empereur, lui mit sur la tête une couronne d'or enrichie de pierreries, qu'il avoit apportée exprès, & une autre à Irmeingarde, qu'il nomma Imperatrice. Tant que le Pape séjourna en France, il conféra tous les jours avec l'Empereur sur les affaires de l'Eglise. Il obtint tout ce qu'il lui demanda, & retourna chargé de presens beaucoup plus considerables que ceux

(2) *Anastase*.  
(3) *Theganus*, c. 16.

(4) *Astronom*.

ETIENNE V. CI. PAPE.

3

ceux qu'il avoit faits à l'Empereur. Avant que de reprendre le chemin de Rome, il obtint que ceux, qui avoient attenté (5) à la Personne de Leon III., auroient la Liberté de retourner dans leur Patrie.

An de J.C.  
816.

Le Pape Etienne V. mourut (6) le troisieme mois après son retour de France à Rome, c'est-à-dire le 22. de Janvier 817. après avoir tenu le Siege seulement sept mois. Il fut enterré à St. Pierre, & en une Ordination au mois de Decembre, il avoit fait neuf Prêtres & quatre Diacres; & d'ailleurs il consacra cinq Evêques en divers lieux. On lui attribue un Decret touchant l'Ordination des Papes, par lequel il est ordonné de ne les consacrer qu'en présence des Deputez de l'Empereur (7). Mais, quelques Auteurs (8) font d'opinion que ce Decret est d'Etienne VII.

Sa mort.

LEON IV.  
Empereur  
d'Orient.

PASCAL I. LOUIS-LE DEBONAIRE,  
Empereur &  
Roi de France.  
CII. P A P E.

LE Saint Siege ne vacqua que deux jours. Il fut d'abord rempli par PASCAL I. Romain, fils de Bonose (1). Dès sa premiere Jeunesse, il fut élevé dans le Palais Patriarchal. Il y fut instruit des Saintes Ecritures, ordonné Sous-Diacre, Diacre, & enfin Prêtre. Comme il s'appliquoit à la priere, aux jeûnes, & aux veilles, & cherchoit la Compagnie des plus saints Moines, le Pape Leon III. lui donna le gouvernement du Monastere de St. Etienne proche de St. Pierre, où il faisoit de grandes aumônes, particulièrement aux Pelerins qui venoient à Rome des Pais les plus éloignez, selon la louable coutume de ce Siecle. Après la mort du Pape Etienne, il fut élu tout d'une voix par le Clergé & le Peuple. Il se fit sacrer sans attendre le consentement de Louis-le-Debonnaire (2). Et, pour s'en excuser, quoique, probablement, il l'eut fait à dessein de secouer peu à peu le Joug des Empereurs, il envoya des Legats en France, pour rejeter la faute sur le Clergé, & sur le Peuple, qui l'avoient forcé, disoit-il, à prendre en main le Gouvernement de l'Eglise. Louis, content cette maigre satisfaction, notifia aux Romains, qu'à l'avenir ils prissent bien garde de blesser de la sorte la Majesté Imperiale; & qu'ils fussent à l'avenir plus religieux Observateurs des conventions & des usages de leurs Ancêtres.

An de J.C.  
817.

Election  
de Pascal.  
Ses belles  
qualitez.

Le Chef de la Legation (3) du St. Siege fut Theodore Nomenclateur, qui renouvela avec l'Empereur le Traité d'Alliance & d'Amitié, & obtint tout ce qu'il demanda. Il emporta à Rome un Acte important. C'étoit la Confirmation des Donations faites à l'Eglise Romaine par Pepin & par Char-

Donation  
faite à l'E-  
glise Ro-  
maine.

(5) Voyez ci-devant la Vie de Leon III.

(6) Eginhard, *Martinus Polonus*, *Ordericus*, lib. 2. *Papebroch*, *Conat. Annal. Fr. Duchesne*, to. 3.

(7) *Gratien*, *Dist. 33. Cap. Quia sancta*.

(8) Voyez *Pagi*, in *Steph. V. §. 10.*

(1) *Anastase*.

(2) *Platine*.

(3) *Eginhard*, an. 817. *Astronom. an. 817.*

An de J. C.  
817.

Charlemagne. C'est le fameux Decret (4) qui commence *Ego Ludovicus*, par lequel l'Empereur Louis ajoute aux Donations de son Pere & de son Ayeul la Ville & la Duché de Rome, & les Isles de Corse, de Sardaigne, & de Sicile. On (5) croit que ce dernier nom a été ajouté depuis: car, il est certain que la Sicile appartenoit alors à l'Empereur de Constantinople, & que les François n'y avoient jamais eu aucun Droit. L'Empereur Louis donne encore au Pape plusieurs Patrimoines en Campanie, en Calabre, à Naples, à Salerne: mais, rien n'empêche qu'il n'eut quelques Domaines particuliers dans les Provinces de la Domination des Grecs. Il ajoute une clause remarquable: *Sauve sur ces Duchez notre Domination de tout & leur Sujettion*: ce que l'on entend principalement de la Duché de Rome, où Louis & ses Successeurs conserverent la Souveraineté, comme il paroitra par la suite de l'Histoire. Il est dit de plus, que le St. Siege venant à vaquer, les Romains éliront librement le Pape, & le feront consacrer; & qu'il suffira qu'après sa consecration, il envoie des Legats au Roi des François, pour entretenir la Paix. Cette clause, comme le remarque genereusement Mr. Fleury, est encore suspecte (je dis nettement qu'elle est fausse & supposée); car les Rois continuèrent d'approuver l'élection du Pape avant qu'il fut consacré.

Le Pape s'intéresse pour les Catholiques d'Orient.

Les Images ne faisoient pas fortune en Orient, sous le regne de Leon l'Armenien. Theodose, Patriarche de Constantinople, envoya des Apocryphaires à Rome: mais, le Pape ne voulut pas les voir, & les renvoya de loin. Theodore Studite, grand *Imaginaire*, l'en remercia par une Lettre où il dit: „ Vous êtes dès le commencement la source pure de la foi Orthodoxe: vous „ êtes le port assuré de toute l'Eglise, contre les Tempêtes des heretiques, „ & la Ville de refuge choisie de Dieu pour le Salut. „ Il chargea de cette Lettre son Disciple Epiphane. Le Pape Pascal, informé du facheux état où les Catholiques d'Orient étoient réduits, envoya des Legats & des Lettres à Constantinople, pour soutenir la cause des Images, qui ne pouvoient pas se maintenir d'elles-mêmes contre la Puissance de l'Empereur. Mais, cette tentative ne servit qu'à encourager les Catholiques, voiant le premier Siege de l'Eglise déclaré pour eux. D'autre côté, le Pape aiant rebâti à Rome l'Eglise de Ste. Praxede qui menaçoit ruine, y transféra plusieurs corps saints des cimetières ruinez & abandonnez; & fonda au même lieu un Monastere pour des Grecs, où ils faisoient jour & nuit l'office en leur langue. On croit que c'étoit pour ceux qui se retiroient alors à Rome, fuyant la Persecution. Le Pape donna à ce Monastere des revenus suffisans en fonds de Terre & en Maisons, & orna magnifiquement l'Eglise de Ste. Praxede jusqu'à mettre sur l'Autel un Ciboire ou Baldaquin de huit cens livres d'argent.

An de J. C.  
821.

L'invention du Corps de Ste. Cecile est un des evenemens memorables du Pontificat de ce Pape. Dès l'an 500. Il y avoit une Eglise du nom de cette Sain-

(4) *To. 1. Capit. pag. 591. apud Baronium, an. 817. §. 10.*

(5) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XLVI. §. 26.*

Sainte; mais, étant tombée en ruine, le Pape Pascal commença à la rebâter de nouveau (6). Il étoit en peine de trouver le Corps de la Sainte, comme si les *Gemonies* (7) n'avoient pû fournir assez de semblables reliques. Un Dimanche, le Pape Pascal assistant à Matines à St. Pierre, suivant sa coutume, s'endormit & vit en songe Sainte Cecile, qui lui dit que les Lombards avoient inutilement cherché son Corps, & qu'il le trouveroit. Il le trouva en effet dans le cimetiere de Pretextat, revêtu d'une robe tissue d'or, & à ses pieds des linges pleins de son sang. Avec elle, on trouva Valerien son Epoux; & le Pape les fit transferer à Rome, dans l'Eglise de Ste. Cecile, aussi bien que ceux de Tiburce & de Maxime Martyrs, & des Papes Urbain & Lucius. En l'honneur de ces Saints, le Pape Pascal fonda un Monastere près de l'Eglise de Ste. Cecile, afin que les Moines y celebrassent l'Office jour & nuit (8). Il orna magnifiquement cette Eglise, & y mit des vases d'argent dont le poids montoit à plus de 900. livres, entr'autres un Ciboire ou Tabernacle de 500. livres, & grand nombre de voiles ou paremens d'étoffes précieuses.

Pascal, agissant conséquemment, travailloit à faire des Saints, pour avoir des Reliques. Ebbon, Archevêque de Rheims, alla à Rome du consentement de l'Empereur, demander mission pour prêcher la foi dans le Nord, principalement aux Danois, qu'il avoit souvent vû à la Cour, & dont l'aveuglement avoit excité son zele. Le Pape Pascal lui accorda ce qu'il desiroit, & lui donna pour Compagnon de ses travaux Halitgaire, Evêque de Cambrai.

Cependant, l'Empereur Louis avoit envoyé en Italie Lothaire son fils aîné, pour y rendre justice: & comme il étoit prêt à s'en retourner, le Pape le pria de venir à Rome, où il le couronna Empereur le Jour de Pâques, cinquieme d'Avril 823. (9). Après son retour en France, l'Empereur Louis apprit que Theodore Primicier de l'Eglise Romaine, & Leon Nomenclateur son Gendre, avoient été premierement aveuglez, puis decapitez dans le Palais Patriarchal de Latran, parce qu'ils étoient fideles au jeune Empereur Lothaire: & quelques-uns accusoient le Pape Pascal d'avoir ordonné, ou du moins conseillé, ce meurtre. Louis, voulant en être exactement informé, nomma pour aller à Rome Adalong, Abbé de St. Waast, & Hunfroy, Comte de Coire; mais, avant qu'ils fussent partis, il arriva deux Legats du Pape Pascal, Jean Evêque de la Forêt blanche, & Benoit Archidiacre de Rome. Ils devoient prier l'Empereur de ne pas croire que le St. Pere eût participé à ce meurtre, & de faire cesser ce faux bruit. Mais, qui croira que le Pape ne fut pas coupable de ce crime? Et c'est un préjugé bien fort contre lui, de savoir que *l'Autorité des François à Rome l'incommodeoit* (10). N'ignorant pas à quels Empereurs il avoit affaire, il tâchoit sous main de les y affoiblir, & de les rendre odieux & contemptibles.

L'Em-

(6) *Anastase.*

(7) C'étoit à Rome le lieu de Supplice, comme on diroit ici la Place de Greve.

(8) *Tillemont, 10. 3.*(9) *Eginhard, ad hunc an.*(10) *Mezeray, Abregé Chron. ad an. 823.*An de J.C.  
721.Invention  
de Ste. Ce-  
cile.An de J.C.  
823.Conver-  
sion des  
Danois.Le Pape  
est accusé.

An de J. C.  
823.

Louis  
abandon-  
ne cette  
Affaire.

L'Empereur ne se contenta pas de tout ce que les Legats du Pape pûrent lui dire. Il fit partir (11) ses Ambassadeurs, qui, étant arrivez à Rome, ne purent s'assurer de la verité du fait. Car, le Pape Pascal se purgea par serment en leur presence, dans le Palais de Latran, assisté de 34. Evêques, avec des Prêtres & des Diacres. Il ne voulut point livrer les Meurtriers, parce qu'ils étoient de la famille de St. Pierre; & soutint que Theodore & Leon avoient été justement mis à mort, comme étant coupables de Leze-Majesté. *Et Louis (12) trop debonnaire souffrit cette injure, dont il pouvoit au moins faire justice sur eux.* Le Pape, pour mieux persuader Louis de la verité de ce qu'il disoit, lui renvoia le même Evêque Jean, Sergius Bibliothecaire, Quirin Sous-Diacre, & Leon Maître de la Milice, qui vinrent en France avec les Envoyez de l'Empereur (13). Quand il les eut ouïs, il ne crut pas devoir pousser plus loin la recherche de cette mort, quelque desir qu'il en eut, & suivit son inclination naturelle pour la clemence.

An de J. C.  
824.

Mort de  
Pascal.

Les Legats du Pape Pascal, étant retournez à Rome, le trouverent dangereusement malade, & il mourut peu de jours après l'onzieme de May 824. aiant tenu le Siege sept ans, trois mois, & dix sept jours (14). C'étoit un Pape ambitieux & orgueilleux autant qu'aucun de ses Predecesseurs. Durant son Pontificat, il fit deux Ordinations, l'une au mois de Decembre, l'autre au mois de Mars. Il repara & orna quantité d'Eglises à Rome & ailleurs, rebâtit l'Hospice des Anglois brulé par accident, rétablit & dota suffisamment l'hospital de St. Peregrin, près St. Pierre, fondé par Leon III. & le Monastere des Religieuses des Saints Martyrs Serge & Bacque. Entre les ornemens des Eglises, il est fait mention de deux, où étoit représentée l'Assomption de la Sainte Vierge en son Corps; ce qui montre qu'on la croioit dès-lors à Rome. Il fit relever la chaire Pontificale, qui étoit à Ste. Marie-Majeure, afin d'avoir plus de liberté de prier, & de parler, s'il étoit nécessaire, aux Officiers assistans, sans être entendu des Femmes qui se mettoient derriere. L'Eglise Romaine honnore le Pape Pascal comme Saint, le 14. de May (15). Il fut enterré dans l'Eglise de Ste. Praxede; car, les Romains ne voulurent pas souffrir qu'on l'inhumât dans l'Eglise de St. Pierre (16).

(11) *Theganus, de Gest. Ludovici C. 30.*

(12) *Mezeray, ubi supr.*

(13) *Astronom. an. 223.*

(14) *Eginhard, an. 824. Anastase. Pape.*

*broch, Conat.*

(15) *Martyrol. Rom. 14. Mai. Bolland, 10.*

*14 p. 391.*

(16) *Theganus, §. 30.*

MICHEL,  
dit le Begue,  
Empereur d'Orient.

EUGENE II. LOUIS LE DEBONNAIRE,  
Empereur &  
Roi de France.

An de J.C.  
824.

C I I I . P A P E .

LA Vacance du St. Siege fut très-courte: car, le Dimanche 5. de Juin on ordonna EUGENE II. Archiprêtre du titre de Ste. Sabine (1). Il étoit Romain de naissance, fils de Boëmond. Son humilité, sa simplicité, sa Doctrine, le rendoient recommandable; & cependant son Election ne fut pas sans difficulté, quoique Platine (2) ait écrit qu'il fut élu tout d'une voix. Il avoit un Concurrent nommé Zinzinus (3), qui fut nommé au Papat par un petit nombre de Personnes: mais, le Parti des Nobles, qui étoient pour Eugene, l'emporta; & Zinzinus fut contraint d'abdiquer.

Election  
d'Eugene  
II.

L'Empereur Louis aiant appris par le Sous-Diacre Quirin, qu'il s'étoit emû à Rome une Sedition, résolut d'y envoyer son fils Lothaire, pour ordonner à sa place ce que demandoit la nécessité des affaires. Lothaire (4) fut accompagné en ce voyage par Hilduin, Abbé de St. Denis, & Archi-Chapelain. Etant à Rome, il se plaignit, que de ceux qui avoient été fideles à l'Empereur son Pere, & aux François, les uns avoient été mis à mort injustement, les autres étoient traitez avec mepris. Il demanda pourquoi il y avoit tant de plaintes contre les Papes & les Juges de Rome? On trouva que plusieurs terres avoient été injustement confisquées par l'Avarice des Juges, & la negligence des Papes. L'Empereur Lothaire en ordonna la restitution; & le Pape Eugene y consentit.

Lothaire  
va à Ro-  
me.

Lothaire, pour affermir ses Jugemens, & pourvoir à l'avenir, fit une Constitution, qui fut publiée à St. Pierre, & qui contient neuf Articles (5). Défense sous peine de la vie d'offenser ceux qui sont sous la protection spéciale du Pape & de l'Empereur. On rendra en tout une juste Obéissance au Pape, à ses Ducs, & à ses Juges, pour l'exécution de la Justice. Défense de piller, comme par le passé, ni pendant la vie du Pape, ni après sa mort. Aucun homme libre ou serf n'apportera empêchement à l'Élection du Pape; & elle n'appartiendra qu'aux seuls Romains, suivant l'ancienne concession, qui leur en a été faite par les Peres. Nous voulons que des Commissaires soient établis par le Pape, pour nous rapporter tous les ans comment les Ducs & les Juges font justice au Peuple, & comment notre Constitution est observée. Nous ordonnons donc, que les plaintes de leurs negligences soient premièrement portées au Pape, pour y remédier promptement, ou nous en donner avis, afin que nous puissions y pourvoir. Nous voulons aussi, que l'on demande à tous les Romains, soit du Senat, soit du Peu-

Constitu-  
tion de  
Lothaire.

(1) Anastase, Eginhard.

(2) Platine, in Eugenio II.

(3) Onuphre: Ciacconius, &c.

(4) Le Coïnte, Annal. Eccl. Francor. an.  
824. §. 10. Astronom.

(5) To. 2. Capit. p. 18.

An de J.C.  
824.

Peuple, selon quelle loi ils veulent vivre, afin qu'ils soient jugez suivant cette Loi, par notre Autorité. Nous voulons que tous les Ducs, les Juges, & les autres Personnes d'autorité viennent en notre presence, tandis que nous sommes à Rome, pour savoir leur nombre & leurs noms, & les avertir chacun de leur devoir. La Souveraineté de l'Empereur sur Rome paroît clairement dans cette Constitution, aussi bien que dans le Serment que Lothaire fit prêter aux Romains, dont la substance étoit : „ Je promets d'être fidele aux Empereurs Louïs & Lothaire, sauve la foi que j'ai promise au Pape : & ne point consentir qu'on élise de Pape, si-non canoniquement, ni que le Pape élu soit consacré, avant qu'il fasse en presence des Commissaires de l'Empereur un Serment pareil à celui que le Pape Eugene a fait par écrit. „ Avenin nous dit que, par cette Constitution, Lothaire remit en bon ordre l'Etat de la Republique, que l'Ambition demesurée, l'Avarice insatiable, les Fourbes & les Mechancetez des Papes, avoient jetté dans une extreme Corruption.

Lettre de  
l'Empereur de C.  
P. sur les  
Images.

L'Empereur Michel aiant terminé la Guerre civile à son avantage, il envoya une Ambassade en France, avec une grande Lettre à l'Empereur Louïs, qu'il qualifie Roi des Francs & des Lombards, & nommé par eux Empereur (6). Il raconte la Revolte de Thomas & sa Victoire sur ce Rebelle; s'excusant sur cette Guerre de n'avoir pas plutôt envoyé ses Ambassadeurs à Louïs. Il confirme la Paix & l'Amitié avec l'Empire d'Occident, & il ajoute : „ Nous vous faisons aussi savoir, que plusieurs tant du Clergé que du Peuple, s'écartant des Traditions Apostoliques, ont introduit des Nouveautez pernicieuses. Premierement, ils ôtoient les Croix des Eglises pour mettre à leur place des Images, devant lesquelles ils allumoient des Lampes & bruloient de l'Encens, les honorant comme la Croix. Ils chantoient devant ces Images, les adoroient, & imploroient leurs secours. Plusieurs les entouroient de linges, & les faisoient marines de leurs Enfants. Ils faisoient tomber sur elles les premiers cheveux qu'ils leur coupoient; ou offroient leurs cheveux aux Images, en prenant l'Habit Monastique. Quelques Prêtres gratoient les Couleurs des Images, les mêloient au St. Sacrifice, & en donnoient la Communion. D'autres mettoient le Pain consacré entre les mains des Images, où ils le faisoient prendre aux Communians. D'autres se servoient des Planches peintes des Images, au lieu d'Autel, pour celebrer les Saints Mysteres en des Maisons particulieres, & pratiquoient plusieurs autres abus semblables. C'est pourquoy les Empereurs Orthodoxes, & les plus savans Evêques, ont assemblé un Concile local, où ils ont fait ôter les Images des lieux bas, pour les remettre en haut comme auparavant, afin qu'elles servissent d'instruction, sans que les Ignorans les adorassent, leur allumassent des Lampes, ou leur offrissent de l'Encens. Quelques-uns d'entr'eux, ne voulant pas recevoir les Conciles locaux, s'en sont allez à Rome, calomniant l'Eglise: mais, sans nous arrêter à leur mauvais discours, nous vous déclarons

(6) *Post. Th. lib. 11. §. 10. Conventus Parisiensis, Supl. Concil. p. 106.*

rons notre Creance Orthodoxe. Nous croions la Trinité d'un Dieu en trois Personnes, & l'Incarnation du Verbe, ses deux volonteZ & ses deux operations. Nous demandons les intercellions de la Sainte Vierge Mere de Dieu, & de tous les Saints: nous reverons leurs Reliques, & nous recevons toutes les Traditions Apostoliques & les Ordonnances des six Conciles. Nous envoions donc nos Lettres au Pape de Rome, avec un Evangile orné d'or & de pierreries, une patene & un calice de même, pour être offerts à l'Eglise de St. Pierre par nos Ambassadeurs, que nous vous prions d'y faire conduire avec honneur & sûreté: & de faire chasser les faux Chrétiens qui calomnient l'Eglise. Il y avoit pour l'Empereur Louis quelques presens d'étoffes précieuses, & la Lettre étoit dattée de Constantinople le 10. d'Avril 824.

An de J.C.  
824.

Louis-le-Debonnaire donna audience à Rouën aux Ambassadeurs de Constantinople, & les envoia à Rome, comme ils desiroient (7). Il y envoia en même tems Fortunat, Patriarche de Grade, pour être examiné par le Pape touchant sa fuite, dont il ne rendoit point de raison, & les Ambassadeurs Grecs n'avoient rien dit pour sa defense. L'Empereur Louis de son côté envoia deux Ambassadeurs à Rome, Freculfe Evêque de Lisieux & Adegair, qui traiterent avec le Pape, ses Ministres, & les Evêques qui étoient auprès de lui (8). Ils demandèrent le Consentement du Pape, pour faire examiner, par les Evêques de France, la Question des Images, afin que cet examen se faisant de la sorte, le St. Pere ne put refuser de connoître la verité. Le Pape Eugene y consentit, & les Ambassadeurs François étant revenus, l'Empereur Louis ordonna à plusieurs Evêques de son Royaume de s'assembler à Paris, le 1. de Novembre de l'année suivante.

On confere avec le Pape.

Dans cette Assemblée, on lut la Lettre du Pape Adrien à l'Empereur Constantin & à sa Mere Irene, où les Evêques François trouverent qu'il avoit raison de blâmer ceux qui brisoient les Images; mais, qu'il avoit manqué de Discretion, en ordonnant de les adorer superstitieusement. Ils blâmerent aussi le Concile tenu en consequence, qui est le second de Nicée; & ils n'épargnerent pas celui des Iconoclastes tenu sous Constantin Copronyme. Ils approuverent la Censure que Charlemagne avoit faite du Concile de Nicée, dans les Livres Carolins, & jugerent impies les Reponses du Pape Adrien: „ Votre Pere d'heureuse memoire, disent-ils à Louis le Debonnaire, s'étant fait lire, à lui & aux siens, le Synode de Nicée, & y aiant trouvé beaucoup de choses qui meritoient une juste Censure, il en fit marquer certains chefs particuliers qu'il fit adresser au Pape par l'Abbé Angilbert, afin que lui-même les censurât par sa propre autorité. Mais ce Pape, favorisant ceux qui avoient avancé des choses si superstitieuses, & qui les avoient défendues par des Passages de l'Ecriture si mal appliquez, fit ce qu'il put en les parcourant pour les excuser; mais certes, il ne fit pas ce qui étoit de son devoir: car, il y a certaines choses,

An de J.C.  
825.

Assemblée de Paris; & quel en fut le Resultat.

(7) Eginhard, an. 824.  
Tom. II.

(8) Synode Paris. in Supl. Concil. Gal. p.109.  
B



Ande J. C.  
825.

„ ses, qu'il y oppose à la verité, qui, sauf le respect dû à l'Autorité Pon-  
 „ tificale, sont directement opposées à celle de la Verité Divine. „ En-  
 „ suite, les Evêques firent lire la Lettre de l'Empereur Michel, & ouïrent  
 „ de la bouche de Freculfe & d'Adegaire la Relation de ce qu'ils avoient nego-  
 „ cié à Rome. Enfin, ils firent lire plusieurs Passages de l'Écriture & des Pe-  
 „ res, qu'ils avoient recueillis, & les envoierent à l'Empereur Louis par Ha-  
 „ litgaire, Evêque de Cambrai, & Amalarius aussi Evêque, qui vinrent trou-  
 „ ver l'Empereur à Aix-la-Chapelle. Ils lui apporterent la Lettre de l'As-  
 „ semblée de Paris, contenant la Relation de ce qui s'y étoit passé, & l'avis des  
 „ Evêques, qui étoit, que l'Empereur Louis écrit au Pape, & à l'Empe-  
 „ reur de Constantinople. „ Nous n'ignorons pas, disent-ils, combien vous  
 „ êtes affligé de voir s'écarter du droit chemin ceux, qui, aiant la Souve-  
 „ raine Autorité, devroient y ramener les autres . . . . . Comme il  
 „ ne faut pas, ajoutent-ils, négliger le salut de nos freres, ni reprendre le-  
 „ gèrement l'Autorité éminente, nous avons jugé à propos, que votre Dis-  
 „ cours s'adresse à ceux qui vous ont excité à examiner cette Question,  
 „ c'est-à-dire aux Grecs, afin que tout ce qui paroît reprehensible se rapor-  
 „ te plutôt à eux, que l'on peut reprendre librement, & dont le scandale  
 „ peut se tolerer plus facilement. Ainsi, reprenant les Grecs & compa-  
 „ tissant à leur infirmité; louant les Romains & relevant leur autorité; pro-  
 „ posant néanmoins modestement la Verité par l'Écriture & les Peres, Vous  
 „ pourrez procurer le salut des uns & des autres. „

Modeles  
de Lettres.

Après le Recueil des Passages des Peres rangez sous quinze titres, sui-  
 „ voient les modeles de deux Lettres: la premiere de l'Empereur Louis au Pa-  
 „ pe, la seconde du Pape à l'Empereur Michel. L'Empereur Louis exhor-  
 „ toit le Pape à se servir de son autorité, pour procurer la Paix en Orient. Il  
 „ lui propose d'envoyer une Ambassade commune à Constantinople, & le prie  
 „ de ne pas croire que le modele de Lettre, qu'il lui envoie, soit pour l'in-  
 „ struire, mais seulement pour lui communiquer sa pensée: déclarant, qu'il n'a  
 „ point assemblé de Concile pour décider, mais qu'il a seulement fait exami-  
 „ ner la Question, du consentement du Pape. Le modele de la Lettre du  
 „ Pape à l'Empereur Michel est divisé en trois points, la Raison, l'Autorité,  
 „ le Conseil. L'Auteur relève extrêmement l'Autorité du St. Siege, & mon-  
 „ tre qu'on y a toujours eu recours pour terminer, non seulement les Que-  
 „ stions de foi, mais toutes les Divisions de l'Eglise. Il soutient que l'Eglise  
 „ Gallicane a toujours observé de n'obliger personne à avoir des Images, &  
 „ de ne le defendre à personne; & que jamais il n'y a eu de Dispute pour ce  
 „ sujet. La raison de cet usage est, que quand il n'y auroit aucune Image dans  
 „ le Monde, la Foi, l'Esperance, ni la Charité n'en souffriroient point; & que  
 „ d'ailleurs les Images ne nuisent point à ces trois Vertus, pourvû qu'on ne leur  
 „ rende aucun Culte de Religion.

L'Empe-  
reur fait

L'Empereur Louis, aiant reçu ces Ecrits, se les fit lire. Il en fut con-  
 „ tent, & il les envoya au Pape Eugene par Jeremie, Archevêque de Sens, &  
 „ Jonas,

Jonas, Evêque d'Orleans: avec une autre (9) Lettre, par laquelle il prie le Pape de conférer avec eux touchant la Legation, qu'il doit envoyer en Grece; comme étant des Prelats instruits dans les saintes Lettres & exercez dans la Dispute. „ Nous ne vous les envoions, pas, ajoute-t'il, avec ce „ Recueil de Passages, pour prétendre vous instruire: mais seulement pour „ vous aider comme nous devons. „ Il exhorte ensuite le Pape à conduire cette affaire avec tant de Discretion, que Personne, ni Grec, ni Romain, ne puisse y trouver à redire. Outre cette Lettre, Jeremie & Jonas avoient une Instruction qui portoit: „ Prenez garde d'user de beaucoup de Patien- „ ce & de Modestie en conférant avec le Pape, de peur qu'en lui resistant „ trop, vous ne le poussiez à une opiniatreté invincible. Mais, temoignez „ une grande Soumission, pour l'amener peu à peu au temperement que „ l'on doit garder à l'égard des Images. Si vous pouvez convenir heureu- „ sement, & qu'il vous déclare vouloir envoyer ses Legats en Grece pour „ ce sujet, demandez lui, s'il lui plaît que nos Envoyez les accompagnent. „ En ce cas, donnez nous en promptement avis par vos Lettres, & du tems „ de votre retour, afin qu'Halitgaire & Amalarius se puissent trouver près „ de nous en même tems. „

On ne fait point (10) quelle fut la suite de l'Assemblée de Paris, & de la Negociation des Evêques Jeremie & Jonas auprès du Pape: mais, il est certain que les François soutinrent encore long-tems la même Doctrine touchant les Images; qu'il ne falloit, ni les briser, ni les adorer; sans recevoir le second Concile de Nicée, ni se soumettre en ce point à l'Autorité du Pape, qui l'avoit approuvé: & toutefois il est également certain, qu'ils furent toujours en Communion avec le St. Siege, sans que l'on y voye un moment d'interruption. Du reste, il est important de faire trois Reflexions sur ce Demelé. La premiere, Qu'on ne croioit pas alors l'Infaillibilité du Pape; puisque deux Princes très-pieux, Charlemagne & Louis, une infinité de doctes Prelats, des Conciles même, ont cru qu'il s'étoit trompé dans la Question des Images. La seconde Reflexion, beaucoup plus importante, est, Que les mêmes Personnes, que je viens d'indiquer, ne croioient pas qu'il fallut, sous peine de Damnation éternelle, se soumettre à un Concile que le Pape regardoit comme Universel, qu'il avoit approuvé, & auquel il avoit presidé par ses Legats. Enfin, ma troisieme Reflexion est, que si des Princes, des Evêques, des Conciles, ont pû, sans être Heretiques, sans encourir l'Excommunication, rejeter le Culte des Images, comme superstitieux & idolâtre, il doit être libre encore aujourd'hui de suivre cet Exemple: car, en matiere de Religion, ce qui est une fois licite, doit l'être toujours; les Loix Divines étant au dessus des Caprices humains.

A la faveur de l'Ignorance, & de mille Desordres qui regnoient dans ce siecle tenebreux, la Discipline Ecclesiastique se relachoit tous les jours, & se corrompoit même effroyablement. Le Pape Eugene, voulant y remedier,

An de J. C.  
825.

conférer  
avec le  
Pape.

Doctrine  
de l'Eglise  
Gallicane  
au sujet  
des Ima-  
ges. Refle-  
xions sur  
ce point.

An de J. C.  
826.

Concile  
de Rome

(9) *To. 7. Concil. p. 1648.*

(10) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XLVII. §. 5.*

Ande J.C.  
826.

pour la  
Reforma-  
tion de la  
Discipline.

tint un Concile, dont le Decret est datté du 15. de Novembre 826 (11). Soixante & deux Evêques y assisterent avec le Pape. Il y avoit dix-huit Prêtres, six Diacres, & plusieurs autres Clercs. Le Diacre Theodore lut, au nom du Pape, un petit Discours pour servir de Preface aux Canons; encore étoit-il copié du Concile de Gregoire II. ce qui fait conjecturer, qu'ils ne savoient plus, ni parler sur le champ, ni rien composer d'Original, tant l'Ignorance étoit crasse. On publia ensuite trente-huit Canons, la plupart pour la Reformation du Clergé. Les Prêtres ignorans seront avertis par l'Evêque, & suspendus, pour leur donner le tems des'instruire; & s'ils n'en profitent pas, ils pourront être deposez. Le Metropolitan en usera de même à proportion sur ses Suffragans. Il est ordonné d'établir des Ecoles dans les Evêchez, les Paroisses, & les autres lieux, où elles sont nécessaires. On établira des Cloîtres près l'Eglise Cathedrale, où les Clercs vivront en commun, sous la conduite de Superieurs capables & dependans de l'Evêque. Les Evêques ne mettront les Curez que du consentement des habitans, & n'ordonneront des Prêtres que pour un certain titre: afin qu'ils ne soient point obligez à demeurer dans des Maisons seculieres. Les Prêtres ne seront, ni usuriers, ni chasseurs, ni occupez au travail de la Campagne, & ne paroîtront hors de leurs Maisons qu'en habit Sacerdotal, pour être toujours prêts aux fonctions Ecclesiastiques & n'être pas exposez aux insultes des seculiers. Les Evêques & les Clercs auront des Avocats qui poursuivront en Justice leurs causes, & celles de leurs Eglises, afin de n'être point detournez de leurs fonctions. Mais, pour le criminel, ils se defendront en personne. Les Prêtres ne seront point obligez d'être temoins en justice, s'ils ne sont temoins nécessaires. Les Evêques ne pourront tourner à leur usage particulier les biens des Paroisses & des autres lieux de pieté, ni les charger d'exactions au de-là des anciennes coutumes. Les Prêtres ne refuseront les offrandes de personne, &c.

Ande J.C.  
827.

Mort  
d'Eugene.

Le Pape Eugene mourut l'année suivante 827. le 27. d'Août. Il eut tant de soin de faire venir du bled à Rome, qu'on y vivoit à meilleur marché qu'en aucune autre ville. On le louë (12), de l'attention singuliere qu'il eut toujours à soulager les Pauvres, les Malades, les Veuves & de les Orphelins: on l'appelloit communément le Pere des Pauvres.

MICHEL-LE-BEGUE,  
*Empereur d'Orient.*

VALENTIN.

LOUIS LE-DEBONNAIRE,  
*Empereur &  
Roi de France.*

CIV. P A P E.

Election  
Mort, &  
Eloge de  
Valentin.

VALENTIN, Romain de naissance, fils de Pierre (1), aiant été élevé dans le Palais Patriarchal de Latran, fut ordonné Sous-Diacre & puis Diacre, par le Pape Pascal. Eugene II. l'aima comme son fils, & l'a-

(11) *To. 8. Concil. p. 103.*  
(12) *Platina.*

(1) *Papebroch. Anastase.*

l'avoit toujours auprès de lui. Il étoit Archidiacre, quand, après une vacance de quatre jours, il fut élevé sur le St. Siege, le 1. jour de Septembre, de l'an 827. Son Pontificat ne fut que d'environ 5. Semaines; car, il mourut le 10. d'Octobre. Dès sa plus tendre Jeunesse (\*), au lieu de s'occuper au jeu & au plaisir, comme la plupart des Enfans de son âge, il ne pensoit qu'à s'exercer dans la vertu. Il étoit insinuant, & il avoit tant d'éloquence, qu'il persuadoit tout ce qu'il vouloit. Tandis qu'il ne fut que simple particulier, & même après son élévation, personne ne l'égalait en Piété, en Douceur, en Liberalité.

An de J. C.  
827.

THEOPHILE,  
Empereur d'Orient.

GREGOIRE IV. LOUIS-LE-DEBONNAIRE,  
Empereur &  
Roi de France.

C V. P A P E.

ON élu, pour succéder à Valentin, GREGOIRE IV. Prêtre du titre de St. Marc. Il étoit Romain, fils de Jean, d'une famille distinguée par sa Noblesse (1). Le Pape Pascal, connoissant le mérite de Gregoire, lui conféra le Sous-Diaconat, & ensuite la Prêtrise. On croit qu'il fut élu malgré lui, & d'un consentement unanime, peu de jours après la mort de Valentin. Mais les Romains, se souvenant de la reprimende qui leur avoit été faite par Louis-le-Debonnaire, ne voulurent pas s'exposer au ressentiment des François, en manquant de respect & d'obéissance à leur Souverain; de sorte que la consécration du nouveau Pape fut différée jusqu'au commencement de l'an 828. Pendant cet intervalle, on consulta l'Empereur Louis, qui envoya un Commissaire (2) à Rome pour examiner l'Élection; & après qu'il l'eut approuvée, Gregoire fut ordonné Pape le Dimanche, veille de l'Épiphanie, 5. jour de Janvier. Il donna toutes les marques de Sainteté, qui étoient à la mode dans ce Siècle; je veux dire, qu'il repara plusieurs Eglises, & qu'il y fit de grandes offrandes.

An de J. C.  
828.

Élection  
de Gregoire  
IV.

Bien plus: il transféra le Corps du Pape St. Gregoire (3), du lieu où il avoit été enterré, qui étoit une Galerie de l'Eglise de St. Pierre, & le mit au dedans de l'Eglise même, où il fit un Oratoire de son nom, dont l'Abside étoit de Mosaïque à fonds d'or, & l'Autel orné de tous côtez de tables d'argent. On mit son Corps sous cet Autel, & tous les ans on y celebrait sa fête, & on donnoit à baiser son *Pallium*, son Reliquaire, & sa Ceinture. Gregoire IV. mit dans le même Oratoire les Corps de St. Sebastien & de St. Tiburce, tirez des cimetières, chacun sous des Autels separez. Il re-tablit (4) aussi l'Eglise de St. Marc, qui avoit été son titre, & qui menaçoit ruine: il y offrit de grandes richesses, entr'autres un ciboire ou tabernacle

Transla-  
tions de  
Reliques.

(\*) Platine.

(1) Anastase, Papebroch, Platine.

(2) Astronom. an. 827. Annal. Betimi an. 827.

(3) Jean. Diac. Lib. 4. Vit. Sti. Greg. c. 80.

(4) Anastase.

An de J.C.  
828.

Le Pape  
fait forti-  
fier Ostie.

Jugement,  
de l'Abbé  
de Farfe.

An de J. C.  
829.

nacle d'argent de mille livres pesant. Il y transféra le Corps de St. Hermes; & ce fut à cette occasion (5), qu'Eginhard obtint un doigt de ce Saint Martyr, par l'adresse du Diacre Deus-donat. Mais, outre ces reparations d'Eglises, Gregoire, qui n'oublioit pas les affaires temporelles, entreprit un Ouvrage plus important. Il voulut fortifier la Ville d'Ostie, contre les Courfes des Sarrazins, qui pilloient les Isles & les Côtes voisines. Il rebâtit cette Ville dès les fondemens, avec des murailles plus hautes, & des fossés plus profonds qu'auparavant, de bonnes portes garnies de herfes; & sur les murs des pierriers, ou machines à lancer des pierres, pour repousser les Ennemis. Il la nomma de son nom *Gregoriopolis*. Aucun de ses Prédecesseurs n'avoit fait un si grand ouvrage, pour l'utilité publique.

Du tems de ce Pape, Ingoalde (6), Abbé de Farfe, porta ses plaintes devant les Commissaires de l'Empereur, qui rendirent un Jugement en sa faveur, dont voici la Substance. Joseph Evêque, & Leon Comte, envoyez du Duché de Spolette par ordre de l'Empereur Louis, pour ouïr & juger les causes, étant arrivez à Rome, assis en Jugement dans le Palais de Latran, en preience du Pape Gregoire, assisté de Leon, Evêque, & Bibliothecaire de la sainte Eglise Romaine, de Theodore Evêque, de Pierre Duc de Ravenne, & de plusieurs autres qui y sont nommez: Ingoalde, Abbé du Monastere de Ste. Marie d'Acutien, dans la Sabine (c'est Farfe), accompagné d'Adulfe son Avocat, exposa, que les Papes Adrien & Leon avoient envahi par force les biens de ce Monastere, consistans en cinq terres qui sont spécifiées. „ Nous les avons toujours reclamées, ajouta l'Abbé, du tems „ d'Etienne, de Pascal, & d'Eugene, sans en avoir obtenu Justice: rendez „ nous-là maintenant, suivant l'ordre que vous en avez de l'Empereur. „ Les Commissaires aiant demandé à Gregoire, Avocat du Pape, ce qu'il avoit à repondre, il dit: *Il est vrai que nous possedons ces Terres pour l'Eglise Romaine; mais, c'est legitimement, & elles n'ont jamais appartenu au Monastere de Ste. Marie.* Les Commissaires demanderent à Ingoalde les preuves de sa prétension, & il montra des Donations confirmées par le Roi Didier, & par l'Empereur Charles. La cause aiant été remise au lendemain, il produisit plusieurs temoins sans reproche, qui dirent se souvenir, que du tems des Lombards, & depuis du tems de l'Empereur Charles, le Monastere de Ste. Marie possedoit les Terres en Question. Surquoi les Commissaires jugerent, que l'Avocat du Pape devoit rendre ces terres à l'Avocat du Monastere. Mais, il refusa de le faire: & le Pape lui-même, aussi detaché du Monde qu'un Ecclesiastique peut l'être, dit, qu'il ne s'en tenoit pas à leur Jugement, jusqu'à ce qu'il vint avec eux en la presence de l'Empereur. Après sa declaration, les Commissaires firent expedier l'Acte, qui s'en trouve encore dans le Cartulaire de Farfe, pour la conservation des Droits du Monastere. La datte est de Rome, du mois de Janvier 829.

On

(5) Eginhard, Lib. IV. Translat. Sti. Mar-  
ci. c. 25.

(6) Le Blanc, Disc. Hist. 1.

On accuse (7) Gregoire d'avoir fomenté la Revolte des Enfans de Louis-le-Debonnaire contre leur Pere. Et, de la maniere que les Historiens s'expriment, cette Accusation ne paroît pas destituée de fondement (8): car Lothaire, venant d'Italie, amenoit avec lui le Pape, pour rendre sa cause plus favorable, & pour diminuer, sous prétexte de Religion, l'horreur de sa revolte, & de l'infame ingratitude dont il se rendoit coupable. De-là vient que la Chronique de St. Denys observe, que les *Ministres de Satan firent en sorte qu'ils eurent tous les fils de Louis contre le Pere, & qu'ils firent venir malicieusement de Rome l'Evêque Apostolique, à la verité sous pretexte de pieté, comme s'il venoit pour mettre la Paix entre le Roy & ses fils, mais la verité parut bien-tôt après. Car, on disoit de l'Apostolique, qu'il n'estoit venu à autre fin que pour excommunier le Roy & les Evêques, si en quelque chose ils étoient contraires, & n'étoient pas obéissans.* L'Empereur Louis s'étoit rendu, dès le mois de May, en Alsace où étoient aussi les Princes ses Enfans, avec le Pape. Les Evêques du Parti de l'Empereur écrivirent au Pape, une Lettre, où ils se plaignoient qu'il fut venu sans être mandé, & l'accusoient d'avoir violé le serment qu'il avoit fait à l'Empereur. Et Louis envoya Bernard, Evêque de Wormes, avec quelques autres, pour demander au Pape, dit un (9) de nos Auteurs, *s'il venoit comme ses Prédécesseurs Papes, pourquoy il tardoit tant de se presenter à Luy? Que l'on savoit bien l'occasion de sa venue, & celle qui mouvoit les Seigneurs qui accompagnoient Lothaire, par le bruit qui en courroit. Mais ces Ambassadeurs découvrirent en ce voyage, que le Pape estoit venu-là expressement pour excommunier l'Empereur, & les Evêques qui ne voudroient point obéir tant au Pape, qu'aux fils de l'Empereur.* Surquoi les Evêques signifient au St. Pere, qu'il n'avoit aucun pouvoir d'excommunier personne malgré eux, dans leurs Dioceses, ni d'y disposer de rien, & s'en retourneroit excommunié lui-même, s'il entreprenoit de les excommunier, contre les Canons. Ils le menaçoient même de le déposer, & le Pape en étoit allarmé. Mais, deux Moines flateurs, Vala & Ratbert, le rassurerent, en lui donnant des Passages des Peres, pour montrer qu'en vertu du pouvoir, qu'il avoit reçu de Dieu, il pouvoit aller ou envoyer à toutes les Nations, pour prêcher la Foi & procurer la Paix des Eglises, & qu'il pouvoit juger tous les autres, sans que personne le pût juger. Ce fut apparemment par le Conseil de ces deux Traîtres, que le Pape écrivit (10) aux Evêques du Parti de l'Empereur Louis une Lettre où il relève la Puissance Ecclesiastique au dessus de la Seculiere, & soutient qu'en cette occasion ils devoient lui obéir, plutôt qu'à l'Empereur. Que s'il lui a fait serment, il ne peut mieux s'en acquitter qu'en procurant la Paix: qu'étant eux-mêmes coupables de parjure, ils ne peuvent l'en accuser. Enfin, qu'ils ne peuvent se separer de l'Eglise Romaine, sans être Schismatiques.

La

(7) Heydeder, *Hist. Papat. Aetat.* 3.*Annales Metenses; Annales Bertiniani.*(8) *Ibegan, Vita Lud. Pii, c. 35. Nithard, Lib. I. Astronom. an. 829. Eginhard, Annal.*

(9) Le President Fauchet.

(10) *Apud Abog. to. 2. p. 53. To. 7. Concil.*

An de J.C.  
833.

Entrevue  
du Pape  
avec  
l'Empe-  
reur.

Le langage ordinaire des Rebelles conserve toujours les apparences de la Soumission. Lothaire, armé contre son Pere, protestoit qu'il n'en vouloit qu'au mauvais conseil dont il étoit obsédé, & qu'il n'étoit armé que pour la sûreté. Il envoya même le Pape vers son Pere, sous pretexte d'Accommodement. Mais, l'Empereur Louis ne reçût pas le Pape avec les honneurs accoutumez, & il lui dit: *J'en use ainsi, parceque vous n'êtes pas venu, comme vos Predecesseurs vers les nôtres, quand ils étoient appelez. Sachez, dit le Pape, que je ne suis venu que pour procurer la Paix, que le Sauveur nous a tant recommandée.* Il demeura quelques jours avec l'Empereur, pour faire desserter ses Troupes: & il en vint à bout; car la nuit même qui suivit le retour du Pape, presque toutes les Troupes de Louis passerent du côté de Lothaire, où elles étoient attirées par présents, par promesses, & par menaces.

Indigne  
traitement  
fait à  
Louis par  
ses nls re-  
belles.

L'Empereur, se voyant abandonné, congédia le peu de gens qui lui étoient demeurez fideles; disant, qu'il ne vouloit pas qu'ils perissent pour lui. Il passa au camp de ses Enfans, qui le reçurent avec de grandes Demonstrations de respect: mais, dès qu'il fut arrivé, on lui ôta Judith son Epouse, qui fut mise entre les mains de Louis, Roi de Baviere. Lothaire fit mener à son Quartier l'Empereur son Pere, avec le jeune Charles son (11) frere, âgé de dix ans, & les fit garder dans une tente particuliere. En memoire de cette perfidie, on nomma la plaine qui est entre Bâle & Strasbourg, le *Champ du Mensonge*: car, ce fut en ce lieu que, de l'avis du Pape, on regarda Louis comme dechû de la Dignité Imperiale. On le depouilla de ses habits Royaux: on le revêtit des habits convenables à ceux qui faisoient penitence publique: on le contraignit de confesser des crimes qu'il n'avoit pas commis: on le renferma dans le Monastere de St. Medard à Soissons: & enfin, pour comble d'indignité, son fils Lothaire s'attribua l'Autorité suprême, & se fit prêter serment en qualité d'Empereur. Le Pape retourna à Rome, sans temoigner la moindre indignation contre les fils denaturez & sacrileges de Louis-le-Debonnaire. Il approuvoit même leur lacheté; car, nous avons parmi les Oeuvres d'Agobard, publiées par le docte Baluze, une Lettre de Gregoire IV. adressée aux Evêques de France, qui demuroient fideles à Louis. Ce Pape n'a pas honte de les traiter de *presumptueux, de menteurs, de fols, & de malicieux.* Pourquoi? Etoit-ce pour quelques crimes qu'ils eussent commis? Non. C'étoit, parce qu'ils vouloient être religieux observateurs du serment de fidelité qu'ils avoient fait à leur Prince legitime.

An de J.C.  
834.

Privileges  
accordez  
à Anscuire,  
Apôtre du  
Nord.

L'Etat violent où l'Empereur Louis se trouvoit reduit, par la perfidie de son fils Lothaire, ne fut pas long; car, il fut retabli de l'an 834. Mais, comme le Pape n'y eut point de part, j'en renvoie le détail à l'Histoire de France. La même année, St. Anscuire, Archevêque de Hambourg, alla à Rome,

(11) Fils de Judith, que Louis-le-Debonnaire avoit épousée en secondes Noces, & qui fut le pretexte de cette horrible Rebellion.

me, suivant l'ordre de l'Empereur Louis, accompagné des Evêques Rotade de Soiffons, & Bernold ou Bernalt de Strasbourg, & d'un Comte nommé Gerold (13). Le Pape Gregoire IV. leur accorda ce qu'ils demandoient, c'est-à-dire, la confirmation du nouvel Archevêque de Hambourg, & déclara Anscaire son Legat chez toutes les Nations voisines, Suedois, Danois, Sclaves & autres, où Dieu ouvreroit la porte à la prédication de l'Evangile, conjointement avec Ebbon, Archevêque de Reims, le plus indigne sujet qu'il y eut en France. Le Pape ordonna que les Successeurs d'Anscaire seroient consacrez au Palais de l'Empereur, jusques à ce que le Siege de Hambourg eut des Suffragans; & il accorda le *Pallium* à Anscaire & à son Eglise à perpetuité. Tout cela paroît par le Decret du Pape Gregoire IV. qu'on nous a conservé (14).

Quoique l'Empereur Louis eut tout lieu de se plaindre de la conduite que le Pape avoit tenue à son égard, il fut assez genereux pour le proteger dans une occasion fort delicate. Aiant appris que les gens de Lothaire (15) traitoient cruellement ceux de l'Eglise de St. Pierre de Rome, il en fut tellement irrité, malgré sa douceur naturelle, qu'il envoya des Deputez extraordinaires, sans leur donner presque le tems de faire le voiage, avec ordre de dire à Lothaire: „ Souvenez-vous, que quand je vous ai donné le Royaume „ d'Italie, je vous ai recommandé d'avoir soin de la Sainte Eglise Romaine: „ & vous la devez defendre de ses Ennemis, loin de la laisser piller par vos „ gens. Faites moi aussi preparer des vivres & les logemens sur tout le „ chemin de Rome: car, je veux aller visiter les Tombeaux des Apôtres. „ J'ignore les suites de cette affaire. Mais, ce qu'on en fait suffit pour nous donner lieu d'admirer la generosité de Louis-le-Debonnaire.

Le Pape Gregoire IV. mourut au commencement de l'an 844. Si nous en voulons croire Platine (16), il fut celebre par sa Sainteté: il excella en science & en éloquence; & sa vigilance, tant pour les choses divines, que pour les humaines, le rendoit digne d'admiration; car, ajoute cet Auteur, il eut grand soin des interêts de son Troupeau: il contenoit les riches dans les bornes de leur devoir, nourrissoit les Pauvres, consoloit les affligés; & par des avis salutaires, il ramenoit les errans dans le chemin de la verité. Voilà un Eloge magnifique! Il est dommage qu'il convienne si peu au Pape Gregoire IV. Qui pourroit en effet n'être pas indigné de la Perfidie de ce Pontife, & de l'Insolence avec laquelle il se déclara contre le bon Empereur Louis? Il faut pourtant avouer, qu'il étoit vertueux à la maniere de son Siecle; car, il repara & orna très-richement quantité d'Eglises de Rome; & il mit une Communauté de Moines à Sainte Marie au de-là du Tibre, pour y celebrer l'Office du jour & de la nuit (17). Il repara, pour l'utilité publique, un aqueduc nommé la *forme sabatine*, & fit au Palais de

An de J. C.  
834.

An de J. C.  
836.

Louis pro-  
tege l'Egli-  
se Romai-  
ne.

An de J. C.  
844.

Mort de  
Gregoire  
IV.

(13) *Vita S. Ansch. n. 20. Le Cointe, Annal. Francor. an. 830. §. 4.*

(14) *Post Vitam S. Ansch. & to. I. Capit. p. 681.*

Tom. II.

(15) *Astronom.*

(16) *Platine, in Greg. IV.*

(17) *Anastase.*



An de J. C.  
844.

Latran plusieurs bâtimens, pour la commodité de ses Successeurs; entr'autres un bain, & un appartement pour reposer après matines. Il fit cinq Ordinations au mois de Mars & au mois de Decembre, & consacra 185. Evêques pour divers lieux.

MICHEL II.  
*Empereur d'Orient.*

SERGIUS II.

CHARLES LE-CHAUVE,  
*Roi de France.*

CVI. P A P E.

Histoire  
de Sergius  
avant son  
Pontificat.

Quinze jours après la mort de Gregoire, on élût pour lui succéder l'Archi-Prêtre SERGIUS, qui fut le second Pape de ce nom (1). Il étoit Romain, fils d'un autre Sergius. Il perdit son Pere étant encore enfant, & fut élevé avec grand soin par sa Mere, mais il la perdit encore à l'âge de douze ans. Le Pape Leon III. connoissant sa noblesse & son beau naturel, se le fit amener, le prit en affection, & le mit dans l'Ecole des chantres, pour être instruit du chant & des bonnes Lettres. Il se distingua entre les autres Enfans, & le Pape Leon le fit Acolyte. Etienne IV. son Successeur le fit Sous-Diacre; & Pascal I., voyant ses progres dans la science & les bonnes mœurs, l'ordonna Prêtre du titre de St. Silvestre. Enfin, Gregoire IV. le fit Archi-Prêtre. A sa mort, les Grands & le Peuple s'étant assemblez pour lui donner un Successeur, on en proposa plusieurs: tout à coup on vint à parler du merite de l'Archi-Prêtre Sergius, & tous s'écrierent qu'il étoit digne du Pontificat.

Son Elec-  
tion cause  
du desor-  
dre à Ro-  
me.

Son Election étant resoluë, chacun se retira chez soi. Mais, un Diacre de l'Eglise Romaine, nommé Jean, aiant rassemblé une troupe de Peuple rustique & seditieux, enfonça les Portes du Palais Patriarchal de Latran, & y entra à main armée. Ceux qui s'y trouverent furent saisis d'étonnement & de frayeur. Mais, au bout d'une heure, cette populace temeraire, épouvantée à son tour, se dissipa & abandonna le Diacre Jean. Sur la nouvelle du tumulte, la Noblesse Romaine accourut à pied & à cheval à l'Eglise de St. Martin; & ils menerent Sergius avec grand honneur au Palais de Latran, suivis d'une grande foule de Peuple, qui chantoit des Hymnes & des Cantiques spirituels. Il fut donc élu solennellement; &, le même jour, il tomba tant de neige, que Rome en parut toute blanche, ce que le Peuple prit pour un signe de joye. Les Chefs des Romains chasserent honteusement du Palais de Latran le Diacre Jean, & le firent mettre dans une étroite Prison. Ils voulurent, suivant l'avis des Evêques, qu'il fut déposé. D'autres parloient de le mettre en pieces à coups d'épée; mais, le Pape Sergius l'empêcha, & fut ainsi consacré & mis en possession du St. Siege avec une joye publique. Au raport de Platine, quelques Auteurs ont écrit que le Pape dont je parle se nommoit *goin de* (2) *porc* avant sa consecration, & qu'il changea ce vilain nom en celui de Sergius; d'où l'on prend

(1) *Anastase.*

(2) *Os Porci.*

tend que les Papes suivans ont pris la Coutume de changer de Nom en montant sur le St. Siege.

An de J. C.  
844.

Quoiqu'il en soit de ce fait incertain, il est sûr que Sergius fut consacré sans attendre le consentement de l'Empereur Lothaire (3). Ce Prince en fut fort irrité. Il envoya à Rome Louis son fils aîné, accompagné de son Oncle Drogon, Evêque de Mets, pour empêcher qu'à l'avenir on ordonnât de Pape que par sa permission, & en présence de ses Envoyez, comme on en avoit usé du tems de son Pere & de son Ayeul, & particulièrement à l'Élection de Gregoire IV. Lothaire declara dès-lors son fils Louis Roi d'Italie; & à sa suite, il envoya un grand nombre d'Evêques, d'Abbez, & de Comtes. Quand le Pape Sergius sçut que le jeune Roi étoit près de Rome, il envoya tous les Magistrats à neuf mille au devant de lui, & à mille toutes les Ecoles ou Compagnies de la Milice avec leurs Chefs, qui chantoient en l'honneur du Roi des Acclamations de louanges; & des Grecs mêlez avec eux en chantoient pour l'Empereur. Le Pape envoya aussi les croix & les bannieres comme à la reception d'un Empereur, ce qui fit un grand plaisir au jeune Roi. Ainsi, il marcha vers St. Pierre avec toute sa suite, le Dimanche d'après la Pentecôte, 8. de Juin 844. Le Pape avec son Clergé attendoit sur les degrez de l'Eglise. Quand le Roi les eut montez, il embrassa le Pape, & le tenant par la main droite, il entra dans la Cour interieure, & vint à la porte de l'Eglise qui étoit d'argent. Le Pape fit fermer toutes les Portes, & dit au Roi: *Si vous venez ici avec une volonté sincere, pour le salut de l'Etat & de l'Eglise, je vous ferai ouvrir ces Portes: sinon, je n'y le permettrai pas.* Le Roi l'assura qu'il n'avoit aucune mauvaise intention. Alors, les Portes s'ouvrirent: ils entrèrent tous; on chanta, *Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur*, & d'autres Acclamations en l'honneur du Roi. Ils se prosternerent devant la Confession de St. Pierre; & après que le Pape eut prononcé une oraison, ils se retirerent.

Le jeune  
Roi Louis  
vient à  
Rome: &  
pourquoi.

L'Armée du Roi étoit campée autour de Rome, & faisoit le degât des Moissons & des Prairies, peut-être pour punir les Romains de l'Élection précipitée du Pape. Cette affaire fut agitée dans la Ville pendant plusieurs jours; & les Evêques, qui avoient suivi le Roi, s'assemblerent, pour examiner si l'Élection de Sergius devoit subsister. Anastase regarde cette Assemblée comme une *Cabale contre l'Eglise Universelle de Rome*; & il assure que les Prelats, à la tête desquels étoit Drogon de Mets, portoient tous les jours de violentes atteintes à l'Autorité du très-saint Pape Sergius. Ces Evêques font nommez au nombre de 23. outre sept Comtes, & plusieurs Personnes du Clergé. On étoit alors si fortement prévenu contre le Pape, qu'Angilbert, Archevêque de Milan, se separa entierement de l'Eglise Romaine; & cette separation dura environ 200. ans (4). „ Que si l'on demande (5) „ la cause de cette opposition si grande qu'on fit au Pape, je ne pense pas qu'on

L'Élec-  
tion de  
Sergius est  
confirmée.

(3) *Annal. Bert.* 844. *Inispr. Vita Pontif.*

(4) *Sigonius.*

(5) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an. 844.*

An de J. C.  
844.

„ qu'on en puisse rendre d'autre raison, que l'Ambition, la Simonie, & les  
 „ autres Defordres qui y regnoient. Et l'Auteur du même temps raporté  
 „ dans l'Histoire de Vignier nous le montre assez, disant, que le Pape  
 „ Sergius II. avoit un frere nommé Benoist, fort brutal, qui à cause de l'Imbecil-  
 „ lité du Pape avoit usurpé l'Administration tant Ecclesiastique, que Politique ;  
 „ qu'à force de presens, il avoit acquis la Primauté & le Gouvernement de Ro-  
 „ me ; qu'il n'avoit point feint d'usurper l'Evesché d'Albe, & que par son a-  
 „ varice, & sa vanité, il avoit tout gasté dedans & dehors de Rome. Que  
 „ du temps de ce Pape & de son frere, l'Herésie simoniaque estoit tellement en vo-  
 „ gue, que les Eveschez se vendoient publiquement, & que celui qui en donnoit le  
 „ plus obtenoit l'Evesché. Et il n'y avoit aucun, ni des Evesques, ni des au-  
 „ tres Gens d'Eglise, qui, estant mû du Zele de la Maison de Dieu, s'adressât ni  
 „ à l'Empereur, ni au Roy, pour empêcher cette abomination. Et parce qu'il  
 „ n'y avoit aucun des Chrestiens qui se mit en peine de corriger ce mal, la divine  
 „ Puissance envoya le fleau des Payens, pour faire vengeance des Pechez des  
 „ Chrestiens. Car, les Sarrazins, qui firent mourir une quantité de Personnes,  
 „ prirent plusieurs Villes & Chasteaux, & les brulerent. „ Tel étoit l'affreux  
 „ état du Siege de Rome ; & néanmoins, après plusieurs contestations, l'Elec-  
 „ tion de Sergius fut confirmée.

On prête  
ferment de  
fidélité à  
l'Empe-  
reur ; &  
Louis est  
couronné.

On demanda au Pape que tous les Grands de Rome fissent serment de fi-  
 delité au Roi Louis ; mais, le Pontife s'y opposa, & representa, que c'étoit  
 à l'Empereur Lothaire son Pere, que ce serment devoit être prêté ; ce qui  
 fut fait solennellement dans l'Eglise par les Seigneurs Romains & Fran-  
 çois, & par le Pape même (6). Ainsi, l'Empereur Lothaire étoit reconnu  
 Souverain de Rome. L'Affaire pour laquelle le Roi Louis étoit venu  
 étant finie, le Pape le couronna le Dimanche 15. de Juin dans l'Eglise de  
 St. Pierre. Il lui fit l'onction de l'huile sainte, lui donna la Couronne  
 & l'Epée, & le proclama Roi des Lombards. Mais, ce n'étoit qu'une sim-  
 ple ceremonie ; & Anastase, Bibliothecaire de l'Eglise Romaine, qui la  
 raconte, donne toujours à Louis le titre de Roi devant comme après. Le  
 Pape accorda aussi à Drogon, Evêque de Mets (dont il vouloit gagner les  
 bonnes graces, par ce qu'il étoit Oncle de l'Empereur) des Lettres (7) par  
 lesquelles il l'établissoit Vicairé Apostolique dans toutes les Provinces au  
 deçà des Alpes ; avec Autorité sur tous les Metropolitains, & pouvoir d'as-  
 sembler des Conciles generaux, dont néanmoins on pourroit appeller au  
 Pape. Mais, comme les Evêques de France se desioient des entreprises du  
 Pape, ils refuserent de reconnoître Drogon en qualité de Vicairé du St.  
 Siege, sans se déclarer ouvertement contre sa prétension.

Division  
entre  
l'Empe-  
reur Lo-  
thaire &  
ses freres.

Il y avoit (8) quelque division entre l'Empereur Lothaire & ses freres.  
 Les mécontentemens reciproques augmentèrent par l'Insolence d'un Sei-  
 gneur nommé Gisalbert, Vassal du Roi Charles, qui enleva l'an 846 Er-  
 min-

(6) *Annal. Bertin. an. 844.*

(7) *To. 7. Concil. p. 1799.*

(8) *Annal. Eald. Flodoard, lib. III. Hist. cap. 2.*

mingarde, fille de Lothaire, & l'époufa. Lothaire crut, non feulement que Charles autorifoit cet enlevement, mais que Louis le Germanic y avoit consenti. Louis se justifia; mais, il ne put reconcilier ses deux freres: & Lothaire, pour se venger de Charles, entreprit de retablir le Traître Ebbon dans le Siege de Rheims un an après l'Ordination du celebre Hincmar, qu'il favoit être fidelle à Charles. Il exigea donc des Lettres du Pape Sergius, pour examiner de nouveau la deposition d'Ebbon. Par une de ces Lettres, le Pape ordonnoit au Roi Charles d'envoier Gondebaud, Archevêque de Rouen, avec quelques Evêques de son Royaume, & Hincmar, pour se trouver à Trêves avec des Legats du St. Siege. L'autre Lettre, sur le même sujet, étoit adressée à Gondebaud & à Hincmar.

An de J. C.  
846.

Charles ne jugea pas à propos de laisser aller les Evêques de son Royaume à Trêves, qui étoit dans celui de Lothaire, & où par consequent ils ne seroient pas en liberté. Ainsi, quand les Legats du Pape furent venus, Gondebaud indiqua le lieu du Concile à Paris, où il appella par ses Lettres Ebbon & les Legats du Pape. Gondebaud s'y rendit lui-même avec ses Suffragans: & l'Assemblée se tint à Paris en 847; mais, Ebbon n'y parut point, ni personne pour lui, & il n'y envoya pas même des Lettres pour s'excuser. Alors Gondebaud, & les autres Evêques de ce Concile, lui denoncèrent par écrit, qu'ils lui interdisoient toute pretension sur le Diocèse de Rheims, & lui defendoient d'inquieter personne pour ce sujet, jusques à ce qu'il se presentât devant eux, suivant l'ordre du Pape Sergius, & qu'il fut jugé canoniquement. Ebbon ne repondit point; & pendant cinq ans qu'il vécut encore, il ne s'adressa plus à aucun Concile, ni au St. Siege, pour y porter ses plaintes.

Concile de  
Paris.

An de J. C.  
847.

Neomene, aiant établi son credit en Bretagne, faisoit tête au Roi Charles-le-Chaue, qui vouloit le chasser à force ouverte du Pais qu'il occupoit. Mais toutes les tentatives, qu'il fit pour cela, lui reussirent fort mal. „ Jusques-là (9), Neomene n'avoit point pris le titre de Roy, ou du moins „ n'avoit pas pris la Couronne. La coutume de ces tems-là étoit que le „ Peuple ne croyoit pas qu'un Prince la portât légitimement, si elle ne „ lui étoit imposée par la main d'un Evêque du Pais, & par le consente- „ ment de tous. Or, ceux de Bretagne, étant la plupart de la Nomination „ de Louis-le-Debonnaire, refusoient de donner leur Ministère & leur „ approbation à cet Usurpateur. Il suscita donc contr'eux une Accusation „ de Simonie par le moyen d'un Abbé nommé Connoyon, tenu pour saint „ homme par le Peuple. L'Assemblée les renvoya par devant le Pape, pour „ se justifier: l'Abbé les suivit à Rome, & Neomene le fit accompagner „ d'une celebre Ambassade, qu'il avoit chargée de presenter une Couronne „ d'Or au Pape, & de lui demander le retablissement de la Royauté éteinte „ en Bretagne. Toute la Maison de France s'y opposa si fortement, qu'il „ ne put obtenir du St. Pere que des Reliques, & quelques reprimendes „ verbales pour ces Evêques accusez. Mais, comme ils furent de retour,

Neomene  
s'empare  
de la Sou-  
veraineté  
de Breta-  
gne.

Nco-

(9) Mezeray, *Abrégé Chronol. ad an. 847.*

An de J. C.  
847.

» Neomene aiant assemblé le Clergé de Bretagne, les força par des menaces de mort de confesser ces crimes; & là-dessus il les fit déposer, se rendant ainsi le Maître des formes de la Discipline Ecclesiastique. »

L'Italie étoit toujours inquiétée par les Sarrazins (10). Ceux d'Afrique, que l'on nommoit aussi Mores, vinrent à Rome par le Tibre au mois d'Aout 846; & ne pouvant entrer dans la Ville, pillèrent les Eglises de St. Pierre & de St. Paul, qui étoient dehors. Ils en emporterent tous les ornemens & les richesses, entr'autres l'Autel d'Argent posé sur le Sepulchre de St. Pierre. De Rome, ils allerent à Fondi, qu'ils prirent & brûlerent; tuerent une partie des habitans; emmenerent les autres Captifs; & aiant ravagé tout le País d'alentour, ils camperent près de Gaëte au mois de Septembre. Celui, qui commandoit à Spolette pour l'Empereur (11) Lothaire, envoya contr'eux des Troupes de François, qui furent battus & s'enfuirent honteusement. En les poursuivant, les Sarrazins arriverent près du Mont-Cassin, dont ils avoient ouï vanter les Richesses: mais, comme il étoit tard, ils camperent, comptant que ce butin ne pouvoit leur échaper; car, le Monastere étoit sans défense, & ils n'en étoient separez que d'un ruisseau, que l'on pouvoit aisément passer à gué. On dit que les Moines, n'attendant plus que la mort, allerent en procession nuds pieds & la cendre sur la tête à l'Eglise de St. Benoit, & y passerent la nuit en prieres. Alors, le tems qui étoit fort ferein se couvrit tout à coup. Il tomba quantité de pluie, & le ruisseau enfla de telle sorte, qu'on ne pouvoit le passer. Les Sarrazins, qui étoient campez sur le Bord, vinrent le matin chercher un gué ou des Batteaux; & n'en trouvant point, ils grinçoient les dents de rage, & se mordoient les doigts. Il fallut retourner à leur Camp, aiant seulement brûlé deux Celles ou Metairies du Monastere.

Mort de  
Sergius II.  
son Eloge.

Ils étoient encore dans le País, quand le Pape Sergius II. mourut subitement le 27. de Janvier 847. aiant tenu le St. Siege trois ans (12). Il fit une Ordination au mois de Mars, où il ordonna huit Prêtres & trois Diacres, & d'ailleurs 23. Evêques. On loue (13) la pureté de ses mœurs & de sa Doctrine. Il repara & orna plusieurs Eglises de Rome; entr'autres St. Sylvestre qui avoit été son titre, où il transféra plusieurs Corps saints, & y fonda un Monastere. Il fut enterré à St. Pierre.

(10) *Annal. Fuld. & Bertin. 846. Anastase, in Leo IV.*

(11) *Chron. Cassin. Lib. I. c. 27.*

(12) *Annal. Bertin. 847. Anastase. Papebroch.*

(13) *Platine.*

MICHEL III.  
Empereur d'Orient.

LEON IV. CHARLES LE-CHAUVE,  
Roi de France.

An de J.C.  
847.

## C V I I. P A P E.

**A**vant que le defunt Pape fut porté au lieu de fa feulture, on élut tout d'une voix LEON IV. Il étoit Romain, fils de Rodoalde. Ses Parens l'avoient mis de bonne heure dans le Monastere de St. Martin hors de la Ville & près de St. Pierre, pour y apprendre les saintes Lettres. Le Pape Gregoire IV. aiant oui parler de sa vertu, le fit venir dans le Palais de Latran, le prit à son service, & l'ordonna Sous-Diacre. Sergius II. le fit Prêtre du titre des quatre Couronnes; & on l'en tira malgré lui, lorsqu'il fut élu Pape, pour le mener au Palais de Latran, où ce superbe Pontife souffrit qu'on lui baifât les pieds.

Particulá-  
ritez tou-  
chant  
Leon IV.

La crainte des Sarrazins, qui étoient au Voifinage de Rome, fit que l'on pressa beaucoup l'Electon du Pape. On n'osoit pourtant pas l'ordonner fans la participation de l'Empereur: de sorte que le Siege vaqua deux mois & demi. Enfin, craignant que Rome ne fut assiegée de nouveau, on consacra le Pape Leon, le 12. d'Avril, quoique le Consentement de l'Empereur ne fut pas encore venu: mais (1), avec protestation, que l'on ne prétendoit point deroguer à la fidelité qui lui étoit due après Dieu.

Il est or-  
donné fans  
le consen-  
tement de  
l'Empe-  
reur.

La premiere attention du nouveau Pape fut de reparer les ornemens de l'Eglise de St. Pierre. Il y donna des Croix, des Images, des Calices, des Chandeliers de diverses sortes: des rideaux ou tapisseries d'étoffes precieuses, avec des Personages, ou figures d'animaux. Mais, il orna principalement la Confession, c'est-à-dire la pretendue Sepulture de St. Pierre, & l'Autel qui étoit dessus. Il mit au frontispice des tables d'or chargées de pierreries & peintes en email, où l'on voioit entr'autres son Portrait & celui de l'Empereur Lothaire. Le poids en étoit de 216. livres d'or: il y mit des bordures d'argent, du poids de 208. livres, & un Ciboire ou Baldaquin de 1606. livres. Tout l'argent qu'il donna à cette Eglise seule, & dont le poids est exprimé, monte à 3861. livres, qui font 5791. marcs & demi; & il orna à proportion plusieurs Eglises, entr'autres son titre des quatre Couronnes. Il retablit aussi une Sale, où ses Predecesseurs avoient accoutumé de faire le jour de Noel les festins solempnels, qui avoient été interrompus sous les deux derniers Papes.

Il enrichit  
l'Eglise de  
St. Pierre.

S'il étoit permis de croire en tout Anastase le Bibliothecaire, je rapporterois comme une verité constante ce que l'on trouve dans cet Auteur. Il raconte que Leon IV., peu de tems après sa consecration, donna une preuve de sa Sainteté en faisant mourir un Basilic, dont l'haleine venimeuse donnoit la Mort à tous ceux qui en approchoient. Ce Basilic étoit dans une Caverne, sous l'Eglise de Ste. Lucie. Le Pape, aiant ordonné un Jeûne &

Miracle-  
pretendu.

(1) Anastase.

An de J.C. 847. des Prières solennelles, s'y rendit en Procession, & tua ce terrible animal. Je dis qu'on ne fauroit ajouter foi à ce miracle, parce que c'étoit la mode de ce tems-là d'en forger une infinité à plaisir.

Reponse  
du Pape à  
la Consul-  
tation des  
Evêques  
de Bre-  
tagne.

Le Concile que Leon IV. tint à Rome pour examiner l'Accusation de Simonie, intentée contre les Evêques de Bretagne, decida plusieurs autres Questions sur lesquelles ces Evêques avoient consulté le St. Siege, comme il paroît par la Lettre (2) du Pape où il leur dit: „ Vous demandez si „ les Evêques convaincus de Simonie peuvent faire penitence en gardant „ leur rang; & nous repondons, selon les Canons, qu'ils doivent être de- „ posez: mais, ce doit être dans un Concile, & par douze Evêques, ou sur „ le temoignage de soixante & douze temoins: & si l'Evêque accusé de- „ mande d'être ouï à Rome, il y doit être envoyé. „ Le Pape repond en- suite à six Articles de consultation; & decide, entr'autres choses, que les Prêtres, venant au Synode, ne doivent point être obligez d'y apporter des presens ou eulogies, de peur que cette charge les detourne d'y venir. Qu'il n'est pas permis d'employer le sort dans les Jugemens, parce que c'est une espece de Divination. Que les Evêques ne doivent pas juger sur les Ecrits des autres, mais seulement sur les Canons & les Decretales des Papes; & il specifie les Conciles & les Papes compris dans le Code des Canons, y ajoutant seulement St. Silvestre avant Siricius, ce qui montre qu'il ne s'arrête pas au Recueil d'Isidore.

Le Pape  
fortifie  
Rome.

An de J.C.  
848.

Bien-tôt après, Leon commença à enfermer de Murailles l'Eglise de St. Pierre (3). Toute la Noblesse de Rome étoit sensiblement affligée du pillage que les Sarrazins y avoient fait, & craignoit encore pis à l'avenir. Pour les rassurer, le Pape resolut d'executer le dessein que Leon III. son Predecesseur avoit conçu, de bâtir une nouvelle Ville auprès de St. Pierre, dont il avoit même commencé les fondemens. Leon IV. en écrivit à l'Empereur Lothaire, qui reçut avec joye la proposition, exhorta le Pape à mettre au plutôt la main à l'œuvre, & envoya quantité de livres d'argent pour cet effet, tant de sa part, que de celle des Rois ses freres. Le Pape, aiant reçu la reponse de l'Empereur, assembla les Romains, & les consulta sur l'execution de son dessein. Il fut resolu de faire venir des ouvriers de toutes les Villes des Terres qui appartenoient au Public, & des Monasteres, pour travailler tour à tour à ce grand ouvrage. On y employa quatre ans. Le Pape s'y appliqua continuellement, & y donna tout le tems qui lui restoit après ses fonctions spirituelles, sans que le froid, le vent, ni la pluye l'en detournât, & l'empêchât de visiter tous les travaux. Dans le même tems, il travailloit aussi à reparer les Murs de Rome tombez en ruine. Il fit refaire les Portes, & rebatir quinze Tours de fond en comble: visitant souvent les ouvrages, tantôt à pied, tantôt à cheval. Il fit faire entr'autres deux Tours sur le Tibre, à la Porte qui conduisoit à Porto, avec des Chaines pour arrêter jusqu'aux moindres Barques des ennemis. Il fit aussi transporter dans la Ville quantité de Corps saints, pour les mettre en sureté.

L'an-

(2) *To. VIII. Concil. p. 30.*

(3) *Anastase, in Leon. IV. to. 8. Concil. p. 17.*

L'année suivante 849. les Sarrazins vinrent à Tozar en Sardaigne, d'où ils partirent pour venir à Porto. Les Romains en étoient fort effrayez : mais, les Habitans de Naples, d'Amalfi, & de Gaëte s'embarquerent & vinrent à Ostie, d'où ils envoient avertir le Pape qu'ils étoient venus au secours, pour combattre les Sarrazins. Le Pape, voulant s'en assurer d'avantage, les pria d'envoyer à Rome quelques-uns d'entr'eux. Leur Chef, nommé Cefaire, fils de Sergius Maître de la Milice, y vint avec quelques autres, & confirma au Pape ce qu'il lui avoit mandé. Aussi-tôt le Pape se rendit à Ostie avec une grande suite de gens armez, pour temoigner aux Napolitains l'affection avec laquelle il les recevoit : ils lui baisèrent les pieds, & le prièrent de les communier de sa main, pour les fortifier contre les Ennemis. Pour cet effet, il les mena en procession à l'Eglise de Sainte Aure, ou s'étant mis à genoux, il prononça sur eux une Oraison accomodée au sujet : ensuite, il celebra la Messe, & les communia tous. Le lendemain, le Pape étant déjà parti, les Sarrazins parurent sur la Côte avec beaucoup de Vaiffeaux : les Napolitains commencerent à les attaquer vigoureusement ; mais un grand vent qui survint les sépara, & fit perir la plupart des Sarrazins. On en tua plusieurs dans les Isles où on les trouva mourans de faim. On en pendit quelques-uns près de Porto, & on en mena grand nombre à Rome ; où on les fit travailler à divers ouvrages, particulièrement aux Murailles que l'on bâtiſſoit autour de St. Pierre.

Louis, fils de Lothaire, qui, comme je l'ai dit ailleurs, avoit été couronné Roi des Lombards, reçut en 849. la Couronne Imperiale des mains du Pape Leon IV (4). On croit que ce Couronnement se fit au mois de Decembre. Mais, il seroit inutile d'entrer dans le detail d'une pareille solemnité. Il suffit de l'indiquer, pour ne rien oublier de ce qui est important au sujet que je traite. La crainte, que j'ai de charger mon Ouvrage de Superfluitez, fait que je ne m'arrête pas à examiner, s'il est vrai (5) que le Pape dont je parle permit à Hincmar, Archevêque de Rheims, de porter le *Pallium* tous les Jours, ou s'il ne lui accorda cette marque de distinction que pour les grandes solemnitez (6). La question me paroît trop peu intéressante pour m'y arrêter.

Mais, je n'oublierai pas un fait plus digne de la curiosité de mes Lecteurs : c'est que l'an 852. la nouvelle Ville que le Pape Leon faisoit bâtir au tour de l'Eglise de St. Pierre fut achevée (7). Il la dedia solennellement le 27. jour de Juin, & il la nomma de son nom la *Cité Leonine*. Aiant assemblé plusieurs Evêques & tout son Clergé, on chanta les Litanies, le Psautier, des Hymnes, & des Cantiques. La Procession fit le tour des Murailles, nus pieds, & la cendre sur la tête, & le Pape fit faire par les Evêques Cardinaux de l'Eau lustrale, dont ils arrosoient les murs en passant. Il prononça trois Oraisons, une à chaque Porte de la nouvelle Ville. Ensuite, il celebra la Messe

(4) *Anastase.*(5) *Flodoard, lib. 3. Hist. Remensis, c. 10.*(6) *Bona, Rer. Liturg. c. 24. §. 16.*(7) *Anastase.*An de J. C.  
849.Defaite  
des Sarra-  
zins.Le Roi  
Louis est  
couronné  
Empereur.An de J. C.  
852.La Cité  
Leonine.



An de J. C.  
852.

Le Pape  
établit une  
Colonie à  
Porto.

Messe dans l'Eglise de St. Pierre, & distribua de grands presens à tout le Peuple, Romains & Etrangers, en or, en argent, & en draps de foye: en sorte qu'il y eut ce jour-là une grande joye dans Rome.

Cependant, le Pape songeoit à fortifier la Ville de Porto contre les incursions des Ennemis, quand il se presenta à lui un grand nombre de Corfes, que la crainte des Sarrazins avoit chassés de chez eux. Ils étoient errans sans demeure fixe. Après avoir exposé leur misere, ils promirent, si on vouloit les recevoir, de demeurer eux & leurs successeurs au service du Pape, qui de son côté leur offrit la Ville de Porto bien fortifiée, avec des vignes, des prez, & des terres labourables, des bœufs, des chevaux, & d'autres Bestiaux, s'ils venoient s'y établir avec leurs Femmes & leurs Enfans. Ils en furent contents, & le Pape leur donna un Precepte ou Acte de Donation, sous le bon plaisir des Empereurs Lothaire & Louis. Les terres qui leur furent données appartenoient à l'Eglise, à des Monasteres, & à divers particuliers.

An de J. C.  
853.

Concile  
de Rome.

Sur la fin de l'an 853. le Pape tint à Rome un Concile de 67. Evêques, entre lesquels il y en avoit quatre envoiez par l'Empereur Lothaire (8). D'abord, le Diacre Nicolas lût un Discours du Pape au Concile, & le Diacre Benoit lût une Reponse au nom des Evêques. Ensuite, on publia quarante deux Canons, dont les trente huit premiers sont ceux du Concile tenu par le Pape Eugene II. en 826. avec quelques additions. Les quatre derniers Canons, faits de nouveau en ce Concile, portent que l'on retranchera le nombre superflu des Prêtres qui se trouvoient à Rome, ordonnez par les Evêques les plus voisins, & dont le tiers suffisoit pour faire le service. Tous les Prêtres de la Ville & de la Campagne viendront au Synode de leur Evêque. Les Laiques ne mettront point de Prêtres d'un autre Diocese dans les Eglises de leur dependance, sans le consentement de l'Evêque Diocésain; sous peine d'Excommunication contre le Laique, & de Deposition contre le Prêtre. Les Abbez, ni les autres Patrons Ecclesiastiques, ne se donneront point non plus cette liberté; car, les Prêtres ne peuvent être placez que par ceux qui ont droit de les ordonner & de les corriger, c'est-à-dire par les Evêques.

Depositi-  
on d'Ana-  
stase.

Ce même Concile deposa Anastase, Prêtre Cardinal de l'Eglise Romaine du titre de St. Marcel. Depuis cinq ans, il avoit quitté Rome, & demouroit dans le Diocese d'Aquilée. Le Pape l'avoit averti par Lettres jusqu'à quatre fois, & l'avoit excommunié en deux Conciles pour sa desobéissance. Ensuite, le Pape, se trouvant à Ravenne avec le jeune Empereur Louis, obtint de lui un ordre au Prêtre Anastase de retourner à son Eglise, à un jour marqué; & chargea de l'execution Notingue, Evêque de Bresse, & le Comte Adalgise. Le terme étant passé, le Pape, du consentement des Evêques, l'anathematiza. A son retour de Ravenne à Rome, aiant sçu qu'Anastase s'étoit avancé jusques à Clusium en Toscane, il lui envoya trois Evêques, pour le citer au Concile, qui se devoit tenir le 15. de Novembre de

(8) Anastase, no. 8. Concil.

de la même année 853., & il manqua encore. Le Pape fit donc lire, dans ce Concile du 8. de Decembre, une Lettre où il raportoit toute cette procedure Les trois Evêques envoiez à Anastase firent leur raport, & on lût la citation dont ils étoient chargez. Le Pape demanda aux Evêques envoyez de l'Empereur, pourquoi ils ne presentoient point ce Prêtre suivant son ordre, & ils dirent qu'ils n'avoient pas pû le trouver. Enfin, de l'avis du Concile, & suivant le troisieme Canon d'Antioche, le Prêtre Anastase fut depôlé; & l'acte de deposition fut souscrit par le Pape, l'Empereur Louis, cinquante-neuf Evêques presens, huit Deputez d'absens, vingt Prêtres, & six Diacres de l'Eglise Romaine.

Depuis quarante ans, la Ville de Centumcelles étoit deserte (9), & ses murailles étant ruinées, elle étoit exposée aux insultes des Sarrazins; ce qui avoit obligé les habitans à se retirer dans les Bois & sur les Montagnes, où ils vivoient comme des Bêtes dans des allarmes continuelles. Le Pape Leon en eut pitié. Il s'y transporta pour chercher un lieu plus sûr, où l'on pût bâtir une autre Ville. Il le trouva, à douze milles de-là, sur la Montagne. Il y fit bâtir une ville nouvelle, qu'il nomma *Leopolis*, & il en fit solennellement la Dedicace, comme il avoit fait celle de la Ville de St. Pierre. Il fit le tour en procession, jettant de l'eau benite sur les murailles; & aiant célébré la Messe, il distribua de sa main des presens au Peuple. Il fit aussi de grandes largesses aux Eglises de cette nouvelle Ville. Dans la suite des Siecles cette demeure s'est trouvée moins commode, & les habitans sont retournez à l'ancienne Centumcelles sur la Mer, qu'ils ont nommée par cette raison *Civita Vecchia* (10), vieille Ville.

Une affaire de la plus haute importance doit fixer maintenant l'attention du Lecteur. Daniel, Maître de la Milice, vint de Rome, trouver l'Empereur Louis & lui dit (11): *Gratien, Gouverneur du Palais de Rome, que vous croiez vous être fidele, m'a ainsi parlé seul à seul dans sa Maison. Ces François ne font aucun bien; ils ne nous donnent aucun secours: au contraire, ils nous pillent. Que n'appellons nous les Grecs, pour faire un Traité avec eux, & chasser le Roi & la Nation des François?* L'Empereur Louis, irrité de ce Discours, marcha vers Rome en diligence, sans écrire au Pape, ni au Senat. Le Pape le reçut honorablement, suivant la coutume, sur les grands Degrez de l'Eglise de St. Pierre, & lui parla avec douceur pour l'appaïser.

Le jour fut pris pour juger Gratien, & l'Empereur Louis, accompagné du Pape & des Seigneurs Romains & François, tint sa seance dans le Palais, que Leon III. avoit fait bâtir près l'Eglise de St. Pierre. Daniel réitera son Accusation contre Gratien, qui étoit present, d'avoir voulu lui persuader de livrer Rome aux Grecs: mais, Gratien & les Romains le dementirent. L'Empereur ordonna, qu'ils fussent jugez suivant la Loi Romaine; & Daniel

An de J.C.  
853.An de J.C.  
854.Fondation  
de Leopolis.An de J.C.  
855.L'Empereur Louis  
vient à Rome.Un Accusateur est  
convaincu  
de Calomnie.

(9) Anastase

(10) Bruzen la Martiniere, Dict. Geogr. &amp;

Crit. aux mots, Centumcelles &amp; Civita Vecchia.

(11) Anastase.

An de J.C.  
855.

niel fut convaincu de la Calomnie: c'est pourquoi il fut livré à Gratien, pour en faire ce qu'il voudroit; mais, à la priere de l'Empereur, il le relâcha. J'ai dit que ce fait est de la plus haute importance, parce qu'il prouve démonstrativement que le Pape n'étoit pas Souverain de Rome; & qu'il avoit peut-être trempé dans la Conspiration.

Mort de  
Leon IV.  
son Carac-  
tere.

Peu de tems après que ce Jugement eut été rendu, le Pape Leon IV. mourut le 17. de Juillet 855, & il fut enterré à St. Pierre. L'Eloge, que quelques Auteurs font de lui (12), est des plus pompeux. Ils louent l'innocence de sa vie, la pureté de ses mœurs, sa pieté sincere, sa liberalité, son savoir, & cent autres belles Qualitez, que les Auteurs Protestans lui disputent; car, ils affirment (13), Qu'il étoit tout penetré d'une Avarice insatiable. On ne peut rien lire de plus positif pour le verifier, que le temoignage de Loup Abbé de Ferrieres. Il dit (14) qu'il fut envoyé vers ce Pape; mais, qu'avant de partir, il eut soin de faire une bonne provision de presens, parce qu'il n'en auroit jamais pû approcher que par cette voie. Baronius dit que c'étoient seulement des presens de civilité, qui marquoient le respect de celui qui le faisoit, & nullement l'avarice de celui qui les recevoit. Mais, cela ne s'accorde en aucune maniere avec ce qu'en dit l'Abbé Loup, qu'il avoit besoin de presens pour réussir dans ses desseins, & que, sans cela, il n'auroit pû approcher de Leon. Il s'applaudit même, à la fin de sa Lettre, d'avoir piqué le Pape, & censuré son Avarice. Le Jesuite Cellot est plus sincere que Baronius. Il dit (15) que Goteschalque ne pût avoir audience du Pape Leon, parce qu'il étoit un pauvre Moine qui n'avoit rien à donner. Cela n'est pas surprenant: car, bien que les Apôtres appellent l'Avarice Idolatrie, & qu'ils excluent les Avars du Royaume des Cieux, on fait que les Gens d'Eglise ne prennent pas ces terribles menaces pour eux: ce seroit l'Animal du Monde le plus extraordinaire, qu'un Ecclesiastique sans Avarice.

Quelques-  
unes de  
ses Actions.

Le Pape, dont je viens d'écrire la Vie, fit deux Ordinations, l'une au mois de Decembre & l'autre au mois de Mars, & ordonna 19. Prêtres, 8. Diacres, & pour divers lieux 63. Evêques. Il institua l'Octave de l'Assomption de la Vierge, qui ne se celebrait point encore à Rome; & la premiere fois, il distribua des pieces d'argent au Peuple. Outre les Bâtimens dont j'ai parlé, il fonda plusieurs Monasteres. Il en fit un de Religieuses dans sa propre Maison, qu'il dedia à S. Symmitre & St. Cesaire: il rebâtit & orna celui de St. Martin, où il avoit été Moine. Il retablit celui de Corsaire, qui ne servoit plus qu'à loger des seculiers, & il y mit des Religieuses. Un jour étant allé faire ses prieres à St. Laurent, il demanda combien de Moines y faisoient le Service. On lui repondit, que quelques-uns de ses Predecesseurs y avoient établi deux Monasteres; mais, que la pauvreté les avoit fait abandonner. Il en retablit un sous le nom de St. Etienne & de St.

(12) Anastase. Plaine, &c.

(13) Voyez le Tableau des Papes &c. art. 17.  
pag. 58.

(14) Lupi Epist. 58.

(15) Cellot, Hist. Gotesch.

St. Cassien, le dota suffisamment, & y mit des Moines Grecs, pour faire l'Office & jour & nuit. Entre les ornemens qu'il renouvela, on fait mention d'une croix d'or, qu'un Sous-Diacre portoit devant le cheval du Pape, selon l'ancienne coutume.

An de J.C.  
855.

On lui attribue (16) une Instruction aux Prêtres, qui se trouve inserée dans le Pontifical Romain, à la fin de la forme de tenir le Synode des Evêques. Les Prêtres y sont exhortés à se lever toutes les nuits pour les prières nocturnes, & à chanter l'Office aux heures marquées. Chaque Prêtre doit avoir un Clerc, ou Disciple, qui lui aide à chanter les Pseaumes, & répondre à la Messe. Il doit inviter le Peuple à se confesser le Mercredi des Cendres, & imposer les penitences: l'exhorter à communier quatre fois, à Noël, le Jeudi Saint, à Pâques, & à la Pentecôte: enfin, ne rien exiger pour les Fonctions Ecclesiastiques.

Ecrit  
qu'on lui  
attribue.

## HISTOIRE ou FABLE

### DE LA

### PAPESSE JEANNE.

Après un long Examen des Raisons alleguées pour & contre l'Existence de la Papesse Jeanne, que Platine appelle JEAN VIII., j'avoué que je ne trouve qu'Incertitudes dans ce Fait. Je ne prétens, ni l'affirmer, ni le nier. Moins décisif que bien d'autres Ecrivains (1), je l'abandonne aux Lumieres de mes Lecteurs, quoique je panche plus à regarder ce qu'on en dit comme fabuleux, qu'à en affirmer la Verité. Les Protestans se sont divertis pendant un tems considerable de l'Histoire ou de la Fable de la Papesse Jeanne; & nous, faute de pousser assez loin nos Recherches sur cette matiere, nous avons été obligés de laisser jouir nos Adversaires de cette satisfaction. A la fin, Blondel, le plus docte des Protestans de ce Royaume, s'est élevé contre ce Sujet de Joye & de Triomphe: & quelques Ecrivains (2) de sa Religion ont avoué, qu'il a fait voir évidemment, que ce n'est qu'une Fable, & que Mr. Spanheim a fait en vain une grande parade d'Erudition, pour retablir le credit de ce Fait.

Je ne blame point ceux qui croient l'Existence de la Papesse Jeanne; & qu'il y ait eu un Pape femelle ou non, c'est une chose qui m'est parfaitement indifferente: mais, on ne sauroit pardonner à tous ceux, qui sont convaincus que Blondel a raison, de lui savoir mauvais gré de sa Decouverte. La plupart des Protestans se sont presque mis en colere, qu'un Ministre de la

Blondel est  
maltraité  
par ses  
Collegues.

Re-

(16) *To. 8. Concil. p. 33.*

(1) *Blondel, Desmarets, Bayle, &c.* parmi ceux qui l'ont nié absolument. *Spanheim, L'enfant, Des Vignoles, &c.* parmi ceux qui

l'ont affirmé.

(2) *Bayle, Diss. Art. Papesse. Le Dr. B. All. Pensées libres sur la Religion, p. 244.*

An de J.C.  
855.

Religion Reformée ait fait voir la Fauffeté d'une Opinion qu'il importoit aux Protestans de faire passer pour vraie (3). Ils ont trouvé mauvais, qu'il eut nettoiyé le Papisme de ses Ordures (4); & ils ont soutenu que des gens, qui ne cessoient d'accabler de Calomnies la Memoire des Reformateurs, ne meritoient pas qu'un Protestant les traitât avec tant de Justice & de Charité. C'étoit-là seulement le Langage des plus moderez. D'autres, plus echauffez, ont crié contre lui, comme contre un homme qui s'est laissé corrompre par les Ennemis de la Religion, pour trahir la Cause Protestante (5).

Histoire  
de la Pa-  
peffe.

Ce Fait a été traité par les deux Partis avec toute l'Aigreur imaginable, quoiqu'il ne soit nullement decisif en matiere de Religion. Voici le Conte, comme on le trouve dans quelques anciens Manuscrits d'Anastase le Bibliothecaire, dans Marianus Scotus (6), Sigebert (7), Martin le Polonois, & plusieurs autres, que Mr. Blondel rassemble lui-même jusqu'au nombre de plus de 60., tous de la Commnion de Rome, & parmi lesquels *il y a plusieurs Religieux, & même des Saints canonisez*, comme s'exprime Moreri. Environ le milieu du neuvieme Siecle, savoir entre Leon IV. & Benoit III. une Femme nommée Jeanne fut elevée au Pontificat sous le Nom de Jean, lequel Platine & presque tous les autres Historiens ont compté pour le VIII. de ce Nom, & d'autres pour le VII. Quelques-uns l'ont appelé Jean tout simplement. Ce Pape femelle naquit à Mayence, où elle étoit connue sous le nom de Jean l'Anglois; soit qu'elle fut de famille Angloise, soit pour d'autres raisons qui ne nous sont pas connues. Quelques Historiens modernes ont prétendu, qu'avant son Pontificat elle s'appelloit *Agnès*, c'est à dire *chaste*, peut-être par contre-verité. Dès son Enfance, elle fit paroître une extrême ardeur pour les Belles-Lettres, & pour les Voies. Ce fut pour satisfaire cette inclination, qu'elle prit un habit d'homme, & qu'elle se fit conduire à Athenes, par un de ses Amis, que la Chronique scandaleuse appelle son *Amant favorisé*. D'Athenes, Jeanne alla à Rome, où elle enseigna les saintes Lettres, & où, sous l'habit de Docteur, elle s'acquit une si haute reputation d'Esprit, de Savoir, & de Probité, que, d'un contentement unanime, elle fut éluë pour être Pape, en la place de Leon IV.

Ses Voia-  
ges.Son Ac-  
couche-  
ment, & sa  
Mort.

Jusqu'ici, on ne voit rien qui ne fasse beaucoup d'honneur à Jeanne & au beau Sexe en general. Mais, plusieurs Historiens, à la verité plus modernes que Marianus, ajoutent à cette Histoire plusieurs Particularitez un peu delicates. Ils pretendent, que Jeanne porta loin la Reconnoissance pour cet Ami, à la faveur duquel elle avoit si heureusement fait ses Etudes; & que lui, de son côté, aussi touché de sa Beauté que de son Esprit, ne se borna pas à lui apprendre du Grec, & de la Philosophie. Ce commerce auroit bien pû demeurer caché, sans un contre-tems qui arriva. C'est que Jeanne, sans doute trompée dans son calcul, se hazarda d'aller à une Proccsion, où elle

(3) *Præfat. Apologet. apud Marefium.*(4) *Curcellæus, in Refutat. Samuel. Marefii.*(5) *Sarravius, Epist. 178.*(6) *Chronic. lib. 3. Ætat. 6. ad an. 854.*(7) *Chronogr. an. 854. Edit. Pistor.*

elle eut le malheur d'accoucher au beau milieu de la rue, entre le Colisée & l'Eglise de St. Clement. L'Histoire ou la Fable dit, qu'elle mourut-là. Si ce fut des douleurs, ou du desespoir d'avoir si mal pris ses mesures, c'est ce qu'on ne decide pas. Quoiqu'il en soit, Jeanne en mourut, après avoir occupé le Siege Pontifical, pendant l'espace de deux ans, ou environ. On pretend, qu'en detestation de ce fait, le *Très-Saint Pere* ne manque jamais de se détourner, quand il se rencontre à ce fatal Endroit. Et un Auteur (8), qui n'est pas suspect sur ces matieres, assure que la Statue de Marbre, qu'on voioit encore de son tems au même lieu, y avoit été dressée dans le même dessein.

An de J. C.  
855.

Ce Conte seroit destitué de son plus bel ornement, si j'omettois ici la précaution qu'on prit depuis pour éviter à l'avenir une pareille surprise. Il n'y a personne qui ait oui parler de l'Histoire de la Papesse Jeanne, qui n'ait en même tems oui parler de la *Chaise percée*. Veritablement, il est un peu difficile de s'expliquer sur l'Usage de cette Chaise, aussi bien que sur le Personnage qu'y faisoit le Sujet papable. Mais, pour ne pas laisser la narration incomplète, je dirai ingénuement, qu'après l'Élection d'un Pape, on le faisoit asseoir sur cette Chaise, & qu'un Diacre alloit bien devotement mettre la main sur la partie qui distingue les deux Sexes, afin d'être assuré qu'on avoit élu un homme, & non pas une femme, pour gouverner l'Eglise. Il est fort vraisemblable, que le même Principe de Modestie, qui a fait abolir en France certaines preuves de *Virilité* à quoi l'on obligeoit il n'y a pas long-tems les hommes (9), a aussi fait abolir à Rome cette maniere d'expérience.

De la  
Chaise  
percée.

Voilà le Conte avec ses plus belles Circonstances. S'il faut que j'en porte mon Jugement, je declare que je n'y vois rien d'infamant, ni pour le St. Siege, ni pour les Fideles qui lui sont soumis: car, comme l'a judicieusement remarqué le P. de la Mainferme (10), seroit-il honteux aux hommes d'obéir à une femme, puisque la Sainte Vierge a commandé à Dieu-même; car, il est dit dans l'Écriture, que Jesus-Christ étoit sujet à sa Mere. Si Dieu, l'Être nécessaire, le Createur de toutes choses, n'a point fait difficulté d'obéir à une femme, nous autres hommes, petites creatures que nous sommes, oserons-nous en faire difficulté? Raillerie à part. Il en faut revenir au Sentiment d'Étienne Pasquier là-dessus. Il n'auroit point voulu qu'on eut mis cette *pauvre Garce Allemande* (11) sur letrottoir, & il eut été d'avis, qu'on eut laissé le *Moustier* où il estoit. Car auparavant, dit-il, chacun tenoit cette Histoire pour vraie, sans penser faire tort au St. Siege, non plus qu'à l'honneur des Assyriens par leur *Semiramis*, qui sous l'habit d'homme gouverna longuement l'État, & enfin comme Femme tomba au même desarroy que Jeanne (12).

Badinage  
sur ce Fait.

(8) *Theodoric à Niem. Lib. de Priv. & Juribus Imp.*

(9) Et jamais Juge entr'eux, ordonnant le Congrès,

De ce burlesque mot n'a sali ses Arrêts.  
*Despreaux Sat. VIII.*

(10) *Joan. de la Mainferme, in Clypeo nascentis Fontebraldensis Ordinis, to. 3.*

(11) *Florimond de Reymond, in Anti-Papesse, ch. 1. n. 2.*

(12) *Lettre de Pasquier à Mr. Tournebus, liv. 12.*

An de J.C.  
855.

Fonde-  
ment de  
cette  
Histoire.

Touchons au But. J'ai dit d'abord que l'Histoire de la Papeſſe Jeanne me paroifſoit fabuleuſe; &, pour fortifier mon ſentiment, il ſeroit à propos d'entrer dans le detail des Raiſons pour & contre ce Fait. Mais, cette Diſcuſſion me meneroit trop loin. Y entrer même ſeroit une peine inutile, puis que les Ouvrages qui en traitent (3) ſont entre les mains de tout le Monde. Je hazarderai ſeulement une Conjecture; c'eſt que cette pretendue Histoire pourroit bien n'être fondée que ſur la corruption des Papes de ce tems-là; & je m'étonne, que comme une puiffante Reine (14) donnoit à Neron le titre de *Madame*, à cauſe de ſes Debauthes contre Nature, on ne ſe ſoit pas aviſé de dire que cet Empereur étoit une Femme.

Cette Conjecture me paroît plus vraiſemblable, ou moins riſible, que celle d'Etienne Forcadelle (15), Poète ſans ſel ni ſtyle, Jurisconſulte ſans ſolidité, & Hiſtorien fabuleux, qui mourut en 1573. Dans un de ſes Livres, il s'écric avec admiration, comme s'il avoit fait une belle découverte: *Que ſeroit-ce, ſi le Pape Jean avoit été metamorphoſé en femme?* Il allegue, pour appuier ſa Conjecture, ce que l'on trouve dans Tite-Live (16), qu'une femme fut changée en homme, dans le tems que l'Armée Romaine, commandée par T. Gracchus, livra proche de Benevent la Bataille à Hannon, General des Carthaginois. *Mais, ajoute-t'il, un pareil Evènement ne trouvera pas créance dans l'Esprit de ceux qui ne ſe ſouviennent pas que la Femme de Loth fut changée en une Statuë de Sel, & que Dieu fait & peut faire une infinité de Miracles.* Le Serieux de Forcadelle, en débitant cette extravagante Viſion, eſt encore plus ridicule, que l'Opinion même.

MICHEL III.  
Empereur d'Orient.

BENOIT III.

CHARLES-LE-CHAUVE,  
Empereur & Roi de France.

CVIII. P A P E.

Election  
de Benoit  
III.

LE Pape, qui ſucceda, dit-on, à la Papeſſe, étoit Romain, fils de Pierre. Son Pere, qui l'avoit bien inſtruit dans les Saintes Lettres, le mit au Palais de Latran; & enſuite, il fut reçu dans le Clergé (1). Le Pape Gregoire IV. l'ordonna Sous-Diacre, & Leon IV l'ordonna Prêtre du titre de St. Calliſte, où le Peuple en foule alla lui porter la nouvelle de ſon Election. On le trouva en prieres; il ſe leva, & voiant de quoi il s'agiſſoit, il ſe remit à genoux, & dit avec beaucoup de larmes: *Ne me tirez point de mon Eglise, je vous en prie. Je ne ſuis pas capable de porter le poids d'une grande Dignité.* Cependant, ils l'emmenèrent au Palais de Latran, chantant des Hymnes & des Cantiques Spirituels; & le mirent, ſuivant la coutume, dans le Trône Pontifical, avec une joye publique. Après cette cere-

(13) Voyez, outre les Ouvrages que j'ai indiqués, une Diſſertation Latine de Jean Chriſtoſte Wagenſeil, inſérée dans les *Amœnitates Litterariae*. Francfort 1725. to. 1.

(14) *Boalicia*. Voyez Tacite, *Annal.* 14.

(15) *Stephanus Forcatulus, de Gallorum Imperio & Philoſophia*. Lib. 7.

(16) Tite Live, *Decad.* 3. *Lib.* 4.

(1) *Anaſtaſe*, in *Ben.* III.

ceremonie, on dressa le Decret d'Electiõ, qui fut souscrit du Clergé & des Grands, & envoieé aux Empereurs Lothaire & Louis par deux Deputez, Nicolas Evêque d'Anagnia, & Mercure Maître de la Milice.

Mais, ils rencontrèrent en chemin Arsene, Evêque d'Eugubio, qui leur persuada d'abandonner Benoit, quoiqu'ils lui eussent juré fidelité, & d'elire Pape le Prêtre Anastase, deposeé auparavant par Leon IV. dans un Concile tenu à Rome. Aiant donc rendu à l'Empereur Louis le Decret d'Electiõ, ils revinrent à Rome, où ils donnerent avis qu'il envoioit des Deputez, & rendirent ses Lettres. Les Deputez arriverent quelques jours après à Hortat, à quarante mille de Rome où ils prirent le parti d'Anastase, à la persuasion de l'Evêque Arsene, qui étoit allé au devant d'eux avec l'Evêque Nicolas, & trois Capitaines, Mercure, Gregoire, & Christofle. Deux autres Evêques, Radoalde de Porto, & Agathon de Todi, se joignirent aussi à eux.

Benoit, l'ayant appris, envoya Gregoire & Maïon, Evêques, avec des Lettres aux Deputez de l'Empereur; mais, à la poursuite d'Anastase, on les lia & on les fit garder. Benoit y envoya encore Adrien, Secondicier du St. Siege, & le Duc Gregoire. Le lendemain, les Deputez de l'Empereur manderent à tout le Clergé, le Senat, & le Peuple de venir au devant d'eux au de-là de Pontemole, à quoi ils obéirent, & vinrent à l'Eglise de St. Lucius Martyr, où les Deputez s'étoient arrêtez avec Anastase. De-là, ils marcherent vers Rome, menant comme Prisonniers, Adrien, Gratien, & Theodore, Officiers du St. Siege. Ils entrerent dans la Cité Leonine, & dans l'Eglise de St. Pierre, où Anastase fit briser & bruler l'Image du Concile, que le Pape Leon avoit fait peindre sur la Porte, apparemment celui où il avoit été depoteé.

Ensuite, il entra dans Rome, même à main armée, & il se saisit du Palais de Latran. Il s'assit dans le trône Pontifical, après en avoir fait ôter de force Benoit, par les mains de Romain, Evêque de Bagni. Il le fit aussi depouiller des Habits Pontificaux & charger d'injures & de coups, & le donna en garde à Jean & Adrien, Prêtres deposez par le Pape Leon pour leurs crimes. Alors, toute la Ville de Rome fut dans une grande Consternation: on n'entendoit que des cris. Les Evêques & les Prêtres, se frapant la Poitrine, & fondant en larmes, étoient prosternez devant les Autels. Cela se passoit le Samedi.

Le lendemain Dimanche, les Evêques qui étoient à Rome s'assemblerent avec le Clergé inferieur & le Peuple dans l'Eglise Emilienne; & les Deputez de l'Empereur y vinrent aussi. Ils monterent jusques à l'Abside où les Evêques étoient assis, chantant avec le Clergé. Ils leur presentoient les pointes de leurs Dards & de leurs Epées, disant avec fureur: *Rendez-vous, & reconnoissez Anastase pour Pape.* Les Evêques repondirent: *Nous ne recevrons jamais un homme deposeé & anathematizé par le Pape & par un Concile: Nous le rejettons de toute Assemblée Ecclesiastique.* Les François, voyant leur constance, les quitterent en colere, & entrerent dans une Chapelle de l'E-

Tom. II.

E

glise,

An de J.C.  
855.

Les Deputez de l'Empereur veulent élire Anastase.

Anastase vient à St. Pierre.

Benoit est contraint de ceder le St. Siege.

Les Evêques refusent de sacrer Anastase.



An de J.C.  
855.

glise, où ils commencèrent à deliberer & à proposer divers avis. Ils contrainquirent les Evêques d'Ostie & d'Albane d'y entrer; & , aiant commencé par la douceur, ils finirent par les menaces, & leur dirent d'un ton très-rude: *Il y va de votre tête, si vous refusez de sacrer Anastase.* Les Evêques respondirent, qu'ils aimoient mieux souffrir la mort, & être mis en pieces; ils reprirent même les Deputez de l'Empereur, & leur remontrèrent par l'autorité de l'Ecriture l'injustice de leur prétension. Alors les François se mirent à parler en secret en leur Langue Tudesque: après quoi ils parurent appaifez.

Anastase,  
est chassé  
du Palais  
de Latran.

Le Mardi matin, les Evêques s'assemblerent dans la grande Eglise de Latran, avec le Clergé & le Peuple, qui cria à haute voix: *Nous voulons le Bienheureux Pape Benoit: c'est lui que nous desirons.* Les Deputez de l'Empereur, étonnez de cette union du Peuple, & voiant qu'ils ne pouvoient faire élire Anastase, assemblerent les Evêques & quelques-uns du Clergé dans une Chambre du Palais Patriarchal. La Dispute y fut grande: mais, les Romains apporterent de si puissantes raisons, que les François se rendirent, & dirent aux Evêques: *Prenez celui que vous avez élu & le menez en telle Eglise qu'il vous plaira: nous allons chasser de ce Palais Anastase que vous dites être déposé. Passons trois jours en Jeunes & en Prieres, puis nous ferons ce que Dieu nous inspirera.* Les Evêques s'écrierent, que l'on commençât par chasser Anastase, & aussi-tôt on le fit sortir honteusement du Palais Patriarchal, & tout le Peuple en rendit graces à Dieu.

Benoit  
III. est  
consacré.

Alors, les Evêques tirerent Benoit du lieu où on le gardoit, & le menerent au Palais de Latran dans la Basilique du Sauveur. Ensuite, ils le mirent sur le cheval que montoit ordinairement le Pape Leon, & le menerent comme en triomphe à Ste. Marie Majeure, où ils passerent trois jours & trois nuits en Jeûnes & en Prieres. Tous ceux qui avoient suivi le parti d'Anastase vinrent dans la même Eglise baiser les pieds de Benoit, avouant leur faute, & le priant de les recevoir. Il les reçût à bras ouverts, les embrassa, & les consola. Les Deputez de l'Empereur s'y rendirent aussi, & lui parlerent en secret avec amitié. Tous étant ainsi réunis, les Evêques remenerent Benoit au Palais de Latran, chantant des hymnes, & accompagnez d'un grand Peuple, & le remirent dans le Trône Pontifical. Enfin (2) le Dimanche premier jour de Septembre 855. ils le menerent à l'Eglise de St. Pierre, où il fut sacré solennellement, sous le nom de BENOIT III. en presence des Deputez de l'Empereur Louis, & de tout le Peuple.

An de J.C.  
856.

Ethelulfe  
soumet son  
Royaume  
au St. Sie-  
ge.

Ethelulfe, Roi d'Essex en Angleterre, vint à Rome l'an 856. Il offrit (3) à St. Pierre une Couronne d'Or du poids de quatre livres, & plusieurs autres riches presens; & fit une largesse publique au Clergé & au Peuple. Estant de retour en Angleterre, il fit tenir un Concile à Winchester dans l'Eglise de St. Pierre (4), où il fut ordonné qu'à l'avenir la dixieme partie de toutes les

(2) Voyez *Papebr. Conat.*  
(3) *Anastase, in Bened. III.*

(4) *Hincmar, to. I. tom. 8. Concil. p. 243.*  
*Ingulf. p. 260.*

les terres appartiendroit à l'Eglise, franche de toutes charges, pour la recompenfer des pillages des Barbares; & il établit le *Denier de St. Pierre* (5) dans tout son Royaume. Pendant le séjour que ce Prince fit à Rome, il se distingua par sa piété & par ses liberalitez envers les Pauvres. On dit aussi qu'il y fit rebâter l'Ecole Angloise, qui avoit été presqu'entièrement reduite en cendres. De plus: il laissa par son Testament trois cens marcs d'or par an à l'Eglise Romaine: cent pour St. Pierre, cent pour St. Paul, cent pour les largesses du Pape.

An de J.C.  
856.

L'an 857. Loup, Abbé de Ferrieres, écrivit au Pape Benoit (6) par deux deses Moines qui entreprirent volontairement le voiage de Rome. Ils avoient des Lettres generales de recommandation à tous les Evêques d'Italie & de Gaule, & à tous les fideles; non seulement de Loup leur Abbé, mais encore de Venilon, Archevêque de Sens, leur Evêque Diocesain: portant expressément qu'ils avoient la permission de l'un & de l'autre. Dans la Lettre au Pape, Loup dit qu'il avoit été envoyé à Rome, du tems de Leon son Predecesseur. Il lui recommande ces deux Moines Pelerins, & le prie de les instruire des coutumes de l'Eglise Romaine, afin d'avoir une regle certaine contre la varieté des usages qui regnoient en divers lieux. Il prie aussi le Pape de lui envoyer par ces Moines quelques Livres qui lui manquoient & qu'il ne trouvoit point en France, savoir les Commentaires de St. Jerôme sur Jeremie, depuis le sixième livre jusques à la fin: Ciceron de l'Orateur: les douze livres des Institutions de Quintilien: le Commentaire de Donat sur Terence; promettant de les faire promptement copier & de les renvoyer fidellement. Dans une autre (7) Lettre, il prie un ami de lui apporter les Guerres de Catilina & de Jugurtha par Salluste, & les Verrines de Ciceron.

An de J.C.  
857.

Loup de  
Ferrieres  
écrit au  
Pape.

Ce fut peut-être dans le cours de la même année, que le Pape Benoit reçut une Ambassade de la part de Michel III. Empereur d'Orient, qui envoya des Presens considerables à l'Eglise de St. Pierre; entr'autres un Evangile couvert d'or pur, & enrichi de pierres précieuses de diverses sortes: un calice d'or avec le même enrichissement; & beaucoup d'autres choses de grand prix (8). Vers le même tems, le Pape Benoit confirma la sentence de deposition portée contre Gregoire, Evêque de Syracuse en Sicile, par Ignace Patriarche de Constantinople; ce qui paroît par quelques Lettres de Nicolas I (9). Et enfin, à la requisition d'Hincmar, Archevêque de Rheims, il confirma le Synode tenu à Soissons l'an 853. quoique Leon IV. eut absolument refusé d'approuver ce qui s'y étoit fait. Un Sous-Diacre nommé Hubert, aiant été accusé devant le Pape Benoit d'être en continuelle société avec des Femmes impudiques: de s'être faisi du Monastere de St. Maurice, & d'en dissiper les revenus avec des Gueuses: d'avoir mis la Division entre l'Empereur Louis & ses freres: d'entretenir un grand nombre de Chiens

Quelques  
actions du  
Pape Be-  
noit.

(5) *Polydore Virgile.*

(6) *Lup. Epist. 101. 102.*

(7) *Epist. 140.*

(8) *Anastase.*

(9) *Nicol. I. Epist. 6. & 10.*

An de J.C.  
857.

Chiens & d'Oiseaux: enfin, d'avoir commis une infinité d'autres choses contre les Canons: ce Diacre, dis-je, fut cité par le Pape à comparoitre à Rome dans l'espace de trente jours, pour s'y justifier (10), ou pour y subir les Censures Ecclesiastiques.

An de J.C.  
858.

Sa Mort,  
& son Elo-  
ge.

On compte que Benoit III. ne tint le St. Siege qu'environ deux ans & demi, & qu'il mourut le 10. de Mars 858. (11). On dit qu'il avoit une si grande douceur, qu'il se rendit cher à tout le Monde. C'est l'Eloge qu'en a fait l'illustre Photius, quoiqu'il fut ennemi juré du St. Siege. D'ailleurs, ce Pape visitoit les Malades (12), nourrissoit les Pauvres, consoloit les Affligez, & protegeoit avec fermeté les Veuves & les Orphelins. En une Ordination au mois de Decembre, il fit cinq Prêtres & un Diacre, & d'ailleurs 66. Evêques. Il assistoit avec tout le Clergé aux Funerailles des Evêques, des Prêtres, & des Diacres, & il ordonna que ses Successeurs en useroient de même.

MICHEL III.  
Empereur d'Orient.

NICOLAS I. CHARLES-LE-CHAUVE,  
Roi de France.

CIX. P A P E.

Election  
de Nicolas  
I.

LA Vacance du St. Siege ne fut que de quinze jours, & on élût NICOLAS I. Romain de naissance, fils de Theodore Regionaire (1). Le Pape Sergius le tira de la Maison de son Pere, le prit dans le Palais Patriarchal, & l'ordonna Sous-Diacre. Benoit III. eut tant d'affection pour lui, qu'il l'avoit toujours auprès de sa Personne, & lui fit part du Gouvernement de l'Eglise. A sa mort, Nicolas le porta en terre avec les autres Diacres, & il aida à l'ensevelir. L'Empereur Louis, qui venoit de sortir de Rome, y revint promptement, aiant appris la mort du Pape Benoit; & le Clergé avec les Grands & tout le Peuple s'assemblerent pour l'Election. Après avoir conferé pendant quelques heures, ils convinrent unanimement d'élire le Diacre Nicolas, & l'allerent promptement chercher à l'Eglise de St. Pierre où il s'étoit retiré, briguant peut-être le Pontificat. Au milieu des acclamations & des cris de joye, on le mena au Palais de Latran, & on le mit dans le Trône Apostolique; après quoi, il fut ramené à St. Pierre, consacré & intronisé en presence de l'Empereur. Enfin, on le reconduisit au Palais Patriarchal avec des Cantiques spirituels, & il fut couronné avec une grande joye de toute la Ville le Dimanche 24. d'Avril. Deux jours après, il mangea avec l'Empereur; & l'alla visiter, quand il fut sorti de Rome, au lieu nommé Quintus. Il fit paroître en cette occasion un Orgueil insupportable, & justifia que l'Humilité se trouve très-rarement sous le Harnois Ecclesiastique: car, il souffrit, non seulement que l'Empereur vint à pied au de-

vant

(10) Bened. Epist. 2. in tom. 3. Concil. Gal.

(11) Anastase. Papebroch.

(12) Platine.

(1) Anastase.

vant de lui ; mais encore, qu'il tint son cheval par la bride, & qu'il le conduisit, en qualité d'Ecuyer, la longueur d'un trait d'arc. Un autre Auteur (2) ajoute que l'Empereur baisa le pied du Pape ; ce qui me paroît une horrible Lâcheté dans un Prince qui étoit Souverain de Rome & de son Pontife. Ils mangerent encore ensemble. L'Empereur lui fit de grands presens, le reconduisit à cheval, & en se separant mena encore celui du Pape par la bride.

Dès le commencement de son Pontificat, & la même année 858., le Pape Nicolas confirma l'Union des Eglises de Brême & de Hambourg, en faveur d'Anscaire. Gonthier, Archevêque de Cologne, s'opposa d'abord à cette union ; il soutenoit qu'il n'étoit point juste d'eriger en Metropole un Siege de sa Dependance, au préjudice de la Dignité du sien. Enfin, à la priere du Roi & de tous les Evêques, il déclara, que si le Pape confirmoit cette union, il l'approuveroit aussi, & tous ses Suffragans y consentirent (3). Sur cette reponse, le Roi Louis envoya à Rome Salomon, Evêque de Constance, & Anscaire ne pouvant l'accompagner envoya avec lui le Prêtre Norfrid son Disciple. Ils furent très-bien reçus par le Pape Nicolas, qui, voiant l'utilité de cette union pour la conversion des Païens, la confirma par ses Lettres. Il y marque comme Anscaire avoit été établi premier Archevêque des Nordalbingues, & son siege fixé à Hambourg par l'Autorité du Pape Gregoire IV. ; ce qu'il confirme, le declarant son Legat pour prêcher l'Evangile chez les Suédois, les Danois, les Slaves, & les Nations voisines. Ensuite, il rapporte la Raison qu'avoit eue le Roi Louis d'y unir l'Evêché de Brême ; ce qu'il confirme encore, & ordonne qu'à l'avenir ces deux Dioceses n'en feront qu'un sous le nom de Hambourg, avec defense à l'Archevêque de Cologne d'y rien prétendre.

Ce fut vers l'an 859. que Ratram, Ratramne, ou Bertram, (car on lui donne l'un ou l'autre de ces noms indifferemment,) écrivit, par l'ordre de Charles-le-Chauve, un Traité fameux *du Corps & du Sang du Seigneur*. Il n'y a peut-être aucun Auteur, ni ancien, ni moderne, sur lequel on ait tant fait de Difficultez, qu'on en a formé dans les derniers tems sur cet Ouvrage. Cela même est une marque de son importance, & m'engage à éclaircir ici les principales choses qui ont été dites sur ce Traité de Ratramne. Dans ce dessein, j'abregerai une excellente Dissertation publiée en 1717. (4), parce que je n'y vois rien qui ne soit solidement établi, ou par le Traité même, ou par des Temoignages non suspects.

Ratramne étoit Prêtre & Moine de Corbie (5), savant aux Ecritures, également estimé pour la Doctrine & pour les Mœurs. Ce temoignage avantageux se trouve confirmé dans l'Apologie des Sts. Peres, où Ratramne est qualifié de *Defenseur de la Grace, de savant Benedictin, d'un grande*

(2) Sigonius.

(3) *Vita S. Ansch. apud Mabillon, Sec. IV. Bened. part. 2. & apud Bollandianos ad diem. 3. Feb.*

(4) A Amsterdam. Cette Dissertation se trouve à la tête de la Traduction de Ratramne.

(5) Tritheme, de Script. Eccl.

An de J. C.  
858.

Union de  
Brême à  
Ham-  
bourg.

An de J. C.  
859.

Traité de  
Ratramne  
sur l'Euc-  
haristie.

Double  
Jugement  
sur Ra-  
tramne.

An de J. C.  
859.

*Reputation pour la Science & pour l'Esprit, d'homme très-estimé pour la suffisance.* C'est ce que toute Personne impartiale croira aisément ; bien que, dans la *Perpetuité de la Foi*, on le traite d'homme obscur & embarrassé, qui ajoute ses *Raisonnemens aux Expressions ordinaires de l'Eglise, & les explique à sa fantaisie.* On a tout lieu d'être surpris que le même Auteur (6) ait pensé si différemment sur le sujet de Ratramne. Il vaut mieux croire que ces témoignages si différens sont une marque d'oubli, ou d'acquisition d'une nouvelle lumière, que de penser qu'ils soient un Stratagème de Rhetorique : car, il est très-possible que l'on perde avec le tems la bonne opinion qu'on a eue de quelqu'un & qu'on a publiée, comme il arrive aussi que l'on apprend à en mieux juger que l'on n'avoit fait dans un premier Livre.

Le témoignage de Ratramne ne peut être reculé.

Raillerie à part : si l'on ne veut pas parler sans fondement, on ne peut que s'exprimer en termes avantageux sur le compte de Ratramne. Mais, pour faire une Remarque plus importante, cet Auteur témoigne lui-même que ce ne fut pas de son propre mouvement, mais par l'ordre exprès du Roi Charles-le-Chauve, qu'il fit ce Traité. Le Roi voyant que ses sujets avoient des sentimens opposez sur la Matière de l'Eucharistie, lui commanda d'écrire pour tâcher d'arrêter le cours de cette division ; ce qui donne encore plus d'autorité à son témoignage, parce qu'on ne peut présumer raisonnablement que le Roi n'eut pas choisi un homme orthodoxe & pieux, dans une occasion si importante ; ni que celui qu'il avoit choisi eut écrit legerement, ou avec dessein, pour introduire quelque opinion nouvelle, & augmenter le Schisme au lieu d'y remédier ; ni enfin qu'écrivant ainsi, à la face de tout ce qu'il y avoit de plus auguste & de plus éclairé dans le Royaume, il eut osé débiter une creance, comme Catholique, si elle ne l'eut pas été.

Plan de son Ouvrage.

Ceux, qui liront ce Traité avec un Esprit libre, avoueront, à mon avis, qu'il y paroît par-tout beaucoup d'ordre, & beaucoup de force. L'expression même en est vive, & du moins aussi pure que d'aucun autre Auteur de son tems. Après une Preface courte & modeste, qui dit le sujet & l'occasion de son Traité, il entre en matière, pose d'abord l'Etat de la Question, en éclaircit les termes, & les définit pour ôter toute Ambiguité ; &, formant sa Conclusion aux mêmes termes qu'il a définis, il déclare quelle est la Creance Catholique & Orthodoxe touchant le sacré Mystere qui étoit en question. Et, parce qu'il y avoit déjà un assez grand nombre de Personnes, comme il le dit lui-même, qui s'éloignoient de la vérité, il appuie fortement cette vérité par l'Autorité de l'Écriture, par les lumières de la raison, par le témoignage des sens, par la Doctrine des Peres du plus grand nom ; & enfin par la pratique, & par les propres termes des prières publiques, dont l'Eglise se servoit encore alors dans la célébration des Sacremens.

Créance des Stercoranistes,

De tous nos Auteurs, le President Manguin & un ou deux autres, parmi

(6) Mr. Arnaud.

mi lesquels je compte le Docteur (7) Boileau, sont les seuls qui osent soutenir que la Doctrine de Ratramne est conforme à celle que nous enseignons aujourd'hui. La seule chose à quoi le Cardinal Du Perron (8) se réduit, (lui qui le premier a traité la chose à fond) pour affoiblir le temoignage de cet Auteur, c'est qu'il suppose hardiment que le dessein de Ratramne n'étoit pas d'écrire contre la Présence réelle, mais de combattre une Secte de Stercoranistes, qu'il prétend qui se renouvella en ce tems-là. Il veut qu'il y eut alors des gens qui crussent, non seulement que le Corps de Jesus-Christ est present réellement dans le Sacrement, comme nous le croions, mais qu'il y est revêtu & affecté, comme il parle, des mêmes qualitez extérieures qui étoient auparavant au pain & au vain, & que ces qualitez sont propres & unies hypostatiquement au Corps de Jesus-Christ; c'est-à-dire, que c'est le Corps de Jesus-Christ, qui a la même couleur, la même odeur, le même goût, & la même étendue, qui auparavant étoient inherentes à la substance du Pain & du Vin, & qu'en voiant ces Qualitez exterieurs ces gens croioient voir le corps même de Jesus-Christ, *ou la peau même du Corps du Seigneur*, comme parlent les Theologiens de Douai (9): d'où, selon lui, ces gens s'étoient persuadés, que c'étoit le propre Corps de Jesus-Christ, qui étoit divisé, mangé, digéré, & rejeté à la maniere des alimens communs, & que pour cela même on les a appellez Stercoranistes.

Mais, cette prétendue Secte de Stercoranistes est tout à fait chimerique: car, Ratramne ne parle, dans son Traité, que de gens qui disoient que le Pain & le Vin étoient réellement le Corps de Jesus-Christ. Ainsi, quand une fois il a déclaré expressément, que le Pain & le Vin sont le Corps de Jesus-Christ *figurément, mystiquement, sacramentellement*, par opposition au corps, à la réalité, à la manifestation de la chose, & à la chose même; & qu'on prend ce sacré corps spirituellement, & par la foi de la bouche de l'Ame: chicaner après cela sur ce qu'en quelq' autre endroit il se sert aussi des termes d'*interieurement* & d'*invifiblement*, disant que le Pain & le Vin contiennent le Corps du Seigneur *interieurement*, ou que le fidele le reçoit *invifiblement*, ce n'est en effet qu'une pure Veuille sur des Manieres de s'exprimer: car, on voit bien que ce terme d'*interieurement* & d'*invifiblement*, quoique dits du Pain & du Vin, ne peuvent marquer ici une inhérence, s'il faut ainsi dire, de la substance du corps du Seigneur dans le Pain & dans le Vin, ou sous les especes du Pain & du Vin, parce que le Corps de Jesus-Christ n'y étant pas, selon les principes mêmes de notre Eglise, à la maniere d'un Corps terrestre, mais à la maniere d'un Corps glorifié, comment Ratramne auroit-il pû faire-cette Distinction que le Corps est dans le Pain *interieurement* & *invifiblement*, & non pas *exterieurement* & *visiblement*? Quand donc Ratramne se sert de cette Maniere de parler parmi plusieurs autres, ce n'est en effet qu'une expression mystérieuse par raport à nous

Doctrine  
de Ra-  
tramne.

(7) Voyez la Dissertation que le Docteur Boileau a fait imprimer avec sa Traduction peu fidele de Ratramne.

(8) *Liv. 2. de l'Eucharist. ch. 2.*

(9) *Ind. Belg. an. 1551.*

An de J. C.  
859.

nous mêmes, & aux actes intérieurs de notre Foi. Il est donc très-certain, que la Doctrine de Ratramne est directement contraire à la Transubstantiation; car 1. Il assure que ce que la Bouche reçoit n'est pas le Corps naturel & véritable de Jesus-Christ. 2. Il pose que la substance du Pain & du Vin demeure après la consécration. 3. Il affirme que ce qui est reçu par la bouche nourrit le Corps, & que Jesus-Christ est mangé *spirituellement*, & non pas *corporellement*. On voit par la manière dont il décide le premier Point qu'il contredit expressément Paschase Radbert, le Fondateur du Dogme de la Présence réelle, puis que les termes de la Question sont tirez du Livre de ce dernier; & que Ratramne nie tout net ce que l'autre affirme. Pour confirmer son sentiment, notre Auteur allegue un grand nombre de Passages des Peres; & il montre en peu de mots, quoi qu'avec beaucoup d'Erudition & de solidité, qu'ils quadrent fort bien au sujet dont il s'agit. Lorsqu'il veut prévenir une Difficulté qu'on pouvoit lui faire sur le temoignage de St. Ambroise, il nous dit que l'objet sensible est le Corps & le Sang de Jesus-Christ, non pas en nature ou en espece, mais virtuellement. Il ajoute que St. Ambroise distingue entre le Sacrement de Jesus-Christ, & la vérité de la Chair de Jesus-Christ. Il soutient là-dessus, que la dernière est cette Chair qui nâquit de la Vierge, & que l'Eucharistie est le Sacrement de cette vraie Chair en laquelle il fut crucifié, & qui represente mystiquement la première. Sur une autre Objection prise de ce que St. Ambroise appelle l'Eucharistie le *Corps de Christ*, il repond, Qu'elle est le corps & le sang de J. C. non pas corporellement, mais spirituellement. Il dit aussi, que ce que la bouche reçoit dans le Sacrement, n'est pas le Corps naturel de Jesus-Christ, parce que son Corps naturel est incorruptible; au lieu que celui que nous recevons dans l'Eucharistie est corruptible, visible, & peut être touché. Il soutient de plus, qu'il y a une grande différence entre le Corps naturel & le Corps Sacramental de Jesus-Christ, en ce que son corps naturel étoit réellement ce qu'il paroissoit à nos sens, au lieu que l'Eucharistie est une chose en signification. De même, lors qu'il explique le temoignage de St. Jérôme, il dit: *Le Corps naturel de Jesus-Christ avoit tous les Organes d'un Corps humain, & étoit animé d'une Ame raisonnable; au lieu que son Corps dans le Sacrement n'a ni l'un, ni l'autre.* Il pose encore que le Corps de Jesus-Christ, dans l'Eucharistie, n'est qu'une Image, ou qu'un Gage, mais que son Corps naturel est la Vérité signifiée. Il prétend aussi, dans la première partie de sa Dissertation, que les paroles, dont Jesus-Christ se servit lors qu'il institua l'Eucharistie, sont *figurées*; que les choses reçues par la bouche, ou bien les Symboles, portoient le nom des choses qu'ils signifioient; & que c'est l'usage de donner aux Signes, ou aux Sacremens, le nom de la chose même qu'ils representent. C'est ce qu'il prouve par des Passages de St. Augustin. J'avoue que Ratramne dit quelquefois, que l'Eucharistie est véritablement le Corps & le Sang de Jesus-Christ; mais, remarquez bien de quelle manière il s'explique lui-même. Les Elemens, dit-il, ne sont pas tels à l'égard de leur nature visible, mais par l'efficace de la parole de Dieu;

Dieu; c'est à dire qu'ils ne font pas tels corporellement, mais spirituellement. Il ajoute ensuite: *La Creature visible nourrit le Corps, mais la Vertu & l'Efficace de la Parole Divine nourrit & sanctifie l'Ame des fidelles.* Ainsi, lorsqu'il avance que le Sacrement est véritablement le Corps de Jesus-Christ, il n'emploie ce terme que par opposition à la fausseté, & non pas à la figure.

2. Ratramne avoit une autre opinion que les Peres du Concile de Trente, puisqu'il affirme que la substance du Pain & du Vin demeure après la consecration. Dans l'explication qu'il donne d'un Passage de St. Ambroise, il s'énonce en ces termes: *A l'égard de la substance des Creatures, elles restent après la consecration ce qu'elles étoient auparavant. Elles étoient du Pain & du Vin, & nous voions qu'après avoir été consacrées, elles sont des êtres de la même sorte ou Nature.* Comment le P. Mabillon a-t'il donc pû s'imaginer que Ratramne croioit la Transubstantiation? Cet Auteur pouvoit-il enseigner un tel Dogme, lui qui nie qu'il y ait un changement naturel, & qui pose au contraire qu'il est spirituel, ou, ce qui revient à la même chose, qu'il est invisible: lui qui dit, qu'on voit la substance du Vin après la consecration; que le Vin est fait, par la Consecration, le Sacrement de Jesus-Christ; & qu'il devient son sang *divini significatione mysterii*, par la signification du Mystere divin: lui qui enseigne, qu'il y avoit dans la Manne & dans l'Eau une Vertu spirituelle de la Parole, c'est-à-dire du Christ, qui nourrissoit les Ames des Croyans parmi les Israelites: que le Psalmiste nous apprend ce que les Peres recevoient dans la Manne celeste, & ce que les Fidelles doivent croire dans le Mystere du Corps de Jesus-Christ, puisque notre Divin Seigneur est certainement représenté dans l'une & l'autre de ces deux choses? Notre Auteur peut-il encore avancer un tel dogme, lui qui dit en termes exprès, que comme Jesus-Christ pouvoit, avant sa Passion, changer le Pain & le Vin en son corps qui devoit souffrir, &c. ainsi, avant son Incarnation, il avoit changé la Manne & l'Eau dans le Desert, en son corps & en son sang? Lui qui ajoute: *Et comme le Pain est le Corps de Christ, de même il est le Corps des fidelles, & que si le vin consacré étoit converti corporellement au sang de Jesus-Christ, l'Eau mêlée avec le vin devoit être aussi convertie corporellement au sang des fidelles?*

3. Ajoutez à ce que je viens de dire les consequences qu'on peut tirer de Ratramne contre la Transubstantiation, & la Presence Charnelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. Par exemple, cet Auteur affirme souvent, que ce que la Bouche reçoit, nourrit, & entretient le Corps; & que c'est seulement ce que la foi reçoit, qui nourrit l'Ame, & lui fournit la sustentation de la vie éternelle. Et il faut remarquer que Ratramne n'étoit pas le seul de son opinion. Plusieurs grands hommes de son tems, & du Siecle suivant, s'accordoient avec lui sur cet Article, comme il me seroit aisé de le prouver, si c'étoit ici le lieu de faire une pareille Digression. J'ajouterai seulement, sur le sujet de Ratramne, que cet Auteur étoit fort Catholique; & que s'il ne s'accorde pas maintenant avec nous, c'est que l'Opinion contraire à celle

Tom. II.

F

qu'il

An de J. C.  
859.

Ratramne soutient que la Substance du Pain & du Vin demeure.

Consequences tirées de Ratramne contre la Transubstantiation.



An de J. C.  
859.

qu'il defendoit a prévalu. Du reste, je ne crois pas qu'on ait lieu de nous faire un crime de cette variation dans la Doctrine, à moins qu'on ne prouve que l'Eglise n'a pas Droit de faire de nouveaux Articles de Foi: car, s'il est permis à un Prince de faire de nouvelles Loix dans ses Etats, pourquoi l'Eglise ne jouiroit-elle pas du même Privilege? Y-a-t'il au Monde une Société Chrétienne, qui, depuis sa naissance, n'ait ajouté beaucoup d'Articles importans à sa Confession de Foi? Mais, il est tems de quitter cette Matière, que j'aurai occasion de traiter en plus d'un endroit.

Photius  
usurpe le  
siège de  
C. P.

Tandis que l'on agitoit en France la Question de la Presence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, il se passoit d'étranges choses à Constantinople. St. Ignace aiant été chassé de son Siège, le celebre Photius, qui n'étoit que Laïque, se fit declarer Patriarche (10). Mais, voyant que plusieurs murmuroient de l'irregularité de son procedé, il s'avisâ d'envoyer des Legats à Rome, & de demander au Pape Nicolas qu'il en envoiât de son côté, sous prétexte d'éteindre les restes de l'Herésie des Iconoclastes, mais en effet pour autoriser la Deposition d'Ignace par la presence des Romains. Il écrivit au Pape, qu'Ignace aiant représenté qu'il ne pouvoit plus exercer ses fonctions, à cause de sa vieillesse & de sa mauvaise santé, avoit quitté l'Eglise de Constantinople & s'étoit retiré chez lui dans un Monastere qu'il avoit fondé, où l'Empereur, toute la Ville, & Photius lui-même, lui rendoient tous les honneurs & les devoirs convenables.

Lettre de  
Photius au  
Pape.

Nous n'avons pas cette Lettre de Photius; mais, nous en avons une (11) autre au Pape Nicolas, qui commence ainsi: „ Quand je pense à la grandeur de l'Episcopat, à la foiblesse humaine, & à la mienne en particulier, „ & combien je me suis toujours étonné que l'on pût se charger de ce joug „ terrible, je ne puis exprimer quelle est ma douleur de m'y voir engagé „ moi-même . . . . Mon Predecesseur, ajoute-t'il, aiant quitté sa Dignité, le Clergé, les Metropolitanains assemblez, & sur-tout l'Empereur, „ humain envers tous les autres, & cruel envers moi seul, poussez de je ne „ fais quel mouvement, sont venus à moi; & sans écouter mes excuses, ni „ me donner de relâche, m'ont dit qu'il falloit absolument me charger de „ l'Episcopat. Ainsi, nonobstant mes larmes & mon desespoir, ils m'ont „ fait violence & ont executé leur volonté. „ Photius met ensuite sa confession de foi, qui est entièrement Catholique. L'Empereur Michel (12) écrivit aussi au Pape, & envoya une Ambassade dont le chef étoit Arfaber Protospataire, qui portoit de riches presens à l'Eglise de St. Pierre, entre autres une Patene & un Calice d'or, enrichis de pierreries. Nous verrons ailleurs les suites de cette affaire.

An de J. C.  
860.

Affaire de  
la Reine  
Thietber-  
ge.

J'ai parlé dans la Vie de Benoit III. d'un Diacre nommé Hubert, qu'on accusoit de crimes abominables. Il étoit frere de Thietberge, Epouse du Roi Lothaire, & le bruit se repandit en ce tems-ci qu'il avoit commis inceste avec la Reine sa sœur. On dit qu'aiant avoué ce prétendu crime, elle

(10) *Nicetas.*

(11) *Apud Baron. Annal. Eccl. ad an. 859.*

(12) *Anastase.*

le fut, de l'avis des Evêques, renfermée dans un Monastere (13). Mais, craignant de plus funestes effets de la haine implacable du Roi son Mari, elle en sortit la même année, & s'enfuit auprès de son frere Hubert dans le Royaume de Charles. De-là elle envoya des Deputez (14) au Pape Nicolas, pour se plaindre du jugement rendu contre elle par les Evêques; & Lothaire y envoya de son côté Teutgaud, Archevêque de Trêves, & Hatton, Evêque de Verdun, avec une Lettre de creance au nom de tous les Evêques de son Royaume, portant qu'ils n'avoient rien prononcé définitivement, mais seulement imposé Penitence à Thietberge sur sa confession publique. Ainsi, ils prioient le Pape de ne se point laisser prévenir contre Lothaire. On peut aussi rapporter au même tems une (15) Lettre que ce Prince écrivit au Pape, conjointement avec le Roi Louis son Oncle. Elle est extrêmement soumise. Les deux Rois s'y plaignent de Charles-le-Chauve, qui, nonobstant tous les Traitez faits avec eux, ne pensoit qu'à envahir leurs Etats. Ils exhortent le Pape à venir en France, à l'exemple de ses Prédecesseurs, pour le retenir par la crainte des Censures.

Dans un Concile, qui se tint à Toufi, la même année 860. on parla de l'affaire d'Ingeltrude. Elle étoit fille du Comte Matfrid, & avoit épousé le Comte Boson, de Lombardie, de la Province de Milan (16). S'étant debauchée, elle quitta son Mari, & passa dans les Gaules avec son Adultere. Boson, aiant en vain tenté toutes les autres voies de la ramener, s'adressa au Pape Benoît, qui tenoit alors le St. Siege, & qui ne cessa point, tant qu'il vécut, d'exhorter par ses Lettres l'Empereur, les Princes, les Evêques, & tous les Fideles de ramener cette femme à son devoir. Le Pape Nicolas lui aiant succédé continua ces poursuites, mais toujours sans effet: enfin il ordonna de tenir un Concile à Milan, où Ingeltrude seroit citée; & si elle ne s'y presentoit dans un certain tems, elle seroit excommuniée, comme elle le fut en effet, & le Pape confirma la sentence de ce Concile. Cependant, le Pape aiant appris que cette Dame demuroit dans le Royaume de Lothaire, il écrivit aux Evêques de ce Royaume, & particulièrement aux deux Archevêques Teutgaud & Gonthier, les reprenant de leur negligence à tolerer ce scandale: leur declarant, qu'Ingeltrude étoit excommuniée, & leur ordonnant de l'excommunier eux-mêmes si elle ne retournoit avec son Mari. Il en écrivit aussi au Roi Charles, le priant d'obliger son neveu Lothaire à ne la plus souffrir dans ses Etats; & à la chasser lui-même des siens, si elle y venoit. Mais Gonthier, Archevêque de Cologne, dans le Diocèse duquel elle étoit, la voiant protégée par son Roi, avoit peine à la renvoyer.

Cependant Arfaber, Ambassadeur de l'Empereur Michel & les quatre Metropolitains envoyez par Photius arriverent à Rome; mais, il n'y vint personne de la part de la part d'Ignace, parce que ses Ennemis ne le permirent pas

An de J. C.  
860.

Affaire  
d'Ingeltrude.

An de J. C.  
861.

Le Pape  
envoie des  
Legats à  
C. P.

(13) *Annal. Bertin. an. 860.*

(14) *Nicol. Epist. 22. to. 8. Cont. p. 394.*

(15) *Apud Baron. an. 860.*

(16) *Nicol. Epist. 58. to. 8. Concil.*

An de J. C.  
861.

pas (17). Ainsi le Pape Nicolas ignoroit encore ce qui s'étoit passé à l'égard d'Ignace & de Photius, & les mauvaises intentions de la Cour de Constantinople. Il usa pourtant de circonspection, & aiant assemblé un Concile, il deputa deux Legats, Radoalde Evêque de Porto, & Zacarie Evêque d'Agnania, avec ordre de decider en Concile tout ce que l'on pourroit proposer sur les Images. Mais, pour l'affaire d'Ignace & de Photius, ils avoient ordre d'en faire seulement les Informations Juridiques & de les rapporter au Pape. Il les chargea de deux Lettres; la premiere à l'Empereur Michel, la seconde à Photius, toutes deux dattées du 25. de Septembre.

Sa Lettre  
à l'Empe-  
reur.

Dans la Lettre à l'Empereur, il se plaint que le dernier Concile de Constantinople a depose Ignace sans avoir consulté le St. Siege, & que, par la propre Lettre de l'Empereur, il paroît qu'Ignace n'étoit convaincu ni par sa confession, ni par des preuves juridiques. Il se plaint ensuite de ce qu'on a pris un Laique pour remplir le Siege de Constantinople, & prouve par les Conciles & par les Decretales des Papes l'irregularité d'une telle Ordination. Il conclut ainsi: „ Nous ne pouvons y donner notre consentement jusqu'à „ ce que nous aions appris par nos Legats tout ce qui s'est passé en cette „ affaire; & pour observer l'ordre, nous voulons qu'Ignace vienne en la „ presence de nos Legats & de tout le Concile, qu'on lui demande pour- „ quoi il a abandonné son Peuple, & qu'on examine si la Deposition a été „ canonique. Quand le tout nous aura été rapporté, nous deciderons ce „ qu'il faudra faire pour la Paix de votre Eglise. „ Il vient ensuite aux Images, supposant, conformément à la Lettre de l'Empereur, qu'il y avoit encore des Iconoclastes à Constantinople, & il traite sommairement la Question. Il demande le Retablissement de la Jurisdiction du St. Siege, par l'Evêque de Thessalonique, comme son Vicair sur l'Epire, l'Illyrie, la Macedoine, la Thessalie, l'Achaye, la Dacie, la Mesie, la Dardanie, & la Prevale: enfin, la restitution des Patrimoines de l'Eglise Romaine en Calabre & en Sicile: & que l'Ordination de l'Evêque de Syracuse soit conservée au St. Siege. Le Pape fit faire trois copies de cette Lettre, se défiant qu'elle pourroit être alterée. Il en garda une à Rome par devers lui: il donna les deux autres aux Legats, l'une pour presenter à l'Empereur, l'autre pour leur servir d'Instruction & pour la lire au Concile qui se devoit tenir à Constantinople, en cas que l'Empereur ne voulut pas y faire lire la sienne.

& à Pho-  
tius.

Dans la Lettre à Photius, le Pape reconnoit que la Profession de Foi est Catholique; mais, il blâme l'irregularité de son Ordination: „ C'est pour- „ quoi, ajoute-t'il, nous ne pouvons y consentir en aucune sorte, jus- „ ques au retour de ceux que nous avons envoyez à Constantinople, afin que „ nous puissions connoître par eux votre conduite & votre affection pour la „ defense de la foi. „

Quand

(17) *Anastase. Epist. Metroph.*

Quand les Legats furent arrivez à Constantinople, on les tint pendant trois mois, sans les laisser parler à personne qu'à leurs gens, de peur qu'ils ne s'informassent de ce qui s'étoit passé à la Deposition d'Ignace (18). Ensuite on leur fit de terribles menaces s'ils ne se soumettoient à la volonté de l'Empereur, & on leur dit entr'autres choses qu'on les enverroit en exil, où ils demeureroient si long-tems & en telle misere, que la faim les reduiroit à manger leur vermine. Après huit mois de resistance, ils se rendirent.

An de J.C.  
861.

Les Legats sont seduits.

Peu de tems après, Photius fit assembler un Concile à Constantinople dans l'Eglise des Apôtres, où se trouverent 318. Evêques, entre lesquels étoient les Legats du Pape. L'Empereur y assistoit avec tous les Magistrats, & un grand Peuple. Le Concile étant assemblé, on envoya à Ignace le Prevôt Baanes, & quelques autres Personnes meprisables, qui lui dirent: *Le grand & saint Concile vous appelle. Venez promptement vous defendre sur ce qu'on dit de vous.* Ignace repondit: *Dites-moi, je vous prie, comment irai-je? Comme Evêque, comme Prêtre, ou comme Moine? Nous n'en sçavons rien, dirent-ils, mais nous l'allons demander, & nous vous rendrons reponse.* Ils revinrent le lendemain & dirent: *Les Legats de l'ancienne Rome, Rodoalde & Zacarie, vous mandent de venir au Concile œcumenique sans delai, selon que votre conscience vous le dicte.* Aussi-tôt Ignace se revêtit de l'habit Patriarchal & marcha à pied, accompagné d'Evêques, de Prêtres, & de quantité de Moines & de Laiques. Mais, en chemin, il rencontra le Patrice Jean, surnommé Coxés, qui lui dit, que l'Empereur l'avoit envoie, lui defendre, sous peine de la vie, de venir autrement qu'en habit de simple Moine. Ignace obéit.

Concile contre Ignace.

Ce Saint Personnage obtint permission de parler aux Legats Radoalde & Zacarie, & il leur demanda le sujet de leur voiage. Ils repondirent: *Nous sommes Legats du Pape Nicolas, qui nous a envoie pour juger votre cause.* Il leur demanda encore, s'ils avoient apporté des Lettres du Pape pour lui. Ils repondirent que non, parce qu'on ne le regardoit pas comme Patriarche, mais comme déposé par le Concile de sa Province; & qu'ils étoient prêts de proceder, selon les Canons. Ignace dit: *Chassez donc auparavant l'Adultere, c'est-à-dire Photius; ou si vous ne le pouvez, ne soiez pas Juges.* Les Legats montrant de la main l'Empereur, repondirent: *Il veut que nous le soions.* Alors, ceux qui étoient autour de l'Empereur commencerent à presser Ignace de donner sa démission, tantôt par prières, tantôt par menaces. Ne pouvant le persuader, ils se tournerent vers les Metropolitanains & leur firent divers reproches. *Vous auriez peut-être, disoient-ils, souffert sa renonciation, & vous le demandez maintenant pour Patriarche.* Les Metropolitanains repondirent: *De deux Maux qui nous menaçoient, la colere de l'Empereur, & le soulèvement du Peuple, nous avons choisi le moindre. Mais vous, rendez le Siege au Patriarche, & ne vous mettez pas en peine de nous.* Les Officiers de

Qui refuse sa Demission.

(18) Nicol. Epist. 6. & 9.

An de J. C.  
861.

de l'Empereur recommencerent à exhorter Ignace, & à lui demander sa demission expresse, afin que Photius demeurât paisible Possesseur de l'Eglise de Constantinople. Il refusa toujours. Enfin, le Concile voiant son obstination le deposa & l'excommunia, les Legats du Pape l'appellant *indigne*, & confirmant la condamnation.

Il s'adresse  
au Pape.

Ignace fut mis en Prison. Mais, il en fut delivré bien-tôt après, & il se retira au Palais de Pose, qui étoit la Maison de sa Mere, où il eut un peu de relâche. Ce fut-là, comme l'on croit, qu'il fit sa Requête (19) au Pape. Elle fut composée par Theognoste Moine & Archimandrite de Rome, & Exarque de Constantinople, au nom d'Ignace, de dix Metropolitains, quinze Evêques & un nombre infini de Prêtres & de Moines. Ignace y raconte la Persecution qu'il a soufferte, & prie le Pape de prendre la cause en main, à l'exemple de ses Predecesseurs. Cette Requête fut portée au Pape par Theognoste même, qui fit le voyage de Rome secretement & en habit séculier; & instruisit le Pape de tout ce qui s'étoit passé. Cependant les Legats Rodualde & Zacarie revinrent à Rome chargez de presens par Photius, & dirent seulement de bouche au Pape, qu'Ignace avoit été depose & l'élection de Photius confirmée.

Lettres  
de l'Em-  
pereur &  
de Photius  
au Pape.

Mais, deux jours après, arriva le Secretaire Leon, Ambassadeur de l'Empereur, qui presenta au Pape une Lettre de son Maître avec deux volumes, dont l'un contenoit les Actes de la deposition d'Ignace, & l'autre les Actes touchant les Saintes Images. La Lettre de l'Empereur Michel tendoit à persuader au Pape de confirmer la Deposition d'Ignace & l'Ordination de Photius, & elle étoit accompagnée d'une Lettre de Photius, où il plaidoit lui-même sa cause avec tout l'artifice de la Rhetorique. En voici la substance (20): „ Rien n'est plus precieux que la charité qui reconcilie les „ Personnes les plus éloignées. C'est elle qui m'a persuadé de souffrir les „ reproches piquans de votre Sainteté, & de ne les attribuer à aucun mou- „ vement de Passion, mais à vôtre Zele pour la Discipline de l'Eglise. „ Usant de la Liberté qui doit être entre des Freres, & entre les Peres & „ les Enfans, je vous écris pour me defendre, & non pour vous contre-di- „ re. Au lieu de me reprendre, vous deviez avoir pitié de moi, puisque „ j'ai été forcé. Dieu, à qui rien n'est caché, fait la violence que j'ai souf- „ ferte. On m'a mis en prison comme un criminel; on m'a donné des Gar- „ des; on m'a élu malgré moi. Je me battois, je m'affligois; tout le Mon- „ de le fait. Ne devois-je donc pas plutôt recevoir des consolations que des „ reproches? J'ai perdu la paix & la douceur de la vie que je goutois chez „ moi au milieu d'une troupe de savans amis, dans l'étude de la sagesse „ & des sciences, & la recherche de la Verité. Je n'avois rien à demêler „ avec personne: au contraire, la reputation de mes Amis m'en attiroit „ d'autres. J'allois souvent au Palais: ils m'y accompagnoient. J'y de-  
meu-

(19) Tom. 8. Concil. pag. 1263. Nicet. Libell.  
Theogn.

(20) Apud Baron. Annal. Eccl. ad an. 861.

meurois tant qu'il me plaifoit, & touÿours plus qu'ils ne vouloient. J'ai  
 perdu tous ces avantages, & c'est la source de mes larmes. Car je favois,  
 avant même que de l'avoir éprouvé, les soins & l'embarras de la place où  
 je suis maintenant: l'indocilité du Peuple: son humeur seditieuse, son in-  
 solence envers les Superieurs. Il murmure, si on lui refuse ce qu'il de-  
 mande. Si vous lui accordez, il vous meprise, croiant l'avoir emporté  
 de hauteur. Il faut continuellement se contraindre, paroître gai quand  
 on est triste, en colere sans l'être, deguïser son visage; au lieu qu'avec  
 ses Amis on paroît tel que l'on est. Il faut souvent en la place où je suis,  
 reprendre ses Amis, mépriser ses Parens, être facheux à tous les pecheurs,  
 s'attirer la haine de tous côtez. Que n'ai-je point à souffrir en combat-  
 tant la Simonie, la licence de parler dans les Eglises, le mepris du salut  
 pour s'appliquer aux choses vaines? Je prévoyois tout cela, & c'est ce  
 qui me faisoit fuir. Mais, à quoi bon l'écrire? On me fait tort, si on le  
 croit, de n'avoir pas pitié de moi: & si on ne le croit pas, on me fait  
 tort de ne me pas croire quand je dis la verité. Mais, dit-on, Vous ne  
 deviez pas souffrir cette violence. A qui s'en faut-il prendre, si-non à  
 ceux qui me l'ont faite? Mais on a violé les Canons qui défendent d'éle-  
 ver un Laique à l'Episcopat. Qui les a violez? Celui qui a fait violen-  
 ce, ou celui à qui on l'a faite? Il falloit resister. J'ai resisté, & plus  
 qu'il ne falloit; & si je n'avois craint une plus cruelle tempête, j'aurois  
 resisté, jusqu'à la mort. Au reste, l'Eglise de Constantinople n'a point  
 reçu ces Canons, qu'on dit avoir été violez. Je pourrois en demeurer  
 là, car je ne prétens pas me justifier. Je n'ai jamais désiré cette place, &  
 j'y demeure malgré moi. Mais, il faut justifier nos Peres Nicephore &  
 Taraise, que l'on blâme à cause de moi. On dit qu'ils ont été or-  
 donnez Evêques contre les regles, parce qu'ils ont été tirez de l'E-  
 tat Laique: mais, ils ne connoissoient point ces regles, & ils ont ob-  
 servé fidèlement celles qui leur étoient connues. Chacun doit garder les  
 siennes, & il y a plusieurs Canons que les uns ont reçus dont les autres n'ont  
 pas même entendu parler. Ainsi, les uns coupent leur barbe, & il est de-  
 fendu aux autres de la couper. Nous ne jeunons qu'un Samedi, d'autres  
 en jeûnent davantage. A Rome, on ne trouve point de Prêtre marié: nous  
 ordonnons Prêtres ceux qui se contentent d'un seul mariage: nous  
 condamnons celui qui ordonne Evêque un Diacre sans l'ordonner Prêtre:  
 d'autres le tiennent indifferent. On n'exige de Personne d'observer la loi qu'il  
 n'a pas reçue, pourvû qu'il ne viole, ni la foi, ni les Ordonnances generales.  
 Loin de blâmer ceux que l'on tire del'Etat Laique, pour les élever à l'E-  
 piscopat, ils sont dignes de grandes louanges d'avoir si bien végû, qu'on les  
 ait préferéz à ceux qui étoient déjà dans le Sacerdoce. Ce n'est ni l'habit,  
 ni la figure des cheveux; ni la longueur du tems: ce sont les mœurs qui  
 rendent digne de l'Episcopat. Je ne le dis pas pour moi, qui n'avois ni les  
 mœurs, ni l'habit: je le dis pour Taraise mon grand Oncle, & pour Ni-  
 cephore. Je le dis pour Ambroïse, que les Latins, je le sai, auroient  
 hon-

An de J. C.  
861.

„ honte de condamner; lui qui est la gloire de leur Pais, & a qui composé  
 „ en leur Langue tant d'Ecrits si utiles. Ils ne condamneront pas non plus  
 „ Nectaire, s'ils ne veulent condamner avec lui le Concile general qui con-  
 „ firma son Ordination. Et cependant l'un & l'autre, non seulement n'é-  
 „ toit que Laïque, mais n'étoit pas même baptizé quand il fut élevé à l'E-  
 „ piscopat. Je ne parle point maintenant de Gregoire, le Pere du Theo-  
 „ logien, de Thalassius de Cesarée, & des autres Evêques à qui on n'a ja-  
 „ mais reproché d'avoir été promûs de la sorte. Je ne le dis pas pour dis-  
 „ puter, puisque j'ai consenti que l'on defendit en plein Concile qu'à l'ave-  
 „ nir aucun Laïque ou Moine ne fut ordonné Evêque, sans avoir passé par  
 „ tous les degrez. Car, nous sommes toujours prêts à lever les sujets de  
 „ scandale, quand nous le pouvons innocemment. C'eut été faire injure  
 „ à nos Peres d'établir pour le passé la regle que vous observez: mais il n'y  
 „ a aucun inconvenient d'en faire une Loi pour l'avenir. Et plut à Dieu  
 „ que l'Eglise de Constantinople l'eût observée de tout tems! J'aurois evi-  
 „ té les embarras dont je suis accablé. Je suis environné d'Impies, dont les  
 „ uns offensent Jesus-Christ en ses Images, les autres confondent en lui les  
 „ Natures, ou les nient, ou en introduisent une nouvelle, & chargent  
 „ d'injures le quatrieme Concile. Nous leur faisons la Guerre, & nous en  
 „ avons reduit plusieurs. Mais, il y a des Renards, qui sortent de leurs ta-  
 „ nieres, & qui surprennent les pouffins. Ce sont les Schismatiques, plus  
 „ dangereux que les Ennemis declarez. Nous les avons reprimez par le  
 „ Decret du Concile, auquel vous avez concouru par vos Legats; & nous  
 „ en avons aussi publié plusieurs autres de leur consentement. Nous au-  
 „ rions reçu de même toutes les regles que vous avez établies, si l'Empe-  
 „ reur ne s'y étoit opposé: mais, Nous avons mieux aimé, de l'avis de vos  
 „ Legats, nous relâcher d'une partie des Canons, que de les perdre  
 „ tous. „

Suite de la  
Lettre de  
Photius.

Photius vient ensuite aux Eglises d'Illyrie & autres, sur lesquelles le Pape  
 demandoit que sa Jurisdiction fut retablie, & il dit: „ Nous l'aurions fait,  
 „ s'il dependoit de nous; mais, comme il s'agit de Pais & de Limites, c'est  
 „ une affaire d'Etat. Pour moi, je voudrois non seulement rendre aux au-  
 „ tres ce qui leur appartient, mais ceder encore une partie des anciennes  
 „ dependances de ce Siege; & j'aurois obligation à celui qui me déchar-  
 „ geroit d'une partie de mon fardeau, loin de refuser ce qui appartient le-  
 „ gitimement à un autre, principalement à un Pere comme vous, & qui  
 „ le demandez par des personnes aussi estimables que vos Legats. Ils ont la  
 „ vertu, la prudence, & l'experience: & semblables aux Disciples de Je-  
 „ sus-Christ, ils honnorent par leur conduite celui qui les a envoie. Je  
 „ leur ai expliqué la plûpart des choses qu'il auroit fallu écrire, étant per-  
 „ suadé que personne ne pourroit mieux vous dire la verité & ne merite-  
 „ roit plus de créance. J'ai pensé oublier de vous représenter, que comme  
 „ personne n'est plus obligé que vous à observer les Canons, vous ne devez  
 „ pas recevoir indifferemment ceux qui vont d'ici à Rome, sans Lettres  
 de

de recommandation. Nous sommes ravis que l'on aille vous baiser les pieds, pourvû que ce ne soit point à notre inscû : car, plusieurs Pecheurs prennent ce beau pretexte de Pelerinage, afin d'éviter la penitence qu'ils meritent, pour des adulteres, des vols, des homicides, & d'autres crimes; & vous rendrez inutiles leurs mauvais desseins, en renvoiant ici ceux qui n'auront point nos Lettres. »

An de J.C.  
861.

Par les Lettres de l'Empereur Michel & de Photius, encore plus par les Actes du Concile de Constantinople, le Pape Nicolas comprit que ses Legats avoient fait tout le contraire de ce qu'il leur avoit ordonné (23). Que sa Lettre à l'Empereur n'avoit point été luë dans la premiere partie du Concile, qui regardoit Ignace; & que les Legats n'y avoient point montré, suivant leurs ordres, la copie qu'ils en avoient. Que dans la seconde partie du Concile touchant les Images, on avoit lû quelque partie de sa Lettre, mais tellement alterée, qu'il ne paroissoit presque pas qu'il y fut parlé d'ignace. Le Pape jugea par-là de ce qu'on avoit fait avant l'arrivée de ses Legats, puisque l'on avoit agi de la sorte en leur présence; &, sensiblement affligé de leur Prévarication, il assembla toute l'Eglise Romaine, & en la pretence de Leon, Ambassadeur de l'Empereur, il declara qu'il n'avoit jamais envoieé des Legats pour la deposition d'ignace, ni pour la promotion de Photius, & que jamais il n'avoit consenti, ni ne consentiroit, à l'une ni à l'autre.

Le Pape  
desavoue  
ses Le-  
gats.

Une autre affaire importante occupa le Pape Nicolas dans le cours de la même année 861. Jean, Archevêque de Ravenne, étoit haï de plusieurs habitans de cette Ville, qui étoient venus porter leurs plaintes à Rome. On dit (24) que le Pape l'exhorta souvent à se corriger, mais qu'il faisoit encore pis. Et, s'il est permis d'en croire Anastase, il detournoit les uns d'aller à Rome; il excommunioit les autres sans sujet: il s'emparoit des biens de quelques-uns, sans qu'ils lui fussent adjugez par justice: il usurpoit des terres de l'Eglise Romaine, pour les attribuer à celle de Ravenne, & en supprimoit les titres: il mepritoit les Envoiez du Pape. Il deposoit sans Jugement canonique des Prêtres & des Diacres, non seulement de son Clergé, mais dependans du St. Siege, & residans dans la Province d'Emilie: il en mettoit en Prison & dans les Cachots. Il en contraignoit d'autres à confesser par écrit des crimes qu'ils n'avoient pas commis. Il pretendoit n'être point obligé d'aller à Rome au Concile, quand le Pape l'y appelloit; & il avoit falsifié les Soumissions que ses Prédecesseurs faisoient à leur entrée au Pontificat, & qui demeuroient dans les Archives. En un mot, le grand, & peut-être le seul crime dont il étoit coupable, n'étoit autre que la fermeté avec laquelle il soutenoit son independance; ce qui donna lieu à l'accusation d'Herésie qu'on forma contre lui (25).

Affaire de  
Jean Ar-  
chevêque  
de Raven-  
ne.

Le Pape l'appella trois fois par Lettres à son Concile; & comme il n'y vint point, il fut excommunié. Alors, il alla à Pavie trouver l'Empereur

Jean im-  
ploie la  
protection  
de l'Em-  
pereur.

Louis,

(23) Nicol. Epist. 10. tom. 8. Concil. p. 354.

(25) Sigonius.

(24) Anastase.



An de J.C.  
861.

Louis, & obtint de lui des Deputez, avec lesquels il arriva à Rome fier de cette protection. Le Pape reprit les Deputez, de ce qu'ils avoient communiqué avec un Excommunié. Ils en témoignèrent du regret, & le Pape manda à l'Archevêque Jean de se trouver le premier de Novembre au Concile qui l'avoit excommunié, pour y rendre compte de sa conduite: mais, l'Archevêque se retira. Alors, des Habitans d'Emilie, & des Senateurs de Ravenne, vinrent avec un grand Peuple se jeter aux pieds du Pape, & le prier de venir à Ravenne pour s'instruire par lui-même, & les délivrer d'oppression. Il y alla: mais Jean ne l'attendit pas, & retourna à Pavie trouver l'Empereur. Le Pape fit un Decret, par lequel il rendoit aux Habitans de Ravenne, de l'Emilie, & de la Pentapole les biens usurpez par l'Archevêque Jean, & par Gregoire son frere.

Il est mal-  
traité à Pa-  
vie, & of-  
fre de se  
soumettre.

Mais, à Pavie, les Citoiens & l'Evêque Luithard consacré par le Pape, sachant que l'Archevêque de Ravenne étoit excommunié, ne voulurent point le recevoir dans leurs Maisons, ni souffrir que l'on vendit rien à ses gens, ni même leur parler. Au contraire, quand ils en voioient passer quelques-uns dans les rues, ils crioient: *Voilà de ces excommuniés: il ne nous est pas permis d'en approcher.* Cependant, l'Archevêque sollicitoit la Protection de l'Empereur, qui lui fit dire: *Qu'il aille s'humilier devant le Pape, à qui nous nous soumettons avec toute l'Eglise (26): il n'obtiendra point autrement ce qu'il desire.* Néanmoins, l'Empereur lui donna encore des Envoyez avec lesquels il vint à Rome, & le Pape leur dit: *Si l'Empereur connoissoit bien la conduite de cet Archevêque, non seulement il n'intercederoit pas pour lui, mais il nous l'enverroit pour le corriger.* Alors, le Pape, aiant assemblé les Evêques de plusieurs Provinces, manda à l'Archevêque de comparoître à ce Concile. Après trois citations, l'Archevêque, se voiant sans secours, tomba dans une grande tristesse, & fit prier le Pape d'avoir pitié de lui, puisqu'il étoit prêt à faire tout ce qu'il ordonneroit. Le Pape resolut de le recevoir. L'Archevêque renouvela l'Acte de soumission au Pape qu'il avoit mal fait au tems de son Ordination, & le confirma publiquement par serment sur la Croix & les Evangiles.

Il se sou-  
met, & le  
Pape fait  
un Decret  
contre les  
Abus.

Le lendemain, le Pape vint à l'Eglise de Latran, avec tous les Evêques & tout le Clergé. L'Archevêque Jean s'y purgea d'Herésie, dont il étoit accusé, & le Pape le reçut à la Communion, & lui permit de célébrer la Messe. Le jour suivant, il lui fit prendre place dans le Concile. Les Evêques de l'Emilie appuyez de quelques habitans de cette Province & de Ravenne donnerent une Requête contre lui, se plaignant de plusieurs abus, dont le Pape, de l'avis de tout le Concile, ordonna la correction. Le Decret en fut formé en ces termes au nom du Pape à l'Archevêque Jean:  
„ Nous vous ordonnons de venir tous les ans à Rome. Vous ne consacrez les Evêques de l'Emilie qu'après l'élection du Clergé & du Peuple,  
„ &

(26) Cette particularité m'est suspecte; & n'étant fondée que sur le temoignage d'Anastase, flatteur à gages, il est à presumer

que c'est une supposition faite à dessein, pour faire croire que l'Empereur avoit une extrême déference envers le Pape.

„ & la permission par écrit de celui qui remplira le St. Siege. Vous ne les  
 „ empêcherez point de venir à Rome, quand ils voudront, & n'exigerez  
 „ rien d'eux contre les Canons, ou contre leurs privileges. Vous ne vous  
 „ mettez en possession des Biens de Personne, qu'ils ne vous soient adju-  
 „ gez juridiquement à Ravenne, en présence du Pape, ou de son Envoyé  
 „ & des vôtres. „

An de J.C.  
861.

C'est ainsi qu'Anastase raconte cette affaire: mais, un Auteur (27) con-  
 temporain dit que la haine du Pape contre Jean de Ravenne „ venoit (28)  
 „ de ce qu'il étoit trop familier avec l'Empereur Louis; & qu'en de pit de  
 „ ce qu'il avoit entrepris la cause de l'Archevêque, il étoit venu dans l'Es-  
 „ prit du Pape Nicolas, sous prétexte d'une inspiration celeste, d'appeler  
 „ Charles-le-Chauve pour le faire Empereur à la place de Louis. En ef-  
 „ fet, dans les Actes du Couronnement de Charles-le-Chauve pour Empe-  
 „ reur (qui ont été mis en lumiere par Mr. Pithou) le Pape Jean VIII.  
 „ dit qu'il avoit trouvé que tel étoit le conseil de Dieu de l'établir Empe-  
 „ reur, parce que de long-tems cela avoit été revelé à son Predecesseur  
 „ Nicolas par inspiration celeste. „

Motifs de  
la Haine  
du Pape  
contre  
Jean de  
Ravenne.

Après que le Pape Nicolas eut déclaré à Leon, Ambassadeur de Constan-  
 tinople, qu'il ne pouvoit approuver ce que l'on y avoit fait contre Ignace  
 & pour Photius, il le renvoia chargé de deux Lettres, l'une à Photo-  
 tius, l'autre à l'Empereur Michel. Dans la Lettre à Photius, il le  
 qualifie seulement homme très-prudent, pour montrer qu'il ne le recon-  
 noît que pour Laïque; il (29) repond aux Exemples qu'il avoit alle-  
 gués par sa grande Lettre, pour autoriser son Ordination. „ Nectaire fut  
 „ choisi par nécessité, parce qu'il ne se trouvoit personne dans le Cler-  
 „ gé de Constantinople qui ne fut infecté d'Herésie. L'Ordination de Ta-  
 „ raïse fut blâmée par le Pape Adrien, & il n'y consentit qu'à cause de son  
 „ zele pour le rétablissement des Saintes Images. Saint Ambroise fut choi-  
 „ si par miracle, & fit ce qu'il put pour se cacher. Mais vous, continuë  
 „ le Pape, qu'avez-vous fait de semblable; vous, qui non seulement avez  
 „ été pris entre les Laïques, mais qui avez usurpé le Siege d'un homme  
 „ vivant? Vous dites que vous ne recevez, ni le Concile de Sardique, ni  
 „ les Decretales des Papes: Nous ne le pouvons croire. Le Concile de  
 „ Sardique a été tenu en vos Quartiers & est reçu de toute l'Eglise. Les  
 „ Decretales sont emanées du St. Siege, qui, par son autorité, confirme  
 „ tous les Conciles. Vous dites que vous avez été élevé par force au Siege  
 „ Patriarchal; cependant, quand vous y avez été une fois établi, vous n'a-  
 „ vez pas agi en Pere: vous vous êtes montré severe jusqu'à la cruauté, en  
 „ déposant des Archevêques & des Evêques, & en condamnant Ignace, que  
 „ vous pretendez avoir déposé, tout innocent qu'il est. Mais, jusques à ce  
 „ que nous voions clairement son crime, nous ne le tiendrons jamais pour  
 „ de-

An de J.C.  
862.

Lettres du  
Pape à  
Photius.

(27) *Apud Vignier, Hist. de l'Egl. ad an. ad an. 860.*

862.

(29) *Nicol. Epist. 6.*

(28) *Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp.*

An de J.C.  
862.

„ déposé, ni vous par conséquent pour Patriarche de Constantinople.  
„ Quant aux diverses coutumes que vous alleguez, selon la diversité des  
„ Eglises, nous ne nous y opposons point, pourvû qu'elles ne soient pas  
„ contraires aux Canons: nous ne voulons pas laisser établir chez vous cel-  
„ le de prendre de simples Laïques pour les faire Evêques. „ Cette Let-  
tre est dattée du 18. de Mars 862.

Et à l'Em-  
pereur  
Michel.

La Lettre (30) à l'Empereur contient les mêmes Protestations pour Ignace & contre Photius. „ Nous avons en main, dit le Pape, vos Lettres, tant à Leon notre Predecesseur qu'à nous, par lesquelles vous rendiez témoignage à la vertu d'Ignace & à la regularité de son Ordination; & maintenant vous dites qu'il a été chassé comme chargé de grandes accusations; & vous alleguez pour cause de sa Deposition d'avoir usurpé le Siege par la puissance seculiere. Enfin, vous dites que le Concile qui l'a déposé étoit aussi nombreux que le Concile de Nicée: mais, ce n'est pas le nombre des Evêques que nous considerons dans les Conciles, c'est leurs avis que nous pesons. „

Autre  
Lettre aux  
fideles  
d'Orient.

En même tems, mais peut-être par une autre voie, le Pape envoya une troisieme (31) Lettre adressée à tous les fideles d'Orient, où, après leur avoir expliqué sommairement l'affaire & la prévarication de ses Legats, il dit: „ Sachez que nous n'avons aucunement consenti ni participé à l'Ordination de Photius & à la Deposition d'Ignace. „ Et adressant la parole en particulier aux trois Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, & de Jerusalem, aux Metropolitains & aux Evêques: „ Nous vous enjoignons, dit-il, & vous ordonnons, par l'Autorité Apostolique, d'être dans les mêmes sentimens à l'égard d'Ignace & de Photius, & de publier cette Lettre dans vos Dioceses, afin qu'elle vienne à la connoissance de tout le Monde. „

Fourberie  
de Photius  
decouverte.

Mais, bien loin que Photius eut égard (32) à la Lettre du Pape, il en supposa une contraire, par cet artifice. Un étranger, nommé Eustrate, portant l'habit de Moine, & jusques alors inconnu à Constantinople, entra un jour dans le Palais Patriarchal, & en presence de tout le Monde dit à Photius, qu'il avoit été envoyé à Rome par Ignace, il lui rendit une prétendue Lettre adressée au Pape Nicolas, où il expliquoit clairement la persecution qu'il avoit soufferte. Mais le Pape, disoit Eustrate, n'a pas daigné seulement la regarder; ce qui m'a obligé de la rapporter. En même tems, il rendit à Photius une autre Lettre écrite au nom du Pape Nicolas, qui lui faisoit des excuses de la mesintelligence qui avoit été entr'eux, & établissoit avec lui pour l'avenir une Communion & une Amitié inviolable. Photius porta aussi-tôt ces Lettres à l'Empereur & au Cesar Bardas, pour les animer contre Ignace, comme les decriant chez les Etrangers. On donna des Gardes à Ignace, & on commença à s'informer comment la chose s'étoit passée. On interrogea Eustrate, & on lui demanda, qui lui avoit donné la Let-

(30) Nicol. Epist. 57.

(31) Epist. 4.

(32) Nicet. Vita Ignat.

Lettre d'Ignace au Pape. Il dit que c'étoit Cyprien, Disciple d'Ignace. On le pressa pendant près d'un mois de l'indiquer; & enfin il le trouva qu'il ne connoissoit, ni Cyprien, ni aucun des gens d'Ignace. L'Imposture étant ainsi découverte, Bardas fit fouetter rudement Eustrate, nonobstant les pressantes sollicitations de Photius, qui, pour le consoler, lui procura une Charge, qui le mettoit à la tête des Ministres de la Justice. Il fut averé depuis, que Photius avoit lui-même fabriqué les Lettres & conduit toute la Fourberie.

La même année, Charles-le-Chauve fit tenir un Concile à Pistes, lieu qu'il fortifioit sur la Seine, à l'embouchure de l'Audelle (33). Rothade, Evêque de Soissons, s'y plaignit de ce que, l'année precedente, Hincmar, dans un Concile, l'avoit injustement privé de la Communion Episcopale. Mais Hincmar demanda la confirmation de ce Jugement, & Rothade en appella au St. Siege. Tout le Concile defera à l'Appel; & Hincmar, obligé d'y consentir, fit marquer un jour précis à Rothade pour son depart. Mais, le Roi reflexissant aux suites de cette Demarche fit arrêter Rothade, & lui dit quelque tems après que son affaire interessoit particulièrement son Metropolitan & le Concile des Evêques de France, lui refusant absolument la Liberté d'aller à Rome pour suivre son Appel.

L'affaire de Thietberge, dont j'ai parlé, faisoit toujours beaucoup de bruit. Lothaire, & la Reine qu'il avoit quittée, avoient envoyé, chacun de leur côté, au Pape Nicolas. Lothaire lui avoit envoyé deux Comtes avec des Lettres, portant, que les Evêques de son Royaume, & quelques autres, lui avoient déclaré qu'il pouvoit quitter Thierberge & épouser Valdrade: mais que, pour garder l'ordre, il vouloit avoir l'autorité du Pape même, & attendoit son conseil, demandant pour cet effet que des Legats vinsent tenir un Concile dans son Roiaume. Le Pape lui manda (34), qu'il enverroit certainement des Legats; mais, qu'il ne pouvoit le faire si-tôt. Il defendoit cependant de faire aucune deliberation sur ce sujet. Le Pape, ignorant ce que Lothaire avoit fait depuis au préjudice de sa défense, lui envoya sur la fin de cette année Rodoalde, Evêque de Porto, le même qui avoit été à Constantinople, & Jean Evêque de Ficocle, aujourd'hui Cervia, dans la Romagne. Il manda au Roi Louis de Germanie, & aux deux Rois Charles, l'Oncle & le Neveu, d'y envoyer chacun deux Evêques de leurs Royaumes. Enfin, il pria l'Empereur Louis de faire conduire ses Legats en sûreté au Royaume de Lothaire son frere. Le Pape écrivit aussi aux Evêques de Gaule & de Germanie de se trouver à Metz, où se devoit tenir le Concile, & d'y faire venir le Roi Lothaire, pour s'y défendre en Personne. Le Pape marque dans cette Lettre, qu'il venoit d'apprendre, comme il étoit prêt à envoyer ses Legats, que Lothaire s'étoit déjà remarié, sans attendre le Jugement du St. Siege. Dans une autre Lettre qui devoit être renduë aux Evêques quand ils seroient assemblez à Metz, le Pape les exhorte à faire Justice, & à lui envoyer les Actes du Concile, afin qu'il en puisse juger.

An de J. C.  
862.

Rothade  
Evêque de  
Soissons  
appelé à  
Rome.

Suites de  
l'affaire de  
la Reine  
Thietber-  
ge.

Avec

(33) *Annal. Bertin. Libell. Roth. tom. 1. Concil. p. 787.* Voyez aussi les Annales du

P. le Cointe.

(34) *Nicol. Epist. 27.*

An de J. C.  
862.

Lettres du  
Pape en fa-  
veur de  
Baudouin.

Avec ces Lettres, il y en avoit deux en faveur du Comte Baudouin, l'une au Roi Charles-le-Chauve, l'autre à la Reine Ermentrude son Epouse. Car Baudouin étoit allé à Rome se mettre sous la Protection de St. Pierre & du Pape, temoignant un grand repentir de sa faute. Le Pape représente au Roi que ce Seigneur a gagné l'affection de Judith, & que si on le met au desespoir, il est à craindre qu'il ne se joigne aux Normans. Baudouin étoit Comte de Flandres. „ Aiant le (35) support du Germanique, il eut „ l'audace de venir jusqu'à Senlis enlever Judith, fille de Charles son Roi, „ & jeune veuve d'Ethelulfe Roi d'Angleterre d'où elle étoit revenuë de, „ puis quelques mois. Il se retira dans les Terres de Lothaire, & de-là il „ emmena sa nouvelle femme en son Pais. Les Troupes de Charles, qui „ avoient voulu courir après, y furent bien battues. Mais le Pape l'ayant „ excommunié à la poursuite de ce Roi, le jeune Comte en fut tellement „ étonné, que l'an suivant il alla à Rome se jeter à ses pieds. Le „ Saint Pere, touché de sa soumission & des larmes de la Princesse, in- „ terposa ses prieres pour obtenir leur pardon. Charles fut conseillé „ de se laisser fléchir : aussi-bien la faute ne se pouvoit reparer autre- „ ment. „

Cependant, outre les Lettres dont j'ai parlé, le Pape avoit aussi donné des Instructions (36), portant que si le Concile de Metz ne s'assembloit pas, ou si Lothaire différoit d'y venir, ils iroient le trouver, & lui denonceroient ses ordres. „ Ensuite, ajoutoit-il, vous irez trouver le Roi Char- „ les pour l'affaire de Baudouin, & vous lui ferez voir, en presence de tout „ le Monde, les Lettres Synodales & le Memoire que nous vous en- „ voyons. „ Ce Memoire étoit tel : „ Lothaire soutient qu'il a reçu Val- „ drade de son Pere, & qu'ensuite il a épousé la sœur de Hubert. Infor- „ mez vous soigneusement s'il a epousé Valdrade dans les formes & en pre- „ sence de temoins, & pourquoi il l'a repudiée pour épouser la fille de Bo- „ son, c'est-à-dire Thietberge. Comme il dit que c'est par crainte, vous „ lui representerez qu'un Roi comme lui n'a pas dû craindre un particulier, „ au peril de son Ame. Qu'es'il n'est point prouvé qu'il ait epousé legitime- „ ment Valdrade, exhortez le à se reconcilier avec Thietberge, si elle est „ trouvée innocente. Car vous devez savoir qu'elle a reclamé jusques à trois „ fois le Saint Siege, & que quand elle y envoya son acte d'appel, elle dé- „ clara qu'on la vouloit contraindre à s'accuser d'un faux crime : protestant „ que si on la pressoit davantage, elle seroit obligée, pour sauver sa vie, à „ dire ce que l'on voudroit. Quand donc elle sera venue au Concile, exa- „ minez soigneusement ce qui en est. „

An de J. C.  
863.

Le Pape  
fait ex-  
commu-  
nier ses  
Legats.

Après que les Legats pour la France furent partis, plusieurs Personnes venant à Rome de Constantinople publierent la prévarication des Legats qui y avoient été envoyez (37). Le Pape en fut sensiblement affligé & commença à penser comment il effaceroit cette tache de l'Eglise Romaine. Il  
assem-

(35) Mezeray, *Abrégé Chron. ad an. 862.*

(36) *Tom. 8. Concil p. 481.*

(37) *Epist. 7.*

assembla un Concile de plusieurs Provinces, d'abord dans l'Eglise de St. Pierre: d'où, à cause du froid, on passa dans l'Eglise de Latran. En ce Concile, on lût les Actes de celui de Constantinople, & les Lettres de l'Empereur Michel apportées par le Secrétaire Leon. Toutes ces pieces étoient traduites de Grec en Latin. On amena l'Evêque Zacarie, le seul des Legats qui étoit présent; car Rodoalde étoit en France. Zacarie fut examiné & convaincu, même par sa confession, d'avoir consenti à la Deposition d'Ignace, & communiqué avec Photius, contre les ordres du Pape. Le Concile prononça donc la sentence de Deposition & d'Excommunication; & le Jugement de Rodoalde fut remis à un autre Concile, à cause de son absence.

Le même Concile prononça ainsi sur le fonds de l'affaire de Constantinople: „ Photius, qui a tenu le parti des Schismatiques, & a quitté la Milice seculiere pour être ordonné Evêque par Gregoire de Syracuse condamné depuis long-tems; qui, du vivant de notre Confrere Ignace Patriarche de Constantinople, a usurpé son Siege, & est entré dans la Bergerie comme un voleur: qui depuis a communiqué avec ceux qu'avoit condamnés le Pape Benoit notre Predecesseur: qui, contre sa promesse, a assemblé un Concile, où il a osé déposer & anathematifer Ignace: qui a corrompu les Legats du St. Siege contre le Droit des gens, & les a obligés non-seulement à mepriser, mais à combattre nos ordres: qui a relegué les Evêques, qui n'ont pas voulu communiquer avec lui, & en a mis d'autres à leur place: qui persecute l'Eglise encore aujourd'hui, & ne cesse de faire souffrir des tourmens horribles à notre frere Ignace. Photius, coupable de tant de crimes, soit privé de tout honneur sacerdotal & de toute fonction clericale; par l'autorité de Dieu tout-puissant, des Apôtres St. Pierre & St. Paul, de tous les Saints, des six Conciles generaux & du Jugement que le St. Esprit prononce par nous. Ensorte que si, après avoir eû connoissance de ce Decret, il s'efforce de retenir le Siege de Constantinople, ou empêche Ignace de gouverner paisiblement son Eglise, ou s'il ose s'ingerer à quelque fonction sacerdotale, il soit exclus de toute esperance de rentrer dans la Communion, demeure anathematizé, sans recevoir le Corps & le Sang de Jesus-Christ, sinon à l'Article de la mort.

Condam-  
nation de  
Photius.

„ Gregoire de Syracuse Schismatique, qui, après avoir été déposé par un Concile & suspendu par le Pape Benoit, a osé consacrer Photius & faire plusieurs autres fonctions, est privé de toute fonction sacerdotale, sans esperance de rétablissement; & s'il en exerce quelque-une à l'avenir, ou excite quelque trouble contre Ignace, qu'il soit Anathême, & tous ceux qui communiqueront avec lui. Nous interdisons de toute fonction clericale tous ceux que Photius a ordonnés.

Condam-  
nation de  
Gregoire  
de Syracu-  
se.

„ Quant à notre frere Ignace, qui a été chassé de son Siege par la violence de l'Empereur, & depouillé des ornemens Sacerdotaux par la Prevarication de nos Legats, nous déclarons par l'Autorité de Jesus-Christ, qu'il

Decret au  
sujet d'I-  
gnace.

An de J.C.  
863.

„ n'a jamais été depofé, ni anathematizé, ne l'ayant été que par ceux qui  
 „ n'en avoient aucun pouvoir: c'eft pourquoi nous le retabliffons dans fa  
 „ Dignité, & fes fonctions; & quiconque à l'avenir lui apportera quel-  
 „ que empêchement ou quelque trouble, fans le confentement du  
 „ St. Siege, fera depofé, s'il eft Clerc; & anathematizé, s'il eft Laïque,  
 „ de quelque rang qu'il foit. Nous ordonnons que les Evêques, ou les  
 „ Clercs exiléz ou depoféz depuis l'injuftte expulfion d'Ignace, foient ré-  
 „ tablis dans leurs Sieges & leurs Fonctions, fous peine d'Anathême à ceux  
 „ qui s'y oppoferont. Si on les accufe de quelque crime, ils doivent être  
 „ rétablis, & enfuite jugez, mais par le St. Siege feulement. „ Enfin, le  
 Concile de Rome confirme la Tradition touchant la veneration des Images,  
 & prononce Anathême contre Jean, ci-devant Patriarche de Constantinople  
 & fes Sectateurs.

Les Le-  
gats con-  
ferent  
avec le  
Roi Char-  
les.

Le Concile qui fe devoit tenir à Metz pour l'affaire du Roi Lothaire étoit d'abord indiqué au fecond de Fevrier 863. On le voit par une Lettre d'Adventius de Metz à Teutgaud de Trêves, où il (38) l'exhorte à foutenir le Roi dans fa bonne refolution de fe foumettre à tout ce qui feroit jugé meilleur, felon Dieu. Le Concile fut enfuite remis au 16. de Mars, & enfin il fe tint à la Mi-Juin. Ces delais donnerent le tems à Lothaire de gagner les Legats du Pape, qui vinrent à Soiffons trouver le Roi Charles-le-Chauve (39). Ce Prince les reçût honorablement dans l'Abbaye de St. Medard, & les retint quelque tems auprès de lui. Ils lui demanderent le pardon du Comte Baudouin de la part du Pape; &, quoiqu'il ne l'accordât pas encore, il les renvoia avec des Lettres & des Prefens.

Lettre des  
Evêques  
de France  
au Pape.

Tandis que les Legats Rodoalde & Jean étoient à Soiffons, le Peuple vint leur demander à grands cris la Liberté de l'Evêque Rothade toujours prifonnier, & fon rétabliffement, quoiqu'Erchanrad, Evêque de Châlons, joignant les coups au menaces, leur defendit de la part du Roi & de l'Archevêque de crier ainfi. Ce fut apparemment ce qui obligea les Evêques (\*) de plufieurs Provinces du Roiaume de Charles à tenir près de Senlis un Concile, d'où ils écrivirent au Pape, le priant de confirmer la Depofition de Rothade, dont ils lui envoyerent les Actes. Ils demandoient auffi la confirmation des Privileges de leurs Eglifes, & fouûtenoient que Rothade n'avoit pas dû appeller à Rome, au prejudice des Loix Imperiales, qui le defendoient, & parce que fa caufe étoit mauvaife dans le fonds. Enfin, ils prioient le Pape de prendre de meilleurs fentimens au fujet des femmes de Lothaire, fupposant que fes Legats, qu'ils favoient être favorables à Valdrade, n'agiffoient que fuivant fes ordres; & ils lui demandoient la convocation d'un nouveau Concile de toutes les Provinces, pour cette affaire. Odon, Evêque de Beauvais, fut chargé de cette Lettre, & d'autres d'Hincmar en particulier & du Roi Charles pour le Pape.

Cepen-

(38) *Apud Baron. an. 862.*  
 (39) *Annal. Bertin. an. 863.*

(\*) *Tom. 8. Concil. p. 761. Nic. Epist. 32.*

Cependant les Evêques du Royaume de Lothaire, où Hincmar n'étoit pas aimé, écrivirent (40) aux Evêques du Royaume de Louis en faveur de Rothade. Ils exhortent les Evêques de Germanie à se joindre à eux, pour ôter le scandale que cause la division entre ces deux Prelats: l'un venerable par sa Dignité & sa Science, l'autre par son grand âge; & de s'informer exactement de l'affaire, pour ne condamner temerairement ni l'un, ni l'autre. Néanmoins, ils ne disent rien pour Hincmar, & rapportent au long les plaintes de Rothade, & les Canons qui semblent le favoriser.

Avant qu'Odon de Beauvais fut arrivé à Rome, le Pape Nicolas étoit déjà instruit de l'affaire de Rothade, & en avoit ainsi écrit à Hincmar (41): „ Nous avons appris par le raport de plusieurs Personnes fideles, qu'à votre poursuite notre frere Rothade, malgré son appel au St. Siege, a été déposé absent, & enfermé dans un Monastere: c'est pourquoi nous voulons qu'il vienne à Rome incessamment, avec ses accusateurs & le Prêtre qui a été le sujet de sa deposition; & si, dans un mois après la reception de cette Lettre, vous ne rétablissez Rothade, si vous ne venez à Rome avec lui, ou un Deputé de votre part, nous vous defendons de celebrer la Messe, à vous & à tous les Evêques qui ont eu part à sa deposition, jusques à ce que le present ordre soit executé. „ Le Pape écrivit en même tems au Roi Charles, le priant de donner à Rothade la liberté de venir à Rome.

Mais, après que l'Evêque Odon fut arrivé, le Pape mieux instruit de l'affaire, écrivit plus fortement. Premierement, il répondit à la Lettre Synodale du Concile de Senlis, refusant absolument d'approuver la Condamnation de Rothade: „ Nous ne pouvons, dit-il, juger sans connoissance de cause. Odon n'a point voulu se rendre Accusateur contre lui; & quand il l'auroit fait, il n'y auroit personne pour le defendre. Nous trouvons fort mauvais que vous l'aiez déposé & enfermé, au préjudice de son appel au St. Siege, comme il paroît par vos propres actes. Vous dites, que, suivant les Loix des Empereurs, Rothade n'étoit point recevable en son appel: mais, quand les Loix sont contraires aux Canons, les Canons doivent l'emporter. Or, les Appellations au St. Siege sont établies par le Concile de Sardique; & il suffit que l'Appellant prétende avoir bonne cause, quand il ne l'auroit pas en effet. „ Le Pape se plaint en suite de ce qu'on a ordonné un Evêque à la place de Rothade, & il ajoute les mêmes menaces qu'il avoit faites à Hincmar. Il dit: „ Si vous continuez dans la desobéissance, nous releverons Rothade de votre condamnation, & vous condamnerons vous même en plein Concile. Nous defendrons jusques à la mort les Privileges de notre Siege. Et vous y avez-vous même intérêt; car, que savez vous s'il n'arrivera pas demain à quelqu'un de vous ce qui arrive aujourd'hui à Rothade? Et en ce cas à qui aurez-vous recours? „ Il s'excuse ensuite sur l'Affaire de Baudouin: mais, venant à celle de Lothaire,

An de J.C.  
863.

Rothade  
est appuié:

Lettre du  
Pape à  
Hincmar.

Autres  
Lettres du  
Pape en  
faveur de  
Rothade.

(40) Tom. 8. Concil. p. 202.

(41) Epist. 20.



An de J.C.  
863.

re, il dit: „ Vous pourrez voir ce que nous en avons jugé par les Lettres  
 „ & les Instructions dont nous avons chargé Rodoalde & Jean nos Legats.  
 „ Vous y verrez que nous n'avons rien plus à cœur que de faire absolument  
 „ cesser ce scandale. En sorte que si Lothaire n'obeit pas à present, nous  
 „ le retrancherons de l'Eglise. Et pour desabuser les simples, il est bon  
 „ que vous fassiez part à tous vos confreres de ce que nous pensons sur ce su-  
 „ jet, & que vous en instruisiez le Peuple publiquement dans nos Eglises.  
 „ Quant au Concile que vous proposez, nous ne pouvons en deliberer,  
 „ qu'après que nos Legats seront revenus, & nous auront raporté ce qu'il  
 „ ont fait. „

Lettre à  
Hincmar.

Le Pape écrivit aussi (42) par Odon à Hincmar, mêlant ses reproches  
 de marques d'estime, & le renvoiant à la Lettre precedente. „ Vous de-  
 „ viez, dit-il, aiant examiné tant de fois Rothade, honorer la memoire  
 „ de St. Pierre, en nous écrivant, & attendre notre Jugement, quand  
 „ même Rothade n'eut pas appellé... Vous nous demandez, ajoute-t'il,  
 „ la confirmation des Privileges de votre Eglise, & vous voulez affoiblir  
 „ les notres, autant qu'il est en vous. „ En effet, cette même année 863.  
 Hincmar obtint du Pape la confirmation des prérogatives de sa Metropole,  
 & du Concile de Soissons tenu le 24. d'Avril 853. où son Ordination fut ju-  
 gée canonique.

Le Pape  
s'excuse  
auprès du  
Roi Char-  
les.

Le Roi Charles, & les Evêques de son Conseil, avoient été choquez de  
 la Lettre du Pape en faveur de Baudouin, renduë par les Legats à Soissons.  
 Ils croioient que le Pape n'avoit pas dû l'absoudre de leur excommunica-  
 tion, & trouvoient qu'il parloit au Roi en termes trop imperieux. Le Pa-  
 pe s'en excusa par la Lettre dont il chargea Odon (43) pour le Roi.  
 „ Nous n'avons point, dit-il, delié Baudouin de l'Anathème, & ne l'avons  
 „ point reçu à notre Communion. Nous avons detesté son crime, & pris  
 „ part à votre juste douleur: mais, comme il s'étoit mis sous la protection  
 „ de St. Pierre, nous n'avons pû lui refuser notre intercession, usant nean-  
 „ moins de prieres & non de commandemens. „ Il lui marque ce qu'il écrit  
 aux Evêques touchant Rothade, le priant & même lui enjoignant de l'en-  
 voier à Rome, ajoutant encore des excuses des termes un peu durs, dont  
 il avoit usé dans les Lettres precedentes. Odon fut aussi chargé par le Pape  
 d'une Lettre pour Rothade (44), où il le console & l'exhorte à venir à  
 Rome, dès qu'il en aura la liberté. *Si on ne vous le permet pas, ajoute-t'il,  
 ayez soin de nous le mander, & ne cessez de recourir au St. Siege.* Cette Lettre  
 est dattée du 28. d'Avril 863. & Odon, après un sejour de deux mois à  
 Rome, revint en France le 23. de Juillet.

Lettre à  
Rothade.

Concile  
de Metz  
favorable  
à Lothaire.

Cependant, les Legats Rodoalde & Jean se rendirent à Metz, & y tinrent  
 le Concile de la mi-Juin. Il ne s'y trouva aucun Evêque de Germanie, ni  
 de Neustrie, c'est-à-dire des Roiaumes de Louis & de Charles; mais seu-  
 lement du Roiaume de Lothaire; & ils s'y trouverent tous, excepté Un-  
 gaire.

(42) *Epist.* 28.

(43) *Epist.* 30.

(44) *Epist.* 33.

gaire d'Utrecht retenu par maladie (45). Tout s'y passa suivant la volonté du Roi. Les Legats, gagnez par les Liberalitez, ne monterent point les Lettres du Pape, & ne suivirent pas ses Instructions. Lothaire leur dit, qu'il n'avoit fait qu'exécuter le Jugement des Evêques de son Roiaume assemblez en un Concile general, tenu l'année precedente à Aix-la-Chapelle. Les Evêques n'en disconvinrent pas, ils apporterent quelques railons apparentes pour justifier leur conduite, & les redigerent par Ecrit dans un Libelle qui fut souscrit de tout le Concile. Un des Evêques ajouta à sa souscription: *Que cet Acte n'auroit lieu que jusqu'à l'examen du Pape*: mais, Gonthier prit un canif, & gratta le Parchemin, pour effacer ces mots, ne laissant que le nom de l'Evêque. Les Legats, pour paroître avoir fait quelque chose, conseillèrent au Roi d'envoyer à Rome avec ce Libelle Gonthier de Cologne & Teutgaud de Trêves, qui avoient presidé au Concile, pour demander la Confirmation du Pape.

Entre les Lettres du Pape Nicolas, qu'Odon Evêque de Beauvais apporta en France, il y en avoit trois touchant l'affaire d'Hilduin, à qui le Roi Lothaire avoit donné l'Evêché de Cambrai, vaquant par le décès de Thierry. Hilduin étoit frere de Gonthier, Archevêque de Cologne, & allié du fameux Hilduin, Abbé de St. Denis. Hincmar Metropolitain de Cambrai, quoique disciple de l'Abbé Hilduin, refusa d'ordonner celui-ci, pretendant qu'il étoit indigne de l'Episcopat selon les Canons: mais, Lothaire ne voulut point permettre qu'il en ordonna d'autres, & mit Hilduin en possession du temporel de l'Eglise de Cambrai. Hincmar dressa un Libelle d'Accusation contre Hilduin, contenant les causes de son refus; & le presenta à Lothaire dans une Assemblée des Rois; sur quoi les trois Metropolitains du Roiaume de Lothaire, Teutgaud de Trêves, Gonthier de Cologne, & Arduic de Besançon, sommerent Hincmar de comparoître au Concile qui se devoit tenir à Metz, pour y soutenir son Accusation, sous peine d'être déclaré CALOMNIATEUR (46). Mais Hincmar n'alla point à ce Concile, non plus que les autres Evêques du Roiaume de Charles, & il porta ses plaintes au Pape. Là-dessus, le Pape ecrivit (47) aux Evêques du Roiaume de Lothaire, à Lothaire lui-même, & à Hilduin. Il se plaint que l'Eglise de Cambrai demeure vacante depuis dix mois, contre les Canons: que le Roi autorise Hilduin à en piller les Biens, & empêche la liberté de l'Electioin, & le Droit du Metropolitain. Il enjoint à Hilduin de se retirer de Cambrai, sous peine d'Excommunication. Hincmar ne manqua pas de faire tenir ces trois Lettres, & d'en solliciter la reponse: mais, il ne fut pas si diligent à rendre celles qui concernoient l'affaire de Rothade (48): il les garda environ quatre mois, sans les laisser voir à personne.

Il ne les montra apparemment qu'au tems du Concile de Verberie, que le

An de J.C.  
863.

Affaire  
d'Hilduin  
intrus à  
Cambrai.

(45) *Annal. Fuldenses.* 863. *Metenses. eod. an. Bertin. eod. an. Nicolai, Epist.* 58.

(46) *To. 8. Concil.* 58.

(47) *Epist.* 63. 64. 65.

(48) *Hincmar. Opusc.* 17.

Année J. C.  
863.

Concile de  
Verberie.

le Roi Charles fit tenir le 25. d'Octobre, la même année 863. Car ce fut en ce Concile (49), que le Roi resolut d'envoyer Rothade à Rome, suivant le desir du Pape. Ce fut encore là, que Charles-le-Chauve, aiant égard aux prieres du Pape, reçut en ses bonnes graces sa fille Judith & le Comte Baudouin; & que peu de tems après, étant à Auxerre, il permit d'y celebrer solennellement leur Mariage: mais, il n'y assista pas. Le 30. de Novembre, la Cour étant encore à Auxerre, le Diacre Liudon, que le Roi avoit envoié à Rome, en étant de retour, lui rendit une Lettre du Pape (50), par laquelle il l'exhortoit encore à recevoir Rothade en ses bonnes graces, & lui donner tous les secours nécessaires pour son voiage de Rome. Le Papecrivit (51) aussi par Liudon à la Reine Hermentrude, qui le sollicitoit contre Rothade, montrant qu'il ne peut abandonner ceux qui ont recours au St. Siege. Enfin, il écrivit (52) à Rothade, & lui dit entr'autres choses: „ C'est „ à vous à penser serieusement, si votre conscience vous reproche quelque „ chose, ou si vous voulez acquiescer au Jugement des Evêques, pour ne „ vous pas fatiguer inutilement, vous & les autres. Si-non, venez hardi- „ ment, & sachez que nous ne vous abandonnerons pas. „

Concile  
contre Rodoalde.

Les Legats Rodoalde & Jean, qui s'étoient trouvez au Concile de Metz, étant revenus à Rome, rapportèrent au Pape, que le Roi Lothaire avoit suivi le Conseil des Evêques de son Roiaume (53): & que les deux principaux d'entr'eux Teutgaud & Gonthier venoient eux-mêmes lui en rendre compte: mais, le Pape Nicolas, qui, pendant l'absence de Rodoalde, avoit appris comment il avoit prévariqué à Constantinople, convoqua un Concile pour le condamner. Rodoalde, troublé par le reproche de sa conscience, & par l'exemple de Zacarie son Collegue deja condamné, s'enfuit de nuit avant le tems du Concile, abandonnant son Eglise, & passa à d'autres Provinces. Le Pape differa encore de le juger, à cause de son absence.

Le Pape  
condamne  
le Concile  
de Metz.

Cependant, Teutgaud & Gontier arriverent à Rome. Ils presenterent au Pape les Actes des Conciles de Metz & d'Aix-la-Chapelle. Le Pape les fit lire publiquement, & demanda aux Archevêques s'ils les vouloient soutenir. Ils repondirent, que puisqu'ils les avoient souscrits de leur main, ils ne les contrediroient pas, de parole. Le Pape, sans s'expliquer, les renvoia à leurs Logis, & peu de jours après les fit appeller au Concile deja assemblé dans le Palais de Latran. Ils y presenterent le même escrit, pretendant le faire souscrire au Pape, & disant qu'ils n'avoient fait ni plus, ni moins que ce qui y étoit contenu. Mais, le Concile y trouva tant de propositions honteuses & inouies (car les Romains ont les Oreilles delicates) qu'il condamna les Prelats sur leur propre Confession.

Le Pape envoya à tous les Evêques de Gaule, d'Italie, & de Germanie le  
De-

(49) *Annal. Bertin.*

(50) *Nicol. Epist. 35.*

(51) *Epist. 36.*

(52) *Epist. 37.*

(53) *Anastase. Nicol. Epist. 7. Annal. Bertin. ad an. 863. Annal. Fuld. eod. an. & tom. 8. Concil. p. 767.*

Decret de ce Concile divisé en cinq Articles. Le premier casse le Concile de Metz, le compare au Brigandage d'Ephese, & le traite de *Prostitution infame*. Le second déclare que Teutgaud, Archevêque de Trêves, Primat de la Belgique, & Gonthier, Archevêque de Cologne, sont depouillez de toute puissance Episcopale, pour avoir mal jugé la cause du Roi Lothaire & de ses deux femmes, & meprisé le Jugement du Saint Siege prononcé contre Ingeltrude femme de Boson, à la requête de Taddon, Archevêque de Milan. Il leur est defendu de faire aucune fonction Episcopale, sous peine de n'être jamais rétablis; & on declare excommuniez tous ceux qui communiqueront avec eux. Les Evêques leurs complices sont aussi deposez: mais, à condition d'être rétablis en reconnoissant leur faute. Ingeltrude, fille du Comte Matfrid, & femme de Boson qu'elle avoit quitté depuis environ sept ans, menant une vie vagabonde, est de nouveau anathematizée avec tous ses complices & ses auteurs; & defense de communiquer avec elle: mais, on lui promet pardon, si elle retourne avec son mari, ou vient à Rome demander l'absolution. Enfin, on prononce Anathême contre quiconque meprisé les Decrets du St. Siege touchant la Foi, ou la Discipline. On deposa aussi Haganon, Evêque de Bergame, qu'on disoit être l'Auteur de l'Ecrit presente au Concile de Rome, par les Archevêques de Trêves & de Cologne: & Jean, Archevêque de Ravenne, qui, au préjudice de ses sermens, conspiroit avec son frere Gregoire contre l'Autorité du Saint Siege, & particulièrement contre le Pape. Mais, ils ne defererent point à la condamnation du Concile, & continuerent de faire leurs fonctions.

An de J.C.  
864.

Decrets du  
Concile de  
Rome.

Teutgaud & Gonthier méprisèrent ouvertement les foudres du Pape. Ils allerent (54) trouver l'Empereur Louis, qui étoit alors à Benevent, & se plainquirent hautement d'avoir été injustement deposez. Ils lui representèrent, que c'étoit lui faire injure de traiter ainsi des Ambassadeurs du Roi son frere, qu'il avoit lui-même envoyez à Rome, & qui y étoient allez sur sa parole. Que cette injure retomboit sur toute l'Eglise; & qu'on n'avoit jamais oui dire qu'un Metropolitain fut degradé, que du consentement du Prince, & en présenne des autres Metropolitains. Ils ajouterent beaucoup d'injures contre le Pape, & échaufferent si bien l'Empereur, que, transporté de colere, il alla à Rome, accompagné de l'Imperatrice sa femme & des deux Archevêques; resolu de maltraiter le Pape, s'il ne les rétablissoit.

Gonthier &  
Teutgaud  
protegez.

Alors Gonthier, car il étoit le plus ferme appui des Libertez de l'Eglise, envoya à ses Confreres les Evêques du Royaume de Lothaire, un Ecrit où il faisoit parler Teutgaud avec lui, & disoit en substance (55): „ Nous „ vous supplions, mes Freres, de prier pour Nous, sans vous troubler des „ bruits facheux que l'on pourra répandre. Car, encore que le Seigneur „ Nicolas, que l'on nomme Pape, qui se compte Apôtre entre les Apôtres

Ecrit en  
faveur de  
Gonthier.

(54) *Annal. Metens.* 864. *Bertin.* 854.

(55) *Annal. Bertin. & Fulda.*

An de J. C.  
864.

„ tres, & se fait Empereur de tout le Monde, à l'inspiration de ceux qu'il  
 „ favorise, nous ait voulu condamner; toutefois, graces à Dieu, nous  
 „ avons entierement resisté à sa folie, & il s'est bien repenti de ce qu'il a  
 „ fait. Nous vous envoyons les Articles suivans, pour vous faire connoi-  
 „ tre les sujets de plainte que nous avons contre lui. Visitez souvent notre  
 „ Roi, encouragez-le par vos Discours & par vos Lettres, & lui conciliez  
 „ tous les Amis que vous pourrez, principalement le Roi Louis: gar-  
 „ dons lui nous-mêmes inviolablement la foi que nous lui devons. „  
 Après cette Lettre étoient les Reproches contre le Pape, divisez en sept  
 Articles.

Repro-  
ches con-  
tre le Pa-  
pe.

Ces Reproches sont conçus en ces termes: „ Ecoutez, Seigneur Pape  
 „ Nicolas, nous avons été envoyez par nos Confreres, & sommes venus  
 „ vous consulter sur ce que nous avons jugé ensemble; vous montrant par  
 „ écrit les autoritez & les raisons que nous avons suivies, afin d'en savoir  
 „ votre sentiment: vous demandant humblement de nous instruire, & prêts  
 „ à suivre ce que vous nous montreriez de meilleur. Mais, après que nous  
 „ avons attendu trois Semaines votre Reponse, vous ne nous en avez point  
 „ fait de précise: seulement, vous nous avez dit un jour en public, que sui-  
 „ vant l'exposé de notre Libelle, nous paroissions excusables. Enfin, vous  
 „ nous avez fait amener en votre presence, & lorsque nous ne nous desions  
 „ de rien, on a fermé les Portes, & nous nous sommes trouvez accablez  
 „ d'une troupe de Clercs & de Laiques. Là, sans Concile, sans Examen  
 „ Canonique, sans accusateur, sans témoins, sans nous convaincre par rai-  
 „ son ou par autorité, sans avoir notre Confession, en l'absence des autres  
 „ Metropolitains & des Evêques nos Suffragans, vous avez prétendu nous  
 „ condamner à votre fantaisie, & par votre fureur Tyrannique; mais, nous  
 „ ne recevons point votre maudite Sentence, éloignée de la charité d'un  
 „ Pere & d'un Frere. Nous la meprisons comme un Discours injurieux:  
 „ nous vous rejettons vous même de notre Communion, comme commu-  
 „ niquant avec des Excommuniés. Nous nous contentons de la Commu-  
 „ nion de toute l'Eglise, & de la société de nos freres que vous meprisez, &  
 „ dont vous vous rendez indigne par votre hauteur & votre arrogance. Vous  
 „ vous condamnez vous-même en disant Anathème à qui n'observera pas  
 „ les préceptes Apostoliques, que vous violez le premier, anéantissant, autant  
 „ qu'il est en vous, les Loix divines & les sacrez Canons, & ne suivant pas  
 „ les traces des Papes vos Prédecesseurs. Maintenant, donc ayant devant  
 „ les yeux, non pas nos Personnes, mais tout notre Ordre, que vous voulez  
 „ opprimer; nous proposons le Sommaire de notre Jugement. La Loi divi-  
 „ ne & Canonique prouve très-bien, & les Loix du Siècle s'y accordent,  
 „ qu'il n'est point permis de donner pour Concubine une Fille née libre,  
 „ principalement contre sa volonté. Et qu'étant conjointe à un homme,  
 „ du consentement de ses Parens par la foi & l'affection conjugale, elle  
 „ doit être réputée Epouse & non pas Concubine. „ Ils vouloient par-  
 „ ler de Valdrade, qu'ils prétendoient avoir épousé Lothaire avant Thiet-  
 „ berge.

Les

Les termes de cette Lettre sont bien plus forts dans l'Original; & le pieux Cardinal Baronius, l'ayant inferée dans ses Annales, s'ecrie (56) tout en fureur: „ Vous avez entendu, je ne dis pas des Archevêques, ni des hommes, mais Satan lui-même parlant par la bouche de ses Esclaves. Bien que l'Eglise de Dieu ait vû s'élever contre elle, des Païens, des Juifs, des Heretiques, des Schismatiques, qui, de leurs Bouches enragées, ont déchiré des Pontifes de Rome; assurément, aucun, que je sache, n'a produit contre le Pape un Ecrit où l'on remarquât également l'Esprit de Rebellion, d'Insulte, de Blasphemes, de Mensonge & d'Arrogance. C'est la fureur qui a dicté tant d'injures; c'est la colere qui a lancé ses traits les plus piquans: c'est enfin l'orgueil qui a vomî un venin si puant à Dieu & aux hommes. „ La Colere du Cardinal fait pitié, & il revient si souvent à ses horribles Declamations contre ceux qui ne sont pas absolument vendus au St. Siege, qu'on ne fait que penser du genie qui l'anime. Quel n'eut pas été l'excès de sa fureur, s'il eut vû les plaintes de Gonthier & de Teutgaud dans les mêmes termes qu'elles sont produites par un Auteur qui ne cite personne (57)? „ Tu nous a traitez, fait-on dire à ces Prelats parlant au Pape: tu nous a traitez, nous & nos Compagnons, contre tout Droit, contre les Decrets, & contre la coutume des Ancêtres . . . . ; n'ayant avec toy que le Moine convaincu de brigues. Tu as subitement & à l'improviste repandu contre nous par un Billet, une Sentence injuste, temeraire, méchante, & contraire à la Religion Chrétienne. Tu t'es insolemment moqué de tes Freres & Compagnons de service. L'Empereur immortel a enrichi l'Eglise son Epouse de Meubles éternels, l'a honorée d'un Don non perissable, d'un Diadème & d'un Sceptre perpetuel, lui a donné la Puissance de consacrer des Saints & de les mettre dans le ciel, & de rendre immortels les mortels. Mais toi, comme un voleur, tu ravis tous ces Benefices, comme s'ils t'appartenoient: tu les arraches au Temple de Dieu; tu les tires à toy, & ainsi tu es devenu Loup aux Brebis: tu fais mourir les vivans: tu arraches du Ciel les vaillans pour les pousser dans l'Enfer par tes coups, tu caches une Epée enduite de miel, tu ne permets point que les morts retournent en vie. A la verité, tu as l'apparence de Pontife, mais tu te portes en Tyran. Sous l'habit de Pasteur, nous sentons un Loup: ton titre nous promet un Pere; mais par tes faits tu veux paroître un Jupiter. Tu te dis Serviteur des Serviteurs, mais tu t'efforces d'estre Seigneur des Seigneurs. Selon la Discipline de Jesus notre Sauveur, tu es le plus petit des Ministres du Temple de Dieu: mais par ton desir de dominer tu tombes dans le précipice. Pense tu qu'il te soit permis de faire tout ce qu'il te plait? Tu es devenu une Mouche gueffe aux Chrétiens. Pour ces causes, nous, avec nos Freres & nos Collegues, nous ne nous arrestons point à tes Edits,

nous

An de J.C.  
864.

Exclamations de  
Baronius.

(56) Baronius, *Annal. Eccl. ad an. 865.*  
§. 31.

(57) Lo Sueur, *Hist. de l'Egl. & de l'Emp.*  
*ad an. 864.*

An de J. C.  
864.

„ nous ne reconnoissons point ta voix, ni tes Bulles, & ne craignons point  
 „ tes Tonnerres. Tu condamne d'impieté ceux qui n'obéissent point à tes  
 „ Arrêts: tu leur défens les sacrifices. Nous te coupons la gorge de ton  
 „ propre couteau, toy qui craches contre l'Edit du Seigneur notre Dieu,  
 „ qui déchires la concorde du College, & qui violes la Paix qui est la mar-  
 „ que immortelle du Prince celeste. Le St. Esprit est l'Auteur de toutes  
 „ les Eglises autant qu'il y en a répandues par tout le Monde. La Cité  
 „ de notre Dieu, de laquelle nous sommes Bourgeois, atteint à tous les  
 „ coins du Ciel, & est plus grande que la Ville qui est appelé Babylone  
 „ par les Saints Prophetes, qui s'arrogé la Divinité, qui s'égale au Ciel, qui  
 „ te vante d'être éternelle, comme si elle estoit Dieu, & qui se vante fausse-  
 „ ment de n'avoir jamais erré. „ Un Auteur incertain, publié par Mr. Pithou,  
 „ rapporte dans ses Annales le sens de cette Lettre, mais en termes differens.  
 „ J'ajoute, que, selon Mr. le Sueur (58), cette Lettre fut écrite par Gonthier  
 „ & Teutgaud, avec Jean de Ravenne, & quantité d'Evêques, qui s'étoient  
 „ assemblez avec eux à Benevent, d'où ils l'envoierent en commun au Pape.  
 „ Ils en repandirent des Copies de tous côtez, jusques à Constantinople; &  
 „ comme le Patriarche Photius étoit mal avec le Pape, cela contribua beau-  
 „ coup à fortifier le Schisme. „ Au reste, ajoute Mr. le Sueur, ce que j'ai  
 „ rapporté de la Lettre des ces Archevêques n'est pas pour approuver, ou  
 „ pour excuser, la cause du Roi Lothaire, qu'ils avoient entreprise. Mais,  
 „ c'est pour faire voir, que ces Prelats, qui étoient des plus celebres, ne re-  
 „ connoissoient point la Puissance du Pape si grande qu'il la vouloit faire  
 „ croire, & qu'ils se plaignoient fort hautement de son Orgueil & de ses  
 „ Usurpations, selon les occasions qui s'en presentoient. Au fond, j'estime  
 „ que toute Personne, non passionnée, reconnoitra que Nicolas I. n'avoit pas  
 „ raison de traiter si mal ces Archevêques, qui l'alloient rechercher avec  
 „ humble respect, & qu'il ne les devoit pas excommunier sans les enten-  
 „ dre, puisqu'ils se presentoient pour rendre raison de ce qui avoit été  
 „ resolu dans un Concile composé de Prelats de France & d'Allema-  
 „ gne. „

L'Empe-  
 reur vient  
 à Rome.

Le Pape, ayant appris que l'Empereur Louis venoit à Rome, ordonna  
 un Jeune avec des Processions, pour prier Dieu d'inspirer à ce Prince de  
 meilleurs sentimens, & plus de respect qu'il n'en avoit pour le St. Siege.  
 Louis en arrivant se logea près de St. Pierre, & comme le Peuple qui y ve-  
 noit en Procession montoit les Degrez de l'Eglise, les gens de l'Empereur se  
 jetterent sur eux, les renverserent par terre, les battirent, les mirent en fuite,  
 après avoir rompu les Croix & les Bannieres. En ce tumulte, une Croix offer-  
 te à St. Pierre par Sainte Helene, & renfermant du bois de la vraie Croix,  
 fut brisée & jettée dans la boue; mais, des Anglois la ramasserent, & la ren-  
 dirent aux Thresoriers. Le Pape, qui étoit au Palais de Latran, aiant appris  
 cette violence, & qu'on alloit venir le prendre lui-même, se mit dans un  
 bateau, & vint par le Tibre à St. Pierre, où il demeura deux jours sans  
 boire.

(58) Le Sueur, ubi supra.

boire, ni manger. Cependant, celui qui avoit brisé la Croix de Sainte Helene mourut, & la fièvre prit à l'Empereur; ce que le Peuple, toujours sot & superstitieux, prit pour une marque de la Vengeance Divine. C'est pourquoy il envoya au Pape l'Imperatrice, sur la parole de laquelle le Pape le vint trouver, & après qu'ils eurent conféré ensemble & furent convenus de tout, le Pape revint au Palais de Latran, & l'Empereur ordonna aux deux Archevêques de retourner en France.

An de J.C.  
864.

Gonthier, au desespoir (59) de se voir abandonné, envoya son frere Hilduin, le même que Lothaire avoit voulu faire Evêque de Cambrai, porter la Protestation, qu'il avoit envoyée aux Evêques du Royaume de Lothaire, avec ordre, si le Pape ne vouloit pas la recevoir, de la jeter sur le Tombeau de St. Pierre. Le Pape la refusa en effet, & Hilduin armé, tout Clerc qu'il étoit, entra sans respect dans l'Eglise de St. Pierre, suivi des gens de l'Archevêque son frere; & comme les Custodes s'opposoient à son dessein, il les repoussa à coups de bâton, dont un d'eux tomba mort sur la place. Il jeta donc l'Ecrite sur le Tombeau de St. Pierre, & sortit de l'Eglise avec les siens l'Epée à la main. L'Empereur Louis sortit de Rome peu de jours après; & pendant son séjour, les gens de sa suite pillèrent & brûlèrent plusieurs Maisons, forcerent des Eglises, tuèrent des hommes, & violèrent des femmes, même des Religieuses.

Procedé  
de Gon-  
thier.

Gonthier étoit déjà de retour à Cologne, où, ne comptant pour rien la Sentence donnée par le Pape, il celebra la Messe, le Jeudi-Saint, & consacra le St. Chrême. Mais Teutgaud de Trêves, plus lâche, s'abstint de faire aucune fonction. Le Roi Lothaire justifia bien-tôt la Maxime, qu'on ne sauroit faire fond sur les Grands. Quoique plus coupable que ceux que le Pape avoit prétendu excommunier, il ne voulut pas ouïr la Messe de Gonthier, ni communiquer avec lui. Il le deposâ même l'Archevêché de Cologne, à la sollicitation de deux autres Evêques: mais, ne les consulta pas, pour le donner à Hugues, Cousin Germain du Roi Charles, qui n'avoit que l'Ordre de Sous-Diaere, & dont les mœurs n'étoient pas dignes d'un bon Laïque. Gonthier, outré de dépit, emporta avec lui ce qui restoit du Thresor de l'Eglise de Cologne, & retourna à Rome, pour decouvrir au Pape tous les artifices dont Lothaire & lui avoient usé dans l'Affaire de Thietberge & de Valdrade.

Gonthier  
chassé de  
son Sieg.

Mais des autres Evêques du Royaume de Lothaire envoierent au Pape leurs Deputés, avec leurs Libelles de Penitence, & leurs Declarations, que dans la même affaire, ils s'étoient écartés de l'Ecriture & des Canons. Lothaire envoya aussi à Rome Ratholde, Evêque de Strasbourg, avec des Lettres, contenant, à son ordinaire, de mauvaises excuses, & des promesses de se corriger, qu'il ne vouloit pas accomplir. Nous avons (60) deux Lettres de Lothaire, qui semblent écrites en ce tems-là, & où il offre au Pape d'aller en personne se justifier devant lui. Il s'y plaint de la Deposition des deux Archevêques, mais il marque la différence de leur conduite.

Soumis-  
sion des  
Evêques.

(59) *Annal. Bertin. an. 864.*  
*Tom. II.*

(60) *Apud Baron. an. 864.*  
I



An de J. C.  
864.

Soumission d'Adventius.

De ces Declarations des Evêques qui se soumirent, nous n'avons (61) que celle d'Adventius de Metz. Il s'excuse de ne pas aller lui-même à Rome, sur la vieillesse, la goutte, & les autres infirmités qui le reduisent à l'extrémité: & declare, qu'il ne tient plus pour Evêques Teutgaud, ni Gonthier: qu'il a crû de bonne foi ce qui a été dit au Concile de Metz, touchant l'affaire du Roi Lothaire, se soumettant à l'autorité des Metropolitains, suivant les Canons, & se rapportant des faits à ceux qui les connoissoient par eux-mêmes. „ Maintenant, ajoute-t'il, parlant toujours au Pape, decidez sur cette affaire, & je me soumets en tout à votre Jugement. Quant à Ingeltrude, je n'ai eu aucune part à son absolution, & dès que j'ai sù qu'elle étoit coupable d'Adultere, je l'ai toujours eue en horreur. Je nie absolument que je sois seditieux, ou coupable d'aucune conjuration; & je declare, que je suis entierement attaché au Siege de St. Pierre. Au reste, je n'ai tant tardé à vous envoyer ce Deputé, que parce que j'ai voulu auparavant exhorter nos confreres à entrer dans vos sentimens, & à agir tous de concert. „ Il conclut en demandant humblement au Pape de le recevoir en sa Communion. Le Roi Charles écrivit aussi au Pape en faveur d'Adventius, comme d'un Prelat qu'il avoit toujours aimé.

Le Pape interprète scandaleusement la Soumission due aux Princes.

Le Pape accepta la satisfaction d'Adventius, & il lui écrivit une Lettre scandaleuse, où l'on trouve ces détestables Maximes: „ Vous dites que vous êtes soumis au Prince, parceque l'Apôtre dit (62): *Soit au Roi, comme étant au-dessus de tous.* Vous avez raison; mais, prenez garde que ces Rois & ces Princes le soient véritablement. Voyez, s'il se conduisent bien eux-mêmes, & s'ils gouvernent bien leurs Sujets. Car, celui qui est mauvais à lui-même, à qui fera-t'il bon? Voyez s'ils sont Princes justement. Autrement, il faut plutôt les tenir pour des Tyrans, que pour des Rois, & leur résister, au lieu de s'y soumettre, s'engageant dans la nécessité de favoriser leur vices. Soiez donc soumis au Roi comme étant au-dessus de tous par ses vertus & non par ses vices, & lui obéissez à cause de Dieu & non pas contre Dieu. „ Monsieur Fleury (63) fait là-dessus une Reflexion judicieuse, qu'il ne faut pas oublier. *Le Pape Nicolas, dit-il, ne consideroit pas, que ce Roi, ou plutôt cet Empereur, à qui St. Pierre commandoit d'obéir étoit Neron, & qu'il dit incontinent après, que les Esclaves doivent obéir à leurs Maîtres, nonseulement s'ils sont bons, mais s'ils sont fâcheux. De plus: ce Pape fait les Evêques Juges, si ses Princes sont legitimes ou Tyrans; & nonseulement les Evêques, mais tous les Sujets, car la raison qu'il apporte est generale.* J'ajoute, par maniere d'explication, que les Sujets ne peuvent pas être Juges de la droiture, ou de l'iniquité, des ordres de leur Prince, sur-tout en matiere de Religion. Bien moins doivent-ils lui desobéir, sous pretexte qu'il tient une conduite irreguliere, & que ses mœurs choquent

(61) Tom. 8. p. 482.

(62) 1. Pier. II. 13.

(63) Fleury, Hist. Eccl. Liv. L. §. 34.

quent de front les Preceptes du Christianisme. Ce n'est pas à eux à entrer dans cet examen. Mais, si le Prince viole les Loix fondamentales de l'Etat, s'il est véritablement palpable qu'il tyrannise, au lieu de regner; les Sujets, après avoir souffert tout ce qu'il est possible de souffrir, après avoir mis inutilement en œuvre les Remontrances & les Représentations, peuvent, en pareil cas, avoir recours aux voies de fait pour secouer le joug qui les opprime, comme étant déliés du serment de fidélité qu'ils avoient prêté à leur Prince. „ Car il me paroît, dit le nouveau Commentateur de Tacite „ (64), que le serment doit être expliqué selon l'intention dans lequel on „ le fait, & par rapport au Prince à qui on l'a prêté. Or, quand un Peuple „ se soumet aux Loix d'un Souverain, par un serment solennel de fidélité, „ c'est assurément dans l'intention que ce Prince sera son Protecteur: & le „ Prince est censé s'y engager par un serment reciproque. Donc, le Peuple „ rentre dans le Droit primitif de sa Liberté, quand il s'est soumis à un „ Monarque, qui le tyrannise au lieu de le protéger. „ C'est le seul cas, où il soit permis de s'élever contre son Prince; encore cela n'est-il permis qu'à la Nation en corps, & non à quelques Particuliers, que l'Interêt ou la Passion pourroit faire agir, sous quelqu'un de ces beaux pretextes dont les Rebelles tâchent toujours de colorer leur crime.

Rodoalde, Evêque de Porto, revint à Rome avec l'Empereur Louis, lorsque le Pape étoit retiré à St. Pierre; & comme assiégé (65). Ce tumulte obligea le Pape à différer le Concile où il le vouloit juger: mais, ayant appris qu'il vouloit encore s'enfuir, il lui denonça en présence de plusieurs Evêques & d'autres Personnes, qu'il pouvoit demeurer à Rome en toute sûreté avec ses amis & ses serviteurs en attendant le tems du Concile, où il se pourroit justifier: mais, que s'il sortoit de Rome, sans la permission du Pape, il seroit dès-lors déposé & excommunié. Rodoalde ne laissa pas de partir sans congé; & , ayant depouillé son Eglise, il se retira en d'autres Provinces. Après cette seconde fuite, le Pape le tint pour convaincu: ainsi, ayant assemblé un Concile nombreux dans l'Eglise de Latran, il le déposa & l'excommunia, avec menace d'Anathême, si jamais il communiquoit avec Photius, ou s'opposoit à Ignace.

Ce fut apparemment en ce même Concile où Rothade fut rétabli: car le Roi Charles, cedant enfin (66) aux instances du Pape, avoit envoyé à Rome Rothade, accompagné de Robert, Evêque du Mans, qui étoit chargé des Lettres du Roi; & les Evêques de son Roiaume envoioient aussi des Deputez avec des Lettres au Pape. Rothade & ceux qui l'accompagnoient s'étant avancés vers l'Italie, l'Empereur Louis, qui favorisoit son frere Lothaire contre le Roi Charles, leur refusa le passage. Ainsi, les Deputez de Charles & des Evêques se contenterent de faire savoir au Pape secretement le sujet de leur Voiage, & s'en revinrent en France. Mais Rothade, feignant

An de J. C.  
864.

Rodoalde  
condamné  
à Rome.

Rothade  
vient à  
Rome.

(64) L. C. D. G. sur les Annales de Tacite, Liv. 15. No. 58. Refl. 8. J'ai ajouté cette Citation en relisant mon Manuscrit.

(65) Nicol. Epist. 7.

(66) Annal. Bertin. an. 864.

An de J. C.  
864.

gnant une maladie demeura à Befançon; &, après qu'ils furent partis, il alla à Coire, & par la recommandation des Rois Lothaire & Louis de Germanie, il obtint de l'Empereur la permission d'aller à Rome, où il arriva vers la fin d'Avril 864. Après y avoir attendu fix mois, fans que Personne se presentât pour l'accuser, il donna au Pape une (\*) Requête, où il represente toute la vexation qu'il a soufferte, & demande que le Pape prononce sur son Appel.

Concile  
convoqué  
à Rome.

Le Pape avoit convoqué un Concile pour le commencement de Novembre, & y avoit appelé tous les Evêques des Gaules, de Germanie, & de la Province Belgique, pour y confirmer la Deposition de Teutgaud & de Gonthier. Il devoit aussi traiter en ce Concile de l'affaire du Roi Lothaire & de celle du Patriarche Ignace. Teutgaud & Gonthier y vinrent, esperant obtenir leur Rétablissement, par la recommandation de l'Empereur Louis; mais, le Pape les refusa, quoique Gonthier même temoignât se repentir. Les autres Evêques de Gaule & de Germanie s'excuserent d'aller à ce Concile de Rome.

Rothade  
est retabli.

La Veille de Noel 864. le Pape (67) officiant à Ste. Marie majeure, suivant la coutume, monta sur l'Ambon & expliqua publiquement l'affaire de Rothade, rapportant sommairement les faits contenus dans sa Requête, & soutenant que, quand même il n'auroit pas appelé, il ne devoit pas être déposé, sans la participation du Saint Siegè. Ensuite, de l'avis des Evêques, des Prêtres, des Diacres, & de toute l'Assemblée, il déclara que Rothade déposé au préjudice de son Appel, & contre lequel, depuis si long-tems qu'il étoit à Rome, aucun Accusateur n'avoit paru devoit être revêtu d'ornemens Episcopaux. Rothade les prit, & protesta qu'il feroit toujours prêt à reprendre à ses parties.

An de J. C.  
865.

Il exerce  
les Fonc-  
tions Epif-  
copales.

Le Pape attendit encore jusques au jour de Sainte Agnès 21. Janvier 865. & comme il ne se presenta personne contre Rothade, cet Evêque donna publiquement au Pape, dans l'Eglise de Ste. Agnès hors de la Ville, un Libelle contenant sa Justification, avec promesse répondre à ses Accusateurs, dès qu'ils se presenteroient. Il fut lû devant toute l'Assemblée. Ensuite, on lût la formule de son rétablissement; après quoi, du consentement de tous, Rothade celebra la Messe solennellement dans l'Eglise de Constantia. Le lendemain, le Concile s'assemble, & Rothade s'étant justifié, fut encore rétabli dans son premier état, & renvoié à son Siegè avec les Lettres du Pape, à la charge de répondre devant le St. Siegè à ses Accusateurs, s'il étoit poursuivi de nouveau.

Lettre du  
Pape aux  
Evêques  
de Gaule.

Le Pape envoya avec lui Arsene Evêque d'Orta en Toscane, tant pour faire executer son rétablissement, que pour obliger le Roi Lothaire à quitter Valdrade, & pour maintenir la Paix entre les Rois des François; du moins suppose-t'on que c'étoit-là une de ses vûes. Ce Legat fut chargé de plusieurs Lettres en faveur de Rothade, dont l'une dattée du mois de Janvier

(\*) *Libell. Rothad. tom. 8. Concil. p. 789.*

(67) *Anastase. Tom. 8. Concil. p. 789.*

vier 865. fixe la datte de toutes les autres. La plus confiderable est celle qui est adressee à tous les Evêques de Gaule, & où le Pape parle ainsi :

„ Ce que vous dites est absurde, que Rothade, après avoir appellé au St. Siege, ait changé de langage, pour se soumettre de nouveau à votre Jugement. Quand il l'auroit fait, vous deviez le redresser, & lui apprendre qu'on n'appelle point d'un Juge superieur à un inferieur. Mais, encore qu'il n'eut pas appellé au St. Siege, vous n'avez dû en aucune maniere deposer un Evêque, sans notre participation, au préjudice de tant de Decretales de nos Prédecesseurs. Car, si c'est par leur Jugement que les Ecrits des autres Docteurs sont approuvez ou rejettez, combien plus doit-on respecter ce qu'ils ont écrit eux mêmes, pour decider sur la Doctrine, ou la Discipline? Quelques-uns de vous disent que ces Decretales ne sont point dans le Code des Canons. Cependant, quand ils les trouvent favorables à leurs intentions, ils s'en fervent, sans distinction, & ne les rejettent, que pour diminuer la puissance du St. Siege. Que s'il faut rejeter les Decretales des anciens Papes, parce qu'elles ne sont pas dans le Code des Canons, il faut donc rejeter les Ecrits de St. Gregoire & des autres Peres, & même les Saintes Ecritures. . . . Vous dites, ajouta-t'il, que les Jugemens des Evêques ne sont pas des Causes majeures: nous soutenons qu'elles sont d'autant plus grandes, que les Evêques tiennent un plus grand rang dans l'Eglise. Ils y sont les premiers; ils en sont les colonnes; ils sont les Chefs & les Pasteurs du Troupeau. Direz-vous, continue-t'il, qu'il n'y a que les affaires des Metropolitains qui soient des Causes Majeures. Mais ils ne sont pas d'un autre Ordre que les Evêques, & nous n'exigeons pas des Temoins ou des Juges d'autre qualité pour les uns que pour les autres: c'est pourquoi nous voulons que les Causes des uns & des autres nous soient réservées. . . . Se trouvera-t'il quelqu'un assez deraisnable, pour dire que l'on doive conserver à toutes les Eglises leurs Privileges, & que la seule Eglise Romaine doive perdre les siens? „ Il conclut en leur ordonnant de recevoir Rothade, & de le retablir.

Du reste, il est important de remarquer après Mr. Fleury (68), que ces Decretales, que le Pape Nicolas soutient avec tant de chaleur, sont celles de la Collection d'Isidore Mercator, qui sont aujourd'hui reconnues pour fausses. Il est vrai qu'elles établissent nettement, que les Evêques ne peuvent être jugez definitivement que par le Saint Siege. Il est vrai encore, que de n'être pas dans le Corps des Canons, n'étoit pas une raison suffisante pour les rejeter. Mais, il falloit examiner si elles étoient veritablement des Papes, dont elles portoient les noms; & c'est ce que l'ignorance de la critique ne permettoit pas alors. Dans le fonds, les Evêques de France avoient raison, & le Lecteur peut voir par tout ce qu'il a lû jusques ici dans cette Histoire, s'il y avoit un autre Tribunal ordinaire pour juger les Evêques, que le Concile de la Province. „

Jugement  
sur les  
fausses De-  
cretales.

(68) Fleury, Hist. Eccl. Liv. L. §. 37.

An de J. C.  
865.

Autres  
Lettres du  
Pape.

Arsene fut encore chargé de quelques autres Lettres, dont une étoit adressée au Roi Charles, pour l'exhorter à la Paix avec l'Empereur son neveu, sans lui disputer le Royaume de son frere le jeune Roi Charles, mort deux ans auparavant (69). Il y avoit une autre Lettre à même fin, pour les Evêques du Roiaume de Charles-le-Chauve. Le Pape les prie d'exhorter le Roi à garder ses sermens, & ajoute ces paroles remarquables: „ Que „ l'Empereur ne soit pas obligé de tourner contre les Fideles le glaive, qu'il „ a reçu du Vicaire de St. Pierre, pour s'en servir contre les Infideles. „ Qu'il lui soit permis de gouverner les Royaumes qui lui sont échûs par „ succession, confirmée par l'Autorité du St. Siege, & par la Couronne, que „ le Souverain Pontife a mise sur sa tête. „ Il ajoute une menace de la colere de Dieu, à quiconque osera attaquer l'Empereur, & declare que lui-même le defendra de tout son pouvoir.

Lettre aux  
Evêques  
du Roiaume  
de Lothaire.

Quant à l'affaire du Roi Lothaire, le Pape écrivit aux Evêques de son Royaume, de lui parler avec la Liberté Episcopale, pour l'obliger à chasser Valdrade, & le menacer, s'il ne le fait, de n'avoir plus de Communion avec lui. Il les exhorte à agir de concert avec Arsene. Il y exhorte aussi Adon, Archevêque de Vienne, par une Lettre où il se justifie du bruit que l'on repandoit, qu'il eut rétabli Teutgaud & Gonthier, & ajoute à la fin: „ J'ai trouvé ridicule une expression de votre Lettre, dont „ vous dites que le Porteur est un Prêtre du Comte Gerard. Ce Comte „ l'a-t'il ordonné Prêtre? Est-il de son Diocese? On ordonne des Prêtres „ pour une Eglise de la Ville, ou de la Campagne, ou pour un Monastere, „ mais non pas pour les Maisons des Laiques. C'est peut-être un des „ Abus que nous devons reformer quand nous nous assemblerons. „ Les Ordinations vagues n'étoient pas encore en usage: on ne faisoit alors des Prêtres, que pour les Eglises vacantes: aujourd'hui on en fait un si grand nombre, & la plupart sont de familles si pauvres, qu'ils sont obligez de devenir des *Ecumeurs d'Eglises*; des especes de Pirates qui vont de part & d'autre dire des Messes pour subvenir à leurs Besoins. Cet Abus me paroît si effroyable, qu'il est étrange que nos Prelats ne songent pas à le reformer.

Lettre aux  
Rois  
Louis &  
Charles.

Après qu'Arsene fut parti, & vers la Fête de Pâques, qui cette année 865. fut le 22. d'Avril, le Pape Nicolas reçut des Lettres des deux Rois Louis & Charles, où ils s'excusoient de n'avoir pas envoyé leurs Evêques au Concile de Rome. Le Pape temoigne (70) être peu content de leurs excuses, sur-tout de ce que le Roi Charles disoit, que la plupart des Evêques de son Royaume étoient obligez à veiller jour & nuit avec ses autres Sujets contre les Pirates maritimes, c'est-à-dire les Normans. „ C'est, dit-il, „ aux Guerriers du Siecle de porter les Armes, & aux Evêques de vaquer „ à la priere . . . . Vous dites que vous avez averti Lothaire, & „ qu'il vous a souvent mandé qu'il vouloit venir à Rome, & se raporter à „ Nous de l'affaire de son mariage. Il nous l'a mandé lui-même, par les

Am-

(69) Nicol. Epist. 25. & ibi Sirm.

(70) Epist. 27.

„ Ambassadeurs de l'Empereur ; mais, nous lui avons defendu, & lui defendons absolument, de se mettre en chemin dans les Dispositions où il est.  
 „ Nous avons attendu jusques ici sa conversion, & avons differé de publier la censure contre lui, pour éviter les guerres & l'effusion du sang. Mais, s'il leve les cornes, & meprise nos avertissemens & les vôtres, il sera de formais tenu pour tel que nous avons marqué dans la Lettre dont Rodoalde & Jean étoient chargez. „ Le Pape ordonne ensuite de consacrer un Evêque à Cologne à la place de Gonthier, & à Cambrai à la place d'Hilduin. On y en ordonna en effet un nommé Jean. Le Pape ajoute : „ Nous n'avons pas fait écrire cette Lettre à la maniere accoutumée, parce que votre Envoié ne pouvoit attendre, & que nous n'avons pû avoir nos Secretaires, occupez à d'autres devoirs pendant les Fêtes de Pâques. „

An de J.C.  
865.

Ce fut aussi depuis le depart d'Arfene, que le Pape Nicolas repondit à Arduic, Archevêque de Befançon, qui l'avoit consulté sur divers points de Discipline (71). Le Pape, après avoir loué son obéissance & son attachement au St. Siege, lui donne les Decisions suivantes : „ Ceux qui ont épousé deux Freres, ou deux Sœurs, ne peuvent ensuite se remarier à d'autres, ni être reconciliez qu'à la mort. En general, tous ceux qui ont contracté des mariages illicites, pour cause de Parenté, ne peuvent en contracter d'autres, si ce n'est par indulgence, en cas qu'ils soient encore jeunes. Un Evêque une fois élu par le Clergé, du consentement des premiers de la Ville, ne peut plus être rejetté. Les Corévêques ne peuvent consacrer des Eglises, ni donner la confirmation reservée à l'Evêque seul. Un Prêtre, une fois tombé, ne peut plus être rétabli dans les fonctions de son ordre. Qui a tué son Parent, doit être excommunié jusques à la Mort. „ Le Pape renvoye l'Archevêque à son Legat Arfene, pour les autres Difficultez qu'il pourroit avoir.

Decretale  
à Arduic.

Le Legat du Pape arriva à Francfort, au mois de Juin 865. & fut reçu avec grand honneur par le Roi Louis, à qui il rendit les Lettres de son Maître ; & on convint que les trois Rois, Louis, Charles, & Lothaire, s'assembleroient à Cologne pour affermir la Paix. De-là Arfene vint à Gondreville, trouver le Roi Lothaire ; & rendit tant à lui, qu'aux Seigneurs, les Lettres qui le menaçoient d'excommunication s'il ne reprenoit Thietberge, & ne chassoit Valdrade (72). Arfene s'attribuant la même Autorité que le Pape, (car on suit toujours les beaux Exemples, & les Valets se moulent d'ordinaire sur leurs Maîtres :) Arfene, dis-je, assembla les Evêques ; & en leur presence, declara au Roi qu'il eut à choisir, ou de prendre sa femme, ou d'être excommunié sur le champ. Le Roi, ainsi pressé, promit contre son gré de la reprendre ; & Arfene passa en Neustrie, & arriva vers la mi-Juillet à Attigni. Il rendit au Roi Charles les Lettres du Pape, & lui presenta l'Evêque Rothade, qu'il avoit ramené de Rome, & qui fut rétabli

Arfene arrive en France.

(71) Tom. 12. Spicil. p. 42.

(72) Annal. Fuld. an. 865. Bertin. 865. Metens. 866.

An de J. C.  
865.

Lothaire  
reprend  
Thietber-  
ge.  
Conduite  
d'Arfene.

Mauvais  
succès de  
la Lega-  
tion d'Ar-  
fene.

Le Pape  
écrit à  
l'Empe-  
reur Mi-  
chel.

tabli, suivant l'ordre du Pape, dans son Siege de Soissons, d'autant plus facilement que celui qu'on y avoit mis à sa place étoit mort (73).

Le même jour, à la poursuite d'Arfene, la Reine Thietberge fut remise aux Archevêques du Royaume de Lothaire, & conduite à ce Prince. Arfene retourna à sa Cour, & douze Comtes (74) jurèrent au nom du Roi, qu'il la garderoit désormais, & qu'il la traiteroit comme sa femme légitime, sous peine d'excommunication en cette vie & de damnation en l'autre. Le Roi ordonna aussi à Valdrade d'aller à Rome rendre compte de sa conduite. Lothaire vint ensuite à Attigni renouveler l'Alliance avec son Oncle Charles. Arfene y revint aussi, & publia une Lettre du Pape, pleine de maledictions terribles contre ceux qui, quelques années auparavant, avoient pris au même Arfene une somme considerable à moins qu'ils n'en fissent restitution. Il y publia de nouveau l'excommunication d'Ingeltrude femme de Boson. Il rentra au nom du Pape en possession de la Terre de Vandœuvre, que l'Empereur Louis-le-Debonnaire avoit donnée à St. Pierre & qu'un Comte nommé Guy avoit occupée pendant plusieurs années. Arfene, ayant ainsi obtenu du Roi Charles tout ce qu'il avoit charge de lui demander, retourna à Gondrevile, & attendit quelques jours Valdrade qu'il devoit mener en Italie.

Il partit en effet, & il alla en Allemagne & en Baviere, pour le recouvrement (75) des Patrimoines de St. Pierre, situez en ce Pais-là. En passant à Worms, où il étoit venu trouver le Roi Louis, Ingeltrude se presenta à lui, & s'engagea par un serment terrible de le suivre à Rome, & d'accomplir tout ce que le Pape ordonneroit. Mais l'ayant suivi jusques au Danube, elle dit qu'elle alloit trouver un Parent pour avoir des chevaux, & qu'elle rejoindroit le Legat à Augsbourg: au lieu de quoi, elle retourna en France. Arfene, l'ayant appris, envoya une (76) Lettre à tous les Evêques de Gaule & de Germanie, portant defenses, au nom du Pape, de recevoir cette femme dans leurs Diocèses, & ordre de la denoncer excommuniée, sans s'arrêter à l'Absolution qu'elle pourroit montrer de sa part. Valdrade ne tint pas mieux sa parole qu'Ingeltrude; aussi les femmes ne se font-elles pas scrupule de violer leurs promesses. Elle étoit partie avec le Legat, mais elle n'alla pas à Rome. Tel fut le succès de la Legation d'Arfene.

Cependant, le Pape Nicolas se préparoit à envoyer des Legats à Constantinople, avec une Lettre à l'Empereur d'Orient. Elle étoit déjà prête, quand Michel Protospataire de ce Prince arriva à Rome. Il étoit chargé d'une Lettre de son Maître, remplie d'injures & de menaces contre le Pape, s'il ne revoquoit le Jugement prononcé contre Photius. Cette Lettre obligea le Pape à changer de style, & il en envoya une autre par le même Officier. Il y reprend & il y refute tout le contenu de la Lettre de l'Empereur.

(73) *Hincmar, in Laud. c. 5.*

(74) *Nicol. Epist. 58.*

(75) *Annal. Met. an. 866.*

(76) *Tom. 8. Concil. 493.*

Pereur. Au lieu que celle-ci commençoit par des injures, celle du Pape commence par des prieres, afin que Dieu lui inspire ce qu'il doit dire en cette occasion, & donne à l'Empereur la docilité pour en profiter. Il represente le respect dû au Sacerdoce, & dit: „ Dans les Vicaires de St. Pierre, vous ne devez pas regarder quels ils sont, mais ce qu'ils font pour la „ correction des Eglises & pour votre salut: car, vous ne direz pas qu'ils „ soient au-dessous des Scribes & des Pharisiens, à qui le Seigneur vouloit „ qu'on obéit, parce qu'ils étoient assis sur la chaire de Moïse. Vous dites „ que depuis le sixieme Concile aucun de nos Prédecesseurs n'a reçu un „ honneur pareil à celui que vous nous avez fait de nous écrire. C'est à „ la honte de vos Prédecesseurs, d'avoir été tant d'années sans chercher le „ remede aux diverses Heresies, dont ils ont été affligés, ou de l'avoir „ rejetté quand nous le leur avons offert. Il est vrai que depuis ce tems-là, „ il y a eu très-peu d'Empereurs Catholiques; & les Heretiques favoient „ que nous ne pouvions avoir de commerce avec eux. Quand ils l'ont tenté, „ nous les avons honteusement repoussés; ce que n'a pas fait l'Eglise de Constantinople. Quand les Empereurs ont été Catholiques, ils ont „ cherché notre secours pour soutenir la foi, comme fait voir le Concile „ tenu sous Constantin & Irene; & diverses Lettres à Leon & à Benoit „ nos Predecesseurs. „ Il se plaint ensuite que l'Empereur prétend lui avoir commandé, au lieu que, selon lui (mais c'est une horrible fausseté) les Empereurs précédens n'usoient envers le Pape que de prieres & d'exhortations. Il ajoute: „ Vous traitez de Barbare la Langue Latine: si c'est „ que vous ne l'entendez pas, voyez combien il est ridicule de vous nommer Empereur des Romains, dont vous ne savez pas la Langue; bannissez-la donc, & de votre Palais, & de vos Eglises. Car on dit qu'à Constantinople, dans les stations, on lit l'Épître & les Évangiles en Latin avant „ que de les lire en Grec. Vous dites que quand vous avez envoyé vers „ nous, ce n'étoit pas pour faire juger Ignace une seconde fois: l'évenement prouve le contraire, puisque vous l'avez fait juger. Nous n'avions „ envoyé nos Legats que pour informer de son affaire. S'il étoit déjà jugé, comme vous dites, pourquoi l'avez-vous fait juger une seconde fois, „ contre la defense de l'Écriture? Mais, on voit bien que connoissant les défauts de ce premier Jugement, vous avez voulu le reparer par la presence „ & l'autorité de nos Legats. „ Il s'étend ensuite sur les nullitez du dernier Jugement porté contre Ignace, en ce que les Juges étoient les uns suspects, ou même ennemis déclarez, les autres excommuniés ou déposés, les autres ses inferieurs. Il prouve que ces sortes de Personnes ne peuvent pas même accuser un Evêque par le sixieme Canon du second Concile œcuménique, tenu à Constantinople en 381. Mais il ne manque pas d'observer que l'Eglise Romaine n'a pas reçu les Canons de ce Concile. Il soutient qu'à peine se trouvera-t'il quelque Evêque de Constantinople, qui a été déposé, sans le consentement du Pape; & il en rapporte plusieurs Exemples. „ Ou „ avez-vous lû, ajoute-t'il avec la dernière Impudence, que les Empereurs



An de J.C.  
865.

„ vos Prédeceffeurs aient affisté aux Conciles, si ce n'est quand on traite de  
 „ la foi, qui est commune à tous les Chrétiens, Clercs ou Laiques? Vous  
 „ ne vous êtes pas contenté d'affister à ce Concile, assemblé pour juger un  
 „ Evêque, vous y avez ramassé des milliers de Personnes seculieres, pour  
 „ être Spectateurs de son opprobre. On a tiré l'Accusateur de votre Pa-  
 „ lais. On a donné des Juges suspects & mercenaires. On a soumis le su-  
 „ perieur au Jugement de ses inferieurs, quoique le Jugement de l'Evêque  
 „ seul ne suffise pas dans la cause des moindres Clercs contre les Evêques, car  
 „ il faut un Concile suivant le Canon de Calcedoine . . . . . Nous avons  
 „ eu envie de rire, de voir que pour autoriser ce Concile contre Ignace,  
 „ vous dites qu'il étoit égal en nombre au Concile de Nicée. Nommez-le  
 „ donc aussi le septieme ou le huitieme Concile general: mais, la multitu-  
 „ de ne fait rien, sans la piété & la justice . . . . . Voilà ce que nous avons  
 „ répondu au commencement de votre Lettre: mais nous n'avons pû re-  
 „ pondre au reste, parce que Dieu nous a affligé d'une maladie, qui ne  
 „ nous a pas permis de le faire; & votre Envoie a été si impatient, qu'il  
 „ est parti de Rome, sans prendre congé, craignant les approches de l'hy-  
 „ ver; & à peine avons-nous pû obtenir qu'il attendit à Ostie que cette Let-  
 „ tre fût écrite. „ Comme l'Empereur temoignoit un grand mepris du Sie-  
 „ ge de Rome, le Pape en releve les Privileges & dit: „ Si vous vous elevez  
 „ contre, prenez garde qu'il ne s'eleve contre vous-même; car si vous ne nous  
 „ écoutez pas, nous vous regarderons comme notre Seigneur a ordonné de  
 „ regarder ceux qui n'écotent pas l'Eglise; c'est-à-dire, qu'il l'excommu-  
 „ niera. Ces Privileges, continue-t'il, sont établis de la propre bouche  
 „ de Jesus-Christ. Ce ne sont pas les Conciles qui les ont accordez: ils  
 „ les ont seulement honorez & conservez. Ces privileges sont perpetuels:  
 „ on peut les attaquer, mais non pas les abolir. Ils ont été avant votre  
 „ regne, & subsisteront après vous, tant que le nom Chrétien durera.  
 „ Saint Pierre & Saint Paul n'ont pas été apportez chez nous après leur  
 „ mort, par l'autorité des Princes, comme l'on a fait chez vous, où l'on  
 „ a enlevé aux autres Eglises leurs Protecteurs, pour enrichir Constantino-  
 „ ple de leurs depouilles. Saint Pierre & St. Paul ont prêché l'Evangile à  
 „ Rome, & l'ont consacré par leur sang. Ils ont acquis l'Eglise d'Alexan-  
 „ drie par St. Marc un de leurs Enfans, comme Saint Pierre par sa presen-  
 „ ce avoit déjà acquis l'Eglise d'Antioche. C'est par ces trois principales  
 „ Eglises, que St. Pierre & Saint Paul gouvernerent toutes les autres . . . . .  
 „ Vous nous avez écrit de vous envoyer Theognoste, que notre frere Igna-  
 „ ce a fait Exarque des Monasteres de quelques Provinces: vous demandez  
 „ aussi d'autres Moines comme vous aiant offensez. Nous savons bien que  
 „ vous ne les demandez que pour les maltraiter, quoique vous ne les ayez  
 „ peut-être jamais vûs, & ne connoissiez pas leur conduite. Quelques-uns  
 „ d'eux ont servi Dieu à Rome dès leur Jeunesse, & Theognoste ne nous  
 „ a jamais dit que du bien de vous. Il a trouvé ici quelque repos, comme  
 „ une infinité d'autres; car, il vient tous les jours tant de milliers d'hom-  
 „ mes

„ mes se mettre sous la Protection de St. Pierre, & finir ici leurs jours,  
 „ que l'on voit à Rome toutes les Nations rassemblées, à proportion, com-  
 „ me dans l'Eglise Universelle. Croiez-vous donc juste, que nous en li-  
 „ vrions quelqu'un aux Princes dont ils ont meprisé les graces, ou eprou-  
 „ vé l'indignation? Les Paiens mêmes ne le feroient pas. Outre que nous  
 „ avons droit d'appeller à nous, non-seulement des Moines, mais des  
 „ Clercs de tous les Dioceses, pour l'utilité de l'Eglise. Que si vous  
 „ croiez que Theognoiste nous dise du mal de Photius & nous recommande  
 „ Ignace, sachez qu'il ne nous a dit de l'un, ni de l'autre, que ce que tout  
 „ le Monde en dit, & ce que nous en avons appris d'une infinité de Per-  
 „ sonnes, qui venoient à Rome d'Alexandrie, de Jerusalem, de Constan-  
 „ tinople, du Mont Olympe, enfin par vos Envoiez & vos propres Let-  
 „ tres. Vous semblez vouloir nous épouvanter, en nous menaçant de rui-  
 „ ner notre Ville, & notre País. Mais, nous nous confions en la Protec-  
 „ tion de Dieu; & que, tant que nous subsisterons, nous ferons notre devoir.  
 „ Quel mal vous avons-nous fait? Nous n'avons pas ravagé la Sicile, ni con-  
 „ quis une infinité de Provinces aux Grecs. Nous n'avons pas brulé les faux-  
 „ bourgs de Constantinople. On ne se vange point des Infidelles qui ont  
 „ commis tous ces excès; & on nous menace, nous, qui, graces à Dieu,  
 „ sommes Chrétiens. C'est imiter les Juifs, qui delivroient Barrabas, &  
 „ mettoient à mort Jesus-Christ. „ Il demande ensuite, qu'Ignace &  
 „ Photius viennent à Rome. S'ils ne peuvent y venir en Personne, qu'ils en  
 „ disent la raison par Lettres, & qu'ils envoient des Deputez: „ Si vous ne  
 „ les envoyez, ajoute le Pape, vous vous rendrez suspect, parce que ce sont  
 „ ceux qui peuvent nous faire connoître la verité. Photius & Gregoire de  
 „ Syracuse peuvent envoyer qui il leur plaira, & votre Majesté deux Per-  
 „ sonnes de sa Cour. Nous vous prions aussi de nous renvoyer les Lettres  
 „ Originales que nous envoiames par Rodoalde & Zacarie, afin que nous  
 „ voyions si on les a alterées. Envoyez-nous aussi les Originaux des Actes  
 „ de la premiere Deposition prétenduë d'Ignace, & de ceux qui nous ont  
 „ été apportez par le Secretaire Leon. „ Il conclut enfin, en exhortant l'Em-  
 „ pereur à ne point entreprendre sur les Droits de l'Eglise, comme elle n'en-  
 „ treprend point sur ceux de l'Empire. „ Avant Jesus-Christ, dit-il, il y avoit des  
 „ Rois qui étoient aussi Prêtres, comme Melchisedec. Le Diable l'a imi-  
 „ té en la personne des Empereurs Paiens, qui étoient Souverains Pontifes:  
 „ mais, après la venuë de celui qui est véritablement Roi & Pontife, l'Em-  
 „ pereur ne s'est plus attribué les Droits du Pontife, ni le Pontife les Droits  
 „ de l'Empereur. Jesus-Christ a separé les deux Puissances, ensorte que  
 „ les Empereurs Chrétiens eussent besoin des Pontifes, pour la vie éternel-  
 „ le, & que les Pontifes se servissent des Loix des Empereurs pour les af-  
 „ faires temporelles. „ Il ajoute enfin, par maniere d'Apostille: „ Qui-  
 „ conque lira cette Lettre à Constantinople, & en dissimulera quelque  
 „ chose à l'Empereur Michel, aiant accès auprès de lui; qu'il soit Anathé-  
 „ me. Quiconque la traduira, & y changera, otera, ou ajoutera quelque  
 „ cho-

An de J. C.  
865.

Le Pape  
excom-  
munié  
Valdrade.

„ chose, si ce n'est par ignorance, ou par la nécessité de la phrase Greque,  
„ qu'il soit Anathême. „

Cependant, Photius travailloit à fortifier son Parti, tandis que le Pape, qui ne savoit point ce qui se passoit à Constantinople, tâchoit de conduire le Roi Lothaire à son but. Aiant appris du Legat Arsene, comme Valdrade l'avoit trompé, il prononça contr'elle une sentence d'excommunication, dès le second jour de Fevrier 866. & l'envoia à tous les Evêques de France. Mais, doutant ensuite que sa Lettre leur eut été renduë, il leur en écrivit une autre en datte du treizieme de Juin la même année. Elle est adressée (77) à tous les Evêques d'Italie, de Germanie, de Neufrie, & de Gaule. Il leur declare les causes de l'excommunication de Valdrade, savoir son Adultere avec le Roi Lothaire, dont elle ne temoigne aucun repentir: sa contumace, en ce qu'au lieu de venir à Rome rendre compte de sa conduite, elle est allée en Provence, terre du Roi Lothaire, & ne cherche qu'à retourner auprès de lui, pour s'entretenir dans la Debauche & la Domination, gouvernant même des Monasteres. *Enfin*, dit-il, *on assure qu'elle ne cesse point de conspirer contre la vie de la Reine Thietberge*. C'est pourquoy, il ordonne aux Evêques de denoncer dans leurs Dioceses l'excommunication de Valdrade & de ses auteurs, jusqu'à ce qu'elle se soumette à la Penitence & au jugement du St. Siege. *Que si quelqu'un dit que le Roi Lothaire, étant coupable du crime, devoit souffrir la même peine, qu'il nous consulte*, dit le Pape, *& nous lui repondrons*. *Cependant, quiconque de vous recevra cette Lettre aura soin de l'envoier aux Metropolitanains, & d'en repandre des copies dans les Pais circonvoisins*.

Justifica-  
tion de  
Lothaire.

Aventius, Evêque de Metz, entreprit de justifier auprès du Pape le Roi Lothaire son Maître, par une (78) Lettre, où il temoigne approuver l'excommunication, de Valdrade, & ajoute: „ Depuis le depart de votre Legat „ Arsene, le Roi Lothaire n'a point approché de Valdrade, ne lui a point „ parlé, ne l'a point vuë: mais, il lui a fait dire de se rendre auprès de vous, „ suivant vos ordres. Il traite comme il doit la Reine Thietberge: elle as- „ siste à l'Office Divin avec lui: il la reçoit à sa table & à son lit; & dans „ les conversations particulieres que j'ai avec lui, je ne decouvre qu'une „ parfaite soumission à vos Conseils & à votre Autorité. „ Lothaire écri- „ vit lui-même (79) au Pape une Lettre fort soumise, où il donne le démen- „ ti à quiconque dira qu'il ait approché de Valdrade, depuis le depart d'Ar- „ sene, ou depuis qu'elle est revenuë d'Italie. En même tems, il prie le Pa- „ pe de n'élever aucun de ses égaux pour l'établir sur ses Etats.

Lettre du  
Pape pour  
Vulfade.

Bien-tôt après, le Roi Charles alla à Soissons, assister à un Concile que le Pape avoit ordonné d'y tenir (80), pour le retablissement de Vulfade & des autres Clercs ordonnez par Ebbon, Archevêque de Rheims, & deposez au Concile de Soissons de l'an 853. Plusieurs Personnes venuës des Gaules à

Ro-

(77) Tom. 8. Concil. p. 495.

(78) Apud Baron. 866.

(79) Apud Baron. *ibid.*

(80) *Annal. Bertin.* 866.

Rome, en aiant porté des plaintes au Pape Nicolas, il fit chercher dans les Archives de l'Eglise Romaine les pieces qui concernoient cette affaire, entre les autres Actes du Concile de Soissons; & les aiant luës, il ne lui parut pas évident, que ces Clercs eussent été regulierement deposez. Il écrivit donc à Hincmar d'appeller Vulfade & les autres, & d'examiner avec eux à l'amiable, s'il étoit juste de les rétablir. „ Si vous ne croiez pas, ajoutez  
 „ t'il, le pouvoir faire en Conscience, nous ordonnons que nos freres Remy  
 „ de Lion, Adon de Vienne, Venilon de Rouen, & les autres Evêques  
 „ des Gaules & de Neustrie, qui le pourront, s'assemblent à Soissons avec  
 „ vous & vos Suffragans, le 15. des Calendes de Septembre de cette qua-  
 „ torzieme Indiction, & que vous y fassiez venir Vulfade & les autres.  
 „ Quand vous y aurez tout examiné, selon les Canons, si vous jugez à  
 „ propos de les rétablir, exécutez-le aussi-tôt. S'il s'y trouve de la difficul-  
 „ té, & que ces Clercs appellent au St. Siege, venez, ou envoyez de part  
 „ & d'autre vos Deputez. Vous nous enverrez les Actes de votre Con-  
 „ cile, & vous ne ferez aucun mauvais traitement à ces Clercs, pour s'être  
 „ pourvûs par devant nous. „ La même Lettre fut adressée à plusieurs  
 Archevêques de France. On y changea seulement ce qui étoit particulier  
 pour Hincmar; & elles furent toutes envoyées à Remy, Archevêque de Lion,  
 pour les faire tenir.

An de J.C.  
866.

Le Roi Charles voulant mettre à Bourges (81) un Evêque habile & fi-  
 dele, avoit jetté les yeux sur Vulfade qui étoit à son service. Il le fit élire du  
 consentement des Evêques & de toute la Province: de sorte qu'il avoit  
 grand intérêt de le faire relever de la Deposition prononcée en 853. & son  
 rétablissement attiroit celui des autres compris dans le même Jugement. Le  
 Roi essaya d'abord de persuader à Hincmar de rétablir ces Clercs, suivant la  
 Lettre du Pape. Hincmar repondit honnêtement, mais il remit la chose au  
 Concile; & le Roi, craignant qu'elle ne tirât en longueur, écrivit au Pape,  
 le priant de ne se point relâcher de son entreprise, & de permettre, avant mê-  
 me la conclusion du Concile, que Vulfade fut ordonné Prêtre, ou du moins  
 qu'il reçut en attendant l'Administration de l'Eglise de Bourges. Mais, le  
 Pape ne voulut rien accorder qu'il n'eut reçu la Relation du Concile, qui se  
 tint au jour (82) marqué, & qui écrivit au Pape une Lettre Synodale,  
 datée du 25. d'Aout 866. Les Evêques lui rendent compte de ce qui s'étoit  
 passé dans leur Assemblée, déclarant qu'ils sont d'avis, que les Clercs, dont il  
 est Question, soient rétablis par indulgence; à l'exemple de celle dont usa  
 le Concile de Nicée envers ceux que Melece avoit ordonnez, & soumet-  
 tant le tout au jugement du Pape. A cette Lettre, le Concile en joignit  
 une pour se plaindre des Bretons, qui depuis plus de vingt ans ne vouloient  
 point reconnoître la Metropole de Tours, ni venir aux Conciles Nationaux  
 de Gaule; ce qui, joint à leur ferocité naturelle, produisoit chez eux un  
 entier relâchement de la Discipline. Ils usurpoient les biens des Eglises voi-  
 fines,

Le Roi  
Charles  
protege  
Vulfade.

(81) *Annal. Bertin.*

(82) *Tom. 8. Concil. p. 816.*

An de J.C.  
866.

Egilon est  
envoïé à  
Rome.

fines, particulièrement de celles de Nantes, dont l'Evêque Actard se trouvoit par leurs violences, & celles des Normans, dépouillé de tout son Diocèse. De plus: les Bretons refusoient toujours de rétablir Salacon de St. Malo, & Subfannes de Vennes, qui vivoient encore. Les Evêques du Concile prient donc le Pape d'écrire au Duc de Bretagne, pour le faire rentrer dans l'obéissance qu'il doit au Roi Charles, sous peine de Censures Ecclesiastiques. Ils lui recommandent aussi l'Evêque Actard, qu'ils envoioient à Rome instruire le Pape plus amplement de vive voix.

De Soissons, le Roi Charles se rendit à Attigni, où se trouva son neveu le Roi Lothaire (83). Ils y firent revenir Thietberge, quoiqu'elle eût eu permission d'aller à Rome. Car, elle étoit si maltraitée, & si peu en sûreté auprès de Lothaire, qu'elle avoit résolu de demander elle-même la dissolution de son Mariage; & ce fut apparemment alors qu'elle en écrivit au Pape. De cette entrevue d'Attigni les deux Rois envoierent au Pape une Ambassade commune, dont Egilon Archevêque de Sens fut chargé de la part de Charles. De la part de Lothaire, Adon, Archevêque de Vienne, & Gautier, Secrétaire du même Roi, partirent avec Egilon, chargés des ordres secrets de leurs Maîtres. Ils portoient la Lettre Synodale du Concile de Soissons & celle d'Hincmar au Pape, contenant ses raisons pour ne pas rétablir Vulfade (84). Il y joignit une Instruction (85) pour Egilon, où il dit: „ Je vous parle en confiance comme à un moi-même. Je vous „ envoie par écrit le sommaire de tout ce que le Pape nous a écrit sur cette „ matiere; & il sera nécessaire que vous reteniez bien ces articles, afin que „ si ceux que vous savez veulent embrouiller la chose à leur ordinaire, vous „ puissiez leur répondre la vérité. Je n'ai pas crû que vous eussiez besoin „ des Ecrits que j'ai présentés au Concile, & j'ai crainct qu'ils ne fussent par- „ roître à Rome quelque dispute entre nous au sujet de Vulfade, ce qui „ pourroit retarder les desseins du Roi. Ce que vous devez bien retenir, „ c'est qu'Ebbon a été régulièrement déposé, & irrégulièrement rétabli: que „ ces Clercs ont été déposés, non par moi, mais par un Concile de cinq „ Provinces: que le Pape nous écrit de ne point casser ce qui a été réglé, „ s'il n'est pas contraire aux Canons: enfin, que le Concile voyant, „ dans ces mêmes Lettres, la bonne volonté du Pape pour ces Clercs, a „ trouvé l'exemple du Concile de Nicée pour autoriser cette indulgence: „ d'autant plus que tous les Evêques, qui ont assisté à la déposition d'Ebbon, „ sont morts, excepté Rothade seul; en sorte qu'il n'y a plus de contradiction „ à craindre. Je voudrois fort, si cela ne vous faisoit point de peine, que „ vous fissiez au Pape une Relation exacte de tout ce qui regarde la Depo- „ sition d'Ebbon, & le Jugement des Clercs: mais, je ne suis point d'avis „ que vous vous chargiez d'aucun écrit, que de ceux dont nous sommes „ convenus avec le Roi & les Evêques. Vous devez dire au Pape, si vous

(83) *Annal. Bertin.* 866.

(84) *Opusc. 22. Hincmar. tom. 8. Concil.*

p. 1901.

(85) *Opusc. 23. Concil. to. 8. p. 1903.*

„ y trouvez lieu, que plusieurs disent deja: *Si ce qu'on fit alors ne fut pas*  
 „ *solide, ce qu'on fait à présent ne le sera pas davantage. Il n'y a plus rien de*  
 „ *ferme dans ce qu'ordonnent les Evêques ou le St. Siege.* On ne se mettra plus  
 „ en peine de nos excommunications: les Prêtres deposez ne quitteront  
 „ point leurs fonctions, parce que nos Jugemens & ceux du St. Siege sui-  
 „ vent la volonté du Roi, & les mouvemens de nos Passions. Et vous de-  
 „ vez faire souvenir le Pape comment Gonthier a traité son Excommunica-  
 „ tion. Sans Vulfade, ou auroit bien pû refuser la restitution de ces Clercs,  
 „ qui ne sont que neuf, lui compris . . . . . Ayez soin de lire les Lettres  
 „ que le Pape fera expedier sur cette affaire, avant qu'on les envoie ici, *de*  
 „ *peur que les Scripteurs n'y commettent quelque Fraude, comme on les accuse de*  
 „ *faire.* N'oubliez pas d'apporter les Gestes des Papes depuis le commen-  
 „ cement de Sergius jusques à cette année; car, nous avons ceux des autres  
 „ Papes. „

An de J.C.  
866.

Le Roi Charles n'attendit pas la Reponse du Pape, pour faire ordonner Vulfade, Archevêque de Bourges. Mais comme cet incident n'est pas de mon sujet, j'en écarter la relation, pour m'attacher plus particulièrement à raconter la Conversion des Bulgares. Voici les particularitez de cet important événement. Après que le Pape eut écrit à l'Empereur de Constantinople, par Michel Protospataire, il assëmbra quelques Evêques du Voisinage de Rome, & resolut avec eux (86) ce qu'il crut conforme aux Canons touchant l'Eglise de Constantinople, voulant y envoyer des Legats avec des Lettres plus amples. Mais, il doutoit quelle route ils pourroient tenir. Celle de la Mer, qui étoit la plus courte, n'étoit pas sûre, par l'experience que l'on avoit de la mauvaise foi des Grecs. Le Pape étoit en cette peine, quand les Ambassadeurs du Roi des Bulgares arriverent à Rome (87). Ce Roi, nommé Bogoris, avoit embrassé depuis peu la Religion Chrétienne; & l'Evêque qui le baptiza, par ordre de l'Empereur de Constantinople, lui donna le nom de Michel. Ce Prince convertit ensuite une partie de ses Sujets, & il envoya quelque tems après au Roi Louis de Germanie, avec lequel il avoit Paix & Alliance, demander un Evêque & des Prêtres (88). Le Roi Louis envoya demander pour eux, au Roi Charles son frere, des vases sacrez, des habits Sacerdotaux, & des Livres, pour les Clercs qu'il y devoit envoyer; & le Roi Charles tira pour cet effet une grande somme des Evêques de son Roiaume. Tandis que nos Monarques cherchoient les moyens d'instruire cette Nation, le Roi Michel envoya à Rome son fils avec plusieurs Seigneurs, portant des offrandes à St. Pierre. Ils étoient chargez de consulter le Pape sur plusieurs Questions de Religion, & de lui demander des Evêques & des Prêtres. Ils arriverent à Rome au mois d'Aout 866; & l'Empereur Louis, l'aïant appris, demanda au Pape les Armes & les autres presens, que le Roi des Bulgares avoit faits à St. Pierre. Le Pape lui en envoya une  
partie

Conver-  
sion des  
Bulgares.

(86) Nicol. Epist. 70.

(87) Anastase.

(88) *Annal. Metenses, Fuldenfes, & Bertin.*  
an. 866.

An de J. C.  
866.

partie par Arsene, & s'excusa du reste. Il eut une très-grande joye de l'arrivée des Bulgares, non-seulement pour leur Conversion en elle-même, car ce n'étoit peut-être pas ce qui le touchoit le plus, mais parce qu'ils étoient venus de si loin rechercher les Instructions du St. Siege; ce qui augmentoit son credit & flattoit son ambition. Outre qu'ils lui ouvrirent un chemin sûr pour envoyer ses Legats par Terre à Constantinople en passant par la Bulgarie. Il nomma (89) pour les aller instruire Paul, Evêque de Populonie en Toscane, & Formose, Evêque de Porto, Prelats de grande vertu. Il les chargea de sa Reponse à leur Consultation, de l'Ecriture Sainte, & des autres Livres qu'il jugea necessaires. Cette reponse contient cent six Articles, comme la Consultation; & j'en remarquerai seulement les plus importans. Le Pape y cite souvent les Loix Romaines, particulièrement les Institutes de Justinien (90).

Reponses  
aux Con-  
sultations  
des Bulga-  
res.

„ Vous nous avez raporté, dit-il, que vous avez fait baptizer tout votre  
„ Peuple: mais qu'ensuite, ils se sont elevez contre vous avec fureur, di-  
„ sant que vous ne leur aviez pas donné une bonne Loi, voulant même  
„ vous tuer, & se donner à un autre Maître. Que les aiant tous vaincus  
„ avec l'aide de Dieu, vous avez fait mourir tous les Grands avec leurs En-  
„ fans; & vous demandez si en cela vous avez peché. Ouy, sans doute, à  
„ l'égard des Enfans innocens, qui n'avoient point pris les Armes contre  
„ vous, ni participé à la Revolte de leurs Peres. Vous deviez même sauver  
„ la vie aux Peres que vous aviez pris, & à tous ceux que vous pouviez  
„ épargner dans le Combat. Mais, parceque vous l'avez fait par le Zèle de  
„ Religion, & plus par ignorance que par malice, vous en obtiendrez le  
„ pardon en faisant penitence. Et si ce Peuple qui s'est révolté contre vous  
„ la veut faire, il faut l'y recevoir au jugement de l'Evêque ou du Prêtre;  
„ autrement, ce seroit agir comme les Heretiques Novatiens. „ Remar-  
„ quez que le Pape ne raisonne pas en Politique: il devoit favoir, que c'est une  
„ action de Justice (91) de trahir les Traîtres, & que tous moïens sont hon-  
„ nêtes pour les punir. D'ailleurs, „ Les Princes ont cette coutume (92)  
„ qu'ils punissent de mort les Enfans des Traîtres, quoi même qu'ils soient  
„ innocens (93). Les gens qui ne savent ce que c'est que raison d'E-  
„ tat crient, que cela est injuste; & j'avoue que cela le paroît, selon  
„ l'opinion qui regne, que *tous les délits sont personnels*. Mais, si l'on  
„ considere bien quelle engeance c'est que les Traîtres, l'on trouvera que  
„ tout n'en vaut rien, ni la racine, ni le tronc, ni les branches. De-  
forte

(89) *Anastase.*

(90) *Tom. 8. Concil. p. 516.*

(91) *Amelot de la Houffaye, dans son Tibe-  
re, ch. 90.*

(92) *Idem, ibid. p. 616. & suiv. Edit.  
d'Amsterdam, 1686. in 8.*

(93) Les Cartaginois firent mourir, non  
seulement tous les Enfans de Hannon leur  
General, mais encore tous ses Parens, *no  
quisquam ad imitandum scelus, aut ad mor-*

*tem ulciscendam, ex tam nefaria domo super-  
esset.* Surquoi est fondé le Proverbe: *Stultus  
qui natos occiso Patre relinquat.* Philippe,  
Roi de Macedoine, ne manquoit jamais de  
se defaire des Enfans dont il avoit tué le  
Pere. En 1405. les Venitiens firent étrangler  
en Prison cinq Enfans de François Carrare,  
Seigneur de Padoue, dont l'ainé n'avoit pas  
plus de sept ou huit ans.

„ forte qu'il en faut tout arracher (94). Cela se voit tous les jours en de cer-  
 „ taines familles, ou la trahison va de Pere en Fils. . . . Veritablement, cela  
 „ est dur; mais, quelquefois cela est nécessaire. *Un Prince*, dit Machiavel  
 „ (95), *ne se doit point soucier du reproche de cruauté, quand il y va de conte-*  
 „ *nir ses Sujets dans l'obeissance, d'autant qu'à la fin il se trouvera toujours*  
 „ *qu'il a été plus sage que ceux, qui, par trop de bonté, donnent cours à des de-*  
 „ *sordres, dont tout le Peuple pâtit; au lieu que ces sortes d'executions ne blef-*  
 „ *sent qu'une famille particuliere.* Quand on decime une Armée qui s'est lais-  
 „ sé battre, le sort ne tombe-t'il pas aussi bien sur les braves gens que sur les  
 „ autres? Et pourtant, on ne laisse pas de decimer toutes les fois qu'une  
 „ Armée se trouve en faute, parce que cette severité contient la Milice dans  
 „ le devoir, & dans la Discipline. A plus forte raison, doit-on user de la  
 „ derniere rigueur envers les Traîtres, & leurs Enfans, pour imprimer la  
 „ terreur à ceux qui auroient envie de l'être. Et, à le bien prendre, ce n'est  
 „ que justice, de perdre toute la famille d'un Traître, qui a bien voulu  
 „ perdre tout un Etat. Si la Loi du Talion est en usage pour les Particu-  
 „ liers, pourquoi n'y sera-t'elle pas en faveur d'un Etat, ou d'un Prince,  
 „ contre qui une famille particuliere ose attenter? Quand la trahison vient  
 „ à réussir, la famille du Traître ne manque pas d'en profiter. Il est donc  
 „ juste qu'elle en porte aussi la peine, quand l'attentat vient à être puni en  
 „ la personne du Chef. Autrement, la condition de l'Etat ou du Prince fe-  
 „ roit pire que celle du Sujet, & de sa Famille. Ce qui (si cela étoit) ren-  
 „ verseroit toute la Police des Etats. Dans ceux où l'on ne pardonne jamais  
 „ aux Traîtres, par exemple en Espagne & à Venise, l'on y en voit très-  
 „ peu. Et cela montre, qu'à l'égard de la Trahison, ou de la Conspiration,  
 „ l'extrême severité est un meilleur remede que la Misericorde. Joint qu'il  
 „ n'y a plus de foi à esperer de ceux qui ont une fois trahi leur Prince, par  
 „ cequ'ils n'ont plus d'honneur à ménager. Ajoutez encore à cela, que la  
 „ punition des Enfans des Traîtres est d'autant plus necessaire, qu'il arrive  
 „ souvent, qu'ils veulent vanger la mort de leur Pere, sous couleur de pieté  
 „ filiale, mais en effet pour ensevelir le deshonneur de leur famille dans la  
 „ ruine de l'Etat. . . . Ainsi, plus le Traître est considerable par sa nais-  
 „ sance, ou par sa fortune; plus il faut être rigoureux envers ses Enfans,  
 „ d'autant que les Malcontens & les Seditieux les prennent d'ordinaire pour  
 „ être leurs Chefs. „ Il est donc prouvé que le Roi des Bulgares suivit les  
 „ Loix d'une bonne Politique, en faisant mourir les Grands qui avoient cons-  
 „ piré contre lui, sans epargner leurs Enfans. Mais, s'il étoit vrai, comme le  
 „ dit le Pape, qu'il se fut porté à cette rigueur par un principe de Religion,  
 „ j'aurois horreur de sa conduite. La Religion doit être un lien d'union fra-  
 „ ternelle entre tous les hommes; & ce n'est jamais sans crime, qu'elle sert de  
 „ prétexte à l'effusion du sang.

Ces

(94) *Ex pessimo genere ne Catulus quidem est relinquendus.*

(95) *Machiavel, dans son Prince, ch. 17.*



An de J. C.  
866.

Suite de  
la Reponse  
aux Bulgares.

Ces Remarques étoient nécessaires pour rectifier la pensée du Pape Nicolas. Il s'exprimoit mieux sur les Matieres de Religion. „ Ceux, dit-il aux Bulgares, qui renoncent à la Religion Chrétienne après l'avoir embrassée, doivent premierement être exhortez par leurs parrains, qui ont répondu pour eux au Baptême. S'ils ne les peuvent ramener, il faut les dénoncer à l'Eglise; & s'ils ne se rendent pas à ses exhortations, ils seront regardez comme des Païens, & reprimez par la Puissance seculiere; car le Roi ne doit pas moins châtier ceux qui sont infideles à Dieu, que ceux qui lui manquent de fidelité à lui-même. „ Faux principe, qui ne tend pas à moins, qu'à soulever toutes les Sectes Chrétiennes les unes contre les autres; & à faire triompher la Religion du plus fort. Il est inconteste que les Souverains n'ont point le Droit d'obliger leurs Sujets à embrasser tels ou tels sentimens. La Religion, considerée en elle-même, est hors de la Jurisdiction des Princes. S'ils avoient droit de gêner les Consciences, il faudroit qu'ils l'eussent reçu de ceux qui se sont soumis à eux volontairement; car, il n'est pas possible de comprendre qu'ils le tiennent de Dieu. Or, il est certain que les Hommes, en se réunissant pour vivre en société & former les Etats, ne se sont point dépouillez du plus beau & du plus considerable de leurs Privileges, qui est celui de servir Dieu de la maniere que chacun croit lui être la plus agréable, & d'avoir de la Divinité les sentimens qu'il s'imagine être les plus respectueux. Mais, quand même ils l'auroient fait, & qu'ils se seroient pleinement soumis en matiere de Religion au Jugement & à la volonté du Souverain, celui-ci, comme le remarque fort bien Barbeyrac (96), n'en auroit pas acquis plus de Droit, parce que ce n'est pas une des choses dont il est libre à chacun de disposer à sa fantaisie. „ Un homme, ajoute ce savant Ecrivain, ne peut jamais donner à un autre homme un pouvoir arbitraire sur sa vie, dont il n'est pas Maître lui-même. Mais, il est encore moins Maître de sa Conscience, dont l'Empire appartient tellement à Dieu, que les autres hommes, quoi qu'ils vueillent, quoi qu'ils fassent, ne sauroient veritablement y en exercer aucun. Les plus grands efforts de la violence n'aboutissent ici qu'à faire des Hypocrites. On peut faire semblant de croire, mais on n'en croit pas plus pour cela. Quelqu'envie même qu'on ait de croire, on ne sauroit se persuader à soi-même le contraire de ce qui nous paroît vrai, tant qu'il ne se présente aucune raison capable de faire impression sur nos Esprits. Or, bien loin qu'une force extérieure puisse produire cet effet, elle en produit un tout opposé. „ Il faut donc (97) en venir nécessairement à dire, qu'en Matiere de Religion, aucun homme ne reconnoît ici bas de supérieur, qui puisse imposer quelque Loi à sa Conscience. Qu'on avertisse charitablement ceux que l'on croit être engagez dans l'erreur: qu'on tâche de les ramener par la voie convenable d'une douce & forte persuasion:

il

(96) Barbeyrac, *Traité de la Morale des Princes*, ch. 12.

(97) Noort, *Discours sur la Liberté de Conscience*.

il n'y a rien-là que de legitime. Mais, après cela, il faut leur laisser une entiere Liberté de faire ce qu'ils jugeront à propos; & l'on n'a aucun droit de contraindre Personne par la force des Armes, ou par la crainte des peines, à embrasser la plus pure même de toutes les Religions (98). Les Athées mêmes, s'il y en avoit, devoient jouir du Benefice de la Tolerance, tandis qu'ils ne troubleroient point le Repos de la Societé. Il est surprenant que le Pape osât contredire des Principes si conformes à la droite Raison, lui qui disoit: „ Quant à ceux qui demeurent dans l'Idolatrie, n'usez d'aucune violence pour les convertir: contentez-vous de les exhorter & de leur „ montrer par raisons la vanité des Idoles. S'ils ne vous écoutent pas, ne „ mangez point avec eux, & n'aiez aucune communication; mais, éloignez- „ les de vous, comme des Etrangers & des gens immondes. Peut-être cette „ confusion les excitera à se convertir.

„ Un Grec qui se disoit Prêtre avoit baptizé plusieurs Personnes chez „ vous. Aiant découvert qu'il ne l'étoit pas, vous l'avez condamné à avoir „ le nez & les oreilles coupées, & à être fouetté rudement & chassé de votre „ País. Votre zèle n'a pas été selon la science. Cet homme n'a fait que „ du bien en prêchant Jesus-Christ, & donnant le Baptême; & s'il l'a don- „ né au nom de la sainte Trinité, ceux qu'il a baptizés sont bien baptizés; „ car, le baptême ne dépend point de la vertu du Ministre. Vous avez donc „ peché en le traitant si cruellement, quoi qu'il fut blâmable de se dire ce qu'il „ n'étoit pas; il suffisoit de le chasser, sans le mutiler. Les jours solempnels du „ Baptême sont seulement Pâques & la Pentecôte: mais, pour vous, il n'y a „ point de tems à observer, non plus que ceux qui sont en peril de mort. „ Au reste, le jour du baptême, ni les suivans, il n'y a aucune abstinence „ particuliere à garder. Vous dites que les Grecs ne vous permettent pas „ de recevoir la Communion, sans avoir des ceintures, & qu'ils vous font „ un crime de prier dans l'Eglise sans avoir les bras croisez contre la Poi- „ trine. Ces pratiques sont indifferentes, pourvû qu'on ne refuse pas avec „ opiniatreté de se conformer aux autres. „ On voit par plusieurs Articles „ semblables, que les Grecs, qui avoient instruit les Bulgares, avoient voulu „ les assujétir à toutes leurs observances, sans distinguer celles qui étoient im- „ portantes à la Religion. Le Pape continue: „ Il est bon de prier pour de- „ mander de la pluie, mais il est plus convenable que les Evêques reglent ces „ fortes de prieres. Les Laiques mêmes doivent prier tous les jours à cer- „ taines heures, puisqu'il est ordonné à tous de prier sans relâche: & on „ peut prier en tout lieu. Il faut fêter le Dimanche, mais non pas le Sa- „ medi. Outre le Dimanche, vous devez vous abstenir du travail les Fêtes „ de la Sainte Vierge, des douze Apôtres, des Evangelistes, de Saint Jean „ Baptiste, de Saint Etienne premier Martyr, & des Saints dont la Memoi- „ re est celebre chez vous. Ni ces jours-là, ni pendant le Carême, on ne „ doit

(98) Voyez Bayle, *Crit. generale de l'Hist. philosophique*, 2. part. ch. 7. & *passim alibi*.  
du Calvin. Lettre 13. §. 6. *Commentaire Phi-*

An de J. C.  
866.

„ doit point rendre justice publiquement. On doit s'abstenir de chair tous  
 „ les jours de Jeûne, qui sont le Carême avant Pâques, le Jeûne d'après  
 „ la Pentecôte, celui d'avant l'Assomption de la Sainte Vierge, & celui  
 „ d'avant Noël. Il faut aussi jeûner tous les Vendredis, & toutes les veil-  
 „ les des grandes fêtes : mais, nous ne vous y obligeons pas à toute rigueur  
 „ dans ces commencemens. Pour le Mercredi, vous pouvez manger de la  
 „ chair, & il n'est pas nécessaire de s'abstenir du bain ce jour-là, ni mê-  
 „ me le Vendredi comme disent les Grecs. Vous pouvez communier tous  
 „ les jours en Carême, comme en un autre tems. Mais, pendant ce Saint  
 „ tems, on ne doit point aller à la chasse, ni jouer, ni s'entretenir de bouf-  
 „ foneries, ou de vains Discours. Il ne faut faire en ce tems, ni festins,  
 „ ni nôces, & les mariez doivent vivre en continence. Mais, nous laissons  
 „ à la discretion du Prêtre & de l'Evêque, la penitence de celui qui en  
 „ Carême aura habité avec sa femme. On peut faire la Guerre en Carême, s'il  
 „ est absolument nécessaire pour se defendre. Il est permis de manger de toutes  
 „ sortes d'animaux, sans s'arrêter aux distinctions de l'ancienne Loi, que nous  
 „ prenons dans un sens spirituel. Il est permis aux Laïques, au défaut des  
 „ Clercs, de benir la table avec le signe de la Croix. La coutume de l'Eglise  
 „ est de ne point manger avant l'heure de tierce, c'est-à-dire neuf heures du  
 „ matin. Un Chrétien ne doit point manger de la chassé d'un Païen, pour  
 „ ne pas communiquer avec lui. L'usage de l'Eglise Romaine, touchant  
 „ les Mariages, est qu'après les fiançailles & le contract qui regle les con-  
 „ ventions, les Parties font leurs offrandes à l'Eglise par les mains du Pré-  
 „ tre, & reçoivent la Benediction nuptiale & le voile, qui ne se donne  
 „ point aux secondes nôces. Au sortir de l'Eglise, ils portent sur la tête  
 „ des Couronnes, que l'on garde dans l'Eglise. Mais, ces ceremonies ne  
 „ sont point nécessaires, & il n'y a d'essentiel que le consentement donné  
 „ selon les Loix. Celui qui a deux femmes doit garder la premiere & faire  
 „ penitence pour le passé. Les mariez doivent observer la continence tous  
 „ les Dimanches, comme en Carême; & tant que la femme nourrit l'En-  
 „ fant de son lait. Mais, elle peut entrer dans l'Eglise quand il lui plait  
 „ après ses couches. „

Decisions  
sur d'au-  
tres points.

Quant à la punition des crimes, le Pape renvoie les Bulgares aux Loix  
 Romaines, que l'Evêque leur portoit; cependant, il ne veut pas qu'il lais-  
 se ces Livres chez eux, de peur qu'ils n'en abusent: car, comme ils lui  
 avoient demandé des Loix pour les choses temporelles, il repond: „ Nous  
 „ vous aurions volontiers envoyé les Livres que nous aurions crû nécessai-  
 „ res, si nous favions que vous eussiez quelqu'un capable de vous les expli-  
 „ quer. „ Aussi l'avoient-ils consulté, non seulement sur la Religion, mais  
 encore sur plusieurs pratiques indifférentes de leurs mœurs; comme si leur  
 Roi pouvoit manger seul: quelle dot ils pouvoient donner à leurs femmes, &  
 si elles pouvoient porter des calleçons. Ils l'avoient consulté sur plusieurs  
 superstitions que le Pape condamne, comme d'observer des jours heureux  
 ou malheureux, des augures, des enchantemens: de guerir des maladies par  
 cer-

certaines pierres, ou certaines Ligatures. Il y en avoit que les Grecs leur avoient apprises, comme de deviner par l'ouverture d'un livre. A la place de leurs anciennes Superstitions pour la Guerre, le Pape leur conseille de s'y preparer en frequentant les Eglises, assistant à la Messe, faisant des offrandes, des aumônes, & des œuvres charité de toutes sortes; se confessant & communiant, & de ne pas omettre leurs prieres pendant la Guerre, où ils ont le plus besoin du secours de Dieu. Il leur donne la croix pour enseigne Militaire, au lieu d'une queue de Cheval qu'ils portoient, comme font encore les Turcs. Il recommande la fidelité dans les Traitez de Paix: mais il defend d'en faire avec les Infideles, si ce n'est à l'intention de les attirer au culte du vrai Dieu. Il veut qu'ils jurent sur l'Evangile, au lieu de l'Epée sur la quelle ils avoient accoutumé de faire leurs sermens. „ Vous demandez, ajout-

„ te-t'il, si l'on peut ordonner chez vous un Patriarche? Surquoi nous

„ ne pouvons rien decider, jusques au retour de nos Legats, qui nous rap-

„ porteront quelle est chez vous la quantité & l'union des Chrétiens. Nous

„ vous donnerons maintenant un Evêque, à qui, lorsque le Peuple Chrétien

„ fera augmenté, nous donnerons les Privileges d'Archevêque. Alors, il

„ établira des Evêques qui auront recours à lui pour les plus grandes affai-

„ res; & après sa mort, lui donneront un Successeur, qu'ils consacreront,

„ sans qu'ils soient obligez de venir ici, à cause de la longueur du chemin.

„ Mais, il ne pourra consacrer que le corps de Jesus-Christ, jusqu'à ce qu'il

„ recoive du St. Siege le *Pallium*, comme font tous les Archevêques des Gau-

„ les, de Germanie, & des autres Pais. Les vrais Patriarches sont ceux qui gou-

„ vernent les Eglises établies par les Apôtres; c'est-à-dire celles de Rome,

„ d'Alexandrie, & d'Antioche. L'Evêque de Constantinople, & celui de Je-

„ rusalem en ont le Nom, mais non pas la même Autorité; car l'Eglise de Con-

„ stantinople n'a été fondée par aucun Apôtre, & le Concile de Nicée n'en

„ fait point mention: mais, parce que Constantinople a été la nouvelle Rome,

„ son Evêque a été nommé Patriarche, par la faveur des Princes, plutôt

„ que par raison. L'Evêque de Jerusalem porte aussi le nom de Patriarche,

„ & doit être honoré, suivant une ancienne coutume autorisée par le Con-

„ cile de Nicée, qui toutefois reserve la Dignité de son Metropolitan,

„ & ne le nomme qu'Evêque. Au reste, le second Patriarche après celui

„ de Rome, est celui d'Alexandrie. Les Evêques que nous vous envoie-

„ rons, continue-t'il, vous porteront les regles de penitence que vous de-

„ mandez: car, les Seculiers ne doivent pas les avoir, & nous en disons au-

„ tant du Livre de la Messe. Vous ne devez point juger des Prêtres ou des

„ Clercs, vous autres Laiques, ni examiner leur vie: vous devez tout lais-

„ ser au Jugement des Evêques. Les criminels, qui se réfugient dans les

„ Eglises, n'en doivent point être tirez contre leur gré: mais, il faut

„ leur sauver la vie, & les soumettre à la Penitence au jugement de l'E-

„ vêque, ou du Prêtre. Vous dites qu'il est venu chez vous des Chré-

„ tiens de divers Pais, Grecs, Armeniens, & autres, qui parlent

„ différemment selon leurs divers sentimens, & vous desirez savoir quel

An de J. C.  
866.

„ est le pur Christianisme. La foi de l'Eglise Romaine a toujours été sans  
 „ tache. Nous vous envoions nos Legats & nos écrits, pour vous en in-  
 „ struire; & nous ne cesserons point de vous cultiver comme de nouvelles  
 „ plantes: mais, au reste, pourvû qu'on vous enseigne la verité, il ne nous  
 „ importe de qui elle vienne. „ Il leur defend de mettre personne à la  
 „ question, & veut que l'on pardonne aux Calomnieurs & aux Empoison-  
 „ neurs: à ceux qui ne sont pas armez, ou montez, comme ils doivent, pour le  
 „ service de la Guerre, & à plusieurs autres coupables. C'étoit porter la Cle-  
 „ mence trop loin; & il n'est pas fort édifiant de voir un Pape se declarer le  
 „ Protecteur des Crimes les plus affreux.

Lettre de  
Pape pour  
C. P.

Avec les Legats pour la Bulgarie, le Pape en destina trois pour Constan-  
 tinople, savoir Donat, Evêque d'Osie; Leon, Prêtre du titre de St. Lau-  
 rent; & Narin, Diacre de l'Eglise Romaine (99). Il les chargea de huit  
 Lettres, toutes de même datte, c'est-à-dire du 13. de Novembre 866.  
 Dans la premiere, qui est adressée à l'Empereur Michel, le Pape se plaint  
 qu'on a falsifié la Lettre qu'il avoit envoyée par ses premiers Legats Rodoal-  
 de & Zacarie; qu'on ne l'a point luë dans la premiere Action du Concile de  
 Constantinople, quoique l'usage fut de lire publiquement dans les Conciles  
 les Lettres des Papes, comme on fit à Ephese & à Calcedoine. Il entre  
 ensuite dans le detail des passages alterez, & c'étoit ceux qui regardoient  
 l'Autorité du St. Siege, l'expulsion d'Ignace, & l'intrusion de Photius. Il  
 proteste qu'il reconnoitra toujours Ignace pour Patriarche legitime, jusques  
 à ce qu'il ait été jugé coupable par le St. Siege; & qu'il ne communiquera  
 jamais avec Photius, qu'il ne se soit desisté de son usurpation. Il appuie sur la  
 nullité de son Ordination, faite par Gregoire de Syracuse depôlé: & il ajou-  
 te, parlant à l'Empereur: „ Vous dites que, sans notre consentement Pho-  
 „ tius ne laissera pas de garder son Siege, & la Communion de l'Eglise: &  
 „ que nous ne rendrons pas meilleure la condition d'Ignace. Nous croions  
 „ au contraire, que l'Eglise n'oubliera pas les Canons de Nicée, qui defen-  
 „ dent aux uns de recevoir ceux qui ont été excommuniés par les autres.  
 „ Nous croions qu'un Membre separé ne subsistera pas long-tems, & que  
 „ les autres suivront enfin leur Chef. Le St. Siege a fait ce qu'il a dû.  
 „ L'effet depend de Dieu. Ceux, qui ont été une fois frappez par le St.  
 „ Siege, sont demeurez notez à jamais, quoiqu'ils aient eû pour un tems la  
 „ Protection des Princes. Ainsi, Simon le Magicien fut abbatu par St.  
 „ Pierre. Ainsi, l'opinion du Pape Victor touchant la Pâques a  
 „ prévalu sur celle des Evêques d'Asie. Acace de Constantinople a été  
 „ condamné par le Pape Felix: Anthime par le Pape Agapet, malgré la  
 „ resistance des Princes . . . . . Nous reçûmes l'année derniere une  
 „ Lettre portant votre nom, remplie de tant d'injures & de blasphêmes,  
 „ que celui qui l'a écrite semble avoir trempé sa plume dans la gorge du  
 „ Serpent. Nous ne pouvons dissimuler un tel mepris de notre Dignité;  
 „ c'est pourquoi nous vous exhortons à faire brûler publiquement cette in-  
 „ fante

(99) Anastase.

„ fame Lettre, pour vous purger de la honte de l'avoir commandée. Au-  
 „ trement, sachez qu'en plein Concile de tout l'Occident, nous anathema-  
 „ tizerons les Auteurs de cette Lettre: ensuite, nous la ferons attacher à  
 „ un poteau, sous lequel on allumera un grand feu, pour la bruler, à votre  
 „ honte, aux yeux de toutes les Nations qui viennent au Tombeau de St.  
 „ Pierre. „

Le Pape écrit (100) en même tems aux Evêques soumis au Siege de Con-  
 stantinople, & au Clergé de cette Eglise, une grande Lettre, qui contient le re-  
 cit de toute l'affaire, & les six Articles du Decret du Concile de Rome  
 contre Photius. Il parle ainsi contre la promotion des Laïques à l'Episco-  
 pat: „ L'Impieté a tellement levé la tête, qu'au mepris des Canons, les  
 „ Laïques gouvernent maintenant l'Eglise, & à leur fantaisie ôtent les Pre-  
 „ lats, en mettent d'autres à leur place, & les chassent peu de tems après:  
 „ car, voulant commettre impunément toutes sortes de crimes, ils ne per-  
 „ mettent pas de prendre les Evêques entre les Clercs, qui les reprendroient  
 „ hardiment étant nourris dans la Discipline de l'Eglise. Mais, ils les  
 „ choisissent d'entr'eux, afin qu'ils les épargnent, leur étant redevables de  
 „ leur élévation. D'où il arrive, qu'un étranger recueille le fruit, qui étoit  
 „ dû aux travaux des Ecclesiastiques; & qu'il ne leur sert de rien d'avoir  
 „ passé par tous les degrez du Ministère, & employé leur vie au service de  
 „ Dieu, puisqu'un autre vient de dehors se mettre d'abord à leur tête. „

Il écrit aussi à Photius, comme s'il eut été homme à être touché par  
 des paroles, & au Cesar Bardas, quoique mort plus de six mois auparavant.  
 Il adressa d'autres Lettres à Ignace, pour le consoler & l'instruire de ce qu'il  
 avoit fait pour lui: aux deux Imperatrices, Theodora Mere de l'Empereur  
 Michel, & Eudoxia son Epouse. Il n'écrivit à la Mere, que pour la louer &  
 la consoler, sachant bien qu'elle n'avoit plus de credit: mais, il exhorte Eu-  
 doxia à prendre courageusement le parti d'Ignace. Enfin, il écrit une  
 Lettre commune pour ceux du Senat de Constantinople que l'on trouveroit  
 les mieux disposez à soutenir Ignace, & à s'éloigner de la Communion de  
 Photius. Enfin, il en écrivit une generale à tous les Patriarches, Metro-  
 politains, Evêques, & generalement à tous les fideles unis au St. Siege.  
 C'est la même presque mot pour mot, que celle qui est adressée à l'Eglise  
 de Constantinople, mais elle est divisée en trois parties.

Les Legats du Pape pour Constantinople, étant arrivez en Bulgarie avec  
 les deux destinez pour ce Pais, furent très bien reçus par le Roi, & les  
 deux derniers commencerent à y prêcher l'Evangile (1). Mais, les trois  
 destinez pour Constantinople, s'étant mis en chemin, furent arrêtez par  
 un Officier nommé Theodore, qui gardoit cette frontiere de l'Empire.  
 Il les traita indignement; & frapant la tête des chevaux sur lesquels ils étoient  
 montez, il leur dit: *L'Empereur n'a que faire de vous.* L'Empereur lui-mê-  
 me dit aux Ambassadeurs du Roi des Bulgares, qui étoient auprès de lui:

Lettre aux  
Evêques  
d'Orient.

Autres  
Lettres du  
Pape.

Legats en  
Bulgarie.

(100) Nicol. Epist.

(1) Anastasa.

An de J.C.  
866.

*Si les Legats du Pape n'étoient venus par la Bulgarie, ils n'auroient vû de leur vie, ni moi, ni Rome.* Cependant, ils attendirent quarante jours, & voiant qu'ils étoient ainsi traités par ordre de l'Empereur, ils furent contrainsts de retourner sur leurs pas, & d'aller à Rome porter ces nouvelles.

Progrès  
de l'Evan-  
gile en  
Bulgarie.

Mais, les Bulgares étoient plus soumis au St. Pere. Les deux Evêques Paul & Formosé y convertirent & baptizerent quantité de Peuple; & le Roi Michel fut si content d'eux, qu'il chassa de son Royaume tous les Missionnaires des autres Nations, pour laisser les *coudées franches* à l'Ambition du Pape. Il envoya même à Rome une seconde Ambassade demander pour l'Evêque Formosé la qualité d'Archevêque de Bulgarie; & des Prêtres pour continuer d'instruire la Nation. Le Pape ravi de ce bon succès, examina plusieurs Prêtres, & envoya à cette Mission ceux qu'il en trouva dignes, avec deux Evêques, Dominique de Trivente près de Benevent, & Grimoald de Polymarte en Toscane. Ils avoient ordre de choisir entre ces Prêtres celui qui seroit digne d'être Archevêque, & de l'envoyer à Rome pour être consacré par le Pape, afin de ne pas ôter Formosé à son Peuple. Les deux Evêques Paul & Grimoald devoient demeurer en Bulgarie, pour l'établissement de cette nouvelle Eglise: mais, Formosé & Dominique devoient encore tenter de passer à Constantinople, pour y terminer le Schisme. Vers le même tems, & peut-être par les mêmes Legats, le Pape manda les deux freres Constantin & Methodius, Apôtres des Bulgares & des Slaves (2). Ils rendirent grâces à Dieu de l'honneur que le Pape leur faisoit; & se mirent d'abord en chemin pour Rome, avec quelques-uns de leurs Disciples qu'ils jugeoient dignes d'être ordonnez Evêques.

Photius  
depose le  
Pape.

Cependant, Photius (3), aiant appris que les Legats envoyez par le Pape en Bulgarie avoient rejetté le Crème qu'il avoit donné, & fait une nouvelle onction pour confirmer, tant les Grands, que le Peuple de cette Nation, il en fut tellement irrité, qu'il resolut de se vanger du Pape Nicolas, & de le déposer lui-même. Pour cet effet, il supposa, dit-on, un Concile œcumenique, où il faisoit presider les Empereurs Michel & Basile, avec des Legats des trois grands Sieges d'Orient. Tout le Senat y assistoit, avec tous les Evêques de la dependance de Constantinople. Il y paroissoit des Accusateurs, qui publioient avec des Lamentations pitoiables les prétendus Crimes du Pape Nicolas, & en demandoient justice au Concile. On voioit des Temoins dont les Depositions appuioient ces plaintes: mais, Photius prenoit le parti de Nicolas, & disoit qu'il ne le falloit pas condamner absent. Les Evêques du Concile refutoient ses raisons: &, cedant bien-tôt aux leurs, il recevoit les Accusations contre le Pape, & examinoit sa cause. Enfin, il le condamnoit pour mille crimes, ou réels, ou supposez, prononçant contre lui une Sentence de Deposition; & d'Excommunication contre ceux qui communiqueroient avec lui. Après avoir dressé ces Actes, il les fit souscrire par

(2) *Vita apud Boll, 9. Mart 10. 7. p. 19.*

(3) *Metroph. Epist. p. 1388 Tom. 8. Concil.*

par 21. Evêques, mais il ajouta tant de fausses souscriptions, qu'il y en avoit environ mille. On y voioit celles des deux Empereurs, des trois Legats d'Orient, de tous les Senateurs, de plusieurs Abbez, & de plusieurs Clercs.

En ce Concile, il faisoit reconnoître pour Empereur Louis, qui regnoit en Italie, & sa femme Ingelberge pour Imperatrice; ce qui étoit contre les prétentions des Grecs; car ils ne donnoient à l'Empereur François que le titre de *Rex*, & reservoient à leur Empereur le titre de *Basileus*. Mais Photius, voulant s'attirer la protection de l'Empereur Louis & de sa femme qui avoit grand pouvoir sur lui, fit mettre dans son Concile des Acclamations, où il le traitoit de *Basileus*, & Ingelberge d'*Augusta* & de nouvelle Pulquerie. Aussi leur envoya-t'il ces Actes, avec des Lettres remplies de flatteries, où il prioit Ingelberge de persuader à l'Empereur son Epoux de chasser de Rome Nicolas, comme condamné par un Concile œcumenique. Ces Lettres étoient accompagnées de presens, & portées par Zacarie le sourd, que Photius avoit ordonné Metropolitain de Calcedoine, & par Theodore, qu'il avoit transferé de Carie à Laodicée.

Il favorise  
l'Empe-  
reur  
Louis.

Alors Photius, ne gardant plus de mesures avec le Pape, s'adressa aux Orientaux, & composa une Lettre (4) circulaire, qu'il envoya au Patriarche d'Alexandrie & aux autres, & où il parle ainsi: „ Les Heresies sem-  
„ bloient éteintes, & la foi se repandoit de cette Ville Imperiale, sur les  
„ Nations infideles. Les Armeniens avoient quitté l'Herésie des Jacobites,  
„ pour se réunir à l'Eglise. Les Bulgares, Nation Barbare & ennemie  
„ de Jesus-Christ, avoient renoncé aux superstitions païennes, pour em-  
„ brasser la foi. Mais, il n'y avoit pas encore deux ans qu'ils étoient con-  
„ vertis, quand des hommes, sortis des ténèbres de l'Occident, sont venus  
„ ravager ces nouvelles plantes & corrompre en eux la pureté de la foi par  
„ leurs erreurs. Premièrement, ils leur ordonnent de jeûner les Samedis,  
„ quoique le moindre mepris des Traditions tende à renverser toute la Re-  
„ ligion. De plus: ils retranchent du Carême la premiere Semaine, per-  
„ mettant d'y manger des laitages & du fromage. De-là, s'écartant du  
„ grand chemin, & suivant les erreurs de Manès, ils detestent les Prêtres  
„ engagez dans un Mariage legitime: eux, chez qui l'on voit plusieurs En-  
„ fans, dont on ne fait point les Peres. Ils ne craignent pas de réiterer l'onc-  
„ tion du St. Crême à ceux qui l'ont reçue des Prêtres; disant, qu'ils  
„ sont Evêques, & que l'Onction des Prêtres est inutile. Mais, le comble  
„ de l'Impieté, c'est qu'ils ont osé ajoûter des paroles nouvelles au  
„ sacré Simbole, autorisé par tous les Conciles; en disant que le St. Es-  
„ prit ne procede pas du Pere seul, mais encore du fils. „ Photius s'em-  
„ porte furieusement contre cette Doctrine, jusques à dire que ceux qui la  
„ soutiennent prennent en vain le nom de Chrétiens. Il la refute par des rai-  
„ sonnemens subtils; & il pretend que c'est admettre deux principes dans la  
„ Trinité, & confondre les proprieté des Personnes divines. Il soutient que

Sa Lettre  
contre les  
Latins.

(4) *Epist. 2. Edit. Lond. & apud Baron. an. 863.*  
*Tom. II.*



An de J. C.  
866.

ce Dogme est contraire à l'Evangile & à tous les Peres ; & il ajoute :  
 „ C'est cette Impieté, que ces Evêques de tenebres ont semée dans la Nation  
 „ des Bulgares. Quand la nouvelle en est venue à nos oreilles, nos entrail-  
 „ les ont été emuës, comme celles d'un Pere qui voit ses enfans déchirez par  
 „ des bêtes cruelles ; & nous ne nous donnerons point de repos, que nous  
 „ ne les aions desabusez. Cependant, nous avons condamné en un Con-  
 „ cile ces Ministres de l'Ante-Christ, ces Corrupteurs publics, en renou-  
 „ vellant les condamnations des Apôtres & des Conciles qu'ils ont encou-  
 „ rûs : car, le soixante-quatrième Canon des Apôtres porte Deposition con-  
 „ tre les Clercs qui jeûnent le Samedi ou le Dimanche, & Excommunica-  
 „ tion contre les Laïques ; & le cinquante-cinquième Canon du sixième  
 „ Concile le renouvelle contre les Romains. Le quatrième Canon du  
 „ Concile de Gangres prononce anathème contre ceux qui rejettent les Prê-  
 „ tres qui sont mariez, & le Concile sixième le renouvelle contre les Ro-  
 „ mains. Nous avons crû, mes Freres, continue-t'il, vous devoir donner  
 „ connoissance de tout ceci, suivant l'ancien usage de l'Eglise. Nous vous  
 „ prions de concourir à la condamnation de ces Articles impies ; & d'en-  
 „ voier pour cet effet des Legats qui representent vos Personnes. Nous es-  
 „ perons ainsi de ramener les Bulgares à la foi qu'ils ont d'abord reçue. Et  
 „ ils ne sont pas les seuls qui ont embrassé le Christianisme. Les Russes, si  
 „ fameux par leur barbarie & leur cruauté, qui, après avoir soumis leurs  
 „ voisins, ont attaqué l'Empire Romain, se sont eux-mêmes convertis &  
 „ ont reçu un Evêque. Nous avons aussi reçu d'Italie une Lettre Syno-  
 „ dale, pleine d'étranges plaintes des habitans contre leur Evêque ; où ils  
 „ nous conjurent de ne les pas laisser sous la Tyrannie qui les accable, au  
 „ mepris de toutes les Loix Ecclesiastiques. Nous en avons déjà reçu au-  
 „ trefois des avis par Basile, Zosime, Metrophane, Prêtres & Moines, &  
 „ quelques autres, qui nous prioient avec larmes de venir au secours des  
 „ Eglises. Nous venons encore de recevoir des Lettres de diverses Personnes,  
 „ remplies de lamentations pitoiables ; qu'ils nous ont conjuré de faire passer  
 „ à tous les Sieges Metropolitains & Apostoliques. Nous vous en envoions  
 „ des copies, afin que l'on puisse prononcer sur ce sujet en commun, quand  
 „ le Concile œcumenique sera assemblé. Quelques Prelats sont déjà arrivez,  
 „ & nous attendons dans peu les autres. Nous croions devoir ajoûter, que  
 „ vous ne manquiez pas de recevoir dans toutes vos Eglises le septieme Con-  
 „ cile œcumenique ; car, nous avons ouï dire que quelques-unes ne le recon-  
 „ noissent pas encore, quoiqu'elles observent fidèlement ce qu'il a ordon-  
 „ né. Neanmoins, il y a assisté des Legats des quatre grands Sieges ; d'A-  
 „ lexandrie, de Jerusalem, d'Antioche, de l'ancienne Rome, & notre On-  
 „ cle le Très-Saint homme Taraise, Archevêque de Constantinople. Ce  
 „ Concile a condamné l'Impieté des Iconoclastes : mais peut-être n'a-t'il  
 „ pas été facile de vous en porter les Actes, à cause de la domination des  
 „ Arabes. Vous devez donc le mettre au rang des six Conciles œcumeni-  
 „ ques : autrement, ce seroit introduire un Schisme injurieux à l'Eglise &  
 fa-

„ favoriser les Iconoclastes, dont je fais que vous n'avez pas moins d'hor-  
 „ reur que des autres Heretiques. „ Telle est la Lettre circulaire de Pho-  
 tius. Les Empereurs Michel & Basile, ou plutôt Photius sous leur nom,  
 envoient une Lettre semblable au Roi des Bulgares, tandis que les Legats  
 Formose & Dominique étoient encore chez lui. Ils pretendoient que ces  
 Legats donnassent une confession de foi, où ces erreurs fussent anathemati-  
 zées, & qu'ils reconnussent Photius pour Patriarche œcumenique. Ce n'é-  
 toit qu'à ces conditions que l'on offroit de les recevoir à Constantinople.  
 Le Roi des Bulgares envoia ces nouvelles au Pape par les Legats.

An de J. C.  
866.

Cependant Egilon, Archevêque de Sens, & Actard, Evêque de Nantes,  
 arriverent à Rome; & le Pape Nicolas aiant reçu la Lettre Synodale du  
 Concile de Soissons, & les autres touchant l'affaire de Vulfade, y fit re-  
 ponse par quatre Lettres (5) du 6. de Novembre 866. La premiere est  
 adressée aux Evêques du Concile de Soissons: il y dit qu'ayant trouvé les  
 Actes du Concile où Vulfade & les autres avoient été deposez, il y a remarqué  
 plusieurs faussetez & plusieurs nullitez, dont il accuse Hincmar. Il se plaint  
 ensuite qu'on ne lui ait pas envoié une Relation exacte de tout ce qui s'étoit  
 passé dans l'affaire d'Ebbon, & des autres Clercs dont il s'agit; & il ajoute:

Lettres du  
Pape pour  
Vulfade.

„ Jusques à ce que nous aions reçu ces instructions, nous differons leur en-  
 „ tiere restitution. Cependant, vous devez les retablir par provision, afin  
 „ qu'ils soient mieux en état de se defendre: car, nous donnons un an de ter-  
 „ me à Hincmar, pour montrer la regularité de leur Deposition; à faute  
 „ de quoi nous les declaronz justement rétablis. Au reste, en recevant  
 „ l'appellation de ces Clercs, nous n'avons point permis de les promouvoir  
 „ à un ordre plus élevé; & vous, tandis que vous prétendez nous réserver  
 „ la decision de l'affaire, en voilà un que vous avez fait Evêque, quoique  
 „ nous l'eussions refusé au Roi Charles, attendant la resolution de votre  
 „ Concile. „ La seconde Lettre est à Hincmar, & contient les mêmes  
 plaintes & en mêmes paroles. Ensuite, le Pape répond à la Lettre qu'Hinc-  
 mar lui avoit envoiée par Egilon, & dit: „ Vous souhaitez, dites vous,  
 „ le retablissement de ces Clercs; & qu'avez-vous poursuivi par vos Let-  
 „ tres, & par vos Deputez auprès de mes Prédecesseurs, si-non que leur  
 „ Deposition fut confirmée, sans esperance de retablissement? Au contrai-  
 „ re, qu'avez-vous fait pour eux: Vous devriez avoir honte d'user de ces  
 „ finesses, en écrivant au St. Siege. J'ai sujet de douter que cette Lettre  
 „ soit de vous, puisque vous n'avez point envoié de Deputé pour l'appor-  
 „ ter, & qu'elle n'est pas même scellée de votre sceau. „ La troisieme  
 Lettre est au Roi Charles, & la quatrieme à Vulfade & à ses Compagnons,  
 où le Pape les exhorte à n'avoir point de ressentiment de l'injure qu'on leur  
 a faite. Apparemment, sur la plainte des Evêques François, Nicolas écri-  
 vit aussi aux Nobles d'Aquitaine, pour les exhorter, sous peine d'excom-  
 munication, à rendre les biens Ecclesiastiques qu'ils avoient usurpez.

La

(5) Tom. 8. Concil. p. 843.

An de J. C.  
866.

Lettre au  
Roi Salomon.

La Lettre à Salomon, Roi ou Duc de la petite Bretagne, doit être du même tems. Ce Prince avoit envoieé des Deputez à Rome, avec une Lettre à laquelle le Pape repond ainfi : „ Nous (6) avons cherché dans nos „ Archives ce qui regarde la deposition de vos Evêques, & la subrogation „ des autres à leur place, & nous l'avons trouvé bien différent de ce que „ vous prétendez. Car, aucun Evêque ne peut être condamné que par dou- „ ze Evêques au moins avec le Metropolitan. Quant à Gislard & Actard, „ quoique celui-ci ne fasse pas bien de consacrer de nouveau ceux que Gislard „ a ordonnez, il a toutefois été Evêque avant lui. Il est approuvé & loué „ par le Pape Leon IV. écrivant à Neomene, & Gislard est traité d'ufur- „ pateur. „ Neomene avoit intrus (7) Gislard dans le Siege de Nantes „ au prejudice d'Actard. „ Voici donc, continue le Pape Nicolas, ce que „ vous devez faire. Envoiez tous les Evêques de votre Roiaume à l'Ar- „ chevêque de Tours leur Metropolitan : qu'en sa presence, & avec le nom- „ bre convenable d'Evêques, on examine la cause de ceux qui ont été chaf- „ fez. Si leur deposition est canonique, qu'elle ait son effet, & que ceux „ qui ont été ordonnez à leur place y soient maintenus : mais, si les premiers „ se trouvent innocens, il faut leur rendre leurs Sieges. Que si vous ne „ voulez pas envoyer à l'Archevêque de Tours, envoyez ici deux des Evê- „ ques depoffédez & deux de ceux qu'on leur a substituez, avec un Am- „ bassadeur de votre part, afin que nous puissions juger qui sont les Evê- „ ques legitimes. Et, parce qu'il y a une grande dispute pour savoir qui est „ le Metropolitan de Bretagne, quoiqu'il n'y ait aucune memoire que vo- „ tre Pais ait eu une Eglise Metropolitanne; cependant, on y pourra pen- „ ser, quand vous ferez en Paix avec le Roi Charles; & si vous n'en „ pouvez convenir, vous enverrez ici, afin que nous decidions ce point. „ Car, l'Eglise, qui prêche la Paix, ne doit pas souffrir préjudice de la divi- „ sion des Rois. „

An de J. C.  
867.

Lettres de  
la Reine  
Thietber-  
ge.

Le Pape Nicolas repondit quelque tems après aux Lettres qu'Egilon de Sens, & Adon de Vienne, avoient apportées touchant l'affaire de la Reine Thietberge. Cette Princesse lui avoit écrit, que d'elle-même, & de son bon gré, elle desiroit renoncer à la Dignité Royale & quitter Lothaire, pour passer le reste de sa vie en continence, reconnoissant que son mariage étoit nul, qu'elle étoit sterile, & que Valdrade avoit d'abord été l'Epouse legitime de ce Prince. Elle ajoutoit, qu'elle voudroit aller à Rome, pour decouvrir au Pape ses peines secretes. Le Pape étoit bien informé par tout ce qu'il y avoit de personnes considerables en Gaule & en Germanie, que Thietberge ne parloit ainfi, que pour se delivrer des mauvais traitemens de Lothaire, & mettre sa vie en sureté. Desorte qu'il écrivit une Lettre à cette Princesse, où il dit (8) : „ Le temoignage que vous rendez à Valdrade „ ne lui peut servir de rien; puisque, quand même vous seriez morte, elle ne

Reponse  
du Pape.

(6) *Tom. 8. Concil. p. 509. Epist 22.*  
(7) *Grat. 7 q. 1. c. 10.*

(8) *Epist. 48. tom. 8. Concil. p. 425.*

„ ne peut jamais devenir la femme legitime de Lothaire. Il n'est point à  
 „ propos que vous veniez à Rome, tant à cause du peu de fureté des che-  
 „ mins, que parce que nous ne vous permettons point de quitter Lothaire,  
 „ tant que Valdrade sera près de lui; car, ce n'est que pour la reprendre, qu'il  
 „ cherche à vous éloigner. Votre sterilité ne vient pas de vous, mais de  
 „ l'injustice de votre Mari; & votre mariage ne peut être rompu. Ne tra-  
 „ vaillez donc pas à vous perdre: il vaut mieux qu'en disant la verité vous  
 „ receviez la mort des mains d'un autre, que de tuer votre Ame par le  
 „ Mensonge. C'est une espece de Martyre de souffrir la mort pour la ve-  
 „ rité. Nous ne recevons point votre Confession extorquée par violence.  
 „ Autrement, tous les Maris, qui auroient pris en haine leurs femmes, n'au-  
 „ roient qu'à les maltraiter, pour leur faire declarer que leur Mariage ne  
 „ seroit pas legitime, ou qu'elles auroient commis un crime capital. Nous  
 „ ne croions pas toutefois que Lothaire vienne à cet excès d'attenter à vo-  
 „ tre vie. Ce seroit se mettre lui-même & son Roiaume en peril; puisque  
 „ vous êtes non seulement innocente, mais sous la protection de l'Eglise  
 „ & du St. Siege. Que si vous voulez venir à Rome, il faut qu'il repon-  
 „ de de votre sûreté, & qu'il commence par y envoyer Valdrade. Quant  
 „ à ce que vous dites, que c'est l'amour de la pureté, qui vous fait desirer  
 „ la dissolution de votre Mariage, sachez qu'on ne peut vous l'accorder,  
 „ si votre Epoux de son côté n'embrasse sincérement la continence. „ Cet-  
 te Lettre est du 24. de Janvier 867. Le Pape écrivit en même tems à Lo-  
 thaire. Il repetoit les mêmes choses, & temoignoit sa douleur de se voir  
 trompé par les promesses de ce Prince. A la fin, il le menace insolemment  
 d'Excommunication, s'il ne rompt tout commerce avec Valdrade deja ex-  
 communiée. Il adressa cette Lettre au Roi Charles, avec une pour lui, où  
 il le loue de la protection qu'il a donnée à Thietberge; & il ajoute: *Main-  
 tenant on dit que Lothaire a fait un Traité avec vous, & vous a fait consentir à la  
 perte de cette Princesse, en vous donnant un Monastere de son Roiaume.* Il dit ensui-  
 te que Thietberge, aiant eu recours à l'Eglise, ne doit plus être soumise au  
 jugement seculier; & que les Parties, s'étant raportées au St. Siege, ne  
 peuvent être jugées ailleurs. Il prie le Roi Charles de faire rendre sure-  
 ment la Lettre au Roi Lothaire, & une qu'il écrit aux Evêques de son  
 Roiaume.

Dans celle-ci (9), il declare qu'il n'a point permis à Valdrade de retour-  
 ner en France, comme on avoit publié, & denonce pour la troisiéme fois  
 son Excommunication. Il se plaint de ce que même après tant d'exhortations,  
 ces Evêques ne font rien pour retirer leur Roi de son egarement. Il s'effor-  
 ce d'exciter leur zele, & les conjure par la Sainte Trinité, de lui envoyer  
 incessamment des Deputez avec des Lettres, pour lui faire savoir si Lothai-  
 re traite comme il doit Thietberge, suivant qu'il avoit promis au Legat  
 Arsene. „ Quiconque n'obéira pas, ajoute-t'il, se declarera par-là fauteur  
 „ de l'Adultere, & sera retranché de notre Communion. Celui qui n'au-  
 ra

An de J.C.  
 867.

Lettre aux  
 Evêques  
 du Roiau-  
 me de Lo-  
 thaire.

(9) *Epist.* 49.

An de J. C.  
867.

Lettre  
d'Adven-  
tius sur  
l'affaire de  
Lothaire.

„ ra personne à envoyer, doit du moins écrire, excepté l'Evêque de  
„ Verdun; car, nous voulons absolument qu'il envoie quelqu'un de son  
„ Clergé. „

L'Evêque de Verdun étoit Hatton, à qui Adventius de Metz écrivit (10)  
vers le même tems en ces termes : „ Nous avons appris de deux côtés,  
„ du Royaume de Charles, & du Roiaume de Louis, que le Pape Ni-  
„ colas a déclaré sa resolution fixe touchant le Roi Lothaire notre Maître;  
„ savoir que si dans la veille de la Purification, il ne quitte Valdrade, il  
„ sera exclus de l'entrée de l'Eglise. Cette nouvelle nous met dans une  
„ peine mortelle. C'est pourquoi nous vous prions de l'aller trouver in-  
„ cessamment, & lui représenter le peril qui le menace. Nous croions que  
„ le meilleur parti est que deux jours avant la fête, il se rende à Flori-  
„ quing, ou en tel autre lieu qu'il lui plaira, avec trois Evêques au moins  
„ qu'il aura choisis; & qu'en leur présence, il confesse secretement ses pe-  
„ chez, avec douleur & promesse de se corriger, & reçoive l'absolution.  
„ Alors, il promettra d'examiner de nouveau l'affaire de son Mariage, par le  
„ conseil de ses fidèles Serviteurs. Ainsi, il pourra entrer dans l'Eglise de  
„ St. Arnoul, pour celebrer la fête, sans mettre son Royaume en peril.  
„ Autrement, il se jettera, & nous avec lui, dans une perte irréparable. „  
Adventius recommande extrêmement le secret de cette Lettre. Elle fait voir  
les allarmes des Partisans de Lothaire, qui craignoient, que si le Pape pro-  
nonçoit une fois l'Excommunication contre lui, ses Oncles ne s'en preval-  
lissent, pour envahir son Roiaume. C'est par des craintes de cette nature,  
que les Papes tenoient les Princes en respect, & qu'ils ont acquis peu à peu  
l'enorme Autorité qu'ils possèdent. C'est pourquoi Lothaire continua d'é-  
crire (11) au Pape des Lettres soumises; temoignant un grand desir d'al-  
ler à Rome se présenter à lui, & offrant de joindre ses forces à celle de l'Em-  
pereur Louis son frere, pour secourir l'Italie contre les Sarrazins. Peu de  
tems après, c'est-à-dire le 7. de Mars, le Pape écrivit à Louis de Germa-  
nie, afin qu'il travaillât de son côté à ramener Lothaire, & lui ôter l'espe-  
rance de conserver Valdrade, par les declarations forcées qu'il tiroit de  
Thietberge. Il l'exhorte aussi à faire obéir Ingeltrude excommuniée, qui  
apparemment étoit dans son Roiaume; & l'obliger de retourner avec Bo-  
son son mari, qui vouloit absolument se remarier à une autre.

Egilon, Archevêque de Sens, revint en France chargé de toutes ces Let-  
tres du Pape, qu'il rendit au Roi Charles le 20. jour de Mai 867. à Sa-  
mouci, Maison Royale près de Laon (12). L'Archevêque Hincmar y  
avoit amené, par ordre du Roi Charles, les Clercs de Rheims Compagnons  
de Vulfade, qui s'y étoit aussi rendu, & deux autres Evêques, Rothade de  
Soissons, & Hincmar de Laon. On lut en leur présence les Lettres du Pa-  
pe pour la restitution de ces Clercs; les Evêques s'y soumirent volontiers,  
&

(10) *Apud Baron. an. 867.*

(11) *Apud Baron. ibid.*

(12) *Annal. Bertin. an. 867.*

& le Roi indiqua pour cet effet un Concile à Troyes, pour le 24. d'Octobre. Cependant, au mois de Juillet, l'Archevêque Hincmar étant de retour de ce voiage, & se preparant à un plus grand, qu'il devoit faire pour suivre le Roi à la Guerre contre les Bretons, écrivit une grande Lettre au Pape qu'il envoya secrètement par quelques-uns de ses Clercs deguisez en Pelerins; craignant les traverses des Princes à qui il étoit odieux.

An de J.C.  
867.

Dans cette Lettre, où l'on remarque beaucoup de vigueur, Hincmar declare au Pape (13), que, conformément à ses ordres, il a retabli dans leurs fonctions les Clercs ordonnez par Ebbon, sans attendre le terme d'un an qui lui étoit accordé. Il se justifie fort au long sur tous les reproches que le Pape lui avoit faits; & ajoute à la fin: *Comme vous avez défendu à ces Clercs de monter à des Degrez plus elevez, je vous prie de me mander, si je dois refuser de les promouvoir, en cas que nos Confreres les élisent Evêques; parce que je ne veux, ni les choquer, ni vous desobéir.* Les Clercs porteurs de cette Lettre arriverent à Rome au mois d'Août, & trouverent le Pape deja fort occupé des differends qu'il avoit avec les Empereurs Michel & Basile, & les Evêques d'Orient, tant sur le Schisme de Photius, que sur les erreurs qu'ils imputoient à l'Eglise Latine: c'est pourquoy, ils furent obligez de demeurer à Rome jusques au mois d'Octobre.

Lettre  
d'Hinc-  
mar au  
Pape.

Le Concile de Troyes se tint au jour marqué 25. d'Octobre 867 (14). Quelques Evêques y voulant favoriser Vulfade, pour faire leur Cour au Roi Charles, commencerent à émouvoir des Questions au préjudice d'Hincmar, c'est-à-dire qu'ils vouloient examiner de nouveau son Ordination, & la Deposition d'Ebbon. Mais, Hincmar seut si bien se defendre, & par la raison, & par l'autorité des Canons, qu'on resolut, à la pluralité des voix, de ne point approfondir ces Questions, & d'envoier seulement au Pape la Relation de ce qui s'étoit passé, comme il l'avoit demandé. C'est ce qui paroît par la Lettre Synodale du Concile de Troyes, qui comprend une ample Relation de toute l'affaire d'Ebbon, commençant à la Destitution de Louis-le-Debonnaire, & finissant au Concile indiqué à Trèves, à la requisition de l'Empereur Lothaire en 846. Elle conclut en priant le Pape de ne point toucher à ce que ses Predecesseurs avoient réglé; & de ne point souffrir qu'à l'avenir aucun Evêque fut depose, sans la participation du St. Siege, suivant les Decretales des Papes. Ainsi, les Evêques de France, & Hincmar lui-même, se soumettoient lâchement au Droit nouveau des fausses Decretales.

Concile de  
Troyes.  
Lettre au  
Pape.

Il est certain que les Regles du Droit nouveau commencerent à être mises en vogue sous le Pontificat de Nicolas I. & qu'elles aporterent un grand changement aux affaires Ecclesiastiques. „Et bien loin, dit Mr. Simon (15). „ que les Papes, qui vivoient après lui, se soient relâchez de ces nouvea- „ tez; au contraire, ils les augmenterent: de sorte que le Droit, qui a été in-

Reflexions  
sur le  
Droit  
nouveau,

(13) Opusc. 26. tom. 2.

(15) Simon, Hist. de l'Origine des Revenus

(14) Annal. Bertin. an. 867. Flodoard, Eccl. p. 142. & suiv.  
Hist. lib. 3. c. 17.

An de J.C.  
867.

„ introduit dans l'Eglise depuis ce tems-là, merite plutôt d'être appellé le  
 „ Droit des Papes, que le Droit Canonique; parce que dans l'établissement  
 „ de ce Droit nouveau, l'on n'a pas tant eu égard aux anciennes Loix de l'E-  
 „ glise, qu'à l'utilité des Papes & de la Cour de Rome. Ce qui caufa dans  
 „ la fuite des tems de grands defordres, & les Princes furent obligez à faire  
 „ des Loix & des Pragmatiques pour empêcher ces abus: mais, il n'a pas  
 „ été en leur pouvoir de les ôter entierement. La Compilation, que le Moi-  
 „ ne Gratien fit des Canons des Conciles, des Epitres Decretales des Papes,  
 „ & de plusieurs Sentences des Peres, dont il composa un Corps du Droit  
 „ Canonique, contribua beaucoup à autoriser le nouveau Droit: car, l'on  
 „ enseigna publiquement dans les Ecoles cette Collection des Canons, &  
 „ on s'en servoit même dans les Jugemens qu'on rendoit. On ne lisoit point  
 „ les Peres & les Conciles dans leur source, mais seulement dans le Decret  
 „ de Gratien; & l'on n'étoit pas assez éclairé dans ce tems-là, pour voir  
 „ qu'un grand nombre de Citations de ce Moine étoient fausses, & qu'il ne  
 „ suivoit pas toujours les Regles du Droit ancien, aiant inseré dans sa Collec-  
 „ tion plusieurs Pièces supposées; outre qu'il donnoit aux Decretales des  
 „ Papes la même Autorité qu'aux Conciles Generaux, & qu'il detournoit  
 „ même quelquefois les paroles des anciens Canons, pour les accomoder  
 „ au Droit qui étoit autorisé par les Papes de son tems. Mais, le Recueil  
 „ des Epitres Decretales des Papes, qui fut fait par l'ordre de Gregoire IX.  
 „ apporta un bien plus grand changement aux affaires Ecclesiastiques: ce-  
 „ pendant, on les lût en France publiquement dans les Ecoles, aussi bien  
 „ que le Recueil de Gratien. Ces Decretales ont été l'origine d'une infi-  
 „ nité de Procès: &, quoiqu'elles fussent reçues dans l'Eglise Occidentale,  
 „ & enseignées publiquement par les Professeurs du Droit Canonique, l'on  
 „ fut obligé de les rejeter en plusieurs rencontres, & d'avoir recours aux  
 „ anciens Canons. L'on nomma alors la Compilation de Gratien Droit an-  
 „ cien, quoiqu'il y eut bien des nouveautez: mais, en comparaison du Li-  
 „ vre des Decretales, on avoit raison de l'appeller le Droit ancien. Les  
 „ longues & fâcheuses Disputes, que les Rois de France eurent avec les Pa-  
 „ pes, furent causé que les François mepriserent le Recueil des Decreta-  
 „ les, & qu'on n'en fait pas même encore aujourd'hui beaucoup d'estime.  
 „ Ils croient que cet Ouvrage n'a été compilé, que pour établir les interêts  
 „ du Pape, & pour renverser tout l'ancien Droit. Ils ont encore devant les  
 „ yeux toutes les Satyres qui ont été faite contre les Decretales, & ce Pro-  
 „ verbe qui étoit autre fois si commun:

„ *Depuis que le Decret print ales*  
 „ *Et gensdarmes porterent malles,*  
 „ *Moines allerent à cheval,*  
 „ *Jamais le Monde n'eut que mal.*

„ Mais, après tout, dans ce qui regarde la pratique, on doit préférer les  
 „ Decretales au Decret, puisque la plûpart des Regles du Droit qui est main-  
 „ tenant en usage, est prise du Livre des Decretales, & non du Droit de

Gra-

„ Gratien. „ Voilà les judicieufes Remarques de l'illuftre Mr. Simon fur le Droit nouveau. Je les ai copiées avec d'autant plus de plaifir, qu'elles éclairciffent très-bien un point important de l'Hiftoire Ecclefiaftique.

A préfent, j'observerai qu'Actard, Evêque de Nantes, fut chargé de porter à Rome la Lettre Synodale du Concile de Troyes: mais, auparavant, il alla trouver le Roi Charles, qui l'avoit mandé, & qui l'obligea de lui donner cette Lettre. Aiant rompu les fceaux des Archevêques dont elle étoit fclée, il la lut; &, la trouvant trop favorable à Hincmar, il en fit écrire une (16) autre au Pape en fon nom, où il reprend l'affaire d'Ebbon dès fon origine, & relève tout ce qui lui étoit avantageux, & par conféquent à Vulfade, dont il foutient que la Depofition étoit nulle. Il s'excufe fur la néceffité des affaires, de l'avoit fait facrer Archevêque de Bourges avant le retour d'Egilon, & demande pour lui le *Pallium*. Enfin, il recommande au Pape l'Evêque Actard. „ Il a fouffert, dit le Roi, l'exil, les fers, la mer, des perils terribles, par le voifinage des Bretons & des Normans. „ Et comme il n'a plus d'efperance de recouvrer fon Siege, nous defirons „ qu'il en rempliffe quelque autre qui fe trouvera vacant. Il a refolu de faire „ à Rome quelque fejour, afin que quand les Bretons y viendront, il puiffe „ les convaincre du dommage qu'ils ont fait à fon Eglife, & à celles du voifinage; & qu'ils foient repris par l'Autorité du St. Siege. „

Hincmar recommanda auffi l'Evêque Actard par une (17) Lettre particulière dont il le chargea pour Anaftafe, Abbé & Bibliothecaire de l'Eglife Romaine. Il fe plaint à cet Ami que le Pape, dans fa dernière Reponfe, avoit autrement raporté fes paroles, qu'il ne les avoit écrites. C'eft pourquoi, craignant que quelqu'un ne falifie encore les Lettres du Concile de Troyes, il avertit Anaftafe qu'Actard en a les vrais Originaux; & le prie de vérifier à Rome quelques pieces touchant l'affaire d'Ebbon. Il s'excufe de ce qu'il n'envoie pas des préfens convenables au Pape, à Arfene qui avoit été Legat en France, & à Anaftafe même: ce qui marque l'ufage de ne point envoyer à Rome, fans quelques préfens. Ceux, qui avoient fait ce voyage, pouvoient bien dire avec Virgile, qu'ils nerevenoient pas fort riches au Logis (18).

Tandis que l'on tenoit le Concile de Troyes, le Pape Nicolas renvoia de Rome les Clercs qu'Hincmar lui avoit envoiez au mois de Juillet, avec une Lettre (19), par laquelle il temoigne être entièrement fatisfait de lui. Il y en joignit une autre plus importante, adreffée non feulement à Hincmar, mais à tous les Evêques du Roiaume de Charles, où il dit: „ Entre toutes nos „ peines, rien ne nous eft plus fenfible, que les injuftes reproches des Em- „ pereurs Grecs Michel & Bafile, qui, poussez de haine & d'envie, nous „ accusent d'heréfie. Leur haine vient de ce que nous avons condamné „ l'Or-

An de J. C.  
867.

Actard est  
envoie à  
Rome.

Lettre  
d'Hinc-  
mar.

Lettre du  
Pape fur  
les Repro-  
ches des  
Grecs,

(16) *Concil. tom. 8. p. 876.*

(17) *Hincmar, Opuſc. 57. tom. 2. p. 824.*

(18) *Non unquam gravis are domum mihi  
dextra redibat. Virgile, Eclog. 1. vl. 36.*

(19) *Annal. Bertin. 867. & Flodoard, Hiſt.  
lib. 3. c. 17. Epift. 70. tom. 8. Concil. p. 408.*



An de J.C.  
867.

„ l'Ordination de Photius, leur envie de ce que le Roi des Bulgares nous  
 „ demandé des Missionnaires & des Instructions. Car, voulant s'affujeter ce  
 „ Peuple, sous pretexte de la Religion, ils chargent l'Eglise Romaine de  
 „ calomnies, capables d'en éloigner des gens encore ignorans dans la foi . . .  
 „ Ils nous accusent de ce que nous jeûnons les Samedis, de ce que nous di-  
 „ sons que le St. Esprit procede du Pere & du Fils. Ils disent, que nous  
 „ condamnons le Mariage, parce que nous défendons aux Prêtres de se ma-  
 „ rier. Ils trouvent mauvais que nous défendions aux Prêtres de faire aux  
 „ baptizez l'onction du Chrême sur le front, & disent faussement que nous  
 „ faisons le Chrême d'Eau de Riviere. Ils nous accusent encore de ce que  
 „ nous n'observons pas comme eux huit Semaines avant Pâques sans manger  
 „ de chair, & sept sans manger ni œufs, ni fromage. On voit par d'au-  
 „ tres Ecrits, qu'ils nous imposent faussement d'imiter les Juifs, en benissant  
 „ & offrant à Pâques un Agneau sur l'Autel, avec le Corps du Seigneur.  
 „ Ils trouvent mauvais que chez nous les Clercs rasent leurs barbes, & que  
 „ nous ordonnons Evêque un Diacre, sans l'avoir ordonné Prêtre. Ils  
 „ ont voulu exiger de nos Legats une Confession de Foi, où tous ces Ar-  
 „ ticles fussent anathematizés; & les obliger à prendre des Lettres Canoni-  
 „ ques de leur prétendu Patriarche Occumenique. Mais, puisqu'il est cer-  
 „ tain que tout l'Occident a toujours été d'accord avec le Siege de St.  
 „ Pierre sur tous ces points, il faut nous unir tous pour repousser ces Ca-  
 „ lomnies. Ceux d'entre vous qui sont Metropolitains assembleront leurs  
 „ Suffragans, pour examiner ensemble ce qu'il faut répondre; & ils nous  
 „ l'enverront, afin que nous puissions le joindre à ce que nous enverrons  
 „ de notre part. Il est evident, qu'une partie de ces reproches son faux, &  
 „ que le reste a été observé de tout tems à Rome, & dans tout l'Occident sans  
 „ aucune contradiction. Mais, il ne faut pas s'étonner si les Grecs s'oppo-  
 „ sent à ces Traditions, puisqu'ils osent dire que quand les Empereurs ont  
 „ passé de Rome à Constantinople, la Primauté de l'Eglise Romaine, & ses  
 „ Privileges, ont aussi passé à l'Eglise de Constantinople, d'où vient que  
 „ Photius dans ses Ecrits se qualifie Archevêque & Patriarche Univer-  
 „ sel . . . Nous voudrions, continue le Pape, vous pouvoir assembler à  
 „ Rome, avec les autres Evêques, pour examiner cette affaire, si les cala-  
 „ mitez publiques le permettoient: mais, rien ne peut vous empêcher d'é-  
 „ tudier la matiere, & de nous donner vos avis. Au reste, les Grecs ne nous  
 „ chargent de ces Reproches, qu'en recriminant, & parce qu'ils ne veulent  
 „ pas se corriger. Avant que nous leur eussions envoie nos Legats, ils  
 „ nous combloient de louanges, & relevoient l'Autorité du St. Siege; mais  
 „ depuis que nous avons condamné leurs excès, ils ont parlé un Langage  
 „ tout contraire, & nous ont chargez d'injures. Et n'ayant trouvé, gra-  
 „ ces à Dieu, rien de personel à nous reprocher, ils se sont avisez d'atta-  
 „ quer les Traditions de nos Peres, que jamais leurs Ancêtres n'ont osé  
 „ reprendre. Or, il est à craindre qu'ils ne repandent leurs calomnies dans  
 „ les autres parties du Monde; car, ils se vantent deja d'avoir envoie aux Pa-

„ Patriarches d'Alexandrie & de Jerufalem, pour les engager à approuver  
 „ la Deposition d'Ignace, & la Promotion de Photius. Nous ne craignons  
 „ pas leur union, mais nous ferions affligez de leur perte, car étant sous  
 „ l'oppression des Arabes, ils pourroient se laisser seduire, dans l'esperance  
 „ d'être protegez par les Grecs. „ A la fin, le Pape ajoute, parlant à  
 „ Hincmar en particulier: „ Quand vous aurez lû cette Lettre, envoyez-le  
 „ promptement aux autres Archevêques du Roiaume de Charles, afin que  
 „ chacun dans sa Province examine ces Questions avec ses Suffragans, &  
 „ nous écrive leur Avis, que vous aurez soin de nous envoyer. „ La datte  
 „ est du 23 Octobre 867. Le Pape écrivit encore au Roi Charles, afin qu'il  
 „ permit aux Evêques de son Roiaume de s'assembler pour ce sujet; & aux  
 „ Evêques de Germanie, sur les entreprises des Grecs.

An de J.C.  
 867.

Il ignoroit encore le changement arrivé à Constantinople depuis un mois  
 (20). Les deux Empereurs Michel & Basile, vivant en mauvaise intelligence,  
 ce dernier fit assassiner l'autre, qui l'avoit élevé de la poussiere sur le Thrône;  
 mais, Photius ne put fermer les yeux sur un crime de cette nature. Un  
 jour de fête, Basile étant entré dans la grande Eglise pour participer à la  
 Communion, Photius le repoussa, & lui dit avec fermeté, qu'il étoit indigne  
 d'entrer dans l'Assemblée des Fideles, puisqu'il avoit encore les mains  
 souillées du sang de son Bienfaiteur. Basile, irrité de ce reproche, chassa  
 dès-le lendemain le Patriarche, & rappella Ignace. Et, pour faire les choses  
 authentiquement, l'Empereur s'avisâ de faire tenir un Concile general. Lui,  
 & Ignace, écrivirent au Pape Nicolas, qu'ils savoient être ennemi de l'illu-  
 stre Photius.

Ignace est  
 retabli.

Vers le même tems, le Pape écrivit plusieurs Lettres en France, tou-  
 chant l'affaire du Roi Lothaire (21); premierement à Louis Roi de Ger-  
 manie, qui le pressoit de retabli Teutgaud & Gonthier. Le Pape le refuse  
 absolument, & reproche à ce Roi de n'avoir jamais pris interêt aux maux  
 de l'Eglise. Il declare, que quand même ces deux Evêques feroient peni-  
 tence, & repareroient les maux qu'ils ont faits, ils ne peuvent jamais es-  
 perer de rentrer dans leur Dignité. Peu de jours après, le Pape écrivit au  
 même Roi Louis en ces termes: „ Vous nous avez mandé que vous avez  
 „ eu une Conference avec le Roi Charles votre frere, & que le Roi Lo-  
 „ thaire votre neveu ne s'y étant pas trouvé, vous lui avez envoyé le Roi  
 „ Charles avec un Evêque de votre Roiaume, pour l'exhorter à obéir à  
 „ nos ordres. Nous louions votre charité pour lui, & votre obéissance en-  
 „ vers nous; mais, nous n'en voions encore aucun effet, quelque Promesse  
 „ qu'il vous ait faite. Non seulement, il ne nous a point envoyé Valdra-  
 „ de, mais comme elle étoit à Pavie pour venir ici, il l'a fait retourner en  
 „ Gaule. Non seulement il ne traite point la Reine Thietberge comme il  
 „ doit, & comme il a promis par serment: mais encore il la laisse dans l'op-  
 „ pro-

Lettres  
 sur l'Affai-  
 re de Lo-  
 thaire.

(20) *Post Theoph. IV. n. 43. 44. Constant. in*  
*Basil. n. 25. 26. Zonare, lib. 16. Nicet. in*  
*Ignat. Vis.*

(21) *Annal. Fuld. 868. Annal. Bertin.*  
*cod. an.*

An de J.C.  
867.

„ probre & la pauvreté. Il laissa vaquer depuis tant de tems les Eglises de  
 „ Trêves & de Cologne, au mepris, & de nos ordres, & des sacrez Canons.  
 „ Voilà comme le Roi Lothaire nous obéit. Et il dit encore, qu'il veut  
 „ venir à Rome, quoique nous lui aions souvent defendu de le faire sans no-  
 „ tre permission. Empêchez-le d'y venir maintenant; autrement, il n'y se-  
 „ ra pas reçu avec l'honneur qu'il desire. Qu'il accomplisse auparavant ses  
 „ promesses, non de paroles, mais en effet. Car, que sert à la Reine Thiet-  
 „ berge, qu'il ne l'éloigne pas de sa présence, quand son cœur en est entie-  
 „ rement éloigné? Que lui sert le vain titre de Reine, sans aucune autori-  
 „ té? N'est-ce pas Valdrade sa rivale, toute excommuniée qu'elle est, qui  
 „ regne en effet avec Lothaire, & qui dispose de tout? Quoique pour la  
 „ forme il s'abstienne de lui parler, elle fait plus par divers entremetteurs,  
 „ que ne feroit une Epouse legitime. Ce n'est que par elle que l'on trouve  
 „ accès auprès du Roi: c'est elle, qui procure tous les bien-faits, & qui at-  
 „ tire toutes les Disgrâces. „ Enfin, le Pape prie le Roi de Germa-  
 „ nie de lui faire tenir seurement les revenus des Patrimoines de St. Pier-  
 „ re, situez dans son Roiaume, se plaignant de n'en avoir rien reçu de-  
 „ puis deux ans.

Reponse  
aux Evê-  
ques de  
Germanie.

Comme les Evêques de Germanie avoient écrit avec leur Roi en faveur de leurs Confreres Teutgaud & Gonthier, le Pape leur repondit aussi par une grande Lettre, ou il reprend dès l'origine tous les sujets de plaintes qu'il avoit contre ces deux Evêques; savoir la protection qu'ils avoient donnée à Ingeltrude, & ensuite à Valdrade. Il raporte le tout à sept chefs d'accusation, pour lesquels ils furent deposez à Rome. Il exhorte donc les Evêques à ne plus interceder pour eux, ni pour le Roi Lothaire, à moins qu'il ne se convertisse: mais, à se joindre au Pape, pour travailler efficacement à les ramener. Cette Lettre est du dernier jour d'Octobre 867. Le Pape n'écrivoit plus à Lothaire, parce qu'il avoit eu l'Insolence d'excommunier ce Prince, comme il le dit (22) expressément dans une Lettre au Roi Charles son Oncle en faveur d'Heltrude, Veuve du Comte Berenger & soeur de Lothaire, à qui ce Prince avoit ôté des Terres, que l'Empereur Lothaire leur Pere lui avoit laissées, & les avoit données aux Normans.

Mort du  
Pape Ni-  
colas. Son  
Orgueil.

Le Pape Nicolas ne surveçût guere à ces Lettres, car il mourut le 13. de Novembre 867. après avoir tenu le St. Siege neuf ans, sept mois, & vingt jours (23). L'Eglise Romaine l'a mis dans les derniers tems au nombre des Saints (24), louant sa vigueur Apostolique, dont nous avons vû de beaux traits. Reginon dit, *qu'il commandoit en Roi aux Princes, & aux Rois, comme s'il eut été le Monarque de l'Univers.* Et Mezeray assure que ce Pape fut un *Prelat fort rigoureux, & qui le portoit haut* (25). Nous avons bien d'autres preuves encore de l'Orgueil insupportable de Nicolas; car, Gratien nous a conservé un Decret, où cet insolent Pontife se compare à Dieu en ces

(22) Tom. 8. Concil. p. 502.

(23) Anastase.

(24) Martyrol. Roman. 13. Nov.

(25) Mezerai, Abrégé Chronol. an. 862.

termes (\*): Il est évident que les Souverains Pontifes ne peuvent être liez, ni de liez, par la Puissance seculiere, puisqu'il est constant que Constantin le Grand l'a appellé Dieu, & que Dieu ne sauroit être jugé par les Hommes. On loué néanmoins sa charité pour les pauvres: & on remarque qu'il avoit par devers lui un Catalogue de tous les boiteux, les aveugles, & les Pauvres absolument invalides de Rome; & qu'il leur faisoit distribuer leur nourriture tous les jours. Quant à ceux qui pouvoient marcher, il leur fit donner des mereaux, pour venir querir leur subsistance, les uns le Dimanche, les autres le Lundi, & ainsi chaque jour de la Semaine. Il fit reparer l'aqueduc qui portoit de l'eau à St. Pierre, en faveur des Pauvres qui demandoient l'aumône à l'entrée de l'Eglise, & des Pelerins de toutes Nations, qui venoient y chercher le pardon de leurs crimes. Mais, le celebre Mr. de Marca l'accuse d'avoir fait quelques brèches à la Discipline & aux Libertez de l'Eglise, en soutenant 1. Qu'il n'étoit pas permis d'assembler des Conciles Nationaux, sans le consentement du Pape. 2. En s'attribuant les appellations des causes des Clercs jugées par les Synodes Nationaux, & même après la revision de leur procès. 3. Enfin, en évoquant les causes & les Personnes à Rome, pour les y juger.

On venoit aussi de toutes les Provinces consulter le Pape Nicolas sur diverses Questions, plus qu'aucun de ses Prédecesseurs dont il y eut memoire; & on dit que chacun s'en retournoit content après avoir reçu sa benediction & ses instructions. Cette multitude de Consultations l'empêchoit de repondre aussi promptement qu'il eut desiré, comme il temoigne en plusieurs Lettres, particulièrement (26) à Roland, Archevêque d'Arles, & à Adon de Vienne. Outre les Lettres dont j'ai parlé, il en reste plusieurs de ce Pape, sur pareilles Consultations. Entr'autres, il y en a une à Rodolfe, Archevêque de Bourges, où il decide que les Corévêques ont les fonctions Episcopales, & par conséquent, que les Ordinations de Prêtres & d'Evêques faites par eux sont valables. Que l'Archevêque de Bourges, en vertu de son Patriarchat, n'avoit droit sur l'Eglise de Narbonne, que pour juger en cas d'appel, & gouverner pendant la Vacance du Siege. Je ne sache point qu'il ait été parlé auparavant de ce Patriarchat, & on croit (27) qu'il étoit fondé sur ce que Bourges étoit la Capitale du Roiaume d'Aquitaine, erigé par Charlemagne en faveur de Louis-le-Debonnaire. Le Pape ajoute que dans l'Eglise Romaine on ne fait l'onction des mains, ni aux Prêtres, ni aux Diacres, quoique l'onction des Prêtres fut déjà reçue dans les Gaules (28). Il decide aussi que les Penitens, qui reprennent le service des Armes, font contre les Regles; mais, puisque vous temoignez, continue-t'il, que cette defense en pousse quelques-uns au desespoir, & d'autres à s'enfuir chez les Paiens, nous vous en laissons la decision, suivant les circonstances particulieres. Dans quelques-unes de ses

An de J. C.  
867.

Sa Charité.

Ses Responses à  
diverses  
Consultations.(\*) *Dist.* 96.(26) *Tom.* 8. *Concil.* p. 493.(27) *Thomassin, Discip. Part.* 3. *Liv.* 1. c. 4.

n. 6.

(28) *V. Martene, de Antiq. Eccl. Ritib. lib.* 1.

c. 8. art. 9.

An de J.C.  
867.

Lettres, il prescrivit des Penitences. Un Moine nommé Eriarth, aiant tué un Moine de St. Riquier qui étoit Prêtre, étoit allé à Rome, pour être absous de ce crime. Le Pape lui impose douze années de Penitence, pendant les trois premières il demeurera pleurant à la porte de l'Eglise. La quatrième, il sera entre les Auditeurs, sans communier. Les sept dernières, il communiera aux grandes fêtes, mais sans donner d'offrande. Pendant tout ce tems, il jeunera jusques au soir, comme en carême, excepté les Fêtes & les Dimanches, & ne voiera qu'à pied. Il devoit, ajoute le Pape, faire Penitence toute sa vie; mais, nous avons eu égard à sa foi, & à la protection des Saints Apôtres, qu'il est venu chercher. Il le recommande à Hincmar son Metropolitan, pour lui faire accomplir sa penitence; & Hincmar en écrivit à Hilmerade, Evêque d'Amiens.

Usage des  
Peniten-  
ces.

Nous voions dans les Lettres du Pape Nicolas trois autres exemples de ces Penitences canoniques, semblables à celles des premiers Siècles: mais, ce qui paroît étrange, c'est qu'il imposoit des Penitences par menace à des Pecheurs qui n'en demandoient point. Car Etienne, Comte d'Auvergne, aiant chassé de son Siege Sigon, Evêque de Clermont, & mis un Usurpateur à sa place, le Pape lui ordonne de le rétablir incessamment, & de se trouver devant les Legats, qu'il envoioit pour presider à un Concile, afin de se justifier de ce crime, & de plusieurs autres, dont il étoit accusé. *Autrement, dit-il, nous vous defendons l'usage du vin & de la chair, jusqu'à ce que vous veniez à Rome vous presenter devant nous.*

Nous avons environ cent Lettres du Pape Nicolas I.; mais, il y en avoit un Registre entier, au raport d'Anastase. Pendant tout son Pontificat, il ne fit qu'une Ordination, qui fut au mois de Mars, où il ordonna sept Prêtres & quatre Diacres: mais, il sacra 67. Evêques pour divers lieux. Il fut enterré à la Porte de l'Eglise de St. Pierre.

BASILE,  
Empereur d'Orient.

ADRIEN II. CHARLES LE-CHAUVE,  
Roi de France.

### C X. P A P E.

LE successeur de Nicolas I., fils d'un Evêque nommé Talare, étoit né à Rome. Il étoit de la famille des Papes Etienne IV. & Sergius II. Ainsi, le St. Siege lui étoit dû comme par droit d'Heritage. Gregoire IV. le fit Sous-Diacre: ensuite, il fut admis dans le Palais Patriarchal de Latran, & ordonné Prêtre du titre de St. Marc Pape. Il étoit fort aumônier; & on dit qu'un jour, distribuant aux Pauvres quarante deniers qu'il avoit reçus du Pape Sergius, avec les autres Prêtres, ils se multiplierent entre ses mains; en sorte qu'après en avoir donné chacun trois à un grand nombre de pauvres, & autant à chacun de ses Domestiques, il en resta encore six. Il n'étoit pas moins charitable à exercer l'hospitalité. On l'élut Pape tout d'une voix après la mort de Leon IV. & encore après Benoit III.;  
mais

mais, il seut si bien s'excuser, qu'il l'évita. Enfin, après la mort de Nicolas I. le concours de tout le Peuple & de tout le Clergé fut si unanime, les cris & les instances si pressantes, qu'il fut obligé d'accepter, quoiqu'agé de soixante & seize ans. Il étoit marié. Sa femme Stephanie vivoit encore, & il avoit une fille. Plusieurs Personnes pieuses, Moines, Prêtres, & Laïques, disoient avoir eu depuis long tems des Revelations, qui promettoient cette Dignité à A D R I E N. Les uns l'avoient vû dans le Siege Pontifical orné du *Pallium*; d'autres, celebrant la Messe revêtu de la chasuble; d'autres, distribuant des pieces d'or dans la basilique; d'autres, enfin, marchant en ceremonie à St. Pierre sur le cheval du Pape Nicolas.

An de J.C.  
867.

On le tira de l'Eglise de St. Marie-Majeure, où il étoit souvent en priere, & on le porta avec empressement au Palais Patriarchal de Latran. Les Envoiez de l'Empereur Louis l'ayant appris, trouverent mauvais, non pas qu'on l'eut élu Pape, car ils le souhaitoient comme les autres; mais, qu'étant presens, les Romains ne les eussent pas invitez à l'élection, quoiqu'ils fussent obligez de le faire. Les Romains repondirent, qu'il ne l'avoient pas fait par mepris de l'Empereur, & qu'ils avoient été contraints de ceder aux pressantes instances de la Multitude. Les Partisans du Pape ajoutent que cela fut fait ainsi, par prevoiance pour l'avenir; de peur qu'il ne passât en coutume d'attendre les Envoiez du Prince, pour l'Electio[n] du Pape. Vraisemblablement, comme dit Platine (1), telle étoit l'intention des Romains; mais, quoiqu'en puisse dire Mr. Fleury (2), il n'est pas croiable qu'ils aient allegué une pareille excuse aux Ministres de l'Empereur; car, c'eut été braver leur Souverain: & qui pourroit s'imaginer que ces Ministres eussent été satisfaits de cette reponse? Je ne fais où Mr. Fleury avoit laissé son jugement, lorsqu'il écrivoit de pareilles choses. Et il est bien sûr, que, dans ce tumulte du Peuple Romain, les Envoiez de l'Empereur conserverent autant qu'ils purent les droits de leur Maître: car, le Peuple vouloit qu'Adrien fut consacré sur le champ, & le demandoit à grands cris: mais, on reprima ses mouvemens impetueux. On l'obligea donc d'attendre la Reponse de l'Empereur Louis, qui, ayant vû le Decret de cette Election, avec les souscriptions, loua les Romains de l'avoir faite; & declara qu'il ne prétendoit point que l'on donnât rien pour la consecration d'Adrien, & que loin d'ôter quelque chose à l'Eglise Romaine, il entendoit que ce qu'on lui avoit ôté lui fut rendu.

Electio[n]  
d'Adrien.

Ainsi, après qu'on eut fait, selon la coutume, les prieres, les veilles, & les aumônes, le Samedi 13. de Decembre 867. le lendemain Dimanche, Adrien fut conduit à St. Pierre, & consacré solennellement, par Pierre Evêque de Gabii, ville à present ruinée près de Palestrine, Leon de la Forêt blanche, & Donat d'Ostie. On prit ces trois Evêques, parce que celui d'Albane étoit mort, & Formose de Porto absent, ayant été envoyé par le Pape Nicolas prêcher les Bulgares. A la Messe que celebra le nouveau

Il est consacré.

Pa-

(1) Platine, in Hadr. II.

(2) Fleury, Hist. Eccl. Liv. LI. §. 9.

An de J. C.  
867.

Pape, tout le Monde s'empressoit à recevoir de sa main la Communion; & il la donna à quelques-uns que ses Predecesseurs en avoient exclus: car, il admit à la Communion Ecclesiastique Teutgaud, Archevêque de Trêves & Zacarie, Evêque d'Agnania, excommuniés par le Pape Nicolas; & le Prêtre Anastase que Leon & Benoit avoient reduit à la Communion Laïque. Mais, il ne les reçut qu'après la satisfaction convenable. Etant de retour au Palais de Latran, il refusa les presens que les Papes avoient accoutumé de recevoir, excepté ce qui pouvoit servir aux tables, disant: *Il faut mépriser ce honteux commerce d'argent; donner gratuitement ce que nous avons reçu gratuitement, selon le Precepte de notre Seigneur (3), & partager les oblations des fidèles avec les Pauvres pour qui elles nous sont données.*

Rome est pillée.

Mais, tandis qu'on sacroit le Pape, Lambert Duc de Spolette entra dans Rome à main armée & l'abandonna au Pillage aux gens de sa suite. Les Grands racheterent leurs Maisons par de grosses sommes. On n'épargna ni les Eglises, ni les Monasteres, & plusieurs filles nobles furent enlevées. Les plaintes en étant portées devant l'Empereur, Lambert perdit son Duché, & encourut la haine de tous les François. Le Pape de son côté ouvrit son Arsenal, & excommunia ceux qui avoient commis ce pillage, & nommément cinq des principaux, jusques à ce qu'ils fissent restitution & satisfaction; & il y en eut deux qui satisfirent.

Lettre sur l'Ordination d'Adrien.

A peine Adrien eut-il reçu l'Ordination Episcopale, qu'Anastase le Bibliothecaire en donna avis à Adon Archevêque de Vienne en ces termes (4):  
 „ Je vous annonce une triste nouvelle, hélas! notre Pere Nicolas a passé  
 „ à une meilleure vie le 13. de Novembre, & nous a laissez fort desolez.  
 „ Maintenant, tous ceux qu'il a repris pour des Adulteres, ou d'autres  
 „ crimes, travaillent avec chaleur à detruire tout ce qu'il a fait & abolir  
 „ tous ses Ecrits; & on dit que l'Empereur les appuie. Avertissez-en donc  
 „ tous les freres, & faites pour l'Eglise de Dieu ce que vous croirez qui  
 „ puisse réussir. Car si on casse les actes de ce grand Pape, que devien-  
 „ dront les vôtres? Mais, quoique nous aions peu de gens qui n'aient fléchi  
 „ le genou devant Baal, je sai qu'il y en a beaucoup chez vous. Nous  
 „ avons un Pape nommé Adrien, homme zélé pour les bonnes mœurs.  
 „ Mais, nous ne favons encore, s'il voudra se charger de toutes les affaires  
 „ Ecclesiastiques, ou seulement d'une partie. Il a une confiance entiere à  
 „ mon oncle Arsene votre Ami, dont toutefois le zele pour la Reformation  
 „ de l'Eglise est un peu refroidi, à cause des mauvais traitemens qu'il a re-  
 „ çus du defunt Pape, & qui l'ont attaché à l'Empereur. Je vous prie de  
 „ le ramener par vos sages avis, afin que l'Eglise profite du credit qu'il a  
 „ auprès de l'Empereur & du Pape. „ Anastase ajoute par Apostille:  
 „ Je vous conjure d'avertir tous les Metropolitains des Gaules, que si on  
 „ tient ici un Concile, ils ne doivent pas travailler à déprimer le defunt Pa-  
 „ pe, sous prétexte de recouvrer leur autorité, vû principalement que  
 Per-

(3) *Math. x. 8.*

(4) *Tom. 8. Cencil. 568.*

„ Personne ne l'a accusé, & qu'il n'y a plus personne qui le puisse défendre: qu'il n'a jamais consenti à aucune Heresie, comme on le suppose faussement, & n'a agi que par un bon zele: c'est pourquoi je vous conjure au nom de Dieu de resister à ce qu'on veut faire contre lui: ce seroit anéantir l'autorité de cette Eglise. „

Ce n'étoit pas sans sujet qu'Anastase craignoit pour la Memoire & les Actes du Pape Nicolas. Plusieurs crurent qu'Adrien les vouloit casser, & ils en furent scandalisez. D'autres, au contraire, étoient choquez de ce qu'il marchoit sur ses pas: tant il est vrai que quand un Grand est suspect, ou odieux, tout ce qu'il fait, bien ou mal, est toujours pris en mauvaise part (5). Il semble qu'on trouvoit mal qu'Adrien, incontinent après son sacre, eut envoie en Bulgarie les Evêques Dominique & Grimoalde, que Nicolas y avoit destinez & congédiez immédiatement avant sa mort; & qu'il fit mettre son nom aux Lettres dont son Prédecesseur les avoit chargez. Quand ils furent partis, il obtint de l'Empereur Louis le rapel de Gauderic, Evêque de Veletri, d'Etienne, Evêque de Nepti, & de Jean Simonide, exiliez sur de fausses accusations. L'Empereur même renvoia tous ceux qu'il tenoit en prison comme criminels de Leze-Majesté. Ensuite, le Pape fit peindre, suivant l'intention de Nicolas I., l'Eglise que celui-ci avoit fait bâtir de neuf, avec trois aqueducs, & qui étoit la plus belle de toutes celles de Latran. Tout cela donna sujet aux ennemis du Pape Nicolas de dire publiquement & d'écrire, que le Pape Adrien étoit Nicolaïte. Et parce qu'il toleroit chez lui avec patience quelques-uns d'entr'eux, d'autres crurent au contraire qu'il vouloit flétrir la Memoire de son Predecesseur. D'où il arriva que tous les Evêques d'Occident lui écrivirent des Lettres solennelles, pour l'exhorter à honorer la Memoire du Pape Nicolas. C'étoit peut-être l'effet des sollicitations d'Anastase le Bibliothecaire, & d'Adon de Vienne. Cependant à Rome, quelques Moines, tant Grecs, que d'autres Nations, s'abstinrent secrettement de sa Communion pendant quelques jours; ce qui fut cause que le Vendredi 20. de Fevrier, leur donnant à diner, suivant la coutume, il en invita un plus grand nombre qu'à l'ordinaire. Il leur donna lui-même à laver, leur servit à boire & à manger; & ce qu'aucun Pape de sa connoissance n'avoit fait avant lui, il se mit à table avec eux, & pendant tout le dîner on chanta des Cantiques spirituels. Au sortir de table, il se prosterna sur le visage devant tous, & dit: *Je vous supplie, mes freres, priez pour l'Eglise Catholique, pour notre fils très-Chrétien l'Empereur Louis, que Dieu lui soumette les Sarrazins pour notre repos; & priez aussi pour moi, qu'il me donne la force de gouverner son Eglise si nombreuse.* Ils s'écrierent que c'étoit plutôt à lui à prier pour eux: & il ajouta avec larmes: *Comme les prieres, pour ceux qui ont très-bien vécu, sont des actions de graces (6): je vous prie de remercier Dieu d'avoir donné à son Eglise mon Seigneur*

An de J.C.  
867.

An de J.C.  
868.

(5) *Inviso semel Principe, seu benè, seu male facta premunt.* Tacite, *Hist. lib. 1. c. 7.*

(6) *Augustini Enchirid. c. 110.*



An de J. C.  
868.

gneur & mon Pere le très-saint & orthodoxe Pape Nicolas, pour la defendre comme un autre Josué. Alors tous les Moines de Jerusalem, d'Antioche, d'Alexandrie, & de Constantinople, dont quelques-uns étoient Deputez de la part des Princes, demeurèrent long-tems en silence d'étonnement: puis ils s'écrierent: Dieu soit loué, Dieu soit loué, d'avoir donné à son Eglise un tel Pasteur, & si respectueux envers son Predecesseur. Que l'envie cesse! Que les faux bruits se dissipent! Et ils dirent trois fois: Vive notre Seigneur Adrien, établi de Dieu Souverain Pontife & Pape Universel, éternelle Memoire. Il fit signe de la main pour faire silence, & dit: Au très-saint & orthodoxe Seigneur Nicolas, établi de Dieu Souverain Pontife & Pape Universel, éternelle memoire. Au nouvel Elie, vie & gloire éternelle. Au nouveau Phinées digne de l'éternel sacerdoce, salut éternel. Paix & grace à ses Sectateurs. Chacune de ces Acclamations fut repetée trois fois.

Il écrit aux  
Evêques  
François.

Le Pape Adrien n'eut pas moins de soin de se justifier sur ce sujet auprès des Evêques François, comme on voit par la premiere (7) des Lettres qui leur sont adressées. Elle est du second jour de Fevrier 868. & c'est la reponse à la Lettre Synodale du Concile de Troyes. Actard, Evêque de Nantes, qui en étoit chargé, n'arriva à Rome qu'après la mort du Pape Nicolas, & l'Ordination d'Adrien; & cette premiere Reponse fut apportée en France par Sulpice envoyé de Vulfade, Archevêque de Bourges: aussi lui est-elle très-favorable; car, le Pape Adrien y parle ainsi: „ L'innocence de notre  
„ frere l'Evêque Vulfade & de ses Collegues, qui avoit été obscurcie pour  
„ un peu de tems, est devenue par vos soins aussi claire que la lumiere du so-  
„ leil: c'est pourquoi nous confirmons & approuvons votre Jugement; &  
„ aiant egard à votre priere, nous accordons à Vulfade, Archevêque de  
„ Bourges, l'usage du Pallium. Notre Predecesseur l'auroit volontiers ac-  
„ cordé, s'il avoit reçu ce que vous venez de nous envoyer, & nous ne fai-  
„ sons qu'exécuter ses intentions. Aussi, comme nous vous accordons ce  
„ que vous demandez, nous vous prions de faire écrire le nom du Pape  
„ Nicolas dans les Livres & les Dyptiques de vos Eglises: de le faire nom-  
„ mer à la Messe, & d'ordonner la même chose aux Evêques vos Confre-  
„ res. Nous vous exhortons aussi de résister vigoureusement de vive voix  
„ & par écrit aux Princes Grecs & aux autres, principalement aux Clercs,  
„ qui voudroient entreprendre quelque chose contre sa Personne ou ses  
„ Decrets, sachant que nous ne consentirons jamais à ce que l'on pourroit  
„ ici tenter contre lui. Il est vrai que nous ne voulons pas être inflexi-  
„ bles envers ceux qui imploreront la misericorde du St. Siege, après une  
„ satisfaction raisonnable, pourvu qu'ils ne prétendent pas se justifier en  
„ accusant ce grand Pape, qui est maintenant devant Dieu, & que Per-  
„ sonne n'a osé reprendre de son vivant. Soiez donc vigilans & courageux  
„ sur ce point, & instruisez tous les Evêques d'au de-là des Alpes. Car, si  
„ on rejette un Pape ou ses Decrets, aucun de vous ne peut compter que  
les

(7) Hadriani, Epi st. 6. tom. 8. Concil. p. 882.

„ ses Ordonnances subsistent. „ Peu de tems après, c'est-à-dire le 6. de Mai, le Pape Adrien ecrivit de même à Adon, Archevêque de Vienne, qui l'avoit exhorté à soutenir les Decrets de son Predecesseur. *Je pretens les défendre*, dit Adrien, *comme les miens propres. Mais, si les circonstances des tems l'ont obligé d'user de severité, rien ne nous empêche d'en user autrement, selon la difference des occasions.*

An de J. C.  
868.

Dès que le Roi Lothaire eut appris la mort du Pape Nicolas, il envoya à Rome Adventius, Evêque de Metz, & Grimland son Chancelier, avec une Lettre (8), par laquelle il temoignoît regretter le defunt Pape; se plaignant néanmoins, qu'il s'étoit laissé prevenir contre lui. „ Je me suis soumis à lui, „ ajoutoit-il, ou plutôt au Prince des Apôtres, au de-là de tout ce qu'ont „ fait mes Predecesseurs. J'ai suivi ses avis Paternels, & les exhortations „ de ses Legats, au préjudice même de ma Dignité. Je n'ai point cessé „ de le prier que, suivant les Loix Divines & humaines, il me fut permis „ de me présenter à lui avec mes accusateurs: mais, il me l'a toujours refusé, „ & empêché de visiter le St. Siege dont mes Ancêtres ont été les Protec- „ teurs. Nous sommes bien aises que les Bulgares, & les autres Barbares, „ soient invitez à visiter les Tombeaux des Apôtres: mais, nous sommes „ sensiblement affligés d'en être exclus. „ Ensuite, il felicite le Pape Adrien sur son election, lui offre sa protection & son obéissance, temoigne un grand desir d'aller à Rome, & prie le Pape de ne lui préférer aucun des Rois ses egaux. Il ajoute: „ Ne nous envoyez vos Lettres que par notre „ Ambassadeur, par le vôtre, ou par celui de l'Empereur Louis notre frere; parce que, faute de cette precaution, il est arrivé de grandes divisions „ en ces quartiers. „

Le Roi  
Lothaire  
envoie à  
Rome.

Le Pape fit reponse, par une Lettre, que nous n'avons plus, mais dont la substance étoit, que (9) le St. Siege est toujours prêt à recevoir une digne satisfaction, & n'a jamais refusé ce qui est déclaré juste par les Loix divines & humaines. Qu'ainsi Lothaire pouvoit hardiment se présenter, s'il se sentoît innocent des crimes dont on le chargeoit; & que quand même il se reconnoitroit coupable, il ne devoit pas laisser de venir pour recevoir la Penitence convenable. D'autre côté, l'Empereur Louis, apparemment sollicité par les Ambassadeurs de Lothaire, travailla puissamment à adoucir le Pape Adrien à son egard. Depuis dix huit mois (10), Louis, aidé par les Troupes de Lothaire, faisoit avec avantage la Guerre aux Sarrasins d'Afrique, qui ravageoient la partie meridionale d'Italie, & y tenoient plusieurs Places. Le Pape, ne pouvant donc rien refuser à ce Prince, lui accorda même l'absolution de Valdrade, comme il paroît par plusieurs Lettres dont furent chargez Adventius de Metz, & le Chancelier Grimland, Ambassadeurs de Lothaire.

Reponse  
du Pape.

La premiere est à Valdrade même, & le Pape y parle ainsi: „ Nous avons

(8) Tom. 8. Concil. p. 909.

(9) Reginon, ad an. 868.

(10) Chronic. Cassin. c. 36. Annal. Martyr.

An de J. C.  
868.

Lettres  
sur l'Affai-  
re de Lo-  
thaire.

„ avons appris par le raport de plusieurs Personnes, & principalement de  
 „ l'Empereur Louis, que vous vous êtes repentie de votre Peché & de vo-  
 „ tre opiniatreté: c'est pourquoy nous vous delivrons de l'Anathême & de  
 „ l'Excommunication, & vous remettons dans la société des fideles: vous  
 „ donnant permission d'entrer dans l'Eglise, de prier, de manger, & de  
 „ parler avec les autres Chrétiens. Soiez si bien sur vos gardes à l'avenir,  
 „ que Dieu vous accorde dans le Ciel l'absolution que vous recevez sur  
 „ la Terre; car, si vous usez de dissimulation, loin d'être deliée, vous vous  
 „ engagez davantage devant celui qui voit le cœur. Ne vous laissez pas  
 „ tromper à ceux qui vous flatent, & sachez que la verité ne peut demeu-  
 „ rer cachée. „ A cette Lettre, le Pape en joignit une pour les Evêques  
 „ de Germanie, où il leur donne part de l'absolution de Valdrade. Elle est  
 „ du 12. de Fevrier 868. aussi bien que celle qui est adressée au Roi Louis de  
 „ Germanie, & où il parle ainsi: „ Notre cher fils l'Empereur Louis com-  
 „ bat, non contre les Chrétiens, comme quelques-uns, mais contre les  
 „ Ennemis du nom Chrétien; pour la fureté de l'Eglise, principalement  
 „ pour la nôtre, & pour la delivrance de plusieurs fideles qui étoient en un  
 „ extrême peril dans le Samnium; enforte que les Sarrazins étoient prêts à  
 „ entrer sur nos terres. Il a quitté son repos & le lieu de sa Residence,  
 „ s'exposant au chaud, au froid, à toutes sortes d'incommoditez & de pe-  
 „ rils. Il a déjà fait de grands progrès. Plusieurs infideles sont tombez  
 „ sous ses Armes victorieuses, & il en a converti plusieurs à la foi. C'est  
 „ de quoi nous avons crû vous devoir avertir, afin qu'il ne vous arrive pas  
 „ d'attaquer rien de ce qui lui appartient; & non seulement à lui, mais à  
 „ Lothaire: car qui touche son frere, le touche. Autrement, sachez que  
 „ le St. Siege est fortement uni à ce Prince, & que nous sommes prêts  
 „ à employer pour lui les puissantes Armes que Dieu nous met en main, par  
 „ l'intercession de St. Pierre. „ Il y avoit des Lettres pareilles pour le Roi  
 „ Charles & pour les Evêques de son Roiaume.

Vigneur  
du Pape  
envers  
Lothaire.

Dès la fin de l'année precedente (11), le Roi Lothaire avoit envoyé à  
 Rome Thietberge son Epouse, pour demander elle-même la dissolution de  
 son mariage. Mais, le Pape Adrien ecrivit une Lettre vigoureuse au Roi Lo-  
 thaire; &, apparemment, l'Evêque & le Chancelier en furent aussi chargez.  
 Le Pape y parle en ces termes: „ La Reine Thietberge votre Epouse, nous a  
 „ expliqué ses peines de sa propre bouche & nous a dit, qu'à cause de quelque  
 „ infirmité corporelle, & que son Mariage n'a pas été legitimement con-  
 „ tracté, elle desire se separer de vous, renoncer au Monde & se consacrer  
 „ à Dieu. Cette Proposition nous a surpris, & quoi qu'elle eut votre  
 „ consentement, nous n'avons pû lui donner le nôtre. Au contraire, nous  
 „ lui avons enjoint de retourner avec vous, & de soutenir le Droit de son  
 „ mariage. Quant aux raisons qu'elle prétend avoir de se separer, nous  
 „ avons remis à les examiner murement avec nos freres dans un Concile.

C'est

(1) *Annal. Bertin. an. 867.*

An de J.C.  
868.

„ C'est pourquoi nous exhortons votre Excellence à ne point écouter les  
 „ mauvais Conseils; mais à recevoir cette Reine avec l'affection qui lui est  
 „ dûë, comme une partie de vous-même. Que si la difficulté du chemin,  
 „ ou quelque infirmité corporelle, l'oblige à demeurer dans quelqu'une de  
 „ ses terres en attendant le Concile, elle doit y demeurer en sûreté sous vo-  
 „ tre protection Roiale, & disposer des Abbaies que vous lui avez promi-  
 „ ses de votre bouche, pour avoir de quoi subsister avec Dignité. Si quel-  
 „ qu'un s'y oppose, il fera frapé d'Anathême, & vous même excommu-  
 „ nié, si vous y prenez part. „

Après les Ambassadeurs du Roi Lothaire, Actard, Evêque de Nantes, fut aussi renvoié de Rome, avec plusieurs Lettres en sa faveur. La première est adressée aux Evêques qui avoient assisté aux Conciles de Soissons & de Troyes; & le Pape y parle ainsi d'Actard: „ Mais parce'que, suivant  
 „ votre rapport, ce venerable Prelat est depuis long-tems chassé de son Eglise, par la persecution des Païens, & réduit à mener une vie errante, quoique sa science & sa vertu le pussent rendre tres-utile à l'Eglise, Nous ordonnons, suivant les Maximes de nos Predecesseurs, & principalement de St. Gregoire, qu'il soit pourvû de quelque Eglise, qui se trouvera vacante, & qui ne soit pas moindre qu'étoit la sienne; si toutefois son Eglise est tellement ruinée, qu'il n'y ait plus d'esperance de la retablir. Nous lui avons même accordé le *Pallium*, en consideration de ce qu'il a souffert pour la Religion; mais, cet honneur sera attaché à sa personne, & non à l'Eglise dont il doit être pourvû. „ La seconde Lettre est au Roi Charles, en reponse à la Lettre que ce Prince avoit écrit au Pape Nicolas, après le Concile de Troyes touchant l'affaire d'Ebbon. Le Pape Adrien declare que cette affaire doit être désormais ensevelie dans le silence, puis qu'Ebbon n'a jamais été accusé d'aucune Heresie; & qu'il est mort, aussi bien que les Evêques qui avoient connoissance de son affaire. Ensuite, il recommande Actard au Roi comme il avoit fait aux Evêques. Il y a une autre Lettre à Herard, Archevêque de Tours, qu'il prie de rendre à Actard le Monastere qu'il a eu autrefois dans le Diocèse de Tours, afin qu'il ait de quoi subsister; & marque qu'il a écrit à Salomon & aux Bretons ses Sujets pour conserver les Droits de l'Eglise de Tours. Le Pape écrivit aussi à l'Archevêque Hincmar en ces termes: „ Quoique je vous connoisse depuis  
 „ long-tems par votre reputation, néanmoins je suis bien mieux instruit de  
 „ votre merite par le rapport de nos venerables freres Arsene Apocrisiare du  
 „ St. Siege, l'Evêque Actard, & mon cher fils Anastase Bibliothecaire; ce qui m'a donné autant d'affection pour vous, que si je vous avois entretenu mille fois. Vous savez combien les Papes Benoit & Nicolas ont travaillé dans l'affaire du Roi Lothaire. Nous avons le même esprit, & nous suivons ce qu'ils ont décidé. C'est pour quoi, nous vous exhortons à ne point vous ralentir; mais à parler hardiment de notre part aux Rois & aux Seigneurs, pour empêcher que l'on ne releve, par de mauvais artifices, ce qui a été détruit par l'autorité divine. Et comme no-

Lettres en  
faveur  
d'Actard.

An de J. C.  
868.

„ tre cher fils Charles entre les Rois, & vous entre les Evêques, avez prin-  
„ cipalement concouru avec le St. Siege en cette bonne oeuvre; nous  
„ vous prions de soutenir ce Prince, & l'exhorter continuellement à ache-  
„ ver le bien qu'il a commencé. „ Il lui recommande ensuite les interêts  
d'Aëtard, pour lui faire obtenir une Eglise.

Affaires de  
C. P.

Cependant, on apprit à Rome que Photius avoit été chassé du Siege Pa-  
triarchal de Constantinople, & Ignace retabli (12). La premiere nouvelle  
de cette revolution fut apportée par Euthymius Spataire ou Ecuier, & En-  
voié de l'Empereur Basile. Le Pape en fut ravi; & il marqua sa joie dans  
la Lettre qu'il ecrivit à l'Empereur d'Orient, à qui il prodigua les plus fa-  
des Louanges, malgré le parricide dont ce Prince étoit coupable. Adrien  
crut sans doute que cette occasion lui feroit à peu près aussi favorable que  
l'avoit été à Gregoire I. le parricide commis par l'infame Phocas, à qui  
Basile ne ressembloit pas mal. L'Abbé Theognoste, qui demouroit à Rome  
depuis environ sept ans, s'en retourna à Constantinople avec Euthymius;  
& le Pape le chargea de deux Lettres, l'une pour l'Empereur Basile, l'autre  
pour le Patriarche Ignace, dattées du 1. jour d'Août 868. Il declare  
dans l'une & dans l'autre qu'il suivra inviolablement tout ce qu'avoit fait le  
Pape Nicolas touchant Ignace & Photius. Il regarde le regne de Basile  
comme une benediction particuliere de Dieu, pour la gloire du St. Siege.  
Il le compare à Salomon; & il assure, que c'étoit par une *inspiration divine*,  
qu'il avoit retabli le Patriarche Ignace, & chassé Photius; quoique ce ne  
fut que par colere, & par un Esprit de vengeance, comme je l'ai remarqué  
ci-dessus.

Lettre de  
Basile au  
Pape.

Quelque tems après l'arrivée d'Euthymius à Rome, Jean Metropolitain  
de Sylée, autrement Pergé en Pamphilie, Apocryfiaire d'Ignace, & Ba-  
file surnommé Pinacas, Spataire & Envoié de l'Empereur, arriverent à  
Rome. Quant à Pierre, Metropolitain de Sardes, Apocryfiaire de Photius,  
il perit en chemin par un naufrage, dont il ne se sauva qu'un Moine nommé  
Methodius; qui, étant arrivé à Rome & cité trois fois, sans se représenter,  
fut anathematisé, & se retira. Le Pape Adrien reçut les Envoiez de l'Em-  
pereur & d'Ignace dans la Sale secreete de St. Marie-Majeure, selon la cou-  
tume, accompagné des Evêques & des Grands. Les Envoiez Grecs se pre-  
senterent avec beaucoup de respect, & rendirent au Pape les presens & les  
Lettres adressées à Nicolas son Prédecesseur. Celle de l'Empereur Basile  
faisoit mention de la premiere envoyée par Euthymius; & comme on ne sa-  
voit à Constantinople si elle avoit été reçue, on en repete le contenu.  
„ Aiant trouvé, dit Basile, à notre Avenement à l'Empire, notre Eglise  
„ privée de son Pasteur legitime, & soumise à la Tyrannie d'un Etranger;  
„ nous avons chassé Photius, avec ordre de demeurer en repos, & nous  
„ avons rappelé Ignace notre Pere, manifestement opprimé, & justifié  
„ par plusieurs de vos Lettres, que l'on avoit cachées jusques ici avec grand  
soin;

(12) Voyez tom. 8. Concil. p. 1084. etc.

soin. Nous vous laissons maintenant approuver ce que nous avons fait, & regler ce qui reste à faire, c'est-à-dire, comment doivent être traités ceux qui ont communiqué avec Photius. Il y a des Evêques & des Prêtres, qui, aiant été ordonnez par Ignace, & s'étant engagez par écrit à ne le point abandonner, ont manqué à leurs promesses. D'autres ont été ordonnez par Photius, & plusieurs se sont engagez à lui, soit par violence, soit par seduction. Comme presque tous nos Evêques & nos Prêtres sont tombez dans cette faute, nous vous prions d'avoir pitié d'eux, afin d'éviter un naufrage entier de notre Eglise; principalement de ceux qui demandent à faire penitence, & ont recours à vous, comme au Souverain Pontife: quant à ceux qui ne veulent point rentrer dans le bon chemin, ils ne peuvent éviter la condamnation. La Lettre du Patriarche Ignace contient en substance les mêmes choses; & commence par une reconnoissance authentique de la Primauté du Pape, & de son autorité, pour remedier à tous les maux de l'Eglise. Ignace relève les souffrances de Jean de Sylée son Legar, & de Pierre Evêque de Troade, qu'il envoie avec lui. Il marque que plusieurs de ceux qu'il avoit ordonnez sont demeurez fermes, & ajoute: „ Paul, Archevêque de Cesarée en Cappadoce, ordonné par Photius, après avoir été contre nous dans le premier Concile, a résisté fortement dans le second à nous condamner. „

Après que le Pape Adrien eut reçu ces Lettres, les Envoyez Grecs rendirent grâces à l'Eglise Romaine, d'avoir tiré du Schisme l'Eglise de Constantinople, & ils ajouterent: *L'Empereur Basile, & le Patriarche Ignace, après que Photius a été chassé, ont trouvé un Livre plein de faussetez contre l'Eglise Romaine & le Pape Nicolas; qu'ils vous ont envoyé scellé, pour l'examiner, & déclarer, comme chef de l'Eglise, ce qu'elle doit croire de ce prétendu Concile.* Le Pape repondit: *Nous voulons bien examiner ce Livre, pour en condamner l'Auteur une troisième fois.* Le Metropolitan étant sorti, & rentré, presenta le Livre, & le jeta à terre en disant: *Tu as été maudit à Constantinople, sois encore maudit à Rome.* Et le Spataire Basile, le frapant du pied & de l'Epée, ajouta: *Je crois que le Diable habite dans cet Ouvrage, pour dire, par la bouche de Photius, ce qu'il ne peut dire lui-même: car il contient une fausse souscription de l'Empereur Basile notre Maître, après celle de Michel, que Photius fit souscrire de nuit étant ivre. Pour celle de Basile, le retablissement d'Ignace fait bien voir, qu'elle n'est pas de lui, & nous sommes prêts d'en faire serment. Mais, Photius a pu aussi bien contrefaire la signature de Basile, que celle de plusieurs Evêques absens. Personne à Constantinople n'a eu connoissance de ce Concile, parce qu'en effet il n'a pas été tenu: mais Photius a pris prétexte de ce qu'à Constantinople, il y a toujours plusieurs Evêques de la Province, comme ici à Rome; & on dit qu'à la place des Evêques, il a fait souscrire des Citoyens fugitifs de leurs villes, gagnés par argent. De-là vient que ces souscriptions sont de différens caractères, & de différentes plumes, l'une plus menue, l'autre plus grosse pour représenter l'écriture des vieillards. Vous verrez bien ici la diversité des écritures; mais, vous ne connoîtrez pas la fraude, si vous n'envoyez à Constantinople.*

On demande la condamnation des Actes d'un faux Concile.

Le

An de J.C.  
868.

Concile de  
Rome.

Le Pape n'étoit pas d'humeur de manquer une si belle occasion de se vanger de Photius, ni de laisser échaper les dispositions favorables de la Cour de Constantinople, sans en profiter. Il donna donc le Livre à examiner, pendant quelques jours, à des hommes instruits des deux Langues Grecque & Latine; &, du consentement du Senat & du Peuple, il assembla un Concile à St. Pierre, où, l'on entendit les Envoiez de Constantinople, & on lut les Lettres du Pape Nicolas (13). Ensuite, Jean Archidiacre de l'Eglise Romaine, depuis Pape, lut un Discours au nom d'Adrien; où, après avoir représenté les crimes de Photius, & la fermeté du Pape Nicolas à le condamner, il dit: „ Voiez donc, mes „ freres, ce que nous avons à faire, tant sur ce Conciliabule & ses Actes „ profanes, qu'à l'égard de ceux qui y ont souscrit. Dites librement ce „ que vous pensez. Quant à moi, je suis prêt à tout souffrir, & même la „ mort, pour la Loi de Dieu, les Canons, les Privileges du St. Siege, la „ memoire & les Actes du Pape Nicolas mon Predecesseur. „ Gauderic Evêque de Velitre lut au nom du Concile une Reponse à ce Discours du Pape, par laquelle il est exhorté à condamner ce Conciliabule tenu à Constantinople par la faction de Photius, sous le regne de Michel. Le Diacre Marin lut un second Discours du Pape, où il dit: „ Puisque le Livre contenant „ les Actes de ce Conciliabule nous a été apporté par les Envoiez de l'Em- „ pereur & du Patriarche, il faut voir ce que nous en devons faire. Pour „ moi, je suis d'avis de le jeter au feu, & le reduire en cendres en presen- „ ce de tout le Monde, & principalement des Envoiez Grecs. „ Le Concile repondit par la bouche de Formose Evêque de Porto: *Cette Sentence est juste: nous l'approuvons tous: nous vous prions de l'executer.* Pierre Diacre & Scriniaire lut un troisieme Discours du Pape, où il releve la temerité de Photius, d'avoir prétendu condamner Nicolas son Predecesseur. „ Le Pa- „ pe, dit-il avec une humilité un peu differente de celle des Apôtres, le „ Pape juge tous les Evêques; mais, nous ne lisons pas que Personne l'ait „ jugé. Car, encore que les Orientaux aient dit Anathême à Honorius „ après sa mort, il faut savoir qu'il avoit été accusé d'Herésie, qui est la „ seule cause pour laquelle il est permis aux inferieurs de resister à leurs su- „ perieurs; & neanmoins aucun, ni Patriarche, ni Evêque, n'auroit eu „ droit de prononcer contre lui, si l'Autorité du St. Siege n'avoit précédé. „ Le Pape Adrien reconnoit ici bien nettement la Condamnation d'Honorius: &, ce qui est bien plus important, il reconnoit que le Pape peut errer; car, ou le Pape Honorius étoit accusé d'Herésie sans fondement, ou le St. Siege s'est trompé en le condamnant comme Heretique, ou enfin Adrien lui-même est tombé dans l'erreur en croiant l'une de ces deux choses. Il n'y a point de Labyrinthe d'où l'on ne fortit avec plus de facilité, que les Flateurs des Papes ne se tireront des embarras de cet argument. Enfin, Benoit Notaire & Scriniaire lut une autre Reponse du Concile, qui confirme  
par

(13) Tom. 8. Concil. p. 1087.

par les Exemples de Jean d'Antioche & de Dioscore, que l'inférieur ne peut juger son supérieur. Cependant, les Evêques prient le Pape de se contenter de condamner Photius, & de pardonner à ses Complices, pourvu qu'ils condamnent de vive voix & par écrit ce qu'ils ont fait avec lui.

Alors, le Pape prononça de sa bouche la Sentence en cinq Articles en ce sens: „ Nous ordonnons, que le Conciliabule tenu depuis peu par Photius „ à Constantinople, & par l'Empereur Michel son Protecteur, contre le „ Respect du St. Siege, sera supprimé, brulé, & chargé d'Anathème per- „ petuel, comme rempli de toute fausseté. Nous ordonnons de même de „ tous les Ecrits que l'un & l'autre ont publiez en divers tems contre le St. „ Siege, & des deux Conventicules factieux assemblez par Michel & par Pho- „ tius contre notre Confrere Ignace; & nous les rejettons avec execration. „ Nous condamnons derechef Photius, déjà condamné justement par notre „ Prédecesseur, & par nous; à cause des nouveaux excès qu'il a com- „ mis, en s'élevant contre le Pape Nicolas & contre nous, & nous le char- „ geons d'Anathème. Neanmoins, s'il se foumet de vive voix & par écrit „ aux ordonnances de notre Prédecesseur, & aux nôtres, & condamne les „ actes de son Conciliabule, nous ne lui refusons pas la Communion Laïque. „ Quant à ceux qui ont consenti, ou souscrit, au Conciliabule, s'ils suivent les „ Decrets de notre Predecesseur, & reviennent à la Communion du Pa- „ triarche Ignace: s'ils anathematizent le Conciliabule, & en brûlent les „ Exemplaires; ils auront la Communion de l'Eglise. Mais, pour notre fils „ l'Empereur Basile, quoique son nom soit inferé fausement dans ces Ac- „ tes, aussi bien que celui d'Ignace, nous le dechargeons de toute condam- „ nation, & le recevons au nombre des Empereurs Catholiques. Quicon- „ que, après avoir eu connoissance de ce Decret Apostolique, retiendra des „ Exemplaires de ce Conciliabule, sans les declarer, ou les brûler, sera „ excommunié, ou déposé s'il est Clerc. Ce que nous ordonnons, non „ seulement pour Constantinople, mais pour Alexandrie, Antioche, & Je- „ rusalem, & generalement pour tous les fideles. „ Cette Sentence fut „ souscrite par trente Evêques; &, le Concile étant fini, on mit à la porte, „ sur les Degrez, le Livre apporté de Constantinople, qui contenoit les Ac- „ tes du Conciliabule de Photius. On le foula aux pieds, & on le jetta dans „ un grand feu, où il fut consumé.

Du reste, il est apparent qu'Anastase le Bibliothecaire mit au rabais les idées avantageuses qu'il avoit d'abord conçues du Pape Adrien; car, on (14) croit qu'il fut excommunié en ce Concile. Dès le 10. de Mars de cette année 868. Eleuthere, fils de l'Evêque Arsene, qui avoit été Legat en France, séduisit la fille du Pape Adrien qui avoit été fiancée à un autre, l'enleva, & l'épousa. Arsene se retira à Benevent près de l'Empereur Louis; &, étant tombé malade, il laissa son thresor entre les mains de l'Imperatrice Ingelberge. Il mourut sans communion; &, s'il en faut croire les Conteurs

An de J.C.  
868.

Adrien se  
justifie.  
Decret  
contre le  
Concile de  
Photius.

Anastase  
Bibliothe-  
caire ex-  
commu-  
nié.

(14) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LI. S. 20.* Il cite *Annal. Bertin. an. 868.*



An de J.C.  
868.

de Fables, s'entretenant avec les Demons. Après sa mort, le Pape Adrien obtint de l'Empereur des Commissaires, pour juger Eleuthere suivant les Loix Romaines; mais, celui-ci tua Stephanie, Epouse du Pape, & sa fille qu'il avoit enlevée. On disoit qu'il avoit commis ces meurtres par le conseil de son frere Anastase, qu'Adrien avoit fait Bibliothecaire de l'Eglise Romaine, au commencement de son Pontificat. Les Commissaires de l'Empereur firent mourir Eleuthere; & le Pape condamna Anastase dans un Concile. La Sentence portoit: „ Toute l'Eglise de Dieu sait ce qu'a fait „ Anastase du tems des Papes nos Predecesseurs, & ce qu'ont ordonné de „ lui Leon & Benoit, dont l'un l'a depose, excommunié, & anathematizé; „ l'autre, l'ayant depouillé des habits sacerdotaux, l'a reçu à la Communion „ Laïque. Ensuite, le Pape Nicolas l'a retabli, pourvu qu'il fut fidèle „ à l'Eglise Romaine. Mais, après avoir pillé notre Palais Patriarchal, & „ enlevé les Actes des Conciles où il étoit condamné, il a fait sortir des „ hommes par dessus les murailles de cette Ville, pour semer la discorde „ entre les Princes & l'Eglise; & a été cause qu'un nommé Adalgrim, refuge „ à l'Eglise, a perdu les Yeux & la Langue. Enfin, comme plusieurs d'en- „ tre vous l'ont, avec moi, entendu dire à un Prêtre nommé Adon son „ Parent, oubliant nos bien-faits, il a envoyé un homme à Eleuthere, pour „ l'exhorter aux Meurtres qui ont été commis, comme vous savez. C'est „ pourquoi nous ordonnons, conformément aux Jugemens des Papes Leon „ & Benoit, qu'il soit privé de toute Communion Ecclesiastique, jusques „ à ce qu'il se defende, dans un Concile, de tous les cas dont il est chargé; „ & quiconque communiquera avec lui, même en lui parlant, encourra „ la même excommunication. Que s'il s'éloigne tant soit peu de Rome, ou „ fait quelque fonction Clericale, il sera chargé d'Anathème perpetuel, lui „ & ses complices. „ Cette Sentence lui fut prononcée publiquement à „ Sainte Praxede le 12 d'Octobre 868.

An de J.C.  
869.

Affaire  
d'Hinc-  
mar de  
Laon.

Peu de tems après, une autre affaire, beaucoup plus importante, & dont les particularitez sont infiniment plus curieuses, donna bien de l'occupation au Pape (15). Hincmar, Evêque de Laon, fit des plaintes à Adrien contre le Roi Charles son Maître, & contre le celebre Hincmar, Archevêque de Rheims, son Oncle & son Metropolitan. Il s'étoit rendu odieux au Clergé & au Peuple de son Diocese, par ses injustices & ses violences; & on en porta des plaintes au Roi, lorsqu'il vint dans le Pais, pendant l'Eté de l'an 868. „ Sans le consentement de son Archevêque (16), il vendit au Roi un „ Heritage de son Eglise, que le Roi donna à un Capitaine Normand. „ Quand l'Evêque vid que le Roi l'avoit donné à un autre, il le voulut re- „ tirer; & sur le refus que le Normand en fit, disant qu'il le tenoit du „ Roi, l'Evêque l'excommunia. Et, parce qu'évidemment il desobéis- „ soit au Roi & à son Archevêque, il fut cité à un Synode tenu à Verberie (ou

(15) *Epist. Hincmar. Rem. tom. 8. Concil. p. 1660. Annal. Bertin. 868. Opusc. Hincmar. 676.*

(16) *Le President Fauchet, Vie de Charles-le-Chauve, chap. 2. Aymoin, Liv. 5. c. 24.*

„ (ou à Vervins) où il fut condamné. Il en appella à Rome. Les Evê-  
 „ ques s'opposèrent à son Appel, soutenant que cela estoit contre leurs Pri-  
 „ vileges, & contre les Canons du 6. Concile de Carthage. Et, parcequ'il  
 „ ne cessoit de troubler l'Eglise Françoisé, les douze Provinces assemblées  
 „ en Concile à Attigny, l'an 869., le condamnerent, & l'obligerent à don-  
 „ ner un Ecrit signé de sa main, par lequel il reconnoitroit sa faute, &  
 „ promettroit d'être dorénavant plus soumis & plus obéissant au Roi son  
 „ Seigneur & à son Archevêque. „ D'ailleurs, on l'accusoit en particu-  
 „ lier d'avoir ôté des Benefices, c'est-à-dire des Fiefs, à quelques-uns de ses  
 „ vassaux. Le Roi lui ordonna d'envoier son Avoué, pour le defendre de-  
 „ vant les Seigneurs. Mais, il ne se trouva point au lieu marqué, ni son Avoué  
 „ pour lui, & ne s'envoia point excuser par serment dans les formes. Seule-  
 „ ment, il manda au Roi, qu'il ne pouvoit point se présenter à un Jugement  
 „ seculier, au préjudice de la Jurisdiction Ecclesiastique. Le Roi, pour pu-  
 „ nir ce Rebelle, fit saisir tous les biens qu'il possédoit dans son Roiaume.  
 „ Mais, au mois d'Août suivant, comme il tenoit son Parlement à Pistes,  
 „ l'Archevêque de Rheims y amena l'Evêque de Laon son neveu; &, avec les  
 „ autres Evêques, il representa au Roi le préjudice que cette saisie portoit à  
 „ l'Autorité Episcopale. Ainsi, il obtint que l'Evêque de Laon fut remis en  
 „ possession, & que l'affaire fut terminée dans sa Province par des Juges choi-  
 „ sis, & ensuite par un Concile, s'il étoit besoin. Les Juges choi-  
 „ sis jugerent, que l'Evêque de Laon devoit demeurer en possession de ses  
 „ biens, excepté de la Terre de Pouilly donnée en Fief par le Roi à un Sei-  
 „ gneur nommé Normand, du consentement de l'Evêque. Il ne fut pas con-  
 „ tent de ce Jugement, ni de l'Archevêque son Oncle qui y avoit présidé:  
 „ c'est pourquoi il envoya furtivement au Pape un Clerc nommé Celsan, avec  
 „ une Lettre, où il se plaignoit du Roi, de son Oncle, & de Normand; & disoit  
 „ avoir fait vœu d'aller à Rome visiter les tombeaux des Apôtres. Surquoi  
 „ le Pape Adrien écrivit deux Lettres conformes, l'une à l'Archevêque de  
 „ Rheims, l'autre au Roi Charles, par lesquelles il leur ordonne de favoriser  
 „ l'Evêque de Laon, & de prendre soin de son Evêché en son absence, avec  
 „ menace d'excommunication contre Normand, s'il ne restitue incessamment  
 „ les Terres usurpées sur l'Eglise de Laon; & contre tous ceux qui touche-  
 „ roient aux biens de cette Eglise, pendant le voiage de l'Evêque. Cette  
 „ Lettre fut renduë au Roi Charles à Quiercy sur Oise au mois de Decembre  
 „ 868., & il en fut fort irrité contre l'Evêque de Laon, qui avoit envoyé à  
 „ Rome à son insçu, & l'avoit calomnié auprès du Pape, comme Usurpateur  
 „ du bien de l'Eglise. Il fut encore plus aigri de ce que l'Evêque, aiant eü plu-  
 „ sieurs ordres de le venir trouver, s'étoit retiré à Laon sans sa permission.  
 „ Ainsi, au commencement de l'année suivante, aiant appris qu'il étoit con-  
 „ venu avec le Roi Lothaire de s'aller établir dans son Roiaume, il manda  
 „ aux Vassaux de l'Evêché de Laon de le venir trouver à Compiègne, où il  
 „ étoit. Quelques-uns y vinrent; l'Evêque en empêcha les autres: c'est  
 „ pourquoi le Roi envoya deux Evêques de la même Province, Odon de Beau-  
 „ vais, & Guillebert de Châlons, pour lui ordonner de venir enfin le trou-

An de J.C.  
869.



An de J. C.  
869.

Indigne,  
procedé  
de l'Evê-  
que de  
Laon.

ver. Il envoya en même tems des Comtes avec des Troupes pour amener de gré ou de force les Vassaux qui n'étoient pas venus à son ordre.

Quand l'Evêque de Laon apprit qu'ils venoient, avant même qu'ils fussent arrivez, il assembla son Clergé dans l'Eglise de Notre-Dame la Cathédrale; &, les Prêtres tenant à leurs mains le bois de la Croix & les Evangiles, il prononça Excommunication & Anathème contre tous ceux qui entroient de force dans ce saint lieu, & dans son Diocèse; & contre tous leurs complices, ce qui comprenoit le Roi même. Les deux Evêques ne purent rien obtenir de lui; & les Officiers du Roi étant arrivez, il se tint près de l'Autel avec son Clergé; & les Evêques qui se trouverent presens empêcherent que les Comtes ne le tirassent de l'Eglise. Ils se contenterent donc de faire renouveler aux Vassaux de l'Evêché le serment de fidelité qu'ils devoient au Roi, & retournerent le trouver. Mais, dès qu'ils furent partis, l'Evêque se fit prêter un nouveau serment par ses Vassaux. Le Roi, fort irrité de la revolte de ce Prelat, fit indiquer un Concile de tous les Evêques de son Roiaume à Verberic, pour le 24. d'Avril de la même année 869. & il y fit appeller l'Evêque de Laon. Vingt-neuf Evêques y assisterent, & le Roi s'y trouva en Personne. L'Archevêque de Rheims y présidoit, & l'Evêque de Laon y comparut. Il y fut accusé, & se voiant pressé, il appella au Pape; bien persuadé que quelque mauvaisé que fût sa cause, il seroit protégé à Rome, où il demanda la permission d'aller, ce qui lui fut refusé. Quelque tems après, l'Evêque de Laon, voiant qu'il n'étoit pas obéi par son Clergé, l'excommunia tout entier; defendant de dire la Messe par tout son Diocèse, de baptizer les Enfans, même en peril de mort; de donner à Personne la Penitence, ou le Viatique, ni la sepulture aux morts. Le Roi, pour arrêter ses emportemens, le fit mettre en prison; mais, il le mit peu de tems après en Liberté.

Lothaire  
en Italie.

Cependant, le Roi Lothaire entra en Italie (17), voulant premierement conférer avec l'Empereur son frere, & ensuite aller à Rome. Car, il eseroit que l'Empereur lui seroit obtenir du Pape la permission de quitter Thietberge, & de reprendre Valdrade; & c'est dans cette vuë qu'il ordonna à Thietberge de venir à Rome après lui. Mais, l'Empereur envoya des Deputez à son frere, & lui manda de retourner dans son Roiaume, sans s'arrêter plus long-tems en Italie, & de remettre leur entrevuë à un tems plus comode. Lothaire ne laissa pas de passer outre. Il alla trouver l'Empereur à Benevent; &, aiant gagné l'Imperatrice Ingelberge par prieres & par presens, il obtint de l'Empereur Louis, qu'elle viendroit avec lui au Monastere du Mont-Cassin, & que le Pape Adrien s'y trouveroit par ordre de l'Empereur. Quand il y fut, Lothaire le fit tant prier par Ingelberge, & lui fit tant de presens, que le Pape, très-digne de porter la Robe Ecclesiastique, & par consequent très-sensible à ces sortes d'Honnêtetez, promit de lui dire la Messe, & de lui donner la Communion, pourvu qu'il n'eut eu aucun commerce avec Valdrade, même de paroles, depuis que le Pape Ni-

colas

(17) *Annal. Bertin. 869.*

colas l'eut excommunié. La Communion fut aussi promise à Gonthier Archevêque de Cologne, qui étoit regardé comme le principal Auteur du Divorce de Lothaire; mais, ce ne fut qu'en donnant cet Ecrit: *Je declare devant Dieu & ses Saints, à vous Monseigneur Adrien Souverain Pontife, aux Evêques qui vous sont soumis, & à toute l'Assemblée, que je supporte humblement la Sentence de Deposition, donnée canoniquement contre moi par le Pape Nicolas: que je ne ferai jamais aucune fonction sacrée, si vous ne me rétablissez par grace, & que je n'exciterai jamais aucun Scandale contre l'Eglise Romaine, ou son Evêque, à qui je proteste d'être toujours obéissant.* Le Pape, ayant reçu cette Declaration, accorda la Communion Laïque à Gonthier.

An de J. C.  
869.

Ingelberge retourna auprès de l'Empereur son Epoux, & le Pape à Rome. Lothaire l'y suivit aussi-tôt, mais il demeura à St. Pierre, hors la Ville. Personne du Clergé ne vint au devant de lui. Il entra seulement avec les siens jusques au Sepulchre de S. Pierre, pour y faire sa priere, & il alla au logement qui lui étoit destiné proche de l'Eglise, & qu'il ne trouva pas même balayé. C'étoit un Samedi, & il crut que le lendemain on lui diroit la Messe, mais il ne pût en obtenir du Pape la permission. Ensuite, il entra dans Rome. Le Pape le reçut avec honneur, & lui demanda s'il avoit suivi exactement les Avis du Pape Nicolas. Le Roi Lothaire repondit (18), qu'il les avoit observez comme des Ordres du Ciel. Les Seigneurs qui l'accompagnoient attelèrent qu'il disoit vrai; & le Pape reprit: *Si votre temoignage est veritable, nous en rendons à Dieu de grandes actions de grâces. Il reste, mon cher fils, que vous veniez à la Confession de St. Pierre, où, Dieu aidant, nous immolerons l'Hostie salutaire, pour la santé de votre Corps & de votre Ame; & il faut que vous y participiez avec nous, pour être incorporé aux Membres de Jesus-Christ dont vous etiez séparé.*

Lothaire  
à Rome.

A la fin de la Messe, le Pape invita le Roi Lothaire à s'approcher de la sainte table, & prenant le corps & le sang de Jesus-Christ, il lui dit: *Si vous vous sentez innocent de l'adultere, qui vous à été interdit par le Pape Nicolas; & si vous avez fait une ferme resolution, de n'avoir jamais en votre vie aucun commerce criminel avec Valdrade votre Concubine; approchez hardiment & recevez le sacrement du salut eternel, qui vous servira pour la remission de vos Pechés. Mais, si vous etes resolu de retourner à votre Adultere, ne soiez point assez temeraire pour le recevoir; de peur que ce que Dieu a préparé à ses fideles, comme un remede, ne tourne à votre condamnation.* Le Roi, sans heziter, reçut la Communion de la main du Pape, qui se tourna ensuite vers ceux qui accompagnoient le Roi, & en leur presentant la Communion dit à chacun d'eux: *Si vous n'avez point consenti à ce qu'a fait Lothaire votre Roi, & n'avez point communiqué avec Valdrade, & avec les autres excommuniés par le St. Siege, que le Corps & le Sang de notre Seigneur Jesus-Christ vous serve pour la vie eternelle.* Quelques-uns se retirèrent, & les autres en plus grand nombre recurent la Communion.

Il est admis  
à la Com-  
munion.

Le

(18) *Annal. Metens. an. 869.*

An de J. C.  
869.

Mort de  
Lothaire.

Le Roi Lothaire (19), étant ainsi rentré dans la Communion de l'Eglise, vint au Palais de Latran, & dina avec le Pape, à qui il fit de grands presens de vases d'or & d'argent. Il demanda que le Pape lui donnât, une Lionne, une Palme, & une Ferule, & il l'obtint. Lui & les siens interprétoient ainsi ces presens. Il pretendoit que la Lionne signifioit Valdrade, qui lui seroit renduë: la Palme, le succès de ses entreprises: la Ferule, l'Autorité avec laquelle il foumettroit les Evêques qui lui resisteroient. La Ferule est une plante d'Afrique, dont la tige ferme & legere servoit de bâton aux Vieillards pour se soutenir, & aux Maîtres pour chatier leurs Ecoliers; & c'étoit alors la marque d'autorité pour les Evêques. Mais, le Pape Adrien avoit des pensées bien differentes du Roi Lothaire. Il reservoit à juger l'affaire de son Mariage dans un Concile, qu'il avoit indiqué à Rome, pour le premier jour de Mars de l'année suivante; & dès-lors il envoya Formose avec un autre Evêque en Gaule, dans le Roiaume de Charles, pour examiner avec les Evêques du Pais les prétensions de Lothaire, & en faire leur rapport au Concile. Il y manda aussi quatre Evêques du Roiaume de Louis de Germanie, & quelques-uns du Roiaume de Lothaire. Il pretendoit que l'affaire seroit encore examinée dans ce Concile, par d'autres Evêques d'Occident, & par quelques Orientaux, qui viendroient avec les Legats qu'il avoit envoiez à Constantinople. Cependant, le Roi Lothaire fortit de Rome rempli de joie, se croiant au-dessus de ses affaires, & marcha ainsi jusques à Luques, où la fièvre le prit, & où il mourut peu de jours après. Ses gens l'enterrerent dans un petit Monastere près de la Ville.

Le Pape  
dispose des  
Couronnes.

L'Empereur Louis, prévoiant bien que le Roi Charles son Oncle feroit ses efforts pour s'emparer du Roiaume de Lothaire, fit écrire par le Pape plusieurs Lettres pour detourner ce coup. La premiere étoit adressée (20) aux Seigneurs du Roiaume de Lothaire, où il les exhorte à être fidèles à l'Empereur Louis, comme legitime Heritier de son frere, & à ne céder aux promesses, ni aux menaces, de qui que ce fut, pour se retirer de son obéissance, sous peine d'excommunication & d'anathême. La seconde Lettre (21) est aux Seigneurs du Roiaume de Charles. Elle contient les mêmes menaces; & releve les services que l'Empereur rendoit à l'Eglise en combattant les Sarrazins, & la fainteté des sermens que les Rois freres avoient faits, de conserver leurs Partages entr'eux & leurs neveux. Le Pape ajoute: *Si quelqu'un s'oppose aux justes prétensions de l'Empereur, qu'il sache que le St. Siege est pour ce Prince; & que les Armes que Dieu nous met en main sont préparées pour sa défense.* Ainsi le Pape se rendoit Arbitre des Couronnes; & quoique ce fut peut-être avec justice; c'étoit du moins sans pouvoir legitime (22).

Charles est  
couronné  
Roi de  
Lorraine.

Les Lettres du Pape touchant cette affaire étoient dattées du 5. de Septembre 869. & portées par deux Evêques Paul & Leon, Legats envoiez  
ex-

(19) *Annal. Bertin.*  
(20) *Hadrian, Epist. 19.*

(21) *Epist. 20.*  
(22) *Mezeray, Abregé Chron. ad an. 869.*

expres. Ils étoient chargez de deux autres Lettres de même datte (23); l'une à tous les Evêques du Roiaume de Charles, l'autre à Hincmar de Rheims en particulier. Le Pape les exhorte à détourner le Roi Charles de cette injuste entreprise; & donne pouvoir à Hincmar d'agir en cette occasion comme delevé du St. Siege, repetant la même menace d'Anatheme. Mais, l'affaire étoit finie avant que les Legats du Pape pussent arriver en France: car, dès que le Roi Charles eut appris la mort de Lothaire, il marcha en diligence vers son Roiaume, & il fut couronné solennellement Roi de Lorraine.

An de J.C.  
869.

Tandis que ceci se passoit en France, les Legats du Pape Adrien arriverent en Grece (24). Ils étoient trois, Donat Evêque d'Ostie, Etienne Evêque de Nepi, & Marin un des sept Diacres de l'Eglise Romaine, qui fut depuis Pape. Ils étoient chargez de deux Lettres, l'une à l'Empereur Basile, l'autre au Patriarche Ignace, pour repondre à celles qui avoient été adressées au Pape Nicolas. Dans la Lettre à l'Empereur, le Pape Adrien declare, que lui, & toute l'Eglise d'Occident, ont eu très-agreable ce qu'il a fait à l'égard d'Ignace & de Photius. „ Quant aux Schismatiques, dit-il, „ comme ils ont peché diversément, ils doivent être diversément jugez; „ & nous en remettons la connoissance à nos Legats, avec notre frere Ignace. Vous pouvez compter que nous userons de Clemence envers eux, excepté Photius, dont l'Ordination doit absolument être condamnée. Nous voulons que vous fassiez celebrer un Concile nombreux, où president nos Legats, & où l'on examine les differences des fautes & des Personnes. Que dans ce Concile, on brule publiquement tous les Exemplaires du faux Concile tenu contre le St. Siege; & qu'il soit defendu d'en rien garder, sous peine de Deposition & d'Anatheme. Nous vous demandons aussi que les Decrets du Concile de Rome contre ceux de Photius soient souscrits de tous, dans le Concile qui sera tenu chez vous, & gardez dans les Archives de toutes les Eglises. Nous vous prions de nous renvoyer Basile, Pierre, & Zofime, & un autre Basile, qui, se sentant coupables & animez de passion, ont abandonné leurs Monasteres, & sans Lettres de Recommandation sont allez à Constantinople. Nous voulons les faire rentrer dans les Maisons où ils ont été elevez & ordonnez Prêtres, & ceux qui les retiendront ne demeureront pas impunis. „ Dans la Lettre au Patriarche Ignace, le Pape Adrien declare, qu'il s'uit en tout la Conduite & les Decrets de Nicolas son Prédecesseur, principalement contre Gregoire de Syracuse & contre Photius. „ Quant aux Evêques, „ ajoute-t'il, & aux Clercs, qui ont été ordonnez par Methodius & par vous, s'ils ont resisté à Photius & souffert persecution avec vous, je les compte entre les Confesseurs de Jesus-Christ, & suis d'avis qu'ils aient une place distinguée dans votre Eglise, & reçoivent la consolation qu'ils meritent. Mais, ceux d'entr'eux, qui ont pris le parti de Photius, s'ils revien-

Lettres du  
Pape touchant  
Ignace &  
Photius.

(23) *Hadrian. Epist. 21. & 22.*

(24) *Tom. 8. Concil. Vita Hadr. Vita Ignat.*

An de J. C.  
869.

„ viennent à vous, en faisant la satisfaction dont nous avons donné le Mo-  
„ dele à nos Legats, nous avons jugé qu'on leur doit pardonner & leur con-  
„ server leur rang. „

Arrivée  
des Legats  
à C. P.

Les Legats chargez de ces Lettres étant arrivez à Thessalonique, y furent complimentez par Eustache, Spataire, ou Ecuier, que l'Empereur Basile avoit envoieé au devant d'eux. Il les accompagna jusques à Selimbrie, ou Selivree, à seize lieuës de Constantinople, où ils furent reçus par Sifinnius Protospataire, & par l'Abbé Theognoſte, qui avoit été à Rome de la part d'Ignace. On donna aux Legats quarante chevaux de l'Ecurie Imperiale, un service entier de vaisselle d'argent pour leur table, & des officiers pour les servir. Ils arriverent ainsi au Château rond ou Strongile aux Portes de Constantinople, & y furent logez à une Eglise magnifique, dediée à St. Jean l'Evangeliste. Le lendemain Dimanche, ils firent ainsi leur entrée à Constantinople. On leur donna de la part de l'Empereur à chacun un Cheval, avec la selle dorée, & toutes les Ecoles ou Compagnies des Officiers du Palais vinrent au devant, jusques à la porte de la Ville, avec tout le Clergé en chasubles. De-là, ils commencerent à marcher, precedez par Paul Garde-Livres, Joseph Garde des vases sacrez, Basile Sacellaire ou Tresorier, revêtus de leurs habits Ecclesiastiques, avec tous les Syncelles du Patriarche. Les Legats étoient suivis de tout le Peuple avec des Cierges & des flambeaux. Ils allerent descendre au Palais d'Irene, & y furent reçus par le Secretaire Jean & l'Ecuier Strategius, qui les prierent de la part de l'Empereur de ne pas trouver mauvais, s'il ne leur donnoit pas audience le lendemain qui étoit le jour de sa naissance.

Leur En-  
trevue  
avec l'Em-  
pereur.

Cette Fête étant passée, l'Empereur envoya au devant d'eux toutes les Compagnies du Palais, & leur donna Audience dans la Sale dorée. Dès qu'ils parurent, il se leva, prit de sa main les Lettres du Pape, qu'ils lui presenterent & qu'il baïsa. Il leur demanda des nouvelles de l'Eglise Romaine, de la santé du Pape Adrien, du Clergé, & du Senat. Il les baïsa & les envoya porter au Patriarche la Lettre du Pape. Le lendemain, ils revinrent trouver l'Empereur, qui leur dit : *L'Eglise de Constantinople, divisée par l'ambition de Photius, a déjà reçu du secours de la vôtre par les soins du Pape Nicolas. Nous attendons depuis deux ans, avec tous les Patriarches d'Orient, les Metropolitains, & les Evêques, le Jugement de l'Eglise Romaine, notre Mere. C'est pourquoi nous vous prions de vous appliquer fortement à retablir ici l'union & la tranquillité.* Les Legats du Pape repondirent : *C'est le sujet de notre voyage : mais, nous ne pouvons recevoir à notre Concile aucun de vos Orientaux, qu'il ne nous ait satisfait, en nous donnant un Libelle, suivant la forme que nous avons tirée de Archives du St. Siege.* L'Empereur & le Patriarche dirent : *Ce que vous dites de ce Libelle qu'il faut donner nous est nouveau; c'est pourquoi nous voulons en voir la formale.* On la montra aussitôt, & l'ayant traduit de Latin en Grec, on la montra à tout le Monde. Ensuite, on fixa un jour pour la tenuë d'un Concile, qui passe pour le huitieme general (25). L'Empe-  
reur

reur Basile y fit presider les Legats de Rome, *ce qui ne s'étoit jamais vû dans aucun Concile œcumenique* (26). Photius y fut depôsé, pour avoir genereusement censuré l'Empereur du crime enorme qu'il avoit commis en faisant assassiner Michel, son Colleague. Et, bien loin qu'on agit avec equité, on declara à Photius, *qu'on ne pretendoit pas disputer avec lui*: on le chargea d'injures, & on vouloit le contraindre à se reconnoître coupable, quoiqu'il fut innocent. Les Legats executerent si fidelement les ordres que le Pape leur avoit donnez, qu'ils firent exclure tous ceux qui ne voulurent pas signer le Libelle dont j'ai parlé ci-dessus. „ Il fut aisé au Pape (27) par ce „ moien, & par la lâche complaisance de Basile, de faire le Maître en Orient. „ Les Grecs, néanmoins, ne voulurent pas dans la suite reconnoître l'autorité „ de ce Concile, parce que tout y avoit été fait selon le caprice d'un „ seul homme; & qu'il avoit soumis, contre les anciens Canons, l'Eglise „ de Constantinople à celle de Rome, & enfin parce qu'on y a ajouté „ ce mot au Symbole de Nicée, *filioque*. C'est pour cela, que Marc „ d'Ephefe protesta hautement contre ce Concile dans celui de Floren-

„ ce. „ Les Grecs ne tarderent pas à se repentir de leur lacheté, ou de leur complaisance excessive. Quelques-uns s'adresserent secretement au Patriarche Ignace & à l'Empereur Basile, se plaignant, que par le moien des Libelles que les Legats avoient fait soucrire, suivant la formule apportée de Rome, on avoit mis l'Eglise de Constantinople sous la puissance des Romains; & soutenant, qu'ils ne pouvoient recouvrer leur Liberté, si on ne leur rendoit ces Libelles. Ils ajoutoient, que la clause inserée dans la soucription des Legats étoit un pretexte, pour revenir contre la decision du Concile, & remettre les choses dans la confusion précédente. L'Empereur, touché de ces remontrances, ordonna aux Officiers, qu'il avoit chargez de prendre soin des Legats, d'observer quand ils iroient avec leurs gens à quelque Eglise, pour entrer dans leur Logis, & emporter secretement ces Libelles. Cet ordre fut executé en partie; mais, les Officiers ne purent tout prendre, parce que les Legats, se defians de ce qui arriva, avoient bien caché les Libelles des principaux Evêques. A leur retour, s'étant apperçus de la supercherie qu'on leur avoit faite, ils en furent extrêmement affligez, & ils allerent trouver l'Empereur Basile, avec les Ambassadeurs de l'Empereur Louis, Suppon & Anastase. Les Legats dirent à l'Empereur: *Nous n'oserions retourner à Rome, après avoir perdu ces abjurations; & vous ne tirerez aucun fruit de ce que vous avez commencé pour le bien de l'Eglise.* Les Ambassadeurs de Louis ajouterent: *Il n'est pas digne d'un Empereur de detruire ce qu'il a fait. Puisque ces Libelles ont été donnez de votre consentement, si vous vous en repentez, dites-le ouvertement; mais, si vous avez bien fait, pourquoi souffrez-vous qu'on les ait soustraits. Si vous dites qu'on l'a fait à votre insçu, on le croira quand vous les ferez rendre par les gens que vous avez donnez aux Legats pour leur sureté, & qui par consequent*

An de J. C.  
869.

Abjurations soustraites & rendues.

An de J. C.  
870.

(26) Heyddegger, *Hist. Papat.* at. 3.  
Tome II.

(27) Heyddegger, *ubi supr.*



An de J.C.  
870.

Conferen-  
ce tou-  
chant les  
Bulgares.

sont responsables de ce qu'ils ont perdu. Après bien des sollicitations, les Legats obtinrent enfin la restitution des Libelles, sans qu'il en manquât un seul. Ils les remirent entre les mains des Ambassadeurs de l'Empereur Louis, pour les apporter plus sûrement en Italie.

Le Concile étant fini, on traita l'affaire des Bulgares dans une Conférence particulière (28). Les Evêques Formose & Paul, que le Pape Nicolas avoit envoyez en Bulgarie, étant revenus à Rome, rapporterent que cette nouvelle Eglise étoit entièrement soumise à l'Eglise Romaine, & presenterent au Pape, Pierre, Envoïé du Roi des Bulgares. Il lui rendit des presens & des Lettres du Roi, par lesquelles il le prioit instamment de sacrer Archevêque le Diacre Marin, dont il connoissoit le merite, ou de lui envoyer quelqu'un des Cardinaux de son Eglise, digne de la même place; afin que quand les Bulgares l'auroient approuvé & élu, il retournât pour être ordonné par le Pape. Marin, aiant été envoïé Legat à Constantinople, le Pape envoya aux Bulgares un nommé Silvestre, pour être élu Archevêque; mais, ils le renvoierent promptement avec Leopard, Evêque d'Ancone, & Dominique de Trevise, demandant qu'on leur envoiât un Archevêque, ou Formose, Evêque de Porto. Le Pape repondit, qu'il leur donneroit pour Archevêque celui que le Roi demanderoit. Mais, ce Prince ennuié de ces delais envoya à Constantinople, à l'occasion d'une autre affaire, le même Pierre qu'il avoit envoïé à Rome; & le chargea de demander à quel Siege l'Eglise des Bulgares devoit être soumise; & ce fut le sujet de la Conférence. Desorte que, trois jours après que les Actes du Concile eurent été mis au net, & deposez à Ste. Sophie, l'Empereur fit assembler les Legats du Pape avec ceux d'Alexandrie, d'Antioche, & de Jerusalem, & le Patriarche Ignace pour entendre les Ambassadeurs du Roi des Bulgares. Pierre, Chef de l'Ambassade, parla ainsi: *Michel Prince des Bulgares, sachant que vous êtes assemblez pour l'utilité de l'Eglise, en a bien de la joye, & vous rend graces à vous Legats du St. Siege, de ce qu'en passant vous l'avez visité par Lettres.* Les Legats du Pape repondirent: *Comme nous savons que vous êtes enfans de l'Eglise Romaine, nous n'avons pas dû manquer à vous saluer. Aiant nouvellement reçu la grace du Christianisme, reprirent les Bulgares, nous craignons de nous tromper; c'est pourquoi nous vous demandons, à vous qui representez les Patriarches, à quelle Eglise nous devons être soumis? C'est,* repondirent les Legats du Pape, *à l'Eglise Romaine, à la quelle votre Maitre s'est soumis par votre bouche, avec tout son Peuple. Il a reçu du Pape Nicolas des regles de conduite, des Evêques, & des Prêtres, que vous gardez encore avec le respect convenable. Nous confessons,* dirent les Bulgares, *que nous avons demandé des Prêtres à l'Eglise Romaine, & que nous les avons encore, pretendant leur obéir en tout: mais, nous vous prions de decider avec ces Legats des Patriarches, lequel est le plus raisonnable, que nous soions soumis à l'Eglise Romaine, ou à celle de Constantinople. Nous avons fini les affaires que le St. Siege nous avoit chargez de regler avec les Orientaux,* repon-

(28) Vita Hadr. Nota Anastas.

pondirent les Legats du Pape, & nous n'avons dans nos pouvoirs rien qui vous regarde: nous n'en pouvons rien décider au préjudice de l'Eglise Romaine. Au contraire, puisque votre Pais est plein de nos Prêtres, nous décidons, autant qu'il est en nous, que vous ne devez appartenir qu'à l'Eglise Romaine. Sur cela, les Legats d'Orient dirent aux Bulgares: Quand vous avez conquis ce Pais, à qui étoit-il soumis? Avoit-il des Prêtres Latins ou des Grecs? Nous l'avons conquis sur les Grecs, repondirent les Bulgares; nous y avons des Prêtres Grecs, & non pas des Latins. Il est donc manifeste, dirent les Legats d'Orient, que ce Pais étoit de la Jurisdiction de Constantinople. La diversité des Langues ne confond pas l'Eglise, reprirent les Legats du Pape. Le St. Siege, qui est Latin, établit en plusieurs lieux des Evêques Grecs, suivant le Pais. Du moins, dirent les Legats d'Orient, vous ne pouvez nier que ce Pais n'appartint à l'Empire des Grecs. Nous ne le mions pas, repondirent les Legats du Pape: mais, il s'agit ici du droit des Sieges, & non de la division des Empires. Nous voudrions savoir, reprirent les Legats d'Orient, comment vous dites que la Bulgarie vous appartient. Vous pouvez apprendre par les Decretales des Papes, repondirent les Legats de Rome, que le St. Siege a gouverné entierement l'Empire vieille & nouvelle, toute la Thessalie, & la Dardanie, qui est le Pais qu'on nomme à present la Bulgarie. Ainsi, il n'a pas ôté ce gouvernement à l'Eglise de Constantinople, comme on le suppose: mais, l'ayant perdu par l'irruption des Bulgares Païens, il le reçoit d'eux maintenant qu'ils sont Chrétiens. Secondement, les Bulgares, qui ont conquis ce Pais & le gardent depuis tant d'années, se sont soumis à la protection & au gouvernement du St. Siege. Enfin, le Pape Nicolas y a envoyé quelques-uns de nous, qui sommes ici, & les Evêques Paul, Dominique, Leopard, Formose, & Grimoalde, qui y est encore avec plusieurs de nos Prêtres, comme les Bulgares viennent d'avouer devant vous. Nous y avons établi des Eglises, ordonné des Prêtres, instruit plusieurs fideles avec de grands travaux. Ainsi, l'Eglise Romaine en étant en possession depuis plus de trois ans, elle n'en doit pas être depouillée à l'insçu du Pape. Les Legats d'Orient dirent: Duquel de ces Droits voulez-vous maintenant user? Les Legats du Pape repondirent: Le St. Siege ne vous a point choisis, pour juger de sa cause, vous qui êtes ses inferieurs. Lui seul à droit de juger toute l'Eglise: c'est pourquoi nous reservons à son jugement cette affaire, dont il ne nous a point chargés. Quant à votre avis, il le meprise aussi facilement que vous le donnez legerement. Les Legats d'Orient repliquerent: Il n'est pas convenable que vous, qui avez quitté l'Empire des Grecs, pour faire alliance avec les Francs, conserviez quelque Jurisdiction dans l'Empire de notre Prince. C'est pourquoi nous jugeons que le Pais des Bulgares, qui a été autrefois sous la puissance des Grecs, & a eu des Prêtres Grecs, doit revenir maintenant par le Christianisme à l'Eglise de Constantinople, dont il s'étoit soustrait par le Paganisme. Cet Avis échauffa la bile des Legats du Pape. Ils se recrierent, & dirent avec un transport furieux: Nous cassons absolument & déclarons nulle, jusques au jugement du St. Siege, cette Sentence, que vous avez prononcée avec précipitation, sans être choisis, ni reconnus pour Juges, par présomption, par faveur, ou par quelqu'autre motif que ce soit. Et nous vous

An de J.C.  
870.

*conjurons, vous Ignace, conformément à cette Lettre du Pape que nous vous présentons, de ne vous point mêler de la conduite des Bulgares, & de n'y envoyer personne des vôtres; afin que vous ne fassiez pas perdre les Droits au St. Siege, qui vous a rendu les vôtres: & que si vous croiez avoir quelque juste sujet de plainte, vous le representiez dans les formes à l'Eglise Romaine votre protectrice.* Le Patriarche Ignace reçut la Lettre d'Adrien; mais, il remit à la lire une autre fois, malgré les instances des Legats du Pape, & repondit: *Dieu me garde de m'engager dans ces prétensions, contre l'honneur du St. Siege. Je ne suis, ni assez jeune pour me laisser surprendre, ni assez vieux pour radoter, & faire ce que je dois reprendre dans les autres.* Cette Reponse, par où finit la Conference, est bien digne d'un lâche Adulateur, qui sacrifie tous les sentimens genereux à son Ambition.

Retour  
des Legats  
du Pape.

La résistance des Legats du Pape à cette pretension augmenta la colere de l'Empereur Basile, deja irrité de ce qu'ils l'avoient obligé à rendre les Libelles d'Abjuration. Mais, il usa de dissimulation. Il invita les Legats à dîner, & leur fit de grands presens. Ensuite, il les renvoia avec l'Ecuier Theodose, qui les conduisit jusques à Dyrrachium. Mais il donna si peu d'ordre à leur sûreté, que, s'étant embarquez quelques jours après, ils tomberent entre les mains des Slaves, qui leur ôterent tout ce qu'ils avoient, entr'autres l'Original des Actes du Concile, où étoient les Soucriptions. Ils leur eussent même ôté la vie, s'ils n'avoient craint quelques-uns d'entr'eux, qui leur avoient echapé. Enfin, le Pape & l'Empereur aiant écrit pour eux, ils obtinrent leur Liberté, & arriverent à Rome le 22. de Decembre, la même année 870. Les Libelles d'Abjuration, qu'ils avoient remis à Suppon & à Anastase, Ambassadeurs de l'Empereur Louis, arriverent heureusement à Rome, avec une Copie des Actes du Concile, qu'Anastase avoit eu la précaution d'emporter.

Lettres du  
Pape contre le Roi  
Charles.

Ecartons maintenant les suites de la Déposition de Photius, pour nous attacher aux affaires de ce Roiaume. Ce qui s'y passa me paroît de la dernière importance; & c'est assurément un des plus curieux morceaux de l'Histoire des Papes. Quand Adrien eut appris que le Roi Charles, sans s'arrêter à ses defenses, s'étoit mis en possession du Roiaume de Lothaire, il regarda cette conduite comme un outrage. Il renvoia en France de nouveaux Legats chargés de six Lettres, toutes dattées du 27. de Juin 870. La première (29) est à Charles même, à qui il reproche d'avoir meprisé ses Legats, sans les recevoir comme les Rois avoient accoutumé. Il l'accuse d'avoir violé les sermens par lesquels ils avoient promis de ne point usurper les Roiaumes de ses Freres, & par conséquent tous les Etats de l'Empereur Lothaire, dont ceux du jeune Lothaire faisoient partie. Enfin, de l'avoir fait au préjudice de l'Empereur Louis, heritier legitime de son Frere, tandis qu'il étoit occupé à combattre les Sarrazins, ennemis du nom Chrétien. Il conclut par ces paroles: „ Nous vous enjoignons paternellement, qu'à-  
près

(29) *Hadr. Epist. 23.*

„ près cette troisieme monition, vous cessiez d'envahir le Roiaume de ce  
 „ Prince; autrement nous irons nous-mêmes sur les lieux, & ferons ce  
 „ qui est de notre Ministère. „ Enfin, il lui recommande ses Legats; sa-  
 „ voir Jean & Pierre Evêques, & Pierre Cardinal, chargez de lui dire de  
 bouche ce qu'il ne vouloit pas écrire. Il y avoit deux autres Evêques, Vi-  
 bode & Jean, envoiez par l'Empereur Louis. Le Pape écrivit (30) les  
 mêmes choses aux Evêques du Roiaume de Charles, & en particulier à  
 Hincmar (31), comme le premier en Dignité. Il se plaint que ce Prélat  
 n'a point repondu à ses Lettres envoiées par les Legats précédens; ce qu'il  
 dit être sans exemple. Il ajoute qu'Hincmar, n'ayant pas détourné le Roi de  
 cette usurpation, s'en est non seulement rendu complice, mais auteur; & il  
 lui ordonne, à lui & aux autres Evêques, qu'en cas que le Roi Charles per-  
 siste dans sa desobéissance, ils se separent de sa Communion, & n'aient au-  
 cun commerce avec lui, s'ils veulent demeurer dans la Communion du Pape.  
 Il adressa aussi une (32) Lettre aux Seigneurs du Roiaume de Charles, qui  
 n'étoit qu'une copie de la Lettre aux Evêques. Enfin, il écrivit à Louis  
 Roi de Germanie, & aux Evêques de son Roiaume. Il loue le Roi de ce qu'il  
 a toujours conservé la Paix & l'Union avec l'Empereur Louis, sans  
 pretendre au Roiaume de Lothaire. Mais, il se plaint que ce Prince eut per-  
 mis d'ordonner un Archevêque de Cologne, sans la participation du St.  
 Siege. „ Car, dit-il, Gonthier aiant été déposé par notre Jugement, on  
 „ n'a pas dû lui donner un Successeur sans nous consulter. C'est pourquoi  
 „ nous ne confirmons point cette Ordination, jusques à ce que celui  
 „ qui a été ordonné se presente devant nous, pour être jugé dans un Con-  
 „ cile. „

An de J. C.  
870.

Quelque tems auparavant, le Roi Charles avoit assemblé à Attigni un Con-  
 cile des Evêques de dix Provinces au nombre d'environ trente (33) Il y fit  
 juger Carloman son Fils, à qui dès son bas âge il avoit fait donner la tonsure  
 Clericale. „ Ce Prince avoit (34), quelques années auparavant, conspiré con-  
 „ tre son Pere, qui, pour châtement, l'avoit fait Diacre malgré lui; &, com-  
 „ me il s'étoit revolté une autre fois, il l'avoit mis en Prison & fait excom-  
 „ munier par les Evêques. „ Les Legats du Pape l'en tirerent par leurs prie-  
 res; mais, il abusa de cette grace, & recommença ses brouilleries. De sorte que  
 le Roi justement irrité contre ce fils dénaturé & rebelle, le fit condamner  
 à mort: supplice qui n'eut pas lieu, car Charles se contenta de le priver de  
 la vuë. Dans le Concile d'Attigny où Carloman fut convaincu de crime  
 d'Etat, Hincmar, Eveque de Laon, fut accusé de nouveau de desobéissan-  
 ce envers le Roi, & envers son Archevêque Hincmar de Rheims. L'Evê-  
 que de Laon lui avoit envoyé deux Ecrits l'un après l'autre, contenant des  
 Collections de Canons pour justifier son Appel à Rome & toute sa conduite,  
 &

Concile  
d'Attigni.

(30) *Epist.* 27.

(31) *Epist.* 24. 25.

(32) *Epist.* 26.

(33) *Annal. Bertin. Tom. 8. Concil. p. 1537.*  
*Annal. Metens. Hincm. Opusc. 32.*

(34) *Mezeray, Abregé Chron. ad an. 871.*

An de J. C.  
870.

Soumission  
d'Hincmar  
de Laon.

Il se retire,  
& veut aller à Rome.

Legats du  
Pape en  
France.

& blâmer celle de l'Archevêque. Celui-ci y repondit (35) par un long Ecrit divisé en cinquante-cinq Chapitres, qu'il fit lire dans le Concile d'Attigny. Enfin, le Roi voulut bien que l'Evêque de Laon ne fut pas jugé dans les formes, & se contenta qu'il donnât une souscription, par laquelle il promettrait obéissance au Roi & à son Archevêque.

Il en faisoit difficulté; mais Frotaire, Archevêque de Bourdeaux, lui persuada de le faire, de façon qu'il souscrivit un Ecrit qui contenoit ces mots: „ Moi Hincmar, Evêque de Laon, je ferai désormais fidele & obéissant au Roi Charles mon Seigneur, suivant mon Ministère, comme un Vassal doit être à son Seigneur, & un Evêque à son Roi. Je promets aussi d'obéir au Privilege d'Hincmar Metropolitain de Rheims, selon les Canons & les Decrets du St. Siege, approuvez par les Canons. „

Hincmar de Laon, aiant ainsi satisfait au Roi & à son Oncle, il restoit à contenter Normand & les autres particuliers qui se plaignoient de lui. Il convint d'en passer par l'avis de trois Evêques designez par son Oncle, Actard de Terouane, Rageneime de Tournay, & Jean de Cambray. Ils avoient déjà jugé quelques Articles paisiblement en presence du Roi, entr'autres que la Terre de Pouilly seroit renduë à Normand, quand Hincmar de Laon, ne trouvant pas son compte à cet arbitrage, avant l'echéance des delais accordez pour les autres Articles, se retira secretement d'Attigny pendant la nuit, sans que l'affaire fut terminée. Le second jour de Juillet, il envoya par un de ses Diacres un Ecrit à son Oncle, où il disoit: „ Vous savez que j'ai déjà été appelé deux fois par le Pape Adrien, & que, dès l'année passée à Verberie, j'ai demandé la permission d'aller à Rome, comme je viens encore de la demander à Attigny. C'est pourquoi, je vous conjure de m'obtenir du Roi cette permission, d'accomplir mon vœu & d'obéir au Pape: autrement, sachez que je ne puis vous obéir contre ses ordres. „ Hincmar de Rheims ne lui fit point de reponse, mais le Roi lui manda de revenir; & l'Evêque s'excusa sur ce qu'ayant la fièvre, il n'osoit s'exposer au Soleil, & persistant à demander la permission d'aller à Rome. Le Roi lui manda, qu'il étoit étonnant, qu'il pût aller à Rome, & ne pût le venir trouver. Ainsi finit le Concile d'Attigny. Hincmar de Laon vit le Roi au mois de Septembre suivant, & plusieurs fois ensuite, sans lui parler de son voyage de Rome. Mais, il écrivit au Pape des plaintes contre le Roi Charles, & contre l'Archevêque son Oncle; se joignant au Prince Carloman, qui envoya implorer le secours du Pape contre son Pere.

Les Legats du Pape Adrien, & de l'Empereur Louis, allerent d'abord en Germanie, trouver le Roi Louis son Oncle, qui les reçut à Aix-la-Chapelle (36). De la part du Pape, il y avoit deux Evêques Cardinaux, Jean & Pierre, & un Prêtre de l'Eglise Romaine: de la part de l'Empereur.

Vi-

(35) Narrat. tom. 8. Concil. p. 1837. Hincm. (36) Annal. Fuld. an. 870. Epist. 35. inter ejus Opera tom. 2. p. 603.

An de J.C.  
870.

Vibod Evêque, & Bernard Comte. Ils venoient denoncer au Roi Louis, de la part du Pape, de ne point toucher au Roiaume de Lothaire: mais, la chose étoit déjà faite, & il étoit en possession de sa part. C'est pourquoi, sans avoir égard à leurs Remontrances, ni aux Lettres du Pape, il les congédia promptement, & les envoya au Roi Charles. Ils le trouverent à St. Denis en France, où il les reçut le jour de la Fête du Saint, neuvième d'Octobre, pendant la Messe. Quand il eut vû les Lettres du Pape à lui & aux Evêques de son Roiaume, & les terribles menaces sous lesquelles il lui defendoit de prendre le Roiaume de Lothaire, il en fut mal satisfait. Il ne laissa pas, à la priere de ses Legats, & de quelques-uns de ses Serviteurs, de tirer son fils Carloman de la prison où il étoit à Senlis, & de le faire venir auprès de lui. Ensuite, il envoya les Legats à Rheims, où il les suivit, & y tint une Assemblée de Seigneurs, après laquelle il les renvoya. Il envoya lui-même à Rome deux Ambassadeurs, Anégisile Prêtre & Abbé de St. Michel, & un Laique nommé Lothaire, chargez de Lettres pour le Pape, & de presens pour St. Pierre, savoir un tapis d'Autel composé de ses Habits Royaux de Drap d'Or, & deux Couronnes d'Or enrichies de Pierreries.

Mais, les Evêques de France n'imiterent pas la douceur de leur Roi, dans cette affaire. *Ils le prirent d'un ton plus haut, & l'Archevêque Hincmar en écrivit des Lettres fort brusques à Adrien (37).* Nous en avons une (38), qui sert de Reponse à celle que le Pape lui avoit écrite le 27. de Juin. Hincmar dit, qu'il a executé les ordres du Pape, autant qu'il lui étoit possible; & rapporte une Protestation, qu'il dit avoir donnée aux deux Rois, & aux Evêques des trois Roiaumes, après le traité de partage, portant en substance: „ Le Pape Adrien par ses Lettres que j'ai en main, defend „ à qui que ce soit, sous peine d'Anathême, d'envahir le Roiaume de „ Lothaire, comme appartenant par Droit Hereditaire à l'Empereur „ Louis; & si quelqu'un de nous autres Evêques y consent, il ne sera plus „ tenu pour Pasteur, mais pour mercenaire. Il m'ordonne à moi en particulier de détourner les Rois & les autres de cette entreprise. Neanmoins, j'apprens que les Rois ont fait un Traité, pour s'obliger à partager ce Roiaume, dont ils se disent heritiers: que sans ce Traité, il y auroit déjà une grande division entre leurs sujets; & que s'il ne s'exécute, il s'elevera entr'eux des Guerres aussi cruelles, qu'il y en eut après la mort de l'Empereur Louis. D'ailleurs, on soutient que les Evêques & les Seigneurs, attaquez par les Païens, ne peuvent demeurer sans Rois, & ont la Liberté en ce besoin de s'en choisir un, qui soit en état de les defendre. Entre le peril de desobéir au Pape, & celui de nous exposer à tant de maux, je n'ose rien resoudre, sans l'avis des autres Evêques; & je reserve au Pape la Decision. „ Hincmar dit ensuite dans sa Lettre au Pape: „ Quant à ce que vous dites, qu'entre les Evêques du Roiaume de „ Charles, je suis le premier en Dignité, je ne vois point que je sois au

Lettre vî-  
goureuse  
d'Hinc-  
mar.(37) Mezeray, *Abregé, Chronol. ad an. 870.*(38) *Hincmar, Opusc. 41. tom. 2. p. 680.*

An de J.C.  
870.

„ dessus des autres Metropolitains, puisque, suivant les Canons, chaque  
 „ Province doit être contente du sien. Vous dites, que si le Roi Charles  
 „ demeure obstiné, je dois me retirer de sa Communion, si je veux demeu-  
 „ rer dans la vôtre. Surquoi je vous repondrai, avec une sensible douleur, ce  
 „ que me disent les Ecclesiastiques & les Seculiers, à qui cet ordre n'a pû  
 „ être caché. Jamais aucun ordre semblable n'a été envoyé à aucun de mes  
 „ Prédecesseurs, quoique de leur tems il y ait eu des guerres civiles entre  
 „ les Freres, & entre le Pere & les Enfans : & maintenant vous n'ordonnez  
 „ rien de semblable aux Evêques mes Confreres, dont quelques-uns, à ce  
 „ qu'on dit, ont appelé notre Roi pour leurs interêts dans le Royaume de  
 „ Lothaire. On dit au Roi Charles, que jamais votre Predecesseur n'a rien  
 „ ordonné de semblable contre Lothaire, quoiqu'engagé dans un Adultere  
 „ public ; & que jamais les Papes, ni les plus saints Evêques, n'ont évité  
 „ de paroître devant les Tyrans, ou les Princes Heretiques & Schismatiques,  
 „ & de leur parler, quand il étoit besoin, comme à Constantius Arien, à  
 „ Julien l'Apostat, & au Tyran Maxime. Enfin, on dit que si je me se-  
 „ pare seul de la Communion de notre Roi, les autres Evêques, qui com-  
 „ muniquent avec lui, se retireront de la mienne, vû principalement que  
 „ le Roi ne convient point des crimes de parjure & d'usurpation dont on  
 „ l'accuse, & n'en est point convaincu juridiquement, comme devoit  
 „ être le moindre particulier, avant que d'être condamné. Ils nous font  
 „ lire dans les Histoires comment Pepin son Bifaieul fut sacré Roi par le  
 „ Pape Etienne, venu en France implorer son secours ; & soumit le Roi  
 „ Astolfe, non par l'Excommunication du Pape, mais par la force de ses  
 „ Armes. Ce que fit Charles du tems du Pape Adrien & du Roi Didier :  
 „ comment il reçut la Dignité de Patrice, & du tems du Pape Leon le  
 „ nom d'Empereur. Comment le Pape Etienne couronna à Rheims l'Em-  
 „ pereur son Pere ; & comment le Pape Gregoire, surpris par Lothaire,  
 „ vint en France malgré son Pere, & retourna sans y avoir été honoré  
 „ comme il devoit. Ils font le denombrement des desordres que notre Roi  
 „ a deja corrigez dans le Roiaume de Lothaire ; & disent que la Conquête  
 „ des Roiaumes de ce Monde se fait par la Guerre & par les Victoires, &  
 „ non par les Excommunications du Pape & des Evêques. Quand nous les  
 „ exhortons à recourir à Dieu par la priere, & leur representons la puissan-  
 „ ce que Jesus-Christ a donnée aux Papes & aux Evêques, ils nous repon-  
 „ dent : *Defendez donc le Roiaume par vos seules prieres contre les Normands*  
 „ *& les autres ennemis, sans chercher notre secours : mais, si vous le vou-*  
 „ *lez avoir, comme nous ne refusons pas celui de vos prieres, ne cherchez*  
 „ *plus notre perte : & priez le Pape de considerer, qu'il ne peut être tout*  
 „ *ensemble Roi & Evêque : que ses Predecesseurs ont réglé l'Eglise qui les*  
 „ *regarde, & non pas l'Etat qui appartient aux Rois ; & que, par consé-*  
 „ *quent, il ne doit pas nous ordonner de reconnoître un Roi trop éloigné, pour*  
 „ *nous secourir contre les attaques subites & frequentes des Païens, ni pretendre*  
 „ *nous asservir, nous qui sommes francs. Car, ses Predecesseurs n'ont point im-*  
 „ *posé ce joug aux nôtres : nous ne le pouvons porter ; & nous avons appris,*  
 „ *qu'il*

„ qu'il est dit dans l'Ecriture, que nous devons combattre jusques à la mort, pour  
 „ notre Liberté, & notre Heritage. Si un Evêque excommunie un Chrétien  
 „ contre la regle, il abuse de sa Puissance: mais, il ne peut ôter à personne la vie  
 „ éternelle, si ses pechez ne la lui ôtent (39). Il ne convient point à un Evêque  
 „ de dire, qu'il doive priver du nom de Chrétien, & mettre avec le Diable, celui qui  
 „ n'est point incorrigible; & le faire, non pour ses crimes, mais pour ôter, ou  
 „ donner, à quelqu'un un Roiaume temporel. Donc, si le Pape veut procurer la  
 „ Paix, qu'il le fasse, sans exciter de querelles: car, il ne nous persuadera pas  
 „ que nous ne puissions arriver au Roiaume du Ciel, qu'en recevant le Roi qu'il  
 „ nous veut donner sur la Terre. „

An de J.C.  
870.

Hincmar aiant ainsi mis dans la bouche des autres les Avis qu'il vouloit  
 donner au Pape, & qui auroient semblé trop durs dans la sienne, continue  
 de cette sorte: „ Je ne vois pas comment je puis sans peril de mon Ame,  
 „ & de mon Eglise, éviter la presence de ce Roi dans le Roiaume duquel  
 „ est situé mon Diocese & ma Province. „ Il produit des Passages de St.  
 Augustin, pour montrer qu'il ne faut se separer des Pecheurs, que quand  
 l'Eglise les a jugez; & il ajoute: „ Je ne dois pas être separé de votre  
 „ Communion pour le fait des autres auquel je ne prends point de part.  
 „ Vos Legats sont témoins qu'en execution de vos ordres, j'ai résisté au  
 „ Roi & aux Seigneurs, jusques à me faire dire par lui, que si je demeu-  
 „ rois dans mon sentiment, je pourrois bien chanter devant l'Autel de mon  
 „ Eglise, mais que je n'aurois aucun pouvoir sur les biens, ni sur les hom-  
 „ mes qui en dépendent. On nous a fait encore d'autres menaces, qu'on ne  
 „ manquera pas d'exécuter, si Dieu le permet; & je vois par experience  
 „ que, ni ma defense, ni le Discours d'aucun homme, n'empêchera notre  
 „ Roi, & les Seigneurs de son Roiaume, d'exécuter leur entreprise. Je ne  
 „ fais comment je pourrois éviter la presence & la communion du Roi &  
 „ de sa suite, qui viennent souvent, non seulement dans mon Diocese, mais  
 „ dans ma Ville, & y demeurent tant qu'il leur plaît, & en grand nombre,  
 „ comme vos Legats ont vû. Je ne puis quitter mon Eglise & mon Peu-  
 „ ple pour m'enfuir, comme un Mercenaire, & je n'ai pas où m'enfuir  
 „ hors de son Roiaume. Mais, je le reçois, & le defraie, lui & sa suite aux  
 „ depens de l'Eglise; car il dit que ses Predecesseurs ont joui de ce droit,  
 „ & il ne pretend point s'en relâcher. C'est pourquoi, Saint Pere, ne  
 „ nous ordonnez point des choses qui pourroient causer une division entre  
 „ l'Eglise & l'Etat: Division, qu'il seroit difficile d'appaier, & qui met-  
 „ troit en danger les biens temporels de l'Eglise. „ Il repond ensuite à la  
 Lettre, que le Pape lui avoit écrite l'année precedente 869. en faveur  
 d'Hincmar de Laon, où il lui ordonnoit d'excommunier Normand. Il lui  
 montre qu'on l'a mal informé du fait, & continue: „ Quand on vous fe-

Suite de la  
Lettre  
d'Hinc-  
mar.

ra

(39) Ceux qui parloient de la sorte étoient, sans doute, Quenelistes, ou Jansenistes, par anticipation; car, cette proposi-

tion est presque mot à mot une de celles qu'il a plu à Clement XI. de condamner par sa fameuse Bulle *Unigenitus*.



An de J. C.  
870.

„ ra de tels rapports, ajoutez à vos ordres: *S'il est ainsi que l'on nous a dit . . .*  
 „ Quant à ce que vous m'avez écrit, ajoute-t'il, d'envoier à Rome pour  
 „ un Concile le même Hincmar & trois autres Evêques, Deputez au nom  
 „ de tous ceux du Roiaume de Charles, vous devez favoir, que je n'ai au-  
 „ cun pouvoir d'envoier un Evêque de ma Province, à Rome ou autre  
 „ part, sans ordre du Roi; ni de fortir même du Roiaume, sans sa per-  
 „ mission. „ Cette Reponse me donne lieu de remarquer, que l'Archevêque  
 de Rheims, bien loin de seconder les vuës du Pape, avoit persuadé au Roi  
 qu'il s'agissoit de son autorité dans cette affaire; & comme le Pape de son  
 côté se piquoit de maintenir ses Droits chimeriques, la dispute alla si avant,  
 que la Cour de Charles se brouilla avec Adrien. Desorte que le Pape, crai-  
 gnant d'enflamer davantage la colere du Roi, se radoucit un peu, quoiqu'il  
 persistât toujours à demander la même chose.

Condam-  
nation  
d'Hincmar  
de Laon.

An de J. C.  
871.

Mais, toutes ses poursuites furent inutiles, car le Roi aiant fait assembler  
 un Concile (40) à Douzi, il accusa Hincmar de Laon d'avoir manqué  
 aux sermens qu'il lui avoit prêté, d'avoir excité des Revoltes contre lui,  
 de s'être emparé par voie de fait des biens qu'il prétendoit appartenir à son  
 Eglise: de l'avoir calomnié auprès du Pape; de lui avoir desobéi jusques à  
 lui résister à main armée. Il disoit entr'autres choses contre sa pretendue  
 Appellation à Rome: „ Depuis que l'Evêque de Laon s'est enfui du Con-  
 „ cile d'Attigny, il m'est venu trouver jusques à trois fois en divers tems,  
 „ sans m'avoir temoigné qu'il voulut aller à Rome, ni parlé de cette Appel-  
 „ lation. Cependant, de jour en jour, il la renouvelle quand il lui plaît:  
 „ il dit que le Pape l'a mandé, & qu'il ne peut obtenir ma permission. „  
 D'autre côté, Hincmar de Rheims, pour qui la fidelité due au Roi avoit des  
 liens plus forts que ceux du sang, produisit plusieurs Chefs de plaintes  
 contre l'Evêque de Laon son neveu. Sur ces Accusations, Hincmar de Laon  
 fut cité trois fois devant les Evêques assemblez à Douzi. Hincmar de  
 Rheims, par ordre du Concile, dit à son neveu de prendre la plainte du  
 Roi qu'il avoit, & d'y repondre article par article. Comme il le refusa, l'Ar-  
 chevêque en fit lire une autre copie; & sur le premier article, il lui deman-  
 da, s'il avoit fait au Roi le serment qui y étoit exprimé. L'Evêque de Laon  
 dit, que quand il l'avoit fait, il n'y avoit point là d'Evangiles, ajoutant qu'il  
 avoit gardé la fidelité qu'il avoit jurée; & d'autres reponses frivoles, reve-  
 nant toujours à son appel. Il fut ensuite convaincu par plusieurs temoins  
 d'avoir fait ce serment, & ainsi de tous les autres Articles de la plainte du  
 Roi & de celle de l'Archevêque. Comme il faisoit du bruit & crioit  
 dans le Concile, l'Archevêque le somma encore une seconde & une troisie-  
 me fois de repondre aux Accusations; & comme il persista dans sa contuma-  
 ce, l'Archevêque, par ordre du Concile, demanda les avis. Harduic, Ar-  
 chevêque de Besançon, opina le premier, & dit: *Notre frere Hincmar, Evê-  
 que de Laon, étant convaincu par ses paroles & ses Ecrits, & par des temoins  
 dignes*

(40) *Analect. tom. 4. p. 602. Concil. tom. 8. p. 637.*

dignes de foi, d'avoir allumé des seditions, est jugé par les Canons digne de deposition, sauf en tout le Jugement du St. Siege. Frotaire de Bourdeaux inflita sur le parjure & la desobéissance au Roi. Vulfade de Bourges, sur les calomnies contre le Roi portées à Rome; & ainsi chacun des Evêques appuia sur quelque crime en particulier, & tous conclurent à la Deposition. Hincmar de Rheims, comme President, opina le dernier, & prononça la Sentence. Ensuite, le Concile écrivit au Pape Adrien une Lettre Synodale, en lui envoyant les Actes, dont il demanda la confirmation; ou que du moins, si le Pape veut que la cause soit encore jugée, elle soit renvoyée sur les Lieux, & qu'Hincmar de Laon demeure cependant excommunié: protestant que, si le Pape casse leur Jugement, ils ne se mêleront plus de la conduite de cet Evêque. A la fin, ils recommandent au Pape Actard de Nantes, élu Archevêque de Tours, qu'ils lui envoioient porter les Actes du Concile. La Lettre est datée du 6. de Septembre 871.

Avant la tenue de ce Concile, la celebre Legation que le Pape avoit envoyée en France, comme je l'ai remarqué ci-dessus, aiant été congédiée à Rheims, le Roi Charles alla à Lyon. Mais, bien loin d'être touché des Remontrances que le Pape lui avoit faites en faveur de l'Empereur Louis, il se faisoit encore du Roiaume de Bourgogne. *Durant ce voiage*, dit Mezeray (41), *il avoit laissé la Lieutenance de son Roiaume à l'Archevêque Hincmar, qui par son genie non moins puissant, que hardi, s'étoit rendu fort necessaire. Il n'eut pas peu d'affaires à empêcher les courses & les entreprises de Carloman fils ainé de son Roi.* Ce Prince, aiant quitté son Pere à Lyon (42), s'enfuit de nuit, revint dans la Belgique; & y aiant assemblé des Troupes, commença à piller, & à commettre des cruautéz & des ravages incroyables. Les Evêques dont les Dioceses étoient ainsi desolez publierent des censures contre ces Rebelles; & nous avons (43) la Lettre qu'Hincmar de Rheims écrivit sur ce sujet à Remi de Lyon & à ses Suffragans. Il dit qu'il a parlé lui-même à Carloman & à ses Complices jusques à trois fois, pour les exhorter à se reconnoître; & qu'il les a fait avertir une quatrième fois. Enfin, il declare ses complices excommuniéz après l'onzième de Mars de l'année courante 871. qui étoit le second Dimanche de Carême, s'ils ne se corrigent auparavant. Il n'excommunie pas Carloman, parce que le Roi le reservoit au jugement des Evêques de la Province de Sens, dont il étoit Clerc.

Mais, le Pape, qui ne savoit point ce qui se passoit en France, aiant reçu des Deputez & des Lettres de Carloman, qui appelloit au St. Siege, écrivit au Roi Charles une Lettre (44) extrêmement violente, où il dit: „ Entre les autres excès que vous avez commis en usurpant les Etats d'au- „ trui, on vous reproche encore de surpasser la ferocité des Bêtes, en trai- „ tant cruellement vos propres entrailles, c'est-à-dire votre fils Carloman; „ ne

An de J.C.  
871.

Suite de  
l'affaire de  
Carloman,  
&c.

Lettres du  
Pape en  
faveur de  
Carloman.

(41) Mezeray, *Abregé Chron. ad an. 871.*

(42) *Annal. Bertin. 870.*

(43) *Opusc. 32. tom. 2. p. 353. & tom. 8*

*Concil. p. 1575.*

(44) *Hadr. Epist. 29.*

An de J.C.  
871.

„ ne le privant pas seulement de vos bonnes graces & de vos bienfaits, mais  
„ le chassant de votre Roiaume & poursuivant son excommunication. Re-  
„ tablissez-le donc dans ses biens & ses honneurs, jusques à ce que nos Le-  
„ gats arrivent près de vous, & qu'on regle ce qui sera convenable. „ Il  
écrivit en même tems (45) aux Seigneurs, pour leur defendre de prendre  
les Armes contre Carloman, sous peine d'Excommunication, d'Anathème,  
& de Damnation éternelle; & aux Evêques, pour leur defendre (46) de  
l'excommunier, jusques à ce qu'il prenne connoissance de l'affaire. Il ajoute  
que Dieu permet cette division entre le Pere & le Fils, pour punir le Pere  
de l'Usurpation du Bien d'autrui.

Reponse  
du Pape  
aux Evê-  
ques du  
Concile  
de Douzi.

Cependant, Actard élu Evêque de Tours aiant porté à Rome les Actes  
& les Lettres du Concile de Douzi avec celles du Roi Charles, le Pape  
Adrien confirma son Election; mais, il n'approuva point la condamnation  
d'Hincmar de Laon, comme il paroît par ses Lettres; l'une (47) aux  
Evêques du Concile, l'autre au Roi Charles. Il dit aux Evêques que, sui-  
vant leur desir, il a établi l'Evêque Actard Metropolitain, Cardinal de l'E-  
glise de Tours, alleguant, pour autoriser les Translations, la fausse Decre-  
tale du Pape Anteros. Il ajoute qu'Actard conservera son Droit sur ce qui  
reste à l'Eglise de Nantes; que de son vivant, il n'y aura point d'autre Evê-  
que dans l'une & l'autre; qu'après sa mort l'Archevêque de Tours sera élu  
à l'ordinaire, & ordonné par ses Suffragans, & que si l'Eglise de Nan-  
tes revient à son premier état, cette union temporelle, faite par né-  
cessité, ne lui nuira point, & n'empêchera point qu'elle ait un Evê-  
que particulier. Quant à Hincmar de Laon, le Pape dit: „ Puis-  
„ qu'il crioit dans le Concile, qu'il vouloit venir se defendre devant  
„ le St. Siege, il ne falloit pas prononcer de condamnation contre  
„ lui; mais, comme vous ne l'avez jugé que sauf le jugement du St. Sie-  
„ ge, nous voulons qu'il vienne à Rome avec un Accusateur legitime,  
„ pour être examiné en notre presence dans un Concile. Car, nous ne pou-  
„ vons juger sans connoissance de cause, & vous ne devez pas trouver mau-  
„ vais que sa cause soit revuë devant nous, parce que la verité eclate d'au-  
„ tant plus qu'elle est plus souvent examinée. Cependant, nous defendons  
„ d'ordonner un autre Evêque dans l'Eglise de Laon. „ Cette Lettre est  
du 26. de Decembre 871. La Lettre (48) au Roi Charles commence par  
des plaintes, de ce qu'il ne reçoit pas avec assez de soumission les corrections  
paternelles du Pape. Touchant Hincmar de Laon, il repete mot pour  
mot ce qu'il avoit écrit aux Evêques; & veut que le Roi l'envoie à Rome  
avec une escorte. Il repete aussi ce qu'il avoit dit d'Actard de Tours. Il  
prie le Roi de prendre la protection de cette Eglise si venerable; & il ajou-  
te: „ Vous savez que tout Monastere doit être suivant les Canons en la  
„ puissance de l'Evêque, & le mepris de cette regle a causé la ruine de plu-

(45) *Epist.* 30.

(46) *Epist.* 31.

(47) *Epist.* 32. *Tom.* 8. *Concil.* p. 932.

(48) *Epist.* 33.

„ plusieurs Monasteres, comme celui de St. Medard de Tours, où sont ses  
 „ premiers Evêques, saint Lidoire, & saint Gatien: comme Marmoutier  
 „ & plusieurs autres dans la même cité. „

An de J. C.  
871.

Reponse  
du Roi au  
Pape.

Le Roi fut extrêmement choqué de cette Lettre. Il y fit une Reponse  
 vigoureuse, qui se trouve entre les Oeuvres d'Hincmar (49), & qui est bien  
 de son stile. Il repond pied à pied à toute la Lettre, & se plaint d'abord  
 de ce que le Pape l'accuse de murmurer contre ses corrections. Je me con-  
 tenterai de marquer quelques articles de cette piece; & comme Mr. Fleury (50)  
 en a supprimé les traits les plus vifs, je copierai ce que Mr. Le Sueur (51)  
 en a traduit. Dans vos Lettres précédentes, dit le Roi, vous m'avez ap-  
 appelé parjure, tyran, perfide, & dissipateur des biens Ecclesiastiques,  
 sans que j'en sois convaincu. Dans celle-ci, vous m'accusez de murmure,  
 qui est encore un grand crime, suivant l'Ecriture; & vous voulez que  
 je reçoive agréablement vos corrections. Ce seroit tacitement me recon-  
 noître coupable de ces crimes, & me rendre indigne, non-seulement des  
 fonctions de Roi, mais de la Communion de l'Eglise . . . „ Vous nous  
 „ écrivez des Lettres mal convenables à l'autorité d'un Roi, & encore  
 „ moins convenables à la modestie d'un Evêque, nous aiant diffamé d'op-  
 „ probres . . . Vous deviez considerer, que, bien que nous soions sujets aux  
 „ passions humaines, cheminant en l'image de Dieu, & estant eslevé par  
 „ sa grace en grandeur Roiale, par la succession de mon Pere & de mes  
 „ Ayeuls; & qui plus est, estant Chrestien & Catholique observateur de  
 „ la foy Orthodoxe: qui n'ay point esté accusé legalement en audience  
 „ Episcopale, encore moins convaincu d'aucun crime public, qui tou-  
 „ tefois par nos honorables Lettres n'avons peu obtenir de vous aucu-  
 „ ne douce reponse . . . D'abord vous louez notre sagesse; mais  
 „ c'est afin de nous charger d'injures plus honnestement & plus honteuse-  
 „ ment . . . Vous vous offensez, quand nous vous disons que vous n'a-  
 „ vez point du traiter ainsi un homme qui ne confesse point & qui n'est  
 „ point convaincu. Et encore moins traiter un Roy comme un du com-  
 „ mun Peuple, & comme un homme convaincu de crime. Vous n'igno-  
 „ rez point combien il est grief de dire à son frere *sol*: combien plus donc  
 „ est-il de le dire à un Roy, selon la Doctrine de l'Apôtre . . . „ A  
 „ l'égard d'Hincmar de Laon, le Roi Charles dit: „ Vous écrivez: *Nous*  
 „ *voulons & commandons par Autorité Apostolique, qu'il vienne trouver notre Cle-*  
 „ *mence*; ce qui est contre la coutume de vos Predecesseurs & des nôtres.  
 „ Et bien que nous voyons par-là que vous voulez introduire l'orgueil du  
 „ Siecle faisant grande Ombre (*umbrosum typum*) au lieu de la lumiere de  
 „ simplicité & d'humilité, nous ne pouvons point douter de vôtre volon-  
 „ té. Mais, où est ce que celui qui a dicté votre Lettre trouvera écrit qu'on  
 „ puisse commander par Autorité Apostolique; qu'un Roy qui est le cor-  
 „ rec-

(49) Tom. 2. p. 701.

(50) Voyez Fleury, Hist. Eccl. Liv. LII. §. 22.

(51) Le Sueur, Hist. de l'Egl. ad an. 8. 71.

An de J. C.  
871.

„ recteur des méchans, le punisseur des coupables, selon les Loix Eccle-  
 „ siastiques & mondaines, vengeur des crimes, doit envoyer à Rome un  
 „ criminel, qui, pour ses excès, a esté condamné selon les Loix, & qui,  
 „ avant que d'estre depofé, a'esté convaincu en trois Synodes, d'avoir at-  
 „ tenté contre le repos public, comme les Actes en ont esté envoyez à  
 „ vostre paternité; & qui depuis sa deposition n'a point laissé de continuer  
 „ en son opiniatreté . . . . . Sachez que Nous Roys de France, nez de Race  
 „ Royale, ne sommes point tenus pour Vicaires des Evêques, mais pour estre  
 „ Seigneurs de la Terre. En effet, si vous feuilletez vos Registres, vous ne  
 „ trouverez jamais que nos Prédecesseurs ayent reçus de tels Mandem-  
 „ mens . . . . . D'où vostre Ecrivain a-t'il tiré cette Loy par laquelle  
 „ il me commande d'estre fauteur d'un homme condamné & anathematizé,  
 „ moy qui suis Roi établi de Dieu, ceint d'un glaive trenchant des deux  
 „ côtez, vengeur des mechans, defenseur des bons; quand il me commande  
 „ de faire aller à Rome cet Hincmar, qui a violé les Saintes Loix, qui a  
 „ diffamé le St. Sacerdoce, qui a denigré la Royale Dignité, qui a trou-  
 „ blé l'Etat, qui a affligé l'Eglise qui lui a esté commise, qui a scandali-  
 „ zé tout son Pais, & qui va contre ses propres faits & contre ses signatu-  
 „ res? Qui ne void donc que c'est l'Enfer qui a vomy cette Loy, de ses  
 „ recoins les plus tenebreux? . . . . . Les Loix des Empereurs Valens,  
 „ Gratien, Valentinien, Justinien, & autres semblables doivent estre obser-  
 „ vées, non-seulement par tous les Evêques, mais aussi par les Papes mesmes.  
 „ Ne permettez point que par l'instinct d'aucun, comme de votre autori-  
 „ té, on nous écrive des visions, des menaces d'excommunication, contre  
 „ la voix des Ecritures, contre la Predication des Anciens, contre les Loix  
 „ sacrées, & contre les Saints Canons. Car vous savez & nous savons que  
 „ tout ce qui s'éloigne de cela est entierement vain, & de nul effet. St. Leon a  
 „ déclaré qu'il a esté dit à St. Pierre: *Je te donneray les Clefs du Royaume*  
 „ *des Cieux*. Le Droit de cette puissance a passé à tous les Apôtres: la con-  
 „ stitution de ce Decret appartient à tous les Princes de l'Eglise (52). *Le*  
 „ *Privilege de Pierre est par-tout où l'on juge selon l'équité de Pierre*. . . . .  
 „ Pour la fin, Nous vous prions encore en l'honneur de Dieu, & pour le  
 „ respect des saints Apôtres, que vous ne nous envoyiez plus, ni à Nous,  
 „ ni aux Evêques, ni aux Grands de notre Royaume, de telles Lettres,  
 „ ni de tels Mandemens, parce qu'autrement nous serions contraints de  
 „ les deshonnorer, aussi bien que ceux qui les porteroient. „

Lettre vi-  
ve des  
Evêques  
au Pape.

Les Evêques du Concile de Douzi repondirent (53) au Pape à peu près  
 sur le même ton. „ Nous avons trouvé, disent-ils, dans vos Lettres  
 „ des choses que nous avons fait relire plusieurs fois, doutant si nous les  
 „ avons bien entendues; & par le recit de notre Confrere Actard, nous  
 „ avons compris que la grandeur de vos occupations ne vous a pas permis  
 de

(52) C'est à dire aux Evêques, qu'on abus.  
 nommoit Princes de l'Eglise, par un étrange

(53) Tom. 8. Concil p. 1529.

„ de lire tout au long les Actes de notre Concile, ni même de donner l'at-  
 „ tention nécessaire à notre Lettre. Nous prenons donc la Liberté de  
 „ vous représenter, qu'avant que de condamner Hincmar, nous avons fait  
 „ lire dans notre Concile le Canon de Sardique touchant les Appellations au  
 „ St. Siege . . . . „ La Lettre des Evêques, dit Mr. Fleury (54), est  
 imparfaite en cet endroit. Seulement il paroît qu'ils vouloient prouver que  
 l'Appel d'Hincmar ne devoit pas être jugé à Rome, mais en France, par des  
 Juges deleguez, suivant le Concile de Sardique.

An de J. C.  
 871.

La Vigueur du Roi & des Evêques de France abbatit l'Orgueil du Pape. Il fit au Roi Charles une Reponse d'un tout autre stile que les Lettres précédentes, dont il excuse la dureté. „ Nous avons appris, dit-il (55), de  
 „ plusieurs Personnes vertueuses, & principalement de notre Confre  
 „ tard, que vous êtes le plus grand Amateur & Protecteur des Eglises, qui  
 „ soit au Monde: en sorte qu'il n'y a dans votre Roiaume, ni Evêque, ni  
 „ Monastere, que vous n'aiez enrichi de vos biens; & que vous souhai-  
 „ tiez ardemment d'honorer le Siege de St. Pierre, de répandre vos Li-  
 „ beralitez sur son Vicaire & son Clergé, & de les defendre de tous leurs  
 „ Ennemis. . . . . Tenez secreta cette Lettre, ajoute-t'il, & n'en fai-  
 „ tes part qu'à vos plus fidèles Serviteurs. Nous vous assurons & vous pro-  
 „ mettons, que si vous survivez à notre Empereur, & nous aussi, quand  
 „ on nous donneroit plusieurs boisseaux d'or, nous ne reconnoîtrons jamais  
 „ d'autre Empereur Romain que vous; & dès à present, ce cas arrivant,  
 „ le Clergé, le Peuple, & la Noblesse, de Rome vous desire pour Chef,  
 „ Roi, Patrice, Empereur, & Defenseur de l'Eglise. „ Quant à Hinc-  
 mar de Laon, le Pape declare qu'il ne veut prendre connoissance de son Ap-  
 pel que suivant les Canons; & promet, après qu'il sera venu Rome, d'en ren-  
 voyer le Jugement sur les Lieux. C'est ainsi que la plupart des Papes en ont  
 agi dans leurs Differends avec les Princes. Quand ils en ont trouvé de foi-  
 bles ou de devots, ils se sont jouez d'eux par mille insultes sanglantes: mais,  
 les Monarques, qui ont bien connus leurs Droits, ont à leur tour fait mollir  
 les Papes. Il faut tenir tête aux Evêques de Rome, si l'on ne veut pas de-  
 venir leurs Esclaves. Et, si tous les Princes imitoient la Fermeté de Charles-  
 le-Chaue, ou plutôt du grand Hincmar, nous serions bien-tôt affranchis de  
 la Tyrannie Romaine.

Palinodie  
 du Pape.

Cependant, l'Empereur Basile & le Patriarche Ignace, écrivirent au Pa-  
 pe Adrien par l'Abbé Theognoste, qui retournoit à Rome. Le Patriarche  
 consultoit (56) le Pape sur les Lecteurs ordonnez par Photius, qui étoient  
 en très-grand nombre dans tous les Lieux de la Dependance de Constantino-  
 ple, pour savoir s'ils pouvoient être promus aux Ordres superieurs. Il de-  
 mandoit encore dispense pour Paul Garde-Chartres de l'Eglise de Constanti-  
 nople, que Photius avoit ordonné Archevêque, & à qui le Pape avoit per-  
 mis

Lettres de  
 C. P. au  
 Pape.

(54) Fleury, Hist. Eccl. Liv. LII. §. 22.  
 (55) Epist. 34.

(56) Tom. 8. Concil. p. 1170.

An de J. C.  
871.

mis de conferer toute autre Dignité, hors le Sacerdoce. Ignace demandoit, qu'il fut retabli dans l'Episcopat. Enfin, il demandoit grace pour Theodore Metropolitan de Carie. „ C'est moi, disoit Ignace, qui l'ai ordonné, & il a beaucoup souffert pour moi. Il est vrai qu'il a enfin cédé à „ la persecution de Photius, mais il s'en est repenti & a demandé pardon. „ Vos Legats l'ont interdit des fonctions du Sacerdoce, parce qu'il avoit „ souscrit à la Deposition du Pape Nicolas. Nous vous prions d'user, s'il „ est possible, de dispense sur ces trois articles. „ L'Empereur demandoit au Pape la même grace, & temoignoit être en peine des Legats qui avoient présidé au Concile, n'ayant point eu de nouvelles de leur retour. Ces deux Lettres étoient accompagnées de presens: ceux de l'Empereur sont des étoffes dont les noms nous sont inconnus; ceux du Patriarche, un Evangile Grec & Latin, très-exactement corrigé, une étoile ornée d'or, une belle chasuble, & de la theriaque très-eprouvée.

Reponse  
du Pape à  
l'Empereur.

Le Pape repondit à l'Empereur: „ Nos Legats sont enfin revenus, „ quoique tard, & après beaucoup de perils. On les a pillés: on a tué „ leurs gens: ils sont arrivez depouillez de tout, & sans aucun secours hu- „ main. Tout le monde en gemit, & on s'étonne qu'ils aient souffert ce „ qui n'est arrivé à aucun Legat du St. Siege, sous aucun Empereur; & „ que vous aiez si mal pourvü à leur sureté. Après les avoir demandez „ avec tant d'empressement, vous deviez au moins suivre l'exemple de „ Michel votre Predecesseur, qui renvoia avec une bonne escorte ceux qui „ lui furent envoie. Il y a encore un autre point sur lequel vous avez ef- „ facé toutes les marques de bonté que vous aviez données au St. Siege. „ C'est que, sous votre protection, notre frere Ignace a bien osé sacrer un „ Evêque chez les Bulgares. Nous vous supplions de l'obliger, du moins „ à présent, à s'abstenir du gouvernement de ce Pais: autrement, il n'évi- „ tera pas la peine canonique; & ceux qui s'attribuent en ce Pais-là le ti- „ tre d'Evêque, ou quelqu'autre que ce soit, seront deposez, outre l'ex- „ communication qu'ils ont deja encouruë. Quant aux trois Articles dont „ vous nous avez priez, à la sollicitation d'Ignace, nous ne pouvons rien „ changer à ce qui a été réglé, principalement en ce qui regarde les Ordi- „ nations de Photius; à moins que les Parties interessées ne se presentent „ contradictoirement devant nous, & nous instruisent de quelques faits que „ nous ignorons. Car, il n'y a point en nous de oui & de non; & nous ne „ pouvons en aucune maniere nous écarter de ce que le Pape Nicolas ou „ nous avons ordonné; & de ce qui vient d'être décidé par le Concile Uni- „ versel. Ce n'est pas notre coutume d'abuser, selon notre fantaisie „ des Ordonnances de nos Peres; comme font chez-vous quelques Prelats, „ qui alleguent les Canons des Conciles, ou les Decrets du St. Siege, quand „ ils veulent nuire à quelqu'un ou favoriser leurs prétensions; & les passent „ sous silence, quand ils feroient contre eux ou pour les autres. Au reste, „ l'Abbé Theognoste n'a rien épargné, pour obtenir ce que vous desi- „ riez. „

Nous

Nous n'avons pas la Reponse au Patriarche Ignace. Mais, il nous reste un fragment d'une autre Lettre, où le Pape lui dit : „ Vous m'avez écrit que „ nos Prêtres & nos Evêques soient chassés honteusement de Bulgarie, quoi- „ qu'il n'y ait eu encore sur ce point aucun Jugement devant vous ; car, nous „ n'avons jamais été appellez en justice pour ce sujet. Si vous dites, que „ nous avons commencé à defendre aux Prêtres de la Dependance de Con- „ stantinople de faire leurs fonctions en ce Pais-là, nous ne le nions pas. „ C'étoient des gens de la Communion de Photius, que nous avons inter- „ dits, non seulement en Bulgarie, mais par toute l'Eglise, comme nous „ faisons encore. Vous, qui le saviez, vous ne deviez pas les souffrir en „ Bulgarie. Nous avons appris que vous faites plusieurs autres choses contre les Canons ; & en particulier que vous aviez ordonné des Laiques tout d'un coup Diacres, non-obstant les Decrets du dernier Concile. Vous savez que la chute de Photius a commencé par-là. „

Le fondement de cette plainte du Pape étoit qu'après la conference de Constantinople au sujet des Bulgares, les Legats d'Orient & les Grecs leur persuaderent, de chasser les Prêtres Latins & de recevoir des Grecs. Ils renvoierent à Rome l'Evêque Grimoalde qui se retira chargé de richesses sans congé du Pape ; & apporta une grande Lettre du Roi des Bulgares, où ce Prince prétendoit justifier sa conduite, par le Jugement des Legats qui avoient perfidé au Concile. Grimoalde disoit que les Bulgares l'avoient chassé, quoique la Lettre n'en dit rien ; & les Prêtres qui l'accompagnoient disoient qu'ils n'avoient été chassés ni par les Grecs, ni par les Bulgares, mais trompez par Grimoalde lui-même ; ce qui donna grand sujet de le soupçonner d'avoir trahi son Ministère. Ce fut dans cette conjoncture que les Bulgares, gagnez par les exhortations & par les Liberalitez de l'Empereur Basile, reçurent un Archevêque Grec, & lui laisserent ordonner dans leur Pais grand nombre d'Evêques. On y envoya aussi quantité de Moines pour travailler à leur instruction. Ainsi la Religion Chrétienne s'y affermit ; mais, avec le Rit Grec & la dependance du Siege de Constantinople, qu'ils reconnurent toujours depuis. Ce fut encore vers le même tems que les Russes se convertirent à la foi Chrétienne, par les soins de l'Empereur Basile, & du Patriarche Ignace (56).

L'année suivante, mourut Athanase, Evêque de Naples (57). La division scandaleuse qui survint entre lui, & son Neveu Sergius, Gouverneur de Naples, jetta toute cette Ville dans une extrême consternation. Athanase fut contraint d'abandonner son Eglise. Mais, le Pape Adrien en étant averti écrivit une Lettre à Sergius, & une autre au Clergé & au Peuple de Naples. Par ces Lettres, il leur ordonnoit, sous peine d'Anathème de recevoir leur Evêque. Ils n'en tinrent compte ; c'est pourquoi Anastase Bibliothecaire, & l'Abbé Césaire, vinrent à Naples de la part du Pape & de l'Empereur, & prononcerent l'Anathème. Cependant, le St.

Evê-

An de J.C.  
871.Et au Pa-  
triarche  
Ignace.Bulgares  
soumis à  
l'Eglise de  
C. P.An de J.C.  
872.Affaire de  
l'Evêque  
de Naples.(56) *Const. in Basl. n. 96.*  
*Tom. II.*(57) *Vita Auct. Pet. Cass.*  
S



An de J. C.  
872.

Evêque alloit de côté & d'autre errant & affligé; & la femme de Sergius, qui ne cessoit de persécuter ce Prelat, envoya des Gens pour l'empoisonner à Rome. Dieu le garantit de ce peril, & il se retira à Surrente. Un jour comme il étoit avec l'Evêque Etienne son frere, il commença à pleurer amèrement. Etienne lui en aiant demandé le sujet, il repondit: *Voilà la malheureuse ville de Naples frappée d'Anathême de la part du Pape & de la mienne. Si nous mourions l'un & l'autre, comme il peut arriver, que deviendrait-elle? J'irai à Rome, & je prierai le Pape de la delivrer de cette excommunication*: il le fit, & le Pape Adrien envoya un Evêque nommé Dominique lever la censure. Ensuite, comme Athanasé alloit avec l'Empereur Louis pour être rétabli dans son Siege, il mourut dans l'Oratoire de St. Quirice à six milles du Mont Cassin, le 15. de Juillet 872. L'Eglise honnore sa memoire (58) le jour de sa mort.

Trahison  
d'Adalgise.

Cependant, l'Empereur Louis poursuivoit à main armée Adalgise, Duc de Benevent. Dès l'année 871. le Duc avoit appelé contre lui les Grecs, & fait revolter la partie Meridionale de l'Italie. Louis soumit les Rebelles & revint victorieux à Benevent, dont le Duc feignoit de lui être fidele. Mais, comme l'Empereur avoit congédiés ses Troupes, le traître Adalgise voulut le surprendre dans son Palais, lorsqu'il dormoit sur le midi (59). L'Empereur se sauva dans une tour, & s'y defendit trois jours. Enfin, l'Evêque de Benevent obtint qu'on le laisseroit sortir en faisant un serment. On apporta des Reliques. L'Empereur jura avec l'Imperatrice, la Princesse sa fille, & tous les siens, que jamais il ne poursuivroit la vengeance de cet attentat, & ne viendrait en Armes sur les terres de Benevent. Etant ainsi sorti, il prit le chemin de Ravenne, & manda au Pape Adrien de venir à sa rencontre pour l'absoudre de ce serment lui & les siens. C'étoit demander une chose contraire aux Loix de la Nature; car, un serment fait à un Parjure, à un Tyran, à un Pyrate, à un Voleur, doit avoir lieu, & être religieusement observé (60). Le serment ne peut-être annullé que quand on a promis de cette maniere des choses illicites; car, on ne doit point tenir la parole qu'on n'a pû donner, sans blesser les Loix de Dieu. Neanmoins, l'Empereur fut delivré de son serment. L'année suivante 872. il vint à Rome à la Pentecôte, & il y fut couronné Roi de Lorraine par le Pape Adrien: mais, il ne fut qu'un Roi de Theatre; car, Charles-le-Chauve & son frere le Roi de Germanie avoient déjà partagé entr'eux l'Heritage de Lothaire. Pendant le séjour que l'Empereur fit à Rome, il se plaignit en pleine Assemblée de la trahison d'Adalgise, qui fut déclaré par le Senat ennemi de l'Etat. L'Empereur voulant neanmoins garder les apparences ne lui fit pas la Guerre en Personne. Il donna le commandement de ses Troupes à l'Imperatrice. Mais Adalgise soutenu par les Grecs ne fut pas facile à reduire, & la Guerre dura jusques en 873.

Elle

(58) *Martyrol. Rom. 15. Jul.*

(59) *Annal. Bertin. 871. Metens. 872.*

(60) *Grotius de Jure Belli ac Pacis, Lib. II. cap. 13. §. 15. & 16.*

Elle n'étoit pas finie, lorsque le Pape Adrien II. mourut au mois de Novembre 872. Il exerçoit avec joye l'Hospitalité, & il faisoit de grands biens aux Pauvres (61) : c'est pourquoi Anastase le compare au saint homme Job. Je ne dis rien de son Orgueil, de sa Politique raffinée, de son Ambition sans bornes; parce que ce sont des qualitez qui paroissent inseparables du titre de Pontife.

An de J.C.  
872.Mort du  
Pape A-  
drien II.BASILE,  
Empereur d'Orient.JEAN VIII. CHARLES-LE-CHAUVE,  
Empereur & Roi de France.

LOUIS II. Roi.

CXI. P A P E.

Ceux, qui ajoutent foi à la Fable de la Papesse Jeanne, comptent JEAN VIII. pour le IX. de ce nom. Mais, qu'ils aient tort ou raison, c'est ce qui me touche très-peu. Il me suffit de remarquer que le Pape, dont je vais écrire la Vie, fut élu & consacré le 14. Decembre 872. pour succéder au Pape Adrien II. Ainsi, la Vacance du St. Siege ne fut que de peu de jours, parce que l'Empereur Louis étant alors dans la Campanie, les Romains ne furent pas obligez d'attendre long-tems ses Députez pour consacrer le Pape en leur présence (1). Il étoit Romain de naissance, & alors Archidiacre de l'Eglise Romaine.

Jean VIII.  
Pape.

Comme le nouveau Pape avoit tenu sur les fonts un des Enfans d'Adalgifse, Duc de Benevent, l'Empereur Louis, qui craignoit de ne pas finir à son avantage la guerre contre ce Duc, envoya prier le Pape Jean de le venir trouver à Capoue & de les reconcilier, afin qu'il parut n'avoir pardonné au Duc qu'à la priere du Pape. Et l'année suivante, Jean se rendit à Ravenne, où il tint un Concile de soixante & dix Evêques. Il y termina (2) un differend entre Urfus, Duc de Venise, & Pierre, Patriarche de Grade. Senateur Evêque de Torcelle étant mort, on élût à sa place Dominique Abbé du Monastere d'Altino: mais, le Patriarche Pierre refusa de l'ordonner, parce qu'il s'étoit fait lui-même l'operation violente qui rend Ennuque, & qui ôte aux hommes le pouvoir d'engendrer leurs semblables. Le Duc de Venise, qui vouloit que Dominique fût Evêque, intimida tellement le Patriarche par ses menaces, qu'il alla à Rome, prier le Pape d'examiner l'affaire & de la décider. C'étoit prendre le Pape par son foible, & seconder ouvertement son Ambition; aussi vint-il à Ravenne avec le Patriarche de Grade. Hendelmar, Patriarche d'Aquilée, s'y rendit aussi, de même que les autres Evêques de la Province. Enfin, on accorda à Dominique les revenus de l'Eglise de Torcelle.

An de J.C.  
873.An de J.C.  
874.

L'Empereur Louis II. mourut le dernier jour d'Août de l'année suivante (3), après avoir regné près de vingt ans, depuis la mort de son Pere, & il

An de J.C.  
875.

(61) Anastase; in Hadr. II.

(1) Annal. Bertin. an 872.

(2) Rubeus, Hist. Raven. Lib. 5. tom. 8.

Concil. p 1235.

(3) Annal. Bertin. &amp; Fuld. 875.

An de J.C. 875. il fut enterré à Milan dans l'Eglise de St. Pierre. „ L'interêt du Pape, „ dit Mezeray (4), étoit d'avoir un Empereur de grand nom, & qui le „ pût assister avec de puissantes forces, comme avoient fait Pepin & Char- „ lemagne; mais qui ne demeurât pas en Italie, où il lui eût fort pesé sur „ les épaules. Voilà pourquoi il ne vouloit point de Seigneurs Italiens; „ parce qu'ils étoient foibles, & qu'ils demeuroient sur les Lieux. D'ail- „ leurs, ayant à prendre des Princes Carliens, il ne s'accommodoit pas bien „ de la rudesse & de la fierté de ceux qui dominoient en Germanie. Il „ choisit donc Charles-le-Chauve, & l'invita, par une celebre Ambassade, „ de venir à Rome recevoir la Couronne Imperiale, la lui offrant comme „ si elle eut été absolument en sa disposition. „ Selon cette narration, qui me paroît assez bien appuyée, Mr. Maimbourg (5) se seroit fort trompé en supposant que le Roi Charles *corrompit par argent la plupart du Senat & des Magistrats, & promit toutes choses au Pape Jean VIII., pour en obtenir la Couronne Impériale.* Il peut bien être qu'il en eut grande envie; mais le Pape, pour son interêt particulier, prévint les desirs de ce Prince. Quoiqu'il en soit, le Roi Charles n'eut pas plutôt appris la nouvelle de la mort de l'Empereur son neveu, qu'il partit de Douzi en Ardenne & marcha en Italie, avec tant de diligence, qu'il arriva à Rome le 17. de Decembre. Le Pape le reçut avec de grands honneurs dans l'Eglise de St. Pierre; & le jour de Noël, il le couronna Empereur. Charles offrit de grands presens à St. Pierre; & on disoit, ce qui est assez vraisemblable, qu'il en avoit aussi fait beaucoup au Pape Jean, au Senat, & au Peuple Romain. Il pouvoit paroître genereux, sans qu'il lui en coûtât beaucoup, puisque sa premiere expedition en Italie fut de s'emparer du Thresor de Louis. Outre que le Pape fut engagé à donner la Couronne Imperiale à Charles-le-Chauve, par la protection qu'il en attendoit, un autre motif plus puissant le determina à faire ce choix. C'est qu'agissant en quelques rencontres selon les maximes de la fausse sagesse du Monde (6), il comprit bien que le Couronnement de Charles lui donnoit lieu de mettre les Papes en possession d'élire & de créer les Empereurs qui dependoient d'eux; au lieu que les Papes dependoient auparavant des Empereurs (7).

An de J.C. 876.

Assemblée ou Concile de Pavie.

Après la Ceremonie du Couronnement, l'Empereur Charles, parti de Rome le 5. de Janvier 876. vint à Pavie, où il tint avec le Pape un Parlement (8), & déclara Boson, frere de Richilde sa femme, Duc de Lombardie, lui donnant la Couronne Ducale, & la qualité de Commissaire Imperial. Ce Parlement de Pavie est compté entre les Conciles (9); & nous en avons un Acte dressé au nom des Evêques & des autres Seigneurs du Roiaume

me

(4) Mezeray, *Abregé Chron. ad an. 875.*

(5) Maimbourg, *Hist. de la Decadence de l'Empire, Liv. I.*

(6) C'est un Reproche que Baronius a fait à ce Pape en plus d'un endroit. Voyez Baron, *Annal. Eccl. ad an. 876. §. 17. ad an.*

879. §. 4. & 5.

(7) Voyez Maimbourg, *Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. I.*

(8) *Annal. Fuld. & Bertin.*

(9) *Tom. 9. Concil. p. 283.*

me d'Italie, qui disent à Charles: *Puisque la bonté Divine, par l'intercession de St. Pierre & de St. Paul, & par le Ministère du Pape Jean leur Vicairé, vous a appelé pour l'utilité de l'Eglise & de nous tous, & vous a élevé à la Dignité Imperiale: NOUS VOUS ELISONS UNANIMEMENT pour notre Protecteur & notre Seigneur, auquel nous nous soumettons avec Joye, & promettons d'observer tout ce que vous ordonnerez pour l'utilité de l'Eglise de notre salut.* Cet Acte, qui est souscrit par dix-sept Evêques de Toscane & de Lombardie, fut probablement dressé par les artifices du Pape ou de sa Cabale. C'est ce que Mr. Maimbourg dit bien positivement. (10). „ Et afin, dit „ cet Historien, qu'on ne pût douter que Charles n'eut été fait Empereur „ par voye d'élection, & non pas par droit de Succession, ainsi que le furent les trois Empereurs François ses Prédecesseurs, ce Pontife tint à „ Pavie une Assemblée d'Evêques & de Comtes, dans laquelle après l'avoir „ honteusement flatté par des louanges qu'on savoit de notoriété publique „ être très-fausses, jusques-là même qu'il ne feignit pas de le mettre au-dessus de Charlemagne, il déclara qu'il l'avoit élu pour son merite, & selon la volonté de Dieu, laquelle avoit été manifestée depuis long-tems, par inspiration divine au Pape Nicolas; & il fit signer l'Acte de cette „ élection à tous ceux de cette Assemblée, qui la confirmèrent. Ainsi, „ Charles, par une indigne lacheté, que la genereuse Posterité ne lui doit „ jamais pardonner, aima mieux renoncer au Droit incontestable de l'Auguste Maison de France depuis Charlemagne, en recevant l'Empire par „ élection, que de souffrir que son frere Louis de Germanie, & ensuite les „ Princes ses Enfans, le possédassent par une legitime Succession, laquelle „ devoit perpetuer l'Empire d'Occident dans la même Maison qui l'avoit „ fait par ses Conquêtes. Tant il est vrai qu'une Ambition dereglee ne „ peut guere élever son homme à une apparente grandeur injustement acquise, qu'en le faisant tomber, par de lâches & honteuses actions, qui „ déshonoreront éternellement sa Memoire. Il y en a même qui disent que „ pour obtenir la Couronne Imperiale d'une maniere si peu digne de la generosité de ses Ancêtres, & contre les Droits manifestement acquis aux „ Descendans de Charlemagne, il voulut bien céder au Pape la Souveraineté que les Empereurs avoient exercée jusqu'alors, sans contredit, dans „ Rome, & dans toutes les Terres de l'Etat Ecclesiastique. Mais, comme „ je ne trouve point d'Auteur de ce tems-là qui ait parlé d'une chose si remarquable, & dont sans doute on n'auroit pas manqué d'informer la „ Posterité, je ne voudrois pas l'assurer. Quoiqu'il en soit, il est certain „ d'une part, que depuis cette élection que Jean VIII. fit de Charles-le-Chauve, plusieurs Papes ont prétendu avoir Droit de créer, ou du moins de confirmer, les Empereurs en les couronnant: & de l'autre, il est manifeste, . . . qu'il y a eu des Empereurs qui ont agi long-tems après

An de J.C.  
876.

(10) Maimbourg, *Hist. de la Decad. de l'Emp.* Lib. 1. Il cite *Act. Synod. Bicin. apud Pith.* & Baron. *Vignier, ex Ant. Hist. Ital. Sigonius, lib. 5. Fauchet, Du Chefne, Vie des Papes.*



An de J. C.  
876.

Conjura-  
tion con-  
tre le Pa-  
pe.

Sentence  
contre  
Formose.

en Italie, & singulierement dans Rome, en Souverains. Il est pourtant de fait, que Charles-le Chauve eut, tout le tems de son regne, une infame complaisance pour le Pape, & qu'il acheta le titre d'Empereur par des bassesses indignes de son rang. *Et depuis ce tems-là, comme s'exprime Sigonius, l'Empire n'a plus été qu'un pur Fief, ou Benefice des Papes; & l'on commença à ne compter les années de l'Empire que depuis le couronnement fait par le Pape.*

Mais, le Couronnement de Charles-le-Chauve ne fut pas approuvé de tout le monde. Dès le mois de Fevrier de cette année 876. le Pape se plaignit à ce Prince (11) de Gregoire Nomenclateur de l'Eglise Romaine & de George son Gendre. Il étoit informé que ces deux hommes avoient conspiré contre lui & contre l'Empereur; & après en avoir porté sa plainte, il les fit citer le dernier jour de Mars, pour se venir défendre à un certain jour. Ils repondirent honnêtement, & promirent de satisfaire le Pape. Mais, ils différèrent de jour en jour, sous prétexte de maladie; esperant cependant, faire mourir le Pape avec ceux qui lui étoient affectionnez, ou faire entrer dans Rome les Sarrazins. Mais, voiant que le Pape étoit sur ses gardes, & que le jour de leur jugement approchoit, ils se joignirent à Formose, Evêque de Porto, Etienne Secondicier, Sergius Maître de la Milice, & à Constantin fils du Nomenclateur; qui n'avoient point encore été citez par le Pape, mais qui avoient toujous été ennemis de l'Empereur, & s'étoient toujous opposez à son election. Ils sortirent tous de Rome pendant la nuit, par la Porte de St. Pancrace, dont ils avoient de fausses Clefs, & qu'ils laisserent ouverte, quoique les Sarrazins courussent par-tout aux environs; & ils emporterent avec eux tous les Thresors de l'Eglise. Le Pape envoya chez eux deux Evêques, à qui leurs gens dirent, qu'ils ne savoient où ils étoient allez. On remit leur Jugement à un autre jour; & après les avoir encore fait chercher juridiquement, le Pape assembla son Concile dans l'Eglise de Notre-Dame des Martyrs, aujourd'hui la Rotonde, où après les procédures regulieres, il prononça cette Sentence contre Formose: „ Formose, Evêque de Porto, aiant été envoyé en Bulgarie par notre Préde-  
„ cesseur Nicolas d'heureuse memoire, scut tellement gagner par ses artifi-  
„ ces l'esprit du Roi nouveau baptizé, qu'il l'engagea, sous de terribles ser-  
„ mens, à ne demander jamais au St. Siege d'autre Evêque, lui vivant:  
„ & de son côté, il promit, par des sermens semblables, de retourner au  
„ plutôt trouver ce Roi, & obtint de Nous la permission, les Lettres, &  
„ les secours nécessaires pour ce voiage. Depuis long-tems, il s'est effor-  
„ cé, par brigues, de passer d'un moindre Siege à un plus grand; c'est à  
„ dire au Siege de Rome; & maintenant, il a abandonné son Diocese, sans  
„ notre permission, est sorti de Rome, & a conspiré avec ses Fauteurs con-  
„ tre le salut de l'Etat, & de notre cher fils Charles, que nous avons élu &  
„ couronné Empereur. C'est pourquoi, si dans dix-jours, c'est-à-dire le  
„ 29. d'Avril de cette Indiction neuvieme, il ne se presente pour nous satis-  
„ tis-

(11) Joan. Epist. 319.

An de J. C.  
876.

„ tisfaire, Nous ordonnons qu'il sera privé de toute Communion Ecclesiastique. L'ordonnez-vous ainsi? „ Tous repondirent: *Nous l'ordonnons.*  
 „ Et si dans quinze jours, c'est-à-dire le quatrieme de Mai prochain, il ne se presente pour nous satisfaire, nous le jugeons depouillé de tout Ministère, Sacerdotal. Le jugez-vous ainsi? „ Tous repondirent: *Nous le jugeons.* Et s'il ne se represente dans vingt-jours, c'est-à-dire le neuvieme de May, ou s'il cause du trouble dans l'Eglise, & pretend revenir contre notre presente Sentence, qu'il soit anathematizé, sans esperance d'absolution. „ Mr. Fleury fait là-dessus une Reflexion bien convenable à son genie timide, politique, & rempli de prejugez. „ Le Lecteur prudent, dit-il (12), doit suspendre son jugement sur les crimes dont Formose est chargé dans ce jugement prononcé par default: la suite fera voir qu'il passoit pour un Evêque de grande vertu; & on peut croire que son plus grand Crime étoit de ne pas approuver l'Élection de Charles-le-Chaume pour l'Empire. „ Il est bien certain, qu'à moins de se crever les yeux, on verra dans la Sentence du Pape Jean VIII, ou que Formose étoit très-coupable, ou que celui qui le condamnoit pour des crimes supposez étoit un grand seclerat. D'ailleurs, quand Formose n'auroit été coupable que de Crime d'Etat, cela ne suffisoit-il pas pour le faire degrader? Et comptera-t'on pour rien le pillage des Eglises & sa fuite nocturne? Mr. Fleury exige une chose impossible. On ne sauroit, sur des faits si clairs, si palpables, suspendre son jugement.

Le Pape prononça une pareille Sentence contre Gregoire Nomenclateur, comme aiant deshonoré l'Eglise pendant près de huit ans, par ses parjures, ses fraudes, son Avarice, ses rapines; aiant brigué le Souverain Pontificat; s'étant rendu coupable, tant contre l'Empereur Charles, que contre le Pape, de plusieurs Chefs qui furent lûs publiquement: aiant promis de se représenter & de restituer ce qu'il avoit pris aux Eglises & à d'autres, & s'étant enfui de Rome en fraude, pour éviter le jugement, & conspirer contre l'Etat & l'Empereur. La même Sentence comprenoit Etienne Secondicier, frere de Gregoire, comme coupable d'avoir pillé & depouillé plusieurs Eglises: George Gendre de Gregoire, accusé d'Adulteres, d'homicides, & particulierement d'avoir pillé le thresor du Palais de Latran; Sergius Maître de la Milice, & Constantin fils de Gregoire, accusez aussi de divers crimes, qui font voir l'enorme corruption qui regnoit à Rome, même dans les familles des Papes; car George avoit epousé la niece du Pape Benoit, qu'on l'accusoit d'avoir tué; Sergius avoit epousé la niece du Pape Nicolas; & l'une & l'autre avoit enrichi son Mari, sans doute, des Depouilles de l'Eglise. Tous ces accusez étoient excommuniés après les dix jours, & après les quinze, anathematizés, sans aucune esperance de réhabilitation.

Cependant, l'Empereur Charles étant de retour en France fit tenir un Concile à Pontion, au mois de Juin 876. (13). Ce fut le Pape qui dirigea

Sentence  
contre les  
Complices  
de Formose.Concile de  
Pontion.

tous

(12) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LII. §. 31.*(13) Tom. 9. *Concil. p. 281. Mabillon, Acta SS. Bened.*

An de J. C.  
876.

Primatie  
de l'Ar-  
chevêque  
de Sens.

tous les mouvemens de cette Assemblée par ses Legats Jean, Evêque de Toscanelle, & Jean, Evêque d'Arrezze. Et, quoique l'Empire d'Occident ne fut qu'un vain titre, „ Charles-le-Chauve (14) s'en tenoit extrêmement „ obligé au Pape, & tâchoit de reconnoître cette grace par toutes sortes „ des moyens; juiques-là que de Souverain s'étant rendu son Sujet, il te- „ noit à honneur de porter le titre de son Conseiller d'Etat. Bien plus; il „ fit tous ses efforts pour étendre son Autorité sur les Libertez de l'Eglise „ Gallicane. „ En effet, dans la premiere Session du Concile de Pontion, Jean premier des Legats du St. Siege lût les Lettres du Pape, entr'autres une (15) du second de Janvier de cette année 876. par laquelle il établissoit Ansegise, Archevêque de Sens, Primat des Gaules & de Germanie, comme Vicair de Pape en ces Provinces, soit pour la convocation des Conciles, soit pour les autres Affaires Ecclesiastiques; ordonnant qu'il notiferoit aux Evêques les Decrets du St. Siege, lui feroit le rapport de ce qui auroit été fait en execution; & le consuleroit sur les Causes Majeures. Les Evêques du Concile demanderent la permission de lire eux-mêmes la Lettre qui leur étoit adressée: mais, l'Empereur n'y consentit pas, quoiqu'il voulût les obliger à y repondre. Ils dirent qu'ils obéiroient aux ordres du Pape, sans préjudice des Metropolitains, & suivant les Canons & les Decrets du St. Siege. L'Empereur & les Legats presserent les Archevêques de repondre absolument touchant la Primauté d'Ansegise; mais, ils n'en purent tirer d'autre reponse. Il n'y eut que l'Archevêque Frotaire, qui parla conformément à l'intention de l'Empereur, ce que les autres regarderent comme une flaterie, pour faire autoriser sa translation: car Frotaire avoit passé de Bourdeaux à Poitiers; &, comme il aimoit autant le changement que s'il eut été Professeur, il prétendoit encore passer à Bourges.

Charles  
favorise  
l'Usurpa-  
tion du  
Pape.

L'Empereur, irrité de l'opposition des Evêques, n'eut pas honte de dire que le Pape lui avoit donné commission de le représenter en ce Concile, & qu'il vouloit executer ses ordres. Il prit donc la Lettre du Pape, & avec les deux Legats, il la donna à Ansegise. Il fit mettre un Siege pliant avant tous les Evêques de son Roiaume d'au deça des Alpes, près de Jean de Toscanelle qui étoit assis à sa droite. Il ordonna à Ansegise de passer devant tous les Evêques plus anciens que lui d'Ordination, & de s'asseoir sur ce Siege. Hincmar de Rheims s'y opposa genereusement, & protesta devant tout le Concile, que cette entreprise étoit contraire aux Saints Canons: mais, l'Empereur demeura ferme dans sa Resolution, & n'accorda pas même aux Evêques de prendre copie de cette Lettre du Pape. Nous avons un Traité d'Hincmar adressé aux Evêques, où il deduit au long les causes de son opposition à la Primauté d'Ansegise. Il met pour fondement les Canons de Nicée, savoir le 6. qui confirme les anciens Privileges de toutes les Eglises, & le 4. qui dit que ce qui se fait en chaque Province doit être autorisé par le Metropolitan: il releve la force des Canons de Nicée, par les temoigna-  
ges

(14) Mezeray, *Abregé Chron. ad an. 876.*

(15) *Joan. Epist. 313.*

ges de St. Leon & de plusieurs autres Papes. „ Il est vrai, dit-il, que le  
 „ Pape aiant sous sa Jurisdiction particuliere quelques Provinces éloignées  
 „ de lui, il y a établi des Vicaires au-dessus des Metropolitains. Encore,  
 „ ajoute-t'il, les Droits des Metropolitains y ont été conservez. Il est en-  
 „ core vrai que les Papes ont quelquefois établi des Vicaires, dans les Gau-  
 „ les, mais pour des causes passageres, comme pour empêcher la Simonie  
 „ & les Ordinations prématurées, ou pour le retablissement de la Disci-  
 „ pline, & la Conversion des Infideles, comme fut la Commission de St. Boni-  
 „ face; & les Eglises font ensuite rentrées dans leur ancien Droit. „ Hinc-  
 „ mar fait ici beaucoup valoir le Privilege qu'il avoit obtenu du Pape Benoit,  
 „ après la condamnation d'Ebbon, & ne manque pas de remarquer que le Vi-  
 „ cariat accordé à Drogon, Evêque de Metz, par le Pape Sergius du tems du  
 „ Roi Lothaire, demeura sans effet. Il conclut, que quand deux ou trois fla-  
 „ teurs consentiroient au Privilege dont il s'agit, l'Opposition du grand nom-  
 „ bre doit l'emporter, & que l'Empereur n'a pas le pouvoir de regler les Af-  
 „ faires Ecclesiastiques. Ainsi, les Evêques de France, encouragez par l'e-  
 „ xemple d'Hincmar, défendirent courageusement leur Liberté. Prieres,  
 „ Menaces, tout fut inutile. Rien ne put les engager à rendre leurs hommages  
 „ à l'Idole.

An de J.C.  
876.

La seconde Session du Concile de Pontion se tint le 22. de Juin (16).  
 On y lut l'Acte du Concile de Pavie, pour la confirmation de l'Electio-  
 „ n de l'Empereur, & les Articles dressez à Pavie. Le tout fut confirmé, suivant  
 „ l'ordre de l'Empereur, par les Evêques & les Seigneurs de France. La  
 „ troisieme Session fut le 3. de Juillet, mais l'Empereur n'y assista pas. On  
 „ y disputa touchant les Prêtres de divers Diocèses qui reclamoient les Legats  
 „ du Saint Siege. Le lendemain, on tint la quatrieme Session en presence de  
 „ l'Empereur, qui donna Audience aux Ambassadeurs du Roi Louis son frere,  
 „ savoir Guillebert, Archevêque de Cologne, & deux Comtes. Ils de-  
 „ manderent au nom de leur Maitre sa part des Etats de l'Empereur Louis,  
 „ suivant son Droit de succession & les sermens faits entre les freres. En-  
 „ suite, Jean Evêque de Toscanelle lût une Lettre du Pape, adressée aux Evê-  
 „ ques du Roiaume de Louis; & en donna copie à l'Archevêque Guillebert,  
 „ pour la leur rendre. Dans cette Lettre, Louis est vivement blâmé, d'être  
 „ entré à main armée dans les Etats de l'Empereur Charles son frere pendant  
 „ son absence, quoique le Pape se fut offert pour être entr'eux le Mediateur de  
 „ la Paix. Mais, il blâme encore plus les Evêques de ne lui avoir pas resisté; &  
 „ il applique à ce sujet ce que dit St. Paul (17), que nous n'avons pas à com-  
 „ battre la chair & le sang, mais les Princes & les Puissances: Application  
 „ aussi ridicule qu'il en fut jamais, & qui est une bonne preuve de la profon-  
 „ de Ignorance du St. Pere. Il seroit inutile, après ce beau trait, de faire men-  
 „ tion de plusieurs autres Passages de l'Ecriture aussi bien entendus, qu'il cite  
 „ dans cette Lettre. Il conclut, que les Evêques doivent, par leurs exhor-  
 „ tations,

Suite du  
Concile de  
Pontion.

(16) Tom. 9. Concil. p. 284.  
Tome II.

(17) Epitre aux Ephesiens, chap. VI. 12.



An de J. C.  
876.

tations, détourner le Roi Louis de cette injuste entreprise, s'ils ne veulent être excommuniés, déposés, & anathématisés, sans espérance d'absolution. „ Car, ajoute-t'il, quiconque refusera de se trouver avec nos Legats, au „ lieu qu'ils auront marqué, pour examiner les affaires survenues cette an- „ née entre ces deux Princes, qu'il sache, de quelque condition qu'il soit, „ qu'il n'y aura point de pardon pour lui. „ On lut encore une Lettre aux Comtes du Roiaume de Louis, contenant les mêmes reproches contre lui, & les mêmes menaces contr'eux, s'ils ne se trouvoient à la Conference indiquée par les Legats. On lut aussi une Lettre aux Evêques & aux Comtes du Roiaume de Charles, qui lui étoient demeurez fideles pendant l'invasion du Roi Louis; & une à ceux qui avoient pris le parti de celui-ci, louant les uns, blamant les autres, & ordonnant à tous d'obeir aux Legats. Le dixieme de Juillet, on tint la cinquieme Session du Concile, où vinrent deux nouveaux Legats du Pape, Leon son neveu & son Apocryphaire, Evêque de Gabii, & Pierre Evêque de Fossembrune, apportant des Lettres à l'Empereur & à l'Imperatrice, & des complimens aux Evêques. Le lendemain on tint la sixieme Session, où on lût une Lettre du Pape, adressée à tous les Evêques de Gaule & de Germanie, contenant la Sentence prononcée contre l'Evêque Formose, le Nomenclateur Gregoire, & leurs complices; & exhortant les Evêques à la faire publier & executer par tous les Dioceses. Dans cette même Session, on donna à l'Empereur les presens du Pape, dont les principaux étoient un sceptre & un bâton d'or, & à l'Imperatrice des étoffes précieuses, & des bracelets ornez de pierreries. La septieme Session fut le quatorzieme de Juillet. L'Empereur y envoya les Legats du Pape reprocher durement aux Evêques de n'être pas venus le jour precedent suivant son ordre: mais, ils en rendirent des raisons si Canoniques, que les Legats s'apaiserent. Jean de Toscanelle lût encore, par l'ordre de l'Empereur, la Lettre touchant la Primatie d'Ansegise, & demanda la Reponse. Les Archevêques repondirent l'un après l'autre, qu'ils prétendoient obéir aux Decrets du Pape, selon les Regles, comme leurs Predecesseurs avoient obéi aux siens; & parce que l'Empereur étoit absent, les Legats n'osèrent pas les brusquer. Ainsi, leur Reponse fut mieux reçue qu'à la premiere Session. Il y eut encore plusieurs contestations touchant les Prêtres qui s'adressoient aux Legats du Pape. Enfin, dans la huitieme & derniere Session tenue le 16. de Juillet, Jean, Evêque d'Arrezze, Legat du St. Siege, lût un Ecrit destitué de raison & d'autorité, comme s'en expriment les Annales de St. Bertin écrites par Hincmar, ou par son ordre. „ En „ suite, ajoutent-elles, Odon, Evêque de Beauvais, lut certains Articles, „ que les Legats, Ansegise, & Odon lui-même, avoient dictés, sans la participation du Concile; qui se contre-disoient, n'étoient d'aucune utilité, & n'avoient, ni autorité, ni raison; c'est pourquoi ils ne „ sont pas inserez ici. On renouvela la Question de la Primatie d'Ansegise; & après plusieurs plaintes de l'Empereur & des Legats contre les Evêques, Ansegise n'obtint rien de plus à ce dernier jour du Concile,

„ cile; qu'au premier. Les choses sont demeurées au même état: l'Ar-  
 „ chevêque de Sens depuis ce tems-là prend le titre de Primat des Gaules &  
 „ de Germanie; mais, ce n'est qu'un titre sans aucune Jurisdiction. „ Ce  
 „ qui se passa de plus curieux dans cette dernière Session, fut que Pierre, Evê-  
 „ que de Fossebrune, & Jean de Toscanelle, amenèrent dans le Concile  
 „ l'Imperatrice Richilde, couronnée; sans doute pour présider avec plus de  
 „ Majesté. On dit que les Evêques furent si indignez de l'Affront qu'on leur  
 „ faisoit, qu'ils ne daignèrent pas se lever pour saluer Richilde. Du reste,  
 „ on voit clairement, par l'Histoire de ce Concile de Pontion, que l'Empereur  
 „ Charles étoit vendu au Pape. De-là vint que ceux qui occuperent dans la  
 „ fuite le prétendu Siege de St. Pierre ne travaillèrent qu'à empieter de jour  
 „ en jour sur les Droits des Princes. C'est le President Fauchet, qui a fait cet-  
 „ te Remarque avant moi. „ Il semble, dit-il (18), que la Primauté du  
 „ Pape fut alors débattuë entre nos Evêques, qui ne pouvoient souffrir si  
 „ aisément la perte de leur Liberté vendue par leur Roi pour la Couronne  
 „ Imperiale, au dommage de tous les Roys & Princes Chrestiens, que, de-  
 „ puis ce tems-là, le Pape a soumis à ses pieds. „

Il est à propos de remarquer, que les neuf Articles dont j'ai fait mention

Articles  
rejettez.

ci-dessus, après l'Annaliste de St. Bertin, qui en parle avec un souverain  
 mepris, sont les suivans qui se trouvent dans le Recueil des Conciles (19):  
 „ L'Empereur Louis étant mort, le Pape Jean a invité le Roi Charles,  
 „ par Gaderic, Evêque de Velitre, Formose de Porto, & Jean d'Arezze, de  
 „ venir à Rome; l'a choisi pour Defenseur de l'Eglise de St. Pierre, & l'a  
 „ couronné Empereur Romain. Nous donc, obéissant comme nous devons  
 „ à ses ordres, confirmons tout ce qu'il a fait. Le Concile étant assemblé  
 „ à Rome avant l'arrivée de l'Empereur, le Pape, du consentement de  
 „ tous, a envoyé des Lettres au Roi Louis & à ses Enfans, aux Archevê-  
 „ ques, aux Evêques, aux Abbez, & aux autres Seigneurs de son Roiaume;  
 „ les admonestant par l'Autorité Apostolique de garder la Paix, & ne  
 „ faire aucune irruption dans le Royaume de l'Empereur, jusques à ce qu'ils  
 „ vinssent à une Conference, & que le Pape réglât entr'eux le Droit de  
 „ leurs Roiaumes, suivant le Ministère que Dieu lui a confié. Odon Evê-  
 „ que de Beauvais a été chargé de ces Lettres, & les a présentées deux  
 „ fois, mais elles ont été absolument refusées. Au contraire, le Roi Louis  
 „ est entré à main armée dans le Roiaume de son frere, qu'il a ravagé, &  
 „ y a fait commettre des homicides, des sacrileges, & une infinité de cri-  
 „ mes. Le Pape, affligé de ces maux, s'est pressé d'envoyer les Evêques  
 „ Jean de Toscanelle & Jean d'Arrezze ses Legats avec d'autres Lettres,  
 „ pour admonester le Roi Louis de faire penitence, & se retirer du Roiaume  
 „ de son frere: mais, il n'a pas voulu recevoir ces Legats, & cette secon-  
 „ de monition. Le Pape a ensuite envoyé Leon, Evêque de Gabii, & Pier-

re

(18) Fauchet, *Vie de Charles-le-Chauve*,  
ad an. 877.

(19) Tom. 9. Concil. p. 290.

An de J.C.  
876.

„ re de Fossembrune, pour faire les mêmes monitions; & il est encore in-  
 „ certain si elles seront reçues. Mais, parce que quelques Affaires Ecclesiastiques  
 „ empêchent ces deux Legats Leon & Pierre de demeurer ici plus  
 „ long-tems, & qu'il n'est pas juste de retenir les Evêques qui sont venus  
 „ de loin, il a été résolu que les autres Legats, Jean de Toscanelle, &  
 „ Jean d'Arrezze, avec quelques Evêques choisis, acheveront ce qui reste  
 „ à faire, soit pour convoquer un Concile, soit pour punir les desobéissans;  
 „ & le Pape, avec toute l'Eglise Romaine, approuvera tout ce qu'ils  
 „ auront ordonné. Comme le Pape Jean, du consentement de l'Empereur  
 „ Charles, a ordonné qu'Ansegise, Archevêque de Sens, seroit son Vicaire,  
 „ & lui a donné la Primatie de Gaule & de Germanie, pour convoquer les  
 „ Conciles, decider canoniquement les affaires occurrentes, & renvoyer les  
 „ plus importantes au Pape; nous l'approuvons tout d'une voix, & nous  
 „ ordonnons qu'il soit Primat de Gaule & de Germanie. Nous consentons  
 „ par notre Jugement au Concile tenu depuis peu par le Pape Jean, pour  
 „ la deposition de Formose, Evêque de Porto, de Gregoire Nomenclateur,  
 „ Etienne Secondicier, Gregoire Vestiaire, & leurs Complices; &  
 „ nous obéissons comme nous devons à tous les Decrets du Pape. Nous  
 „ confirmons aussi la condamnation qu'il a prononcée contre les excès com-  
 „ mis par le Roi Louis & ses Complices, s'ils ne viennent à resipiscence,  
 „ & ne rendent au St. Siege l'Obéissance qui lui est due.,,

Abus des  
Appella-  
tions à  
Rome.

Je dois faire encore une Remarque importante; c'est qu'en deux endroits  
 du Concile de Pontion, il est parlé des contestations touchant les Prêtres  
 de divers Diocèses, qui s'adressoient aux Legats du Pape; & ce fut apparemment  
 l'occasion d'une Lettre (20) qu'Hincmar écrivit au Pape, sous le  
 nom de l'Empereur, contre les Appellations à Rome déjà trop frequentes.  
 Il se plaint, que, depuis les differends qu'il a eûs avec son neveu l'Empereur  
 Louis, les Prêtres de deça les Alpes, condamnez canoniquement par leurs  
 Evêques, ont commencé à aller à Rome, sans le congé de leurs Evêques,  
 ni de leurs Metropolitains; & ont obtenu par surprise des Rescrits contre  
 les Regles. Il remonte à l'origine des Appellations au Pape, c'est-à-dire,  
 au Concile de Sardique, qui ne les accorde qu'aux Evêques; & veut  
 qu'elles soient jugées sur les Lieux. Quant aux Prêtres, & aux Clercs in-  
 férieurs, les Canons ne permettent de les accuser, que par devant leurs Evê-  
 ques, qui doivent les juger avec leur Clergé; & s'ils veulent se plaindre de  
 leur Jugement, ils doivent s'adresser aux Evêques voisins, suivant les Con-  
 ciles de Nicée & de Sardique; c'est-à-dire au Concile Provincial, où pré-  
 sident le Metropolitan. Et, suivant le Concile de Carthage, le Jugement doit  
 toujours être rendu sur les Lieux, afin qu'il ne soit pas difficile produire les  
 temoins. C'est pourquoi les Canons d'Afrique defendoient les Jugemens  
 d'Ourre-Mer: „ Auxquels, dit la Lettre, nous pouvons comparer ceux  
 „ d'au de-là les Monts. Car, comme les Evêques de deça ne peuvent en-  
 „ voier

(20) *Hincmar, Opusc. 47. tom. 2. p. 768.*

„ voier à Rome pour chaque Prêtre qu'ils ont condamné des Deputez  
 „ avec des Lettres, les Actes du Procès, & les temoins nécessaires; chacun  
 „ de ces coupables pourra hardiment se dire innocent, n'ayant personne  
 „ pour le convaincre: ce qui montre avec quelle sagesse les Auteurs des  
 „ Canons ont ordonné de finir toutes les affaires sur les Lieux; & com-  
 „ bien il est irregulier de vouloir obliger les Evêques d'aller à Rome soute-  
 „ nir leurs jugemens. „

An de J. C.  
876.

Peu de tems après le Concile de Pontion, Louis Roi de Germanie mou-  
 rut dans son Palais de Francfort. L'Empereur Charles voulut profiter de  
 l'occasion, pour rentrer dans ce qui lui avoit été cédé du Roiaume de Lo-  
 thaire, & étendre sa domination jusqu'au Rhin; mais, il fut battu par les  
 Troupes du jeune Roi Louis qui avoit succédé à son Pere (21). Cette en-  
 treprise avoit mis l'Empereur hors d'état d'envoier au Pape le secours qu'il  
 lui avoit promis contre les Sarrazins, & que le Pape attendoit incessam-  
 ment, comme il paroît par une Lettre au Comte Boson, où il dit (22):  
 „ Nous avons appris que l'Empereur doit nous envoier du secours  
 „ dans l'extrême besoin de ce Pais, que les Sarrazins ont presque tout  
 „ ravagé. C'est pourquoi nous vous prions instamment, que vous ne per-  
 „ mettiez point à ces Troupes qui viennent, & fussent-elles déjà venues,  
 „ de faire aucun sejour inutile en vos Quartiers; mais que vous les pressiez  
 „ vivement: car, si elles ne viennent très-promptement, nous craignons de  
 „ plus grand maux. „ Cette Lettre est du 1. de Septembre 876. Une au-  
 tre de même date est adressée au Roi Louis de Germanie, dont le Pape  
 ne pouvoit encore savoir la mort. Ce Prince s'étoit plaint de l'Empereur  
 son frere; mais le Pape repond, que l'Empereur s'est plaint le premier, &  
 qu'il ne peut rien decider, sans avoir oui les Parties. Il exhorte Louis à  
 la Paix, & on voit bien qu'il craignoit de choquer l'Empereur, dont il at-  
 tendoit du secours.

Le Pape  
demande  
du secours  
contre les  
Sarrazins.

Cependant, les Legats Leon & Pierre étant de retour à Rome, le Pa-  
 pe apprit d'eux, entr'autres choses, comme la Province de Bourdeaux étoit  
 desolée par les incursions des Normans; enforte que l'Archevêque Frotaire  
 n'y pouvoit plus faire aucun fruit. Ainsi le Pape, voulant lui donner lieu  
 d'exercer ses talens, & à la priere de l'Empereur, le transféra au Siege de  
 Bourges, vacant par la mort de Vulfade (23); sans tirer à consequence, at-  
 tendu que cette translation se faisoit contre les Regles, & par des raisons  
 particulieres. C'est ce qui paroît par les Lettres que le Pape en écrivit (24)  
 à l'Empereur Charles, au Clergé, & au Peuple de Bourges qui demandoient  
 Frotaire, aux Evêques de la Province & à Frotaire lui-même. Ces Let-  
 tres sont du 28. d'Octobre 876. On y voit les formalitez nécessaires pour  
 les translations, l'information sur l'état de l'Eglise que l'Evêque quitte, &  
 la demande de celle où on le transfere.

Transla-  
tion de  
Frotaire à  
Bourges.

En

(21) *Annal. Fuld. Metens. & Bertin. ad an. 876.*

(22) *Joan. Epist. 1.*

(23) *Epist. 6. 7.*

(24) *Epist. 8. 13. 14. 37.*

An de J.C.  
876.

Le Pape  
demande  
du secours  
à l'Empe-  
reur.

En renvoyant les deux Evêques Anfegife & Adalgaire, que l'Empereur avoit envoieez à Rome, le Pape les chargea de plusieurs Lettres. Par la premiere qui est du 14. de Novembre, il le remercie de les avoir envoyez. „ Mais, ajoute-t'il, ils n'ont pû executer ce qu'ils auroient voulu, tou- „ chant les ennemis de l'Eglise Romaine: car, ils se font cachez par la Pro- „ tection que leur donnent quelques Marquis (25) qui ne vous font pas fi- „ deles, & que vos Ambassadeurs vous feront connoître. Ainsi, nous „ vous conjurons de faire soigneusement rechercher ces sacrileges qui pillent „ l'Eglise, pour les envoyer en exil pleurer leurs Pechez; car s'ils demeu- „ rent impunis, ils en infecteront plusieurs autres, & corrompront tout „ votre Empire. „ Dans une autre Lettre, le Pape demande à l'Empe- „ reur son secours contre les Sarrazins. „ Autant, dit-il, que nous avions „ de joye de celui que vous nous aviez promis; autant avons-nous été affli- „ gez d'apprendre qu'il est retourné sans rien faire. On repand le sang des „ Chrétiens. Celui, qui évite le feu ou le glaive, est emmené en captivi- „ té perpetuelle. Les Villes, les Bourgades, les Villages, perissent, étant „ abandonnez de leurs habitans. Les Evêques sont disperiez, & n'ont plus „ de refuge qu'à Rome. Leurs Maisons Episcopales sont les retraites des „ bêtes sauvages; ils sont eux-mêmes vagabonds, & reduits à mandier au „ lieu de prêcher. L'année passée, nous semâmes & ne recueillimes rien. „ Cette année, n'ayant point semé, nous n'avons pas même l'esperance de „ recueillir. Pourquoi parler des Païens? Les Chrétiens ne font pas mieux; „ je veux dire quelques-uns de nos voisins de ceux que vous appelez Mar- „ quis (25). Ils pillent les biens de St. Pierre, à la Ville & à la Campagne. „ Ils nous font mourir, non par le fer, mais par la faim; ils n'em- „ menent pas en captivité, mais ils reduisent en servitude. Leur oppres- „ sion est cause que nous ne trouvons personne pour combattre les ennemis: „ vous êtes seul, après Dieu, notre refuge & notre consolation. C'est „ pourquoi nous vous supplions, de tout notre cœur, avec les Evêques, „ les Prêtres, les Nobles, & les restes de notre Peuple: tendez les mains à „ cette ville accablée, & à l'Eglise votre Mere, de qui vous tenez, non- „ seulement le Roiaume, mais la foi; & qui en dernier lieu vous a élevé à „ l'Empire, par preference à votre frere, qui étoit un si grand Prince. „ Le Pape écrivit aussi à l'Imperatrice Richilde, afin qu'elle pressât ce se- „ cours. Il y a une autre Lettre à l'Empereur, dont, sans doute, l'Evêque Adal- „ gaire étoit chargé en particulier. Le Pape lui donna le *Pallium*, comme „ St. Gregoire l'avoit donné à Syagrius son Predecesseur dans le Siege d'Au- „ tun, & temoigne avoir en lui une entiere confiance. Mais, il se plaint d'An- „ segise, Archevêque de Sens, comme étant d'intelligence avec les ennemis du „ St. Siege, particulièrement avec Lambert, Duc de Spolette.

Suite de  
l'Affaire  
du Patriar-  
che de  
Grade.

J'ai remarqué ci-dessus, qu'en 874. le Pape avoit tenu un Concile à Ra- „ venne, sur l'Affaire de l'Eglise de Torcelle; mais, ce Concile n'avoit pû si „ bien

(25) On appelloit alors Marquis, *Mar-* ches, c'est-à-dire des Frontieres.  
*quiones*, seulement les Gouverneurs des Mar-

Bien terminer les differends, que Pierre, Evêque de Grade & Metropolitain de la Venetie, ne fut encore inquieté par ses Suffragans. Il se vit donc obligé de revenir à Rome, implorer le secours du Pape; surquoi le Pape resolut de tenir un Concile, comme on le voit par ses Lettres à divers Evêques. Il écrivit ainsi à Dominique, dont l'élection étoit contestée: „ Comme „ on disoit, que vous vous etiez intrus dans l'Eglise de Torcelle, nous vous „ avons deja cité deux fois à Rome, pour examiner la chose en presence „ de Pierre de Grade votre Metropolitain, & des Evêques de sa Depen- „ dance; & nous vous aurions condamné, sans les prieres du Duc Urfus: „ c'est pourquoi, nous vous appellons pour la troisieme fois, & vous or- „ donnons de vous trouver à Rome à notre Concile, le 13. de Fevrier. „ Le Pape reproche à deux autres Evêques, Felix & Pierre, de n'avoir pas accompagné leur Metropolitain, quand il est venu à Rome, & d'avoir pris le parti de ses ennemis. Il ordonne à Dominique d'Olivole à Venise, & à Leon de Capri, de demeurer sur les Lieux: „ Afin, dit-il, que si les au- „ tres viennent au Concile, vous puissiez suppléer à leur absence, pour „ tout ce qui regarde le Ministère Episcopal. „ En même tems, il écrivit à Urfus, Duc de Venise, en ces termes: „ Vous aviez promis d'envoyer à Ro- „ me Dominique prétendu Evêque, accompagné de votre fils, pour ter- „ miner l'affaire de Pierre, Evêque de Grade: mais, vous n'avez pas tenu „ parole. Cependant, l'Evêque Pierre est venu, sans être accompagné „ d'aucun de ses Suffragans. C'est pourquoi, nous ordonnons à Domini- „ que de se trouver à Rome, du moins au premier de Fevrier, pour se pur- „ ger de la brigue dont il est accusé; & afin qu'il ne dise pas, qu'il ne „ peut venir sans les Evêques, nous en avons mandé deux, Felix & Pier- „ re, pour terminer l'affaire avec ceux qui en ont connoissance. Nous „ avons aussi mandé l'Abbé d'Altine, & les autres Personnes nécessaires. „ C'est pourquoi nous vous le faisons savoir; afin que, suivant l'usage des „ Princes Chrétiens, vous les aidiez en ce voiage de vos Liberalitez. „ Ces quatre Lettres sont du premier de Decembre 876. Le Pape les adressa à un Evêque nommé Deltus, en qui il avoit une singuliere confiance; le chargeant de les rendre à ceux à qui elles étoient écrites, & de les faire lire à Torcelle en presence du Clergé & du Peuple; d'en procurer l'exécution autant qu'il lui seroit possible; & d'en rendre compte au Pape.

Le Concile, que Jean VIII. avoit indiqué à Rome, se tint en effet, l'an 877. Mais, les Evêques de Venetie n'y vinrent point; & tout ce qui nous reste de ce Concile est la confirmation de l'Élection de l'Empereur Charles, parce que Carloman son neveu, Roi de Baviere, pretendoit se rendre Maître de l'Italie, comme d'un Heritage qui lui appartenoit (26). Charles avoit renvoyé à Rome, au mois de Fevrier de cette année, Adalgaire Evêque d'Autun, pour procurer la tenue de ce Concile. Les Actes, que nous en avons, commencent par un grand Discours du Pape. L'Empereur Charles

An de J.C.  
876.

An de J. C.  
877.

Concile de  
Rome.

Y

(26) *Annal. Fuld.* 876. 877. *Bertin.* 877.

An de J.C.  
877.

y est loué d'une maniere qui ne s'accorde guere avec la verité de l'Histoire. Le Pape Jean y dit entr'autres choses: „ Et parce que nous favons que la „ même pensée avoit été revelée au Pape Nicolas par Inspiration celeste, „ nous l'avons choisi de l'avis de nos freres les Evêques, des autres Minif- „ tres de l'Eglise Romaine, du Senat, & de tout le Peuple Romain; & „ selon l'ancienne Coufume, nous l'avons elevé folemnellement à la Digni- „ té Imperiale, avec l'onction exteriere, figne de l'onction interiere du „ Saint Esprit. Il ne s'est point ingeré de lui-même à cette Dignité, & ne „ se l'est procurée par aucun mauvais artifice: c'est nous, qui l'avons defiré „ & demandé. C'est pourquoi, je vous prie, mes freres, que nous reitèrions „ ici & confirmions cette Election. „ Les Evêques repondirent qu'ils le „ defiroient, & le Pape prononça le Decret de confirmation de l'Election faite l'année precedente, pendant l'indiction neuvieme: à quoi il ajouta: „ Si „ quelqu'un veut s'opposer à cette Election, qui vient, fans doute, de Dieu, „ qu'il foit frappé d'Anathême comme ennemi de Dieu & de son Eglise: les „ Auteurs ou les Executeurs d'un fi pernicieux Conseil foient regardez „ comme perturbateurs du repos public, Ministres du Diable, & ennemis „ de l'Eglise & de l'Etat. S'ils font Ecclesiastiques, qu'ils foient depofez; „ & anathematizés, s'ils font Laïques. „ *C'est ainfi*, dit Mr. Fleury (27), *que l'on appliquoit ce que la Religion a de plus terrible, & de plus saint, à une affaire temporelle.* Adalgairre apporta à l'Empereur Charles une copie de ce Concile, comme un grand present du Pape: mais, ces menaces n'empêcherent point le Roi Carloman de venir la même année en Italie, avec une puissante Armée.

Ravages  
des Sarr-  
zins près  
de Rome.

Cependant, le Pape ne cessoit de presser le secours de l'Empereur Char- les contre les Sarrazins; &, pour cet effet, il lui envoya encore deux Evê- ques, Pierre de Fossembrune qui avoit été en France l'année precedente, & Pierre de Sinigaille. La Lettre à l'Empereur, dont ils étoient chargez, est du second jour de Fevrier 877. & le Pape y parle ainfi: „ Ce qui reste de Peu- „ ple dans Rome est accablé d'une extrême pauvreté, & au dehors tout „ est ravagé & réduit en solitude. La Campagne est entierement ruinée „ par ces ennemis de Dieu. Ils passent deja à la derobée le fleuve qui vient „ de Tibur à Rome, & pillent la Sabine & les Lieux voisins. Ils ont de- „ truit les Eglises & les Autels. Ils ont emmené captifs, ou tué par di- „ vers genres de mort, les Prêtres & les Religieuses, & fait perir tout le „ Peuple d'alentour. Souvenez-vous donc & des travaux & des combats „ que nous avons soutenus pour vous procurer l'Empire; de peur que, si „ vous nous mettez au desespoir, nous ne prenions peut-être un autre Con- „ seil. Car, outre les ravages des Sarrazins, nous sommes encore attaquez „ par les mauvais Chrétiens, qui achevent de nous ruiner. Envoyez-nous avec „ vos Troupes des Personnes fideles, qui puissent reprimer ces desordres. „ Il y avoit une Lettre à l'Imperatrice Richilde, tendante à même fin; car, le

(27) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LII. §. 41.*

le Pape étoit apparemment bien persuadé, peut-être par expérience, que quand on peut mettre une femme dans ses intérêts, on parvient aisément à son but. Il écrivit ensuite aux Evêques du Roiaume de Charles, afin de presser ce secours, comme une chose capitale à la Religion. Il parle de même du traité que les Napolitains & quelques autres Peuples d'Italie avoient fait avec les Sarrazins, à la faveur duquel, ils alloient impunément braver le St. Pere jusques aux Portes de Rome. Le Pape fit tous ses efforts pour les obliger à rompre cette alliance, comme il paroît par plusieurs Lettres des mois de Mars & d'Avril de cette année 877. Il envoya pour cet effet les deux premiers Evêques ses Suffragans, Valbert de Porto, & Pierre d'Ostie, à la priere de Docibilis, & de Jean, Ministre de l'Empereur de Constantinople. Il leur en écrivit, aussi-bien qu'à Pulcar, Prefet d'Amalfi, & à Sergius, Duc de Naples, le principal Auteur de ce Traité, qui se joua plusieurs fois de la credulité du Pape, en promettant de le rompre sans jamais venir à l'exécution. Le Pape lui en fit des reproches, & a son frere l'Evêque Athanase, soutenant que s'il ne pouvoit corriger son Peuple, il devoit l'abandonner. Enfin, le Pape alla lui-même à Traietto près de Gaïette, pour terminer cette affaire. Dans les Lettres qu'il écrivit sur ce sujet, il dit que, par une telle Alliance, les Chrétiens abandonnent leur Createur, pour porter le Joug du Diable avec les Infidèles, & renoncent à l'Alliance qu'ils ont faite avec Jesus-Christ dans le Baptême. Le Lecteur judicieux ne prendra cela que pour une declamation, & c'en est une en effet; car, ne peut-on faire de Traité avec les Musulmans, ou d'autres Infideles, sans embrasser leur Religion? Seroit-il de la prudence de s'exposer aux maux de la Guerre, quand on peut s'en garantir par un Traité? Et si le Diable même étoit de bonne composition, seroit-il defendu à un Saint Personnage de traiter avec lui, & de stipuler que cet Ange de Tenebres ne traverseroit point sa carrière? Si cet expedient eut été praticable, je ne doute pas qu'un St. Antoine, & que d'autres pareils gens dont il est parlé dans la Legende, n'y eussent eu recours, pour se mettre à couvert des horribles tentations, dont on dit qu'ils étoient obsedez.

Enfin, l'Empereur Charles, pressé par les Lettres & par les Legats du Pape, resolut d'aller au secours de Rome (27). Il mit ordre à l'état du Roiaume pendant son absence; & il marcha vers l'Italie avec son Armée & l'Imperatrice son Epouse qui ne l'abandonnoit jamais. Aiant passé le Monjura, il rencontra à Orbe Adalgaire, Evêque d'Autun, qui lui apportoit le Concile de Rome, contenant la confirmation de son Election, & l'avertit que le Pape venoit au devant de lui jusques à Pavie.

Mais, le St. Pere étoit occupé à convoquer un Concile (28) à Ravenne de tous les Evêques de Lombardie, pour remedier aux desordres de l'Eglise & de l'Etat. Ce Concile se tint en effet le 22. de Juillet 877. & il s'y trouva cinquante Evêques, qui firent dix-neuf Canons dont voici les plus remarquables.

L'Empereur Charles va en Italie.

Concile de Ravenne.

(27) *Annal. Bertin.*  
*Tom. II.*

(28) *Tom. 9. Concil. p. 300.*  
V



An de J. C.  
877.

quables. „ Le Metropolitan envoie à Rome dans les trois mois de sa  
„ consecration, pour exposer sa foi & demander le *Pallium*, & jusques-là  
„ il n'exercera aucune fonction. L'Evêque élu sera consacré dans trois  
„ mois, sous peine d'excommunication. Après cinq mois, il ne pourra  
„ plus être consacré, ni pour la même Eglise, ni pour une autre. On  
„ excommunie les Ravisseurs, les pillards, & ceux qui communiquent avec  
„ les Excommuniés ; & afin qu'on les connoisse, les Evêques en envoient  
„ les noms aux Evêques voisins, & à leurs Diocésains ; & les feront  
„ afficher à la porte de l'Eglise. Et comme plusieurs craignant d'être ain-  
„ si denoncés évitoient de venir aux Paroisses, on declare excommuniés  
„ ceux qui s'en absenteront trois Dimanches. „ Au reste, il est tant par-  
„ lé d'excommunications dans ce Concile, qu'on voit bien qu'elles étoient  
„ déjà fort méprisées. Il y est fait défense de demander en Benefice, c'est-à-  
„ dire en Fief ou autrement, les Patrimoines de l'Eglise Romaine, sous peine  
„ de nullité, de restitution des fruits, & d'anathême, contre ceux qui donne-  
„ ront ou recevront ces Patrimoines ou leurs dependances.

Suite de  
l'Empe-  
reur.

Cependant, l'Empereur Charles approchoit de l'Italie ; & aiant appris  
que le Pape venoit à Pavie, il envoya quelques Officiers de sa Maison pour  
lui preparer ce qui lui étoit nécessaire (29). Il alla lui-même au devant  
avec tant de diligence, qu'il rencontra le Pape à Verceil. Il le reçut avec  
grand honneur, & ils allerent ensemble jusques à Pavie ; où ils apprirent  
que le Roi Carloman venoit sur eux avec une puissante Armée. Cette fausse  
nouvelle les allarma. Ils se retirerent avec precipitation à Tortone, où le  
Pape couronna Richilde Imperatrice ; & aussi elle prit la fuite vers la Mo-  
ricienne avec le Thresor de l'Empereur. Charles, qui n'aimoit pas à repandre  
le sang, eut la prudence de suivre son Epouse, après avoir demeuré quel-  
ques jours avec son bon Ami le Pape Jean, qui de son côté reprit avec di-  
ligence le chemin de Rome, chargé d'un crucifix d'or, orné de pierreries,  
que l'Empereur donnoit devotement à St. Pierre. Carloman, aussi grand guer-  
rier que son Oncle, prit aussi la fuite, sur la fausse nouvelle, que l'Empereur  
& le Pape venoient à sa rencontre dans le dessein de le combattre. J'admi-  
re ici le doigt de la Providence, qui se servit d'une voie très-commune, pour  
disperfer deux Armées entieres, afin d'épargner le sang Chrétien. Car, il  
étoit honteux de voir, pour un vain titre, l'Oncle & le Neveu prêts d'en  
venir aux mains, tandis que les Sarrazins ravageoient l'Italie. D'ailleurs,  
Charles se vit tout à coup privé d'un puissant secours sur lequel il avoit comp-  
té. Plusieurs Seigneurs François conspirerent contre lui, & il les attendit  
inutilement à Tortone. Desorte qu'il ne pouvoit mieux faire que d'aban-  
donner l'Italie, dont l'air infecté a toujours été funeste aux Princes. Il le  
fut même à plus d'un égard à l'Empereur Charles ; puisque les Conjurez,  
aiant gagné son Medecin par argent, lui firent donner du Poïson, dont il  
mourut en revenant en France.

Cet

(29) *Annal. Bertin.*

An de J. C.  
877.

Cet événement réchauffa les esperances languissantes de Carloman, qui, persuadé qu'après la mort de son Oncle il parviendroit sans obstacle à la Dignité Imperiale, écrivit au Pape des Lettres, où il lui promettoit de relever l'Eglise Romaine plus qu'aucun de ses Predecesseurs. Le Pape lui répondit avec assez de froideur: „ Vous en recevrez la recompense de celui „ qui promet d'honorer ceux qui l'honorent. Quand vous ferez revenu „ de votre conference avec vos freres, nous vous enverrons les Articles de „ ce que vous devez accorder à l'Eglise Romaine; & ensuite une Legation „ plus solemnelle, pour vous amener à Rome avec la decence convenable, „ & traiter ensemble du bien de l'Etat, & du salut du Peuple Chrétien. „ Alors, je vous prie de ne donner aucun accès auprès de vous à ceux qui „ nous sont infidèles, & qui en veulent à notre vie, de quelque maniere „ que vous puissiez les connoître. J'envoie, suivant la coutume, le *Pal-* „ *lium* que vous avez demandé pour l'Archevêque Theotmar, & je vous „ prie de le charger de nous faire tenir tous les ans à Rome les revenus des „ Patrimoines de St. Pierre situez en Baviere. „ C'étoit l'Archevêque de „ Juvave ou Salzbourg, à qui le Pape écrivit aussi en particulier, & ces deux „ Lettres sont du mois de Novembre 877. Le Pape résolut ensuite d'aller lui-même trouver Carloman.

Une autre affaire bien curieuse fit connoître le caractere scelerat du Pape Jean. Sergius, Duc de Naples, se moquoit assez ouvertement de l'excommunication que le St. Pere avoit fulminée contre lui; &, consultant ses intérêts & ceux de ses Sujets, il maintenoit avec fermeté l'Alliance qu'il avoit faite avec les Sarrazins, sans se mettre en peine des visions fanatiques du Pape. Mais, il éprouva bien-tôt, qu'on ne meprise pas impunement un homme, qui, uniquement occupé du soin de se vanger, en trouve tôt ou tard l'occasion. Car, son propre frere l'Evêque Athanase le prit, lui fit crever les yeux, l'envoia à Rome, & se fit reconnoître à sa place Duc de Naples. Le Pape approuva extrêmement ce barbare procedé, comme on voit par les Lettres qu'il en écrivit à l'Evêque & aux Napolitains. Il loue l'Evêque d'avoir aimé Dieu plus que son frere, & arraché son œil qui le scandalisoit, selon le précepte de l'Evangile, & d'avoir fait cesser dans Naples la Domination des Seculiers, qui y commettoient beaucoup de crimes, pour y établir un homme de la Maison du Seigneur, qui gouverne avec Justice & Sainteté. Voilà un trait bien joli, & bien respectueux pour les Puissances établies de Dieu. Mais, ce ne fut pas tout. Il loua, sans pudeur, les Napolitains d'avoir puni Sergius, & choisi leur Evêque pour Juge & pour Gouverneur; ce qu'il attribue, non sans une horrible profanation, à l'inspiration Divine. Et pour recompense de leur crime, il leur promet quatorze cens mares d'argent.

Cependant, le Pape n'ayant point eu de secours de l'Empereur Charles contre les Sarrazins, & n'en esperant guere de Carloman, ni des autres Princes qui regnoient alors, tant il s'étoit rendu odieux par l'irregularité scandaleuse de sa conduite: le Pape, dis-je, fut enfin obligé de traiter avec les

Le Pape  
approuve  
& loue un  
crime e-  
norme.

Le Pape  
traite avec  
les Sarra-  
zins, &  
attend du  
secours de  
C. P.

An de J. C.  
877.

Infideles, & de leur paier par an vingt-cinq-mille marcs d'argent. Il songea à s'appuier de l'Empereur Basile, & l'on voit par deux Lettres du 17. d'Avril 877. qu'il en espéroit du secours. L'une est écrite à Ayon, Evêque de Benevent, qu'il prie d'envoyer la Lettre jointe au premier des Grecs qui viendra en ces Quartiers; & le prie d'envoyer incessamment au secours de Rome, au moins dix Bâtimens legers. L'autre Lettre est adressée à Gregoire, que l'Empereur Basile avoit envoyé en Italie avec une Armée, dans l'esperance, sans doute, de rentrer dans les Droits de ses Predecesseurs, à la faveur des troubles. Le Pape felicite Gregoire d'être arrivé à Benevent, & le prie d'envoyer ces dix Bâtimens aux côtes voisines de Rome, pour les delivrer des Corsaires Arabes, ne doutant point que l'Empereur ne le trouve bon. Il avoit raison de penser serieusement à éloigner les Sarrazins; car, tout le territoire de Rome étoit ouvert à leurs courtes, depuis que Docibilis Duc de Gaiette avoit été obligé, l'année précédente, de leur ceder la forteresse de Carigliane qu'il avoit fait bâtir, le seul boulevard du St. Siege.

Mauvais  
traitemens  
faits au  
Pape.

Mais, le Pape eut une autre Guerre à soutenir plus funeste encore que celle des Sarrazins. Les Comtes Albert fils de Boniface, & Lambert fils de Guy, Duc de Spolette, avec plusieurs autres, qui s'étoient declarez comme eux, incontinent après la mort de Charles, pour Carloman fils de Louis le Germanique, reduisirent presque sans peine tout ce qui restoit du Roiaume d'Italie, sous l'obéissance de leur Maître (30). Le Pape les excommunia. Mais, ces Seigneurs, qui ne redoutoient pas de pareils foudres, marcherent droit à Rome, & s'en emparerent, sans resistance, à la faveur du grand parti qu'ils y avoient. Lambert se saisit de la Personne du Pape, & ne permettoit, ni aux Grands, ni aux Evêques, ou aux Prêtres, ni à ses Domestiques de l'aller trouver, qu'après s'en être fait beaucoup prier. Il empêchoit même qu'on ne lui portât des vivres. Des Evêques, des Prêtres, & des Moines venant à St. Pietre en Procession, pour y faire leurs prieres, ou pour voir le Pape, furent chassés à coups de bâton.

An de J. C.  
878.

Le Pape  
vient en  
France.

Lambert disoit, qu'il agissoit ainsi par ordre du Roi Carloman; & en effet, il fit prêter serment à ce Prince par les Grands de Rome: mais, après qu'il se fut retiré, le Pape fit porter au Palais de Latran le Thresor de St. Pierre, dont il couvrit l'Autel d'un Cilice, fit fermer toutes les Portes de l'Eglise, cesser l'Office, & ce qui parut de plus horrible, renvoyer les Pelerins qui y venoient de tous les Pais du Monde. Le Pape réitera l'excommunication de Lambert & de ses complices, & resolut d'aller trouver Carloman, & les autres Rois des François, pour se plaindre de cette violence; mais, comme Lambert lui fermoit les chemins par terre, il s'embarqua furtivement sur la Mer de Toscane. Avant que de partir, il écrivit à Anspert, Duc de Milan, qu'il vouloit tenir en France un Concile Universel, pour remedier aux maux de l'Eglise, ne pouvant le tenir en Italie; & lui ordonna de s'y

trou-

(30) *Annal. Fald. Aimon. Lib. 5. Sigonius, lib. 5.*

trouver avec tous ses Suffragans. Il écrivit aussi à Jean Archevêque de Ravenne, lui donnant part de tout ce qui s'étoit passé, afin d'en instruire ses Suffragans, & que Personne n'entrât dans le parti de Lambert. Etant arrivé à Genes, il écrivit aux quatre Rois, Louis-le-Begue, & les trois fils de Louis le Germanic. Il chargea de ces Lettres Anspert, Archevêque de Milan, qui s'étoit rendu auprès de lui. Dans la premiere, le Pape nomme Lambert Membre de l'Ante-Christ, & l'accuse d'avoir envoie à Tarente pour traiter avec les Sarrazins & en recevoir des troupes. Il prie Louis-le-Begue d'envoyer les trois autres Lettres aux Rois ses Cousins; & lui declare, qu'il le fait son Conseiller, comme étoit l'Empereur son Pere. Voilà un Prince bien honoré! Peut-être vaudroit-il autant être Conseiller du Pape, que premier Malade de la Reine, comme étoit le Burlesque Scarron. Le Pape arriva à Arles le jour de la Pentecôte 878. Il y fut reçu avec beaucoup d'amitié, par le Prince Boson & Hermengarde son Epouse; & il en temoigna sa reconnoissance à l'Imperatrice Angelberge, Mere de cette Princesse, ajoutant qu'il desiroit élever son Gendre Boson à de plus grands honneurs; c'est-à-dire le couronner Roi, comme il le fut l'année suivante. A la priere de ce Prince, à qui il ne pouvoit rien refuser, il accorda à Rostaing, Archevêque d'Arles, non seulement le *Pallium*, mais la qualité de Vicaire Apostolique dans les Gaules; ensorte que les Evêques ne pourroient s'éloigner, sans sa permission; qu'il assembleroit les Conciles & decideroit, au moins avec douze Evêques, les Questions de foi ou autres importantes, & renvoieroit au Pape les plus difficiles; & qu'il empêcheroit enfin les Metropolitanains de faire des ordinations, avant que d'avoir reçu de Rome le *Pallium*.

Le Pape fut accompagné, par le Comte Boson, jusqu'à Lion, d'où il envoya prier le Roi Louis-le-Begue, qui étoit à Tours, de le venir trouver au lieu qui lui seroit le plus commode. Le Roi lui envoya des Evêques pour le prier, d'aller jusques à Troies où se devoit tenir le Concile, & le fit defraier par les Evêques de son Roiaume. Le Pape étant à Châlons sur Saone, on lui déroba la nuit des chevaux; & dans le Monastere de Flavigni, les gens d'un Prêtre, qui le servoient, déroberent une écuelle d'argent. Il evapora facile, & eut recours aux Saintes Armes de sa Profession, je veux dire en stile plus simple, qu'il fulmina une épouvantable excommunication contre les Auteurs de ces sacrileges & leurs complices. Pendant le chemin, il écrivit à douze Archevêques, pour amener leurs Suffragans au Concile. Il écrivit en particulier à Hincmar, comme étant bien informé de son merite, & desirant ardemment de le voir. Mais, quoiqu'il eut fait beaucoup d'instances, pour engager les Princes & les Prelats de Germanie à se rendre au lieu de l'Assemblée, ils n'y vinrent pas.

Il convoque un Concile.

Cependant, le Concile se tint; & , comme il avoit été convoqué avec de grands appareils, on est surpris de n'y voir que 30. Evêques (31). Le Pape y fit lire

Concile de Troses.

(31) *Tom. 9. Concil. p. 313.*

An de J.C.  
878.

lire un Discours préparé pour une plus grande Assemblée, car il s'adresse à tous les Princes & à tous les Prelats de la Terre. Il les exhorte à prendre part à sa douleur, & à compatir à l'injure que l'Eglise Romaine a soufferte de Lambert & de ses complices. „ Nous les avons excommuniés, dit-il, „ dans l'Eglise de St. Pierre, avec nos Confreres les Evêques d'Italie; & „ nous en avons fait afficher le Decret dans la même Eglise, pour être lu „ de tous ceux qui y entrent & qui en sortent. Excommuniés - les „ donc aussi, mes freres, & les anathematisez avec moi. „ Les Evêques demanderent terme jusques à l'arrivée de leurs Confreres. A la seconde Session, le Pape dit aux Evêques nouveaux venus: „ Nos autres „ Confreres ont déjà entendu les besoins de l'Eglise Romaine: je veux que „ vous les entendiez aussi. „ Et comme on liloit les violences que Lambert avoit exercées à Rome, le Concile interrompit: *Selon la loi du monde, il doit mourir, & il doit être frapé d'un Anathême perpetuel.* Ensuite, le Concile demanda du tems, pour répondre par écrit à la Proposition du Pape. Cependant, le Pape, impatient de son naturel, ordonna, que son excommunication seroit envoyée par tous les Metropolitains à leurs Suffragans, pour être publiée dans toutes les Eglises. L'Archevêque Hincmar, que la vieillesse rendoit apparemment lâche & flateur, dit: *Suivant les Saints Canons, je condamne ceux que le St. Siege condamne; je reçois ceux qu'il reçoit, & je tiens ce qu'il tient conformement à l'Escriture & aux Canons.* Aurelien, Archevêque de Lion, & les autres Evêques, en dirent autant. Et dans la troisieme Session, tous les Evêques du Concile presenterent au Pape l'Acte, par lequel ils temoignoient leur consentement, contenant en substance: „ Seigneur & tres-Saint Pere, Nous Evêques de la Gaule & de la Belgique, „ vos Serviteurs & vos Disciples, compatissons aux maux que des Ministres „ du Diable ont commis contre notre Sainte Mere, la Maitresse de toutes „ les Eglises; & nous suivons unanimement le Jugement que vous avez porté „ contr'eux, selon les Canons, en les faisant mourir par le glaive de „ l'Esprit. Nous tenons pour excommuniés ceux que vous avez ex- „ communiés; pour anathematizés, ceux que vous avez anathematizés; „ & nous recevrons ceux que vous recevrez, après qu'ils auront „ satisfait, selon les regles. Mais, nous avons tous dans nos Eglises „ de semblables maux à deplorer. C'est pourquoi nous vous supplions „ en toute humilité de nous secourir, & de nous prescrire comment „ nous devons agir contre ceux qui pillent nos Eglises, afin qu'appuiez de „ votre autorité, nous & nos successeurs soions plus forts pour les punir. „ Le Pape reçut cet Acte agréablement, & de sa part il en donna un aux „ Evêques, portant excommunication contre les Usurpateurs des biens „ Ecclesiastiques en general, s'ils ne les restituoient dans le premier Jour de „ Novembre. S'ils demeuroient opiniâtres; ils seroient anathematizés; & „ s'ils mouroient dans leur Peché, privés de la sepulture Ecclesiastique. „ Ensuite, on presenta au Pape & au Concile deux Plaintes, l'une contre l'Ar- „ chevêque Hincmar, l'autre contre Rotfred Evêque d'Avignon, à qui Val- „ fred,

fred, Evêque d'Uzez, present au Concile, disputoit la Jurisdiction d'une Paroisse. Comme l'Evêque d'Avignon étoit absent, on ne passa pas outre à son égard: mais le Pape renvoia l'affaire aux Archevêques d'Arles & de Narbonne leurs Metropolitains, pour la juger sur les lieux avec un nombre competant d'Evêques.

An de J.C.  
878.

Ce fut Hincmar de Laon, qui presenta la plainte contre son Oncle, & il y parloit ainsi, s'adressant au Pape: „ L'Archevêque de Rheims m'a appelé au Concile de Douzi, pour repondre sur certains Chefs. Comme j'y allois en diligence, je fus à mi-chemin separé de mes ouailles par des gens armés, depouillé de tous mes biens, & conduit ainsi jusques à Douzi. Le Roi Charles y étoit deja, tenant à sa main un écrit, où il m'accusoit de parjure, parce que j'avois envoyé à Rome, sans sa permission; & prétendoit que je l'y avois accusé. L'Archevêque m'ordonna d'y repondre. Je dis que j'étois prêt à repondre sur les chefs pour lesquels il m'avoit mandé; & comme il me pressoit de repondre à l'accusation du Roi, je remontrai, que suivant les Canons, un homme depouillé & retenu à main armée, n'est point obligé de repondre. J'ajoutai qu'il m'étoit suspect, & même mon ennemi déclaré: c'est pourquoi j'appellois au St. Siege, tant de l'accusation du Roi, que de la vexation de l'Archevêque. Je lus des autoritez du Pape Jules & du Pape Felix, touchant les appellations des Evêques, & je me prosternai pour en demander l'execution. J'avois même des Lettres du Pape, que je venois de recevoir, où il m'ordonnoit de venir incessamment. Mais, tout cela ne me servit de rien, & l'Archevêque prononça contre moi une Sentence de Deposition. Les autres Evêques pleuroient & gémissaient, car je ne m'étois attiré l'averfion d'aucun. Il lisoient à regret la Sentence que l'Archevêque leur avoit mise entre les mains; & ajouterent à la fin, *sauf en tout le Jugement du St. Siege.* Ensuite, on m'a envoyé en exil, où on m'a gardé, & quelquefois aux fers. Au bout d'environ deux ans, on m'a ôté la vue; & dès que j'ai été libre, je suis venu me presenter devant vous, vous suppliant de me juger suivant les Canons. „ On donna un delai à l'Archevêque de Rheims pour repondre à cette plainte.

Plainte  
d'Hinc-  
mar de  
Laon.

Dans la quatrième Session du Concile de Troies, ce qu'on fit de plus remarquable, fut de lire les Canons que le Pape avoit dressés, & qui furent reçus & confirmés par le Concile. Et comme les affaires temporelles occupoient bien plus le St. Pere que celles de la Religion, il n'est pas étonnant que ces Canons ne touchent que l'intérêt mondain des Prelats & de la Cour de Rome. Ils portent que les Evêques seront traités avec toutes sortes de respect, par les Puissances seculieres, & que personne ne sera assez hardi pour s'asseoir devant eux, s'ils ne l'ordonnent. Que les Laïques ne toucheront point aux biens Ecclesiastiques, sans leur consentement. Qu'on ne demandera ni au Pape, ni aux autres Evêques les Monasteres, les Patrimoines, les Maisons, les Terres appartenantes aux Eglises, si-non ceux à qui les Canons le permettent. C'est la confirmation des Canons faits à Ravenne l'année

Suite du  
Concile de  
Troies.

An de J.C.  
878.

née précédente sur ce sujet. Que les Evêques ne mepriseront point les vexations que souffrent leurs Confreres; mais, qu'ils combattront ensemble pour la defense de l'Eglise, armez de l'autorité Pastorale. Que les Laiques ou les Clercs, excommuniés par leurs Evêques, ne seront point reçus par d'autres, afin qu'ils soient réduits à faire penitence. Que personne ne recevra le Vassal d'un autre, que dans les cas portez par les Loix séculières. Qu'on n'accusera point les Evêques en secret, mais publiquement suivant les Canons. Enfin, on conclut que tous ces Canons seront observez, sous peine de Deposition pour les Clercs; & pour les Laiques, de privation de toute Dignité. Cette dernière clause excède le pouvoir de l'Eglise, dit Mr. Fleury (32); mais, ajoute cet Auteur, la présence du Roi, qui assista à ce Concile, la pouvoit autoriser. Pour ôter toute équivoque, il falloit dire que le Roi ne laissa passer cette clause, que par une infame lâcheté; & qu'il n'étoit pas au pouvoir de ce Monarque de lui donner force de Loi, au de-là de son regne. Il croit même qu'on pourroit soutenir avec fondement, qu'un Prince ne peut déroger au moindre Droit de sa Couronne, sans le consentement unanime de ses sujets; car, il n'est que le Depositaire de l'autorité que le Peuple lui a confiée, & il est comptable de ce Dépôt à ceux qui le lui ont remis. Après ces Canons, on lut dans le Concile, au nom du Pape, la condamnation reiterée contre Formose, Evêque de Porto, & Gregoire, Maître de la Milice de Rome. Elle portoit Anathême, sans esperance d'absolution, parce qu'ils ne cessoient point d'importuner les Rois & les Princes, & de prendre part aux pillages des Eglises. Tous leurs fauteurs ou adherens, Evêques & Laiques, grands ou petits, sont frappez de pareil Anathême. Dans la cinquième Session, Ottulfe, Evêque de Troies, proposa une plainte contre Isaac de Langres, touchant un Village qu'il pretendoit être de son Diocese. Theoderic, Archevêque de Besançon, presenta une plainte contre quelques-uns de ses Suffragans, qui, aiant été appelez en Concile, n'avoient pas encore comparu. On lut les Canons, qui defendent aux Evêques de passer d'une moindre Eglise, à une plus grande. Cette Plainte regardoit particulièrement Frotaire, Archevêque de Bourges. Il se plaignoit de son côté de la violence du Comte Bernard, qui lui fermoit le chemin & l'empêchoit d'entrer à Bourges. Le Pape les avoit tous deux mandez au Concile; & comme Frotaire tarδοit trop, il lui enjoignit une troisième fois d'y venir, & d'apporter les Lettres des Papes, par les quelles il pretendoit autoriser sa Translation. On lut donc à ce Sujet, les Canons du Concile de Sardique, le Decret du Pape Leon, touchant les Evêques qui changent de Siege, & les Canons d'Afrique, qui defendent les translations d'Evêques, comme les rebaptizations & les réordinations. Enfin, le Concile fit un Decret, qui defend aux Laiques de quitter leurs femmes, pour en épouser d'autres, elles vivantes, leur ordonnant de retourner avec la première; & de même defend aux Evêques de quitter un moindre Siege pour

(32) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LII. §. 53.*

pour un plus grand, & leur ordonne de retourner incessamment au premier. Cependant, Frotaire vint au Concile, & il justifia si bien sa conduite, qu'il obtint une seconde citation contre le Comte Bernard, qui l'accusoit d'avoir voulu livrer la Ville de Bourges aux ennemis du Roi Louis. Frotaire pretendoit s'en justifier devant le Concile & devant le Roi; c'est pourquoi le Comte Bernard y fut encore cité avec son Vicomte Girard & trois autres, pour être jugé suivant les Canons & suivant les Loix; & comme il ne comparut point, il fut excommunié par le Concile, comme il l'avoit déjà été par Frotaire.

Comme nos Rois avoient encore la simplicité de croire qu'il leur étoit avantageux d'être couronnés de la main des Papes, lorsqu'ils venoient en France, Louis-le-Begue eut aussi cette foiblesse. Quoique ce Prince eut été couronné l'année précédente par Hincmar de Rheims, il voulut encore que le Pape Jean renouvellât cette Ceremonie; ce que le St. Pere fit avec plaisir, le 7. de Septembre 878 (33). Quelques Auteurs ont crû que le Pape couronna Louis comme Empereur; mais, de bons Critiques sont d'opinion qu'il ne s'agissoit que de la Couronne Roiale, & ce que je vais dire confirmera ce sentiment. Les Evêques Frotaire de Bourges, & Adalgaire d'Autun, apporterent, dans le Concile, au Pape Jean les Lettres de l'Empereur Charles-le-Chauve, par lesquelles il avoit donné le Roiaume à son fils Louis peu avant sa mort, avec l'Epée de St. Pierre, pour marque de l'investiture. Ce qui montre qu'il s'agissoit du Roiaume d'Italie, & de la Dignité Imperiale. Les deux Evêques demandoient au nom du Roi que le Pape confirmât par ses Lettres la Donation de l'Empereur son Pere; mais, le Pape montra de son côté une Donation de l'Abbaie de St. Denys, qu'il pretendoit avoir été faite par l'Empereur Charles, au profit de l'Eglise Romaine; & en demanda la confirmation par le Roi Louis, s'il vouloit avoir de sa part celle de l'Empire. On crut que cette Donation de l'Abbaie de St. Denys étoit faite de concert avec le Roi, pour l'ôter à Gozlin son Chancelier, & Abbé de St. Germain-des-Prez, à qui il l'avoit donnée, & la garder pour lui-même. Ainsi, l'une & l'autre Donation demeura sans effet; car, on ne voit point que Louis-le-Begue ait jamais pris le titre d'Empereur; &, d'autre côté, l'Abbaie de St. Denys étoit un morceau trop friand pour la bouche du Pape. Du reste, on peut remarquer, dans ce trait d'Histoire, que les Papes ne font rien *gratis*, & qu'il faut leur paier des titres chimeriques par des réalitez.

Le dixieme de Septembre, le Roi alla trouver le Pape; &, après s'être entretenus familièrement, ils vinrent ensemble au Concile. On y publia une excommunication contre le Prince Hugues, regardé comme Bâtard de Lothaire, parce qu'il étoit le fruit des Amours de ce Monarque pour Valdrade. Les prétensions, que Hugues formoit sur le Roiaume de son Pere, furent le fondement de cette censure Ecclesiastique. Ensuite, à la poursuite de quelques Evêques, & du consentement du Roi Louis-le-Begue, le Pape ordonna,

An de J. C.  
878.

Couronnement de  
Louis-le-Begue.

Fin du  
Concile de  
Troies.

(33) *Annal. Bertin.*  
*Tom. II.*



An de J. C.  
878.

na, qu'Hedenulfe demeureroit Evêque de Laon; mais qu'Hincmar, qui avoit été depofé & excommunié, pourroit, s'il vouloit, chanter la Mefle, & auroit pour fa fubfiftance une partie des revenus de l'Evêché. Hedenulfe demandoit au Pape la permiffion de quitter ce Siege, difant qu'il étoit infirme, & qu'il vouloit entrer dans un Monaftere; mais, il ne pût l'obtenir. Au contraire, le Pape, du confentement du Roi & des Evêques mêmes qui favorifoient Hincmar, lui ordonna de garder fon fiede & de faire les fonctions d'Evêque. Mais, ces Amis d'Hincmar l'aveugle, profitant de la permiffion que le Pape venoit de lui donner, le revêtirent des habits facerdotaux, l'amenerent devant le Pape, au grand étonnement des autres Evêques. Ils le menerent à l'Eglife en chantant, & lui firent donner la benediction au Peuple.

Conclu-  
fion du  
Concile.

A la fin du Concile, le Pape parla ainfi aux Evêques: „ Je defire, mes freres, que vous vous uniffiez avec moi, pour la defenfe de l'Eglife Romaine, avec tous vos vaffaux armez en guerre, jufqu'à ce que je retourne à Rome; & je vous prie de me donner fur ce point une reponfe certaine, fans differer. „ Il dit au Roi: „ Je vous prie, mon cher fils, de venir fans delai defendre & delivrer la Sainte Eglife Romaine, comme vos Prédeceffeurs l'ont fait, & vous ont recommandé de le faire. Car vous êtes le Miniftre de Dieu contre les Mechans, & ne portez pas le glaive fans fujet. Autrement, craignez d'attirer fur vous la peine de quelques anciens Rois, qui épargnerent les ennemis de Dieu. Si vous n'êtes pas de cet avis, je vous conjure, au nom de Dieu & de St. Pierre, de me repondre ici prefentement fans differer. „ On ne voit aucune Reponfe, ni du Roi, ni des Evêques, parce qu'ils étoient perfuadez, fans doute, que le Pape excédoit fon pouvoir en prefcrivant au Roi comment il devoit employer fes forces & ufer du Droit du glaive, ni qu'il eut rien à commander aux Evêques entant que Seigneurs temporels. Leurs Troupes leur étoient néceffaires, pour fervir le Roi & fe defendre eux-mêmes, contre les mauvais Chrétiens. Il eft vrai que le Roi commanda aux Evêques d'aller au fecours du Pape; mais, il n'y eut que le feul Agilmar de Clermont qui le fuivit en Italie, où Bofon le reconduifit en fureté. Le Pape, en renvoyant cet Evêque, prie le Roi d'obliger les autres à venir inceffamment à Rome avec leurs Troupes. Ainfi, ce Concile de Troies, pour lequel le Pape Jean s'étoit donné tant de mouvemens, fut de peu d'utilité pour fes interêts temporels, & encore moins pour la Religion.

Privileges  
pour di-  
verfes  
Eglifes.

Pendant la tenuë de ce Concile (34), le Pape Jean accorda quelques Privileges à diverfes Eglifes de France, favoir à celle de Tours, à celle de Poitiers, & au Monaftere de Fleury fur Loire: mais, le plus confiderable eft celui qu'il donna le fixieme de Septembre à Vala, Evêque de Metz, lui accordant le *Pallium*; ce qu'il donna, non à fon Eglife, mais à fa perfonne feulement.

(34) *Concil. Tricaff. n. 13. Tom. 9. Concil. p. 239.*

lement. Après le Concile, Hincmar de Rheims fut accusé auprès du Pape, comme ne recevant pas les Decretales des Papes, & sur quelques autres Articles (35); ce qui l'obligea d'écrire une Apologie que nous n'avons plus, où il déclaroit, qu'il recevoit les Decretales approuvées par les Conciles, & rendoit compte de ce qui s'étoit passé dans l'affaire de son neveu l'Evêque de Laon, & d'Hedenulfe son Successeur, & de ce qui regardoit Carloman.

An de J.C.  
878.

Le Pape, étant de retour en Italie, temoigna tant de satisfaction des soins que Boson avoit pris de sa personne pendant son voiage, qu'il l'adopta pour son fils. Mais, il parut peu satisfait de la tiédeur d'Anspert, Archevêque de Milan: il se plaignoit même de ce qu'il ne l'avoit pas aidé pour les affaires de l'Eglise; & lui manda de se trouver à Pavie avec tous ses Suffragans, le second jour de Decembre, pour y tenir un Concile. Il chargea Jean, Evêque de Pavie, d'y appeler les Suffragans de l'Eglise de Ravenne alors vacante, par la mort de l'Archevêque Jean. Le Pape prétend que l'Evêque de Pavie ne depend que de lui seul; & lui donne pouvoir, à lui & à ses Successeurs, d'assembler en Concile les Evêques dependans de Milan & de Ravenne, à qui il ordonne de lui obéir. Le Siege de Ravenne fut rempli par le Diacre Romain, que le Pape felicita de son élection. Mais, on ne voit point s'il tint le Concile qu'il avoit indiqué à Pavie; & il paroît par des Lettres aux Comtes Berenger & Suppon, que cette Assemblée devoit être autant politique, qu'ecclésiastique.

Concile  
convoqué  
à Pavie.

Cependant, l'Empereur Basile aiant déjà écrit deux fois au Pape, & lui aiant demandé des Legats, le Pape lui repondit: „ Vos deux Lettres temoignent le desir que vous avez de retablir la Paix dans l'Eglise de Constantinople, & nous sommes sensiblement affligés, qu'après toutes les peines que nous avons prises pour cet effet, il y ait encore de la division: que plusieurs personnes consacrées à Dieu, soient dispersées en divers lieux, & souffrent encore la persecution dont nous les croions delivrées. . . . Pour retablir l'union, nous vous renvions deux Legats, Paul & Eugene, Evêques, nos Conseillers, dont la science & la fidelité nous est connue; à qui nous avons donné pour cet effet une instruction par écrit. Nous les avons aussi chargés de voir le Roy de Bulgarie: c'est pourquoi nous vous prions de les y faire conduire & ramener en sureté. „ Avec cette Lettre, il y en avoit une pour le Patriarche Ignace, où le Pape lui represente, qu'il l'a déjà averti deux fois de se désister de sa prétension sur la Bulgarie. „ C'est pourquoi, ajoute-t'il, nous vous faisons cette troisieme monition Canonique, par nos Legats & par nos Lettres, par laquelle nous vous enjoignons d'envoier sans delai, en Bulgarie, des hommes diligens qui parcourent tout le Pais, & ramenant tous ceux qu'ils y trouveront ordonnez par vous, ou par ceux de votre dependance; en sorte que dans un mois il n'y reste, ni Evêques, ni Clercs, de votre Ordination.

Affaires  
de C. P.

(35) Flodoard, Liv. III. c. 21.

An de J. C.  
878.

„ tion. Car, nous ne pouvons souffrir qu'ils infectent de leur erreur cette nouvelle Eglise que nous avons formée. Que si vous ne les retirez dans ce tems, & ne renoncez à toute Jurisdiction sur la Bulgarie, vous demeurerez privé du corps & du sang de notre Seigneur, jusqu'à ce que vous obéissiez, à commencer deux mois après la reception de cette Lettre. Et si vous demeurez opiniâtre, vous serez privé de la Dignité Patriarchale, que vous avez recouvrée par notre faveur. „ Il ne convenoit guere au Pape de parler ainsi à un Prélat qui lui étoit égal en Dignité. La Lettre aux Evêques Grecs, & aux autres Clercs qui étoient en Bulgarie, est sur le même ton, & plus dure encore. Il les declare excommuniez, & les menace de Deposition, s'ils ne sortent du País dans un mois. Au contraire, s'ils obéissent, il promet de les rétablir dans l'Evêché qu'ils ont eü en Grece, ou de leur en donner un vacant. Le Pape ecrivit pour ce sujet à Michel, Roi de Bulgarie, l'exhortant à se separer des Grecs, de peur d'être entraîné dans les Heresies où ils tombent souvent, par l'autorité de leurs Patriarches ou de leurs Empereurs. Enfin, il écrivit au Comte Pierre, qui avoit été envoyé à Rome par le même Roi du tems du Pape Nicolas. Ces Lettres sont du 16. d'Avril 878. & par conséquent elles précèdent le voiage du Pape en France. Elles furent toutes données aux Legats Paul, Evêque d'Ancone, & Eugene, Evêque d'Ostie. Le Pape y en ajouta une à l'Empereur Basile, portant creance pour ces mêmes Legats, qui lui devoient expliquer de vive voix la persecution qu'il souffroit, & ce qui venoit d'arriver à Rome, ainsi que je l'ai rapporté ci-dessus, afin d'attirer son secours.

An de J. C.  
879.

Photius  
envoie à  
Rome.

Sur ces entrefaites, le celebre Photius travailloit à se rétablir sur le Siege de Constantinople; &, comme il s'étoit remis dans les bonnes graces de l'Empereur Basile, il ne lui fut pas difficile de recouvrer sa Dignité, après la mort du Patriarche Ignace. Mais, plusieurs ne vouloient point reconnoître Photius. Ils alleguoient entr'autres raisons, que le Pape n'avoit point consenti à son rétablissement (36). Pour repondre à ce reproche & tromper les plus simples, il gagna les deux Legats que le Pape Jean avoit envoyez à Constantinople pour l'affaire de Bulgarie. Ils trouverent Ignace mort quand ils arriverent, & d'abord ils refuserent de communiquer avec Photius: mais, ensuite, il fit si bien par ses presens & par les menaces de l'Empereur, qu'ils dirent en presence des Evêques, du Clergé, & du Peuple, que le Pape Jean les avoit envoyez contre Ignace pour l'anathematizer, & declarer Photius Patriarche; ce qui trompa même plusieurs Evêques. Alors, Photius envoya à Rome Theodore qu'il avoit ordonné pendant son exil Metropolitain de Patras; mais, on le nommoit par raillerie l'Evêque d'*Aphantopolis*, c'est-à-dire de la Ville invisible. Il le chargea d'une Lettre pour le Pape Jean, où il disoit qu'on lui avoit fait grande violence, pour l'obliger à rentrer dans le Siege Patriarchal: &, afin de donner plus de poids à sa Lettre, il y fit sou-

(36) Ep. Styliæ.

An de J.C.  
879.

souscrire les Metropolitains, sous pretexte de souscrire à un contrat d'acquisition qui devoit être secret; & il y fit dérober leurs sceaux par le Secrétaire Pierre, qu'il fit depuis Metropolitain de Sardis, pour le recompenser de cette fourberie. Photius envoya aussi à Rome une fausse Lettre, sous le nom du Patriarche Ignace, & des Evêques, pour prier le Pape de recevoir Photius; & avec ces Lettres, il y en avoit de l'Empereur Basile en sa faveur. Les Ambassadeurs qui en étoient chargez arriverent en Italie vers le commencement d'Avril 879. Le Pape en fut averti par Gregoire Baile, ou Lieutenant de l'Empereur Basile residant en Italie, qui lui envoya un exprès: & le Pape, apprenant par sa Lettre, que les Ambassadeurs devoient passer par Capoue, recommanda au Comte Pandenulfe qui en étoit Gouverneur, de les faire conduire en sûreté jusqu'à Rome. Il écrivit en même tems au Baile même, temoignant le desir qu'il avoit de pacifier l'Eglise de Constantinople, & promettant de recevoir les Ambassadeurs avec l'honneur convenable. Quelque tems après, il lui écrivit qu'il avoit tout disposé pour la sûreté de leur voiage, le priant de les envoyer par Benevent & par Capoue. Quelques jours auparavant, le Pape avoit congédié trois Moines envoyez par Theodose, Patriarche de Jerusalem; & dans la Lettre dont il les chargea, il s'excusoit de les avoir retenus si long-tems, sur ce qu'ils étoient arrivez pendant son voiage en France; & il s'excusoit, sur l'oppression des Paiens, de la modicité de l'aumône qu'il leur avoit donnée.

Dès le cinquieme de Mars de la même année 879. le Pape avoit appelé Romain, Archevêque de Ravenne, avec tous ses Suffragans, pour se trouver au Concile, qu'il devoit tenir le 24. d'Avril; *Voulant*, dit-il, *observer les Canons, qui ordonnent de tenir des Conciles deux fois l'année.* Ensuite, il remit ce Concile au premier jour de Mai, & ordonna à Anspert, Archevêque de Milan, de s'y trouver avec tous ses Suffragans; marquant, qu'outre les affaires Ecclesiastiques, on y traiteroit aussi de l'élection d'un Empereur; attendu que Carloman, Roi de Baviere, qui pouvoit y prétendre, étoit incapable d'agir par sa mauvaise santé. Le Pape reproche à Anspert d'avoir négligé de se trouver à un Concile, quoiqu'il y eut été appelé trois fois. C'est le Concile indiqué à Pavie, sur la fin de l'année précédente. Mais, il ne vint pas non plus à celui de Rome, qui se tint en effet le premier de Mai. Le Pape lui fit de grands reproches, de n'avoir pas au moins envoyé un Deputé chargé de ses Lettres d'excuse; lui declarant que dans ce dernier Concile, il l'avoit privé de la communion Ecclesiastique, & lui enjoignant de se trouver sans faute à celui qu'il devoit tenir à Rome le 12. d'Octobre de la même année.

Concile de  
Rome.

Cependant, le Pape reçut des Lettres d'un Seigneur Sclave, nommé Branimir ou Barnimer, le même, comme l'on croit, que Predemir, Prince de Servie & de Dalmatie, qui temoignoit vouloir revenir avec tous ses Sujets à l'obéissance du St. Siege (37). Le Pape les reçut à bras ouverts, com-

Lettres du  
Pape aux  
Sclaves.

mæ

(37) *Cang. Famil.* p. 278.

An de J. C.  
879.

me il paroît par ses Lettres, tant à ce Prince, qu'aux Evêques, & au Peuple de son obéissance; l'une & l'autre datée du 7. de Juin 879. Le Prêtre Jean envoyé de ce Prince en fut chargé, & d'une pour le Roi des Bulgares, à qui le Pape prie Branimir de l'envoyer. Elle contient des exhortations à revenir sous l'obédience de l'Eglise Romaine, avec offre de lui envoyer un Legat. Le même Prêtre Jean portoit une Lettre au Clergé de Salone, le Siege vacant, & aux Evêques de Dalmatie, par laquelle le Pape leur ordonnoit, sous peine d'excommunication, de lui envoyer celui qu'ils auroient élu Archevêque, pour recevoir de lui la consecration & le *Pallium*, suivant la coutume, sans s'arrêter à l'opinion des Grecs ou des Slaves. Le Prêtre Jean avoit aussi apporté une Lettre de Tuentar, Prince de Moravie, qui temoignoit au Pape avoir quelques doutes sur la foi qu'il devoit suivre. Le Pape repond qu'il doit suivre la foi de l'Eglise Romaine. „ Et parce „ que nous avons appris, ajoute-t'il, que Methodius votre Archevêque, „ ordonné & envoyé chez-vous par le Pape Adrien, enseigne autrement „ que ne porte la confession de foi qu'il a faite devant le St. Siege, nous „ lui enjoignons de venir, pour savoir de sa bouche ce qui en est. „ Il y a une Lettre particuliere pour Methodius, où le Pape dit de plus: „ Nous „ avons encore appris que vous chantez la Messe en Langue Sclavonne, & „ nous vous l'avons déjà défendu par nos Lettres envoyées par Paul Evêque „ d'Ancone, voulant que vous celebriez la Messe en Latin ou en Grec, „ comme l'Eglise en use dans tous les Pais du monde: mais, vous pouvez prê- „ cher le Peuple en sa Langue. „ Mr. Fleury (38) observe qu'apparemment le Pape Jean ne savoit pas, que de tout tems les Syriens, les Egyptiens, & les Armeniens avoient fait l'Office en leur Langue. J'ajoute à cette Remarque, qu'il me paroît impossible de concilier cette Lettre du Pape, avec la 247. au Prince *Sphentopuloher*, écrite, dit Mr. Pictet (39), l'an 879. „ Nous louons avec raison, dit le Pape, les Lettres Sclavonnes, qui ont été „ inventées par un certain Philosophe nommé Constantin, par lesquelles on „ fait résonner les Louanges de Dieu; & nous ordonnons, qu'on raconte „ en cette même Langue les Prédications & les Oeuvres de Jesus-Christ „ notre Seigneur; car, Nous sommes avertis par l'autorité sacrée, de louer „ le Seigneur, non-seulement en trois Langues, mais aussi en toutes Lan- „ gues, la quelle autorité nous donne ce commandement, quand elle dit: „ *Toutes Nations louez le Seigneur, & tous Peuples benissez-le*, &c. „ Il ajoute que les Apôtres ont annoncé en toutes Langues les choses magnifiques de Dieu, &c. Qu'il ne préjudicie point à la Foi ou à la Doctrine de chanter les Messes en la Langue Sclavonne, ou de lire l'Evangile, ou les Leçons divines du Vieux & du Nouveau Testament bien traduites & interprêtées, ou de chanter tous les autres Offices des Heures, parce que celui qui a fait les trois principales Langues, l'Hebraïque, la Greque, & la Latine,

(38) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LIII. §. 6.*

(39) Pictet, *Theol. Chrét. Liv. 12. p. 215. tom. 2.*

ne, est le même qui a aussi créé toutes les autres, pour sa louange & pour sa gloire.

Ce ne fut qu'au mois d'Août de cette année 879. que le Pape Jean renvoia les Ambassadeurs de Constantinople avec des Lettres favorables à Photius, qu'il se resolut de reconnoître pour Patriarche legitime, contre toutes les regles de la Discipline de l'Eglise, & les exemples de ses Predecesseurs; tant il desiroit gagner l'Empereur Basile, pour en obtenir du secours contre les Sarrazins. Dans la Lettre (40) à l'Empereur, le Pape dit qu'à sa priere & attendu la mort du Patriarche Ignace, & la circonstance du tems, il usé d'indulgence envers Photius, quoiqu'il eut repris, sans avoir consulté le St. Siege, les fonctions qui lui avoient été interdites. Le Pape prétend autoriser cette conduite, par le second Canon du Concile de Nicée, qui porte, qu'il s'est fait bien des choses contre la regle par nécessité, ou en cedant à l'importunité. Mais, le Concile le raporte comme un abus, & defend de rien faire de semblable à l'avenir. Le Pape Jean produit encore quelques autoritez, pour montrer que la nécessité excuse les dispenses; puis il ajoute: „ Maintenant donc que les autres Patriarches, d'Alexandrie, „ d'Antioche, & de Jerusalem, tous les Archevêques, les Metropolitains, & „ les Evêques, les Prêtres, & tout le Clergé de Constantinople, qui sont „ de l'Ordination de Methodius & d'Ignace consentent unanimement au „ retour de Photius; nous le recevons aussi pour Evêque, pour Confrere, „ & pour Collegue, à la charge qu'il demandera pardon en plein Concile, „ suivant la coutume. Et afin qu'il ne reste plus de dispute dans l'Eglise, „ nous l'absolvons de toute censure Ecclesiastique, lui & tous les Evêques, „ les Prêtres, Clercs, & les Laïques, qui en avoient été frappez; nous ap- „ puiant sur la Puissance que toute l'Eglise croit nous avoir été donnée par „ Jesus-Christ en la personne du Prince des Apôtres, & qui s'étend à tout „ sans exception. D'autant plus que les Legats du Pape Adrien notre Pré- „ decesseurs ne soucrivirent au Concile de Constantinople, que sous son „ bon plaisir; & que plusieurs Patriarches, comme Athanasé & Cyrille „ d'Alexandrie, Flavien & Jean de Constantinople, & Polychrone de Jeru- „ salem, ont été absous par le St. Siege, après avoir été condamnez par „ des Conciles. A condition toutefois qu'après la mort de ce Patriarche, „ on n'elira point un Laïque pour remplir sa place; mais un des Prêtres ou „ des Diacres Cardinaux de l'Eglise de Constantinople, selon les Canons. „ A condition aussi que le Patriarche ne prétendra desormais aucun Droit „ sur la Province de Bulgarie, que notre Predecesseur Nicolas d'heureuse „ Memoire a instruite, à la priere du Roi Michel, & y a fait donner le „ Bapême par ses Evêques. Au reste, nous vous exhortons, pour effacer „ les troubles passez, d'honorer le Patriarche de Constantinople comme vo- „ tre Pere Spirituel, & le Mediateur entre Dieu & vous; & ne plus écou- „ ter aucune calomnie contre lui. Nous vous enjoignons encore de rappel-  
ler.

An de J.C.  
879.

Lettres du  
Pape pour  
C. P.

(40) Tom. 8. Concil. p. 1457.

An de J.C.  
879.

„ ler à l'unité de l'Eglise, & de recevoir à bras ouverts, tous les Evêques  
 „ & les Clercs de la consecration d'Ignace, & de leur rendre leurs Sieges,  
 „ fin que l'union soit entiere. Mais, s'il y en a quelques-uns qui refusent  
 „ de communiquer avec le Patriarche, après trois monitions, nous les de-  
 „ clarons excommuniez par ces presentes, nous & notre Concile. „ Dans  
 la Lettre à Photius, le Pape dit: „ Quant à ce que vous dites que l'Eglise  
 „ de Constantinople est d'accord à votre sujet, & que vous avez repris le  
 „ Siege qui étoit vacant, mais que nos Legats ne celebrent point la Messe  
 „ avec vous; nous ne leur avons donné aucun ordre sur ce sujet, parce que  
 „ nous ne savions rien de certain, touchant l'Etat du Siege de Constanti-  
 „ nople. „ Ensuite, le Pape exhorte Photius à ramener par sa douceur  
 tous ceux qui sont divisez, & obtenir le rappel des Exilez. Il fit aussi re-  
 ponse aux Evêques dependants du Siege de Constantinople, adressant en  
 même tems sa Lettre aux trois autres Eglises Patriarchales. Il accorde à  
 leurs instantes prieres le rétablissement de Photius, entant qu'il se pouvoit  
 faire sans un trop grand scandale; & à la charge qu'à l'avenir on observera  
 les Canons touchant l'Ordination des Neophytes, que l'on rendra au St.  
 Siege la Jurisdiction sur la Bulgarie; & que Photius demandera pardon de-  
 vant un Concile. Enfin, le Pape écrivit aux trois Patrices, Jean, Leon,  
 & Paul; aux trois Metropolitains Stylien, Jean, & Metrophane; à tout le  
 Clergé & au Peuple de Constantinople, les exhortant à se réunir à Pho-  
 tius, sous peine d'excommunication, sans s'excuser sur les souscrip-  
 tions qu'ils avoient données, puisque l'Eglise a le pouvoir d'absoudre de  
 tout.

Instruc-  
tions aux  
Legats.

Ces Lettres sont toutes du Mois d'Août; & elles furent envoyées par  
 Pierre Prêre Cardinal, que le Pape associa dans cette Commission aux  
 Evêques Paul & Eugene, à qui il en écrivit en ces termes: „ Quoique  
 „ vous aiez agi contre notre volonté, & qu'étant arrivez à Constantino-  
 „ ple, vous dussiez vous informer de ce qui regarde la Paix & l'Union de  
 „ l'Eglise & revenir à Rome pour nous en faire un rapport fidele: néan-  
 „ moins, nous vous joignons au Prêre Cardinal Pierre, pour travailler avec  
 „ lui à cette union, suivant nos Lettres, & suivant l'instruction dressée par  
 „ articles, que nous vous donnons, afin que vous acquittant plus fidele-  
 „ ment de cette Commission que de la premiere, vous puissiez rentrer dans  
 „ nos bonnes graces. „ Nous avons (41) l'Instruction dont il est ici par-  
 lé. Elle est divisée en onze Articles; & , après avoir dit comment les Le-  
 gats doivent parler à l'Empereur, on ajoute: „ Le lendemain, vous irez  
 „ visiter le très-saint Photius, & lui rendrez la Lettre en disant: le Pape  
 „ Jean notre Maître vous salue, & veut vous avoir pour Frere & pour Col-  
 „ legue, suivant la priere de l'Empereur, & pour la Paix de l'Eglise; &  
 „ vous ajouterez, le Pape ordonne, que tous ceux qui sont exilez en divers  
 „ lieux, Evêques, Prêtres, ou autres, & n'ont point voulu jusques ici  
 com-

(41) Tom. 9. Concil. p. 322. & ap. Allatum, de 8. Synod. p. 221.

„ communiquer avec vous, soient réunis à l'Eglise & à vous par vos soins. An de J.C.  
 „ S'ils viennent recevez-les, comme un Pere reçoit ses Enfans, & les ex- 879.  
 „ hortez à se conformer aux sentimens du Pape. . . . Vous assisterez au  
 „ Concile qui sera tenu avec le Patriarche, les Legats d'Orient, & les au-  
 „ tres Evêques. On y lira premierement les Lettres envoiées à l'Empe-  
 „ reur, & on demandera au Concile s'il les reçoit. S'il en convient, vous  
 „ direz : Le Pape nous a envoiées pour procurer entre vous la Paix & l'U-  
 „ nion. Et ceux qui ne voudront pas se réunir, vous les déclarerez excom-  
 „ muniez & dechus de tout rang Ecclesiastique. Nous voulons, suivant  
 „ les Canons, qu'après la mort du Patriarche Photius, personne ne soit  
 „ tiré des Dignitez seculieres, pour monter sur le Siege de Constantinople.  
 „ Nous voulons que vous priez Photius, devant le Concile, de ne point en-  
 „ voier de *Pallium* en Bulgarie, & n'ordonner personne de cette Province.  
 „ Nous voulons aussi que les Conciles tenus contre Photius, sous le Pape  
 „ Adrien, tant celui de Rome, que celui de Constantinople, soient dès à  
 „ present declarez nuls, & ne soient point comptez entre les autres Conci-  
 „ les. Prenez garde de ne vous laisser corrompre, ni par presens, ni par  
 „ flateries, ni par menaces; mais, de marcher droit, comme étant à notre  
 „ place, & aiant notre autorité pour la Paix de l'Eglise. „ Cette In-  
 „ struction fut soucrite par dix-sept Evêques, cinq Pretres, & deux Diacres  
 „ Cardinaux, qui assistoient au Concile de Rome, où elle fut dressée. Mais,  
 „ on soupçonne que l'Exemplaire, qui nous reste, fut alteré par Photius.

Ingelberge, Veuve de l'Empereur Louis, qui avoit beaucoup de credit  
 auprès du Pape, le pressoit de lever l'excommunication d'Anspert Arche-  
 vêque de Milan. Il repondit qu'il le feroit, à la consideration de l'Anni-  
 versaire de l'Empereur Louis, qui étoit proche; mais, que cette cen-  
 sure aiant été portée dans un Concile, il n'en pouvoit absoudre que du  
 consentement des Evêques, qui y avoient eu part. „ Neanmoins, ajou-  
 „ te-t'il, nous devons celebrer un autre Concile, le 12. d'Octobre: qu'il  
 „ y vienne, ou qu'il y envoie des Evêques de sa part; & quand il aura sa-  
 „ tisfait au Concile, nous ne manquerons pas de l'absoudre, & de le traiter  
 „ comme notre frere. „ Ensuite, le Pape ordonna à Romain, Archevê-  
 „ que de Ravenne, de se trouver avec ses Suffragans à ce Concile, par une  
 „ Lettre du 21. de Septembre; & par une précédente, où il se plaint  
 „ que ce Prelat ait quitté sa résidence, & ne se soit pas adressé à lui,  
 „ pour avoir raison de ceux qui le maltraitoient. Le Concile convoqué à  
 „ Rome se tint en effet le 15. d'Octobre; & comme l'Archevêque An-  
 „ spert n'y comparut, ni par lui, ni par procureur, il y fut déposé. Le  
 „ Pape écrivit au Clergé de Milan, & aux Evêques de la Province, de  
 „ proceder à l'élection d'un autre Archevêque. Après quoi, ajoutez-  
 „ t'il, vous nous enverrez le Decret d'élection; afin que nous con-  
 „ sacrons l'Archevêque, suivant la coutume & la concession des Rois.  
 „ Nous envoions Jean, Evêque de Pavie, & Velton de Rimini, pour faire  
 „ cette Election avec vous. „ Quoique disé ici le Pape Jean, la coutume,  
 „ du

Suite de  
 l'Affaire  
 d'Anspert.  
 Concile de  
 Rome.



Ande J.C.  
879.

du tems de St. Gregoire, étoit que l'Archevêque de Milan fut sacré par un des Suffragans. Aussi Anspert, meprisant l'excommunication prononcée contre lui au Concile du 1. de May, avoit continué de faire ses fonctions; & l'Eglise de Verceil étant venue à vaquer, il y avoit ordonné un Evêque, nommé Joseph. Le Pape declara nulle cette Ordination, dans le Concile du 15. d'Octobre; & ordonna lui-même pour Evêque de Verceil Conspert, à qui Carloman comme Roi d'Italie avoit donné cet Evêché, suivant l'usage des Rois ses Predecesseurs. Et comme la maladie de Carloman l'empêchoit d'agir, le Pape en écrivit au Roi Charles son frere, à qui il destinoit déjà la Couronne Imperiale, le priant de maintenir Conspert par sa puissance. Il écrivit aussi au Clergé & au Peuple de Verceil de le reconnoître; prétendant qu'ils devoient s'estimer heureux d'avoir un Evêque consacré par le Pape; & menaçant d'excommunication ceux qui refuseroient de le recevoir. On croit, dit Mr. Fleury (42), que la résistance d'Anspert, & l'indignation du Pape, étoient fondées sur ce qu'ils n'étoient pas d'accord touchant le choix de celui qui devoit être Roi d'Italie & Empereur. Car, nous avons vû qu'il en étoit question dans ces Conciles, que le Pape convoquoit si frequemment; & l'Archêque de Milan étoit en possession de couronner le Roi de Lombardie. On croit aussi que le Pape vouloit declarer Empereur Boson, qu'il avoit déjà adopté pour son fils: mais, ce Prince profitant de la foiblesse des Successeurs de Louis II. se fit donner la Couronne d'Arles & de Bourgogne.

Affaires  
d'Italie.

Le Pape s'efforçoit toujours de faire rompre les Traitez des Seigneurs d'Italie avec les Sarrazins. Il en écrivit à Pulcar, Gouverneur d'Amalfi, lui reprochant d'avoir reçu dix mille marcs d'argent, pour defendre les terres de St. Pierre, & lui en demandant la restitution. Mais, voiant qu'après plusieurs monitions les Amalfitains ne vouloient point rompre l'Alliance avec les Infideles, il les declara excommuniez, jusques à ce qu'ils obéissent. Mais il leur donna terme jusques au premier de Decembre. La Lettre du Pape fut aussi envoyée à Athanasé, Evêque de Naples, & à l'Evêque de Gaiette, qui avoient traité comme eux avec les Sarrasins. Vers le même tems, les habitans de Capoue chasserent Landulfe leur Evêque, qui depuis peu avoit été canoniquement élu, & son élection approuvée par le Pape (43): mais, il y avoit un puissant parti contre lui. Ils élurent à sa place Landenulfe homme Laïque & marié, frere de Pandenulfe leur Gouverneur, & sollicitèrent le Pape pour le faire sacrer. Leon Evêque de Theane, & Berthier Abbé du Mont-Cassin, allerent à Rome pour s'y opposer, & prier le Pape de n'y point consentir; lui representant que cette Ordination irreguliere causeroit de grands troubles à Capoue; & que ce feu une fois allumé s'étendroit jusques à Rome. Le Pape, quoique frapé de ces remontrances, se laissa gagner au mauvais parti; & Landenulfe, quoique Neophyte, fut sacré Evêque. Les Sarrasins, profitant de cette division, revinrent piller le

(42) Fleury, *Hist. Eccl.* Liv. LIII. §. 9.

(43) *Chron. Cass.* l. c. 41.

Pais; & le Pape, reconnoissant sa faute, & aiant pris conseil, fit revenir Landulfe, & le sacra Evêque de la vieille Capouë, sous le titre de Surique, Paroisse de cette ville. Il mit Landulfe dans la nouvelle, & partagea le Diocèse entr'eux également. Ensuite, Pandenulfe, Gouverneur de Capoue, vassal du Pape, le pria de lui soumettre Gaiette, qui n'obéissoit alors qu'au Pape, ce que Jean lui accorda. Mais, Pandenulfe traita si mal les habitans de Gaiette, que Docibilis, qui les gouvernoit, envoya demander secours aux Sarrazins logez à Agropoli. Ils vinrent à Gaiette, & se logerent sur les collines auprès de Formies. Alors le Pape se repentit d'avoir donné Gaiette à Pandenulfe, & fit tant par ses exhortations & par ses Lettres, que Docibilis rompit son Traité avec les Sarrazins, & leur fit la Guerre.

An de J. C.  
879.

Cependant, le Legat Pierre, Prêtre Cardinal, arriva à Constantinople, ou Photius fit assembler un Concile nombreux au mois de Novembre 879. Le docte & curieux Mr. Baluze avoit fait venir de Rome une copie fidele des Actes de ce Concile, qu'il gardoit dans sa riche Bibliotheque, & il permit à Mr. Fleury d'en tirer un Extrait (44). Mais, quoique le detail de ce qui se passa dans cette Assemblée pût avoir ici la grace de la nouveauté, je n'en rapporterai que la substance en très-peu de mots. Trois cens quatre-vingts Evêques composoient ce Concile, & Photius y présidoit. On y annulla tout ce qui avoit été fait quelques années auparavant en faveur d'Ignace. Les Papes Nicolas I. & Adrien II. y furent condamnez comme Auteurs de tous les Maux de l'Eglise d'Orient. Mais, Jean VIII. y fut extrêmement loué. Il fut ordonné que ceux que le Pape auroit excommuniés ne seroient point reçus à la Communion par le Patriarche de Constantinople; & que ceux que le Patriarche de Constantinople auroit excommuniés ne seroient point admis par celui de Rome: ce qui annulloit tous les Appels au St. Siege. Les Legats du Pape demanderent que l'Eglise de Bulgarie dependit du St. Siege; mais, ce Concile éluda cette Proposition, & Photius n'y répondit que par des generalitez qui ne l'engageoient à rien. Et tout étant terminé, les Legats dirent: „ Si quelqu'un ne reconnoit pas „ Photius pour Patriarche & ne communique pas avec lui, que son partage soit avec Judas, & qu'on ne le reconnoisse pas pour Chrétien. „ Le Concile y applaudit, & finit par des Acclamations dont la dernière fut: *Aux Patriarches Photius & Jean longues années.*

Concile de  
C. P.

A la fin des Actes de ce Concile, on trouve une Lettre du Pape Jean à Photius, qui porte en substance: „ Nous savons les mauvais rapports que „ l'on vous a faits de notre Eglise & de nous, & qui ne sont pas sans apparence; „ ce; mais, j'ai voulu vous éclaircir, avant même que vous m'écriviez. „ Vous savez que votre Envoié nous aiant consulté depuis peu sur le Symbole „ le a trouvé que nous le gardions tel que nous l'avons reçu d'abord, sans „ y avoir rien ajouté, ni en avoir rien ôté, sachant bien quelle peine mériteroient ceux qui l'oseroient faire. C'est pourquoi nous vous déclarons en-

An de J. C.  
880.

Lettre du  
Pape sur le  
silloque.

(44) *Apud Fleury, Hist. Eccl. Liv. LIII. §. 12. & suiv.*

An de J.C.  
880.

„ encore, pour vous rassurer touchant cet Article, qui a causé du scandale dans les Eglises, que non seulement nous ne parlons pas ainsi, mais que ceux qui ont eu l'insolence de le faire les premiers, nous les tenons pour des transgresseurs de la parole de Dieu, & des Corrupteurs de la Morale de Jesus-Christ, des Apôtres, & des Peres qui nous ont donné le Symbole; & nous les rangeons avec Judas, comme déchirant les Membres de Jesus-Christ. Mais, je crois que vous n'ignorez pas, étant aussi sage que vous êtes, qu'il n'y a pas peu de difficulté d'amener le reste de nos Evêques à ce sentiment, & de changer promptement un usage de cette importance, affermi depuis tant d'années. C'est pourquoi nous croions, qu'on ne doit contraindre personne à quitter cette addition faite au Symbole: mais user de douceur & d'œconomie, exhortant peu à peu les autres à renoncer à ce Blaspheme. Ceux donc, qui nous accusent, comme étant dans ces sentimens, ne disent pas la verité; mais ceux-là ne s'en éloignent pas, qui disent, qu'il y a encore des gens parmi nous qui osent parler ainsi. C'est à vous à travailler avec nous à ramener, avec douceur, ceux qui se sont écartez. „ Croiroit-on, s'il n'étoit démontré, que l'Article, que le Pape Jean appelle un Blasphème, est aujourd'hui un des Points fondamentaux de la Foi Chrétienne? Car, on chante à haute voix dans l'Eglise le Symbole avec l'Addition *filioque*, qui faisoit toute la Difficulté. Quelle prodigieuse Variation! Selon ce Pontife, tous les fidèles d'aujourd'hui sont des Corrupteurs de la Morale de Jesus-Christ, des Blasphemateurs, &c. Dequoi l'Homme n'est-il pas capable?

Lettres du  
Pape à C.  
P.

Le Pape Jean aiant reçu quelque secours des Grecs qui étoient arrivez en Italie, & appris ce qui s'étoit passé à Constantinople, écrivit (45) à l'Empereur Basile, le 13. d'Aout 880. Il le loue du zele qu'il a fait paroître pour l'union de l'Eglise, & l'exhorte à la maintenir. Il le remercie d'avoir envoyé des Galeres, pour la defense des terres de St. Pierre, d'avoir rendu à l'Eglise Romaine le Monastere de St. Serge à Constantinople, & d'avoir remis au St. Siege la Jurisdiction sur la Bulgarie: ce qui veut dire que l'Empereur l'avoit promis; mais, on n'en voit point d'execution. Il ajoute à la fin. „ Nous recevons ce que le Concile de Constantinople a accordé par grace, pour la restitution du Patriarche Photius; mais, si nos Legats ont fait quelque chose contre nos ordres, nous ne le recevons point, & ne jugeons point qu'il soit d'aucune force. „ Il écrivit de même à Photius, se réjouissant avec lui de la réunion de l'Eglise de Constantinople, mais se plaignant de ce que l'on n'avoit pas suivi ses ordres. „ Nous avons résolu, dit-il, que l'on vous traiteroit avec misericorde; & vous écrivez qu'il n'y a que ceux qui ont mal fait qui doivent la demander. N'allez pas une telle excuse, de peur d'être de ceux qui se justifient devant les hommes. Puisqu'on dit que vous connoissez l'humilité, ne trouvez pas mauvais que l'Eglise vous ait ordonné de demander misericorde. „

On

(45) *Epist.* 252.

On croit que ces Lettres furent envoiées par l'Evêque Marin, ou Martin, qui, ne voulant pas consentir à l'abrogation du Concile tenu à Constantinople en 870. fut mis en prison, & y demeura un mois.

An de J. C.  
880.

Charles-  
le-Gros,  
Empereur.

Mais, le Pape étoit bien plus sensible aux ravages des Sarrasins en Italie, qu'aux affaires Ecclesiastiques. La flotte, que l'Empereur Basile avoit envoiée de Constantinople, remporta une victoire considérable; mais, Rome ne fut pas delivrée. C'est ainsi que le Pape en écrivoit (46) le 30. d'Octobre 880. à Charles l'un des Rois de Germanie, & il ajoutoit: „ Nous „ ne laissons pas d'être persecutez par les Sarrasins & par nos Concitoiens; „ enforte qu'il n'y a pas de sureté à sortir hors des murailles de Rome, soit „ pour le travail nécessaire à la subsistance, soit pour les actes de Reli- „ gion. C'est pourquoi, si vous ne venez promptement nous se- „ courir, vous serez coupable de la perte de ce País. „ Il lui fait les mêmes instances en plusieurs autres Lettres, où l'on voit que sa principale esperance étoit alors en ce Prince. Dans une du 10. de Septembre 880. il dit, qu'il l'attend à Rome, & qu'il accomplira ce qu'il a promis; c'est-à-dire qu'il le couronnera Empereur, sous prétexte que les indispositions continuelles de Carloman l'empêchoient de gouverner. Cependant, ce ne fut qu'après la mort de ce Prince, que Charles-le-Gros prétendit à l'Empire, & qu'il vint à Rome, où il fut couronné & reçut le serment de fidélité de tous les Evêques d'Italie, excepté du Pape (47). „ Ainsi, le même „ Pape, qui avoit donné atteinte à la Loi Salique, étant revenu à lui, la „ maintint en la personne de ce Prince. Si bien que Charles succéda au „ Roiaume de la France Occidentale, & avec cela à tant d'autres Etats, „ qu'il pouvoit se vanter de posséder presque tous les País qui auparavant „ avoient été soumis à Charlemagne son Bifaieul. Et comme en sa person- „ ne la Couronne fut réunie à la Monarchie Françoisé, il est visible, se- „ lon la Loi, que cette Couronne ne pouvoit plus être demembrée de cette „ Monarchie; mais l'une & l'autre aiant rencontré de foibles fondemens „ en ce Prince, & en ses Successeurs qui toujours devoient les conserver „ unies, tout l'édifice renversa dans peu de tems (48). „ Il est à remar- „ quer qu'Anspert, Archevêque de Milan, avoit, sans doute, consenti au cou- „ ronnement de Charles-le-Gros; car, il se reconcilia en même tems avec „ le Pape. Au mois de Novembre 880. le St. Pere lui avoit encore écrit „ une Lettre assez dure, à l'occasion de deux Moines qu'il avoit fait emprisonner: mais, le quinzieme de Fevrier 881. il confirma l'Ordination de Joseph qu'Anspert avoit sacré Evêque d'Ast, quoiqu'auparavant le Pape Jean lui-même eut cassé l'Ordination faite par Anspert du même Joseph, pour l'Evêché de Verceil. En même tems, le Pape ordonna à Anselme, Archidiaque de Milan, de retourner sous l'obéissance de l'Archevêque dont il s'étoit séparé; & à un Seigneur nommé Atton, de rendre des biens usur-  
pez

(46) *Epist.* 255.

(47) *Hermannus contractus ad an.* 881.

(48) *Heist, Hist. de l'Emp. Liv. I. chap. 8.*

Au de J. C.  
881.

Athanaſe  
de Naples  
excom-  
munié.

Affaires  
d'Italie.

pez ſur l'Egliſe de Milan, les menaçans Pun & l'autre d'excommuni-  
cation.

D'autre côté, le Pape excommunia Athanaſe, Evêque de Naples, dans un Concile tenu à St. Pierre de Rome, au mois d'Avril 881. La ſentence portoit (49) : „ Nous avons ſouvent admonéſté Athanaſe, Evêque de Na-  
„ ples, de rompre le Traité fait avec les Sarrazins; & lui avons donné pour  
„ cet effet de grandes ſommes d'argent. Il a promis de le faire & de ſe ſe-  
„ parer de leur Alliance; à condition, ſ'il y retournoit, d'être depoſé du  
„ Sacerdoce & anathematizé. Mais, il a mepriſé toutes ces promeſſes: il  
„ s'eſt ſouvent moqué de nous, & a partagé le butin avec eux. C'eſt pour-  
„ quoi nous l'avons privé de toute communion Eccleſiaſtique, & anathe-  
„ matizé comme ennemi de la Chrétienté; juſques à ce qu'il ſe ſepare en-  
„ tièrement des Sarrazins. „ Il parut qu'Athanaſe ſ'embarraſſoit peu de  
cette excommunication; car, il demeura pendant un an ſans faire aucune de-  
marche à ce ſujet; mais enfin, il envoya un de ſes Diacres au Pape, pour  
le prier de l'abſoudre, en renonçant à l'alliance des Sarrazins. Le Pape  
envoya à Naples l'Evêque Marin, Treſorier du St. Siege, & un autre hom-  
me conſiderable nommé Sicon, avec une Lettre par laquelle il abſout  
Athanaſe de l'excommunication & de la ſuſpenſe. *A condition*, dit-il, *qu'en*  
*preſence de nos Deputez, vous nous envoieerez le plus que vous pourrez des princi-*  
*paux d'entre les Sarrazins, dont nous marquons les noms; après avoir égorgé les*  
*autres.* Cette condition d'abſolution impoſée par un Pape à un Evêque  
n'eſt guere conforme à l'ancienne douceur de l'Egliſe. Elle a beaucoup de  
rapport à la demande que fit Saül à David de cent prépuces de Philiftins, pour  
le douaire de ſa fille: & David, en homme généreux, en apporta deux  
cens bien comptez. Je ne ſais ſi l'Evêque de Naples en fit autant.

Dans le cours de la même année, le Pape Jean, aiant reçu pluſieurs plain-  
tes contre Romain Archevêque de Ravenne, le cita au Concile qu'il devoit  
tenir le 24. de Septembre 881. Il trouvoit mauvais entr'autres choſes, que,  
ſans ſon autorité, Romain eut ordonné un Evêque à Faience. C'eſt pour-  
quoi il defendit à cet Evêque d'en faire aucune fonction; & donna com-  
miſſion à un Evêque voiſin de prendre ſoin de cette Egliſe comme vacante,  
en qualité de Viſiteur. L'Archevêque de Ravenne, n'étant point venu au  
Concile de Rome, y fut excommunié, juſques à ce qu'il ſe preſentât; &  
l'excommunication notifiée à ſon Clergé & à ſon Peuple, par une Lettre  
du 4. d'Octobre 881. Mais, on voit par celle de l'année ſuivante, qu'il étoit  
reconcilié avec le Pape. D'autre côté, le Couronnement de l'Empe-  
reur Charles n'avoit encore procuré aucun ſecours à Rome depuis près  
d'un an; comme font voir les plaintes du Pape, entr'autres dans une  
Lettre de l'onzieme de Novembre. Elles continuerent l'année ſuivan-  
te 882. & le Pape ſ'adreſſa même à l'Imperatrice Richarde; mais, le tout  
ſans fruit.

Le

(49) *Epist. 265. Tom. 9. Concil. p. 336.*

Le Siege de Geneve étant venu à vacquer, l'Empereur Charles fit élire; pour le remplir, un Clerc nommé Optandus; mais Otram, Archevêque de Vienne, qui reconnoissoit Boson pour son Roi, refusa de sacrer Optandus, comme n'ayant été, ni ordonné, ni baptisé, dans cette Eglise, & y ordonna un autre Evêque. Cependant, le Pape, pour ne pas laisser cette Eglise vacante, & à la priere de l'Empereur, consacra lui-même Optandus, & ordonna au Clergé & au Peuple de Geneve de le recevoir; declarant néanmoins, que par cette consecration extraordinaire, il n'entendoit point préjudicier aux Droits du Metropolitain. Il écrivit ensuite à Otram, lui reprochant de favoriser le parti de Boson, qu'il traite de Tyran & d'Usurpateur; & lui ordonnant, sous peine de Deposition, de venir à Rome se justifier. Mais l'Archevêque, bien loin d'obéir, fit prendre Optandus & le mit dans une étroite Prison. Le Pape, l'ayant appris, lui ordonna de le délivrer dans huit jours, & de venir à Rome se defendre au Concile qui se devoit tenir le 24. de Septembre 882. Le Pape cita à ce même Concile Adalbert, Evêque de Maurienne, avec Bernaire, Evêque de Grenoble, qu'Adalbert avoit enlevé à main armée de son Eglise, où il celebroit Matines, & l'avoit traité indignement.

An de J.C.  
882.  
Affaires de  
Geneve.

Mais, il paroît que l'Archevêque de Ravenne s'étoit reconcilié avec le St. Siege, puisque le Pape ne parle point de son excommunication en lui écrivant le 28. d'Août de cette année 882. en faveur de deux Diacres. Dans les trois Lettres suivantes, qui sont de la même date, il se plaint de Maimbert Clerc de l'Eglise de Bologne, comme de l'Auteur de la Division entre Romain Archevêque de Ravenne & son Clergé, à qui il ordonne de le prendre & de le mettre entre les mains du Duc Jean, Envoié du Pape, pour l'amener à Rome. Il enjoint à quatre autres Ducs de lui prêter main forte, sous peine de cent pieces d'or chacun d'amende, & d'abstinence du vin & des viandes cuites. L'Archevêque Romain mourut peu de tems après; & le Pape écrivit à son Clergé & à son Peuple une Lettre, où il temoignoit en être affligé, & les exhortoit à prier pour lui; ce qui marque encore mieux leur reconciliation.

Autre Af-  
faire du  
Pape.

Le Pape Jean VIII. mourut lui-même cette année 882. le 15. de Decembre (50). Il resta de lui 320. Lettres, où l'on voit qu'il étoit fort occupé des affaires temporelles de l'Italie & de tout l'Empire François, & qu'il prodiguoit les excommunications, en sorte qu'elles passoient presque en formule. Les Annales de Fulde disent, qu'il fut empoisonné, & que ceux qui lui avoient donné le breuvage, voyant que le poison n'operoit pas assez promptement à leur gré, lui casserent la tête d'un coup de Marteau. Cette mort étoit bien digne de la Vie infame de ce Pontife: car, le Cardinal Baronius n'a pû s'empêcher de dire, qu'il se parjura dans la Cause de Photius; & qu'il viola d'une maniere scandaleuse tous les reglemens de ses Prédecesseurs. Il croit même que la trop grande facilité du Pape Jean, & sa Mollesse

Mort du  
Pape Jean  
VIII. Son  
Caractere.

(50) Vita, tom. 9. Concil. Fleury, Hist. Eccl. Liv. LIII. §. 37.

AN de J. C.  
881.

lessé (51) ont donné lieu à la Fable de la Papesse Jeanne. Et il ajoute, que ce Pape étoit presqu'entièrement privé de toute la vigueur de son Sexe, sans courage, & sans fermeté sacerdotale. Qu'il ne pouvoit pas même résister à un Eunuque, & qu'il étoit enervé: de sorte, conclut-il, qu'il méritoit plutôt le nom de Femme, que celui d'Homme (52). Mon témoin n'est pas suspect, & on peut en soupçonner beaucoup plus qu'il n'en dit.

Quelques-  
unes de ses  
Actions.

Ce Pape faisoit moderer les Penitences en faveur du voiage de Rome, en voici un Exemple. Un nommé Leontard, aiant commis un homicide, avoit été mis en penitence par son Evêque; & l'ayant accomplie, il avoit reçu l'absolution. Ensuite, il avoit eu ordre, avec d'autres, de poursuivre des voleurs, à la charge de ne les point tuer, s'il les pouvoit prendre. En aiant pris un, ils lui arracherent les yeux: en sorte qu'il en mourut. Leontard demanda penitence à son Evêque, qui lui défendit de communier qu'à la mort, de boire du vin, & de manger de la chair, excepté les Dimanches & les Fêtes, de couper ses cheveux, de se marier, de converser avec les hommes, de commander à ses serfs, de jouir de son bien, & de prendre de fief d'un Seigneur. Leontard alla à Rome, & le Pape écrivit à son Evêque (53), que la Penitence paroissoit trop rude; l'exhortant à la moderer, de peur de jeter le Penitent dans le desespoir; laissant toutefois le tout à sa Discretion. On voit ici, que l'on méloit quelque fois à la Penitence des Peines Temporelles, ce qui la rendoit odieuse. Le Pape Jean, étant consulté par les Evêques de Germanie, si ceux qui étoient tuez à la Guerre, combattant contre les Païens, pour la Religion & pour l'Etat, recevoient la remission de leurs Pechez, répondit que ceux qui mouroient ainsi, avec la piété Chrétienne, recevoient la vie éternelle; & qu'il leur donnoit l'absolution entant qu'il en avoit le pouvoir. Ce fut par ordre du Pape Jean VIII. que Jean Diacre de l'Eglise Romaine, & auparavant Moine du Mont Cassin, écrivit en quatre Livres la Vie de St. Gregoire le Grand. Platine (54) attribue cet Ouvrage au Pape même; ce qui est contre toute apparence; & Panvini (55) a relevé cette faute.

(51) Le Terme dont il se sert est *Mollitudo*. Or, tous ceux qui ont un peu feuilleté les anciens Auteurs savent que *Mollis* désigne un homme adonné au crime infame contre Nature: témoin cet endroit de Petrone: *Huc convenite Spatalocinadi, Pede tendite, cursum addite, convolase plantâ, Femore sa-*

*cili, clune agili, & manu procace*. Molles, *Veteres, Deliaci manu recisi*. Satyricon, pag. 24 Edit. Londini, 1707.

(52) *Baronius, Annal. Eccl. ad an. 879. §. 5.*

(53) *Epist. 62.*

(54) *Platine, in Joan. IX.*

(55) *Onuphre Panvini, Not. ad Platinam.*

BASILE,  
Empereur  
d'Orient.

MARIN ou MARTIN II.

LOUIS &  
CARLOMAN,  
Rois de France.

## CXII. P A P E.

**A**près la mort de Jean VIII. la Faction des Comtes de Tusculane reprit le dessus. Elle fit elire un Pape à son choix; & ce fut Gallelien Falsique, qu'elle fit établir sous le nom de MARIN, ou MARTIN II. Il étoit François d'Origine, fils de Palomb. C'est Platine (1) qui le dit, & qui ajoute, qu'il fut élevé à cette Dignité par de mauvaises voies. On croit qu'il étoit alors Evêque, mais sans être attaché à aucun Siege; & seulement pour travailler à la Mission chez les Sclaves (2). En 866. il fut envoyé à Constantinople, avec la qualité de Legat; & il eut beaucoup de part à la sentence de deposition prononcée en Concile contre Photius, l'an 869. Aussi fut-il toujours contraire à ce Patriarche.

Election  
de Martin  
II.

J'aurai bien-tôt marqué tout ce que Marin, ou Martin II. fit de remarquable durant son Pontificat. Il accorda le *Pallium* à Foulques, Successeur d'Hincmar au Siege de Rheims; & il envoya un Trésor précieux à Alfrede le Grand, Roi d'Angleterre; c'étoit, assure-t'on, du bois de la vraie Croix; & à la priere de ce Monarque, il affranchit de tribut l'Ecole que les Anglois avoient à Rome (3). Mais, il ne se crut point obligé de soutenir ce que Jean son Predecesseur avoit fait contre les regles de l'Eglise. Ainsi, il condamna Photius, & retablit au contraire dans son Siege Formose, Evêque de Porto. C'est tout ce qu'on fait de lui. Il mourut, disent la plupart des Historiens (4), après un an cinq mois d'un Pontificat obscur; Dieu permettant, dit Platine, que ceux, qui s'elevent à la Souveraine Puissance par de mechans artifices, perdent la veritable gloire, qui est l'unique aliment d'un bon Prince.

Ce qu'il a  
fait de re-  
marqua-  
ble.An de J.C.  
884.

Sa Mort.

BASILE,  
Empereur d'Orient.

ADRIEN III.

CHARLES-LE-GROS,  
Roi de France.

## CXIII. P A P E.

**L**A même Faction, qui avoit élevé Martin II. au Papat, élût encore ADRIEN III. Romain de naissance, fils de Benoit; & qui fut ordonné, comme l'on croit, le Dimanche premier jour de Mars 884. Je m'imagine que ce fut lui qui autorisa l'Addition du *filioque* dans le Symbole; & Photius l'ayant appris, écrivit une sanglante Lettre contre les Latins au sujet de la

Election  
d'Adrien  
III.  
Lettre de  
Photius.

(1) Platine, in Martin II.

(2) Papebroch, Cenat. Hist.

(3) Wilhem. Malmesb. reg. lib. II. c. 4. Matt.  
Tom. II.

Westm.

(4) D'autres ne lui donnent que 14. mois  
de Siege.



An de J. C.  
834.

la Proceſſion du St. Eſprit (1). Elle eſt adreſſée à l'Archevêque d'Aquilée, qu'il ne nomme point; & c'eſt une Reponſe à celle que ce Prelat lui avoit écrite. Photius dit avoir appris avec douleur, que quelques Occidentaux ſoutiennent, que le St. Eſprit ne procede pas ſeulement du Pere, mais encore du Fils. Il combat cette Doctrine, premierement par la Tradition, prétendant que le Pape Leon a enſigné que le St. Eſprit ne procedoit que du Pere, & que Leon III. a déclaré la même choſe, en faiſant graver le Symbole, ſans Addition, ſur deux Boucliers d'argent. Photius emploie enfuite contre le *ſilioque* les mêmes raifonnemens à peu près de ſa Lettre aux Orientaux, écrite ſous le Pape Nicolas, & il repond aux objections tirées tant de l'Ecriture que des Peres; avouant néanmoins que quelques-uns d'eux ont dit, que le St. Eſprit procedoit du Fils. Enfin, il fait valoir l'autorité des Legats du Pape Jean, qui, dans le Concile tenu à Conſtantinople, avoient déclaré, & de vive voix, & par leurs ſouſcriptions, qu'ils étoient d'accord ſur ce point avec les Grecs. Mais il ne parle point de la Lettre du Pape Jean, bien qu'elle fût d'une force terrible contre l'Addition faite au Symbole. Il conclut que l'Egliſe Romaine, aiant tenu ſur cet Article la même Doctrine, que les quatre autres Eglifes Patriarchales, ceux qui les rejettent ſont des Enfans rebelles, que tout le Monde doit condamner.

Etat de  
Rome.

Sous le Pontificat de Martin II. l'Egliſe Romaine commença d'être dangereuſement malade (2). Car, comme je l'ai déjà inſinué, la Ville de Rome étoit diviſée en deux Façons, dont la principale étoit celle des Comtes de Tuſculane, qui, pour ſe rendre Maîtres de la Ville, elevoient au Pontificat, par argent, par brigues, ou par violence, leurs Parens & leurs Amis. Ainſi les Papes étoient ſouvent fatiguez de conjurations; & la Ville étant remplie d'affreux deſordres, la Diſcipline Eccleſiaſtique ſe corrompt entièrement.

Decrets  
d'Adrien  
III.

En effet, le Pape Adrien, rongé d'une Ambition ſans bornes, ordonna qu'à l'avenir le Pape fut ſacré à l'inſçu de l'Empereur (3). Et comme Platine avoit obſervé dans la Vie d'Adrien II, que Louis-le-Begue loua les Romains d'avoir mis ce Pape en poſſeſſion du Pontificat, ſans attendre la confirmation de l'Empereur, on (4) conjecture, avec aſſez de vraieſemblance, que ce fut ſur cette faute qu'Adrien III. fonda la reſolution d'exclure l'Empereur de l'élection du Pape. Il y avoit long-tems que les Papes aſpiroient à cela; & ils n'en avoient pû venir à bout juſqu'à cette heure, que l'Empereur étoit abſent & ſa Puiffance fort diminuée. Adrien, profitant avec une égale adreſſe de la foibleſſe des Descendans de Charlemagne, ordonna encore, que ſi l'Empereur Charles-le-Gros venoit à mourir ſans Enfans mâles, l'Empire ſeroit deſeré à un Seigneur Italien. Sur quoi Sigonius remarque, que les Princes & les Rois d'Italie, aiant voulu faire ce que le Pape avoit ré-  
glé,

(1) *Apud Baron. an. 883. Auſt. Noviff. Bibl. PP. p. 527.*

(2) *Sigonius, de Reg. Ital. lib. 5.*

(3) *Platine, in Hadr. III.*

(4) *Amelot de la Houſſaye, Not. ſur le Traité des Max. Benef. de Frâ-Paolo, pag. 76.*

glé, remplirent tout de confusion, & se perdirent eux & l'Eglise. Cet Historien ajoute, qu'il n'y eut jamais de tems plus funeste à l'Etat, que celui de leur Regne, tant pour la méchanceté des Princes, qu'en égard à la fureur des Peuples (5). Ces Decrets du Pape déplurent infiniment à Charles-le Gros; qui, pour les abolir, résolut de retourner en Italie. Mais, il fut obligé de passer en Autriche au secours de son neveu Arnoul; & pour ne pas laisser le tems de se fortifier aux Factions qui s'étoient formées contre son autorité en Italie, il y envoya une Armée de Bavaois, pour s'opposer à Guy Duc de Spolette, l'un des Chefs qui aspiraient à la Royauté. Il est à croire que les vûes du Pape avoient été, non seulement de s'aggrandir, & de fonder sa Puissance sur les ruines de celle de la Maison Carlienne; mais encore d'affurer la tranquillité de Rome & de l'Italie. Ses esperances s'évanouirent. Tout à coup, l'Italie fut remplie de furieux desordres, & d'une infinité de maux. Elle „ fut misérablement déchirée par des Ulurpateurs „ & des Tyrans, tout à fait indignes de l'auguste nom d'Empereur, qu'on „ ne peut raisonnablement donner à Personne depuis Charles-le-Gros, jus- „ qu'au grand Othon, qui fut, à proprement parler, le premier des Alle- „ mands auquel l'Empire fut transporté (6). „

Un malheur est toujours accompagné d'une nombreuse suite. Vers le même tems, l'Eglise Greque, suivant les Conseils de Photius, fit un Schisme qui dure encore. Elle prit pour prétexte la Doctrine des Latins, qui enseignoient que le St. Esprit procedoit du Fils, comme du Pere: mais, le véritable motif étoit la mauvaise humeur d'Adrien III., qui se déclara hautement contre Photius, à l'exemple de son Prédécesseur; ce qui lui attira de l'Empereur Basile des Lettres fort vives, qui ne furent rendues qu'à son Successeur. Car, aiant tenu le St. Siege seize mois, il mourut le 20. de Juillet 885. étant en voiage pour aller trouver l'Empereur Charles. Il fut enterré dans l'Abbaie de Nonantule, où il est honoré comme saint, bien qu'il n'y eut rien de trop dans sa vertu. Les Romains, connoissant ce Pape d'un caractère fier & hautain, s'en promettoient beaucoup pour leurs intérêts temporels; & quand il fut mort, ils le pleurerent comme s'ils eussent fait une perte considerable (7).

An de J.C.  
884.

Schisme  
des Grecs.  
Mort du  
Pape.

An de J.C.  
885.

BASILE,  
LEON-LE-PHILOSOPHE,  
Empereurs d'Orient.

ETIENNE VI.

CHARLES-LE-GROS,  
ODON,  
Rois de France.

CXIV. P A P E.

ETIENNE VI., que d'autres ne comptent que pour le V. de ce nom, étoit Romain de naissance, fils d'Adrien, & de famille noble. Il fut instruit par les soins de Zacarie son Parent, Evêque d'Anagnia & Bibliothe-

Election  
d'Etienne  
VI.  
cai-

(5) Sigonius, de Rez. Ital. Lib. 5.

(6) Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp.

Liv. I.

(7) Platine.

An de J.C.  
885.

caire du St. Siege (1). Le Pape Adrien II. voiant ses bonnes inclinations, le tira de chez son Pere, l'ordonna Sous-Diacre, & le prit auprès de lui dans le Palais de Latran. Il fut aimé particulièrement du Pape Martin, qui l'ordonna Prêtre du titre des quatre Couronnez, & l'avoit toujours auprès de lui. Après la mort du Pape Adrien III., les Evêques, le Clergé de Rome, le Senat, & tout le Peuple étant assemblez pour l'élection, s'écrierent qu'ils vouloient pour Evêque le Prêtre Etienne, croiant que par sa vertu il les delivreroit des perils qui les menaçoient: car, ils étoient affligez de sauterelles, de secheresse, & de famine. Le Pape Adrien, en partant de Rome, y avoit laissé Jean, Evêque de Pavie, Envoié de l'Empereur. Ils le prirent avec eux, & allerent tirer Etienne de sa Maison, où il étoit avec son Pere; rompirent les Portes, & l'emmenèrent à son Eglise des Quatre Couronnez, malgré toute sa resistance. Car, ils croioient son Pere & lui, qu'ils étoient indignes de l'honneur qu'on lui vouloit faire. De-là, on le mena au Palais de Latran; &, avant qu'il y arrivât, il tomba une pluie si abondante, que Dieu parut, dit-on, approuver cette élection. Le Dimanche suivant, qui devoit être le 25. de Juillet, il fut consacré à St. Pierre.

Sa Libéralité.

Quelques jours après, il fit la visite du Palais de Latran accompagné des Evêques, de l'Envoié de l'Empereur, & du Senat; afin d'avoir des temoins authentiques de l'état des choses. On trouva les garde-meubles pillés, en sorte qu'il n'y restoit que peu de vaisselle pour les festins solempnels des Papes, & rien de toutes les autres richesses. On trouva même peu de chose du Tresor des Eglises. Pour les greniers & les celliers, ils étoient vuides; & le Pape avoit la douleur de ne trouver rien à donner au Clergé & aux Troupes, ni de quoi racheter les captifs, ou nourrir les pauvres pendant la famine, qui étoit violente. Il eut donc recours à son riche Patrimoine, & le distribua liberalement. Il chercha pour ses Domestiques les hommes les plus habiles & les plus vertueux. A son diner, il avoit toujours des Orphelins, qu'il nourrissoit comme ses Enfans. Quand il donnoit à manger aux nobles, il y joignoit la nourriture spiriuelle: car, il se faisoit toujours à sa table de Saintes Lectures. Il celebroit tous les jours la Messe; & il étoit jour & nuit occupé de psalmodie & d'oraison, autant que lui permettoient les besoins de son Peuple, qu'il étoit obligé d'écouter & de soulager.

Miracle operé par l'Eau benite.

Les Sauterelles, qui avoient commencé sous le Pape Adrien, continuant d'affliger tout le Pais, le Pape publia qu'il donneroit tant à quiconque lui en apporteroit un boisseau; ce qui fut executé. Mais, comme ce moien ne suffisoit pas, il alla à l'Oratoire de St. Gregoire, où il pria long-tems avec larmes. Ensuite, il benit lui-même de l'Eau, la donna aux Mansionnaires, & leur dit: *Distribuez-là à tout le Peuple, pour asperger leurs blés & leurs vignes, en implorant le secours de Dieu.* Par-tout où l'on jetta de cette Eau miraculeuse & devotement enchantée, il ne parut plus de Sauterelles; ce qui attira tous les Peuples d'alentour à Rome, pour y chercher le même secours. Rome Chrétienne, & Rome Païenne, ont toujours eu le même gout pour le Mer-

(1) *Annal. Fuld.* 885.

Merveilleux. De tout tems, il y a eu plusieurs Prodiges; ou, du moins, l'on en a crû beaucoup fort legerement, comme c'est la coutume, quand une fois les Esprits ont tourné les choses du coté de la Religion (2). D'ordinaire, on publie beaucoup de Prodiges; & plus on trouve de gens simples & devots qui y ajoutent foi, plus on en suppose. „ Chacun se met aisément dans l'Esprit, que ce concours & ce concert ne peut venir que d'en haut: & quoy qu'en toute autre chose le moien de n'être pas crû soit d'en dire trop, sur le fait des Miracles, tout au contraire, le moien de persuader, c'est de ne garder aucune mesure. Plus on en dit, & plus on persuade que c'est le doigt de Dieu (3). „

Cependant, le Pape Etienne ayant reçu les Lettres de l'Empereur Basile, adressées à Adrien son Predecesseur, y repondit par une (4) Lettre, où il marque d'abord la distinction des deux Puissances. „ Comme vous nous êtes donné de Dieu, dit-il, pour gouverner les choses terrestres; ainsi Dieu nous a donné par St. Pierre le Gouvernement des choses spirituelles. C'est à vous à reprimer les Rebelles par votre Puissance, d'envoyer des Troupes par Terre & par Mer, de rendre Justice, de faire des Loix: mais, c'est à nous qu'est confié le soin du Troupeau, d'autant plus excellent que le Ciel est au-dessus de la Terre. „ Ensuite, il ajoute: „ Nous nous étonnons, qu'un Prince aussi éclairé que vous ait pû écouter de telles calomnies contre le Pape Martin. Vous dites qu'il n'étoit pas Evêque; comment le savez-vous? Et si vous ne le savez pas, comment jugez-vous de lui si témérairement? Ceux qui disent que Martin avoit été Evêque, & par conséquent, ne pouvoit être transféré à un autre Siege, doivent le prouver clairement. Et quand il l'auroit été, ce qui n'est pas, il auroit pû être transféré, sans violer les Canons. „ Pour le montrer, Etienne raporte les Exemples de St. Gregoire de Nazianze, de Saint Melece d'Antioche, & de plusieurs autres, qu'il prétend avoir été transferez; mais tous en Orient; & il ajoute: „ Quelle faute a fait l'Eglise Romaine, pour s'attirer de tels reproches? Ne vous a-t'elle pas écrit pour tenir un Concile à Constantinople? Je vous demande, à qui pouvoit-elle écrire? Au Laïque Photius? Si vous aviez un Patriarche, notre Eglise le visiteroit souvent par Lettres. Mais hélas! la glorieuse Ville de Constantinople est sans Pasteur; & si l'affection, que nous vous portons, ne nous faisoit souffrir en patience l'injure faite à notre Eglise, nous aurions été obligez de prononcer contre le Prévaricateur Photius, qui a parlé contre nous si indignement, des peines plus graves, que n'ont fait nos Predecesseurs. Nous ne prétendons pas, en parlant ainsi, manquer au respect qui vous est dû. Nous parlons pour notre Defense, & pour celle du Pape Martin, qui n'a eu que les mêmes sentimens du Pape Nicolas; & qui, pour avoir voulu executer ses Decrets, a été traité chez-

An de J. C.  
885.

Lettre du  
Pape à  
l'Empe-  
reur Basile.

(2) *Tite-Live*, Lib. I. Decad. 3.  
(3) *Bayle*, *Pensées diverses*. §. 68.

(4) *Epist.* I. tom. 9. *Concil.* p. 366. tom. 8.  
p. 1391.

An de J. C.  
885.

„ vous avec le dernier mépris, jusques à être tenu un mois en Prison, parce qu'il avoit refusé de revoquer ce qu'il avoit fait en plein Concile, devant vous. Au reste, nous apprenons avec joie, que vous avez destiné un de vos Enfans au Sacerdoce, & nous vous prions d'envoier une flotte suffisamment armée, depuis le mois d'Avril jusques au mois de Septembre, & une garnison, pour defendre nos Murailles, contre les courses des Sarrazins. Nous n'en difons pas davantage; mais, nous manquons même d'huile, pour le Luminaire de l'Eglise. „

An de J. C.  
886.

Lettre de  
Stylien au  
Pape.

Cette Lettre n'arriva à Constantinople qu'en 886. après la mort de l'Empereur Basile, auquel avoit succédé son fils Leon, dit le Philosophe. Vers ce tems-là, il y eut une étrange Revolution dans l'Eglise d'Orient. Le nouveau Prince chassa Photius, & mit à sa place Etienne Syncelle, fils du défunt Empereur. Ensuite, Leon, aiant reçu la Lettre du Pape Etienne adressée à son Pere, appella Stylien, Metropolitain de Neocesarée dans l'Euphratesie, surnommé Mapa, & tous les autres Evêques, Abbez, & Clercs que Photius avoit persécuté, & leur dit (5): „ Je n'oblige plus personne, comme vous voiez, à communiquer avec Photius, puitque je l'ai chassé. „ Au contraire, je vous prie de vous réunir au Patriarche mon Frere, afin qu'il n'y ait qu'un Troupeau. Mais, comme il a été ordonné Diacre par Photius, si vous ne voulez pas faire cette réunion sans l'autorité des Romains, par qui Photius a été déposé; venez, envoions à Rome, & écrivons ensemble au Pape, pour lui demander dispense, & absolution, en faveur de ceux que Photius a ordonné. „ L'Empereur écrivit donc au Pape, & Stylien en même-tems, au nom de tous les Evêques, les Clercs, & les Moines. Stylien raconte (6) nettement & succinctement toute l'Histoire du Schisme de Photius, commençant à la Condamnation de Gregoire de Syracuse, qu'il dit positivement avoir été confirmé par le Pape Leon IV. & par Benoit son successeur; mais, il en faut plutôt croire les Lettres du Pape Nicolas. Stylien se met au rang de ceux qui s'opposèrent dès le commencement à l'intrusion de Photius, & assure qu'il n'a jamais depuis communiqué avec lui. Il l'accuse d'avoir procuré la mort d'Ignace, par le moien de quelques Scelerats, & de s'être fait mettre en possession de l'Eglise à main armée. „ Nos confreres, dit-il, celebrient les saints mysteres à Sainte Sophie; mais, le voiant entrer impudemment dans le Sanctuaire, ils laisserent la Liturgie imparfaite, & s'enfuirent. Et ensuite, comme il vit que plusieurs ne vouloient point le recevoir, sans le consentement du Siege de Rome, il s'adressa à Paul & Eugene, que le Pape Jean avoit envoiez au Patriarche Ignace, pour l'affaire de Bulgarie; & par ses presens, & les menaces de l'Empereur, il les obligea à dire publiquement, qu'ils étoient venus pour anathematizer Ignace & declarer Photius Patriarche. De plus, il écrivit des Lettres au nom d'Ignace & de ses confreres, par lesquelles il prioit le Pape de recevoir Photius, & elles

(5) Tom. 8. Concil. p. 1395.

(6) Tom. 9. Concil. p. 368.

„ elles furent envoiées à Rome. C'est pourquoi le Prêtre Pierre, étant ve-  
 „ nu à Constantinople, declara avec Paul & Eugene, que Photius avoit  
 „ été reçu par le St. Siege.... Or, comme nous savons, continue-t'il, que  
 „ c'est vous qui devez nous redresser & nous regler, nous vous prions d'a-  
 „ voir pitié d'un Peuple, qui n'a pas reçu, sans une raison plausible, l'Or-  
 „ dination de Photius, mais sur l'autorité de vos Legats, premierement de  
 „ Rodoalde & de Zacarie, & ensuite de Paul & d'Eugene. Ne permet-  
 „ tez pas qu'une multitude innombrable perissè avec Photius. C'est la  
 „ coutume de l'Eglise. Le Concile de Calcedoine deposa Dioscore, com-  
 „ me chef de l'Herefie, & meurtrier de Flavien; mais, il reçut à penitence  
 „ ceux qu'il avoit ordonnez ou seduits. Le second Concile de Nicée con-  
 „ damna les Auteurs de l'Herefie des Iconoclastes, & reçut à penitence leurs  
 „ Sectateurs. Vous en devez user de même, & avoir pitié d'un Peuple  
 „ reduit au desespoir. „

Le Pape Etienne, aiant reçu cette Lettre, repondit: (7), „ Il ne faut pas  
 „ s'étonner si vous avez banni de l'Eglise le malheureux Photius, qui s'est  
 „ joué de la Croix de notre Seigneur. . . Nous avons trouvé la Lettre de  
 „ l'Empereur fort différente de la vôtre. Car elle porte que Photius a em-  
 „ brassé la vie solitaire, & renoncé au Siege par écrit; ce qui nous met en  
 „ incertitude, puisqu'il y a grande différence entre renoncer, & être chassé.  
 „ Or comme nous ne pouvons rendre aucun jugement, sans une informa-  
 „ tion exacte, il faut que les deux parties envoient des Evêques, afin que  
 „ nous puissions prononcer ce que Dieu nous donnera. Car, l'Eglise Ro-  
 „ maine est le modele des autres Eglises, & ses Decrets doivent demeurer  
 „ éternellement. „

Reponse  
du Pape.

Le Pape, tout occupé qu'il étoit des affaires d'Orient, faisoit aussi part  
 de ses soins à l'Eglise de France. Il écrivit à Foulques Archevêque de  
 Rheims, comme avoient fait Martin & Adrien ses Predecesseurs (8). Il le  
 consola au milieu de ses afflictions, le traitant de Frere & d'Ami. Foulques  
 de son côté écrivit au Pape une Lettre pleine de remerciemens; remoi-  
 gnant qu'il seroit allé lui-même le voir, s'il n'eut été environné des Païens; mais,  
 qu'ils n'étoient qu'à dix milles de Rheims, & assiegeoient Paris. Foulques  
 ajoutoit, que cette desolation du Roiaume duroit depuis huit ans; entorte  
 qu'on n'osoit s'écarter tant soit peu hors des châteaux. Il disoit avoir ap-  
 pris que des mechans formoient des entreprises contre le Pape, & qu'il eut  
 été à son secours, s'il lui eut été possible; assurant que lui & toute sa fa-  
 mille étoient fort attachez au Pape, entr'autres Guy, Duc de Spolette son  
 Allié, que le Pape avoit adopté pour son fils. Que l'offre, faite par le Pape  
 de confirmer les Droits de son Eglise, l'attachoit encore plus à lui être fi-  
 dele avec ses Suffragans. Que l'Eglise de Rheims avoit toujours été hono-  
 rée par les Papes plus que toutes les autres des Gaules. Enfin, il prioit le  
 Pape de presser les Archevêques de Sens & de Rouen, pour excommunier

Lettres de  
Foulques  
au Pape.

Ex-

(7) Tom. 8. Concil. p. 1407. Tou. 9. p. 373.

(8) Flodoard, Lib. IV. C. 1.

An de J. C.  
886.

Affaire de  
Frotaire.

Ermenfroy Usurpateur d'un Monastere fondé par Rompon, frere de Foulques, qui en avoit deja écrit aux deux Papes précédens.

Entre plusieurs autres Lettres que s'écrivirent le Pape & l'Archevêque de Rheims, il y en eut une du Pape, tant à lui, qu'à Aurelien de Lion, & aux autres Evêques de Gaules, sur les plaintes de l'Eglise de Bourges contre l'Invasion de Frotaire, Archevêque de Bourdeaux. Car, on soutenoit que le Pape Jean ne lui avoit accordé le Siege de Bourges, que par provision; pour autant de tems que Bourdeaux seroit occupé par les Barbares. Le Pape Etienne ordonne donc aux Archevêques d'obliger Frotaire à retourner à son Siege, sous peine d'Anathême, s'il n'obéit.

An de J. C.  
888.

Guy Roi  
d'Italie.

An de J. C.  
889.

Le Pape  
s'interesse  
aux maux  
de la Fran-  
ce.

Plus d'un an après, l'Empereur Charles-le-Gros étant mort, l'Italie se partagea sur l'élection d'un Monarque. Une partie reconnut pour Roi Berenger, fils d'Evrard, Duc de Frioul: une autre partie reconnut Guy, fils de Lambert, Duc de Spolette. Ce dernier, appuié du credit, des intrigues, & des artifices du Pape, eut l'avantage; & Berenger fut contraint de se retirer près d'Arnoul, Roi de Germanie. L'année suivante 889. Bernoin, Archevêque de Vienne, alla à Rome, & representa au Pape le miserable état du Roiaume depuis la mort de l'Empereur Charles (9). Les Habitans n'avoient point de Maître qui les retint dans le devoir; & ils se voioient exposez aux pillages des Infideles, d'un côté des Normans, & de l'autre des Sarrazins. Le Pape en fut, dit-on, touché jusques aux larmes; & il écrivit aux Evêques de la Gaule Cisalpine, de reconnoitre pour Roi Louis fils de Boson. Ils s'assemblerent donc à Valence: savoir Aurelien, Archevêque de Lion, Rostaing d'Arles, Arnoul d'Embrun, & Bernoin de Vienne, avec plusieurs autres Evêques. Ils s'accorderent tous, suivant le Conseil du Pape, à elire & sacrer Roi Louis, fils de Boson & d'Ermengarde, fille de l'Empereur Louis II. quoiqu'il n'eut encore que dix ans. Mais, on comptoit sur les bons conseils de son Oncle Richard, Duc de Bourgogne, frere de Boson, & de la Reine Ermengarde sa Mere. Ainsi, Mr. de Mezeray (10) étoit mal instruit, lorsqu'il écrivit que Louis parvint à la Couronne *avec le credit & les intrigues de sa Mere*. Je ne veux pas nier que cette Princesse n'y travaillât de tout son pouvoir; car, je fais qu'en pareilles affaires les femmes ont, pour le moins, autant d'adresse qu'en Amour; mais, il est certain que le Pape y eut la principale part, & Mezeray a eu tort de n'en point parler. Il a remarqué fort à propos, que Louis „ se fonda sur ce qu'il „ étoit fils d'une Princesse du Sang, & que Charles-le-Gros l'avoit adopté „ dans l'Assemblée d'Uberlinghen: mais, ces sortes d'adoptions n'étoient „ qu'honoraires, & ne donnoient aucun Droit sur la succession de celui qui „ adoptoit. „

Commis-  
sion du  
Pape à  
l'Archevê-  
que de  
Rheims.

La division avoit passé des Affaires Politiques aux Ecclesiastiques. Depuis près de dix ans, l'Eglise des Langres étoit en troubles. Après la mort de l'Evêque Isaac, les uns élurent Teutbolde, Diacre de la même Eglise, les au-

(9) Tom. 9. Concil. p. 424.

(10) Mezeray, Abregé Chron. ad an. 890.

autres Egilon, ou Geilon, Abbé de Noirmoutier, qui, chassé de cette Ile par les Normans, s'étoit enfin fixé avec sa Communauté au Monastere de Tournus. Aurelien, Archevêque de Lion, le sacra Evêque de Langres en 880. Il se maintint dans ce Siege le reste de sa vie, & mourut à la fin de l'an 888. Alors, le parti de Teutbolde se releva; mais, d'autres élurent Argrim, dont l'élection fut approuvée par l'Archevêque Aurelien. Ceux du parti de Teutbolde porterent leurs plaintes au Pape Etienne, & le lui envoierent, le priant de l'ordonner lui-même pour leur Evêque. Mais, le Pape, usant d'une moderation peu commune aux gens de la robe, renvoia Teutbolde à son Metropolitain, afin que si l'élection étoit Canonique, il l'ordonnât sans delais. Si elle ne l'étoit pas, qu'il l'écrivit au Pape, mais qu'il se gardât bien d'ordonner un autre Evêque de Langres, sans sa permission (11). Le Pape envioia pour executer cet ordre Oiran, Evêque de Sinigaille son Legat. Aurelien l'envioia à Langres, promettant de le suivre promptement: mais, après s'être fait attendre long-tems, il n'y vint pas, ni ne fit sçavoir au Pape la cause de son retardement. Le parti de Teutbolde le renvoia à Rome avec le Decret de son élection, priant instamment le Pape de l'ordonner: mais, il ne voulut pas, même alors, entreprendre sur les droits de l'Eglise de Lion. C'est pourquoi, il écrivit encore à Aurelien, de consacrer Teutbolde, ou de déclarer les causes de son refus. Aurelien, sans faire reponse, ordonna Argrim, Evêque de Langres, & le mit en possession. Le parti contraire retourna encore à Rome, & le Pape leur accorda enfin ce qu'ils desiroient, & il écrivit à l'Archevêque de Rheims en ces termes: „ Aiant reçu en la personne de St. Pierre le soin de toutes les Eglises, & sachant qu'on ne compte pour Evêque, celui qui n'a été ni élu par le Clergé, ni désiré par le Peuple; touchez des instantes prieres du Clergé & du Peuple de Langres, nous leur avons consacré pour Evêque le Diacre Teutbolde. C'est pourquoi nous vous enjoignons qu'aussi-tôt ces Lettres reçues, vous vous transportiez à l'Eglise de Langres, que vous en mettiez Teutbolde en possession; & que vous declariez à tous les Archevêques, & les Evêques que nous avons pris un soin particulier de cette Eglise, pour punir une telle contumace, & reparer une telle oppression. „

Foulques, Archevêque de Rheims, aiant reçu cette commission du Pape, lui écrivit quelque tems après, qu'il l'auroit executée aussi-tôt, si le Roi Eudes, ou Odon, ne lui eut conseillé de différer, jusques à ce qu'Eudes lui-même envoiât des Ambassadeurs au Pape, pour apprendre certainement sa volonté. Qu'au reste, tous les Evêques, en présence des quels les Lettres du Pape avoient été luës, s'étoient extrêmement réjouis de ce qu'il disoit vouloir inviolablement conserver à toutes les Eglises leurs Droits & leurs Privileges. Enfin, il prioit le Pape de lui envoyer sa Decision par écrit sur cette Question: *Si les Evêques ses Suffragans pouvoient sacrer un Roi, ou faire*

Reponse  
de Foulques.

(11) Flodoard, Hist. lib. IV. c. 1. Mabillon, tom. 6. Act. Tom. 7. p. 22.  
Tom. II.



An de J. C.  
889.

*faire quelque autre fonction semblable, sans sa permission?* Cette Question semble regarder le Roi Eudes, élu malgré la résistance de Foulques, qui vouloit donner Guy son Allié pour Roi à la France Romaine; car, on nommoit ainsi les Pais de deça le Rhin; & c'est peut-être pourquoi Eudes ne fut sacré, ni par l'Archevêque de Rheims, ni par aucun Evêque de la Province, mais par Vautier, Archevêque de Sens (12).

Autre  
Lettre du  
Pape à  
Foulques.

Le Pape écrivit encore à l'Archevêque de Rheims sur les différends survenus entre Herman, Archevêque de Cologne, & Adalgaire, Evêque de Hambourg & de Breme (13): car, les Gens d'Eglise profitent toujours des troubles de l'Etat, pour former de nouvelles entreprises. Les deux Prelats dont il s'agit étoient nouveaux dans leurs Sieges. Herman avoit envoie des plaintes au Pape, & Adalgaire, après en avoir envoie de son côté, alla lui même à Rome se plaindre des entreprises d'Herman sur les Droits de son Eglise. Le Pape cita Herman, pour comparoître aussi devant lui; & comme il ne vint point, il différa le Jugement, de peur que s'il se pressoit de le prononcer, la contestation ne se renouvellât dans la suite. Mais, il écrivit à Foulques, Archevêque de Rheims, lui donnant commission de tenir en son nom un Concile à Worms avec les Evêques voisins, où il avoit ordonné à Herman de Cologne & à Sunderolde de Maience de se trouver avec leurs Suffragans: car, Adalgaire devoit s'y rendre aussi, afin que les Droits de chacun fussent soigneusement examinez. Le Pape prioit ensuite l'Archevêque de Rheims de venir le voir, s'il étoit possible; desirant de conferer avec lui de cette affaire & de plusieurs autres.

An de J. C.  
891.

Mort du  
Pape E-  
tienne VI.

Cette Lettre fut écrite sur la fin du Pontificat d'Etienne VI. car la Réponse de Foulques fut adressée au Pape Formose son Successeur. Et en effet, il mourut, suivant l'opinion la plus raisonnable (14), le 7. jour d'Aout 891. Il avoit tenu le St. Siege 6. ans, comme porte son Epitaphe (15), qui est conçue en ces termes:

*Hic tumulus Quinti sacros continet artus,*

*Præsulis eximii Pontificis Stephani:*

*Bis ternis annis Populum qui rexit & Urbem.*

On peut louer son extrême Liberalité envers les Pauvres; mais, on doit blâmer sa présomption, & avouer que „ moins on voioit de pieté, de doctrine, & de vertus dans les Papes d'alors, & plus on y voioit d'audace, „ d'effronterie, & de dissolution. Tous leurs desseins, toutes leurs pensées, „ n'alloient qu'à bien établir leur Hierarchie (16): „ C'est de cette source qu'emana le Decret d'Etienne VI. rapporté par Gratien en ces termes (17): *Il faut toujours & inviolablement garder ce que l'Eglise Romaine a ordonné une fois.* Je demanderois volontiers pourquoi donc cette Eglise a tant de fois cassé ses Decrets Pourquoi elle en a tant fait de nouveaux? Pourquoi elle est tombée si souvent en contradiction avec elle-même, comme on en a déjà vu

(12) *Odor. Chr. 10. 2. Du. Ch. p. 637.*

(13) *Flodoard, Hist. Lib. IV. c. 1.*

(14) *Papebroch, Conas.*

(15) *Apud Baronium.*

(16) *Heydegger, Hist. Papat. atq. 3.*

(17) *Gratian, Dist. 19. c. enim vero.*

vû plusieurs exemples, sans compter ceux qu'on verra dans la suite de cet Ouvrage? Le Pape Etienne abolit une mauvaise coutume introduite dans l'Eglise de St. Pierre, que les Prêtres qui offroient le sacrifice tous les jours paioient une certaine somme par an (18). On raporte aussi un Sermon qu'il fit à son Peuple pendant la Messe, contre l'immodestie & les vains Discours dans l'Eglise, & contre les Malefices & les Enchantemens que quelques-uns pratiquoient. Ce Discours est simple & familier, mais soutenu d'autoritez de l'Écriture. Ce Pape étoit, non-seulement très-liberal envers les Pauvres & les Captifs, ainsi que je l'ai dit; mais, il l'étoit aussi envers les Eglises, qu'il orna magnifiquement. Voiant qu'à St. Pierre pendant les Nocturnes, on n'offroit de l'encens qu'une fois, il voulut qu'on en brulât à toutes les Leçons & à tous les Repons. Entre les presens qu'il fit aux Eglises, on marque plusieurs Livres, soit quelques parties de l'Écriture Sainte, soit des Homelies des Peres. Ce fut lui, qui defendit l'usage de la cruelle Epreuve qu'on faisoit des innocens par le fer rouge & l'eau bouillante; en quoi il est assurément fort louable.

An de J. C.  
891.

LEON-LE-PHILOSOPHE,  
Empereur d'Orient.

FORMOSE I.

ODON OU EUDES,  
Roi de France.

CXV. P A P E.

Dans l'Histoire de quelques-uns des Papes précédens, j'ai eu occasion de toucher plusieurs particularitez de la vie de FORMOSE, qu'il suffira d'indiquer ici. Il fut envoyé Legat en Bulgarie, où il amassa de grands Thresors, & il fut déposé de l'Épiscopat par le Pape Jean VIII. sous prétexte qu'il avoit conspiré contre la vie de ce Pape, & contre l'autorité de Charles-le-Chauve. Mais, on soupçonne (1) avec quelque apparence de raison, qu'il fut déposé & excommunié par ce Pape Jean, parce qu'il s'étoit opposé à ses dereglemens & à sa vie infame. Jean, pour mieux assurer sa vengeance, lui fit jurer qu'il ne rentreroit jamais dans l'Épiscopat, ni dans la Ville de Rome. Il fallut céder à la violence. Mais, le Pape Martin, aiant delié Formose de son serment, le retablit dans ses Honneurs & sa Dignité Episcopale.

Histoire  
de Formo-  
se avant  
son Ponti-  
ficat.

Le Siege de Rome étant venu à vacquer par la mort d'Etienne VI. Formose fut élu pour le remplir; ce qui étoit contraire aux Canons, puisque ce sujet, étant Evêque de Porto, ne pouvoit être transferé à un autre Siege. Aussi ne fut-il élu que par une partie des habitans de Rome, tandis que l'autre choisissoit le Prêtre Sergius, qui n'étoit recommandable pour aucune autre chose, que pour la grandeur de sa Maison. C'étoit un homme tout à fait indigne d'un pareil honneur; & comme Formose passoit pour savant & homme de bien, il eut aisément le dessus. Mais, ses Adversaires ne furent pas tellement abbatu, qu'ils ne lui donnassent de continuel-

Son Elec-  
tion.

(18) Vita ap. Anast.

(1) Tableau des Papes de Rome, pag. 66.

An de J. C.  
891.

Lettres de  
Stylien au  
Pape.

les & de penibles occupations par leurs frequens attentats. C'est ce qui l'obligea d'appeller à son secours Arnoul, Roi de Germanie, comme nous le dirons en son lieu.

Peu de tems après son élévation, il reçut une Deputation de Constantinople adreſſée au Pape Etienne, pour l'informer de part & d'autre touchant l'affaire de Photius, comme il l'avoit ordonné. De la part de Photius, il y avoit un Metropolitan, & un Officier de l'Empereur; & les Deputez de l'autre part étoient chargez d'une Lettre de Stylien, Evêque de Neocesarie, où il diſoit au Pape (2): „ Vous dites que vous avez trouvé de la „ difference entre la Lettre de l'Empereur & la nôtre: en voici la cauſe. „ Ceux, qui ont écrit que Photius avoit renoncé, ſont ceux qui l'ont re- „ connu pour Evêque. Mais nous, qui n'avons jamais avoué qu'il y eut en „ lui la moindre trace de ſacerdoce, ſuivant le Jugement des Papes Nicolas „ & Adrien, & du Concile œcumenique de Constantinople, comment „ pouvions-nous écrire qu'il avoit renoncé? Nous nous ſommes etonnez, „ comment après avoir dit au commencement de la Lettre, qu'il eſt rejet- „ té par la Pierre ſolide, qui eſt Jeſus-Chriſt, vous ne laiſſez pas de dire à „ la fin, qu'il doit être jugé, comme ſi c'étoit un Evêque legitime. . . . „ Nous continuons de vous prier pour ceux qui ont reçu Photius par for- „ ce; & nous demandons que vous envoyez des Lettres circulaires aux Pa- „ triarches d'Orient, afin qu'ils uſent de la même indulgence que Nous. „ C'eſt la Regle, & le grand Athanaſe écrivit à Rufinien, que, dans les „ Conciles, on ne rejette que les Auteurs des Hereſies & des Schiſmes, & „ l'on reçoit les autres par indulgence. „

Reponſe  
du Pape.

Le Pape Formoſe, aiant reçu cette Lettre, repondit (3): „ Vous de- „ mandez miſericorde, & vous n'ajoutez point pour qui: ſi c'eſt pour les „ Prêtres. Si c'eſt pour un Laique, il mérite grace: ſi c'eſt pour un Pré- „ tre, vous ne ſongez pas que Photius étant Laique, n'a pû rien donner „ que ſa condamnation. Votre Eglife devroit donc être purifiée par une „ très-ſevere Penitence, mais nous écoutons la douceur & l'humanité. „ C'eſt pourquoi, nous vous envoions nos Legats, les Evêques Landulfe „ de Capoue & Romain, avec leſquels nous vous prions de vous aſſembler; „ & Theophylaſte Metropolitan d'Ancyre, & Pierre en qui nous avons „ confiance: enſorte qu'avant toutes choſes la condamnation de Photius de- „ meure perpetuelle & irrevocable. Quant à ceux qu'il a ordonnez, nous „ ne leur accordons grace, qu'en preſentant un Libelle, où ils reconnoi- „ tront leur faute & en demanderont pardon, avec promeſſe de n'y plus „ retomber. Alors, qu'ils ſoient reçus à la communion des fideles, comme „ Laiques, ſuivant l'inſtruction que nous envoions, & que vous ſuivrez „ exactement. „

An de J. C.  
892.

L'Eglife de France merita l'attention du Pape Formoſe. Ce Pontife y envoia deux Legats, Jean & Paſcal, tous deux Evêques, qui préſiderent à un

(2) Tom. 8. Concil. p. 1410.

(3) Tom. 8. Concil. p. 1411. tom. 9. p. 428.

un Concile tenu par son ordre à Vienne l'an 892. On y fit quatre ou cinq Canons, contre les usurpations des biens d'Eglise, les meurtres, les Mutilations & autres outrages faits aux Clercs: les fraudes contre les legs pieux des Evêques & des Prêtres, la disposition des Eglises, que des seculiers donnoient, sans le consentement des Evêques, & les droits d'entrée, qu'ils exigeoient des Prêtres. Vers le même tems, Foulques, Archevêque de Rheims, écrivit au Pape Formose (4), pour lui temoigner sa joie de le voir sur la chaire de St. Pierre; ce qu'il regarde comme une marque de la Protection de Dieu sur son Eglise. Aiant reçu de Rome des Lettres de consolation, où le Pape temoignoit desirer le voir, & conferer avec lui; il lui en rendit grâces, & lui representa que quelques Evêques de Gaule demandoient le *Pallium*, sans aucun Droit & au mepris de leurs Metropolitains; ce qui pourroit alterer la charité & produire une grande confusion. C'est pourquoi, il le prie, au nom de toute l'Eglise, de ne pas accorder ces sortes de grâces, sans un consentement general & par écrit.

Le Pape, dans sa reponse, l'exhortoit lui & les autres Evêques de France, à compatir aux maux de l'Eglise Romaine, & à la secourir, parce qu'elle étoit menacée de sa ruine. Il ajoutoit que depuis long-tems l'Orient étoit troublé par des Heresies pernicieuses, & l'Eglise de Constantinople par des Schismes. Qu'il s'en étoit aussi élevé un depuis long-tems entre les Evêques d'Afrique, sur lequel leurs Deputez le pressoient de rendre reponse, aussi-bien que ceux de plusieurs autres Païs. C'est pourquoi, disoit-il, nous avons resolu de tenir un Concile General, qui commencera le premier de Mars de l'onzieme indiction, c'est-à-dire l'an 893. & nous vous avertissons de vous y rendre, sans délais, afin que nous puissions vous entretenir à loisir, & rendre des reponses plus amples sur toutes ces matieres.

Le Pape Formose mandoit aussi à Foulques, qu'il avoit couronné Guy Empereur la même année 892. C'étoit Guy, Duc de Spolette, fils de ce Lambert qui avoit si bien rabatu l'orgueil du Pape Jean VIII. & dont Foulques étoit parent. L'année suivante 893. Formose couronna encore Lambert, fils de Guy. Cependant l'Archevêque Foulques tint un Concile à Rheims (5), où de l'avis des Evêques, & des Seigneurs qui s'y trouverent, il fit reconnoître Roi le jeune Charles, fils de Louis-le-Begue, âgé d'environ quatorze ans. Il est connu sous le nom de Charles-le-Simple, & fut couronné le 28. de Janvier 893. Eudes, ou Odon, ne laissoit pas de regner dans la plus grande partie de la France, & Charles ne fut d'abord reconnu que par les Seigneurs mécontents de son Gouvernement.

Foulques ne manqua pas de donner avis au Pape du couronnement de Charles, lui demandant son Conseil & son secours; & le Pape écrivit plusieurs Lettres sur ce sujet. Au Roi Eudes, pour l'exhorter à se corriger des excès dont on l'accusoit; à ne point attaquer le Roi Charles en sa Personne,

An de J.C.  
892.Affaires de  
France.Reponse  
du Pape à  
Foulques.An de J.C.  
893.Gui &  
Lambert  
Empereurs.  
Charles-  
le-Simple.Lettres de  
Foulques  
& du Pa-  
pe.

(4) Tom. 4. *Act. Bened.* p. 601. Flodoard, (5) Tom. 9. *Concil.* p. 434.  
*Hist. lib. IV. c. 1.*

An de J.C.  
893.

sonne, ni en ses Biens, & lui accorder une Trêve, jusques à ce que l'Archevêque Foulques pût aller à Rome. Aux Evêques de Gaule, pour les exhorter à faire les mêmes instances auprès du Roi Eudes, & à procurer cette Trêve. Au Roi Charles, repondant à la Lettre qu'il avoit reçue de sa part, lui donnant les avis convenables, & lui envoyant un pain beni, qu'il lui avoit demandé.

Arnoul, Roi de Germanie, trouva fort mauvais, que l'on eût couronné le Roi Charles, sans sa permission, car il prétendoit avoir Droit lui seul à tout l'Empire François. L'Archevêque de Rheims fit son possible pour se justifier auprès de lui, & lui fit écrire par le Pape, pour lui defendre de troubler le Roiaume de Charles, & l'exhorter au contraire à l'aider comme son Parent. Ensuite, il se plaignit au Pape, que ni Arnoul n'avoit voulu secourir Charles, ni Eudes cesser de ravager son Roiaume. Qu'au contraire l'un & l'autre avoit usurpé les Terres de l'Eglise de Rheims; qu'Eudes avoit même assiégré la Ville; & que ces Guerres étoient un obstacle invincible à son voiage de Rome. Au reste, il prioit le Pape, qui regardoit comme son fils le jeune Empereur Lambert, de l'unir d'amitié avec le Roi Charles, & d'écrire à Eudes & aux Seigneurs de France, pour les obliger à la Paix, & à laisser à Charles, au moins une partie du Roiaume de ses Peres. Le Pape dans sa reponse louoit fort l'Archevêque de l'affection qu'il temoignoit pour le jeune Empereur Lambert: l'exhortant à lui être toujours fidele comme son parent; & protestant de sa part, qu'il ne s'en separeroit jamais. Touchant quelques autres affaires, dont Foulques lui avoit écrit, il declaroit avoir excommunié & anathematizé Richard, Manassés, & Rampon, pour avoir arraché les yeux à Teutbold, Evêque de Langres, & avoir chassé de son Siege, & mis en Prison, Vaultier Archevêque de Sens. Il ordonnoit donc à Foulques d'assembler ses Suffragans, & de confirmer avec eux ce Jugement. Le Pape lui faisoit aussi des reproches de n'avoir pas voulu sacrer Evêque de Châlons le Prêtre Bertier, élu par le Clergé & le Peuple du consentement du Roi Eudes. „ Au contraire, ajoutoit-il, on dit qu'à „ la mort de l'Evêque, vous avez donné cette Eglise comme en fief à Heriland, Evêque de Terouïanne; & qu'ensuite, vous prétendez avoir ordonné Evêque de Châlons un certain Mancion prévenu de crimes. Que „ Bertier aiant voulu venir à Rome, il a été pris par un nommé Conrad votre „ vassal, tiré de l'Eglise, & tenu en exil pendant un mois. „ C'est pourquoi le Pape ordonnoit à Foulques de se rendre à Rome dans un tems marqué avec Mancion, Conrad, & quelques-uns des Evêques Suffragans. Foulques de son côté écrivit au Pape, que l'Evêché de Terouanne aiant été ruiné par les Normans, l'Evêque avoit eu recours à lui: qu'il l'avoit reçu comme il devoit, & l'avoit établi Visiteur d'une Eglise vacante, c'étoit celle de Châlons, pour en tirer sa subsistance jusques à ce qu'on y ordonnât un Evêque. Et parce que les habitans du Diocèse de Terouïanne étoient des Barbares farouches, & qui parloient une autre Langue, il demandoit au Pape, s'il pouvoit transferer Heriland à l'Eglise vacante, & donner au Peuple de

Te-

Terouanné un Evêque de la même Nation. Il écrivit aussi à un Evêque Romain, nommé Pierre, pour solliciter auprès du Pape la translation d'Heriland de Terouanne à Châlons, alleguant l'Exemple d'Actard de Nantes.

An de J.C.  
895.

Nous avons vû que le Pape Formose avoit beaucoup d'affection pour l'Empereur Guy : mais, il n'y persevera pas long-tems : car, il se declara pour Berenger ; & comme il étoit toujours inquieté par la faction de Sergius, il appella à son secours le Roi Arnoul, qui vint en Italie avec une bonne Armée (6). Ce Prince, voiant que tout plioit sous l'effort de ses Armes, se moqua du pauvre & trop ambitieux Berenger, qu'il avoit feint de vouloir rétablir en Italie; il marcha Droit à Rome. Mais, comme le Pape n'y étoit pas le Maître, & que la faction de Sergius, protégée par l'Empereur Guy, donnoit la Loi, on refusa de lui ouvrir les Portes : & il fut obligé d'en former le Siege. Il attaqua d'abord la Cité Leonine, où il trouva une vigoureuse résistance. Ne se rebutant pas du mauvais succès de ses premiers efforts, il continua le Siege, jusqu'à ce qu'une Avanture ridicule le rendit Maître de la Place. Un Lievre s'étant levé devant ses Troupes, ses Soldats le poursuivirent avec de grands cris de joie (7) : les Assiegez, épouvantés, abandonnerent leurs Murailles, ensorte qu'Arnoul, profitant du desordre, prit la Ville par Escalade. Lorsqu'il fut dans Rome, il se fit couronner Empereur par le Pape Formose ; & , sous prétexte de venger les injures faites à ce Pontife par les Factieux, il fit une cruelle boucherie des principaux Citoiens, & il exigea des autres un ferment de fidelité. ,, Mais, son Ambition, & sa  
,, Perfidie lui furent funestes ; car, s'étant rendu odieux & insupportable aux  
,, Italiens, pour son naturel feroce & cruel, on trouva moien de l'empoi-  
,, sonner par un breuvage, qui le rendit d'abord stupide, & puis lui aiant  
,, consumé peu à peu les entrailles, le fit enfin perir rongé de vermine, trois  
,, ans après, en Allemagne (8). ,,

Arnoul  
Empereur.

An de J.C.  
896.

Cependant, le Pape Formose mourut le jour de Pâques, 4. d'Avril de la même année 896 (9). Il avoit été fort traversé durant un Pontificat de quatre ans & demi. On dit (10) qu'il ne beuvoit point de vin, & qu'il ne mangeoit point de viande. Qu'il n'avoit jamais eu de commerce amoureux avec aucune femme, & qu'il mourut Vierge à l'age de 80. ans. L'Auteur (11) qui fait cet éloge de Formose paroîtroit suspect de partialité, si son temoignage n'étoit appuié de l'Autorité de Frodoard, qui en a parlé en ces termes (12) :

*Præsul hic egregius Formosus laudibus altis  
Evebitur, castus, parcus sibi, largus egenis.  
Bulgaricæ Genti fidei qui semina sparfit,*

De-

(6) Reginon, an. 895. 896. Luitprand, lib. 1. c. 8.

(7) Sigebertus Gemblacensis, ad an. 900.

(8) Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. I.

(9) Annal. Fuld.

(10) Voyez Mabillon, tom. 4. Analect.

(11) Il se nomme Auxilius.

(12) Frodoard, Fragm. de Rom. Ponsif. apud Mabillon, Sec. 3. Benedict. part. 2.

An de J.C.  
896.

*Delubra destruxit, populum caelestibus armis  
Instruxit, tolerans discrimina plurima: promptus  
Exemplum tribuens ut sint adversa ferenda,  
Et bene viventi metuenda Discrimina nulla.*

Malgré toutes les vertus qu'on lui attribue, Etienne VII. le fit exhumer, comme nous le dirons ci-dessous.

LEON-LE-PHILOSOPHE,  
Empereur d'Orient.

**BONIFACE VI.**

CHARLES-LE-SIMPLE,  
Roi de France.

CXVI. P A P E.

Après Formose, BONIFACE VI. fut élu & ordonné Pape de Rome, par la Faction de Sergius, qui avoit repris le dessus depuis le départ de l'Empereur Arnoul. Le Cardinal Baronius nous le peint comme un *Scelerat* (\*), qui usurpa le St. Siege, quoiqu'il eut été déposé du Soudiaconat, & ensuite de la Prêtrise. Mais, il ne tint le St. Siege que quinze jours. Il étoit Toscan de Nation, fils d'Adrien. On dit qu'il mourut de la goutte: mais, je ne voudrois pas affirmer que ce fut après quinze jours de Pontificat. Je croirois plutôt qu'il fut chassé par le Pape dont je vais parler, & qu'il survécut encore quelque tems à sa Dignité.

LEON-LE-PHILOSOPHE,  
Empereur d'Orient.

**ETIENNE VII.**

CHARLES-LE-SIMPLE,  
Roi de France.

CXVII. P A P E.

An de J.C.  
897.

Élection  
d'Etienne  
VII.

Condam-  
nation de  
Formose.

L'Élection d'ETIENNE VII. ne fut pas plus Canonique, que celle de son Prédecesseur; car, Baronius ne fait pas difficulté de l'appeler *intrus* (1); & Platine observe, qu'alors le Pontificat étoit à l'encan, & qu'on n'y parvenoit que par argent & par brigues. Il étoit Romain, fils d'un Prêtre nommé Jean (2): tant il est vrai que les Ecclesiastiques avoient bien de la peine à supporter la Loi du Celibat, & qu'on en trouve toujours quelques infractions dans l'Histoire Ecclesiastique.

Tout ce qu'il fit de remarquable se réduit à la plus infame de toutes les Actions. Il étoit défendu chez les Atheniens de parler mal des morts, par une sage Loi de Solon leur Législateur. Mais, le Pape Etienne, méprisant les Loix divines & humaines, sévit avec une rage sans égale, non-seulement contre la Mémoire, mais contre le Cadavre de son Prédecesseur Formose; parce qu'il l'avoit empêché d'usurper le St. Siege (3). Il oublia les bienfaits qu'il en avoit reçus; car, quelques Auteurs, au rapport de Platine, sont d'opinion que Formose avoit donné le Siege d'Anagnia à Etienne. Ne con-

(\*) Baronius, *Annal. Eccl. ad an. 897. §. I.* p. 605.

(1) Baronius, *ubi supr.*

(3) Platine, *in Steph.*

(2) Flodeard, *Verf. tom. 4. Act. Benedict.*

consultant donc que sa haine, & sa vengeance, & agissant avec la dernière ingratitude, ce Monstre fit assembler une espèce de Concile, & il fit apporter au milieu de l'Assemblée le Cadavre de Formose qu'il avoit fait déterrer (4). On le mit dans le Siege Pontifical, revêtu de ses Ornaments, & on lui donna un Avocat, pour répondre en son nom. Alors Etienne, parlant à ce Cadavre, comme s'il eut été vivant: *Pourquoi*, lui dit-il, *Evêque de Porto, as-tu porté ton Ambition jusques à usurper le Siege de Rome?* L'ayant ensuite condamné, on le dépouilla des Habits sacrez; on lui coupa trois doigts, & enfin la tête, puis on le jeta dans le Tibre. Luitprand dit que des Pecheurs, ayant trouvé ce corps, le porterent à St. Pierre, & que les Images des Saints, dont cette Eglise étoit ornée, lui firent la Reverence. Les Peintures d'aujourd'hui n'ont pas tant de Politesse, quoique le beau Monde leur rende de fréquentes visites.

Baronius, voulant diminuer l'atrocité de cette action du Pape Etienne, dit que cela n'étoit pas une erreur de foi, mais une Tyrannie violente en matière de fait. Cette distinction Hibernoise me paroît bien frivole; car, qui se persuadera qu'une action aussi horrible, & aussi execrable, que celle-là, fut l'action d'un homme infaillible dans la foi? Est-ce que le St. Esprit, l'Esprit de vérité, veut bien habiter dans des voleurs, des meurtriers, des Scelerats? Apparemment, les Successeurs de cet Etienne n'en croioient rien, & detestant la violence & sa cruelle brutalité, ils réhabiliterent la Memoire de Formose, & brulerent même les Actes de ce furieux qui l'avoit ainsi deshonoré. Cela faisoit dire alors à tout le Monde, au rapport de Crantz (5) qui s'en plaint amèrement, & au grand scandale du Christianisme, que les Papes d'alors étoient des ivrognes, des insensés, & des furieux.

On dit (6) que la condamnation de Formose fit naître une grande question, sur la validité des Ordinations que ce Pontife avoit faites. On decida cette Question d'une manière ridicule & peu Chrétienne, en disant que le Pape Libere avoit vécu six ans dans l'Apostasie, s'étant fait Arien; que Vigile avoit dressé des Embûches au Pape son Prédecesseur, pour s'emparer du Pontificat pendant sa vie; qu'il avoit débusqué le Pape Sylvere, & que Sylvere l'ayant excommunié, Vigile, au lieu de s'humilier, avoit excommunié Sylvere à son tour, & l'avoit fait mourir de faim dans son exil. D'où l'on concluoit que Vigile, étant légitimement excommunié pour des crimes si atroces, il ne pouvoit plus être Pape, & que cependant il avoit été reconnu tel, & les Ordinations qu'il avoit faites, tenues pour légitimes & valables; & que par conséquent celles de Formose l'étoient aussi. Néanmoins on assure qu'Etienne méprisa ces raisons, & qu'il deposâ tous ceux que Formose avoit ordonnés, & les ordonna de nouveau (7). On ajoute (8)

An de J. C.  
897.

Reflexions  
sur l'ac-  
tion infa-  
me d'E-  
tienne.

Ordina-  
tions de  
Formose  
déclarées  
nulles.

(4) Luitprand, lib. 1. c. 8.

(5) Crantz, lib. 2.

(6) Desmarets, Tableau des Papes de Rome, p. 67. §. 19. Il ne cite Personne.

Tome II.

(7) Voyez Fleury, Hist. Eccl. Liv. LIV. §. 27.

(8) Le Sueur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an. 897.



An de J.C.  
897.

Malheurs  
de ce  
tems.

qu'il ne voulut pas reconnoître Arnoul pour Empereur, & qu'il lui substitua Lambert, Duc de Spolette. Ce n'est pas qu'il eut Droit de disposer ainsi de la Couronne Imperiale; mais, c'est qu'il ne suivoit que l'impetueux torrent de sa colere.

Quand Baronius (9) vient à ces tems-là, il fait des exclamations tragiques. Il avoue que c'étoient les plus malheureux & les plus tristes qu'eut jamais souffert l'Eglise Romaine; & que ni les divisions, ni les guerres domestiques, ni la persécution des Paiens, des Heretiques, des Schismatiques, ne la firent pas tant souffrir, que fit la Tyrannie des Adelberts, Marquis de Toscane. C'est à eux qu'il impute tous les maux & les desordres d'alors. „ Parce que, dit-il, corrompant par argent le Peuple & le Clergé, ou „ le forçant par les Armes, ils installoient dans la chaire de St. Pierre, „ dans le Trône de Jesus-Christ, des Monstres d'Inhumanité, des infames, „ des perdus. Alors, ajoute-t'il, l'Eglise Romaine, la Maîtresse des Na- „ tions, aiant perdu ses habits de joye & d'honneur, pleuroit & se lamen- „ toit accablée de douleur. „ Mais, on ne voit pas que les autres qui se font mêlez de donner des Papes après ces Marquis, en aient donné de plus Saints. Au contraire, on voit jusques à cette heure, que ce n'est que par mille autres moiens illicites, que l'on monte sur ce Trône. Ce sont des Monstres, qui en ont d'autres pour leurs Peres, & d'autres pour leurs Successeurs.

An de J. C.  
900.

Mort du  
Pape.

Etienne VII. porta bien-tôt la peine de tous ses crimes & de toutes ses violences. On le prit, on le chassa du St. Siege, on le mit dans une obscure Prison chargé de fers, & on l'étrangla: car, il étoit juste que ce scelerat, étant entré dans l'Eglise comme un voleur, mourut par la corde (10). Il étoit extrêmement ignorant; & il ne connoissoit pas même les premiers élémens de la Religion, ni ceux d'une Probité naturelle. Assurément, si quelque chose étoit capable de me persuader l'existence de la Papesse Jeanne, ce seroit la vie infame de cet horrible Pape.

## I D E E

### DES AFFAIRES POLITIQUES DURANT LE IX. SIECLE.

Staurace  
associé à  
l'Empire.

**N**Icephore aiant depouillé Irené, & s'étant emparé de l'autorité suprême, le 31. d'Octobre de l'an 802. chassa encore Bardanes, & associa son fils Staurace, qui ne regna que peu de mois après lui. Staurace étoit extrêmement laid, & son Ame n'étoit pas plus belle que son corps. Il ne fut, ni plus sage, ni plus spirituel que son Pere. Il fut cruellement blessé dans la bataille des Serviens, & comme il meditoit de donner l'Empire à Theophanie son Epouse, les premiers de l'Etat prévinrent ses desfeins. Ils firent assembler l'Armée, nommerent Michel Curopolate pour

(9) Baronius, *Annal. Eccl. ad an. 897.*

(10) Baronius, *Annal. Eccl. ad an. 900. §. 5.*

pour leur Empereur, demirent Staurace qui fut rasé & mis dans un Cloître.

An de J.C.  
900.

Michel, aiant été établi de cette maniere, renouvela l'Alliance des Grecs avec Charlemagne. Mais, il ne regna qu'environ deux ans: car, aiant été défait par Cardame, Roi de Bulgarie, il se retira dans un Cloître avec son fils Theophylacte, qu'il avoit associé à l'Empire.

Michel  
Empereur.

Leon l'Armenien, General des Troupes, prit sa place. Quoique les Ecclesiastiques aient pris à tâche de noircir la Memoire de ce Prince, on ne sauroit lui disputer ses grandes Qualitez, & le docte Spanheim (1) s'est déclaré hautement son Apologiste. Il soutint avec honneur les Guerres qu'il eut avec les Perses & les Bulgares, qui assiegerent Constantinople. Après avoir regné environ deux ans, il exila le Patriarche Nicephore qui l'avoit couronné, & mit en sa place un certain Theodote, *homme sans capacité & sans éloquence* (2). L'Auteur, qui fait cette Remarque, ajoute en zélé Orthodoxe, que „ l'Empereur, suivant l'exemple de celui dont il portoit le nom, „ fit profession publique d'impiété. Aiant recherché pour complices un „ certain Jean surnommé le Grammairien, un autre Jean, & un Simon „ adonné aux abominations de la Magie, & quelques autres, il assembla le „ Patriarche Nicephore & d'autres Evêques, & leur dit: *Vous savez qu'il „ y a des Personnes qui soutiennent que les Images ne doivent pas être ado- „ rées.* Eutyme, Evêque de Sardique, prenant la parole avec une genereuse liberté, le refuta par l'autorité de la Sainte Ecriture. Theodote, Abbé du Monastere de Studius, qui étoit un Défenseur intrepide de la Doctrine Orthodoxe, lui dit: *Ne renversez point l'ordre de l'Eglise: contentez-vous de gouverner l'Etat, & de commander les Armées; & permettez, que les fidèles demeurent dans leur ancienne créance.* A ces paroles, le Tiran, s'emportant de colere comme un Lion, chassa les Evêques hors de l'Assemblée, exila le Patriarche & Theodote, mit Theodote Cassitére dans la Chaire Patriarchale; & répandant dès-lors toute la rage de son cœur, & employant toute la ruse de son esprit, il s'abandonna à ses complices impies, qui lui conseillerent de renoncer à la foi, de renverser les Images, & de persecuter les Personnes de pieté. Ce miserable Prince, s'étant laissé seduire par ces Imposteurs, & s'étant laissé emporter à la violence de ses passions, commença par ôter les Images des Eglises. Il persecuta ensuite ceux qui avoient dans leurs Maisons des Images du Sauveur & des Saints, & il fit mourir quantité de personnes de probité & de vertu. „

Leon l'Ar-  
menien. 5.  
du nom.

Il se déclara  
contre  
le Culte  
des Images.

Je n'ai pas cité Leon le Grammairien, comme un Auteur qui merite beaucoup de créance; mais seulement pour faire voir combien la Passion aveugle la plupart des Historiens. On peut dire avec verité, que, depuis la naissance du Christianisme, que les Disputes de Religion devinrent à la mode, la Verité fut obscurcie en diverses manieres, d'abord par ignorance, ou par

Caractere  
de Theo-  
dore Stu-  
dite. Pas-  
sion des  
Historiens.

(1) Spanheim, *Hist. Imagin. restituta*; Sect. 8.

(2) Leon le Grammairien, *Vie de l'Empereur Leon V.* §. 5.

An de J. C.  
900.

par malice, & ensuite par la haine qu'on eut pour les Princes qui ne favorisèrent pas les préjugés du vulgaire, qui se déclarèrent contre la superstition, ou qui ne seconderent pas en tout l'Ambition du Clergé. On pénétre facilement les vûes d'un Ecrivain flatteur, & on peut s'en garantir; mais, on reçoit avidement les traits de la Médisance. La Flatterie ressent la bassesse & la lacheté de la servitude; mais, la malignité d'une Satyre est masquée d'une apparence de Liberté qui nous seduit (3). Nous trouvons & de la flatterie, & de la medifance, ou même de la calomnie, dans ce que l'on a écrit du regne de Leon l'Armenien; car, pour ne m'arrêter qu'à ce qui concerne Theodore Studite, qui passe pour un des grands Saints de ce Siècle-là, Mr. Spanheim (4) ne nous l'a-t'il pas représenté, tantôt comme un flatteur prostitué, tantôt comme un ardent promoteur de seditions, selon que les Souverains favorisoient, ou ne favorisoient pas, les Images?

Mort de  
l'Empe-  
reur Leon  
V.

Malgré tout ce que peuvent dire les faux devots, il doit donc passer pour constant, que Leon l'Armenien fut un grand Prince: mais, la haine du Clergé le fit malheureusement perir. Michel, Capitaine de ses Gardes, aiant été accusé d'avoir conspiré contre lui, sans doute sous prétexte de Zèle pour les Images, qui avoient alors si mauvais tems, fut mis dans une étroite Prison. Comme Leon avoit envie de le faire executer à mort, il en fut empêché par l'Imperatrice, en consideration de la Fête de la Naissance du Sauveur, dont la solemnité approchoit. Michel, en aiant eu avis, manda à ses Amis, que s'ils ne se hâtoient de le mettre en Liberté, il les denonceroit. Aiant donc pris les Armes durant la nuit, ils entrèrent vêtus d'aubes comme des Evêques dans le Palais, dont le Papias, parent de Michel, leur ouvrit les Portes; &, à l'heure même, ils se jettèrent sur Leon, le hâcherent en pièces, *tellement qu'il vomit son Ame impie dans le Palais* (5). Ils allerent incontinent après tirer Michel de la Prison; &, au lieu des chaînes dont il étoit chargé, ils lui mirent la Couronne sur la tête, si bien que ces paroles du Pseaume furent accomplies en sa Personne: *La tristesse durera jusques au soir, & la joie paroitra avec le jour*. Cette application impie est de la façon de Leon le Grammairien; qui ajoute, que les Conjurés aiant jetté un méchant habit sur le corps de l'execrable Leon l'Armenien, le mirent dans une barque, & le transporterent dans l'Isle de Proté, où ils rasèrent ses Enfants, & les obligerent de se faire Moines.

Caractere  
de Michel  
II. Histoi-  
re de son  
Regne.

Michel II. dit le Begue, natif d'Amorion étant monté sur le Thrône par un infame parricide, fit éclater dans sa conduite les vices les plus affreux. Il fut impie, cruel, malheureux, avare. Il n'avoit, ni Religion, ni Esprit. Au commencement de son regne, il sembla relâcher quelques chose de son ancienne dureté, & donner quelque esperance de soulagement à ceux qui étoient

(3) Tacite, *Histor. Lib. 1. c. 1.*

(4) *Friderici Spanhemii, Historia Imaginum rescripta, Sect. 8.*

(5) Leon le Grammairien, *Vie de Leon V.*

§. 11. *Je me fers de la version de Mr. Cousin.*

étoient en Prison, ou en exil: mais il fut à peu près dans les sentimens de son Prédécesseur; car, étant un jour dans un Synode, il dit: *Ceux qui ont recherché avant nous les Regles des Dogmes & de la Foi, en rendront compte, soit en bien, ou en mal. Mais pour nous, nous jugeons à propos de laisser l'Eglise dans la Créance & dans la Pratique, où nous l'avons trouvée.* Il ordonna qu'on mit les Images dans des Lieux élevez, afin que le Peuple ne les adorât point, & il défendit qu'on les encensât. Il eût de sa femme Euphrosine un fils qu'il fit couronner dans la grande Eglise.

An de J.C.  
900.

Un certain homme d'une naissance basse & obscure, nommé Thomas, prit les Armes contre l'Empereur Michel. Il prétendoit être fils de l'Impératrice Irene, & se faisoit appeller Constantin. Etant sorti du fond de l'Orient avec une foule de Peuple qu'il avoit séduit par cette supposition, il s'approcha de Constantinople, tout enflé de vanité, sans se ressouvenir que ce n'est pas de la multitude des sujets que depend le salut du Prince. Pendant qu'il ravageoit la Campagne, les habitans se préparoient à défendre leurs Murailles, & à se battre par Mer. Ils brûlerent quelques Vaiffeaux, repousserent les coureurs: de sorte que Thomas, ne pouvant rien faire contr'eux, alla courir & piller la Thrace. Mais l'Empereur le poursuivit avec une puissante Armée; &, l'ayant assiégé, il le prit, lui fit couper les bras & les jambes, le fit pendre, & termina, sans beaucoup de peine, une guerre d'autant plus facheuse qu'elle étoit intestine.

Revolte  
contre Mi-  
chel.

Pendant que Michel étoit occupé à cette expedition, les Sarrazins se mirent en Campagne. Les Espagnols prirent Candie; & les Africains s'emparèrent de la Sicile, & des Cyclades, en punition des Peches du Peuple & des Impietés du Prince. Les affaires étant en cet état, Michel mourut miserablement, l'an 829. d'une colique néphrétique. Son fils Theophile lui succéda, & prit avec sa Mere Euphrosine le soin du Gouvernement.

Conquêtes  
des Sarr-  
zins. Mort  
de Michel.

Theophile regna environ 12. ans. Il ne fut pas grand Ami des Images, mais il fut juste. Comme les Princes vangent d'ordinaire la mort de leurs Predecesseurs, pour leur propre sûreté, Theophile commanda un jour à Leon Camocracon, Protovestiaire, d'apporter le Chandelier à plusieurs branches, qui avoit été rompu d'un coup d'épée lors du Meurtre de Leon l'Armenien; &, aiant assemblé le Senat dans un lieu nommé le Siege, il leur montra ce Chandelier, & leur demanda quel Châtiment meritoit celui qui avoit tué dans l'Eglise l'Oint du Seigneur? Quand ils eurent répondu qu'il meritoit la mort, il commanda au Prefet de se saisir de ceux, qui, avec son Pere Michel, avoient tué l'Empereur Leon, & de leur couper la tête; ce qui fut executé, quoique les coupables se plaignissent hautement de l'injustice de son Arrêt, & qu'ils lui reprochassent en face, que s'ils n'eussent pas assisté son Pere en ce tems-là, il ne seroit pas sur le Thrône. Ensuite, il brisa un grand nombre d'Images, & il en mit d'autres sous Terre.

Regne de  
Thophile.

Comme Theophile étoit fort curieux, il fit faire par un Orfèvre fort habile, parent du Patriarche Antoine, un Pentapyrgion, deux grands instrumens d'or massif enrichis de pierreries, un arbre d'or, sur les bran-

Ouvrages  
d'Orfèvre-  
rie. Justice  
de l'Empe-  
reur.

An de J.C.  
900.

ches duquel il y avoit des passereaux qui chantoient par le moiën de certaines machines. Il fit aussi rehausser d'or les Robes des Empereurs. Il retablissoit avec beaucoup de soin l'ordre de la Justice. Une veuve l'étant venu trouver au Palais de Blaquernes, & s'étant plainte de l'injustice que lui faisoit Petronas, frere de l'Imperatrice, en elevant si haut sa Maison, qu'elle ôtoit le jour de la fiende, & la rendoit inhabitable, l'Empereur envoya faire une descente sur les Lieux par le Questeur & par ses Officiers, qui, ayant reconnu la verité de ce que la veuve avoit dit, & l'ayant raportée à l'Empereur, il commanda de fustiger Petronas en pleine ruë, de démolir sa Maison, & il donna la place à la veuve.

Theophi-  
le fait ju-  
stice à un  
homme  
dont il  
avoit le  
cheval.

Un jour que l'Empereur alloit au Palais de Blaquernes, il se presenta un homme, qui lui dit: *Le cheval sur lequel vous êtes m'appartient.* L'Empereur tint toujours la bride du Cheval, & demanda au grand Ecuier à qui il appartenoit? Cet homme, continuant à insister, dit: *Il m'appartient. Ce Seigneur l'a envoyé enlever par force d'entre mes mains, sans en paier le prix.* L'Empereur demanda au grand Ecuier si la chose s'étoit passée de la sorte, & pourquoi il n'en avoit pas païé le prix avant que de le lui envoyer? Le grand Ecuier repondit: *C'est que cet homme aspiroit à entrer parmi les Scholaires; & , parce que je ne savois pas s'il est homme de cœur, je lui ai offert cent ceus qu'il a refusez.* L'Empereur ayant approfondi l'affaire, & ayant reconnu que le cheval avoit été pris par force, fit chatier le grand Ecuier, & offrit le Cheval à celui à qui il appartenoit, qui, n'ayant pas voulu le reprendre, reçut deux livres en paiement. Enfin, il mourut de dissenterie, haï des Adorateurs superstitieux des Images, & cheri des gens de bien.

Regne de  
Michel  
III.

Michel III., & Thodora sa Mere, gouvernerent l'Empire après Theophile. L'Imperatrice Theodora, zélée pour le culte des Images, les fit retablir avec beaucoup d'adresse. Elle éloigna des emplois Ecclesiastiques ceux qui pouvoient traverser ses desseins, & mit à leur place des personnes affidées, qui seconderent ses vuës, & donnerent du dessous aux Iconoclastes. L'Empereur Michel, qui fut, dit-on, le Neron & le Sardanapale de son Siècle, ne vécut pas long-tems en bonne intelligence avec sa Mere; car, il la relegua par le Conseil de Bardas, qu'il fit tuer lui-même quelque tems après. Mais, il porta bien-tôt la peine de tous ses crimes, par l'assassinat que Basile de Macedoine commit en sa Personne l'an 867.

Basile I.  
Empereur.

Basile I., dit le Macedonien, fut elevé sur le Thrône du sein de la pousfière; & cela, par un execrable parricide. Quoi qu'il ne fut pas de grande naissance, il fit pourtant de très-belles actions, & temoigna beaucoup de vigueur contre les Manichéens & les Sarrasins. Aiant entrepris la Guerre contre ces derniers, & en étant venu plusieurs fois aux mains avec eux, il fut enfin vaincu. Il perdit un grand nombre de ses gens, & il eut été pris lui-même dans la deroute, si Theophilacte Abestacte, Pere de Romain, qui fut depuis Empereur, ne l'eut sauvé. Il ne demanda qu'une terre en recompense d'un si grand service, & refusa les autres honneurs que Basile lui offrit: Generosité bien rare dans les Cours.

Rien

Rien n'est plus à craindre que la Perfidie d'un Courtisan malin & artificieux. L'Histoire de Basile nous fournit un exemple memorable de cette verité. Il y avoit à la Cour un certain Magicien nommé Santaberene, autant aimé de l'Empereur Basile, qu'il étoit haï de Leon son fils. Cet infame flateur, voulant perdre le jeune Leon, lui rendoit tant de respects contrefaits, & avoit pour lui une déférence tellement hypocrite, que l'ayant enfin gagné, il se mit en grand credit auprès de lui. Aiant ensuite acquis sur son esprit une autorité absolue, il prit son tems, & dit à Leon: *Pourquoi ne partez-vous pas sur vous un Poignard, pour le donner à l'Empereur votre Pere quand il en aura besoin, ou pour vous defendre à la Chasse contre les Bêtes feroces.* Leon, ne penetrant pas la noire malice & la trahison de Santabarene, donna dans le piege. D'abord l'Imposteur alla dire à Basile, que Leon avoit resolu de monter sur le Thrône par un parricide, & que, pour preuve de son crime, on lui trouveroit un Poignard caché dans ses Brodequins, en attendant qu'il trouvât l'occasion de faire son coup. Le denouement de l'affaire fut, que le jeune Prince, aiant été fouillé & s'étant trouvé saisi du Poignard, demeura Prisonnier: &, quoique toute la Cour intercedât pour lui, sa vie fut en peril; car, il y a peu de Monarques, qui ne soient jaloux de leurs fils, quand ils sont en âge de regner.

An de J. C.  
900.

Exemple  
de la perfidie des  
Courtisans.

Cette conspiration chimerique fut suivie d'une autre qui n'étoit que trop réelle. Un nommé Jean Curcuas (6), trompé par les Prédications d'un Prisonnier de Blaquernes, qui lui promettoit la Couronne, conspira contre l'Empereur. Il y eut jusqu'à soixante six personnes de qualité, tant du Senat que d'autres, qui eurent part à la conspiration. Ce Complot aiant été découvert par Curcuas Protovestiaire, l'Empereur se trouva à l'Hippodrome, où les jeux se celebrent alors; &, aiant pris connoissance de l'affaire, il fit fustiger les Conjurez, & leur fit couper les cheveux, & bruler le poil jusqu'à la peau. Le jour de l'Annonciation, qui étoit le jour qu'ils avoient choisi pour l'exécution de leur entreprise, il marcha avec une suite fort nombreuse, à la fin de laquelle les coupables paroissoient nus & enchaînez. Il ne les punit que par la confiscation de leurs Biens & par le bannissement.

Conjuration  
contre  
Basile.

Quelque tems après, etant un jour à la chasse, un cerf d'une extraordinaire grandeur, qu'il poursuivoit, le prit avec son bois par la ceinture, & le jeta en bas de son cheval. Un Officier de sa suite, étant accouru, tira son Epée, coupa la ceinture, & le delivra: mais, comme il est dangereux de rendre des services importans aux Princes, Basile l'accusa d'avoir tiré l'Epée sur lui; &, quelque raison que ce Seigneur pût apporter pour sa défense, il le condamna à avoir la tête tranchée. Il mourut de la violence avec laquelle le Cerf l'avoit ébranlé, & laissa Leon & Alexandre ses successeurs.

Sa mort.

Leon VI. dit le Philosophe, à cause de la forte passion qu'il eut pour l'étu-

(6) Leon le Grammairien, Vie de l'Empereur Basile. §. 22.

Ande J. C.  
900.

Histoire  
de Leon  
le Philoso-  
phe.

Louis le  
Debonnai-  
re.

Il reçoit  
mal les  
correc-  
tions pa-  
ternelles.

l'étude, fut defeat d'abord par les Serviens; mais, il ne laissa pas de gagner sur eux une victoire très-considerable, & d'enlever le riche butin, que ces Barbares avoient fait en Grece. Cependant, il ne put jamais empêcher que les Sarrazins ne pillassent la Sicile & les Cyclades. Les Bulgares l'ayant attaqué le mirent en fuite; & lui, appellant les Turcs & les Hongrois à son secours, ouvrit par-là la porte de l'Empire Romain aux Barbares. Enfin, ce Prince mourut après un regne de 22. ans, 3. mois & quatre jours.

Les Affaires de France nous interessent bien plus que celles de l'Orient; & il est juste de nous y arrêter, pour satisfaire la curiosité du Lecteur. Après la mort de l'illustre Charle-magne, Louis I., dit le Debonnaire, parvint à l'Empire d'Occident. Le regne de ce Monarque presente dans l'Histoire de ce Roiaume un spectacle bien différent de celui que son Pere avoit donné à l'Europe. On voit avec étonnement la Domination formidable des François devenir entre ses mains le jouët des Prêtres, des femmes, & des favoris. Né avec des talens naturels, avec un cœur juste & bon, il sçut empoisonner toutes ces vertus par les deux principes qui perfectionnent celles des autres; je veux dire la pieté & la bonne fortune (7). Celle-ci lui donna une confiance qui degenera en inflexibilité; & celle-là en une austérité de mœurs & de sentimens, avec une bizarrerie de conduite si particuliere, que les fonctions de sa Couronne lui devinrent plus à charge, que n'auroient été celles d'un Directeur de Monastere. Il se livra dans sa premiere jeunesse à la pratique la plus étroite de la Religion; mais, il en tira des Maximes peu convenables à son état: d'où vint que tantôt trop doux, & tantôt trop severe, il ne put jamais contenter Personne, ni se satisfaire lui-même.

Ce Prince, s'étant rendu auprès de son Pere, environ un an devant sa mort, il reçut avec la Couronne Imperiale plusieurs Conseils touchant l'administration de ses Etats, entre lesquels ceux qui concernoient le soin dû à la Religion, & à la dispensation de la Justice, furent les principaux. Quelques uns assurent, que Charlemagne lui en donna d'autres sur sa conduite particuliere, en lui faisant connoître les dangers de la vie Monachale qu'il pratiquoit, & son peu de convenance avec les devoirs essentiels de la Royauté. Mais, Louis les reçut dans une disposition qui acheva de le perdre: il retourna en Aquitaine plus mécontent de la correction Paternelle, quelque juste qu'elle fut en effet, que persuadé de la verité qu'elle lui decouvroit. Ainsy, quand il arriva à Aix-la-Chapelle trente jours après la mort de son Pere, il étoit prévenu, & contre les Ministres, & contre la Cour. La soumission de Wala, qui avoit été le plus fidele Ami de Charlemagne dans les dernieres années de son Regne, le toucha peu, quoiqu'il fut venu pour cela au devant de lui jusqu'à Orleans. D'ailleurs, il se mit en tête, qu'on vécût à la Cour avec la même regularité, que dans les Cloîtres. Sur ce pied-là, il

(7) Je tire l'Histoire de Louis le Debonnaire, de Boulainvilliers, de l'ancien Gouvern. de la France du Comte

il en chassa ignominieusement ses propres sœurs; fit mourir deux Seigneurs qu'il soupçonnoit d'avoir eu part à leurs bonnes grâces, bannit d'après de sa Personne tous ceux qui n'y étoient pas attachez par le devoir de leurs charges, & qui n'y demeuroient qu'en vue d'y mieux passer le tems que chez eux. En un mot, il forma sa nouvelle cour sur le pié d'un Monastere très-regulier, & où la moindre faute étoit punie très-monachale-ment. Mais, ce ne fut pas tout: il accompagna cette bizarre Disciple d'une hauteur insupportable dans la maniere d'imposer des Loix & de les faire observer; & comme il avoit amené de puissantes forces avec lui, il se faisoit obéir avec une terreur qui aliena en peu de tems les cœurs de tous les François, accoutumez à la douceur du regne de son Pere. De plus: avec cette Devotion exterieure, il avoit une jalousie extraordinaire contre son neveu Bernard, Roi d'Italie, fondée sur le Droit apparent qu'il avoit à l'Empire, comme fils unique du Roi Pepin son frere ainé. Telles furent les dispositions qu'apporta Louis-le-Debonnaire à son avènement au Trône.

An de J. C.  
900.

Le regne de ce Prince se passa dans l'amertume & la douleur. Il vit ses propres enfans se soulever contre lui, son autorité meprisée, & toutes ses actions blâmées generalement de tout le Monde. Dans ce triste état, il tint un Parlement general en 839. à Châlons sur Saone, pour pourvoir aux defordres qui menaçoient l'Empire François d'une ruine entiere. De-là, il se rendit à Poitiers, pour mettre quelque ordre aux affaires d'Aquitaine: mais, comme il y travailloit avec la plus grande ardeur, il apprit que son fils Roi de Germanie, aiant assemblé une puissante Armée, venoit revendiquer le Roiaume d'Aquitaine, ou y faire couronner Pepin son neveu. A cette triste nouvelle, il en succeda une autre, que toute la France Orientale avoit embrassé le Parti de ce Prince. Alors la douleur le faisoit, prévoiant que ce nouvel orage alloit tout mettre en combustion & ruiner sa Posterité. Cependant, comme il étoit nécessaire d'arrêter le progrès de ce nouveau mal dans sa naissance, il gagna au plus vite son Palais d'Aix-là-Chapelle, où il arriva à la fin du Carême. Après la Fête de Pâque, il se rendit au Parlement qu'il avoit convoqué à Worms, & enfin il passa jusques à Francfort, où soit que les affaires ne prissent pas le tour qu'il avoit souhaité, soit que la suite de tant de traverses eut ruiné son temperamment, il tomba malade & se fit transporter par eau au Palais d'Ingelheim, où il mourut sous ses tentes le 20. de Juin de l'an 840. après quarante jours de maladie, pendant lesquels il reçut journellement la communion. Il entroit dans sa 63. année & finissoit la 29. de son Empire. Ainsi finirent dans les malheurs & dans les disgraces le regne & la vie du second des Empereurs François; Prince, sinon digne d'un meilleur sort, digne du moins de quelque compassion. Il fut laborieux, vigilant, & sobre; instruit dans la connoissance des belles Lettres, parlant & écrivant en Grec & en Latin aussi-bien qu'il se pouvoit alors: curieux d'Astronomie, comme l'avoit été son Pere, & d'ailleurs bien intentionné, liberal, & charitable. Mais, soit qu'avec ces talens, il eut naturellement peu de fond d'esprit, ou que, né trop foible

Soulevemens contre Louis.

Son Elo-  
ge.



An de J. C.  
900.

Quelle  
doit être  
la Religion  
d'un Prin-  
ce.

Lothaire,  
Roi d'Ita-  
lie, veut  
empieter  
sur ses frè-  
res.

ble & trop facile, il ait suivi à l'aveugle les impressions de sa seconde femme, ou celles des Moines qui dirigeoient sa Conscience, lesquels n'avoient que des interêts particuliers fort séparés de ceux de l'Etat, il est certain qu'en peu d'années il changea tellement la Disposition du Gouvernement, & avilit si fort la gloire de la Monarchie Françoisé, qu'elle n'a jamais pu s'en relever. Tant que son regne fut heureux, il ne se signala que par une extrême severité, & par des executions si inusitées, qu'ayant irrité tout le Monde, il fit revivre à son égard la Maxime qu'on ne peut trop offenser un Prince, qui fait Profession de ne rien pardonner. Il est vrai que dans ses Disgraces, il a souffert avec resignation les plus étranges humiliations; mais, est-ce-là ce qu'il faut appeller debonnaireté dans un grand Prince? N'est-ce pas plutôt une Devotion basse & Monachale, qui, loin d'être louable en sa personne, lui a attiré un juste mépris? „ Je distinguerai à „ cette occasion, dit Mr. le Comte de Boulainvilliers (8), la pieté de la „ simple devotion; & je dirai que, si la premiere est toujours une vertu „ plus recommandable & plus nécessaire encore dans les Princes, que dans „ les autres hommes, puisqu'elle est une source de justice, de bonté, & „ de compassion, qui s'étend à proportion de leur élévation, la seconde „ n'est le plus souvent que l'effet d'un caprice, ou d'un temperamment bi- „ zarre, ou d'un défaut essenciel dans la constitution de l'Esprit, qui le „ rend sujet à une aveugle crédulité, ou à une soumission superstitieuse & „ deshonorante. De maniere que nous pouvons dire sur cet exemple, que „ c'est un grand malheur pour les Peuples, à qui la Providence destine des „ Rois d'un pareil caractere, fussent-ils enfans du plus grand Monarque du „ Monde, comme étoit celui-ci. J'avouerai pourtant, que c'est encore un „ mal bien plus grand, que d'être sous le joug d'un Prince, qu'aucun lien „ de religion ne peut retenir. „

Louis-le-Debonnaire, étant au lit de la mort, envoya son Epée, son Sceptre, & sa Couronne à son fils aîné Lothaire, lui recommandant, comme à l'Heritier de son Empire, la protection de Charles dit le Chauve, son dernier fils, & le conjurant de le laisser jouir du partage qu'il lui avoit donné de son propre consentement. Mais ce Prince, rempli de Projets ambitieux, ne songeoit alors à rien moins qu'à l'union avec ses freres. Il prétendoit les assujétir à sa Puissance. Et comme il étoit naturellement plein de ruses & de fineses, il contesta leur Royauté, voulut chicaner sur l'étendue de leurs Partages, espéra de les détruire l'un par l'autre, ou l'un après l'autre; & par ces motifs si indignes de la Majesté de l'Empire, & d'un Courage vraiment heroïque, il acheva de ruiner sa Maison, que son Pere avoit ébranlée, aiant comme lui manqué de fermeté & de vigueur, soit pour se soumettre à la justice contre son inclination, soit pour faire triompher son injustice dans les occasions qu'il eut d'accabler ses freres & de les perdre sans ressource. C'est ainsi que tous les Princes ambitieux, & qui n'ont pas as-  
sez

(8) Boulainvilliers, *Hist. de l'anc. Gouv. de la France*, Edit. in 8. to. 1. p. 87.

fez de resolution, ni l'Esprit assez élevé, pour consommer des desseins que leur propre Conscience condamne, causent à leurs sujets des maux irréparables, sans en retirer aucun fruit & perdent souvent le tout d'une partie considerable qu'il auroient pû conserver d'un consentement general. Mais, le cœur de l'homme a ce defect commun, de ne pouvoir être ni bon, ni méchant à discretion, & de n'être jamais d'accord avec lui-même dans le choix d'un terme à sa conduite.

An de J.C.  
900.

Cependant, Charles-le-Chauve retint son Appanage, & dans la suite il devint Empereur: „ Comme (9) il aimoit plus le faste & la vaine pompe, que „ le solide; la fortune, conforme à son humeur, le fit heureux en apparen- „ ce, & malheureux en effet. Elle lui donna beaucoup de Seigneuries, mais „ encore plus d'inquiétudes, & peu de bons succès. La meilleure de ses „ Qualitez fut qu'il se rendit très-savant, & qu'il gratifia les gens de Let- „ tres d'honneurs & de récompenses, les envoyant chercher jusqu'en Gre- „ ce & en Asie pour en enrichir la France. . . . Son Pere fut blâmé d'a- „ voir élevé aux Dignitez Ecclesiastiques des gens de condition servile; & „ lui, passant plus avant, mit des gens de peu dans les Emplois militaires, „ & dans les Dignitez qui n'étoient dûes qu'aux Grands du Royaume. De- „ là vint qu'il se fit comme un bouleversement general dans l'Etat, le des- „ sous prenant le dessus, les grandes Maisons s'anéantissant, & les gens de „ fortune en élevant de nouvelles; à qui l'obscurité de ces tems-là tout cou- „ verts d'Ignorance & de Confusion a été fort favorable, pour cacher la „ bassesse de leur Origine. „

Caractere  
de Char-  
les-le-  
Chauve.

Je ne saurois mieux placer qu'en cet endroit quelques Reflexions judicieuses de Mr. le Comte de Boulainvilliers sur l'enorme Aggrandissement du Clergé. Cet illustre Auteur (10) observe que Pepin ne se relacha qu'en faveur des gens d'Eglise, sous lesquels il voulut bien plier, autant par Politique, que par raison de Conscience. Mais, ses successeurs pousserent en peu d'années leur deference pour ce corps bien plus loin qu'il n'avoit fait; puisque celui-ci ne l'avoit élevé, que pour mieux s'affermir dans son Usurpation, & s'attirer par leur moien le suffrage de tous les Peuples: & ceux-là se mirent infiniment au dessous, jusqu'à penser, comme faisoit Charles-le-Chauve, qu'ils devoient leur Royauté à la consecration des Evêques, & qu'ils en pouvoient être privez par leur Jugement. Charlemagne tint un juste milieu à cet égard. Il honnora la Religion plus que le Sacerdoce: il voulut que les Ecclesiastiques, pour se rendre justement venerables aux Peuples, fussent véritablement pieux, savans, & desintéressiez: que les Moines véécussent dans leur condition, sans se mêler des affaires du Monde. Il étendit & s'attribua la Jurisdiction de reformer le Clergé jusques dans l'Eglise de Rome. Il y reconnut la succession des Apôtres, sans croire les Papes infallibles, comme il temoigna dans la connoissance qu'il prit de l'Accusation

Etat du  
Clergé de-  
puis le  
Regne de  
Pepin.

(9) Mezeray, *Abregé Chron. ad an. 877.*

(10) Boulainvilliers, *Hist. de l'anc. Gouv. de la France. to. I. p. 101. & suiv.*

An de J.C.  
900.

tion intentée contre Leon III. lequel il reçut à s'en justifier par serment (11). De plus: il s'attribua le Droit, à l'imitation des autres Empereurs précédens, d'admettre au Pontificat, ou d'en exclure, les Sujets qui lui seroient presentez par le choix du Clergé & du Peuple Romain, afin que le Siege de St. Pierre ne fut pas deshonoré par d'indignes Pasteurs. Louis-le-Debonnaire au contraire, penetré d'une humilité Monacale, ne se crut jamais digne d'exercer aucune Jurisdiction sur le Clergé Romain. Il ne pût se persuader qu'un Pape fut capable de commettre une faute publique. Il ferma les yeux à tout ce qu'on entreprit à Rome contre son Autorité; &, dès qu'on lui fournit quelques prétextes plausibles, il acquiesça. Sur-quoi je crois pouvoir dire, en comparant le caractère de sa pieté avec celui de son Pere, qu'il eut plus de respect pour les Ministres de la Religion, que pour la Religion même, & qu'il les mit tous les deux en grand danger par cette enorme erreur de son Jugement. On ne peut cependant s'empêcher de rendre justice à son zèle: car il s'employa toute sa vie à retablir la Discipline Ecclesiastique, & à dresser des Canons pour la faire observer par tous les ordres du Clergé; mais, le malheur voulut qu'ayant rendu son autorité méprisable, les intéressés n'en pratiquerent que ce qui leur en plût. Enfin, par la Penitence publique qu'il s'avisa de faire en 822., ou pressé par sa seule conscience, ou plutôt succombant à sa seule foiblesse, il se soumit à ce que les Prelats jugeroient de la peine due à la mort de son neveu Bernard, leur donnant le Droit de le soumettre involontairement à une Penitence effective dix ans après cette mort. Droit, qui ne fut alors contesté de Personne, & auquel on ne trouva à redire que sur la maniere dont il avoit été exercé; parce que dans la Regle (*n. n. bis in idem*) on ne juge point deux fois un même crime. Il ne faut donc point s'étonner si la Puissance des Evêques étant montée à ce comble, Charles-le-Chauve, Prince timide s'il en fut jamais, & en même tems très-convoiteux du bien d'autrui, pendant qu'il negligeoit la conservation du sien, les menageoit avec tant de respect, qu'il fit une reconnoissance publique de leur autorité sur sa Couronne. Ce n'est pas que les Prélats François aient jamais pensé à s'attribuer réellement une telle Puissance, excepté dans l'occasion où ils furent induits contre l'Empereur Lothaire: entreprise tellement odieuse, qu'aucune raison ne la peut justifier. Mais, depuis ils ont crû pendant longtems avoir Droit de correction sur la Personne des Rois, & ils l'ont exercé jusqu'à les exclure de la société des fideles. Quant au Pape, comme l'on reconnoissoit en lui la plenitude de la Jurisdiction, & que Charles-le-Chauve lui devoit l'Empire, il est naturel de juger, que sa soumission & son respect augmentèrent proportionnellement à ces deux égards: ainsi ce Prince foible se crut véritablement honoré de la Qualité de Ministre du Souverain Pontife. Dans ces circonstances, il seroit étonnant que le Clergé eut eû assez de moderation pour se contenir dans les bornes que l'Histoire nous marque, & que nous voions, si l'on ne savoit en même tems qu'il n'étoit presque rempli que de sujets

(11) Voyez ci-devant la *Vie de Leon III.*

ignorans, & nez avec si peu d'élevation, qu'ils se contentoient de vivre dans l'abondance que leur procuroit la sotte simplicité des autres hommes, sans penser à aller au de-là. Il en faut conclure de même, au sujet des Papes de ce Siècle, presque tous si foibles, si vicieux, & si ignorans, qu'ils ne firent pour ainsi dire leur Fortune qu'à demi. Trois Papes consecutifs du Caractere de Nicolas I. auroient assujetti l'Europe dans les Conjonctures de ce tems-là.

An de J.C.  
906.

Le Clergé de France n'eut qu'un grand homme sous les Regnes malheureux de Charles-le-Chauve, & de ses Enfans, je veux dire Hinemar, Archevêque de Rheims. C'est à lui que l'on a l'obligation de la conservation des Privileges de l'Eglise Gallicane. Il fut toujours opposé aux entreprises des Pontifes de Rome, & le plus ferme appuy des Droits de la Royauté au dedans & au dehors de l'Etat: si toutefois il peut-être excusable d'avoir enflamé la convoitise du Chauve, en lui persuadant qu'un grand Roi doit avoir un grand Royaume. D'ailleurs, ce Prelat étoit l'homme du Monde le plus dur, mais le plus fidele à son Prince, comme il paroît par les poursuites contre l'Evêque de Laon, son neveu, qu'il fit aveugler.

Eloge  
d'Hinc-  
mar.

Nous ne saurions suivre la Police Françoisse sous les Regnes du Debonnaire & de ses Enfans, sans reconnoître & sans plaindre le destin commun de toutes les Monarchies successives, qui les livre à la nécessité d'avoir des Maîtres d'un caractère si inégal, qu'à la suite d'un bon & grand Prince, il en viendra dix, ou malheureux, ou méchans, ou imbéciles, & quelquefois tous les trois ensemble. C'est aussi ce que tous les Rois véritablement sages ont prévu, & à quoi la Politique particuliere de Charlemagne auroit apporté du remede, s'il y en pouvoit avoir contre la fatalité des Evénemens. Car, en établissant les Parlemens, il avoit pourvû ses Successeurs d'un Conseil nécessairement & perpetuellement fidele, qui ne leur auroit jamais manqué, s'ils ne se fussent manquez à eux-mêmes les premiers. Encore voions-nous que l'inconstante conduite du mediocre fils d'un incomparable Prince, je veux dire du Debonnaire, & les factions qui agiterent son regne, eurent toutes les peines du Monde à corrompre ce Conseil. Ces Parlemens ne pouvoient s'écarter de la justice & de la verité, toutes les fois qu'ils avoient la Liberté de deliberer selon leur conscience. A la fin pourtant la corruption s'y étant glissée, ils devinrent aussi pervers que les Maîtres, comme on le voit sous le regne du Chauve, parce qu'il est moralement impossible de resister à l'exemple des Rois. C'est pourquoi, quand ceux-ci, ont une fois fait dans leur cœur le malheureux partage de leur interêt personel d'avec celui de l'Etat, & qu'en consequence, ils agissent par le motif de leurs Passions, toujours plus déreglées que celles des autres hommes, parce qu'elles sont nées & se sont fortifiées dans le rang & l'autorité sublime attachée à leur naissance, il est d'une experience certaine, que tous les Inferieurs, de quelque qualité qu'ils soient, s'accoutument d'abord aux mêmes principes d'interêt personel, de mépris, ou d'indifference pour l'avantage commun; & d'ardeur & de desir, pour la satisfaction des Passions particulieres. C'est ainsi que

Eloge des  
anciens  
Parle-  
mens, &  
comment  
ils se cor-  
rompirent.

An de J. C.  
900.

Charles-le-Chauve, aiant été un Prince leger & sans foi, accoutuma les François à la Legereté & à l'Infidelité: qu'aiant été auffi avide de tout ce qu'il ne possédoit pas, que négligent à conserver ce qui lui appartenoit, il les accoutuma à ravir le bien des autres, & à l'usurpation, dont il fut la premiere victime: que s'étant aimé lui seul par preference à ses devoirs envers l'Etat & envers sa famille, il les accoutuma à s'aimer eux-mêmes plus que l'Etat, & à le haïr avec detestation, jusqu'à recourir au Poison pour s'en défaire: enfin, que songeant continuellement à enfreindre les Droits & les Privileges de ses sujets, il accoutuma ses sujets à empiéter sur les siens, & à mépriser l'autorité Royale.

Louis II.  
est haï des  
Grands.

Au foible Charles-le-Chauve succéda Louis II. dit le Begue. La Haine qu'on avoit pour son Pere rejaillit sur lui; &, quoiqu'il put faire, pour en prévenir les effets par cent sortes de gratifications, il augmenta le nombre des Mécontents. La plupart des Grands virent avec chagrin qu'il s'attribuoit l'autorité de disposer de tous les emplois, sans prendre leurs avis. Il se forma diverses cabales contre lui, fondées, sans doute, sur ce que les Princes François ne voioient pas bien clairement que Charles-le-Chauve l'eut appelé à la succession de ses Etats. De sorte que, pour autoriser sa Domination, il fut obligé de produire le Testament de son Pere. Comme j'ai eu occasion de parler (12) des entreprises du Roi Carloman sur l'Italie, ce qui est un des plus mémorables événemens de ce regne, dans le dessein d'abrèger, je me contenterai de remarquer après Mezeray, que „l'ob'éis-  
„sance, ni l'affection des Seigneurs, n'étoit pas bien affermie envers Louis  
„le Begue. Ils tenoient peu de compte de ses ordres; & il arriva qu'aiant  
„armé pour dompter la Rebellion de Bernard, Marquis de Gotthie, il tom-  
„ba malade en passant par Autun en Bourgogne; non sans soupçon qu'on  
„l'eut empoisonné; à cause de quoi, il envoya querir son fils Louis, qu'il  
„mit en la garde d'un autre Bernard, Comte d'Auvergne, de Thierry son  
„grand Chambellan, de Hugues l'Abbé, & de quelques autres Seigneurs. „  
Il mourut à Compiègne le 10. d'Avril 869. âge de 30. à 35. ans.

Louis &  
Carloman,  
Rois.

Ses fils Louis III. & Carloman lui succéderent. Leur regne fut troublé par une infinité de cabales & de factions, dont ils furent le jouet, à cause de leur bas âge. Louis, Roi de Germanie, enleva la Lorraine à ces deux jeunes Princes, & il eut envahi toute la Monarchie, si la maladie de son frere ne l'eut appelé en Baviere. La France, abandonnée au pillage des Normands, éprouvoit des maux insupportables. Enfin, Louis mourut à Tours, & Carloman à la chasse.

Charles-  
le-Gros.

L'an 884. les Peuples de la France Occidentale, aiant besoin d'un Prince qui fut en âge de regner, se soumirent à Charles-le-Gros, que l'on ne connoissoit pas encore pour un esprit foible & penchant à la démence. Mais, il avoit toujours été atteint d'une espece de manie, depuis qu'il avoit crû voir le Diable. „Une des premieres marques de sa folie (13) fut la jalousie qu'il

(12) Voyez ci-dessus la Vie du Pape Jean VIII. (13) Mezeray, *Abrégé Chron. ad an. 887.*

„ qu'il conçut de l'Imperatrice sa femme: il se mit des pensées dans l'Esprit  
 „ qu'un homme sage ne s'y doit jamais mettre, pour son honneur & son repos.  
 „ Ce chagrin n'ayant que trop paru donna la hardiesse à Berenger, Marquis de  
 „ Frioul, de piller le bagage de Lieutard Evêque de Verceil, qu'on accu-  
 „ soit de gouverner trop familièrement l'Imperatrice. Neanmoins, son ma-  
 „ ri, en aiant temoigné du ressentiment, l'obligea de lui en venir faire sa-  
 „ tisfaction au Parlement d'Uberlingen. Mais, dès l'année même, il la re-  
 „ pudia en pleine Assemblée d'Etats, jurant qu'il ne l'avoit jamais tou-  
 „ chée, quoiqu'il y eut dix ans qu'ils fussent ensemble. . . . L'egare-  
 „ ment de son Esprit parut encore plus manifestement dans l'Assemblée  
 „ generale qui se tint au Palais de Tribur, entre Ottenheim & Mayence,  
 „ sur l'autre bord du Rhin: si bien qu'ayant été reconnu tout-à-fait inca-  
 „ pable de gouverner, tous ses sujets du Royaume de Germanie & de Bavi-  
 „ re l'abandonnerent, du Conseil même de sa sœur Hildegarde, & élurent  
 „ en sa place Arnoul fils bâtard de son frere. . . Il fit bien quelques efforts  
 „ pour empêcher cette Election; mais, comme il pensoit armer, il fut en-  
 „ core delaisé des Lorrains, puis des Allemands & des Souaubes, ses an-  
 „ ciens sujets: enforte qu'il ne lui restat pas même un valet pour le servir,  
 „ ni un seul denier pour vivre. „ *Terrible exemple (14) qui apprend aux Sou-  
 „ verains, que Dieu, qui les eleve par sa grace sur les têtes de leurs sujets, peut  
 „ aussi, quand il lui plaira, les abaisser par sa justice jusques sous leurs pieds.*  
 C'est ainsi que ce Prince, qui étoit alors le plus puissant de la Terre, fut  
 précipité tout à coup dans le comble de la misere, pour avoir manqué & de  
 force d'esprit, & d'enfans legitimes, deux choses très-nécessaires à un Sou-  
 verain. Et remarquez que Charles-le-Gros n'avoit aucun vice qui parut. Il  
 étoit au contraire très-bon, très-juste, & devot jusqu'à l'excès. On ne de-  
 cide pas s'il mourut de regret, ou s'il fut étranglé par ses ennemis l'an  
 888.

Les François, contre la Loi fondamentale du Royaume, transporterent la  
 couronne à Eudes ou Odon, Comte de Paris, au préjudice de Charles-le-  
 Simple, fils posthume de Louis le Begue. Et, par cette élection, l'Empi-  
 re d'Occident fut divisé en cinq Dominations, sans compter grand nombre  
 de Seigneurs qui s'érigerent presque en Souverains. Les Evêques, toujours  
 ambitieux, profiterent bien du desordre. Ceux d'entr'eux qui avoient du  
 Courage s'érigerent en Comtes perpetuels dans leurs Villes Episcopales; de  
 façon que l'autorité Roiale n'étoit plus en France qu'une Ombre sans corps.  
 „ Mais le Roi Eudes, dit Mezerai, pour se montrer digne du choix qu'on  
 „ avoit fait de luy, alla, à son retour d'Aquitaine, attaquer les Normands  
 „ qui ravageoient la Bourgogne. Il les rencontra le jour de la St. Jean  
 „ Baptiste, près du Bois de Monfaçon, & les chargea si rudement, qu'il  
 „ en tua dix neuf milles, & poursuivit le reste jusques sur la frontiere payant  
 „ bravement de sa Personne en toutes occasions. „

Eudes, ou  
Odon, Roi  
de France.

Ce-

(14) *Mainbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. I.*

An de J.C.  
930.

Cependant, Eudes n'étoit pas agréable à quelques-uns des principaux de la Nation, qui avoient à leur tête Foulques, Archevêque de Rheims. Ce Prelat, & ceux de son Parti, cabalèrent en faveur de Charles-le-Simple, qu'ils établirent sur le Thrône de ses Ancêtres, à l'âge de 13. ans. Mais, je ne parlerai de ce Prince que dans l'*Idee des Affaires Politiques du 10. Siecle*. A present, il faut suivre le fil de l'Histoire des Papes.

LEON-LE PHILOSOPHE.  
*Empereur d'Orient.*

ROMAIN I.

CHARLES-LE SIMPLE.  
*Roi de France.*

CXVII. P A P E.

ROMAIN Gallesin parvint au Papat, après la mort d'Etienne VI. Dès qu'il fut élevé sur le St. Siege, il cassa les Decrets que son Prédecesseur avoit faits contre Formosé. Car, les Papes d'alors, dit Platine (1), ne songeoient qu'à éteindre le nom de ceux qui les avoient précédés dans cette Dignité; ce qui est la chose du monde la plus execrable, & la plus sure marque d'un Esprit rampant. Et d'ordinaire ceux, qui n'ont aucune vertu en partage, se servent de pareils artifices pour abolir la Memoire de ceux qui les ont surpassés par quelques belles Qualitez. L'envie est la passion de ceux, qui, fouillez de toutes sortes de crimes, desesperent de transmettre leurs noms à la Posterité; & ce sont ceux qui déchirent par leurs mediances, ou par leurs calomnies, la reputation des gens de bien: semblables en cela à des Chiens timides & inutiles, qui n'osent attaquer les Bêtes feroces, de peur d'en être accablés, & qui les déchirent à belles dents lorsqu'elles sont mortes ou enchainées. C'est la Reflexion de Platine, que l'on peut appliquer encore, avec raison, à certains Evenemens de nos jours, qui révoltent le Public, & qui arrachent des larmes à ceux qui gémissent sous la Tyrannie de quelque Jugement inique.

Caractère  
du 10. Sie-  
cle.

On est surpris de voir des Infamies de cette nature, dans un Siècle aussi éclairé que le nôtre. Pareils Evenemens ne sont dignes que du 10. Siècle, qui a produit tant de Monstres, & qui fut tel, qu'on n'en a jamais vû un semblable en ignorance & en calamitez. Le Cardinal Baronius est mon Garand. Ce Siècle, dit-il (2), merite d'être appelé un Siècle de fer pour sa dureté & sa sterilité en bien; un Siècle de plomb, par sa difformité, & par un deluge de maux qui le perdit; & enfin, on a coutume de l'appeller le Siècle obscur, faute d'Ecrivains qui aient paru. Avant que d'entrer dans un Siècle si malheureux, ajoute-t'il, le Lecteur me permettra de lui donner avis, afin que son Ame ne se scandalise pas, quand elle verra l'Abomination de la Desolation dans le Temple de Dieu. Quelle étoit, dit-il encore, la face de l'Eglise Romaine! Quelle étoit vilaine & difforme, lorsqu'il n'y avoit que des infames Prostituées qui la gouvernoient, qui changeoient

(1) Platine, in Rom. I.

(2) Baronius, Annal. Eccl. ad an. 600. §. 1.

& réchangeoient les Papes à leur gré, qui donnoient les Evêchez, & ce qui est encore plus effroiable, faisoient asséoir sur la chaire de St. Pierre leurs galants & leurs mignons, &c. Sans doute, Jesus-Christ dormoit alors, & dormoit fort profondément dans sa nasselle; puisque l'orage, les vagues, & les vents l'agitoient si terriblement. L'eau la remplissoit. Elle étoit prête à submerger, & ô malheur étrange ! il n'y avoit pas même de Disciples qui pussent l'éveiller par leurs cris. Tous étoient plongez dans un même sommeil. Quels Prêtres, quels Diacres, quels Cardinaux, pensez vous que ces Monstres engendroient ! Des Monstres comme eux, chacun engendrant naturellement son semblable. Gerbert depeint l'Etat de l'Eglise d'alors en deux mots dans sa Lettre à Etienne, Diacre de l'Eglise Romaine. *Tout le monde*, dit-il, *a en horreur les Mœurs des Romains*. Genebrard dit que ce fut un Siecle malheureux, depourvû de gens d'esprit & de sçavoir, sans aucun Prince ni Pape, illustre ou recommandable; c'est pourquoi l'on dit qu'on trouva alors un Monstre avec une tête de Lion, & toutes les autres parties humaines, ce qui marquoit fort bien le caractère du Siecle. En un mot, ces tems-là furent si malheureux, que l'espace de 180. ans, on vit 50. Papes, qui n'avoient rien retenu de la vertu de leurs Prédecesseurs, & qui meritoient plutôt le titre d'Apôstats, que celui de Successeurs des Apôtres. Cet infame Siecle eut trente Papes, dont les derniers étoient toujours plus méchans & plus abominables que leurs Prédecesseurs. En un mot, si nous en croions Platine, Genebrard, Stella, Baronius, c'étoient des Voleurs, des Assassins, des Magiciens, des Simoniaques, des Tyrans, des Monstres, des Parjures, des Sacrileges, des Barbares, jusqu'à violer la Sainteté des Tombeaux, des Empoisonneurs, des Violateurs des Loix divines & humaines, des Scelerats conformez dans toutes sortes d'horreurs & de crimes.

Le Pape Romain I. tient son rang parmi ces exécrables Pontifes, quoiqu'il fut peut-être un des moins méchans. Mais on ne sauroit bien définir son caractère, ni soupçonner qu'elle eut été sa conduite, puisqu'il ne tint pas le St. Siege quatre mois entiers.

LEON-LE-PHILOSOPHE,  
*Empereur d'Orient.*

**THEODORE II.**

CHARLES LE-SIMPLE,  
*Roi de France.*

CXVIII. P A P E.

LE Successeur de Romain se nommoit THEODORE. Il étoit natif de Rome, d'un nommé Photius. On n'eut guere le tems de le connoître; car, il ne tint le St. Siege que 20. jours. Cependant, on dit qu'il étoit sôbre, chaste, liberal envers les Pauvres, cheri du Clergé, & ami de la Paix. Mais, Platine assure qu'il embrassa les interêts des seditieux; & c'est ce qui fait dire à Mr. Fleury (1) qu'il travailla, autant qu'il pût, à

(1) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LIV. §. 27.*

An de J.C.  
900.

Édition  
de  
l'Église  
Romaine  
par  
le  
Pape  
Grégoire  
VII.

Concluse  
Rome

Mort du  
Pape Ro-  
main.

Actions de  
Theodo-  
re II.



Année J. C.  
900.

La réunion de l'Eglise. En effet, il rappella les Evêques chassés de leurs Sieges, & rétablit les Clercs ordonnez par Formose, & deposez par Etienne, leur rendant les ornemens sacrez, & l'exercice de leurs fonctions. C'est tout ce qu'on dit de son Pontificat.

LEON LE PHILOSOPHE,  
Empereur d'Orient.

JEAN IX.

CHARLES-LE-SIMPLE,  
Roi de France.

C X I X. P A P E.

Election  
tumul-  
tueuse de  
Jean IX.  
qui reta-  
blit la Me-  
moire de  
Formose.

Après la mort de Theodore, les Romains furent partagez sur le choix d'un Pape (1). Les uns élurent le Prêtre Sergius, qui depuis long-tems briguoit le Pontificat. Mais, il eut encore du dessous en cette occasion : & la Cabale de JEAN, natif de Tribur, fils de Rampalde, étant la plus forte, chassa le Prêtre Sergius, qui se retira en Toscane, sous la protection du Marquis Adalbert. Jean IX. aiant donné la fuite à son Competiteur, retablit entierement la memoire de Formose, & cassa tout ce que le Pape Etienne avoit statué contre ce Pontife. Une grande partie du Peuple de Rome s'y opposa, ce qui excita une si grande sedition, qu'on en vint presque à un combat furieux (2).

Concile de  
Rome.

L'Empereur Arnoul s'étoit retiré d'Italie des l'an 896. & Guy étant mort la même année, Berenger, Duc de Frioul, reprit le dessus, & contraignit le Pape à lui donner la Couronne Imperiale. Mais, à peine fut-il sorti de Rome, que Jean IX. appella Lambert, fils de Gui, & le declara legitime Empereur des Romains. Ce fut de son autorité, que le même Pape tint à Rome un Concile où on lut premierement un memoire, pour examiner l'Etat de l'Eglise, & les moïens d'affermir la Paix. Jean, Evêque d'Arrezze, dit (3) : Nous souhaitons aussi qu'on l'examine. Pierre, Evêque d'Albane, dit : le Pape veut-il qu'on lise le Concile tenu sous le Pape Theodore ? Il fut lû, & Amolon, Evêque de Turin, dit : Il est selon les Canons de retablir celui qui a été injustement condamné, & d'observer la regle touchant ceux qui ont été spoliez. On lut le Concile où Jean VIII. avoit condamné Formose. Ensuite, Amolon proposa de lire le Concile tenu sous Etienne VII. contre Formose ; ce qui fut fait. Comme on en vint à l'endroit où Pascal, Pierre, & Silvestre accuserent Formose de parjure, & d'avoir été réduit à la Communion Laique, on leur demanda si ce qu'on lisoit étoit vrai ? Ils dirent que non ; & Pascal ajouta, qu'il n'avoit point assisté à ce Concile. Après qu'on en eut achevé la Lecture, Jean d'Arrezze dit : Qu'ils disent s'ils y ont assisté. Pierre d'Albane declara qu'il y avoit assisté, mais qu'il n'y avoit pas souscrit. Ils demanderent du tems : on leur en donna ; puis ils se leverent tous trois, Pierre, Silvestre, & Pascal, & étant interrogez, ils di-

(1) Flodoard, *vers.*

(2) Platina, *in Joan. X.*

(3) *Musa. Italic. Mabill. to. 1. p. 85.*

dirent qu'ils n'y avoient point assisté. Amolon dit: Que Benoit Protonotaire viennois, & qu'il dise ce qu'il a écrit. Quand il fut venu, Jean d'Arrezze lui dit: Benoit, avez-vous écrit ce Concile? Il dit: Ce n'étoit pas à moi à l'écrire, mais à un Sous-Diacre de la Bibliothèque. Après quelques autres Interrogations, Etienne, Evêque d'Orti, dit en colere: Vous vous elevez tous contre le Pape Etienne VII. Antoine, Evêque de Bresse, dit au nom de tous les accusez: Puisque vous dites que nous sommes separez du sein de l'Eglise Romaine, remettez à nous examiner demain; ce qui leur fut accordé.

An de J.C.  
900.

Le lendemain, tous les Evêques qui avoient assisté au Concile contre Formose, voiant que Jean IX. étoit resolu à retablir la mémoire de ce Pape, s'excuserent sur la violence qu'ils dirent leur avoir été faite, & demanderent misericorde: ensuite, on publia le Decret du Concile en 12. Articles, qui portent en substance: „ Nous rejettons absolument le Concile „ tenu sous le Pape Etienne VII. où le venerable Corps du Pape Formose „ fut tiré de son sepulchre, profané, & trainé par terre à un prétendu Ju- „ gement, où il fut condamné; ce qu'on n'a jamais oui dire avoir été fait „ sous aucun de nos Prédecesseurs; & nous defendons par l'autorité du St. Es- „ prit de jamais rien faire de semblable. Car, on n'appelle Personne en Ju- „ gement que pour se defendre, ou pour être convaincu; ce qui ne peut „ convenir à un cadavre. Les Evêques, les Prêtres, & le reste du Clergé „ qui assista à ce Concile, nous aiant demandé pardon, & protesté que la „ seule crainte les avoit forcez à s'y trouver, nous leur avons pardonné à la „ priere du Concile; défendant à l'avenir à qui que ce soit d'empêcher la „ Liberté des Conciles, & de faire aucune violence aux Evêques, leur „ ôter leurs biens, ou les mettre en prison, sans connoissance de cause. „ Comme Formose a été transferé de l'Eglise de Porto au St. Siege Aposto- „ lique, par nécessité, & pour son merite, nous defendons à qui que ce soit „ de le prendre pour exemple, vû principalement que les Canons le defendent, „ jusques à refuser aux contrevenans la Communion Laïque, même à la fin. „ Nous defendons aussi que celui qui a été déposé par un Concile, & n'a point été canoniquement rétabli, soit promu à un Degré „ plus élevé; comme la Faction du Peuple a osé faire à l'égard de Boniface „ déposé, premierement du Soudiaconat, & ensuite de la Prétrise. Si quel- „ qu'un ose l'entreprendre, outre l'Anathème du Saint Siege, il encourra „ l'indignation de l'Empereur. Nous retablissons dans leur rang les „ Prêtres, & les autres Clercs de l'Eglise Romaine, ordonnez canoniquement „ par la temerité de quelques Personnes. Suivant le Concile d'Afrique, „ nous condamnons les réordinations & les rebaptizations, défendant „ d'ôter les Evêques regulierement ordonnez pour en mettre d'autres à leur „ place & introduire des Schismes dans l'Eglise. Nous confirmons l'onction „ du St. Chrême donnée à notre fils spirituel, l'Empereur Lambert: „ mais, nous rejettons absolument celle que Berenger a extorquée. Nous „ ordonnons de jeter au feu les Actes du Concile dont nous avons parlé,

Suite du  
Concile de  
Rome.

An de J.C.  
900.

„ comme on a brulé ceux du Concile de Rimini, du second d'Epheſe, de  
 „ ce que les Heretiques ont fait contre le Pape Leon, & de ce qui fut fait  
 „ à Conſtantinople contre le Pape Nicolas, & brulé a Rome, ſous Adrien.  
 „ Si quelqu'un tient pour Eccleſiaſtiques Sergius, Benoit, & Marin, ci-  
 „ devant Prêtres de l'Egliſe Romaine; ou Leon, Paſcal, & Jean ci-devant  
 „ Diacres, condamnez canoniquement & chafſez du ſein de l'Egliſe, ou  
 „ ſ'il pretend les reſtablir dans leur rang, ſans notre conſentement, il fera  
 „ Anathème, comme violateur des Canons. Nous declarons auſſi ſeparez  
 „ de l'Egliſe ceux qui ont violé la ſepulture ſacrée du Pape Formoſe, pour  
 „ en tirer le tréſor, & qui ont oſé traîner ſon corps dans le Tibre, ſ'ils ne  
 „ viennent à penitence. La Sainte Egliſe Romaine ſouffre de grandes vio-  
 „ lences à la mort du Pape; ce qui vient de ce qu'on le Conſacre à l'inſçu  
 „ de l'Empereur, ſans attendre, ſuivant les Canons & la coutume, la pre-  
 „ ſence de ſes Commiſſaires, qui empêcheroient le deſordre. C'eſt pour-  
 „ quoi, nous voulons que deſormais le Pape ſoit élu dans l'Assemblée des  
 „ Evêques & de tout le Clergé, ſur la demande du Senat & du Peuple, &  
 „ enſuite conſacré ſolemnellement, en preſence des Commiſſaires de l'Em-  
 „ pereur; & que Perſonne ne ſoit aſſez hardi, pour exiger de lui des ſer-  
 „ mens nouvellement inventez. Le tout, afin que l'Egliſe ne ſoit point  
 „ ſcandalifée, ni la Dignité de l'Empereur diminuée. Il ſ'eſt auſſi intro-  
 „ duit une deteſtable coutume, qu'à la mort du Pape, on pille le Palais  
 „ Patriarchal; & le pillage ſ'étend par toute la Ville de Rome, & ſes faux-  
 „ bourgs. On traite de même toutes les Maisons Episcopales, à la mort  
 „ de l'Evêque. C'eſt pourquoi, nous le defendons à l'avenir, ſous peine,  
 „ non-ſeulement des Cenſures Eccleſiaſtiques, mais encore de l'indignation  
 „ de l'Empereur. Nous condamnons encore la pernicioſe coutume, par  
 „ laquelle les Juges ſeculiers, ou leurs Officiers, vendent des Commiſſions  
 „ pour la recherche des crimes; & ſ'ils trouvent, par exemple des fem-  
 „ mes debauchées dans une Maïſon appartenante à l'Egliſe ou à un Clerc,  
 „ ils la prennent avec ſcandale & la maltraitent, juſqu'à ce qu'elle ſoit ra-  
 „ chetée bien cher, par ſon Maître, ou par ſes parens; après quoi elle ne  
 „ craint plus de ſe prostituer, prétendant que l'Evêque ne peut en prendre  
 „ connoiſſance. „ C'étoit peut-être un reſte de l'ancien uſage qui fut  
 „ aboli par l'Empereur Theodoſe, & qui ſervoit de châtiment aux femmes  
 „ ſurprifes en Adultere: châtiment plus propre à augmenter le crime, qu'à  
 „ le corriger (4). D'ailleurs, on ſait (5) qu'autre fois les Dames Romaines  
 „ avoient la Liberté de ſe prostituer à tout venant, pourvû qu'elles declaraf-  
 „ ſent devant les Ediles qu'elles vouloient être femmes publiques: & cette cou-  
 „ tume ſ'observe encore à Veniſe. Le Senat Romain n'abolit point cet uſa-  
 „ ge: il ſe contenta (6) de défendre à toutes celles qui avoient pour Aïeul,  
 „ pour Pere, ou pour Mari, un Chevalier Romain, de ſe prostituer pour de

l'ar-

(4) Socrate, *Hiſt. Eccl. Liv. V. c. 18.*

(5) Tacite, *ubi ſupra.*

(6) Tacite, *Annal. Lib. II. cap. 86.*

l'argent. Mais, le Pape Jean IX., plus severe en apparence, reprima, en plein Concile, les restes de ces abus, par ce Decret: *Nous voulons que les Evêques aient la Liberté dans leurs Diocèses de rechercher & de punir, selon les Canons, les Adulteres & les autres crimes; & qu'au besoin, ils puissent tenir des audiences publiques, pour reprimer les Rebelles.*

An de J.C.  
900.

Concile de  
Ravenne.

Le Concile de Rome étant terminé, le Pape se rendit à Ravenne, où il en tint un autre en presence de l'Empereur Lambert. Les dix Articles suivans (7) furent lûs & approuvez dans cette Assemblée: „ Si quelqu'un me-  
„ prise les Canons & les Capitulaires des Empereurs Charlemagne, Louis,  
„ Lothaire, & son fils Louis touchant les decimes; tant celui qui les don-  
„ ne, que celui qui les reçoit, sera excommunié. „ L'Empereur ajouta:  
„ Si quelque Romain, Clerc ou Laïque, de quelque rang qu'il soit, veut  
„ venir à nous, ou implorer notre protection, personne ne s'y opposera,  
„ ou ne l'offensera, en sa Personne ou en ses biens, ni dans le voiage, ni  
„ dans le séjour, sous peine de notre indignation. Nous promettons de  
„ conserver inviolablement les privileges de la Sainte Eglise Romaine. „  
Le Pape, de son côté, dit à l'Empereur: „ Que le Concile tenu de votre  
„ tems dans l'Eglise de St. Pierre, principalement pour la cause du Pape  
„ Formose, soit appuié de votre consentement & de celui des Evêques &  
„ des Seigneurs. Que vous fassiez informer exactement de tant de crimes,  
„ qui nous ont obligez de venir à vous: des pillages, des incendies, & des  
„ autres violences dans nos terres, qui nous ont affligez, jusqu'à souhaiter  
„ la mort, plutôt que d'en être témoins; & que vous ne laissiez pas ces  
„ crimes impunis. Que vous confirmiez le Traité fait par votre Pere  
„ Guy d'heureuse memoire, & que vous revoquiez toutes les Donations de  
„ Patrimoines & d'autres biens faites au contraire. Que vous defendiez les  
„ Assemblées illicites de Romains, de Lombards, & de Francs, dans les  
„ Terres de St. Pierre, contraires à notre autorité & à la vôtre. Ce qui  
„ nous afflige le plus, c'est qu'à notre avènement au Pontificat, voiant  
„ l'Eglise du Sauveur détruite, nous avons envoyé couper du bois pour la  
„ rétablir en quelque sorte; mais, nos gens en ont été empêchez par des  
„ Mechans. Voiez combien il est indécent, que l'Eglise Romaine soit  
„ ainsi traitée. Vous devez aussi savoir qu'elle est reduite à une telle pau-  
„ vreté, qu'elle n'a plus, ni de quoi faire les aumônes ordinaires pour la  
„ prospérité de votre regne, ni de quoi paier les gages de ses Clercs & de  
„ ses Serviteurs. „ Après la Lecture de ces Articles, le Pape s'adressa aux  
Evêques, les exhorta à faire leur devoir pour la conduite de leur Troupeau  
& ajouta: „ Quand vous serez arrivez chez-vous, ordonnez un Jeune, &  
„ faites une Procession, pour demander à Dieu l'extinction des Schismes &  
„ des discordes, pour la conservation de l'Empereur Lambert, & pour la  
„ protection de l'Eglise. „

On

(7) Tom. 9. Concil. p. 507.

An de J. C.  
900.

Argrim  
de Lan-  
gres reta-  
bli.

On croit que dans le même Concile, Jean IX. retablit Argrim, Evêque de Langres, qui, après la mort de Geilon, avoit été ordonné par Aurelien, Archevêque Lion, ainsi que je l'ai dit ailleurs (8). Le Clergé & le Peuple de Langres, c'est-à-dire le Parti d'Argrim, avoit envoie jusques à trois fois à Rome, pour obtenir son rétablissement; & le Roi Berenger avoit écrit en sa faveur. On ne disoit plus comme autrefois que ce fut un inconnu, ordonné en cachette par Aurelien. Au contraire, on exposoit que le Clergé & le Peuple l'avoient élu tout d'une voix, & qu'il ne leur avoit été ôté qu'à leur grand regret, & par l'artifice de quelques Personnes puissantes. Sur cet exposé, le Pape Jean écrivit (9) au Clergé & au Peuple de Langres, que, du consentement des Evêques ses freres, il leur rend leur Evêque Argrim; non pour reprendre le Jugement du Pape Etienne son Prédecesseur, mais pour le changer en mieux, à cause de la nécessité, comme avoient fait plusieurs autres Papes. Il écrivit (10) de même au Roi Charles; & il le pria d'appuier de son autorité le rétablissement de cet Evêque.

L'Empereur Arnoul étant mort, les Seigneurs de Germanie s'assemblerent à Forcheim, & reconnurent pour Roi Louis son fils legitime, âgé de sept ans (11). Les Evêques du Roiaume en donnerent avis au Pape, par une Lettre écrite au nom de Hatton, Archevêque de Mayence & de tous ses Suffragans. Ils disent: „ Nous avons douté un peu de tems quel Roi nous „ élrions; & il étoit fort à craindre que le Royaume ne se divisât en plusieurs „ parties; mais il est arrivé par un mouvement de Dieu, comme nous „ croions, que nous avons élu tout d'une voix le fils de notre Seigneur, „ quoique très-jeune; & nous avons voulu conserver l'ancienne coutume, „ suivant laquelle les Rois des François sont toujours venus de la même race. „ Au reste, si nous l'avons fait sans votre permission, nous croions que vous „ n'en ignorez pas la cause: c'est que les Paiens, qui sont entre vous & nous, „ nous coupent le chemin. A present que nous avons trouvé une oc- „ casion de vous écrire, nous vous prions de confirmer ce que nous „ avons fait, par votre Benediction. . . . Nos freres, ajoutent-ils, les Evê- „ ques de Baviere se sont plaints à nous, que les Moraves, Peuples révoltez „ contre les François, se vantent d'avoir reçu de vous un Metropolitan, quoi- „ qu'ils aient toujours été joints à la Province de Baviere. Ils se plaignent „ aussi qu'on les accuse auprès de vous, d'avoir fait alliance avec les Paiens, „ & d'être d'intelligence avec eux. Nous vous prions donc de les conso- „ ler, & de réprimer l'insolence des Moraves, qui pourroit causer une gran- „ de effusion de sang. Car, il faudra, soit qu'ils le vueillent, ou non, qu'ils „ se soumettent à la Puissance des François. „

Les

(8) Ci-dessus dans la *Vie du Pape Etienne VI.*

(9) *Epist.* 3. tom. 9. *Concil.* p. 495.

(10) *Epist.* 4. *ibid.*

(11) *Reginon, ad an. 900. Annal. Fuld. eod. an. Tom. 9. Concil. p. 496.*

Les Evêques de Baviere écrivirent auffi au Pape Jean une Lettre, qui porte en tête les noms de Theotmar, Archevêque de Juvave, ou Salsbourg, & de quelques autres. „ Nous ne pouvons croire, disent-ils (12), que du „ St. Siege il emane rien contre les regles, quoique tous les jours nous „ l'entendions dire malgré nous. Mais, trois Evêques, qui se font dits en- „ voiez de votre part, favoir Jean, Archevêque, Benoit & Daniel, Evêques, „ font venus dans le Pais des Sclaves, qu'on nomme Moraves; qui nous „ ont toujours été soumis, tant au spirituel, qu'au temporel, parce que „ c'est de nous qu'ils ont reçu le Christianisme. C'est pourquoi l'Evêque „ de Passau, dans le Diocèse duquel ils sont, y est toujours entré quand il „ a voulu, depuis le commencement de leur Conversion. Il y a tenu son „ Synode, & exercé son autorité, sans resistance. Nos Comtes mêmes y ont „ tenu leurs audiences, exercé leur Jurisdiction, & levé les Tributs sans „ opposition; jusqu'à ce que les Moraves ont commencé à s'éloigner du „ Christianisme & de toute justice, & à nous faire la Guerre; ôtant la „ Liberté des chemins à l'Evêque & aux Prédicateurs, & sont demeurez „ indépendans. Maintenant, ils se vantent d'avoir obtenu de vous, à for- „ ce d'argent, de leur envoyer ces Evêques, afin de diviser en cinq l'Evê- „ ché de Passau. Car, étant entrez en votre nom, à ce qu'ils ont dit, ils „ y ont ordonné un Archevêque & trois Evêques ses Suffragans, à l'insçu „ du véritable Archevêque, & sans le consentement de l'Evêque Diocé- „ sain; quoique les Canons défendent d'ériger de nouveaux Evêchez, si- „ non du consentement de l'Evêque, & de l'autorité du Concile de la Pro- „ vince. Votre Prédecesseur, du tems du Duc Zuentibold, consacra Evê- „ que Viching, & ne l'envoia pas dans l'Evêché de Passau, mais à un Peu- „ ple nouveau, que ce Duc avoit soumis par les Armes & fait devenir „ Chrétien. Or, les Sclaves aiant l'accès entierement libre auprès de vos „ Legats, nous ont chargez de calomnies, parce que nous n'avions person- „ ne pour y repondre. Ils ont dit, que nous étions en differend avec les „ François & les Allemands, au lieu que nous sommes amis. Ils ont dit que „ nous étions en Guerre avec eux-mêmes, de quoi nous demeurons d'ac- „ cord: mais, c'est par leur insolence, & non par notre faute. Depuis „ qu'ils ont commencé à negliger les devoirs du Christianisme, ils ont re- „ fusé le Tribut à nos Rois, & pris les Armes contr'eux: mais, bongré „ malgré, ils leur seront toujours soumis. C'est pourquoi vous devez bien „ prendre garde de ne pas appuyer le mauvais parti. Notre jeune Roi ne „ cede en rien à ses Prédecesseurs, & prétend être comme eux le Protec- „ teur de l'Eglise Romaine. Quant au reproche que nous font les Sclaves „ d'avoir traité avec les Hongrois au préjudice de la Religion: d'avoir juré „ la Paix avec eux par un Chien & un Loup, & d'autres ceremonies abo- „ minables; & de leur avoir donné de l'argent pour passer en Italie; si „ nous étions en votre présence, nous nous en justifierions devant „ Dieu qui fait tout, & devant vous, qui tenez sa place. Il est vrai „ que

An de J. C.  
900.Lettres des  
Evêques  
de Baviere  
au Pape.

(12) Tom. 9. Concil. p. 244. &amp; 98.

An de J. C.  
900.

que comme les Hongrois menaçoient continuellement des Chrétiens nos sujets éloignez de nous, & leur faisoient une rude persécution, nous leur avons donné, non pas de l'argent, mais seulement du linge, pour les adoucir, & nous delivrer de leur vexation. Ce sont les Slaves eux-mêmes, qui ont fait long-tems ce qu'ils nous reprochent. Ils ont pris auprès d'eux une grande multitude de Hongrois, ont fait raser la tête comme eux à plusieurs des leurs, pour envoyer contre nous les uns & les autres. Ils ont emmenez captifs plusieurs de nos Chrétiens, tué les autres, fait perir les autres de faim & de soif dans les Prisons, réduit en Servitude des hommes & des femmes nobles, ruiné des Bâtimens, & brulé les Eglises; en sorte qu'on n'en voit pas une seule dans toute notre Pannonie qui est une si grande Province. Les Evêques, que vous avez envoyez, s'ils veulent reconnoître la verité, peuvent dire pendant combien de Journées ils ont vû tout le País desert. Quand nous avons sçu que les Hongrois étoient en Italie, Dieu nous est temoin combien nous avons desiré de faire la Paix avec les Slaves; promettant de leur pardonner tout le passé, & de leur rendre tout ce que nous avions à eux, pourvû qu'ils nous donnassent le tems d'aller defendre les biens de St. Pierre, & le Peuple Chrétien; mais, nous n'avons pû l'obtenir. C'est pourquoy nous vous prions de ne point ajouter foi aux soupçons que l'on voudroit vous donner contre nous; jusqu'à ce qu'un Legat envoyé de votre part, où de la nôtre, vous en rende compte. Moi Theotmar, Archevêque, qui prends soin des Patrimoines de St. Pierre, je n'ai pû vous porter ni vous envoyer l'argent qui vous est dû, à cause de la fureur des Païens: mais puisque, par la grace de Dieu, l'Italie en est delivrée, je vous l'enverrai le plutôt que je pourrai. „

Lettre du  
Pape à  
Stylien.

Le Pape Jean IX., à l'exemple de ses Prédecesseurs, prit quelque part aux affaires de l'Eglise Orientale; plutôt dans des vues particulieres, que pour l'interêt de la Religion, que les Papes ont de tout tems regardée comme un pretexte specieux dont ils se sont servis en toute rencontre, pour colorer leurs demarches les plus iniques. C'est ce qu'il est bon de remarquer, afin de n'être pas seduit par les trompeuses apparences d'une pieté extérieure. On doit juger ainsi de la Lettre que le Pape écrivit à Stylien, Evêque de Neocesarie (13). Il louoit la fermeté avec laquelle ce Prelat avoit toujours resisté au Schisme de Photius, & l'exhortoit à la réunion des Schismatiques. „ Nous voulons, dit-il, que les Decrets de nos Prédecesseurs demeurent „ inviolables; c'est pourquoi nous mettons Ignace & Photius, Etienne & „ Antoine, au même rang qu'ils les ont mis; & nous accordons la Communion à ceux qui observeront cette regle. „

Lettres  
du Pape  
pour l'Es-  
pagne.

La pieté d'Alfonse III., qui regnoit en Espagne sur les Chrétiens, attira aussi l'attention du Pape. Alfonse aiant fait fortifier Oviedo, & rebâtir magnifiquement l'Eglise de St. Jacques à Compostelle, envoya à Rome deux Pré-

(13) *Ebist. 2. tom. 9. Concil. p. 494.*

Prêtres nommez Severe & Sinderede, & un Laïque nommé Rainald, qui lui rapportèrent deux Lettres du Pape Jean (14). Par la première, il érige en Metropole l'Eglise d'Oviedo, à la priere du Roi; & par la seconde, il permet la consecration de l'Eglise de St. Jacques & la tenuë d'un Concile, & puis il ajoute: „ Nous sommes comme vous affligez des Païens, & nous „ combattons jour & nuit avec eux; c'est pourquoi nous vous prions de „ nous envoyer de bons chevaux Arabes, avec des Armes. „ Le Roi, aiant reçu ces Lettres, fit faire solennellement la Dedicace de l'Eglise de St. Jacques; & le 29. de Novembre suivant, on tint dans la même Eglise de St. Jacques un Concile de huit Evêques (15), où Cefaire Abbé fut élu & sacré Archevêque de Tarragone. Mais, l'Archevêque de Narbonne s'y opposa, avec les Evêques d'Espagne, qui le reconnoissoient pour Metropolitan; & Cefaire en appella au Pape.

An de J. C.  
900.

L'an 900. Louis, fils de Boson, Roi de Provence, fut appelé pour la seconde fois par les Princes, & par les Seigneurs d'Italie; & au commencement de l'an 901, étant accompagné de tous ceux de son parti, il vint à Rome, & y reçut du Pape le titre de Roi d'Italie & d'Empereur; & il fut couronné en cette qualité, sous promesse de conserver tous les Privileges que les Empereurs & les Rois ses Prédecesseurs avoient trop liberalement, & plus sottement encore, accordez au St. Siege. Sigonius attribue le couronnement du Roi Louis au Pape Benoit IV. Mais, Baronius en fait honneur à Jean IX. Je ne fais lequel de ces deux Auteurs a raison; car, la Chronologie des Papes de ce Siècle est chargée de tant d'obscuritez, qu'on s'y perd à chaque pas, & qu'il est impossible de la débrouiller. Il doit donc suffire à mes Lecteurs de savoir que je ne produis que des faits bien attestés: mais, pour la datte des Evenemens, je ne leur conseille pas de s'en mettre beaucoup en peine.

Louis, Roi  
de Pro-  
vence,  
Empereur;

Tel est mon Sentiment sur la Succession Chronologique des Papes, & je pourrois l'appuier encore sur la diversité des sentimens, par rapport au tems de la mort du Pape Jean IX. Mais, sans entrer là-dessus dans un detail sec & ennuyeux, je me contenterai de remarquer, que, suivant l'opinion la plus commune, ce Pape mourut l'an 905: *sans avoir, dit Platine, rien fait qui soit digne de Memoire, si ce n'est qu'il renouvella quelques Seditious presque éteintes.* Cet Auteur a eu, sans doute, égard aux Demarches que le Pape Jean IX. fit en faveur de Formose. Mais, comme les Ecrivains ne sont gueres d'accord dans la Distribution des louanges & du blâme, le Cardinal Baronius a tiré de ces Demarches même un sujet d'éloge. Il a mérité, dit-il, de très-grandes louanges, en ce que dans ces tems tout à fait pleins de desordres, il a été envoyé de Dieu exprès comme un autre Jeremie, pour arracher, pour détruire, & pour extirper les choses qui avoient été mal plantées, & très-mal édifiées par son Prédecesseur Etienne. Pour moi, je ne de-

Mort de  
Jean IX.  
An de J. C.  
905.

(14) Sampir. Astur. Ambros. Morosm. Lib. XV. c. 9. Tom. 9 Concil. p. 219.

(15) Tom. 9. Concil. p. 482.



An de J.C.  
905.

cide rien: mais, je dirai avec Mr. Le Sueur (16), que „ Si quelques Lettres que l'on attribue à Jean IX. sont véritablement de lui, il paroît avoir eu des sentimens plus doux, plus Chrétiens, & plus raisonnables, que n'en ont eu presque tous ses Successeurs. Hervé, Archevêque de Rheims, étoit peut-être le plus excellent homme qui fut alors. Il écrivit, dit-on, au Pape, que l'on avoit fait des Traitez avec les Normans, à condition qu'ils embrasseroient le Christianisme: mais, qu'ils étoient retournés en France après au Paganisme. Sur cela le Pape répondit, qu'il falloit tâcher à les ramener par la douceur & par la raison, & non par la force des Armes. „ Maxime bien opposée à celle de ces furieux Convertisseurs des derniers tems, qui ont appliqué à tort & à travers le *Contrains-les d'entrer* de l'Évangile, pour autoriser en quelque sorte leur Barbarie & leur Conduite Anti-Chrétienne.

LEON-LE-PHILOSOPHE,  
Empereur d'Orient.

BENOIT IV.

CHARLES-LE-SIMPLE,  
Roi de France.

C X X. P A P E.

IL est bien certain que la Vacance du St. Siege ne fut pas longue, bien qu'il soit impossible d'en déterminer la durée. BENOIT IV. fut élu & consacré Pape incontinent après la mort de Jean IX. Il étoit Romain, fils de Mummole, de race noble. Ce fut un grand Pape, s'il en faut croire quelques Auteurs (1). On loue son Amour pour le bien public, & sa libéralité envers les Pauvres: mais Platine dit qu'il ne fit rien de memorable, par un effet du malheur de son Siècle, durant lequel toutes les vertus avoient vieilles, comme il arrive de tems en tems, dès que l'on manque d'émulation. Cet Historien donne une raison fort plausible de cette infame décadence. „ L'honneur du Souverain Pontificat s'étoit établi, dit-il (2), „ par la Sainteté des mœurs & par la pureté de la Doctrine, deux choses „ qui ne s'acquierent que par de grands travaux, par une vertu consommée, & sans le secours des richesses. Mais, les richesses furent à peine introduites dans l'Eglise, que les hommes, abandonnant leur première vertu, se livrèrent à la volupté, & s'endormirent dans les bras de la corruption. De-là vint l'effroyable Licence de commettre le crime, sans que les Princes Souverains pensassent à reprimer ces Monstres, qui, pour assouvir leur Ambition, s'emparèrent à force d'argent & par violence de la Chaire de St. Pierre. „ Excellente Preuve de l'Infaillibilité des Papes & de leur Succession Apostolique!

Il ne faut pas s'imaginer que Platine ait eu dessein de taxer la conduite de Benoit IV. Au contraire, il affirme que ce Pape conserva toujours sa pureté.

Suite de  
l'Affaire  
d'Argrim.

(16) Le Sueur, *Hist. de l'Egl. & de l'Emp.*  
ad an. 905.

(1) *Flod. Versf. Papebroch, Conat.*

(2) Platine, in *Bened. IV.*

té & sa gravité, au milieu de tant d'horreurs. Et c'est ce qu'il faut croire bien devotement. Dès que Benoit fut assis sur le St. Siege, il reçut une Deputation d'Argrim, Evêque de Langres, qui n'étoit pas encore retabli, & qui lui fit expoler, qu'après la mort de Geilon, il avoit élu été unanimement par le Clergé & le Peuple, & consacré par son Metropolitan Aurelien, Archevêque de Lion, avec ses Suffragans & Bernouin, Archevêque de Vienne; & mis en possession de l'Eglise de Langres, qu'il avoit gouvernée deux ans & trois mois. Qu'il en avoit ensuite été chassé par faction, du tems de l'Empereur Guy, & avoit eu recours au Pape Jean, lui représentant le triste état de son Eglise, où depuis long-tems, on n'avoit point consacré le St. Chrême, confirmé les enfans, ni fait aucune fonction Episcopale. Surquoi le Pape Jean avoit ordonné qu'il rentreroit dans son Siege.

An de J.C.  
905.

Le Pape Benoit, moins presomptueux que quelques-uns de ses Successeurs, ne vouloit rien décider dans cette affaire, sans le Conseil des Evêques. Il assembla donc un Concile dans le Palais de Latran, & jugea qu'Argrim devoit être maintenu dans le Siege de Langres. Il en fit expedier deux Lettres (3), l'une aux Evêques des Gaules, aux Rois, aux Seigneurs, & à tous les fideles; dans laquelle il confirme à Argrim l'usage du *Pallium* qu'il avoit déjà reçu du Pape Formose. La seconde Lettre est adressée au Clergé & au Peuple de Langres. Et, en conséquence de la décision du Pape, Argrim, après une infinité de traverses, gouverna paisiblement l'Evêché de Langres, jusqu'à l'an 911. qu'il le quitta pour se faire Moine.

Concile de Rome sur cette Affaire.

On compte que Benoit IV. mourut bien-tôt après. Il fut heureux d'être ainsi delivré des malheurs effroiables de son Siecle, s'il est vrai qu'il fut honnête homme. Car, on devine aisément quel étoit alors l'état du Clergé, sans compter les maux de la Guerre. Edgard, Roi d'Angleterre, nous en fait une affreuse peinture, dans sa Harangue éloquente aux Evêques de son Roiaume; Pièce qu'Alred, Abbé de Rhierval, nous a conservée. „ Que „ dirai-je, Messieurs! Dirai-je ce qui fait pleurer les gens de bien, & rire „ les Mechans? Oui, il le faut dire, quoique ce soit avec une extrême „ douleur. On ne voit dans tout le Clergé que débauches, que dissolu- „ tions, qu'ivrogneries, qu'impuretez. Leurs Maisons sont des lieux in- „ fames, des retraites de femmes prostituées, & de bâteleurs. On y joue „ nuit & jour: on y fait des festins, on y danse, on y chante; & c'est ainsi „ qu'on passe les nuits entieres. Est-ce donc ainsi, infames, que vous dissi- „ pez les Patrimoines des Rois, les aumônes des Princes, ou plutôt le prix „ du sang de Jesus-Christ. „ Alors, comme à present, la lâcheté & l'hor- „ rible negligence des Evêques fut causé que les Moines entrèrent dans les „ Colleges des Prêtres, & qu'ils accumulèrent richesses sur richesses, comme „ si elles leur eussent appartenu. En un mot, il n'y eut plus de vertu, ni dans „ le Chef, ni dans les Membres, dit Stella.

Mort du Pape. Dissolution du Clergé.

Au

(3) Tom. 9. Concil. p. 511.

An de J. C.  
905.

Pourquoi  
il ne parut  
point  
d'Herésies  
dans ce  
Siècle.

Au moins le 10. Siècle, dira-t-on peut-être, merite-t'il quelque forte d'éloge, en ce qu'il ne produisit aucune Herésie, comme l'a remarqué Pratecole. J'y souscris, pourvû qu'on me permette d'en dire la raison. C'est que les Heretiques allerent tous se cacher parmi les Prêtres & les Moines, où ils menoient impunément une vie licentieuse, qui n'étoit point censurée. C'est qu'on ne s'occupoit alors que d'infamies, & nullement de ce qui concerne la Religion. „ N'étoit-il pas juste, dit Usserius, que les Heretiques, „ qui, comme des Soldats devouez à l'Ante-Christ, avoient si bien travaillé & fait la Guerre à l'Eglise de Dieu, pour y introduire l'homme de péché, qu'enfin ils l'y avoient introduit, & en étoient venus heureusement „ à bout, se retirassent après avoir si bien réussi, & fissent place à la „ grande Herésie, la Reine des Herésies, à cette Apostasie qui devoit entraîner toute la terre. „ Wernerus nous dit que le 10. Siècle fut un Siècle effeminé, auquel la foi Chrétienne manqua, comme il paroît par la Prophetie de Sainte Hildegarde. On n'administroit ni les Sacremens, ni les autres choses saintes. Tous s'adonnoient à la Magie, & le Prêtre étoit comme le Peuple. Glabert Rudolfe, Ecrivain de ce tems-là, n'en dit pas moins. La charité s'étoit refroidie, l'iniquité étoit venue au comble. Et le Leviatan ancien conçut l'esperance que le débordement des Eaux du Jourdain rempliroit son fleuve, je veux dire que la Multitude des Chrétiens baptizés se précipiteroit dans l'Enfer, par l'Avarice & l'abandonnement de la Verité.

LEON LE-PHILOSOPHE,  
*Empereur d'Orient.*

LEON V.

CHARLES-LE-SIMPLE,  
*Roi de France.*

C X X I. P A P E.

An de J. C.  
906.

Après la mort de Benoit IV. les Marquis de Toscane firent de nouveaux efforts pour mettre sur le St. Siege leur Parent Sergius: mais, ils n'eurent encore venir à bout; LEON V. fut élu, bien qu'il ne fut pas considerable par son propre merite; & qu'il n'eut, ni assez d'adresse, ni assez de credit, pour s'élever par lui-même à cette éminente Dignité. Aussi n'en jouit-il pas long-tems; car, un de ses Prêtres nommé Christofle, transporté d'une Ambition furieuse, le chassa & le mit en Prison; ce qui verifia la Sentence de Theocrite: *Si vous nourrissez des Loups, ils vous mangeront.* Il y a beaucoup d'apparence que Leon perit de misere, ou de mort violente.

CHRE-

LEON-LE-PHILOSOPHE,  
*Empereur d'Orient.*CHRISTOFLE I. CHARLES LE SIMPLE,  
*Roi de France.*An de J. C.  
906.

## CXXII. P A P E.

CHRISTOFLE étoit né à Rome d'un Pere qui se nommoit Leon. Aiant usurpé le St. Siege, par de mauvais moiens, il le perdit d'une maniere tragique. Sergius, qui depuis long-tems n'aspiroit qu'à la Papauté, le depouilla de sa Dignité, & le relegua dans un Monastere. Nous avons une Lettre de lui (\*). Christofle fut bien-tôt tiré de son azile, pour être renfermé dans une étroite Prison, par ordre de son charitable Successeur. Peut-on, sans scandale, jeter les yeux sur de pareilles indignitez? Ou peut-on, en y reflechissant, croire encore l'Infaillibilité des Papes de Rome?

LEON LE-PHILOSOPHE,  
*Empereur d'Orient.*SERGIUS III. CHARLES-LE-SIMPLE,  
*Roi de France.*

## CXXIII. P A P E.

L'Ambitieux SERGIUS, aiant enfin envahi la Chaire Pontificale, se distingua par beaucoup de vices. Il étoit Romain, fils de Benoit; &, étant Prêtre, il avoit été élu Pape une premiere fois en 898. après la mort de Theodore. Aiant été sept ans en exil, sa Faction le rappella pour le mettre à la place de Christofle, qui, malgré l'obscurité de sa naissance, avoit porté ses vuës jusqu'au Papat où il étoit parvenu à force de brigues.

An de J. C.  
907.Intronisation  
de  
Sergius.

L'Esprit vindicatif de Sergius se manifesta d'une façon peu Chrétienne, bien-tôt après son élévation. Regardant comme des Usurpateurs Jean IX, qui lui avoit été préféré, & les trois Papes suivans, il se declara contre Formose qu'il haïssoit Theologiquement. Il approuva la procedure faite par Etienne VII. dont il fit transferer le corps dix ans après sa mort & lui mit une Epitaphe honorable. Formose fut déclaré solennellement infame, par un Scelerat digne, pour le moins, de la corde, ou du feu. Baronius n'en pensoit pas autrement; & peut-être que ce pieux Cardinal jugeoit que le Taureau de Phalaris n'eut pû faire souffrir à Sergius tous les supplices qu'il meritoit. „ C'étoit, dit-il (1), le plus méchant de tous les hommes, livré „ à toutes sortes de vices. Appuié des Armes d'Adelbert, Marquis de Tos- „ cane, que n'entreprit-il pas? Après avoir commencé, il continua d'une „ maniere toujours plus méchante, comblant chaque jour la mesure de ses „ crimes. . . . Tout le monde croit, ajoute-t'il, qu'il n'a pas été un le- gitime

(\*) Tom. 9. Concil. p. 518.

(1) Baronius, *Annal. Eccl. ad an. 908. §. 12.*

An de J. C.  
907.

„gitime Pontife, mais un Usurpateur du St. Siege; desorte qu'il ne faut pas s'étonner s'il cassa les Ordinations de Formose. On croit que cet horrible Pape avoit fait un voiage en France, & que ce fut par le secours du Roi Charles qu'il parvint au Papat (2). Et il est assez apparent, que le Roi de France favorisoit la faction des Marquis de Toscane, parce que celle de Formose avoit fait passer l'Empire en d'autres mains.

Adultere  
de Sergius.

La Ville de Rome étoit alors gouvernée absolument par une Dame nommée Theodore (3). Elle étoit belle, spirituelle, & d'une famille très-noble & très-ancienne; mais, elle effaçoit tous ces avantages, par une vie extrêmement scandaleuse. Elle étoit entretenue par Adelbert, Marquis de Toscane, de qui elle obtint le Château de Rome, dont il s'étoit emparé; & par son credit, elle dispofoit du St. Siege. Cette Dame avoit deux filles encore plus débauchées que leur Mere. L'ainée, qui se nommoit Marozie, avoit eu du Marquis Albert un fils qui se nommoit Alberic, & qui fut Prince de la Ville. Elle porta la Lubricité jusqu'à s'abandonner au Pape Sergius, dont elle eut un fils, qui fut depuis Pape sous le nom de Jean X., & qui marcha sur les traces de son Pere & de sa Mere, s'il ne les surpassa pas en Scelerateffe. Mr. Fleury ne fait pas remarquer toute l'enormité de cet Adultere scandaleux: il dit seulement, que Sergius est le premier Pape qu'il trouve chargé d'un tel reproche (4).

Eglise de  
C. P.

L'Eglise d'Orient étoit alors fort divisée, à l'occasion des quatrièmes nôces de l'Empereur Leon le Philosophe: car, le Patriarche Nicolas, qui prétendoit que les troisièmes, & à plus forte raison les quatrièmes nôces étoient criminelles, défendit l'Entrée de l'Eglise à l'Empereur (5): & ce Prince, aiant fait d'instantes prieres au Patriarche, pour obtenir l'abolition de cette Defense, mais toujours inutilement, resolut enfin de punir la temerité de ce Prêtre. Il le chassa de son Siege, & l'envoia en exil, & fit sacrer à sa place Eutyme Syncelle, homme d'une rare pieté. Pour autoriser ce changement, l'Empereur écrivit (6) au Pape Sergius, à Michel Patriarche d'Alexandrie, à Elie Patriarche de Jerusalem, & à Simcon Patriarche d'Antioche, pour examiner la validité de son mariage. Ils se contenterent d'y envoyer des Legats. Ceux de Rome étant arrivez, le bruit courut, que l'Empereur ne les avoit fait venir que pour confirmer son Mariage, que la Religion Chrétienne ne condamnoit point.

An de J. C.  
910.

Fondation  
de l'Ab-  
baye de  
Cluny.

Mais, comme l'Histoire ne developpe pas bien les suites de cette Affaire, parlons de la Fondation de la celebre Abbaye de Cluny en Bourgogne, qui a produit tant de grands hommes, & quelques Papes; & à qui, pour des raisons très-fortes, je dois un éloge particulier, aiant puisé dans cette excellente Maison les premiers Principes des Sciences. Dans ce tems, la Discipline Monastique étoit fort dechuë: & le commencement le plus sensible de la Reformation de beaucoup d'Abus fut la Fondation du celebre Monastere

(2) *Sigebert, Chron. an. 908.*

(3) *Luitprand, Lib. 2. c. 13.*

(4) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LIV. §. 42.*

(5) *Leon le Grammairien, Vie de l'Empereur Leon, chap. V.*

(6) *Eurych. an. p. 484. tom. 2.*

tere de Cluny (7). Le Fondateur fut le Comte Guillaume, nommé aussi Duc d'Aquitaine & de Berri, fils de Bernard, Comte d'Auvergne, & petit fils d'un autre Bernard, Comte de Poitiers. Guillaume avoit epoué Ingelberge, fille de Boson, Roi de Provence, & sœur de l'Empereur Louis, alors depouillé & aveugle; & en avoit eu un fils mort en bas âge. Il explique lui-même les motifs de cette Fondation dans la Charte qui reste encore, où il parle ainsi (8): „Voulant employer utilement pour mon Ame les biens que Dieu m'a donnez, j'ai crû ne pouvoir mieux faire, que de m'attirer l'amitié de ses Pauvres; & afin que cette œuvre soit perpetuelle, entretenir à mes dépens une Communauté de Moines. Je donne donc, pour l'Amour de Dieu & de notre Sauveur Jesus-Christ, aux Saints Apôtres St. Pierre & St. Paul (9), de mon propre Domaine, la Terre de Cluny, située sur la riviere de Graune, avec la Chapelle qui y est en l'honneur de la Ste. Vierge & de St. Pierre, & ses dependances, le tout situé dans le Comté de Mâcon ou aux environs. Je le donne pour l'Ame de mon Seigneur le Roi Eudes, & de mes Parens & Serviteurs: à condition qu'à Cluny on bâtera un Monastere en l'honneur de St. Pierre & de St. Paul, pour y assembler des Moines vivant selon la Regle de St. Benoit, & que ce soit à jamais un refuge pour ceux qui sortant Pauvres du Siecle n'apporteront avec eux que la bonne volonté (10). Ces Moines & tous ces biens seront sous la Puissance de l'Abbé Bernon, tant qu'il vivra: mais après son decez ils auront le pouvoir d'élire pour Abbé selon la Regle de Saint Benoit, celui qu'il leur plaira de la même observance, sans que nous, ou aucune autre Puissance empêche l'élection reguliere (11). Tous les cinq ans, ils paieront dix sols d'or à St. Pierre de Rome, pour le Luminaire, & auront les Saints Apôtres pour Protecteurs, & le Pape pour défenseur. Ils exerceront tous les jours les œuvres de Misericorde, selon leur pouvoir envers les Pauvres, les Etrangers, & les Pelerins (12). De ce jour, ils ne seront soumis, ni à nous, ni à nos Parens, ni au Roi, ni à aucune Puissance de la Terre, aucun Prince seculier: aucun Comte, aucun Evêque, ni le Pape même, (je les en conjure au nom de Dieu & de ses Saints & du jour du Jugement,) ne s'emparera des biens de ces Serviteurs de Dieu, ne les vendra, échangera, diminuera, ou donnera en fief à Personne; & ne leur imposera point de Superieur contre leur volonté. „ Il prononce de grandes maledictions contre ceux qui

(7) Mabillon, *Act. Bened.* tom. 5. p. 77.

(8) Tom. 9. *Concil.* p. 565. *Biblioth. Clun.* p. 2. *Act. Sac.* 5. *Bened.* p. 78.

(9) On voit les Statues de ces deux Apôtres sur la grande Porte de l'Eglise.

(10) Pour entrer à present dans cette Abbaye, il en coûte 4000. livres argent de France. Mais on y reçoit & on y entretient gratis 6. Enfans de Chœur, qui doivent être de Familles nobles, ou distinguées dans la

Bourgeoisie.

(11) Cette Abbaye est à present en Commande; & son Altesse Serenissime le Prince de la Tour d'Auvergne, Archevêque de Vienne en Dauphiné, en est Abbé. Il a succédé au celebre Cardinal de Bouillon.

(12) Ils font encore toutes les semaines une Distribution de bouillon, de pain, & de vin aux Pauvres qui se presentent en très-grand nombre.

Au de J. C.  
910.

qui voudroient empêcher l'effet de cette Donation, y ajoutant pour le temporel une amende de cent livres d'or. On voit bien que la plûpart de ces clauses font des précautions contre les defordres du tems; & le Comte Guillaume étoit assez puissant pour les faire executer tant qu'il vécut. La Donation fut passée à Bourges publiquement, & fouscrite par le Duc Guillaume, avec le sceau d'Ingelberge son Epouse, & les fouscriptions de Madalbert Archevêque de Bourges, d'Adalard Evêque de Clermont, & d'un autre Evêque nommé Atton, & les sceaux de plusieurs Seigneurs. La datte est de l'onzieme de Septembre 910. Bernon, premier Abbé de Cluny, étoit né des plus nobles familles de la Comté de Bourgogne. Il embrassa la profession monastique, & fonda de ses biens le Monastere de Gigni au Diocèse de Lion. Il reforma celui de la Baume en Bourgogne, près de Lion-le-Satnier, & les gouvernoit l'un & l'autre dez l'an 894. L'année suivante il alla à Rome, & obtint du Pape Formose la confirmation de la Fondation de Gigni, qui n'est plus qu'un Prieuré dependant de Cluny: mais la Baume est encore une Abbaye. Bernon ne mit d'abord à Cluny que douze Moines. Aujourd'hui, il y en a soixante, & grand nombre de Domestiques. Aussi jouissent-ils de Revenus immenses, possédant de tous côtez des Terres Seigneuriales. Il ont un College assez nombreux, où l'on enseigne les Humanitez & la Philosophie. L'Eglise est une des plus belles piéces d'Architecture qu'il soit possible d'admirer. Il est bien dommage que les Moines se soient mis en tête de rebâtir leur Monastere à la moderne, & de detruire les précieux restes de l'Antiquité qui sont très-dignes de la curiosité des Etrangers. On celebre à Cluny l'Office Divin pontificalement comme à St. Pierre de Rome; & la Memoire de St. Hugues y est en grande veneration. Les cendres de ce Saint Abbé reposent derriere le Maître-Autel, & on entretient proche de son Tombeau une Lampe perpetuelle, dont les bonnes femmes croient que l'huile ne diminue point, ne sachant pas que le Sacrifain a soin de la remplir.

Eglise de  
Brême.

Tandis que l'on travailloit à fonder la celebre Abbaie de Cluny, Adalger Archevêque de Hambourg étant arrivé à une grande vieillesse, & ne pouvant plus agir, fit venir Hoyer de la nouvelle Corbie, pour le soulager. Cependant le Pape Sergius, moins touché des plaintes d'Adalger, qu'occupé du soin de se vanger, renouvela les Privileges de l'Eglise de Brême (13), que Formose lui avoit ôtés, & confirma tout ce que les Papes Gregoire & Nicolas avoient accordez à St. Anscaire & à St. Rembert. Sergius donna aussi à Adalger cinq Evêques voisins pour l'aider dans les fonctions Episcopales, faire ses visites, prêcher, & consacrer des Evêques. Il avoit même le pouvoir d'en établir de nouveaux.

Mort de  
Sergius  
III.

Quoiqu'on ne puisse point fixer le tems de la mort de l'infame Sergius, il est pourtant assez apparent qu'il mourut cette même année 910. ou que du moins il cessa de gouverner l'Eglise: car, on ne fait pas s'il fut chassé du Thro-

(13) *Adam. Hist. c. 42.*

Throne Papal, ou s'il termina son administration avec sa vie. Il est toujours certain que l'Eglise auroit eu lieu de se feliciter d'être delivrée d'un pareil Monstre, si ses Successeurs ne l'eussent pas égalé ou surpassé en méchanceté.

An de J.C.  
916.

ALEXANDRE &  
CONSTANTIN,  
Empereurs.

ANASTASE III.

CHARLES-LE-SIMPLE,  
Roi de France.

C X X I V . P A P E .

LE Successeur de Sergius III. se nommoit ANASTASE. Il étoit né à Rome, & fils de Lucien. Ce qu'il peut avoir fait, durant un Pontificat de deux ans & quelques mois, nous est absolument inconnu. Nous savons seulement (1) qu'il avoit beaucoup d'égards pour Berenger, qui se décoroit du titre d'Empereur & de Roi d'Italie: à la priere de ce Prince, il accorda à l'Archevêque de Pavie le dais, & la permission de monter une haquenée blanche, faisant porter une croix devant lui; voulant même que ce Prelat fut assis à la gauche du Pape dans les Conciles, ou quand le St. Pere tiendroit la Chapelle. De plus: il fit réparer la Diaconie de St. Adrien qui tomboit en ruine, & il y consacra un Autel qu'il avoit polé lui-même (2).

Election  
d'Anastase  
III.

On croit que Nicolas, Patriarche de Constantinople, rétabli dans son Siege depuis quelque tems, écrit à Anastase III. une Lettre où il raconte le quatrieme mariage de l'Empereur Leon, & la persecution qu'il souffrit à ce sujet. Il se plaint amèrement de la dureté des Legats du Pape Sergius. „ Ils sembloient, dit-il (3), n'être venus de Rome que pour declarer la „ Guerre: mais, puisqu'ils s'attribuoient la Primauté dans l'Eglise, ils de- „ voient s'informer soigneusement de toute l'affaire, & en faire leur raport „ au Pape; au lieu de consentir à la condamnation de ceux qui n'avoient „ encouru l'indignation du Prince, qu'en détestant l'incontinence. En- „ core n'est-il pas si merveilleux que deux ou trois hommes se soient laissé „ surprendre: mais, qui peut souffrir que les Prelats d'Occident aient con- „ firmé cette injuste condamnation par leur suffrage, sans connoissance de „ cause? On se sert, à ce que j'apprends, du pretexte de dispense, comme si „ par dispense on pouvoit violer les Canons & autoriser la débauche. La „ dispense, si je ne me trompe, se propose d'imiter la miséricorde de Dieu, „ & tend la main au Pecheur pour le relever: mais, elle ne lui permet pas „ de demeurer dans le péché, où il est tombé. Peut-être dira-t'on encore „ qu'il s'agit d'un mariage, & non d'un concubinage. Appelle-t'on maria- „ ge la conjonction impure avec une quatrième femme? Pourquoi donc les „ Canons chassent-ils de l'Eglise ceux qui tombent dans cette faute? Pour- „ quoi

Lettre de  
Nicolas le  
Mistique  
au Pape.

(1) Sigonius, de Regn. Ital. Lib. 6.

(2) Ciaconius.

(3) Tom. 9. Concil. p. 1264. Apud Baron.  
tom. II. Annal. Append.



An de J.C.  
910.

„ quoi la traitent-ils d'incontinence brutale, & qui excède les bornes de  
 „ l'humanité? Mais, c'est l'usage des Romains; car on le dit, je ne fais si  
 „ c'est pour vous louer, ou pour vous blâmer. On dit que chez vous, on  
 „ permet de prendre une quatrième, une cinquième, une sixième femme,  
 „ & ainsi à l'infini jusques au Tombeau; & que vous alleguez cette paro-  
 „ le de l'Apôtre (4): *il vaut mieux se marier que bruler*; mais, il ne permet  
 „ expressement les secondes nœces qu'aux femmes, à cause de la foiblesse du  
 „ Sexe. „ Nicolas produit un passage du Pape St. Clement, qui condam-  
 „ ne les quatrièmes nœces, mais il est tiré d'un Ouvrage Apocriphe. Il mon-  
 „ tre ensuite, que les Princes n'ont point de privilege au dessus des particu-  
 „ liers en matiere de Pêché; & il ajoute: „ Je ne dis pas ceci pour vous obli-  
 „ ger à condamner la memoire de l'Empereur, ou de votre Predecesseur  
 „ Sergius. Ils sont tous deux sortis de ce monde, pour être presentez au  
 „ Tribunal du Souverain Juge. Neanmoins, l'Empereur, avant que mourir,  
 „ reconnut sa faute avec larmes. Il demanda pardon à Dieu, & je fus des  
 „ premiers à l'y exhorter, & à prier avec lui. Car, je m'y trouvai present.  
 „ Il m'avoit rappelé d'exil, & rendu le gouvernement de mon Eglise.  
 „ C'est ceux qui restent, Saint Pere, qu'il faut punir: ceux qui, par leurs  
 „ calomnies ont excité contre moi de si grands troubles. C'est votre de-  
 „ voir: c'est ce que demandent de vous votre Dignité & l'honneur du Sie-  
 „ ge de Rome. L'Empereur qui regne à present vous en prie, par le  
 „ Maître de son Palais qu'il vous envoie; & nous vous en conjurons  
 „ tous. „

An de J.C.  
912.

Mort d'A-  
nastase.

Le Pape Anastase III. mourut enfin l'an 912. On loue la douceur de son  
 Gouvernement, sa modestie, & la pureté de ses mœurs (5). Il est louable en  
 effet de n'avoir rien entrepris contre la memoire de ses Predecesseurs; & s'il  
 ne s'est point fait connoître par de belles actions du moins il est heureux de  
 ne s'être distingué par aucun crime. Une vie obscure n'est guere moins  
 avantageuse à quelques Personnes, que le silence des Historiens.

ALEXANDRE &  
 CONSTANTIN,  
 Emp. d'Orient.

LANDON. CHARLES-LE SIMPLE,  
 Roi de France.

### C X X V. P A P E.

**L**E Successeur d'Anastase fut LANDON, Romain de naissance, fils  
 d'Anastase. On ignore toutes ses actions, si ce n'est qu'au raport de  
 Platine un Auteur (\*) a écrit que ce Pape interposa son autorité & sa me-  
 diation, pour empêcher que Berenger, & Rodolfe fils du Comte Gui, n'en  
 vinsent à une Bataille au sujet de la Couronne Imperiale. Landon mourut  
 après un Pontificat de six mois & deux jours (†).

(4) 1. Epit. aux Corinth. VII. 9.

(5) Platine, in Anastas. III.

(\*) Godefroi.

(†) Flodoard, Vers.

CONSTANTIN  
PORPHYROGENETE,  
Empereur d'Orient.

J E A N X.

CHARLES-LE-SIMPLE,  
Roi de France.

An de J. C.  
912.

C X X V I. P A P E.

**A** Landon succeda JEAN X. Clerc de Ravenne, que Pierre, Archevêque de cette Ville, envoioit souvent à Rome vers le Pape. Il étoit né à Rome d'un Pere nommé Sergius; & comme il étoit bien fait de sa Personne, Theodore en devint amoureux, & l'engagea à un commerce criminel (1). L'Evêque de Bologne étant mort, Jean fut élu pour lui succeder; mais, avant qu'il fut sacré, Pierre Archevêque de Ravenne mourut aussi. Alors Jean, à la persuasion de Theodore sa Concubine, quitta Bologne, & se fit ordonner Archevêque de Ravenne par le Pape Landon. Mais, celui-ci étant mort peu de tems après, Theodore, qui craignoit de voir trop rarement son favori, s'il demouroit à Ravenne qui est à deux cens milles de Rome, lui persuada de quitter encore ce Siege, & le fit élire & ordonner Pape. Platine assure qu'il fut chassé du Siege de Ravenne, pour des raisons qu'il ne produit pas, & par une Faction populaire.

Election  
de Jean X.

Dès le commencement de son Pontificat, il fut invité par les deux freres Landulfe & Atenulfe, Princes de Capoue, à se joindre avec eux pour chasser les Sarrasins du poste qu'ils occupoient sur le Garillan. Le Pape, qui étoit guerrier, & plus propre à tirer l'Epée qu'à porter la Ferule (2), y marcha avec des Troupes, conduites par le Marquis Alberic fils de Marozie, & un secours de Grecs envoiez de Constantinople. Les Sarrasins furent défaits & entierement chassés de ces Quartiers-là, au mois d'Août 915. indiction 3. On croit que Berenger aida à cette victoire; & en effet, il fut de nouveau couronné Empereur par le Pape Jean X. au mois de Septembre 916, quoiqu'il l'eut déjà été par Etienne VII.; mais, ce premier couronnement avoit été déclaré nul par Jean IX.

Il s'unit  
aux Prin-  
ces de Ca-  
poue.

Tandis qu'Ordogne II. regnoit en Espagne, le Pape Jean X., par une pieuse hypocrisie, envoia à Compostelle un Legat pour faire ses Devotions au corps de St. Jacques. Il lui donna des Lettres pour l'Evêque Sifenand, afin qu'il fit continuellement des prieres pour lui auprès du Saint Apotre (3). A cette occasion, l'Evêque envoia un Prêtre à Rome, que le Roi Ordogne chargea aussi de ses Lettres & de riches presens pour le Pape. Ce Deputé fut bien reçu & traité avec honneur. Il y demeura un an; & pendant son sejour, il eut quelques Disputes avec les Romains touchant le Rit Mosarabique usité en Espagne. Il raporta de Rome plusieurs Livres, & rendit compte à l'Evêque Sifenand de ce qu'il avoit vû & appris. La chose étant examinée en Concile par les Evêques d'Espagne, ils trouverent que

Pieté ap-  
parente du  
Pape.

(1) Luitprand, l. II. c. 13.

(2) C'étoit le Bâton Pastoral.

(3) Ambr. Mor. Lib. XV. c. 47.

An de J.C.  
920.

Reunion  
de l'Eglise  
de C. P.

que leur Rit n'avoit rien de contraire à la foi Catholique, & résolurent seulement de se conformer au Rit Romain, pour les paroles de la consecration. L'Evêque Sifenand mourut peu de tems après consumé de Vieillesse l'an 920. & il est mis au rang des Saints.

Ce fut au mois de Juillet de la même année 920. que Romain, qui avoit beaucoup de credit en Orient, procura la réunion de l'Eglise de Constantinople, c'est-à-dire des Metropolitains & des Clercs divitez au sujet des Patriarches Nicolas & Euthymius; & comme ce dernier étoit mort en exil, son corps fut rapporté solennellement à Constantinople. La source du Schisme avoit été le quatrieme Mariage de l'Empereur Leon: c'est pourquoi le Decret d'Union finissoit ainsi (4): „ Nous defendons à l'avenir que depuis „ cette année 6428. indiction huitieme, personne soit assez hardi pour con- „ tracter des quatriemes nôces, mais qu'elles soient absolument rejettées. Si „ quelqu'un le fait, il sera privé de toute Communion Ecclesiastique, & „ même de l'entrée au lieu Saint, tant qu'il demeurera dans cette conjonction. „ Car c'est ainsi que nos Peres en ont ordonné. Quant aux troisiemes nô- „ ces, les Peres à la verité les ont permises, mais comme une foiblesse hon- „ teuse: c'est pourquoi nous ordonnons, que si quelqu'un, n'ayant point „ d'enfans à l'age de quarante ans, se marie pour la troisieme fois, il sera „ privé de la Communion pendant cinq ans; & ne pourra ensuite la rece- „ voir qu'à Pâques seulement, comme étant purifié par l'abstinence du Ca- „ réme. Mais on ne pardonnera point les troisiemes nôces à l'homme de „ quarante ans qui a des Enfans. Si un homme de trente ans, aiant des „ Enfans, épouse une troisieme femme, il sera privé de la communion „ pendant quatre ans. Ensuite, il ne communiera que trois fois l'année, à „ Pâques, à l'Assomption de Notre Dame, & à Noel, à cause des Jeûnes „ qui précèdent ces trois fêtes. S'il n'a point d'Enfans, il sera seulement „ sujet à la Penitence, observée jusques à present pour les troisiemes nô- „ ces. Quant aux secondes, ou même aux premieres nôces, elles ne doi- „ vent avoir aucune mauvaise cause, comme de Rapt ou de Debauche pré- „ cedente: autrement les contractans ne seront reçus à la Communion, qu'a- „ près avoir accompli la Penitence de la Fornication, qui est de sept ans, „ si ce n'est à l'Article de la mort. „ Ce Decret d'Union se lisoit depuis „ tous les ans au mois de Juillet, sur l'Ambon de la grande Eglise à Constan- „ tinople.

Lettre du  
Patriarche  
Nicolas au  
Pape.

L'Empereur envoya à Rome, pour faire approuver ce Decret, comme nous voions par une Lettre du Patriarche Nicolas au Pape Jean X. (5), où il dit: „ Vous savez les afflictions que nous avons souffertes depuis envi- „ ron quinze ans; mais, lorsque nous l'esperions le moins, Jesus-Christ a ap- „ paisé la Tempête, & nous sommes tous heureusement réunis. C'est pour- „ quoi nous vous écrivons pour renouer le commerce interrompu par la dif- „ ficulté des tems, afin qu'envoiant des Legats de part & d'autre, nous con-

(4) *Ap. Th. Balsam.*

(5) *Tom. 9. Concil. p. 1267.*

„ convenions tous que ce quatrieme mariage, qui a causé tant de scandale, An de J. C.  
 „ n'a pas été permis à cause de la chose, mais de la Personne, & par indul- 920.  
 „ gence pour le Prince, de peur que sa colere n'attrât de plus grands maux.  
 „ Ainsi, on recommencera à Constantinople à lire votre nom, avec le nô-  
 „ tre dans les sacrez Dyptiques, comme on avoit accoutumé, & nous  
 „ jouirons d'une paix parfaite. L'Empereur vous en prie instamment par  
 „ Basile Protospataire, qu'il vous envoie, à qui nous avons joint le Prêtre  
 „ Euloge. Vous nous enverrez aussi des Legats pour regler avec nous ce  
 „ qui pourroit avoir besoin de correction. „

Vers le même tems, le Pape reçut des plaintes du Clergé de Tongres, Eglise de  
 contre Herman Archevêque de Cologne (6), qui avoit ordonné Hilduin Tongres.  
 pour être Evêque de cette Ville, quoique le Roi Charles-le-Simple eut  
 donné le Siege à Richer Abbé de Prom, élu par une partie du Clergé. Le  
 parti de Richer porta aussi sa plainte au Pape, qui écrivit (7) à l'Archevê-  
 que de Cologne, le blâmant d'avoir ordonné Hilduin, sans l'ordre du Roi:  
*sans lequel, dit-il, on ne doit point ordonner d'Evêque dans aucun Diocèse.* Il  
 lui mande de venir à Rome avec Hilduin & Richer à la mi-Octobre, ou  
 au plus tard au premier d'Avril, pour être jugez en Concile, suivant les  
 Canons. Le Pape écrivit en même tems au Roi Charles sur cette affaire.  
 L'Archevêque Herman envoya la Lettre qu'il avoit reçue du Pape à l'Abbé  
 Richer, l'invitant à se rendre à Rome. Pour y satisfaire, Hilduin & Ri-  
 cher y allerent: Herman fut retenu par une Maladie, mais Hilduin évita le  
 Jugement du Pape, qui l'excommunia. Ainsi, Richer gagna sa cause, &  
 fut ordonné Evêque par le Pape même qui lui donna le *Pallium*, quoiqu'au-  
 cun de ses Predecesseurs ne l'eut eu. Il revint donc prendre possession de  
 l'Evêché de Tongres, où il dissipa le parti contraire, & se fit aimer de tout  
 le Monde. Il fut magnifique à orner & à bâtir les terres dependantes de  
 l'Eglise. Cependant, cette affaire ne fut entierement terminée qu'en 922. An de J. C.  
 Et Hervé Archevêque Rheims étant mort la même année, Robert fils de 922.  
 Robert le Fort, qui avoit été reconnu Roi, à la place de Charles-le-Simple,  
 fit sacrer Archevêque, Seulfe, Archidiacre de la même Eglise. Seulfe  
 étant ainsi puissamment protégé, & se voyant affermi sur son Siege, en-  
 voia à Rome, demander au Pape Jean d'approuver son ordination & de  
 lui envoyer le *Pallium*; ce qu'il obtint l'année suivante.

Cependant, Seulfe mourut après trois ans & cinq jours d'Episcopat, & An de J. C.  
 le bruit courut qu'il avoit été empoisonné par les gens de Hebert, Comte de 925.  
 Vermandois (8). En effet, il vint aussi-tôt à Rheims, & y fit venir Ab-  
 bon Evêque de Soissons, & Bovon de Chalons, avec lesquels il traita de l'é-  
 lection d'un Archevêque. Il rangea le Clergé & le Peuple à sa volonté,  
 leur faisant craindre que les biens de l'Archevêché ne fussent divisez & don-  
 nez à des Etrangers. Hebert eut assez d'autorité pour faire élire Archevê-  
 que Hugues, Archevê-  
 que de Rheims à l'age de 5.  
 ans.

(6) Flodoard, Chr. an. 920. Chr. Lob. t. 19.  
 (7) Tom. 9. Concil. p. 574.

(8) Flodoard, Chr. an. 925. & IV. Hist. c. 19.

An de J. C.  
925.

que de Rheims son cinquieme fils nommé Hugues, quoiqu'il n'eut pas encore cinq ans. De-là, ils allerent en diligence trouver le Roi Raoul, pour avoir son agrément. Le Roi, par le Conseil des deux Evêques, approuva l'élection de cet Enfant, & donna au Comte Hebert son Pere l'Administration de l'Archevêché. Il ne manquoit plus que le consentement du Pape. Pour l'obtenir, le Comte Hebert envoya à Rome des Deputez de l'Eglise de Rheims, avec Abbon Evêque de Soissons. Jean X., bien plus occupé de ses Amours, que des affaires de l'Eglise, confirma cette élection; & il commit l'Evêque Abbon pour exercer les fonctions Episcopales dans l'Archevêché de Rheims.

An de J. C.  
926.

Revolu-  
tion en I-  
talie.

Tandis qu'ils étoient à Rome, ils furent temoins de la Revolution qui y arriva. Car les Italiens, aiant chassé Rodolfe Roi de Bourgogne, après qu'il eut regné deux ans en Italie, appellerent en 926. Hugues Comte d'Arles, fils du Comte Thibaut & de Berte fille du Roi Lothaire & de Valdrade (9). Hugues vint par Mer en Italie, & arriva à Pise, où se trouverent des Deputez du Pape Jean, & de la plupart des Seigneurs, qui l'inviterent à accepter le Gouvernement du Pais; & il fut reconnu Roi à Pavie d'un consentement unanime. Le Pape le vint trouver à Mantoue, où il fit alliance avec lui. Hugues regna 20. ans en Italie. Il étoit brave, rusé, liberal, protegeant les Lettres & la Religion, mais adonné aux femmes. Son Roiaume étoit presque renfermé dans les Limites de la Lombardie, & il n'étoit point Maître de Rome. C'étoit Gui son frere, uterin, qui y commandoit; car, Berte sa Mere épousa en secondes noces Adalbert Marquis de Toscane, & en eut ce fils qui lui succéda. Il étoit donc Maître de Rome avec l'impudique Marozie, qu'il avoit épousée pour augmenter son credit; quoique de son Pere Adalbert elle eut eû un fils nommé Adalberic; ce qui faisoit un inceste bien averé. Marozie aiant conçu quelque haine contre le Pape, peut-être à cause de ses liaisons criminelles avec sa sœur Theodore, ou, comme disent quelques Auteurs, étant jalouse du pouvoir que ce Pape donnoit à Pierre son frere, resolut de s'en défaire. Elle persuada à Gui son mari d'exécuter ses violens desseins. De sorte qu'un jour le Pape étant avec son frere, & quelques autres dans le Palais de Latran, des Soldats de Guy & de Marozie entrerent, qui tuerent Pierre aux yeux du Pape, le prirent lui-même, & le mirent en Prison, où il mourut quelque tems après, aiant tenu le St. Siege environ seize ans. (10). On dit (11) qu'on l'étouffa, en lui mettant un Oreiller sur le visage. Il faut avouer que Jean X. meritoit bien une pareille mort. Il étoit impudique, avare, & ambitieux, ne prenant aucun soin de la Religion, ni des mœurs, & sacrifiant tout à ses interêts.

Mort de  
Jean X.

An de J. C.  
928.

(9) Flodoard, Chron. an. 926. Luitprand, Lib. III. c. 4.

(10) Luitprand, III. c. 12.

(11) Flodoard, Chron. an. 928.

CONSTANTIN  
PORPHYROGENETE,  
*Empereur d'Orient.*

LEON VI. RODOLFE, OU RAOUL,  
*Roi de France.*

An de J.C.  
928.

## C X X V I I . P A P E .

LEON VI. étoit Romain, fils de Christofle Primicier, s'il en faut croire Baronius & Papebroch. On dit qu'il fut élu canoniquement; & on fait de lui un Eloge magnifique (\*). On loue sa modestie & l'intégrité de ses mœurs, & on assure qu'il prit autant de soin de la Religion, qu'il étoit possible, dans ces tems de corruption: car, il fit ses efforts, assure-t-on, pour reconcilier les Citoyens Romains, qui, par la temerité & la folie des Pontifes précédens, se faisoient encore une espece de Guerre civile. Il ne negligea rien pour pacifier les troubles de l'Italie, appaiser les Ennemis du dehors, & chasser les Barbares qui tyrannisoient le País. Il est facheux que Platine ait dit tant de belles choses, sans produire aucun témoin. Le genie du Siecle ne determinera pas le Lecteur judicieux à croire que Leon VI. possédât tant de belles qualitez. Quoiqu'il en soit, ce Pape mourut après un Pontificat de six mois & quelques jours. Il eut été bien difficile de former de vastes entreprises, & tout à fait impossible de les executer, en si peu de tems. C'est en pareils cas, que la volonté doit être réputée pour le fait.

CONSTANTIN  
PORPHYROGENETE,  
*Empereur d'Orient.*

ETIENNE VIII. RODOLFE, OU RAOUL,  
*Roi de France.*

## C X X V I I I . P A P E .

LE Pontificat d'ETIENNE VIII. est encore fort obscur. Neanmoins on (†) loue sa douceur & sa pieté. Il étoit Romain, fils de Theudemond; &, quoiqu'il tint le St. Siege deux ans, un mois, & douze jours, on ignore tout ce qu'il peut avoir fait pendant ce tems-là, & on fait seulement qu'il mourut en 931.

An de J.C.  
929.

CONSTANTIN  
PORPHYROGENETE,  
*Empereur d'Orient.*

JEAN XI. RODOLFE, OU RAOUL,  
*Roi de France.*

## C X X I X . P A P E .

APRÈS la mort d'Etienne VIII., la Patricienne Marie, ou Marozie, se servit du pouvoir absolu qu'elle avoit à Rome, avec Guy, Marquis de Toscane son Epoux, pour faire ordonner Pape un fils nommé Octavien qu'elle avoit eu du Pape Sergius III. quoiqu'outre le vice de sa naissance, il

An de J.C.  
931.

Electio  
de Jean  
XI.

(\*) Platine, in Leon. VI.

(†) Platine.

An de J. C.  
931.

Mariage  
incestueux  
de Marozie.

Rathier,  
Evêque de  
Verone.

An de J. C.  
933.

Alberic,  
Maître de  
Rome.

ne fut agé que de vingt cinq ans (1). Aussi n'eut-il aucune autorité, ni aucun éclat, faisant seulement les Ceremonies de la Religion, & commettant des Crimes énormes.

Peu de tems après l'ordination de JEAN XI. Guy Marquis de Toscane mourut; & la Megere Marozie, qui tyrannisoit horriblement l'Eglise Romaine, en faisant & en detruisant les Papes selon son caprice, songea serieulement à prendre des mesures pour se maintenir dans sa violente Usurpation. Elle offrit au Roi Hugues son beau-frere la Principauté de Rome, pourvû qu'il voulut l'épouser, quoiqu'il fut frere Uterin de son feu Mari. L'Ambition de Hugues ne fut reprimée, ni par cette consideration, ni par la honte d'une si detestable Alliance. Il alla promptement à Rome, où il accomplit ce criminel Mariage. Il lui fut néanmoins aussi funeste qu'il l'avoit crû avantageux, comme nous le verrons dans la suite.

Avant que le Roi Hugues vint à Rome, il avoit donné l'Evêché de Verone à Hilduin, qui avoit prétendu à celui de Tongres (3); & qui, contraint de ceder à Richer, s'étoit retiré auprès de ce Prince. Rathier, Moine de Lobes, un des plus savans hommes de son Siecle avoit suivi Hilduin, pour lequel il s'étoit toujours déclaré; & le Roi Hugues, en donnant à Hilduin l'Evêché de Verone, promit à Rathier de le lui donner, quand Hilduin seroit élevé à une plus grande place. Il devint en effet Archevêque de Milan; & Rathier fut envoyé à Rome demander le *Pallium*, qu'il lui apporta, avec des Lettres du Pape Jean, par lesquelles il prioit que Rathier fut ordonné Evêque de Verone. Mais, le Roi Hugues avoit changé de disposition à son égard, & vouloit donner cet Evêché à un autre; c'est pourquoi cette priere du Pape lui fut très-desagreable. Il y eut pourtant égard, à la sollicitation del' Archevêque Hilduin & des Grands du Roiaume, & Rathier fut ordonné Evêque de Verone: mais, le Roi jura, qu'il ne s'en rejouiroit de sa vie, & ne cessa de le persecuter depuis.

L'infame Alliance du Roi Hugues avec Marozie eut cette année des suites funestes (4). Hugues, croiant sa Domination bien affermie, commença à mepriser les Romains, & particulièrement Alberic, né de l'inceste de Marozie avec le Marquis Adalbert. Comme par ordre de sa Mere il donnoit à l'aver au Roi son Beau-Pere, celui-ci lui donna un soufflet, parce qu'il avoit trop versé d'eau. Alberic, outré de cet affront, assembla les Romains, & les excita si violemment contre Hugues, & contre sa propre Mere, qu'ils choisirent Alberic même pour leur Chef, & allerent aussi-tôt attaquer le Château St. Ange, pour ne pas donner le tems à Hugues d'assembler ses troupes. Le Roi étant ainsi surpris, & hors d'état de se defendre, fut tellement epouvanté, qu'il se sauva par l'endroit où la Forteresse joignoit les murs de la Ville. Alberic, étant ainsi Maître de Rome, tint enfermez dans le Château Marozie sa Mere, & le Pape Jean son frere.

Le

(1) *Flod. Vers. Luitprand, Lib. III. c. 12.*

(2) *Ibid. Voy. aussi Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. 1.*

(3) *Chronic. Lobiefs. c. 19. Mabillon, Sac. 4. Act. p. 478.*

(4) *Luitprand, III. c. 12. Sigonius, Lib. 6.*

Le Pape Jean supporta sa captivité jusqu'à l'an 936. ne pouvant pas même exercer les fonctions de son Ministère, sans le consentement de son frère Alberic. On croit (5) que dès le premier instant de sa Prison, il ne fut plus regardé comme Pape. Il étoit extrêmement effeminé; & le Cardinal Baronius, considérant la corruption de ce Pape, n'a pu s'empêcher de dire qu'il souilla plus l'Eglise, qu'il ne la regla. Au reste, l'Auteur du *Tableau des Papes* (6), a fait ici un Anachronisme de 30. ans bien comptés; car, il attribue à Jean XI. fils de Sergius les excès commis par Jean XII. qui fut déposé par les soins du Grand Othon.

An de J. C.  
936.

Mort de  
Jean XI.

CONSTANTIN  
PORPHYROGENETE,  
Empereur d'Orient.

LEON VII. LOUIS D'OUTRE-MER,  
Roi de France.

C X X X. P A P E.

LEON VII. Successeur de Jean XI. fut ordonné en 936. C'étoit, dit-on (1), un Serviteur de Dieu, qui, bien loin de rechercher cette Dignité, fit ce qu'il pût pour l'éviter, & y fut élevé malgré lui. Il continua sa maniere de vivre, appliqué à la meditation des choses celestes; affable, sage, & agréable dans ses Discours. Frodoard, qui en fait ce Portrait avantageux, l'avoit vû, & avoit mangé & conversé avec lui. Alberic étoit toujours Maître de Rome, malgré les vains efforts du Roi Hugues pour la reprendre.

Eloge de  
Leon VII.

Le Pape voulant accorder ces deux Princes, & rétablir la Discipline Monastique, fit venir à Rome la même année 936. Odon, Abbé de Cluny, dont le credit étoit grand auprès du Roi Hugues (2). Odon visita en passant le solitaire Adegim son ancien ami. Etant arrivé à Rome, il procura la Paix (3) entre le Roi Hugues & Alberic, à qui le Roi donna sa fille en Mariage. Le Prince Alberic conçut tant de respect pour Odon, qu'il voulut faire couper les mains à un Païsan, qui avoit pensé le frapper, mais l'Abbé l'en empêcha. Le Pape & tout le Clergé de Rome obligèrent Odon à rétablir le Monastere de St. Paul comme il avoit été autrefois, & il y faisoit ordinairement sa demeure tant qu'il fut à Rome. En ce voyage Odon fit paroître sa patience & sa charité, repandant par-tout des Aumônes abondantes.

L'Abbé  
Odon à  
Rome.

Gerard, Archevêque de Lorc, dont le Siege fut depuis transferé à Juva-ve, ou Salsbourg, étant venu à Rome, consulta le Pape sur plusieurs Abus, qui regnoient en Baviere & dans les Pais voisins; & rapporta une Lettre adressée (4) aux Rois, aux Ducs, aux Evêques de Juvave, de Ratisbonne, de Frisingue, & de Sebone ou Siben, dont le Siege fut depuis trans-

Lettre du  
Pape pour  
la Pavie.

(5) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LV. §. 14*  
 (6) Des Mareis, *Tableau des Papes. §. 20.*  
 (1) Flodoard, *Vers. Idem Chronic. an. 936.*  
 (2) *Vita Odon. Lib. I. n. 27.*  
 (3) Luitprand, *Lib. IV. c. 1. Vita Odon. Lib. II. n. 2. & alibi.*  
 (4) *Epist. 4. tom. 9. Concil. p. 595.*



An de J. C.  
936.

feré à Brixen. Le Pape Leon, dans cette Lettre, repond ainsi aux Consultations de l'Archevêque Gerard. On demande si on doit mettre en Penitence ceux qui ont fait mourir des devins, des enchanteresses, ou des sorciers: car, c'étoit le Siècle des Malefices. On repond que bien que l'ancienne Loi les condamne à mort, le Jugement Ecclesiastique leur sauve la vie, pour faire penitence; mais, s'ils ne s'y foudent pas, ils sont sujets aux Loix humaines, dont la rigueur sera innoemment exercée contr'eux. On demande si l'Evêque doit dire *Pax vobis*, ou *Dominus vobiscum*; & on repond qu'il faut suivre l'usage de l'Eglise Romaine, où l'on dit *Pax vobis* les Dimanches & les Fêtes; mais non aux jours de Jeune. Le Pape defend de dire l'Oraison dominicale à la benediction de la table, comme devant être réservée au sacrifice: mais, l'usage contraire a prévalu. „ L'Archevêque Gerard nous a raporté, continue le Pape, un desordre deplorable, que „ les Prêtres se marient publiquement, & a demandé si leurs Enfans peuvent „ être promûs aux Ordres. On voit combien ces mariages sont criminels „ par le Concile de Nicée, qui defend aux Prêtres de loger même avec „ des femmes; & le Concile de Neocesarie ordonne de déposer un Prêtre „ qui se marie, ce que nous voulons qui soit executé. Mais les enfans ne doi- „ vent point porter l'iniquité de leur Pere, suivant le Prophete (5). „ Les Corévêques ne doivent consacrer les Eglises, ni ordonner des Prêtres, ni donner la confirmation. Il est defendu d'épouser sa Marraine, ou sa filleule. Ceux qui étant Parens au troisieme ou au quatrieme degré se sont mariez sans le savoir, doivent être soumis à la Penitence. A la fin de la Lettre, le Pape ordonne aux Evêques d'obéir à l'Archevêque Gerard comme son Vicaire, & il enjoint à Eberard, Duc de Baviere, de lui prêter secours.

An de J. C.  
939.

Mort de  
Leon VII.

Les Historiens n'ont pas suivi les actions du Pape Leon VII. ce qui nous reduit à un facheux silence. Tout ce qui me reste à dire, c'est que ce Pape, après un Pontificat de plus de trois ans, mourut vers la fin de l'an 939. & fut enterré à St. Pierre. Je n'ajoute rien à ce que j'ai dit de sa vertu.

CONSTANTIN  
PORPHYROGENETE,  
Empereur d'Orient.

ETIENNE IX.

LOUIS D'OUTRE-MER,  
Roi de France.

CXXXI. P A P E.

An de J. C.  
940.

Etienne  
IX. Pape.

ON rapporte à l'an 940 l'Ordination d'ETIENNE IX. Il étoit Allemand de Nation, & il fut élevé sur le St. Siege par le credit du Roi Hugues, & la Faction que ce Prince avoit à Rome, dans la vuë de plaire à l'Empereur Othon, dont il recherchoit l'amitié (1). Mais, cette Election n'étant pas agréable au Prince Alberic, le pauvre Etienne en souffrit

(5) *Ezech. XVIII. 20.*

(1) *Baronius.*

frit mille insultes. On dit même que les Romains prirent ce Pape en telle averfion, qu'il lui découperent le vifage & le defigurerent de forte qu'il n'oit plus paroître en public (2).

An de J.C.  
942.

Artaud, Archevêque de Rheims, aiant été depofé par un Concile tenu à Soiffons, Hugues fils du Comte Hebert fut ordonné à fa place. Dès que ce Prelat fut intronizé, il envoya à Rome des Deputez pour demander le *Pallium*, qu'il obtint d'Etienne IX. Ses Deputez revinrent en 942. avec un Evêque nommé Damafe, que le Pape envoioit Legat en France. Il portoit des Lettres aux Seigneurs & à tous les Habitans de France & de Bourgogne, pour reconnoître le Roi Louis, & envoier des Deputez à Rome, avec menace d'excommunication, s'ils ne fatisfaisoient avant Noël, & s'ils continuoient de lui faire la Guerre. Surquoi les Evêques de la Province de Rheims, aiant conféré avec le Comte Hebert, le prierent d'interceder auprès du Comte Hugues, pour lui faire reconnoître le Roi: car, c'étoit fon plus puiffant Adverfaire.

Hugues,  
Archevê-  
que de  
Rheims.

La même année 942. le Pape Etienne fit venir à Rome pour la troisieme fois Saint Odon, Abbé de Cluny, afin de procurer la Paix entre Hugues, Roi d'Italie & le Patrice Alberic (3): car, la Guerre continuoit toujours entr'eux, & le Pape en souffrit, comme je l'ai remarqué. Pendant que Saint Odon fut à Rome, Alberic lui donna le Monastere de St. Elie à Suppenton près de Nepi, pour y établir la Reforme. Il y mit pour Abbé un de fes Disciples nommé Theodart.

L'Abbé  
Odon ap-  
pellé à  
Rome.

Le Pape Etienne, honteux des blessures qu'on lui avoit faites par ordre du Patrice Alberic, ne fit rien de remarquable (4), & il mourut en 943. après un Pontificat de trois ans & quatre mois.

An de J.C.  
943.

Mort d'E-  
tienne IX.

CONSTANTIN  
PORPHYROGENETE,  
Empereur d'Orient.

MARTIN III.

LOUIS D'OUTRE-MER,  
Roi de France.

C X X X I I . P A P E .

ENVIRON dix jours après la mort d'Etienne IX. le Patrice Alberic fit élire un Pape que les Historiens nous font connoître sous le nom de MARIN II. ou de MARTIN III. Sa vie fut obscure; & il fut très-attaché aux Pratiques Monachales; car on assure (1) que pendant trois ans & demi que dura son Pontificat, il ne s'appliqua qu'aux devoirs de la Religion, à reparer les Eglises, & à affister les Pauvres. Ce caractère de Devotion ne convient point à un Souverain Pontife. Cela me fait souvenir de la faillie d'un homme d'Esprit, qui entendoit donner des Eloges à la Pieté & à la Morale sévere d'Innocent XI. l'an 1689. „ Le Catholicisme, dit-

Martin  
III. Pape.  
Son caractere.

La Pieté  
ne con-  
vient pas  
aux Papes,

il

(2) Platine, Papebroch, Conat.

(4) Platine.

(3) Elog. Odon. n. 38. §. 5. Act. Bened. p.  
141. Vita per Jo. Lib. III. n. 7.

(1) Platine, Stella, Flodoard.

An de J.C.  
943.

„ il (2), n'a que faire d'un tel Pape; il trouveroit mieux son compte dans un Souverain Pontife, qui entendit l'art de s'aggrandir, & de profiter des „ conjonctures, selon toute la Rubrique des Cours les plus raffinées. La „ Grandeur & la Majesté de l'Eglise Catholique demandent un Chef qui „ possède, non pas les vertus d'un Prêtre, mais les talens d'un fin Politi- „ que. Elles demandent un Chef, qui ait le courage de se damner pour le „ bien & pour l'aggrandissement de ses Etats. C'est-là le moien de faire „ l'Office du bon Pasteur, qui met sa Vie pour ses Brebis. C'est se devouer „ pour la Republique, mieux que (3) Codrus & les Decius ne firent. Un „ Pape scrupuleux & devout n'est propre qu'à laisser deperir le Temporel de „ l'Eglise, qui est si avantageux pour le maintien du Spirituel. „ Ainsi, la douceur, l'affabilité, l'Amour de la Paix, qu'on attribue à Martin III. sont bien des vertus pour un Chrétien; mais peu s'en faut que ces vertus ne foient des vices dans un Pape.

An de J.C.  
946.

Mort du  
Pape.

Cette pensée me conduiroit à des Reflexions satiriques, vives, & réjouif-  
fantes, que j'ai dessein d'écarter, pour observer, selon le Plan de cet Ou-  
vrage, que Martin III. accorda quelques Privileges à diverses Eglises: mais  
si peu importans, qu'il seroit inutile, & même ennuyeux, d'en faire men-  
tion dans le detail. On assure aussi (4) qu'il écrivit une Lettre piquante à  
Sicon, Evêque de Capoue, par laquelle il lui reproche son Ignorance des Ca-  
nons & des Saintes Lettres, ses Liaisons intimes avec les gens du Monde,  
& la Violation temeraire des Loix de l'Eglise. Ces reproches assez durs  
étoient fondez sur ce que Sicon, au mepris des Loix divines & humaines,  
avoit donné en fief à son Diacre une Eglise que le Prédecesseur de Sicon  
avoit accordé aux Moines Benedictins, pour y établir un Monastere. Le  
Pape ordonne que cette Eglise leur soit renduë, sans delai, & qu'on fon-  
de le Monastere, qui seroit, à l'avenir, hors de la Jurisdiction de l'Evêque  
de Capoue & de ses Successeurs, sous la direction du couvent de St. Benoit  
qui subsistoit dans cette Ville. D'ailleurs, il defendit à Sicon d'avoir ja-  
mais aucun commerce, pas même à l'Autel pour la celebration de l'office  
divin, avec le Diacre à qui il avoit donné cette Eglise, sous peine, en cas  
de desobéissance, d'être deposé & excommunié. Ce Pape mourut enfin  
l'an 946. Le Genre de sa mort n'est pas plus connu que sa maniere de vivre.  
Le P. Petau (5) affirme que Martin III. réunit les Princes Chrétiens  
contre les Barbares qui ravageoient l'Empire. Mais, outre que ce fait  
n'est pas appuié sur de bons témoignages, il me paroît contraire à la Ve-  
rité Historique, puique les Troubles duroient encore sous le Pontificat  
suivant.

(2) Apud Bayle, *Diff. Art. Bellarmin.*

Rem. P.

(3) *Codrus pro Patria non timidus mori.*  
Horat. Od. 19. Lib. 3.

(4) *Leo Ostiensis, Lib. I. c. 60.*

(5) *Petau, dans son Catalogue des Papes,*  
*in Rationar. Tempor.*

An de J.C.  
946.CONSTANTIN  
PORPHYROGENETE,  
Empeur d'Orient.AGAPET II. LOUIS D'OUTRE-MER,  
LOTHAIRE,  
Rois de France.

C X X X I I I . P A P E .

LE Successeur de Martin III. se nommoit AGAPET II. Il étoit Romain, & il fut élu par la Faction du Patrice Alberic, qui, pour conserver son credit, & maintenir sa Tyrannie dans Rome, avoit soin de faire mettre sur le St. Siege des Papes simples & ignorans, qui ne se mêlassent d'aucune affaire temporelle. Il crut trouver un sujet tel qu'il pouvoit le desirer en la Personne d'Agapet II. qu'il fit introniser l'an 946. La division étoit grande entre les principaux Seigneurs d'Italie; mais, l'autorité du Roi Hugues diminua beaucoup sous ce Pontificat, par les secours que le Grand Othon, & Herman Duc de Souabe, donnerent à Berenger pour repasser les Alpes, & retablir sa Puissance en Italie; tandis que, d'autre côté, le Pape faisoit tous ses efforts pour reconcilier le Roi Hugues avec le Patrice Alberic; sans que l'on sache quelle fut l'issue de ses Negotiations, parce que Hugues, ne pouvant résister aux Armes victorieuses de Berenger, fut contraint de lui céder la place.

Election  
d'Agapet  
II.

La premiere demarche du Pape pour les interêts temporels & spirituels de l'Eglise fut d'envoyer au Roi Othon pour Legat Marin Evêque de Polymarte, ou Bomarzo en Toscane, afin d'assembler un Concile general; & il y appella par ses Lettres quelques Evêques de Gaule & de Germanie. Le Concile se tint à Ingelheim dans l'Eglise de St. Remy le septième de Juin 948. (1), en presence des deux Rois Othon & Louis. Le Legat Marin y presidoit, & il y avoit 32. Evêques lui compris. Artaud, chassé du Siege de Rheims par Hugues, Comte de Paris, fut rétabli dans sa Dignité; & sur les plaintes du Roi Louis, & de l'Archevêque Artaud, le Comte Hugues fut excommunié par le Concile qui se tint la même année à Trèves. L'année suivante, le Pape affembla son Synode, & confirma les Actes des Conciles d'Ingelheim & de Trèves.

Concile  
d'Ingel-  
heim.An de J.C.  
948.

Quelque tems après, Hadumar Abbé de Fulden, étant allé à Rome en Pelerinage, le Pape Agapet apprit de lui le différend, qui étoit entre Herolde, Archevêque de Salsbourg, & Gerard Archevêque de Lorc ou Laureac, dont chacun se prétendoit Metropolitan de toute la Pannonie. Pour terminer cette querelle, le Pape écrivit une (2) Lettre à Gerard, où il déclare que son Eglise de Laureac a toujours été Metropolitanne, & seulement pour les deux Pannonies, jusques aux incursions des Huns qui ruinerent cette Ville, & obligerent l'Archevêque à transférer son Siege: que depuis Arnon fut établi premier Archevêque de Salsbourg; mais, que la tranquillité étant rétablie dans le Pais, l'un & l'autre doit garder sa Dignité, ensorte que

An de J.C.  
950.Différend  
entre les  
Prelats de  
Salsbourg  
& de Lorc.

(1) Tom. 9. Concil. p. 623. Frodoard. c. 35.

(2) Tom. 9. Concil. p. 618.

An de J. C.  
950.

Agapet II.  
appele O-  
thon en  
Italie.  
Mort de  
ce Pape.

l'Archevêque de Salsbourg ait Jurisdiction sur la Pannonie Occidentale, & celui de Lore sur l'Orientale avec le Pais des Avars, des Moraves, & des Sclaves convertis, ou à convertir; sous peine à l'Archevêque de Salsbourg de perdre sa Jurisdiction, s'il ne se soumet à ce Jugement.

Cependant, Berenger voyant que son autorité étoit affermie, & qu'il n'avoit nul concurrent à redouter, se mit à persecuter les Gens d'Eglise. Il devint le Tyran de l'Italie; &, malheureusement pour lui, le Pape Agapet l'ayant pris en haine, appella le grand Othon au secours du Clergé Romain (3). Mais, il n'eut pas la satisfaction de voir ce Prince; car il mourut l'an 956. après avoir tenu le St. Siege près de dix ans. Platine assure qu'il fut un saint Personage, & fort zélé pour le bien de la Religion.

CONSTANTIN  
PORPHYROGENETE,  
Empereur d'Orient.

JEAN XII.

LOTHAIRE,  
Roi de France.

CXXXIV. P A P E.

An de J. C.  
956.

Electon  
de Jean  
XII.

**L**A confusion qui fut en Italie, dans le Gouvernement Politique, à cause de tant de Rois & d'Empereurs qui furent faits en ce tems-là, causa par-tout un desordre extrême dans les affaires Ecclesiastiques (1). Les Evêques & les Abbez étoient tantôt faits par les Princes, tantôt intrus de leur propre autorité; & les autres Ministres Ecclesiastiques étant pareillement faits, tantôt par ceux qui dominoient dans les Villes, & tantôt par les Evêques; & quelque fois ceux qui avoient la Puissance en main, ou la faveur du Peuple, s'emparoit des Benefices. C'est ce que fit Octavien, fils du Patrice Alberic & de l'impudique Marozie. Selon quelques Auteurs, il n'avoit que 12. ans; &, selon d'autres, il étoit dans sa 18. année; mais toujours il est certain qu'il n'étoit qu'un Enfant; & que ce fut par une lâche flaterie que les Romains lui persuaderent de s'emparer du St. Siege. Octavien Maître dans Rome se fit élire par brigues, par promesses, par force, & par argent; & prit le nom de JEAN XII. Son entrée au Pontificat étant ainsi souillée de plusieurs crimes (2), il n'est pas étonnant que sa chute fut triste, scandaleuse, & suivie des grands troubles qui accablèrent l'Italie. Car, ce Pape fut un *avorton* qui porta le desordre & la confusion de tous cotés; & le Cardinal Baronius (3) lui refuse même la qualité de Pape legitime, quoiqu'il dise ailleurs (4) que, malgré les mœurs très-corrompues de Jean XII. on ne laissa pas de le reverer, parce que l'on reconnoissoit en lui la Personne de St. Pierre. Toute la subtilité de l'Ecole ne pourroit concilier ces deux endroits des *Annales* du Cardinal Baronius. Bien moins pourroit-on comprendre, que Jean XII. meritât autant de déferen-

cc

(1) Baronius, *ex Anonymo.*  
(2) Fra-Paolo, *Traité des Benefices*, p. 105.  
& *Juv.*

(2) Sigonius, *Luitprand*, &c.  
(3) Baronius, *Annal. Eccl. ad an. 955. §. 4.*  
(4) *Ad an. 960. §. 30.*

ce qu'on en auroit pour St. Pierre; puisque, selon le même Ecrivain, ce n'étoit qu'un Comedien qui jouoit le Personnage d'un Pape. Et, comme si la divine Providence avoit voulu persuader aux hommes qu'elle abandonnoit le soin de son Eglise, on vit sur le Siege de Constantinople un homme aussi monstrueux que celui qui regnoit à Rome. Je veux parler de Theophylacte, qui mourut vers le tems que Jean XII. s'empara du St. Siege. Il avoit été sacré (5) en présence des Legats du Pape, qui avoient apporté la resolution d'un Concile, touchant son ordination, & qui le mirent en possession du Thrône de l'Eglise de Constantinople. Dans ce poste éminent, il commit les plus grands excès; & on dût d'autant moins s'en étonner, qu'il fut mis en possession de cette Dignité à l'âge de seize ans (6). Tant qu'il demeura sous la conduite d'autrui, il parut sage & modéré: mais, dès qu'il fut en age d'agir par lui-même, il s'abandonna aux actions les plus criminelles & les plus honteuses. Il mettoit en vente tous les Ordres de l'Eglise, & les promotions des Evêques. Il étoit passionné jusques à la folie pour la chasse & pour les chevaux, dont il avoit plus de deux mille, & ne les nourrissoit pas de pain & d'orge, mais de pignons, de pistaches, de noisettes, de dattes, de raisins secs, & de figues trempées dans d'excellent vin, avec les parfums les plus exquis. Un jour de Jeudi Saint, comme il celebrait la Messe, celui qui avoit le soin de son Ecurie vint lui dire qu'une telle cavale, celle qu'il estimoit le plus, venoit de mettre bas. Il en fut si ravi, qu'ayant achevé la Liturgie le plus vite qu'il put, il courut à l'Ecurie voir le nouveau poulain, & revint à la grande Eglise achever le reste de l'office. Il introduisit la mauvaise coutume de danser dans les Eglises aux grandes fêtes, avec des contorsions indécentes, des éclats de rire, & des chansons triviales. Enfin, courant à cheval, il se froissa contre une muraille & cracha du sang (7). Après avoir été à la mort, il se porta mieux, mais il ne se corrigea pas. Il continua de vendre les Evêchez, d'aimer ses chevaux, & de mener une vie molle & indigne de son rang. Il traina ainsi deux ans, & son mal se tourna en hydropisie, dont il mourut l'an 956. L'état pitoyable des deux premiers Sieges du Monde peut faire juger du malheur affreux des autres Eglises: car, si Theophylacte fut incorrigible, tout le tems de sa vie, le Pape Jean XII. quoiqu'il eut changé de nom, ne changea pas pour cela de vie, étant certain qu'il n'y en eut jamais qui deshonorât plus que lui le Pontificat par toutes sortes de vices & de débauches, qu'il continua jusques à sa mort, qui fut aussi funeste & malheureuse que sa vie avoit été honteuse & détestable (8).

Comme ce Pontife avoit joint la Dignité Papale à l'Autorité temporelle, ou plutôt à la Tyrannie violente qu'il exerçoit dans Rome, dès l'an 957. il assembla une Armée, tant de ses troupes, que des secours qu'il tira du

Duché

An de J. C.  
956.

Caractere  
du Patriar-  
che Theo-  
phylacte.

An de J. C.  
957.

Arme-  
ment de  
Pape.

(5) Leon le Grammairien, Vie de l'Emp.  
Constantin, ch. X.

(6) Cedrene.

(7) Post Theophan.

(8) Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp.  
Liv. I.

An de J.C. 957. Duché de Spolette, & marcha contre Pandulfe Prince de Capoue (9). Mais Pandulfe, secouru par Gisulfe Prince de Salerne, résista au Pape Jean, & l'obligea à retourner chez lui. Le Pape envoya ensuite demander la Paix au Prince de Capoue, qui l'accepta, & ils firent Alliance.

An de J.C. 960. Mais Berenger, continuant à maltraiter le Clergé, devint tellement odieux au St. Siege, que le Pape envoya deux Legats, Jean Cardinal Diacre & Azon Scriniaire de l'Eglise Romaine, prier le Roi Othon de les delivrer de l'oppression (10). Valbert, Archevêque de Milan, y vint incontinent après, se plaignant que les Tyrans Berenger, & Adalbert son fils, avoient donné son Eglise, contre toute sorte de Droit à Manassés Archevêque d'Arles. Valdon Evêque de Como le suivit, faisant une plainte semblable. Il y vint aussi des Laïques, & il n'y eut presque aucun Evêque, ni aucun Comte en Italie, qui n'envoïât à Othon des Lettres, ou des Deputez.

Il y vient. Il y avoit déjà près de vingt-ans que ce Prince regnoit avec beaucoup de gloire en Allemagne, où il jouissoit, dans une profonde Paix, du fruit de ses victoires, après avoir dompté les Slaves & les Peuples de Bohême, réduit les Rebelles, pacifié toute la Germanie, & reconquis toute le Royaume de Lorraine. Mais, les Heros sacrifient volontiers les avantages de la Paix au desir d'acquérir une nouvelle gloire. Othon fut sensible à cette noble Ambition; & prévoiant les suites avantageuses que l'expédition d'Italie pouvoit avoir pour son interêt, il ne manqua pas d'embrasser promptement une occasion si favorable, & de descendre en Lombardie avec une puissante Armée. Tout plia sous l'effort de ses Armes victorieuses. Les Prelats, les Seigneurs, & les Deputez de Lombardie s'étant assemblez à Milan, déclarerent les Tyrans Berenger & son fils Adalbert dechûs de tous les droits qu'ils pourroient prétendre au Royaume; & Othon fut élu d'un consentement unanime: après quoi il reçut la Couronne de fer, selon la coutume, & fut proclamé Roi d'Italie. Ensuite, il se mit à la tête de son Armée, suivi d'un grand nombre de Prelats & de Seigneurs, & marcha droit à Rome: mais, avant que d'entrer dans cette superbe Ville, on dit (11) qu'il fit un serment par lequel il promit au Pape Jean de lui conserver la vie, les Membres, & sa Dignité; de ne prendre à Rome aucune resolution qui regardât le Pape, ou les Romains, sans sa participation; de maintenir tous les Privileges de l'Eglise Romaine, & de rendre au St. Siege tout ce qu'il pourroit conquérir des terres de St. Pierre.

An de J.C. 962. Othon fut reçu à Rome avec un grand appareil, & il y entra comme en triomphe aux Acclamations du Clergé & du Peuple (12), qui le proclamèrent Auguste. Ensuite, le Pape Jean le couronna Empereur, selon sa promesse, avec l'onction sacrée, & lui fit serment sur le corps de St. Pierre avec tous les Citoyens & les Grands, de ne jamais renoncer à son obéissance, & de

(9) Baronius, ex MS. ad an. 954.

(10) Supl. Reg. Herm. &c. Luitprand VI. Hist. c. 6.

(11) Dist. 63. c. 33.

(12) Prod. Chronic. Supl. Reg. an. 962. Luitprand, VI. c. 6.

de ne donner aucun secours à Berenger, ni à Adalbert, Othon de son côté rendit à l'Eglise Romaine ce qui lui avoit été ôté dans toute l'Italie, & fit au Pape en particulier de grands presens d'or & de pierreries. Il confirma par un Acte authentique les Donations de Pepin & de Charlemagne, comprenant la Ville de Rome, son Duché & ses dependances, plusieurs Villes de Toscane, l'Exarchat de Ravenne, la Pentapole, plusieurs autres Places de Lombardie, plusieurs de Campanie, le Duché de Spolette & celui de Benevent, l'Isle de Corse, le Patrimoine de Sicile: *Si Dieu le met entre nos mains*, dit l'Empereur, par une sage & pieuse restriction. Cette Donation est copiée presque mot à mot de celle de Louis-le-Debonnaire; mais, Othon y ajoute de son Roiaume de Lombardie Rieti, Amiterne, & cinq autres Villes. A la fin est la clause importante: *Sauf en tout notre Puissance, & celle de notre Fils, & de nos Descendans*. On regla ensuite l'Electio du Pape. Tout le Clergé & la Noblesse de Rome s'obligeront par serment à la faire canoniquement, & le Pape élu ne sera point sacré, qu'il n'ait promis publiquement en presence des Commissaires de l'Empereur de conserver les Droits de tous. Personne ne troublera la Liberté de l'Electio, sous peine d'exil. Enfin, il est dit, qu'il y aura toujours des Commissaires du Pape & de l'Empereur, qui lui rapporteront tous les ans comment les Ducs & les Juges rendent la Justice. Ils porteront premierement au Pape les plaintes qu'ils recevront, & il choisira, ou d'y faire remedier aussi-tôt, ou de souffrir qu'il y soit remedie par les Commissaires de l'Empereur. *Cette Clause*, dit hardiment Mr. Fleury, *montre bien, que l'Empereur se reservoit toujours la Souveraineté & la Jurisdiction en dernier ressort sur Rome & sur tout le contenu en cette Donation; & la suite de l'Histoire le fera voir*. C'est ainsi que le Grand Othon maintint les Droits de la Couronne qu'il avoit acquise, & par ses victoires, & par l'electio libre des Peuples opprimez. Du reste, ce Diplome de l'Empereur Othon est datté du 13. de Fevrier 962. L'original, écrit en Lettres d'Or, est gardé à Rome au Château St. Ange. Quoiqu'il soit trop favorable au St. Siege, on y voit pourtant de précieuses marques de l'autorité Imperiale.

Dans le même tems, l'Empereur obtint du Pape l'erection de Magdebourg en Metropole (13). Dans la Bulle qui fut expediee sur ce sujet, le Pape Jean dit en substance (14): „L'Empereur Othon nous a representé, „ qu'après avoir vaincu les Sclaves, il les a amenez à la foi Chrétienne; nous „ priant de ne les pas exposer à retomber, faute de Pasteur, sous la Puissance du Demon. C'est pourquoi, nous ordonnons que le Monastere de „ Magdebourg bâti en Saxe sur l'Elbe, comme étant le plus proche de „ ces Nations, soit erigé en Siege Archiepiscopal, qui puisse gouverner „ tout ce Troupeau par ses Suffragans. Nous voulons aussi qu'en execution du vœu fait par l'Empereur pour avoir défait les Hongrois, le Monastere de Mersbourg soit erigé en Siege Episcopal soumis à celui de „ Mag-

Magde-  
bourg éri-  
gée en  
Metropo-  
le.

(13) *Ditmar, Lib. 2.*

Tome II.

(14) *Ap. Mabillon, Sec. 5. Bened. p. 575.*



An de J. C.  
962.

„ Magdebourg, parce qu'un seul Pasteur ne peut suffire pour tant de Na-  
 „ tions. Nous voulons que le cens & la Dime de tous les Peuples, que  
 „ l'Empereur a fait baptizer, ou qui le seront par les soins de ses Succes-  
 „ seurs, puissent être distribuez aux Sieges de Magdebourg & de Mers-  
 „ bourg, & à tel autre qu'ils voudroat. Nous ordonnons aux Archevê-  
 „ ques de Mayence, de Trêves, de Cologne, de Salsbourg, de favoriser  
 „ de tout leur pouvoir ces deux erections. Et quand Dieu, par le Minis-  
 „ tere de l'Empereur & de ses Successeurs aura amené au Christianisme les  
 „ Sclaves voisins, nous voulons qu'ils établissent des Evêchez aux lieux con-  
 „ venables dont les Evêques soient consacrez par l'Archevêque de Magde-  
 „ bourg & deviennent les Suffragans. „ Cette bulle quoiqu'expediée le  
 12. de Fevrier 962. ne fut executée que six ans après.

An de J. C.  
963.

Le Pape  
se revolte  
contre  
l'Empe-  
reur.

Quoique le Pape Jean parut alors très-disposé à favoriser Othon, il ou-  
 blia bien-tôt le serment de fidelité qu'il lui avoit fait (15). Il envia au  
 Prince Adalbert, qui s'étoit retiré à Fressinet chez les Sarrazins, & lui pro-  
 mit avec serment de l'aider contre l'Empereur. Sans doute, le Pape crai-  
 gnoit que le Grand Othon ne se contentât pas du titre d'Empereur des Ro-  
 mains, sans en avoir l'effet. Il prevoit qu'un si Grand Prince voudroit  
 être Maître dans Rome, & y avoir l'autorité & la puissance Souveraine,  
 ainsi que l'avoient eue autrefois les Empereurs Grecs & les François (16).  
 L'Empereur, averti de cette Négociation, en fut surpris au dernier point :  
 mais, persuadé que le Pape, étant jeune, pourroit se corriger, comme il  
 s'en exprima, par l'exemple des gens de biens, il se contenta de se plain-  
 dre, par ses Ambassadeurs, de cette infraction du Traité fait avec le St.  
 Pere.

Plaintes  
contre le  
Pape.

Mais, les Romains, fatiguez des vexations du Pape, & de la vie infame  
 que ce Chef de l'Eglise menoit, au mepris des Loix divines & humaines,  
 dirent aux Ambassadeurs d'Othon : „ Le Pape Jean hait l'Empereur, qui  
 „ l'a delivré d'Adalbert, par la même raison que le Diable hait son Crea-  
 „ teur. L'Empereur ne cherche qu'à plaire à Dieu, & à procurer le bien  
 „ de son Eglise & de l'Etat, & le Pape Jean fait tout le contraire. Te-  
 „ moin la Veuve de Rainier son Vassal, à qui, par la Passion aveugle qu'il a  
 „ pour elle, il a donné le Gouvernement de plusieurs Villes, & de plus  
 „ des croix & des calices d'or de l'Eglise de Saint Pierre. Temoin  
 „ Estiennete, qui vient de mourir, en se delivrant de l'Enfant qu'elle avoit  
 „ eu de lui. Le Palais de Latran, autrefois l'habitation des Saints, est de-  
 „ venu un lieu infame, où il loge sa Concubine, sœur de celle de son Pe-  
 „ re. Il n'y a plus de femmes étrangères qui osent venir visiter l'Eglise des  
 „ Apôtres; sachant, que depuis quelques jours, il a abusé par force de quel-  
 „ ques unes, mariées, veuves, & vierges. Tout lui est bon, belles ou non,  
 „ riches ou pauvres. Les Eglises des Apôtres tombent en ruine, il pleut  
 „ sur les Autels; & ceux qui y entrent ne sont pas en sureté de leur  
 „ vie

(15) Eutrand, Lib. VI. c. 6. Subl. Regis.  
 an. 963. Sigonius.

(16) Maimbourg, Hist. de la Decad. de  
 l'Emp. Liv. I.

„ vic. Voilà pourquoi Adalbert convient mieux au Pape que l'Empe-  
 „ reur. „

An de J.C.  
963.

L'Empereur Othon, aiant appris cette Reponse des Romains, ne voulut pas encore punir la revolte du Pape. Il alla assieger Montefeltro, où Berenger s'étoit enfermé. Le Pape lui envoya Leon, Protoscriniaire de l'Eglise Romaine, & Demetrius le premier des Grands de Rome, promettant de se corriger de ce qu'il avoit fait par emportement de jeunesse; & se plaignant que l'Empereur avoit reçu un Evêque nommé Leon, & un Diacre Cardinal nommé Jean, qui étoient infideles au Pape. Il se plaignoit encore que l'Empereur manquoit à sa promesse, en se faisant prêter serment à lui-même, & non au Pape, dans les lieux qu'il reduisoit à son obéissance. L'Empereur repondit: „ J'ai promis de rendre à l'Eglise toutes les Terres de St. Pierre qui viendroient sous ma Puissance; & c'est à cette fin, que je veux chasser Berenger de cette Forteresse. Quant à l'Evêque Leon & au Cardinal Jean, que le Pape m'accuse d'avoir reçus, j'ai appris qu'on les a arrêtés à Capoue, comme ils alloient à Constantinople, où le Pape les envoioit à mon préjudice. On a pris avec eux un Bulgare nommé Salec, élevé chez les Hongrois, ami très-familier du Pape, & Zachée méchant homme & ignorant, que le Pape a depuis peu consacré Evêque, & l'a envoyé chez les Hongrois, pour les exciter à nous attaquer. Je ne l'aurois pas crû, si je n'avois pas vû les Lettres du Pape scellées en plomb avec son nom. „ Après cette Reponse, l'Empereur envoya Landohard, Evêque de Munster, & Luitprand, Evêque de Cremone, à Rome, avec les Envoiez du Pape, pour veiller sur la conduite du St. Pere: car, je ne ferois me persuader, quoiqu'en dise Mr. Fleury (17), que le Grand Othon eut en vuë de justifier sa conduite auprès de Jean XII. & bien moins de lui faire des excuses. Quoiqu'il en soit, les deux Evêques envoiez par l'Empereur, étant arrivez à Rome, virent bien à la reception que leur fit le Pape, combien il étoit aliéné de leur Maître. Huit jours après, le St. Pere renvoia avec eux Jean, Evêque de Narni, & Benoit, Cardinal Diacre, pour amuser encore l'Empereur par de belles paroles, tandis qu'Adalbert étoit reçu à Rome avec honneur.

Negociations entre l'Empereur & le Pape.

L'Empereur passa tout l'été au Siege de Montefeltro; mais, aiant appris qu'Adalbert étoit entré dans Rome, il ne voulut pas laisser plus long-tems impunie une Rebellion si infame, & un mépris si formel de son autorité. Il vint donc à Rome, où il étoit appelé par la plûpart des Seigneurs qui s'étoient saisis du Château de St. Paul, & lui avoient même donné des otages. Le Pape, & son Ami Adalbert, se voyant abandonnez, prirent la fuite. Ils emporterent une grande partie du tresor de St. Pierre: & Rome se trouva divisée; car, les scelerats, qui étoient en assez grand nombre dans cette Ville corrompue, tenoient le parti du Pape. Mais, comme ils étoient trop foibles, ils dissimulerent, reçurent l'Empereur avec l'honneur convenable

L'Empereur à Rome.

(17) Fleury, Hist. Eccl. Liv. LVI. §. 5.

Ande J. C.  
963.

& se soumirent à lui. Il entra donc à Rome avec toute sa Cour & ses Troupes. Les Citoyens lui promirent fidélité, & jurèrent de ne jamais élire ou faire ordonner le Pape, sans son consentement, ou celui du Roi son fils.

Concile  
de Rome.  
Accusa-  
tions con-  
tre le Pape.

Trois jours après, les Prelats Italiens & Allemands qui étoient à la suite de l'Empereur, la Noblesse, le Clergé, & le Peuple Romain, représentèrent à Othon que, pour remédier à tous les desordres & aux maux infinis que souffroit l'Eglise Romaine, il étoit à propos de convoquer un Concile, ce qui ne s'étoit pas fait depuis très-long-tems. L'Empereur, pour satisfaire à leur juste desir, & à leur ardente priere, fit tenir ce Concile, où il se trouva environ quarante Evêques, treize Cardinaux Prêtres, trois Cardinaux Diacres, plusieurs autres Clercs Officiers de l'Eglise Romaine, & quelques Laïques des plus Nobles, avec toute la Milice des Romains (18). Quand on eut fait silence, l'Empereur, qui présidoit, demanda pourquoi le Pape Jean n'assistoit pas à une si venerable Assemblée? *Nous sommes surpris, repondit unanimement le Concile, que vous nous demandiez ce que Personne n'ignore, pas même aux Indes. Ses crimes sont si publics, qu'il n'use d'aucun détour pour les cacher.* L'Empereur dit: *Il faut proposer les accusations en particulier* (19).

Accusa-  
tions con-  
tre le Pa-  
pe.

D'abord, il y eut des Cardinaux & des Evêques, qui s'étant levez accuserent le Pape de mille horribles crimes, & sur-tout d'homicide, d'adultere, de violement, d'inceste, de Profanation, de Sacrilege, de blasphème, d'impieté, & de toutes sortes de Dissolutions & de Débauches, dont il deshonorait le St. Siege, au grand scandale de toute l'Eglise. Pierre, Cardinal Prêtre, dit qu'il l'avoit vû celebrer la Messé sans communier. Jean Evêque de Narni, & Jean Cardinal Diacre, dirent, qu'ils l'avoient vû ordonner un Diacre dans une Ecurie, & hors des tems solempnels. Benoit, Cardinal Diacre, lut une accusation au nom de tous les Prêtres & les Diacres, portant que le Pape Jean faisoit les Ordinations des Evêques pour de l'argent, & qu'il avoit ordonné pour Evêque à Todi un Enfant de dix ans. Ils dirent savoir certainement, qu'il avoit abusé de la Veuve de Rainier, d'Estiennete Concubine de son Pere, d'une autre Veuve nommée Anne & de sa Niece; qu'il avoit fait du sacré Palais un lieu de Débauche: qu'il avoit été publiquement à la chasse; qu'il avoit fait crever les yeux à Benoit son Pere spirituel, qui étoit mort aussi-tôt; qu'il avoit fait mourir Jean, Cardinal Sous-Diacre, après l'avoir fait Eunuque. (Plut à Dieu qu'on eut fait à lui-même une pareille operation!) Qu'il avoit fait faire des Incendies, & avoit paru l'Epée au côté, portant le Casque & la Cuirasse. Tous, tant Clercs que Laïques, déclarerent, qu'il avoit bû du vin à la santé du Diable: qu'en jouant aux dès, il avoit invoqué le secours de Jupiter, de Venus, & des autres faux Dieux: qu'il n'avoit dit, ni matines, ni heures canoniales, & n'avoit point fait sur lui le signe de la Croix.

Com-

(18) Tom. 9. Concil. pag. 648.

(19) Luitprand, Lib. VI. Hist. c. 7.

Comme les Romains n'entendoient pas la Langue Saxonne que parloit l'Empereur, il fit dire à l'Assemblée par Luitprand, Evêque de Crémone: „ Il arrive souvent, & nous le favons par experience, que ceux qui sont „ constituez en Dignité sont calomniez par leurs Envieux; ce qui me rend „ suspecte cette Accusation qui vient d'être luë par le Diacre Benoit. C'est „ pourquoi je vous conjure, au nom de Dieu qu'on ne peut tromper, & de „ la Sainte Mere, & par le corps de St. Pierre dans l'Eglise duquel nous „ sommes, que l'on n'avance rien contre le Pape qu'il n'ait effectivement „ commis, & qui n'ait été vû par des hommes dignes de foi. „ Les Evêques, le Clergé, & le Peuple de Rome, dirent tous d'une voix: *Si le Pape Jean n'a pas commis ce que le Diacre Benoit vient de lire, & encore plusieurs autres crimes & plus honteux, que Saint Pierre ne nous delivre point de nos Pechez; que nous soions chargez d'Anathême, & mis à la gauche au dernier jour. Si vous ne nous croiez pas, croiez au moins votre Armée, qui l'a vû, il y a cinq jours, l'Epée au côté, portant le Bouclier, le Casque, & la Cuirasse. Il n'y avoit que le Tibre entre deux, qui empêcha qu'il ne fut pris en cet Equipage. L'Empereur dit: Il y en a autant de temoins, que de Soldats dans mon Armée; & d'ailleurs il s'est rendu coupable de Parjure, en faisant Alliance avec Adalbert, contre son serment.*

An de J.C.  
963.Représentations de  
l'Empereur.

Quoique tous ces crimes fussent bien averez, on voulut entendre les défenses du Pape avant que de le condamner. Pour cet effet, on lui envoya une Lettre, au nom de l'Empereur, en ces termes: „ Etant venus à Rome pour le service de Dieu, comme nous demandions aux Evêques & aux „ Cardinaux la cause de votre absence; ils ont avancé contre vous des choses si honteuses, qu'elles seroient indignes de gens de Theatre. Tous, „ tant Clercs que Laïques, vous ont accusé d'homicide, de parjure, de „ Sacrilege, d'inceste, avec vos parentes, & avec deux sœurs; d'avoir bû du Vin pour l'amour du Diable, & d'avoir invoqué dans le Jeu, Jupiter, Venus, & les autres Demons. Nous vous prions donc instamment „ de venir vous justifier sur tous ces Chefs. Si vous craignez l'insolence „ du Peuple, nous vous promettons avec serment, qu'il ne se fera rien que „ selon les Canons. „ Le Pape aiant lû cette Lettre fit reponse par écrit, s'adressant aux Evêques: „ J'apprens que vous voulez faire un autre Pape. Si vous avez ce dessein, je vous excommunie, au nom du Dieu „ Tout Puissant, afin que vous n'aiez point le pouvoir de faire cette Election, ni de celebrer la Messe. „ Le Cardinal Baronius (20), malgré ses declamations contre les dereglemens de Jean XII., soutient que cet horrible Pape ne pouvoit être jugé par une troupe d'excommuniez; & que les Prelats, qui porteroient ce Jugement absurde & temeraire, ignoroient les Canons, & qu'ils excéderent leur pouvoir; en un mot, ce docte Annaliste pretend, que le Concile n'étoit pas une Assemblée Canonique, & que l'excommunication fulminée par le Pape devoit sortir son effet. Mais, sans m'arrêter

Le Pape  
est cité au  
Concile.(20) Baronius, *Annal. Eccl. ad an. 963. §. 35.*

An de J.C.  
963.

rêter à réfuter des extravagances de cette nature, il suffira de remarquer, que le Concile, dont le Cardinal Baronius conteste le pouvoir avec tant de fureur, & si peu de raison, jugea qu'il falloit renverser du Trône le Monstre qui le profanoit (car c'est ainsi que Jean XII. fut qualifié) & mettre à sa place un véritable Pape, qui édifiait autant l'Eglise par les bons Exemples, que cet infame Usurpateur l'avoit scandalisée par une vie abominable. Mais, avant que de passer outre, on cita encore Jean XII. à comparoître devant le Concile. On lui écrivit donc une seconde Lettre, portant en substance :

„ Vous n'avez rien répondu de solide à notre première Lettre, ni envoyé  
 „ des Deputez, comme vous deviez, pour dire vos raisons. Si vous ve-  
 „ nez au Concile pour vous justifier, nous defererons à votre autorité :  
 „ mais si vous refusez d'y venir, sans avoir d'empêchement, ni d'excuse  
 „ legitime, nous mepriserons votre excommunication, & la retournerons  
 „ contre vous-même. Judas avoit reçu avec les autres Apôtres le pouvoir  
 „ de lier & de delier; mais, après son crime, il ne pût lier que lui-même. „  
 Nos Auteurs (21) prétendent que si les Evêques vouloient dire que le Pape eut perdu, par ses crimes, le pouvoir des Clefs, c'étoit une erreur manifeste, & même une Herefie, selon le Cardinal Baronius. Mais en supposant même la Vice-Déité des Papes, qui se persuadera que Jesus-Christ vueille commettre le soin de son Eglise à un homme souillé des plus grands excès, & plus digne d'être regardé comme le Successeur de Neron, que comme celui de St. Pierre? Eut-il été à propos de laisser sur le premier Siege de l'Eglise un homme qui la fouilloit, en commettant impunément les plus grands crimes? Et convenoit-il à un tel homme d'excommunier, au nom de Dieu, une Assemblée venerable, qui detestoit sa vie licentieuse? Pourroit-on croire que Dieu ratifieroit un pareil Blasphême: car, c'en étoit un; & je n'aurois pas beaucoup de peine à le prouver. Non, je l'avoue, des pensées si impies, & si injurieuses à la Divinité, ne peuvent entrer dans mon Esprit.

Deposi-  
tion de  
Jean II.

Adrien, Cardinal Prêtre, & Benoit, Cardinal Diacre, furent chargez de la seconde citation du Pape. Mais, étant arrivez au Tibre, ils ne le trouverent plus. Il s'en étoit allé dans la plaine, portant un Carquois; & personne ne put leur dire où il étoit. Ils raporterent donc la Lettre au Concile assemblé pour la troisième fois; & l'Empereur parla ainsi : „ Nous  
 „ avons attendu Jean pour proposer nos plaintes contre lui en sa presence.  
 „ Mais, comme nous savons certainement qu'il ne viendra point, nous vous  
 „ prions de considerer sa perfidie. Etant opprimé par Berenger & Adal-  
 „ bert revolté contre nous, il nous a envoyé des Deputez en Saxe, nous  
 „ priant, pour l'Amour de Dieu, de venir en Italie & de le delivrer de  
 „ leurs mains. Vous voiez ce que j'ai fait, avec l'aide de Dieu. Cependant,  
 „ oubliant la fidelité qu'il m'avoit jurée sur le corps de St. Pierre, il a fait venir  
 „ à Rome le même Adalbert, il l'a foutenu contre moi & fait des seditions

„ à

(21) Bellarmin, de Rom. Pontif. Lib. II. Fleury, Hist. Eccl. Liv. LVI. §. 6.

„ à la vuë de mes Troupes, il est devenu Chef de Guerre, & s'est revêtu  
 „ d'une Cuirasse & d'un Calque. Que le Concile déclare ce qu'il ordonne. „  
 Le Concile dit: „ Il faut un remede extraordinaire pour un tel mal. Si,  
 „ par ses mœurs corrompues, il ne nuisoit qu'à lui-même, on devroit le  
 „ tolerer; mais combien son exemple en a-t'il perverti d'autres? Nous  
 „ vous prions donc que ce Montre soit chassé de la Sainte Eglise Romai-  
 „ ne, & qu'on mette à sa place un homme qui nous donne bon exemple.  
 „ Nous le voulons, dit l'Empereur, & rien ne nous fera plus agréable que  
 „ de pouvoir mettre sur le St. Siege un digne Sujet. „

An de J.C.  
 963.

ROMAIN,  
 NICEPHORE,  
 Emp. d'Orient.

## LEON VIII.

LOTHAIRE,  
 Roi de France.

### C X X X V. P A P E.

**L**es choses étant à ce point, tout le Concile dit d'une voix, & par trois  
 fois: *Nous choisissons pour Pasteur le venerable Leon, Protoſcriniaire de l'E-*  
*glise Romaine, homme d'un merite éprouvé.* L'Empereur y consentit. Ils  
 menerent Leon au Palais de Latran avec les Cardinaux, suivant la coutume;  
 & il fut ordonné Pape au mois de Decembre en un jour convenable, dans  
 l'Eglise de St. Pierre, & ils lui jurèrent fidelité. C'est LEON VIII.  
 qui tint le St. Siege un an & quatre mois. Il étoit Romain, fils de Jean  
 Protoſcriniaire comme lui. Il fit une Ordination dans le même mois de De-  
 cembre 963. où il ordonna sept Prêtres, & deux Diacres. Au reste, nous  
 n'avons pas les Actes du Concile, où il fut élu; mais seulement le Récit qui  
 s'en trouve à la fin de l'Histoire de Luitprand.

Leon  
 VIII. élu  
 Pape.

Le Cardinal Baronius se met en fureur, à cause de la Deposition de Jean  
 XII., & de l'Electio de Leon VIII. „ Il m'est impossible, dit-il (1),  
 „ de trouver des expressions capables de représenter dignement la multipli-  
 „ cité des Pechés, & l'enormité de l'erreur, dont ce Concile se rendit cou-  
 „ pable. Il suffira de dire, que je n'ai jamais lû, qu'il se soit tenu un Conci-  
 „ le de Prelats Orthodoxes, où l'on ait eu si peu d'égard au Droit Eccle-  
 „ siastique; où les Canons aient été violez plus manifestement; où l'on ait  
 „ fait des blessures plus profondes à la Tradition; où enfin toute justice ait  
 „ été foulée aux pieds, opprimée, & renversée avec plus d'infamie. Je  
 „ me tromperois bien, si le pieux Lecteur, considerant attentivement tou-  
 „ tes ces choses, n'étoit contraint de s'écrier avec indignation: *O! la me-*  
 „ *chante, la temeraire, l'insolente Action!* „ Je ne crois pas être ennemi de  
 la Justice; mais, je n'ai pû faire une pareille exclamation qu'à la vuë des Des-  
 ordres du Pape Jean & de l'indigne Procédé du Cardinal Baronius & de  
 quelques Ecrivains aussi passionnez que lui. Car, il y a une injustice manifeste  
 à disputer le titre de Pontife à Leon VIII, qui fut élu canoniquement,  
 &

Injustice  
 de ceux  
 qui l'ap-  
 pellent  
 Anti-Pape.

(1) Baronius, *Annal. Eccl. ad an. 963. §. 31.*

An de J.C.  
963.

Reflexions  
sur la De-  
position  
de Jean  
XII.

& par les Suffrages libres de la Noblesse, du Clergé, & du Peuple, en présence de l'Empereur Othon.

„ Voilà ce qui se fit (2) en ce Concile de Rome, sous Othon le Grand, sur quoi je trouve qu'il y a des sentimens bien différens: car, plusieurs d'entre les Modernes. . . veulent que cette Assemblée ne soit qu'un Conciliabule, & Leon VIII. qu'un Anti-Pape; parce, disent-ils, que ce Concile n'a pû être légitimement convoqué sans l'autorité de Jean XII. qui étoit reconnu pour vrai Pape par l'Empereur même, & par ses Evêques; outre que quand ce prétendu Concile seroit légitime, il n'a pas eu le pouvoir de juger, ni ensuite de déposer, Jean XII., quelque méchant, & quelque scandaleux, qu'il ait pû être: ce qu'ils montrent par le Concile de Sinuesse, sous le Pape Marcellin (3), par celui de Rome, sous le Pape Symmachus, & par cette grande Assemblée des Prelats Italiens & Ultramontains tenuë à Rome en présence de Charlemagne; puisqu'en tous ces Synodes les Evêques ont toujours protesté que le Pape ne peut être jugé que de Dieu seul. Mais, les autres, qui sont incomparablement en plus grand nombre, & principalement les anciens, sur-tout les contemporains, soit qu'ils aient voulu flater l'Empereur Othon, comme le dit Baronius, ou qu'ils aient écrit de bonne foi ce qu'ils croioient, tiennent pour ce Synode, & pour la validité de l'élection du Pape Leon, parce qu'ils soutiennent que Jean XII. aiant été manifestement proclamé, ne fut jamais vrai Pape, quoiqu'on l'ait reconnu pour tel; non plus que ses Prédecesseurs proclamés comme lui, ne doivent jamais être mis au nombre des vrais Pontifes, selon même le Cardinal Baronius, quoiqu'ils aient été reconnus. Et ils ajoutent qu'encore qu'on ne puisse juger un vrai Pape, un proclamé néanmoins, quoique toléré & reconnu pour le bien de la Paix, peut être jugé & déposé légitimement pour ses crimes, par un Concile. „ C'est ainsi qu'on raisonne de part & d'autre. Pour moi, j'ai fait connoître suffisamment ce que je pense de cette Affaire; & il ne conviendroit pas d'entrer en contestation sur cette matiere, quelque importante qu'elle soit.

Conspira-  
tion  
contre  
Othon.

L'Empereur Othon celebra à Rome la fête de Noël 963. ; & croiant n'avoir rien à craindre, ni du côté des Romains qui l'avoient reçu avec tant d'applaudissemens, ni de la part de Jean XII. qui étoit trop foible pour rien entreprendre, ce genereux Prince voulut soulager la Ville (4). Il renvoia son Armée dans l'Ombrie, & ne retint auprès de lui que fort peu de troupes pour la Garde. Mais, il connoissoit mal les Italiens, & sur-tout les Romains, qui haïssoient la Domination des Allemands, & qui, après en avoir reçu le secours qu'ils avoient imploré contre Berenger, ne souhaitoient rien tant que de les renvoyer au plutôt au de-là des Alpes, & de secouer le joug qu'ils

(2) *Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. I.*

(3) Ceux qui raisonnent de la sorte, après le Cardinal Baronius, s'appuient sur

une Fable. Voyez ci-devant la *Vie du Pape Marcellin.*

(4) *Suppl. Regin. Luisprand, Lib. VI. c. II.*

qu'ils s'étoient eux-mêmes imposé. Jean XII., qui connoissoit parfaitement bien leur humeur, & cette disposition où ils étoient, ne manqua pas de les solliciter sous main, par ses Emissaires, de prendre une si belle occasion de se défaire, disoit-il, de leur nouveau Tyran; puisque, par un coup du Ciel, il s'étoit livré lui-même entre leurs mains, avec cette poignée de gens qui ne pourroient leur résister, sur-tout quand ils seroient surpris. Et, pour donner à ses remontrances & à ses sollicitations un Degré d'efficace qu'elles n'auroient peut-être pas eû d'elles-mêmes, il leur promit, que dès qu'il seroit rentré dans Rome, il leur distribueroit tout le grand Trésor de St. Pierre, qu'il avoit eu soin d'emporter dans sa retraite, pour ne pas l'abandonner à l'avarice des Barbares. L'argent est le grand mobile de toutes choses; & les Romains, plus que toute autre Nation, sont très-sensibles aux attraites de ce metal. Ainsi, les Personnes qui avoient le plus d'autorité sur le Peuple, imitant Danaë, s'adoucirent à la vuë d'une pluie d'or, en faveur de Jean XII. La haine & l'esperance, deux fortes Passions, aux quelles on résiste difficilement, obtinrent d'eux tout ce qu'on vouloit. L'Entreprisè étant conduite avec un grand secret, tout à coup on prit les Armes par toute la Ville, au jour marqué, qui fut le second de Janvier 964. & l'on marcha en ordre de Bataille, vers le Pont du Château, pour surprendre & pour opprimer Othon dans son Quartier, qui étoit au de-là du Tibre. Mais ce brave Prince, que le bruit même de ce grand tumulte avertit assez d'une Conspiration si generale, s'étant mis promptement à la tête de ses Allemands, tous vieux Soldats accoutumés à vaincre sous un si grand Chef, en méprisant le peril & la mort, s'avance vers le Tibre, se saisit de l'entrée du Pont, arrête tout court les Romains, qui en occupoient déjà la moitié. Il les combat, il les repousse; & après une legere résistance de cette lâche Bourgeoisie, qui ne put seulement soutenir les regards de ces fiers & intrepides Allemands, dont les cris & les coups étoient également épouvantables, tout plie, tout lache le pied, & se met en fuite, avec tant de desordre & de confusion, que se précipitant & tombant sur les autres, ils s'exposoient eux mêmes à la sanglante boucherie qu'on en fit, jusqu'à ce qu'Othon, qui en eut compassion, modera la fureur du Soldat. Le Pape Leon, de son côté, le conjura d'user humainement de sa Victoire; & ce fut par son entremise, qu'il leur accorda dès le lendemain le Pardon & la Paix qu'ils demandoient: mais, ce fut à condition qu'ils prêteroiient un nouveau ferment de fidelité, & qu'ils donneroient cent otages des plus considerables de la Ville, pour assurance de leur foi. Peu de jours après, la gloire & la joye de l'Empereur Othon furent augmentées par la nouvelle de la prise de Montefeltro, où Berenger, qui y étoit assiégré fort étroitement, fut enfin contraint de se rendre à Discretion. Il fut envoyé Prisonnier en Allemagne, où il acheva le reste de ses jours dans une assez douce Captivité.

Huit jours après, l'Empereur croiant avoit tout pacifié dans Rome prit la resolution d'aller joindre son Armée dans l'Ombrie. Avant son depart,

An de J.C.  
963.An de J.C.  
964.



An de J. C.  
964.

L'Empe-  
reur rend  
les ôtages  
aux Ro-  
mains.

le Pape Leon, qui croioit auffi que tout étoit fort paisible, le supplia très-humblement, que, pour gagner de plus en plus l'affection des Romains, en leur temoignant une entiere confiance, il lui plût avoir la bonté de leur rendre leurs ôtages. „ Il le fit, dit Mr. Maimbourg (5); mais, ce fut effectivement avec trop de bonté, & trop peu de précaution, pour un Prince ce aussi adroit & aussi Politique, qu'il l'étoit. Car, les Romains, beaucoup plus irrités de leur honte & de leur defaite, qu'ils n'étoient touchés de la clemence & des bienfaits de l'Empereur, ne le virent pas plutôt attaché au Siege d'une Place, qui apparemment le devoit longtems occuper, qu'ils conspirerent de nouveau contre lui.

ROMAIN,  
NICEPHORE,  
Emp. d'Orient.

J E A N X I I .

LOTHAIRE,  
Roi de France.

Rétabli par une Sédition.

Nouvelle  
Conspira-  
tion con-  
tre l'Em-  
pereur.

Les Dames Romaines, qui s'étoient abandonnées & livrées aux *Embrassements charnels* de JEAN XII., eurent beaucoup de part à la révolution qui suivit immédiatement le depart d'Othon. Chagrines d'être si longtems privées des consolations de leur vigoureux Galant, elles formerent un puissant Parti en sa faveur, & le firent rentrer dans Rome, d'où Leon VIII. eut bien de la peine à se sauver, pour éviter la cruelle vengeance de son compétiteur, qui assurément ne lui auroit point fait de Quartier. Leon se sauva au Camp de l'Empereur, tandis que Jean XII. usurpoit de nouveau le St. Siege. D'abord cet intrus tint à St. Pierre un Concile composé des mêmes Prelats d'Italie qui venoient de le condamner, & qui, changeant d'avis selon la diversité des tems, condamnèrent avec lui, comme Usurpateur du St. Siege, celui-là même qu'ils avoient élu l'année précédente avec de grands Eloges, comme le plus digne de le remplir (1).

Concilia-  
bule du  
Pape Jean.

La premiere expedition du cruel Jean XII. fut de faire couper la main droite Jean, Cardinal Diacre; la langue, le nez, & deux doigts à Azon Protoscrinaire, parce qu'ils lui avoient été fort contraires, & demeuroient constamment attachez au Pape Leon. Dans la premiere Session de son Conciliabule, il dit (2): *Vous savez, mes chers freres, que j'ai été chassé de mon Siege pendant deux mois, par la violence de l'Empereur. C'est pourquoi je vous demande si, selon les Regles, on peut appeller Concile celui qui a été tenu dans mon Eglise en mon absence, le quatrieme de Decembre par l'Empereur Othon avec ses Archevêques & ses Evêques?* Le Concile repondit: *C'est une prostitution en faveur de Leon l'Adultere & l'Usurpateur. Nous devons donc le condamner?* dit le Pape. *Nous le devons,* dit le Concile, *par l'autorité des Peres.* Le Pape l'ayant condamné, dit: *Les Evêques ordonnez par nous ont-ils pu faire une Or-*

(5) Maimbourg, *Hist. de la Decad. de l'Emp.* Baron. an. 964.  
Liv. I.

(2) Tom. 9. Concil. p. 653.

(1) Sigebert, in *Chronic. Acta Synod. ap.*

à l'ordination dans notre Palais Patriarchal? Non, repondit le Concile. Le Pape reprit: *Que jugez-vous de Sicon, que nous avons sacré Evêque, il y a longtemps, & qui dans notre Palais a ordonné Leon, Officier de Cour, Neophyte, & Parjure envers nous, le faisant Portier, Lecteur, Acolyte, Sous-Diacre, Diacre, & tout d'un coup Prêtre: enfin, il a osé le consacrer dans notre Siege Apostolique, sans aucune épreuve, contre toutes les Ordonnances des Peres.* Le Concile dit; *Il faut déposer, & l'Ordinateur, & celui qu'il a ordonné.* Le Pape dit: *On ne sçait où il est caché. Qu'on le cherche soigneusement, dit le Concile, jusqu'à la troisieme Seance. Si on ne le trouve pas, qu'il soit condamné, selon les Canons.* Le Pape ajouta: *Que jugez-vous donc de ces deux Evêques que nous avons ordonnez, Benoit de Porto, & Gregoire d'Albane, qui ont prononcé les Oraisons sur l'Usurpateur?* Le Concile repondit: *Qu'ils soient punis de même: cependant, nous les laissons à votre discretion jusqu'à la troisieme Seance.* Qu'ordonnez-vous donc, dit le Pape, *touchant l'Usurpateur de notre Siege?* Le Concile dit: *Qu'il soit absolument condamné, afin que desormais aucun des Officiers de Cour, des Neophytes, des Juges, ou des Penitens publics, ne soit assez hardi, pour aspirer au Degré suprême de l'Eglise.* Alors, le Pape Jean prononça la Sentence contre Leon, le declarant déposé de tout honneur Sacerdotal, & de toute fonction clericale; avec menace d'anathême perpetuel, s'il continuoit d'en faire aucune, ou s'efforçoit de rentrer dans le St. Siege, & pareille menace contre ceux qui lui donneroient aide ou conseil. Le Pape ajouta: *Que jugez-vous de ceux qu'il a ordonnez?* Le Concile repondit: *Qu'ils soient deposez.* Alors, le Pape ordonna qu'ils entraissent dans le Concile revêtus de chafubles & d'étoles, & fit écrire par chacun d'eux dans un papier: *Mon Pere n'avoit rien à lui, & ne m'a rien donné.* Ainsi, il les remit au rang qu'ils tenoient auparavant. A la seconde Session du Concile tenuë le lendemain, le Pape dit que l'on avoit cherché avec soin l'Evêque Sicon, sans le pouvoir trouver; & le Concile ordonna, que sa condamnation seroit differée jusques à la troisieme Session. Alors, le Pape appella deux Evêques qui avoient ordonné Leon, savoir Benoit de Porto, & Gregoire d'Albane, & leur fit lire à chacun dans un Papier: *Moi, tel, du vivant de mon Pere, j'ai consacré à sa place Leon Officier de Cour, Neophyte, & Parjure, contre les Ordonnances des Peres.* Leur jugement fut remis à la troisieme Session. Le Pape ajouta: *Que jugez-vous de ceux qui ont prêté de l'argent au Neophyte, pour acheter la grace de Dieu qui ne se peut vendre?* Le Concile dit: *Si c'est un Evêque, un Prêtre, ou un Diacre, qu'il perde son rang; si c'est un Moine, ou un Laique, qu'il soit anathematisé.* Quant aux Abbez dependans du Pape, qui avoient assisté au Concile précédent, on les laissa à son Jugement: & il dit: *Ordonnez que jamais l'inférieur n'ôte le rang à son supérieur, sous peine d'excommunication; & que les Moines, sous la même peine, demeurent dans les Lieux où ils ont renoncé au Siecle.* Le Concile l'ordonna. A la troisieme Session, le Pape prononça, par coutumace, Sentence de Deposition contre Sicon, Evêque d'Otice, un des Ordonnateurs de Leon, sans esperance de restitution, & remit en leur premier rang ceux que Leon avoit ordonnez, comme n'ayant rien

An de J.C.  
964.

reçu de lui, alleguant l'exemple du Pape Etienne III. contre ceux qui avoient été ordonnez par Constantin. Enfin, ou defendit à aucun Laïque de se tenir pendant la Messe au tour de l'Autel, ou dans le Sanctuaire. Tel est, dit Mr. Fleury (3), ce Concile, dont la procedure semble encore moins reguliere que celle du précédent, puisque Leon absent y est condamné dès la premiere Session, sans avoir été cité une seule fois; sans qu'il paroisse contre lui, d'accusateur, ni de temoins.

Mort de  
Jean XII.

Cependant, le Pape Jean XII. ne survécut pas long-tems à ce Concilia-bule; car, comme il étoit une nuit hors de Rome, abandonné à ses infames plaisirs entre les bras d'une Femme mariée, il fut frapé dans les temples si rudement, qu'il mourut au bout de huit jours (4). Ainsi se verifia dans un sens tragique, le mot de Petrone:

. . . . . *Un seducteur de femmes mariées  
Trouve sa recompense, & ses nuits sont païées* (5).

Le Pape Jean reçut un Salaire bien digne de ses Crimes. Le bruit se repandit alors que c'étoit un Demon, qui l'avoit traité de la sorte: mais, les plus éclairés se persuaderent aisement que ce prétendu Diable ne fut autre que le mari, qui se voulut venger physiquement des cornes metaphoriques dont on chargeoit sa tête. C'étoit un mari de mauvaise humeur, & bien moins commode que la plupart de ceux de Paris. Et pourquoi, en effet, se porter à des excès inhumains pour une disgrâce, qui, dans le fond, n'est qu'une Bagatelle, & une Honte Bourgeoise. Quand même ce seroit un malheur aussi réel, qu'il est chimerique, il est commun à trop de personnes, pour qu'un homme raisonnable dût le prendre à cœur. On a très-mauvaise grace de se chagriner des amourettes de sa femme, & de se facher d'une chose, dont les plus puissans Monarques, les plus grands Guerriers, les plus beaux Esprits, les plus savans & les plus zelez Docteurs, ne sont pas exempts. C'est bien à vous, maris jaloux, petits esprits, à faire les delicats. Apprenez, par ces grands exemples, à supporter patiemment & d'une maniere heroïque votre infortune. Je ne dirois rien, si le meurtrier de Jean XII, au lieu de tuer ce Pape, se fut contenté, par maniere de divertissement, de lui mettre une rave au derriere, comme on fit au Philosophe Peregrinus (6). Mais, tuer le grand Exploiteur des Dames Romaines, c'est ce qui n'est pas pardonnable. Parlons serieusement. Il est certain, que Jean avoit deshonoré le Pontificat pendant près de neuf ans, par une très-mechante vie. Les faits, que j'ai rapportés avec exactitude, en sont une preuve indubitable; & l'on peut y joindre l'Aveu du Cardinal Bellarmin, qui dit (7) que Jean XII. fut PRESQUE *le plus scelerat de tous les Papes*. Il y en eut donc de plus scelerats encore! Je m'étonne que les Protestans ne se soient pas prévalus de

l'ex-

(3) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LVI. S. 9.*

(4) Luitprand, *Hist. Lib. VI. c. 11. Supl. Regin. an. 964.*

(5) *Satyre de Petrone, traduite par Mr. Na-*

*det. tom. 2. p. 24. Edit. de 1694.*

(6) Lucien, *de morte Peregrini.*

(7) Bellarmin, *de Rom. Pontif. Lib. 2. c. 29.*

l'expression de Bellarmin (8). Elle pouvoit leur fournir d'amples Commentaires sur les vices des prétendus Successeurs de St. Pierre. Ajouterai-je encore, que le Pape Jean violoit les femmes jusques dans les Eglises? Platine n'a-t'il donc pas raison de l'appeller le plus scelerat de tous les hommes, ou plutôt un Monstre?

An de J.C.  
964.

ROMAIN,  
NICEPHORE,  
Emp. d'Orient.

## B E N O I T V.

LOTHAIRE,  
Roi de France.

## C X X X V I. P A P E (†).

(†) Voyez  
ci-dessus  
page 247.

Histoire de  
Benoit.

**L**Es Romains, bien persuadés que quand on a tiré l'Epée contre son Prince, il faut jeter le fourreau, continuerent dans leur revolte. Après la mort tragique de Jean XII, ils craignirent le juste ressentiment d'Othon; mais, bien loin d'implorer sa clemence, ils oublièrent, ou méprisèrent ouvertement les sermens qu'ils lui avoient fait, à lui & au Pape Leon; & ils élurent seditieusement, & firent ordonner Pape, Benoit, Cardinal Diacre de l'Eglise Romaine. Ils lui promirent avec serment de ne le jamais abandonner, & de le défendre contre l'Empereur: mais, ils n'avoient pas bien consulté leurs forces, ni leur resolution, quand ils prirent cet engagement. Le nouveau Pape se nomma BENOIT V. Il étoit Romain: & c'étoit un homme(\*) très-recommandable pour sa Doctrine & pour sa Vertu; mais qui, s'étant trouvé aux deux Synodes précédens, avoit également consenti à l'Electiion & à la Deposition de Leon VIII.

Othon étoit encore occupé au Siege de Camerino, lorsqu'il apprit ce qui s'étoit fait à Rome au mépris de son Autorité. Irrité autant qu'on peut & qu'on doit l'être en pareille occasion, il leve brusquement le Siege, bien qu'il fût sur le point de prendre la Place, & marche droit à Rome, avec son Armée, enseignes déployées. Il assiegea la Ville Sainte, ou plutôt l'affreuse Babylone de l'Apocalypse, & n'en laissoit sortir personne sans le mutiler de quelque membre. Le Pape Benoit animoit les Rebelles à la défense de leur Ville & de leur Liberté; & il monta lui-même sur la Muraille, pour menacer d'Excommunication l'Empereur & son Armée. Mais Othon, méprisant peut-être les foudres de l'Eglise, pressa le Siege si vivement, que la famine contraignit les Romains de se rendre à Discretion, & de lui ouvrir les Portes le 23. de Juin 964. Ils lui abandonnerent Benoit, qui fut exilé près de Hambourg, où il mourut bien-tôt après de chagrin (†).

L'Empe-  
reur vient  
à Rome.

(8) Il dit: *Fuit PERE omnium deterrimus.* Liv. I.

(\*) Maimbourg, *Hist. de la Decad. de l'Emp.*

(†) Platine, *in Bened. V.*

An de J.C.

964.

ROMAIN,  
NICEPHORE,  
Emp. d'Orient.

## LEON VIII.

LOTHAIRE,  
Roi de France.

Rétabli par l'Empereur Othon.

Concile de  
Rome.

L'Empereur, étant Maître de Rome, obligea les Citoïens à reconnoître pour Pape LEON VIII; & ce Pontife tint un Concile (1) dans l'Eglise de Latran, où Leon assistoit, avec les Romains, Italiens, Lorrains, Saxons, le Clergé & le Peuple de Rome. Le Pape Benoit, revêtu d'Ornemens Pontificaux, fut amené par ceux qui l'avoient élu: & Benoit Cardinal Archidiaque, l'un de ceux qui l'avoient choisi pour être Pape, lui dit avec un front d'airin: *De quelle Autorité, de quel Droit, ô Usurpateur, t'es-tu attribué ces Ornemens Pontificaux pendant la vie du venerable Pape Leon, que nous voions ici, & que tu as choisi avec nous, après avoir rejeté Jean? Peux-tu nier que tu n'aies promis par Serment à l'Empereur ici present, que jamais toi, ni les autres Romains, n'éliriez, ou n'ordonneriez de Pape, sans son consentement, ou du Roi Othon son fils?* Benoit repondit: *Si j'ai failli, aiez pitié de moi.* L'Empereur, touché de cette Soumission & fondant en larmes, pria le Concile qu'on ne portât aucun préjudice à Benoit, & qu'il repondit, s'il pouvoit, aux Questions qu'on lui avoit faites, & s'il se reconnoissoit coupable qu'on lui fit grace, pour la crainte de Dieu. Benoit se jetta aux pieds du Pape Leon & de l'Empereur, criant qu'il avoit peché, & qu'il étoit Usurpateur du St. Siege. Ensuite, il ota son *Pallium*, & le rendit à Leon, avec la Ferule, ou Bâton pastoral, qu'il avoit à la main. Le Pape Leon rompit la Ferule en plusieurs piéces qu'il montra au Peuple. Il fit asséoir à terre Benoit, lui ôta la chasuble & l'étole, & dit aux Evêques: *Nous privons de tout honneur du Pontificat & de la Prêtrise Benoit Usurpateur du St. Siege. Mais, en consideration de l'Empereur qui nous y a retablis, nous lui permettons de garder l'Ordre de Diacre, à la charge qu'il ne demeurera plus à Rome, mais qu'il ira en exil.*

Decret en  
faveur  
d'Othon.

On trouve (2) un Decret de ce Concile, par le quel le Pape Leon, avec tout le Clergé & le Peuple de Rome, accorde & confirme à Othon & à ses Successeurs la faculté de se choisir un successeur pour le Roiaume d'Italie, d'établir le Pape, & de donner l'Investiture aux Evêques; en sorte qu'on ne pourroit élire, ni Patrice, ni Pape, ni Evêque, sans son consentement (3). Le tout, sous peine d'excommunication, d'exil perpetuel, & même de mort. Le Decret porte, que c'est à l'exemple du Pape Adrien, qui

(1) Tom. 9. Concil. p. 659. ex Luitprand.

(2) Ivo, Lib. VIII. c. 136. Gratien, Dist. 63. c. 23. V. Luitprand, cap. 6.

(3) Les trois Othons conserverent ce Droit par l'espace de 36. ans, c'est-à-dire jusques à 1001.; &amp; de douze Papes, qu'il

y eut durant leur Regne, deux furent faits paisiblement par le Prince, &amp; les autres tumultuairement. Frà Paolo, Traité des Benefices, p. 107. de la Traduction d'Amelot de la Houffaye.

qui accorda à Charlemagne, avec la Dignité de Patrice, l'Ordination du St. Siege, & l'Investiture des Evêques. Mais, il est certain (4), qu'avant Charlemagne, le consentement des Empereurs étoit nécessaire pour l'Ordination du Pape, comme je l'ai suffisamment prouvé par divers Exemples authentiques. Pour les Evêques & les Abbez, ils furent faits depuis par les Empereurs, sans nulle contradiction. Ce n'est pas que les Elections fussent abolies, mais seulement qu'elles étoient nulles sans l'Investiture de l'Empereur, comme le marque Hugues de Flavigni, parlant d'Anselme de Luques & d'un autre Evêque (5). Ainsi, quand un Evêque étoit mort, on portoit son bâton & son anneau à l'Empereur, qui les donnoit pour investiture à la Personne à qui il conféroit le Benefice (6). Celui, qui étoit investi par ces formalitez, se faisoit sacrer par son Metropolitain, ou par les Evêques voisins, & il alloit ensuite prendre possession. Cette coutume s'observoit encore en France. Les autres Benefices étoient conferez par les Evêques ou par les Abbez dont ils dependoient; à moins que le Prince ne nommât quelqu'un au Benefice vacant, car celui-là l'obtenoit sans replique; ou bien, si le Prince recommandoit un tel pour être pourvû d'un Benefice, quand il vaueroit, car en vertu de cette expectative obtenue du Prince, il étoit pourvû par l'Evêque à la premiere vacance. Voilà, comme les trois Othons (7) en usoient, sans que les Papes y contredissent, quoi qu'Othon II. eut demeuré très-long-tems à Rome, où même il mourut & fut enterré.

Le Cardinal Baronius s'inscrit en faux contre ces deux Actes d'Adrien I. & de Leon VIII. & sur-tout contre le premier. Il declame (8) avec beaucoup d'aigreur contre le Moine Sigebert, qu'il accuse d'avoir fabriqué cet Acte, pour favoriser l'Empereur Henri IV. dont il tenoit le Parti contre le Pape Gregoire VII. Mais, pour refuter solidement ce docte Cardinal, il suffira de faire deux Remarques: la premiere est que les raisons, dont il combat cet Acte d'Adrien, & qu'il croit invincibles, se peuvent néanmoins détruire fort aisément, comme elles l'ont été par de très-savans hommes, & sur-tout celle que l'on croit la plus forte (9), & qui est fondée sur un Chapitre des Capitulaires, où Charlemagne laisse au Clergé, & au Peuple, l' Election libre de leurs Evêques; car, ce Capitulaire n'est point du tout de Charlemagne, mais de son fils Louis-le-Debonnaire, ainsi que le savant Pere Sirmond le fait voir clairement dans le second Tome de ses Conciles. Et, pour le reste, on satisfait à tout sans beaucoup de peine; en disant, que dans le premier voiage que Charlemagne fit en Italie, & dans lequel il put facilement aller deux fois à Rome, avant & après la prise de Pavie, ce qui n'est compté que pour un de ces quatre voiajes dont parle Eginhard,

An de J. C.  
964.

Remarques sur ce Decret.

(4) *V. Marca VIII. Conc. c. 12. & c. 19. n. 6.*

(5) *In Chronico Virdunensi, p. 196.*

(6) *Voyez Sigebert. in Chronic. an. 1111. Krantz, Vandal. lib. 6. c. 85. Yvonem, Epist. 8. ad Richer. Senonensem. Willelmum Tyrinum, de Bello Sacro, lib. 1. c. 13. & Goffrid. Vindo-*

*cinensem, trafl. 2. p. 278.*

(7) *Erà-Paolo, Traité des Benef. p. 110.*

(8) *Baronius, Annal. Eccl. ad an. 774. §. 10. & suiv.*

(9) *V. P. de Marca, de Concord. lib. 8. cap. 12.*

An de J. C.  
964.

le Pape Adrien, en reconnoissance de ces magnifiques Donations que lui fit ce grand Prince, lui donna ce beau Droit, dont lui & ses Successeurs ont joui; & l'on peut dire, qu'il le lui donna solennellement, & dans une Assemblée de plus de cent Evêques ou Abbez de France & d'Italie, qui pouvoient bien former ce Concile dont parle Sigebert. Le silence d'Eginhard ne prouve pas la supposition de ce Decret d'Adrien, puisque le même Ecrivain n'a rien dit aussi de cette seconde Donation, que Charlemagne fit au Pape; ce qui n'empêche pas que Baronius ne la croie très-veritable. Cela suffit pour faire voir que cet Acte n'est pas aussi manifestement faux que ce celebre Cardinal voudroit l'insinuer. La seconde chose que j'ai à dire, est que quand il seroit supposé, comme quelques-uns le croient, on n'auroit pas Droit d'accuser Sigebert d'Imposture; puisque Leon VIII. avoit fait mention de cet Acte plus de 140. ans avant cet Auteur, qui a crû pouvoir rapporter dans sa Chronique un fait appuié d'une si grande autorité. Car que ce Decret de Leon VIII., qu'on lit aussi dans Gratien depuis même qu'il a été corrigé à Rome par l'ordre de Gregoire XIII., soit encore une Piece fausse & fabriquée par quelque imposteur semblable à Sigebert, comme le veut le Cardinal Baronius, sans en alleguer aucune preuve, j'avoue que je n'y vois nulle apparence. Bien loin de cela, toutes les presomptions sont pour le contraire (10): car, les Romains avoient fait serment de ne point elire de Pape que du consentement de l'Empereur & à son choix (11); & l'on fit un sanglant reproche à Benoit V. en plein Synode, & en presence de Leon & de l'Empereur, d'avoir violé ce serment. Que restoit-il apres cela, si-non que, puis qu'on avoit confirmé ce serment par la punition de Benoit, on le confirmât encore plus authentiquement par la Constitution de Leon? Et, pour montrer qu'il ne faisoit rien de nouveau, il voulut s'autoriser de l'exemple du Pape Adrien I. qui fit la même chose en faveur de Charlemagne dans un Synode, comme Leon VIII. le dit positivement dans son Decret qui est rapporté tout au long par Thierry de Niem. Mr. Maimbourg (12) fait encore d'autres Reflexions, qu'il seroit inutile de raporter; ce que j'ai dit étant plus que suffisant pour demontrer la verité du Decret dont il s'agit.

An de J. C.  
965.

Mort de  
Leon  
VIII.

Le Pape Leon VIII., n'ayant plus de Competiteur, gouverna avec assez de tranquillité l'Eglise de Rome. Mais, il ne survêcut pas long-tems à son retablissement; car, il mourut dès le commencement du mois d'Avril, apres un an & quatre mois de Pontificat. Il avoit permis (13) aux Evêques de Baviere de se marier: ce qui est très-remarquable, quoique beaucoup d'Auteurs, sur-tout les Modernes, peut-être par Politique, n'en fassent point mention.

(10) *P. de Marca, de Concord. lib. 8.*

(11) *Luitprand, lib. 6.*

(12) *Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp.*

*Liv. I.*

(13) *Aventin. Ann. Boior.*

NICEPHORE PHOCAS,  
JEAN ZIMISCES.  
*Empereurs d'Orient.*

J E A N XIII.

LOTHAIRE,  
*Roi de France.*

## C X X X V I I . P A P E (\*).

(\*) *Voiez  
ci dessus  
pag. 253.  
Election  
de Jean  
XIII.*

L'Empereur Othon I. n'ayant pû, par sa douceur, gagner l'affection des Romains, trouva enfin le moien de s'en faire craindre par ses Armes redoutables & toujours victorieuses. De sorte que Leon VIII. étant mort, ils n'osèrent proceder à l'Electon d'un Pape, sans le consentement de leur Souverain. Ils lui deputerent Azon Protoscriniaire, & Marin Evêque de Sutri, qui le vinrent trouver en Saxe, pour le prier de choisir un Pape. L'Empereur les reçut honnorablement, &, charmé de la déference des Romains, il leur permit de nommer à leur choix un digne Sujet, pourvû que l'Electon se fit en presence d'Oger Evêque de Spire, & de Linzon Evêque de Cremona, qu'il envoioit à Rome en qualité de Commissaires (1). On elut d'un commun consentement l'Evêque de Narni, & on l'introniza dans le St. Siege, qu'il tint près de sept ans, sous le nom de JEAN XIII. Il étoit Romain, & fils d'un Evêque nommé aussi Jean: mais, dès le commencement de son Pontificat, il traita, dit-on, les premiers de Rome avec tant de hauteur, qu'il s'attira leur inimitié. Les Auteurs varient, tant sur les causes, que sur les suites, de l'expulsion du Pape Jean; & il est à propos de représenter ce qu'on a écrit sur cet important sujet. Les uns disent (2) que Rofrede, Comte de Campanie, & le Prefet Pierre, aidez des Chefs du Peuple, arrêterent le Pape, & l'enfermerent au Château St. Ange; & qu'en suite, ils l'envoierent en Campanie, où il demeura onze mois. Mr. Maimbourg parle plus clairement de cette affaire: il assure (3), que quoique Jean XIII. fut d'une conduite irréprochable, la pureté de ses mœurs, & l'innocence de sa vie, ne purent le garentir de la violence & de la fureur des Romains. „ Car, ajoute-t'il, le Gouverneur de Rome, les principaux  
„ Magistrats, & sur-tout les Tribuns du Peuple, ou les Capitaines des  
„ Quartiers, qui avoient toujours grande envie de secouer le joug, & de  
„ reprendre l'Autorité Souveraine, qu'ils avoient usurpée déjà plus d'une  
„ fois, voiant qu'ils ne pouvoient gagner le Pape, pour le faire entrer dans  
„ leur revolte, le chasserent enfin de Rome; desorte qu'il fut obligé d'al-  
„ ler chercher un azile à Capoue, chez le Comte Pandulfe son Ami, qui  
„ l'y reçut avec toute sorte d'honneur; & trouva même le moien de faire  
„ tuer dans Rome le Comte Rofroy (ou Rofrede) le plus puissant Seigneur  
de

(1) *Supl. Regin.*(2) *MS. ap. Papebroch.*(3) *Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp.**Lib. I. Il cite Leo Ostiens. Chronic. Cassin.  
lib. 5. Sigon. lib. 7. Supl. Regin.*



An de J.C.  
966.

„ de la Champagne d'Italie, que les Romains avoient pris pour leur Chef.  
„ Il arriva qu'en même tems, on reçut à Rome la nouvelle de la défaite  
„ d'Adelbert, par Burchard, Lieutenant de l'Empereur, qui avoit taillé en  
„ pièces, sur les bords du Pô, l'armée de ce Tyran, que quelques revoltéz  
„ de Lombardie avoient fait revenir de l'Isle de Corie, pour le remettre sur  
„ le Thrône. „

Othon en  
Italie. Pu-  
nition des  
Rebelles.  
Retablisse-  
ment de  
Jean XIII.

Les Romains, aiant perdu leur Chef & leur Protecteur, & ne pouvant plus compter sur la revolte des Lombards, & sur Adalbert, furent saisis de fraieur, lorsqu'ils apprirent que l'Empereur passoit les Alpes, dans le dessein de punir leur Rebellion; & que ce Prince, à son arrivée en Italie, avoit envoie prisonniers en Allemagne Sigalfe, Evêque de Plaifance, & quelques Seigneurs Lombards, qui, l'année précédente, s'étoient déclarez contre lui pour Adalbert. Craignant alors la juste Indignation de l'Empereur, à qui ils avoient si souvent manqué de fidelité, ils rappellerent le Pape Jean XIII. & le retablirent dans son Siege; esperant que, par son moien, ils se pourroient mettre à couvert de la tempête qui les menaçoit, & que par son entremise ils feroient facilement leur Paix avec Othon. Mais, ils se tromperent. L'Empereur, irrité de leur perfidie si souvent réitérée, refusa de leur accorder le Pardon qu'ils lui demandoient avec humilité; &, aiant célébré la Fête de Noël à Rome, il fit pendre douze des premiers de la Ville, qui avoient été les Auteurs de l'expulsion du Pape. Quant à leur Chef Pierre, Prefet de Rome, il l'abandonna au Pape, qui, exerçant une sainte vangeance, une vangeance Ecclesiastique, sur ce perfide, lui fit couper le nez, & le fit pendre par les cheveux au Cheval de la Statue Equestre de Constantin, pour l'exposer en spectacle. Ensuite, on le depouilla (4), & on le mit à rebours sur un Ane, qui avoit une clochette au cou, le patient en portant une autre sur sa tête & deux à ses cuisses. On le promena ainsi par toute la Ville de Rome; &, après l'avoir cruellement fustigé, on le jeta tout sanglant dans un Cachot. Enfin, on l'envoia de-là les monts. L'Empereur fit déterrer les os du Comte Rosfrede qui avoit arrêté le Pape, & d'Etienne Vestiaire. Ils furent trainez par les bouës, & jettez à la voirie. C'est ainsi que le grand Othon, voiant que la clemence & la bonté, dont il avoit si souvent usé envers les Romains, après tant de parjures & de Revoltes, n'avoit servi qu'à les endurcir dans leur crime, par l'impunité, resolut enfin de les contenir desormais dans le devoir par la rigueur, & de leur faire sentir les effets terribles de sa justice. Et, pour remettre les affaires d'Italie sur un meilleur pied, il établit de nouvelles Loix qui ont succédé dans l'Empire aux Capitulaires des Empereurs François, selon les quels on se regloit auparavant avec autant de deference & de respect qu'on en a pour les Saints Canons.

L'an-

(4) MS. ab. Baronium & Papenbroch.

(5) Stanislas Lubienierski, in Vitis & Serie E-

piscoporum Plocensium. Dlugoff., Hist. Polon.  
Lib. I.

L'année précédente, la Foi Chrétienne s'établit en Pologne (5). Miec-  
ziflas I. régnoit en ce Pais-là. Il étoit né aveugle; mais, lorsque ce Prince  
eut atteint l'âge de sept ans, & qu'on lui rasa la tête, pour lui imposer un  
nom, suivant la coutume du Pais, il recouvra la vue tout à coup. Sa  
mere, transportée de joie d'un événement si extraordinaire, & si peu atten-  
du, l'amena dans la Sale où étoient les Grands du Pais avec le Prince Ziemom-  
milus. La surprise des uns & des autres fut extrême; &, sur le champ, on  
consulta les Devins, qui répondirent, que, sous le regne du jeune Prince,  
la Pologne seroit éclairée d'une lumiere extraordinaire. Le Duc donna  
tous ses soins à l'Education de son fils, qui lui succeda, l'an 964. Les com-  
mencemens de son regne ne repondirent pas aux grandes esperances qu'on  
avoit conçues de lui. Il soutint à la verité quelques Guerres contre ses  
voisins, avec succès; mais, d'ailleurs, il étoit entierement livré au beau sexe,  
& il entretenoit dans son Palais sept femmes ou concubines, dont il ne put  
point avoir d'enfans. De sorte que des Chrétiens, qui s'étoient répandus  
dans la Pologne, lui firent entendre qu'il en auroit infailliblement, s'il abju-  
roit le Paganisme, & qu'il épousât une Princesse Chrétienne, après avoir  
repudié toutes les femmes qu'il avoit. Il est vraisemblable que les Princes  
Allemands, qui avoient embrassé le Christianisme, appuierent cet avis de  
tout leur credit. Et Miecziiflas, cedant à leurs instances, prit enfin le  
parti d'envoyer une Ambassade à Boleslas, Roi ou Duc de Boheme, pour lui  
demander sa fille Dambrawca en mariage. On repondit aux Ambassadeurs  
de Pologne, qu'il étoit impossible de satisfaire leur Maître, parce que les  
Chrétiens ne pouvoient s'allier avec des Idolâtres; mais que, si Miecziiflas  
vouloit se faire baptizer & introduire la Religion Chrétienne dans ses Etats,  
on accepteroit sa Proposition. Sur cette reponse, Miecziiflas promit tout  
ce qu'on voulut; &, avant la consommation du mariage, il permit de prê-  
cher l'Evangile dans son Royaume: mais, pour lui, il differoit encore sa  
Conversion, & la Princesse son Epouse, eut la gloire de le soumettre à Je-  
sus-Christ. Miecziiflas embrassa le Christianisme avec un zèle si ar-  
dent, qu'il ordonna de bruler tous les Simulachres des faux Dieux qu'on  
trouveroit en Pologne, & qu'il punissoit même de mort, ou privoit de  
leurs biens, ceux qui refusoient de renoncer au culte des Idoles. De pareil-  
les voies n'étoient guere legitimes; & elles étoient bien opposées à la ma-  
niere dont le Christianisme s'étoit établi dans l'Empire Romain: car, les  
Idoles ne furent renversées que par le Sang de Jesus-Christ même & de ses  
Apôtres, & par leurs Prédications. Le Pape aiant appris l'heureuse nou-  
velle de la conversion des Polonois, il ne manqua pas de leur envoyer des  
Legats pour se soumettre ce nouveau Peuple, sous prétexte de le confirmer  
dans la foi. Les Legats, du consentement de Miecziiflas, établirent deux  
Archevêques dans le Pais, l'un à Gnesne, & l'autre à Cracovie, & sept  
Evêchez, outre plusieurs Eglises Collegiales, & grand nombre d'Ecclesiasti-  
ques subalternes (6). Le Pape confirma tous ces établissemens.

An de J.C.  
966.Histoire  
de la Con-  
version  
des Polo-  
nois.

Après

(6) *Chronic. Hist. Polon.*

An de J.C.  
967.

Conver-  
sion des  
Hongrois.

Après la fondation de ces Eglises, il fut question de leur assigner des revenus pour l'entretien de leurs Pasteurs. Dambrawca leur donna les vases & les ornemens nécessaires pour le service divin; & le zele fervent de la Noblesse & du Peuple pourvut abondamment aux revenus. Le Christianisme passa bien-tôt de Pologne en Hongrie. Gaïsa, ou Geïsa, Prince de la Pannonie ou de Hongrie, aiant entendu parler fort avantageusement de la beauté & de la vertu d'Adlaïde, sœur du Duc de Pologne, la fit demander en mariage par ses Ambassadeurs; & il l'obtint. Adlaïde, aussi zélée pour la Religion Chrétienne que le Duc son frere, persuada à son nouvel Epoux d'abandonner le culte des Idoles, & de se faire baptiser. Il résista quelque tems aux instances de son Eponse; mais enfin il se laissa vaincre à ses prieres, à ses larmes, & peut-être à des chagrins domestiques, qui lui faisoient passer de mauvais jours & des nuits desagréables. De sorte que l'Evangile éclaira la Pologne & la Hongrie par le Ministère de deux femmes.

Concile de  
Ravenne.

Cependant, l'Empereur Othon, aiant réglé les affaires d'Italie, visita la plûpart des Villes de Toscane & de la Romagne jusqu'à Ravenne (7). Le Pape voulut l'accompagner: & lorsqu'Othon fut à Ravenne, il y fit tenir un Concile (8) dans l'Eglise de St. Severe, où se trouverent plusieurs Evêques d'Italie, de Germanie, & de Gaule; & on y regla plusieurs choses, pour l'utilité de l'Eglise. L'Empereur y donna au Pape la Ville & le Territoire, ou l'Exarchat, de Ravenne. Il ne reste que deux Actes de ce Concile; le premier concerne la Deposition d'Herolde, Archevêque de Salsbourg. On lui avoit fait perdre la vuë en punition de ses crimes, pour avoir depouillé les Eglises & donné leurs thresors aux Paiens, avoir conspiré avec eux pour tuer & piller les Chrétiens, & s'être revolté contre l'Empereur. Les Papes précédens l'avoient déposé & fait ordonner à sa place Frideric, sur le choix de tous les Nobles de Baviere, Clercs & Laiques. Cependant, Herolde aveugle & déposé continuoit de dire la Messe, & de porter le *Pallium*. C'est pourquoi le Pape Jean en ce Concile confirma sa Deposition, & l'Ordination de Frideric, excommuniant tous les adherens d'Herolde. Cet Acte est datté du 25. d'Avril 967. L'autre Acte de ce Concile est l'Erection de la Metropole de Magdebourg, ou plutôit la confirmation de ce qui avoit été fait à Rome pour cet effet en 962. & qui fut alors executé.

Metropole  
de Magde-  
bourg.

An de J.C.  
968.

Car l'Empereur, voulant maintenir la conversion des Slaves, comme son ouvrage, tira Adalbert du Monastere de Vicembourg au Diocèse de Spire, & le nomma au Siege de Magdebourg. Il l'envoia ensuite à Rome, de-mander le *Pallium*. Le Pape Jean XIII. le lui accorda aussi-tôt, l'an 968. & lui permit de garder son Abbaie de Vicembourg. Il accorda en même-tems plusieurs privileges au nouvel Archevêque de Magdebourg; le declarant le premier des Archevêques de Germanie, & l'egalant à ceux des Gau-les, c'est-à-dire de Cologne, de Mayence, & de Trèves. Il lui donna rang entre les Evêques Cardinaux de Rome, & pouvoir d'ordonner douze Prê-  
tres,

(7) *Sapl. Regim. Sigonius &c.*

(8) *Tom. 9. Concil. p. 674.*

An de J. C.  
968.

tres, sept Diacres, & 24. Cardinaux suivant l'usage de l'Eglise Romaine. Il l'établit Metropolitain de toute la Nation des Slaves, au de-là des fleuves Elbe & Sala, & ordonna que l'on fonderoit des Evêchez dans les Villes, où la superstition des Barbares avoit été le plus en vigueur, savoir Cizi, Misni, Mersbourg, Brandebourg, Havelberg, & Poznam, dont les Evêques seroient Suffragans du nouvel Archevêque. Tout cela fut ordonné par le Pape en Concile. Ensuite, il renvoia l'Archevêque Adalbert, accompagné de deux Legats, Gui Evêque de Ste. Rufine & Bibliothecaire de l'Eglise Romaine, & Benoit Cardinal, pour l'intronizer avec Hildivard Evêque d'Halberstad. L'Empereur Othon les reçut avec grande joye, & les envoya avec ses Lettres de recommandation à Magdebourg, où tous les Evêques, les Marquis, & les Seigneurs de Saxe s'assemblerent par ordre de l'Empereur. Ils éurent de nouveau l'Archevêque par leurs acclamations, & en élevant les mains. Il y eut un grand concours de Peuple, & la joye fut generale.

L'Evêché de Prague fut erigé vers le même tems (9). Boleslas le Cruel Duc de Boheme, qui avoit son frere Wenceslas, qu'on regarde comme Saint, mourut en 967. laissant pour Successeur, son fils nommé aussi Boleslas, que sa vertu fit surnommer le Bon. Il étoit sincerement Chrétien, d'une foi pure, & d'une grande charité, Protecteur des Veuves & des Orphelins, des Clercs & des Etrangers. Il avoit une sœur nommée Mlada, Vierge consacrée à Dieu & savante, qui alla en pelerinage à Rome, & fut favorablement reçuë par le Pape Jean XIII. Elle y apprit la Discipline monastique; & le Pape, en faveur de la nouvelle Eglise de Boheme, du Conseil des Cardinaux, lui donna la Benediction d'Abbesse, changeant son nom en celui de Marie, & lui mettant en main la Regle de St. Benoit & le Bâton Pastoral. Il lui donna aussi une Lettre pour le Duc Boleslas son frere, où il dit: „ Votre sœur nous a demandé, entr'autres choses, de votre part, „ notre consentement pour l'Erection d'un Evêché dans votre Principauté. „ Nous en avons rendu grâces à Dieu, qui étend & glorifie son Eglise chez „ toutes les Nations. C'est pourquoi nous accordons & autorisons qu'à „ l'Eglise des Martyrs St. Vitus & St. Venceslas, on fasse un Siege Epif- „ copal, & à l'Eglise de St. George un Monastere de Religieuses sous la „ Regle de St. Benoit & la conduite de notre fille Marie votre sœur. Nean- „ moins, vous ne suivrez pas le Rit des Bulgares, ou des Russes, & n'use- „ rez pas de la Langue Slavonne: mais, vous prendrez pour Evêque un „ Clerc bien instruit des Lettres Latines, & capable de cultiver ce nou- „ veau Champ de l'Eglise. „ En execution de cette Bulle, on choisit pour premier Evêque de Prague un Moine de Saxe, nommé Ditmar, qui fut consacré par l'Archevêque de Mayence, & intronisé avec les acclamations du Clergé & du Peuple.

Evêché de  
Prague.

L'année précédente 967. l'Empereur avoit fait venir en Italie le jeune Othon

Legats du  
Pape à  
C.P.(9) *Chronic. Sax. ap. Mabillon, Sac. 5. Bened. p. 833.*

An de J.C.  
968.

Othon son fils, & l'aïant associé à l'Empire, il le fit couronner, par le Pape Jean XIII. Et l'an 968. le Pape envoya des Nonces à Constantinople avec des Lettres par lesquelles le St. Pere prioit l'Empereur Nicephore de faire avec Othon l'Alliance & le Mariage proposé (10). Les Grecs furent extrêmement irritez, de ce que le Pape dans ses Lettres donnoit à Othon le titre d'Empereur des Romains, & ne qualifioit Nicephore qu'Empereur des Grecs. *Quelle insolence, disoient-ils, à un miserable Barbare? Comment la Mer a-t'elle souffert un tel Blasphême, sans abimer le Vaisseau qui le portoit? Mais que ferons nous à ces malheureux Nonces? Ce sont des Gueux couverts de baillons, des Esclaves rustiques. Nous nous deshonorerions de tremper nos mains dans un Sang si abject.* On les mit donc en Prison jusqu'au retour de l'Empereur, qui étoit absent.

Plaintes  
des Grecs  
contre le  
Pape.

Luitprand, envoyé par l'Empereur Othon à Constantinople, pour la même affaire, y étoit toujours retenu, quoiqu'il eut eu son congé dès la fin de Juillet. Enfin, le 17. de Septembre, il eut audience du Patrice Christophe, Eunuque, qui lui dit: *Vous ne devez pas trouver mauvais, si nous vous retenons. Le Pape de Rome, si on doit nommer Pape un homme qui a communiqué avec le fils d'Alberic, tout Apostat, Adultere, & Sacrilege qu'il étoit: le Pape, dis-je, a écrit des Lettres à l'Empereur, où il le traite d'Empereur des Grecs, & il n'y a pas de doute qu'il l'a fait par le Conseil de votre Maître. Mais, le Pape est si impertinent, qu'il ne sait pas que quand Constantin transféra ici l'Empire, il y amena tout le Senat & la Noblesse Romaine, & ne laissa à Rome que de vils Esclaves, des Pécheurs, des Guisniers, & une semblable Populace.* Luitprand repondit: *Le Pape, loin de vouloir offenser l'Empereur, a crû lui faire plaisir. Comme vous avez changé la Langue, les mœurs, & l'habit des Romains, il a crû que le nom de Romain vous déplaçoit aussi; mais il changera à l'avenir la souscription de ses Lettres.* Luitprand appaisa les Grecs par cette Reponse, & ils lui donnerent deux Lettres; l'une de l'Empereur Nicephore à l'Empereur Othon, une autre du frere de l'Empereur scellée d'argent; & ils dirent: *Nous ne jugeons pas votre Pape digne de recevoir des Lettres de l'Empereur. Le Curopalate lui écrit une Lettre qui lui convient, & l'envoie, non par ses pauvres Nonces, mais par vous. S'il ne se corrige, il doit savoir qu'il est perdu sans ressource.* C'est Luitprand, qui nous instruit de ces particularités, dans la Relation de son Ambassade.

Nouveaux  
Archévê-  
chés en  
Italie.

L'Empereur Nicephore, par jalousie contre les Latins, ordonna au Patriarche Polieucte d'eriger Otrante en Archevêché (11), & de ne plus permettre qu'on celebrât en Latin les divins mysteres dans la Pouille & la Calabre, mais seulement en Grec; disant, avec raison, que les Papes de ces tems-là n'étoient que des Marchands de Benefices, & des Simoniaques. Polieucte envoya donc à l'Evêque d'Otrante des Lettres, par lesquelles il le faisoit

(10) L'Empereur Othon avoit enyoïé à Constantinople Luitprand, Evêque de Cremona, demander à Nicephore Phocas, pour le jeune Othon, Anne fille de l'Empereur

Romain le jeune & de l'Imperatrice Theophanie.

(11) Luitpr. Legat.

soit Archevêque, & lui donnoit pouvoir de consacrer des Evêques à Acirentola, Turcico, Gravina, Maceria, Tricario. D'autre côté, le Pape Jean érigea deux nouveaux (12) Archevêchez dans cette partie meridionale de l'Italie, qui jusques-là n'avoit point eu d'autre Metropole que Rome. Car ce Pape étant chassé de son Siege se retira à Capoue; & ensuite, à la priere de Pandulfe qui en étoit Prince, il érigea ce Siege en Archevêché, & en consacra premier Archevêque Jean frere du même Prince l'an 968. L'année suivante, dans un Concile tenu à Rome en presence de l'Empereur Othon, le même Pape érigea aussi en Archevêché le Siege de Benevent, à la priere du même Pandulfe qui en étoit Seigneur, & en consideration du corps de St. Barthelemy qui y reposoit, à ce qu'on dit (13). Le Pape accorda donc à Landulfe, déjà Evêque de Benevent, le *Pallium*, & le droit de consacrer ses Suffragans au nombre de dix. A la charge pourtant, que l'Evêque de Benevent viendroit à Rome recevoir la Consécration & le *Pallium*. La Bulle est soucrite par le Pape, l'Empereur, & 23. Evêques, & datée du 26. de May 969.

An de J.C.  
968.An de J.C.  
969.

Dans le même tems, un (14) Seigneur cheri de l'Empereur Othon fut faisi du Demon en presence de tout le Monde, enforte qu'il se dechiroit lui-même à belles dents. L'Empereur le fit mener au Pape, pour lui mettre au tour du cou la chaîne de St. Pierre; mais, des Clercs le tromperent, & lui mirent jusqu'à deux fois une autre chaîne, qui ne fit aucun effet. Enfin, on apporta la veritable, & quand on l'eut mise au cou du furieux il fut delivré du Demon, ecumant & jettant de grands cris. Thierry, Evêque de Metz, qui étoit present, se faisit de la chaîne, & dit qu'il ne la quitteroit point, si on ne lui coupoit la main. L'Empereur termina le différend, & obtint du Pape, que l'on separeroit un chaînon, pour le donner à Thierry.

Miracle  
éclatant.

En Angleterre, un Comte très-puissant avoit epousé sa parente, & ne vouloit point s'en separer, quoique Dunstan Archevêque de Cantorberi, homme zélé jusqu'à la Sainteté, l'eut averti trois fois; après quoi il lui défendit l'entrée de l'Eglise (15). Le Comte alla trouver le Roi, implorant sa protection contre la severité excessive de l'Archevêque. Le Roi lui manda de laisser le Comte en Paix & de lever la Censure. Dunstan, etonné que le Roi se fut laissé surprendre, s'efforça de faire entendre raison au Comte & de l'exciter à la Penitence, lui representant qu'il avoit ajouté à son premier crime une calomnie auprès du Prince: mais, voiant qu'il ne faisoit que s'emporter davantage, il prononça contre lui l'Excommunication, jusques à ce qu'il se corrigeât. Le Comte, outré de colere, envoya à Rome, & par ses Largeesses, aiant gagné quelques Romains, il obtint des Lettres du Pape, par lesquelles, il étoit enjoint à l'Archevêque de reconcilier absolument ce Comte à l'Eglise. St. Dunstan repondit: *Quand je le verrai se repentir, j'obéirai*

Zeile de St.  
Dunstan.(12) *Chronic. Cass. Lib. 11. c. 9.*(14) *Chronic. Saxon. an. 968. Sigebert, an.*(13) *Tom. 9. Concil. p. 238. Ital. Sac. tom. 8. p. 92.*

969.

(15) *Vita, Sen. 31. Sac. 5. Bened. p. 702.*

An de J. C.  
969.

*béirai au Pape: mais, à Dieu ne plaise, que, demeurant dans son Peché, il s'exempte de la Censure de l'Eglise, & nous insulte encore, ou qu'aucun homme mortel m'empêche d'observer la Loi de Dieu.* Sans doute, St. Dunstan n'étoit pas bien convaincu que le Pape eut le pouvoir suprême de lier & delier tous les Pecheurs indifferemment, & de juger toute l'Eglise. Enfin, ce différend fut terminé par la soumission du Comte.

Mort de  
Jean XIII.

An de J. C.  
972.

Baptême  
des Clo-  
ches.

Le Pape Jean XIII. mourut, l'an 972. le 6. de Septembre, après avoir tenu le St. Siege près de sept ans. Ce fut lui qui introduisit dans l'Eglise la coutume de benir ou de baptizer les Cloches, comme le vulgaire s'exprime fort improprement. Le Cardinal Bona croit que cet usage est plus ancien; mais il vaut mieux s'en rapporter au Cardinal Baronius. Car, il est certain qu'avant Jean XIII. qui s'avisa de baptizer la grande Cloche de St. Jean de Latran, & de lui imposer son nom, on n'avoit jamais vû un pareil Abus du plus auguste Sacrement de l'Eglise (16).

JEAN ZIMISCES,  
Empereur d'Orient.

BENOIT VI.

LOTHAIRE,  
Roi de France.

C X X V I I I . P A P E .

An de J. C.  
973.

Troubles  
à Rome,  
& Histoire  
tragique  
du Pape  
Benoit.

**B**ENOIT VI. Romain de Naissance, fils d'Hildebrand, fut élevé sur le St. Siege, après la mort de Jean XIII. Mais, il sembla que la Fortune ne l'avoit élevé à cette Dignité, que pour rendre sa chute plus éclatante & sa fin plus tragique. L'Empereur Othon le Grand étant mort comblé de Gloire & de Benedictions, Cincius, ou Crescentius, homme turbulent & seditieux, Chef du parti contraire à l'Empereur, & qui n'avoit osé se déclarer durant sa vie, entreprit, comme on avoit fait auparavant, de retablir l'ancienne Liberté (\*), ou plutôt de l'opprimer, & de se faire Tyran de Rome. Après avoir bien delibéré sur cette affaire, il conclut que, pour venir à bout de son dessein, il falloit nécessairement, à quelque prix que ce fut, se defaire de Benoit VI. qui avoit été consacré Pape, du consentement de l'Empereur, auquel il vouloit garder une inviolable fidelité. Cet execrable parricide, étant resolu de la sorte, fut aussi-tôt executé d'une très-cruelle maniere. Crescentius, suivi d'une troupe de ses satellites, entra dans le Palais Pontifical, se saisit du Pontife, l'entraîna comme une miserable victime dans le château; & là, il le fit inhumainement étrangler. Platine s'etonne qu'un pareil attentat soit demeuré impuni; mais il observe que Benoit VI. fut peut-être traité, selon ses merites.

(16) Voyez le Sæur, Hist. de l'Egl. & de l'Emp. ad an. 968. (\*) Ciaconius, Sigonius &c.

JEAN ZIMISCES,  
Empereur d'Orient.

## BONIFACE VII.

LOTHAIRE,  
Roi de France.

An de J.C.  
974.

## CXXXIX. PAPE.

LE Tyran Crescentius avoit pris pour confident de ses crimes un nommé Francon, fils de Ferrutius, Diacre de l'Eglise Romaine. Il étoit de très-basse naissance (1): mais on dit (2) qu'il fut un des plus méchans hommes du Monde, & toujours prêt à n'épargner aucun des plus grands crimes, pourvû qu'il pût servir à satisfaire son Ambition. Ce fut ce grand scelerat, qui persuada à Crescentius d'assassiner le Pape, pour être mis à sa place: & ce parricide aiant été commis de la maniere que je l'ai raporté ci-dessus, le parti de ces Revoltés, qui étoit le plus fort, élut en tumulte le furieux Francon, qui n'eut pas horreur de passer, si j'ose m'exprimer ainsi, après Mr. Maimbourg, sur le corps du Vicaire de Jesus-Christ, pour monter sous le nom de BONIFACE VII. sur le Thrône de St. Pierre, par un crime si effroyable.

Boniface  
VII. par-  
vient au  
Papat par  
un crime  
enorme.

Mais, il ne jouit pas long-tems de son usurpation; car, les Comtes de Toscanelle, de la maison des Marquis de Toscane, qui avoient tyrannisé Rome, ne pouvant souffrir cet Impie, (non qu'ils eussent horreur de ses crimes mais plus vraisemblablement parce qu'il leur parut insupportable, qu'un autre usurpât la Souveraine Puissance qu'ils n'avoient plus,) animerent contre cet intrus leur Faction qui étoit encore puissante, & lui declarerent une Guerre si furieuse, qu'il fut contraint de prendre la fuite. L'impie Boniface, qu'on devoit plutôt appeller Maliface, emporta avec lui le thresor de l'Eglise de St. Pierre, & se retira par Mer à Constantinople. Il fit prendre les Armes aux Grecs contre l'Empereur Othon II., qui étoit alors engagé dans une fâcheuse Guerre contre notre Roi Lothaire, & qui perdit la Pouille & la Calabre.

Il est chas-  
sé de Ro-  
me.

Boniface demeura quelque tems à Constantinople, où il vendit les Richesses qu'il avoit enlevées; & aiant fait beaucoup d'argent des ornemens de l'Eglise & des vases sacrés, il osa revenir en Italie, dans l'esperance de remonter sur le Siege. Mais, j'aurai occasion de parler de ces Intrigues dans la Vie de Jean XIV.

Retour de  
Boniface.

(1) Platine, in Bonif. VII.

(2) Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. I.



An de J. C.

974.

JEAN ZIMISCES,  
Empereur d'Orient.

DOMNUS II.

LOTHAIRE,  
Roi de France.

C X L. P A P E.

Domnus  
II. Pape.

Boniface s'étant retiré à Constantinople, la Faction des Comtes de Toscanelle mit sur le St. Siege un nommé DOMNUS, Romain de naissance, & homme vertueux, qui, s'il ne fit rien de fort louable, n'a mérité aucune note d'infamie (1); ce qui peut servir de fondement légitime à un grand éloge, vû la corruption du Siecle. Quelques-uns le mettent devant Benoit; d'autres entre Benoit VI. & Boniface VII.; & d'autres enfin ne le comptent point entre les Papes, parce que son Pontificat est très-obscur; & l'on croit même qu'il ne regna que fort peu de tems. On ignore le genre de sa mort.

Mayeul  
Abbé de  
Cluny re-  
fuse le  
Pontificat.

On raporte (2) à ce tems de troubles le refus que fit St. Mayeul, Abbé de Cluny, de la Dignité de Pape, que l'Empereur Othon II. & l'Impératrice Adelaïde sa Mere le presserent d'accepter. Exemple d'une sainte humilité, qu'on ne sauroit, ni trop admirer, ni relever par de trop grands Eloges. Tant il est vrai qu'aucun Siecle ne fut jamais si horrible, qu'on n'y ait pû remarquer plusieurs vertus (3). Mayeul avoit été pris par les Sarrazins, en revenant de Rome: & ce fut après avoir été racheté qu'il refusa constamment la Dignité de Souverain Pontife (4); disant qu'il vouloit vivre pauvre, & ne quitter jamais son petit Troupeau. Comme l'Empereur & l'Impératrice le pressoient fortement, il demanda du tems pour y penser; & en effet la chose meritoit bien de serieuses Reflexions. Il se mit en priere, & se trouva ensuite fortifié dans sa Resolution. Il dit donc aux Seigneurs & aux Evêques qui vouloient lui persuader de se rendre au desir de l'Empereur: *Je sai que je manque des qualitez nécessaires à une si haute dignité; & les Romains & moi, nous sommes autant éloignez de Mœurs que de Pais.* Enfin, il demeura ferme dans son refus; & c'est la plus belle action de sa vie.

Corrup-  
tion du  
Clergé.

Alors, comme à present, le Clergé étoit extrêmement corrompu. Nous pouvons bien en croire Rathier, Evêque de Verone, qui, dans son *Traité du Mépris des Canons*, dit (5): „ Quand, je fus transféré à Liege, un Evêque „ m'objectoit les Canons contre les Translations, & lui-même étoit adon- „ né au Vin & au Jeu, avoit des chiens & des oiseaux pour la chasse, & „ n'observoit point la Residence. J'en ai vû deux se reprocher mutuelle- „ ment, que l'un portoit les Armes, & l'autre avoit une Concubine: que „ l'un avoit commis un Adultere avant son Ordination, & que l'autre après „ l'Ordination s'étoit marié. . . . Supposé, ajoute-t'il, qu'un homme bi-  
gamme

(1) Platine, in Don. II.

(2) Sac. 5. Bened. p. 324.

(3) Non tamen adeo virtutum sterile seculum, ut non &amp; bona exempla prodiderit. Ta-

cite, Hist. Lib. I. c. 3.

(4) Vita ejus per Syr. lib. 3. c. 8.

(5) Spicil. tom. 2. p. 170.

„ gamme avant la Clericature, après le Sacerdoce abandonné à plusieurs  
 „ tèmes: guerrier, parjure, chasseur, yvrogne, soit mis sur le Siege  
 „ Apostolique de Rome, comme Dieu le peut permettre, si je vais me plain-  
 „ dre à lui de quelque injustice, & qu'il écrive pour ma defense à celui qui  
 „ m'a fait tort: celui-ci ne dira-t'il pas qu'il voit une paille dans l'œil de  
 „ son frere, & ne voit pas une poutre dans le sien (6)? Mais, un tel Pape  
 „ ne le fera pas. Il n'osera condamner celui dont les sentimens sont con-  
 „ formes aux siens. Voilà d'où vient ce mépris si general des Canons, &  
 „ de l'Evangile-même. On croit inutile d'observer les moindres Préceptes,  
 „ quand on se sent coupable d'avoir violé les plus grands. Que gagnera-  
 „ t'on à n'avoir point de chiens de chasse, si on a plusieurs Concubines;  
 „ si on s'abstient de donner des coups de poing ou de bâton, & que l'on  
 „ tue les Ames par des absolutions injustes, ou par le scandale? „ Il releve  
 „ ensuite le malheur de ceux, qui non-seulement negligent le Ministère de la  
 „ Prédication, mais se l'interdisent eux-mêmes par leurs crimes, suivant le re-  
 „ proche de l'Écriture. Ensuite, il ajoute: „ Faut-il après cela nous éton-  
 „ ner que les seculiers ne soient point frappez des menaces que nous tirons  
 „ de l'Écriture ou des Canons, quand ils voient que nous rions en les lisant,  
 „ & que nous nous obstinons à les mépriser? C'est aussi pourquoi ils font peu  
 „ de cas de nos excommunications & de nos absolutions, parce qu'ils voient  
 „ que nous sommes nous-mêmes excommuniez par les Canons. „ Dans la se-  
 „ conde partie de ce Traité, Rathier insiste sur l'incontinence du Clergé,  
 „ comme sur la principale cause du mépris des Canons. „ Car à peine, dit-  
 „ il, trouve-t'on quelqu'un digne d'être élu Evêque, ou d'imposer les mains  
 „ à celui qui est élu. Ne voulant pas quitter ce vice d'incontinence, ils  
 „ comptent le reste pour rien; & de-là vient que de toutes les Nations bapti-  
 „ zées, ce sont les Italiens qui méprisent le plus les Canons, parce qu'ils  
 „ sont les plus impudiques, & fomentent ce vice par l'usage des ragouts &  
 „ l'excès du vin: en sorte que les Clercs n'y sont distinguez des Laïques qu'en  
 „ ce qu'ils se rasent la Barbe & le haut de la tête, & font à l'Eglise quelque  
 „ service, pour plaire aux hommes, plutôt qu'à Dieu. „

Je ne finirai pas ce qui regarde Rathier, sans observer que ce Prelat, étant  
 d'une vertu très-severe, ne pouvoit s'empêcher de reprendre, suivant le de-  
 voir de sa charge, son Clergé, qui ne vouloit pas se corriger; car, il n'y en  
 avoit aucun, qui ne fut Concubinaire public, ou encore pis. Ils étoient  
 choquez de son premier Traité à l'Evêque de Parme; & comme Rathier  
 les pressoit de quitter leurs femmes, suivant les Canons & l'ordre de l'Em-  
 pereur, la plupart alleguoient leur Pauvreté, qui leur rendoit ce secours  
 nécessaire, parce que l'Eglise ne leur donnoit point de gages. Pour y re-  
 medier, Rathier prit connoissance des biens de l'Eglise de Verone; & il  
 trouva qu'ils étoient suffisans, s'ils eussent été bien partagez. Mais, ceux  
 qui rendoient le moins de service à l'Eglise en avoient de reste, tandis que  
 ceux qui servoient le plus en recevoient peu ou rien. Et si quelqu'un vou-  
 loit

Suite du  
 même  
 Sujet.

(6) *Matt. VII. 3.*

An de J.C.  
974.

loit s'en plaindre, ils lui disoient : *J'ai attendu la mort de mes Predecesseurs pour jouir de ce que j'ai maintenant : attendez aussi la mienne.* Il avoit beau leur citer les Canons, ils oppoioient leurs coutumes. C'est ce qui l'embarrassoit quand il vouloit tenir un Synode : „ Car, dit-il, dans son Itineraire (7), „ parlant à son Clergé, on tient les Synodes pour corriger ce qui s'est fait „ contre les Canons; &, quand je les regardois, je trouvois que vous n'en „ observiez aucun. Je vois parmi vous des bigames, des concubinaires, „ des conspirateurs, des parjures, des yvrognes, des usuriers. Les Enfans „ même étoient irréguliers comme bâtards. En un mot, la cause de la perte de tout mon Peuple est le Clergé. Car, comment oserois-je, dans mon „ Synode, reprendre un Laique d'adultere, de parjure, ou de quelque autre crime, le souffrant dans mes Ecclesiastiques? Vous savez que j'avois „ convoqué un Synode, où pendant deux jours l'Archiprêtre & l'Archidiaque devoient examiner en mon absence ceux qui viendroient, & le „ troisieme jour me rapporter tout ce qu'il y auroit à corriger. Je trouvai „ qu'on ne les avoit examinés que sur les Pseaumes, & qu'on avoit trouvé „ qu'ils ne les savoient pas mal, & la plupart mieux que moi. Voilà le fruit „ du Synode. Je les interrogeai sur leur créance, & je trouvai que plusieurs ne savoient pas même le Symbole des Apôtres. „ Tels étoient dans ce malheureux Siecle dixième les affreux Desordres, & la profonde Ignorance, du Clergé.

BASILE & CONSIANTIN,  
*Empereurs d'Orient.*

BENOIT VII.

LOUIS-LE-FAINEANT,  
HUGUES CAPET,  
*Rois de France.*

C X L I . P A P E .

An de J.C.  
975.

Election  
de Benoit  
VII.

Après la fuite de Boniface & la mort de Domnus II. la Faction des Comtes de Toscanelle mit sur le St. Siege BENOIT VII. Evêque de Sutri, parent de ces Seigneurs (1). Les Chefs du parti contraire aiant été chassés de la Ville, Benoit fut reconnu de tous pour vrai Pape; & comme il avoit la force en main, avec beaucoup d'esprit & de courage, & qu'il s'étoit fort bien mis avec l'Empereur, qui approuva son élection, il se maintint neuf ans entiers dans le Pontificat, sans que la Faction de Boniface osât rien entreprendre contre lui, comme elle fit contre son Successeur.

An de J.C.  
981.

Gisiler,  
Archevê-  
che de  
Magde-  
bourg.

Après la mort de St. Adalbert, Archevêque de Magdebourg, Gisiler, Evêque de Mersbourg, qui avoit grand credit auprès de l'Empereur Othon, demanda ce Siege pour recompense de ses services, & il l'obtint d'abord (2). Ensuite, il poursuivit publiquement sa prétension devant le Pape Benoit VII. pour faire autoriser sa translation. Le Pape assembla un Concile, & demanda, si Gisiler pouvoit passer à l'Archevêché de Magdebourg, attendu

(7) *Itiner. Spicil. tom. 2. p. 270.*

(1) *Onuphre. Claconius. Sigonius, &c.*

(2) *Act. Bened. sac. 5. p. 581.*

du qu'il n'avoit point de Siege, & que celui de Mersbourg lui avoit été ôté par l'Evêque Hildevard. Les Juges, qui étoient gagnez, prononcèrent qu'il le pouvoit: & il eut l'Archevêché de Magdebourg. L'Evêché de Mersbourg fut supprimé, & réuni à celui d'Halberitad.

An de J.C.  
982.

L'Empereur Othon aiant appris que les Grecs, à la sollicitation du fugitif Boniface, s'étoient rendus Maitres de la Pouille & de la Calabre, en fut fort irrité; mais, sachant que pour faire la Guerre avec succès, il ne faut pas avoir deux ennemis puissans sur les bras (3), il conclut promptement une Paix avantageuse avec Lothaire; & il descendit en Lombardie avec une bonne Armée. Après avoir rétabli son autorité dans les Villes où il y avoit eu du soulèvement, puni les seditieux, & recompensé magnifiquement ses bons Serviteurs, il alla passer les fêtes de Noël à Rome, où il fut reçu avec beaucoup de magnificence & de joye (4). Il y étoit appelé par le Pape, qui craignoit sans doute le voisinage des Grecs, & les entreprises de Boniface VII. La joye que les Romains, ceux même du parti contraire, faisoient paroître à la reception de l'Empereur, pour regagner ses bonnes graces, ne dura pas long-tems; car ce Prince, se souvenant que le feu Empereur son Pere n'avoit pû retenir les Romains dans leur devoir, que par la rigoureuse punition qu'il fit des revoltez (5), voulut imiter sa conduite severe; mais, il le fit à contre-tems, & d'une maniere qui le rendit tres-odieux.

Othon à Rome.

Aiant fait préparer au Vatican un grand & superbe Festin, il y invita tous (6) les Grands de Rome, & les Magistrats avec les Deputez des villes, qui étoient à sa Cour; & comme on fut à table, & que l'on eut commencé à se rejouir, Othon s'efforçant d'inspirer la joye à toute la Compagnie, par le bon accueil qu'il faisoit à tous, on vit tout à coup entrer dans la Sale des Compagnies de Soldats, qui, l'épée à la main, environnerent tous les Conviez, saisis d'horreur & de crainte à la vuë d'un spectacle si étonnant & si terrible. La terreur fut encore bien plus grande un moment après, lorsqu'au signal que l'Empereur donna, on se saisit de tous ceux dont les noms étoient marquez dans un papier que l'on lisoit à haute voix, & qu'aussitôt qu'on les eut entraînez hors de la Sale, on entendit les cris pitoiables, qu'ils jettoient inutilement, tandis qu'on les massacroit sans misericorde. Cependant, Othon prioit tous les autres de faire bonne chere, & n'oublioit rien de ce qui pouvoit contribuer à la gaieté qu'il vouloit qu'on eut, & à rendre son festin aussi agréable qu'il étoit magnifique: mais, malgré cette joie forcée qu'ils rachoient faire paroître sur leurs visages, de peur de l'irriter, cette affreuse image de la mort qu'ils avoient devant les yeux, & l'horrible Idée qui leur demouroit d'une si cruelle boucherie, les empêchoit bien de se réjouir dans le fond de l'Ame, & les faisoit soupirer se-  
cretement

Cruel Festin de l'Empereur.

(3) Voyez Tite-Live, lib. 3. Decad. 4. & lib. 9. Decad. 3.

(4) Sigebert, Chronic. Gothofridus Viterbien-

sis. Otto Frislin. Lambert. Schaf. Sigonius, &c.

(5) Voyez ci-devant la Vie de Leon VIII.

(6) Maimbourg Decad. de l'Emp. Liv. 1.

Année J. C.  
982.

Othon est  
battu par  
les Grecs.

Mort de  
Benoit  
VII.

tement après la fin d'un si funeste repas. De-là vint le surnom de *sanguinaire* que les Italiens, & sur-tout les Romains, donnèrent à ce Prince. Un Historien (7) entr'autres dit que ce chatiment étoit peut-être juste dans le fond; mais, que cette maniere de faire justice étoit indigne d'un Prince Chrétien, & de dangereuse conséquence pour la Politique. Que l'action fût juste, on n'en sauroit douter, après les revoltes si fréquentes des Romains; & je me garderai bien d'affirmer qu'elle fût indigne d'un Prince Chrétien. Les Princes doivent suivre de certaines Maximes, qui, n'étant pas du ressort de la Religion, ne leur font pas perdre le nom de Chrétiens. Ils seroient bien malheureux, si l'Évangile leur interdisoit les Coups d'Etat, & ne leur permettoit de punir leurs sujets rebelles, que suivant les formalitez ordinaires de la justice. J'avoue qu'Othon fit une faute enorme, en se servant des Romains contre les Grecs, après un tel coup: car, ils le firent misérablement périr avec toute son Armée, pour vanger, par cette nouvelle perfidie, la mort cruelle de leurs Compatriotes. Aiant levé de nouvelles troupes à Rome & à Benevent, Othon fortifia son Armée, & marcha dans la Pouille, qu'il soumit en fort peu de tems, sans aucune résistance. Enflé de ces progrès, il avance vers la Calabre; mais les Grecs & les Sarrazins, qui avoient assemblé toutes leurs forces dans cette Province, marchèrent à sa rencontre. Les deux Armées se rencontrèrent auprès de Basentelle, Bourgade située sur le rivage de la Mer; & elles se livrèrent Bataille le 15. de Juillet de cette année 982. Mais, à peine eut-on donné le signal du combat (8), que la plupart des Italiens, & sur-tout les Romains & les Beneventins, prirent la fuite, & mirent le desordre parmi les Allemands, que les Grecs repoussèrent ensuite, & les enveloperent sans beaucoup de peine. Presque tous furent taillez en pièces, en vendant cherement leur vie. Othon n'évita la mort dans ce carnage, qu'en se jettant dans une Barque, qu'il trouva par hazard sur le rivage de la Mer. Il reçut même un coup de flèche empoisonnée, dont il mourut l'année suivante, sur le point d'effacer la honte de sa défaite par une seconde Bataille. Exemple memorable, qui doit apprendre aux Princes à se defier toute leur vie des sujets qu'ils ont punis, & qui, tôt ou tard, si on n'y prend garde, trouvent l'occasion de se vanger.

Le Pape ne survécut pas long-tems à l'Empereur Othon; car, il mourut le 10. de Juillet 984. On assure qu'il avoit retabli & conservé l'ordre dans Rome, & sur-tout dans le Clergé. D'autres disent que sous lui tout étoit venal, les Temples, les Prêtres, &c.

(7) Heiss, Hist. de l'Emp. Liv. 2. Chap. 4. les autres Auteurs citez ci-dessus.

(8) Sigebert, Hermannus, Ditmarus, &c.

BASILE &  
CONSTANTIN,  
Emp. d'Orient.

JEAN XIV.

HUGUES-CAPET,  
Roi de France.

CXLII. PAPE.

Six jours après la mort de Benoit, on élut pour être Pape Pierre, Evêque de Pavie; à qui l'Empereur Othon II. avoit conféré la Charge de Chancelier d'Italie. Il prit le nom de JEAN XIV. & il ne tint le Siege qu'environ huit mois. Car, Boniface VII., croiant qu'après la mort de l'Empereur & de Benoit, il lui seroit facile de renverser le nouveau Pape, dont l'autorité n'étoit pas encore bien affermie, revint de Constantinople, dans le dessein d'acheter la Chaire de St. Pierre à beaux deniers comptans. Il distribua ses Tresors à ses anciens Amis, qui lui en acheterent de nouveaux, & grossirent tellement sa Faction, qu'il devint Maître dans Rome. Le pauvre Pape Jean XIV. fut exposé à toute la fureur de ce cruel Antipape. On l'arrêta, & on le mit au Château St. Ange. Il fut ensuite déposé; & au bout de quatre mois, il mourut de faim & de misere dans cette dure Prison. Boniface fit exposer son Cadavre sur le Pont, à la Porte de la Forteresse, afin que personne ne pût douter de la mort de ce Pontife. Il est fort incertain, dit Platine, si Jean XIV. fut renversé du St. Siege, à cause de son Impuissance & de sa Tyrannie, comme quelques-uns le conjecturent; ou si cette revolution ne fut que l'effet de l'envie de ses Ennemis. L'Histoire de ce tems-là est trop obscure, pour que l'on puisse raisonnablement se déterminer sur ce doute; mais, comme la Probité veut que l'on juge avantageusement d'un homme qui n'est convaincu d'aucun crime, je penche fortement à croire que ce Pape avoit beaucoup de vertu, & que sa rare Doctrine, dans un tems où l'Ignorance étoit fort grande, l'avoient rendu très-digne de cette souveraine Dignité, ainsi que Mr. Maimbourg l'afflure (1).

Histoire  
tragique  
de Jean  
XIV.

BASILE & CONSTANTIN,  
Empereurs d'Orient.

BONIFACE VII.

HUGUES-CAPET,  
Roi de France.

Rétabli par un Parricide.

LE cruel BONIFACE aiant fait perir le Pape Jean, reprit, sans scrupule, l'exercice du Souverain Pontificat, & il fouilla encore le St. Siege pendant onze mois, au bout desquels la Justice divine le punit d'une terrible maniere; car il mourut subitement dans l'impenitence. Après son retablissement, il avoit tenu une conduite si violente & si infame, qu'il s'étoit rendu odieux à ses Partisans même. De sorte que l'aïant vû mort ils lui don-

An de J.C.  
985.

Fin de Bo-  
niface VII

(1) Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. I.

An de J.C.  
985.

donnerent encore cent coups d'épée & de poignard; & ils trainerent par les pieds son abominable Cadavre tout nud, jusques dans la place où l'on voit la Statue de Marc-Aurele à Cheval; & d'où quelques-uns du Clergé l'ayant trouvé le lendemain dans un si pitoyable état, l'enleverent pour l'enterrer en quelque lieu caché, de peur qu'on ne le jettât à la voirie.

Pape qui  
n'est pas  
mis au  
rang des  
autres.

L'Eglise étant delivrée de ce Monstre qui l'eut desolée, & ceux de son parti ne faisant plus de violence, on élut JEAN, Romain de Naissance, fils de Robert, qui tint le St. Siege quatre mois, sans être sacré; c'est pourquoi il n'est point compté entre les Papes.

BASILE & CONSTANTIN,  
*Empereurs d'Orient.*

JEAN XV.

HUGUES-CAPET,  
*Roi de France.*

CXLIII. P A P E.

An de J.C.  
986.

Jean XV.  
Pape.

Ambition  
de Cres-  
centius.

Le Pape  
sort de  
Rome.

Il est rap-  
pellé.

Jean fils de Robert étant mort, on élut un autre JEAN qui fut le quinzième de ce nom. Il étoit Romain, fils d'un Prêtre nommé Leon, & il fut sacré le 25. d'Avril 986. & tint le St. Siege dix ans. Il étoit savant & vertueux (1), & d'un grand courage, ou plutôt d'une Ambition vigoureuse, pour maintenir & pour amplifier les Droits du St. Siege, comme il le fit paroître durant tout son Pontificat, qui ne fut pas bien paisible. Crescentius, un des principaux Seigneurs Romains, ne se contentant pas de tenir à Rome le premier rang, & d'y exercer la plus honorable Magistrature, en qualité de Consul, voulut s'en faire encore le Maître absolu & le Tyran, suivant l'exemple pernicieux des Adalberts & des Alberics. Il s'empara de la grosse Tour d'Adrien (2), qui fut appelé long-tems le Château de Crescentius, jusqu'à ce qu'on lui donna le nom de Château St. Ange, qu'elle retient encore aujourd'hui.

Le nouveau Pape eut lieu de craindre que le Tyran Crescentius, qui ne l'aimoit pas, & dont il connoissoit l'humeur altiere & violente, ne lui fit un mauvais parti, & ne le traitât de même que Boniface avoit fait son Predecesseur. Pour éviter ce peril, il se retira dans une des Places de l'Eglise en Toscane (3); & pour avoir un puissant Protecteur, il envoya souvent prier Othon III. de venir, à l'exemple de son Pere & de son Ayeul, delivrer le St. Siege du Tyran qui l'oppressoit.

Les Romains & Crescentius apprehenderent avec raison l'arrivée des Allemands, qui avoient déjà fait dans Rome de si terribles executions. Ils tacherent par mille sortes de soumissions d'appaier le Pape; & ce bon Pontife, qui languissoit dans l'éloignement de son Siege, se laissa vaincre à leurs prieres: mais, il ne se hazarda de retourner à Rome, qu'après avoir bien pris ses mesures

(1) Maimbourg, *ubi sup.*

(2) Cette Tour est appelée *Moles Hadriani* dans les Auteurs Latins.

(3) Baronius, *Du Chesne*, dans la *Vie de Jean XV.*

suretez. Il fut reçu avec de grandes acclamations, & honoré de tout son Troupeau comme le Vicaire de Jesus-Christ. Crescentius prit le parti de dissimuler; &, retenu par la crainte de l'Empereur, il n'osa entreprendre ouvertement de troubler le Pape dans l'exercice de ses fonctions Pontificales.

Année J. C.  
990.

Charles, Duc de Lorraine, faisant la Guerre à Hugues-Capet, qui avoit usurpé la Couronne de France, s'empara d'abord de la Ville de Laon. Adalberon, Archevêque de Rheims, étant mort sur ces entrefaites, le Roi Hugues, par une très-mauvaise Politique, donna ce Siege à Arnoul frere naturel du Duc Charles, à qui il livra la Ville (4). Cette trahison fut confirmée par des temoignages si authentiques, & si convaincans, qu'il n'étoit pas possible d'en douter: outre qu'Arnoul ne le fit que trop paroître, en prenant quelque tems après les Armes, & se declarant tout ouvertement contre Hugues. Le Roi jugea donc qu'il falloit faire un exemple de ce Traître, pour empêcher les dangereuses suites que pourroit avoir une si grande perfidie. Il s'adressa au Pape, pour l'instruire de cette affaire, & lui dire qu'un Concile tenu dans son Roiaume alloit faire le Procès à cet Archevêque. Mais Hebert III, Comte de Vermandois, l'avoit prévenu; car, il s'intéressoit en faveur d'Arnoul, parce que sa Cousine Agnés avoit epousé le Duc Charles.

Affaire  
d'Arnoul  
de Rheims.

Cependant, le Roi Hugues envoya ses Deputez & ses Lettres à Rome au mois d'Août de l'an 990. Dans sa Lettre au Pape, il se plaignoit de la perfidie d'Arnoul, „ qui, au préjudice du serment qu'il m'a prêté, dit-il, „ & fait prêter par tous les Nobles & les Citoiens, a ouvert lui-même les „ Portes aux ennemis, comme il est prouvé par des temoins très-veritables, „ & a livré le Clergé & le Peuple, qui lui étoit confié, à la captivité & „ au pillage. Que s'il pretend avoir été pris lui-même, pourquoi oblige- „ t'il ses Diocésains à fausser leur serment? Pourquoi prend-il les Armes „ contre nous, & fortifie-t'il la Ville & les Châteaux? S'il est Prisonnier, „ qu'il permette qu'on le delivre. S'il est en Liberté, qu'il revienne à ma „ Cour, où je l'appelle. Les Evêques ses Confreres l'invitent à venir avec „ eux, & il dit qu'il ne leur doit rien. Vous donc, qui tenez la place des „ Apôtres, ordonnez ce que l'on doit faire de ce nouveau Judas; de peur „ que votre silence, & notre juste douleur, ne nous oblige à ruiner la Ville, „ & à mettre en feu toute la Province. „

Plaintes du  
Roi contre  
Arnoul.

Les Evêques de la Province de Rheims écrivirent aussi au Pape, sans doute, par ordre du Roi, ou pour témoigner authentiquement l'horreur qu'ils avoient de la trahison de leur Metropolitan. Ils s'excusent sur leur éloignement, & sur la multitude des Tyrans qui les oppriment, de n'avoir pas consulté plutôt l'Eglise Romaine, touchant la décadence de l'Episcopat. Venant

Lettre des  
Suffragans  
de Rheims  
sur le même  
Sujet.

(4) *Arnulphi Common. tom. 9. Concil. Hugo Abbas, in Vita St. Ricard. ap. Rob. in Gallia Christ. Epist. Hugo. ad Joan. XV. Epist. Episc.*

*ad Joan. Papam, tom. 9. Concil. Continuat. Aimois. lib. 5. lib. Gerb. de Act. Synod. Remens. ap. Papyr. Mass. lib. 3. &c.*



An de J.C.  
990.

nant à l'Archevêque Arnoul, ils disent : „ Quoi qu'il soit fils de l'Eglise  
„ de Laon, il en a surpris l'Evêque par fraude, & envahi son Eglise. En-  
„ suite, il a rendu captive sa propre Eglise de Rheims, avec son Clergé &  
„ celles des Archevêques ses Confreres. Il ne tient compte de ses sermens. Par  
„ sa faute, plusieurs Eglises demeurent sans Pasteurs, & un nombre infini de  
„ Peuple perit, sans recevoir la confirmation, ni la benediction Episcopa-  
„ le. Condamnez-donc, Saint Pere, celui que toute l'Eglise a deja con-  
„ damné. Appuiez de votre autorité la Deposition de cet Apostat, & l'Or-  
„ dination d'un nouvel Archevêque. „ On voit par cette Lettre, que les  
Suffragans de Rheims ne pretendoient pas que le Pape dût juger cette Cau-  
se à Rome, où les parties n'étoient pas; mais, seulement, qu'il la laissât ju-  
ger sur les lieux, suivant les Canons.

Preven-  
tion du  
Pape en  
faveur du  
Traître  
Arnoul.

L'Abbé Gerbert, que nous verrons dans la suite monter aux premieres  
Dignitez de l'Eglise, avoit été choisi pour remplir la place d'Arnoul. Ce-  
pendant, les Deputez du Roi & des Evêques furent très-mal reçus à Rome.  
Soit que les Envoyez du Comte Hebert de Vermandois, aiant pris les de-  
vans, eussent prévenu le Pape en faveur d'Arnoul; soit que le Tyran Cres-  
centius, & peut-être le Pape lui-même, gagnez par leurs presens, & irritéz  
de ce que les Envoyez du Roi & des Evêques ne leur en avoient fait au-  
cun, eussent pris la resolution de ne les point satisfaire; on fait, que s'étant  
présentez trois fois, trois jours consecutifs, à la porte du Palais, pour  
avoir reponse à leurs Lettres, on ne voulut jamais permettre qu'ils entra-  
sent. De sorte qu'ils revinrent en France, sans reponse; & de plus, le  
Pape n'en fit aucune, pendant les dix-huit mois qu'on employa à tâcher de  
reduire Arnoul à son devoir, & à l'obliger à se venir justifier des crimes  
dont on l'accusoit.

An de J. C.  
991.

Condam-  
nation  
d'Arnoul.

Mais, le Roi Hugues, aiant pris dans Laon le Duc Charles & son frere Ar-  
noul, amena ce dernier à Rheims, pour le faire juger dans un Synode, dont  
nous avons l'Histoire écrite par Gerbert. Il n'y eut que deux Seances. D'a-  
bord, on établit l'autorité du Concile, & le pouvoir que le Roi avoit de le  
convoquer; & ensuite Arnoul fut convaincu du crime de Leze-Majesté: &  
s'étant reconnu coupable, il déclara qu'il vouloit renoncer à l'Episcopat.  
On delibera sur ce qu'il falloit faire: & on convint, qu'il n'y avoit plus lieu  
de se plaindre que l'on eut meprisé le St. Siege; puis qu'Arnoul de Rheims  
avoit choisi des Juges, & par consequent ne pouvoit plus se pourvoir devant  
aucun autre Tribunal. On demanda ensuite, quelle forme on devoit suivre  
dans sa Deposition, celle des Canons, ou de la Coutume? Enfin, Arnoul  
rendit au Roi ce qu'il avoit reçu de lui, c'est-à-dire l'anneau & le bâton  
Pastoral; & il rendit aux Evêques les autres marques de sa Dignité, pour  
les garder au futur Successeur. Ensuite, il lut au milieu de l'Assemblée l'Ac-  
te de Renonciation, dressé sur le modele de celle d'Ebbon, & portant en  
substance, que, pour les Pechez qu'il avoit confessez secretement aux Evê-  
ques, il se reconnoissoit indigne de l'Episcopat, y renonçoit, & consentoit  
qu'un autre fut ordonné à sa place; promettant de ne jamais reclamer contre  
cet Acte.

Dans

Dans ce Concile, Arnoul d'Orleans parla beaucoup sur la matiere qu'on y agitoit & sur l'autorité du Pape; mais, tout ce qu'il dit se reduit à ce qui fuit (5): „ Nous croions qu'il faut toujours honorer l'Eglise Romaine, en „ memoire de St. Pierre, & ne prétendons point nous opposer aux Decrets „ des Papes; sauf toutefois l'autorité du Concile de Nicée & des autres „ Canons, qui doivent être éternellement en vigueur. Car, nous devons „ prendre garde, que, ni le silence du Pape, ni les nouveaux Decrets, ne pré- „ judicient aux anciens Canons. Derogérons-nous donc au Privilege du „ Pape? Point du tout. S'il est recommandable par sa science & sa vertu, „ nous n'avons rien à craindre de sa part; & nous le devons encore moins „ craindre, s'il s'egare par ignorance, ou par passion, ou s'il est opprimé „ par la Tyrannie qui regne dans Rome, comme nous avons vû de notre „ tems. Mais, que Rome est à plaindre! qui, après avoir produit tant de „ grandes Lumieres de l'Eglise, vient de repandre des tenebres monstrueu- „ les, dont on parlera dans les Siècles à venir. Nous avons eu autrefois „ des Leons, & des Gregoires, un Pape Gelase, un Pape Innocent, dont „ la sagesse & l'éloquence étoit au-dessus de toute la Philosophie humaine. „ Et, néanmoins, dans ces tems heureux, les Evêques d'Afrique s'opposoient „ aux prétensions de Rome; plutôt, comme je crois, par la crainte des „ maux que nous souffrons aujourd'hui, qu'en vûe du faste de ceux qui pré- „ sidoient alors. Car, que n'avons-nous point vû de notre tems? Nous „ avons vû Jean (6), surnommé Octavien, plongé dans les sales voluptez, „ conjurer même contre Othon qu'il avoit fait Empereur; &, après l'avoir „ chassé, on a fait Pape Leon Neophyte (7). Mais, l'Empereur Othon étant „ sorti de Rome, Octavien y rentre, chasse Leon, fait couper le nez, les „ doigts de la main droite, & la Langue, au Diacre Jean, fait mourir plu- „ sieurs des premiers de Rome, & meurt peu de tems après. Les Ro- „ mains mettent à sa place le Diacre Benoit surnommé le Grammairien. „ Mais, le Neophyte Leon, avec son Empereur, l'attaque peu de tems après, „ l'assiege, le prend, le depose, & l'envoie en exil perpetuel en Germa- „ nie. A l'Empereur Othon succede Othon II. & à Rome succede dans „ le Pontificat Francon dit Boniface VII., le plus mechant de tous les „ hommes, souillé même du sang de son Predecesseur. Il fut aussi chassé „ & condamné dans un Concile; mais, après la mort de l'Empereur „ Othon, il revient à Rome, depose, sur la foi de ses sermens, ce „ grand Pape Pierre (8) auparavant Evêque de Pavie, & le fait petir „ en Prison. Est-il donc ordonné, que tant d'Evêques distinguez „ par leur science & par leur vertu, qui se trouvent dans tout le mon- „ de, seront soumis à de tels Monstres; pleins d'infamie devant les hom- „ mes, & vuides de la science des choses divines & humaines? A qui nous „ en devons nous prendre de ce que le chef des Eglises, autrefois si elevé

An de J.C.  
991.Discours  
d'Arnoul  
d'Orleans.(5) *Apud Fleury, Hist. Eccl. Liv. LVII.*(6) *Voyez ci-devant la Vie de Jean XII.*(7) *Voyez la Vie de Leon VIII.*(8) *C'est Jean XIV, voyez la Vie.*

An de J. C.  
991.

„ & couronné d'honneur & de gloire, est maintenant tellement abbaissé &  
 „ chargé de honte & d'ignominie? C'est notre faute. Oui, la nôtre.  
 „ C'est que nous ne cherchons que nos interêts, & non ceux de Jesus-  
 „ Christ. Car, si dans tous ceux que l'on choisit pour l'Episcopat, on exa-  
 „ mine la gravité des mœurs, la vertu, & la science, que ne doit-on pas  
 „ chercher en celui qui veut paroître le Docteur de tous les Evêques?  
 „ Pourquoi donc met-on dans le premier Siege celui qui ne meriteroit pas  
 „ la dernière place dans le Clergé? Qui pensez-vous que soit cet homme as-  
 „ sis sur un Thrône élevé, éclatant par l'or & la pourpre dont il est reve-  
 „ tu? S'il est destitué de charité & seulement enflé par la science, c'est un  
 „ Ante-Christ assis dans le Temple de Dieu, & se montrant comme s'il  
 „ étoit Dieu (9). Que s'il n'a, ni charité, ni science, il est dans le Tem-  
 „ ple de Dieu comme une Idole; & le consulter, c'est consulter le marbre.  
 „ Attendons tant que nous pourrons la conversion de nos superieurs, &  
 „ cependant voions où nous pourrons trouver la nourriture de la parole di-  
 „ vine. Quelques-uns de cette sainte Assemblée sont temoins, que dans la  
 „ Belgique & la Germanie, Provinces si proches de nous, on trouve des  
 „ Evêques excellens dans la Religion. C'est pourquoi, si la division des  
 „ Rois ne nous en empêchoit ce seroit plutôt-là, qu'il faudroit chercher  
 „ le Jugement des Evêques, qu'à Rome, où tout est venal, où les Juge-  
 „ mens se rendent au poids de l'or. Si quelqu'un dit, suivant Gelase, que  
 „ l'Eglise Romaine juge de toute l'Eglise, & que personne ne la juge elle-  
 „ même, qu'il nous mette à Rome un Pape dont le Jugement ne puisse être  
 „ reformé. Encore les Evêques d'Afrique l'ont-ils jugé impossible, quand  
 „ ils ont dit (10): *Peut-on croire que Dieu inspire la justice à quelqu'un d'en-  
 „ tre nous, & qu'il la refuse à une infinité d'Evêques assemblez en Concile?*  
 „ Mais, à présent, qu'à Rome il n'y a, dit-on, presque personne qui étu-  
 „ die, de quel front oseront-ils enseigner ce qu'ils n'ont pas appris? Quand  
 „ même on pourroit en quelque façon tolerer l'ignorance dans les autres  
 „ Evêques, elle est intolerable dans un Pape, qui doit juger de la foi, des  
 „ mœurs, de la conduite des Evêques, en un mot de l'Eglise Universelle.  
 „ Saint Gregoire dit: *Si quelque Evêque se trouve en faute, je n'en fais point  
 „ qui ne soit soumis au St. Siege; mais, quand ils font leur devoir, l'humilité de-  
 „ mande qu'ils soient tous égaux.* Mais, supposons qu'il y ait maintenant à  
 „ Rome un Damase, qu'a-t'on fait contre son Decret? „ Arnoul d'Or-  
 „ leans parle de la Lettre aux Evêques d'Afrique, attribuée à Damase; &  
 „ continue ainsi: „ Son premier Article, si je m'en souviens bien, étoit que  
 „ les Causes des Evêques, & toutes les grandes Affaires de l'Eglise, doivent  
 „ être portées au Pape. Celle-ci lui a été portée, non-seulement par les  
 „ Evêques, mais par notre Prince; & on a donné au Pape toute la Liber-  
 „ té de s'instruire de la verité, & d'en rendre son Jugement, pendant un  
 „ très-long espace de tems. Nous n'avons entrepris de juger la Cause, que  
 „ quand

(9) 2. Theff. II. 4.

(10) *Epist. Conc. Afric, tom. 2. Concil. Labbei, p. 1675.*

„ quand nous n'avons plus esperé qu'il la jugeât, pressez de l'obligation  
 „ de satisfaire aux besoins du Peuple par l'Ordination d'un Archevêque. Il  
 „ est vrai que Damase ne laisse aux Metropolitains, que l'Examen des Cau-  
 „ ses Majeures, & s'en reserve la Decision; mais Saint Gregoire, aiant ap-  
 „ pris la Deposition de Paul Evêque de Tiete, ne se plaint point qu'on l'ait  
 „ depose sans sa participation. „ Arnoul produit encore d'autres autori-  
 „ tez semblables de St. Gregoire, pour montrer qu'il approuvoit, que les  
 „ Evêques coupables fussent jugez sur les Lieux, sans avoir recours au St.  
 „ Siege. En effet, le Lecteur a pû voir dans toute cette Histoire, que c'étoit  
 „ l'ancien Droit, & qu'il n'avoit été troublé que par les fausses Decretales d'I-  
 „ sidore Mercator. Mais, l'ignorance de la Critique ne permettoit pas à Ar-  
 „ noul de les distinguer des veritables. Ce Prelat continue, sans rien diminuer  
 „ de sa vivacité: „ Ne parlons point des Cas où personne ne se plaint. Que  
 „ ferons-nous, si les Seigneurs, qui ont les Armes à la main, decouvrent que  
 „ l'on corrompe leurs femmes? Si les Rois irritez convainquent un Evêque  
 „ du crime de Leze-Majesté, & qu'ils voient que par collusion nous em-  
 „ ploions de longues procedures & des chicanes embarrassées pour les jouer?  
 „ Emploieront-ils de l'argent, pour se faire rendre justice à Rome? Et le cou-  
 „ pable manquera-t'il d'offrir aux Romains des Montagnes d'or, s'il espere  
 „ par-là se tirer d'affaire? „ Il produit ensuite les Exemples de Gilles, Ar-  
 „ chevêque de Rheims sous le Roi Childebert, & d'Ebbon, sous Louis-le-Dé-  
 „ bonnaire, deposez sans la participation du Pape; & il conclut, que les Cau-  
 „ ses évidentes, & où il n'y a point d'appel au Saint Siege, doivent être ter-  
 „ minées par le Concile de la Province. Sur ce que la prétendue Lettre de  
 „ Damase defend de tenir un Concile, sans l'autorité du Saint Siege, il dit:  
 „ Quoi donc, si les Armes des Barbares ôtent la Liberté d'aller à Rome,  
 „ ou si Rome sujette à quelque Barbare suit la passion de son Maître, pour  
 „ être alienée de quelque Roiaume, il ne se tiendra point de Conciles; ou  
 „ tous les Evêques du Monde attendront, au préjudice de leurs Princes, les  
 „ ordres de leurs Ennemis? Le Concile de Nicée, si respecté, même par  
 „ l'Eglise Romaine, ordonne de tenir les Conciles deux fois l'année, sans  
 „ faire mention de l'autorité du Pape. Mais, pour ne point disputer, hon-  
 „ norons l'Eglise Romaine, plus que ne faisoient les Evêques d'Afrique,  
 „ & la consultons, si l'état des Roiaumes le permet, comme on a fait en  
 „ cette Cause d'Arnoul. Si son Jugement est juste, nous le recevrons en  
 „ Paix; s'il ne l'est pas, nous suivrons ce que l'Apôtre ordonne, de ne pas  
 „ écouter un Ange même contre l'Evangile. Que si Rome se tait, com-  
 „ me elle fait à present, nous consulterons les Loix. Car, où nous adresse-  
 „ rions-nous, puisque Rome semble abandonnée de tout secours divin &  
 „ humain, & s'abandonner elle-même? Depuis la chute de l'Empire, el-  
 „ le a perdu l'Eglise d'Alexandrie, & celle d'Antioche; & pour ne rien  
 „ dire de l'Afrique & de l'Asie, l'Europe même commence à la quitter.  
 „ L'Eglise de Constantinople s'est soustraite: le dedans de l'Espagne ne  
 „ connoît point ses Jugemens. C'est donc cette Revolte, dont parle l'Apô-

An de J. C.  
991.

„ tre, non-seulement des Nations, mais des Eglises. Car, on voit les ap-  
„ proches de l'Ante-Christ, dont les Ministres ont déjà envahi les Gaules,  
„ & nous accablent de toutes leurs forces.„ Il finit en disant, qu'il faut  
examiner les Canons, pour voir combien il faut d'Evêques pour en juger  
un, & comment on doit juger celui qui ne veut pas se defendre.

Reflexions  
sur ce Dis-  
cours.

Monfieur Fleury (11) a bien tort de dire que ce Discours contient *des Propositions excessives*; car, il ne contient rien qui ne fut alors, & qui ne soit encore, de notoriété publique. Arnoul maintient les Libertez de l'Eglise, contre l'injuste Tyrannie des Papes. N'a-t'il pas raison? Et, loin qu'on puisse blâmer la generosité de ce Prelat respectable par son âge, & par son savoir, ne doit-on pas l'admirer, & l'imiter dans la circonstance presente? Il temoigne, qu'il a horreur des desordres des Papes de son tems. Tous les gens de bien n'étoient-ils pas du même avis? Il insinue qu'un Pape de mœurs corrompues ne peut juger sainement de la foi. Cette Proposition n'est-elle pas evidente? Qui croiroit que le St. Esprit voulût regler les Decisions d'un Scelerat consommé dans toutes sortes d'horreurs & de crimes? Il fait assez comprendre, qu'il eleve les Conciles au-dessus des Papes. N'est-ce pas le Sentiment des plus saints Docteurs de l'Eglise? Il declare qu'un Pape sans charité est un Ante-Christ, & que s'il n'a, ni charité, ni science, loin qu'on soit obligé de se soumettre à ses Decisions, on ne doit pas même le consulter, n'étant qu'une Idole muette dans le Temple de Dieu. Cela n'est-il pas certain? Mais, combien d'Ante-Christis, selon ce principe, n'a-t'on pas vûs dans le Temple de Dieu? Combien d'Idoles ont été assises dans la Chaire de St. Pierre? Ces tristes Reflexions me font fremir, & produiront, sans doute, le même effet dans tous les bons Chrétiens. Alors, comme à present, tous les gens de bien ne pouvoient manquer d'être indignez des affreux desordres qui regnoient à Rome depuis un Siecle, & cette indignation diminuoit le respect pour la Personne des Papes & pour leurs Constitutions. Car, encore que l'autorité ne depende pas absolument des Qualitez personnelles, ne faudroit-il pas être-depourvû de sens, pour s'imaginer que les Peuples, à la vuë de tant de crimes dont toute l'Europe étoit scandalisée, à la vuë de tant de violences qu'on commettoit pour devenir Pape ou pour chasser ceux qui l'étoient, à la vuë d'une conduite si affreuse que tenoient ces conducteurs de l'Eglise, auroient regardé ces Papes comme Vicaires de Jesus-Christ, successeurs des saints Apôtres, & hommes infallibles, que le St. Esprit conduisoit par ses inspirations? Du reste, quelques-uns attribuent ce Discours à Gerbert, qui le rapporte; & , suivant cette opinion, il aura encore plus de force, puisque Gerbert devint Pape, sans qu'il paroisse s'être retracté.

Conduite  
violente  
du Pape.

Cependant, après la Deposition d'Arnoul, Gerbert, qui n'étoit encore que Diacre, fut élu & consacré Archevêque de Rheims. Mais, le Pape, croiant que les Evêques de France avoient attenté contre l'Autorité du St. Sic-

(11) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LVII. §. 26.*

Siege, tint son Synode, & cassa la Deposition d'Arnoul, & l'Ordination de Gerbert. Il fit même un Coup d'une plus grande force encore, & dont il y a peu d'exemples dans l'Histoire; car, il interdit tous les Evêques qui avoient assisté à ce Jugement, & Gerbert lui-même, pour avoir consenti à son Ordination (12). Mais Gerbert, plus irrité de cette furieuse conduite, que disposé à se soumettre au St. Siege, meprisâ les foudres du Pape, dont il abbaissâ l'autorité en termes très-aigres dans les Ecrits qu'il fit sur cette Querelle; & nous pouvons penser hardiment, qu'il auroit bien souhaité, quand il fut parvenu au Pontificat, n'avoir jamais lancé certains traits, qui lui étoient échapez dans sa colere, contre la Cour de Rome. Il fit tous ses efforts pour empêcher que les Evêques ne gardassent l'Interdit. Il en ecrivit à Seguin, Archevêque de Sens, & il lui disoit: „ Nos Adver-  
 „ saires disent, que pour la Deposition d'Arnoul, il falloit attendre le Ju-  
 „ gement de l'Evêque de Rome. Pourront-ils montrer que son Jugement  
 „ soit plus grand que celui de Dieu? Je dis hardiment, que si l'Evêque de  
 „ Rome lui-même péche contre son frere, & étant averti plusieurs fois  
 „ n'obéit pas à l'Eglise, cet Evêque de Rome, suivant le commandement  
 „ de Dieu, doit être regardé comme un Païen & un Publicain. Plus le  
 „ rang est élevé, plus la chute est dangereuse. Que s'il nous croit indi-  
 „ gnes de sa Communion, parce qu'aucun de nous ne veut juger contre  
 „ l'Evangile, il ne pourra pas pour cela nous separer de la Communion de  
 „ Jesus-Christ, ni nous ôter la vie éternelle. On ne doit pas appliquer  
 „ aux Evêques ce que dit St. Gregoire, que le Troupeau doit craindre la  
 „ Sentence du Pasteur, soit qu'elle soit juste, ou injuste. Car, les Evêques  
 „ ne sont pas le Troupeau, c'est le Peuple. Vous n'avez donc pas dû être  
 „ suspendu de la Communion, pour un Crime que vous n'avez point con-  
 „ fessé, & dont vous n'êtes point convaincu; & on n'a pû vous traiter de  
 „ Rebelle, puisque vous n'avez jamais evité les Conciles. Il ne faut pas  
 „ donner occasion à nos Ennemis de dire, que le Sacerdoce, qui est un par  
 „ toute l'Eglise, soit tellement soumis à un seul, que s'il se laisse corrom-  
 „ pre par argent, par faveur, par crainte, ou par ignorance, personne ne  
 „ puisse être Evêque, sans se soutenir auprès de lui par de tels moiens. La  
 „ Loi commune de l'Eglise est l'Ecriture, les Canons, & les Decrets du St.  
 „ Siege qui y sont conformes. Quiconque se fera écarté de ces Loix par  
 „ mepris, soit jugé suivant ces Loix: qui les observe, soit toujours en  
 „ Paix. Gardez-vous donc de vous abstenir des saints Mysteres: ce seroit  
 „ vous rendre coupable. „ Et, pour irriter Seguin contre le Pape, Ger-  
 bert lui dit, que ce qu'il condamne, c'est à dire Arnoul, le Pape justifie;  
 & ce qu'il approuve, comme étant très-juste, c'est à dire l'Élection de  
 Gerbert, le Pape le condamne & le rejette. Cela nous fait voir, pour le  
 dire en passant après Mr. Maimbourg (13), que le Moine de St. Germain-

An de J.C.  
991.

Ecrits de  
Gerbert  
contre le  
Pape.

Faute du  
Continua-  
teur d'Ai-  
moïn, & de  
Baronius.

(12) *Fragm. Chr. Duch. tom. 4. Tom. 9. Concil. p. 744. &c.*

(13) *Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. I.*

An de J.C.  
991.

Lettre de  
Gerbert  
touchant  
Arnoul.

des-Prez, qui a continué, mais très-mal, l'Histoire d'Aimoin, & sur lequel Baronius se fonde en cet endroit, se trompe manifestement, quand il dit d'une maniere très-outrageuse à la Memoire de Hugues Capet, que l'Archevêque Seguin ne voulut jamais consentir à ce Jugement, ni à la malice & à l'injustice du Roi, qui, voulant, dit-il, exterminer toute la Race du Roi Lothaire, fit degrader, par force, l'Archevêque Arnoul, homme de bien & fort moderé, sous prétexte qu'il étoit bâtard. Il n'y a pas un mot, ni de verité, ni même de vraisemblance, dans tout ce qu'il dit-là, ainsi qu'on le peut voir dans ce que j'ai raporté, & qui est tiré des Lettres & des autres Pièces très-authentiques, que l'on ne peut nullement contredire.

Gerbert, poussant sa pointe contre la Cour de Rome, écrivit plus amplement sur ce sujet à Vilderode, Evêque de Strasbourg, qui l'avoit prié de l'instruire de son Affaire. Il la raconte ainsi: „ Arnoul, qu'on dit être fils „ du Roi Lothaire, après avoir surpris son Evêque (14), & l'avoir livré „ avec sa Ville, après beaucoup de sang repandu, des pillages & des in- „ cendies, a été condamné dans un Concile des Evêques de toute la Gau- „ le. Ensuite, après la mort de l'Archevêque Adalberon, aiant été re- „ concilié par le seul Evêque de Laon, il a obtenu le Siege de Rheims en „ vue de la Paix, en faisant aux Rois serment de fidelité, avec des paroles „ terribles. Mais, à peine y avoit-il été six mois depuis son Ordination, quand „ il livra la Ville à l'Ennemi, qui profana & pilla le sanctuaire, & redui- „ fit le Clergé & le Peuple en captivité. Arnoul prononça Anathême con- „ tre ces pillars, & en fit prononcer autant par les Evêques; mais, il ota „ les terres de l'Eglise à ses vassaux, qui lui en avoient porte la foi, pour „ les donner aux ennemis, & fit marcher des Troupes contre son Roi, „ sous les enseignes de Charles. Cependant, on avertit le Pape, par des „ Deputez & par des Lettres Synodales, de remedier aux troubles de l'E- „ glise; mais, il n'y donna aucun ordre. Ainsi, par deliberation des Evê- „ ques, Arnoul est averti de se purger canoniquement, sans le vouloir fai- „ re, pendant dix-huit mois. Enfin, se sentant abandonné par ses plus „ grands Protecteurs, il vint trouver le Roi, & lui aiant fait de nouveaux „ sermens, il fut admis à sa table. Alors, il se crut justifié, & faussa de „ nouveau ses sermens. Ceux, qui y avoient interêt, ne pouvant souffrir „ d'être trompez tant de fois, prennent la Forteresse de Laon. Arnoul, „ pris entre les Ennemis, est présenté à un Concile, & pressé de rendre „ compte de tant de crimes. Après avoir long-tems consulté en lui-même „ & avec ses Amis, il confesse volontairement ses pechez, & renonce à sa „ Dignité. „ Sur ce recit, Gerbert continue: „ On convient assez entre „ les Parties de ces Crimes d'Arnoul; mais, ses Defenseurs se partagent en „ deux sentimens. Les uns disent que le Roi lui a pardonné, & que depuis „ il n'a rien fait que de pardonnable. Les autres soutiennent que l'on a fait „ injure au Pape, en déposant Arnoul sans son Autorité. „ Pour repondre „

(14) C'est l'Evêque de Laon.

à ces Plaintes, Gerbert distingue entre la Loi & la Coutume. Ce qui fait la Loi en matiere Ecclesiastique, c'est l'Ecriture sainte, les Canons des Conciles, & les Ecrits des Peres. „ Si tous les Evêques, ajoute-t'il, gar-  
 „ doivent inviolablement les Canons, la Paix & la Concorde regneroient par  
 „ toutes les Eglises: il n'y auroit point de differends, ni sur les  
 „ biens, ni sur les Ordinations, ni sur les Privileges. „ Il traite ensuite  
 „ de la difference des crimes, & de l'ordre judiciaire; & soutient que les  
 „ Pechez d'Arnoul étant manifestes, les Evêques n'ont fait qu'exécuter  
 „ contre lui les Loix établies; & que la contumace d'une année auroit suffi  
 „ pour le condamner, sans l'entendre. „ Quant au Pape, continue-t'il, on  
 „ ne lui a point fait d'injure, puis qu'étant invité pendant dixhuit mois,  
 „ par Lettres, & par Deputez, il n'a point voulu repondre. Son silence,  
 „ ou ses nouvelles Constitutions, ne doivent pas préjudicier aux Loix déjà  
 „ établies. Vous, qui voulez garder à vos Rois la foi que vous leur avez  
 „ promise, qui, loin de trahir votre Peuple & votre Clergé, avez horreur  
 „ de ces crimes, soiez favorable à ceux qui obéissent à Dieu, plutôt  
 „ qu'aux hommes. On dit qu'Arnoul, étant Evêque, n'a dû être jugé que  
 „ par le Pape: mais, après sa confession, les Evêques, ont dû le déposer,  
 „ suivant le Concile de Nicée, & cela, quand même sa confession seroit  
 „ fausse, puis qu'il seroit au moins coupable de faux temoignage contre  
 „ lui-même. „ A ceux qui alleguoient le Pardon du Roi, pour la defen-  
 „ se d'Arnoul, Gerbert repond que le pouvoir des Rois ne s'étend pas sur les  
 „ Ames, mais celui des Evêques, auxquels il appartient de lier & de delier;  
 „ c'est-à-dire d'imposer les peines spirituelles, comme la Deposition & l'Ex-  
 „ communication. Ainsi la grace du Roi ne donnoit pas à Arnoul la remis-  
 „ sion de ses Pechez, & il ne s'étoit rendu que trop coupable depuis par ses  
 „ parjures & ses sacrileges. Gerbert finit, en priant Vilderode de ne pas  
 „ ajouter foi aux Calomnies, dont on le charge, d'avoir usurpé le Siege de  
 „ Rheims, & fait prendre Arnoul. Il le prie de le justifier auprès des Evê-  
 „ ques, & auprès de son Roi, c'est-à-dire Rodolfe III., Roi de la haute  
 „ Bourgogne.

Le Roi Hugues écrivit (15) au Pape sur le même sujet en ces termes:  
 „ Nous vous avons écrit, mes Evêques & moi, par l'Archidiacre de  
 „ Rheims, pour vous expliquer l'affaire d'Arnoul. Nous ajoutons ceci  
 „ pour vous prier de me faire justice à moi & aux miens; & ne pas rece-  
 „ voir pour certain ce qui ne l'est pas. Nous n'avons rien fait contre vo-  
 „ tre Sainteté. Si vous voulez vous en éclaircir en présence, vous pou-  
 „ vez venir à Grenoble, qui est aux Confins de l'Italie & de la Gaule, &  
 „ où les Papes ont accoutumé de venir trouver les Rois de France. Mais  
 „ si vous voulez venir chez nous, nous vous recevrons avec grand honneur,  
 „ & vous traiterons de même pendant le séjour & le retour. „

Quel-

An de J.C.  
991.

Lettre du  
Roi Hu-  
gues au  
Pape.

(15) Tom. 9. Concil. p. 743. post Concil. Rom. in fin.  
Tom. II.



An de J.C.  
995.

Obtina-  
tion du  
Pape, qui  
envoie un  
Legat en  
France.

Quelque respectueuse que fut cette Lettre, le Pape ne diminua rien de sa dureté. On ne put obtenir de lui, qu'il approuvât ce que l'on avoit fait à Rheims, & qu'il revoquât la sentence d'interdit qu'il avoit portée contre les Evêques. Il prétendoit qu'on remit les choses en l'état où elles étoient avant le Concile de Rheims: & soit qu'il ne voulût point, où peut-être qu'il ne pût pas sortir de Rome, parce que le Tyran Crescentius, qui en étoit Maître, l'y retenoit pour s'en assurer d'avantage, il envoya Legat en sa place (16) Leon, Abbé de St. Boniface de Rome, avec ordre de déposer Gerbert, de rétablir le Traitre Arnoul, & de célébrer pour cet effet un Concile dans la Province de Rheims, parce que les Evêques de France avoient refusé d'aller à Aix-la-Chapelle, & même à Rome, où le Pape les avoit invitez.

Concile de  
Moufon  
en 996.

Leon étant arrivé en France avec sa Qualité de Legat, indiqua, de la part du Pape, un Concile dans la Province de Rheims, afin d'apprendre ce que l'on disoit de part & d'autre de la Deposition d'Arnoul, & la promotion de Gerbert. Le Concile s'étant assemblé à Moufon (17) le 2. jour de Juin, 996. Aymon, Evêque de Verdun, aiant parlé quelque tems en Gaulois, sur le sujet qui devoit être examiné, tira une Bulle scellée en plomb, qu'il ouvrit devant tout le Monde, & en fit la Lecture.

Discours  
de Ger-  
bert.

Ensuite, Gerbert se leva, & dit: „ J'ai toujourns eu ce jour devant les  
„ yeux, & je l'ai toujourns désiré, depuis qu'au peril de ma vie j'ai reçu le  
„ Sacerdoce, par le Conseil de mes freres. Tant j'étois touché du salut  
„ d'un Peuple, qui perissoit, & de l'autorité par laquelle je me croiois en  
„ sureté. Je me souvenois avec plaisir des temoignages de bienveillance  
„ que j'avois tant de fois éprouvée, quand j'appris, avec une grande sur-  
„ prise, que vous etiés mal contens de moi; & votre indignation me fut  
„ plus terrible, que ne l'avoit été le fer de mes ennemis. Maintenant, puis-  
„ que Dieu m'a fait la grace de me trouver devant ceux à qui j'ai toujourns  
„ confié le soin de mon salut, je dirai en peu de mots ce qui montre mon  
„ innocence. Après la mort de l'Empereur Othon, je résolus de ne point  
„ quitter le service de mon Pere Adalberon, qui, à mon insçu, me choisit  
„ pour le Sacerdoce, & en mourant me désigna pour son Successeur, en  
„ presence de Personnes illustres. Mais la Simonie fit qu'Arnoul me fut  
„ préféré; & je ne laissai pas de le servir fidelement, plus qu'il n'étoit à  
„ propos; jusqu'à ce que connoissant clairement sa revolte, je renonçai par  
„ écrit à son Amitié, & je l'abandonnai avec ses Complices, sans autre es-  
„ perance, ni autre interêt, que de ne point participer à ses crimes. Après  
„ qu'il eut été long-tems poursuivi & contumacé, suivant les Loix de l'E-  
„ glise, comme il ne restoit que de le punir, par les Loix du Prince, &  
„ le chasser de son Siege, comme Rebelle; mes Confreres & les Grands me  
„ presse-

(16) Contin. Aimon. Lib. 5. c. 46. Concil. lib. 3.  
Mesom. tom. 9. Concil. Papyr. Mass. Ann.

(17) Tom. 9. Concil. p. 747.

„ presserent encore de prendre soin d'un Troupeau dispersé & déchiré. Je  
 „ differai long-tems. Je ne cedai qu'avec peine, n'ignorant pas les maux  
 „ qui me menaçoient. Voilà devant Dieu quelle a été la simplicité de ma  
 „ Conduite. On m'accuse d'avoir trahi mon Maître, de l'avoir mis en Pri-  
 „ son, d'avoir usurpé son Siege. Etoit-il mon Maître, lui à qui je n'ai ja-  
 „ mais prêté aucun serment! Si je l'ai servi pour un tems, je l'ai fait par  
 „ ordre de mon Pere Adalberon, qui me dit de demeurer dans l'Eglise de  
 „ Rheims, jusqu'à ce que je visse la conduite de celui qui en seroit Evêque.  
 „ Pendant que je l'observois, je devins la proie des Ennemis; & je perdis  
 „ tout ce que je tenois de votre Liberalité & de celle des Seigneurs. En-  
 „ core les ennemis, m'ayant depouillé, eurent regret que je leur eusse echa-  
 „ pé en vie. Depuis que j'ai quitté ce Rebelle, je n'ai eu aucun Commer-  
 „ ce avec lui; & n'avois garde de le livrer, puisque je ne savois où il étoit.  
 „ Quant à la Prison, j'ai depuis peu prié le Roi mon Maître, en presence  
 „ de temoins dignes de foi, de ne le pas garder un moment en prison à mon  
 „ sujet. Car, si votre Jugement dependoit de moi, Arnoul seroit réduit en  
 „ état de ne me pas nuire. Si vous jugiez contre moi, ce qu'à Dieu ne  
 „ plaise, que m'importeroit qu'Arnoul, ou un autre, fut Archevêque de  
 „ Rheims. „ Touchant le reproche qu'on faisoit à Gerbert d'avoir usurpé  
 „ le Siege de Rheims, il repond qu'Arnoul ne doit pas être appelé l'E-  
 „ poux d'une Eglise, qu'il a pillée d'abord, pour satisfaire à ses passions Si-  
 „ moniaques. Il demande comment un étranger, sans credit comme lui, à  
 „ pû se rendre Maître d'une Ville si grande & si peuplée? Il s'objecte ensui-  
 „ te, qu'une affaire de cette importance ne devoit pas être jugée, sans con-  
 „ sultier le St. Siege. A quoi il repond que le Pape a été instruit de tout, &  
 „ qu'on a attendu ses ordres, pendant dix-huit mois. Qu'ensuite les Evêques  
 „ de Gaule ont encore eu ce respect pour le St. Siege, de ne juger Arnoul  
 „ que sur sa propre confession; après laquelle il n'étoit pas possible de le te-  
 „ nir pour innocent. Il revient à dire que les Evêques de Gaule l'ont char-  
 „ gé malgré lui de l'Archevêché de Rheims; & que si toutes les regles n'ont  
 „ pas été observées en cette affaire, il faut s'en prendre au malheur du  
 „ tems, & aux hostilités publiques, dont les Evêques mêmes n'étoient point  
 „ à couvert.

Gerbert aiant prononcé ce discours éloquent, il le donna par écrit au  
 Legat de qui il reçut la Lettre du Pape. Alors les Evêques sortirent du  
 Concile, & tinrent Conseil avec le Duc Godefroi. Ensuite, ils appelle-  
 rent Gerbert, & le prierent de faire conduire avec honneur aux Rois de  
 France Jean Moine de l'Abbé Leon. Gerbert le promit, & ils denoncerent  
 un Concile, que l'on devoit tenir à Rheims le premier de Juillet. Celui  
 de Mouson sembloit fini, quand des Evêques vinrent dire à Gerbert de la  
 part du Legat Leon, qu'il eut à s'abstenir de l'office divin jusqu'au Concile  
 de Rheims. Comme il s'en defendoit, ils vinrent trouver le Legat; & Gerbert  
 lui représenta, qu'aucun Evêque ou Patriarche, ni le Pape même, n'avoit  
 le pouvoir d'excommunier personne, s'il n'étoit convaincu par sa propre

Suspension de  
Gerbert.

An de J. C.  
996.

confession ou autrement, ou s'il ne refusoit de comparoître: qu'on ne pouvoit rien lui reprocher de semblable, & qu'il étoit même le seul des Evêques de Gaule, qui fut venu au Concile: enfin, que ne se sentant point coupable, il ne pouvoit se refoudre à se condamner lui-même. Cependant Gerbert ceda sur ce point aux remontrances de Liudolfe, Archevêque de Treves: mais, tant que le Roi Hugues vecut, Gerbert demeura Archevêque de Rheims, & Arnoul prisonnier à Orleans.

Arnoul  
retabli.

Cependant, Gerbert voyant que le Legat du Pape avoit formé un puissant parti contre lui, en faveur d'Arnoul; & que le Roi Hugues ne pouvoit, ni ne devoit, se brouiller avec la formidable Cour de Rome, au commencement d'un nouveau Regne, qui n'étoit pas encore trop bien établi (18); il ne voulut pas se trouver au Concile de Rheims, quelque instance que lui en fit la Reine Adelaïs. Et assurément ce qu'il avoit prévu arriva; car, quoique les Evêques, qui avoient déposé Arnoul, y eussent défendu leur cause, en ajoutant même aux raisons qu'ils avoient déjà produites, qu'ils n'avoient rien fait en cela, qu'en présence & du consentement de l'Archevêque de Sens, Legat du St. Siege en France, on cassa néanmoins ce Jugement. Arnoul fut retabli dans sa Dignité d'Archevêque; & Gerbert déposé, parce que ce Concile déclara, qu'on n'avoit pû proceder legitimement en cette cause, sans l'autorité & le consentement du Pape: & depuis ce tems-là, on crut en France, qu'un Evêque, quoiqu'il n'eut pas appelé à Rome, ne pouvoit être déposé que par un Jugement du Pape, ou de ses Commissaires. Mais, Arnoul demeura Prisonnier, pour crime d'Etat. Ceux, qui ont crû le contraire, se sont trompez, en suivant le Continuateur d'Aimoin, contre Aimoin même, qui dans la Vie de St. Abbon, Abbé de Fleury, à présent St. Benoit fut Loire, assure, que ce ne fut que trois ans après, sous le Roi Robert, que cet Archevêque fut délivré.

Reflexions  
sur cette  
Affaire.

Nous verrons les suites de cette Affaire importante, sous un autre Pontificat: mais, il est à propos d'arrêter ici le Lecteur, pour lui faire remarquer, que l'obstination de Jean XV. donna le coup de mort aux Libertez de notre Eglise. Le Cardinal Baronius, livré au torrent impetueux de son zele papal, se met en colere (19) contre Gerbert, & taxe les sentimens très-justes de ce Prelat d'opinions monstrueuses, & d'impietez Schismatiques & Heretiques. Il soutient, à son ordinaire, qu'on ne pouvoit rien decider sans l'aveu du Pape, qu'il élève au-dessus des Canons. Il fait un noir Portrait de Gerbert, afin d'inspirer du mepris pour lui; & il dit qu'il apprit à la Cour, à causer, à medire, à flater, & à mentir. Mais, de très-habiles gens de notre Communion, ne suivent pas les emportemens de Baronius. Le célèbre Arnaud (20) loue nos Evêques de ce qu'ils soutinrent formelle-

(18) Voyez Maimbourg, *Hist. de la Decad. de l'Emp.* liv. 1. il cite, *Epist. Gerb. ad Reg. Adelaïd.* tom. 9. *Concil. Libel. Gerb. ibid. P. de Marca, de Concord.* liv. 7. *Aimoin, Vita.*

*St. Abb. Floriac. c. 11.*

(19) Baronius, *Annal. Eccl. ad an. 991. 992.*

(20) Arnaud, *Perpetuité de la Foi, 959.*

mellement, que le Pape ne peut rien contre les Canons. Il defend le droit qu'ont les Synodes de depoler les Evêques sans appel, lorsque ces Evêques s'en sont raportés au Jugement du Synode, suivant cette maxime: *Ab electis Judicibus, appellare non licet* (21). Monsieur de Marca, ajoute-t'il, qui examine en particulier tout ce qui fut agité en ce Concile, fait voir que l'on n'y fit rien que de très-legitime, & de très-conforme à la Discipline de l'Eglise. Quelqu'un a dit avec beaucoup de raison, que ce qui se fit au premier Concile tenu à Rheims dans la cause d'Arnoul fut les derniers soupirs des Libertez de l'Eglise Gallicane. En effet, le Pape se servant adroitement de la foiblesse où étoit alors notre Monarchie, & des conjonctures favorables qui se presenterent, opprima entierement nos Evêques, & les contraignit à subir le joug de sa dure & injuste Tyrannie. On a travaillé depuis inutilement à faire revivre nos Libertez. Le Pape s'est toujours affermi de plus en plus dans ses usurpations. Il emporta de hauteur le droit de depoler un Evêque: & tout le monde, dit l'illustre Mr. de Marca, Archevêque de Paris, fut contraint de se soumettre au joug de cette nouvelle opinion: la France même ne put résister au Torrent. C'est ce qui a fait dire à Mr. de Mezeray, qu'il fallut enfin, qu'une Royauté naissante pliât sous l'ordre absolu du Pape, de peur de se voir renverser.

L'Histoire de cet important & funeste demêlé ne m'a pas permis de rapporter sous l'an 994. une affaire assez curieuse où le Pape se trouva mêlé. Il faut donc à present retourner sur mes pas, & reprendre la chose de plus haut. L'an 889. St. Adalbert de Prague vint à Rome (22), consulter le Pape sur la conduite qu'il devoit tenir vû l'indocilité de son Peuple. La plupart sembloient affecter de commettre les desordres, dont il vouloit les retirer, & s'obstiner à leur perte. Voiant donc, que, loin de leur être utile, il se nuisoit à lui-même, il resolut de les quitter, principalement pour trois sortes de Pechés; la pluralité des Femmes, les mariages des Clercs, la vente des Esclaves Chrétiens aux Juifs. Le Pape Jean XV. lui conseilla de quitter son Peuple Rebelle, plutôt que de se perdre avec lui. Aiant donc resolu de passer le reste de sa vie en Pais étranger, il commença par distribuer tout son argent aux Pauvres; & il voulut ensuite faire le voiage de Jerusalem. Mais, on le retint au Mont-Cassin; & après y avoir demeuré quelque tems, il revint à Rome, dans le dessein d'entrer parmi les Moines de St. Alexis. L'Abbé Leon, qui gouvernoit ce Monastere, voulant l'éprouver, le rebuta d'abord, & lui parla durement: mais, le voiant ferme, il le mena au Pape, pour ne rien faire que de son consentement, & de l'avis des Cardinaux. Enfin, il lui donna l'habit le Jeudi Saint, l'an 990. sans le connoître (23). Mais, quelque tems après, Boleslas, Duc de Boheme, voiant le desordre où l'Eglise de Prague étoit tombée depuis l'absence de Saint Adalbert, envoya dire à Villegise, Archevêque de Mayence, ou renvoiez-nous

An de J.C.  
996.

Particula-  
ritez tou-  
chant  
Adalbert  
de Prague:

Adal-

(21) C'est à dire: il n'est pas permis d'appeler de la sentence des juges qu'on a choisis.

(22) Vita n. II. Sac. 5. act. Bened. p. 853.

(23) Chronic. Magd. apud Mabillon.

An de J.C.  
996.

*Adalbert notre Pasteur, ce que nous aimons mieux; ou nous en ordonnez un autre.* L'Archevêque, craignant que ce Peuple nouvellement converti ne retomât dans ses anciennes erreurs, envoya à Rome deux Deputez, avec des Lettres, par lesquelles il prioit le Pape de renvoyer Adalbert. Le Pape Jean XV. tint un Concile à Rome, pour ce sujet, l'an 994. Il y eut grande contestation entre les Deputez, qui redemandoient leur Evêque, & les Romains qui le vouloient retenir. Enfin, les Deputez l'emporterent, & le Pape dit: *Nous vous le rendons, à condition que son Peuple le conservera, profitant de ses instructions; mais, s'ils demeurent dans leur peché, il pourra les quitter en sûreté* (24).

An de J.C.  
996.

Punition  
de Dieu.

Divers Auteurs (25) rapportent à l'an 996. un fait curieux qui me paroît d'ailleurs trop important pour être oublié. Je crois qu'on fera bien aise de voir comment il est raconté par une des meilleures plumes du dernier Siècle. Foulques, Comte d'Anjou, aiant, dit Mr. Arnaud (26), fait bâtir une Eglise magnifique, ne pût obtenir de l'Archevêque de Tours, qu'il la dediât. Cet Archevêque lui aiant repondu, que lorsqu'il auroit satisfait au dommage qu'il avoit fait à l'Eglise, il seroit en état de faire à Dieu des offrandes de son propre bien; ce refus obligea ce Comte d'aller à Rome, où, par le moien de l'argent qu'il donna aux Officiers de la Cour de Rome, il obtint du Pape, qu'il y envoiât une personne pour la consacrer sans la participation de l'Archevêque. L'ordre en fut donné à Pierre Cardinal, qui se mit en état de l'exécuter. *Les Prelats de France, dit Glaber, aiant appris cet ordre du Pape furent persuadez que cette présomption sacrilege étoit un effet d'une aveugle avarice. Ils détestèrent tous cet attentat, estimant que c'étoit une chose tout à fait indigne, que celui, qui gouvernoit le Siege Apostolique, violât le premier l'ordre établi par les Apôtres & par les Canons. La coutume de l'Eglise, fondée sur une infinité d'autoritez de l'antiquité, defendant aux Evêques de faire aucun Acte de Jurisdiction dans le Diocèse d'un autre, si l'Evêque qui y reside ne le permet.* Glaber ajoute que ce Cardinal aiant passé outre, non obstant cette opposition generale des Evêques, à la dedicace de cette Eglise, elle tomba le jour même qu'on la consacra; & que personne ne doute, que ce ne fut une punition visible de Dieu contre cette entreprise illegitime. *Encore, dit Glaber, que le Pontife Romain soit le plus reveré des Evêques, à cause de la dignité du Siege Apostolique, il ne lui est pas néanmoins permis de violer ce qui est prescrit par les Canons; chaque Evêque d'une Eglise Orthodoxe est l'Epoux de cette Eglise, & represente le Sauveur du Monde, il n'est jamais permis à un Evêque d'entreprendre sur le Diocèse d'un autre avec insolence.* Voilà, conclut l'excellent Auteur de la *Perpetuité de la Foy*: Voilà quels étoient alors les sentimens de l'Eglise de France, sur ce point si delicat des pretensions & de l'autorité des Papes. Mais, si c'étoit-là, comme on n'en sauroit douter, le sentiment de nos Evêques, ils eurent très-peu de

vi-

(24) *Acta SS. Bened. Sac. 5. p. 870. Bol-land. 13. April. tom. 11. p. 183. &c.*

(25) Glaber, Baronius, Mozelay, &c.

(26) Arnaud *Perpet. de la Foy*, p. 461.

vigueur à le soutenir. Les uns par intérêt, les autres par indifférence, quelques-uns par Politique, tous enfin par quelques vuës particulières, laisserent executer les ordres qui venoient de Rome: & depuis on a toujours été contraint de plier sous cet Empire absolu & tyrannique, qui durera, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu d'y mettre la main.

An de J.C.  
996.

La même année 996. le Pape Jean XV. mourut d'une fièvre violente, vers la fin d'Avril, après dix ans de Pontificat. Pour juger de son Caractere, il suffit de dire, après l'Auteur de la Vie de St. Abbon, Abbé de Fleury, que ce Saint Abbé, aiant fait le voiage de Rome, avec un Equipage convenable à sa Dignité, ne trouva pas le Pontife tel qu'il devoit être, mais intéressé & prêt à tout vendre (27). Il en eut horreur; &, aiant visité les Saints lieux, il acheta des étoffes de Soye, & revint chez lui. C'est lui, qui, par le soin qu'il prit d'enrichir & d'élever sa famille aux premiers emplois, jetta les fondemens du Nepotisme, qui a fait tant de bruit dans les derniers tems. On l'accuse d'avoir pillé l'Etat & l'Eglise, les Temples & les Maisons, pour transporter les richesses d'autrui dans sa famille (28). Il n'aima pas les Ecclesiastiques; & il en fut bien haï (29). Quelques Auteurs sont d'avis que ce fut ce Pape, qui s'avisa le premier de canonizer les Saints, à l'exemple des Apotheoses par lesquelles les Païens elevoient autrefois les grands hommes au rang des Dieux, des Demi-Dieux, ou des Heros. Mais d'autres font le premier honneur de cette imitation au Pape Adrien, l'an 880. Quoiqu'il en soit, il n'y a guere lieu de douter que Jean XV. n'ait canonizé Saint Udalric, Evêque d'Augsbourg. Pour cet effet, il tint un Concile (30) à Rome au Palais de Latran, le dernier jour de Janvier 993. Liutolfe, Evêque d'Augsbourg, se leva au milieu de l'Assemblée & dit: On lira, s'il vous plaît devant vous, l'Ecrit que j'ai entre les mains de la Vie & des Miracles d'Udalric, jadis Evêque d'Augsbourg, afin que vous ordonniez ce qu'il vous plaira. On croit (31) que ce sont les deux Livres, que nous avons encore, composez par le Prêtre Gerard Disciple du Saint. Après qu'ils eurent été lûs dans le Concile, il ordonna que la Memoire de St. Udalric seroit honorée, declarant que l'honneur que l'on rend aux Saints & à leurs Reliques, retourne au Seigneur qui a dit (32) *Qui vous reçoit, me reçoit; & que cet honneur a pour but*, que nous soions aidéz par leurs prieres, & leurs merites. On trouve dans le *Bullaire Romain* la Bulle qui en fut expediee.

Mort de  
Jean XV.

Canonisa-  
tion de St.  
Udalric,  
en 993.

(27) *Abbonis Vita*, t. II.

(28) *Heydegger*, *Hist. Papat. atat.* 3.

(29) *Platine*, in *Joan. XVI.*

(30) *Tom. 9. Concil. p. 741. Act. SS. Bened.*

*See. 5. p. 471.*

(31) *Fleury*, *Hist. Eccl. liv. LVII. §. 32.*

(32) *Matt. X. 40.*

An de J.C.  
996.BASILE &  
CONSTANTIN,  
Emp. d'Orient.

GREGOIRE V.

ROBERT II.  
Roi de France.

CXLIV. P A P E.

Election  
de Gregoi-  
re V. Son  
Caractere.

L'Empereur Othon III. étoit en Italie, lorsque le Pape Jean XV. mourut. Etant proche de Ravenne, il reçut des Deputez du Senat & des premiers de Rome, qui temoignoient le desir qu'ils avoient de l'y voir; & qui demandoient ses ordres touchant le Pape qu'ils devoient elire (1). Othon avoit dans le Clergé de sa Chapelle son Neveu Brunon, fils de sa sœur Judith & d'Othon de Saxe, Marquis de Verone. Il étoit (2) d'un beau naturel, bien instruit des Lettres humaines, & parloit les trois Langues, l'Allemand, le Latin Litteral, & le Vulgaire; mais, il n'avoit guere que vingt quatre ans. S'étant consacré à l'Eglise dès sa tendre jeunesse, il fit paroître beaucoup de vertu & d'humilité (3). Il avoit eu bien de la peine à consentir qu'on l'ordonnât Prêtre, & beaucoup plus encore qu'on le fit Evêque de Verden. Cependant, Othon voulut l'élever à la suprême Dignité de l'Eglise, & l'ayant fait élire par le Clergé & le Peuple, il le fit conduire à Rome par Villegise, Archevêque de Mayence, & un autre Evêque nommé Adelbalde. Il y fut reçu avec honneur & ordonné Pape sous le nom de GREGOIRE V. Othon vint ensuite à Rome, & il reçut la Couronne Imperiale des mains du Pape son Neveu: après quoi, il delibera avec le Senat Romain, s'il seroit à propos, pour la tranquillité publique, d'exiler le Tyran Crescentius qui opprimoit Rome, & qui avoit si souvent inquieté le Pape précédent. Mais Gregoire, par une bonté dont il eut bientôt lieu de se repentir, interceda pour ce Rebelle, & obtint sa grace de l'Empereur.

Herloüin,  
Evêque de  
Cambrai.

Sur cesentrefaites, Herloüin, élu Evêque de Cambrai, n'ayant pû se faire sacrer par l'Archevêque de Rheims son Metropolitan, à cause de la division entre Arnoul & Gerbert, qui se disputoient ce Siege, vint à Rome, où il fut ordonné Evêque, par le Pape Gregoire V. & s'étant plaint dans un Concile, des Seigneurs qui pilloient les biens de son Eglise, il obtint du Pape une Lettre (4) menaçante contr'eux, dattée du mois de May de cette année 996.

An de J.C.  
997.Le Pape  
chassé de  
Rome.

L'Empereur, croiant avoir mis ordre aux affaires de l'Italie, repassa les Alpes. Mais Crescentius, que la crainte de l'Autorité & de la Puissance Imperiale, comme un fleuve qui rompt la digue qu'on avoit opposée à son cours impetueux, recommença ses violences avec plus de fureur qu'auparavant. Tant il est vrai que la contrainte, en reprimant les Passions pour quelque-tems, leur fournit de nouveaux alimens, & augmente leur vivacité.

(1) *Chronic. Hild. tom. 3. Du Chesne. Chronic. Saxon. Vita S. Adalb. Prag. n. 30.*(2) *Epitaph. apud Baronium an. 999.*(3) *Rupert. Vita Herib. Archiep. Colon. Lambert. Schafnaburgensis. Ciaconius.*(4) *Tom. 9. Concil. p. 1245.*

té. Crescentius fit sans peine revolter les Romains, toujours prêts à manquer de Foi, & parmi lesquels il avoit un puissant parti, qui entraîna facilement les autres (5). Sous prétexte de vouloir secouer le joug de l'Étranger, & de se remettre en Liberté, il se fit déclarer Consul, & Prince de la République, exerçant sous ce nom une domination absolue. Le Pape Gregoire fut chassé de son Siege, & contraint de se sauver, depouillé de tout, premierement en Toscane, & ensuite en Lombardie.

An de J.C.  
997.

BASILE &  
CONSTANTIN,  
Emp. d'Orient.

J E A N X V I.

ROBERT II.  
Roi de France.

Anti-Pape.

Les Commencemens de cette grande Revolution étant favorables à Crescentius, il poursuivit sa pointe; &, comme si Gregoire V. avoit été élu par violence, il mit sur le St. Siege un Anti-Pape appelé Philagathe, qui prit le nom de JEAN XVI. Il étoit né à Rossane en Calabre, de basse condition, & avoit embrassé la Vie Monastique (1). Il s'insinua dans les bonnes grâces de l'Empereur Othon II. par l'entremise de l'Imperatrice Teophanie son Epouse, qui étoit Greque. D'abord, on le nourrissoit par charité. Peu à peu il eut l'adresse de se mettre au rang des premiers Courtisans, & il s'y maintint jusques à la mort d'Othon II. Il eut encore plus de credit pendant le bas âge d'Othon III.; en sorte que l'Evêque de Plaisance étant mort, il fit casser ce Siege, & se le fit donner avec le titre d'Archevêché (2), le tirant injustement de la dependance de l'Eglise de Ravenne. L'Empereur Othon III. l'avoit envoyé à Constantinople avec un Evêque, pour demander en mariage la fille de l'Empereur Grec; car, Philagathe avoit grand credit en l'une & l'autre Cour. Il revint à Rome en 997. Il étoit savant, mais au reste méchant & débauché, & sur-tout si ambitieux, qu'étant Evêque de Plaisance, il faisoit porter la croix devant lui, & s'erigea de son autorité particuliere en Metropolitan. Ce fut donc pour satisfaire cette Ambition, qu'il donna de grandes sommes à Crescentius, & se fit elire Pape.

Histoire  
de Phila-  
gathe.

Cependant, Gregoire V. s'étant retiré à Pavie, y tint un grand Concile (3), où il excommunia Crescentius, & les Complices de sa Revolte; &, quand on eut appris l'Élection de Jean XVI. il fut excommunié par tous les Evêques d'Italie, de Germanie, de France, & de Gaule. L'Empereur Othon, aiant appris la Rebellion des Romains, & voulant remedier aux desordres de Rome, partit pour l'Italie, & laissa le Gouvernement de son Roiaume de Germanie à sa Tante Mathilde, Abbessé de Quedlimbourg.

Excommunié  
avec ses  
Complices.

L'Em-

(5) Glaber. lib. 1 c. 4. Sigonius, lib. 7. Ciacconius in Greg. V. Chr. Saxon. Chronic. Hildesheimens.

(1) Chronic. Saxon. Petr. Dam.

(2) Greg. V. Epist. 1.

(3) Chronic. Hildesheimens. Chronic. Saxon.



An de J. C.  
997.

L'Empereur rencontra à Pavie le Pape Gregoire, ils marcherent ensemble à Rome, d'où l'Anti-Pape Jean s'enfuit; & Crescentius, n'étant pas assez fort pour defendre la Ville, s'enferma au Château Saint Ange; mais, quelques Serviteurs de l'Empereur poursuivirent l'Anti-Pape, & le prirent. Les Auteurs ne s'accordent point sur le châtement de ce scelerat. Il y en a qui disent (4), que le Peuple se saisit de l'Anti-Pape avant qu'Othon eut été reçu dans Rome, qu'on lui arracha les yeux, qu'on lui coupa les oreilles & le nez; & qu'Othon, à qui l'on ouvrit ensuite les Portes, le relegua dans le fond de l'Allemagne, où il mourut peu de tems après de douleur. Mr. Fleury (5) croit que ce mauvais traitement fut fait à Philagathe par ceux qui le prirent; dans la crainte, qu'Othon ne le renvoiât impuni. Mais d'autres (6) disent, que ce fut l'Empereur, qui fit couper le nez & crever les yeux à l'Anti-Pape, & qui le fit jetter du haut du Château St. Ange. Ces Variations (7) degoutent cruellement de l'Etude de l'Histoire, & sont le deshonneur du genre humain; car, si les hommes valoient quelque chose, il y auroit entre les Historiens une entiere uniformité sur des faits aussi éclatans que ceux-ci. Mais, comment plusieurs Historiens s'accorderoient-ils, puisque bien souvent un seul ne sauroit s'accorder avec lui-même? Consultez le Theatre de Mathias; vous y verrez dans la page 888. que l'Anti-Pape fut fouetté, aveuglé, & enfin tué par le Peuple, avant qu'Othon l'eut condamné: & dans la page suivante, vous trouverez que l'Empereur, aiant fait couper le nez, & arracher les yeux à l'Anti-Pape, le precipita du haut en bas du Capitole. Et ce qu'il y a de curieux, c'est que l'Auteur se cite lui-même faussement; car, il avoit dit toute autre chose que ce qu'il rapporte en cet endroit.

Particularités touchant l'Anti-Pape.

On ajoute beaucoup de particularités peut-être aussi incertaines que le Recit qu'on vient de lire. L'Anti-Pape aiant été mis en prison, dès que St. Nil en sçut la nouvelle, il vint au secours de ce malheureux, qui étoit son Compatriote (8). Aiant sçu qu'il avoit envahi le St. Siege, il lui avoit écrit, pour l'exhorter à quitter la gloire de ce monde, dont il devoit être rassasié, puisqu'il étoit parvenu au comble des Grandeurs; & de retourner au repos de la Vie Monastique. Philagathe disoit toujours qu'il s'y préparoit, jusques à ce qu'il fut traité comme il vient d'être dit. Alors St. Nil, aiant le cœur saisi de douleur, se crut obligé d'aller à Rome, malgré son grand âge, sa maladie, & la circonstance du tems, car c'étoit en carême. L'Empereur Othon, & le Pape Gregoire, aiant appris son arrivée, allerent au devant de lui, & le prenant chacun par une main, le menerent au Palais Patriarchal, & le firent asseoir au milieu d'eux, lui baissant les mains, chacun de leur côté. Le saint homme gemissoit de ce Traitement, & le souffroit pourtant dans l'esperance d'obtenir ce qu'il desiroit. Il leur dit donc :

(4) Petr. Damian. Epist. 2. ad. Cadal. Sigonius, Ciaconius, apud Maimbourg, Decad. de l'Emp. Liv. 2.

(5) Fleury, Hist. Eccl. Liv. LVII. 9. 49.

(6) Heiff, Hist. de l'Emp. in Othon. III.

(7) Bayle, Dict. Art. Othon III. Rem. B.

(8) Vita Sti. Nili, apud Fleury, Hist. Eccl. Liv. LVII. §. 50.

donc: *Epargnez-moi pour Dieu! Je suis le plus grand pecheur de tous les hommes, un vieillard demi-mort, & indigne de ces honneurs: C'est plutôt à moi à me prosterner à vos pieds, & à honorer vos Dignitez suprêmes. Ce n'est pas le desir de la gloire ou des biens qui m'a fait venir à vous. C'est pour celui qui nous a tant servi, & que vous avez si maltraité: qui vous a levez l'un & l'autre des fonds de baptême, & à qui vous avez fait arracher les yeux. Je vous supplie de me le donner, afin qu'il se retire avec moi, & que nous pleurions ensemble nos Pechez.* A ce discours, l'Empereur repandit quelques larmes; car, il n'approuvoit pas tout ce qui s'étoit passé; & il repondit à St. Nil: *Nous sommes prêts d'accomplir tout ce que vous desirez, si de votre coté vous avez egard à notre priere, & si vous voulez bien prendre dans cette Ville un Monastere tel qu'il vous plaira, & demeurer toujours avec nous.* Comme le saint Vieillard refusoit de demeurer dans la Ville, l'Empereur lui proposa le Monastere de St. Anastase, comme hors du tumulte, & de tout tems affecté aux Grecs. Saint Nil l'avoit accepté, par le desir d'obtenir ce qu'il demandoit; mais le Pape, non content de ce que Philagathe avoit souffert, le fit promener par toute la Ville de Rome, revêtu d'un habit sacerdotal, que l'on avoit déchiré sur lui, & monté à rebours sur un Ane, dont il tenoit la queue entre ses mains (9). Saint Nil en fut si affligé, qu'il ne demanda plus Philagathe à l'Empereur. Ce Prince lui envoya un Archevêque de sa suite, qui étoit un beau parleur, & le saint Vieillard lui dit: *Allez dire à l'Empereur & au Pape, voici ce que dit ce vieux Radoteur: Vous m'avez accordé cet aveugle, non par la crainte que vous aviez de moi, ni à cause de ma grande Puissance, mais pour le seul Amour de Dieu: ainsi, ce que vous lui avez fait souffrir de plus, ce n'est pas à lui, c'est à moi, que vous l'avez fait; ou plutôt, c'est Dieu même à qui vous avez fait injure. Sachez donc que comme vous n'avez point eu pitié de celui que Dieu avoit livré entre vos mains, votre Pere celeste n'aura point pitié de vos pechez.* Ensuite, saint Nil se retira dans son Monastere.

S'il y a des Variations dans l'Histoire de l'Anti-Pape Jean, on n'en trouve guere moins dans les Faits qui concernent le Tyran Crescentius. J'ai dit que ce Rebelle s'étoit enfermé au Château St. Ange, dans le dessein de s'y bien defendre; mais, se voyant vivement pressé, il abandonna la forteresse, & vint en habit de suppliant se jeter aux pieds d'Othon, & implorer sa Clemence. Othon, voulant l'avoir d'une autre maniere, pour en faire un terrible Exemple de sa Justice, dit aux Seigneurs qui l'environnoient (10): *Et comment voulez-vous que le Prince des Romains, celui qui dégrade les Empereurs, qui fait & défait les Papes comme il lui plait, se contente des Huttes des Saxons, où vous souffrez qu'il entre? Non, non, qu'on le remene dans son Château, où il sera logé plus magnifiquement que parmi nous, & où l'on tâchera de lui rendre ce qu'on lui doit.* On le remena d'abord à la porte du Château, où il se défendit encore quelque tems en desesperé. Mais les Saxons, qui combattoient com-

Châtiment  
de Cres-  
centius.

me

(9) Petr. Damianus. 1. Epist. ad Cadal.

(10) Glaber. lib. 1. Dithmar, lib. 4.

An de J.C.  
997.

me des Lions à la vuë de l'Empereur, emporterent enfin la Place de vive force. Tous ceux qu'on y trouva furent passez au fil de l'Epée, excepté Crescentius, qui fut fort blessé, & précipité sur le champ du haut de la Forteresse. Quelques Auteurs affirment de Crescentius une partie des choses que d'autres ont ecrites de l'Anti-Pape Jean XVI. Ils disent, qu'on le fit monter sur un Anc la tête tournée vers la queue, & qu'on le promena en cet etat par toute la ville. Qu'ensuite, on lui coupa divers Membres, & qu'on le pendit. Ses Complices furent punis les uns d'une maniere, les autres d'une autre (11). Selon Mr. Moreri, Crescentius ne fut que decapité; & selon d'autres, son corps aiant été trainé par les boues fut pendu à un gibet, ou à un Arbre si haut qu'il pût être vû de toute la Ville. Tel est le salaire d'une aveugle Ambition. Exemple eclatant, qui enseigne d'une maniere bien pathetique aux sujets à être fideles à leurs Princes. Du reste, je ne decide rien, sur les faits obscurs que j'ai rapportez, parce que l'Histoire de ce moien tems est si brouillée (12) & a passé par tant de mauvaises mains, qu'on trouve des autoritez sur le pour & sur le contre, & sur mille sortes de variations. Il est presque impossible de mentir sur ces Siecles-là, c'est à dire d'avancer des choses sans preuves, ou sans temoignages. Racontez selon votre caprice, & à tout hazard, les circonstances de quelques faits, il arrivera rarement qu'aucun Auteur ne vous favorise. Voilà ce qui jette dans un prodigieux embarras un Ecrivain qui cherche la verité, pour la presenter à ses Lecteurs.

BASILE, &  
CONSTANTIN,  
Emp. d'Orient.

GREGOIRE V.

ROBERT II.  
Rot de France.

Rétabli.

On attribue à Gregoire V. l'Etablissement des Electeurs.

Quel que fut le sort de l'Anti-Pape Philagathe, il est toujours indubitable qu'il fut chassé du Thrône, & que Gregoire fut rétabli dans le St. Siege. Quelques Ecrivains (1) se font imaginez, qu'alors, pour favoriser les Allemands, & se vanger des Romains, il transféra le Droit qu'ils avoient d'élire l'Empereur aux Archevêques de Mayence, de Trêves, & de Cologne, & à trois Princes seculiers, qui étoient le Comte Palatin, le Duc de Saxe, & le Marquis de Brandebourg. Ce Point de l'Histoire est le plus obscur, & le moins connu; & celui sur lequel on a écrit avec plus de chaleur, plus de diversité de sentimens, & plus de préoccupation, non seulement du côté des Protestans, mais aussi de celui des Catholiques qui ne s'accordent pas entr'eux: desorte qu'après avoir lû ce grand nombre de Livres & de Traitez qui ont paru sur ce sujet dans le dernier Siecle, l'on se trouve à peu près aussi embarrassé qu'aparavant. Je m'éloignerois trop de mon

Sur

(11) Ex Setho Calvisio.

(1) Voyez entr'autres Machiavel, Hist. de

(12) Bayle, Diét. Crit. Art. Othon III. Florence, Liv. I.

Rem. D.

An de J.C.  
997.

Sujet, si j'entreprendois d'examiner cette fameuse & très-difficile Question. J'en renvoie la Discussion à l'Histoire d'Allemagne, pour laquelle j'ai déjà fait d'immenses Recueils, & qui n'a pas encore été traitée en notre Langue d'une manière à satisfaire la Curiosité des Personnes de goût & de savoir. Mais, je remarquerai ici, que Jaques Lampadius, Jurisconsulte Allemand, ne reconnoit point Gregoire V. ni Othon III. pour Instituteurs du College Electoral, qu'il dit avoir été établi sous le Regne de Frederic II. Otton de Frising dit (2) qu'avant Gregoire VII., qui entreprit le premier de troubler la Succession en Allemagne, les Princes étoient élus par les Etats de l'Empire, c'est-à-dire, comme je croi, par les Diètes. Selon Trithe-me (3), Guillaume Comte de Hollande fournit le premier exemple de l'Electio faite par les sept Electeurs. Jean Frederic Bockelman est à peu près du même sentiment; mais, selon lui, le Septemvirat Electoral n'a proprement commencé qu'à l'Electio du Comte Adolfe de Nassau, qui fut faite par les trois Princes seculiers, déjà nommez, présens en Personne; & par une Procuration du Roi de Boheme, comme absent (4). Enfin, Mr. Maimbourg, qui paroît avoir examiné cette Question en bon Critique, affirme (5), que *tout ce qu'on a dit sur cela de Gregoire & d'Othon n'est qu'une pure vision, semblable à ces songes qui s'évanouissent aussi-tôt qu'on les veut examiner.*

J'ai dit dans la Vie de Jean XV. qu'Abbon de Fleury alla à Rome sous le regne de ce Pontife, & je dois ajouter ici, qu'il y fit un second voiage, sous le Pape Gregoire V. (6), qui menaçoit de jeter un Anathème sur tout le Roiaume de France, si on ne retabliroit Arnoul dans le Siege de Rheims, prétendant qu'il en avoit été privé sans Jugement legitime. Après la mort de Hugues-Capet, le Roi Robert, voulant faire confirmer par la Cour de Rome le mariage qu'il avoit contracté avec sa Cousine Berte veuve d'Eudes I. Comte de Blois & de Chartres, promit à l'Abbé Leon, Legat du St. Siege, qu'il retabliroit Arnoul dans le Siege de Rheims (7); & ce fut principalement pour ce sujet, que Robert envoya Abbon à Rome. Ce Saint Abbé y étant arrivé, il n'y trouva pas le Pape, & il alla le chercher vers Spolette. Il le salua de la part du Roi, & le Pape lui temoigna que sur sa reputation, il desiroit le voir depuis long-tems; & il le renvoya, après lui avoir accordé tout ce qu'il demandoit, & l'avoir fait souvent manger à sa Table. Loin de lui demander de l'argent, comme son Predecesseur, il lui donna de l'encens & une chasuble, pour s'en servir à la Messe. Il lui accorda un privilege pour l'Abbaye de Fleury, portant entr'autres choses que l'Evêque d'Orleans n'y viendroit point sans être invité; & qu'aucun Evêque ne pourroit la mettre en interdit, quand même on y mettroit toute la Gaule.

Abbon de  
Fleury à  
Rome.

Abbon

(2) Otto Frising, de Reb. Gestis Frid. c. 7.

(3) Dans sa Chronique.

(4) Bockelman, Juspublicum, cap. 7.

(5) Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp.

Liv. 2.

(6) Vita Abbon, c. 11. Mabillon, Pref. Sec.

6. Bened. §. 6.

(7) Gerb. Epist. 159. Mabillon, ubi supr.

§. 7.

Au de J. C.  
998.

Rétablisse-  
ment  
d'Arnoul.  
Gerbert,  
Archevê-  
que de  
Ravenn.

Abbon, de retour en France, rétablit Arnoul que le Roi avoit mis en Liberté, & lui donna le *Pallium* qu'il avoit reçu pour lui de la main du Pape. Il rendit compte à Gregoire par une Lettre (8) de la fidelité avec laquelle il avoit executé ses ordres, jusqu'à ne point craindre d'encourir l'indignation du Roi. Il le prioit d'exhorter Arnoul à réunir son Clergé, & à faire rendre à son Eglise les biens qu'elle avoit perdus à l'occasion de son différend avec Gerbert. Dans cette Lettre, Abbon se dit Ami de l'un & de l'autre. Gerbert, se voyant sacrifié à l'Amour du Roi, & depouillé de l'Archevêché de Rheims par l'injuste Sentence de Gregoire V., se retira auprès de l'Empereur, qui le fit Archevêque de Ravenne; & en cette qualité, le Pape, qui ne lui avoit été contraire que pour humilier les François, lui envoya le *Pallium*, avec une Lettre (9) par laquelle il faisoit de grandes Donations à cette Eglise, & lui confirmoit tous ses anciens privileges: Cette Lettre est du mois d'Avril 998. L'année précédente, le même Pape (10) avoit rendu à Jean, Archevêque de Ravenne, Predecesseur de Gerbert, l'Eglise de Plaisance, que le Pape Jean XV. lui avoit ôtée injustement pour en faire un Archevêché en faveur de Philagathe: Gregoire V. lui foumet aussi l'Evêché de Montefeltro.

Concile de  
Rome.

On raporte à la même année 998. un Concile que le Pape Gregoire V. tint à Rome (11) en presence de l'Empereur Othon III. Vingt-huit Evêques y assisterent, presque tous d'Italie, dont les deux premiers sont le Pape & Gerbert, Archevêque de Ravenne. On y fit huit Canons, dont le premier porte, que le Roi Robert quittera Berte sa parente, qu'il a epousée contre les Loix, & qu'il fera sept ans de penitence, suivant les Degrez prescrits par l'Eglise; le tout sous peine d'Anathême. La même chose est prescrite à la Reine Berte. Archambaud, Archevêque de Tours, qui leur avoit donné la Benediction nuptiale, & tous les Evêques, qui y avoient assistez, sont suspendus de la Communion, jusques à ce qu'ils viennent faire satisfaction au St. Siege. Etienne, Evêque du Puy en Velai, est déposé, pour avoir été élu par Gui son Oncle & son Predecesseur, sans le consentement du Clergé & du Peuple; & ordonné, après sa mort, par deux Evêques seulement, & qui n'étoient pas de même Province. C'étoient Daibert, Archevêque de Bourges, & Rodene, Evêque de Nevers, qui sont suspendus de la Communion, jusques à ce qu'ils viennent faire pour ce sujet satisfaction au St. Siege. Le Peuple & le Clergé de Velai ont le pouvoir d'élire un autre Evêque, & il sera consacré par le Pape. Le Roi Robert ne donnera aucune protection à l'Evêque Etienne déposé; au contraire, il favorisera l'Élection du Clergé & du Peuple, sans préjudice de l'obéissance qui lui est due. Ainsi, on ne croioit pas que la Penitence imposée au Prince, ni l'Anathême dont il étoit menacé, donnassent aucune atteinte à sa Souveraineté. Dans ce même Concile, on ordonna le rétablissement de l'Evêché de Mers-

(8) *Abbon. Epist. I.*

(9) *Greg. V. Epist. 2. tom. 9. Concil. p. 753.*

(10) *Greg. V. Epist. I.*

(11) *Tom. 9. Concil. p. 771.*

Mersbourg, erigé dans un Concile, par le Pape, & par l'Empereur Othon I. & supprimé dans Concile par l'Empereur Othon II. Et comme Giflier avoit quitté le Siege de Mersbourg pour passer à celui de Magdebourg, qui en étoit la Metropole, il fut dit que s'il pouvoit prouver canoniquement, qu'il eut été transféré à l'instance du Peuple, il demeureroit dans la Metropole: s'il l'avoit fait sans être invité par eux, mais sans Ambition & sans Avarice, il retourneroit à Mersbourg. Au contraire, s'il ne peut se justifier d'ambition & d'avarice, il perdra l'un & l'autre Siege.

Le Roi Robert méprisa l'Ordonnance de ce Concile, & garda Berte encore deux ou trois ans. Il demeura donc excommunié. La Superstition étoit alors si exactement observée, que Personne ne vouloit avoir aucun commerce avec lui, excepté deux Serviteurs pour les choses nécessaires à la vie, encore jettoient-ils au feu tous les vases dont il s'étoit servi pour boire, ou manger (12). Pierre Damien, qui nous apprend ces particularitez, ajoute que du mariage de Robert avec Berte vint un Montre, qui avoit la tête & le cou d'un oie; ce qui est un Conte ridicule, selon Mezerai (13). Le Pape, selon le même Auteur, fit bien plus; car, il mit le Roiaume en interdit, c'est-à-dire, qu'il y défendit le service divin, & ôta l'usage des Sacrements aux vivans, & la sépulture aux morts. Du reste, il est très-vraisemblable, quoique l'Histoire ne s'en explique pas nettement, qu'Abbon Abbé de Fleury, *homme vehement* (14), rendit de très-mauvais offices au Roi en Cour de Rome; & que, loin de solliciter la confirmation du Mariage de Robert avec Berte, il travailla fortement à le faire dissoudre, sans aucun égard au bien de l'Etat: car, ce n'est pas de cela que les Moines se mettent beaucoup en peine. Pourvu qu'ils aient de gros revenus, & qu'ils puissent acquérir du credit, tout le reste, sans en excepter la Religion, leur est parfaitement indifférent.

Enfin, le Pape Gregoire, tout jeune qu'il étoit, ne tint le St. Siege que deux ans & neuf mois; on compte qu'il (15) mourut le 18. de Fevrier 999. & fut enterré à St. Pierre. Je dois ajouter à son éloge; qu'il étoit fort liberal; car, l'Auteur de son Epitaphe assure, que tous les Samedis, il faisoit donner des habits à douze pauvres.

## I D E E

## DES AFFAIRES POLITIQUES DURANT LE X. SIECLE.

Nous avons vû de grands desordres dans l'Eglise du dixieme Siècle; & j'ose dire que ces desordres furent si effroyables, qu'ils surpasserent de beaucoup ceux des Etats, où il y en avoit néanmoins beaucoup, & de fort grands. L'Empereur Leon le Philosophe étant mort, eut pour

Suc-

Caractere  
de l'Em-  
pereur  
Alexan-  
dre.

(12) *Petrus Damianus, Epist. 5. ad Desid. Cass.*

(13) *Mezeray, Abregé Chron. ad an. 998.*

(14) *Mezeray, ubi supr.*

(15) *Papebroch, Conat. Epitaph. Greg.*

An de J.C.  
998.

Le Roi  
Robert  
traité  
comme  
excom-  
munié.

An de J.C.  
999.

Mort de  
Gregoire  
V.

An de J.C.  
999.

Successeur Alexandre son frere qui regna un peu plus d'un an, avec Constantin Porphyrogenete son neveu, dont il avoit été declaré Tuteur. L'Histoire de Constantinople, que l'illustre Mr. Cousin a traduite sur les Originaux Grecs (1), nous apprend qu'Alexandre s'abandonna entierement au divertissement & à la debauche, ne faisant que courir de Palais en Palais, étant continuellement dans les festins, & dans les plaisirs, & negligant généralement tous les devoirs d'un Souverain. Il eut envie de rendre Eunuque Constantin son neveu, & il n'en fut empêché que par les remontrances de quelques Personnes, qui lui representèrent que la foiblesse de son temperament, & ses infirmités continuelles, l'en delivreroient bien-tôt, sans qu'il emploiat des moïens violens & odieux pour s'en defaire. Il aimoit passionnement la chasse & les femmes; & il croioit aux Devins & aux Imposteurs, qui eurent beaucoup de credit auprès de lui (2). Il fit faire une course de chevaux, pour laquelle il employa les Tapissieries & les Chandeliers des Eglises à orner l'Hipodrome rempli d'Idoles. On dit (3) même qu'il fit sacrifier à ces Idoles de l'Hipodrome, & qu'il dit un jour: *Helas! quand les Romains adoroient ces Dieux, ils étoient invincibles!* Les Devins lui persuaderent, mais contre leur intention, que le Sanglier de l'Hipodrome étoit un Signe de sa destinée: je dis contre leur intention, parce qu'ils n'avoient d'autre dessein que de lui faire entendre, qu'il vivoit comme un Porc dans les plus sales voluptez. Cependant, il fit remettre des dents & des parties naturelles à ce Sanglier (4). Enfin, Dieu delivra la Grece de ce Monstre. Aiant bû avec excès à son diner, il alla jouer à la paume, pendant les ardeurs de la Canicule; & il fut frappé d'un mal qui lui fit jetter beaucoup de sang par le nez & par l'uretere, & mourut deux jours après, le Dimanche 7. de Juin 912.

Constantin VII.  
Empereur.

Ses bonnes  
& ses mauvaises  
Qualitez.

Le jeune Constantin, âgé de sept ans, fit reconnu seul Empereur. Il étoit fils de Leon-le-Philosophe, & de l'Imperatrice Zoë qui gouverna l'Empire au nom de son fils. Il fut surnommé Porphyrogenete, à cause d'un appartement du Palais de Constantinople, où les Imperatrices faisoient leurs couches, & qui étoit en dedans tout revêtu de Porphyre. Il vécut soixante ans, & en regna plus de cinquante quatre. Pendant vingt-six ans, il partagea l'Empire avec Romain Lecapene & ses fils; mais les quinze dernieres années de sa vie, il ne regna qu'avec son fils Romain. Il étoit sujet au vin, fuyant le travail (5), difficile à appaiser dans sa colere, & punissant sans misericorde. Sa paresse lui faisoit donner sans choix les charges & les emplois; de quoi l'Imperatrice Helene, & son frere Basile, profitoient pour les vendre. Ce que Constantin eut de meilleur fut l'Amour des Sciences & des Arts tombez en decadence par la negligence de ses Predecesseurs. Il s'appliqua donc à les rétablir, chercha ceux qui y excelloient, & les chargea

(1) Cousin, *Hist. de Constantinople*, tom. 3. p. 458.

(2) *Post Theoph.* p. 233.

(3) *Aretas, Erchempert. Apud Baron. Annal.*

*Ecccl. ad an. 9. 12. §. 4.*

(4) Leon le-Grammairien, *Vie de l'Emp. Alexandre.*

(5) *Cedren.*

gea de les enseigner (6). Il entendoit fort bien la Philosophie, la Geometrie, l'Astronomie, l'Histoire, la Musique; & il fit ramasser avec beaucoup de peine & de depense tous les bons Livres sur chaque matiere. Il prenoit grand soin des Etudians, s'entretenoit souvent avec eux, leur donnoit de l'argent, les faisoit même manger à sa Table: ainsi les Etudes firent en peu de tems de grands progrès. Ce Prince ne negligeoit pas les Arts. Il avoit une telle connoissance de la Peinture, sans l'avoir apprise, qu'il corrigeoit les Maîtres même, & ainsi les Orfèvres, les Forgerons, les Tailleurs de Pierre, descendant jusqu'aux arts mechaniques. L'Histoire dit qu'il avoit beaucoup de pieté, & qu'il n'alloit jamais à l'Eglise aux jours solennels, sans faire quelque present magnifique; comme des vases d'or enrichis de pierreries, & des ornemens d'étoffes precieuses. Dès l'année 949. il avoit fait couronner Empereur, Romain son fils (7); qui, dix ans après, s'ennuiant d'attendre, fit donner à son Pere du Poison dans une Medecine: mais, n'en aiant pris qu'une petite partie, il en fut seulement malade. Enfin, il mourut, comme il prenoit des mesures, pour déposer le Patriarche Polyucte.

An de J.C.  
999.

Il eut pour Successeur son fils Romain, qu'on nomma Romain le Jeune, pour le distinguer de son aieul maternel. Il regna trois ans & quatre mois, pendant lesquels il ne songea qu'à ses plaisirs & se laissa gouverner (8). Il reprit à son service un Clerc Eunuque nommé Jean, que l'Empereur Constantin son Pere avoit chassé pour quelques actions honteuses, & qui avoit pris l'habit monastique: mais, Romain lui fit reprendre l'habit Clerical. A la suggestion de sa femme, Romain chassa l'Imperatrice Helene sa mere & ses sœurs, qu'il separa d'elle, & les fit raser comme Religieuses. Il mourut enfin, à l'âge de vingt-quatre ans, ou de poison, ou pour s'être epuisé par les plaisirs infames. Il laissa deux fils Basile & Constantin, qui ne regnerent pas si-tôt à cause de leur bas âge.

Romain le  
Jeune,  
Empereur.

On reconnut Empereur Nicephore II. dit Phocas, grand Capitaine, qui avoit remporté des avantages considerables sur les Sarrazins. Il fut couronné par le Patriarche Polyucte, le Dimanche 16. d'Août 963.; & le 20. de Septembre suivant, il épousa Theophanie, veuve de l'Empereur Romain. Le Patriarche ne fut pas content de ce Mariage; & voulut obliger l'Empereur, ou à quitter sa femme, & à faire penitence de ses secondes nocés, ou à ne point aller à l'Eglise. Dans cette facheuse alternative, Nicephore prit le dernier parti, n'osant pas choquer de front un Ecclesiastique superstitieux, prêt à soulever un Roiaume entier contre son Prince legitime, pour des intérêts chimériques.

Nicephore  
II. Empe-  
reur.

Selon le Portrait que Luitprand (9) nous fait de ce Prince, il étoit de très-petite taille. Il avoit la tête grosse, les yeux petits, le teint fort brun,

Son Por-  
trait, & ses  
Conquêtes.

(6) *Post Theoph.* p. 278. n. 14.

(7) *Cedren.*

*Tom. II.*

(8) *Cedren.*

(9) *Luitprand, Legat. in fine Hist.*



An de J.C.  
999.

la barbe large, les cheveux longs, le ventre gros, les jambes courtes. Il étoit fort avare; mais, il fit de très-belles actions. Avant que d'être Empereur, & sous le regne de Romain le Jeune (10), il reprit l'Isle de Crete, & la Ville de Candie. Au mois de Juillet 964. il passa en Cilicie, & prit Anazarbe, Roffe, & Adane, ensuite Mopluette & Tarse, & apporta à Constantinople les Portes de l'une & de l'autre. La même année, les Romains reprirent l'Isle de Chipre, & en chassèrent les Sarrazins, sous la conduite du Patrice Nicetas. L'année suivante 965. l'Empereur passa en personne en Syrie. Il auroit pû prendre Antioche, mais il ne voulut pas, à cause d'une opinion répandue dans le Peuple, qu'aussi-tôt qu'elle seroit prise, l'Empereur mourroit. Il ne laissa pas de faire de grands progrès en Syrie & en Phenicie; il alla jusques au Mont-Liban, prit Laodicée & Alep; & il mit Tripoli & Damas à contribution. Il laissa une garnison au Mont Taurus, commandée par le Patrice Michel Bourtze, avec ordre de tenir Antioche bloquée, sans l'attaquer. Mais, le Patrice ne pût se résoudre à perdre une si belle occasion, & se rendit Maître d'Antioche. Les Sarrazins furent tellement irrités de ces Conquêtes, qu'ils firent mourir Christofle, Patriarche d'Antioche, & brulerent Jean, Patriarche de Jerusalem; croiant que Nicephore avoit marché contr'eux à leur persuasion. Ils brulerent aussi la belle Eglise du St. Sepulchre. L'Empereur Nicephore, au lieu de savoir gré au Patrice Michel de la Conquête d'Antioche, le chargea d'injures, lui ôta sa Charge, & lui ordonna de demeurer chez lui. Cette injustice mit le comble à la haine que l'on avoit déjà conçue pour diverses causes contre l'Empereur. Car, le Clergé n'étoit pas content, qu'il eut retranché entièrement les pensions que les Empereurs avoient données aux Eglises, & aux Maisons de pieté; qu'il eut fait une Loi pour défendre aux Eglises d'accroître leurs immeubles: disant, que les Evêques emploioient mal le bien des Pauvres, & que l'on manquoit de fonds pour les Troupes. Ce qui parut de pire fut une Loi à laquelle souscrivirent quelques Prelats; qu'aucun Evêque ne seroit élu, ni ordonné, sans ordre de l'Empereur. Quand un Evêque étoit mort, il envoioit un homme pour régler les frais funéraires; & il appliquoit le reste à son profit. Il vouloit faire une Loi, pour déclarer Martyrs les Soldats morts à la Guerre; & il pressa le Patriarche & les Evêques d'y consentir. Mais, quelques-uns d'entr'eux y résisterent courageusement, & lui représenterent le Canon de St. Basile (11), qui conseille à ceux qui ont tué des ennemis à la guerre de s'abstenir de la communion pendant trois ans. J'ose bien dire, que si cette Loi avoit eu lieu, vû la superstition qui regnoit dans ce Siècle, les Sarrasins auroient été entièrement exterminés par le grand nombre de Personnes de tous états qui auroient pris parti dans les Troupes, & qui se seroient battus en desesperant; bien persuadez, qu'en trouvant la mort dans le Combat, ils iroient au Ciel en droiture.

Meurtre  
de l'Em-  
pereur Ni-  
cephore.

Enfin, l'Imperatrice Theophanie, ne pouvant plus souffrir Nicephore son

(10) *Post Theoph. Cedren.*

(11) *Basil. ad Amphil. c. 13.*

son Epoux, appella Jean Zimisques, grand Capitaine, qui, en qualité de Domestique, avoit remporté plusieurs Victoires sur les Sarrazins. Mais Nicephore sur quelque soupçon lui avoit ôté cette Dignité, avec ordre de demeurer chez lui, sans en sortir. L'Imperatrice obtint une Lettre pour le rappeler; & quoique Nicephore eut ordonné qu'il demeurât à Calcedoine, elle le fit venir à Constantinople, la nuit de l'onzieme de Decembre l'an de Jesus-Christ 969. Il aborda lui sixieme au Port qui étoit sous le Palais, & on les y monta dans une Corbeille. Ils trouverent Nicephore endormi, le tuerent, lui couperent la tête, & la monterent par une fenêtre à ceux qui venoient à son secours. Ainsi mourut l'Empereur Nicephore Phocas, après avoir regné six ans, trois mois, & vingt six jours.

Jean I. Zimisqués, ou Tsimiscés, ou Zimisqués, fut aussi-tôt reconnu Empereur, & il fit regner avec lui les deux jeunes Princes Basile & Constantin fils de Romain le Jeune. Il rappella ceux que Nicephore avoit exilés; & premierement les Evêques, qui n'avoient pas voulu souscrire à la Loi qui leur étoit contraire. La même nuit que Nicephore eut été tué, Jean Zimisqués alla avec peu de suite dans la grande Eglise, voulant recevoir le Diademe des mains du Patriarche Polyeucte; mais, le Patriarche dit: Qu'il étoit indigne d'entrer dans le temple de Dieu, aiant encore les mains dégoutantes du sang tout fumant de son Parent: qu'il fit penitence, & qu'ensuite il pourroit être reçu dans la Maison du Seigneur. Il étoit de l'interêt de l'Usurpateur de plier en cette occasion; ainsi, il reçut modestement la reprimande, & promit de faire avec soumission tout ce qui lui seroit ordonné. Mais, il representa, qu'il n'avoit point mis la main sur Nicephore, & que tels & tels l'avoient tué, par ordre de l'Imperatrice. Le Patriarche ordonna qu'elle fut chassée du Palais, & releguée dans une Isle; que les meurtriers de Nicephore fussent bannis; & que l'on cassât la Loi que ce Prince avoit faite au préjudice de l'Eglise. Tout cela fut executé; & Zimisqués promit encore de donner aux Pauvres, pour l'expiation de ses Pechez, tous les biens qu'il avoit comme Particulier. Ainsi, il fut couronné le jour de Noël.

Ce Prince fut un grand homme de Guerre. Quoiqu'il eut contre lui les Bulgares, les Scythes, les Turcs & leurs Alliez, & que le nombre de tous ces Peuples fut de trois cens trente mille hommes, il en vint à bout; & après avoir remporté de grandes Victoires sur ces redoutables ennemis, il revint à Constantinople, où le Clergé & le Peuple lui avoient préparé un magnifique Triomphe; mais, il voulut y faire son entrée, monté sur un Cheval blanc. Selon le P. Petau, & Mr. Fleury (12) qui a suivi trop scrupuleusement ce savant Jesuite, Jean Zimisqués fut le premier qui fit graver sur une monnoie l'Image de Jesus-Christ, & au revers cette Legende: *Christ Roi des Rois*. Mais, ces deux Auteurs se sont trompez, comme un

An de J.C.  
999.

Jean Zimisques,  
Empereur;

Ses Victoires, & son Triomphe.

Erreur du P. Petau & de Mr. Fleury.

(12) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LVI. §. 49.*

502. *Edit. de Hollande in 12.*

(13) Chevreau *Hist. du Monde tom. 2. p.*

An de J.C.  
999.

Remarques manuscrites sur l'Histoire Ecclesiastique de Mr. Fleury que *Leon III., dit Isaurien, fut le premier, que l'on sache, qui fit battre une monnoye de cette sorte* (14).

Mort de  
de Jean  
Zimisces.

Enfin, Jean Zimisces au retour d'une Campagne en Syrie, passant dans la Cilicie, & voyant quantité de belles terres, il demanda à qui elles appartenoient; & , ayant appris que c'étoit à l'Eunuque Basile, Accubiteur, ou premier Chambellan, il jetta un profond soupir, & dit: *Il est triste de voir le Trésor epuisé, les Armées Romaines souffrir, l'Empereur obligé à faire de grands voyages; & que le fruit de tant de travaux soit d'enrichir un seul Eunuque!* Basile, ayant appris ce Discours, ne le pardonna pas à l'Empereur. Mais, ayant gagné l'Officier qui lui servoit à boire, il le fit empoisonner. Ainsi, étant de retour à Constantinople, il mourut après avoir regné six ans & demi.

Basile &  
Romain  
Empereurs.

Les deux fils de Romain le Jeune, Basile & Constantin, commencerent à regner au mois de Decembre de l'an 975. Basile étoit âgé de vingt ans & Constantin de dix-sept; & ils regnerent ensemble cinquante ans. Mais, dans ces commencemens, c'étoit l'Accubiteur Basile, qui gouvernoit, avec l'Imperatrice Theophanie, Mere des deux Princes, qu'il fit revenir de son exil. Je parlerai de ces deux Empereurs, à la fin de l'onzième Siecle.

Charles  
IV. Roi de  
France.

En France, Eudes, Comte de Paris, avoit usurpé la Couronne, & j'ai dit dans la Vie du Pape Formose, de quelle maniere Foulques, Archevêque de Rheims, fit proclamer Roi Charles IV. dit le Simple. Mais, Eudes regna toujours dans la plus grande partie de la France, & pendant deux ans les deux Rois se firent la Guerre avec divers succès. Et, comme Charles ne fit rien de fort considerable, je me contenterai de remarquer, qu'il mourut en 929. à Peronne, où le Comte Hebert le tenoit en prison: mais, sa mort n'apporta aucun changement aux affaires du vivant de Raoul, qui étoit reconnu pour Roi, & qui avoit assurément de très-belles qualitez; car on (15) assure, qu'il étoit liberal, vaillant, religieux, aimant la Justice, & digne d'un meilleur tems. Il mourut à Auxerre l'an 936. d'une maladie pediculaire.

Caractere  
de Raoul  
Roi de  
France.

Louis IV.  
recouvre  
le Thro-  
ne.

Alors, les Seigneurs rappellerent Louis IV. fils de Charles le Simple, que sa Mere Ogine avoit emmené en Angleterre près du Roi Edelstan son frere. Il fut sacré (16) à Laon par Artaud, Archevêque de Rheims, en presence des Seigneurs, & de vingt Evêques, le Dimanche 19. de Juin 936. Son sejour en Angleterre l'a fait depuis nommer *Louis-d'Outre-Mer*. Après un regne de dix-huit ans & trois mois, il mourut par un étrange ac-

(14) Remarques M.S. sur l'Hist. Ecclesiast. de Mr. Fleury, tom. 12. p. 252. Edit in 12. Les Remarques dont les marges de mon Exemplaire sont chargées viennent de bonne main, & relevent une infinité de fautes de Mr. Fleury. Il seroit à souhaiter que ces

Notes fussent publiques. J'en ai profité, & j'en profiterai encore plus d'une fois dans cet Ouvrage.

(15) Mezeray, Abregé Chron. ad an. 936.

(16) Chr. Fr. ad. an. 936. & Hist. Lib. 4. c. 26.

cident. Comme il alloit de Laon à Rheims, il rencontra un Loup, qu'il poursuivit: mais, son cheval s'étant abbatu, il tomba rudement par terre; & cette terrible chute lui causa une espece de Lepre dont il mourut le 15. d'Octobre 954.

An de J. C.  
999.

Lothaire succeda à Louis-d'Outre-Mer. La plus grande partie de la Puissance Souveraine étoit entre les Mains du Comte de Paris, qui auroit pû facilement usurper la Couronne, s'il n'avoit craint de mettre son autorité en compromis. Il aima donc mieux assurer son credit en protegeant une Veuve & un Pupille. Desorte qu'ayant mené Lothaire à Rheims, il le fit couronner le 12. de Novembre 954. par l'Archevêque Artaud. A l'âge de vingt trois ans, il epousa Emme, ou Emine, fille de ce Lothaire, Roi d'Italie, qui avoit été empoisonné par Berenger II., & de la Reine Adelaïde, que l'Empereur Othon avoit epouïée en secondes nôces. Mais cette Princesse d'un naturel inconstant & amoureux empoisonna le Roi (17), qui mourut le 12. de Mars 986. Ce Prince fut guerrier, actif, vigilant, & digne enfin d'avoir de meilleurs sujets, & une femme moins coquette. Il eut pour Successeur Louis V. dit le Faineant, Prince foible de corps & d'esprit, & qui malheureusement avoit une femme vigoureuse & fort galante. Il ne fit rien de remarquable, & mourut après 15. mois de regne, le 22. de Mai 987. sans laisser d'Enfans.

Lothaire  
succeda à  
Louis IV.  
& Louis le  
faineant a  
Lothaire,

Louis le  
faineant.

Son Oncle Charles, fils de Louis-d'Outre-Mer, avoit un droit incontestable à la Couronne. Mais, il étoit odieux (18) aux Seigneurs, parce qu'il avoit quitté la France, pour s'attacher à l'Empereur Othon. D'ailleurs, Hugues-Capet fomentoit cette haine, pour parvenir à la Royauté, qu'il acquit enfin avec beaucoup d'adressé. Il étoit fils de Hugues le Grand, petit fils de Robert, qui avoit regné du tems de Charles-le-Simple, & arriere-petit-fils de Robert le Fort. Ainsi, la seconde Race des Rois, & la Posterité de Charlemagne cessa de regner en France; & on vit commencer la troisieme Race qui regne encore aujourd'hui. Hugues Capet avoit environ 47. ans, quand il fut élu Roi à Noyon, & sacré à Rheims le troisieme de Juillet 987. par l'Archevêque Adalberon.

Hugues  
Capet,  
Roi de  
France.

On ne peut disconvenir que l'Origine de cette troisieme Race de nos Rois ne fut illustre en diverses manieres; par la Noblesse de son extraction, quoique contestée, toujours très-illustre, de quelque côté qu'elle vienne, par les grands hommes qui en étoient sortis, le Pere, l'Aïeul, & le Bifaïeul de Hugues-Capet, & par les puissans établissemens qu'elle avoit déjà en France. D'un autre côté, aucune Maison Souveraine de l'Europe (19) ne se peut glorifier des mêmes avantages qu'elle possède aujourd'hui. 1. Par la longue possession d'une Couronne, pendant plus de sept cens, & que ses Descendans portent encore de nos jours, avec plus de gloire & d'autorité qu'el-

Eloge de  
la troisieme  
Race  
de nos  
Rois.

(17) Mezerai, *Abregé Chron. ad. an. 986.*

(18) *Chronic. Viridun.*

(19) Boulainvilliers, *Hist. de l'anc. Gouver-*

*nem. de la France, tom. I. p. 128. Edit. de Hollande; in 8.*

An de J. C.  
999.

qu'elle n'en a jamais eu. 2. Par son Amour pour la Religion, & par la Pratique, que plusieurs de ses Princes en ont faite, jusqu'à mériter l'honneur de la Sanctification. 3. Par son humanité envers les Peuples, sur-tout par une Pratique exacte de la Justice. Enfin 4. par les Succès particuliers à la Branche de Bourbon, & la Reputation des deux Regnes de Louis XIII. & de Louis XIV. que l'on peut regarder comme le comble de la Prosperité de cette famille: à quoi l'on peut ajouter, qu'elle a donné des Rois à diverses Parties de l'Europe, & de notre tems à l'Espagne, savoir le preux Philippe V. petit-fils de Louis XIV. Mais, pour ne rien dissimuler, j'avouerai, que le mérite des Rois Capetiens, qui ont régné les uns après les autres, pendant plus de sept Siècles jusqu'à présent, a été fort inégal. Néanmoins, à tout prendre, on ne sauroit disconvenir que cette troisième Race n'ait produit de grands Princes, des Princes dignes d'une éternelle mémoire.

Reproches  
faits aux  
Capetiens.

Il est vrai qu'il manque quelque chose au droit & à la justice de son Etablissement sur le Trône de la Monarchie Française. On ne peut trouver de couleurs qui puissent pallier l'Injustice des Ayeux de Hugues-Capet dans la Persecution qu'ils ont faite à leurs Rois légitimes, qui même portoient à leur égard un titre encore plus sacré, puisqu'ils étoient leurs Bienfaiteurs particuliers, par la concession des Honneurs, des Charges, & des grandes Terres qu'ils leur avoient données. Mais, si l'on considère que la Postérité de Charlemagne n'a presque pas survécu à l'Usurpation qui lui a été faite, & que son Droit s'est même éteint du vivant de Hugues-Capet; que d'ailleurs la Providence a des Decrets impenetrables dans l'arrangement des Evénemens; & qu'elle fait tirer des crimes les plus contraires à la Société les avantages de la Société même, il ne sera plus Question que des fautes Personnelles de Hugues-Capet & de ses Ancêtres, qu'il sera toujours juste de condamner par rapport à eux; mais qui n'influent plus sur leur Postérité.

Modellie  
de Hugues  
Capet.

Il y a une chose singulière à cet égard, qui mérite notre attention. C'est que Hugues-Capet, depuis la Cérémonie de son Sacre, ne voulut plus, le reste de sa vie, porter la Couronne, ni l'Habit Royal, dans les solemnitez mêmes qui étoient alors regardées comme nécessaires; & que, pour se délivrer de la nécessité de la Représentation, il fit couronner son fils Robert six mois après lui, le chargeant de tous les honneurs qu'il refusa constamment pour lui-même. La plupart des Historiens ne rendent aucune raison de ce Caprice: mais, je crois que Mr. le Comte de Boulainvilliers a bien rencontré, lorsqu'il a dit (20), que *Hugues-Capet qui sentoit le vice de son Usurpation, s'imagina de se décharger d'une partie de l'Iniquité de son action, en renonçant à la jouissance apparente de la Couronne: car, ajoute-t'il, en fait de soulager sa Conscience, chacun raisonne comme il lui plaît, sur-tout en ce qui regarde la Restitution.* Il se piqua même d'en faire une autre, à laquelle on s'attendoit d'au-  
tant

(20) Boulainvilliers, ubi supr.

tant moins, que, vû l'usage constant, il pouvoit prétendre n'y être pas obligé: ce fut la remise de toutes les Abbayes qu'il possédoit aux Religieux, auxquels elles devoient appartenir, avec la Liberté des Elections dans toutes les Eglises, où elles devoient avoir lieu aux termes des Canons. Son Exemple aiant été en même tems suivi de tous les Seigneurs qui se trouverent dans le même cas, on vit renaître tout à coup les Richesses & l'Autorité du Clergé, avec un Empire, qui, dans la suite, ne laissa pas d'être incommode à la Postérité, mais qui alors lui attira univérſellement ses Suffrages avec une pleine Justification de son Usurpation.

Il faut à present expliquer comment Hugues-Capet consumma son Ouvrage, qui fut un chef-d'œuvre d'adresse & de subtilité, plutôt que de courage & de magnanimité. Je suivrai encore ici les judicieuses Remarques du Comte de Boulainvilliers. On croit communement, dit ce celebre & sincere Auteur, que Hugues-Capet fut élevé au Thrône, par un Consentement general des François assemblez en Parlement: mais, c'est ce qui ne paroitra jamais, à quiconque examinera de près cette Histoire. Car, en posant la date de la mort de Louis V. fils de Lothaire au 22. jour de Juin de l'année 987. avec Mezerai & le reste des Historiens, il est impossible, qu'entre cette date, & le 3. de Juillet de la même année qui a été le jour de son Couronnement, il ait eu le loisir d'assembler un Parlement, qui, pour être tel qu'on le suppose, auroit dû être indiqué aux extremités du Roiaume dans un terme suffisant, pour que les plus éloignez eussent eu le tems de s'y rendre. Il est vrai que Mezerai ajoute que Hugues-Capet avoit pris ses précautions au Parlement du mois de Mai précédent, qui s'étoit tenu à Noyon: mais, il ne prend pas garde que c'est rendre ce Roi coupable, ou d'attentat à la vie de Louis V. ou du moins d'avoir, contre toute sorte de Loix, conjuré de son vivant, sur sa succession à la Couronne, où il n'avoit par lui-même aucun droit. On n'a aucune connoissance de ce Parlement que par une Lettre de Gerbert, qui est la 59. du premier Recueil de Du Chene. Il paroît par cette Lettre, que la partie de Hugues-Capet étoit faite & liée avec Adalberon, Archevêque de Rheims, & quelques autres ennemis de la Maison Carlienne; mais, qu'il étoit bien éloigné de remettre le succès de ses desseins à la disposition d'un Parlement libre & legitime. Et dans l'état où se trouvoient alors les affaires, l'assemblée d'un Parlement n'étoit rien moins que nécessaire aux desseins du Prince, qui vouloit s'emparer du Thrône. En effet, Hugues-Capet aiant repandu le bruit que la disposition speciale du Roi Louis V. l'avoit appelé à la Succession du Roiaume, il donna de si bons ordres, pour se faire assister de ses principaux Feudataires, qu'il se trouva en état de prendre le titre de Roi dans la Ville de Noyon, dès que Louis V. eut les yeux fermés. Il y fit arborer la Baniere semée de Fleurs-de-Lys, que le Roi Eudes avoit portée le premier; &, de-là, le Dimanche 26. de Juin, marchant à main forte à Rheims, il y fut couronné, comme je l'ai dit, avant que les Intéressez à la Couronne eussent reçu la nouvelle de la mort du Roi. Aussi les Historiens ob-

An de J.C.  
999.

Comment  
Hugues  
Capet s'é-  
leva sur le  
Thrône.

ser-

Ande J. C.  
999.

servent-ils, qu'il n'y eut aucune opposition, & que personne ne réclama de la part du Duc Charles de Lorraine, véritable & légitime Héritier du Trône.

Robert,  
couronné  
Roi de  
France.

Il étoit de la dernière importance à Hugues-Capet, pour favoriser le succès de son Usurpation, d'avoir un titre; & il n'y en avoit point alors de plus précieux, que celui du Sacre. Mais aussi, comme il connoissoit bien le défaut de son Action, il n'eut rien de plus pressé que de le réparer; ce qu'il fit par une Convocation solennelle d'un Parlement, qu'il indiqua pour le mois de Décembre lors prochain dans la Ville d'Orléans, hors de la portée du Duc Charles, & au milieu de ses plus fidèles Vassaux relevant de son Duché de France. Ce fut-là, que, de l'avis unanime de l'Assemblée, la Couronne fut déferée au jeune Robert, fils unique de Hugues-Capet, & qu'il y reçut la Consécration solennelle du Sacre le premier jour de l'année 988.

Charles de  
Lorraine  
excom-  
munié.

J'ai parlé ailleurs de la prise d'Armes de Charles Duc de Lorraine; mais, je dois remarquer ici, que ce Prince, quoique très-bien fondé, n'agit pas avec assez de Politique. S'étant rendu Maître de Laon, il s'y fit de l'Evêque Ascelin, qu'il retint Prisonnier. Hugues-Capet se prévalut admirablement bien de cette occasion, pour faire procéder, selon les Canons Ecclesiastiques, contre Charles, au sujet de la détention de cet Evêque. Mezerai dit qu'il le fit excommunier: incident très-préjudiciable à sa fortune; parce que, dans ce tems de ténèbres & d'ignorance, un excommunié étoit censé dechu de tous ses Droits. Le sort de cette Guerre fut très-malheureux au Duc Charles, qui fut fait prisonnier par la trahison de l'Evêque Ascelin. Enfin, Hugues Capet mourut l'an 996. après avoir régné neuf ans, & près de cinq mois. Son fils Robert régna seul après lui; mais, je n'en parlerai qu'à la fin de l'onzième siècle. Il faut à présent continuer l'Histoire des Papes.

BASILE, &  
CONSTANTIN,  
*Emp. d'Orient.*

SILVESTRE II.

ROBERT II,  
*Roi de France.*

CXLV. P A P E.

Histoire  
de Ger-  
bert avant  
son Ponti-  
ficat.

LE Pape, dont je vais écrire l'Histoire, est le fameux Gerbert, de qui j'ai déjà rapporté plusieurs Particularités. Il étoit né (1) en Auvergne de Parens obscurs; & il avoit été élevé à Aurillac, dans le Monastère de St. Gerault. Je renvoie au Pais des Fables ce que dit Bzovius touchant la Genealogie de Gerbert. Tout ce qu'il en a écrit n'est en effet qu'un Conte, mais un Conte si curieux, que le Lecteur sera bien aisé d'en voir un Echantillon, par lequel on puisse juger de toute la Pièce. Bzovius s'est fait une affaire, & avec raison, de réfuter mille Fables impertinentes qui ont été

(1) *Chr. Viridun. Glaber, l. c. 4. Chronic. Aurillac. tom. 2. Analect. 241.*

été débitées sur la naissance de Gerbert, qu'il appelle Gilbert Casius, & qu'il fait natif de Guienne. Mais, il ne falloit pas substituer à ces Fables la Genealogie Romanesque dont cet Auteur s'est rendu garand. Il veut que le Pape SILVESTRE II. soit descendu d'un Roi d'Argos nommé Temenus, & qu'il reste encore en France, & en Italie, quelques descendans de ce Temenus (2). Il faut savoir que ce Roi d'Argos étoit descendu d'Hercule, & qu'il étoit l'un des Chefs des Heraclides, dans l'expédition où ils regagnèrent le Peloponese. Or, cette expedition est si ancienne, qu'elle precede le tems Historique; elle appartient au tems fabuleux. Les Chronologues la mettent au tems du Prophete Samuel. Il n'est pas nécessaire de refuter cette plaisante Genealogie: elle se detruit d'elle-même. Si elle étoit un peu mieux fondée, Gerbert seroit descendu d'un sang bien noble: il auroit pû se vanter d'avoir Jupiter pour Ancêtre; car, on sait que la Fable (3) fait naître Hercule de l'Adultere que le Pere des Dieux commit, en trompant d'une maniere très-malhonnette la chaste Epouse d'Amphytrion.

Sans m'arrêter plus long-tems à cette grossiere Impertinence, qui découvre un Auteur sans esprit & sans jugement, je dirai que Gerbert aiant appris la Grammaire, il surpassa bien-tôt (4) tous ceux de son âge; de sorte que Personne ne pouvant plus rien lui enseigner, Gerauld de St. Serein cinquieme Abbé d'Aurillac l'envoia à Borel, Comte de Barcelone, qui le mit auprès d'un Evêque nommé Hâiton, pour etudier les Mathematiques, où il se rendit très-savant; ce qui dans la suite l'a fait accuser de Magie. Il est vrai qu'étant en Espagne, il consulta souvent les Docteurs Arabes, & qu'il apprit d'eux les secrets de leurs sciences, & sur-tout de l'Astrologie où ils ont toujours excellé. Il suivit l'Evêque Hâiton & le Comte Borel dans un voiage qu'ils firent à Rome, & le Comte le fit connoître à l'Empereur Othon. L'Archevêque Adalberon, aiant fait le voiage d'Italie, emmena Gerbert à Rheims, & l'année suivante il le ramena pour aller en Italie. Ils trouverent à Pavie l'Empereur accompagné d'Otric, fameux alors pour sa science chez les Saxons. Gerbert & lui eurent une longue & savante Conference en presence de l'Empereur, & par son ordre avec plusieurs autres Savans. Il eut l'honneur d'enseigner le jeune Othon, & l'Empereur lui donna la celebre Abbaie de Bobio, fondée par St. Colomban; & cette Donation fut approuvée par le Clergé & le Peuple, & autorisée par les Evêques & par le Pape, duquel il reçut la Benediction Abbatiale (5). Mais, il trouva les grands biens de cette Abbaie dissipés par des concessions libellatiques, ou par les usurpations des Seigneurs voisins: en sorte que les Moines étoient réduits à la mendicité. Il se plaint (6) entr'autres de Pierre, Evêque de Pavie, qui pilloit les biens de l'Abbaie, en même tems qu'il

Commen-  
cement de  
sa Fortu-  
ne.

(2) V. *Le Journal des Savans* du 8. Aout 1678. où l'on donne un Extrait de cet ouvrage de Bzovius, qui fut imprimé à Rome in 4. l'an 1629. & à la fin du 8. Volume des *Annales*, l'an 1641.

(3) *Plaute, Comédie d'Amphytrion.*

(4) *Dithmar. Chronic.*

(5) *Gerb. Epist. 23. 14. 1. 2. 3. 4.*

(6) *Epist. 5.*



An de J.C.  
999.

qu'il disoit du bien de l'Abbé à l'Empereur dont il étoit Chancelier. Cet Evêque de Pavie étant devenu Pape sous le nom de Jean XIV. Gerbert lui porta (7) aussi ses plaintes.

Il revient  
en France.

Après la mort d'Othon II., voiant que l'Italie étoit sans Maître, & qu'il falloit, ou se soumettre à une honteuse servitude sous plusieurs petits Tyrans, ou lever des Troupes, fortifier des Places, & faire la Guerre, il quitta le País (\*) sans renoncer à son Abbaie, où il laissa la plûpart de ses Meubles, & vint en France se retirer à Rheims auprès de l'Archevêque Adalberon. Il étoit toujours attaché (8) à l'Empereur Othon III., à sa Mere Theophanie, & à son Aieule Adelaïde, & il aidoit l'Archevêque à soutenir les interêts du jeune Empereur (9), contre les entreprises de Henri Duc de Baviere, & de Lothaire Roi de France, comme l'on voit par les (10) Lettres qu'il écrivoit, partie en son nom, partie au nom d'Adalberon, à Norger Evêque de Liege, à Thierrî Evêque de Metz, à Ecbert Archevêque de Trêves, à Villigise Archevêque de Mayence, & à d'autres.

Il cultive  
les Scien-  
ces.

Au milieu de tant d'affaires, il ne laissoit pas de cultiver les Sciences. Il gouvernoit l'École de Rheims; & le jeune Robert, depuis Roi, fils de Hugues-Capet, y fut envoyé par sa Mere pour étudier sous un si grand Maître (11). Il amassoit des Livres de tous côtés, & travailloit depuis long-temps à faire une Bibliotheque (12). A Rome & dans le reste de l'Italie, dans la Germanie & dans la Belgique, où il se trouvoit alors, il employoit beaucoup d'argent à paier des Ecrivains & à acheter des Exemplaires des bons Auteurs, avec l'aide de ses Amis. Il avoit lui-même composé un Livre de Retorique, & il faisoit des Spheres de sa main (13): ce qu'il marque comme un grand ouvrage. Il entendoit aussi la Medecine. Mais, comme les plus profonds Docteurs, ne sont pas toujours exemts d'ambition, on croit qu'il écrivit, sous le nom de l'Archevêque Adalberon, une (14) Lettre à l'Imperatrice, où l'Archevêque demandoit un Evêché pour Gerbert, comme pour un serviteur très-fidèle de cette Princeesse.

Il embrasse  
le Parti du  
Roi Hu-  
gues.

Quoique Gerbert prétendit à l'Archevêché de Rheims, sous prétexte qu'Adalberon en mourant l'avoit choisi pour gouverner cette Eglise, il ne laissa pas de servir Arnoul, à qui le Roi Hugues donna ce Siege. Il prit même l'interêt de Charles Duc de Lorraine, jusqu'à dire, qu'il étoit l'héritier legitime du Roi Lothaire, & se plaindre qu'il fut chassé du Roiaume par un Usurpateur. On (15) l'accuse d'avoir été d'intelligence avec l'Archevêque Arnoul, pour livrer la Ville de Rheims: mais, une accusation si grave n'est fondée sur aucune preuve solide; & je m'étonne que Mr. Fleury l'ait avancée si legerement. Bien loin que les Ecrits de Gerbert puissent le faire soupçonner d'une pareille perfidie, nous y voions au contraire, qu'il

re-

(7) *Epist.* 14. 23.

(\*) *Epist.* 9. bis.

(8) *Epist.* 34. 35.

(9) *Epist.* 20.

(10) *Epist.* 33. 52. &c.

(11) *Holgald. Vita Rob. init.*

(12) *Epist.* 24. 44. 72.

(13) *Epist.* 92. 134. &c.

(14) *Epist.* 117.

(15) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LVII. §. 20.*

renonça à l'amitié d'Arnoul, dès qu'il le reconnut pour un traître, & qu'il se mit sous l'obéissance du Roi Hugues. J'ai déjà rapporté (16) de quelle maniere il fut mis en possession de l'Archevêché, & comment il en fut chassé. Mais, je dois ajouter que s'étant retiré auprès de l'Empereur Othon III. à Magdebourg, il fit un Horloge, dont il regla la position sur l'étoile polaire; je veux parler de ces Horloges à ressort dont il fut l'inventeur, & qui, par leurs mouvemens secrets & reguliers, marquent précisément toutes les mesures du mouvement des Cieux & des Planetes. La verité m'oblige de remarquer, que tous ceux qui ont écrit de ce grand homme en ce tems-là, & qui le devoient (17) beaucoup mieux connoître que ceux qui sont venus au Monde en d'autres Siècles, le louent autant pour sa vertu, & même pour la Sainteté de sa Vie, que pour la vaste étendue de son Esprit, & pour la profondeur de sa Doctrine; & l'on ne peut rien dire de plus avantageux sur ce sujet, que ce qu'en a dit Ciaconius dans l'éloge qu'il en a fait (18), en ramassant en peu de mots tout ce que ces Auteurs en ont écrit.

An de J.C.  
999.

Il me paroît donc indubitable, que, la reconnoissance mise à part, l'Empereur Othon III. fit un très-bon choix lorsqu'il eleva Gerbert sur le St. Siege, après qu'il eut tenu le Siege de Rvenne environ un an. Il prit le nom de SILVESTRE II: & c'est sans fondement, que quelques auteurs l'ont accusé d'être parvenu au Pontificat par de mauvais moïens (19), jusqu'à supposer, sans aucune apparence de raison, qu'il se donna au Diable pour acquérir cette dignité. C'étoit alors le Siècle des Diableries: mais, à present, on ne croira pas que le Démon puisse disposer des Dignitez; & ceux qui ont voulu noircir, par ce Conte mal inventé, la reputation du Pape Silvestre, ne se sont pas apperçus qu'ils donnoient prise aux Heretiques, en supposant grossièrement que le Diable peut disposer du St. Siege. A combien de sanglantes raileries n'exposeroit-on pas notre Eglise, si l'on vouloit soutenir une pareille vision?

Quoique le Cardinal (20) Baronius ait infiniment maltraité Gerbert, lui & le Cardinal (21) Bellarmin ont été trop éclairés pour adopter la Fable que je viens de rapporter. La mauvaise humeur de Baronius contre le Pape Silvestre venoit de ce que ce Pontife, étant Archevêque de Rheims, s'étoit fortement opposé (22) à la Tyrannie de Rome; & c'est ce qui lui a fait dire, qu'il étoit indigne du Siege qu'il avoit diffamé; mais, cela n'empêche pas que Gerbert n'ait si dignement rempli le St. Siege, qu'un de ses Successeurs (23) n'a pas fait difficulté de le comparer à St. Pierre. Aussi gouverna-t'il l'Eglise très-sagement & très-saintement, comme le dit Ciaconius

Reflexions  
sur la For-  
tune de  
Gerbert.

(16) Voyez ci-devant la Vie de Jean XV. & de Gregoire V.

(17) Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. liv. I.

(18) Ciaconius in Silvest. 2.

(19) Voyez Benno, Wernerus, Volsink, Martin le Pelonois, Naucler, Platine, Ma-

thieu de Westminster, etc.

(20) Baronius Annal. Eccl. ad an. 999. & alibi.

(21) Bellarmin, de Rom. Pontif. lib. 4. c. 12.

(22) Voyez ci-devant la Vie de Jean XV.

(23) Sergius IV. in ejus Epitaph.

An de J. C.  
999.

nius (24). J'avoue qu'il y a quelque chose de fort surprenant dans sa Fortune. Mais, il n'y a rien qui ne puisse arriver sans Magie. Combien n'a-t'on pas vû de gens elevez du sein de la poussiere aux plus hautes Dignitez de l'Etat & de l'Eglise? Ne sont-ce pas-là de ces Jeux ordinaires de la Fortune? Et si un homme de basse naissance parvient à de grands emplois, faudra-t'il d'abord supposer qu'il a fait pact avec le Diable? Une partie de ceux qui l'ont accusé de Magie y ont joint aussi la Simonie (25). Mais, je ne vois pas que cette derniere accusation soit mieux fondée que la premiere. Falloit-il autre chose, pour l'elever à la Dignité de Pontife, que la reconnaissance de l'Empereur Othon III. & son propre merite? Dailleurs, dans l'etat où étoient les choses, l'Empereur ne devoit pas mettre sur le Siege une Personne du Clergé Romain; & auroit-il pû trouver dans ses vastes Etats un sujet plus fidele, & dont il fut plus assuré? Concluons qu'on ne fauroit, sans ignorance, sans mauvaise foi, ou sans prévention, soupçonner Silvestre de Magie, ou de Simonie. Il étoit le plus habile homme de son tems, fin, rusé, politique, sachant parfaitement l'art de s'insinuer. Voilà en quoi consisterent tous ses Sortileges.

De la Tête  
d'Arain  
que Ger-  
bert fabri-  
qua.

Puisque je suis dans la Diablerie, je dirai, sans sortir de ce beau Sujet, que, selon les Auteurs que j'ai citez ci-dessus, le Pape Sylvestre II. avoit dans son Cabinet une Tête d'Arain, par laquelle le Diable lui repondoit. Mais, cette nouvelle Calomnie est d'autant moins plausible, qu'il y a des gens, qui ont crû qu'on pouvoit faire de pareilles Têtes sous certaines Constellations (26), & en tirer des Reponses qui servoient de guide dans toutes les affaires que l'on avoit. Un certain Yepes rapporte (27) qu'Henri de Villeine en avoit fait une à Madrid, qui fut brisée par le commandement de Jean II. Roi de Castille. Virgile, Robert de Lincoln, & Roger Bacon ont eu de semblables Têtes, si l'on en croit de certains Ecrivains. Albert le Grand a été jugé plus habile; car on pretend, qu'il (28) avoit composé un homme entier de cette sorte, ayant travaillé 30. ans sans discontinuation à le forger sous divers aspects & constellations; les yeux par exemple. . . . lorsque le Soleil estoit au Signe du Zodiaque correspondant à une telle partie, lesquels il fendoit de metaux melangez ensemble, & marquez de caracteres des memes Signes & Planetes & de leurs aspects divers & nécessaires: & ainsi la teste, le col, les épaules, les cuisses, & les jambes, façonnez en divers temps, & montez & reliez ensemble en façon d'homme, avoient cette industrie de reveler au dit Albert la Solution de toutes ses principales Difficultez. C'est ce qu'on appelle l'Androïde d'Albert le Grand. Elle fut brisée, dit-on, par Thomas d'Aquin, qui ne put supporter avec patience son trop grand caquet. On ne fauroit douter qu'un habile Mechaniste ne puisse faire articuler des sons à une machine de cette sorte, quoique Mr. Naudé montre, par de très fortes raisons, que cette Androïde

(24) Ciaconius, in Silvest. 2.

(25) Onus Ecclesie, Edit. de Cologne 1531.  
Pierre, Viel, Traité de la Simonie. c. 15. p.  
239.

(26) Voyez Naudé, Apologie des grands

hommes p. 528.

(27) Apud Emanuel de Moura, Sect. 2. c. 15. art. 6.

(28) Naudé, ubi supr. p. 529. 530.

d'Adalbert ne pouvoit ni entendre, ni parler, ni servir d'instrument au Diable pour la parole. En effet, si le Diable avoit parlé dans cette machine, il l'auroit fait sans le concours des Organes Metalliques qui la composoient: il n'auroit donc pas été nécessaire d'employer tant de tems & tant de ceremonies pour forger cette machine. Le Pape Silvestre auroit eu un fort petit objet dans l'emploi de son loisir: une bouteille ou une trompète n'auroient pas été moins propres à foudre toutes les difficultez de ce grand Pape. Enfin, ceux qui parlent de cette Tête magique n'apportent aucune preuve du fait. Mais, si l'on veut absolument soutenir qu'une tradition repandue comme celle-là doit avoir quelque fondement, en voici un fort plausible; c'est que le Pape Silvestre a pû avoir dans son cabinet une Tête ou une Statue d'homme, semblable à ces machines de Boece, dont Cassiodore a parlé (29).

Il doit donc passer pour indubitable, que Gerbert, ni avant, ni durant son Pontificat, ne fut jamais Magicien; & que toutes les Accusations de Diableries, qu'on lui a intentées, sont autant de Calomnies. Peu de tems après son élévation, il donna un exemple de generosité d'autant plus remarquable, qu'il s'en trouve peu de traces dans les Vies des Papes. Loin de témoigner quelque ressentiment contre Arnoul, à l'occasion duquel il avoit été persecuté & contraint d'abandonner la France (30), il eut la gloire de retablir entierement cet Archevêque sur le Siege de Rheims; & il le fit d'une maniere extrêmement adroite, en accordant les anciens Droits de Gerbert, auxquels il ne vouloit pas renoncer, avec ceux du St. Siege qu'il devoit maintenir comme Pape (31). Il dit donc dans la Lettre qu'il écrivit à cet Archevêque, que c'est à ce Siege suprême, qu'il appartient de faire grace à ceux qui sont tombez; & il ajoute, qu'il la lui veut faire, afin qu'il sache, que comme il a été déposé pour quelques excès, sans le consentement de Rome, il peut aussi être remis en son premier état par la bonté du Pontife Romain. Il lui permet de faire ses fonctions, de porter le *Pallium*, de sacrer les Rois de France & les Evêques ses Suffragans, & d'exercer toute l'autorité dont jouissoient ses Prédecesseurs; avec défense à qui que ce soit de lui reprocher le crime pour lequel il avoit été déposé. Peut-être Arnoul fut-il bien aise (32) d'être confirmé dans le Siege de Rheims, par celui même qui le lui avoit disputé: & peut-être Gerbert, pour effacer le Reproche d'avoir usurpé le Siege de Rheims, voulut laisser un témoignage authentique, que la condamnation d'Arnoul n'avoit pas été révoquée comme injuste en soi, mais faute d'avoir été autorisée par le Pape, comme il le dit expressément en cette Lettre.

Le Pape Silvestre fit ensuite de fort belles choses pour le bien de l'Eglise: car, si d'un côté il fit ce que l'Empereur desira; de l'autre il obtint de ce Prin-

An de J.C.  
999.

Il confirme le Re-  
tablisse-  
ment  
d'Arnoul.

Silvestre  
procure le  
bien de  
l'Eglise.

(29) *Metalla mugiant, Diomedis in are grues buccinant, aneus Anguis insibilat, aves simulate fritinnunt, & qua propriam vocem nesciunt ab are probantur dulcedinem emittere Cantilina. Cassiodore, lib. 1. variar Epist. 45.*

(30) Voyez ci-devant la Vie de Jean XV. & celle de Gregoire V.

(31) Voyez Aimoin, *Vita Abbon. Floriac. Epist. 2. Silvest. ad Arnulp. tom. 9. Concil.*

(32) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LVII. §. 59.*

An de J. C.  
999.

Prince tout ce qu'il voulut. Othon donna à sa priere à l'Eglise de Verceil, la Ville même de Verceil, son Comté, & le Comté de St. Agathe avec toute la Puissance publique; defendant à qui que ce soit de troubler l'Evêque en cette possession, sous peine de mille livres d'or. La donation (33) est du 7. de Mai 999.

An de J. C.  
1000.

De plus, l'Empereur renouvela & confirma les Privileges qui avoient été donnez à l'Eglise Romaine par Pepin, par Charlemagne, & par Louis-le-Debonnaire (34). Ensuite, le Pape envoya à St. Etienne I. Roi de Hongrie cette celebre Couronne Roiale, dont on a toujours couronné ses Successeurs. Il voulut même (35), qu'on portât la Croix devant ce Prince; & qu'il disposât, comme Legat perpetuel du Pape, des Eglises de son Roiaume, pour avoir agi en Apôtre, aussi-bien qu'en Roi, en convertissant à la Foi une grande partie de ces Peuples infideles. Il remit l'ordre dans les Villes du Domaine du Saint Siege, & reduisit par force celles qui s'étoient soustraites de son obéissance. Il rendit enfin son Pontificat illustre par des exemples eclatans de toutes sortes de vertus, & sur-tout par sa Liberalité envers les Pauvres, dont il fut le Pere.

Revolte  
des Ro-  
mains.

L'Empereur alla en Pologne, où il donna le titre de Roi au Duc Boleslas: il revint en Italie, l'an 1000., & il apprit à Pavie que les Romains s'étoient revoltez contre lui, & persecutoient le Pape Silvestre, qu'ils avoient eux-mêmes demandé & élu avec de grands applaudissemens (36). De forte qu'Othon n'eut pas plutôt repris Capoue sur les Sarrazins, & donné ordre aux autres affaires de l'Italie, qu'ayant distribué son Armée dans les Villes, pour la rafraichir, il vint lui-même à Rome peu accompagné, afin d'y appaiser le tumulte par sa presence. Mais, il apprit bien-tôt aux Souverains, par l'extrême danger où il se trouva de perir miserablement, qu'ils ne doivent jamais exposer la Majesté desarmée à la discretion de ceux dont ils ont une fois experimenté l'infidelité. Comme il s'appliquoit à retabli l'ordre dans Rome (37), le Peuple s'étant soulevé courut aux Armes, & l'assiegea dans son Palais, où il alloit être forcé, si le Duc Henri de Baviere, & Hugues Marquis d'Etrurie, qui avoient la principale autorité dans la Ville, ne lui eussent donné moien de s'évader, tandis qu'ils amusoient les Mutins par un faux Traité, qui ne servit qu'à leur faire souffrir plutôt la peine que leur Revolte meritoit; car Othon, aiant ramassé tout ce qu'il avoit de Troupes aux environs, rentra dans Rome le plus fort, & punit très-severement les Auteurs de la Sediton. Mais, il mourut bien-tôt après, soit de la petite verole, comme l'assure l'Evêque de Mersbourg (38), le plus exact de tous ceux qui ont écrit l'Histoire de son tems; soit, comme on le dit (39) plus communement, du poison que lui avoit donné la veuve de  
Cref-

(33) *Apud Baron. an. 999. in fin.*

(34) *Sigonius.*

(35) *Vita St. Stephani apud Surium. 2. Aug.*

(36) *Helgad. Floriac. Vita Rob. Regis. Continuat. Aimois. lib. 5. c. 45. Ciaconius, Sigonius.*

(37) *Dishmar, lib. 4. Sigonius, Sigebertus Gemblacensis, Chronic.*

(38) *Dishmar.*

(39) *Rupert. Vita St. Heribert. Colonienf. Cuspini, Sigonius, & autres.*

Crescentius. L'Empereur fut assisté à la mort par le Pape Silvestre, qu'il aimoit & honnoroit comme son Pere & son Maître.

An de J.C.  
1001.

Plaintes  
de l'Evê-  
que d'Hil-  
desheim.

Bernouard, Evêque d'Hildesheim, vint à Rome porter ses plaintes au Pape sur un Differend qu'il avoit avec l'Archevêque de Mayence son Metropolitan, pour un Monastere de filles nommé Gandesem, où l'Evêque d'Hildesheim avoit toujours été reconnu pour Diocesain, jusques à ce que Sophie, fille de l'Empereur Othon II. étant prête de s'y consacrer à Dieu, dedaigna de prendre le voile de la main d'un Prelat, qui ne portoit pas le *Pallium*; & desira que ce fut Villegise, Archevêque de Mayence, qui fit cette ceremonie (40). L'Evêque s'y opposa autant qu'il lui fut possible; mais enfin, à la priere de l'Imperatrice Theophanie, Mere de la Religieuse, il consentit que l'Archevêque & lui fissent la ceremonie en commun: enforte que l'on vit, ce qui parut très-nouveau, deux Evêques revêtus Pontificalement assis des deux côtés d'un même Autel. L'Evêque ne laissa pas de demander au Roi Othon III. qui étoit present, s'il consentoit à l'engagement de sa sœur. Il demanda à la Princesse même, si elle lui promettoit obéissance à lui & à ses Successeurs; & protesta publiquement, que l'Archevêque n'avoit aucun Droit dans cette Eglise. Les choses demeurerent en cet état sous cet Evêque & son Successeur, & les sept premieres années de Bernouard. Mais Sophie, se regardant plus comme Princesse que comme Religieuse, sortit du Monastere malgré l'Abbesse, pour aller à la Cour, où elle demeura un an ou deux, aux dépens de sa reputation. Bernouard l'avertit doucement de rentrer dans son devoir; & comme il continuoit, elle évita sa rencontre, & chercha l'appui de l'Archevêque de Mayence: disant, que c'étoit de lui qu'elle avoit reçu le voile, & qu'elle ne dependoit en rien de l'Evêque d'Hildesheim. Etant de retour à Gandesem, elle fit ces Discours parmi les Religieuses, & réussit si bien à les aliéner de l'Evêque, que quand il y vint, il fut reçu avec indifferance, comme un Evêque étranger, & ses Remontrances ne furent pas ecoutées. Enfin, pour faire la Dedicace de l'Eglise du Monastere, les Religieuses appellerent l'Archevêque Villegise; & l'Evêque Bernouard fut seulement averti d'y assister. Il y envoya Ecquehard, Evêque de Slesvic, qui declara que Bernouard étoit retenu par le service de l'Empereur, & pria l'Archevêque de ne point entreprendre de faire cette Dedicace à son prejudice. Villegise vouloit passer outre, étant jaloux de son côté de la faveur de Bernouard auprès de l'Empereur: mais, les protestations réitérées de celui-ci l'arrêterent. Bernouard fut conseillé de porter sa plainte au Pape, & à l'Empereur; & tel fut le sujet de son voyage à Rome. Henri, Duc de Baviere, & proche parent de l'Empereur, auprès duquel il se trouvoit alors, prenoit aussi les interêts de l'Evêque, & pressoit la decision de ce différend, pour rétablir la Paix dans l'Eglise.

Le Pape Silvestre assembla donc un Concile de vingt Evêques. L'Empereur & le Duc Henri y assisterent, avec tout ce qu'il y avoit à Rome de per-

Concile  
en faveur  
de Ber-  
nouard,

(40) *Vita S. Rern. n. 21. Sac. 6. Act. Bened. p. 213.*

An de J. C  
1001.

personnes constituées en Dignité. Après qu'on eut lû l'Évangile & quelques Canons, le Pape donna la benediction, on lut l'Évangile, on s'assit, on fit silence: puis l'Évêque Bernouard expliqua son affaire, se plaignant principalement que, depuis son départ, l'Archevêque de Mayence avoit tenu un Synode dans son Diocèse, c'est-à-dire, dans le Monastere de Gandesem, malgré ses Protestations (41). Le Pape demanda au Concile, si l'on devoit tenir pour un Synode, une Assemblée, que cet Archevêque avoit tenue avec ceux qu'il avoit amenez, dans une Eglise, que les Evêques d'Hildesheim avoient toujours possedée, vû principalement que l'Évêque étoit absent, & s'étoit venu plaindre au St. Siege pour le même sujet? Le Concile demanda permission de delibérer en particulier; & le Pape l'ayant accordée, les Evêques Romains sortirent seuls, & le Concile declara, que ce Synode étoit un Acte Schismatique, & que l'on devoit rejeter, selon les Canons, ce qu'on y avoit fait. Alors le Pape prononça ainsi: „ Par l'autorité des Apôtres „ & des Peres, nous cassons ce qui, en l'absence de notre Confrere Bernouard, a été fait à Gandesem, dans son Diocèse, par l'Archevêque „ Villegise & ses Complices. „ A quoi il ajouta: „ Notre frere Bernouard „ demande-t'il qu'on lui rende l'Investiture que l'Archevêque lui a ôtée? „ Le Concile repondit: „ Il n'est point nécessaire; mais, puisqu'il le demande „ de instamment, rendez-lui, s'il plait à l'Empereur. „ Le Pape donna donc à l'Évêque, sa ferule ou baton pastoral, & lui dit: „ Je vous rends & „ vous confirme la Possession du Monastere de Gandesem, avec ses Dependances; & je defends à qui que ce soit de vous y troubler, si non en tant „ que les Canons le permettent. „ Enfin, on resolut d'écrire à l'Archevêque de Mayence, pour le blamer d'une telle entreprise, & l'exhorter à se desister de sa prétension. On convint aussi d'indiquer un Concile des Evêques de Saxe, & d'envoier un Legat du Pape pour y presider. Le lieu fut marqué à Polden près de Brandebourg, & le jour au 21. de Juin. On nomma pour Legat Frideric, Prêtre Cardinal de l'Eglise Romaine, & depuis Archevêque de Ravenne, Saxon de naissance, & jeune, mais d'une grande probité. Avant que de partir pour retourner en Saxe, l'Évêque Bernouard avec le Pape reduisit à l'obéissance de l'Empereur la Ville de Tibur, qui s'étoit révoltée. Y étant entrez, ils persuaderent aux habitans de se rendre à Discretion, & à l'Empereur de leur pardonner.

Conciles  
en Alle-  
magne.

Cependant, le Cardinal Frideric arriva en Allemagne, revêtu des ornemens du Pape, avec les chevaux enharnachez d'écarlate, pour montrer qu'il le representoit. On tint le Concile à Polden le 22. de Juillet: mais l'Archevêque de Mayence, & ceux de son parti, qui n'y étoient qu'à regret, y firent beaucoup de bruit. Le Legat assis entre Lievezon, Archevêque de Hambourg, & l'Évêque Bernouard, exhorta d'abord doucement les Evêques à la Paix; & ayant enfin obtenu du silence, il fit lire la Lettre du Pape à l'Archevêque de Mayence, qui demanda Conseil aux Evêques ses Confreres, & principalement à l'Archevêque de Hambourg. Celui-ci lui con-

seilla

(41) Voyez Fleury, *H. St. Eccl. Liv. LVIII. §. 3.*

seilla de satisfaire l'Evêque d'Hildesheim au Jugement du Concile. Là-dessus on ouvrit les portes de l'Eglise: plusieurs Laïques entrèrent, faisant grand bruit, criant aux Armes, & menaçant terriblement le Legat & l'Evêque Bernouard. Ils ne s'emûrent ni l'un, ni l'autre; &, quoiqu'ils eussent des troupes plus nombreuses, s'ils eussent voulu en venir aux Armes, ils se contenterent d'appaiser doucement le tumulte, & les autres Evêques furent d'avis de remettre l'affaire au lendemain; se rendant caution pour l'Archevêque de Mayence, qu'il y viendrait & executeroit ce qui seroit juste. Mais, il se retira secrettement dès le grand matin; & le Legat l'ayant demandé en plein Concile, le suspendit de toute fonction Episcopale, jusques à ce qu'il se représentât devant le Pape, au Concile, qui se devoit tenir à Rome à Noël, & qu'il denonça à tous les Evêques. Le Cardinal étant retourné en Italie rendit compte de sa Legation au Pape & à l'Empereur, qui, fort indignez de ce qui s'étoit passé, ordonnerent à tous les Evêques d'Allemagne de se rendre auprès d'eux vers Noël, non seulement pour le Concile, mais pour servir l'Empereur à la Guerre, avec tous leurs Vassaux. Peu de tems après (42), l'Archevêque de Mayence aiant insulté de nouveau l'Evêque d'Hildesheim, on tint un Concile à Francfort le jour de l'Assomption de la Sainte Vierge, où se trouverent les trois Archevêques de Mayence, de Cologne, & de Treves, avec quatre Evêques; mais, dans ce Concile, on ne jugea rien définitivement, à cause de l'absence de Bernouard, qu'une indisposition avoit empêché de s'y trouver. On convint seulement que ni lui, ni Villegise, n'exerceroient aucun droit sur l'Abbaie de Gandesem, jusques à l'Octave de la Pentecôte, où les Evêques s'assembleroient à Frislar. Cependant, l'Evêque Bernouard desiroit ardemment de retourner en Italie, tant pour satisfaire à l'ordre du Pape, que pour voir l'Empereur qu'il aimoit tendrement. Ne pouvant y aller, il y renvoia le Prêtre Tangmar, Doïen de son Monastere, qui l'y avoit accompagné l'année précédente, & qui depuis sa jeunesse avoit été occupé à instruire les Enfans, & avoit été Maître de l'Evêque même. Il trouva l'Empereur vers Spolette, & eut ordre d'attendre le Concile qui se tint dans la Ville de Todi, le jour de St. Jean l'Evangéliste, cette même année 1001. & fut composé d'environ 30. Evêques, aiant à leur tête le Pape & l'Empereur.

Le Prêtre Tangmar y fut introduit par un Sous-Diacre oblationnaire, & le Pape lui aiant demandé ce qu'il desiroit, il se prosterna aux pieds de sa Sainteté & de l'Empereur, & s'étant relevé raconta ce qui s'étoit passé au Concile de Francfort, se rapportant du surplus à l'Archevêque de Ravenne, qui étoit présent. L'Archevêque fit le recit de sa Legation; & le procédé de l'Archevêque de Mayence fut desapprouvé par tous les Evêques Romains. Mais, avant que de prononcer sur cette affaire, on resolut d'attendre l'Archevêque de Cologne & les autres Evêques, qui devoient arriver incessamment.

Concile  
de Todi.

Vers

(42) *Vita S. Bernouard. n. 30.*



An de J. C.  
1002.

Concile de  
Rome,

Vers la fin de l'an 1002. le Pape Sylvestre tint un Concile (43) à Rome dans le Palais de Latran, où Pierre Scriniaire dit: *Seigneur, votre Abbé de St. Pierre près de Perouse, qui est ici present, se plaint que l'Evêque Conon l'a fait tirer à main armée de dessus l'Autel de votre Monastere, & mettre hors de l'Eglise & de la Maison: que tout ce qui y étoit pour l'utilité des Moines a été abandonné au pillage, & que l'Evêque y a part.* L'Evêque Conon repondit: *Je suis prêt à montrer que cette violence ne s'est faite, ni par mon ordre, ni de mon consentement: mais vous m'avez confié l'Eglise de Perouse, & fait jurer que je n'en diminuerois point les droits: or, ce Monastere appartient à mon Eglise; & si on l'examine juridiquement, votre Sainteté n'y a aucun droit particulier.* Le Pape soutint qu'il avoit trouvé ce Monastere dans le Domaine de son Eglise, & fit lire pour le prouver les Privileges des Papes. L'Evêque de Perouse prétendit, que le premier avoit été fait sans le consentement de son Prédecesseur; mais, tout le Clergé de l'Eglise Romaine déclara qu'il avoit vû la Lettre du Prédecesseur, par laquelle non-seulement il consentoit à la chose, mais la demandoit instamment. Après quoi l'Evêque, suivant le Jugement du Concile, renonça au Monastere de St. Pierre en faveur du Pape, & donna à l'Abbé le baiser de Paix.

An de J. C.  
1003.

Mort de  
Sylvestre.  
Contes  
ridicules à  
ce sujet.

L'année suivante, le Pape Sylvestre II. mourut le douzieme de Mai dans un âge fort avancé, après avoir gouverné l'Eglise en grand Pape environ quatre ans & demi (44). On lui rendit après sa mort tous les honneurs qui sont dûs à la Souveraine Dignité de Pontife Romain; & l'on voit encore aujourd'hui à Rome son sepulchre enrichi d'un éloge en vers qu'un de ses Successeurs (45), très-saint homme, lui consacra. Cela, outre une infinité d'autres raisons, fait voir (46) la sorte imposture de ceux, qui, parce qu'il étoit très-habile en toutes sortes de sciences, & même dans les Mathématiques, en un Siecle très-ignorant, & que son rare mérite fut enfin récompensé du Souverain Pontificat, se sont deshonorés eux-mêmes, en écrivant qu'il étoit Magicien, & qu'il s'étoit donné au Diable pour être Pape (47). Du temoignage de ces Auteurs, si l'on pouvoit croire, sur leur autorité, des choses ridicules & incroyables, il resulteroit que Sylvestre avoit appris la Magie dans un Livre qu'il avoit apporté de Seville en Espagne: qu'il faisoit hommage au Diable; que le Diable lui avoit promis qu'il ne mourroit point qu'il n'eût célébré la Messe dans Jerusalem, ce qui lui faisoit croire qu'il vivroit long-tems, & lui ôtoit la pensée de faire le Pelerinage de la Terre Sainte: mais, qu'au commencement de la cinquieme année de son Pontificat, il éprouva, à sa confusion, que les promesses du Diable sont ordinairement ambiguës & trompeuses; car, s'étant avisé de dire la Messe dans l'Eglise de Sainte Croix, appelée Jerusalem, le Diable le battit avec tant de fureur, qu'il mourut le même jour. Qu'avant sa mort il se confessa à quel-

(43) Tom. 9. Concil. p. 1246.

(44) Ciaconus.

(45) Sergius IV.

(46) Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp.

liv. II.

(47) J'ai cité ci-devant les Auteurs de cette Imposture.

quelques Cardinaux, & les pria de faire mettre son corps sur un Chariot tiré par des chevaux, & qu'on l'enterrât où ils s'arrêteroient deux-mêmes. Qu'ayant executé cet ordre, les chevaux s'arrêterent devant l'Eglise de Latran, où il fut enterré; & que long-tems après, quand un Pape devoit mourir, ses os s'entrechoquoient, & luoient à grosses gouttes. Le Moine, qui a compilé la grande Chronique des Belges, fait parler un nommé Alberic de ce dernier Article, comme s'il étoit bien certain. *C'est une chose, dit-il (48), assez connue, que sa tombe jette comme des larmes, quand un Pape, ou un grand Cardinal, meurt.* Mais, Platine paroît douter de la vérité de ce conte; & pour moi, je ne doute nullement qu'il ne soit faux, de même que toutes les autres reveries, qu'on trouve à la vérité dans un grand nombre d'Auteurs respectables, mais qui sont destituées de preuves & de vraisemblance.

An de J.C.  
1003.

Du reste, le Pape Silvestre II. joignoit à beaucoup de rares talens une grande cruauté, que Mezerai appelle en termes radoucis *une extrême rigueur*. Le fait, qui en fournit une preuve incontestable, est trop curieux pour être supprimé. „ Gui, Vicomte de Limoges, fut (49) cité à Rome par Grimoard, Evêque d'Angoulême, parce qu'il l'avoit detenu Prisonnier dans un Château, en vengeance de ce qu'il avoit refusé de lui donner la jouissance de l'Abbaie de Brantôme; car, les Evêques pouvoient disposer de celles qui dependoient d'eux. Les parties comparurent. La cause aiant été plaidée le propre jour de Pasques, le Pape prononça que Gui, pour reparation de son crime, seroit attaché au col de deux chevaux indomptez, & son corps ainsi brisé & déchiré, jetté à la voirie; ce qui seroit executé dans trois jours. Cependant, Guy fut livré entre les mains de l'Evêque pour le garder; mais, ce Prelat se laissant aller aux mouvemens de la pitié & de la charité, lui pardonna, & se derobant la nuit, l'emmena genereusement avec lui en France. „ On dit (50) qu'il a sonné le premier le tocsin de la Guerre Sainte, & qu'il fit cette Loi, que quiconque prendroit un Evêque Prisonnier seroit tiré à quatre chevaux.

Cruauté  
du Pape  
Silvestre.

En 1048. comme on rebâtissoit l'Eglise de Latran, on trouva (51) le Corps de Silvestre II. dans un Cercueil de Marbre, revêtu d'habits Pontificaux, la mitre en tête, les bras en croix, & il en sortit une odeur agreable. Mais, dès qu'il eut pris l'air, tout fut réduit en cendres; & il ne resta qu'une croix d'argent, & l'anneau Pastoral. Outre les Lettres dont j'ai parlé, & qui m'ont fourni beaucoup de particularitez, on a de lui un Discours fait aux Evêques, depuis qu'il fut Pape, où il leur represente leurs devoirs (52), & parle fortement contre la Simonie. Il y fait dire à un nouvel Evêque: *J'ai été ordonné par l'Archevêque, à qui j'ai donné pour cet effet cent sous d'or; mais, si je suis assez heureux pour vivre, j'espere bien les regagner,*

On trouve  
son Corps.

(48) *Chronic. Belg. ad an. 999.*

(49) *Mezeray, Abregé Chron. ad ann. 1003.*

(50) *Voyez Pictet, Oeuvres Mêlées, p. 206.*

(51) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LVII. 9. II.*

(52) *Mabillon, Analect. tom. 2. p. 16. & 230.*

An de J. C.  
1003.

Caractere  
de l'onzieme  
me Siecle.

guer, en ordonnant pour de l'argent, des Prêtres, des Diacres, & d'autres Ministres de l'Autel. J'en userai de même pour la Benediction des Abbez & des Eglises.

Au reste, ce fut un prodige dans ce tems-là qu'un Pape aussi vertueux & aussi éclairé que le fut incontestablement l'illustre Gerbert : car, alors, l'ignorance & la corruption étoient si affreuses, qu'on s'étoit persuadé que la fin du Monde étoit proche. Les presages, qui n'ont toujours que trop d'autorité parmi les simples, fortifierent infiniment cette idée (53). En effet, il n'y avoit alors ni vertu, ni pieté (54). En plusieurs endroits de la Chrétienté, on n'administroit point les Sacremens, & on negligeoit les ceremonies Ecclesiastiques (55). Les Augures & les Malefices étoient à la mode. Le Clergé étoit confondu avec le Peuple par une vie dereglee. Les Evêques étoient devenus negligens & des chiens muets. Enfin, l'onzieme Siecle égala, s'il ne surpassa pas, le dixieme en impieté. Selon Aventin (56) la plûpart des gens de bien, de vertu, de pieté, & d'honneur croioient & écrivoient que le regne de l'Ante-Christ étoit commencé, parce qu'ils voioient que tout ce que Jesus-Christ avoit predit devoit arriver en ces tems, étoit effectivement arrivé. Berenger, dans son Livre du Corps & du Sang de Jesus-Christ, dit, qu'alors la Verité éprouva non une Eglise Sainte, mais une Eglise d'Impies, de Scelerats, & de Superbes; non un Siege Apostolique, mais un Siege de Demons. Ainsi, le Lecteur doit s'attendre à trouver dans la suite de cette Histoire les plus grands Exemples de Sceleratesse.

BASILE, &  
CONSTANTIN,  
Emp. d'Orient.

J E A N X V I I .

ROBERT II.  
Roi de France.

C X L V I . P A P E .

LE Successeur de Silvestre II. fut un nommé Sicco, qui ne tint le St. Siege qu'environ cinq mois, sous le nom de JEAN XVII. Il étoit d'une famille très-obscur, selon Platine (\*), & très-considerable, selon le P. Pagi (†), qui n'en donne pas de fort bonnes preuves. Quoiqu'il en soit, ses qualitez bonnes ou mauvaises nous sont aussi inconnues, que ses Actions, que son País, & que son extraction. Il vécut & il mourut; c'est tout ce que nous en pouvons dire de mieux fondé.

(53) Baronius, ad an. 1001.

(54) Glaber, lib. 2. cap. 5.

(45) Voyez le Fasciculus Temporum.

(56) Aventin, lib. 5.

(\*) Platine, in Joan. XIX.

(†) Pagi, Gest. Rom. Pontif. in Joan. XVII.

JEAN

BASILE, &  
CONSTANTIN,  
Emp. d'Orient.

J E A N XVIII.

ROBERT II.  
Roi de France.

An de J. C.  
1004.

C X L V I I . P A P E .

**F**asan, Romain de naissance, fut ordonné Pape le 19. de Mars 1004. sous le nom de JEAN XVIII. Il tint le St. Siege environ cinq ans. Mais, il passa sa vie dans la mollesse & dans l'oïfiveté, & il ne fit rien de fort memorable (1).

Cependant, il arriva sous son Pontificat, que le Roi Henri, qui desiroit depuis long-tems d'établir un Evêché à Babenberg ou Bamberg en Franco-nie, y fit bâtir une Eglise, & y amassa peu à peu tout ce qui étoit nécessaire pour le service divin (2). Comme Bamberg étoit du Diocèse de Virsbourg, le Roi pria l'Evêque de la lui céder avec son territoire, lui offrant d'autres terres en échange. L'Evêque y consentit, à condition qu'il deviendrait Archevêque, & que le nouvel Evêque de Bamberg lui seroit soumis. Ainsi le Roi célébrant la Pentecôte à Mayence, le 25. de Mai, de l'an 1007, il déclara son dessein touchant l'Erection de cet Evêché; ce qui fut approuvé de plusieurs Evêques (3). Ensuite le Roi Henri envoya à Rome deux de ses Chapellains, Alberic & Louis, chargez de ses Lettres, & de celles de l'Evêque de Virsbourg, pour obtenir du Pape la confirmation de cette erection. Le Pape Jean XVIII. l'accorda dans un Concile, & en écrivit à tous les Evêques de Gaule & de Germanie. Dans ses Lettres, il marque, que la nouvelle Eglise dédiée à St. Pierre sera sous la protection particulière de l'Eglise Romaine, & toutefois soumise à l'Archevêque de Mayence son Metropolitan.

L'an 1009. le 18. de Juillet mourut le Pape Jean XVIII., après avoir tenu le St. Siege cinq ans & quatre mois (4). De son tems, l'Eglise de Constantinople étoit unie à l'Eglise Romaine, & l'on y recitoit à la Messe le nom de ce Pape avec celui des autres Patriarches (5). Le St. Siege vacqua environ 3. mois.

BASILE &  
CONSTANTIN,  
Emp. d'Orient.

S E R G I U S IV.

ROBERT II.  
Roi de France.

C X L V I I I . P A P E .

**P**ierre Evêque d'Albano fut élu pour succéder à Jean XVIII. sous le nom de SERGIUS IV. Il étoit Romain, fils de Martin (\*). C'étoit un homme d'une vertu exemplaire, & d'un doux entretien; liberal envers les

(1) Platine, in Joan. XX.

(2) Dithmar, lib. 6.

(3) Tom. 9. Concil. p. 785.

(4) Papebroch, Conat.

(5) Epist. Petr. Antioch. tom. 2. Monum. Coel. p. 148.

(\*) Ciaconius, Platine.

An de J. C.  
1007.

Bamberg  
Evêché.

An de J. C.  
1009.

Mort de  
Jean  
XVIII.

An de J. C.  
1009.

An de J.C.  
1009.

les Pauvres, agreable avec ses Amis, doux envers les Pecheurs, & modeste dans les corrections qu'il étoit obligé de faire. D'ailleurs, il avoit une prudence consommée: & durant son Pontificat, il ne se passa rien où l'on pût l'accuser de negligence; car, tournant toutes ses pensées vers le Ciel, ce que tous les Papes devoient faire & qu'ils ne font pas, il gouvernoit l'Eglise avec beaucoup d'integrité. Enfin, il possédoit toutes les belles qualitez qu'on peut souhaiter dans un Pape pour bien gouverner l'Eglise de Dieu: mais, le peu de durée de son Pontificat, qui ne fut que de deux ans & quelques mois ne lui donna pas le loisir d'exécuter les grandes choses qu'il avoit entreprises, & sur-tout le dessein qu'il forma d'abord de chasser les Sarrazins de la Sicile, d'où ils faisoient souvent de soudaines & de dangereuses irruptions en Italie.

An de J.C.  
1010.

Differend  
terminé.

Libentius Archevêque de Hambourg, & Bernaire Evêque de Verden, étoient en differend au sujet d'une Paroisse que ce dernier prétendoit être de son Diocèse, & que le premier revendiquoit, sous prétexte que St. Anscaire, premier Apôtre de ce Pais-là, fuyant la persécution, s'étoit retiré en ce lieu, où il avoit mis des Reliques, & y avoit bâti un Oratoire. Libentius envoya un Deputé nommé Odon au Pape Sergius, pour terminer ce differend. La memoire de St. Anscaire determina le Pape à adjuger la Paroisse disputée à l'Archevêque de Hambourg (\*).

An de J.C.  
1012.

Mort de  
Sergius.

Enfin, Marianus Scotus & Sigebert de Gemblours affurent que le Pape Sergius IV. mourut l'an 1012. Son Epitaphe, qui, selon Cesar Raspon (†), étoit proche de l'Oratoire de St. Thomas, nous apprend que ce Pontife charitable distribuoit des vivres & des habits aux Pauvres; qu'il fut l'ornement de l'Eglise, & un excellent Docteur. Il paroît aussi par cette Epitaphe, qu'avant son Pontificat il avoit gouverné l'Eglise d'Albano pendant cinq ans.

BASILE &  
CONSTANTIN,  
Emp. d'Orient.

## BENOIT VIII.

ROBERT II.  
Roi de France.

### CXLIX. P A P E.

Election  
de Benoit  
VIII.

Comme on ne marque ni le jour ni le mois de la mort du Pape Sergius, il est impossible de deviner en quel tems BENOIT VIII. fut élu & consacré pour remplir sa place. Il fut mis sur le St. Siege par la Faction des Marquis de Toscanelle d'Etrurie, qui étoient en possession, depuis un Siècle, d'y mettre des Scelerats (1). Il étoit de leur Maison, & fils de Gregoire Comte de Tusculum (2). Il étoit Evêque de Porto (3) lors de

(\*) *Adamus Bremensis, lib. 1. c. 13. lib. 2. c. 32. Crantzius, lib. 3. c. 48.*

(†) *Cesar Raspon, lib. 1. de Basilica Lateranensi, cap. 8.*

(1) *Tableau des Papes, Art. 22. p. 75.*

(2) *Platine, in Bened. 8.*

(3) *Marianus Scotus, Hermannus, Sigebors.*

de son élévation au Pontificat; & on (4) assure qu'il étoit grand homme de bien.

An de J. C.  
1012.

Mais, les Romains ne purent souffrir un Pape de la main de leurs Tyrans; & , aiant fait des Cabales parmi le Clergé, ils élurent un Anti-Pape nommé Gregoire. Cependant, la Faction de Benoit VIII. l'emporta. Quelques tems après, Gregoire aiant relevé son Parti, Benoit fut chassé de Rome, & contraint d'aller en Allemagne, implorer le secours de l'Empereur Henri (5).

Schisme  
de Gregoi-  
re.

Il ne demeura pas long-tems dans ce voiage, car, étant assuré de la Protection du St. Empereur Henri, il revint en Italie l'an 1013. Et les Romains, instruits des préparatifs de l'Empereur, qui, aiant rassemblé toutes ses forces d'Allemagne, étoit venu célébrer la Fête de Noël à Pavie, craignirent la punition de leur revolte, se remirent dans le devoir, chassèrent leur Anti-Pape Gregoire, & rappellerent en même tems le Pape Benoit (6). Henri aiant défait une seconde fois l'Armée de l'Usurpateur Ardouin qui s'étoit remis en Campagne, & voiant que tout paroïssoit tranquille dans la Lombardie, il se mit en marche au commencement de l'année suivante 1014. & vint prendre à Rome la Couronne Imperiale; ce qui se passa ainsi. Il étoit accompagné de la Reine Cunegonde son Epouse, & entouré de douze Senateurs, dont six avoient la barbe rase à la Romaine, six de longues moustaches à la Françoisé, ou plutôt à la Suisse, & des bâtons à la main. Il arriva ainsi à l'Eglise de St. Pierre, où le Pape l'attendoit; & , avant que d'y entrer, le St. Pere lui demanda s'il vouloit être le Defenseur & le Protecteur de l'Eglise, & fidele en tout, & à lui, & à ses Successeurs? Le Roi le promit, & alors le Pape le sacra & le couronna Empereur avec la Reine son Epouse; & fit suspendre devant l'Autel de St. Pierre la Couronne que Henri portoit auparavant. Le même jour, le Pape donna un grand souper à l'Empereur & à l'Imperatrice dans le Palais de Latran. C'est ainsi que le raconte l'Evêque Dithmar. Le Moine Glaber (7) ajoute, que le Pape avoit fait faire une Pomme d'or, ornée de deux Cercles de pierreries croisez, avec une Croix d'or plantée dessus. La Pomme representoit le Monde, la Croix figuroit la Religion dont l'Empereur doit être le Protecteur, & les Pierreries les Vertus dont il doit être orné. Le Pape donna cette Pomme en presence de tout le Peuple à l'Empereur Henri, qui la reçut avec joie, & dit au Pape: *Vous voulez, Saint Pere, m'apprendre par-là comment je dois gouverner.* Et en regardant la Pomme, il ajouta: *Ce present ne peut mieux convenir à personne, qu'à ceux qui ont foulé aux pieds les pompes du monde pour suivre plus librement la croix;* & il l'envoia au Monastere de Cluny, qui passoit alors pour le plus regulier de tous, & auquel il avoit déjà fait de riches presens.

An de J. C.  
1013.

Couron-  
nement de  
l'Empe-  
reur Hen-  
ri II.

An de J. C.  
1014.

Après cette auguste Ceremonie, l'Empereur Henri, qui étoit fort pieux

Privileges  
accordez à  
l'Eglise  
Romaine.

(4) Maimbourg, *Hist. de la Decad. de l'Emp.*  
Liv. 2.

(5) *Chronic. Saxon. ad an. 1013. Sigonius.*

(6) *Chron. Saxon. Dithmar, lib. 6. c. 7.*  
*Sigonius. Muratori, Anecd. tom. 2. p. 204.*

(7) *Glaber, Hist. lib. 1. cap. ultim.*



An de J.C.  
1014.

à la maniere de ce tems-là, confirma très-mal à propos par ses Patentes (8) toutes les Donations que les Empereurs François & les Othons avoient faites à l'Eglise Romaine, & y en ajouta de nouvelles, en se reservant néanmoins toujours la Souveraine Puissance, & le droit d'envoyer des Commissaires, pour recevoir les plaintes des Peuples, & leur rendre justice contre ceux qui pourroient les avoir opprimez. Il retablit enfin la Liberté de l'élection des Papes; & voulut que celui, qui seroit librement & canoniquement élu, fut consacré avant même qu'il eut fait le serment accoutumé entre les mains des Commissaires Imperiaux; ce qui exposa dans la suite à d'extrêmes dangers, & les Successeurs de Henri, & leurs Peuples.

L'Empereur fait chanter le Symbole à la Messe, & donne l'Archevêché de Ravenne à son frere Arnoul.

Pendant que l'Empereur étoit à Rome, il demanda aux Prêtres, pourquoi, après l'Evangile, ils ne chantoient pas le Symbole, comme on faisoit dans les autres Eglises (9)? Ils repondirent impudemment, que l'Eglise Romaine, n'ayant jamais été infectée d'aucune Herefie, n'avoit pas besoin de declarer sa foi par le Symbole; mais l'Empereur persuada au Pape Benoit de le faire chanter à la Messe solemnelle. C'est ce que temoigne Bernon, Abbé de Richenou, qui étoit present. Henri avoit deja donné l'Archevêché de Ravenne à son frere Arnoul; mais, comme la possession lui en étoit disputée, il le fit alors introniser de nouveau, & consacrer sur le lieu par le Pape. Il vouloit aussi faire degrader Adalbert Usurpateur de ce Siege; mais, à la priere des gens de bien, il lui donna l'Evêché d'Aricie (10). Le Pape deposa quatre Evêques ordonnez par l'Archevêque Leon, depuis qu'il avoit perdu la parole. Ensuite, le devot Empereur retourna en Allemagne.

An de J.C.  
1016.

Le Pape repousse les Sarrazins.

Quelque tems après le depart de ce Prince, les Sarrazins, venant par Mer en Italie, prirent Lune en Toscane, chasserent l'Evêque, & se rendirent Maîtres du País (11). Le Pape Benoit, l'ayant appris, assembla tous les Evêques & les defenseurs des Eglises, & leur ordonna de venir avec lui attaquer les Ennemis, esperant, avec l'aide de Dieu, les mettre à mort. En même tems, il envoya secretement une grande quantité de Barques, pour leur couper le chemin à leur retour. Le Roi des Sarrazins, s'en étant aperçu, se sauva avec peu de fuite. Ses troupes s'assemblerent. D'abord, elles eurent de grands avantages sur les Chrétiens trois jours durant. Enfin, ils prirent la fuite, & furent tous tuez; ensorte que les Chrétiens ne pouvoient compter le nombre des morts, ni estimer la valeur du butin. La Reine des Sarrazins fut prise; & pour punir son audace, on lui coupa la tête, sans égard au droit de la Guerre. Le Pape prit pour lui l'ornement d'or & de pierreries qu'elle portoit sur sa tête; & il envoya à l'Empereur sa part du butin. Après le partage qui se fit du reste, les Chrétiens victorieux s'en retournerent chacun chez eux rendre grace à Dieu. Le Roi des Sarrasins, irrité de  
la

(8) Privil. Henr. Imper. ap. Baron. ad an. 1014. §. 7.

(9) Bern. Aug. de Missa, cap. 3.

(10) Dithmar.

(11) Dithmar, lib. 7.

la mort de la femme, & de la perte de ses Troupes, envoya au Pape un sac plein de Châtaignes; & lui fit dire par le porteur, que l'été suivant il lui ameneroit autant de Soldats. Le Pape lui envoya un petit sac plein de millet; en disant, que s'il n'étoit pas content du tort qu'il avoit fait au Patrimoine de St. Pierre, il pouvoit y revenir une seconde fois, & qu'il y trouveroit autant ou plus de gens armez.

An de J. C.  
1016.

Vers le même tems, il y eut à Rome un tremblement de terre, qui commença le Vendredi Saint, après l'Adoration de la Croix (12). Un Juif de la Synagogue Grecque donna avis au Pape, qu'à la même heure, les Juifs traitoient avec derision l'Image du Crucifix. Le Pape s'en étant informé exactement, & aiant trouvé que le Denonciateur avoit dit la verité, il condamna les coupables à perdre la vie; & après qu'ils eurent été decapitez, la fureur des vents cessa: on veut insinuer par-là, que le supplice de ces malheureux Juifs étoit agréable à Dieu. Mais, où est l'homme raisonnable, qui se persuadera que Dieu, qui est essentiellement la bonté & la clemence même, prenne plaisir à des Sacrifices si barbares? Une pareille supposition est infiniment injurieuse à l'Être suprême, & elle ne peut-être reçue que du Vulgaire ignorant & superstitieux.

Juifs per-  
secutez.

Cependant, il vint à Rome un Seigneur Normand nommé Raoul, qui, s'étant attiré l'indignation du Duc Richard, étoit sorti du País avec tout ce qu'il avoit pû emporter (13). Il exposa son Avanture au Pape Benoit, qui, le jugeant brave guerrier, lui parla des entreprises des Grecs sur l'Empire d'Occident. Car, l'Empereur Basile avoit ordonné au Catapan, c'est-à-dire au Gouverneur de ce qui lui restoit en Italie, d'exiger le Tribut qu'il prétendoit lui être dû; & en execution de cet ordre, le Catapan avoit subjugué une partie de la Province de Benevent. Le Pape se plaignit donc à Raoul, qu'il ne trouvoit personne dans le País capable de repousser les Grecs. Il s'y offrit. Le Pape l'envoya à Benevent; & il conduisit si bien les Italiens, qu'il leur fit remporter des avantages considerables. Le bruit des Victoires de Raoul s'étant repandu de tous côtez, une multitude innombrable de Normands sortirent de leur País avec leurs Femmes & leurs Enfans, non-seulement par la permission du Duc Richard, mais par ses ordres pressans. Après plusieurs Victoires sur les Grecs, Raoul voiant, que ses troupes diminuoient, & que les Italiens étoient peu propres à la Guerre, passa les Monts avec peu de suite, & alla trouver l'Empereur Henri, pour lui exposer l'état des choses. L'Empereur, qui, sur sa reputation desiroit de le voir, le reçut très-bien, & lui fit divers presens. Ainsi commença la domination des Normands en Italie.

Normans  
en Italie.

Le Pape Benoit VIII. vint lui-même en Allemagne, apparemment pour presser le secours contre les Grecs, & celebra à Bamberg, avec l'Empereur Henri, le Jeudi Saint & la Fête de Pâques de l'an 1020 (14). Le Dimanche

An de J. C.  
1020.

Le Pape  
en Alle-  
magne.

(12) *Chronic. Ademari.*

(13) *Glaber, Hist. lib. 3. c. 1.*

(14) *Chronic. Saxon. Vita S. Meinwerc. Vita  
Tom. II.*

*S. Henrici, Vita S. Chuneg. 3. Mart. Boll. tom. 6.  
p. 272.*



An de J.C.  
1022.

Concile de  
de Pavie

suivant le Pape consacra l'Eglise de St. Etienne; & l'Empereur donna la Ville de Bamberg & l'Evêché à l'Eglise Romaine, avec une redevance annuelle d'un cheval blanc enharnaché, & de cent marcs d'argent. Le Pape s'en retourna à Rome chargé de présents.

Il tint un Concile (15) à Pavie, dont nous avons les Actes, qui commencent par un grand Discours où le Pape se plaint que la vie licentieuse, du Clergé deshonnore l'Eglise; qu'ils dissipent les grands biens qu'elle a reçus de la Liberalité des Princes; qu'ils les emploient à entretenir publiquement des femmes & à enrichir leurs Enfants. Il montre ensuite, que les Clercs sont obligez à la continence, par le Canon de Nicée, qui leur defend de loger avec des femmes, & par les Decretales de St. Sirice & de St. Leon, dont le dernier defend le Mariage, même aux Sous-Diacres. Après avoir ainsi établi en general, que tous les Enfants des Clercs nez depuis leur engagement sont bâtards; il vient à ceux qu'un Clerc né serf de l'Eglise avoit eus d'une femme libre. On prétendoit que ces Enfants étoient libres, suivant la regle de Droit, que hors le mariage legitime, l'enfant suit la condition de la Mere: mais le Pape soutient que cette regle ne doit s'appliquer qu'aux Enfants des Laïques. Premièrement, parce que les Laïques, qui ont fait cette Loi, n'ont aucun pouvoir de regler les Droits de l'Eglise: ensuite, parce qu'ils n'ont pû, en la faisant, avoir en vuë les Enfants des Clercs, puisque les Clercs ne doivent point avoir d'Enfans. Les Clercs concubinaires objectoient ce passage de St. Paul (16): *Que chacun ait sa femme, pour éviter la fornication;* mais le Pape repond, que l'Apôtre ne parle que des Laïques, & que c'est l'heresie de Jovinien de l'appliquer indifféremment à tout le Monde. Il allegue une Loi de Justinien, qui en certain cas declaroit serfs les enfans des serfs, quoique nez de femmes libres; & se plaint hautement des Juges, qui jugeoient suivant la Maxime ordinaire. Après cette Préface, est le Decret du Pape divisé en sept Articles. Il renouvelle la defense d'avoir, ni Femme, ni Concubine, & semble l'étendre à tous les Clercs, sans exception. Il declare que les Enfants des Clercs sont serfs de l'Eglise en laquelle servent leurs Peres, quoique leurs Meres soient libres, & prononce Anathême contre le Juge qui les declarera libres. Aucun serf de l'Eglise, Clerc ou Laïque, ne pourra faire aucune acquisition sous le nom d'un homme libre, sous peine de fouet & de prison, jusques à ce que l'Eglise ait retirez tous les titres de l'acquisition. L'homme libre, qui a prêté son nom, donnera à l'Eglise ses furetez, sous peine d'être traité comme Sacrilege; & le Juge, ou le Tabelion, qui aura reçu le Contrat sera frapé d'Anathême. L'Empereur Henri, à la priere du Pape, confirma ce Decret, comme il étoit nécessaire, puis qu'il regardoit le temporel; & il fit une Ordonnance de sept Articles, conformes à ceux du Decret. Elle porte confiscation de biens, & peine d'exil, contre les Juges qui declareront libres les Enfants des Clercs, & contre les Meres la peine du fouet & de l'exil, pour ôter l'occasion du mal. Enfin, sur chaque article, elle joint les peines Temporelles aux Spirituelles.

L'Em-

(15) Tom. 9. Concil. p. 819.

(16) 2. Corint. VII. 2.

L'Empereur Henri passa en Italie, sur les instantes prieres des Normands, des Italiens, & du Pape, pour s'opposer aux Grecs qui menaçoient Rome même (17). Ce Saint Guerrier réussit admirablement; car, aiant joint à son Armée les forces de ces braves Normands, qui commençoient alors, par leur sage & vaillante conduite, à fonder un nouveau Roiaume en Italie, il battit les Grecs en toutes les rencontres. Il reprit sur eux toutes les Places qu'ils avoient occupées dans la Campanie: il leur enleva toute la Pouille; & les aiant contraints de se retirer dans un coin de la Calabre, il laissa à ces adroits & genereux Normands le soin de les chasser de ce peu de terrain, qu'ils occupoient encore en Italie (18).

Robert II. Roi de France fit, par devotion, le voiage de Rome, accompagné d'Ecclesiastiques, savans & pieux, & entr'autres d'Enguerran, Abbé de St. Riquier (19). Mais on ne fait pas en quel tems ce bon Prince s'exposa aux fatigues de ce sot pelerinage; car, une Lettre du Pape Benoit VIII, par laquelle on en pourroit juger, est sans datte. Cette Lettre (20), est adressée aux Evêques de Bourgogne, d'Aquitaine, & de Provence; & le Pape leur dit, qu'il a appris du Roi Robert, des Princes François, & des Grands qui étoient venus avec leur Monarque visiter le Tombeau des Apôtres, & par les Deputez de l'Abbe Odilon, que quelques Personnes usurpoient les biens & les possessions du Monastere de Cluny; de telle sorte que les Moines ne pouvoient, ni soulager les Pauvres, ni exercer l'Hospitalité. C'est pourquoi il excommunie ces Usurpateurs, & ordonne aux Evêques de les excommunier à son exemple.

Enfin, Benoit VIII. mourut, après avoir tenu le St. Siege près de douze ans, & il fut enterré à St. Pierre (21). On fait beaucoup de Contes de ses Apparitions. Platine dit qu'un certain Evêque vit le Pape Benoit après sa mort, monté sur un Cheval noir, & qu'il lui en demanda la raison: sur quoi le Pape lui indiqua l'endroit où il avoit caché beaucoup d'argent, & le pria de le distribuer aux Pauvres, disant que toutes les Aumones qu'il avoit faites de son vivant étoient inutiles en l'autre Monde, parce qu'il ne les avoit faites que de ses rapines. Quelque ridicule que soit cette Fable, il en résulte au moins, que Benoit n'étoit pas le plus saint homme du Monde. D'autres Ecrivains (22) disent que ce Pontife apparut à son Successeur, ou à Jean Evêque de Porto, & qu'il lui dit qu'étant horriblement tourmenté dans le Purgatoire, il ne seroit delivré des peines qu'il souffroit pour ses Péchés, que par les prieres de St. Odilon, Abbé de Cluny. Ils ajoutent que ce saint Abbé pria pour le Pape, jusqu'à ce qu'il lui fut revelé que les

An de J.C.  
1022.

L'Empereur en Italie.

Usurpateurs des Biens du Monastere de Cluny excommuniés.

An de J.C.  
1024.

Mort de Benoit VIII.

(17) *Chronic. Saxonie. Chronic. Cassin. liv. 2. c. 39.*

(18) *Glaber, lib. 1. c. 1. Leo Ostiensis, lib. 2. c. 40. Marianus Scotus. Abbas Urspergensis, &c.*

(19) *Enguer. Vita, Sac. 6. Bened. p. 494.*

(20) *Tom. 9. Concil. p. 810.*

(21) *Papebroch, Conat. Chronic. Cassin. lib. 2. c. 57.*

(22) *Petrus Damianus, Vita B. Odilonis, & Epist. ad Nicolaum II. Jorsaldus, de vita & virtutibus S. Odilonis, apud Mabillon, Sac. 6. Bened. part. 1. p. 683. Sigebert, Chronic. ad an. 1025.*

An de J. C.  
1024.

ses prieres avoient été exaucées. Les Nourrices peuvent faire usage de pareilles fornettes pour endormir les Enfans.

BASILE & CONSTANTIN,  
ROMAIN,  
Emp. d'Orient.

J E A N X I X.

ROBERT II.  
Roi de France.

C L. P A P E.

Élection  
de Jean  
XIX.

Jean, Evêque de Porto, selon quelques-uns, & simple Laïque selon d'autres, succéda à son frere Benoit VIII. sous le nom de JEAN XIX. Il fut élevé sur le St. Siege (1) par la Faction, par la Puissance, & par les largesses de son autre frere Alberic, Comte de Toscanelle & de Segni; & de ses autres Parens, qui avoient encore alors le plus de pouvoir & d'autorité dans Rome. „ Ainsi, dit Mr. Maimbourg (2), la Liberté des „ Elections, que l'Empereur saint Henri avoit rétablie, n'eut point de „ lieu, dès la premiere Creation qui se fit d'un Pape, quelques Mois avant „ sa mort; & l'on vit par experience, que les Elections qui s'étoient faites „ par l'autorité des Empereurs, en leur présence, ou en celle de leurs „ Commissaires, avoient été beaucoup plus regulieres, & avoient donné „ à l'Eglise des Papes incomparablement meilleurs, que ceux qui se firent, „ ou dans ces Assemblées tumultueuses du Peuple & du Clegé de Rome „ partagé en différentes factions, ou par le pouvoir absolu de ces petits „ Tyrans de Comtes & de Marquis, qui disposerent si souvent du St. Sie- „ ge, comme il plut à leur passion d'en ordonner. „

Le Patri-  
arche de  
C. P. lui  
demande  
le titre d'E-  
vêque  
Universel.

Le Patriarche de Constantinople, de concert avec l'Empereur Basile, sachant qu'à Rome tout étoit venal, essaya d'obtenir le consentement du Pape Jean, pour se donner le titre d'Evêque universel dans l'Eglise Orientale, comme le Pape le prenoit par toute l'Eglise (3). Il envoya donc à Rome des Deputez chargez de grands presens, tant pour le Pape, que pour les autres, qu'ils trouveroient favorables à sa prétension. Et comme l'avarice dominoit alors à Rome plus qu'en lieu du Monde, les Grecs furent ecoutez, & les Romains chercherent les moïens de leur accorder secretement ce qu'ils desiroient. Mais, le bruit s'en étant repandu par toute l'Italie, cette nouveauté excita un grand tumulte. On en murmura jusques en France; & l'Abbé Guillaume de Dijon écrivit au Pape sur ce sujet une Lettre très-forte, quoique très-respectueuse. Enfin, les Grecs furent obligez de retourner à Constantinople, sans avoir rien fait, & de se desister pour lors de cette tentative.

Gui d'A-  
reze, Mu-  
sicien.

Sous le Pontificat de Jean XIX. vivoit le fameux Musicien Gui, Moine d'Areze, qui inventa la game, & les six notes *ut. re. mi. fa. sol. la.* par le moïen des quelles un enfant apprend en peu de mois, ce qu'un homme ap-

(1) Glaber, lib. 4. c. 1. Ciaconius. Du liv. II.  
Chefne.

(3) Glaber, lib. IV. c. 1. Hugo Flaviniacensis, in Chr. Yrdunensib.

apprenoit à peine en plusieurs années. Il prit ces Syllabes des trois premiers vers de l'Hymne de St. Jean *Ut queant laxis*; & écrivit sur sa nouvelle Methode à Michel, Moine de Pomposie, Monastere alors célèbre près de Ferrare, qui l'avoit aidé dans cette entreprise. „ J'espere, dit-il (4), que ceux „ qui viendront après nous, prieront pour la remission de nos Pechez, puis- „ qu'au lieu qu'en dix ans, à peine pouvoit-on acquerir une Science impar- „ faite du Chant, nous faisons un Chantre en un an, ou tout au plus en „ deux. . . . Le Pape Jean, continue-t'il, qui gouverne à present l'E- „ glise Romaine, aiant oui parler de notre Ecole, & comment, par le „ moien de notre Antiphonier, les enfans apprennent les chants, qui leur „ étoient inconnus, en fut fort surpris, & m'envoia trois messages pour me „ faire venir. J'allai donc à Rome, avec Gregoire Abbé de Milan, & „ Pierre Prevôt des Chanoines de l'Eglise d'Arezze, homme très-savant „ pour notre tems. Le Pape, m'ayant temoigné beaucoup de joye de mon „ arrivée, m'entretint long-tems, me fit plusieurs questions, & feuilleta sou- „ vent mon Antiphonier, qu'il regardoit comme un prodige. Il en medi- „ ta les Regles, & ne se leva point du lieu, où il étoit assis, qu'il n'eut „ appris un Verset, qu'il n'avoit jamais oui chanter, & n'éprouvât ainsi „ en lui-même ce qu'il avoit peine à croire des autres. Ma mauvaise fan- „ té ne me permit pas de demeurer à Rome, parce que la chaleur de l'été „ m'étoit mortelle, en des lieux maritimes & marécageux. Je promis de „ revenir à l'entrée de l'hyver, pour expliquer cet Ouvrage au Pape & à „ son Clergé. „

Cependant, l'Empereur Henri II. étant mort, Conrad II. lui succeda, & il vint à Rome, l'an 1027. (5). Il y fut couronné Empereur le 26. de Mars, par le Pape Jean XIX. qui, pour gagner ses bonnes graces, l'étoit venu recevoir à Como. La Reine Gisele Epouse de Conrad fut aussi couronnée Imperatrice. Deux Rois assisterent à cette Ceremonie, savoir Rodolfe Roi de Bourgogne, Oncle de Gisele, & Canut Roi d'Angleterre & de Danemarck, qui étoit venu à Rome pour accomplir un vœu. Canut se plaignit au Pape, à l'Empereur, & aux autres Seigneurs qui se trouverent presens, des vexations que souffroient ses Sujets tant Anglois, que Danois, lorsqu'ils alloient à Rome en pelerinage, ou pour negocier; & on lui promit exemption des impositions & la liberté des chemins. Il se plaignit aussi au Pape des sommes immenses, que l'on exigeoit de ses Archevêques, quand ils alloient demander le *Pallium*; & il fut resolu qu'on ne le feroit plus à l'avenir. C'est ce qui paroît par la Lettre qu'il en écrivit aux Prelats, aux Seigneurs & au Peuple d'Angleterre, à qui il recommanda (6) de paier exactement à Rome le Denier de St. Pierre, & les autres Redevances aux Eglises.

An de J.C.  
1024.An de J.C.  
1027.Conrad  
Empereur.

L'an

(4) *Apud Baron. an. 1022. v. Sac. 6. Bened. Frisn. lib. 6. c. 29.*

p. 50.

(6) *Tom. 9. Concil. p. 361. ex Will. Mal-*(5) *Vip. Vita Chunr. Glaber, lib. 4. Otho mesbur.*

Année J.C.  
1031.

Absolu-  
tions du  
Pape.

L'an 1031. il se tint un Concile (7) à Limoges, où l'on se plaignit de ce que les Excommuniés obtenoient du Pape la Penitence & l'Absolution, à l'insçu de leurs Evêques, & que ces Absolutions injustes ruinoient la Paix & les Decrets du Concile. Sur quoi Engelric Chanoine du Puy parla ainsi :  
 „ Il y a quelques années qu'Etienne, Evêque de Clermont, excommunia  
 „ Ponce Comte d'Auvergne, pour avoir quitté sa femme legitime, & en  
 „ avoir epousée une autre. Comme il ne voulut point l'absoudre qu'il ne  
 „ se fut corrigé, le Comte obtint à Rome son Absolution du Pape, qui ne  
 „ savoit pas qu'il fut excommunié. L'Evêque s'en plaignit au Pape par  
 „ Lettres, & le Pape lui repondit: *Ce n'est pas ma faute, c'est la vôtre, de*  
 „ *ne m'avoir pas averti par vos Lettres, avant que ce Coupable vint à Rome;*  
 „ *je l'aurois absolument rejeté, & j'aurois confirmé votre excommunication. Car*  
 „ *je declare à tous mes Confreres les les Evêques, que loin de les contredire, je pré-*  
 „ *tens les aider & les consoler. Dieu me garde de faire Schisme avec eux. Ain-*  
 „ *si, je casse & annulle cette Absolution obtenue par surprise; & le coupable n'en*  
 „ *doit esperer que malediction, jusques à ce que vous l'absolviez justement, après*  
 „ *la satisfaction convenable.* „ Les Evêques louerent cette conduite du Pa-  
 pe, & ajouterent: „ Nous avons appris des Papes & des autres Peres, que  
 „ si un Evêque a mis en penitence un Diocésain, & l'envoie au Pape, pour  
 „ juger si la Penitence est proportionnée à la faute; le Pape peut, par son  
 „ autorité, la diminuer, ou y ajouter. De même, si un Evêque envoie  
 „ son Diocésain au Pape, avec des Temoins, ou des Lettres, pour recevoir  
 „ penitence, comme on fait souvent pour les grands crimes, il est permis à  
 „ ce pecheur de la recevoir du Pape. Mais, il n'est loisible à personne de  
 „ recevoir du Pape la penitence & l'absolution, sans le congé de son Evê-  
 „ que. „ Nous n'avons pas la fin des Actes de ce Concile de Limoges:  
 & ce que j'ai dit jusqu'à present peut instruire le Lecteur des principales ac-  
 tions de Jean XIX. Je dois seulement ajouter, que ce Pape étoit odieux  
 aux Romains; de sorte que les principaux d'entr'eux conspirerent con-  
 tre sa vie. Mais, n'ayant pû trouver une occasion favorable pour le tuer,  
 ils le chasserent de son Siege (8). L'Empereur Conrad étant venu à Rome,  
 le retablit par la force des Armes, & punit severement les Seditieux. Ja-  
 mais St. Pierre n'avoit crû que ses Successeurs seroient établis par des voies  
 si cruelles, & par tant des combats, & que l'on dût conquerir son Thrône  
 à la pointe de l'Epée, comme celui des Césars. Qu'y a-t'il de plus abomina-  
 ble que de se fraier le chemin au Souverain Sacerdoce, qui devoit être la  
 chose la plus sacrée, par le pillage, par le meurtre, & par l'effusion du  
 sang? Le Pape Jean mourut la même année, le 8. Novembre, après avoir  
 tenu le St. Siege neuf ans & trois mois (9). Selon Platine, on donne des  
 éloges admirables à sa conduite (10).

Année J.C.  
1033.

Le Pape  
est chassé  
& retabli:  
sa mort.

(7) Tom. 9. Concil. p. 908.

(8) Glaber, lib. IV. c. 9.

(9) Papebroch, Conat.

(10) Vita ejus mirificè laudatur. Platin. in  
Joan. 21.

BENOIT

An de J. C.  
1033.

ROMAIN ARGYRE,  
MICHEL PAPHLAGONIEN,  
MICHEL CALEPHATE,  
CONSTANTIN MONOMAUQUE, *CLI. PAPE.*  
*Empereurs d'Orient.*

## BENOIT IX.

HENRI I.  
*Roi de France.*Election  
de Benoit  
IX.

**T**heophylacte, neveu des deux Papes précédens, & fils d'Alberic Comte de Tusculum, fut élevé sur le St. Siege, par le credit de son Pere & de sa famille, à l'age de douze ans, sous le nom de BENOIT IX (1). Cette Election fut des plus Simoniaques, & le Sujet élu deshonoré le St. Siege par une Vie infame. Car, s'il en faut croire le Cardinal Benno dans la Vie d'Hildebrand, ce Benoit étoit forcier. Il sacrifioit aux Demons dans les bois, & par ses prestiges il se faisoit aimer eperdument des femmes. Et c'est sans doute (2) par de semblables enchantemens, que le R. P. Girard Jesuite a commis de Actions infames avec la belle Cadriere. Toute l'Europe en a été informée & scandalisée par les *Factums* de cette malheureuse Fille (3). Malgré les crimes (4) dont le Pape Benoit étoit souillé, il fut onze ans & près de cinq mois, selon le Langage d'aujourd'hui, la Bouche sacrée par laquelle Dieu rendoit ses Oracles, & le Juge infallible des Controverses. Quel abominable Juge, bon Dieu!

An de J. C.  
1038.L'Empe-  
reur Con-  
rad en Ita-  
lie.

L'Empereur Conrad étant venu en Italie, pour remettre dans le devoir quelques Rebelles qui avoient pris les Armes, tint un Parlement à Pavie, où il rendit Justice à tous ceux qui lui porterent des plaintes (5). Un Comte nommé Hugues, & plusieurs autres Italiens, exposèrent les injustices que leur avoit faites l'Archevêque de Milan. L'Empereur l'ayant appelé lui ordonna de les satisfaire tous. Il se retira d'abord; puis il revint, & dit insolemment: *Ce que j'ai trouvé dans le Domaine de St. Ambroise, ou que j'ai acquis de quelque maniere que ce soit, je le garderai surement toute ma vie; & je n'en quitterai pas la moindre chose, par l'ordre ou à la priere de qui que ce soit.* Les Seigneurs l'exhortoient à excepter au moins la Personne de l'Empereur; mais, il repeta le même discours. Alors l'Empereur comprit qu'il étoit l'Auteur de toute cette Conjurat. d'Italie; & de l'avis des Seigneurs, il le fit arrêter, & le mit à la garde de Poppon Patriarche d'Aquilée, & de Conrad Duc de Carinthie. Ils le menerent jusques à Plaifance avec un Moine, qu'ils lui permirent d'avoir auprès de lui. Mais une nuit, le Moine se coucha dans le lit de l'Archevêque, qui trompa ses Gardes & prit la fuite. Il vint à Milan, où il se fortifia, & tint toute l'année contre l'Empereur.

En-

(1) *Papebroch, Conat. Glaber, lib. 4. c. 5. & lib. 5. c. 5.*

(2) Ceci a été ajouté au Mois d'Octobre 1731.

(3) J'apprens que ces *Factums* ont été rimprimez en Hollande en 3 *Volumes.*

(4) Parmi ces crimes, je ne comprends pas les sortileges, auxquels je n'ajoute pas beaucoup de foi.

(5) *Chronic. Saxonie. Hermannus, Cuspin, Sigonius. Sigebert, in Chronic.*

Ande J. C.  
1038.

Conjuration  
contre l'Em-  
pereur.

L'Arche-  
vêque de  
Milan est  
excom-  
munié.

Casimir  
Moine,  
Roi de Po-  
logne.

Ensuite, l'Archevêque & les trois Evêques de Verceil, de Cremone, & de Plaisance, conjurèrent secretement avec Othon, Comte de la Haute Bourgogne, pour le faire Empereur, après avoir fait mourir Conrad. Mais, la Conjuraton aiant été découverte, l'Empereur fit arrêter les trois Evêques, & les envoya en Prison au de-là des Alpes. Quoiqu'il l'eut fait du consentement des Seigneurs, plusieurs trouverent mauvais que des Evêques eussent été condamnez, sans être jugés canoniquement; & le jeune Roi Henri desapprouvoit secretement la conduite de son Pere à l'égard de l'Archevêque & de ces trois Evêques.

L'Archevêque de Milan ne voulant écouter aucune des propositions d'accommodement, qui lui étoient offertes par le Pape & par les autres Evêques, le Pape, du consentement de tous les Evêques, le frapa d'Anathême; & l'Empereur donna l'Archevêché de Milan à un homme noble, Chanoine de la même Eglise, nommé Ambroise. Mais, il ne put le mettre en possession. Heribert s'y maintint jusques à la mort, & les Milanois ruinerent toutes les Terres qu'Ambroise avoit aux environs. Le Pape vint à Cremone trouver l'Empereur, qui le reçut avec honneur: après quoi il retourna à Rome; il étoit venu se plaindre des Romains, & demander la protection de Conrad contre ses Ennemis. C'est ainsi, dit Mr. Maimbourg (6), qu'il appelloit ceux, qui étoient extrêmement scandalisez, comme on le devoit être, de sa Vie tout-à-fait dereglée, & plus encore de sa violente & indigne Exaltation, qui fut la honte de l'Eglise. . . . Ce qu'il y a de plus blamable en ceci, ajoute le même Auteur, c'est que Conrad, qui avoit la souveraine Autorité dans Rome, eut trop de complaisance pour les Comtes de Toscanelle, dont il devoit avoir reprimé l'insolence & le trop grand credit, afin d'arrêter le cours de leur violence, & de cette insupportable Tyrannie qu'ils exerçoient principalement en l'Electon des Papes. Mais, bien loin d'en user ainsi, il continua de les proteger. Le jeune Pape Theophylacte, ou Benoit IX., qui n'avoit en ce tems-là que dix-sept à dix-huit ans, conduisit Conrad (7) jusqu'à Rome, où il fut bien aise de faire connoître aux Romains, qu'il étoit sous la protection d'un si grand Monarque.

Tandis que le Pape Benoit fouilloit le St. Siege de mille crimes, il arriva une chose qui a rendu son Pontificat illustre. Miecziſlas II. Roi de Pologne étant mort, Rixa sa Veuve usa de son autorité avec si peu de moderation, qu'Elle s'attira la haine des Grands & du Peuple, par ses exactions, & en n'elevant aux honneurs que des Allemans, qui étoient même les seuls admis au Conseil de la Regence. Les Grands lui firent quelques Remontrances, & la prierent d'apporter quelque changement à sa conduite; mais, ces voies étant inutiles, ils commencerent peu à peu à mepriser les ordres de la Reine, & à lui refuser l'obéissance dont elle se rendoit indigne (8). De sorte que cette Princeſſe, craignant un mauvais fort, se retira en Allemagne, après

(6) Maimbourg, *Hist. de la Decad. de l'Emp.*  
liv. 42.

(7) Leo Ostiensis, *Chronic. Cassin. lib. 2.*

(8) Ex MS. *Bibliot. Antor.*

après avoir pillé le thresor Roial, d'où elle enleva la Couronne du Roi & la sienne. Elle emmena son fils Casimir, qui étoit encore fort jeune, & qui se retira d'abord en Hongrie. Quelque tems après, il alla en France; & passant par la Bourgogne, il visita le celebre Monastere de Cluny. La Sainte-ré des Religieux fit naître à Casimir la pensée de s'y consacrer à Dieu; & il prit l'habit sous le nom de Charles.

An de J.C.  
1038.

Cependant, comme il n'y avoit point de Maître en Pologne, le desordre étoit extrême. La Religion encore nouvelle se trouvoit en grand peril, les Evêques réduits à se cacher, & les Eglises exposées au Pillage; car les Pailans aiant pris les Armes infestoient le Pais de leurs brigandages. On n'étoit en sureté nulle part, & on ne reconnoissoit d'autre droit que celui du plus fort. Le Peuple disoit hautement, qu'il avoit été plus heureux dans le Paganisme, qu'il ne l'étoit depuis l'établissement de la Religion Chrétienne; & même peu s'en fallut, que, dans les premiers accès de sa fureur, il ne massacrât les Ecclesiastiques, & ne renversât les Autels (9). D'autre côté, Bretislas, Duc de Boheme, ennemi des Polonois (10), profitant de l'occasion, entra dans le Pais, prit les meilleures Villes, entr'autres Gnesne, qui étoit la Capitale; d'où, par le Conseil de Severe, Evêque de Prague, qui l'accompagnoit, il voulut enlever le corps du Martyr St. Adalbert leur Evêque: mais, les Polonois pretendent que les Clercs de l'Eglise de Gnesne tromperent les Bohemiens, & leur donnerent à la place le corps de St. Gaudence, frere de St. Adalbert. Les richesses de cette Eglise, qui étoient grandes, furent pillées; entr'autres un crucifix d'or du poids de trois cens livres, & trois tables d'or enrichies de pierreries, dont le grand Autel étoit orné. Ce pillage de l'Eglise de Gnesne arriva l'an 1038.

Desordres  
en Po-  
logne.

L'année suivante, Etienne, qui en étoit Archevêque, de l'avis des autres Evêques de Pologne, envoya une Deputation à Rome, pour se plaindre de ce Sacrilege. Le Pape Benoit IX. aiant delibéré sur cette affaire, on conclut que le Duc Bretislas, & l'Evêque Severe, seroient excommuniés, jusqu'à l'entiere restitution des choses saintes. Mais, pour ne pas les condamner sans les ouir, ils furent citez à Rome, où ils envoierent des Deputez, qui les excuserent sur la devotion pour de si précieuses Reliques, & sur le Droit de la Guerre. Ils promirent que ce qui avoit été pris seroit rendu: mais, depuis, aiant gagné par present les Cardinaux, & le Pape, ils obtinrent l'absolution de leur Prince, sans faire aucune restitution.

An de J.C.  
1039.

Bretislas  
excom-  
munié.

Les Polonois, ennuiez de l'anarchie & des maux qu'ils souffroient, prirent le parti de s'assembler en Diete generale, pour remedier aux desordres de l'Etat. On convint que le meilleur moien étoit d'envoier des Deputez à Casimir, pour le prier de revenir dans ses Etats: mais, ne sachant ce qu'il étoit devenu, on envoya les Deputez avec de bonnes Instructions vers la Reine Rixa sa mere, qui leur dit, qu'il vivoit encore, mais qu'il étoit Moine à Cluny. Les Polonois y vinrent; & par la permission de l'Abbé St. Odilon,

An de J.C.  
1040.

Casimir  
rappelé  
par les Po-  
lonois.

(9) MS. in Bibliot. Autor.  
Tom. II.

(10) Dubrav. lib. 7.  
T t



An de J.C.  
1040.

lon, ils parlerent à Casimir. *Nous venons, lui dirent-ils, de la part des Seigneurs & de toute la Noblesse de Pologne, vous prier d'avoir pitié de ce Roiaume, d'en venir appaiser les Troubles, & le delivrer de ses Ennemis.* Casimir repondit, qu'il n'étoit plus à lui, puisqu'il n'avoit pû même leur parler sans l'ordre de son Abbé. Il vinrent donc à St. Odilon, qui, après avoir tenu Conseil, leur repondit, qu'il n'étoit pas en son pouvoir de renvoyer un Moine Profès & ordonné Diacre, & qu'ils devoient s'adresser au Pape, qui avoit dans l'Eglise la Puissance Souveraine.

An de J.C.  
1041.

Le Pape  
renvoie  
Casimir en  
Pologne.

Tout étant facile à Rome à qui a de l'Argent, les Deputez y allerent, & aiant eu audience du Pape Benoit IX. ils lui représenterent le triste état de leur Pais, & le besoin qu'ils avoient du Prince Casimir, pour la conservation du Roiaume & de la Religion. Le cas étoit nouveau & la demande extraordinaire; mais, le Pape ne fit pas difficulté de l'accorder. Il dispensa donc Casimir de ses vœux; lui permettant, non seulement de sortir du Monastere & de rentrer dans le Monde; mais même de se marier, à condition que les Nobles de Pologne paioient tous les ans au St. Siege un denier de redevance. L'Auteur de l'Histoire Manuscrite de Pologne, que j'ai déjà citée quelquefois, s'exprime différemment. Il dit (11) que le Pape voulut que les Polonois, excepté la Noblesse & le Clergé, paioient tous les ans un denier par tête, pour entretenir une Lampe perpetuelle dans l'Eglise de St. Pierre à Rome, & qu'ils se fissent couper les cheveux au-dessus des oreilles, à la maniere des Moines. Ainsi, Casimir retourna en Pologne, où il fut reconnu Roi; & il épousa Marie sœur du Prince des Russes, dont il eut plusieurs Enfans. Il commença à regner l'an 1041. Ce qui est surprenant (12), c'est que, ni dans la Vie de St. Odilon, ni dans les anciens Monumens de Cluny, il ne se trouve rien d'une Histoire si singuliere. Nous ne l'apprenons que par les Historiens de Pologne qui ont écrit long-tems après.

ROMAIN ARGYRE,  
MICHEL PAPHLAGONIEN,  
MICHEL CALEPHATE,  
CONSTANTIN MONOMAQUE,  
*Empereurs d'Orient.*

SYLVESTRE III.

HENRI I.  
*Roi de France.*

Anti-Pape.

An de J.C.  
1044.

Expulsion  
de Benoit  
IX. Syl-  
vestre III.  
Anti-Pa-  
pe.

Cependant, le Pape Benoit IX. se rendoit de jour en jour plus odieux par sa vie infame, & par les rapines & les meurtres qu'il exerçoit contre le Peuple Romain; qui, ne pouvant plus le souffrir, le chassa de Rome vers la Fête de Noël, l'an 1044. le douzieme de son Pontificat (\*). On mit à sa place Jean Evêque de Sabine, sous le nom de SYLVESTRE III. Mais, il n'entra pas gratuitement dans le St. Siege, & ne le tint que trois mois. Il étoit Romain de naissance, fils de Laurent. Benoit IX. qui s'é-  
toit

(11) *Hist. MS. de Pologne, ad an. 1041.*

(\*) *Papebroch, Conat. Desid. Cassin. lib.*

(12) *Mabilon, Elog. S. Odil. n. 120. Sac. 3. Dialog. Sac. 4. Act. Bened. tom. 2. p. 451. 6. Bened.*

toit retiré par force, insultoit Rome avec les secours de ses Parens, & fit si bien qu'il y rentra. Mais, comme il continuoit toujours sa vie scandaleuse, & se voioit méprisé du Clergé & du Peuple, il convint de se retirer pour s'abandonner plus librement à ses plaisirs; & , moiennant une somme de quinze livres de deniers, il ceda le Pontificat à un Prêtre de Rome nommé Jean.

An de J.C.  
1044.

ROMAIN ARGYRE,  
MICHEL PAPHLAGONIEN,  
MICHEL CALEPHATE,  
CONSTANTIN MONOMAQUE,  
*Empereurs d'Orient.*

JEAN XX.

HENRI I.  
*Roi de France.*

Anti - Pape.

JEAN XX. fut consacré par Benoit IX. , qui lui avoit vendu le St. Siege (+), par une execrable Simonie: après quoi, il se retira dans la Maison de son Pere, pour y continuer ses debauches; tandis que Sylvestre III, resolu de conserver une Dignité qu'il avoit achetée bien cher, se defendoit dans le Palais du Vatican. Mais, Benoit s'ennuia bien-tôt de la vie privée; & son Ambition, que la crainte avoit assoupie pour quelque tems, s'élevant tout à coup reveillée par la honte qu'il eut de n'être plus compté pour rien, & par les reproches qu'on lui fit de sa lâcheté, il reprit les Armes, rentra de vive force dans le Palais Pontifical de Latran, & en chassa celui qu'il y avoit sacrilegemenent établi Souverain Pontife en sa place. Desorte que l'on vit en même tems trois des plus mechans hommes du Monde, portant les Ornemens Pontificaux dans les trois principales Eglises de Rome, Benoit IX. à St. Jean de Latran, Sylvestre III. dans St. Pierre, & Jean XX. à Ste. Marie Majeure: & ce qu'il y a de plus surprenant, & tout ensemble de plus abominable, c'est que ces trois Scelerats Anti-Papes, ne songeant qu'à jouir de leurs plaisirs, s'aviserent de s'accorder, en partageant entr'eux les revenus du St. Siege, pour mener en repos une vie infame & voluptueuse, au grand scandale de toute la Terre. Les Saintes Ames gemissoient de ces affreux Defordres; & un Hermite envoya trois Vers à l'Empereur Henri III. dit le Noir, par lesquels il prioit ce Prince d'apporter quelque remede aux maux de l'Eglise (\*).

Suites du  
Schisme.

(+) *Hermannus. Otto Frising. lib. 6. c. 32.*  
*Leo Ostiensis. Chronic. Cassin. lib. 2. c. 80.*  
*Ciaconius, &c.*

(\*) *Imperator Henrice, Omnipotentis vice,*  
*Vinea Sunamitis nupsit tribus maris.*  
*Dissolve Connubium, & triforme Dubium.*

Ande J.C.  
1045.

ROMAIN ARGYRE,  
MICHEL PAPHLAGONIEN,  
MICHEL CALEPHATE,  
CONSTANTIN MONOMAQUE,  
*Empereurs d'Orient.*

GREGOIRE VI.

HENRI I.  
*Roi de France.*

CLII. P A P E.

Election  
simonia-  
que de  
Gregoire  
VI.

LE St. Siege étant ainsi au Pillage, un homme fin & rusé nommé Jean Gratién, entreprit fort adroitement de chasser les trois Papes qui reugnoient avec tant de scandale. Mr. Maimbourg (1) l'appelle un Saint Prêtre; & on ne peut nier en effet, qu'il ne fût aussi Saint que Simon le Magicien, puisqu'il acheta le Pontificat des trois autres Papes. C'étoit un homme de qualité, & de très-grande autorité dans Rome. Touché, dit-on, du pitoiable Etat où il voioit reduite l'Eglise Romaine sa bonne Mere, il entreprit de la delivrer de cette miserable servitude, où elle étoit opprimée sous la Tyrannie de ce Monstre à trois têtes. Mais, il faut avouer que son zele, quoique peut-être fort sincere, ne fut pas néanmoins tout à fait selon la science, comme parle l'Apôtre; puisque, pour parvenir à la fin, sans doute très-sainte, qu'il s'étoit proposée, il prit une certaine voie qui pouvoit le rendre suspect, & qui en effet ressembloit un peu à la Simonie, & fut ensuite condamnée comme telle dans un Concile. Car, connoissant très-bien le foible de ces Anti-Papes (2), qui ne se soucioient que d'avoir de quoi fournir à leurs Debauches, il fit tant, qu'à force d'argent, il leur persuada de se déposer eux-mêmes, & promit sur-tout à Benoit IX. qu'on le laisseroit librement jouir de toutes les grandes sommes que le St. Siege tiroit alors de l'Angleterre. Ainsi, les trois Anti-Papes s'étant eux-mêmes déposés à ces conditions, qu'ils trouvoient très-avantageuses, Jean Gratién fut élu du consentement de tous en leur place, & prit le nom de GREGOIRE VI.

Eloge de  
Gregoire  
VI.

On ne peut nier que ce Pape n'ait gouverné très-sagement l'Eglise dans le peu de tems qu'il tint le St. Siege; qu'il n'ait reformé quelques abus, & fait cesser les defordres; que joignant la force à ses Decrets & à ses bons Exemples, il n'ait reprimé l'insolence des seditieux, repris ce qu'on avoit enlevé au St. Siege par la negligence, & même par la collusion de ces faux Pontifes qui l'avoient précédé; & qu'il n'ait enfin retabli l'ordre par-tout. Le Moine Glaber, Auteur contemporain, finit son Histoire par ces mots, après avoir parlé de l'expulsion du Pape Benoit: *On mit à sa place un homme très-pieux, & d'une Saineté connue, Gregoire, Romain de naissance, dont la bonne reputation repara tout le scandale qu'avoit causé son Predecesseur.* Pierre Damien, Abbé de Font Avellane, personnage dès-lors distingué par son merite, écrivit (3) au Pape Gregoire VI. sur sa Promotion, pour lui en témoigner sa joye & celle de toute l'Eglise, par l'esperance de voir sous son Pontificat abolir la Simonie. Mais, ajoute-t'il, on jugera de ce qu'on en doit

(1) Maimbourg, *Hist. de la Decad. de l'Emp.*  
*Liv. II.*

(2) *Otto Frising. lib. 6. 32.*

(3) *Petr. Damian. Epist. I.*

esperer par l'Eglise de Pesaro: car, si elle n'est ôtée des mains de cet Adultere, cet incestueux, ce parjure, ce voleur, l'esperance des Peuples sera entierement frustrée. S'il est retabli, on n'attendra plus du St. Siege rien de bon.

An de J.C.  
1045.

Le Pape Gregoire trouva le temporel de l'Eglise Romaine tellement diminué, qu'excepté quelque peu de Villes proches de Rome, & les oblations des fideles, il ne lui restoit presque rien pour sa subsistance, tous les Patrimoines éloignez aiant été occupez par des usurpateurs (4). Dans toute l'Italie, les grands chemins étoient si occupez de Voleurs, que les Pelerins ne pouvoient marcher en sureté, s'ils ne s'assembloient en assez grandes Troupes pour être les plus forts: aussi, peu de gens entreprenoiient-ils ce voiage. A Rome même tout étoit plein d'Assassins & de Voleurs: on tiroit l'Epée jusques sur les Autels & sur les Tombeaux des Apôtres, pour enlever les offrandes, si-tôt qu'elles y étoient mises, & les employer en festins & à l'entretien des femmes perduës. Gregoire commença par les exhortations, en representant l'horreur de ces crimes, & promettant de pourvoir aux besoins de ceux qui y étoient poussez par la Pauvreté. Il écrivit aux Usurpateurs des Patrimoines de l'Eglise de les rendre, ou de prouver juridiquement le Droit qu'ils avoient de le retenir. Comme les exhortations faisoient peu d'effet, le Pape employa l'excommunication; mais, elle ne fit qu'irriter les coupables. Ils vinrent en Armes autour de Rome, avec de grandes menaces, & penserent même tuer le Pape. Ainsi, il fut reduit à employer la force de son côté, à amasser des Armes & des Chevaux, & à lever des Troupes. Il commença par se saisir de St. Pierre, & tuer ou chasser ceux qui voloient les offrandes: puis il retira plusieurs terres de l'Eglise, & retablit la sureté des chemins. Les Pelerins s'en rejouissoient: mais, les Romains, accoutumés au Pillage, disoient que le Pape étoit un homme sanguinaire, & indigne d'offrir à Dieu le St. Sacrifice, étant complice de tant de Meurtres. Les Cardinaux mêmes approuvoient les Discours du Peuple.

Desordres  
du tems.

Apparemment ces plaintes obligerent le Roi d'Allemagne, Henri le Noir, de passer en Italie, & de travailler à la réunion de l'Eglise. On faisoit grand bruit de ce que les Anti-Papes avoient vendu le St. Siege à Gregoire VI. Henri, étant entré en Italie, fit tenir un Concile à Pavie, & de-là étant venu à Plaisance, il y reçut honorablement le Pape Gregoire qui vint l'y trouver. Vers la Fête de Noël, Henri fit tenir un autre Concile à Sutri près de Rome, où le Pape fut invité. Il s'y trouva, esperant d'être reconnu seul Pape legitime (5): mais, l'affaire aiant été examinée, il fut convaincu, comme disent la plupart des Auteurs, d'être entré irrégulièrement dans le St. Siege. D'autres (6) croient, qu'il ceda volontairement pour le bien de la Paix, & qu'il pouvoit se justifier, puisqu'il n'avoit pu, sans Simonie, donner de l'Argent à Benoit, pour en delivrer l'Eglise. Ce qui est cer-

Deposition  
de  
Gregoire  
VI.

An de J.C.  
1046.

(4) *Vill. Malmes. Reg. lib. II. c. 13.*

(5) *Desid. Cassin. Dialog. 3.*

(6) *Baronius, an. 1046. Papebroch, Conas.*

An de J. C.  
1046.

tain, c'est que Gregoire renonça au Pontificat, sortit du Siege, se depouilla des Ornemens, & remit le Bâton Pastoral, après avoir été Pape environ 20. mois.

CONSTANTIN  
MONOMAQUE,  
*Emp. d'Orient.*

CLEMENT II.

HENRI I.  
*Roi de France.*

CLIII. P A P E.

Election  
de Cle-  
ment II.

**L**E Roi Henri fut ravi d'avoir trouvé l'occasion de rentrer en possession du Pouvoir que les Othons avoient eu de créer les Papes. Ainsi, dès que le St. Siege fut déclaré vacant par la deposition de Gregoire VI., il alla à Rome; &, aiant assemblé le Clergé, le Senat, & les Chefs du Peuple, dans la Basilique de St. Pierre, il demanda par Ceremonie, s'il y avoit quelque bon Sujet qu'on crut digne d'être mis en la place de Gregoire. On lui répondit, qu'il n'y avoit personne dans l'Eglise Romaine digne d'en remplir la premiere place. Desorte qu'il nomma lui-même Suidger, Evêque de Bamberg, qui fut reçu avec applaudissement, & consacré sous le nom de CLEMENT II. Adalbert, Archevêque de Hambourg, pensa être élu Pape en cette occasion; mais, il aima mieux faire tomber le choix sur son Colleague Suidger (1).

Eloge de  
Clement.

Clement II. ou Suidger, né en Saxe de Parens assez pauvres, un homme également vertueux & savant, que son seul merite avoit élevé à la Charge de Chancelier de l'Empereur, & à la Dignité d'Evêque de Bamberg, où il avoit toujours vécu avec tant de Moderation, que ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'on le contraignit enfin d'accepter le Souverain Pontificat, dont il se defendit autant qu'il put, quoiqu'assurément il en fut très-digne, ainsi qu'il le fit bien-tôt paroître (2).

Concile  
de Rome.An de J. C.  
1047.

Dès qu'il fut ordonné Pape, c'est-à-dire au commencement de Janvier 1047. il tint un Concile (3) à Rome en présence de Henri le Noir, qu'il avoit couronné Empereur; & il regla la contestation pour la préscance, qui duroit depuis long-tems entre l'Archevêque de Ravenne & celui de Milan: car, chacun d'eux prétendoit être assis auprès du Pape au côté droit. L'Archevêque de Ravenne élu, & non encore sacré, étoit Humfroi, Chancelier de l'Empereur en Italie, à qui il venoit de donner cet Archevêché. Le premier jour du Concile, l'Archevêque de Milan n'étant pas encore venu, le Patriarche d'Aquilée s'assit à la droite du Pape, laissant le Siege de l'Empereur Henri que l'on attendoit. L'Archevêque de Ravenne étoit assis à la gauche. Alors survint l'Archevêque de Milan, qui voulut se mettre à la droite; mais, l'Archevêque de Ravenne se recria, que c'étoit sa place, & le Patriarche d'Aquilée en dit autant. On produisit un Catalogue des Arche-  
vé-

(1) *Leo Ostiens. Herman. Otto Frising. Adam. l'Emp. Liv. II.**lib. III. c. 8.*(2) *Ciaconius, apud Maimbourg, Decad. de an. 1047.*(3) *Tom. 9. Concil. p. 1251. Herm. Chronic.*

vêques, qui avoient assisté au Concile du Pape Symmaque, où l'Archevêque de Milan étoit le premier: mais, on rapporta au contraire un Decret du Pape Jean Successeur de Symmaque, portant que l'Archevêque de Ravenne avoit cédé la préférence pour cette seule fois, sans tirer à conséquence; & qu'il devoit toujours avoir la droite, à moins que l'Empereur ne fut présent, auquel cas il passeroit à la gauche. Le Patriarche d'Aquilée avoit aussi un Privilege du Pape Jean XIX., qui lui donnoit la Seance à la droite. Ensuite, on demanda les avis, premierement aux Evêques Romains & au Clergé de Rome, qui avoient plus d'autorité & de connoissance de l'affaire, puis aux Allemans venus avec l'Empereur. Jean Evêque de Porto, & Pierre Diacre & Chancelier de l'Eglise Romaine, opinerent en faveur de l'Eglise de Ravenne. Poppon Evêque de Brixen fut du même avis, & tout le Concile les suivit. Ce fut apparemment en ce même Concile, que, pour commencer à extirper la Simonie, qui regnoit impunément dans tout l'Occident, l'on resolut entr'autres choses, que celui qui auroit été ordonné par un Simoniaque sachant qu'il l'étoit, ne laisseroit pas de faire les fonctions de son ordre, après quarante jours de penitence. L'Empereur Henri aiant fait peu de séjour à Rome passa vers la Pouille, emmenant avec lui le Pape Clement, qu'il obligea d'excommunier les Citoiens de Benevent, parce qu'ils ne l'avoient pas voulu recevoir. Le Pape, étant à Salerne, accorda, à la priere du Prince Gaimar, la translation de Jean Evêque de Pestane à l'Archevêché de Salerne, avec pouvoir d'ordonner sept Evêques du voisinage, sans que le Pape pût les ordonner à l'avenir. La Bulle est du 21. de Mars 1047. (4).

Tandis que l'Empereur étoit en Italie, il manda Pierre Damien, pour venir aider le Pape de ses Conseils: mais Pierre s'excusa, & il écrivit (5) au Pape en ces termes: „ L'Empereur m'a ordonné plusieurs fois, & si je l'o-  
 „ se dire, m'a fait l'honneur de me prier, de vous aller trouver, & vous  
 „ dire ce qui se passe dans les Eglises de nos Quartiers, & ce que je crois  
 „ que vous devez faire; &, comme je m'en excusois, il me l'a commandé  
 „ absolument. Il m'a même envoyé une Lettre pour vous, que je vous prie  
 „ de voir, & de m'ordonner si je dois me rendre près de vous: car, je ne  
 „ veux pas perdre mon tems à courir de côté & d'autre; & néanmoins je  
 „ suis pénétré de douleur de voir les Eglises de nos Quartiers dans une en-  
 „ tiere confusion, par la faute des mauvais Evêques & des mauvais Ab-  
 „ bez. Et à quoi nous sert de dire que le St. Siege est revenu des tenebres  
 „ à la lumiere, si nous demeurons encore dans les mêmes tenebres? Que  
 „ sert d'avoir des vivres sous la clef, si l'on meurt de faim; ou d'avoir au  
 „ côté une bonne Epée, si on ne la tire jamais? Quand nous voions le Vo-  
 „ leur de Fano, qui avoit été excommunié même par les faux Papes: ce-  
 „ lui d'Ofimo, chargé de crimes inouis, & d'autres aussi coupables, revenir  
 triom-

Lettre de  
Pierre Da-  
mien au  
Pape.

(4) Glaber, lib. V. c. ult. Petr. Damianus, 9. Concil. p. 945.  
 Opusc. VI. Chronic. Cass. Hermann. Chr. Tom. (5) Petr. Dam. Epist. 3.

An. le J.C.  
1047.

„ triomfants d'après de vous, notre esperance se tourne en tristesse. Or,  
„ nous esperions, que vous seriez le Redempteur d'Israel. Travaillez donc,  
„ Saint Pere, à relever la Justice, & a employer la vigueur de la Disci-  
„ pline, en sorte que le mechans soient humiliez, & les humbles encou-  
„ ragez. „

Mort de  
Clement  
II.

Henri, retournant en Allemagne, emmena avec lui le Pape Clement, de crainte que les Romains ne le maltraitassent durant son absence; car, on avoit vû déjà plus d'une fois, qu'ils en avoient usé de la sorte envers les autres Papes établis par les Empereurs. Clement mourut bien-tôt après le 9. d'Octobre 1047. aiant tenu le St. Siege neuf mois & demi (6). Il fut enterré à Bamberg, où l'on voit encore son Tombeau.

CONSTANTIN  
MONOMAQUE,  
Emp. d'Orient.

## BENOIT IX.

HENRI I.  
Roi de France.

Remonté sur le St. Siege.

Mort de  
Gregoire  
VI.

L'Empereur Henri, craignant que Gregoire VI. n'entreprit de remonter sur le St. Siege, l'avoit emmené en Allemagne. Hildebrand, Moine de Cluny, Disciple de Gregoire, & qui étoit alors Sous-Diacre, fut contraint de l'accompagner, parce qu'il temoignoit publiquement, qu'il n'approuvoit point du tout ce qu'on avoit fait contre son Maître au Concile de Sutri. On ne fait pas precisement ce que devint le pauvre Gregoire VI; mais, il y a grande apparence qu'il mourut bien-tôt en son exil, puisque son Disciple Hildebrand, qui n'auroit pas abandonné son Maître, retourna peu de tems après en son Monastere du Cluny, où il se rendit si considerable, qu'on l'en fit Prieur.

Les Ro-  
mains de-  
mandent  
un Pape.  
Benoit IX.  
usurpe le  
St. Siege.

Cependant, après la mort de Clement II., les Romains, qui s'étoient engagez par serment à ne point élire de Pape sans le consentement de l'Empereur (\*), demanderent pour Souverain Pontife Halinard, Archevêque de Lyon: mais, Halinard évita d'aller à la Cour, jusqu'à ce que l'on eut élu un autre Pape. Sur ces entrefaites, le scelerat Benoit IX., qui se repentoit de s'être depose, usurpa pour la troisieme fois le St. Siege le jour des Quatre-Couronnez, qui étoit le Dimanche 8. de Novembre 1047.; & s'y maintint huit mois & dix jours, jusques au jour de St. Alexis 17. de Juillet 1048 (†).

An de J.C.  
1048.

Benoit ce-  
de le St.  
Siege.

Mais, touché de repentir, il appella Barthelemi, Abbé de la Grotte-ferrée, lui decouvrit ses Pechez, & lui en demanda le remede. Le Saint Abbé, sans le flatter, lui declara, qu'il ne lui étoit pas permis d'exercer les fonctions du Sacerdoce; & qu'il ne devoit penser qu'à se reconcilier à Dieu par la Penitence. Benoit suivit son Conseil, & renonça aussi-tôt à sa Dignité.

(6) Papebroch, Conat.

(\*) Platine, in Clem. II.

(†) MS. ap. Papebr. Chr. Cassin. Lib. II.

c. 81. Vita Barth. in Thesaur. Ascet. Poss. p. 429.

CONSTANTIN  
MONOMAQUE,  
Emp. d'Orient.

D A M A S E II.

HENRI I.  
Roi de France.

Année J.C.  
1048.

C L I V. P A P E.

IL étoit tems que Benoit IX. abandonnât le St. Siege; car, l'Empereur avoit nommé au Pontificat & envoyé à Rome Poppon, Evêque de Brixen, & Bavarois de Nation, qui fut couronné Pape le même jour que Benoit se retira. Il prit le nom de DAMASE II.; mais, il ne vécut sur le St. Siege que 23. jours, & mourut à Preneste le 8. d'Août 1048. Il fut enterré à St. Laurent hors de Rome, & le St. Siege vauqua six mois. On dit (\*) qu'alors Benoit IX. s'empara encore une quatrième fois du St. Siege, par la faction de ses Parens, qui avoient toujours un grand parti dans Rome. Mais, les Principaux du Clergé, qui ne pouvoient plus souffrir cet infame Usurpateur, deputerent vers l'Empereur en Allemagne, pour lui demander un homme de bien, de savoir, & d'autorité, qui pût remettre le St. Siege en honneur.

CONSTANTIN MONOMAQUE,  
Empereur.

LEON IX.

HENRI I.  
Roi de France.

THEODORA,

Imperatrice d'Orient.

C L V. P A P E.

L'Empereur, aiant sçu que Damase II. étoit mort, fit tenir à Worms une Diète, ou Assemblée generale des Seigneurs & des Prelats de son Roiaume de Germanie; & là on elût tout d'une voix pour remplir le St. Siege, Brunon, Evêque de Toul, qui étoit son Parent, mais qui ne pensoit à rien moins (1). Il étoit de l'illustre Maison d'Alsace & de Lorraine, & Cousin de l'Empereur. Il étoit âgé de quarante six ans, & en avoit 22. d'Episcopat, qu'il avoit dignement emploiez. D'abord, il s'occupâ à reformer les Monasteres, par le moïen de Guidric, Abbé de Saint Apre, Disciple de St. Guillaume de Dijon. Brunon fut employé avec succès pour traiter la Paix entre Rudolfe Roi de Bourgogne, & Robert Roi de France. Sa vertu, soutenue de sa bonne mine & de ses manières agreables, le faisoit aimer de tout le Monde. Il aimoit la Musique & en savoit même la composition. Il avoit une telle devotion à St. Pierre, qu'il alloit tous les ans à Rome, & quelquefois avec une suite de cinq cens hommes. Tel étoit l'Evêque Brunon, quand il fut elû pour être Pape. Il refusa très-long-tems cette Dignité; & comme on le pressa de plus en plus, il demanda trois jours pour deliberer, pendant lesquels il demeura absolument sans boire, ni manger, occupé uniquement de prieres. Ensuite, il fit

Election  
& Eloge  
de Leon  
IX.

(\*) Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. II.

Tom. II.

(1) Vita Leon. IX. Sac. 6. Bened. part. 2. p. 68. Belland. 10. April. rom. p. 696.



An de J. C.  
1048.

une confession publique de ses Pechez, croiant par-là faire connoître son indignité. Les Larmes, qu'il repandit en cette action, en tirerent de tous les Assistans, sans leur faire changer leur resolution. Brunon fut donc contraint d'accepter le Pontificat : mais, il declara en presence des Deputez de Rome, qu'il ne l'acceptoit, qu'à condition d'avoir le consentement du Clergé & du Peuple Romain. Il retourna à Toul, où il celebra la Fête de Noël, accompagné de quatre Evêques, Hugues Italien Deputé des Romains, Eberhard Archevêque de Trêves, Adalberon Archevêque de Metz, & Thierry de Verdun.

Coup d'Etat d'Hildebrand.

Ce fut en cette occasion, qu'Hildebrand (2), ne pouvant souffrir que l'Empereur se mêlât de faire les Papes, fit un coup de très-grande adresse, pour commencer à executer le dessein qu'il avoit conçu de remettre un jour l'Eglise Romaine en pleine Liberté. Comme le nouveau Pape, qui avoit déjà pris le nom de LEON IX. avec les Ornemens Pontificaux, passoit par la Bourgogne, pour aller prendre à Rome possession du Siege Apostolique, il voulut visiter la celebre Abbaye de Cluny. Hildebrand, qui en étoit Prieur, prit alors son tems pour lui remontrer : Qu'il lui seroit non seulement honteux, mais aussi très-dangereux, de recevoir d'une main Laïque le Souverain Pontificat, ainsi qu'avoient fait plusieurs de ses Predecesseurs qui s'en étoient très-mal trouvez : temoins, pour ne pas remonter plus haut, Clement & Damasc, lesquels, venant d'être initallez par l'Empereur, contre les Canons, qui veulent que l'Electon se fasse librement par le Peuple & par le Clergé, avoient été, par un manifeste jugement de Dieu, presqu'aussi-tôt precipitez dans le Tombeau qu'ils étoient montez sur le Throne de St. Pierre par la puissance temporelle, contre les ordres de l'Eglise : Qu'il y avoit un moien sûr & très-facile de tout accorder, de rendre à Dieu ce qui lui appartient, en sauvant les Droits de l'Eglise, & de satisfaire au desir & à la volonté de l'Empereur : Qu'il n'y avoit pour cela qu'à aller à Rome, avec un peu moins de bruit & de pompe, & qu'à y entrer simplement comme un homme, qui va visiter les saints Lieux. Qu'il lui repond, que le Peuple & le Clergé, ravis d'une si grande modestie, à la quelle ils devront leur Liberté, ne manqueront pas aussi-tôt de l'élire librement & canoniquement ; & qu'ensuite il aura, avec le repos de sa conscience, la satisfaction d'être entré dans la Bergerie de Jesus-Christ, par la Porte, comme le bon Pasteur, & non pas comme un voleur par la Fenêtre.

Leon IX.  
fait le  
Voiage de  
Rome en  
habit de  
Pelerin.

Il n'en fallut pas davantage pour persuader Leon, qui étoit un très-Saint homme, & qui n'avoit accepté le Pontificat par l'ordre de l'Empereur, qu'avec beaucoup de repugnance. En effet, il se dépouilla sur le champ des Habits Pontificaux ; & s'étant vêtu simplement en Pelerin, il fit le voiage de Rome en cet état, avec Hildebrand, qui ne manqua pas de bien instruire les Romains de ce qu'il avoit fait pour la Liberté des Elections. Durant

(2) Otto Fris. lib. 6. c. 33. ap. Maimbourg, Decad. de l'Emp. Liv. II.

An de J.C.  
1048.

rant tout le voiage, le Pape s'occupoit continuellement de prieres pour le salut de tant d'Ames dont il étoit chargé. A Augsbourg, étant en Oraïson, il entendit une voix qui disoit: *Le Seigneur dit: je pense des pensées de Paix,* & le reste de cet Introïte tiré de Jeremie (3), que l'on chante aux derniers Dimanches d'après la Pentecôte. Encouragé par cette revelation vraie, ou supposée; & , accompagné d'une infinité de Personnes qui accouroient de toutes parts, il arriva à Rome. Toute la Ville, prévenue par les intrigues d'Hildebrand, vint au devant de Leon, chantant des cantiques de joye. Mais, le Pape descendit de Cheval, & marcha long-tems nuds pieds. Après avoir fait sa priere, il parla au Clergé & au Peuple, leur exposa le choix que l'Empereur avoit fait de sa personne, les pria de declarer franchement leur volonté quelle qu'elle fut, & ajouta, que, suivant les Canons, l'Electïon du Clergé & du Peuple doit précéder tout autre suffrage; & que, comme il étoit venu malgré lui, il s'en retourneroit volontiers, à moins que son Election ne fût approuvée d'un consentement unanime. On ne repondit à ce Discours, que par des Acclamations de joye; & il reprit la parole, pour exhorter les Romains à la correction des mœurs, & demander leurs prieres. Il fut donc intronisé le 12. de Fevrier 1049. & il tint le St. Siege cinq ans.

Quand il arriva à Rome, il ne trouva rien dans les coffres de la Chambre Apostolique, & tout ce qu'il avoit apporté avec lui étoit consumé tant aux frais du voiage qu'en aumônes. Il ne restoit rien non plus à ceux de sa fuite: mais, le jour qu'ils étoient prêts à l'abandonner pour se retirer secretement, arriverent les Deputez des Nobles de la Province de Benevent, avec des presens magnifiques pour le Pape, dont ils demandoient la benediction & la protection. Il fit des reproches aux siens de leur peu de foi, leur apprenant par cet exemple à ne se desier jamais de la Providence. Dans la fuite, comme sa reputation attira à Rome un nombre extraordinaire de Pelerins, qui mettoient quantité d'offrandes à ses pieds, il n'en prenoit rien pour lui, ni pour les siens. Tout étoit pour les Pauvres. Enfin, on (4) avoue qu'il remplit très-dignement le St. Siege, & qu'il fit tout ce que l'on pouvoit attendre d'un des plus Saints Papes qui fut jamais, pour la reformation de tous les ordres de l'Eglise, par ce grand nombre de Conciles, dont je parlerai, & auxquels il presida lui-même en Italie, en France, & en Allemagne. Deforte qu'on peut dire, que comme le Soleil n'est jamais plus beau, ni plus agréable, que quand il commence à paroître, apres que le Ciel a été long-tems obscurci par d'horribles nuages, durant une grande tempête, où l'on ne voioit point d'autre lumiere, que celle des éclairs: aussi le Pontificat de Leon IX. a été le commencement du retour des beaux jours de l'Eglise, après avoir été si long-tems ensevelie dans une effroiâble obscurité, par les desordres des intrus qui envahirent le St. Siege, & par les

Son des-  
intereffe-  
ment, &c.(3) *Jerem. XXIX. II. 12. 14.*(4) *Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. II.*

An de J.C.  
1049.Concile de  
Rome.

terribles tempêtes de la Persecution que lui firent ceux qui opprimoient sa Liberté.

La seconde Semaine d'après Pâques, qui, cette année 1049. fut le 26. de Mars, le Pape Leon IX. tint un Concile (5) à Rome, où il appella non seulement les Evêques d'Italie, mais ceux de Gaule; & on y declara nulles toutes les Ordinations des Simoniaques, ce qui causa un grand tumulte. Les Prêtres, & même les Evêques, disoient que les fonctions Ecclesiastiques, & principalement les Messes, alloient cesser presqu'en toutes les Eglises; ce qui mettroit tous les fideles au desespoir, & tendoit au renversement de la Religion. Après de longues Disputes, on representa au Pape le Decret de Clement II, savoir que ceux qui étoient ordonnez par les Simoniaques pourroient exercer leurs fonctions après quarante jours de penitence; ce qui fut suivi. Ensuite Leon IX. ordonna que tous les Clercs, qui quitteroient les Heretiques pour se réunir à l'Eglise Catholique, demeureroient dans leur rang, mais sans pouvoir être promûs aux ordres superieurs. En ce même Concile, le Pape approuva la translation de Jean, Evêque de Toscanelle, au Siege de Porto, comme utile & même nécessaire, confirmant à lui, & même à ses Successeurs, la jouissance tous les biens de l'Eglise de Porto, entr'autres l'Isle de St. Barthelemi à Rome, qui lui étoit disputée par l'Evêque de St. Sabine. Le Pape lui confirma aussi le droit de faire toutes les Fonctions Episcopales au de-là du Tibre; ce qui marque, que le Diocèse de Rome étoit borné à la Ville seule. C'est ce qui paroît par la Bulle dattée du 22. d'Avril 1049. & souscrite par quinze Evêques. Après ce Concile, le Pape en tint un à Pavie la Semaine de la Pentecôte, qui cette année étoit le 14. de Mai. Ensuite, il passa le Mont Jou & vint deçà les Alpes, suivi de plusieurs Romains. Il alloit en Allemagne trouver l'Empereur, avec lequel il celebra à Cologne la fête de St. Pierre. En ce voyage, il confirma l'exemption de l'Abbaie de Cluny, par une Bulle dattée de l'onzième de Juin, & adressée à l'Abbé Hugues; car, il y avoit six mois que Saint Odilon étoit mort, après avoir établi la Commemoration des Trepassez, à l'occasion que je vais rapporter.

Comme-  
moration  
des Tre-  
passez.

On parle diversement de la Revelation qu'on dit avoir donné lieu à cet établissement; mais voici ce qui m'en paroît le moins fabuleux. Un pieux Chevalier revenoit (6) du Pelerinage de Jerusalem. S'étant égaré de son chemin, il rencontra un Hermite, qui, apprenant qu'il étoit de Gaule, lui demanda s'il connoissoit le Monastere de Cluny & l'Abbé Odilon. Le Pelerin aiant dit qu'il le connoissoit, l'Hermite lui dit: *Dieu m'a fait connoître qu'il a le credit de delivrer les Ames des peines qu'elles souffrent en l'autre vie. Quand donc vous serez de retour, exhortez Odilon & ceux de sa Communauté à continuer leurs Prieres & leurs Aumônes pour les morts.* Je ne voudrois pas garantir la verité de cette Revelation; mais, quoiqu'il en soit, nous avons le Decret fait à

(5) Tom. 9. Concil. p. 1049. Hermann. Chr.

ad an. 1049.

Flog. ibid. n. 112. Glaber, lib. 5. c. 5. Glaber, lib. 5. c. 1. apud Fleury, Hist. Eccl. Liv. LIX.

(6) Vita Odil. Sac. 6. Bened. part. 1. c. 13.

§. 57.

à Cluny pour l'institution de cette solemaité, en ces termes: „ Il a été or-  
 „ donné par notre bien heureux Pere Dom Odilon, du consentement & à  
 „ la priere de tous les Freres de Cluny, que, comme dans toutes les Eglises,  
 „ on celebre la fête de tous les Saints le premier jour de Novembre, de  
 „ même chez nous, on celebrera solemnellement la commemoration de  
 „ tous les fideles Trépassés, qui ont été depuis le commencement du Mon-  
 „ de, jusques à la fin, en cette maniere. Ce jour', après le Chapitre, le  
 „ Doien & les Celleriers feront l'aumone de pain & de vin, à tous venans, &  
 „ l'aumonier recevra tous les restes du diner des Freres. Le même jour,  
 „ après Vêpres, on sonnera toutes les Cloches, & on chantera les Vêpres  
 „ des morts. Le lendemain, après Matines, on sonnera encore toutes les  
 „ cloches, & on fera l'Office des Morts. La Messe fera solemnelle. Deux  
 „ Freres chanteront le traict, tous offriront en particulier, & on nourrira  
 „ douze Pauvres. Nous voulons que ce Decret s'observe à perpetuité, tant  
 „ en ce lieu, que dans tous ceux qui en dependent; & si quelqu'un suit l'e-  
 „ xemple de cette institution, il participera à nos bonnes intentions. „  
 Cette pratique passa bien-tôt à d'autres Eglises, & devint enfin commune à  
 toute l'Eglise Catholique.

An de J.C.  
 1049.

Cependant, le Pape Leon avoit promis à Herimar Abbé de St. Remi  
 d'aller faire la Dedicace de la nouvelle Eglise que cet Abbé avoit bâtie (7):  
 & pour executer sa promesse, il partit de Cologne, vint à Toul à l'exalta-  
 tion de la Sainte-Croix; & de-là il envoya ses Mandemens aux Evêques &  
 aux Abbez, pour se rendre à Rheims le premier jour d'Octobre, où il pré-  
 tendoit tenir un Concile, après la Dedicace. Alors, quelques Seigneurs Lai-  
 ques, qui se sentoient coupables de mariages incestueux & d'autres crimes  
 contre la Discipline de l'Eglise; des Evêques & des Abbez, qui craignoient  
 qu'on n'examinât leur entrée dans ces Dignités & la conduite qu'ils y  
 avoient tenue; représenterent au Roi de France, que la gloire de son Roiaume  
 seroit avilie, s'il permettoit au Pape d'y exercer son autorité, & s'il as-  
 sistoit lui-même à ce Concile: qu'on ne trouvoit point qu'aucun de ses An-  
 cêtres eut permis à un Pape l'entrée dans les Villes de France, pour un tel  
 sujet. Que la tenuë des Conciles demandoit des tems paisibles & tranqui-  
 les; & qu'alors il y avoit de grands troubles, par le peu de soumission de  
 plusieurs Seigneurs qui usurpoient les terres & les châteaux du Roi même.  
 C'est pourquoi, il devoit plutôt s'appliquer à pourvoir au bien de son Etat,  
 qu'à tenir des Conciles: qu'il devoit aussi faire marcher contre les Rebelles  
 les Seigneurs de son Roiaume, même les Evêques & les Abbez qui y posse-  
 doient de si grandes terres; & sur-tout l'Abbé de St. Remi, qui, enflé de  
 ses richesses, avoit eu la vanité de faire venir le Pape, pour dedier son Egli-  
 se. Gebuin Evêque de Laon, & Hugues Comte de Braine, étoient à la tête  
 de ceux qui s'opposoient à ce Concile. Le Roi, persuadé de leurs raisons,  
 manda au Pape par l'Evêque de Senlis, que lui, ses Evêques, & ses Abbez,  
 étoient

Le Pape  
 en France.

(7) *Hist. Dedic. n. 5. Sac. 6. Ben. p. 715.*

An de J.C.  
1049.

étoient obligez de reprimer des Rebelles; qu'ils ne pouvoient se rendre au terme préfix pour le Concile; & qu'ainfi le Pape differât fa venue en France à un autre tems, où le Roi, delivré de ses affaires, pût le recevoir avec l'honneur convenable. Le Pape repondit, qu'il ne pouvoit manquer à la promesse qu'il avoit faite à St. Remi; qu'il iroit faire la Dedicace, & tiendrait le Concile avec ceux qui s'y trouveroient. Le Roi aiant reçu cette reponse, ne laissa pas de marcher contre les Rebelles avec une grande Armée, où les Evêques & les Abbez le suivoient malgré eux, excepté ceux qui ne vouloient point rendre compte au Pape de leurs Actions. On amenoit avec eux l'Abbé de St. Remi bien affligé; mais, après un jour de marche, on lui permit de retourner chez lui. Cependant, le Pape étant parti de Toul, arriva à Rheims le jour de St. Michel, accompagné des trois Archevêques, de Trêves, de Lion, & de Besançon, de Jean Evêque de Porto, & de Pierre Diacre & Prefet de Rome. Trois Evêques de France, qui se trouvoient à Rheims, savoir ceux de Senlis, d'Angers, & de Nevers, allerent au devant lui en Procession, suivis du Clergé, des Abbez, & des Moines; & le reçurent à St. Remi qui étoit alors hors des Murailles. A l'entrée de la Ville, il fut reçu par l'Archevêque de Rheims & son Clergé; & conduit à l'Eglise Metropolitaine: il s'assit dans le Siege de l'Archevêque, qui se mit à sa droite, & l'Archevêque de Trêves à sa gauche. Après que le Pape eut celebré la Messe, l'Archevêque de Rheims lui donna à diner dans le grand Palais près de l'Eglise.

Dedicace  
de l'Eglise  
de St. Remi.

Le lendemain, dernier jour de Septembre, le Pape, craignant la foule du Peuple, sortit la nuit pendant Matines, accompagné seulement de deux Chapelains, & retourna à St. Remi, où il se baigna & se fit raser, pour se preparer à la ceremonie du lendemain. Ensuite, il s'enferma dans une Maison joignant à l'Eglise, & y fit dire la Messe devant lui; car, la foule étoit si grande, que les Moines mêmes ne pouvoient faire l'Office dans l'Eglise. Il étoit venu, non-seulement du voisinage, mais des Pais éloignez, une Multitude innombrable de l'un & de l'autre Sexe & de toutes conditions, des Villes & de la Campagne. Tous s'empressoient à baiser le Tombeau de St. Remi, & à y mettre leurs offrandes; & ceux qui ne pouvoient en approcher les jettoient de loin, enforte qu'il en étoit comblé. Quand ils étoient trop fatiguez de la foule, ils venoient tour à tour respirer dans le parvis; & là le Pape se monroit à eux du plus haut étage de la Maison, où il s'étoit enfermé, leur donnoit sa Benediction, & leur faisoit une exhortation morale: ce qu'il fit par trois fois en cette journée. Le soir, par son ordre, on fit sortir tout le monde de l'Eglise de St. Remi, pour y celebrer l'Office de la nuit; mais, le Peuple demeura dehors en foule, avec quantité de lumieres. Le lendemain matin, le Pape reçut dans l'Eglise le Corps de St. Corneille, que le Clergé de Compiègne avoit apporté, à cause des violences que l'on faisoit à leur Eglise. A tierce, le Pape, revêtu pontificalement, alla au Tombeau de St. Remi avec les encensoirs & les croix, accompagné des quatre Archevêques & de plusieurs Abbez. On tira la châsse

se du Saint, que le Pape porta d'abord lui-même sur ses Épaules; & l'ayant donnée à d'autres, il se retira dans une Chapelle. On ouvrit les Portes de l'Eglise. Le Peuple entra en foule, en sorte qu'il y en eut d'étouffez & d'écrasés. On porta le Corps Saint dans la Ville, fendant la presse avec beaucoup de peine, & on le deposa dans l'Eglise Metropolitaine de Notre-Dame. Le lendemain 2. jour d'Octobre, on le porta autour de la Ville, & cependant le Pape avec les Evêques faisoit la Dedicace de l'Eglise du Monastere, où le Corps fut rapporté & descendu par une Fenêtre, à cause de la Multitude. Le Pape le fit mettre sur le grand Autel, pour y demeurer exposé pendant le Concile, & tenir en plus grand respect les Assistans. Il ordonna que Personne ne celebreroit la Messé sur cet Autel, que l'Archevêque de Rheims & l'Abbé de St. Remi; &, deux fois l'année, sept Prêtres choisis de l'Eglise de Rheims. Enfin, il donna une Absolution solennelle au Peuple qui s'étoit trouvé à cette Fête, & ordonna aux Evêques & aux Abbez de revenir le lendemain.

La premiere Session du Concile que le Pape avoit indiqué se tint donc le 3. d'Octobre dans l'Eglise de St. Remi. Il y avoit vingt Evêques, près de cinquante Abbez, & plusieurs autres Ecclesiastiques. Alors se renouvela l'ancienne Dispute entre le Clergé de Rheims & celui de Trêves. Ceux de Rheims disoient que leur Archevêque étoit Primat dans la Gaule, & que par consequent il devoit avoir la premiere place. Ceux de Trêves attribuoient au leur la même Dignité & le même rang. Le Pape, ne croiant pas le tems convenable pour terminer ce Différend, ordonna que les Sieges des Evêques fussent mis en rond, & le sien au milieu, & que l'Archevêque de Rheims réglât les Places.

Concile de  
Rheims.  
Premiere  
Session.  
3. Octob.

Après qu'on eut fait silence, Pierre Diacre & Chancelier de l'Eglise Romaine proposa, par ordre du Pape, le Sujet du Concile; savoir, les Abus qui se pratiquoient dans les Gaules contre les Canons, c'est à dire, la Simonie, les Fonctions Ecclesiastiques & les Eglises usurpées par les Laïques, les exactions que l'on levoit sur les Eglises, les Mariages incestueux ou adulterins, l'Apostasie des Moines & des Clercs qui renonçoient à leur habit & à leur profession, le port d'armes par les Clercs, les pillages & les detentions injustes des Pauvres, la Sodomie, & quelques Heresies qui s'élevoient en ces Quartiers. Après cette proposition, il exhorta tous les assistans à donner Aide & Conseil au Pape pour l'extirpation de ces Abus, & s'adressant aux Evêques, il les avertit, que, sous peine d'Anathême, ils eussent à déclarer publiquement, si quelqu'un d'eux avoit reçu ou donné les ordres sacrez par Simonie. L'Archevêque de Trêves se leva le premier & dit, qu'il n'avoit rien donné, ni promis, pour obtenir l'Episcopat, ni vendu les saints ordres à personne. L'Archevêque de Lion & celui de Besançon protesterent de même de leur innocence sur ce point. Alors le Diacre se tourna vers l'Archevêque de Rheims, & lui demanda ce qu'il en disoit. L'Archevêque demanda delai jusques au lendemain, disant qu'il vouloit parler au Pape en particulier; ce qui lui fut accordé. Tous les autres Evêques

Suite du  
Concile.

An de J. C.  
1049.

ques, se levant de suite, se purgerent de même du soupçon de Simonie, à la réserve de ceux de Langres, de Nevers, de Coutances, & de Nantes, dont la Cause fut remise à examiner; & le Diacre s'adressant aux Abbez, leur fit la même admonition. L'Abbé de St. Remi se leva le premier & se purgea de ce reproche; ensuite l'Abbé de Cluny & plusieurs autres; mais, il s'en trouva qui n'osèrent rien repondre. Alors l'Evêque de Langres forma de grandes plaintes contre l'Abbé de Poutieres son Diocésain, qui, n'étant pas de fer, ne pouvoit garder la facheuse continence prescrite aux Ecclesiastiques, & qui, aiant été excommunié, faute de paier le cens annuel qu'il devoit à l'Eglise Romaine, n'avoit pas laissé de celebrer la Messe & de venir au Concile. L'Abbé, qui étoit présent, fut examiné; &, n'ayant pû se justifier, il fut déposé de sa Dignité. Ensuite, on denonça sous peine d'Anathème, que si quelqu'un soutenoit qu'un autre que le Pape fut Chef de l'Eglise Universelle, il eut à le declarer. Tous se turent; & on lut les Autoritez des Peres sur la Primauté du St. Siege. Enfin, le Pape defendit, sous peine d'Excommunication, que Personne se retirât, sans permission, avant la fin du troisieme jour du Concile; & comme la nuit approchoit, il congédia l'Assemblée.

Seconde  
Session.  
4. Octob.

Le lendemain quatrieme jour d'Octobre, les Evêques, les Abbez, & le reste du Clergé, s'étant rendus dans la même Eglise de St. Remi, le Pape se retira avec quelques Prelats dans la Chapelle de la Trinité, où l'Archevêque de Rheims lui fit sa Confession en particulier, & on parla longtemps des affaires de l'Eglise. Ensuite le Pape en sortit, & on commença la seconde Session du Concile, par des Prieres, & la Lecture de l'Evangile. Quand les Prelats eurent pris leurs places, le Diacre Pierre somma l'Archevêque de Rheims de se defendre sur l'Accusation de Simonie, pour laquelle il avoit obtenu delai; l'accusant encore de plusieurs autres crimes, qu'il disoit avoir appris par la commune Renommée. L'Archevêque demanda permission de prendre conseil; &, l'ayant obtenue, il assembla les Evêques de Befançon, de Soissons, d'Angers, de Nevers, de Senlis, & de Terouanne, & consulta secretément avec eux: puis, étant revenu, il obtint du Pape, que l'Evêque de Senlis parlât pour lui. Cet Evêque declara que l'Archevêque n'étoit point coupable de Simonie: après quoi, le Pape ordonna à l'Archevêque de l'affirmer par Serment, & fit lire la Sentence de St. Gregoire, touchant la Justification de Maxime de Salone. L'Archevêque de Rheims demanda encore un delai, qui lui fut accordé, avec ordre de se trouver à Rome au Concile qui s'y devoit celebrer à la mi-Avril. On surfit aussi à l'examen des autres reproches avancés contre lui, par ce qu'il ne paroissoit point d'Accusateurs legitimes. Le Pape se plaignit aussi, que l'on avoit soustrait à l'Eglise de Toul, l'Abbaie de Moustier-en-Der, qu'il pretendoit lui appartenir, & fit faire lecture de ses Titres. L'Archevêque de Rheims soutint, qu'il en avoit de plus anciens en sa faveur; sur quoi le Pape ordonna qu'ils seroient cherchez dans les Archives de l'Eglise de Rheims, & raportez le lendemain. Alors le Clergé de Tours, par la bouche

che de l'Archevêque de Lion, se plaignit de l'Evêque de Dol en Bretagne, qui s'étoit soustrait à l'Archevêque de Tours, avec sept Suffragans, & s'étoit attribué contre tout Droit le nom d'Archevêque. Pour l'examen de cette Affaire, l'Evêque de Dol fut cité au Concile qui se devoit tenir à Rome à la mi-Avril.

Ensuite, le Diacre Pierre, Promoteur du Concile, attaqua l'Evêque de Langres, l'accusant d'avoir obtenu son Evêché par Simonie, vendu les Ordres sacrez, porté les Armes, commis des homicides, des adulteres, & des impuretez encore pires; & traité tyranniquement son Clergé. Ces crimes étoient prouvez par plusieurs Delateurs presens: entre les quels étoit un Clerc, qui assura, que, lors qu'il étoit encore laïque, l'Evêque lui avoit enlevé sa femme de force, & après en avoir abusé, l'avoit fait Religieuse. Il se trouva aussi un Prêtre, qui se plaignoit, que l'Evêque l'avoit pris & livré à ses satellites, qui l'avoient tourmenté d'une maniere honteuse & cruelle, ensuite qu'ils avoient extorqué de lui dix livres de deniers. Sur ces plaintes, l'Evêque de Langres demanda permission de prendre Conseil, & l'ayant obtenue, il appella les Archevêques de Besançon & de Lion, conféra secretement avec eux, & les pria d'être ses Avocats: mais, l'Archevêque de Besançon, voulant entreprendre sa defense, perdit tout d'un coup la parole; & il fit signe à celui de Lion de parler à sa place. Celui-ci dit que l'Evêque de Langres avouoit qu'il avoit vendu les saints Ordres, & extorqué à ce Prêtre la somme marquée, mais non pas qu'il l'eut fait tourmenter de la maniere qu'il disoit; & qu'il nioit absolument tout le reste. Le Pape, voiant que la discussion de cette affaire ne pouvoit être achevée ce jour-là, parce que la nuit approchoit, fit seulement lire les Canons touchant ceux qui vendent les saints Ordres, particulièrement le second Canon du Concile de Calcedoine, & congédia l'Assemblée.

Le lendemain, cinquieme jour d'Octobre, on tint la troisieme Session, où le Diacre Pierre dit, qu'il falloit commencer par où avoit fini la précédente. L'Evêque de Langres ne se trouva point. Le Promoteur du Concile l'appella trois fois de la part du Pape. On envoya même à son logis les Evêques de Senlis & d'Angers, pour le ramener au Concile, s'ils le trouvoient. En attendant leur retour, le Promoteur s'adressa à ceux qui ne s'étoient pas encore purgez du soupçon de Simonie. L'Evêque de Nevers confessa que ses parens avoient donné beaucoup d'argent pour cet Evêché, mais à son insçu; que depuis qu'il en étoit pourvu, il avoit commis plusieurs fautes contre les regles de l'Eglise, qui lui faisoient craindre la vengeance divine. C'est pourquoi il declara, que si le Pape & le Concile le trouvoient bon, il aimoit mieux renoncer à sa Dignité, que de la garder au préjudice de son Ame. Aiant ainsi parlé, il jeta sa Croffe aux pieds du Pape, qui, touché de son repentir, & avec l'approbation du Concile, le fit jurer que cet argent avoit été donné sans son consentement, & lui rendit les Fonctions Episcopales avec une autre Croffe.

Cependant, on apporta un Titre, par la Lecture duquel il parut que

*Tome II.*

XX

l'Ab-

An de J.C.  
1049.

Accusa-  
tions con-  
tre l'Evê-  
que de  
Langres.

Troisieme  
Session.  
5. Octob.



An de J.C.  
1049.

l'Abbaïe de Moustier-en-Der appartenoit à l'Archevêque de Rheims. Ceux, qui avoient été envoieez chercher l'Evêque de Langres, dirent, que la crainte de l'examen de ses crimes lui avoit fait prendre la fuite. Alors, le Pape fit lire les Autoritez des Peres; & par le Jugement de tout le Concile, l'Evêque fut excommunié. Sur-quoi l'Archevêque de Besançon declara, comme il avoit perdu la parole, lorsqu'il avoit entrepris sa defense; demandant pardon au Concile d'avoir celé ce Miracle jusqu'alors. Le Pape fut attendri jusqu'aux larmes, & dit: *Saint Remi vit encore*. Alors, par son ordre, tous se leverent, & allerent avec lui chanter l'Antienne de St. Remi, prosternez devant son Sepulchre. L'Evêque de Coutances confessa qu'à son insçu un de ses freres lui avoit acheté l'Evêché, & ajouta que l'aiant sçu, il avoit voulu s'enfuir, pour n'être pas ordonné contre les Regles: mais, que son frere, l'aiant pris de force, l'avoit fait ordonner Evêque malgré lui. On lui ordonna de l'affirmer par serment, ce qu'il ne refusa pas; & on jugea qu'il n'étoit point coupable de Simonie. L'Evêque de Nantes declara que son Pere, étant Evêque de la même Ville, lui avoit donné l'Evêché de son vivant; & qu'après sa mort, il lui avoit succédé moiennant de l'argent. C'est pourquoy, par le Jugement du Concile, il fut privé des Fonctions Episcopales, en lui otant l'Anneau & la Crosse; & on lui laissa seulement les Fonctions de Prêtre, à la priere des Evêques. Enfin, le Pape exhorta les Archevêques presens à declarer publiquement, s'ils connoissoient quelqu'un de leurs Suffragans coupable de Simonie. Ils dirent qu'ils n'en avoient aucune connoissance; & on parla des Evêques, qui, étant invitez au Concile, n'y avoient pas voulu venir, & n'avoient point envoyé d'excuse par écrit. C'est pourquoy, après avoir fait lire les Autoritez des Peres, on les excommunia avec tous ceux qui avoient suivi le Roi Henri à la Guerre; & notamment l'Archevêque de Sens & les Evêques de Beauvais & d'Amiens. On excommunia encore l'Abbé de St. Medard, qui s'étoit retiré du Concile, sans congé, & l'Archevêque de St. Jacques en Galice, qui s'attribuoit le titre d'Apostolique, réservé au Pape.

Canons  
faits à  
Rheims.

Ensuite, on fit douze Canons, pour renouveler les Decrets des Peres mepriséz depuis long-tems; & on condamna, sous peine d'Anathême, plusieurs Abus qui avoient cours dans l'Eglise Gallicane. C'étoit ceux dont le Promoteur s'étoit plaint, dès l'entrée du Concile, entr'autres les Promotions d'Evêques, sans Election du Clergé & du Peuple. On y ajouta la defense de rien exiger pour la Sepulture, le Baptême, l'Eucharistie, ou la visite des Malades; & de prendre des Usures. Et parce qu'il s'élevoit de nouveaux Heretiques dans les Gaules, le Concile les excommunia, avec ceux qui recevroient d'eux quelques Services, ou qui leur donneroient protection. Il excommunia quelques Seigneurs Laiques en particulier, savoir les Comtes Engelrai & Eustache pour incestes; & Hugues de Braine, qui, aiant quitté sa femme legitime, en avoit epousé une autre. Mais, ce Concile excéda son pouvoir, en defendant à Baudouin Comte de Flandre de donner sa fille en mariage à Guillaume Duc de Normandie, & à ce Duc de la recevoir.

voir. Il cita le Comte Thibaut, parce qu'il avoit quitté sa femme. Il cita Geoffroi, Comte d'Anjou, au Concile qui se tiendroit à Mayence, pour y être excommunié, s'il ne relâchoit Gervais, Comte du Mans, qu'il tenoit en Prison. Enfin, il excommunia ceux dont le Clergé de Compiègne avoit fait sa plainte, & quiconque apporteroit quelque empêchement à ceux qui retourneroient du Concile, que le Pape congedia, en donnant sa benediction. Le lendemain, sixieme jour d'Octobre, il vint au Chapitre des Moines de St. Remi, & leur demanda la societé de leurs prieres, en leur accordant la sienne: ils se prosternerent, ils leur donna l'absolution, & les embrassa tous l'un après l'autre. Ensuite, il assembla ce qui restoit de Prelats du Concile, entra à l'Eglise, & fit celebrer la Messe: puis, il alla prendre le corps de St. Remi sur l'Autel, & le portant sur ses Epaules, le remit à sa place: ainsi, il prit congé, & partit. En consequence de cette quatrieme Translation de St. Remi, il ordonna par une Bulle adressée à tous les fideles du Roiaume de France, de celebrer la Fête de ce Saint, le premier jour d'Octobre, comme nous faisons encore.

An de J. C.  
1049.

Le Pape, allant en Allemagne, passa par St. Maurice, Ville du bas Valais, où il s'arrêta trois jours, & accorda, par une Bulle, une exemption magnifique au Monastere de ce lieu. Il defend (8) à tous les Prelats de s'attribuer aucun droit sur le dit Monastere, sans le consentement des Chanoines, de se mêler des affaires qui regardent leur Eglise; & de piller leurs Biens, &c. le tout sous peine d'Anathême. Cette Bulle est souscrite du Pape & de quatre Evêques. Elle est de l'an 1049. quoiqu'à suivre Tritheime, il semble qu'on doive la rapporter à l'année suivante. Le Pape, étant ensuite arrivé à Mayence, y celebra le Concile qu'il y avoit indiqué (9). Il s'y trouva environ quarante Evêques, à la tête desquels étoient cinq Archevêques, Bardon de Mayence, Eberhard de Trêves, Herman de Cologne, Adalbert de Hambourg, & Engelhard de Magdebourg. L'Empereur Henri y étoit present avec les Seigneurs du Roiaume. Sibicon, Evêque de Spire, y fut accusé d'Adultere, s'en purgea par l'examen du St. Sacrifice: mais, il se parjura; & on assure que, depuis, la bouche lui demeura tournée par paralysie, ce qui fut regardé comme la punition de son parjure (10). En ce même Concile, on defendit la Simonie, & les Mariages des Prêtres; & Adalbert Archevêque de Hambourg, étant de retour chez lui, pour faire mieux observer ce Reglement, excommunia les Concubines des Prêtres, & les chassa de la Ville, voulant ôter même le scandale que leur vuë pouvoit donner. C'étoit agir avec trop de rigueur, & obliger les Prêtres à commettre secretement des actions impudiques, beaucoup plus criminelles, que celles qu'on leur defendoit. Car, la Continence est une vertu si rare, qu'à moins que d'être privé des parties par lesquelles on assouvit la Concupiscence Charnelle, il est absolument impossible de la garder parfaitement. Il

Privilege  
du Monastere  
de  
St. Maurice,  
Concile de  
Mayence.

Reflexions  
sur la  
Continence.

(8) *Biblioth. Sebustiana, Centur. 2. §. 41.*

(10) *Adam, lib. 1. c. 31.*

(9) *Tom. 9. Concil. p. 1046.*

An de J.C.  
1040.

faut avoir le cœur couvert d'un si fort calus par raport à la beauté & aux charmes des Dames, que toutes les flèches de Cupidon n'y fassent que blanchir. Un Ecclesiastique doit souhaiter, quant à ce feu-là, les proprieté qu'avoient les Hirpes par raport au feu ordinaire, sur lequel ils marchent impunément (11); ou du moins faudroit-il avoir le temperament de l'illustre Saint Ignace de Loyola, dont je parlerai amplement dans le quatrième Tome de cet Ouvrage. C'est le chemin de la Chasteté, non-seulement le plus commode, mais le plus sûr: ou, plutôt, point de véritable Chasteté, sans l'une des trois conditions que je viens de proposer. Ceux, qui ne peuvent se maintenir dans cette voie que par de fréquens combats sont fort à plaindre: ils vivent dans l'agitation & dans l'inquietude: leur état est toujours douteux: la Victoire est quelquefois chancelante; elle se declare même contr'eux: ils n'éprouvent que trop souvent que les Armes sont journalieres; & ils ne sortent presque jamais de ces Combats, sans être couverts de plaies. On a raison de juger, que ceux qui passent leur vie entre les mains des Medecins sont miserables. Cela n'est pas moins vrai par raport à ceux qui ont à combattre la rebellion du temperament, & qui sont contraints d'opposer toujours quelque barriere aux irruptions de la chair. Cette Condition est déplorable: on y est souvent forcé derriere ses retranchemens. La Conscience en gémit & en soupire: quels progrès n'eut-on pas pu faire dans le chemin de la perfection, si l'on y eut pu marcher sans cette forte d'entraves, & sans perdre tant de tems en livrant combat à l'ennemi à chaque pas (12)? Je conclus de toutes ces Reflexions, que le meilleur moien d'avoir des Prêtres chastes seroit de leur permettre le Mariage; & de ne recevoir aucun Moine qui ne fût legitimement conjoint avec une Religieuse, en leur permettant de confondre les deux Sexes aussi souvent qu'ils le souhaiteroient.

Histoire de  
Berenger  
& de sa  
Doctrine.

Cependant, il s'éleva en France une Doctrine qui fit beaucoup de bruit. Elle étoit enseignée par Berenger né à Tours vers le commencement de ce Siecle XI (13). Cet homme, qui a tant de Sectateurs, fit ses premières études à l'Ecole de St. Martin, où Vautier son Oncle étoit Chantre. Il alla les continuer à Chartres, sous Fulbert, qui lui recommanda de fuivre toujours les traces des Peres, sans jamais donner dans aucune Nouveauté. Berenger, étant revenu à Tours, fut reçu dans le Chapitre de St. Martin du vivant du Roi Robert; &, quelque tems après, y fut Maître-école: car on y nomme ainsi une des Dignitez du Chapitre. Il étoit Archidiaque d'Angers dès l'an 1040. mais, il ne cessa pas pour cela d'enseigner à Tours; & il y eut pour Disciple Eusebe, autrement Brunon, qui fut Evêque d'Angers en 1047. Lanfranc, Moine du Bec en Normandie, commença à enseigner dans ce Monastere, avec un tel succès, qu'on y venoit de toute la Gaule. Berenger, n'ayant

(11) Plin, lib. 7. c. 2. Strabon, lib. 5. *Silius Italicus*, lib. 5.

(12) V. Bayle, *Dic. Hist. & Crit. Art.* Foulques, Rem. DD.

(13) Mabillon, *Prefat. Sac. 6. Bened. part. 2. Vita S. Leon. 19. April. Boll. tom. 16. p.*

645.

n'ayant plus de grandes occupations, eut tout le tems de s'appliquer à l'étude de la Theologie qu'il aimoit avec passion, quoique cette sorte d'étude soit infiniment rebutante pour un homme qui a le cœur droit, à moins qu'on ne s'y applique avec le genereux dessein de courir tous les risques aux quels on est inmanquablement exposé, quand les lumieres qu'on y a acquises ne permettent pas de suivre le chemin battu. Il paroît que tel étoit le plan de Berenger, qui cherchoit à s'instruire, & à soutenir la pureté & la simplicité de la Doctrine. Il attaqua donc avec beaucoup de vigueur l'Opinion qui avoit alors prévalué dans l'Eglise touchant l'Eucharistie. Il releva les Sentimens de Bertram, & rejettâ ceux de Pascale, Auteurs du 9. Siecle, dont j'ai parlé ci-devant.

Lanfranc, animé par une basse Jalousie de métier, qui n'est que trop commune entre les Professeurs celebres, & sur-tout entre les gens d'Eglise, de quelque ordre qu'ils soient, temoigna publiquement, qu'il condamnoit l'Erreur de Berenger: sur quoi Berenger lui écrivit en ces termes: „ J'ai appris, „ mon Frere Lanfranc, une chose qu'Enguerran de Chartres a oui dire, & „ dont je n'ai pas dû manquer de vous avertir: c'est que vous desapprouvez, „ & que vous tenez même pour Heretiques, les sentimens de Jean Scot sur „ le Sacrement de l'Autel, qui ne s'accordent pas avec ceux de votre Favori „ Pascale. S'il est ainsi, mon Frere, en portant ce Jugement précipité, „ vous n'avez pas bien usé de l'Esprit que Dieu vous a donné & qui n'est „ pas meprisable; car, vous n'avez pas encore étudié l'Ecriture Sainte, avec „ ceux que vous estimez les plus habiles. Et maintenant, quelque peu instruit que je sois, je voudrois vous entendre sur ce sujet, si j'en avois la „ commodité, en presence de tels Juges convenables, ou de tels Auditeurs „ que vous voudriez. En attendant, ne regardez pas avec mepris ce que je „ vous dis. Si vous tenez pour Heretique Jean dont nous approuvons les „ Sentimens sur l'Eucharistie, vous devez tenir pour Heretiques Saint Am- „ broise, Saint Jérôme, Saint Augustin, pour ne point parler des au- „ tres. „ En effet, l'amour de la Verité & l'impartiale Sincérité, dont je „ fais profession, ne me permettent pas de dissimuler, qu'à prendre selon le „ Sens qui se presente naturellement à l'Esprit certains Passages des Peres & des „ Doccteurs les plus celebres de l'Eglise, il est démontré que le Dogme de „ la Transubstantiation, ou de la Presence réelle, étoit inconnu avant le IX. „ Siecle. Les Auteurs Protestans ont écrit tant de Livres sur cette matiere, „ qu'il seroit inutile, & même ennuieux, d'en emprunter ici le sujet d'une Di- „ gression. Mais, je remarquerai que cela ne détruit point la Verité du Dogme; „ & que, comme tout se perfectionne avec le tems, l'Eglise a bien pû acquerir des Lumieres dont elle n'avoit pas été éclairée dans le tems de sa naissance.

Le premier, qui écrivit contre Berenger (14), fut Hugues Evêque de Langres, qui le traite de très-reverend Prêtre, parce que l'Eglise n'avoit encore rien prononcé contre lui. Il raporte ainsi l'Opinion de Berenger:

Vous

L'Evêque  
de Lan-  
gres écrit  
contre Be-  
renger.

(14) *Post. Lanfranc. p. 68,*

An de J. C.  
1049.

„ Vous dites que le Corps de Jesus-Christ est de telle sorte en ce Sacre-  
 „ ment, que la nature & l'essence du Pain & du Vin n'est point changée; &  
 „ vous rendez intellectuel ce Corps que vous aviez nommé crucifié; en  
 „ quoi vous le declarez manifestement incorporel, & vous scandalisez tou-  
 „ te l'Eglise. Car, si la nature du Pain & du Vin demeure réellement après  
 „ la consecration, on ne peut comprendre qu'il y ait rien de changé; & si  
 „ ce qu'il y a de plus se fait par la seule puissance de l'entendement, on ne  
 „ comprend pas comment il subsiste; puisque l'entendement examine seu-  
 „ lement les choses, & ne les produit pas. „ Il finit en l'exhortant à n'a-  
 „ voir point de Sentimens singuliers, & ajoute: „ Vous dites que vous voiez  
 „ ce Sacrement avec d'autres yeux que le commun. J'en parle par expe-  
 „ rience: je vous ai ouï, sans quoi je ne le croirois point. „ Hugues de  
 „ Langres avoit composé cet Ecrit avant le Concile de Rheims de l'an 1049.  
 „ où il fut depose pour Simonie.

An de J. C.  
1050.

Concile  
de Rome.

Après Pâques, qui cette année 1050. étoit le 15. d'Avril, le Pape tint  
 un Concile à Rome, où il se trouva grand nombre d'Evêques, d'Abbez &  
 d'autres Personnes pieuses de divers Pais, entre lesquels étoit Lanfranc (15).  
 Le Pape Leon, à qui la Doctrine de Berenger avoit été deferée comme he-  
 retique, fit lire devant tout le Concile sa premiere Lettre à Lanfranc tou-  
 chant l'Eucharistie, laquelle avoit été apportée à Rome par un Clerc de  
 l'Eglise de Rheims; car, l'Envoïé de Berenger qui en étoit porteur, n'ayant  
 point trouvé Lanfranc en Normandie, donna cette Lettre à quelques Clercs,  
 qui, l'ayant luë, & l'ayant trouvée contraire à leurs sentimens, la firent li-  
 re à d'autres, & en expliquèrent le sens fort au long. De-là vint que Lan-  
 franc fut supçonné d'approuver les Sentimens d'un Ami qui lui écrivoit de  
 la sorte. Par la Lecture de cette Lettre, le Concile vit que Berenger, re-  
 levoit Jean Scot, condamnoit Pascale, & avoit des Sentimens trop peu alam-  
 biquez touchant l'Eucharistie. C'est pourquoi, on prononça une Sentence  
 de condamnation, par laquelle il fut privé de la Communion de l'Eglise.  
 Ensuite, le Pape ordonna à Lanfranc de se lever, & pour dissiper les mau-  
 vais bruits repandus contre lui, d'expliquer sa Foi, & de la prouver par des  
 Autoritez, plutôt que par des Raisonnemens. Il se leva, expliqua ses Senti-  
 mens, & les prouva si bien, qu'ils furent approuvez de tous, sans que per-  
 sonne y trouvât rien à redire. Après quoi, le Pape indiqua le Concile qu'il  
 devoit tenir à Verceil le premier de Septembre prochain. Mais, avant que  
 l'Assemblée de Rome fut séparée, on entendit les Deputez que l'Archevê-  
 que de Tours avoit envoyez, pour confirmer la plainte qu'il avoit formée  
 l'année précédente au Concile de Rheims, contre le prétendu Archevêque  
 de Dol & les Evêques de Bretagne, que l'on accusoit même d'être Simo-  
 niacs. Le Pape leur avoit ordonné de venir au Concile de Rome; mais,  
 ils n'y comparurent point. C'est pourquoi Leon écrivit (16) au Duc de Bre-

(15) *Hermannus Contractus, ad an. 1050.*  
*Lanfranc, de Corpore Domini, c. 4.*

(16) *Epist. 12.*

Bretagne & aux Seigneurs du País une Lettre où il dit: „ Nous avons  
 „ trouvé dans les Ecrits des Anciens, que tous les Evêques de votre País  
 „ doivent être soumis à l'Archevêque de Tours; comme il est porté en-  
 „ tr'autres par les Lettres du Pape Nicolas à Salomon Roi de Bretagne. „  
 Ensuite, il declare excommuniez les Evêques de Bretagne, avec defense de  
 celebrer l'Office divin, & de donner la Benediction. Il recommande au Duc  
 de se soustraire de leur Communion; mais, un Prince politique ne pouvoit  
 suivre un Conseil si violent: enfin, le Pape enjoint aux Evêques de Breta-  
 gne, de se trouver au Concile de Verceil, pour y repondre aux plaintes de  
 l'Archevêque de Tours, & se purger de l'Accusation de Simonie.

An de J.C.  
1050.

Cependant, Berenger continuoit à dogmatizer, & on dit que s'étant  
 adressé à Guillaume le Bâtard Duc de Normandie; ce Prince, quoique jeu-  
 ne, suspendit son Jugement, & fit tenir à Briône, petite Ville sur la Ri-  
 viere de Risle près l'Abbaie de Bec, une Conference, où Berenger fut re-  
 futé & reduit au silence, s'il est permis d'en croire certains Auteurs qui l'af-  
 firmant (17). On ajoute que Berenger, honteux de sa defaite, se retira à  
 Chartres, où il refusa de repondre à ceux qui l'interrogeoient sur la question  
 de l'Eucharistie, promettant néanmoins de le faire, quand on lui donneroit  
 la commodité. Mais, il leur écrivit une Lettre, dans laquelle il eut la temerité  
 de traiter d'Heretique l'Eglise Romaine, sans en excepter le Pape Leon.  
 Car il disoit, qu'il ne differoit de repondre, que jusques à ce qu'il eut con-  
 vaincu le Pape & les Romains, dans le Concile indiqué à Verceil.

Conduite  
de Beren-  
ger.

Ce Concile de Verceil fut en effet tenu, comme il avoit été dit, au mois  
 de Septembre de l'an 1050. Le Pape Leon y presida, & il y vint des Evê-  
 ques de divers País (18). Berenger n'y vint point, quoiqu'il y eut été ap-  
 pellé; mais Lanfranc s'y trouva, aiant été retenu par le Pape depuis le  
 Concile de Rome. En celui de Verceil, on lut publiquement le Livre de  
 Jean Scot touchant l'Eucharistie, qui fut condamné & brulé. On expli-  
 qua aussi l'Opinion de Berenger, & elle fut condamnée. Deux Clercs, qui  
 se disoient envoiez de sa part, voulant le défendre, furent arrêtez. En ce  
 même Concile, le Pape (16) suspendit de ses fonctions Hunfroi Archevê-  
 que de Ravenne, pour quelque différend qu'il avoit avec l'Eglise Romaine,  
 mais il accorda le Pallium à Dominique, Patriarche de Grade, avec le Droit  
 de faire porter la Croix devant lui; & écrivit aux Evêques de Venetie &  
 d'Istrie de lui obéir comme à leur Primat. Après ce Concile, le Pape pas-  
 sa les Alpes, & vint à Toul, où il accorda un Privilege au Monastere de St.  
 Mansui en datte du 22. d'Octobre 1050. Il transféra (20) aussi solemnelle-  
 ment les Reliques de St. Gerard Evêque de Toul. Enfin, il demeura en  
 Lorraine & en Allemagne, jusques au mois de Fevrier de l'année sui-  
 vante.

Concile de  
Verceil.

(17) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LIX. §. 67. ex Durand. Troam. p. 106. part. 9.*

(18) Lanfranc, *de Corpore Domini, c. 4.*

(19) Hermannus, *Chronic. ad an. 1050.*

Dandul. *ap. Baron. ad an. 1050. Italia Sacra; tom. 5. p. 1189.*

(20) *Vita Gerar. Lib. II. c. 6.*

An de J. C.  
1050.

Suites de  
l'Affaire de  
Berenger.

On parloit plus que jamais en France de la Doctrine de Berenger, qui commençoit à s'étendre secretement (21). Le Roi Henri en aiant ouï parler, de l'avis des Evêques & des Seigneurs de son Roiaume, indiqua un Concile à Paris pour le 16. d'Octobre, & ordonna à Berenger de s'y trouver. Cependant, Berenger écrivit en ces termes à Ascelin Moine du Bec, qui avoit assisté à la Conference de Briône. „ Il auroit (22) fallu vous écrire „ bien autrement, si la puissance divine m'en avoit laissé la Liberté; mais, „ puisque cela n'est pas, j'ai crû vous devoir écrire comme je puis. J'a- „ vois donc resolu, en passant chez vous, de ne traiter de l'Eucharistie avec „ qui que ce fût, avant que de satisfaire, selon l'Evangile & l'Apôtre, aux „ Evêques que j'allois trouver. De-là vient que je ne vous ai presque rien „ opposé, ni accordé, dans cette Conference (23), où vous étiez venu si „ indignement, pour ne pas dire le reste, comme vous verrez bien, si „ vous y faites reflexion. De-là vient aussi, que je n'ai rien dit sur cette „ Proposition sacrilege de Guillaume (24), que toute personne doit s'ap- „ procher à Pâques de la Sainte Table. Pour venir donc au fait, j'ai appris „ que Guillaume m'accuse, à present, de n'avoir pû nier, que Jean Scot ne „ soit Heretique: vous m'etes temoin que cela est faux, si vous vous sou- „ venez bien de mes paroles, quoique vous même teniez Jean Scot pour „ Heretique. Je prie Dieu de ne vous pas permettre d'ignorer plus long- „ tems, combien ce Sentiment est inconsidéré, impie, & indigne de votre „ Sacerdoce. Car, vous dementez toutes les raisons de la Nature, la Doc- „ trine de l'Evangile & de l'Apôtre, si vous croiez avec Pascale ce qu'il „ s'imagine lui seul, que dans le Sacrement du Corps du Seigneur, la sub- „ stance du pain se retire absolument. Or, voici ce que j'ai dit de Jean: „ que je n'avois pas vû entierement tout ce qu'il a écrit, comme il est vrai „ encore à present; & que ce que j'en avois vû sur ce sujet, je pouvois „ le montrer dans les Ecrits de ceux que l'on devoit tenir pour Heretiques, „ si Jean l'étoit, comme j'avois marqué dans ma lettre à Lanfranc; c'est-à- „ dire St. Ambroise, Saint Jerôme, & Saint Augustin. . . Je disois au reste, „ continue-t'il, que si je trouvois dans Jean Scot quelque chose qui ne fût „ pas assez exact, je le desapprouverois facilement. En parlant ainsi, je „ disois vrai, & j'évitois d'entrer en passant dans aucune discussion, par la „ raison que j'ai dite. Ce brave homme, (c'est le Moine Guillaume,) avan- „ ça seulement deux Propositions, qu'il avoit ouï dire que je soutenois. „ Que les paroles mêmes de la consecration prouvoient, que la matiere du „ pain ne se retire pas du Sacrement; & que la Verge Episcopale n'est pas „ le soin des Ames. Quant à la premiere Proposition, je l'ai soutenue, „ comme vous pouvez vous en souvenir; & elle est si claire, qu'un jeune „ Ecolier peut la prouver, pourvû qu'il sache passablement la force de la „ construction des paroles. Quant à la seconde Proposition, j'ai dit au „ con-

(21) Durand.

(22) Apud Lanfranc tom. 9. Concil. p. 1056.

(23) C'est la Conference de Briône.

(24) Ce Guillaume étoit un autre Moine du Bec, qui fut depuis Abbé de Cormeilles.

contraire, & je le soutiens encore, que la verge episcopale est le soin des Ames. Et maintenant, ce que je devois dire devant les Evêques, je voudrois, s'il y avoit fureté, le dire au moins devant vous en presence de qui on voudroit. Mais, tant que je ne le puis, je vous conjure, au nom du Seigneur, de ne pas vous rendre faux-temoin, en disant que j'ai condamné Jean Scot: & je vous avertis de craindre la malediction de l'Evangile (25), contre ceux qui aiant la Clef de la Science n'y entrent pas, & empêchent les autres d'y entrer; & le reproche du Prophete (26) contre ceux qui disent aux voians de ne pas voir. Arnoul me dit en votre presence de vous permettre de croire ce qu'on vous avoit appris, quoique toute mon application soit d'empêcher que l'on ne passe les bornes des Peres, des Evangelistes, des Apôtres, de St. Ambroise, de St. Augustin. Si j'ai la Liberté d'en parler avec vous, je m'assure de votre pénétration, que vous le verrez plus clair que le jour. Je vous ai écrit comme j'ai pû, attendant du Seigneur la commodité de conferer avec vous. Adieu.

An de J.C.  
1050.

Cependant, Theoduin ou Deoduin, Evêque de Liege, aiant appris que l'on devoit tenir un Concile à Paris, écrivit à Henri I. Roi de France (27), pour l'exhorter Chrétienement à ne point oïir, dans un Concile, les malheureux Heretiques Brunon, Evêque d'Angers, & Berenger de Tours, jusqu'à ce qu'il eut reçu du Saint Siege le pouvoir de les condamner. *Encore*, dit-il, *ne faudroit-il point les entendre; il ne faut songer qu'à les punir. . . . Nous croions*, ajoute-t-il, *que Brunon & Berenger sont deja anathematizés; & par consequent vous n'avez qu'à deliberer avec vos Evêques & les nôtres, avec l'Empereur votre Ami, & avec le Pape même, de la punition qu'ils meritent. Est-ce ainsi qu'on est charitable, & qu'on travaille à corriger les Er-rans?*

Charité de  
l'Evêque  
de Liege.

Le Concile, qui se tint à Paris le 16. d'Octobre 1050, ne fut pas plus favorable à Berenger & à sa Doctrine. Il s'y trouva (28) grand nombre d'Evêques, de Clercs, de Nobles Laïques, & le Roi même y assista: mais Berenger, prévoyant qu'il ne s'y passeroit rien de bon pour lui, n'y vint point, quoi qu'il en eut reçu ordre. Il demeura avec son Evêque Brunon, qu'il avoit engagé dans ses sentimens. Aussi fut-il condamné tout d'une voix avec ses Complices. On condamna aussi le Livre de Jean Scot, & on déclara que si Berenger ne se retraçoit avec ses Sectateurs, toute l'Armée de France, aiant le Clergé à la tête en habit Ecclesiastique, iroit les chercher quelque part qu'ils fussent, & les assieger jusques à ce qu'ils se soumissent à la Foi Catholique, ou qu'ils fussent pris pour être punis de mort. Telle fut la violente Conclusion du Concile de Paris.

Concile de  
Paris.

Comme le Roi étoit Abbé de St. Martin de Tours, il donna ordre d'oter à Berenger le revenu qu'il tiroit en qualité de Chanoine de cette Eglise.

Plaintes de  
Berenger.  
se.

(25) Luc. XI. 52.

(26) Isai. XXX. 10.

(27) Tom. 9. Concil. p. 1061. *Analect. tom.*

*Tom. II.*

4. p. 396.

(28) *Durand.*



An de J.C.  
1050.

se. Berenger s'en plaignit par Lettre (29) à un Abbé nommé Richard, qui avoit accès auprès du Roi. Il le prie d'exciter ce Prince à reparer par quelque Liberalité la perte qu'il lui fait souffrir sans sujet. Ensuite, il offre de montrer au Roi, & à qui il lui plaira, que c'est très-injustement qu'au Concile de Verceil on a condamné Jean Scot & approuvé Pascale. *Le Roi doit savoir, ajoute-t'il, que Jean Scot n'a écrit qu'à la priere du grand Charles-le-Chauve son Predecesseur, si zelé pour la Religion. De peur que l'erreur des hommes grossiers & ignorans de ce tems-là ne prevalût, il chargea ce savant homme de recueillir dans les Ecritures de quoi les desabuser.*

Reflexions  
sur les Per-  
secuteurs,

Les plaintes de Berenger étoient très-bien fondées; & le Roi, & les Evêques, se rendoient infiniment coupables devant Dieu, en persecutant ce Docteur, en le privant de ses biens, en le menaçant du fer & du feu, parce qu'il ne pensoit pas comme eux sur le Sacrement de l'Eucharistie. Car, quand même le Persecuté ne vaudroit rien, qu'il auroit des sentimens Herétiques, & qu'en un mot il seroit véritablement l'objet de la haine de Dieu, il est incontestable que le Persecuteur seroit injuste, puis qu'il n'appartient à aucun mortel d'imposer des loix en matiere de Religion: bien moins convient-il à un homme, de quelque ordre qu'il soit, de faire executer ces Loix par de violentes persecutions. D'ailleurs, avoir recours aux voies de fait, pour établir quelque Doctrine que ce soit, c'est rendre cette Doctrine suspecte de Fausseté: & j'ose bien dire, que ce Principe est tellement certain, que si l'on condamnoit le Mensonge par des Edits publics, & qu'on persecutât ceux qui soutiendroient qu'il est permis de mentir, il n'en faudroit pas davantage, pour rendre la Verité odieuse à un nombre infini de Personnes. Un Auteur (30) a judicieusement remarqué, que ceux qui établissent la Fausseté se servent de la Violence, qu'ils publient une infinité d'Edits, & qu'ils persecutent cruellement: au lieu que ceux qui établissent la Verité ne se soutiennent que par une fermeté d'Ame, qui les dispose à souffrir la persecution. De plus, le terrible mot de *Nouveauté* n'étoit pas applicable à Berenger, à prendre ce mot pour signifier un sentiment inconnu à tous les Siècles; car, il est démontré, qu'avant cet habile homme, le Dogme commun de l'Eglise touchant l'Eucharistie n'approchoit pas de celui de la Transubstantiation. C'étoit donc lui, qui avoit lieu d'accuser ses Persecuteurs de *Nouveauté*, puisqu'il ne faisoit que ressusciter une Doctrine qui avoit été cachée pendant quelque tems. Ainsi, on est contraint de plaindre le sort de Berenger, & d'accuser ses Persecuteurs d'Injustice & de Méchanceté dans les maux qu'ils lui firent souffrir, à cause de sa fermeté à défendre un sentiment qu'il croioit véritable. Jusques à quand les Princes de la Terre, seduits par le Clergé, seront-ils dans des idées contraires à l'Evangile, à la Morale, aux Lumieres naturelles, au Bien public, en un mot

(29) Tom. 2. Spicil. p. 510. Tom. 9. Concil. de Vincent de Lerins, &c. Pref. Edit. de Paris 1684. in 12.

(30) Mr. de Frontignieres, Avertissement de

mot au Christianisme & au Bon Sens? Jusques à quand les Princes de la Terre se conduiront-ils par les Mouvements impetueux du Clergé, qui ne cherche qu'à les tenir dans l'Esclavage, & à exercer sur les Consciences un Pouvoir Anti-Chrétien & tyrannique?

An de J.C.  
1051.

Tandis qu'en France on persécutoit Berenger, pour plaire à la Cour de Rome, & au grand nombre des Ecclesiastiques du Roiaume, le Pape étoit en Allemagne, où il celebra la Purification à Augsbourg avec l'Empereur Henri, & un grand nombre d'Evêques & de Seigneurs (31). Humfroi, Archevêque de Ravenne, s'y trouva par ordre de l'Empereur; & aiant rendu au Pape tout ce qu'il avoit usurpé sur l'Eglise Romaine, il lui demanda l'absolution de l'Excommunication prononcée contre lui, au Concile de Verceil, l'année précédente. Comme il étoit prosterné aux pieds du Pape, & que tous les Evêques presens intercedoient pour lui, le St. Pere dit: *Dieu lui donne l'absolution de tous ses pechez selon sa Devotion.* L'Archevêque se leva avec un ris moqueur; & le Pape, fondant en larmes, dit tout bas à ceux qui étoient proches: *Helas! ce miserable est mort!* L'Archevêque de Ravenne fut à peine arrivé chez lui, qu'il mourut subitement, & à ce que l'on disoit, de poison; ce qui ne contribue pas à persuader que le Pape fût Prophete (32). Ensuite, Leon retourna à Rome; & après Paques il y tint un Concile, où il excommunia Gregoire Evêque de Verceil, pour adultere commis avec une veuve fiancée à son oncle. Cette censure avoit été prononcée en l'absence & à l'insçu de l'Evêque: mais il vint peu après à Rome, & aiant promis satisfaction, il fut retabli dans ses fonctions. On rapporte (33) à ce Concile un Decret du Pape Leon, portant que les femmes, qui dans l'enceinte des murs de Rome se seroient prostituées à des Prêtres, seroient à l'avenir adjudgées au Palais de Latran comme Esclaves; ce qui fut depuis étendu aux autres Eglises. Le même Pape donna (34) à l'Eglise de St. Pierre de Rome la dime des oblations que l'on y offroit sur l'Autel, & en marqua l'emploi pour les reparations, la decoration, & le luminaire de la même Eglise; ce qui peut faire juger combien ces offrandes étoient abondantes. Ce Pape, par une Lettre (35) adressée au Clergé & au Peuple d'Ossimo, condamna la mauvaise coutume de quelques lieux, où après la mort de l'Evêque, le Peuple entroit à main armée dans sa Maison, pilloit tous ses biens, bruloit les Maisons de Campagne, coupoit les vignes & les Arbres. *Quand l'Evêque auroit offensé quelqu'un pendant sa vie, dit le Pape, quel mal a fait Jesus-Christ à qui cette Eglise est demeurée en garde? Et faut-il que la subsistance des Pauvres perisse?* Il défend donc ce Sacrilege sous peine d'Anathême. Pierre Damien se plaignoit (36) quelques années auparavant au Pape Clement II. de ce que les crimes l'Evêque d'Ossimo de-

Quelques  
Actions  
de Leon  
IX.

(31) Herman. Chr. ad an. 1051. Vita Leon. lib. II. c. 7.

(32) Le mot de Prophete se doit prendre ici dans le Sens le plus rigide, pour signifier un homme à Revelations.

(33) Petrus Damianus, Opusc. XVIII. c. 7.

(34) Tom. 9. Concil. p. 985.

(35) Epist. 10.

(36) Petr. Dam. I. Epist. 3. Vita Leon. Lib. II. c. 8.

An de J. C.  
1051.

Exemplar  
M. J. 26  
XI

Ecrit de  
P. Damien  
contre les  
Clercs im-  
pudiques.

meuroient impunis; & ce fut apparemment la mort de ce scélerat, qui donna occasion à la Lettre de Leon IX. Ce fut aussi à Rome, & vers ce même tems, qu'il se choisit un Successeur pour le Siege de Toul; savoir Udon Primicier, qu'il avoit déjà fait Bibliothecaire & Chancelier de l'Eglise Romaine; & qu'il aimoit comme son fils, pour son zele & ses autres bonnes Qualitez. Il envoya un Exprès à l'Empereur pour avoir son agrément:

On peut raporter à ce tems-ci l'Ecrit que Pierre Damien adressa au Pape Leon IX. (37), pour avoir sa Decision, touchant les Clercs infectez de Peches abominables. „ Il y en a, dit-il, qui veulent bien recevoir la Penitence quelque rude qu'elle soit: mais ils ne peuvent se refoudre à perdre leur rang dans l'Eglise; quelques Evêques, peut-être trop indulgens, ne jugent dignes d'être deposez, que ceux qui sont tombez dans le dernier degré de corruption. Pour nous, il nous semble que quiconque est dans ces habitudes criminelles doit être exclus des Ordres, ou en décheoir s'il y est déjà promu. On objecte la nécessité de trouver des Ministres pour le service de l'Eglise: mais, par cette raison, on mettra des coupables même dans les premieres places. Et ne peut-on pas dire que ceux-là sont tombez dans le sens reprouvé, qui, après de telles chutes, veulent encore demeurer dans le Ministère Ecclesiastique? L'Apostre (38) juge dignes de mort, non-seulement ceux qui commettent ces crimes, mais encore ceux qui y consentent. Neanmoins, il ne parle que des Gentils. Qu'auroit-il dit, s'il avoit vû cette plaie dans le Corps même de l'Eglise, & jusques dans le Clergé? L'abus est venu à de tels excès, que les Peres Spirituels pechent avec leurs propres Enfans, que les Coupables se confessent à leurs Complices, qui, ne leur imposant point de penitences convenables, ne leur donnent point les moiens de se relever de leurs chutes. Ils s'appuient sur de fausses Regles que l'on trouve mêlées avec les Canons, & dont je mettrai ici quelques-unes, pour montrer que toutes les autres semblables, quelque part qu'on les rencontre, sont fausses & apocryphes. Si un Prêtre, qui n'est point Moine, a peché avec une fille, il fera deux ans de penitence, & pendant les trois carêmes, il jeunera au pain & à l'eau le Lundi, le Mercredi, le Vendredi, & le Samedi: si c'est avec une Religieuse & par habitude, la penitence sera de cinq ans. Un simple Clerc, qui aura peché avec une fille, fera penitence six mois: un Chanoine de même. Si c'est frequemment, il fera deux ans de penitence. „ L'Auteur produit quelques autres Exemples de ces faux Canons sur des cas plus infames; & continue: „ Quiconque a tant soit peu de connoissance des Canons fait que la penitence d'un Prêtre tombé en fornication est de dix ans, pour ne point parler des plus severes; & pour les Laiques, de trois ans. Ainsi les Clercs, suivant ces prétendus Canons, qui ne leur imposent que six mois, seront traitez plus doucement que les

Lai-

(37) *Petrus Damianus, Opusc. VII.*

(38) *Rom. I. 32.*

Laïques. Mais, qui a fabriqué ces Canons? Il est certain que tous les Canons authentiques ont été publiez par les Conciles, ou par les Papes; & il n'est pas permis à aucun particulier d'en faire. Que si on demande l'Auteur de ceux-ci, on les trouvera différemment marquez en différens exemplaires. Quelques-uns les attribuent à Theodose (39), d'autres au Penitentiel Romain, d'autres les appellent Canons des Apôtres; preuve qu'en effet on n'en connoit point les Auteurs. Pierre Damien rapporte ensuite les Canons du Concile d'Ancyre, qui, pour les pechez dont il s'agit en ce Traité, ordonnent même aux Laïques des Penitences de vingt cinq ans. Il ajoute l'autorité de St. Basile, touchant les moindres approches de ces crimes; & celle du Pape Syrice, qui declare tout Laïque, mis en penitence, indigne de la Clericature. Il conclut en priant le Pape de décider, après avoir consulté les Canons & les hommes spirituels. Le Pape lui fit reponse (40), louant son Ouvrage, & avouant que, selon la severité des Canons, les degrés de pechez qu'il a marquez, meritent tous quatre la privation de tous les ordres: mais, usant de Clemence, il ne prononce la peine de Deposition que contre les Clercs les plus criminels: ce qui donne lieu de croire, que le nombre des coupables étoit trop grand pour les traiter à la rigueur. Le Pape aiant ecouté (41) trop facilement des Calomnies contre Pierre Damien, ce Saint homme lui écrivit avec beaucoup d'humilité & de fermeté; le priant de ne point le condamner sans examen, & ne desirant ses bonnes graces qu'autant qu'elles lui étoient utiles pour son salut.

L'an 1052. le Pape & le Roi de France autoriserent la Fondation de l'Abbaie de Chese-Dieu en Auvergne, petite Ville, qui, bien que considerable en elle-même, sera désormais très-fameuse dans l'Histoire, par l'Exil d'un Saint Prelat (42) que la Tyrannie de Rome vient d'y releguer. Le Fondateur de cette Abbaie fut un nommé Robert, qui acheva son Monastere, la même année 1052. C'est ce qui paroît (43) par une Bulle du Pape Leon IX. dattée du 2. jour de May, & par des Lettres patentes de Henri I. Roi de France dattées du 20. de Septembre, & souscrites de plusieurs Evêques & de plusieurs Seigneurs. Cette même année le Pape perdit un Ami fidele, par la mort d'Halinard Archevêque de Lion qui l'avoit presque toujours suivi, & qui avoit été avec lui à Benevent, à Capoue, au Mont-Cassin, & au mont Gargan (44); car, comme Halinard étoit fort éloquent, il servoit au Pape de Mediateur pour traiter de la Paix avec les Normans. Le Pape, se disposant à aller trouver l'Empereur sur la frontiere de Hongrie, ordonna à Halinard de

An de J.C.  
1051.

An de J.C.  
1052.

Fondation  
de l'Ab-  
baie de la  
Chese-  
Dieu.

Mort  
d'Halinard  
Ami du  
Pape.

(39) Ce Theodose doit être l'Archevêque de Cantorberi, à qui l'on a faussement attribué plusieurs Canons Penitentiaux.

(40) *Leo. IX. Epist. 17.*

(41) *Petr. Dam. Lib. I. Epist. 4.*

(42) C'est le Savant & Pieux Evêque de Senecy violemment persecuté par Mr. Tencin,

Archevêque d'Ambrun, comme je le dirai dans la Vie de Benoit XIII. qui occupe maintenant le St. Siege.

(43) *Mabillon, Observat. ad Vitam Roberti n. 8. Append. ad Lupum Ferr. edit. Baluz.*

(44) *Vita Halin. n. 8. Sec. 6. Bened. part. 2. p. 39.*

An de J.C.  
1052.

de demeurer à Rome, jusques à son retour. Alors, Hugues, ancien Evêque de Langres, qui étoit à la suite de l'Archevêque, pria le Pape de lui imposer une penitence pour obtenir l'absolution de son peché: mais le Pape, le voyant touché d'un veritable repentir, dit que ce qu'il avoit souffert suffisoit, & lui donna aussitôt l'absolution. Il lui fit même de grands presens, & lui permit de rentrer dans son Evêché. Halinard, étant à Rome prêt à se separer de Hugues, & des autres qui retournoient en France, fit un repas avec eux, où on lui servit un poisson empoisonné, & il en mourut le 29. de Juillet 1052.

Le Pape  
en Alle-  
magne.

Cependant, le Pape fit un troisieme voiage en Allemagne, pour empêcher la Guerre entre l'Empereur & André Roi de Hongrie. Ce Prince refusoit de continuer le Tribut que ses Predecesseurs paioient à l'Empereur, & le Pape avoit envoie plusieurs Nonces, pour persuader aux Hongrois de continuer cette marque de sujettion. Ils l'avoient promis, pourvu qu'on leur pardonnât le passé; & ce fut pour y faire consentir l'Empereur, que le Pape entreprit ce voiage. Il avoit encore un autre motif bien plus presant; c'étoit de demander à l'Empereur du secours contre les Normands établis en Italie, où ils faisoient de grands desordres, particulièrement contre les Eglises. Etant arrivé en Allemagne, il trouva l'Empereur disposé à accorder la Paix aux Hongrois; mais le Roi André, qui l'avoit engagé à ce voiage, ne la voulut plus; & le Pape, indigné de se voir ainsi le jouet de ce Prince, le menaça d'Excommunication; ce qui étoit alors plus terrible qu'une Armée de trois cens mille hommes. Leon revint avec l'Empereur, car ils avoient été jusques en Hongrie, & il passa le reste de l'année en Allemagne.

Reliques  
de St. De-  
nis.

Comme il étoit à Ratisbonne, les Moines de St. Emmeran lui firent voir des Reliques, qu'ils disoient être de St. Denys Areopagite, & premier Evêque de Paris; prétendant qu'elles leur avoient été données par l'Empereur Arnoul. On trouve (45) même une Bulle sous le nom de Leon IX. adressée au Roi de France & à ses sujets, qui porte, qu'en la presence & à la priere de ses Ambassadeurs, ces reliques ont été examinées, & verifiées être de St. Denis. Mais, outre que jamais auparavant on n'avoit parlé de cette translation à Ratisbonne, cette Bulle dattée du 7. d'Octobre 1052. passe pour fausse parmi les Savans, qui feroient bien d'ajouter, que les Reliques de St. Denis ne se trouvent nulle part; & que c'est sans fondement que l'on se vante de les posséder en France.

Fermeté  
de l'Ar-  
chevêque  
de Mayen-  
ce.

Le Pape & l'Empereur celebrerent à Vormes la fête de Noël cette même année 1052 (46). Le Pape dit la Messe solemnelle le jour de la fête, & le lendemain il fit officier Liupold, Archevêque de Mayence, parce que c'étoit dans sa Province. Un des Diacres de ce Prelat, après la premiere Oraison de la Messe, chanta une Leçon; car, c'étoit l'usage de quelques Egli-

(45) Tom. 9. Concil. p. 989. & 1071. Voyez Mabillon, Sec. 5. Bened. p. 115.

(46) Herman; Chronic. Chronic. Saxon. Abbas Ursperg.

Eglises d'en chanter plusieurs aux fêtes solennelles; mais, comme cet usage étoit contraire à celui de Rome, quelques-uns des Romains, qui étoient auprès du Pape, lui persuaderent d'envoyer défendre au Diacre de chanter. Le Diacre, qui étoit un jeune homme fier, refusa d'obéir; & quoique le Pape lui eut défendu une seconde fois, il n'en chanta pas moins haut la Leçon. Le Pape le fit appeler, & le degrada sur le champ. L'Archevêque de Mayence lui envoya redemander son Diacre. Le Pape le refusa, & l'Archevêque prit patience pour lors; mais, après l'Evangile & l'Offertoire, l'Archevêque s'assit dans son Siege, & protesta que ni lui, ni autre, n'achèveroit cet Office, si on ne lui rendoit son Diacre. Le Pape, ceda & le lui renvoya aussi-tôt revêtu de ses ornemens. *En quoi*, dit l'Auteur original, *on doit considerer la fermeté de l'Archevêque à soutenir sa Dignité, & l'humilité du Pape, qui voioit qu'il falloit ceder au Metropolitan dans sa Province.*

An de J.C.  
1052.

Ce fut-là que le Pape (47) renouvela les instances qu'il avoit faites auprès de l'Empereur pour retirer l'Abbaie de Fulde & plusieurs autres terres & Monasteres d'Allemagne, qui appartenoient à l'Eglise Romaine; surquoi, ils convinrent d'un échange; & l'Empereur, gardant ces terres, en ceda au Pape plusieurs au de-là des Monts, entr'autres Benevent (48) pour Bamberg. Le Pape se plaignoit aussi à l'Empereur des violences des Normans, qui s'étoient emparez des Terres de St. Pierre, & l'Empereur lui accorda des Troupes pour leur faire la Guerre. Plusieurs Allemans volontaires s'y joignirent, dans l'esperance du butin, & plusieurs scelerats bannis pour leurs crimes; & le Pape les reçut tous avec bonté.

Plaintes du  
Pape.

En retournant en Italie, il celebra à Augsbourg la Purification de l'an 1053. & la Quinquagesime à Mantoue (49). Là il voulut tenir un Concile, mais il fut troublé par faction de quelques Evêques, qui craignoient sa juste severité. Car, leurs Domestiques vinrent insulter ceux du Pape qui se croioient en sureté, étant devant l'Eglise, où l'on tenoit le Concile: enforte que le Pape fut obligé de se lever, & de sortir devant la porte pour faire cesser le bruit. Mais, sans respecter sa présence, ils s'opiniatroient de plus en plus à poursuivre à main armée ses gens desarmez, & les retirer de la porté de l'Eglise où ils vouloient se sauver: enforte que les flèches & les pierres voloient autour de la tête du Pape, & quelques uns furent blesez voulant se cacher sous son Manteau. On eut tant de peine à appaiser ce tumulte, qu'il fallut abandonner ce Concile; & le lendemain, comme on devoit examiner les Auteurs de la sedition pour les juger severement, le Pape leur pardonna de peur qu'il ne parût agir par vengeance. Il arriva à Rome pendant le Carême, & tint un Concile après Pâques, comme les années précédentes. Il ne nous en reste qu'une (50) Lettre aux Evêques de Venetie & d'Istrie, en faveur de Dominique Patriarche de Grade, autrement

An de J.C.  
1053.

Conciles  
en Italie.

(47) *Herman. Chronic.*  
(48) *Chr. Cass.*

(49) *Vita, Lib. II. c. 8.*  
(50) *Leon IX. Epist. 2.*

An de J.C.  
1053.

Le Pape  
fait la  
Guerre  
aux Nor-  
mans.

la nouvelle Aquilée; portant qu'elle sera reconnue Metropole de ces deux Provinces, suivant les Privileges des Papes; & que l'Evêque de Frioul sera renfermé dans la Lombardie, suivant les Constitutions de Gregoire II. & de Gregoire III. Ainsi fut terminée cette ancienne Contestation.

Après ce Concile, le Pape marcha contre les Normans avec ses Troupes (51). Ils demanderent la Paix, offrant de se rendre ses vassaux & de tenir de lui ce qu'ils avoient usurpé des Terres de l'Eglise. Mais le Pontife, saintement animé contr'eux, refusa ces propositions, voulant (52) qu'ils rendissent absolument ce qu'ils avoient pris de force, & leur ordonnant de s'en retirer. Les Normans, fondez sur le Droit de Conquête, rejetterent à leur tour cette Proposition comme impossible; & dirent qu'ils defendroient par les Armes, le Pais qu'ils avoient conquis par les Armes, ou qu'ils y mourroient. Ainsi, on en vint à une Bataille, qui fut donnée le 18. de Juin. Les Allemans, qui chargerent les premiers, battirent les Normans; & ils furent presque defaits: mais, leur corps de reserve aiant surpris & environné les troupes du Pape, les Italiens lâcherent le pied, & la plûpart des Allemans furent tuez en se defendant vaillamment. Les Normans remporterent une pleine victoire, mais très-sanglante: soit, dit Herman, parce qu'il convenoit mieux au Pape de combattre par les Armes spirituelles, que par les materielles, pour des biens de ce Monde: soit parce qu'il menoit avec lui grand nombre de Mechans attirés par l'impunité de leurs crimes, ou par l'esperance de contenter leur avarice: soit que la Justice de Dieu punit les nôtres pour quelque autre cause, que lui seul connoit.

Le Pape  
est fait pri-  
sonnier.

Le Pape attendoit l'évenement du combat, dans une petite Ville voisine, où les Normans l'assiégerent; & ne pouvant s'y defendre, il fut obligé de les absoudre de l'Excommunication prononcée contr'eux, & de se rendre lui-même leur Prisonnier (53). Ils le menerent avec honneur à Benevent; mais, ils l'y retinrent depuis le 23. de Juin 1053. jusqu'au 12. de Mars 1054. Il prit grand soin de la sepulture de ceux qui avoient été tuez dans le combat, & les fit mettre dans une Eglise ruinée qui se trouva proche: mais, les Normans eux-mêmes la rebâtirent, & y fonderent un Monastere. Pendant ce séjour à Benevent, le Pape menoit une vie très-austere (54). Il couchoit à terre sur un tapis, étant revêtu d'un cilice sur la chair, avec une Pierre pour chevet. Il dormoit peu, & recitoit toutes les nuits le Psautier avec des genuflexions innombrables. Il disoit encore le Psautier pendant le jour, outre la Messe & quantité d'autres prieres. Il faisoit aussi des aumônes immenses à tous les Pauvres qui se presentoient.

Lettre du  
Pape au  
Patriarche  
d'Antio-  
che.

Le Pape étoit encore Prisonnier des Normans, lorsqu'il reçut une Lettre de Pierre nouveau Patriarche d'Antioche, qui lui donnoit part de sa Promotion, & lui envoioit sa Profession de Foi, demandant sa Commu-  
nion

(51) *Herm. Chr.*

(52) *V. Geofr. de Malaterra, Liv. I, c. 14.*  
et 15.

(53) *Chr. Cass. Lib. II. c. 87.*

(54) *Wibert, Vita. Leon. IX. Lib. II, c. 12.*



nion (55). Le Patriarche avoit envoyé cette Lettre par un Pelerin de Jerusalem à Argyré Duc d'Italie, pour la faire tenir au Pape. Le St. Pere dans sa Reponse (56) loua le Patriarche de reconnoître la Primauté de l'Eglise Romaine, & l'exhortoit à soutenir la Dignité du Siege d'Antioche, qui est le troisieme du Monde, ce qu'il dit à cause du Patriarche de Constantinople, qui, s'étant attribué le second rang, rejettoit le Patriarche d'Antioche au quatrieme. Le Pape approuve la promotion Pierre, pourvu qu'elle soit canonique, & declare Catholique sa profession de foi; ensuite il met la sienne, selon l'usage; mais, il n'y compte que sept Conciles generaux.

Vers le même tems, le Cardinal Humbert, Evêque de Ste. Rufine, étant à Trani dans la Pouille, vit une Lettre écrite par Michel Cerularius Patriarche de Constantinople, & par Leon Evêque d'Acride Metropolitain de Bulgarie, adressée Jean Evêque de Trani. Cette Lettre commençoit ainsi: „ (57) La Charité nous a engagez à vous écrire, & par vous à tous les „ Evêques & les Prêtres des Francs, aux Moines, aux Peuples, & au Pape même, & à vous parler des Azymes & du Sabath, que vous observez, communiquant avec les Juifs. „ Michel & Leon montrent ensuite, que Jesus-Christ, après avoir célébré l'ancienne Pâque avec les Azymes, institua la nouvelle avec du pain levé, qu'ils soutiennent être le seul vrai pain. En second lieu, ils reprochent aux Latins d'observer le Sabath en carême, parce qu'ils jeûnent le Samedi; au lieu que les Grecs ne jeunoient, ni le Samedi, ni le Dimanche. Le troisieme Reproche est de manger des animaux suffoquez, & par conséquent du sang. Le quatrieme de ne point chanter *Alleluia* en Carême. Michel & Leon finissent cette Lettre, en exhortant l'Evêque de Trani à desabuser les autres sur ces points, comme il l'étoit déjà lui-même; & promettant, s'il le fait, de lui envoyer un Ecrit contenant des Veritez plus importantes.

Le Cardinal Humbert, aiant lû cette Lettre écrite en Grec, la traduisit en Latin & la porta au Pape, qui y fit une très-longue Reponse (58). Elle commence par un grand Lieu-commun sur la Paix, & une vehemente Declamation contre ceux qui l'ont violée. Ensuite, le Pape, s'adressant au Patriarche de Constantinople & à l'Evêque d'Acride, leur parle ainsi: „ On dit „ que, par une entreprise nouvelle, & une audace incroyable, vous avez „ condamné ouvertement l'Eglise Latine, sans l'avoir entendué, principalement parce qu'elle celebre l'Eucharistie avec des Azymes. L'Eglise „ Romaine commencera donc, après environ 1020. ans depuis la Passion de „ Notre Seigneur, à apprendre comment elle en doit faire la Memoire, „ comme s'il ne lui seroit de rien d'avoir été instruite par St. Pierre même. „ Le Pape continue à relever ce qu'il appelle les Heresies & les Erreurs

An de J.C.  
1053.

Lettre de  
Michel  
Cerularius.

Reponse  
du Pape  
aux Re-  
proches  
des Grecs.

(55) *Petri Epist. ad Domin. Castell. Mon. tom. 2. p. 133.*  
(56) *Leon IX. Epist. 5.*

(57) *Apud Baron. ad an. 1054.*  
(58) *Leon IX. Epist. I. ex Fleury, Hist. Ecol. Liv. LX. §. 2.*



An de J.C.  
1053.

reurs des Grecs, & particulièrement des Evêques de Constantinople; & foutient que Personne n'a droit de juger le Siege de Rome. L'Auteur de la Lettre ajoute, que l'Empereur Constantin, ne trouvant pas raisonnable que celui, à qui Dieu a donné l'Empire du Ciel, fut sujet à l'Empire de la Terre, accorda à St. Sylvestre, & à ses Successeurs, non seulement la Puissance & la Dignité Imperiale, mais les Ornemens & les Officiers convenables; & il ajoute: „ Mais, de peur que vous ne soupçonniez encore la Domination terrestre du St. Siege de s'appuier sur des Fables, nous rapportons quelque chose du Privilege de Constantin, pour établir la Verité, & confondre le Mensonge. „ Il rapporte la meilleure partie de cette fameuse Donation, qui est aujourd'hui reconnue pour fausse par tous les Savans, mais qui n'étoit pas alors revoquée en doute. Il reproche aux Grecs l'Usage d'ordonner des Eunuques même pour l'Episcopat; ce qui a donné occasion, ajoute-t'il, à ce que l'on dit publiquement, qu'une Femme a été placée sur le Siege de Constantinople; mais, ce crime seroit si abominable, que nous ne le pouvons croire. Il reproche au Patriarche Michel son Ingratitude contre l'Eglise Romaine sa Mere, qui a ordonné en quelques Conciles, que l'Evêque de Constantinople seroit honoré comme Evêque de la Ville Imperiale, sans préjudice néanmoins des Patriarches d'Alexandrie, & d'Antioche. „ Cependant, continue-t'il, on dit que vous avez fermé chez-vous toutes les Eglises des Latins; & que vous avez ôté les Monasteres aux Moines & aux Abbez, jusqu'à ce qu'ils vivent selon vos Maximes. Combien l'Eglise Romaine est-elle plus modérée! Puisqu'au dedans & au dehors de Rome, il y a plusieurs Monasteres & plusieurs Eglises des Grecs, sans qu'on les empêche de suivre les Traditions de leurs Peres. Au contraire, on les y exhorte, parce que nous savons que la différence des Coutumes selon les Lieux & les Tems ne nuit point au Salut, pourvû que l'on soit uni par la foi & la charité. „ Il dit enfin, qu'ayant vû leur Ecrit contre les Azymes adressé aux Evêques de la Pouille, il envoie quelques Passages des Peres, pour refuter leurs Calomnies, en attendant qu'il y reponde plus amplement. Mais, l'Empereur Constantin Monomaque, voulant s'attirer le secours des Allemans & des Italiens contre les Normans, & sachant le credit qu'avoit le Pape sur l'Empereur Henri, écrivit une Lettre au St. Pere, où il temoignoit un grand desir de retablir l'Union alterée depuis long-tems entre l'Eglise Grecque & la Latine; & il obligea le Patriarche Michel Cerularius d'écrire au Pape à même fin. Ces Lettres furent envoyées par un Officier la Garde-robe de l'Empereur, qui les rendit à Argyre Duc d'Italie, & celui-ci les fit tenir au Pape, vers la fin de l'an 1053.

Lettres  
aux Evê-  
ques d'A-  
frique.

Cependant, le Pape reçut des Lettres des trois Evêques des cinq qui restoient en Afrique sous la Domination des Musulmans. Ces trois Prelats se plaignoient des entreprises de l'Evêque de Gommi, & demandoient quel Metropolitan ils devoient reconnoître, parce que Carthage, aiant cessé d'être la Capitale, étoit tombée en ruines depuis long-tems. Le Pape leur écri-

écrivit deux Lettres; la premiere à Thomas, que l'on croit avoir été l'Evêque de Carthage, & à qui d'abord il temoigne la compassion qu'il a de l'Eglise d'Afrique, reduite à si peu d'Evêques, au lieu de deux cens cinquante que l'on voit dans les anciens Conciles. Ensuite, il declare que l'Evêque de Carthage est le Metropolitan d'Afrique, sans le consentement duquel l'Evêque de Gommi n'a aucun droit de consacrer, ou deposer des Evêques, ou de convoquer le Concile Provincial; mais seulement de regler son Diocese particulier. „ Au reste, ajoute-t'il, sachez que sans l'Ordre du „ Pape, on ne peut tenir de Concile general, ni prononcer de Jugement „ definitif contre un Evêque; ce que vous trouverez dans les Canons; „ c'est-à-dire, dans les fausses Decretales. Cette Lettre est datée du 5. de Decembre 1053. La seconde Lettre adressée aux deux autres Evêques nommez Pierre & Jean, contient la même Decision, & ajoute l'Etablissement des Metropoles, comme il est rapporté dans les fausses Decretales qui y sont citées.

An de J.C.  
1053.

En même tems, le Pape destinoit trois Legats pour envoyer à Constantinople, Humbert, Pierre, & Frideric. Humbert avoit été premierement Moine à Moyen-Moustier au Diocese de Toul, d'où il fut amené à Rome par Brunon son Evêque, lorsqu'il devint Pape; & il le fit Cardinal, Evêque de Blanche-Selves ou Sainte Rufine (59). Pierre étoit Archevêque d'Amalfi. Frideric étoit frere de Godefroi, Duc de Lorraine & de Toscane, & Parent du Pape & de l'Empereur Henri. Il étoit alors Diacre & Chancelier de l'Eglise Romaine, & fut depuis Pape. Ces Legats furent chargez de deux Lettres, l'une à l'Empereur Constantin Monomaque, l'autre au Patriarche Michel Cerularius, pour Réponses à celles que le Pape avoit reçues d'eux.

An de J.C.  
1054.

Legation  
à C. P.

Dans la Lettre à l'Empereur, le Pape le loue d'avoir fait le premier (60) des Propositions de Paix & de Concorde, après une si longue & si pernicieuse division. Ensuite, il raporte ainsi ce qui s'étoit passé entre lui & les Normands: „ Voiant une Nation estrangere & sans discipline s'élever par-tout „ contre les Eglises de Dieu, avec une fureur incroyable, & une impieté „ plus que Païenne; tuer les Chrétiens, & faire souffrir à quelques-uns des „ tourmens horribles, sans epargner les Enfans, les Femmes, ni les Vieil- „ lards, sans faire aucune différence entre les choses Saintes & les Profanes; „ depouiller Eglises, les bruler, & les abbatre entierement: voiant, dis- „ je, ces maux, j'ai souvent repris cette Nation de ses crimes, j'ai employé „ les instructions, les prieres, les menaces de la vengeance divine & hu- „ maine; mais, ce Peuple est demeuré si endurci, qu'il faisoit de jour en „ jour pis que devant. J'ai donc crû devoir attirer de tous côtés des se- „ cours humains, pour reprimer son audace: & etant accompagné selon „ que le peu de tems & le besoin pressant l'a permis, j'ai voulu conferer avec

Lettre à  
l'Empe-  
reur de  
C. P.

(59) *Wibert, Vita Leon. IX. V. Mabillon, Sac. 6. Bened. n. 9.*

(60) *Leon. IX. Epist. 7.*

An de J. C.  
1054.

„ avec le Duc Argyre votre fidele serviteur, & prendre son Conseil, nous  
 „ pour procurer la mort aux Normans, ou à quelque homme que ce soit ;  
 „ mais, pour ramener au moins, par la crainte des hommes, ceux qui ne crai-  
 „ gnent point les Jugemens de Dieu. Cependant, comme nous essaions de  
 „ les reduire par des exhortations salutaires, & qu'ils nous promettoient  
 „ par feinte toutes sortes de soumission, ils attaquèrent tout d'un coup les  
 „ gens de notre fuite. Mais, leur victoire leur donne encore à present plus  
 „ de tristesse que de joie ; car, suivant ce que vous avez bien voulu nous escri-  
 „ re pour notre consolation, ils ont à craindre une plus grande perte que  
 „ celle qu'ils avoient deja faite. Aussi ne nous desisterons-nous point de  
 „ cette entreprise, pour delivrer la Chrétienté, avec le secours que nous  
 „ esperons incessamment de l'Empereur Henri notre fils, & de vous. Et, par-  
 „ ce que le St. Siege de Rome a été trop long-tems occupé par des Mer-  
 „ cenaires, au lieu de Pasteurs, qui, ne cherchant que leurs interêts, ont  
 „ miserablement ravagé cette Eglise, la divine Providence à voulu que j'en  
 „ prisse la charge ; & , quoique je sente ma foiblesse, je n'ai pas peu d'éspe-  
 „ rance avec de si puissans secours. „ Il demande en suite à l'Empereur  
 Constantin la Restitution des Patrimoines de l'Eglise, situez dans les Païs  
 de son obéissance. Il se plaint de la Persecution que l'Archevêque Michel  
 fait à l'Eglise Latine, anathematizant tous ceux qui reçoivent le Sacrement  
 fait avec des azymes ; & de l'entreprise, par laquelle il pretend se soumettre  
 les Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche. Il declare que si Michel ne s'en  
 desiste, il ne peut avoir avec lui de Paix. Enfin, il recommande ses Le-  
 gats.

Lettre au  
Patriarche  
Michel.

Dans la Lettre (61) à Michel Cerularius, le Pape ne le qualifie qu'Ar-  
 chevêque de Constantinople, & dit avoir oui depuis long-tems des bruits  
 fâcheux contre lui. „ On dit, ajoute-t'il, que vous êtes Neophyte ; que  
 „ vous n'êtes point monté à l'Episcopat par les Degrez ; & que vous vou-  
 „ lez priver les Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche de leurs anciens Pri-  
 „ vileges, pour les soumettre à votre Domination. Vous prenez, par une  
 „ Usurpation sacrilege, le Titre de Patriarche Universel, quoique St. Pier-  
 „ re même, ni aucun de ses Successeurs, n'ait consenti à recevoir ce Titre  
 „ monstrueux. . . . Qui ne s'étonnera, ajoute-t'il, qu'après tant de Saints  
 „ & de Peres Orthodoxes, pendant 1020. ans depuis la Passion du Sauveur,  
 „ vous avez commencé à calomnier l'Eglise Latine ; anathematizant & per-  
 „ secutant publiquement tous ceux qui participent aux Sacremens faits avec  
 „ des Azymes ? Nous avons connu cette entreprise, & par le bruit com-  
 „ mun, & par la Lettre écrite sous votre nom aux Evêques de la Pouille,  
 „ où vous prétendez prouver, que notre Seigneur institua avec du Pain le-  
 „ vé le Sacrement de son Corps. „ Après avoir dit quelque chose pour re-  
 futer ce Sentiment, il renvoie à un Ecrit plus ample dont ses Legats sont  
 chargés. Cette Lettre est dattée du mois de Janvier 1054, & les Legats par-  
 tirent bientôt après.

Lc

(61) Leon. IX. Epist. 6.

An de J. C.

1054.

Mort de  
Leon IX.

Le Pape étoit toujours Prisonnier à Benevent, où il s'ennuioit beaucoup; & pour charmer son ennui, il s'occupoit, comme je l'ai déjà marqué, à des exercices de pieté. Bien qu'il eut alors plus de 50. ans, on (62) assure qu'il étudioit l'Écriture Sainte en Grec, probablement à cause du commerce qu'il étoit obligé d'avoir avec les Grecs. Il fut toujours dans l'affliction, depuis le jour que ses Troupes furent defaites par les Normans. Enfin, il tomba malade, & l'étoit déjà au jour de l'anniversaire de son Elevation au Pontificat, qui étoit le 12. de Fevrier: mais, il ne laissa pas de célébrer une Messe solemnelle pour la dernière fois. Ensuite, il fit souvenir le Comte Humfroi, l'un des Chefs des Normans, de la promesse qu'il lui avoit faite de le conduire jusques à Capouë toutes les fois qu'il voudroit y aller. Le Comte l'y conduisit lui-même avec une escorte considerable de Normans. Le Pape partit de Benevent le 12. de Mars: il se fit porter en litiere, & il demeura douze jours à Capouë. Il y fit venir Richer, Abbé du Mont-Cassin, qui l'accompagna jusques à Rome. Il demeura quelques jours au Palais de Latran. De-là, il se fit porter à St. Pierre, où il se fit donner l'extrême onction en presence de plusieurs Evêques, Abbez, & autres qui l'étoient venus visiter. Il reçut ensuite la Communion, & fit à Dieu une priere en Allemand, qui étoit sa langue naturelle, demandant d'être promptement delivré de sa maladie, soit par la Guérison, soit par la Mort. Enfin, il mourut le 19. d'Avril 1054. qui étoit la 26. année depuis qu'il fut ordonné Evêque de Toul, & la sixieme de son entrée dans le St. Siege, qu'il tint 5. ans, 2. mois, 9. jours. On a vû dans son Histoire, qu'il étoit d'une Fierté bien convenable à sa Naissance, mais peu digne de la Douceur Apostolique. On auroit tort de louer sa Simplicité, puis qu'il étoit politique jusqu'à la Fourberie, comme le Lecteur judicieux l'aura bien remarqué dans la fausse Relation que ce Pape fit à l'Empereur de Constantinople touchant les Normans. On pourroit encore le blamer d'avoir été trop entier dans ses sentimens. Cependant, Platine assure que ce Pape fut recommandable (63) pour sa pieté, l'innocence de sa vie, sa douceur, & sur-tout son Hospitalité. Il assure que sa maison étoit toujours ouverte aux Pauvres, & que se trouvant un jour à sa porte, il vit un lepreux, qu'il fit mettre dans son propre Lit; mais, le lendemain, on ne le trouva plus: & l'on crut que Jesus-Christ lui-même avoit revêtu cette forme, pour éprouver la charité de Leon. Il faut avouer qu'on s'est fait une si haute idée de la vertu de ce Pontife, que l'Eglise n'a pas fait difficulté de le mettre au rang des Saints (64): & on affirme qu'il se fit plusieurs Miracles à son Tombeau, outre ceux qu'il avoit faits de son vivant, & dont il est parlé dans la Chronique d'Herman, qui mourut la même année. Ce fut Leon IX. qui établit la Dignité d'Archi-Chancelier de l'Eglise Romaine, en fa-

veur

(62) *Wibertus, Vita Leo. IX. Lib. II. c. 12. Chr. Cass. II. c. 87.*

(63) *Platine, in Leon. IX.*

(64) *Martyrol. Roman. 19. April.*

An de J. C.  
1054.

veur d'Heriman, ou d'Herimon, Archevêque de Cologne (65): & l'on croit que cet Etablissement doit être de l'an 1049. On lui fait honneur de quelques Canonizations dont je ne parlerai point, pour ne pas charger mon Ouvrage d'un Fatras inutile.

## V A C A N C E

### DU St. SIEGE.

Reponse à  
Michel  
Cerularius  
par Humbert.

**A**près la mort de Leon IX., le St. Siege vaqua près d'un an: & comme, dans cet intervalle, il se passa des choses dignes de la curiosité du Public, j'ai jugé à propos d'en faire un Article particulier, de peur de confondre les faits & les idées; & pour ne pas supprimer des choses singulieres & interessantes. Les Legats, que le feu Pape avoit envoieez à Constantinople, y arriverent, & y furent reçus avec honneur, par l'Empereur Constantin Monomaque (1). Pendant leur sejour, le Cardinal Humbert, le premier des Legats, composa une ample Reponse à la Lettre de Michel Cerularius & de Leon d'Acride contre les Latins. Il raporte le Texte de cette Lettre divisée en plusieurs Articles, avec sa Reponse sur chacun: ainsi, c'est une maniere de Dialogue entre le Constantinopolitain qui objecte, & le Romain qui repond. En voici la Substance, telle que Mr. Fleury nous l'a donnée dans le soixantième Livre de sa belle & savante Histoire Ecclesiastique. Vous dites que c'est la charité & la compassion qui vous engagent à reprendre les Francs & le Pape même de judaïser, en observant les Azymes & le Sabath. Pourquoi donc negligez-vous ceux dont vous êtes chargés, souffrant chez vous des Jacobites & d'autres Heretiques, leur parlant, & mangeant avec eux? Il raporte ensuite l'Institution des Azymes: il cite les Chapitres XII. & XIII. de l'Exode, & le XXIII. du Levitique. Après ces textes, il ajoute: Pendant ces sept jours de la Pâque, nous mangeons du Pain levé comme à l'ordinaire, & nous ne les distinguons point à cet égard du reste des jours de l'année. Il est vrai que nous les fêtons; mais, vous les fêtez aussi. Quant au Sabath, nous travaillons le Samedi, comme les cinq jours précédens, & nous jeunons comme le Vendredi. C'est plutôt vous, qui judaïsez, faisant bonne chere les Samedis, & ne jeûnant point ceux du Carême hors un seul. Que s'il ne faut jeûner qu'un seul Samedi de l'année, en Memoire de la sepulture de Jesus-Christ, il faut donc aussi ne jeûner qu'un Vendredi, en memoire de sa Passion, & ne celebrer qu'un Dimanche en memoire de sa

(65) Raspon, in Basilic. Later. ad an. 1051. Bernard à Mallinckrot, de Archi-Cancellariis Sacri Imperii, cap. 5. Joannes Ciampinini, in Catalogo Sanctæ Rom. Eccl. Bibliothecariorum,

p. 40. & seq. Wibertus, Vita Leon. IX.

(1) Chronic. Cass. II. c. 18. ap. Baron. tom. II. p. 683. Fleury, Hist. Eccl. Liv. LX. §. 8. & suiv.

An de J.C.  
1054.

sa Resurrection (2). Vous dites que Jesus-Christ à la Cene prit du Pain nommé en Grec *Artos*, & vous insistez sur l'etymologie de ce nom, que vous tirez de ce que le pain est élevé & enflé par la fermentation, d'où vous concluez que l'Azyme, ou Pain sans levain, n'est pas proprement du Pain. Nous repondons, que ce raisonnement est puerile, & cette etymologie arbitraire: & nous rapportons plusieurs passages de l'Ecriture, même selon l'Edition Greque, où le Pain sans levain est nommé *Artos*, comme le Pain levé: entr'autres le Pain que l'Ange apporta à Elie & les Pains de proposition; puisque toute offrande devoit être sans levain: ainsi *Artos* en Grec, comme *Lehem* en Hebreu, signifie toute sorte de Pain. Humbert veut prouver ensuite, que Jesus-Christ a institué l'Eucharistie avec du Pain sans levain, parce que les jours de la Pâque étant commencez, il ne pouvoit, selon la loi, en avoir d'autre: car, il soutient, avec la plupart des Interpretes, que Jesus-Christ celebra la Pâques legale. En repondant au mepris que les Grecs temoignoient pour les Azymes, il dit: Nous ne mettons sur la table de Jesus-Christ que du Pain tiré de la Sacristie, dans laquelle les Diacres avec les Sous-Diacres, ou les Prêtres mêmes, revêtus d'habits sacrez l'ont paistri & préparé dans un fer, en chantant des Pseaumes. Au contraire, vous achetez votre pain levé du premier venu, souvent dans les boutiques, après qu'il a été manié par des mains sales. Et quelle raison pouvez-vous donner de ce que vos prenez avec une cuillier le Pain sacré mis en miettes dans le Calice? Jesus-Christ n'en usa pas ainsi: il benit un pain entier, & l'ayant rompu, le distribua par morceaux à ses Disciples, comme l'Eglise Romaine observe. L'Eglise de Jerusalem, la premiere de toutes, a gardé cette Sainte Institution. On n'y offre que des hosties entieres, que l'on met sur les patènes, sans avoir, comme les Grecs, une Lance de fer, pour couper l'Hostie, qui est mince, & de fleur de farine; & s'il reste quelque chose de la Sainte Eucharistie, on ne le brûle point, & on ne le jette point dans une fosse, mais on le ferre dans une boîte bien nette, & on en communie le Peuple le lendemain. Car, on y communie tous les jours, à cause du grand concours de Pelerins de toutes les Provinces Chrétiennes. Tel est l'Usage de Jerusalem & des Eglises qui en dependent: quant aux Grecs qui y demeurent, les uns suivent l'Usage du Pais, les autres le leur. Mais, d'enterrer l'Eucharistie, comme on dit que font quelques uns, ou la mettre dans une grande negligence, c'est n'avoir point la crainte de Dieu. L'Eglise Romaine en use comme celle de Jerusalem: nous mettons sur l'Autel des hosties minces, faites de fleur de farine, faines & entieres; & les ayant rompués, après la consecration, nous en communions avec le Peuple; ensuite, nous prenons le Sang tout pur dans le Calice. Comme les Grecs insistoient sur ce que les Azymes appartiennent à l'ancienne Loi, Humbert mon-

(2) De tous tems, les Latins jeûnoient les Samedis de Carême, & des Quatretems. Le reste de l'année, ils se contentoient de s'abstenir, les Samedis, de la Chair, Encore

cette abstinence n'avoit-elle commencé que l'an 1033. *Mabillon, Pref. Sac. 5. Bened. 2. 116. Glabert, Hist. Lib. IV. c. 5.*

An de J.C.  
1054.

montre fort au long, qu'elle étoit sainte, bien qu'imparfaite. Il observe qu'elle ordonnoit aussi des offrandes de pain levé, d'où il s'enfuit que l'on devoit aussi rejeter ce Pain comme appartenant à la Loi Moïsaïque. Il conclut, qu'il n'y a que la Loi Ceremoniale d'abolie. Sur le Reproche de manger du sang & des viandes suffoquées, Humbert demande aux Grecs, pourquoi, sur ce point, ils veulent observer l'ancienne Loi, qu'ils méprisent tant sur les Azymes? Ensuite, il ajoute: Ce n'est pas que nous voulions soutenir contre vous l'Usage du Sang & des Viandes suffoquées: nous les avons aussi en horreur, suivant la tradition de nos Peres; & nous imposons une rude penitence à quiconque en mange, hors un peril extrême de mourir de faim: car, nous tenons pour Loix Apostoliques toutes les anciennes Coutumes, qui ne soient point contre la foi. Quant à l'*Alleluia*, ce n'est point seulement à Pâques, que nous le chantons, mais tous les jours de l'année, excepté neuf semaines, où nous nous appliquons particulièrement à effacer les fautes du reste de l'année. Il finit, en reprochant aux Grecs plusieurs Abus: de rebaptiser les Latins, d'enterrer les restes de l'Eucharistie, de permettre aux Prêtres l'usage du Mariage, de refuser la Communion ou le Baptême aux femmes en peril pendant leurs couches ou leurs incommoditez ordinaires, de ne point baptizer les Enfans avant huit jours au hazard de les envoyer au feu éternel, de condamner les Moines qui portent des caleçons ou qui mangent de la chair étant malades. Le Cardinal Humbert composa en Latin cette Reponse, qui fut traduite en Grec, & publiée par ordre de l'Empereur Constantin.

Reponse à  
Nicetas  
Pectorat.

Le même Cardinal Legat repondit aussi à un Ecrit composé contre les Latins par un Moine de Stude, qui étoit en grande reputation chez les Grecs. Son nom étoit Nicetas, & son surnom Stethatos, que les Latins avoient traduit par Pectorat. Cet Ecrit contenoit les mêmes Reproches, que celui de Michel Cerularius, & sur les mêmes Preuves: mais Nicetas ajoutoit, que les Latins rompoient le Jeûne en celebrant la Messe tous les jours de carême, parce que, la disant à l'heure de Tierce, ils ne jeûnoient pas jusques à None: au lieu que les Grecs, les jours de Jeûne ne celebrent que la Messe des présanctifiez, sans consacrer, & à l'heure de None, comme ils font encore. Nicetas soutient ensuite les Mariages des Prêtres, attribuant le Canon qui les autorise au sixieme Concile, où il dit que présidoit le Pape Agathon; & il se fonde par-tout sur des Pieces apocryphes, comme les Canons & les Constitutions attribuées aux Apôtres. Ce fut à Constantinople, que le Cardinal Humbert lui repondit, & d'un stile encore plus aigre, que celui de Nicetas. Il le reprend de ce qu'il cite des Ecrits Apocryphes; mais (3) il en cite aussi lui-même. Au reste, il relève fort bien son Adversaire sur le Pape Agathon, qui ne présida pas au sixieme Concile en personne, mais seulement par ses Legats. Il ajouta, ce que nous ne trouvons point dans les Actes de ce Concile, que l'Empereur Constantin Pogonat

in-

(3) Fleury, Hist. Eccl. Liv. LX. §. 7.

interrogea les Legats de la maniere dont l'Eglise Romaine offroit le St. Sacrifice, & qu'ils repondirent: Dans le Calice, on ne doit pas offrir du vin pur, mais mêlé d'eau; l'Hostie, au contraire, ne doit avoir aucun mélange de levain, & le St. Sacrifice ne doit pas être célébré sur de la foye ou sur une étoffe teinte, mais sur un linge blanc, qui représente le linceul de la sepulture, comme nous lisons que St. Sylvestre l'a ordonné. Humbert rejette ensuite l'Autorité des Canons de Trulle, attribuez par les Grecs au sixieme Concile, & soutient qu'ils n'ont jamais été reçus par l'Eglise Romaine; ajoutant, que si le Pape Agathon avoit voulu changer les Traditions de ses Predecesseurs, les Romains ne l'auroient pas écouté. Il dit ensuite: Nous jeûnons exactement tous les jours de Carême, jusques à faire quelquefois jeûner avec nous des enfans de dix ans. Nous n'en exceptons que le Dimanche, suivant l'autorité des Peres, particulièrement du Concile de Gangres, qui ne défendent de jeûner que ce Saint Jour, & non pas le Samedi. Il traite Nicetas de Stercoraniste, nom odieux, que l'on donnoit à ceux qui croioient que l'Eucharistie, comme les autres viandes, étoit sujette à la digestion & à toutes ses suites; ce qu'il ne paroît pas que Nicetas ait jamais dit: mais, Humbert tire cette Consequence de ce qu'il dit que la Communion rompt le Jeûne. Or, dit-il, qui reçoit le Corps de Jesus-Christ, reçoit la vie éternelle, & non pas une viande corruptible. Nous le prenons, ajoute-t'il, en très-petite quantité, pour n'en pas degouter les hommes charnels; & il ne faut pas douter, que dans la moindre particule on ne reçoive la vie toute entiere, c'est-à-dire, Jesus-Christ. Mais, soit que nous disions la Messe à Tierce, à None, ou à quelqu'autre heure, nous la célébrons parfaite, & nous ne réservons point une partie de l'oblation, pour célébrer cinq jours durant une Messe imparfaite; parce que nous ne lisons point que les Apôtres en aient usé de la sorte. Notre Seigneur lui-même, après avoir beni le pain, ne le réserva pas pour le lendemain: il le rompit, & le distribua aussi-tôt. Nous n'ignorons pas que nos Peres ont établi l'Usage de célébrer la Messe à l'heure de Tierce le Dimanche & les Fêtes solennelles, à cause de la Descente du St. Esprit. Mais, on ne peche pas pour cela, en célébrant les jours de jeûne à l'heure de Nones, ou de Vêpres; puis que Notre Seigneur lui-même a institué ce grand Sacrement le soir, & a accompli son Sacrifice en expirant à l'heure de None: c'est pourquoi, bien que ces heures de Tierce & de None soient plus convenables, néanmoins, à quelque heure qu'on dise la Messe, à cause d'un voiage, ou par quelque autre nécessité, on ne rompt pas le jeûne; comme on ne le rompt point en célébrant la Messe la nuit de Noël. Au reste, nous ne nous soucions pas d'apprendre le Rit de votre Messe, parce que nous y trouvons une grande négligence. Quand vous rompez le pain sacré, vous ne vous mettez pas en peine des miettes qui tombent de côté & d'autre; ce qui arrive encore, quand vous essuiez les patenes avec des feuilles de palme, ou des brosses de foye de porc. Quelques-uns d'entre vous ferment le Corps de Jesus-Christ avec si peu de reverence, qu'ils en combent les boëtes, & les pressent avec la



An de J.C.  
1054.

main, de peur qu'il n'en tombe. Ils consomment les restes comme du pain commun, jusques à s'en degouter; & s'ils ne peuvent tout prendre, ils l'enterrent, ou le jettent dans un puits. Comme Nicetas avoit relevé l'abstinence des Grecs pendant le Carême, Humbert lui reproche que plusieurs d'entr'eux jeûnoient peu, ou point du tout; & que quelques-uns apportoient des Legumes, ou d'autres viandes, pour manger dans l'Eglise. Quant à nous, continue-t'il, nous tâchons d'observer exactement ce Jeûne de quarante jours; & nous ne souffrons pas que personne le rompe en quoique ce soit, si-non en cas de griève maladie. Et il n'est pas permis chez nous, comme chez vous, après l'unique repas, de prendre des fruits ou des herbes les jours de jeûne. Humbert finit cette longue Reponse par l'article du Mariage des Prêtres, sur lequel il accuse les Grecs de l'Herésie des Nicolaites; & prononce enfin Anathème à Nicetas, s'il ne se retracte.

Retraction  
de  
Nicetas.

L'Empereur Constantin Monomaque étant infiniment intéressé à ménager les Legats du St. Siege pour les raisons que j'ai dites, on presume aisément que Nicetas, destitué de tout appui, étoit hors d'état de soutenir ses Sentimens contre une si grande Autorité. Ainsi, ce pauvre Moine fut contraint de se retracter; ce qui se passa de la maniere suivante (4). Le jour de la St. Jean, 24. de Juin la même année 1054, les trois Legats du Pape vinrent au Monastere de Stude à Constantinople; & là, en presence de l'Empereur, le Moine Nicetas Pectorat, à l'instance des Legats, anathematiza l'Ecrit publié sous son nom contre le St. Siege & toute l'Eglise Latine, intitulé: *De l'Azyme, du Sabbath, & du Mariage des Prêtres*. De plus: il anathematiza tous ceux qui nieroit que l'Eglise Romaine fût la premiere de toutes les Eglises, ou qui oseroient reprendre en quelque point sa Foi toujours Orthodoxe. Aussi-tôt, à la poursuite des Legats, l'Empereur fit bruler, en presence de tout le Monde, le Livre de Nicetas; & on se retira. Le lendemain, Nicetas alla trouver les Legats hors de la Ville au Palais de Pige où ils demeuroient; & aiant reçu d'eux la solution de ses difficultez, il anathematiza encore tout ce qu'il avoit dit, ou fait, ou entrepris, contre le St. Siege. Ainsi, ils le reçurent en leur Communion, & il devint leur Ami particulier.

Excommunication  
de  
Michel  
Cerularius.

Tout ce que les Legats avoient écrit contre les Grecs fut traduit du Latin par ordre de l'Empereur, & gardé à Constantinople. Et comme le Patriarche Michel ne vouloit, ni parler aux Legats, ni même les voir, ils allerent à Sainte Sophie, le Samedi 16. de Juillet à l'heure de Tierce, comme le Clergé étoit préparé pour la Messe: & après s'être plaint de l'obstination de Michel, ils mirent sur le grand Autel un Acte d'Excommunication en presence du Clergé & du Peuple; & étant sortis aussi-tôt, ils secouerent la poussiere de leurs pieds, suivant l'Evangile, pour leur servir de temoignage en criant, *Que Dieu le voye & qu'il juge*. Ensuite, aiant reglé les Eglises des Latins, qui étoient à Constantinople, & prononcé Anathème contre

tous

(4) Narrat. ap. Baron. an. 1055. Tom. 9. Concil. p. 992.

tous ceux qui desormais communioient de la main d'un Grec blâmant la Messe des Latins, ils prirent congé de l'Empereur, & reçurent ses Prefens, tant pour Saint Pierre que pour eux. Ils partirent le 18. de Juillet pour retourner à Rome, bien satisfaits de leurs Exploits Heroïques. Mais, deux jours après, comme ils étoient à Sélimbrie, ils reçurent une Lettre de l'Empereur, qui les rappelloit à Constantinople, à l'instance priere de Michel, qui promettoit enfin de conferer avec eux. Ils revinrent donc le même jour en diligence au Palais de Pige, croiant avoir trouvé l'occasion de foumettre l'Eglise d'Orient à celle de Rome. Ils trouvèrent une erreur enorme dans leur calcul; car, Michel aiant appris leur retour, voulut les obliger à se trouver le lendemain à Ste. Sophie, pour tenir un Concile. L'Empereur ne voulut point qu'on tint de Concile qu'il n'y fut present; & comme Michel s'y opposoit absolument, l'Empereur fit aussitôt partir les Legats. La protection trop visible, que Constantin Monomaque accordoit aux Occidentaux, fouleva le Peuple contre lui, sous pretexte, qu'au mepris de sa Dignité, & des Privileges de l'Eglise de Constantinople, il avoit été d'intelligence avec les Legats; ce qui n'étoit que trop veritable. En sorte que l'Empereur fut contraint de faire fouetter & emprisonner Paul & son fils Smaragde Interpretes des Latins, & de les livrer à Michel: & le tumulte fut appaisé. Grand Exemple, qui apprend aux Souverains à tenir le Clergé dans la Basse de son Origine; ou, si malheureusement il lui ont donné trop de Credit, à ne point commettre leur Autorité dans les Différends des Ecclesiastiques, à moins qu'ils ne soient en état de les humilier. Cependant, l'Empereur envoya après les Legats, qui, étant déjà chez les Russes, lui envoierent un Exemplaire de l'Excommunication; & Constantin Monomaque, resolu de se vanger du Patriarche Michel, ôta les Charges à ses Amis & à ses Parents.

L'Excommunication dont il s'agit portoit en tête les noms des Legats & contenoit en substance: „ Nous avons été envoyé par le St. Siege de Rome en cette Ville Imperiale, pour connoître la verité des rapports qu'on lui en avoit faits, & nous y avons trouvé beaucoup de bien, & beaucoup de mal. Car, quant aux Colonnes de l'Empire, les Personnes constituées en Dignité, & les sages Citoyens, elle est très-Chrétienne & tres-Orthodoxe: mais, quant à Michel nommé abusivement Patriarche, & ses Fauteurs, on y seme tous les jours beaucoup d'Herésies. Ils vendent le don de Dieu comme les Simoniaques: ils rendent Eunuques leurs hôtes, comme les Valefiens, & ensuite les élevent non-seulement à la Clericature, mais à l'Episcopat. Imitant les Ariens, ils rebaptisent des gens bapés au nom de la Sainte Trinité, principalement les Latins. Comme les Donatistes, ils disent que hors l'Eglise Greque, il n'y a plus dans le Monde, ni Eglise de Jesus-Christ, ni vrai Sacrifice, ni vrai Baptême. Comme les Nicolaïtes, ils permettent le Mariage aux Ministres de l'Autel. Comme les Severiens, ils disent que la Loi de Moïse est maudite. Comme les Macedoniens, ils ont retranché du Symbole, que le St. Esprit procede

An de J.C.  
1054.



An de J.C.  
1054.

„ du Fils. Comme les Manichéens, ils disent entr'autres choses, que tout  
 „ ce qui a du levain est animé. Comme les Nazaréens, ils gardent les Pu-  
 „ rifications Judaïques. Ils refusent le Baptême aux enfans qui meurent  
 „ avant le huitieme jour, & la Communion aux femmes en couche; &  
 „ ne reçoivent point à leur Communion ceux qui se coupent les cheveux &  
 „ la barbe, suivant l'usage de l'Eglise Romaine. Michel, admonesté par les  
 „ Lettres du Pape Leon à cause de ces erreurs & de plusieurs autres excès  
 „ qu'il a commis, n'en a tenu compte; & de plus, comme nous voulions  
 „ reprimer ces maux par des voies raisonnables, il a refusé de nous voir &  
 „ de nous parler, ni de nous donner des Eglises pour celebrer la Messe.  
 „ Comme, dès auparavant, il avoit fermé les Eglises des Latins, les nom-  
 „ mant Azymites, les persecutant par-tout & en leur personne, anathema-  
 „ tizant le St. Siege, au mepris duquel il prend le Titre de Patriarche œcu-  
 „ menique: N O U S, par l'Autorité de la Sainte Trinité, du St. Siege  
 „ Apostolique, des sept Conciles, & de toute l'Eglise Catholique, souf-  
 „ crivons à l'Anathême que le Pape a prononcé, & nous disons: Michel  
 „ Patriarche abusif, Neophyte revêtu de l'Habit Monastique par la seule  
 „ crainte des hommes, & diffamé pour plusieurs crimes; & avec lui Leon,  
 „ dit Evêque d'Acride, & Constantin Sacellaire de Michel, qui a foulé  
 „ de ses pieds profanes le Sacrifice des Latins: eux & tous leurs Sectateurs  
 „ soient Anathêmes avec les Simoniaques, les Hérétiques qui ont été nom-  
 „ mez & tous les autres, & avec le Diable & ses Anges, s'ils ne se conver-  
 „ tissent. *Amen, amen, amen.* „ Les Legats prononcerent de vive voix  
 une autre Excommunication en presence de l'Empereur & des Grands, en  
 ces termes: *Quiconque blamera opiniatement la Foi du St. Siege de Rome, &  
 son Sacrifice, soit Anathême; & ne soit point tenu pour Catholique, mais pour He-  
 retique Prozymite, c'est-à-dire, Défenseur du Levain.* Ces Heresies impu-  
 tées aux Grecs n'étoient la plupart que des Consequencés tirées de leur Doc-  
 trine, ou de leur Conduite; mais, ils ne les avouoient pas. Tant il est  
 vrai, qu'on ne sauroit trouver une parfaite Equité dans les Jugemens de l'E-  
 glise!

Decret de  
Michel  
Cerularius.

Ce Coup d'Autorité, ou, pour mieux dire, cette folle Entreprise des Legats  
 de Rome, aigrit au lieu d'étourdir Michel Cerularius. Ce Patriarche,  
 voyant que, pour guerir cette playe profonde, il falloit avoir recours à des  
 remedes plus violens que le mal, fit un Decret contre cette Excommunica-  
 tion, à la tête duquel sont nommez apres lui douze Metropolitains & deux  
 Archevêques. Ce Decret, qu'Allatius a donné au Public (5), por-  
 te en substance: „ Des hommes impies, sortis des Tenebres de l'Occi-  
 „ dent, sont venus en cette pieuse Ville, d'où les sources de la Foi Orthodo-  
 „ xe se font repandues par tout le Monde, & ont entrepris de corrompre  
 „ la saine Doctrine, par la diversité de leurs Dogmes: jusques à mettre sur  
 „ la Sainte Table un Ecrit portant Anathême contre nous & contre tous  
 „ ceux

(5) *Ap. Allatium, de Libr. Eccles.*

„ ceux qui ne se laissent pas entrainer à leurs erreurs. Nous reprochant, en-  
 „ tr'autres choses, de ne nous pas raser la Barbe comme eux, de communi-  
 „ quer avec les Prêtres mariez, de ne pas corrompre le Symbole par des paro-  
 „ les étrangères „ Il rapporte des Autoritez que les Grecs emploioient pour  
 „ soutenir ces trois Articles, & il ajoute parlant des Legats: „ Ils ont supposé  
 „ qu'ils venoient de Rome, & qu'ils étoient envoiez par le Pape: mais, en  
 „ effet, ils sont venus d'eux-mêmes par les artifices d'Argyre, & ont fabriqué  
 „ des Lettres au nom du Pape, comme on a reconnu entr'autres par la fauf-  
 „ seté des sceaux. L'Ecrit donc qu'ils ont dressé contre nous, aiant été  
 „ mis par eux sur l'Autel, en présence des Sous-Diacres de la seconde Se-  
 „ maine, ces Sous-Diacres ont voulu les obliger à le reprendre, & il a  
 „ été jetté par terre: mais, nous l'avons pris, afin que les blasphèmes qu'il  
 „ contient ne soient pas rendus publics. Nous l'avons fait traduire de La-  
 „ tin en Grec par le Protospataire Cosme, Romain le Roux, & le Moine  
 „ Jean Espagnol, & il contient ce qui suit. „ Il raporte l'Acte d'Excom-  
 „ munication fidèlement traduit, & il ajoute: „ Ne voulant pas laisser im-  
 „ punie une telle Insolence, nous en parlâmes à l'Empereur; &, comme il  
 „ y avoit un jour qu'ils étoient partis, il envoya les rappeler en cette Ville.  
 „ Mais, ils ne voulurent, ni nous venir trouver, ni paroître dans le grand  
 „ Concile, ni donner aucune reponse sur les Impietez qu'ils avoient profes-  
 „ sées: voulant soutenir leur Ecrit, & même y ajouter ce que l'Empereur  
 „ nous fit dire de leur part à nous & au Concile. Cependant, l'Empereur  
 „ ne voulant pas les contraindre à se presenter, parce qu'ils paroissoient re-  
 „ vêtus du Titre de Legats, ni laisser une telle Audace impunie, il nous en-  
 „ voia une Lettre, qui portoit: *Aiant examiné ce qui s'est passé, j'ai trouvé*  
 „ *que la source du mal vient des Interprètes, & de la part d'Argyre. Quant*  
 „ *à ces étrangers apostiez par d'autres, je n'ai rien à faire contr'eux; mais je*  
 „ *vous envoie les coupables, après les avoir fait souetter pour servir d'exemple à*  
 „ *d'autres. Pour l'Ecrit, il sera brulé publiquement, après que l'on aura ana-*  
 „ *thematizé ceux qui l'ont conseillé, publié, écrit, ou qui en ont été complices.*  
 „ *J'ai aussi fait mettre en prison le Vestarque, gendre d'Argyre & son fils, pour*  
 „ *les punir de cette supposition.* Suivant cet ordre de l'Empereur, l'Ecrit im-  
 „ pie, avec ceux qui l'ont fait ou publié & leurs complices, ont été anathe-  
 „ matizés dans la grande Sale du Conseil, en présence de ceux que l'Empereur  
 „ avoit envoiez; & il a été ordonné que le 24. du present mois de Juillet,  
 „ auquel jour on a accoutumé de lire publiquement le Decret du cinquié-  
 „ me Concile, on publiera le même Anathème. L'Original de l'Ecrit im-  
 „ pie n'a point été brulé: mais, on l'a déposé au Cabinet du Cartophylace,  
 „ pour la perpetuelle condamnation de ceux qui ont proferé de tels Blaf-  
 „ phêmes. Or, il faut sçavoir que le 20. jour de ce mois, quand ils furent  
 „ anathematizés, tous les Metropolitains & les Archevêques, qui se trou-  
 „ voient en cette Ville, y furent presens. „

Pour donner une Idée plus parfaite de ce Demelé scandaleux de l'Eglise  
 Latine avec les Grecs, on me permettra de raporter la substance de deux

An de J.C.  
 1054.

Nouveaux  
 Eclaircis-  
 semens sur

An de J. C.

1054.

cette Af-  
faire.

Lettres de Michel Cerularius à Pierre d'Antioche; & de suivre encore Mr. Fleury (6). „ Il y a quelque tems, dit le Patriarche de Constantinople, „ qu'ayant appris de ceux qui viennent ici de l'ancienne Rome, la vertu, la „ noblesse, & la science du Pape, qui vient de mourir, je lui écrivis as- „ sez amplement, & avec beaucoup d'humilité, touchant la concorde & la „ réunion sur les sujets de scandale contre la foi qu'on leur attribue, com- „ me vous pourrez voir vous même par la Lettre. Mon intention étoit, „ tant de gagner le Pape lui-même, que de nous attirer par son moien du „ secours contre les Francs, „ c'est-à-dire contre les Normans d'Italie, „ contre lesquels les Grecs savoient que le Pape étoit irrité, & qu'il avoit „ grand credit auprès de l'Empereur Henri. „ Je donnai, continuë Michel, „ cette Lettre au Vestiarite qui étoit chargé de celle de l'Empereur au Pa- „ pe, esperant qu'il les rendroit l'une & l'autre & nous en rapporteroit la „ Reponse. Mais, cet Officier, étant arrivé auprès d'Argyre Duc d'Italie, se „ laissa surprendre, & lui remit les Lettres, sous prétexte de les envoyer au „ Pape plus promptement. Cependant Argyre, comme nous en sommes très- „ bien informez étant toujours mal intentionné pour l'Empire, prit l'argent „ que l'Empereur envoioit, & le tourna à son profit; & quant aux Lettres, il „ usa de cet artifice. Il fit venir des gens en qui il avoit une confiance par- „ ticuliere, dont l'un avoit été Evêque d'Amalfi, & depuis chassé de cette „ Eglise pour de bonnes raisons, enforte qu'il est demeuré fugitif depuis „ cinq ans: l'autre (le Cardinal Humbert) a seulement le titre d'Archevê- „ que, & on ne peut dire où est son Evêché. Il donna au troisieme le Ti- „ tre de Chancelier de l'Eglise Romaine, pour s'en servir à ses desseins, „ comme d'une forteresse imprenable. Ensuite, aiant ouvert ma Lettre, „ il en composa une pour moi sous le nom du Pape, & en aiant chargé ces „ Misérables, voiez la malice & la fourberie! il leur persuada de me les ap- „ porter à Constantinople. Quand ils y furent arrivez, ils se presenterent „ premierement à l'Empereur, avec un air, un habit, une demarche d'u- „ ne extrême arrogance. Mais, quand ils vinrent me trouver, qui „ pourroit exprimer leur Insolence, leur Vanité, leur Effronterie? Ils „ ne me dirent pas une parole, ils ne firent pas la moindre incli- „ nation de tête, & ne voulurent pas me rendre le Salut accoutu- „ mé, ni s'asseoir derrière les Metropolitains qui étoient avec moi dans „ la Sale. Ils le prenoient à injure. Pour quoi ne dis-je pas ce qui est „ encore plus insensé? Ils ne s'humilierent pas même devant l'Em- „ pereur. Ils entrerent dans le Palais avec la croix & des bâtons à la main. „ Ils se contenterent donc de me donner une Lettre scellée, & se retirerent „ aussi-tôt: mais, l'aiant considerée attentivement pour l'ouvrir, je trouvai „ le Sceau falsifié & la Lettre pleine d'artifice & de fourberie. Car, elle „ contenoit nettement ce qu'Argyre m'avoit dit souvent étant à Constanti- „ nople, principalement touchant les Azymes, & qui m'a obligé de l'ex-

com-

(6) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LX. §. 12.*

„ communier jusques à quatre fois. Je vous envoie la Copie de ma Lettre  
 „ au Pape, & la Traduction Greque de celle du Pape, que m'ont apportée  
 „ ces Scelerats, afin que vous connoissiez mieux la verité. Cette Fourbe-  
 „ rie a été encore mieux decouverte par l'Archevêque de Trani, qui est  
 „ venu ici, & nous a tout déclaré, comme je l'ai dit à l'Empereur. Au  
 „ reste, il m'est revenu, que vous, le Patriarche d'Alexandrie, & celui de  
 „ Jerusalem, avez mis ce Pape dans les sacrez Dyptiques. Mais, vous êtes  
 „ trop instruits, pour ne pas savoir, que, depuis le sixieme Concile, le Pape  
 „ a été ôté des Dyptiques dans nos Eglises, à cause que Vigile, qui l'étoit  
 „ alors, ne voulut pas venir à ce Concile, & anathematizer les Ecrits de  
 „ Theodoret, de Cyrille, & d'Ibas. On dit aussi que ces deux Prelats re-  
 „ çoivent ceux qui mangent des Azymes, & qu'eux-mêmes emploient  
 „ quelquefois des Azymes dans le Saint Sacrifice. Mais, comme je n'ai per-  
 „ sonne en main pour m'a informer, & que je ne m'en fierois pas à d'au-  
 „ tres, je vous prie de vous en enquerir exactement & de me le faire savoir.  
 „ Or, le Duc d'Antioche Sclerus m'a mis entre les mains une copie de la  
 „ Lettre que vous avez écrite à l'Evêque de Grade ou d'Aquilée; & l'ayant  
 „ parcourüe, j'ai trouvé que vous y parlés au long des Azymes, sans rien  
 „ dire des autres Erreurs des Romains, qui sont bien plus considera-  
 „ bles. Peut-être cet Evêque vous a-t'il écrit ainsi, parce que je lui en  
 „ ai écrit: mais, il n'en a jamais rien fait savoir au Pape, ni à aucun  
 „ autre de ses Evêques, hors la Lettre dont je vous envoie copie; & l'on  
 „ voit par leurs Ecrits & leurs Actions, que ce ne sont que des menteurs &  
 „ des fourbes. Sachez donc qu'outre cette Erreur des Azymes, connuë  
 „ de tout le Monde, les Romains en ont plusieurs qui obligent à s'éloi-  
 „ gner d'eux. Ils judaïsent en plusieurs autres manieres: ils mangent des  
 „ viandes suffoquées, ils se rasent, ils gardent le Sabath, en mangeant les  
 „ viandes immondes. Leurs Moines mangent de la chair & du lard. La pre-  
 „ miere Semaine de Carême, ils ne quittent la chair qu'avec les Laitages.  
 „ Ils mangent de la chair le Mercredi, le Vendredi, ils mangent du fro-  
 „ mage & des œufs, & jeunent le Samedi tout le jour. Ils ont fait cette  
 „ Addition au Symbole: *Et au St. Esprit Seigneur Et vivifiant, qui procede*  
 „ *du Pere Et du Fils.* Et à la Messe ils chantent: Un Seigneur Jesus-Christ,  
 „ pour la gloire du Pere par le St. Esprit. De plus, ils défendent le Ma-  
 „ riage aux Prêtres: c'est-à-dire, qu'ils ne veulent point que ceux qui ont  
 „ des femmes reçoivent l'ordination: deux freres épousent les deux sœurs.  
 „ A la Messe, au tems de la Communion, un des Officians embrasse les autres.  
 „ Leurs Evêques portent des anneaux aux mains, pour marque, disent-ils,  
 „ que leurs Eglises sont leurs Epouses. Ils vont à la guerre, souillent leurs  
 „ mains de sang, & sont tuez après avoir tué leurs ames. On nous a assuré  
 „ qu'ils donnent le Batême par une seule immersion, & qu'ils emplissent de sel  
 „ la bouche de ceux qu'ils baptisent. Au lieu de dire dans l'Apôtre (7):

Us

(7) 1. Cor. V. 5. Galat. V. 9.

An de J. C.  
1054.

„ *Un peu de levain leve toute la pâte*: ils disent qu'ils la corrompt, en haine du levain. Ils n'honorent point les Reliques des Saints; & quelques-uns n'honorent pas même les Images. Ils ne comptent point entre les Saints St. Gregoire le Théologien, Saint Basile, & St. Chrysostome; & font encore d'autres choses qu'il seroit difficile de rapporter par le menu. . . . Ce qui est de plus insupportable, c'est qu'ils ne sont pas venus ici pour être instruits, mais pour nous instruire, & nous faire embrasser leurs opinions. „

Autre  
Lettre à  
Pierre  
d'Antioche.

Pierre d'Antioche repondit à cette Lettre, & Michel Cerularius repliqua par une seconde à Pierre d'Antioche; où, après avoir repeté que les Legats du Pape étoient des Impositeurs envoie par Argyre, avec des Lettres fausses, il ajoute (8): „ Ils se vantoient d'être venus pour nous corriger, & non pour pervertir les leurs. Pour moi, j'ai évité de leur parler & de les voir; sachant qu'ils sont incorrigibles dans leur Impiété; & jugeant qu'il étoit indigne & contraire à la coutume établie, de traiter de telles affaires avec des Legats du Pape, sans vous & les autres Patriarches. Mais, poussant plus loin leur Audace, ils ont jetté sur l'Autel de la grande Eglise un Ecrit portant Anathème contre toute l'Eglise Orthodoxe, parce qu'elle ne reconnoit pas que le Saint Esprit procede du Pere & du Fils, & toutes leurs autres Erreurs. Le meilleur étoit de bruler cet Ecrit impie; mais, on ne l'a pas fait, parce qu'il avoit été mis sur l'Autel publiquement. Nous n'avons pas crû non plus devoir tirer vengeance de ceux qui nous insultoient de la sorte, pour ne pas donner aux Romains occasion de Scandale: d'autant plus que celui qui paroissoit le Chef de la Legation se disoit Chancelier de l'Eglise Romaine, & Cousin du Roi & du Pape. Cependant, nous avons anathematizé cet Ecrit impie dans la grande Sale du Conseil, par ordre de l'Empereur, après avoir exhorté fortement ces Legats à venir devant nous renoncer à leurs Erreurs. Mais, ils ont menacé de se tuer eux-mêmes, si l'on continuoit de les presser. Nous vous écrivons ceci, afin que vous sachiez ce qui s'est passé, & que si on vous en écrit de Rome, vous repondiez avec la circonspection qui vous convient. Je vous envoie des Lettres pour les autres Patriarches, entierement conformes à celle-ci, parce que je n'ai trouvé personne pour les envoyer surement. Vous les leur ferez tenir, & vous y joindrez les vôtres, pour les encourager à soutenir la Foi Orthodoxe; & les instruire de ce qu'ils ont à repondre, en cas qu'on leur parle de ce qui s'est passé à Rome. „

Remarques sur le Schisme des Grecs.

Tel fut le Renouveau du Schisme, qui avoit commencé sous le celebre Photius, & qui n'avoit jamais été bien éteint, quoiqu'il y eut des intervalles d'Union entre les deux Eglises. Mais, je ne voudrois pas donner tout à fait comme certain ce que dit Leon d'Allassy (9), que l'Eglise Grecque demeura encore dans la Soumission tout le dixieme Siècle, car Mr.

Maim-

(5) *Ap. Coteler. tom. 2. p. 462.*

(9) *Leo Allat. de Conf. &c. lib. 2.*

Maimbourg (10) reconnoit lui-même que les Peuples étoient accoutumés à suivre les Decisions de leur Patriarche de Constantinople, comme des Oracles, sans recourir à Rome, avec laquelle on n'avoit pas eu grand commerce, depuis les premiers troubles que Photius avoit excitez dans l'Eglise. Il est vrai (11) que le Schisme n'éclata d'une maniere scandaleuse, que sous le Pontificat de Leon IX. & sous le Patriarchat de Michel Cerularius; parce que, jusques-là, l'Eglise Romaine fut possédée par des Monstres d'Impudicité, qui ne pensoient qu'à leurs sales Voluptés, & se mettoient fort peu en peine des privileges de leur Eglise. Il paroît au reste, que l'orgueil des Papes donna lieu à ce Schisme; parce qu'ils vouloient s'élever au-dessus de toute l'Eglise, & s'enrichir même du bien de leurs voisins. Il ne faut pas croire que ce Schisme ait tiré son origine des Disputes qui sont aujourd'hui entre l'Eglise Latine & l'Eglise Greque, sur la Procession du St. Esprit, sur les Azymes, sur le Jeûne du Samedi, & autres petites Controverses peu importantes. Ce sont des prétextes, qu'on a trouvez fort à propos, pour entretenir la Division, & pour cacher, s'il eut été possible, la veritable cause de ce scandale. Mais, pour peu qu'on ait de penetration, il ne sera pas difficile de conjecturer & de se persuader, que la Dispute de la Primauté, & les Prétensions injustes de la Cour de Rome donnerent lieu au Schisme. Enfin, l'Empereur Constantin Monomaque, & le Pape Leon IX., qui travailloient à la Réunion des Eglises, étant morts presqu'en même tems, le Patriarche Michel Cerularius n'eut plus de puissans Adversaires en tête; & d'ailleurs (12), aiant tout pouvoir sous l'Empire d'une Femme, de l'Esprit de laquelle il dispoit absolument, il ne lui fut pas difficile d'achever ce que Photius n'avoit que commencé: car, s'étant fait un grand Parti, il engagea encore dans ses interêts les trois autres Patriarches d'Orient, qui tous ensemble anathematizerent l'Eglise Latine. Voilà l'Eglise Romaine chargée & convaincue du plus horrible de tous les Crimes. Que dis-je: La voilà responsable de tous les Malheurs énormes, qui ont déchiré, & qui déchirent encore, le Christianisme; puisqu'il est indubitable, que quand même les Grecs auroient eu tort de s'attribuer l'Independance que les Papes leur ont contestée avec tant de fureur & d'opiniatreté, ce point n'étoit pas d'assez grande consequence, pour obliger à déchirer (13) les flancs de l'Eglise, à damner les deux tiers du Christianisme, & à faire une ouverture par laquelle l'Ennemi du nom Chrétien est entré, & a fait des ravages épouvantables. Supposons que l'Eglise Romaine auroit relâché de ses Droits, en permettant qu'on ne pût appeller de Constantinople à Rome, & que par ce relâchement elle eut conservé l'union des deux Eglises, par laquelle union elles auroient été garenties de ces horribles malheurs où elles se sont vues engagées; cela ne lui auroit-il pas été bien plus glorieux, & bien plus honnête, que d'excommunier la plus grande partie

(10) Maimbourg, *Hist. du Schisme des Grecs*, Liv. 2. ad an. 1042.

(11) Jurieu, *Hist. du Pap. & du Calv. mises en parallele*. 3. part. p. 84.

Tom. II.

(12) Maimbourg, *Hist. du Schisme des Grecs*, Liv. 3. p. 295.

(13) Jurieu, *Hist. du Pap. & du Calv.* 3. part. p. 87.



An de J. C.  
1054.

partie des Chrétiens pour la conservation de sa grandeur? Le Schisme est un si grand mal, tant par raport à la charité qu'il détruit, qu'eu égard aux desordres qu'il cause dans la société Civile, qu'on ne peut se separer d'une Eglise que pour les points fondamentaux du Christianisme. Il est vrai que les Grecs avoient des Usagss très-différens de ceux des Latins: mais, la Discipline Ecclesiastique étant arbitraire, la différence des Usages ne sauroit servir de prétexte pour rompre l'unité. „ Quand il s'agit (14) de faits qui „ regardent la Discipline Ecclesiastique, il est de la prudence, & même du „ caractère d'un homme de bien, de s'accommoder aux tems & aux lieux. „ Il y a même de certains maux, qu'il est à propos de tolerer; parce que le „ remede, qu'on y apporteroit, causeroit plus de desordres que le mal même. Il faut alors suivre la Maxime, qui prescrit de ne point toucher à un „ mal, qui a passé en coutume, & qui est autorisé (15). „ C'est donc un Principe incontestable, & avoué par de bons Auteurs, par des Auteurs non suspects en ces matieres (16), qu'on ne se doit jamais separer pour la diversité des coutumes & des pratiques, qui peuvent être différentes les unes des autres, sans blesser l'unité de la créance & de la foi. Les Dogmes doivent être toujours inviolables. Les usages peuvent changer, & les Latins eux-mêmes en ont souvent changé. A l'égard des Articles de Foi, le P. Maimbourg (17) avoué, que les Grecs & les Latins s'accordent dans presque tous les points essentiels; & qu'ils ont la même créance que nous, à la reserve de très-peu d'articles. De sorte qu'on ne sauroit s'empêcher de les blâmer d'avoir fait Schisme, pour des Bagatelles; & l'Eglise Romaine, quelque tour qu'on donne à la chose, ne sauroit être disculpée de les avoir poussez trop violemment, pour satisfaire son Ambition, sous prétexte de zèle pour la Foi.

Impartialité de  
l'Auteur.

Voilà un Abregé fidele de ce qui se passa entre les Eglises d'Orient & d'Occident pendant la Vacance du St. Siege, après la mort de Leon IX. Les Reflexions, que j'ai jointes à ce Récit, sont très-sinceres, & absolument impartiales. Je ne connois les Grecs & les Latins (18), ni par leurs bienfaits, ni par aucune offense qu'ils m'aient faite. J'avoue que je suis né dans le sein de la Communion de Rome; que j'y ai été élevé, & que j'y vis encore. Mais un Historien doit à la Verité une Fidelité incorruptible. Il doit écrire sans affection, & sans haine, pour qui que ce soit, & se mettre entièrement dans la Disposition où se trouvoit Tacite, dont je viens de paraphrafer une pensée.

Origine  
des Cardinaux.

C'est avec le même esprit d'impartialité & de droiture, que je vais parler.

(14) *Hist. de l'Origine & Progrès des Reven. Eccles. Pref.*

(15) *Malum bene positum non moveatur.*

(16) Maimbourg, *Hist. du Schisme des Grecs*, Liv. 3. p. 317.

(17) Maimbourg, *ubi supr.* p. 317. & 318.

(18) *Mibi, Galba, Otho, Vitellius, neque*

*beneficio, nec injuria cogniti. Dignitatem nostram à Vespasiano inchoatam, à Tito auctam, à Domitiano longius proveciam non abnerim: sed incorruptam fidem professis, nec amore quisquam, & sine odio dicendus est.* Tacite, *Hist. lib. 1. c. 1.*

ler à présent de l'Origine des Cardinaux. On croit (19) que cette Dignité commença d'être en quelque considération dans l'Eglise sous le Pontificat de l'infame Benoit IX. Le nom de Cardinal est tiré d'un mot Latin, qui, rendu en notre langue, signifie *Gond*; parce que les Cardinaux étoient des Ministres attachez au service de quelques Eglises. Le plus ancien Auteur, qui ait parlé des Cardinaux, est Gregoire I. lan 596; mais, alors, *Prêtre Cardinal* signifioit le Curé d'une principale Paroisse. Car, dans les desordres de la Guerre (20), plusieurs Ecclesiastiques de merite aiant été chassés de leurs Eglises & reçus en d'autres, où ils étoient entretenus de la bourse commune, comme les Clercs mêmes du lieu; lorsqu'un de ces Clercs venoit à manquer, soit par mort, ou autrement, son Office étoit assigné à quelqu'un des Clercs étrangers, & celui qui en étoit pourvû s'appelloit *incardinatus*, c'est-à-dire proprement *aggrégé*, *transféré*, ou *transplanté*: au lieu que celui qui parvenoit à un Ministère, sans avoir passé par un autre, s'appelloit *ordinatus*. Cet usage commença en Italie avant l'an 600, que beaucoup d'Evêques & d'autres Ecclesiastiques furent depouillez par les Lombards. Ainsi, de pareils Ministeres venant à vaquer en d'autres Eglises, ils y étoient *aggrégés*; les Evêques avec le titre d'Evêques Cardinaux (21); & les Prêtres avec celui de Prêtres Cardinaux (22). Et comme la plûpart de ceux, qui étoient chassés de leurs propres Eglises, recouroient à celles de Rome & de Ravenne, qui étoient les plus riches, & qui avoient le plus de Charges & de Ministeres à donner; & que ces deux Eglises recevoient volontiers ces étrangers; il arrivoit rarement qu'elles ordonnassent leurs propres Clercs. Elles *aggrégeoient* presque toujours des étrangers; ce qui fut cause que tous les Ministres y furent appelez Cardinaux. Ainsi, le nom de Cardinal, qui designoit auparavant un état précaire & subalterne, est devenu, par un changement de signification, un Titre si relevé, que l'on 'dit communément, que les Cardinaux sont comme les Pivots (23), sur lesquels roule tout le Gouvernement de l'Eglise Universelle. Et ce qui n'étoit autrefois, ni degré, ni ordre, dans l'Eglise, & n'y fut introduit que par accident, est monté au comble de grandeur que nous voions aujourd'hui. Machiavel (24) dit que, „ sous le Pontificat de Pascal I. les Curés de Rome s'aviserent de prendre le Titre pompeux de Cardinaux, pour relever l'honneur qu'ils avoient d'être les plus proches Ministres du Pape; & de participer à son élection; & leur autorité monta si haut, surtout depuis qu'ils eurent éloigné le Peuple Romain du droit d'élire le Pape, que le Pontificat tomboit presque toujours à quelqu'un d'eux. „

Il est donc indubitable, que le nom de Cardinal ne signifioit pas (25) dans les

Suite du  
même Su-  
jet.

- (19) *Genebrard, Chronic. lib. 4. Ecclesiastiques.*  
 (20) *Frà-Paolo, Traité des Benef. §. 12. (23) Concil. Basil. Sess. 23.*  
 p. 52. (24) *Machiavel, Hist. de Florence, liv. 1.*  
 (21) *Liber Diurnus Summor. Pontif. tit. 11. (25) Richard Simon, Hist. de l'Orig. & des*  
 cap. 36. *Progrès des Rev. Eccl. p. 193.*  
 (22) *Onuphre Panvini, Interpret. des Noms*

An de J.C.  
1054.

les commencemens une Dignité particulière, comme il fait aujourd'hui; mais, il seroit à marquer la difference des Eglises & des Emplois. Par exemple, les Chanoines des Eglises Cathedrales étoient la plupart appellez Cardinaux en Italie, pour les distinguer des Ecclesiastiques des autres Eglises inferieures. On donnoit aussi le même nom aux Prêtres, aux Diacres, & même aux Sous-Diacres, quand il y avoit lieu de les distinguer de ceux du commun: mais, ce titre étoit fort inferieur à la qualité d'Evêque; aussi ne retenoit-on point le titre de Cardinal, quand on étoit Evêque. Les Cardinaux n'avoient encore, sous Alexandre III. ni l'habit de distinction, ni pas une autre marque. Le Chapeau rouge ne leur fut donné que dans le 13. Siècle (26). Paul II. y ajouta la Calotte rouge, & des houffes d'écarlatte, quand ils iroient à cheval (27). Enfin, Urbain VIII. leur donna le titre d'Eminence, par une Bulle solemnelle. Voilà comment peu à peu, & par degrez, la Dignité de Cardinal est devenuë la premiere après la Papauté: &, aujourd'hui, „ ils sont à l'égard du Pape (28), comme les Senateurs, „ ou Conseillers, à l'égard de celui qui preside au Senat. Neanmoins, com- „ me la Papauté est devenue Monarchique, le Pape ne prend leur Avis, „ que par une pure Ceremonie; mais, il fait tout à sa volonté: & s'il se sert „ de ces termes, *de Consilio Fratrum*, c'est bien souvent pour mettre à cou- „ vert ses parens après la mort, principalement pour ce qui regarde les re- „ venus de la Chambre Apostolique, dont les Papes disposent trop absolu- „ ment, sans que les Cardinaux osent s'opposer à lui. Ce qui rend les Car- „ dinaux plus considerables que tous les autres Ecclesiastiques, vient de ce „ qu'ils élisent les Papes, & qu'ils peuvent eux-mêmes être élus. Ils ont „ été subrogez aux Droits de l'ancien Clergé Romain, à qui il appartenoit „ d'élire leur Evêque, de la même maniere que cela s'observoit dans les au- „ tres Eglises. Comme la Jurisdiction du Pape a été beaucoup augmen- „ tée, par le Droit nouveau, aussi la Dignité des Cardinaux, qui sont ses „ Conseillers, en est devenue plus grande; &, pour les honorer à propor- „ tion de leur Dignité, on leur a accordé plusieurs Privileges, qui les „ exemptent des Loix & des Usages ordinaires. Ils ont les six mois entiers „ pour pourvoir aux Benefices, dont ils sont Collateurs, sans craindre d'être „ prévenus par le Pape, qui a derogé en leur faveur à son droit de Pré- „ vention par un Indult. Le Pape, de plus, qui deroge tous les jours à la „ Regle *de viginti diebus*, pour favoriser les Resignataires, n'y deroge point „ au préjudice des Cardinaux, à l'égard des Benefices dont ils sont Colla- „ teurs ordinaires; & ce Privilege leur est singulier. Ils ne sont point sujets „ aussi aux Indults de Messieurs du Parlement de Paris: desorte qu'ils ne sont „ pas obligez de conferer aux Indultaires les Benefices dont ils sont Colla- „ teurs; parce qu'ils ont un Indult du Pape, qui leur donne le pouvoir de „ disposer de leurs Benefices à leur volonté, & en faveur de qui il leur plaît.

Nean-

(26) Onuphre Panvini, *Annot. ad Vit. Innoc. IV.*

(27) Platine, *Vita Pauli II.*

(28) Richard Simon, *ubi supra.*

Neanmoins, le Parlement de Paris a quelquefois prononcé des Arrêts contraires à cet Indult des Cardinaux, & a favorisé les Indultaires, à cause de la Nomination du Roi, qu'ils ont crû devoir être preferée aux Indultaires des Cardinaux. Enfin, la Regle ordinaire, par laquelle il est établi, que les Benefices seculiers seront donnez à des seculiers, & ceux qui sont en Regle à des Reguliers, n'a point de lieu, à l'égard des Cardinaux, qui sont, en cette qualité, propres à recevoir toutes sortes de Benefices (29). Ces Reflexions étoient nécessaires, puisqu'elles ont pour objet une Dignité, que les Papes élevent au-dessus de celle des Princes, & pour laquelle on voudroit nous persuader qu'il n'y a point de Titres assez magnifiques. D'ailleurs, ce que j'ai dit des Cardinaux peut servir d'Éclaircissement à beaucoup de choses que je dirai dans la suite de cet Ouvrage. Au reste, je ne pouvois pas mieux placer ces Reflexions, que dans cet Article de la Vacance du St. Siege, puisque le Cardinal Humbert y a joué un si beau Rôle, & que c'est précisément vers ce tems-là, que cette Dignité commença d'être l'objet de la veneration des Peuples. Il faut à present écrire l'Histoire du Successeur de Leon IX.

An de J.C.  
1054.

THEODORA,  
MICHEL STRATIOT,  
Empereurs d'Orient.

VICTOR II.

HENRI I.  
Roi de France.

CLVI. P A P E.

LA Vacance du St. Siege fut longue, parce que les Romains n'ôsoient proceder à l'Élection d'un Pape, sans le consentement de l'Empereur (1), & qu'ils lui avoient député Hildebrand, pour le prier d'élire en Allemagne, au nom du Clergé & du Peuple de Rome, celui qu'il jugeroit digne de remplir le St. Siege, parce qu'il ne s'en trouvoit point dans l'Eglise Romaine. Le rusé Hildebrand ne perdoit pas de vuë le but qu'il s'étoit proposé, d'exclure l'Empereur de l'Élection du Pape; & pour executer cet odieux projet, il persuada, avec une extrême adresse, aux Evêques assemblez à Mayence (2), d'élire Gebehard, Evêque d'Eichstet, proche parent de l'Empereur, suivant l'intention des Romains. L'Empereur en fut fort affligé; car, il aimoit tendrement cet Evêque, qui étoit le plus riche & le plus puissant Seigneur de son Empire (3): ce qui lui donnoit peut-être de la jalousie & de l'inquietude; ne doutant pas, que la qualité de Pape ne change absolument du blanc au noir les inclinations & les mœurs; & redoutant peut-être comme Souverain Pontife, un homme qu'il cherissoit comme simple Evêque. Mais, si l'Empereur fut accessible à ces craintes & à ces inquietudes, il n'en temoigna rien: il dit seulement que Gebehard lui étoit indis-

An de J.C.  
1055.  
Victor II.  
élu Pape.

(29) *Habent os apertum ad omnia Beneficia.*

(1) *Leo Ostiens. lib. 2. c. 90.*

(2) *Contin. Herm. an. 1054. Lambertus Schafnaburgensis, Bertholdus Constantiensis,*

*Albericus, ad an. 1055. Otto Frisingensis, lib. 8. c. 32.*

(3) *Leo Ostiens. ubi supr.*

An de J.C.  
1055.

pensablement nécessaire; & il proposa d'autres Sujets, qu'il croioit plus propres à cette dignité. Tout ce qu'il put dire & représenter, ne fut pas capable de persuader à Hildebrand de changer cette Election; & ce fut en vain que Gebehard lui-même y résista. Le Sous-Diacre Hildebrand l'emmena donc à Rome, malgré l'Empereur & malgré lui; & on prétendit depuis, que c'étoit la cause pourquoi ce Pape n'aimoit point les Moines; car, Hildebrand l'étoit. Il fut reçu à Rome avec grand honneur, reconnu Pape d'un commun consentement, intronisé le Jeudi Saint 13. d'Avril 1055. On le nomma VICTOR II.; & il tint le St. Siege deux ans & trois mois, gardant en même tems l'Evêché d'Eichstet.

Miracle  
vrai ou  
faux.

Peu de tems après son Elevation, un Sous-Diacre, voulant le faire perir, mit du Poison dans le Calice; & le Pape (4), ne pouvant le lever après la consecration, se prosterna avec le Peuple, pour demander à Dieu de lui en découvrir la cause. Aussi-tôt, l'empoisonneur fut saisi du Démon, & le Pape, informé du crime de ce possédé, fit enfermer le Calice dans un Autel avec le vin consacré, pour le garder à perpétuité, avec les Reliques. Mais, touché de compassion pour l'état pitoyable où ce malheureux étoit réduit, il se mit de nouveau en prières avec le Peuple, jusqu'à ce que l'obsession fût finie. Un Auteur grave rapporte ce fait; &, par conséquent, il est probable, selon la Doctrine des Jesuites (5). On en peut inferer, que Monsieur Maimbourg (6) a eu raison de dire, que Victor étoit un grand homme de bien: & on ne pourroit pas le chicaner, quand il auroit dit qu'il fut un grand Saint, & un Saint à miracles; car, le prodige que je viens de raconter est des plus curieux, & merite d'être placé dans quelque coin des Legendes. Quoiqu'il en soit, le Pape Victor prit grand soin d'imiter Leon IX. dont il confirma tous les Actes. Il en fit aussi de nouveaux, pour reformer les Mœurs des Chrétiens & sur-tout des Ecclesiastiques, qui étoient fort corrompûs en ce tems-là.

Le Pape  
reformé  
les Abus  
de l'Eglise.

En effet, l'Empereur étant venu en Italie la même année, & aiant célébré la Pâques à Mantoue, il fit la Pentecôte à Florence, où le Pape (7) tint un grand Concile en sa présence. On y corrigea plusieurs abus, & on y renouvela entr'autres les defenses d'aliener les biens des Eglises. Le Pape envoya en France le Sous-Diacre Hildebrand, pour reprimer la Simonie, qui ravageoit principalement l'Italie & la Bourgogne. Il tint un Concile (8) à Lion, où le premier jour on accusa un Evêque d'être entré par Simonie dans son Siege: mais, la discussion de l'affaire n'ayant pû être achevée ce jour-là, on la remit au lendemain. L'Evêque accusé, craignant la Severité inflexible du Juge, corrompit par argent, durant la nuit, les accusateurs & les temoins. Le lendemain, il se presenta au Concile demandant fierement

(4) Lambert Schafnaburg an. 1054.

(5) Voyez les ingenieuses Lettres Provinciales, & la Morale Pratique des Jesuites.

(6) Maimbourg, Decad. de l'Emp. Liv. II. p. 159.

(7) Contin. Herman. Petr. Damianus, Lib. IV. Epist. 12.

(8) Vita Greg. VII. n. 17. Tom. 9. Concil. p. 4080.

ment où étoient ses Accusateurs. Tous gardoient le silence: mais le Legat Hildebrand, jettant un profond soupir, dit à l'Evêque coupable: *Croiez-vous que le St. Esprit soit de même substance, que le Pere & le Fils? Je le crois*, repondit-il. Dites *Gloria Patri*, ajouta Hildebrand. L'Evêque commença; mais, il ne put jamais nommer le St. Esprit, quoiqu'il essayât jusques à trois fois. Alors, se jetant aux pieds du Legat, il confessa son crime, & fut déposé de l'Episcopat; &, aussi-tôt, il prononça sans peine le *Gloria Patri* entierement. On cite, pour temoins de ce fait, le Pape Callixte II. qui tenoit le St. Siege en 1120. & St. Hugues Abbé de Cluny. Pierre Damien (9) dit l'avoir appris de Hildebrand même. Mais, toutes ces Autoritez ne sont pas suffisantes pour dissiper les doutes éternels des Esprits-forts. Pierre Damien ajoute, qu'il y eut six Evêques déposés en ce Concile pour divers crimes.

An de J.C.  
1055.

Le même Hildebrand, & un Cardinal nommé Gerard, aussi Legat du St. Siege, tinrent ensuite un Concile à Tours, où Berenger se trouva avec Lanfranc son implacable Adversaire (10). Selon Mr. Fleury (11), on donna à Berenger la Liberté de defendre son Opinion; mais, ne l'osant faire, il confessa publiquement la Foi commune de l'Eglise, & jura que dès-lors il croiroit ainsi. Cet Auteur ajoute, qu'il soucrivit de sa main cette Abjuration, & que les Legats le croiant converti le reçurent à la Communion. Mais, un autre (12) Ecrivain assure, que Lanfranc entreprit Berenger, qu'il le convainquit d'Herésie, & qu'il le contraignit de se retracter en presence des Legats du Pape. Au reste, quoique le Prêtre Bertold qui a continué la Chronique d'Herman, rapporte ce Concile de Tours à l'an 1056, il se tint néanmoins l'an 1055 (13). Tous les Auteurs François l'assurent, & ils sont certainement plus croiables que d'autres sur un point de Chronologie, qui concerne notre Histoire.

Concile  
de Tours.

L'année suivante 1056. le Pape Victor fit tenir un Concile à Toulouse par ses Legats Rimbault Archevêque d'Arles, & Ponce Archevêque d'Aix (14). Guifroi, Archevêque de Narbonne, y assista avec Arnaud, Evêque de Toulouse, & quatorze autres Prelats. Ce Concile s'assembla le 13. de Septembre, & fit treize Canons, la plupart contre la Simonie; pour être observez dans les Provinces de Gaule & d'Espagne, où s'étendoit le pouvoir de ces Evêques. On y ordonne entr'autres choses que si un Clerc se fait Moine dans un Monastere à l'intention d'en devenir Abbé, il y demoura Moine, sans pouvoir être Abbé, sous peine d'Excommunication. On renouvelle la Loi de la Contenance des Clercs, sous peine de Deposition.

An de J.C.  
1056.

Concile de  
Toulouse.

En ce Concile, Berenger, Vicomte de Narbone, proposa une plainte con-

Plainte  
contre  
l'Archevê-  
que de  
Narbone.

(9) Petr. Dam. *Opusc.* 19. c. 6.

(10) Tom. 9. *Concil.* p. 1081. Mabillon, *Préf.* 2. *Sec.* 6. *Bened.* n. 23.

(11) Fleury, *Hist. Eccl. Liv.* LX. §. 18.

(12) Fr. Ignat. Hyacinth. *Amat. de Graze-*

*son, Hist. Eccl. tom.* 4. p. 188. *Edit. Roma,* 1718. in 8.

(13) *Chronic. Vindocinense,* à *Jabbes in* *Biblioth. Publica.*

(14) Tom. 9. *Concil.* p. 1084.

An de J.C.  
1056.

tre Guifroi, où il disoit en substance (15): „ Du tems del'Archevêque Er-  
 „ mangaud mon Oncle, l'Archevêché de Narbone étoit le meilleur qu'il y  
 „ eut de Rome jusques en Espagne. Il étoit riche en terres & en cha-  
 „ teaux, l'Eglise pleine de livres & d'argenterie; les Chanoines y faisoient  
 „ l'Office regulièrement aux heures. Cet Archevêque étant mort, Gui-  
 „ froi, Comte de Cerdaigne, dont j'avois déjà epousé la soeur, vint à Nar-  
 „ bone, & proposa à mon Pere, à ma Mere, & à moi, de faire avoir cet  
 „ Archevêché à son fils, qui n'avoit encore que dix ans; promettant une  
 „ somme de cent mille sous à partager entre mon Pere & le Comte de Ro-  
 „ dés. Mon Pere & ma Mere ne le vouloient point; mais, je me separai  
 „ d'eux sur ce sujet, touché de l'alliance si proche & de la feinte amitié;  
 „ jusques à menacer de les tuer, s'ils ne se rendoient à mon avis. Mon Pe-  
 „ re me voiant si passionné acquiesça. Guifroi paia les cent mille sous,  
 „ Nous donnâmes l'Archevêché à son fils, & il nous fit serment, prenant  
 „ Dieu à témoin, que s'il étoit notre Archevêque, comme il l'est, ni nous,  
 „ ni les nôtres, ni l'Archevêché, n'en souffririons aucun dommage. Mais,  
 „ quand il a été établi dans le Siege, & plus avancé en âge, loin d'être  
 „ mon Protecteur comme j'esperois, il s'est élevé contre moi comme un  
 „ Demon. Il m'a donné des sujets d'indignation, bâtissant de châteaux,  
 „ venant contre moi avec une grande Armée, & m'a fait une cruelle Guer-  
 „ re, où environ mille hommes de part & d'autre ont été tuez. Alors, il  
 „ a ôté à Dieu & à ses serviteurs les châteaux & les terres de l'Eglise, &  
 „ celles des Chanoines, pour les donner au Demon, & à ceux qui portoient  
 „ les Armes pour lui; enforte que les Laïques, qui possèdent ces biens, les  
 „ tiennent comme leur Patrimoine. Cependant, Eribal Evêque d'Urgel  
 „ étant venu à mourir, notre Archevêque a acquis cet Evêché pour Guil-  
 „ laume son frere, moiennant cent mille sous, dequoi j'aurois été fort con-  
 „ tent, si je n'en avois point souffert. Mais, pour paier cette somme, l'Ar-  
 „ chevêque a epuisé le thresor de son Eglise. Il a pris les Croix, les Chas-  
 „ ses des Reliques, les Patenes d'or & d'argent, & les a envoiées en Espa-  
 „ gne à des Orfèvres Juifs. Il a enlevé les Livres, les Chapes, les Dalma-  
 „ tiques & les autres ornemens; & dissipe le Clergé, en sorte qu'il n'y reste  
 „ que des Miserables reduits à la mendicité. Enfin, ce qui est du plus hon-  
 „ teux, il s'est mis sous la protection de la Comtesse d'Urgel, prêtant ser-  
 „ ment entre ses mains; ce qui l'a rendu très-odieux, non seulement à moi,  
 „ mais à tous les Nobles du Pais., Berenger, continuant sa plainte, accuse  
 l'Archevêque d'avoir violé la Trêve (16) de Dieu, après l'avoir jurée; &  
 d'a-

(15) Tom. 9. Concil. p. 1254.

(16) La Trêve de Dieu ] Pour expliquer ce Mot, je ferai une Note assez longue, mais qui ne deplaira pas à mes Lecteurs. Depuis le Regne foible de Louis-le-Debonnaire, l'Autorité Souveraine étoit peu respectée. Chaque Seigneur, chaque particulier

puissant, pretendoit avoir Droit de se faire justice à main armée. De-là les pillages & les violences qui avoient passé en coutumes, & qui n'étoient plus regardées comme des Crimes. Les Conciles & les Synodes firent diverses tentatives pour rétablir la Paix, & la fureté publique, parceque les Moines

d'avoir transféré son siege dans un Village, au préjudice de la Ville Metropolitaine, où il étoit revenu depuis. Il l'accule encore de retenir les Droits de sa femme, sœur de l'Archevêque; & il ajoute: „ J'ai voulu m'en ra-  
 „ porter au Jugement des Evêques de sa Province, & de l'Archevêque d'Ar-  
 „ les; ce qu'il a refusé. J'ai proposé le Jugement de Legat Apostolique,  
 „ & de ce Concile, il l'a encore méprisé. Enfin, j'ai appelé à Saint Pier-  
 „ re & au Pape, promettant d'aller soutenir mon Droit devant lui. Il  
 „ n'en a tenu compte; mais, il m'a excommunié, avec ma femme, mes en-  
 „ fans, & toute notre terre, si cruellement, qu'il a défendu d'y donner le  
 „ Baptême, la Communion, & la Sepulture. Si ce n'étoit la crainte de  
 „ Dieu, nous ferions peu de cas de l'Excommunication d'un homme que  
 „ nous connoissons chargé de tant de crimes, & anathematizé par le Pape  
 „ (17) Victor, avec six-vingts Evêques. Nous savons que c'est un Si-  
 „ moniaque, qui a vendu tous les Ordres qu'il a conferez, particuliere-  
 „ ment les Consecrations d'Evêques, qu'il a fait paier jusques à la dernière  
 „ obole. Si vous ne le croiez pas, demandez à l'Evêque de Lodeve, & à  
 „ l'Evêque d'Elne; & il n'a point voulu consacrer les Eglises de ma terre,  
 „ qu'il n'en eut reçu le salaire: c'est pourquoi je fais cette plainte à vous  
 „ & à Dieu, & vous demande justice. Si je ne l'obtiens, je ne tiendrai  
 „ compte de son Excommunication, & je ne garderai point de Trêve dans  
 „ ma Terre. Je prie le Pape, au nom de Dieu, & de St. Pierre, de  
 „ m'absoudre de cette Excommunication, & de me faire justice de mon Evê-  
 „ que. Je ne refuse point d'aller jusques à Rome; pour lui, il n'ira jamais que  
 „ lié. „ On ne fait point quelles furent les suites de cette plainte véhément-  
 „ te du Vicomte de Narbone.

Cependant, Richer Abbé du Mont-Cassin étant mort, les Moines élu-  
 rent, pour lui succéder, Pierre Doïen du Monastere (18), Vieillard véné-

nable

An de J. C.  
1055.

Le Pape  
veut faire  
élire un  
Abbé au  
Mont-  
Cassin.

nes & les Clercs, à qui leur profession de-  
 fendoit l'Usage des Armes, se trouvoient ex-  
 posés à toutes sortes de calamitez. On  
 avoit fait plusieurs Loix & plusieurs Or-  
 donnances; mais elles s'observoient mal;  
 & ce ne fut que sous le Règne du Roi Ro-  
 bert, que l'on commença, principalement  
 en Aquitaine, à employer un remède plus  
 efficace. Un Synode tenu au Diocèse d'El-  
 ne en Roussillon, en fit le premier Re-  
 glement, le 16. de Mai 1027 (\*). En-  
 fin, comme on vit, après beaucoup de  
 tentatives, qu'il y avoit des difficultez in-  
 surmontables à retablir une bonne Paix en  
 France, on se réduisit à une Trêve pour  
 certains jours, c'est-à-dire, que depuis le

Mecredi au soir, jusqu'au Lundi matin,  
 Personne ne prendroit rien par force, ne  
 tireroit vengeance d'aucune injure, & n'ex-  
 exigeroit point de gages d'une Caution. Les  
 Contrevenans paleroient la composition des  
 Loix, comme aiant mérité la mort, ou  
 seroient excommuniés & bannis du Païs (†).  
 On nomma cette Convention la Trêve de  
 Dieu, & l'on crût qu'il l'avoit approuvée  
 par un grand nombre de Punitions exem-  
 plaires sur ceux qui l'avoient violée.

(17) On croit que ce fut au Concile de  
 Florence tenu l'année précédente. *Fleury,*  
*Hist. Eccl. Liv. LX. §. 21.*

(18) *Maillon, Sac. 6. Bened. part. 2. p. 583.*

(\*) *Tom. 9. Concil. p. 12. 49.*

(†) *V. Not. Cossart, tom. 9. Concil. p. 913. Glabert, lib. V. c. 1. Petrus de Marca, Concord.*

*lib. IV. c. 14.*  
*Tom. II.*



An de J. C.  
1056.

rable : mais, le Pape Victor, peu satisfait que cette Election eut été faite sans sa permission, envoya le Cardinal Humbert au Mont-Cassin, pour y faire ses plaintes. Les Anciens protesterent, que, suivant la Regle, & les Concessions du St. Siege, l'Élection de leur Abbé n'appartenoit à homme vivant, qu'aux Moines: que Pierre avoit été élu canoniquement, & malgré lui; & qu'ils n'en recevroient point d'autre par ordre de qui que ce fût. Humbert n'eut rien à répondre, & se retira. Mais ensuite, quelques Moines aiant excité du tumulte, Pierre ceda volontairement; & Humbert aiant fait assembler le Chapitre, le Moine Frideric, qui fut depuis le Pape Etienne X. fut élu d'un consentement unanime, le Vendredi d'après la Pentecôte 23. de Mai 1057.

An de J. C.  
1057.

Voyages  
du Pape :  
sa Mort.

Le Pape étoit alors en Toscane. Il s'y étoit arrêté à son retour d'Allemagne, où il s'étoit rendu, à la priere de l'Empereur Henri III. qui l'avoit reçu à Goslar, & qui étoit mort entre ses bras, le 5. d'Octobre 1056. (19). Henri, avant sa mort, eut la précaution de faire reconnoître pour son Successeur, par le Pape, par les Evêques, & les Seigneurs presens, son fils Henri, qui fut le IV. Empereur de ce nom, & qui n'avoit pas encore cinq ans. L'Imperatrice Agnès, Mere de ce Jeune Prince, prit d'abord le Gouvernement de l'Etat; & dans une grande Assemblée, qui se tint à Cologne, le Pape Victor la reconcilia, avec le jeune Roi Baudouin, Comte de Flandres & Godefroi Duc de Lorraine; & il pacifia le Roiaume, autant qu'il lui fut possible. Après avoir célébré à Ratisbonne la Fête de Noël, avec l'Empereur Henri IV. il revint en Italie, & mourut Toscane le 28. de Juillet 1057. J'ai parlé de ses vertus, au commencement de sa vie. J'ajouterai seulement ici, que Pierre Damien, écrivant à ce Pape, introduit Jesus-Christ qui dit, qu'il a établi Victor le Pere des Empereurs, qu'il lui a remis les Clefs de l'Eglise Universelle, les Monarchies & les Droits de l'Empire, vacant par la mort du Roi.

I S A A C  
COMNENE,  
Emp. d'Orient.

ETIENNE X.

HENRI I.  
Roi de France.

CLVII. P A P E.

Histoire  
d'Etienne  
X. avant  
son Pontifi-  
cat.

Pour écrire avec exactitude l'Histoire du Successeur de Victor II., il faut parler de son Origine. Il se nommoit Frideric, & il étoit frere de Godefroi Duc de Lorraine, un des plus grands Princes de ce tems-là; & qui étoit si puissant, qu'il avoit fait la Guerre à l'Empereur Henri III. pour se maintenir dans le Duché de la haute & de la basse Lorraine, qu'il avoit réunies par ses Armes victorieuses (1). Cette Guerre dura jusqu'à ce que le

(19) Contin. Herman. Lambertus Schafnaburgensis, Marianus Scotus, in Chronicis.

(1) Otto Frising. lib. 6. Albericus. Krantz. lib. 4. c. 32. Magn. Chronic. Belg. Sigebert.

Annal. de Flandre. c. 39. V. Mr. Le Fevre Chantereau, Mabillon, Sac. 6. Bened. part. 2. p. 584.

le Pape Leon IX. son Parent fit sa paix à son premier voiage d'Allemagne (2); & trois ans après, le Duc Godefroi, & son frere Frideric alors Archidiacre de Liege, accompagnerent ce Pontife, qui, étant venu encore une autrefois en Allemagne, s'en retournoit en Italie, avec un grand secours, qu'il avoit obtenu de l'Empereur, pour faire la Guerre aux Normans. Il ne fut pas plutô à Rome, qu'il fit le Prince Frideric, Cardinal Diacre, Bibliothecaire, & Chancelier de l'Eglise Romaine, & peu de tems après, il l'envoia Legat à Constantinople, pour soumettre le Patriarche Michel Cerularius au St. Siege. Nous avons vû (3) les funestes effets de cette ambitieuse Entreprife. A son retour d'Orient, Trasimond Duc de Spollette (4) l'arrêta avec ses deux Collegues, comme ils passioient par ses terres, les garda quelque tems, & les relacha enfin, après leur avoir ôté les riches presens qu'ils apportoient. Le Pape étoit mort, & Frideric trouva l'Empereur irrité contre lui, à cause du Duc Godefroi son frere, qu'il regardoit comme son plus grand ennemi; sur-tout, depuis qu'il eut epousé Beatrix veuve de Boniface, Marquis de Toscane. Pour éviter son indignation, Frideric se retira au Mont-Cassin, & embrassa la vie Monastique. J'ai dit (5) de quelle maniere il fut élu Abbé de ce Monastere celebre, par la faveur du Pape Victor II., & par les intrigues du Cardinal Humbert. Il alla aussi-tôt en Toscane trouver le Pape, qui, de Cardinal Diacre, le fit Prêtre du titre de St. Chryfogone. Ensuite, il reçut de Victor la Benediction Abbatiale; & aiant pris congé du Pape, il vint à Rome, prendre possession de son titre de St. Chryfogone.

A peine le Prince Frideric étoit-il arrivé à Rome, que Boniface, Evêque d'Albano (6), y apporta la nouvelle de la mort du Pape Victor II. D'abord, plusieurs Romains, tant du Clergé, que des Citoïens, vinrent trouver le Cardinal de St. Chryfogone, Abbé du Mont-Cassin, pour le consulter sur le choix qu'ils devoient faire d'un Pape. Ils passerent en ces deliberations le reste du jour, la nuit entiere, & le jour suivant. Enfin, l'Abbé Frideric leur nomma cinq sujets qu'il connoissoit les plus dignes, entre ceux qui étoient en ces Quartiers-là. C'étoient Humbert Cardinal Evêque de Ste. Rufine, Jean Evêque de Veletri, l'Evêque de Perouse, l'Evêque de Tusculum, & le Sous-Diacre Hildebrand. Les Romains déclarerent qu'aucun de ceux-là ne leur paroïssoit convenable, & qu'ils le vouloient élire lui-même: à quoi il leur repondit qu'il n'en feroit que ce qu'il plairoit à Dieu. Quelques-uns vouloient attendre le retour d'Hildebrand, qui étoit demeuré en Toscane, où il avoit suivi le Pape Victor: mais, les autres jugerent qu'il ne falloit point différer; & vinrent dès le grand matin trouver l'Abbé Frideric à St. André de Pallare, où il logeoit. Ils l'en tirerent par force, & le menerent à l'Eglise de St. Pierre aux liens, où ils l'élurent Pape, & le

An de J.C.  
1057.Election  
d'Etienne  
X.

(2) V. Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. II. ex Herm. Contr.

(3) Ci-dessus, Hist. de la Vacance du St. Siege, après Leon IX.

(4) Chronic. Cassin. II. c. 88.

(5) Ci-dessus, Vie de Victor II.

(6) Chronic. Cassin. lib. II. c. 97.

Année J.C.  
1057.

Le Pape  
travaille à  
la Refor-  
mation  
des Abus.

Lettre de  
P. Damien  
aux Car-  
dinaux.

le nommerent ETIENNE X. parce que c'étoit la fête de St. Etienne Pape le 2. jour d'Août. Ensuite, ils le menerent au Palais Patriarchal de Latran, suivi de toute la Ville, avec des acclamations de joye. Le lendemain, qui étoit un Dimanche, tous les Cardinaux, le Clergé, & le Peuple vinrent dès le grand matin le prendre pour le mener à St. Pierre, où il fut sacré avec une allegresse publique.

Pendant quatre mois qu'il demeura à Rome, il travailla soigneusement à l'extirpation des Abus, qui s'étoient glissez dans l'Eglise. Il tint plusieurs Conciles, pour empêcher principalement les mariages des Prêtres & des Clercs, & les Alliances incestueuses entre Parens. Il chassa tous (7) ceux du Clergé, qui avoient été incontinens depuis la defense de Leon IX. Quoiqu'ils eussent quitté leurs femmes & embrassé la Penitence, il voulut qu'ils fortifissent du Sanctuaire pour un tems, & n'eussent plus d'esperance de pouvoir celebrer la Messe. Le Pape retourna au Mont-Cassin à la Saint-André; & il y demeura jusqu'au 10. de Fevrier. Là, il s'appliqua particulièrement à bannir le vice de propriété, qui depuis plusieurs années s'étoit insensiblement glissé dans ce Monastere. Il avoit gardé le titre d'Abbé: mais, étant tombé dangereusement malade vers Noël, & croiant mourir, il fit élire pour son Successeur le Moine Didier, qui fut aussi Pape.

Etienne X., connoissant le merite de Pierre Damien, le tira de sa solitude, & le fit Evêque d'Ostie, & premier des Cardinaux (8), comme très-digne de l'Episcopat, & très-nécessaire aux affaires de l'Eglise. Le Pape, les Evêques, & tous ceux qui aimoient l'Eglise en jugeoient ainsi: mais, Pierre ne pouvoit se résoudre à quitter sa retraite, & resistoit de tout son pouvoir. Il fallut en venir à le menacer d'Excommunication, s'il s'obstinoit davantage; & le Pape, lui prenant la main, lui donna l'anneau & le bâton Pastoral, pour marque qu'il épousoit l'Eglise d'Ostie: mais, il se plaignit toujours de la violence qu'on lui avoit faite.

On peut rapporter à ce tems de sa promotion la Lettre qu'il écrivit aux Evêques ses Confreres, c'est-à-dire aux sept Evêques Cardinaux, qu'il appelle Evêques de l'Eglise de Latran, parce que c'étoit ceux qui avoient droit d'y officier au lieu du Pape. On les nommoit aussi collateraux, comme étant ordinairement à ses côtés, & on leur donnoit le titre d'Hebdomadiers, comme servant tour à tour par Semaine. Cette Lettre (9) commence par une lamentation sur les maux de l'Eglise. „ Sa Discipline, dit l'Auteur, est presque par tout négligée. On ne rend point aux Evêques le respect qui leur est dû. On foule aux pieds les Canons, & on ne travaille qu'à satisfaire la cupidité. Ceux qui portent le nom de Chrétiens vivent Judaiquement. „ Il montre ensuite que l'Episcopat ne consiste pas dans la Pompe extérieure, la magnificence des habits, l'or, & les fourrures précieuses dont on usoit alors, les chevaux fringans, la nombreuse suite de

Ca-

(7) Petr. Damianus ad. Episc. Taur. Opusc. XVIII. c. 7.

(8) Vita Petr. Dam. c. 14.

(9) Petr. Dam. Lib. 2. Epist. I.

Cavaliers armez: mais dans la pureté de la vie, & l'exercice de toutes les vertus. Il infiste sur cette parole de l'Apôtre (10), que l'Evêque doit être irréprehenfible, & il ajoute: „ Malheur à ceux, qui, menant une vie blamable, se rendent encore plus criminels, en desirant une place, où on doit vivre sans reproche. Tels sont ceux qui oubliant leur Patrie, suivent les Armées des Rois dans des Pais barbares & inconnus. L'amour des Dignitez perissables a plus de pouvoir sur eux que la promesse des recompenses celestes; & pour obtenir à la fin le pouvoir de commander, ils se foumettent à une dure sujétion. Il leur en couteroit moins, s'ils donnoient une fois de l'argent pour obtenir ces Dignitez. Car, comme il y a trois sortes de prefens, il y a trois sortes de Simonies: celle de la main en donnant de l'argent: celle des services; & celle de la Langue par les flateries. Or, ceux qui suivent ainsi les Princes dans leurs voïages commettent toutes les trois. „

An de J. C.  
1057.

Le Pape Etienne, que la pluralité des Benefices n'affarouchoit point, avoit resolu de garder le Monastere du Mont-Cassin (11). Ainsi, aiant approuvé l'Electon du Moine Didier, il ne changea pas le dessein qu'il avoit pris de l'envoyer son Legat près de l'Empereur de Constantinople, afin d'être seul Maître des Revenus de cette celebre Abbaïe. Mais, il stipula que si Didier revenoit de ce voïage, lui vivant, il lui donneroit le Gouvernement du Monastere; & que si lui Pape mouroit avant le retour de Didier, celui-ci seroit reconnu pour Abbé sans difficulté. Le Pape envoya avec lui Etienne Cardinal, & Mainard depuis Evêque de Ste. Rufine, les chargea de Lettres pour l'Empereur de Constantinople, & leur recommanda de revenir au plus tôt, après avoir accompli leur Legation.

An de J. C.  
1058.

Legation  
à C. P.

La playe, que les Legats de Leon IX. avoient faite à l'Eglise par leurs Entreprises inouïes sur les droits & les privileges du Patriarche de Constantinople, étoit si profonde, qu'elle avoit besoin de la dexterité des plus habiles mains; car, le Schisme, bien loin de s'affoiblir, s'étoit extrêmement fortifié. La conjoncture du tems & des affaires avoit été favorable à Michel Cerularius pour son dessein. L'Imperatrice Theodora, dont le Gouvernement fut assez foible, laissa tout pouvoir au Patriarche, & ne se conduisoit que par ses avis, tant cette Princesse avoit peur que Michel, dont le credit étoit redoutable, ne la renversât du Throne. L'Imperatrice étant morte l'année d'après l'entier établissement du Schisme, Michel Stratiot, vieillard incapable de gouverner, fut revêtu de la Pourpre Imperiale par les Eunuques du Palais. Mais, Michel Cerularius, peu content de cette Administration, ordonna au pauvre Stratiot de quitter l'Empire, en lui promettant pour échange la Vie éternelle. Alors, Isaac Comnene fut proclamé Empereur à Constantinople, par les soins du Patriarche (12); & le nouveau Prince, pour lui temoigner sa reconnoissance, defendit d'abord aux Officiers de l'Empire de se plus mêler, ni des affaires Ecclesiastiques, ni de l'Administration

Etat du  
Schisme en  
Orient.

(10) 1. Tim. III. 2.

(11) Chr. Cassin. Lib. 3. c. 9.

(12) Curoplute, Cedrene, Zonaro.

An de J. C.  
1058.

des grands biens de l'Eglise de Sainte Sophie, comme ils avoient fait sous les autres Emperrens, qui, de Protecteurs des droits de l'Eglise, en étoient devenus les Destruéteurs. Il voulut que le Patriarche en disposât absolument, comme il jugeroit à propos; de sorte que Michel, plus puissant qu'aucun de ses Prédecesseurs, mit tout le Monde dans le parti du Schisme: & les Romains perdirent tout, pour avoir voulu trop acquerir, ou trop usurper. Tel étoit alors l'état de l'Eglise en Orient. C'étoit pour remédier à ces maux, ou peut être pour les augmenter, que le Pape envoie des Legats à Constantinople.

Projet du  
Pape contre le Roi  
de Germanie.

Mais, il s'occupoit encore d'un Projet très-important pour aggrandir sa Maison. Il se propoisoit de donner l'Empire au Duc Godefroi son frere, à l'exclusion du jeune Henri, Roi de Germanie; & Mr. Maimbourg (13) trouve que ce noble Dessein, comme il s'exprime, n'étoit pas contraire à la Sainteté dont le Pape faisoit profession. Pour moi, qui juge des choses différemment, c'est-à-dire avec une Impartialité qui ne se trouve assurément dans aucun Jesuite, je déclare qu'une pareille Entreprise me paroît être un Crime de Leze-Majesté. Aussi parut-il par l'événement, que la Divine Providence, qui seule a droit de disposer des Couronnes, desapprouvoit les vues criminelles du St. Pere. C'est ce que l'on remarquera bien-tôt, si l'on veut se dépouiller de tous préjugés. Le Pape Etienne, retournant du Mont-Cassin à Rome (14), le 10. de Fevrier 1058. emmena avec lui le Moine Alfane, élu Archevêque de Salerne, qu'il ordonna Prêtre aux quatre tems du mois de Mars, & Archevêque le Dimanche suivant. Peu de tems après, il manda au Prevôt du Mont-Cassin, de lui apporter, le plus promptement & le plus secretement qu'il pourroit, tout ce qu'il y avoit d'or & d'argent au trésor du Monastere, promettant d'en renvoyer bien-tôt beaucoup davantage. Car ce Saint Pontife, qui vouloit, comme je l'ai dit, conférer le Sceptre Imperial au Duc son frere, savoit bien, que pour venir à bout d'une Entreprise de cette nature, il falloit avoir des sommes immenses, tant pour les frais de la solemnité, que pour se mettre en état de résister au Roi Henri de Germanie. Ce n'étoit qu'avec de grandes richesses, qu'il vouloit aller en Toscane conférer avec le Duc Godefroi, & revenir avec lui chasser d'Italie les Normans, qu'il haïssoit d'une Haine Theologique. Les Moines du Mont-Cassin, aiant reçu cet ordre du Pape, en furent fort consternez; mais, ils obéirent dès le lendemain. Le Pape, aiant vû le trésor qu'on lui avoit apporté, fut saisi de fraieur; & touché de l'affliction & des larmes des bons freres, qui croioient perdre leurs Dieux, en perdant leurs Richesses, il se repentit, sur le recit d'une vision qu'avoit eüe un des Moines, s'il en faut croire la Chronique. Il renvoia donc le trésor, & n'en prit qu'une Image précieuse, qu'il avoit apportée de Constantinople: il fit même ensuite de riches presens au Monastere, comme il en avoit fait auparavant. Bien-

(13) Maimbourg, Decad. de l'Emp. Liv. II.

(14) Chroniq. Cassin. Lib. II. c. 58. 99. 100. & 102.

tôt après cette aventure, il partit pour la Toscane; mais, il tomba subitement malade, & mourut à Florence le 29. de Mars 1058. sans avoir pû mettre la Couronne Imperiale sur la tête du Duc de Godefroi; & c'est en cela qu'un Lecteur pieux doit admirer les ressorts de la Providence. Le Pape Etienne fut assité à la mort par Saint Hugues, Abbé de Cluny, qui se trouva present, & enterré avec honneur. On dit qu'il fut homme de grande vertu, & qu'il se fit même des miracles à son Tombeau (15); ce que j'abandonne à la Credulité des bonnes Ames. Les Sentimens de Revolte, dans lesquels il mourut, ne font pas une bonne preuve de sa Sainteté; & il paroît que le Diable avoit quelque droit sur lui, puis que St. Hugues eut toutes les peines imaginables à éloigner du Pape cet Ennemi juré de notre Salut (16). Aussi ne celebre-t'on sa Memoire, ni à Rome, ni au Mont-Cassin, ni à Florence, quoique son nom se trouve dans le Martyrologe des Benedictins, sous le nom de *Saint*, ou de *Beat* (17). Il entra de moitié dans la composition des Ouvrages que le Cardinal Humbert publia en faveur de l'Eglise Latine, contre Michel Cerularius, Patriarche de Constantinople, & le Moine Nicetas (18). Platine assure (19) que ce Pontife fit rentrer l'Eglise de Milan sous l'obéissance du St. Siege.

An de J. C.  
1058.Mort d'E-  
tienne X.ISAAC COMNENE,  
*Emp. d'Orient.*

BENOIT X.

HENRI I.  
*Roi de France.*

CLVIII. P A P E.

LE feu Pape, étant sur le point d'aller en Toscane, avoit ordonné, du consentement des Cardinaux & du reste du Clergé, que s'il venoit à mourir pendant l'absence Sous-Diacre Hildebrand, qu'il envoie à l'Imperatrice pour des affaires d'Etat, ou pour mieux dire, afin d'endormir cette Princesse par de belles paroles tandis que l'on couronneroit le Duc Godefroi Empereur: le Pape, dis-je, ordonna très-expressément, qu'on ne fit point d'Electio; mais, qu'on laissât vaquer le St. Siege jusques au retour d'Hildebrand, pour en disposer par son Conseil (1). Ainsi, ce Moine devoit faire les fonctions du St. Esprit, & inspirer les Romains sur le choix d'un Souverain Pontife.

Decret du  
Pape  
Etienne  
pour l'E-  
lection de  
son Suc-  
cesseur.

Mais Gregoire, fils d'Alberic Comte de Tusculum, & Girard de Galere, aiant appris la mort du Pape Etienne X, se livrerent à d'autres Inspirations: je veux dire, qu'au lieu de suivre l'interêt & la passion du Sous-Diacre Hildebrand, ils n'écouterent que la voix de leur Ambition. Ils s'assemblerent de

Electio  
de Benoit  
X.(15) *Leo Ostiens. Lambertus Schafnaburgensis, ad an. 1058.*(16) *S. Hugonis Acta, apud Surium. 19. Aprilis.*(17) *Franciscus Pagi, Gest. Rom. Pontif. in Steph. X. §. 11.*(18) *Petrus Diaconus, in Libro de Viris Illustrib. Cassinensib. c. 17.*(19) *Platino, in Steph. IX.*(1) *Leo Ostiensis, lib. 3. c. 12. Petr. Dam. Epist. ad H. Archiep. Ciaconium. Act. Nicol. II. Card. Arag. apud Baron.*

An de J. C.  
1058.

de nuit (2), avec quelques-uns des plus puissans de la Ville, suivis d'une troupe de gens armez, & élurent pour Pape Jean Mincius, Evêque de Veletri, leur Parent, *homme sans esprit & sans merite, & qui n'avoit (3) rien de considerable que sa naissance & son argent, avec quoi il avoit corrompu quelques-uns du Clergé, qui approuverent cette Election tumultueuse*; & l'intrus fut nommé BENOIT X. Pierre Damien, voulant observer le Decret du Pape Etienne, s'opposa à cette Election, avec quelques autres Cardinaux, prononçant Anathême contre ceux qui l'avoient faite; mais, ces zelez furent contraints de s'enfuir, & de se cacher en divers lieux, pour se mettre à couvert de la violence des Comtes de Toscanelle, qui ne parloient que de massacrer tous ceux qui oseroient leur resister. C'étoit à Pierre Damien, en qualité d'Evêque d'Ostie, à sacrer le Pape; ce qu'il étoit bien éloigné de faire en faveur du Simoniaque Benoit. Desorte qu'en son absence Gregoire & ceux de son parti prirent son Archi-Prêtre, l'emmererent de vive force, & le contraignirent, le poignard sur la gorge, de couronner Benoit le Dimanche de la Passion, cinquieme d'Avril 1058. Il tint le St. Siege près de dix mois. Il donna le Pallium à Stigand Archevêque de Cantorberi, qui n'avoit pu l'obtenir des Papes légitimes. Ce Prélat, qui avoit deja quitté (4) un moindre Evêché pour passer à celui de Vinchester, abusa de la simplicité du bon Roi Edouard, pour se faire donner l'Archevêché, sans quitter l'Evêché, outre plusieurs Abbaïes. Il étoit grand Politique, mais fort ignorant; & traitant les affaires de l'Eglise comme celles de l'Etat, il ne songeoit qu'à satisfaire son ambition & son avarice, trafiquant publiquement des Evêchez & des Abbaïes. Il tint dix-sept ans le Siege de Cantorberi, & n'ayant pû obtenir le *Pallium*, quoique l'argent eut beaucoup de pouvoir à Rome, il s'avisa de reconnoître pour Pape ce Benoit dont les autres Archevêques se moquoient; & Benoit lui enscut tant de gré, qu'il lui envoya le *Pallium*. Au reste, on croit (5) que le surnom de Mincio, ou plutôt *Minchione*, qui en Italien signifie un stupide, fut donné à Benoit X. par mépris.

Didier,  
Abbé du  
Mont-  
Cassin.

Cependant, l'Abbé Didier & les deux autres Legats du Pape Etienne X. attendoient à Bari le vent favorable pour passer à Constantinople, quand vers le soir du Dimanche des Rameaux arriverent des Moines du Mont-Cassin, qui lui apprirent la mort du Pape, (6) & le prierent au nom de toute la Communauté de revenir incessamment au Monastere, pour en prendre le Gouvernement. Il partit le lendemain, & craignoit d'être arrêté par les Normans; mais, au contraire, Robert Guischarde leur Chef lui donna un sauf conduit & des Chevaux. Il arriva au Mont-Cassin le jour de Pâques de grand matin; & le jour même, il fut mis en possession de l'Abbaïe par le Cardinal Humbert, qui s'y étoit retiré, n'osant demeurer à Rome, à cause des Schismatiques.

(2) *Chronic. Cassin. c. 101.*

(3) *Maimbourg, Hist. de la Desad. de l'Emp. Liv. II.*

(4) *Malmesbur. Pontif. lib. 1.*

(5) *Petr. Dam. Opusc. XX. c. 3.*

(6) *Chr. Cassin. Lib. 3. 9. 10.*

CONSTANTIN DUCAS,  
Empereur d'Orient.

NICOLAS II.

HENRI I.  
Roi de France.

## CLIX. PAPE.

Les choses étoient en cet état, lorsque le Sous-Diacre Hildebrand revint de son Ambassade auprès de l'Imperatrice. Aiant appris l'Élection que l'on avoit faite à Rome, contre la défense expresse du Pape Etienne, il s'arrêta à Florence, d'où il écrivit aux Romains, pour les blamer de ce qu'ils avoient fait, & pour les inviter à proceder incessamment à une autre Election. Quelques-uns regardoient Benoit X. comme un homme excellent & très-sage (1); & demeuroient attachez à son parti; mais d'autres envoient leur consentement sans restriction à Hildebrand: & la plupart de ceux que la Persecution des Schismatiques avoit dispersés, s'étant rassemblez auprès de lui, ils élurent Pape Gerard, Evêque de Florence, né dans le Roiaume de Bourgogne, & qui étoit également agréable aux Italiens & aux Allemands (2). Henri IV. Roi de Germanie l'avoit lui-même designé pour ce haut emploi, sur ce que les Romains avoient protesté par leurs Deputés (3) qu'ils vouloient garder au jeune Henri la même fidélité qu'au feu Empereur son Pere, le priant d'envoyer à Rome un Pape à son choix. Ainsî Gerard fut consacré sous le nom de NICOLAS II.

Élection  
d'un nou-  
veau Pape.

Pierre Damien fut consulté sur le sujet de ces deux Elections, par un Archevêque, à qui il repondit ainsi (4): „ Celui qui tient à present le St. „ Siege, (c'est-à-dire Benoit X.) est Simoniaque, à mon avis, sans qu'on „ puisse l'excuser, que, nonobstant nos oppositions, & sans avoir égard à nos „ Anathêmes, il a été intronisé de nuit & en tumulte, avec des troupes de „ gens armez. Ensuite, on eut recours aux largesses. On distribua de „ l'argent au Peuple, par les Quartiers & les Ruës. On entendoit par toute la Ville battre de la monnoie, & on emploioit pour les Disciples de „ Simon le Tresor de St. Pierre. Quant à ce qu'il allegue pour sa defense, „ qu'il a été contraint, bien que je n'en sois pas bien éclairci, je ne veux „ pas tout-à-fait en disconvenir. Car, cet homme est si stupide, que l'on „ peut croire qu'il n'a pas sçu ce que l'on tramoit pour lui; mais, il est coupable de demeurer volontairement dans le borbier, où on l'a jetté malgré lui. Or, pour ne pas m'étendre sur sa promotion, tandis que nous „ autres Evêques cherchions à nous cacher en divers lieux, un Prêtre de „ l'Eglise d'Ostie, qui ne fait pas lire une page, même en epelant, fut enlevé de force par ces satellites de Satan, pour mettre sur le St. Siege celui qu'ils avoient élu. Vous voiez bien, vous qui savez les Canons, que ce seul Article suffit pour le condamner. Car, s'il faut déposer le Prêtre qui a fait la fonction d'Evêque, que deviendra celui qu'il a ordonné? „

Cet-

(1) Platine, in Bened. X.

(2) Ricord. Hist. Florent. Sigonius. Lambert. Schafnaburgensis, Vita Nicol. II. tom. 9. Tom. II.

Concil.

(3) Struvius, Hist. Germ. Period. 6. Sect. 3.

(4) Petr. Dam. Lib. 3. Epist. 4.



An de J.C.  
1058.

Cette raison n'est pas solide; car, on pouvoit repondre (5) que Jean étant déjà Evêque de Veletri, il ne s'agissoit que de l'intronizer, ce qu'un Prêtre pouvoit faire. Pierre Damien rapporte ensuite la defense que le Pape Etienne avoit faite, de proceder à l'Electon, avant le retour d'Hildebrand: & il ajoute parlant de Gerard: „ Quant au Pape élu, voici ce qui m'en semble. „ Il est suffisamment Lettré, d'un Esprit vif, de mœurs pures, au-dessus du „ soupçon, fort aumônier. Je n'en dis pas davantage, pour ne paroître „ pas aimer le particulier plus que le Public. Au contraire, si l'autre peut „ bien expliquer une Ligne, je ne dirai pas d'un Pseume, mais d'une Ho- „ melie, je ne refuse plus, & je lui baise les pieds. Quand à ce que vous „ m'avez mandé de vous écrire secretement pour ne me pas exposer: à Dieu „ ne plaise que dans une telle affaire je craigne de souffrir les plus rudes trai- „ temens. Au contraire, je vous prie de rendre publique cette Lettre, „ afin que tout le Monde sâche ce que l'on doit penser de ce peril com- „ mun. „

An de J.C.  
1059.

Nicolas  
chasse  
Benoit.

L'Empereur Henri IV. avoit donné ordre au Duc Godefroi d'accompagner le Pape Nicolas à Rome, afin d'en chasser Benoit X. de vive force, s'il n'en sortoit volontairement, en renonçant au Pontificat. Cependant Nicolas tint Conseil avec Hildebrand, & avec les Cardinaux, de ce qu'il y avoit à faire au sujet de l'Anti-Pape, & il fut resolu de tenir un Concile à Sutri, Ville du Patrimoine (6), où l'on appelleroit les Evêques de Tosca- ne & de Lombardie, avec le Chancelier Guibert. L'unique chose, qu'on y fit, fut de deposer Jean Evêque de Veletri, de le declarer intrus dans le Pontificat; & par une consequence nécessaire de la Logique des Theologi- ens, de l'excommunier. Benoît, voyant bien que les Comtes de Toscanelle n'étoient pas en état de le maintenir contre la Puissance du Grand Duc Godefroi, prévint les malheurs qu'il se feroit in- failliblement attirer en faisant la moindre resistance: il abandonna le St. Siege, & se retira comme un homme privé dans sa Maison. Nicolas, en étant informé, alla à Rome avec le Duc Godefroi, & les Cardinaux de son parti; mais il y fit son entrée paisiblement & sans Troupes. C'étoit au mois de Janvier 1059. Il fut reçu par le Clergé & le Peuple avec l'honneur convenable, & mis dans le St. Siege, suivant la coutume. Quelques jours après, l'Anti-Pape Jean Mincius, par l'entremise de quelques Personnes, vint se presenter au Pape, & se jeter à ses pieds. Il protesta qu'on lui avoit fait violence; mais, il ne nia pas qu'il ne fut un Usurpateur & un Parjure. Le Pape leva l'Excommunication prononcée contre lui, mais à condition qu'il demeureroit à Sainte Marie-Majeure, déposé de l'Episcopat & de la Prêtrise. Ainsi finit le Schisme. Rien n'inquietoit plus le Pape, que de voir les Capitaines, établis par ses Predecesseurs, retenir par force la Seigneurie de Rome, & les Droits de l'Eglise qu'ils avoient usurpez, à l'exemple de leurs Maîtres; persuadez, sans doute, qu'on peut, sans crime, depouiller un Voleur de grand chemin.

(5) Fleury, Hist. Eccl. Liv. LX. §. 29.

(6) *Gesta Rom. Pontif. apud Baron. an. 1059.*

Le Pape envoya au Mont-Cassin (7) dire à l'Abbé Didier de venir au plutôt à sa rencontre, comme il alloit dans la Marche. L'Abbé le rencontra dans le Monastere de Farfe, & en fut reçu avec de grands temoignages d'amitié. De-là, il le suivit à Ostimo, où le 6. de Mars, qui étoit le second Samedi de Carême, le Pape l'ordonna Prêtre Cardinal du titre de Ste. Cecile; & le lendemain Dimanche, il lui donna la Benediction Abbatale, avec une ample confirmation des Privileges du Monastere. De plus: il le fit son Vicaire, pour la Reformation de tous les Monasteres, dans la Campanie, la Principauté, la Pouille, & la Calabre.

Ensuite, le nouveau Pontife, voulant imiter le zèle du grand Pape Nicolas I. dont il avoit pris le nom, forma le genereux dessein de retablir l'ordre & la tranquillité dans les Affaires Spirituelles & Temporelles (8). L'Eglise étoit alors accablée de cinq sortes de maux, qu'on peut regarder comme la source d'une infinité d'autres qui en étoient des suites nécessaires. Le premier, & le principal, étoit l'Electio forcée (9) ou Simoniaque, que les Grands de Rome, & sur-tout les Comtes de Toscanelle & de Signi faisoient si souvent de sujets tout-à-fait indignes de remplir le St. Siege; jusques-là qu'ils avoient deja fait six Papes de leur Maison en cette execrable maniere. Et, parce que ces Proclamez ne se toucioient pas d'empêcher un desordre qu'eux-mêmes avoient introduit, la Simonie s'étoit tellement répandue, que plusieurs Evêques conféroient tout ouvertement les ordres sacrez pour de l'argent, afin de regagner par ce sacrilege trafic ce que leurs Evêchez leur avoient couté. De plus: comme un abime en entraine un autre, ces Simoniaques étoient devenus si mechans, si vicieux, & si impudens même dans leurs vices, qu'ils avoient, ou des Concubines, ou des Femmes avec lesquelles ils s'étoient mariez; soutenant scandaleusement que cela leur étoit permis, par la coutume, qui avoit autant de force & d'autorité qu'une Loi. Pour surcroit de malheur, c'étoit en même tems que Berenger, soutenu de l'Evêque d'Angers, combattoit avec succès le Dogme utile de la Presence réelle de Jesus-Christ dans le Sacrement de l'Eucharistie. Enfin, ajoutez à cela, que les Normans, après avoir chassé les Grecs de la Pouille, & de la Calabre, n'étant pas encore satisfaits des Païs qu'ils avoient conquis & obtenus des Empereurs, envahissoient toutes les terres de l'Eglise, & desoloient les Monasteres: &, quoiqu'ils eussent admirablement bien traité le Pape Leon IX. quand ils le firent Prisonnier, après avoir defait son Armée, ils ne lui rendirent pourtant rien de ce qu'ils avoient usurpé sur le St. Siege. Voilà les maux que quelques Papes précédens avoient voulu guerir; mais, leurs remedes avoient produit peu d'effets. Les Normans, demeurez victorieux, étoient plus puissans, & moins resolus que jamais à la restitution. Les Comtes de Toscanelle venoient de faire encore tout nouvellement un Pape de leur Maison, & leur Parti, quoiqu'affoibli, n'étoit pas

Ande J. C.  
1059.

Le Pape  
favorise  
l'Abbé  
Didier.

Etat de  
l'Eglise.

(7) *Chr. Cassin. Lib. 3. c. 13.*  
(8) *Giaconius.*

(9) *V. Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. II.*

Année J. C.  
1059.

pas dissipé. Berenger, condamné déjà deux fois dans les Synodes de Rome & de Verceil, sous Leon IX., & qui avoit même abjuré la Doctrine dans celui de Tours, en présence du Legat Hildebrand, la publioit avec plus de confiance, & avoit encore plus de Sectateurs qu'auparavant. Et quant à la Simonie, & à l'Incontinence des Ecclesiastiques, la corruption du Siecle étoit si grande, qu'il sembloit qu'elles fussent autorisées par une prescription assez longue pour se maintenir contre toutes les Loix divines & humaines. Nicolas II., pour remedier efficacement à de si grands maux, qui, en sapant les fondemens de son autorité, le touchoient au vif, convoqua à Rome un Concile au mois d'Avril de l'an 1059. (10).

Concile de  
Rome.

Cent treize Evêques assisterent à ce Concile, avec un grand nombre d'Abbez, de Prêtres, & de Diacres; & l'Assemblée se tint au Palais de Latran. Quand on fut assis, le Pape dit: „ Vous savez, mes Freres, comme „ après la mort d'Etienne mon Predecesseur le St. Siege a été exposé aux „ insultes des Simoniaques, enforte que l'Eglise même sembloit être en pe- „ ril. Afin donc de prévenir de tels accidens, nous ordonnons, suivant „ l'autorité des Peres, que le Pape venant à mourir, les Evêques Cardinaux traitent ensemble les premiers de l'Electio; qu'ils y appellent ensuite les Clercs Cardinaux, & enfin que le reste du Clergé & le Peuple y donne son consentement. Nous devons sur-tout nous souvenir de cette „ Sentence du bien-heureux Leon notre Predecesseur. Il n'y a point de „ raison de compter entre les Evêques ceux qui ne sont, ni élus par le Clergé, ni demandez par le Peuple, ni consacré par les Evêques de la Province avec le Jugement du Metropolitan: Et comme le Pape n'a point de Metropolitan, les Evêques Cardinaux en tiennent la place. On „ choisira dans le sein de l'Eglise même, s'il s'y trouve un sujet capable, „ si-non dans une autre, sauf l'honneur dû à notre cher fils Henri, qui est „ maintenant Roi, & qui sera, s'il plait à Dieu, Empereur, comme nous „ lui avons déjà accordé; & on rendra le même honneur à ses Successeurs, „ à qui le St. Siege aura personnellement accordé le même droit. Que si „ le pouvoir des méchans prévaut jusques à pouvoir empêcher, qu'on ne „ puisse faire dans Rome une Election pure & gratuite, les Cardinaux Evêques, avec le reste du Clergé & les Laiques Catholiques, quoiqu'en petit nombre, auront Droit d'élire le Pape, dans le lieu qu'ils jugeront le plus convenable. Que si après l'Electio, la Guerre, ou quelque'autre obstacle venant de la malice des hommes, empêche que l'élû ne soit intronisé dans le St. Siege, suivant la coutume, il ne laissera pas, comme „ vrai Pape, d'avoir l'autorité de gouverner l'Eglise Romaine, & de disposer de tous ses biens, comme nous savons que St. Gregoire l'a fait „ avant sa consecration. Si quelqu'un est élu, ordonné, ou intronisé au „ mepris de ce Decret, qu'il soit anathematizé & déposé avec tous ses „ complices, comme Ante-Christ, Usurpateur, & Destructeur de la Chrétien-

(10) Tom. 9. Concil. p. 1105. Ap. Grat. Dist. 23. c. 2.

tienté; & que toute audience lui soit déniée sur ce point. „ On ajoute quantité de maledictions contre les infracteurs de ce Decret, qui fut souscrit par le Pape, & par soixante & seize Evêques, avec les Prêtres & les Diacres. Mr. Fleury (11) observe, qu'on fait ici passer pour un Privilege personnel le Droit de l'Empereur, pour approuver l'Electiion du Pape: quoique, dans cette Histoire, nous aions vû ce Droit établi depuis plusieurs Siecles. Il semble que la Cour de Rome vouloit se prévaloir de la minorité du Roi Henri. En ce même Concile de Rome on fit treize Canons, dont le premier n'est que l'abregé de ce Decret touchant l'Electiion du Pape. Ensuite, on defend d'entendre la Messe d'un Prêtre, que l'on fait certainement avoir une Concubine. Tout Prêtre, Diacre, ou Sous-Diacre, qui, depuis la Constitution du Pape Leon, aura pris ou gardé une Concubine, on lui defend de celebrer la Messe, de lire l'Evangile, ou l'Epitre, de demeurer dans le Sanctuaire pendant l'Office, ou recevoir sa part des revenus de l'Eglise. Ceux qui ont gardé la Continence, suivant la même Constitution, mangeront & dormiront ensemble près des Eglises, pour lesquelles ils sont ordonnez; & mettront en commun tout ce qui leur vient de l'Eglise, s'étudiant à pratiquer la vie Commune & Apostolique. C'est l'Origine des Chanoines Reguliers. Defense à un Prêtre de tenir ensemble deux Eglises: defense de prendre l'habit monastique, dans l'esperance d'être Abbé.

On fit aussi dans ce Concile un Decret particulier contre les Simoniaques, portant qu'ils seroient deposez sans misericorde. „ Quant à ceux, ajoute le Pape, qui ont été ordonnez gratuitement par des Simoniaques: nous decidons la Question agitée depuis long-tems, en leur permettant par indulgence, de demeurer dans les ordres qu'ils ont reçus: car, la multitude de ceux qui ont été ainsi ordonnez, est si grande, que nous ne pouvons observer à leur égard la rigueur des Canons. Neanmoins, nous defendons très-expressement à nos Successeurs, de prendre pour regle cette indulgence, que la nécessité du tems nous a extorquée. Mais, à l'avenir, si quelqu'un se laisse ordonner par celui qu'il fait être Simoniaque, l'un & l'autre sera depose. „

En conséquence de ces Decrets du Concile de Rome, le Pape écrivit une Lettre aux Evêques, aux Clercs, & à tous les fidèles de Gaule, particulièrement d'Aquitaine & de Gascogne, où il marque une partie de ce qui y avoit été ordonné; savoir le Decret contre les Clercs mariez, qu'il traite de Nicolaites, avec l'ordonnance pour la vie commune des Clercs continents. Les Clercs & les Moines Apostats, qui quittent la tonsure, & renoncent à leur Profession, seront excommuniés. Excommunication contre ceux qui pillent les Pelerins, les Clercs, les Moines, les Femmes, & les Pauvres, sans armes; & contre ceux qui violent la franchise des Eglises à soixante pas à l'entour, & des Chapelles trente pas.

Le celebre Berenger étoit venu à Rome, dans l'esperance, sans doute, d'y avoir la Liberté de defendre son Sentiment sur l'Eucharistie: mais, il est

An de J.C.  
1059.

Decret  
contre les  
Simonia-  
ques.

Lettre Sy-  
nodale du  
Pape.

Confes-  
sion de Foi  
prescrite à  
Berenger.

(11) Fleury, Hist. Eccl. LX. S. 31.

An de J.C.  
1059.

apparent qu'on lui fit violence, & qu'on le contraignit de demander au Pape Nicolas, & à ce nombreux Concile de cent treize Evêques, de lui donner par écrit la Foi qu'il devoit tenir (12). La commission en fut donnée au Cardinal Humbert, qui dressa la Confession de Foi en ces termes : „ Moi, „ Berenger, indigne Archi-Diacre de l'Eglise de St. Maurice d'Angers, „ connoissant la vraie Foi Apostolique, j'anathematise toutes les Heresies, „ principalement celle dont j'ai été accusé jusques ici, qui prétend soutenir „ que le Pain & le Vin qui sont mis sur l'Autel, ne sont après la consécration, que le Sacrement, & non pas le vrai Corps & le vrai Sang de notre Seigneur Jesus-Christ; & que ce n'est qu'en Sacrement qu'il peut être „ sensiblement touché ou rompu par les mains des Prêtres, ou froissé par „ les dents des fideles. Je suis d'accord avec la Sainte Eglise Romaine & „ le Siege Apostolique, & je proteste de cœur & de bouche, que je tiens „ la même Foi touchant le Sacrement de la Table du Seigneur, que le Pape Nicolas & ce Saint Concile m'a prescrite, suivant l'autorité des Evangeliques & de l'Apôtre. C'est à savoir que le Pain & le Vin, qui sont mis sur „ l'Autel, sont après la consécration, non seulement le Sacrement, mais „ encore le vrai Corps & le vrai Sang de Notre Seigneur Jesus-Christ; & „ sont touchés & rompus par les mains des Prêtres, & froissés par les dents „ des fideles sensiblement, non-seulement en Sacrement, mais en Verité. „ Je le jure par la Sainte Trinité & par ces Saints Evangeliques; & je déclare dignes d'un Anathème ceux qui contreviendront à cette Foi, avec leurs „ Dogmes & leurs Sectateurs. Que si jamais j'ose moi-même faire ou précher rien au contraire, je serai soumis à la Severité des Canons. L'ayant „ lû & relû, je l'ai souscrit volontairement. „

Doctrines  
sur l'Eucharistie  
en ce  
tems-là.

Nous verrons bien-tôt une preuve évidente, que la contrainte en matière de Religion peut faire des hypocrites; mais, qu'elle ne viendra jamais à bout d'inspirer des sentimens opposés aux Lumieres de la Conscience. Tout le crime de Berenger étoit de nier la Réalité. Car, quelques années après, le celebre Rupert expliqua ce Dogme par le Systeme de l'Impanation. Le docte Mr. Allix, dans la savante Dissertation qu'il nous a donnée à la tête d'un (13) Ouvrage de Jean de Paris, Jacobin, sur cette matière, l'a prouvé par tant de passages formels, qu'il n'y a guere d'apparence que le P. Gerberon, qui a publié une Apologie pour Rupert, fasse croire à de bons Juges de Controverse, que cet Abbé n'a pas eu le sentiment qu'on lui attribue. L'Abbé Abbot, Gualter Prieur de St. Victor, Lombard Maître des Sentences, Pierre de Poitiers Chancelier de l'Université de Paris, & plusieurs autres fameux Ecrivains, temoignent ici qu'on expliquoit le Mysteré de la Réalité en tant de manieres tout-à-fait différentes, & dont quelques unes choquoient manifestement le Formulaire *Ego Berengarius*, que je viens de rapporter, qu'il est visible, qu'il suffisoit en ce tems-là, pour être Orthodo-

xc,

(12) *Lanfranc, de Corp. Dom. c. 1. 2. De modo existendi Corp. Christi in Sacramento Altaris, &c.* Imprimé à Londres, in 8.

(13) *Determinatio Fr. Joannis Parisiensis*, 1686.

xe, de tenir la Realité, sans qu'il fut nécessaire de penser que la substance des Symboles étoit anéantie après la consécration (14).

Après que Berenger eut signé la Formule dressée par le Cardinal Humbert, il alluma un feu au milieu du Concile, & y jeta les Livres qui contenoient son Sentiment sur l'Eucharistie. Le Pape Nicolas, bien ravi de la conversion de Berenger, qu'il croioit sincere, envoya sa profession de foi à toutes les Villes d'Italie, de Gaule, & de Germanie, & en tous les Lieux où on pouvoit avoir oui parler de son Opinion, pour établir des idées contraires dans l'esprit des Peuples. Mais, Berenger ne fut pas plutôt en liberté, que, ne se croiant pas obligé de tenir un Serment qu'on lui avoit extorqué, il écrivit contre cette profession de foi, chargeant d'Injures le Cardinal Humbert qui l'avoit dressée.

Le Pape fit un voiage en Pouille à la priere des Normans qui lui envoient des Deputez, pour lui persuader de venir recevoir leurs soumissions & les reconcilier à l'Eglise. Il y tint (15) un Concile dans la Ville de Melfe. Les Normans se présenterent devant lui, & remirent en sa libre disposition toutes les Terres de St. Pierre, dont ils s'étoient emparez. Le Pape, de son côté, leur donna l'absolution de l'Excommunication qu'ils avoient encourue, & les reçut aux bonnes graces du St. Siege. Et, parce qu'ils étoient les plus capables de secourir le Pape contre ceux qui avoient usurpé les biens de l'Eglise Romaine, le Pape Nicolas leur ceda, à la réserve de Benevent, toute la Pouille & la Calabre, dont ils lui firent serment de fidélité. On nomme en cet accord deux Chefs des Normans: Richard, à qui le Pape confirma la Principauté de Capoue, dont il s'étoit emparé sur les Lombards; & Robert Guischart, à qui il confirma le Duché de la Pouille & de Calabre, dont il étoit aussi en possession; & ses prétensions sur la Sicile, qu'il avoit commencé de conquérir sur les Sarrazins. En cette premiere concession, Robert promit au Pape une redevance annuelle de douze deniers monnoie de Pavie, pour chaque paire de bœufs, païable à perpétuité à la fête Pâques; & de plus se rendit Vassal du St. Siege, comme il paroît par ses sermens. Telle fut l'Origine du Roiaume de Naples. „Voilà, dit Mr. Maimbourg (16), le fondement du Droit des Papes sur les Roiaumes de Naples & de Sicile, qui relevent d'eux. Ils doivent ce bien-fait & cette partie si considerable de leur grandeur temporelle aux Normans. Car, pour engager les Papes dans leur defense, particulièrement contre les Empereurs, qui pouvoient pretendre qu'une grande partie de ce dont ces Conquerans s'étoient emparez leur appartenoit, ou qu'ils la tenoient d'eux en fief, ils ne firent point de difficulté de se déclarer Vassaux du St. Siege, quoiqu'ils le fussent déjà de l'Empire, afin qu'on ne leur pût faire la Guerre, sans s'exposer aux foudres de l'Eglise. Cette mauvaise Politique a fait beaucoup de mal au Christianisme. En suite,

An de J.C:  
1059.

Berenger  
dogmati-  
se de nou-  
veau.

Le Pape  
cede la  
Pouille  
aux Nor-  
mans.

(14) Bayle, *Nouvel. de la Republ. des Lettres*. Decemb. 1686. Art. 5.

(15) *Gesta Pontif. ap. Baron, an. 1059. Chr.*

*Cass. Lib. III. c. 13. 16.*

(16) Maimbourg, *Hist. de la Decad. de l'Emp.*

*Liv. II.*

An de J. C.  
1059.

te, le Pape Nicolas aiant réglé tout ce qui concernoit le Patrimoine de Benevent, où il tint un Concile (17) au mois d'Août, revint à Rome; & les Normans aiant assemblé des Troupes, le suivirent, conformément à l'ordre qu'il leur en avoit donné. Ils ravagerent les Terres de Préneste, de Tusculum, & de Nomento, dont les habitans étoient rebelles au Pape leur Seigneur: & aiant passé le Tibre, ils ruinerent Galere, & tous les Châteaux du Comte Gerard insigne Voleur. Ainsi les Normans commencerent à delivrer Rome des petits Seigneurs qui la tyrannisoient depuis longtems.

Philippe I.  
couronné  
du Roi de  
France.  
Lettres du  
Pape.

Les deux Legats que le Pape Nicolas avoit envoyé en France assisterent au couronnement de Philippe fils aîné du Roi Henri. Cette ceremonie se fit le jour de la Pentecôte 1059. par les mains de Gervais Archevêque de Rheims; & c'est le premier sacre des Rois de la troisième Race, dont nous aions l'Acte authentique (18). Les Légats du Pape donnerent leur suffrage, après l'Archevêque Gervais; ce qui leur fut accordé par honneur: car le consentement du Pape n'y étoit point nécessaire, comme porte expressement l'Acte de ce couronnement. Nous avons quatre Lettres (19) du Pape Nicolas à l'Archevêque Gervais. Dans la première, le St. Pere témoigne, que l'on avoit rendu l'Archevêque suspect de favoriser l'Anti-Pape Benoit. Il l'exhorte à soutenir le Roi par ses Conseils Salutaires contre les mauvais Avis de ceux qui cherchoient l'impunité de leurs crimes dans la division de l'Eglise Romaine. Dans une autre Lettre, il ordonne à l'Archevêque d'interdire l'Evêque de Beauvais, que l'on disoit avoir été ordonné par Simonie, jusques à ce qu'il vienne à Rome se justifier au Concile que l'on y devoit tenir. Dans une autre enfin, il lui recommande de faire justice à l'Eglise de Verdun, pour quelque dommage qu'elle a souffert, attendu qu'elle est sous la protection particulière du St. Siege.

An de J. C.  
1060.

Conciles  
de Gaule.

En 1060. le Pape fit tenir deux Conciles (20) dans les Gaules par son Legat Etienne Prêtre Cardinal: le premier à Vienne, le dernier jour de Janvier: le second à Tours, le premier de Mars. Ce qui nous reste de ces Conciles est mot pour mot (21) la même chose, excepté la date, & le nom de la Ville & de l'Eglise. D'où l'on juge que les Canons, qui leur sont attribuez, n'étoient pas formez par Deliberation commune des Evêques, mais que le Legat les apportoit de Rome tout dressez. Il est dit qu'ils sont faits, pour affermir l'état des Eglises ebranlées & presque ruinées par-tout le Monde, particulièrement dans les Gaules. Ces Canons sont au nombre de dix, dont il ne reste que les trois premiers, sous le nom du Concile de Vienne. Ils regardent principalement la simonie & l'incontinence des Clercs, & ne sont que renouveler ce qui avoit été tant de fois ordonné sur ce sujet, & sur quelques autres Points de Discipline. Si un Evêque confesse par simonie quelque Ministère Ecclesiastique, ou la Prébende, c'est-à-dire

(17) *Tom. 9. Concil. p. 1105.*

(18) *Du Chesne, tom. 4. p. 161. V. Tom. 9. Concil. p. 1107.*

(19) *Tom. 9. Concil. p. 1107.*

(20) *Tom. 9. Concil. p. 1105.*

(21) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LX. §. 43.*

dire la pension qui y est attachée; il est permis au Clergé de s'y opposer, & d'avoir recours aux Evêques voisins; même, s'il est besoin, au St. Siege. Defence aux Evêques d'aliener les biens d'Eglise à titre de Benefice, c'est à dire de Fief. A la fin du Concile de Tours, il est marqué que dix Prelats, tant Archevêques qu'Evêques, y assisterent: mais, il ne paroît pas que Johon, prétendu Archevêque de Dol, s'y soit trouvé, quoique le Legat Etienne l'y eut cité nommement.

An de J.C.  
1060.

La corruption, qu'aucune barriere ne peut retenir dès qu'une fois elle a pris le dessus, étoit aussi horrible en Angleterre, que par-tout ailleurs. Aldrede, Archevêque d'Yorc, coupable de Simonie, retenoit encocre l'Evêché de Vorcheſter (22): &, abusant de la simplicité du Roi Edouard, il lui persuada qu'il le pouvoit, fondé sur la coutume de ses Predecesseurs. Mais, il vint à Rome, accompagné de deux Evêques, Gifon de Veli & Gaultier d'Herfort, & de Toſtin, Comte de Nortumberland, fils de Goduin, & Beaufrere du Roi Edouard. Quand ils furent arrivez à Rome, le Pape Nicolas reçut le Comte favorablement, & le fit asséoir auprès de lui, dans un Concile qu'il tenoit contre les Simoniaques. Il accorda aux deux Evêques ce qu'ils demandoient; c'est-à-dire, la confirmation de leurs Dignitez; parce qu'ils sçurent apparemment repandre de l'argent à propos, & qu'ils ne manquoient pas de science. Mais Aldrede, étant trouvé par ses propres réponses Simoniaque & ignorant, le Pape le depouilla de toute Dignité; d'autant plus qu'il ne vouloit pas renoncer à l'Evêché de Vorcheſter. Comme ils s'en retournoient, ils furent attaquez par des voleurs, dont le Chef étoit Gerard Comte de Galere, qui leur ôterent tout ce qu'ils avoient, hors leurs habits. Ils retournerent à Rome, où l'état auquel on les avoit mis fit pitié à tout le monde; & le Comte Toſtin fit de grands reproches au Pape. Il lui dit librement, que les Nations éloignées ne devoient guere craindre ses Excommunications, puisque les Voleurs qui étoient si proches s'en moquoient. Que s'il ne lui faisoit rendre ce qu'ils lui avoient pris, il le croiroit d'intelligence avec eux; & que le Roi d'Angleterre, en étant informé, ne paieroit plus le Tribut à St. Pierre. Les Romains, epouvantez de cette menace, persuaderent au Pape d'accorder à Aldrede l'Arch-evêché & le *Pallium*. Ils lui représenterent, qu'il étoit cruel de le renvoyer depouillé d'honneurs & de biens. Le Pape l'accorda, mais à condition, qu'il quitteroit l'Evêché de Vorcheſter, & qu'on y ordonneroit un Evêque. Il renvoia ainsi les Anglois chargez de presens, pour les consoler de leur perte; & après eux il envoya des Legats pour l'execution de ses ordres.

Aldrede,  
Arche-  
vêque  
d'Yorc fait  
le Voiage  
de Rome.

An de J.C.  
1061.

Vers la fin du mois de Juin de la même année 1061., le Pape étant allé à Florence, dont il étoit toujours Evêque, quoiqu'il fut Souverain Pontife, il y mourut, & fut enterré dans l'Eglise de Ste. Reparate (23). Pierre Damien raporte, sur le temoignage de Mainard, Evêque de Ste. Rufine, que

Mort de  
Nicolas II.

(22) *Malmesb. Pontif. Lib. 3. Vita Sti. Vulst.*  
*Sac. G. Bened. part. 2. p. 847. Roger. Annal.*

(23) *Papebroch. Conar.*



An de J.C.  
1061.

ce Pape ne passoit pas un seul jour, sans laver les pieds à douze Pauvres; & que s'il n'avoit pû le faire pendant le jour, il le faisoit la nuit (24). On assure (25) qu'il fut un très-bon & un très-saint Pape, & qu'il eut tant d'attention à remplir de bons sujets le Sacré College, qu'il obligea Pierre Damien à conserver sa Dignité, quoique ce Saint Personnage lui demandât par une Requête la permission de vivre dans la Retraite; &, par un effet du même Zele, il aggrega au nombre des Cardinaux Didier, Abbé du Mont-Cassin.

Affaires  
de l'Eglise  
de Milan.

Sous les Papes précédens, Gui Vavasseur de Velate, Archevêque de Milan, avoit été persecuté par le Peuple, & par le Clergé de son Eglise; parce que, n'ayant été élu que par une partie de la Noblesse, il avoit donné de l'argent à l'Empereur Henri, qui le mit en possession de l'Archevêché (26). Il fut cité comme Simoniaque devant le Pape Leon IX. Il y comparut, & s'y defendit si bien, que le Pape le declara Archevêque legitime: & il revint triomphant à son Siege. Mais, Nicolas II. étant monté sur le St. Siege, l'Eglise de Milan lui envoya une Députation, pour le supplier d'avoir compassion de ses maux, & de remedier sur-tout à la Simonie & à l'Incontinence des Clercs (27). L'affaire étoit importante; & comme l'Eglise de Milan faisoit valoir de tems en tems ses Privileges & ses Exemptions au préjudice du St. Siege, le Pape étoit, ou trop ambitieux, ou trop politique, pour manquer une occasion si favorable d'assujettir entierement cette Eglise trop souvent rebelle à son autorité. Il y envoya Pierre Damien Cardinal Evêque d'Ostie, & Anselme Evêque de Luques, en qualité de Legats. Ils furent reçus avec honneur, & déclarerent le sujet de leur Legation: mais, un jour après, il s'éleva tout d'un coup par la Faction des Clercs, un murmure parmi le Peuple, qui disoit que l'Eglise de Milan ne devoit point être sujette aux Loix de Rome; & que le Pape n'avoit aucun Droit de regler ou de juger cette Eglise. *Il nous seroit honteux, disoient-ils, de la laisser assujettir à un autre, puis qu'elle a toujours été libre sous nos Ancêtres.* Avec ces cris, ils accouroient de tous côtés au Palais Episcopal. On sonna les Cloches, & une grande Trompe, qui se faisoit entendre par toute la Ville. On menaçoit les Legats, & Pierre Damien fut averti qu'on en vouloit à sa vie. Ce qui le rendoit plus odieux, c'est que tout le Clergé de Milan étant assemblé comme en Synode, il y avoit présidé, aiant à sa droite l'autre Legat Anselme de Luques, & à sa gauche l'Archevêque de Milan. Pour appaiser ce Tumulte, il monta au Jubé; &, aiant avec peine obtenu silence, il parla ainsi: „ Sachez, mes Freres, que je ne suis pas ve-  
„ nu ici pour chercher la gloire de l'Eglise Romaine, mais la vôtre, &  
„ votre salut. Comment auroit-elle besoin des louanges d'un homme me-  
„ prisable, après l'éloge qu'elle a reçu de la bouche du Sauveur? Et quelle  
„ Province sur la Terre est exempte de son pouvoir, qui s'étend jusques à  
lier

(24) Petr. Dam. Opus. 19. c. 7.

(25) Fr. Ignat. Hyacinth. De Graveson, Hist. Escl. tom. 9. p. 99. Edit. de Rome, in 8. 1718.

(26) Ital. Sac. to. 4 p. 141. & 145.

(27) Gest. Pontif. ap. Baron. an. 1059. Petr. Dam. Epist. 5.

„ lier & à delier le Ciel même. Ce font les Rois, les Empereurs, & en-  
 „ fin de purs hommes, qui ont établi les bornes des Patriarchats, des Me-  
 „ tropoles, des Dioceses de chaque Evêque, & leur ont accordé des Pri-  
 „ vileges: mais, c'est Jesus-Christ même, qui a fondé l'Eglise Romaine, en  
 „ donnant à St. Pierre les Clefs de la Vie éternelle, au Ciel & sur la Terre.  
 „ Ainsi, ce n'est qu'une Injustice, de priver de ses Droits quelqu'autre Eglise  
 „ que ce soit: mais, de disputer à l'Eglise Romaine sa Prerogative, c'est  
 „ une Heresie. „ Ensuite, pour établir la Superiorité de l'Eglise Romaine  
 „ sur celle de Milan en particulier, Pierre Damien dit que St. Lin, par  
 „ ordre de St. Pierre, avoit baptisé St. Nazaire, qui, avec St. Celse, fut  
 „ martyrisé à Milan; & que St. Gervais, & St. Protas, étoient Disciples de  
 „ St. Paul; par consequent, que l'Eglise de Milan est Fille de l'Eglise Romaine.  
 „ Le Peuple, appaisé par ce Discours, promit d'exécuter tout ce que  
 „ Pierre ordonneroit. Le Legat se trouva fort embarrassé, parce que, dans le  
 „ Clergé tres-nombreux de Milan, à peine y en avoit-il un seul qui eut été  
 „ ordonné gratis. D'interdire toutes les Eglises d'une Ville si considerable &  
 „ d'une Province si étendue, c'eut été, ce semble, y détruire la Religion.  
 „ De pardonner à quelques-uns préferablement aux autres, il y auroit eu de  
 „ l'Injustice, puisque presque tout étoient coupables; & la moindre division  
 „ dans ce Peuple auroit causé une grande effusion de sang. De sorte qu'il  
 „ prit le parti d'user de ménagement, & de ne pas employer contre une  
 „ multitude entiere la severité des Canons. Il se contenta de chercher à met-  
 „ tre fin aux Abus, d'établir pour l'avenir, que les Ordinations fussent gratui-  
 „ tes, sans toucher aux desordres précédens. Il fit prêter serment à l'Arche-  
 „ vêque, au Clergé, & au Peuple, contre la Simonie & l'Incontinence: &  
 „ il fit jurer les uns & les autres, qu'ils tenoient la Foi, que les sept Conciles  
 „ avoient confirmée par leur Autorité, & que les Papes avoient enseignée.  
 „ C'est ainsi que le Clergé de Milan fut reconcilié.

CONSTANTIN DUCAS,  
ROMAIN DIOGENE,  
Empereurs d'Orient.

ALEXANDRE II.

PHILIPPE I.  
Roi de France.

C L X. P A P E.

**L**A Mort de Nicolas fut suivie d'une furieuse Tempête, qui mit l'Eglise Romaine en danger de perir. Il se forma sur le choix d'un Pape deux puissans Partis (\*), qui diviserent tous les ordres de la Ville, & ne purent jamais s'accorder sur l'Élection d'un nouveau Pape. D'un côté, Hildebrand, qui, sous les Pontificats précédens, avoit eu le maniment de toutes

Division à  
Rome sur  
l'Élection  
du Pape.

(\*) *Leo Ostiensis, lib. 3. c. 20. Ciaconius, Platine. Contin. Herm. an. 1061. Discept. Synod. Petr. Dam. Opusc. IV. Bertholdus Constantiensis, an. 1061. Chronographus Saxo, Albericus, ad an. 1061. Otto Frisingensis, lib. 6.*

*c. 34. Petrus Diaconus, Chr. Cass. lib. 3. c. 21. Lambertus Schafnaburgensis, ad an. 1063. Arnulphus Mediolanensis, lib. 3. Gest. Mediol. c. 16. Ferdinandus Ughellus, Ital. Sac. tom. 2. in Vita Cedoli.*

An de J.C.  
1061.

tes les affaires du St. Siege, souffroit toujours impatiemment, que l'Élection des Papes dependit de la Volonté des Empereurs. Il crut que la Minorité du Roi Henri étoit une conjoncture très-favorable, pour secouer enfin ce joug, & se rétablir dans l'état de Liberté, ou plutôt de Licence, que le St. Siege desiroit depuis long-tems. Presque tous les Cardinaux, & la plupart du Peuple & du Clergé, étoient pour lui. Il leur persuada sans peine, qu'il falloit prendre cette occasion, pour se remettre en pleine Liberté, en élisant & en intronisant un Pape, sans le Consentement du Prince. D'autre côté, les Comtes de Toscanelle & de Galere, avec les autres Seigneurs de leur Faction, que les Normans avoient soumis au Pape à force d'armes, & qui vouloient se rétablir en gagnant les bonnes graces du jeune Empereur, se joignirent au Cardinal Hugues, Allemand de Nation. Ils avoient à Rome une infinité de Partisans, qui soutenoient avec raison, que selon l'ancien Usage, autorisé de nouveau par le Decret de Nicolas au Concile de Rome, on ne pouvoit créer de Pape, sans le Consentement du Prince. Ils protesterent de nullité contre tout ce qu'on pourroit faire au mepris des Droits de l'Empereur. Le Parti d'Hildebrand voiant de si fortes Oppositions à ses desseins, resolut d'envoyer en Allemagne au jeune Roi Henri, & à l'Imperatrice Agnès sa Mere, Etienne Prêtre Cardinal, avec des Lettres au nom du St. Siege: mais on dit (+), qu'on ne voulut pas donner audience à ce Deputé, & qu'il fut obligé de s'en revenir sans avoir rien fait, rapportant ses Lettres fermées. Enfin, après environ trois mois de Vacance, l'Archidiacre Hildebrand, aiant tenu Conseil avec les Cardinaux & les Nobles Romains de son Parti, resolut de ne plus attendre la Reponse de la Cour, qu'il n'avoit fait consulter que par ceremonie, & de peur que la division n'augmentât en negligant cette formalité. Il fit donc élire Pape Anselme, fils d'Anselme Milanois, Evêque de Luques, qui fut nommé ALEXANDRE II. Peut-être esperoient-ils qu'il seroit agréable à la Cour, parcequ'il y étoit fort connu. Le Cardinal Abbé du Mont-Cassin étoit venu à Rome, avec Robert Guischar, Prince de la Pouille; & ils appuierent l'Élection, comme Robert y étoit obligé par son serment. Ainsi, Alexandre fut couronné le Dimanche 30. de Septembre 1061. & tint le St. Siege onze ans & demi. Nous mêlerons la plus considerable partie de son Histoire avec celle du Pape de l'Empereur.

(+) V. Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LX. §. 46.*

CONSTANTIN DUCAS,  
ROMAIN DIOGENE,  
*Empeurs d'Orient.*

CADALOÛS,

PHILIPPE I.  
*Roi de France.*

An de J.C.  
1061.

dit HONORIUS II.

CLXI. P A P E,

ou Anti-Pape.

Cependant, la Faction contraire aux desseins d'Hildebrand fit un coup d'éclat, auquel on ne s'attendoit guere (1). Les Comtes de Toscanelle & de Segni envoient au Roi de Germanie, & à l'Imperatrice Agnès, des Deputez, qui se joignirent à ceux de Lombardie; car, Guibert de Parme (2), homme Noble, que l'Imperatrice avoit fait Chancelier d'Italie, & qui devoit maintenir inviolablement les Droits de son Prince, ne pût souffrir l'Audace d'une partie du Clergé Romain. Il excita les Evêques de Lombardie, la plupart Simoniaques & Concubinaires: Defauts, qui regnoient generalement parmi le Clergé de toute la Chrétienté, & particulièrement à Rome, qui a toujours été le Cloaque de tous les Vices: il les excita, disje, à s'assembler, avec une grande multitude de Clercs, en forme de Synode National. Tous ensemble conclurent d'une voix unanime, à ne point recevoir de Pape d'ailleurs que du Paradis d'Italie, c'est ainsi qu'ils nommoient la Lombardie; & qu'il falloit un homme; qui eut de la condescendance pour leurs foibleffes. Cette resolution étant prise, leurs Deputez passerent les Monts, avec ceux de Rome. Ils portoient une magnifique Couronne d'Or pour le jeune Roi, & ils avoient ordre de lui deferer le Titre de Patrice, de la même maniere que Charlemagne & le grand Othon l'avoient eû; c'est-à-dire, que les Romains, le Senat, le Peuple, & le Clergé, reconnoissoient ce Prince pour leur Souverain. Ensuite, ils demanderent, que, selon le Droit, qui étoit acquis à tous les Augustes Prédecesseurs de ce Monarque depuis Charlemagne, il lui plût de choisir un Sujet qui fût digne de remplir le Siege Apostolique. Le Chancelier Guibert ne manqua pas de les appuyer fortement, & de représenter à l'Imperatrice Regnante, qui suivoit aveuglement tous ses Conseils, qu'il y alloit de son honneur, & du bien de l'Etat, de maintenir, principalement en cela, les Droits de l'Empereur son fils.

Comme l'Affaire étoit extrêmement importante & delicate, l'Empereur & son Conseil jugerent à propos de tenir une Diète generale à Basle, pour en deliberer. Les Evêques de Lombardie s'y trouverent, & le Roi y fut couronné de nouveau, & nommé Patrice des Romains. On proposa l'Affaire de l'Élection d'un Pape, & on representa pathetiquement, que celle d'Alexan-

Députa-  
tion à  
l'Empe-  
reur.

Élection  
de Cada-  
lotis, sous  
le Nom  
d'Hono-  
rius II.

(1) Voyez les Auteurs citez ci-dessus.

(2) *Gesta Pontif. ap. Baron. an. 1061. 1062.*

An de J.C.  
1061.

d'Alexandre II. étoit une violation manifeste des Droits du Prince, puisqu'elle s'étoit faite sans son Aveu; & qu'il en falloit choisir un, qui fut reconnu dans cette Assemblée pour le vrai Pontife de Rome. Les Evêques de Verceil & de Plaifance proposèrent Cadalus ou Cadaloüs. Palavicin, Evêque de Parme, qui fut élu d'un commun consentement le jour de St. Simon & St. Jude 28. d'Octobre, & qui prit le nom d'HONORIUS II. avec les Ornemens Pontificaux, dès qu'il eut la nouvelle de son Elevation. Il étoit encore plus méchant, que les Evêques qui l'avoient élu; & comme la plûpart des Prelats de Lombardie menotent une vie très-infame & très-scandaleuse, ils ne doutoient point du tout que ce nouveau Pape ne dût autoriser tous leurs desordres, non-seulement par son Exemple, mais aussi par ses Decrets, en définissant, ainsi qu'ils le prétendoient, que la Simonie & le Mariage des Ecclesiastiques étoient permis.

Vices de  
Cadaloüs.

Entr'autres Vices, dont Cadaloüs étoit souillé, on lui reproche d'avoir été Simoniaque & Concubinaire. C'est Pierre Damien qui lui écrivit ces sanglans Reproches (3). Il lui dit d'abord, que l'Eglise Romaine lui a souvent pardonné, quoiqu'il ait été condamné en trois Conciles, de Pavie, de Mantouë, & de Milan. „Comment donc, continue-t'il, avez vous souffert d'être élu Evêque de Rome, à l'insçu de l'Eglise Romaine, pour ne rien dire du Senat, du Clergé inferieur, & du Peuple? Et que vous semble des Evêques Cardinaux, qui sont les principaux Electeurs du Pape, & ont d'autres prérogatives, qui les mettent au-dessus, non-seulement des Evêques, mais des Patriarches & des Primats? „ Il parle ensuite de la Mitre & de la Chape rouge comme des marques de la Dignité du Pape. Il dit, qu'il doit être élu principalement par les Evêques Cardinaux, en second lieu le Clergé doit donner son consentement, ensuite le Peuple: après cela, on doit tenir l'affaire en suspens jusqu'à ce que l'on consulte le Roi; si ce n'est, comme il vient d'arriver, qu'il y ait quelque danger, qui oblige de presser la chose. Venant ensuite aux Crimes de Cadaloüs, il dit: „ Jusques ici, on ne parloit que dans une petite Ville du trafic criminel que vous faisiez des Prebendes & des Eglises, & d'autres actions bien plus infames, que j'ai honte dire; maintenant, tout le Monde en parle, dans toute l'étendue du Roiaume. Si je vous les reprochois, comme vous ne pourriez nier ce que vous avez commis à la face du Ciel & de la Terre, vous ne manquerez pas de promettre de vous en corriger, comme font tous ceux qui desirent des Dignitez, & sentent des remors pour leur vie passée. Mais, l'élevation les expose à de plus grands périls de pécher. „ Pierre Damien conclut cette Declamation par une Menace en vers latins, dont le dernier peut être rendu ainsi: *Je ne te trompe point, tu mourras dans l'année.* Mais, l'Evenement ne confirma pas cette Prophetie.

Alexandre  
sort de  
Rome.

Cadaloüs laissoit crier les mécontents; & pendant qu'ils faisoient des lamentations impuissantes sur le malheur de l'Eglise, il amassoit beaucoup d'argent & de

(3) *Petr. Dam. Lib. 1. Epist. 20.*

de troupes, pour venir à bout de ses desseins (4). Il fit distribuer une somme considerable au & principaux Partisans d'Alexandre II. ; & , avec ses troupes, que les Evêques Lombards avoient mises sur pied, il vint tout à coup se presenter aux Portes de Rome, le 14. d'Avril 1062. Alexandre, ne se croiant pas en sûreté à Rome, où son Parti s'affoiblissoit, se retira en Toscane, sous la protection du Duc Godefroi, qui avoit entrepris genereusement sa défense. Honorius étoit campé dans les Prez de Neron proche du Vatican, attendant que ses Amis lui ouvrirent la Porte d'Angel. Mais, son attente fut vaine; car, le Peuple, qui n'étoit pas de sa Faction, courut aux Armes & se saisit de cette porte. Il eut même tant de courage, que, bien loin de l'ouvrir à l'Anti-Pape, ce fut par-là même qu'il fit sur lui une furieuse sortie, croiant le surprendre & lui tailler en pièces une bonne partie de son Armée. Tout le contraire arriva. Soit qu'il fut averti du dessein des Romains, par ceux de son intelligence, ou qu'il tint ses troupes en bon ordre, ces lâches Bourgeois, qui étoient fortis brusquement avec peu d'ordre & en tumulte, comme assurez de la Victoire, furent battus & repoussez avec une perte assez considerable. Mais Godefroi, Duc de Toscane, étant arrivé peu de tems après avec ses Troupes agguerries, sortit en Bataille, & donna avec tant de vigueur & de conduite sur les Troupes d'Honorius II. qu'après en avoir fait un grand carnage, il contraignit le reste à prendre la fuite. Cadaloüs ne pouvoit éviter d'être pris dans son Camp, s'il n'eut gagné à force de prieres & d'argent quelqu'un des Officiers de l'Armée Victorieuse, qui lui donna moien de se retirer à Parme. Mais, il n'abandonna pas son entreprise, pour ce mauvais succès. Alors, Pierre Damien lui écrivit une seconde Lettre, où il lui reproche, qu'il ruine son Eglise, pour en usurper une étrangere; qu'il met sa confiance en ses thresors; & qu'il fait perir par le fer les Romains dont il prétend être le Pere (5).

La Victoire du Duc Godefroi produisit un grand effet, sur-tout en Allemagne; car, d'ordinaire, on fuit toujours le Parti du plus fort. Annon, Archevêque de Cologne, qui est qualifié Saint, entreprit de terminer le Schisme par un Attentat sur la Liberté de l'Empereur Henri (6). Il enleva ce jeune Prince, malgré toute la resistance qu'il put faire par ses Larmes, & le fit conduire dans sa Ville de Cologne, où il eut soin de lui faire rendre les respects qui étoient dûs à sa Dignité. Ensuite, Annon tint deux Assemblées considerables. Dans la premiere, il se fit deferer le Gouvernement de l'Empire pendant la Minorité de l'Empereur Henri; & dans la seconde (7), après avoir examiné les raisons que Pierre Damien avoit fait donner par écrit à cette Assemblée, on jugea que dans l'Electioin du Pape Alexandre, de la maniere qu'elle s'étoit faite à Rome, il n'y avoit rien qui choquât les Droits de l'Empereur, & ensuite l'on condamna celle qu'on avoit faite à Bâle.

Enlevement de l'Empereur.

Alors,

(4) *Gesta Pontif. ap. Baron. &c.*

(5) *Petr. Dam. Lib. 1. Epist. 21.*

(6) *Lambert. Schafnaburg. Coniin. Herman.*

*Contracti. Act. Card. Arrag. &c.*

(7) *Concil. Osbor. 2. tom. 9. Concil.*

An de J. C.  
1062

Retraite  
de l'Impe-  
ratrice.

Alors, l'Imperatrice Agnès, touchée de sa disgrâce, & de repentir d'avoir soutenu l'Élection de Cadaloüs, par les Conseils de son Chancelier Guibert qui avoit été déposé & chassé de la Cour, prit la généreuse Résolution de renoncer entièrement au Monde. Elle vint à Rome se jeter aux pieds du Pape Alexandre, en le conjurant de lui prescrire ce qu'elle devoit faire pour obtenir le pardon de son péché. Selon les ordres du Pontife, elle se reconcilia à Dieu & à l'Église par une confession générale qu'elle fit avec beaucoup de larmes au St. Homme Pierre Damien. Elle consacra le reste de sa vie, qui fut encore de quinze ans, au service de Dieu, auprès de l'Église de St. Pierre. *Exemple (8), qui doit être un jour, devant le Tribunal de la Justice divine, la condamnation des Princes, qui, tirant avantage de leur qualité, pour commettre les plus grands crimes, sans rien craindre du côté des hommes, croient qu'elle les exempte de l'obligation d'en faire en cette vie une severe penitence, pour éviter en l'autre Monde celle qu'on fait d'une manière infiniment plus rude, mais inutilement, dans les Enfers.*

An de J. C.  
1063.

Schisme à  
Florence.

Il y avoit une grande Division à Florence entre l'Évêque & les Moines (9). L'Évêque, nommé Pierre, étoit de Pavie, fils de Theufon Mezabarba, homme de qualité, mais fort simple. Comme il vint voir l'Évêque son fils, les Florentins lui demanderent artificieusement: *Seigneur Theufon, avez-vous donné beaucoup au Roi, pour acquerir à votre fils cette Dignité? Par le corps de St. Syr, repondit-il, on n'obtiendrait pas un Moulin chez le Roi, sans qu'il en coûte cher. Par St. Syr, j'ai donné pour cet Evêché trois mille livres comme un sou.* Les Moines opposerent à l'Évêque Pierre avoient à leur tête St. Jean Gualbert, Fondateur de la nouvelle Congregation de Vallombreuse, & son Autorité entraînoit une grande partie du Peuple & du Clergé. Il soutenoit que l'Évêque étant Simoniaque, & par conséquent Heretique, il n'étoit pas permis de recevoir les Sacremens de sa main, ni de ceux qu'il avoit ordonnez. Un Reclus, nommé Theufon, avoit beaucoup d'Autorité sur ces Moines, & sur Jean Gualbert lui-même, qui, par les Conseils de ce faux zélé, alla crier publiquement dans les Ruës, que l'Évêque étoit Simoniaque, ne craignant point d'exposer sa vie pour l'utilité de l'Église. L'Évêque Pierre, voyant une partie de son Clergé & de son Peuple animée contre lui, par les Declamations des Moines seditieux, crut les intimider en faisant tuer les Auteurs du Schisme. Mais, les Moines maltraitez, se regardant comme des Martyrs, allerent hardiment à Rome accuser l'Évêque dans le Concile qui s'y tint en 1063.

Concile de  
Rome.

Ce Concile étoit composé de plus de cent Évêques. Les Moines de Florence (10) y denoncerent publiquement l'Évêque comme Simoniaque & Heretique; declarant, qu'ils étoient prêts à entrer dans un feu pour le prouver: mais, le Pape ne voulut, ni déposer l'Évêque, ni accorder aux Moines l'épreuve du feu. L'Archidiacre Hildebrand prenoit le Parti des Moines, quoi-

(8) Maimbourg, Decad. de l'Emp. Liv. II.

(9) Andr. Jan. tom. 3. Ital. Sac. p. 94.

(10) Tom. 9. Concil. p. 1275. Vita Joan. Gualb. c. 62.

quoique la plûpart des Evêques favorisassent celui de Florence. Ce fut peut-être à cette occasion, qu'Alexandre fit une Constitution adressée au Clergé & au Peuple de Florence, où il dit: *Suivant le Concile de Calcedoine, nous ordonnons aux Moines, quelque vertueux qu'ils soient, de demeurer dans leur Cloître, conformément à la Regle de St. Benoit. Nous leur defendons d'aller par les Châteaux & les Villes: & si quelqu'un veut prendre leur Habit pour le Salut de son Ame, il pourra les consulter, mais dans les Cloîtres.*

An de J.C.  
1063.

Ce Concile de Rome fit douze Canons, que le Pape adressa à tous les Evêques, le Clergé, & le Peuple, en leur en ordonnant l'exécution. Ils regardent principalement la Simonie, & sont les mêmes, presque mot pour mot, du Concile tenu à Rome en 1059, par le Pape Nicolas II. Le plus remarquable est le quatrième, que l'on croit être le fondement de l'Institution des Chanoines Reguliers. Il est conçu en ces termes: „ Nous ordonnons que „ les Prêtres & les Diacres, qui, obéissant à nos Prédecesseurs, garderont „ la continence, mangent & dorment ensemble près des Eglises, pour lesquelles ils sont ordonnez, comme doivent faire des Cleres Religieux; & „ qu'ils aient en commun tout ce qui leur vient de l'Eglise. Nous les „ exhortons à faire tout leur possible, pour parvenir à la Vie commune „ Apostolique. „

Ses Ca:  
nons.

Cependant, le Cardinal Pierre Damien fut envoyé par le Pape à Florence pour y appaiser le tumulte (11). Ce saint homme fit tout ce qu'il put pour en venir à bout, en remontrant, ce qui est très-vrai, que c'étoit une Présomption damnable à des particuliers, de vouloir juger & traiter de la sorte un Evêque, qui n'étoit, ni condamné, ni même accusé juridiquement: mais, quoiqu'il pût dire, il lui fut impossible de rien gagner sur l'Esprit de ces Moines présomptueux & opiniâtres, que le Peuple suivoit aveuglement; & qui, bien loin de se rendre, le traitèrent lui-même de Simoniaque & d'Heretique. Ainsi, tout étoit à Florence dans une effroyable confusion; les uns defendant l'Evêque, qui protestoit aussi de son côté qu'il étoit innocent; les autres s'attachant toujours aux Moines avec tant d'opiniâtreté, que plusieurs aimèrent mieux mourir sans Sacremens, que de les recevoir des Curez qui se declaroient pour leur Evêque, comme ils y étoient obligez. Ainsi, le tumulte dura toujours jusqu'à ce que le Duc Godefroi, qui vit bien qu'il falloit apporter à un si grand mal quelque remede un peu plus fort que celui des Discours & des Remontrances du Cardinal Pierre Damien, le fit cesser, en menaçant ces Moines de les faire pendre, s'ils ne se retiroient promptement en leur solitude; ce qu'ils furent obligez de faire, sans replique. Mais, ils ne furent pas long-tems tranquilles; car, le Peuple aiant sçu ce qu'ils avoient offert au Pape, pour verifier leur Accusation, courut en foule au Monastere de St. Sauveur, & les conjura de vouloir rendre la Paix à la Ville, en l'éclaircissant sur le doute qu'ils avoient fait naître, & qui étoient la cause de la division (12). Soit que ces bons Religieux

Suites du  
Schisme  
de Floren-  
ce.

(11) V. Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. II. Ex Autoribus, supra laudatis.  
Tom. II.

(12) Epist. Cleri & Populi Florent. ad Alexand. Papam. Apud Baron.



Année J. C.  
1063.

gieux fussent fortement persuadez, que Dieu ne manqueroit pas de faire un Miracle, en confirmation de la Verité qu'ils croioient soutenir; soit qu'ils craignissent que le Peuple ne les prît pour de francs Impositeurs, s'ils refusoient d'accepter la condition à laquelle ils s'étoient solennellement engagez devant le Pape & les Evêques assemblez dans un Concile; soit qu'il y eut en cela quelque autre Mystere qui m'est inconnu: il est certain, qu'ils accepterent sur le champ ce parti, sans balancer. Là-dessus, on prend jour au Mercredi de la premiere Semaine de Carême, & l'on choisit au Monastere pour faire cette étrange Epreuve un Religieux de grande Vertu, nommé Pierre de la Maison Aldobrandine.

Fait ex-  
traordi-  
naire.

En même tems, on dresse deux grands Buchers, chacun de dix pieds de longueur, sur cinq de largeur, & quatre & demi de hauteur. Il y avoit entre deux un petit sentier, qui n'avoit guere plus d'une coudée de largeur, & qu'on avoit rempli à trois ou quatre doigts d'épaisseur, de menu bois extrêmement sec, & tout disposé à être bien-tôt en charbon. Cela étant préparé de la sorte, & le jour assigné étant venu, le Religieux choisi pour faire l'Epreuve chante une Messe solennelle, sur la fin de laquelle quelques-uns des Moines avec la Croix, le Benitier, l'Encensoir, & douze Cierges benits & allumez, vont mettre le feu aux deux grands Buchers, qui, étant entrelassez de Sarmens & de Fagots bien secs, furent en peu de moments tout enflammez, aussi bien que l'espace d'entre-deux, qui fut tout reduit en charbons. Alors le Prêtre, aiant achevé les divins Mysteres, & quitté sa Chasuble, marcha vers les Buchers, revêtu du reste des Ornemens Sacerdotaux; tenant d'une main la Croix, & de l'autre son mouchoir, pour essuier la sueur, qui assurément ne lui pouvoit manquer en une occasion où il faisoit extrêmement chaud; & suivi des Moines & des Cleres chantans les Litanies, & d'une infinité de Peuple de l'un & de l'autre Parti, accouru à un Spectacle si étrange & si nouveau, pour y entendre, ou plutôt pour y voir, disoit-on, ce que Dieu, par son Jugement, alloit décider sur ce grand Differend qui partageoit toute la Ville. Comme on eut fait silence, un de ces Religieux, qui avoit la voix la plus forte, lût hautement dans un Ecrit qu'on en avoit dressé par forme de Contrat la Condition que ces Moines avoient stipulée; savoir, que si le P. Pierre Aldobrandin sortoit du Feu sans lésion, on abandonneroit entièrement le Parti de l'Evêque; ce qui fut confirmé & ratifié par de grandes acclamations de toute l'assemblée. Après que le Pere eut chanté une collecte faite exprès pour demander à Dieu qu'il lui plût le conserver au milieu des flammes, comme il avoit préservé du feu les trois jeunes hommes dans la fournaise de Babylone, s'il étoit vrai que Pierre de Pavie eut obtenu son Evêché à prix d'argent; on le vit entrer (& voici les propres Termes de la Lettre des Florentins) on le vit entrer les pieds nus, gravement, & à petit pas, dans le sentier étroit, & rempli par-tout d'un grand brasier extrêmement ardent, entre les deux Buchers tout embrasés, qui pouffoient de part & d'autre contre lui de gros tourbillons de flammes, au milieu desquelles il marchoit majestueusement &

An de J.C.  
1063.

& lentement, comme sur des roses, dans une belle allée, dont les arbres plantez & disposez des deux côtés en droite ligne sont agréablement agitez d'un petit vent, qui n'a qu'autant de souffle qu'il en faut pour rafraîchir l'air en temperant les ardeurs du Soleil. On voioit même les flammes ondoiantes & poussées doucement par le vent s'engouffrer dans les plis de son Aube, qu'elles enflaient comme une voile, & qu'elles rendoient plus blanche & plus éclatante, en faisant voltiger en même tems les franges de son manipule, les extremités de son etole, ses cheveux, & les poils de sa barbe, sans laisser nulle part aucune trace de leur violence; desorte qu'il sembloit que le feu, à son égard, aiant perdu toute sa chaleur, n'avoit plus que sa lueur & son éclat, pour éclairer au Triomphe de ce Victorieux de sa force & de ses ardeurs. C'est ainsi qu'il alla toujours d'un pas ferme & avec une demarche mesurée jusqu'à l'autre bout des buchers; lorsque, s'étant apperçu qu'il avoit laissé tomber son mouchoir, il retourna tranquillement sur ses pas, pour le retirer, comme il fit, du milieu des flammes, aussi entier qu'il l'avoit quand il y entra: puis, reprenant son chemin fort modestement, & sans se hâter, il acheva de fournir de la sorte une si dangereuse carrière. Il vouloit même encore repasser par ce même sentier de feu, pour retourner d'où il étoit venu; mais, il fut arrêté par l'ardeur & l'impetuosité du Peuple, qui, se jettant en foule sur lui, pour lui baiser les mains, ou pour toucher du moins quelque partie de ses habits, pensa l'étouffer: & ce ne fut qu'avec une extrême difficulté, qu'on le put ramener bien tard, comme en triomphe, dans son Monastere. Les Florentins écrivirent au Pape une longue Lettre, pour lui rendre compte d'un Evénement si merveilleux; & pour lui demander un vrai Pasteur, au lieu du Simoniaque, qui étoit alors en horreur à tout le Monde.

Il faut avouer que cet Evénement est des plus extraordinaires, & beaucoup de personnes seront tentées de le croire fabuleux; mais, les preuves en sont (13) si authentiques, que je ne crois pas que les plus incredules osent le revoquer en doute, pour ce qui regarde le Fait. Le Pape étoit encore au Concile de Latran, lorsqu'on lui en fit la relation. Il agit, en cette occasion si extraordinaire, avec toute l'adresse & toute la prudence, qu'on peut souhaiter dans un grand Pontife. D'un côté, il n'y avoit nulle apparence que l'on pût raisonnablement douter de la verité d'un Fait, qui étoit de notoriété publique, & confirmé authentiquement du temoignage de toute une Ville qui l'a vû qui en écrit au Pape une Lettre, où toutes les Circonstances d'un Evénement si merveilleux sont exactement marquées. Aussi les Ecrivains de ce tems-là, & sur-tout Didier Abbé du Mont-Cassin, en parlent comme d'une chose si certaine & si connue de tout le Monde, qu'on ne la pouvoit revoquer en doute (14); & celui, qui voudroit aujourd'hui s'inscrire en faux sur un Fait averé sur des temoignages de cette sorte, entreprendoit en même

Conduite  
du Pape à  
l'égard de  
l'Evêque  
& des  
Moines de  
Florence,

(13) Maimbourg, *ubi supr.*(14) V. l'Abbé d'Ursperg. *Bertholdus Cen-**stantiensis. Desider. Cassin, lib. 13. Dial.*

An de J.C. 1063. me tems de renverser tous les fondemens de l'Histoire. D'autre côté, on ne peut appuier un Jugement équitable sur cette sorte de Preuve qui se fait par le Feu: car, outre qu'elle est defendue par les Canons, qui, selon l'Evangile, ne veulent pas qu'on tente Dieu, il y a sujet de douter si cela se fait par miracle, ou par quelqu'autre voie naturelle; car, j'en exclus absolument les sortileges, & autres moïens Diaboliques. Assurément, l'Experience a fait voir assez souvent, que l'on peut avoir des Secrets qui empêchent l'activité du Feu; & nous avons vû (15) depuis peu des gens, qui en avoient, & qui prenant un fer chaud le mettoient sur leur langue, sans se bruler. D'ailleurs, il y avoit de grandes présomptions contre Pierre Evêque de Florence: & dans la certitude qu'on y croioit avoir alors qu'il étoit coupable du crime dont on l'accusoit, on ne pouvoit, sans scandale, & sans danger évident de la sedition, lui laisser encore exercer les Fonctions Episcopales. Voici le Temperament que le Pape prit en cette Affaire. Il ne voulut pas le condamner sur cette preuve du feu; mais, il le suspendit de l'exercice de ses fonctions, jusques à ce qu'après avoir bien examiné sa cause, on eut vû ce qu'il en falloit juger. On ne fait pas de quelle maniere cette grande affaire fut terminée. Les uns croient que Pierre de Pavie fut entierement déposé, & qu'il eut pour Successeur un autre Pierre nommé le Catholique, pour le distinguer du Simoniaque; mais, Mr. Maimbourg trouve qu'il y a grande apparence que le Jugement fut favorable à l'Evêque de Florence (16). A l'égard du P. Pierre Aldobrandin, que l'on appella depuis *Petrus Igneus*, c'est-à-dire Pierre de Feu, comme c'étoit un fort bon Religieux, qui n'avoit fait qu'obéir tout simplement à son Superieur, on le tira, pour le faire Abbé, d'entre les Vâches & les Anes du Couvent, qu'il avoit gardez par humilité. Et, quand le Cardinal Hildebrand, qui avoit seul soutenu ces Moines, fut Pape, il ne manqua pas de le faire Cardinal & Evêque d'Albano, pour se servir avantageusement d'un Homme qui passoit par-tout pour Miracleux.

Pierre Damien Legat en France.

Dans le même Concile de Latran, Hugues Abbé de Cluny se plaignit de la violence de Drogon, Evêque de Mâcon, qui, à l'apertuasion de ses Domestiques, principalement de ses Clercs, prétendoit établir sa Jurisdiction sur le Monastere de Cluni (17). Pierre Damien s'offrit à faire pour ce sujet le voiage de France, & il fut honoré du titre de Legat du St. Siege. Il tint un Concile à Châlon sur Saone, où il corrigea plusieurs abus par l'autorité des Canons, & jugea la cause du Monastere de Cluni, qui étoit le principal sujet de son voiage. Drogon se soumit à une Penitence de sept jours, pendant lesquels il devoit jeûner au pain & à l'eau. Ainsi, la Liberté de Cluni fut confirmée, & le Différend entre l'Evêque de Mâcon & l'Abbé

(15) Maimbourg, Decad. de l'Emp. 197.

(16) Mr. Fleury, Hist. Eccl. Liv. LX. §. 28.  
 „ Le Pape deposa de l'Episcopat Pierre de  
 „ Pavie, qui se soumit à ce Jugement, &  
 „ se convertit si bien, qu'il se reconcilia

„ avec les Moines, & se rendit Moine dans  
 „ ce même Monastere de Septime. „ Il  
 cite Ital. Sac. tom. 3. p. 95.

(17) Biblioth. Cluniac. p. 509. Tom. 9. Concil.  
 p. 1197. Petr. Dam. Lib. 6. Epist. 5.

l'Abbé entierement terminé. La Legation de Pierre Damien s'étendoit par toute la France, comme il paroît par la Lettre du Pape Alexandre (18) adressée aux cinq Archevêques Gervais de Rheims, Richer de Sens, Barthelemi de Tours, Aymon de Bourges, & Goscelin de Bourdeaux. Le Pape leur ordonne de recevoir Pierre comme lui-même, & d'obéir à ses Jugemens, sous peine d'encourir la Disgrace du St. Siege. Par une autre Lettre à l'Archevêque de Rheims en particulier, il paroît que Haderic, Evêque d'Orleans, avoit été accusé de Simonie au Concile de Châlon, & que, pour couvrir son crime, il avoit sçu tromper Pierre Damien par un faux serment. Ensuite, il refusa d'obéir aux Lettres, par lesquelles le Pape l'appelloit pour en rendre compte. C'est pourquoi le Pape ordonna à l'Archevêque de Sens de l'excommunier, & exhorta l'Archevêque de Rheims à l'aider en cette affaire. Il le remercia en même tems d'avoir concouru à chasser du Siege de Chartres un Usurpateur intrus par Simonie, & d'avoir conseillé au Roi Philippe de mettre en sa place un digne Sujet. Dans une autre Lettre, il lui ordonne d'anathematizer Renaud, qui avoit envahi par Simonie l'Abbaie de St. Medard, & avoit été condamné en Concile par Pierre Damien & par lui; ce qui montre, ou que Gervais assista au Concile de Châlon, ou que Pierre Damien en tint plusieurs pendant cette Legation en France.

Vers le même tems du Concile de Rome, le Pape Alexandre réunit les deux Eglises de Dioclée & d'Antibari en Epire (19). Dioclée étoit Metropole depuis environ 200. ans; mais, aiant été ruinée, les Archevêques s'étoient retirez à Antibari, Ville forte dans la même Province. Pierre remplissoit alors ce Siege, & ce fut à sa priere que le Pape fit cette réunion. Il donne à l'Archevêque autorité sur tous les Monasteres de Latins, de Grecs, & de Slaves; car, la Province étoit mêlée de ces trois Nations. Il lui accorde le *Pallium* & le Droit de faire porter la Croix devant lui par toute la Dalmatie & l'Esclavonie. La Bulle est dattée du 18. de Mars l'an 1063.

L'Anti-Pape Cadaloüs se maintenoit toujours; & il avoit même attiré à son Parti Godefroi, Duc de Lorraine & de Toscane, qui d'abord lui avoit résisté vigoureusement, & l'avoit chassé de devant Rome. Pierre Damien, l'aïant appris, écrivit, à ce Prince (20) une Lettre très-forte, le pressant de reconnoître sa faute & de revenir à l'obéissance du Pape Alexandre. Il écrivit aussi sur ce sujet au jeune Roi Henri, se plaignant de ses Ministres, qui sembloient tantôt reconnoître le vrai Pape, & tantôt prendre le parti de l'Anti-Pape. Dans cette Lettre, il parle ainsi des deux Puissances, la Royale & la Sacerdotale: „ Comme elles sont unies en Jesus-Christ, elle sont aussi „ une alliance mutuelle dans le Peuple Chrétien, chacune à besoin de l'autre; le sacerdoce est protégé par la Royauté, & la Royauté appuïée sur la sainteté du sacerdoce. Le Roi porte l'Epée pour s'opposer aux ennemis

An de J. C.  
1063.Lettres du  
Pape pour  
la France.Réunion  
des Eglises  
de Dioclée  
& d'Anti-  
bari.Suite du  
Schisme.(18) *Epist.* 21. tom. 9. *Concil.* p. 1132.  
(19) *Epist.* 4.(20) *Lib.* 7. *Epist.* 10. & *Epist.* 3. ad *Henric.*  
*Imp.*

An de J.C.  
1063.

„ nemi de l'Eglise; le Pontife veille & prie pour rendre Dieu propice au  
„ Roi & au Peuple. L'un doit terminer par la justice les affaires tempo-  
„ relles, l'autre doit nourrir les Peuples affamez de la Doctrine celeste.  
„ L'un est établi pour reprimer les Mechans par l'autorité des Loix; l'au-  
„ tre a reçu les Clefs pour user, ou de la severité des Canons, ou de l'indul-  
„ gence de l'Eglise. „ Pierre Damien ecrit aussi sur ce sujet une Lettre  
(21) à Annon, Archevêque de Cologne, dont il connoissoit le credit au-  
près du Roi, le priant de procurer au plutôt la tenuë d'un Concile  
Universel, pour reprimer l'Insolence de Cadaloüs, & finir le Schisme.

An de J.C.  
1064.

Annon de  
Cologne à  
Rome.

Comme l'Empereur favoit que les Romains étoient fort mecontents de  
ce qu'il avoit fait un Pape sans les consulter (22), & qu'ils étoient prêts à  
se revolter pour ce sujet, la Cour jugea à propos d'envoyer à Rome Annon  
Archevêque de Cologne. Ce Prelat quitta donc les affaires d'Allemagne, en-  
tra en Lombardie, & traversant la Toscane, se rendit promptement à Ro-  
me. Le Pape le reçut assez bien, & l'Archevêque lui dit avec douceur &  
modestie: *Mon Frere Alexandre, comment avez-vous reçu le Pontificat, sans  
l'ordre & le consentement du Roi mon Maître? Car, les Rois sont depuis long-  
tems en possession incontestable de ce Droit; & commençant par les Patrices &  
les Empereurs, il nomma ceux, par l'ordre & le consentement des quels  
plusieurs Papes étoient entrez dans le St. Siege. Mais, l'Archidiacre Hil-  
debrand, & les Evêques Cardinaux, dirent à l'Archevêque de Cologne:  
Soyez fermement persuadé, que, selon les Canons, les Rois n'ont aucun Droit à  
l'Electiön des Papes; & ils rapporterent plusieurs Decrets des Peres. Enfin,  
après plusieurs contestations, l'Archevêque de Cologne demeura si bien  
convaincu, disent les Romains, qu'il n'avoit rien de raisonnable à leur  
opposer. Mais, il pria le Pape de vouloir bien celebrer un Concile en  
Lombardie, pour y montrer la Justice de son Election. Le Pape pretendoit  
que cette proposition étoit nouvelle & contraire à sa Dignité; mais, con-  
siderant le malheur du tems, il convoqua le Concile à Mantouë.*

Concile de  
Mantouë.

Alexandre voulut que Pierre Damien son zelé Defenseur assistât à ce Con-  
cile. Pour cet effet, il lui ordonna de venir à Rome; mais, Pierre deja  
vieux & attaché à son desert de Fontavellane s'en excusa, & promit seule-  
ment d'aller à Mantouë (23). Le tems marqué étant venu, le Pape Alexan-  
dre s'y rendit avec les Evêques & les Cardinaux de son Parti (24). Tous  
les Evêques de Lombardie s'y trouverent, excepté Cadaloüs, quoique l'Ar-  
chevêque de Cologne lui eut ordonné d'y venir. Dans ce Concile, le Pa-  
pe Alexandre se purgea par serment de la Simonie dont il étoit accusé; & il  
se reconcilia avec les Evêques de Lombardie, qui lui avoient été opposez  
(25). Au contraire, Cadaloüs fut condamné tout d'une voix comme Simo-  
niaque.

Mais

(21) Lib. 3. Epist. 6.

(22) Lambert de Schafnabourg, an. 1064.  
Geſt. Pontif. a. Baron. an. 1064.

(23) Petr. Dam. Lib. 1. Epist. 16.

(24) Gosta Pontif ubi ſupr.

(25) Sigebert de Gemblours Chr. an. 1067.

Mais, ces foudres ne l'épouvantèrent pas. Après que l'Archevêque de Cologne fut parti (26), il vint à Rome une seconde fois en cachette; &, aiant gagné les Capitaines, & distribué de l'argent aux soldats, il entra de nuit dans la Cité Leonine, & s'empara de l'Eglise de St. Pierre. Le matin, le bruit s'en étant repandu dans Rome, le Peuple accourut en foule à St. Pierre, ce qui épouvanta tellement les soldats qui étoient venus avec Cadaloüs, qu'ils l'abandonnerent tous, & se cachèrent dans des caves & d'autres lieux. Alors Cencius, fils du Prefet, mechant homme, vint au secours du Pape Honorius, le reçut dans le Château St. Ange, dont il étoit Gouverneur, & lui promit par ferment de le défendre. Mais, il manqua de parole, comme je le dirai ailleurs. Hugues le Blanc, qui avoit été fait Cardinal par Leon IX, homme féditieux & double, s'étoit attaché à Cadaloüs, & avoit souffert beaucoup de maux, à cause de lui. Enfin, il demanda pardon au Pape Alexandre & l'obtint après une satisfaction convenable. Mais, Henri, Archevêque de Ravenne, persifla au moins quelque tems dans le Schisme; &, étant excommunié, loin de demander l'absolution, il excommunioit les autres.

Bientôt après, il s'éleva en Italie une Dispute touchant les Degrés de consanguinité, par raport au Mariage. Le Pape Alexandre en fut informé, & il fit examiner la Question dans un Concile tenu à Rome au Palais de Latran (27). Outre les Evêques & les Clercs, il y appella des Juges de diverses Provinces. Après avoir longtems examiné les Loix & les Canons, on trouva que leur différente maniere de compter les Degrez de Parenté venoit de leurs différens objets. Les Loix n'ont fait mention de ces degrez qu'à cause des Successions; les Canons à cause des Mariages. Ainsi, parce que la Succession passe d'une personne à une autre, l'Empereur a marqué un Degré en chaque personne; mais, par ce qu'il faut deux Personnes pour contracter Mariage, les Canons ont mis deux Personnes en un degré. Justinien (28) n'a point déterminé jusques où s'étend la parenté, marquant que l'on peut compter plus de degrez que les six qu'il a spécifiés: mais les Canons ne comptent plus de parenté après la septieme generation. L'une & l'autre supputation revient au même, parce que deux Degrez des Loix font un degré des Canons; enforte que les Freres, qui selon les Loix font au second Degré, selon les Canons font au premier: les Cousins germains selon les Loix au quatrieme, selon les Canons au second; & ainsi du reste. Tout ceci est rapporté dans la Decretale (29) que le Pape adressa sur ce sujet aux Evêques, aux Clercs, & aux Juges d'Italie; où pour confirmer la différente maniere de compter selon les Loix & selon les Canons, il rapporte l'autorité de St. Gregoire dans sa Lettre à St. Augustin d'Angleterre (30). Et comme quelques-uns vouloient se prévaloir de cette Lettre, pour dire

An de J. C.  
1064.

Cadaloüs,  
ou Honorius II. reçu à Rome.

An de J. C.  
1065.

Herésie  
des In-  
censeux.

(26) Lambertus Schafnaburgensis, Gest. Pontif. ubi supr.

(27) Jus. Canon. 35. q. 5. c. 2. Tom. 9. Concil. p. 1040. & 1187.

(28) Instit. Lib. IV. tit. 6. de Grad. Cognat. §. 7.

(29) Epist. 38.

(30) Greg. lib. XII. Epist. 31.

An de J.C.  
1065.

Que St. Gregoire avoit permis les Mariages au troisieme ou au quatrieme Degré, le Pape Alexandre cite la Lettre à Felix de Messine, où il est marqué, que c'est une Indulgence pour les Anglois nouveaux Chrétiens: mais, cette Lettre (31) est faussement attribuée à St. Gregoire. Au reste, le Pape Alexandre, tant en cette Lettre, que dans une autre écrite sur ce sujet au Clergé de Naples en particulier, emploie les mêmes preuves que Pierre Damien avoit mises en usage dans *Traité* sur cette matiere. La decision du Concile de Rome, & la conclusion de la Decretale, est, que l'on doit compter les degrez de parenté suivant l'ancienne coutume de l'Eglise, avec defense sous peine d'Anathême de les compter autrement dans la celebration des Mariages.

Abus des  
Excommu-  
nica-  
tions.

L'Opinion contraire à celle du St. Pere fut nommée l'Herésie des Incestueux; &, pour la condamner, le Pape tint deux Conciles, la même année 1065. Mais, on meprisa, & les Decisions du St. Siege, & les Excommunications qui furent dénoncées contre les prétendus Incestueux (32). Ce mépris des foudres de l'Eglise venoit de ce qu'elles étoient lancées trop frequemment; & c'est de quoi Pierre Damien se plaignoit dans une Lettre au Pape Alexandre (33). „ Presque dans toutes les Decretales, dit-il, on „ prononce la peine d'Anathême contre ceux qui y desobéiront; ce qui „ cause une perte infinie pour les Ames, en donnant une occasion très-fa- „ cile de tomber dans la mort éternelle, avant qu'on se soit apperçu d'avoir „ commis, même une faute legere. Ainsi, c'est tendre des pieges à ceux „ qui croient marcher en sureté. Ce n'est pas comme dans les Tribunaux „ seculiers: l'on y prive les coupables de la Liberté, on confisque leurs „ biens, ou on impose une amende: ici, pour la moindre faute, on est sepa- „ ré de Dieu-même. C'est traiter tous les Pechez d'égaux, comme les „ Stoiciens. St. Gregoire & les anciens Papes n'en ont pas usé ainsi; & „ ils n'ont guere prononcé d'Anathême qu'en matiere de Foi. C'est pour- „ quoi, faites ôter, s'il vous plaît, cette clause des Decretales &, mettez „ y une amende pecuniaire, ou quelqu'autre peine, contre les transgres- „ seurs. „

An de J.C.  
1066.

Fin d'Ho-  
norius II.

J'ai dit ci-dessus, que Cadaloüs, ou Honorius II., s'étoit retiré au Château St. Ange, sous la protection de Cencius. Il y demeura deux ans, assiégué par les Amis du Pape Alexandre (34). Cencius, qui étoit un grand Scelerat, de son Protecteur s'étant fait son Geollier, lui fit souffrir mille maux. Il ne voulut jamais le laisser sortir, comme il le pouvoit aisément, par de certains endroits fort secrets du côté de la Campagne, qu'il ne lui eût promis de donner la somme de trois cens livres d'argent pour le prix de sa Liberté. Honorius se retira lui troisieme en cachette, parmi les Pelerins, pauvre & depouillé de tout; & il arriva au Mont-Bardon, d'où il vint au Bourg de Barette. Durant le peu de tems qu'il survêcut, il continua toujors de se

(31) Fleury, *Hist. Eccl.* Liv. LXI. §. 14.

(32) *Opusc.* XII. c. 29.

(33) *Lib. I. Epist.* 12.

(34) Lambert. *Schafnab. Gesta Pontif. apud Baron.*

se porter pour le Pape legitime sous le nom d'Honorius II. & de traiter Alexandre d'Anti-Pape. Il faisoit des Ordinations; & il envoioit ses Decrets & ses Lettres aux Eglises. En effet, les Allemans tenoient toujours son parti; & je ne vois pas qu'on puisse lui donner, sur un fondement raisonnable, le titre d'Anti-Pape: car, l'Empereur avoit approuvé son Election, & les Deputez des Romains l'avoient reconnu pour Souverain Pontife, à l'exemple des Evêques de la Lombardie. Dira-t'on qu'il avoit des mœurs très-corrompues? Mais si, pour être Pape legitime, il falloit être vertueux, à quel petit nombre ne reduiroit-on pas les veritables Successeurs de St. Pierre? Il est vrai qu'Alexandre avoit pour lui les voix du Clergé de Rome: mais le consentement de l'Empereur lui manquoit; & sans cette condition, il ne pouvoit être regardé que comme un Usurpateur, & un Rebelle. De-forte que, pour bien decider ce Differend, on ne feroit pas mal d'avouer, que l'Election d'Alexandre & celle d'Honorius n'étoient point Canoniques, & que tous deux étoient intrus dans le St. Siege.

An de J. C.  
1066.

CONSTANTIN DUCAS,  
ROMAIN DIOGENE,  
*Empeurs d'Orient.*

ALEXANDRE II.

PHILIPPE I.  
*Roi de France.*

SEUL PAPE.

C Adalouïs étant mort, les Schismatiques, c'est-à-dire ceux qui tenoient le Parti de l'un & de l'autre Pape, se réunirent & reconnurent ALEXANDRE II. pour le seul & le veritable Successeur de St. Pierre. Le Duc Godefroi, qui s'étoit fort intéressé à la Paix de l'Eglise, prit avec chaleur le parti d'Alexandre (1). Il mena ce Pape avec une bonne Armée contre les Normans, qui, au préjudice des Traitez qu'ils avoient fait avec Nicolas II., s'étoient emparez de plusieurs Places de l'Etat Ecclesiastique. Cette Guerre ne fut pas longue; car, après quelques petits combats où il eut toujours l'avantage, comme il les eût poussez jusques auprès d'Aquin, & que ne pouvant plus poursuivre leur retraite, ils eurent peur de tout perdre, s'ils en venoient à la Bataille contre un si puissant Ennemi & un si grand Capitaine, ils demanderent la Paix, qu'ils obtinrent en rendant tout ce qu'ils avoient usurpé sur l'Eglise.

An de J. C.  
1067.

Il y avoit quelques troubles à Milan par un effet du zele que St. Arialde faisoit éclater sans mesures contre l'Archevêque Gui, accusé de Simonie (2). Herlembaud, à qui le Pape Alexandre & les Cardinaux avoient ordonné absolument de resister aux ennemis de Jesus-Christ jusques à la mort, secon-  
doit Arialde, qui gagna, dans cette querelle, la Couronne du Martyre. Pour faire cesser les Troubles à Milan, le Pape y envoia cette année 1067. deux Legats, Mainard Cardinal Evêque de Ste. Rufine, Successeur d'Humbert, & Jean Prêtre Cardinal, qui y étant arrivez publicrent des Constitutions dont

Troubles  
à Milan.

(1) *Act. Card. Arrag. Leo Ostiens. lib. 3.  
Tom. II.*

(2) *Vita Ariald. ap. Baron. ad. an 1066.  
Ggg*



An de J.C.  
1067.

dont voici la substance (3): „ Nous defendons, suivant les anciennes re-  
 „ gles, que dans ce Diocèse aucun Abbé recoive un Moine pour un prix  
 „ dont il soit convenu, & qu'un Chanoine soit reçu autrement que gratis:  
 „ que dans aucune Ordination des Personnes Ecclesiastiques, dans les conse-  
 „ crations des Eglises, ou la Distribution du St. Chrême, il intervienne  
 „ aucune recompense convenue. Le Prêtre, le Diacre, ou le Sous-Dia-  
 „ cre qui retient publiquement une femme, pour être sa Concubine, tant  
 „ qu'il demeurera en faute, ne fera aucune fonction, & n'aura aucun Be-  
 „ nefice Ecclesiastique. Mais celui qui, sans la tenir chez lui, sera tombé  
 „ par fragilité humaine, en étant convaincu, sera seulement suspendu de  
 „ ses fonctions, jusques à ce qu'il ait fait pénitence. Nous defendons de  
 „ plus, qu'aucun de ces Clercs soit condamné sur un soupçon, ni privé de  
 „ ses fonctions ou de son Benefice, s'il n'est convaincu par sa confession, ou  
 „ par des témoins suffisans. Et de peur qu'on ne prenne occasion de les  
 „ calomnier, à cause des femmes qu'ils ont quittées, nous leur defendons  
 „ de demeurer en même Maison, de boire ou manger avec elles, & de leur  
 „ parler, qu'en présence de deux ou trois témoins irréprochables. S'ils  
 „ l'observent, on n'aura rien à leur imputer pour ce sujet. Qu'on les obli-  
 „ ge, s'il se peut, à demeurer près des Eglises. Or, nous réglons la manie-  
 „ re de les punir canoniquement pour conserver la Dignité des Ministres de  
 „ l'Autel, & empêcher qu'à l'avenir aucun Clerc soit soumis au Jugement  
 „ des Laïques; ce que nous defendons absolument. Si un Laïque a de ces  
 „ Clercs en sa Seigneurie, dès qu'il saura certainement que quelqu'un  
 „ d'eux retient une femme, ou a peché avec elle, il en avertira l'Archevê-  
 „ que & les Chanoines de cette Eglise, qui en seront chargez. S'ils lui  
 „ interdisent ses fonctions, le Laïque fera executer leurs Jugemens: si  
 „ l'Archevêque ou ses Chanoines negligent l'avis, le Laïque empêchera  
 „ que dans la Seigneurie, le Clerc coupable fasse aucune fonction, ou tien-  
 „ ne aucun Benefice, mais le Laïque ne disposera pas du Benefice; il sera  
 „ réservé à la Disposition de l'Eglise. Nous defendons aussi à tout Lai-  
 „ que de faire aucune violence à un Clerc, quoique coupable; soit dans  
 „ son Benefice seculier, c'est-à-dire son fief, ou ses autres Biens, hors le  
 „ Benefice Ecclesiastique, comme il a été dit. Defense aussi à tout Lai-  
 „ que de rien exiger d'un Clerc pour le faire promouvoir à quelque ordre  
 „ que ce soit. L'Archevêque ira une fois, ou deux, s'il le peut, par tou-  
 „ tes les Paroisses, pour confirmer & faire sa visite, selon les Canons,  
 „ sans qu'aucun Laïque ou Clerc lui resiste. Au contraire, ils lui obéiront  
 „ en ce qui regarde la Religion. Il aura aussi une entiere Puissance de ju-  
 „ ger & de punir, selon les Canons, tout son Clergé, tant dans la Ville,  
 „ que dehors. Quant aux Clercs & aux Laïques, qui ont juré contre les  
 „ Simoniaques & les Clercs incontinens, de s'employer de bonne foi à re-  
 „ primer ces defordres, & sous ce prétexte ont brulé, pillé, repandu du  
 „ sang.

(3) *Ap. Baron. an. 1067. Tom. 9. Concil. p. 1119.*

„ fang & commis plusieurs violences, nous leur defendons absolument d'en  
 „ user de même à l'avenir. Mais, qu'ils se contentent de bien vivre & de  
 „ denoncer les coupables à l'Archevêque, aux Chanoines de cette Eglise,  
 „ & aux Evêques Suffragans. Qu'il n'y ait aucune poursuite pour les dom-  
 „ mages, ou les injures reçues à cette occasion, & qu'on n'en garde au-  
 „ cun ressentiment; mais que la Paix de Jesus-Christ regne dans vos Cœurs.  
 „ Et parce que quelques-uns sont plus touchez des peines temporelles, que  
 „ des éternelles, nous condamnons ceux qui n'observeront pas ces Consti-  
 „ tutions, savoir l'Archevêque à cent livres de Deniers, & jusques au paie-  
 „ ment il demeurera interdit: les Capitaines à vingt livres, les Vassaux à  
 „ dix, les Négocians à cinq, les autres à proportion, le tout au profit de  
 „ l'Eglise Metropolitaine. „ Ce Decret est datté du premier jour d'Août  
 l'an 1067. On y voit, dit Mr. Fleury (4), jusques où étoit allé le zèle in-  
 discret contre les Simoniaques & les Clercs scandaleux. On trouve (5) un  
 autre Decret du même Pape adressé aux Evêques & au Roi de Dalmatie,  
 portant que si un Evêque, un Prêtre, ou un Diacre prend une femme, ou  
 garde celle qu'il avoit déjà, il sera interdit jusques à ce qu'il ait satisfait,  
 n'assistera point au chœur, & n'aura aucune part aux biens de l'E-  
 glise.

An de J.C.  
1067.

Le Pape, qui, à l'exemple de quelques-uns de ses Prédecesseurs, ne cher-  
 choit qu'à étendre ou à affermir son Autorité sur l'Eglise Universelle, envoya  
 en Espagne, en qualité de Legat Hugues le Blanc Prêtre Cardinal (6),  
 qui fit de vains efforts pour introduire le Rit Latin au lieu du Mosarabique  
 qui étoit reçu dans l'Arragon, où Sanche Ramirés regnoit alors. D'Espa-  
 gne, le Cardinal Hugues vint en Aquitaine, où, dans un Concile qu'il tint  
 à Auch (7), il fit confirmer l'exemption du Monastere de St. Orens; & il  
 accorda des Privileges à plusieurs autres Eglises. De-là, il vint à Toulou-  
 se, où il assembla un autre Concile par ordre du Pape. On y traita de  
 toutes les affaires des Eglises, & par les Jugemens qui furent rendus sur di-  
 verses accusations, on y extirpa la Simonie. On y rétablit entr'autres cho-  
 ses l'Eglise de Leitoure, changée mal à propos en Monastere. On la ren-  
 dit à Raimond son Evêque, & on y remit des Clercs à la place des Moi-  
 nes.

An de J.C.  
1068.

Legation  
du Card.  
Hugues le  
Blanc.

Quelque tems après, il survint en Allemagne une Affaire qui intrigua  
 beaucoup le St. Pere. L'Empereur (8) Henri vouloit quitter la Princesse  
 Berthe son Epouse; & l'Archevêque de Mayence, qui appuioit ce dessein,  
 en ecrivit au Pape (9). Pour terminer cette Affaire, on convoqua une gran-  
 de Assemblée à Mayence. Pierre Damien s'y rendit en qualité de Legat.  
 L'Empereur (10) apprit que ce Cardinal devoit lui defendre de faire divor-  
 ce, & menacer l'Archevêque de Mayence de la part du Pape, pour avoir  
 pro-

An de J.C.  
1069.

L'Empe-  
reur veut  
repudier sa  
femme;  
mais, le Pa-  
pe s'y op-  
pose.

(4) Fleury Hist. Eccl. Liv. LXI. §. 26.

(5) Dist. 81. c. 16.

(6) Sandoval.

(7) Tom. 9. Concil. p. 1195.

(8) Hist. Belli Saxon. & Chr. Magdeb. M. S.  
an. 1068.

(9) Tom. 9. Concil. p. 1200.

(10) Lambert de Schafnabourg.

An de J.C.  
1069.

promis d'autoriser une separation si criminelle. Il voulut retourner en Saxe; mais, ses confidens lui persuaderent, quoi qu'avec peine, de ne pas frustrer l'attente des Seigneurs qu'il avoit assemblez à Mayence en très-grand nombre. Il s'en alla à Francfort, & y manda l'Assemblée. Pierre Damien exposa les ordres du Pape, dont il étoit chargé, & dit que l'Entreprise de Henri étoit très-mauvaise & indigne, non seulement d'un Roi, mais d'un Chrétien. Que s'il n'étoit pas touché des Loix & des Canons, il épargnât au moins sa reputation, & le scandale qu'il causeroit en donnant au Peuple un si pernicieux exemple d'un crime que lui même devoit punir. Enfin, que s'il n'écouloit point les Conseils, le Pape seroit obligé d'employer contre lui la Sévérité des Canons, & que jamais il ne couronneroit Empereur un Prince qui auroit si indignement trahi la Religion. Tous les Seigneurs s'éleverent alors contre le Prince. Ils dirent hautement, que le Pape avoit raison. L'Empereur accablé, plutôt que touché, de leurs remontrances, dit avec chagrin: *Si vous l'avez résolu si opiniâtement, je me ferai violence; & je porterai comme je pourrai ce fardeau, dont je ne puis me charger.* De sorte que ce Monarque fut contraint de garder une Epouse qu'il n'aimoit pas: aussi la traita-t'il avec une extrême indifférence.

An de J.C.  
1070.

Desinté-  
ressement  
admirable  
du Pape.

L'année suivante 1070. Sigefroi Archevêque de Mayence, Annon Archevêque de Cologne, & Herman Evêque de Bamberg, allerent à Rome où le Pape Alexandre les avoit appellez (11). L'Evêque de Bamberg étoit accusé de Simonie; mais, par les riches Presens qu'il fit au Pape (admirez le desintéressement parfait de ce Vicaire de Jesus-Christ!) il l'adoucit de telle sorte, que non seulement il n'eut point d'égard à l'Accusation, mais il lui donna le *Pallium* & d'autres honneurs Archiepiscopaux. Preuve incontestable de l'Equité du souverain Pontife, qui ne rougit pas même de faire de fortes reprimendes à ces trois Prelats Allemans, de ce qu'ils vendoient les Ordres sacrez, communiquoient sans scrupule avec ceux qui les achetoient, & leur imposoient les mains; tandis que lui-même, qui ôsoit parler de la sorte, mettoit la Justice à l'enchere. Le St. Pere leur fit faire serment de n'en plus user de même à l'avenir. Annon de Cologne rapporta de Rome un Privilege du Pape, pour l'Abbaye de Sigeburg qu'il avoit fondée (12).

Affaires  
d'Angle-  
terre.

Quelques années auparavant, il étoit arrivé une grande Revolution en Angleterre. Guillaume I. dit le Conquerant, Duc de Normandie avoit conquis cette Isle (13). Alexandre II. lui avoit envoyé avant son depart de Normandie un Etendart béni, avec une Bulle d'Investiture, & avoit excommunié tous ceux qui s'opposeroient à son Entreprise. En recompense de tant de Bienfaits, Guillaume n'oublia pas dans ses Loix la Taxe du Denier de

(11) Lambert de Schafnabourg, an. 1070.

(12) Vita S. Annon. c. 26. ad. Surium, 4. Decemb.

(13) Voyez les Historiens d'Angleterre & particulièrement la belle Histoire que

Mr. de Rapin Thoiras nous a donnée de cette Isle: mais, consultez l'Edition de la Haye; car, celle qu'on a contrefaite en France est souverainement meprisable à divers égards.

de St. Pierre. Aussi le Pape, toujours desintéressé, l'avoit-il averti (14) de continuer cette redevance, dont une très-petite partie étoit employée à l'entretien d'une Eglise de Rome nommée l'Ecole des Anglois. On reçut donc à Rome une grande quantité d'or & d'argent, avec des ornemens très-précieux; &, en reconnoissance de l'Etendart béni, Guillaume envoya au St. Pere celui du Roi Herald, où étoit représenté un homme armé en broderie d'or. Le Pape envoya ensuite trois Legats, qui firent bien valoir en Angleterre l'Autorité du St. Siege, & qui taillerent & rognèrent les Affaires Ecclesiastiques comme bon leur sembla.

L'année suivante 1071. Lanfranc Archevêque de Cantorberi, & Thomas Archevêque d'Yorck, vinrent à Rome demander le *Pallium*, qu'ils obtinrent sans difficulté. Le Pape reçut Lanfranc (5) avec beaucoup de distinction. Il se leva même devant lui, & dit: *Je ne l'ai pas fait, parcequ'il est Archevêque de Cantorberi, mais parceque j'ai été son Disciple au Bec.* Il chargea cet Archevêque d'une (16) Lettre pour le Roi d'Angleterre, où, après avoir loué son zele pour la Religion, il l'exhorte à suivre les conseils de Lanfranc, pour l'exécution de ses bons desseins, déclarant qu'il avoit regret de ne le pouvoir retenir à Rome. *Mais, ajoute-t'il, nous nous consolons de son absence, par l'utilité qu'en reçoit votre Roiaume.* Il ajoute qu'il a donné à Lanfranc toute l'autorité du St. Siege, pour l'examen & le Jugement de toutes les Affaires, c'est-à-dire, qu'il l'a établi Legat dans le Roiaume d'Angleterre. La même année 1071. le Pape Alexandre (17) fit la Dedicace de la nouvelle Eglise du Monastere du Mont-Cassin. Il accordoit une protection particuliere aux Moines de ce Couvent, & il en tira plusieurs bons Religieux, soit pour les appeler auprès de lui au service de l'Eglise Romaine, soit pour en faire des Evêques & des Abbez.

Lanfranc obtint du Pape Alexandre II. la conservation des Moines dans les Cathedrales d'Angleterre. On sait qu'ils y étoient dès la fondation de ces Eglises; mais, les Clercs seculiers en étoient jaloux, & ils voulurent profiter du changement de Domination, pour entrer à leur place, par l'autorité du nouveau Roi. Lanfranc s'y opposa vigoureusement, malgré l'autorité du Roi & le consentement des Seigneurs; &, craignant qu'après sa mort, on ne fit ce changement qu'il eseroit bien empêcher pendant sa vie, il fit confirmer l'ancienne possession des Moines par l'autorité du Pape. Nous avons (18) la Constitution du Pape Alexandre sur ce sujet: elle est adressée à Lanfranc; mais, le Pape ne marque point qu'elle soit donnée à sa priere. Il dit seulement avoir appris que quelques Clercs, avec le secours de la Puissance seculiere, veulent chasser les Moines de St. Sauveur de Cantorberi, pour y mettre des Clercs, & faire le même changement dans toutes les Cathedrales d'Angleterre. Il rapporte ensuite l'Extrait de la Lettre de Gregoire le Grand, par la quelle il ordonne à St. Augustin d'établir des

An de J.C.  
1070.An de J.C.  
1071.Privileges  
accordés à  
Lanfranc,An de J.C.  
1072.Constitu-  
tion du  
Pape pour  
l'Angle-  
terre.(14) *Epist.* 8.(15) *Vita Lanfr.* c. 11. n. 24.(16) *Alexand. II. Epist.* 10.(17) *Chr. Cass. Lib.* III. c. 16.(18) *Alexand. Epist.* 39. ap. Lanfranc. 4.

An de J. C.  
1072.

Moines dans sa Cathedrale, & la Lettre de Boniface V. qui confirmoit cette Constitution. Le Pape Alexandre la confirme aussi, sous peine d'Anathème; & les Moines font demeurez dans les Cathedrales d'Angleterre, jusques à ce qu'Henri VIII. secoua le Joug du St. Siege.

Exposition de  
l'Abbé de  
Richenou.

Hugues Abbé de Cluni, à son retour de Rome, rendit à Robert Abbé de Richenou, usurier & simoniaque, des Lettres du Pape, par les quelles il étoit déposé & excommunié (19). Sur une accusation portée contre lui, il avoit été cité à Rome jusques à trois fois, pour venir se defendre en Concile; mais, il ne comparut point, & ce fut pour cette raison que le Pape prononça contre lui la condamnation dont l'Abbé Hugues fut le porteur. Elle contenoit excommunication, interdiction de tout office divin hors la psalmodie, exclusion perpetuelle de l'Abbaye de Richenou, & de toute autre Dignité Ecclesiastique. Ainsi Robert fut contraint par le Roi de rendre le Bâton Pastoral, ce qui lui fut très-amer.

An de J. C.  
1073.

Droit des  
Dimes at-  
tribué à  
l'Archevê-  
que de  
Mayence.

L'Empereur Henri s'abandonnoit sans retenue à toutes fortes de crimes. Il faisoit bâtir des Fortereffes sur toutes les Montagnes & les Collines de Saxe & de Thuringe, & y mettoit des Garnisons, leur permettant de piller le plat-pais (20). Et pour donner un prétexte à ces violences, il excita l'Archevêque de Mayence à exiger par force les Dimes de Thuringe. Le Prelat y donna volontiers les mains; & il convoqua un Concile à Erford pour le 10. de Mars 1073. Là, les Abbez de Fulde & d'Herfeld furent contraints, malgré les Privileges de leurs Monasteres, de se soumettre à la volonté de l'Empereur. Cependant, les Thuringiens étoient prêts à recuser le Concile, pour en appeller au St. Siege; mais le Prince, prenant Dieu à témoin, jura que si quelqu'un étoit assez hardi pour le faire, il le puniroit de mort, & feroit dans ses Terres une telle destruction, que l'on s'en souviendroit pendant plusieurs Siècles. Ainsi, une portion des Dimes, qui appartenoient aux Abbez de Fulde & d'Herfeld, fut attribuée à l'Archevêque de Mayence. L'Empereur, sachant bien que ce qui s'étoit passée en ce Concile ne seroit pas agréable au Pape, defendit aux deux Abbez, sous peine de perdre ses bonnes graces, de se pourvoir à Rome pour s'en plaindre en quelque maniere que ce fût.

Le Pape  
cite l'Em-  
pereur.

Mais, le St. Pere, qui avoit appris, que l'Empereur paioit ses Troupes des Biens de l'Eglise, & qu'il vendoit les gros Benefices, lui écrivit par l'Archevêque de Cologne & par l'Evêque de Bamberg, qui étoient venus de sa part en Italie pour y recueillir ses Droits, qu'il falloit que lui-même y vint, pour se justifier devant le Tribunal de l'Eglise, des crimes dont on l'accusoit (21). L'Empereur fit fort peu de cas d'une pareille citation, qu'on n'avoit jamais faite, & qui étoit une entreprise manifeste contre les Droits des Souverains; car, Mr. Du Pin (22) a prouvé invinciblement par

(19) Bertold. Constantiens. an. 1071.

(20) Lambert de Schafnabourg, an. 1073.

(21) L'Abbé d'Ursberg, Otton de Frising.  
etc. ap. Maimbourg, Decad. de l'Emp. Liv.

II. p. 209.

(22) L. Ellies du Pin, Dissertat. Histor. de  
antiquâ Ecclesiâ Disciplinâ, Dissertat. ult. Pa-  
ris 1686. in 4.

l'Écriture & par les Peres, que la Puissance Roïale, de sa nature, n'est justificable que de Dieu, & que l'Eglise est obligée de n'opposer que sa patience aux Princes qui abusent de leur pouvoir. Cette Maxime étoit si évidente aux Saints Peres, que St. Ambroise, qui ôsa les abandonner, en retenant une Eglise contre les ordres de l'Empereur, ne laissa pas de se vanter, qu'il ne connoissoit point d'autre résistance que celle des pleurs & des sanglots. *Voilà comment (23) se conduisent les gens d'Esprit : s'ils ne sont pas Orthodoxes dans leurs actions, ils le sont du moins dans leurs paroles.*

Il y a grande apparence, que cette Affaire auroit eu de fâcheuses suites, si le Pape ne fut pas mort cette même année 1073. le 20. d'Avril (24). Il avoit tenu le St. Siege onze ans six mois & 22. jours. On assure qu'il eut un mérite extraordinaire, & même on lui a fait faire des Miracles; car on dit (25) qu'il delivra un Demoniaque au Mont-Cassin, & qu'ayant fait donner à une femme boiteuse de l'eau dont il avoit lavé ses mains après la Messe, cette femme fut guérie dès qu'elle l'eut buë. Il étoit savant & éloquent (26), & digne de commander à l'Eglise Universelle, & d'être consulté, parce que ses reponses étoient toujours justes & salutaires (27).

Nous avons quarante-cinq Lettres de ce Pape. J'ai parlé de quelques-unes, & voici ce que l'on trouve de remarquable dans les autres. Un mari ne peut embrasser la Vie Monastique, si sa femme n'y consent librement, & ne fait de son côté profession de continence. Celui qui, par negligence, a omis de recevoir le Soudiaconat avant le Diaconat & la Prêtrise, doit être interdit des fonctions de Prêtre, jusques à ce qu'il ait été ordonné Sous-Diacre. Le Prêtre, attaqué du mal caduc, doit être interdit de dire la Messe, jusqu'à ce qu'il soit guéri, si les accès sont frequens. Un Prêtre, ayant tué un autre Prêtre, devoit faire vingt-huit ans de Penitence; mais, le Pape la reduit à la moitié, marquant que les trois premières années il n'entrera point dans l'Eglise, qu'il est interdit de ses fonctions pour toute sa vie, & qu'il doit entrer dans un Monastere pour y accomplir sa Penitence sous la Direction de l'Abbé. Un Laïque, qui a tué un Prêtre par lequel il étoit attaqué à main armée, fera dix ans de penitence, & il en passera sept sans entrer dans l'Eglise. Un frere qui, sans le vouloir, avoit été cause de la mort de son frere, & un Pere qui avoit de même tué son fils, contre son intention, ne laissent pas d'être condamnez à sept années de penitence, & privez de la Sainte Communion pendant les trois premières. Dans tous ces cas, on marque les jeûnes & les autres austeritez que le Penitent doit pratiquer, & on permet à l'Evêque de lui en remettre quelque partie.

Au reste, Alexandre II. contribua beaucoup à enrichir l'Eglise, en instituant les Prémices, pour imiter en cela la Loi Mosaique, qui les commanda au Peuple Juif (28). Moïse n'en regla point la quantité, laissant ce-

An de J.C.  
1073.

Mort d'Alexandre II. Son Eloge.

Ses Ecrits.

Il ajoute les Prémices aux Dîmes.

(23) Bayle, *Nouv. de la Rep. des Lett.* Decemb. 1688. art. 1.

(24) *Papebr. Conat.*

(25) *Leo Ostiensis, Lib. 3. c. 35.*

(26) *Desiderius Cassinensis, Lib. 3. Dialog.*

(27) *Guillaume de Poitiers, Gest. Guillel. I. Norman. Ducis.*

(28) *Frà-Paolo, Traité des Mat. Benef. §. 28. p. 149.*

An de J. C.  
1073.

la à la Discretion des particuliers ; mais depuis, les Rabins, au temoignage de St. Jérôme, determinerent que ces oblations ne seroient ni au-dessous de la soixantieme partie, ni au-dessus de la quarantieme, ce que nos Ecclesiastiques ont bien imité à leur profit.

MICHEL DUCAS,  
NICEHORE BOTONIATES,  
ALEXIS COMNENE,  
*Empereurs d'Orient.*

GREGOIRE VII.

PHILIPPE I.  
*Roi de France.*

CLXII. P A P E.

Histoire  
d'Hilde-  
brand.

LE Successeur d'Alexandre II. fut le fameux Archidiacre Hildebrand, dont j'ai déjà parlé plus d'une fois. Il étoit né à Saone en Toscane ; & son Pere nommé Banizon étoit, dit-on, un Charpentier ; sa mere étoit sœur de l'Abbé de Notre-Dame au Mont-Aventin à Rome. Dès l'enfance, Hildebrand fut mis sous la conduite de cet Ecclesiastique, pour être instruit aux Lettres & à la Pieté. Quand il fut plus grand, il vint en France continuer ses Etudes, à Cluni, comme l'on croit ; & il est certain que dès sa jeunesse, il embrassa la Profession Monastique (1). Quelques années après, revenant à Rome, il fit quelque séjour à la Cour de l'Empereur Henri le Noir, qui disoit n'avoir jamais oïi personne prêcher la parole de Dieu avec tant d'assurance. Les meilleurs Evêques admiroient ses Discours. Le Pape Leon IX. estima beaucoup Hildebrand, & il suivoit en tout ses conseils. Il l'ordonna Sous-Diacre, & lui donna à gouverner le Monastere de St. Paul, qui étoit tombé en decadence, jusques-là que les bestiaux entroient dans l'Eglise une des Patriarchales, & que le peu de Moines qui y restoient se faisoient servir par des femmes dans le Refectoire. Hildebrand fit revenir les biens de ce Monastere pillés par les Seigneurs de Campanie, & y rétablit une Communauté nombreuse, gardant l'observance reguliere. Ensuite, il fut envoyé Legat en France, où il presida en 1055. aux Conciles de Lion & de Tours. Nicolas II. le fit Archidiacre de l'Eglise Romaine, où il acquit la principale autorité.

Election  
d'Hilde-  
brand.

Le même jour qu'on enterra Alexandre II., les Cardinaux & le reste du Clergé de l'Eglise Romaine, étant assemblez à St. Pierre aux Liens avec les Evêques, deliberoient sur l'Electon d'un Pape. Tout à coup, le Peuple se prit à crier : *Hildebrand Pape, St. Pierre l'a élu* (2). Il prit le nom de GREGOIRE VII. pour honorer la Memoire de son bon Maitre Gregoire VI. qui l'avoit élevé dans sa jeunesse. Les Auteurs sont fort partagez sur cette Election ; & sans prétendre juger de la verité de l'un des deux Sentimens, je produirai ici en abrégé ce que l'Histoire me fournit sur ce point délicat. Quelques-uns disent, après le Cardinal Bennon, qu'il usurpa la Dignité de Souverain

(1) *Vita per Paul. Bern. ap. Boll. 25. Mai. tom. 17. p. 113. & Sec. 6. Bened. part. 2. p. 407.*

(2) *Act. Vatic. ap. Baron. Act. Card. Aragon. Greg. VII. lib. 1. Epist. Onuphre, Ciacomius, & alii.*

An de J.C.  
1073.

rain Pontife. Il favoit parfaitement bien ce que valoit cette charge; & il en avoit appris tous les Myfteres fous quatre Pontifes, à qui il en faisoit leçon; deforte qu'il étoit plus Pape qu'eux. De-là vient que Damien l'appelle le Maître des Papes; & qu'il eut bien la hardieffe de lui dire: *J'honore le Pape comme je dois. Mais pour vous, je vous adore à genoux. Vous faites celui-là Seigneur, & lui il vous fait Dieu.* On ajoute à cela (3) qu'il parvint au Papat par l'opération du Diable; & qu'il étoit Sorcier, Magicien, & le plus detestable de tous les hommes. Trente Evêques d'Italie, de France, d'Allemagne, assemblés l'an 1080. à Brixen, confirment ces Accusations atroces (4). Voilà en gros ce que disent les Ennemis de Gregoire. Ses Amis ne s'arrêtent pas à refuter ces imputations. Ils se contentent de faire d'Hildebrand un homme incomparable en toutes les perfections. Ils ne peuvent trouver à leur gré d'assez grands Eloges ni d'assez magnifiques Louanges, pour relever son merite & ses vertus. On croit (5) au reste qu'il étoit „ d'une illustre „ Maison, de laquelle sont sortis depuis les Comtes de Petiliane; & que ce „ que l'on dit ordinairement, qu'il étoit fils d'un Charpentier, & que ramassant des copeaux en se jouant, lorsqu'il étoit encore petit enfant, il „ en avoit formé par hazard des Lettres disposées enforte qu'elles compo- „ soient le Verset du Psalmiste: *Il dominera d'une Mer à l'autre*, n'est qu'une pure Fable, fondée sur ce que ses Ennemis d'Allemagne, ne le connoissant pas, lui reprochoient qu'il étoit de basse naissance. „

Gregoire VII. avoit environ soixante ans, lorsqu'il fut élevé sur la Chaire de St. Pierre. Il étoit „ d'une Stature (6) beaucoup au-dessous de la „ mediocre; mais, aiant, dans ce petit corps, une ame très-grande, un esprit „ extrêmement vif & fort éclairé, un courage intrepide, & incapable de „ ceder, quelque difficulté qu'il rencontrât dans la poursuite de ses entreprises; d'un naturel ardent, imperieux, prompt, hardi, & entreprenant; „ allant sans doute un peu bien vite à l'exécution, & poussant aisément les „ choses aux extrémités, sans appréhender les facheuses suites que pouvoient „ avoir les résolutions vigoureuses à la vérité, mais aussi quelque fois trop „ violentes, qu'il prenoit: au reste, irréprochable dans sa vie, de quelque calomnie dont ses ennemis l'aient voulu noircir; donnant le premier aux autres l'exemple de tout ce qu'il exigeoit d'eux, & très-savant, sur-tout dans „ les Sciences divines & dans le Droit, les regles & les coutumes de l'Eglise, „ comme les Historiens, même Allemands, qui ne lui doivent pas être trop „ favorables, en conviennent. Enfin, si son humeur imperieuse & inflexible lui eût pû permettre d'accompagner son zele de cette belle modération qu'eurent ses cinq Prédecesseurs. . . ., il est certain, qu'il eut épargné bien des maux & bien du sang à la Chrétienté: & l'Histoire n'eût eû que

Son Portrait

(3) Benno, Fascic. rer. expensd.

(4) Voyez Heydegger, Hist. Papat. at. 4. in. 1.

(5) Maimbourg, Decad. de l'Emp. Liv. III. Tom. II.

(6) Maimbourg, ubi supr. Il cite Willel. Malmesb. Lib. 3. de Gest. Reg. Angl. Petr. Damian. Otto Frising. Lambert Schafnaburg.



An de J.C.  
1073.

Sa Lettre  
à Didier.

„ que de grands Eloges à lui donner. „ Voilà le Langage du Pere Maimbourg, & des Auteurs qu'il a suivis.

Hildebrand, dès le lendemain de son Election, en donna part à Didier Abbé du Mont-Cassin. Il lui marqua, par sa Lettre, qu'il avoit été élu malgré lui: mais, il faudroit être bien credule, pour ajouter foi à ce temoignage (7): „ Le Pape Alexandre est mort, dit-il dans sa Lettre; & sa mort „ est retombée sur moi: elle m'a déchiré les entrailles, & m'a jetté dans „ un trouble extrême. Car, en cette occasion, le Peuple Romain est demeu- „ ré si paisible, contre sa coutume, & s'est tellement remis à notre con- „ duite, que c'étoit un effet manifeste de la Misericorde de Dieu. Nous „ avons donc ordonné, par delibération, qu'après un jeûne de trois jours, „ après des processions, des prieres, & des aumônes, nous deciderions ce qui „ nous paroîtroit le meilleur touchant l'Election du Pape. Mais, comme „ on enterroit le Pape Alexandre dans l'Eglise du Sauveur, il s'est elevé „ tout d'un coup un grand tumulte du Peuple; & ils se sont jettés sur moi „ comme des insensés, enforte que je puis dire avec le Prophète (8): *Je „ suis venu en haute Mer, & abimé dans la Tempête.* Mais, comme je suis „ au lit si fatigué que je ne puis dicter long-tems, je ne vous parlerai pas „ davantage de mes peines: seulement je vous conjure de me procurer les „ prieres de vos freres, afin qu'elles me conservent dans le peril qu'elles de- „ voient me faire éviter. Ne manquez pas de venir au plutôt nous trouver, „ puisque vous savez combien l'Eglise Romaine a besoin de vous, & la „ confiance qu'elle a en votre prudence. Saluez de notre part l'Imperatrice „ Agnés, & le venerable Rainald Evêque de Côme, & les priez de mon- „ trer à présent l'affection qu'ils nous portent (9). „ Gregoire écrivit de même sur son Election à Guibert, Archevêque de Ravenne; ajoutant que, sans lui laisser la Liberté de parler, ni de delibérer, on l'avoit enlevé violemment pour le mettre sur le St. Siege. Il demande à Guibert la continuation de son affection pour l'Eglise Romaine, & pour lui en particulier. „ Car, dit-il, comme je vous aime d'une charité sincere, j'en exige de „ vous une pareille avec tous ses effets. Faites que nous aions souvent des „ nouvelles l'un de l'autre, pour notre consolation mutuelle. „

Il y avoit long-tems, comme on l'a vû, qu'Hildebrand cherchoit les moïens de ravir aux Empereurs les Droits qu'ils avoient sur l'Eglise: mais, comme il étoit d'un esprit subtil, & qu'il tendoit à son but par des voies détournées & des chemins inconnus au reste des hommes, il affecta d'abord beaucoup de déference, de respect, & de soumission pour l'Empereur Henri. Il envoya des Deputés à ce Prince, pour lui donner Avis de son Election, & le prier instamment de n'y pas consentir (10). Enorme excès d'Hypocrisie! Personne ne fut la Dupe de ces Impostures: car, le Concile de Brixen accusa hautement Gregoire d'avoir, contre la coutume, usurpé ou plu-

(7) *Dishmar, Vita Greg. VII. cap. 2. p. 65.*

(8) *Psal. LXVIII.*

(9) *Greg. Lib. I. Epist. 7.*

(10) *Lambert. Schafnab. an. 1073.*

plutôt acheté le St. Siege, malgré les Oppositions de tout le Monde (11). Et comme ce Pape se plaignoit à l'Abbé Didier, de ce qu'il avoit été trop lent dans cette Affaire: *Et vous, lui repondit l'Abbé, vous vous êtes trop pressé; puisque, sans attendre que votre Maître le Pape Alexandre fût enterré, vous avez usurpé le St. Siege, contre toutes les Loix Canoniques* (12). Ce sont des Auteurs dignes de foi, qui rendent ce temoignage. Heureux le Monde Chrétien, si l'Empereur, prenant les choses au pied de la Lettre, eut cassé l'Electon de Gregoire, comme ce Pape le demandoit lui-même, & comme les Evêques Allemans & Lombards, qui le connoissoient, le conseilloient à l'Empereur; assurant sa Majesté, que si elle ne prevenoit de bonne heure l'Entreprise d'Hildebrand, personne n'en souffriroit plus qu'Elle. Par une Lettre que Guillaume Abbé de St. Arnoul de Mets écrivit au Pape pour le féliciter sur son Election, il paroît que le principal Auteur de cet excellent Conseil étoit Gregoire, Evêque de Verceil, Chancelier de l'Empereur en Italie (13). D'abord, l'Empereur envoya le Comte Eberard, pour demander aux Seigneurs Romains, pourquoi, contre la coutume, ils avoient fait un Pape, sans le consulter? Et même ce Comte pouvoit obliger le Pape à renoncer à sa Dignité, s'il ne rendoit pas bonne raison de sa conduite. Eberard, étant arrivé à Rome, fut très-bien reçu par le Pape, qui, aiant ouï les ordres du Prince, repondit: „ Je n'ai jamais recherché cette Dignité. Dieu „ m'en est témoin. Les Romains m'ont élu malgré moi, & m'ont fait vio- „ lence: mais, ils n'ont jamais pû m'obliger à me laisser ordonner, jusques „ à ce que je fusse assuré par une Deputation expresse, que le Roi & les „ Seigneurs du Roiaume Teutonique consentissent à mon Election. C'est „ ce qui m'a fait differer mon Ordination jusques à present; & je la differe- „ rai sans doute, jusques à ce que quelqu'un vienne de la part du Roi m'assu- „ rer de sa volonté. „ Aventin étoit bien persuadé de la fausseté de ce langage hypocrite, lui qui nous assure (14), que Gregoire VII. usurpa la Dignité de Souverain Pontife, par le secours & la violence des Normans, qui faisoient alors mille ravages dans la Pouille, la Calabre, & la Campanie. Il ajoute, que ce Pape Hildebrand *mepriisa l'Autorité Imperiale*, parce qu'il comptoit sur les richesses de la Comtesse Mathilde, & sur la division des Allemans. L'Empereur fut pourtant la dupe de la sincerité & de la soumission affectées de Gregoire. Il fut content de la reponse de ce Pape, & il envoya aussi-tôt à Rome Gregoire de Verceil, pour confirmer l'Electon par l'Autorité Souveraine, & assister au Sacre du nouveau Pontife Romain: ce qui fut executé sans delai.

Mais, avant cette Consécration, Gregoire s'étoit comporté en Pape indubitable: car, il avoit donné des ordres importants, en plus d'une rencontre. On fera bien aise d'en trouver ici quelques singularitez (15). 1. Ebles Comte de Rouci en Champagne, aiant dessein de passer en Espagne, pour faire

Diverses  
Affaires  
reglées par  
Gregoire  
avant sa  
Consécra-  
tion.

(11) *Annal. Bojor. lib. 5.*  
(12) *Benno, lib. 2. Du Pin, Bibl. Eccl. tom. 5. art. 5.*

(13) *Analect. tom. 1. p. 247.*  
(14) *Aventinus, Annal. Bojor. lib. 5.*  
(15) *Ex Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXII. §. 2.*

An de J.C.  
1073.

faire la Guerre aux Infideles, avoit traité avec le Pape Alexandre, pour jouir de ses Conquêtes, au nom de St. Pierre, moiennant certaines conditions, dont ils étoient convenus par écrit; & l'Archidiacre Hildebrand étoit intervenu en ce Traité. Car, on supposoit à Rome comme un fait certain, que le Roiaume d'Espagne avoit anciennement appartenu en propre à St. Pierre, c'est-à-dire à l'Eglise Romaine, quoiqu'il ne s'en trouve pas le moindre vestige en aucun Auteur, avant les Lettres de Gregoire VII. Il donna donc au Comte de Rouci une Lettre (16) adressée à tous les Seigneurs qui se voudroient joindre à lui pour ce voiage d'Espagne, où il les exhorte à conserver les Droits de St. Pierre. „ Si quelques-uns d'entre  
 „ vous, ajoute-t'il, veulent entrer dans le même Pais, separement avec  
 „ leurs troupes particulieres, ils doivent se proposer la cause de Guerre la  
 „ plus juste, prenant dès à present une ferme resolution de ne pas faire après  
 „ leurs Conquêtes le même tort à St. Pierre, que lui font à present les In-  
 „ fideles. Car, nous voulons que vous sachiez, que si vous n'êtes resolu de  
 „ faire paier équitablement en ce Roiaume les Droits de St. Pierre, nous  
 „ vous defendons d'y entrer, plutôt que de souffrir que l'Eglise soit traitée  
 „ par ses Enfans comme par ses Ennemis. „ Le Pape, voulant faire expli-  
 quer plus amplement ses intentions, envoya en France, & de-là en Espagne,  
 le Cardinal Hugues le Blanc, pour tenir la main à l'execution du Traité,  
 & corriger les erreurs des Chrétiens du Pais. 2. Godefroi le Bossu, Duc de  
 Lorraine, avoit écrit au Pape, pour se conjurer de son Election. Le Pape  
 lui repond avec la dissimulation qui lui étoit si naturelle, que c'est pour  
 lui (17) la cause d'une douleur amere; & qu'il y succomberoit, s'il n'étoit  
 aidé par les prieres des personnes spirituelles. „ Car, ajoute-t'il, tous,  
 „ & principalement les Prelats, travaillant plutôt à troubler l'Eglise qu'à la  
 „ defendre, & ne songeant qu'à satisfaire leur avarice & leur ambition,  
 „ ils s'opposent, comme des ennemis, à tout ce qui regarde la Religion &  
 „ la Justice de Dieu. . . . Quant au Roi (l'Empereur Henri IV.) vous  
 „ pouvez compter que personne ne lui desire plus que nous la gloire tem-  
 „ porelle & l'éternelle. Car, nous avons resolu, si-tôt que nous en aurons  
 „ la commodité, de lui envoyer des Nonces, pour l'avertir paternellement  
 „ de ce qui regarde l'utilité de l'Eglise & l'honneur de sa Couronne. S'il  
 „ nous écoute, nous aurons autant de joye de son Salut que du nôtre. S'il  
 „ nous rend la haine pour l'amitié, ce qu'à Dieu ne plaise, nous ne vou-  
 „ lons pas nous attirer cette menace: *Maudit celui qui n'ensanglante pas son*  
 „ *Epée* (18). Car, il ne nous est pas libre de preferer à la Loi de Dieu la  
 „ Faveur de qui que ce soit. „ Il parle encore de même au sujet de ce  
 Prince dans une Lettre écrite quelques jours après à Beatrix Comtesse de  
 Toscane, belle-Mere du Duc Godefroi. Il declare, qu'il est resolu de re-  
 pandre son sang, s'il est besoin, pour la defense de la Verité. 3. L'Eglise  
 de

(16) Lib. I. Epist. 7. Lib. IV. Epist. ult.

(17) Epist. 9.

(18) Jerem, XLVIII. 10.

de Milan étoit alors divisée par un Schisme dont voici le Sujet. Godefroi de Castellon avoit acheté le Siege Archiepiscopal de cette Ville, & il avoit été sacré par les Evêques de Lombardie (19). Mais, il fut excommunié à Rome en plein Concile, cette même année 1073. Il fut contraint de se retirer à Milan, & de s'enfermer dans son Château de Castellon. Il y fut bien-tôt assiégé par un Chevalier nommé Herlambaud de Cotta, qui se déclara Chef du Parti Catholique contre les Simoniaques. A ce sujet, Gregoire écrivit à tous les fideles de St. Pierre demeurant en Lombardie (20), c'est-à-dire à tous ceux en qui il avoit confiance, de ne favoriser en aucune maniere l'Usurpateur Godefroi, mais de lui resister de tout leur pouvoir. Il écrivit à Guillaume de Pavie, comme le plus distingué des Evêques de la Province, de s'opposer à Godefroi & aux Evêques excommuniés à son sujet; & de secourir ceux qui combattoient contre lui. Il écrivit pour le même sujet à Beatrix, Comtesse de Toscane, & à sa fille Mathilde; & enfin à Herlambaud, pour l'encourager dans la guerre qu'il faisoit à l'Usurpateur.

4. Voici comment Gregoire s'y prit pour ôter à l'Empereur le Droit d'Investiture. Le Pape Alexandre II. avoit gardé jusques à la fin de sa vie l'Evêché de Luques en Toscane. Après sa mort, on élût pour remplir ce Siege un autre Anselme, qu'Alexandre lui-même avoit jugé digne de l'Episcopat, & l'avoit envoyé au Roi Henri, pour recevoir l'Investiture. Mais Anselme, persuadé que les Puissances seculieres ne devoient point donner les Dignitez Ecclesiastiques, fit si bien qu'il revint sans avoir reçu l'Investiture. Après qu'il eut été élu Evêque de Luques, le Pape Gregoire en écrivit à la Comtesse Beatrix, comme d'un homme qui avoit une grande science Ecclesiastique, un grand discernement. Il écrivit ensuite à Anselme lui-même, de se bien garder de recevoir de la main du Prince l'Investiture de son Evêché. Au mois de Decembre 1073. Anselme se presenta pour être ordonné par le Pape. Mais, il vint à Rome des Envoyés de l'Empereur Henri; & ils prièrent le Pape de ne sacrer, ni Anselme, ni Hugues Evêque de Die, qui attendoit avec lui, puisqu'ils n'avoient pas reçu l'Investiture. Le Pape acquiesça à l'égard d'Anselme, mais non pas à l'égard de Hugues. Anselme ne fut sacré, qu'après avoir reçu l'Investiture par l'Anneau & le Bâton Pastoral (21).

5. Philippe Roi de France étoit extrêmement decrié sur la Simonie, & on avoit rapporté au Pape Gregoire, qu'il n'y avoit point de Prince qui poussât plus loin l'abus de vendre les Eglises. Cette année 1073. un Chevalier nommé Alberic, Chambellan du Roi, étant venu à Rome, avoit promis au Pape de la part de son Maître, qu'il se corrigeroit, & qu'il disposeroit à l'avenir des Eglises, suivant le Conseil du Pape. L'Eglise de Mâcon sur Saone aiant vaqué long-tems (22), Landri, Archidiaque d'Autun, fut élu d'un consentement unanime du Clergé & du Peuple, pour

(19) *Ital. Sacra*, tom. 4. p. 155.(20) *Epist.* 15.(21) *Vita Ansel.* Sac. 6. *Coned.* part. 2. p. 471.*Chr. Hugon. Flavin.* an. 1074.(22) *Gall. Chr.* tom. 3.

An de J.C.  
1073.

pour remplir la place de Dregon. Le Roi même y avoir consenti, mais il ne vouloit pas lui accorder gratuitement l'Investiture. Le Pape écrivit pour ce sujet à Roclen Evêque de Châlon, dont il connoissoit la prudence, & la familiarité qu'il avoit avec le Roi. Il le charge donc de faire tous ses efforts pour persuader au Roi de laisser pourvoir, selon les Canons, à l'Eglise de Màcon & aux autres: & il s'oublie dans cette Lettre jusqu'à proférer ces Menaces: *Ou le Roi renoncera à la Simonie, ou les François frapés d'un Anathème general refuseront de lui obéir, s'ils n'aiment mieux renoncer au Christianisme.* Gregoire écrivit en même tems à Humbert, Archevêque de Lion, de sacrer Landri, pour l'Evêché de Màcon, quand même le Roi persisteroit à s'y opposer, & que Landri lui-même le refuseroit: autrement, que s'il vient à Rome, le Pape l'ordonnera. Ces deux Lettres sont du 4. de Decembre 1073. Enfin, Landri fut sacré Evêque de Màcon par le Pape.

An de J.C.  
1074.

Le Pape  
feint de  
s'interesser  
au Repos  
de l'Alle-  
magne.

Tandis que Gregoire meditoit perfidement la ruine de l'Empire & la perte de l'Empereur Henri, il feignoit, par une profonde dissimulation, d'être bien disposé, & pour l'Empereur, & pour ses États. Il temoignoit un grand desir de voir Henri revenu de ses desordres, & bien uni avec l'Eglise Romaine. Plusieurs de ses Lettres respirent cet esprit pacifique. Mais, la conduite de Gregoire decouvroit bien ouvertement son ambition. Car, ce Pape aiant appris que toute la Saxe étoit revoltée contre l'Empereur, il écrivit à Vocolin ou Vezel Archevêque de Magdebourg, à Burchard ou Bucco Evêque d'Halberstat, au Marquis Dedi, & aux autres Seigneurs de Saxe, pour les exhorter à une suspension d'armes, comme il y avoit exhorté le Prince, jusqu'à ce qu'il envoiât des Nonces en Allemagne, pour prendre connoissance des causes de cette division & y rétablir la Paix. Le Pape promet dans cette Lettre de faire justice à ceux qui se trouveront lésés, sans crainte ni égard pour personne. Mais, avant qu'envoier en Allemagne, il resolut de tenir un Concile à Rome la premiere Semaine de Carême; & il y invita les Evêques & les Abbez de Lombardie par deux Lettres, l'une à Sicaud Archevêque d'Aquilée, l'autre aux Suffragans de l'Eglise de Milan. Ce Concile se tint au tems marqué. Il y fut ordonné, Que ceux, qui seroient entrés dans les ordres sacrés par Simonie, seroient à l'avenir privez de toute fonction: Que ceux qui avoient donné de l'argent pour obtenir des Eglises les perdroyent: Que ceux qui vivoient dans le Concubinage ne pourroient célébrer la Messe, ou servir à l'Autel pour les fonctions inférieures: autrement, que le Peuple n'assisteroit point à leurs offices. C'est ainsi que le Pape lui-même marque le précis de ce qui fut réglé en ce Concile, dans une Lettre qu'il écrivit à Otton Evêque de Constance (23). Je remarquerai, puis que l'occasion s'en presente, que jamais Pape ne s'étoit montré aussi rigoureux que notre Hildebrand, contre les Prêtres qui n'observoient pas le Célibat, & cela le fit fort haïr. Voici les paroles de Lambert de Schafnabourg tra-

(23) Tom. 10. Concil. p. 315.

traduites par Coëffeteau (24): „ Le Pape Hildebrand. . . . avoit ordonné que, selon le reglement des anciens Canons, les Prêtres n'eussent point de femmes, & que ceux qui en avoient s'en separassent; ou bien fussent deposez, ne recevant plus personne au Sacerdoce, qui ne promist de vivre en perpetuelle continence. Ce Decret publié par toute l'Italie, il envoia ses Lettres aux Evêques des Gaules, leur commandant qu'ils eussent à faire le semblable en leurs Eglises, retranchant sous peine d'Anathème les femmes de la Compagnie des Prêtres. Contre ce Decret s'éleva aussi-tôt toute la Faction du Clergé, criant qu'il estoit Heretique, & qu'il enseignoit une Doctrine insensée, contraire à la Parole de Dieu qui a dit: *Tous ne prennent pas cette parole, qui la peut prendre la femme*: contraire aussi à l'Apôstre, qui commande que celui qui ne se contient pas se marie; car, il est meilleur de se marier, que de brusler: ajoutant encore que cet homme, par une violente exaction, vouloit contraindre les hommes de vivre à la façon des Anges, par cette voye laschant la bride à toute sorte de faletés, pour vouloir empescher le cours de nature. Ces factionnaires conclurent en somme, que s'il demeurait obstiné en sa resolution, ils aimoient mieux renoncer à la Prestrie, que d'abandonner leurs femmes, & qu'alors il verroit, où peut prendre des Anges pour gouverner les Eglises celui qui ne se vouloit pas servir des hommes en ce Ministère. „ Coëffeteau ajoute, selon le raport de Marianus Scotus, *que plusieurs du Clergé aimeroient mieux demeurer interdits du Sacerdoce, que de se separer des femmes; mais, le Pape ordonna en Synode qu'aucun Chrétien n'ouïst la Messe d'un Prestre marié*. En ce même Concile, Gregoire excommunia Robert Guischart Duc de Pouille, de Calabre, & de Sicile, avec tous ses adherans, parce que ce Prince étoit entré dans la Campanie, & avoit pris quelques terres de l'Eglise; ce qui avoit obligé le Pape d'y aller l'Eté précédent, & faire du séjour à Capouë, pour diviser les Princes Normans & s'opposer à leurs progrès. On regla aussi en ce Concile plusieurs Affaires particulieres de France. On y lut entr'autres des Lettres de Guillaume Evêque de Beauvais, par lesquelles il prioit le Pape d'absoudre son Clergé & son Peuple de l'Excommunication qu'ils avoient encouruë, pour les mauvais traitemens qu'ils lui avoient faits; ce qui lut fut accordé. Il s'y trouva des Evêques d'Espagne, qui, suivant l'ordonnance du Concile, promirent par écrit de recevoir l'Office Romain, au lieu de celui de Tolède, appelé le Mosarabique. Hildebrand presidoit encore à son Concile de Rome, lorsqu'il reçut des Lettres de Geisa Duc de Hongrie, à qui ce Pape promit son amitié & sa protection, lui indiquant le Marquis Azon, comme celui qu'il cherissoit le plus entre les Princes d'Italie, afin que Geisa s'adressât à lui, quand il auroit quelque affaire à poursuivre devant le St. Siege.

Cependant, les Affaires entre l'Eglise & l'Empire commençoient à se brouil-

Legats du  
Pape en  
Allema-  
gne.

(24) Lambertus Schafnaburgensis, de Reb. Germanic. ad an. 1074. ap. Coëffeteau, Reponse

au Mystere d'Inquité, p. 677.

An de J. C.  
1074.

brouiller, par la hauteur insupportable de Gregoire VII. Ce Pontife avoit fait accuser l'Empereur devant son Tribunal, & il l'avoit excommunié (25). Pourfuiuant ses pernicieux desseins, il enuoia Legats en Allemagne les Evêques de Palestrine, d'Ostie, de Coire, & de Côme, pour appaiser, disoit-il, les troubles du Roiaume, quoiqu'en effet il n'eut d'autre vûe que de les fomenter pour s'aggrandir, à la faveur du desordre. C'est ce qui parut manifestement par la Conduite des Legats. Ils déclarerent à l'Empereur, qui leur étoit allé au devant jusqu'à Nuremberg, qu'ils avoient des Ordres exprès de le traiter comme un excommunié, pour avoir vendu les Dignités Ecclesiastiques; & qu'ils ne confereroient point avec lui, jusques à ce qu'il se fût soumis à la penitence suivant les Loix de l'Eglise, & qu'il eut reçu d'eux l'absolution. Il fit tout ce qu'ils voulurent: „ Car il avoit alors (26) „ une dangereuse Guerre sur les bras, & étoit sur le point de marcher „ contre les Saxons & les autres Rebelles, qui faisoient de grands progres: „ c'est pourquoi il jugea qu'il étoit à propos de dissimuler, de peur que s'il „ passoit pour excommunié, comme on craignoit bien plus ces sortes d'A- „ nathêmes en ce tems-là que l'on n'a fait du depuis, il ne se vit tout à fait „ abandonné d'une grande partie de ses gens. . . . Il contrefit le Penitent, „ reçut l'absolution, & protesta, ce qu'il écrit même au Pape, qu'il „ obéiroit toujours ponctuellement à tous les Ordres du St. Siege. „ Dans la Lettre qu'il écrivit à Gregoire, il avoué qu'il n'a pas employé la Puissance comme il devoit, contre les coupables; qu'il a usurpé les Biens Ecclesiastiques, & vendu les Eglises à des personnes indignes. Pour reparer ces desordres, il demande au Pape son Conseil & son Secours, particulièrement pour appaiser le trouble de l'Eglise de Milan, dont il se reconnoît la cause. Henri ne pesoit pas assez les consequences de ce qu'on lui faisoit dire dans cette Lettre. Mais, dès qu'il se vit appuié des Evêques de son Roiaume, il changea de Langage.

L'Empe-  
reur refuse  
aux Le-  
gats la  
Permission  
de tenir  
un Conci-  
le en Al-  
lemagne.

Les Legats lui demanderent, de la part du Pape, la Liberté de tenir un Concile en Allemagne. Tous les Evêques s'y opposerent fortement. Ils prétendoient, que c'étoit une chose sans exemple, & contraire à leurs Droits; & ils declarerent sans detour, qu'ils n'accorderoient jamais la prerogative de se laisser présider en Concile, qu'au Pape en personne. En effet, le Droit commun étoit (27) que dans les Conciles Provinciaux les Evêques ne fussent présidez que par leurs Metropolitains; & la presence des Legats du Pape en ces Conciles étoit une nouveauté, qui commençoit à s'introduire. Mais, ce qui animoit peut-être en cette occasion les Prelats Allemands, c'est que plusieurs se sentoient coupables de Simonie; & ils savoient que l'intention du Pape étoit de faire procès à tous les Evêques & les Abbez qui avoient acheté leurs Dignitez. Il avoit déjà suspendu de toute fonction l'Evêque de Bamberg & quelques autres, jusques à ce qu'ils vinssent devant lui

(25) Lambertus Schafnaburgensis, Chr. an.  
1074. Aſta Greg. VII. ap. Bolland. tom. 17.  
p. 148.

(26) Mainzbourg, Decad. de l'Emp. Liv. III.  
p. 235.

(27) Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXII. §. II.

lui se purger de l'Accusation de Simonie. L'Empereur fut ravi de cette opposition generale, qu'il appuia de toute son Autorité. Entre les Evêques Allemands, celui qui s'opposa le plus au Concile fut Liemar Archevêque de Brême (28). Il soutenoit que l'Archevêque de Mayence & lui étoient Legats du St. Siege, suivant les Privileges accordez à leurs Predecesseurs par les Papes. A quoi les Legats repondirent, que ces Privileges ne s'étendoient point au de-là de la vie du Pape qui les avoit donnez. Et comme l'Archevêque de Brême persistoit dans son opposition, les Legats le suspendirent des fonctions Episcopales, & le citerent pour comparoître à Rome au Concile qui se devoit tenir à la Saint André. Enfin, les Legats se retirerent, quand ils virent qu'ils n'obtiendroient jamais la liberté de tenir un Concile en Allemagne. Les diverses Legations, que le Pape Gregoire envoioit de tous cotés, pour accuser les Evêques de foiblesse & de negligence, n'eurent pas un meilleur succès. Mais, le St. Pere regardoit la premiere affaire comme la plus importante qu'il eût alors. Instruit par ses Legats de l'opposition des Evêques d'Allemagne, il ecrivit (29) à l'Archevêque de Mayence en ces termes: „ Nous croions que vous vous souvenez, „ combien vous nous avez aimé sincerement, avant que nous fussions chargez de cette administration; & avec quelle confiance vous preniez notre conseil sur les affaires les plus secretes. Nous avons encore plus d'esperance en votre pieté, depuis que vous avez voulu vous retirer à Cluni; „ mais, nous avons appris que vous n'avez pas rempli nos esperances, & „ nous manquerions à l'amitié, si nous negligions de vous en avertir. „ C'est pourquoi nous vous admonestons de venir, si vous pouvez, au „ Concile que nous celebrerons, Dieu aidant, la premiere Semaine de Carême, & d'y venir avec vos Suffragans, savoir Otton de Constance, „ Garnier de Strasbourg, Henri de Spire, Herman de Bamberg, Imbric d'Augsbourg, Adalbert de Virsbourg. Que si vous ne pouvez „ venir, vous nous enverrez des Deputez suffisans. Au reste, ne cedez, „ ni aux prieres, ni à la faveur; pour ne pas vous informer très-exactement de l'entrée des Evêques à l'Episcopat & de leur conduite, & nous „ en instruire par vos Deputez. Et ne vous étonnez pas que nous en punissions un plus grand nombre de votre Province que des autres: elle est „ plus grande, & il y a quelques Evêques dont la reputation n'est pas louable. „ Il écrivit plus fortement à Liemar, Archevêque de Brême (30). Il l'accusa d'ingratitude, & d'avoir trompé la confiance qu'il avoit en lui. Il lui ordonne de se rendre à Rome pour le Concile; &, en attendant un jugement definitif, il le suspend de toute fonction Episcopale. Le Pape écrivit du même stile à Otton, Evêque de Constance: „ Nous avons „ pris, lui dit-il, qu'au mepris du Decret contre l'incontinence, vous avez „ permis aux Clercs, qui sont dans les ordres sacrez, de garder leur Concubines,

(28) *Acta Greg. ap. Baron. & Bolland.*(29) *Lib. II. Epist. 29.*

Tome II.

(30) *Epist. 28.*



Ande J. C.  
1074.

„ bines, ou d'en prendre, s'ils n'en ont pas encore. C'est pourquoi nous  
„ vous ordonnons de vous presenter au Concile, que nous tiendrons la pre-  
„ miere Semaine de Carême. „ Il écrivit en même tems au Clergé & au  
Peuple de Constance, pour leur defendre de plus rendre aucune obéissance  
à leur Evêque, s'il persistoit dans son opiniatreté & sa desobéissance au  
St. Siege. Il écrivit de même en general à tous les Clercs & les Laïques  
d'Allemagne, de ne plus reconnoître les Evêques, qui permettoient à leur  
Clergé d'avoir des Concubines. Enfin, dès le 7. de Decembre de cette  
année 1074. il avoit écrit deux Lettres à l'Empereur. Dans la premiere,  
il le louë du bon accueil qu'il a fait à ses Legats, & de la ferme resolution  
qu'il a temoignée d'extirper de son Roiaume la Simonie & l'Incontinence  
des Clercs. L'autre Lettre de la même datte est sur un sujet different.  
Elle semble écrite pour être rendue publique.

Projet de  
la Croisade.

D'abord, le Pape y temoigne une grande affection pour l'Empereur,  
& le prie de ne point écouter ceux qui veulent semer la division entr'eux.  
Il vient ensuite au grand dessein qu'il avoit formé, pour dépeupler l'Europe,  
& sur-tout l'Empire, afin d'établir sa fortune sur la ruine de celle de  
l'Empereur & des autres Puissances. Il avoit la Croisade en vuë, sur ce  
que Michel Ducas, Empereur de Constantinople, avoit imploré le secours  
de l'Eglise d'Occident, contre les violences des Sarrazins, qui, après  
avoir ravagé toute l'Asie; s'étoient avancez jusques à la vuë de Constanti-  
nople, qu'ils menacoient (31). Voici comment il explique son projet (32):  
„ Je vous donne avis, dit-il, à l'Empereur Henri, que les Chrétiens d'Outre-  
„ Mer, persecutez par les Païens, & pressez de la Misere qui les accable,  
„ ont envoieé me prier humblement de les secourir de la maniere que je pour-  
„ rois, & d'empêcher que de notre tems la Religion Chrétienne ne perisse  
„ entierement chez eux. J'en suis penetré de douleur, jusques à desirer  
„ la mort, & exposer ma vie pour eux, plutôt que de commander à toute  
„ la Terre, en negligant de les secourir. C'est pourquoi j'ai travaillé à y  
„ exciter tous les Chrétiens, & à leur persuader de donner leur vie pour  
„ leur frere, en defendant la Loi de Jesus-Christ, & montrer par cette preu-  
„ ve eclatante la noblesse des Enfans de Dieu. Les Italiens & les Ultra-  
„ montains inspirez de Dieu, je n'en doute point, ont reçu de bon cœur  
„ cette exhortation; & il y en a deja plus de cinquante mille, qui se prépa-  
„ rent à cette expedition, s'ils peuvent m'y avoir pour chef: resolus de  
„ marcher à main armée contre les ennemis de Dieu, & d'aller jusques au  
„ Sepulchre de Notre Seigneur. Ce qui m'excite encore puissamment à  
„ cette entreprise, c'est que l'Eglise de Constantinople, divisée d'avec nous  
„ au sujet du Saint Esprit, demande à se réunir au Saint Siege. Presque  
„ tous les Armeniens sont ecartez de la Foi Catholique, & presque tous les  
„ Orientaux attendent que la Foi de St. Pierre decide entre leur diverses  
opi-

(31) Maimbourg, *Hist. des Croisad. Liv. I.*  
p. 14. *Édit. de Holland.*

(32) *Epist. 31.*

„ opinions. Et parce que nos Peres, dont nous desirons suivre les traces,  
 „ ont souvent passé en ces Pais-là pour confirmer la foi, nous sommes au-  
 „ si obligez d'y passer, si Dieu nous en ouvre le chemin. Mais, comme  
 „ un si grand dessein à besoin d'un sage Conseil & d'un puissant Secours, je  
 „ vous demande l'un & l'autre. „ C'étoit en dire assez, pour faire com-  
 „ prendre à l'Empereur, qu'on souhaitoit de l'envoyer en Orient. Mais, ce  
 „ Prince, prudent, sage, & politique, n'avoit garde de donner dans un piège  
 „ que le Pape ne lui tendoit, que pour livrer en proye l'Empire aux Saxons,  
 „ qui s'étoient révoltez contre Henri (33). Cependant, Gregoire, poussant tou-  
 „ jours les choses plus loin, ecrivit vers le même tems une Lettre generale à  
 „ tous ceux qui voudroient défendre la Foi Chrétienne (34). Il les exhorte  
 „ par la foi qui les rend enfans de Dieu, & par l'autorité de St. Pierre, à  
 „ concourir de tout leur pouvoir à la Guerre Sainte contre les Infidèles. Il en  
 „ ecrivit encore une semblable (35) à tous les fideles de St. Pierre, principale-  
 „ ment aux Ultramontains, ce qu'il faut entendre par raport à l'Italie; les  
 „ priant de lui envoyer quelques-uns d'entr'eux, avec lesquels il puisse prepa-  
 „ rer l'execution du Voiage d'Outre-Mer. Voilà ce qui concerne le prélude  
 „ de la Croisade. Rien n'en fut executé, parce que l'Empereur Henri ne  
 „ voulut pas entreprendre le Voiage de la Terre Sainte; & le Pape, se desiant  
 „ *des mauvais desseins* (36) de ce Prince, rompit son projet, & s'appliqua uni-  
 „ quement à sa grandeur temporelle. Il avoit envoyé des Legats à l'Empe-  
 „ reur Michel, pour traiter de la Réunion des Grecs. „ Mais, tout cela (37)  
 „ fut assez inutile, auprès d'un Prince, que son peu de merite & sa lâcheté  
 „ rendoient incapable de réussir dans une si sainte entreprise. Car, on ne vit  
 „ point alors d'autre fruit de ces Legations qu'une Correspondance de civi-  
 „ lité, & quelques offrandes & presens de devotion qu'il fit au Monastere  
 „ du Mont-Cassin en l'honneur de St. Benoit; si ce n'est que le Pape Gre-  
 „ goire, qui taschoit & esperoit de le reduire, aiant appris sa disgrâce, ex-  
 „ communia le Tyran qui l'avoit chassé. „ Tout ce qu'il entreprit, par  
 „ le secours des Normans, pour retablir ce malheureux Prince, & soumettre  
 „ l'Eglise Greque à sa juridiction, fut inutile (38).

L'ambition de Gregoire augmentoit chaque jour. On lui voioit inces-  
 „ samment former de nouvelles entreprises, des entreprises très-criminelles, sur  
 „ l'autorité des Puissances: car, il *ne cherchoit qu'occasion de se constituer le juge &*  
 „ *le reformateur des Princes* (39). Comme Philippe I. Roi de France avoit  
 „ introduit dans les Affaires Civiles & Ecclesiastiques beaucoup de desordres,  
 „ par une conduite trop licentieuse; Gregoire, sous prétexte de reformer ces  
 „ abus, mais en effet pour ôter le Droit d'Investiture, defendit à Philippe,  
 „ sous peine d'Excommunication, de se mêler désormais en aucune maniere  
 „ des

Le Pape  
se brouille  
avec la  
Cour de  
France.

(33) *Lenfant, Hist. du Conc. de Pise, Liv. V. p. 15.*

p. 63.

(34) *Epist. 49.*

(35) *II. Epist. 37.*

(36) *Maimbourg, Hist. des Croisad. Liv. I.*

(37) *Maimbourg, Schism. des Grecs, Liv. 3.*

p. 334. *V. Leo Ostiens. Lib. 3. c. 38.*

(38) *Dichmar, Vita Greg. p. 88. 89.*

(39) *Mezerai, Vie de Philippe I.*

An de J.C.  
1074.

des Affaires Ecclesiastiques (40). Il écrivit même une Lettre fulminante aux Evêques de France (41). Elle est adressée en particulier aux trois Archevêques Manasses de Rheims, Richard de Sens, & Richard de Bourges, & à Adralde Evêque de Chartres. Le Pape y deplore la decadence du Roiaume de France, autrefois si puissant & si glorieux, & la confusion où il est plongé par le mepris des Loix & de la Justice. „ Tous les crimes, dit-il, y sont im-  
 „ punis, les parjures, les sacrileges, les incestes, les trahisons sont comptées  
 „ pour rien: les citoïens & les freres se pillent & se prennent l'un l'autre.  
 „ On prend les Pelerins qui vont à Rome, ou qui en reviennent. On les  
 „ emprisonne, & on les tourmente plus cruellement que ne feroient des  
 „ Payens, pour en exiger des rançons, au-dessus de leurs facultez. C'est  
 „ votre Roi, qui est la cause de ces maux; lui, qui ne merite pas le  
 „ nom de Roi, mais de Tyran; qui passe sa vie dans le crime, & dans  
 „ l'infamie; qui, portant inutilement le Sceptre, dont il s'est char-  
 „ gé, non-seulement donne occasion aux crimes de ses sujets, par la foi-  
 „ blese de son gouvernement, mais les y excite par son exemple. Non  
 „ content d'avoir meritè la colere de Dieu, par les pillages des Eglises, les rap-  
 „ pines, les Adulteres, les Parjures, les fraudes, dont nous l'avons souvent  
 „ repris, il vient encore d'extorquer une somme immense aux Marchands,  
 „ qui étoient venus de divers Pais à une Foire de France; ce qu'on ne racon-  
 „ te point, même dans la Fable, qu'aucun Roi ait jamais fait. Vous, mes Fre-  
 „ res, vous êtes aussi en faute, puisque c'est fomenter ses crimes, que de  
 „ n'y pas résister avec la vigueur Episcopale. Car, vous vous trompez fort,  
 „ si vous croiez, en l'empêchant de mal faire, manquer au respect & à la  
 „ fidelité que vous lui devez. C'est lui être bien plus fidele de le retirer  
 „ lui-même du naufrage où son ame periroit. Vous n'avez d'ailleurs rien à  
 „ craindre. Si vous vous unissez pour la defense de la justice, vous aurez  
 „ une force capable de le reprimer sans aucun peril pour vous; & quand  
 „ même il faudroit exposer votre vie, vous ne devriez pas manquer à faire  
 „ votre devoir avec une liberté Episcopale. C'est pourquoi nous vous  
 „ prions, & vous admonestons par l'Autorité Apostolique, de vous assem-  
 „ bler & de parler au Roi par deliberation commune, pour l'avertir du  
 „ desordre & du peril de son Roiaume, lui montrer en face combien ses ac-  
 „ tions sont criminelles, & vous efforcer de le fléchir par vos exhortations,  
 „ afin qu'il repare le tort qui a été fait aux Marchands. Autrement, com-  
 „ me vous savez vous-mêmes, ce sera la source de grandes inimitiez. Ex-  
 „ hortez-le au reste à se corriger, à quitter les habitudes de sa jeunesse, à  
 „ retablir la justice, à relever la gloire de son Roiaume; enfin à se refor-  
 „ mer le premier, pour reformer les autres. Que s'il demeure endurci,  
 „ sans vouloir vous écouter; s'il n'est touché, ni de la crainte de Dieu,  
 „ ni de sa propre Gloire, ni du Salut de son Peuple, declarez-lui de notre  
 part,

(40) Lib. I. Epist. 15. *Dithmar*, Vit. Greg.  
p. 81.

(41) II. Epist. 5.

part, qu'il ne peut éviter plus long-tems la vigueur des Censures Aposto-  
 liques. Imitez aussi l'Eglise Romaine votre Mere, separez-vous entiere-  
 ment du service & de la communion de ce Prince, & interdites par tou-  
 te la France la celebration publique de l'Office. Que si cette Censure ne  
 l'oblige pas à se reconnoître, nous voulons que personne n'ignore, qu'a-  
 vec l'aide de Dieu, nous ferons tous nos efforts pour delivrer le Roiaume  
 de France de son oppression. Et si nous voions que vous agissez foible-  
 ment en cette occasion si nécessaire, nous ne douterons plus que vous ne  
 le rendriés incorrigible, par la confiance qu'il a en vous, & nous vous pri-  
 verons de toute fonction Episcopale, comme complices de ses crimes.  
 Car, Dieu nous est temoin, que personne ne nous a fait prendre cette re-  
 solution, ni par prieres, ni par presens. Nous n'y sommes portez que  
 par la vive douleur de voir perir, par la faute d'un malheureux homme,  
 un si noble Roiaume, & un Peuple si nombreux. Cette Lettre est  
 du 10. de Septembre 1074. Le Pape écrivit du même stile, deux mois  
 après, à Guillaume Comte de Poitiers. Il se plaint encore de la violence  
 exercée par le Roi contre ces Marchands Italiens; & il exhorte le Comte  
 à se joindre avec les Evêques & les Seigneurs de France, pour presser le  
 Roi de se corriger & d'épargner les Pelerins qui alloient à Rome: car, on  
 voit bien, dit Mr. Fleury (42), que les deux Articles qu'il avoit le plus à  
 cœur étoient ces Pelerins & ces Marchands. S'il persèverer dans sa mau-  
 vaisé conduite, ajoute-t'il, parlant du Roi, nous le separerons de la  
 Communion de l'Eglise dans le Concile de Rome, lui & quiconque lui  
 rendra l'honneur & l'obéissance comme à un Roi; & cette Excommuni-  
 cation sera confirmée tous les jours sur l'Autel de St. Pierre. Car, il y a  
 long-tems que nous dissimulons ses crimes: mais, il s'est rendu maintenant  
 si odieux, que quand il auroit la Puissance que les Empereurs Payens  
 exerçoient contre les Martyrs, aucune crainte ne pourroit nous obliger  
 à laisser ses iniquitez impunies. Gregoire perdit son tems, son encre,  
 & son papier, à écrire contre le Roi Philippe. On ne vit en France aucun  
 effet de ses Lettres.

An de J.C.  
1074.

Le Pape Gregoire étendoit son Autorité de tous côtés. Dans les premiers  
 mois de l'an 1075. il écrivit deux Lettres à Suenon Roi de Dannemarc. La  
 premiere, dattée du 25. Janvier, portè que le Pape est surpris de ce qu'il  
 n'a point reçu de Lettres du Roi depuis son élévation sur la Chaire de St.  
 Pierre. Qu'aparavant, il avoit reçu de ce Prince plusieurs marques d'af-  
 fection. Qu'il lui avoit envoie des Legats, pour traiter avec lui sur ce qu'il  
 avoit demandé au St. Siege du tems du Pape Alexandre, tant pour l'établif-  
 sement d'une Metropole, que pour les autres avantages du Roiaume de  
 Dannemarc: mais, que les troubles d'Allemagne avoient obligé les Legats à  
 revenir à Rome. C'est pourquoi, ajoute-t'il, si vous desirez quelque  
 chose de nous, faites-le nous savoir par des Envoyez fidèles, & ce que  
 l'E-

An de J.C.  
1075.Lettres du  
Pape au  
Roi de  
Danne-  
marc.

(42) Fleury Hist. Eccl. Liv. LXXII. §. 16.

An de J.C.  
1075.

„ l'Eglise Romaine peut esperer de vous, si elle a besoin de vos troupes  
„ contre les ennemis de Dieu. „ Il lui demande s'il est vrai qu'il ait des-  
sein d'envoier un de ses fils avec des troupes choisies, au service de la Cour  
Apostolique. L'autre Lettre au Roi Suenon est du 17. d'Avril, & con-  
tient en termes generaux les mêmes offres de la part du Pape, qui apparem-  
ment ignoroit encore la mort de ce Roi, arrivée l'année précédente 1074.  
après un regne de 26. ans.

Concile de  
Rome.

Nous avons dit plus haut, que Gregoire avoit indiqué un Concile à Ro-  
me pour la premiere semaine de Carême: & il se tint en effet depuis le 24.  
de Fevrier, jusqu'au dernier du même mois (43). Le Pape y avoit appel-  
lé plusieurs Evêques en particulier, & l'Assemblée fut nombreuse. En-  
tr'autres Decrets qui furent faits, Gregoire excommunia cinq Domestiques  
de l'Empereur Henri, par le conseil desquels il vendoit les Eglises: à moins  
qu'ils ne vinssent à Rome se justifier dans le premier jour de Juin. Philip-  
pe I. Roi de France, fut aussi menacé d'Excommunication, s'il ne donnoit  
assurance de sa Correction aux Nonces du Pape qui devoient aller en Fran-  
ce. Liemar Archevêque de Breme fut suspendu de ses fonctions, pour sa  
desobéissance, & interdit de la Communion du Corps & du Sang de No-  
tre-Seigneur. Garnier Evêque de Strasbourg & Henri de Spire furent sus-  
pendus. Pour Herman de Bamberg, on lui donna du tems jusqu'à Pâques  
pour se justifier. Guillaume Evêque de Pavie, & Cunibert de Turin, furent  
suspendus, & Denis de Plaisance déposé. On confirma l'Excommunication  
deja prononcée contre Robert Guichard Duc de Pouille. Mr. Fleury ob-  
serve sur le Decret de ce Concile, que „ le Pape ne menace d'Excommu-  
„ nication que les Ministres du Roi (de l'Empereur) Henri, comme cou-  
„ pables de Simonie. Mais, le Pape le menageoit encore, esperant le rame-  
„ ner par la douceur: car, ce Prince temoignoit lui être fort soumis & vou-  
„ loir sincerement bannir de son Roiaume la Simonie & l'Incontinence des  
„ Clercs. C'est ce que l'on voit par quelques Lettres, où le Pape le  
„ louë (44) de ses bonnes dispositions. Le Roi parut les conserver, tant  
„ qu'il craignit les Saxons revoltés contre lui: mais, quand il les eût vain-  
„ cus, il oublia tout ce qu'il avoit promis au Pape (45). „ Il retint au-  
près de soi ceux de ses Ministres que Gregoire avoit nommément excom-  
muniés.

Violence  
des Clercs  
Concubi-  
naires.

Peu de tems après, c'est-à-dire au mois d'Octobre de cette même année,  
l'Archevêque Sigefroi tint un Concile dans sa Ville de Mayence (46). L'E-  
vêque de Coire, Legat du Pape, s'y trouva. Il étoit chargé des Lettres de  
sa Sainteté, par lesquelles il étoit enjoint à l'Archevêque, sous peine de  
Deposition, d'obliger tous les Prêtres de sa Province de renoncer sur le champ  
à leurs Femmes, ou au Ministère de l'Autel. Mais, quand l'Archevêque  
voulut executer cet ordre du Pape, tous les Clercs qui assistoient au Conci-  
le

(43) *Tom. X. Concil. p. 344.*

(44) *Lib. III, Epist. 3. 5. 7. 10.*

(45) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXII, §. 20.*

(46) *Tom. X. Concil. p. 345.*

An de J.C.  
1075.

le se leverent, & s'emporterent tellement contre lui par leurs Discours & par les mouvemens de leurs mains & de tout le corps, qu'il desespéroit de sortir en vie du Concile. Il ceda donc à la difficulté, & resolut de ne plus se mêler de cette reforme, qu'il avoit tant de fois proposée inutilement; mais, de laisser au Pape le soin de l'exécuter par lui-même, quand & comme il lui plairoit. Il est remarquable, „ Que les Papes ont eu incomparablement plus „ de peine à reduire sous la Loi du Celibat les Ecclesiastiques du Septen- „ trion, que ceux du Midi. Lorsqu'il y avoit long-tems que ceux d'Ita- „ lie & d'Espagne avoient subi ce rude joug, ceux d'Allemagne & des au- „ tres Pais froids tenoient ferme encore, & dispuoient le terrain pour le „ Mariage, *tanquam pro aris & focis*: & je ne sai même si l'on n'a pas droit „ de dire, qu'au tems de Luther, le Concubinage des Prêtres étoit plus vi- „ sible & scandaleux en Allemagne qu'en Italie. Il ne faut pas pour cela „ conclure, qu'on soit plus chaite vers le Midi. Il semble au contraire que „ les Prêtres Septentrionaux aient mieux aimé se fixer à certaines Concubi- „ nes, que de faire disparaître leur Incontinence par des Amours vagues. Ils „ y procedoient donc de meilleure foi, & tout bonnement. Ils croioient „ peut-être que c'étoit un moindre Crime (47). „

Le Pape, qui avoit deja fait tant de chemin, fit une nouvelle Entreprise très hardie, & même fort criminelle. Car, voiant que l'Empereur commençoit à se débarrasser des Saxons, & à lui preparer un mauvais parti, il poussa les choses à l'extremité. Il envoya des Legats en Allemagne, pour denoncer à l'Empereur, qui étoit alors à Goslar, qu'il eut à comparoître au Sinode prochain de Rome, à faute de quoi il l'excommunieroit. Les prétextes de cette citation furent, 1. Que l'Empereur retenoit encore auprès de soi ceux d'entre ses Ministres qu'on avoit excommuniés. 2. Que sa Majesté Imperiale conferoit les Evêchez, & même ceux qui étoient du Domaine de l'Eglise. 3. Qu'Henri avoit negligé de faire publier dans ses Etats les Decrets que l'on avoit faits dans les Conciles contre les Simoniaques & contre l'Incontinence des Cleres. „ Un avertissement qui se donne en tems & lieu (48) „ avec esprit de charité, & par un Superieur qui agit en Pere, ne manque „ guere de produire un bon effet. Mais, quand il est donné avec un peu „ trop de hauteur, & avec menaces, sur-tout à un grand Prince, & à con- „ tre-tems, d'un mal auquel on pourroit aisément remedier, on en fait or- „ dinairement une maladie incurable. „ C'est ce qui arriva en cette occa- sion. L'Empereur étoit alors accompagné de la plupart des Princes de l'Empire (49). Il avoit glorieusement vaincu & reduit les Saxons. Tout sembloit concourir à sa Gloire. Rien ne pouvoit arrêter le torrent de ses Victoires. Eut-il pû se soumettre à un Prêtre, qui prétendoit, sans raison, & contre tout Droit, lui donner des Loix, qu'il ne devoit recevoir que de Dieu? Aussi méprisa-t'il la Menace du Pape, & il fit souffrir toute sorte d'in-

L'Empe-  
reur, me-  
nacé d'Ex-  
communi-  
cation,  
méprise le  
Pape.(47) Bayle, *Dict. Hist. & Crit.* Gregoire VII. Rem. C. III. p. 239.(48) Maimbourg, *Decad. de l'Emp.* Liv.

(49) Lambertus Schafnaburgensis, an. 1076.

An de J. C.  
1075.

Conjuration à Rome contre le Pape.

d'Indignités aux Legats qui avoient osé la lui faire. Il les chassa honteusement; & il ordonna à tous les Evêques & les Abbez de son Roiaume de se trouver à Worms le 23. de Janvier de l'année suivante 1076. Son dessein étoit de chercher avec eux le moien de deposer le Pape, étant persuadé que de ce point dependoit son salut & l'affermissement de sa Puissance.

Cependant, on conjuroit aussi à Rome, contre le Pape Gregoire (50). Après le Concile de cette année 1075. les autres Evêques retournerent chez eux; mais Guibert, Archevêque de Ravenne, demeura avec le Pape. Il songeoit, dit-on, à se faire Pape lui-même, & travailloit à gagner par presents & par promesses tous ceux qu'il trouvoit à Rome mal disposez contre Gregoire. Il se lia entr'autres intimement avec le Prefet Cencius fils d'Etienne aussi Prefet de Rome. Il en fit son principal Confident. On dit que celui-ci étoit un debauché & un scelerat, fourbe, artificieux, accoutumé aux parjures & aux meurtres. Il avoit soutenu le parti de Cadaloüs contre Alexandre II. & aiant fait bâtir une haute Tour sur le Pont St. Pierre, il exigeoit des passans un nouveau peage, & comme il étoit fort puissant par toute l'Italie, il exerçoit de grandes vexations dans les terres de l'Eglise Romaine. Le Pape, l'en aiant plusieurs fois repris en particulier, en vint enfin à l'Excommunication. Cencius outré de depot alla en Pouille, trouver Robert Guitchard & les autres, que le Pape avoit excommuniés, pour concerter avec eux la maniere de prendre le Pape & de le faire mourir. Il envoya son fils à Guibert, Archevêque de Ravenne; & il ecrivit à l'Empereur, promettant de lui mener le Pape. Ensuite, il attendit le tems propre à executer son dessein, & il ne le trouva qu'environ au bout d'un an. Ce fut à Noël 1075. Le Pape alla, selon sa coutume, celebrer l'Office de la nuit à Sainte Marie-Majeure; mais, le Clergé & le Peuple y vint en petit nombre. Car, il tomba cette nuit une pluye si excessive, qu'a peine chacun osoit-il sortir de sa Maison & entrer chez son voisin, pour quelque nécessité de la Vie. Cencius, averti par ses Espions, vint à l'Eglise avec une troupe de gens armez & revêtus de cuirasses, aiant des chevaux prêts, pour s'enfuir avec ses complices, en cas de besoin. Le Pape celebroit la premiere Messe dans la Chapelle de la Crèche. Il avoit deja communiqué, & le Clergé aussi, & il en étoit à la Communion du Peuple, quand tout d'un coup on entendit de grands cris. Les Conjurez parcoururent toute l'Eglise l'épée à la main, frapant ceux qu'ils pouvoient, & se rassemblerent à la Chapelle de la Crèche, dont ils rompirent les petites portes. Là ils prirent le Pape; & un d'eux, voulant lui couper la tête, lui fit une assez grande blessure au front. Ils l'arracherent de l'Autel, le tirant par les cheveux & le frapant, sans qu'il leur resistât ou leur dit une parole. Son silence pouvoit bien être autant l'effet d'une extrême fraieur, que d'une patience

(50) *Acta Greg. ap. Bolland. tom. 17. p. 148.* Liv. LXII, §. 16.  
*Vita c. 5. ibid. p. 123. V. Fleury, Hist. Eccl.*

tience Evangelique. Ces furieux lui otèrent le *Pallium*, la Chasuble, la Dalmatique, & la Tunique. Ils ne lui laissèrent que l'Aube & l'Étole, & un d'entr'eux le trainoit sur le Pavé de l'Eglise. Le bruit de cette violence s'étant répandu dans la Ville, on cessa l'Office par toutes les Eglises. On depouilla les Autels. On sonna les Cloches & les Trompettes. On mit des gardes à toutes les Portes, pour empêcher qu'on n'enlevât le Pape hors de Rome; car, on ne savoit ce qu'il étoit devenu. Enfin, le Peuple étant assemblé au Capitole, quelques-uns raportèrent qu'on le tenoit Prisonnier dans la Tour de Cencius. Dès que le jour parut, ils coururent en foule à sa Maison. On commença à combattre; mais, au premier Choc, les Conjurez s'enfuirent, & s'enfermèrent dans la Tour. On l'assiégéa; on amena des Machines: on alluma du feu à l'entour. Cependant, un homme, qui avoit suivi le Pape avec une femme noble, travailloient dans la Tour à le réchauffer avec des fourures & à penser sa playe, tandis que la sœur de Cencius disoit des injures au Pape; & un de ses serviteurs, tenant l'épée nue, disoit en blasphémant que le jour même il lui couperoit la tête. Celui-ci fut tué incontinent après d'un coup de lance dans la gorge. Cencius, voyant que sa Tour alloit être prise, se jetta aux pieds du Pape, & lui demanda pardon, promettant de faire telle Penitence qu'il lui prescriroit. Le Pape lui ordonna de faire le voiage de Jerusalem, & il le promit. Alors, le Pape se mit à une fenêtre, où, etendant les mains, il fit signe au Peuple de s'apaiser, & demanda que quelques-uns des principaux montassent à la Tour. Les autres, croiant qu'il les exhortoit à achever de la prendre, l'escaladèrent & tirèrent le Pape dehors. Le Peuple fut extrêmement touché de le voir couvert de Sang. On le remena à Ste. Marie Majeure, où il acheva la Messe, & donna la Benediction au Peuple: puis, il retourna au Palais de Latran, & donna le festin solennel, selon la coutume. Cependant, Cencius s'enfuit avec sa femme, ses enfans, & ses freres. Le reste des Conjurez prit aussi la fuite. On pilla tous leurs biens; car, le Pape leur sauva la vie. Mais, le lendemain de la Fête, le Peuple condamna Cencius à être banni de Rome pour toujours, & ruina par le fer & le feu sa Tour, & tout ce qu'il avoit dans la Ville & dehors. Cencius, de son côté, détruisit tout ce qu'il put des Terres de l'Eglise. Ainsi les effets de cette Sedition continuèrent encore quelque tems. Guibert, qui avoit joué son Rôle fort secretement, demanda au Pape la permission de retourner à Ravenne. Mais, dès qu'il y fut, il fit une nouvelle Conspiration contre Gregoire, avec Thedalde, Archevêque de Milan, & les autres Evêques revoltez de Lombardie; ce qui fit manquer l'Entreprise, que le Pape avoit formée contre les Normans. Guibert se servit du Cardinal Hugues le Blanc, pour exciter contre le Pontife, Robert Guischarde, & l'Empereur Henri, qui n'y étoient déjà que trop disposés.

Cependant le Pape, avant que d'avoir la Reponse de ses Legats auprès du Roi, lui écrivit une Lettre où il disoit en substance (51): „ On dit que vous

An de J.C.  
1075.

An de J.C.  
1076.

(51) *Lib. III, Epist. 10.*  
*Tom. II.*



An de J. C.  
1076.

Lettre du  
Pape à  
l'Empe-  
reur.

„ vous communiquez avec ceux que le St. Siege a excommunié. Si cela  
 „ est vrai, vous ne pouvez recevoir notre benediction, que vous ne les aiez  
 „ séparez de vous & contraints à faire penitence, & que vous ne l'aiez faite  
 „ vous-même. Adressez vous donc à quelque pieux Evêque, qui vous ab-  
 „ solve de notre part, & nous rende compte de votre satisfaction. Au reste,  
 „ nous sommes fort étonnez, qu'après nous avoir écrit tant de Lettres  
 „ pleines d'amitié & de soumission, vous agissiez d'une maniere si dure & si  
 „ contraire aux saints Decrets. Car, pour ne point parler du reste, on  
 „ voit par les effets quelles étoient les promesses que vous nous aviez faites  
 „ touchant l'Affaire de Milan: & vous venez encore de donner l'Eglise de  
 „ Ferme & celle de Spolete à des personnes qui nous sont inconnus. „ Il  
 „ passe à un autre sujet: „ Nous avons, dit-il, assemblé cette année un Con-  
 „ cile où ont assisté quelques-uns de vos sujets, & pour relever la Discipli-  
 „ ne de l'Eglise, nous y avons fait un Decret qui ne contient rien de nou-  
 „ veau, ni de notre invention, mais seulement les anciennes Regles: c'est  
 „ le Decret contre les Clercs Concubinaires. Nous avons ordonné qu'il  
 „ fut reçu & observé dans votre Roiaume & chez tous les autres Princes  
 „ Chrétiens. Mais, comme ce Decret paroïssoit impraticable à quelques-  
 „ uns, à cause de la mauvaise coutume, nous vous avons mandé de nous  
 „ envoyer des hommes savans & pieux de votre Roiaume, pour nous mon-  
 „ trer ce que nous pouvions faire en Conscience afin de moderer ce Decret.  
 „ Ce que vous avez fait depuis montre combien vous avez considéré nos  
 „ Avis. „ Il finit en l'exhortant à favoriser la Liberté de l'Eglise, & à  
 reconnoître la Grace que Dieu lui a faite, en lui donnant la Victoire sur  
 ses ennemis, c'est-à-dire sur les Saxons rebelles, que l'Empereur avoit  
 defaits l'Automne précédent: car, cette Lettre est du 8. de Janvier  
 1076.

Gregoire  
VII. est  
deposé à  
Worms.

L'Assemblée indiquée à Worms s'y tint en effet le Dimanche de la Sep-  
 tuagesime 23. de Janvier (52). Le Cardinal Hugues le Blanc s'y trouva fort  
 à propos pour le dessein de l'Empereur. Il venoit d'être déposé par le Pa-  
 pe pour ses mœurs dereglées, & comme fauteur des Simoniaques (53). On  
 croit qu'il étoit envoyé par l'Archevêque de Ravenne. Il apportoit une  
 Histoire de la Vie & de l'Education du Pape, la même, selon Mr. Fleury  
 (54), que nous avons sous le nom du Cardinal Bennon: contenant, d'où il  
 étoit parti, comment il s'étoit conduit depuis sa jeunesse, par quelles mau-  
 vaises voies il étoit monté sur le St. Siege, les crimes qu'il avoit commis  
 devant & après. Il l'accusoit de *simonie*, de *meurtre*, de *luxure*, de *trahi-  
 son*, de *attentat sur la vie du Prince*, de *impiété*, de *sacrilege*, & même de *ma-  
 gie* (55). Le Cardinal Hugues apportoit aussi des Lettres au nom des Cardi-  
 naux, du Senat, & du Peuple, portant des Plaintes à l'Empereur contre le  
 Pape, dont ils demandoient la Deposition & l'Electioin d'un autre Pontife.

Il

(52) Lambert. Schafn.

(53) *Vita Greg. c. 7. ap. Boll.*

(54) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LXII. §. 28.*

(55) Maimbourg, *Decad. de l'Emp. Liv. III.*  
p. 241. 242.

Il ajouta, qu'Hildebrand avoit beaucoup d'Ennemis: les Normans, les Comtes voisins, & plusieurs Romains. Les Prelats de l'Assemblée de Worms, aiant horreur des Crimes imputez à Hildebrand, déclarèrent nulle l'Élection de ce Pape; & qu'en cette qualité il ne pouvoit avoir aucune Puissance de lier, ou de delier (56). La Sentence, qui fut prononcée contre Gregoire, ne doit pas être oubliée. Je la rapporterai selon la Version du Sieur Du-Plessis-Mornai (57). „ Hildebrand qui se nomme Gregoire est le premier „ qui sans nostre consentement, contre la volonté de l'Empereur Romain „ établi de Dieu, contre la coustume des Majeurs, contre les Loix, par „ sa seule ambition de longue-main continuée, a envahy la Papauté. Il „ veut faire tout ce qui luy vient en la teste, *per fas nefasque*, licite ou illi- „ cite qu'il soit. C'est un Moine Apostat, qui abastardit la sainte Theolo- „ gie par nouvelle Doctrine, accomode les Saintes Lettres par ses fausses „ & forcées Interpretations à ses affaires, divise la concorde du College, „ pesse mesle choses sacrées & profanes, pollue esgalement l'un & l'autre, „ ouvre ses oreilles au Diable, aux mesdisances des meschans, lui-mesme „ témoin, juge, accusateur, & partie. Il separe les maris des femmes, „ préfere les putains aux femmes de bien; les paillardises, incestes, adul- „ teres, aux chastes mariages: mutine les Peuples contre les Prestres, la Po- „ pulace contre les Evêques, veut faire croire que nul n'est bien consacré, „ que qui a mandié la Prestrie de lui, ou l'a acheptée, *ab ejus Aurisugis*, „ de ses Sang-suës. Il trompe le vulgaire par une Religion simulée; le „ trompe, le pipe, *in senatulo muliercularum*, en un cabinet de femmelet- „ tes; traite des sacrés mysteres de la Religion, dissoud la Loi de Dieu; „ entreprend, & la Papauté, & l'Empire. Criminel de Lese-Majesté di- „ vine & humaine, qui veut oster & la vie & l'Estat à un sacré Empereur, „ à un très-bon Prince. P O U R C E S C A U S E S, l'Empereur, les Evê- „ ques, le Senat, & Peuple Chrestien, le declarent deposé, & ne veulent „ plus laisser les Brebis de Christ en la garde d'un tel Loup. „ Tous les „ Evêques souscrivirent cette Sentence: & il est remarquable, que deux Pre- „ lats (58) seuls y formerent opposition. Cependant, ils cédèrent aux Rai- „ sons de Guillaume Evêque d'Utrecht, Favori de l'Empereur, & son pre- „ mier Ministre, qui leur fit comprendre, qu'il s'agissoit, ou de souscrire à „ la condamnation de Gregoire, ou de renoncer à la fidelité qu'ils avoient „ jurée au Prince.

L'Empereur ecrivit d'abord des Lettres dans toute la Lombardie & la Marche d'Ancone, pour faire souscrire la Condamnation du Pape. Un Allemand nommé Eberard, fut chargé de cette commission; & les Evêques de ces Province, deja mal intentionez, s'assemblèrent à Pavie, où ils jurèrent sur les Evangiles, qu'ils ne reconnoitroient plus Gregoire pour Pape. Ils en-

Lettres  
de l'Em-  
pereur  
contre le  
Pape.

(56) Bruno, Bell. Sax.

(57) Du Plessis-Mornai, Mystere d'Iniquité, p. 240. Il cite Aventin. Annal. Bojor. lib. 5. Lambert. Schafnah. de Reb. German. Carolus

Sigonius, de Regno Ital. lib. 9. Autor Vita Henrici.

(58) Adalberon, Evêque de Virsbourg, Herman de Mets.

An de J.C.  
1076.

envoient des Deputez qui firent jurer de même aux autres. L'Empereur écrivit aussi au Clergé & au Peuple de Rome en ces termes: „ La vraie fi-  
 „ delité est celle qu'on garde aux absens comme aux presens. Nous savons  
 „ que la vôtre est telle (59). Nous vous prions d'y perseverer, & d'être  
 „ amis de nos amis, & ennemis de nos ennemis; entre lesquels nous mar-  
 „ quons le Moine Hildebrand, parce que nous avons reconnu qu'il a envahi  
 „ & opprimé l'Eglise, & conjuré contre l'Etat, comme vous verrez par  
 „ la Lettre suivante. „ En cet endroit étoit inserée une Lettre à Hildebrand,  
 „ où l'Empereur lui disoit: „ Lorsque j'attendois de vous un traitement de  
 „ Pere, & vous obéissiez en tout, au grand déplaisir de mes sujets, j'ai ap-  
 „ pris que vous agissiez comme mon plus grand Ennemi. Vous m'avez  
 „ privé du respect qui m'étoit dû par votre Siège; vous avez tenté par de  
 „ mauvais artifices d'aliener de moi le Roiaume d'Italie. Vous n'avez pas  
 „ craint de mettre la main sur les Evêques, & les avez traités indignement.  
 „ Comme je dissimulois ces excès, vous avez pris ma patience pour foibles-  
 „ se, & avez bien ôsé me mander, que vous mourriez, ou que vous  
 „ m'oteriez la Vie & le Roiaume. Pour reprimer une telle Insolence, non  
 „ par des paroles, mais par des effets, j'ai assemblé tous les Seigneurs de  
 „ mon Roiaume, comme ils m'en ont prié. Là, on a découvert ce que la  
 „ crainte faisoit taire auparavant; & on a prouvé, comme vous verrez par  
 „ leurs Lettres, que vous ne pouvez demeurer sur le St. Siege. J'ai suivi  
 „ leur Avis, qui m'a semblé juste. Je vous renonce pour Pape, & vous  
 „ ordonne, en qualité de Patrice de Rome, d'en quitter le Siege. „ L'Em-  
 „ pereur, continuant en suite d'adresser la parole à l'Eglise Romaine, disoit:  
 „ Elevez-vous donc contre lui, & que celui qui m'est le plus fidele soit le  
 „ premier à le condamner. Je ne demande pas son Sang. La vie, après  
 „ sa Déposition, lui sera plus dure que la mort. Je veux seulement que  
 „ vous le fassiez descendre du St. Siege, pour y en mettre un autre que  
 „ nous choisirons, par vôtre Conseil, & par celui de tous les Evêques. „ On  
 „ produit une seconde Lettre de l'Empereur, dans laquelle il reproche au Pa-  
 „ pe, principalement, d'avoir traité les Evêques avec mepris. Il soutient,  
 „ que ce n'est point du Pape qu'il tient sa Couronne, mais de Dieu seul; &  
 „ que, suivant la Tradition des Peres, un Souverain n'a que Dieu pour Juge, &  
 „ ne peut être déposé pour aucun Crime, si ce n'est qu'il abandonne la Foi.  
 „ Nous n'avons pas les Lettres du Concile de Worms; mais, elles conte-  
 „ noient à peu près les mêmes choses. On y denonçoit au Pape, qu'il eut à  
 „ céder le Pontificat, qu'il avoit envahi contre les Loix de l'Eglise; & qu'il  
 „ sçut qu'on tiendroit pour nul tout ce qu'il ordonneroit depuis ce jour.

Concile de  
Rome, ou  
l'Empe-  
reur est dé-  
posé.

Un Clerc de Parme, nommé Roland, fut chargé de ces Lettres, & il prit  
 si bien ses mesures, qu'il arriva à Rome la veille de l'ouverture du Concile  
 que le Pape avoit indiqué pour la premiere Semaine de Carême. Ce Conci-  
 le étant commencé, Roland de Parme y entra, & présenta au Pape les Let-  
 tres

(59) Bruno, Bell. Sax. Chr. Magdeb. MS.

tres de l'Empereur & du Concile de Worms. Il lui dit : „ L'Empereur  
 „ mon Maître, & tous les Evêques Ultramontains & Italiens, vous ordon-  
 „ nent de quitter présentement le St. Siege que vous avez usurpé : „ &, se  
 „ tournant vers le Clergé de Rome, il ajouta : „ Vous êtes avertis, mes Fre-  
 „ res, de vous trouver à la Pentecôte en la présence du Roi, pour recevoir  
 „ un Pape de sa main, puisque celui-ci n'est pas un Pape, mais un Loup  
 „ ravissant. „ Alors, Jean Evêque de Porto se leva, & s'écria : *Qu'on le pren-  
 ne.* D'abord, le Prefet de Rome, avec la Milice, se jetterent sur Roland  
 l'épée à la main, le voulant tuer dans l'Eglise du Sauveur où se tenoit le  
 Concile. Le Pape étoit trop politique, pour souffrir une violence de cette  
 nature, qui n'auroit pas manqué de le rendre odieux à toute la Terre: car,  
 l'horreur des grands Crimes, commis par les Inferieurs, retombe toujous sur  
 les Maîtres. Il se mit au devant; &, couvrant de son corps le Deputé de  
 l'Empereur, il lui sauva la Vie. C'est ce qui fait dire au Pere Maim-  
 bourg (60), que, malgré la brutalité de ceux qui presenterent les Lettres sus-  
 dites à Gregoire, *ce Pontife, qui, nonobstant son Naturel prompt & ardent, sa-  
 voit fort bien se posséder, les prit froidement, sans rien dire.* Le Pape, aiant à grand  
 peine fait faire silence, s'adressa à l'Assemblée, & dit : „ Mes Enfans, ne  
 „ troublez pas la Paix de l'Eglise par une Sedition. Voici les tems dange-  
 „ reux dont parle l'Ecriture (61), où il y aura des hommes amateurs d'eux-  
 „ mêmes, avarés, superbes, & desobéissans à leurs Parens. Il faut qu'il ar-  
 „ rive des scandales; & le Seigneur a dit, qu'il nous envoioit comme des  
 „ Brebis au milieu des Loups. Nous devons donc avoir la douceur de la  
 „ Colombe, avec la prudence du Serpent, &, sans haïr personne, supporter  
 „ les Insensés qui veulent violer la Loi de Dieu. Nous avons assez long-  
 „ tems vécu en Paix. Dieu veut recommencer à arroser sa Moisson du  
 „ Sang des Saints. Preparons-nous au Martyre, s'il est besoin, pour la  
 „ Loi de Dieu, & que rien ne nous separe de la charité de Jesus-Christ.  
 „ Nous avons entre les mains un signe que Dieu nous a donné de la Vic-  
 „ toire de son Eglise. „ C'étoit un œuf de poule trouvé près de l'Eglise  
 „ de St. Pierre, autour duquel on voioit en relief un Serpent armé d'une  
 „ Epée & d'un Ecu, qui, voulant s'élever au haut de l'œuf, étoit forcé de  
 „ se replier en bas. Il seroit inutile de remarquer, que cela n'étoit qu'une  
 „ Fourberie, pour en imposer au Peuple, toujours fort curieux de ces sortes  
 „ d'Enigmes. Le Pape avoit d'abord montré cet œuf dans le Concile, & il  
 „ en fit dans son Discours une Explication mystérieuse, puis il conclut ainsi :  
 „ Il faut donc maintenant employer le glaive de la parole, pour fraper le  
 „ Serpent à la tête, & vanger l'Eglise. Nous n'avons que trop de patien-  
 „ ce. „ Si l'on trouve dans la Moderation dans ce Discours, & si l'on n'y  
 „ decouvre pas au contraire une extrême Malice & un furieux Empolement,  
 „ il faut que le Pere Maimbourg, ou moi, n'entendions rien à cela. Le Conci-  
 le

(60) Maimbourg, *Hist. de la Decad. de l'Emp.*  
 Liv. III. p. 243.

(61) 2. Tim. III.

Année J.C.  
1076.

le approuva cet Avis du Pape. Tout déclarèrent, qu'ils étoient prêts à souffrir la mort pour une si bonne cause; & il fut conclu, qu'Henri seroit privé de la Dignité Royale, & anathématisé avec tous ses complices. Cette Résolution ne fut pas plutôt prise, qu'elle fut exécutée. Dès le lendemain, il fit lire dans le Concile les Lettres apportées de la part de l'Empereur; & il frappa solennellement ce Prince d'un terrible Anathème: „Et, ce qu'aucun Pape (62) n'avoit encore jamais fait, il le priva de la Dignité d'Empereur, & de ses Roiaumes de Germanie & d'Italie; déclara que tous ses Sujets étoient absous, par l'Autorité Pontificale, du Serment de Fidélité qu'ils lui avoient fait, & écrivit ensuite sur cela des Lettres (63) circulaires à tous les Evêques & à tous les Princes d'Allemagne; par lesquelles il leur permettoit, au cas qu'Henri persistât opiniâtement dans sa Révolte contre le St. Siège, d'élire par la même Autorité, un autre Roi, qui pût recevoir la Couronne de l'Empire, & le gouverner justement selon les Loix. „ C'est ce que portoit l'indigne Sentence qui fut prononcée en ces termes (64): „Saint Pierre, Prince des Apôtres, écoutez votre Serviteur, que vous avez nourri dès l'enfance, & délivré jusques à ce jour de la main des Méchans qui me haïssent, parce que je vous suis fidèle. Vous m'êtes témoin, vous & la Sainte-Mère de Dieu, Saint Paul votre frère, & tous les Saints, que l'Eglise Romaine m'a obligé malgré moi à la gouverner; & que j'eusse mieux aimé finir ma vie en exil, que d'usurper votre place par des moyens humains. Mais, m'y trouvant par votre grâce, & sans l'avoir mérité, je croi que votre intention est, que le Peuple Chrétien m'obéisse, suivant le pouvoir, que Dieu m'a donné à votre place, de lier & délier au Ciel & sur la Terre. C'est en cette confiance, que, pour l'honneur & la défense de l'Eglise, de la part de Dieu Tout-Puissant, Père, Fils, & St. Esprit, & par votre Autorité, je défends à Henri fils de l'Empereur Henri, qui, par un orgueil inoui, s'est élevé contre votre Eglise, de gouverner le Roiaume Teutonique & l'Italie. J'absous tous les Chrétiens du Serment qu'ils lui ont fait, ou feront, & je défends à personne de le servir comme Roi. Car, celui qui veut donner atteinte à l'Autorité de votre Eglise, mérite de perdre la Dignité dont il est revêtu. Et, parce qu'il a refusé d'obéir comme Chrétien, & n'est point revenu au Seigneur, qu'il a quitté en communiquant avec des excommuniés, méprisant les avis que je lui avois donnés pour son salut, vous le savez; & se séparant de votre Eglise qu'il a voulu diviser; je le charge d'Anathème en votre nom, afin que les Peuples sachent, même par expérience, que vous êtes Pierre, que sur cette Pierre le Fils du Dieu vivant a édifié son Eglise, & que les Portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle. „ C'est la première fois, dit Mr. Fleury (65), qu'une telle Sentence a été

(62) Maimbourg, Decad. de l'Emp. Liv. III. p. 243. 244.

(63) Greg. lib. 3. epist. 6. & lib. 4. epist. 2. & 3.

(64) Lambert. Vita Greg. Tom. X. Concil. p. 356.

(65) Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXII. §. 29.

An de J.C.  
1076.

été prononcée contre un Souverain. Otton Evêque de Frisingue, Historien très-Catholique & très-attaché aux Papes, écrivant dans le Siecle suivant, en parle ainsi (66): „ L'Empire fut d'autant plus indigné de cette Nou-  
 „ veauté, que jamais auparavant il n'avoit vû de pareille Sentence publiée  
 „ contre un Empereur Romain. „ Et ailleurs (67), le même Historien  
 dit: „ Je lis & relis les Histoires des Empereurs Romains, & je ne trouve  
 „ nulle part qu'aucun d'eux ait été excommunié par un Pape, ou privé du  
 „ Roiaume. „ Voilà, dit aussi le Sr. Heifs (68), le premier Pape, qui ait  
 jamais osé excommunier son Souverain: voilà le premier pas, que les Papes firent,  
 en la personne de Gregoire VII. pour secouer le Joug des Empereurs, & se rendre  
 Souverains; car, les Papes, s'étant depuis maintenus dans cette Indépendance, n'ont  
 plus relevé de l'Empire. Après un si beau commencement, Gregoire poussa  
 sa pointe. Il déclara excommunié je ne fais combien de Prelats de Lom-  
 bardie & d'Allemagne. Et, dès que son infame Concile fut terminé, il en-  
 voia à tous les fidèles le Decret contre Henri, avec une Lettre, où il  
 dit (69): „ Vous avez appris, mes Freres, l'Entreprise inouïe & l'Audace  
 „ criminelle des Schismatiques, qui blasphement le nom du Seigneur en la  
 „ personne de St. Pierre: l'injure faite au St. Siege telle que vos Peres n'ont  
 „ rien vû, ni rien ouï dire, de semblable; & qu'aucun Ecrit ne nous apprend  
 „ qu'il soit jamais rien venu de tel de la part des Payens ou des Heretiques.  
 „ C'est pourquoi, si vous croiez que St. Pierre ait reçu de Jesus-Christ les  
 „ Clefs du Roiaume des Cieux, pensez combien vous devez être maintenant  
 „ affligé de l'injure qui lui est faite; & que vous n'êtes pas dignes de partici-  
 „ per à sa gloire dans le ciel, si vous ne prenez part ici bas à ses souffran-  
 „ ces. Nous vous prions donc d'implorer instamment la Misericorde de  
 „ Dieu, afin qu'il tourne les cœurs de ces impies à la Penitence; ou qu'ar-  
 „ retant leurs mauvais desseins, il montre combien ils sont insensés de vou-  
 „ loir renverser la Pierre fondée par Jesus-Christ. Vous verrez par ce Papier  
 „ inclus, comment & pour quelles causes Saint Pierre a frappé le Roi d'A-  
 „ nathème. „

Cependant, les Evêques qui favorisoient l'Empereur meprisoient ouver-  
 tement les Censures du Pape (70). Le Decret d'Excommunication contre  
 l'Empereur Henri remplit tout l'Empire de Troubles & de Divisions: &  
 l'Allemagne en particulier de longues & de sanglantes Guerres, dont nous  
 parlerons dans la suite. Guillaume Evêque d'Utrecht soutenoit toujours  
 avec beaucoup de zèle & de fidelité les interêts de son Maître contre les  
 criminelles Entreprises du Pape. Il n'y avoit presque point de fête, où, prê-  
 chant pendant la Messe, il ne parlât du Pontife avec aigreur. Il l'appelloit,  
 sans detour, parjure, adultere, & faux Apôtre, déclarant que Lui & les  
 autres Evêques l'avoient excommunié plus d'une fois. Les Evêques de  
 Lom-

Le Pape  
est ex-  
communié  
par les  
Evêques.

(66) 2. Gest. Frid. c. 1.

(67) Lib. VI. Chr. c. 35.

(68) Heifs, Hist. de l'Emp. Liv. II. Vie

d'Henri IV.

(69) Vita Greg. c. 9. Lib. III. c. 6.

(70) Lambert. Schafnab.

An de J. C.  
1076.

Lombardie tenoient la même Conduite. Guibert, Archevêque de Ravenne, les fit assembler à Pavie; & là, ils excommunièrent de nouveau le Pape (71). Les Seigneurs du Roiaume, embarrassés s'ils devoient déferer à cette Excommunication, consulterent quelques Evêques. La Reponse, qu'ils en eurent, fut, que Personne ne pouvoit juger, ni excommunier, le Pape. Ainsi, les Esprits furent partagez en Allemagne & en Italie, entre le Pape & l'Empereur: car, ceux de son Parti disoient aussi, que le Prince ne pouvoit être excommunié. C'est le sujet d'une grande Lettre du Pape à Herman Evêque de Metz, qui étoit revenu à son obéissance, apres avoir suivi quelque tems le Parti de l'Empereur.

Lettre du  
Pape sur  
l'Excom-  
muni-  
cation des  
Rois.

Cette Lettre est curieuse par les choses indignes qu'elle contient, & peut faire juger du Caractere de Gregoire. En voici la substance (72): „ Quant à ceux qui disent, qu'un Roi ne doit pas être excommunié, quoique leur „ *Impertinence* merite qu'on ne leur réponde point, nous les renvoions aux „ Paroles & aux Exemples des Peres. Qu'ils lisent ce que St. Pierre ordonna au Peuple dans l'Ordination de St. Clement, touchant celui que „ l'on fait n'être pas bien avec l'Evêque. Qu'ils apprennent que l'Apôtre dit (73): *Etant prêts à punir toute Desobéissance*; & de qui il dit (74): „ *Il ne faut pas même manger avec eux*. Qu'ils considerent pourquoi le Pape Zacharie deposa le Roi de France, & dechargea tous les François du „ Serment qu'ils lui avoient fait. Qu'ils apprennent dans le Registre (75) de St. Gregoire, qu'en des Privileges donnez à quelques Eglises, il n'excommunie pas seulement les Rois & les Seigneurs qui pourroient y contrevenir, mais il les prive de leur Dignité. Qu'ils n'oublient pas que „ St. Ambroise, non content d'excommunier Theodose, lui defendit encore de demeurer à la place des Prêtres dans l'Eglise (76), quoique ce „ Prince fut, non seulement Roi, mais encore veritablement Empereur, par ses mœurs & par sa puissance. Peut-être veulent-ils dire, que quand „ Dieu dit à St. Pierre: *Paissez mes brebis* (77), il en excepta les Rois; „ mais, ne voient-ils pas, qu'en lui donnant le pouvoir de lier & de delier, il „ n'en excepta personne? Que si le St. Siege a reçu de Dieu le pouvoir de juger les choses spirituelles, pourquoi ne jugera-t'il pas aussi les tem-  
porel-

(71) *Acta ap. Boll. c. 2. ubi supr. p. 151.*

(72) *Lib. 4. epist. 2.*

(73) *2. Cor. X. 6.*

(74) *2. Cor. V. 11.*

(75) *Lib. X. epist. 10.*

(76) Voici ce qui donna lieu au Fait dont il est ici parlé. L'Empereur Theodose fit passer au fil de l'Epée tous les habitans d'une Ville, même les Femmes & les petits Enfans. „ S'étant ensuite présenté pour entrer dans une Eglise, St. Ambroise lui fit fermer les portes comme à un Meurtrier & un Sacrilege; & en cela il fit une

„ action heroïque. Theodose, aiant eusuite fait la Penitence qu'un tel Crime exigeoit, aiant été admis à l'Eglise, „ s'alla placer parmi les Prêtres. Le même Evêque l'en fit sortir; & en cela, dit l'Auteur des Lettres Persanes, il commit „ l'Action d'un Fanatique & d'un Fou, Tant il est vrai que l'on doit se desier de son „ Zèle. Qu'importoit à la Religion, où à „ l'Etat, que ce Prince eut, ou n'eut pas, „ une place parmi les Prêtres? 49. *Lettr. Pers.*

(77) *Jean XXI. 17.*

An de J.C.  
1076.

„ porelles? Vous n'ignorez pas de qui sont membres les Rois & les Prin-  
 „ ces, qui préfèrent leur honneur & leur profit temporel à l'honneur & à  
 „ la justice de Dieu. Car, comme ceux qui mettent la volonté de Dieu  
 „ avant la leur, & lui obéissent plutôt qu'aux hommes, sont Membres de  
 „ Jesus-Christ; ainsi les autres sont Membres de l'Ante-Christ. Si donc  
 „ on juge, quand il le faut, les hommes spirituels, pourquoi les séculiers  
 „ ne feront-ils pas encore plus obligez à rendre compte de leurs mauvaises  
 „ actions? Mais, ils croient peut-être que la Dignité Roiale est au-dessus  
 „ de l'Episcopale. On en peut voir la différence par l'origine de l'une &  
 „ de l'autre. Celle-là a été inventée par l'Orgueil humain; celle-ci instituée  
 „ par la Bonté divine. Celle-là recherche incessamment la vaine gloire,  
 „ celle-ci aspire toujours à la vie celeste. Aussi St. Ambroise dit-il, dans  
 „ son Pastoral, que l'Episcopat est autant au-dessus de la Roiauté, que l'or  
 „ au-dessus du plomb; & l'Empereur Constantin prit la dernière place en-  
 „ tre les Evêques. „ Le Pape dit ensuite, qu'il a donné à quelques Evêques  
 „ le pouvoir d'absoudre les Seigneurs, qui ont eu le courage de s'abstenir de  
 „ la Communion de l'Empereur; mais, pour l'Empereur lui-même, il s'en  
 „ réserve l'Absolution en connoissance de cause. Cette Lettre est du 25. d'Aout  
 „ 1076. Mr. Fleury fait des Reflexions fort solides sur les prétensions du Pa-  
 „ pe. Elles méritent de trouver place en cet endroit: car, elles ont d'autant  
 „ plus de poids, qu'elles sont d'un Auteur très-Catholique, d'un Prêtre, d'un  
 „ Prieur d'Argenteuil, d'un Confesseur du Roi: Titres, qui prouvent suffisam-  
 „ ment l'Orthodoxie de l'Auteur. Voici donc ce qu'il dit (78): „ On y voit  
 „ (dans la Lettre du Pape) les Fondemens de cette Doctrine inouïe jusques  
 „ alors, que le Pape eut Droit de déposer les Souverains. Je laisse aux  
 „ Savans à juger, combien ses fondemens sont solides: j'observe seulement  
 „ ce qui suit en faveur de ceux qui sont moins instruits. La première Auto-  
 „ rité est tirée d'un Lettre apocryphe de St. Clement à St. Jacques, & ne  
 „ parle que de l'Excommunication, non plus que les deux Passages de St.  
 „ Paul. Or, la question n'étoit pas si les Rois pouvoient être excommuniez,  
 „ mais si leur Excommunication les privoit de leur Puissance temporelle.  
 „ Quant aux exemples, le Pape Zacharie ne deposa point le Roi Childer-  
 „ ric, mais il fut seulement consulté par les François qui vouloient le dé-  
 „ poser; & ce Prince n'étoit, ni excommunié, ni criminel, mais seulement  
 „ méprisé pour son incapacité. Le Privilege de St. Gregoire est celui de  
 „ l'Hopital d'Autun, où quelques-uns croient que cette clause de privation  
 „ des Dignitez temporelles a été ajoutée: d'autres la regardent comme  
 „ une malediction & une menace. Quant à l'Empereur Theodose, Saint  
 „ Ambroise ne prétendit jamais lui rien ôter de sa Puissance temporelle. Le  
 „ reste de ce qu'avance Gregoire VII. prouveroit trop, s'il étoit vrai: car,  
 „ si ceux, qui ont droit de juger le spirituel, avoient droit à plus forte rai-  
 „ son de juger le temporel, il ne faudroit plus d'autres Juges, ni d'autres Prin-

(78) Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXII. §. 32.  
Tom. II.



An de J.C.  
1076.

Lettre aux  
Allemands.

„ Princes que les Evêques; & si les Puissances temporelles n'étoient établies  
„ que par l'Orgueil humain, la Religion devoit les détruire. Mais, l'Ecrite  
„ ture nous apprend, que toute Puissance vient de Dieu, même celle des  
„ Princes infideles (79). „

Vers le même tems, le Pape écrivit une autre grande Lettre à tous les  
Evêques, les Seigneurs, & les Fidèles du Roiaume Teutonique; où, suppo-  
sant le Droit, il entreprend de justifier cette Excommunication, par l'ex-  
position des faits & de la conduite qu'il a tenuë à l'égard de l'Empereur  
(80). „ Lors, dit-il, que nous étions encore dans l'Ordre de Diacre, aiant  
„ été informez des actions honteuses du Roi, & desirant sa correction,  
„ nous l'avons souvent averti par nos Lettres, & par ses Envoiez, de mener  
„ une vie digne de sa Naissance & de sa Dignité; mais, étant arrivez au  
„ Pontificat, nous avons compris que Dieu nous demanderoit compte de  
„ son ame, avec d'autant plus de severité, que nous avons plus d'autorité  
„ pour le reprendre. C'est pourquoi, voiant son iniquité croître avec l'age,  
„ nous avons redoublé nos exhortations & nos instances. Il nous a sou-  
„ vent envoié des Lettres soumises, s'excusant sur sa jeunesse & sur les  
„ mauvais Conseils de ses Ministres, & promettant de suivre nos avis: mais,  
„ il les a meprisés en effet, se plongeant de plus en plus dans les crimes.  
„ Alors, nous avons invité à penitence quelques-uns de ses confidens, par  
„ le Conseil desquels il avoit vendu des Evêchez & des Abbaies à des per-  
„ sonnes indignes; & voiant, qu'après les delais que nous leur avions don-  
„ nez, ils demeuroient opiniâtres dans leur malice, nous les avons excom-  
„ muniez, comme il étoit juste, & averti le Roi de les éloigner de sa  
„ Maison & de ses Conseils. Cependant, les Saxons se fortifiant, & le Roi  
„ se voiant abandonné de la plus grande partie de son Roiaume, nous escri-  
„ vit encore une Lettre très-soumise, nous priant de reparer les maux  
„ qu'il avoit faits à l'Eglise, & nous promettant pour cet effet toute sorte  
„ d'obéissance & de secours. Et depuis il confirma ces promesses à nos  
„ Legats Humbert, Evêque de Prenefte, & Gerauld, Evêque d'Ostie, qui  
„ le reçurent à Penitence, & entre les mains desquels il fit Serment par  
„ les étoles qu'ils portoient. Mais, quand il eut remporté la Victoire  
„ contre les Saxons, les actions de graces qu'il en rendit à Dieu furent  
„ d'oublier toutes ses promesses, de recevoir en sa familiarité les excommu-  
„ niez, & de remettre les Eglises dans la premiere confusion. Touchez d'une  
„ vive douleur, nous lui avons encore écrit, pour l'exhorter à se recon-  
„ noître. Nous lui avons envoié trois hommes pieux de ses sujets, pour  
„ l'avertir en secret de faire penitence de tant de Crimes, pour lesquels il  
„ meritoit, non seulement d'être excommunié, mais d'être privé de la  
„ Dignité Roiale, selon les Loix divines & humaines. Enfin, nous lui  
„ avons déclaré, que s'il n'éloignoit de lui les excommuniés, nous ne pou-  
„ vions donner autre jugement, sinon qu'il demeurât, selon son choix,  
ex-

(79) Rom. XIII. 1.

(80) Vita Greg. c. 8. n. 62.

„ excommunié avec eux. Mais ce Prince, s'irritant contre la correction,  
 „ n'a point cessé qu'il n'ait obligé presque tous les Evêques d'Italie, & en  
 „ Allemagne tous ceux qu'il a pû, à renoncer à l'obéissance du St. Siege.  
 „ Voiant donc son Impieté montée au comble, nous l'avons excommunié  
 „ par Jugement Synodal, pour avoir communiqué avec des excommuniés,  
 „ pour n'avoir pas voulu faire penitence de ses Crimes, & pour avoir de-  
 „ chiré l'Eglise par un Schisme. „ Le Pape exhorte ensuite les Allemans à  
 demeurer fermes dans le bon Parti. Dans une autre (81) Lettre, datée du  
 troisieme de Septembre 1076, il les exhorte à élire un autre Roi, si  
 Henri ne se convertit pas, pourvû qu'ils le fassent de l'Autorité du St.  
 Siege, & avec le consentement de l'Imperatrice Agnés, Mere du Roi  
 Henri.

An de J.C.  
 1076.

Les mouvemens que le Pape se donna ne furent pas inutiles. Il seduisit  
 avec tant d'artifices la plupart des Seigneurs & des Prelats, que l'Empereur  
 vit en peu de tems sa Cour desertée. Plusieurs de ceux, qui avoient soul-  
 crit à la Condamnation du Pape, envoierent des Deputez à Rome, pour  
 demander penitence. Gregoire les reçut à bras ouverts, & leur envoya des  
 Lettres de consolation. Il y eut même des Evêques qui vinrent à Rome  
 nus pieds, & qui attendirent patiemment jusqu'à ce que le Pape les reçut  
 en grace. Ceux du Parti Roial, irrités contre les lâches adulateurs de la  
 Pourpre Romaine, soutenoient avec raison que la Sentence du Pape étoit  
 injuste & nulle; Que l'Archevêque de Trêves, celui qui se distinguoit le  
 plus par sa Rebellion, & ceux de son Parti, avoient depuis long-tems con-  
 spiré contre l'Etat, & n'emploioient le prétexte de la Religion & de l'Au-  
 torité du Pape, que pour ruiner celle du Roi: Que l'Empereur devoit son-  
 ger à maintenir sa Dignité, & à tirer de bonne heure contre ses ennemis  
 l'Epée qu'il avoit reçue pour la punition des mechans. Il n'étoit pas diffi-  
 cile d'exciter Henri, qui ressentoit en grand Prince l'Injure qu'on lui fai-  
 soit. Mais, voiant que les Seigneurs l'abandonnoient peu à peu, sous pré-  
 texte de Religion, & que des menaces sans force étoient inutiles, il s'ac-  
 commodoit au tems, & tâchoit de ramener les Seigneurs par des caresses. A quoi  
 il ne réussit pas.

L'Empe-  
 reur est  
 abandon-  
 né.

Car, Gregoire, qui avoit prévu que cette Querelle lui feroit de puissans  
 ennemis, avoit pris & prenoit encore tous les jours de très-prudentes mesu-  
 res, pour fortifier son Parti contre celui de l'Empereur. Avant toutes  
 choses, il avoit mis dans ses interêts „ les trois Princesses (82) qui devoient  
 „ avoir le plus de crédit auprès de ce Prince, & le plus de pouvoir sur son  
 „ esprit; à sçavoir l'Imperatrice Agnés sa Mere (83), la Duchesse Beatrix  
 „ sa Tante, & la Comtesse Mathilde, qui étoit sa Cousine Germaine. „  
 L'Imperatrice pouvoit servir utilement le Pape par ses prieres & par ses re-  
 montrances. La Duchesse Beatrix étoit puissante, & la Comtesse Mathil-  
 de

Politique  
 du Pape.

(81) *Lib. IV. Epist. 3. Vita n. 69.*

(82) *Maimbourg, Decad. de l'Emp. Liv. III.*

p. 245.

(83) C'est-à-dire, Mere de l'Empereur  
 Henri IV.

An de J.C.  
1076.

de ne l'étoit pas moins en Italie, où ces deux Princeſſes poſſédoient de très-grands Etats. Elles étoient fort devotes, & toutes deux, avoient conçu une très-haute idée de la Vertu de Gregoire (84), qui en effet étoit en grande reputation d'être ſaint, & de ſaint très-auſtere, qu'on diſoit même avoir des révélations & des extaſes, avec le don de propheties & de miracles, ce qui eſt un fort grand attrait pour la direction. Enſuite, elles s'étoient miſes entierement ſous ſa conduite; & lui auſſi de ſon côté, corrépondant à cette confiance qu'elles avoient en lui, prenoit très-grand ſoin de les diriger, par ſes Lettres, dans le chemin de la Vertu, & leur temoignoit beaucoup d'affection, & une confiance reciproque. Ainſi, quand cette éclatante rupture, qui ſe fit entre le Pape & l'Empereur, eut partagé l'Empire en deux Partis, elles ne balancerent point du tout entre les deux, & ſe déclarerent hautement pour Gregoire, qu'elles reſolurent d'aſſiſter de toutes leurs forces, & principalement la Comteſſe Mathilde, qui lui promit une éternelle & inviolable fidelité, ce qu'elle renouvela plus fortement encore cette année, après la mort du Duc Godefroi ſon mari. „

Perfidie  
du Pape.

Il faut ſavoir que ce Duc Godefroi eſt celui qu'on ſurnomme le Boſſu à cauſe de ſa Taille. C'étoit un grand Prince, & un grand homme de Guerre, ſage, prudent, politique, & qui ſurpaſſa en un mot tous les Princes de ſon tems, en magnificence, en force, & ſur-tout en cette belle moderation, qu'il fit paroître dans toute ſa conduite (85). Il avoit pour l'Empereur une fidelité inviolable; ce qu'il fit paroître dans la Guerre contre les Saxons: car, aiant promis au Pape & à la Comteſſe Mathilde ſon Epouſe de ſecourir le St. Siege contre les Normans, il leva des troupes, qu'il mena au ſervice de l'Empereur pour reduire les Rebelles. Gregoire en fut fort irrité. Il lui en écrivit des Lettres pleines de fiel & d'aigreur, & la Comteſſe Mathilde en temoigna bien du déplaiſir. Godefroi, craignant que la Comteſſe ne ſecourût le Pape contre Henri, tacha de ſe bien remettre avec cette Princeſſe, pour prévenir ce qu'il prévoioit: mais le Pape, toujours perfide, quand il s'agiſſoit de ſes interêts, empêcha cet accomodement. Les Saxons aiant été reduits, le Duc Godefroi revint couvert de gloire, dans ſon Duché de la Baſſe-Lorraine: mais, il y fut malheureuſement aſſaſſiné dans Anvers la nuit du 20. de Fevrier 1076. Cette mort vint ſi bien à propos pour le Pape, que je ſuis tenté de l'en croire l'Auteur, quoique l'Hiſtoire accuſe Robert Comte de Flandres de ce noir Attentat.

Mediſances  
contre  
le Pape &  
la Comteſſe  
Mathilde.

La Comteſſe Mathilde, ſe trouvant toute ſeule par la mort du Duc Godefroi ſon Epoux, s'attacha à Gregoire d'une maniere qui fit bien cauſer le Monde (86). Le Pape le plus pacifique, & le plus univerſellement aimé, n'eut pû échaper les traits de la mediſance, s'il eut eu avec une Dame les liaiſons très-étroites, qu'Hildebrand eut avec Mathilde. Jugez ſi un Pape auſſi

(84) Maimbourg, *Décad. de l'Emp.* p. 246.  
(85) Lambert. *Schafnab.*

(86) Bayle, *Diſſ. Art.* Gregoire VII.  
Rem. G.

aussi violent que celui-ci, & qui s'étoit fait tant d'ennemis, pouvoit éviter d'être diffamé par l'attachement reciproque qui étoit entre lui & cette Princesse. Servons-nous encore un coup des paroles d'un Jesuite, qui ne fauroient être suspectes en cette occasion (87). „ La Comtesse Mathilde se trouvant „ alors toute seule, & Maitresse absolue de ses Etats, parce que la Duchesse „ Beatrix sa Mere mourut presque aussi-tôt (88) qu'on eut appris la mort „ de Godefroi, elle s'attacha plus fortement encore qu'elle n'avoit fait auparavant, à suivre les Conseils de Gregoire, qu'elle rendit tout à fait „ maître de son esprit, de sa conduite, & de ses biens. En effet, suivant la „ coutume de ces bonnes devotes, qui croiroient que tout fût perdu pour „ elles, si l'on éloignoit leur Directeur, auquel elles ont quelque fois un „ peu trop d'attachement, elle fit tout ce qu'elle pût pour ne le pas perdre de vuë. Elle le suivoit assidûment par-tout, elle lui rendoit mille petits „ soins & services, avec une incroyable affection. Elle n'agissoit que selon „ ses ordres, qu'elle executoit avec une merveilleuse exactitude; & quoiqu'elle fût la plus grande Princesse d'Italie, elle préféroit néanmoins à cette qualité celle de sa très-humble servante, & de sa chere fille, en le „ considerant & le traitant comme son Pere, & comme son Maître, avec „ beaucoup de respect à la verité, de zele & de devotion, mais peut-être „ aussi avec un peu moins de prudence & de discretion, qu'elle ne devoit, „ si on l'ose dire, sans rien diminuer de l'honneur qu'on doit rendre à la memoire d'une si illustre Princesse. Car enfin, les Partisans de l'Empereur, & les ennemis de Gregoire, & sur-tout les Ecclesiastiques d'Allemagne, auxquels il vouloit absolument que l'on ôtât les femmes, qu'ils avoient impudemment epousées contre les plus Saintes Loix de l'Eglise, prirent de cela même occasion de se dechainer contre lui d'une étrange maniere, de l'accuser d'une trop grande privauté avec cette Comtesse, & d'en publier les choses du monde les plus facheuses, & les plus indignes d'aucune sorte de creance, comme étant tout à fait contraires à la vertu reconnuë de l'un & de l'autre. „ Lambert de Schaffnabourg, Historien fidele & contemporain, rapporte ces Accusations: mais, il n'y ajoute pas foi. Le Pere Maimbourg, qui ne les croit pas non plus, dit pourtant, que „ Comme „ le monde par une certaine malignité qui lui est naturelle a bien plus de „ penchant à croire le mal que le bien, sur-tout dans les personnes qui ont „ quelque reputation de vertu; cela ne laissa pas de produire un mauvais effet, & de nuire à Gregoire en ce tems-là: ce qui doit apprendre aux Directeurs de conscience, que les plus courtes conversations, qu'ils pourront avoir avec leurs devotes, seront sans doute toujours les meilleures; „ & qu'à l'égard des gens de leur profession, c'est avec beaucoup moins de fruit que de danger, du moins pour la reputation, qu'on traite si souvent „ & si long-tems avec les femmes. „

(87) Maimbourg, ubi supr. p. 250.

(88) Le 18. d'Avril. 1052. vernal (88)

An de J.C.  
1076.

L'Empe-  
reur est  
reduit aux  
dernieres  
extrémi-  
tez.

ce qu'on pouvoit dire. Il excita les Saxons à la Revolte. Il se ligu avec Rodolfe Duc de Suabe, qui fut élu Em pereur par les Allemans. Il répandit plusieurs Lettres circulaires, qui firent un grand effet; car, il declaroit ex-communicz tous ceux qui communiqueroient avec l'Empereur. Et il sou-tenoit avec la derniere Impudence, qu'en depofant ce Monarque, il n'avoit fait que se conformer à l'usage de la Cour de Rome; ce que j'ai refuté plus haut. J'ajoute seulement, que ceci doit nous apprendre, qu'il ne faut pas se fier à ceux qui se vantent de n'être que les Imitateurs des Anciens. Les plus grands Innovateurs ont eu la hardiesse de se vanter de cela.

Soit qu'on le crut, ou qu'on feignit de le croire, il se forma en Allema-  
gne, en faveur du Pape, une très-puiffante Ligue (89). Rodolfe Duc de Suabe, Guelfe Duc de Baviere, Berthold Duc de Carinthie, Adalberon Evêque de Virsburg, Adalbert Evêque de Worms, & quelques autres Seigneurs, s'assemblerent à Ulme, & resolurent que tous ceux qui vouloient le bien de l'Etat s'assembleroient à Tribur près de Mayence, le 16. d'Octobre pour remedier aux maux, dont la Paix de l'Eglise étoit troublée depuis tant d'années; & ils le denoncèrent aux Seigneurs de Suabe, de Baviere, de Saxe, de Lorraine, & de Franconie; les conjurant, au nom de Dieu, de quitter toutes leurs affaires particulieres, afin de faire cette derniere tentative pour le bien public. Les esprits furent tellement frapez de l'attente de cette Assemblée, que l'Archevêque de Mayence & grand nombre d'autres, qui jusques-là avoient été fort attachez au Parti de l'Empereur, le quitterent, pour se joindre aux Rebelles. L'Assemblée se tint au jour nommé, à dessein de depofer l'Empereur Henri, & d'en élire un autre. Il y avoit deux Legats du Pape, pour autoriser l'enorme Attentat que les Seigneurs Allemans vouloient commettre. On delibera sept jours de suite sur les moiens de prévenir la ruine de l'Etat. On representoit toute la vie du Roi Henri, les crimes infames dont il s'étoit deshonoré dès sa premiere jeunesse, les injustices qu'il avoit faites à chacun en particulier & à tous en commun. Qu'ayant éloigné d'auprès de lui les Seigneurs, il avoit élevé aux premieres Dignitez des hommes sans naissance, avec lesquels il deliberoit jour & nuit sur les moiens d'exterminer la Noblesse. Que laissant en paix les Nations Barbares, il avoit armé contre ses propres sujets, rempli de sang & de division le Roiaume que ses Peres lui avoient laissé très-florissant, ruiné les Eglises & les Monasteres, & employé la subsistance des personnes consacrées à Dieu, à paier ses troupes & à bâtir des Fortereses; non pour arrêter les courses des étrangers, mais pour troubler la tranquillité du País, & reduire une nation libre à une dure servitude. Qu'il n'y avoit plus nulle part, ni consolation pour les Veuves & les Orfelins, ni refuge contre l'oppression & la calomnie, ni respect pour les Loix, ni discipline dans les mœurs, ni autorité dans l'Eglise, ni Dignité dans l'Etat, tant l'imprudenc d'un seul homme avoit apporté de confusion. Ils concluoienc que l'unique remede à tant de maux étoit de mettre au plutô à sa place un autre Roi capable d'ar-  
rêter

(89) Lambert. Schafnâb. 1111 (88)



rêter la licence, & de raffermir l'Etat chancelant. Pendant que l'on deliberoit ainsi à Tribur, l'Empereur, avec le peu d'amis qui lui demeuroient fideles, étoit à Oppenheim en deça du Rhin, un peu plus haut, d'où il envoioit souvent aux Rebelles des Deputez pour leur faire de belles promesses. Il en vint jusqu'à leur offrir d'abandonner le Gouvernement de l'Etat, pourvû qu'ils lui laissassent seulement le nom & les marques de la Roiauté. Ils répondirent, qu'après les avoir tant de fois trompez par ses Promesses & par ses Sermens, il ne pouvoit plus leur donner aucune assurance. Qu'il ne leur étoit pas même permis en conscience de communiquer avec lui, depuis qu'il étoit excommunié; & que le Pape les aiant absous des Sermens qu'ils lui avoient faits, il devoient profiter d'une si belle occasion, pour se donner un digne Chef. Enfin, comme ils étoient prêts à passer le Rhin pour attaquer l'Empereur, ils lui envoierent dire pour la dernière fois, qu'ils vouloient bien s'en rapporter au Pape; qui, par parenthese, étoit Juge & Partie dans ce differend: qu'ils l'engageroient à venir à Augsbourg à la Purification de la Vierge: que l'on y tiendrait une Assemblée de tous les Seigneurs du Roiaume, où le Pape aiant oüi les raisons des deux Parties, condamneroit Henri, ou le renverroit absous. Que si, par sa faute, il n'obtenoit pas son Absolution, avant l'an & jour de son Excommunication, il seroit à jamais dechû du Roiaume, sans aucune esperance de retour. Si le Roi acceptoit cette proposition, ils demandoient pour preuve de sa bonne volonté, qu'il renvoiat aussi-tôt d'auprès de lui tous les excommuniés: & qu'il retirât sa garnison de Worms, & qu'il y rétablît l'Evêque. Qu'il obéiroit en tout au Souverain Pontife. Qu'il se retireroit à Spire, avec l'Evêque de Verdun & quelques personnes que l'Assemblée lui accorderoit pour le servir: Qu'il y meneroit une vie privée, sans se mêler en aucune façon des Affaires Civiles, sans aucune marque extérieure de la Majesté Imperiale, sans train, sans equipage: & qu'enfin il n'entreroit point dans l'Eglise, que son affaire n'eut été examinée & jugée dans un Synode (90). L'Empereur, trop heureux de sortir, même à des conditions honteuses, du peril où il se trouvoit, promit tout ce qu'on voulut. Il fit aussi-tôt sortir de son camp l'Archevêque de Cologne, les Evêques de Bamberg, de Strasbourg, de Bâle, de Spire, de Laufane, de Ceitz, d'Osnabrug, & les autres excommuniés. Il rendit Worms à l'Evêque, se retira à Spire, & y vécut comme les Seigneurs lui avoient prescri. Les Sueves & les Saxons s'en retournerent triomphans chez eux. Ils envoierent des Deputez à Rome, pour instruire le Pape de ce qui s'étoit passé, & le prier instamment de vouloir bien se rendre à Ausbourg au jour nommé.

Henri, voiant que toute son Affaire étoit entre les mains du Pape, & qu'il étoit pour lui de la dernière importance d'être absous de l'Excommunication avant l'an & jour, ne crut pas sûr d'attendre que le Pape vint en Allema-

L'Empe-  
reur passe  
en Italie.

gne

(90) Baronius, *Annal. Eccl. ad an. 1076. §. 27.*

An de J. C.  
1076.

gne, où il auroit à soutenir la présence, non seulement de ce Juge irrité; mais encore de ses Accusateurs obstinez à sa perte. C'est pourquoi il jugea que le meilleur parti pour lui étoit d'aller au devant du Pape jusques en Italie, & de faire tous ses efforts, pour obtenir, à quelque prix que ce fût, son Absolution, après laquelle tout lui deviendroit facile, puisque la Religion ne seroit plus un prétexte, pour empêcher les Seigneurs de lui parler, & ses amis de le secourir. Il partit donc de Spire peu de jours avant Noël, avec l'Imperatrice son Epouse, & son fils encore enfant. Il n'avoit qu'une fort petite suite (91); & il ne trouva personne qui l'aidât pour les fraix d'un si grand Voiage. Ses ennemis avoient fermé les passages; mais, il traversa la Bourgogne, d'où il entra en Savoie. Le Comte Amedée, bien que son Beau-frere, ne lui permit le passage, que moiennant la cession d'une bonne Province. L'hyver, qui cette année fut extrêmement rude, lui fit trouver de grandes difficultez à passer les Alpes: mais, rien ne l'arrêta, ni les neiges, ni les glaces, qui rendoient les chemins glissans & dangereux à cause des précipices. Quand le bruit se fut repandu que l'Empereur étoit arrivé en Italie, tous les Evêques & les Comtes de Lombardie, mécontents du Pape, vinrent à l'envi le trouver. Ils lui rendirent l'honneur qui étoit dû à sa Dignité, sans égard à l'Excommunication prononcée contre lui. En peu de jours, il eut à ses ordres une Armée innombrable. Il étoit en état de se vanger: & en effet le bruit se repandit, qu'irrité contre Gregoire, il étoit venu à dessein de le faire déposer; ce qui faisoit un sensible plaisir aux Lombards. Ils sollicitoient même l'Empereur à quelque Entreprise d'éclat, & digne de son rang. Ils vouloient le porter à declarer la Guerre au Pape, & lui offroient pour cela, & des hommes, & de l'argent: mais Henri, fidele à ses promesses, n'écouta pas ces propositions (92).

Le Pape  
se retire à  
Canosse.

Cependant, Gregoire, qui s'étoit mis en chemin, pour se rendre à Ausbourg, accompagné de la Comtesse Mathilde, qui étoit comme son ombre, apprit avec étonnement l'arrivée de l'Empereur, & le dessein des Lombards. Il craignit la Vengeance de ce Prince, qu'il avoit poussé à bout, & qui avoit alors des sujets fideles prêts à repandre leur sang pour sa gloire. Le Pape, en attendant qu'il fût mieux informé des intentions de l'Empereur, se retira par le conseil de la Comtesse Mathilde dans une Forteresse que cette Dame avoit en Lombardie. C'étoit le Château de Canusium, ou Canosse, place fameuse, par l'entiere perte de l'Autorité & de la Gloire des Empereurs. D'autre côté, plusieurs Evêques Allemans & plusieurs Laiques, que le Pape avoit excommuniés, & que l'Empereur, par cette raison, avoit été obligé d'éloigner de sa personne, aiant échapé à ceux qui gardoient les passages, arriverent en Italie, & vinrent à Canosse nuds pieds & vêtus de haire sur la chair, pour demander au Pape l'Absolution. Il repondit, qu'il ne falloit pas refuser le pardon à ceux qui reconnoitroient sincerement leur péché: mais, qu'une si longue desobéissance demandoit une longue penitence

(91) *Dithmar, Vita Greg. p. 119.*

(92) *Dithmar, ubi sup. p. 120.*

tence. Comme ils déclarerent qu'ils étoient prêts à souffrir tout ce qu'il leur prescriroit, il fit separer les Evêques dans des cellules chacun à part, leur defendant de parler à personne. Il leur prescrivit un Jeûne rigoureux : penitence d'autant plus dure, que ces Prelats venoient d'un Pais froid ; car, „ le jeûne est sans contredit (93) l'une des plus fortes mortifications qu'on „ puisse imposer aux Peuples Septentrionaux, & principalement aux Per- „ sonnes riches, qui s'accoutument dès l'enfance à se bien nourrir & à fai- „ re de longs repas, où, si l'on mange beaucoup, on boit encore davantage. „ Il fallut pourtant que ces pauvres Prelats gardassent l'abstinence. Le Pape imposa aussi aux Laïques des penitences convenables, selon l'age & les forces de chacun. Après les avoir ainsi éprouvez pendant quelques jours, il les fit venir, leur fit une reprimende moins dure que l'abstinence, & leur donna l'Absolution : mais, en les congédiant, il leur recommanda très-expressement de ne point communiquer avec le Roi Henri, jusqu'à ce qu'il eut satisfait au St. Siege ; leur permettant seulement de lui parler, pour l'exciter à penitence. Cependant, Henri fit venir la Comtesse Mathilde à une Conference, d'où il la renvoia au Pape, chargée de prieres & de promesses, & avec elle sa Belle-Mere la Comtesse de Savoye, avec le Comte son fils, le Marquis Azon, & quelques autres Seigneurs d'Italie, Hugues Abbé de Cluni ; car, il savoit que ces personnes avoient beaucoup de credit auprès du Pape. L'Empereur le prioit de l'absoudre de l'Excommunication ; & de ne pas legerement ajoûter foi aux Seigneurs Allemans, qui ne l'accusoient que par passion. Le Pape repondit, qu'il étoit contre les Loix de l'Eglise d'examiner un Accusé en l'absence de ses Accusateurs ; & que si le Roi se confioit en son innocence, il ne devoit point craindre de se presenter à Ausbourg au jour nommé, & qu'il lui feroit justice, sans se laisser prévenir par ses parties. Les Deputez dirent, que l'Empereur ne craignoit point de subir le Jugement du Pape en quelque lieu que ce fût : mais, qu'il étoit pressé par l'année de son Excommunication prête à expirer ; & que les Seigneurs attendoient ce jour, après lequel ils ne l'écouteroient plus, & le declareroient privé sans retour de la Dignité Roiale. C'est pourquoi il prioit instamment le Pape de l'absoudre seulement de l'Excommunication, se soumettant, pour cet effet, à telle condition qu'il lui plairoit, & promettant ensuite de répondre à ses Accusateurs en tel lieu & à tel jour que le Pape ordonneroit, & de renoncer à la Couronne, s'il ne pouvoit se justifier. Le Pape résista long-tems ; mais, cedant enfin à l'importunité des Deputez & à leurs raisons, il dit : *S'il est véritablement repentant, qu'il nous remette la Couronne & les autres Marques de la Roiauté, & qu'il s'en declare desormais indigne.* Les Deputez trouverent cette condition trop dure, & presserent le Pape de ne pas pousser ce Prince à l'extrémité. Il se laissa donc fléchir avec bien de la peine, & dit : *Qu'il vienne, & qu'il repare par sa Soumission l'Injure qu'il a faite au St. Siege.*

L'Em-

(93) Bayle, *Dict. Hist. & Crit.* Gregoire VII. Rem. K.  
Tome II.



Ande J. C.  
1077.

Mauvais  
Traite-  
ment fait à  
l'Empe-  
reur.

L'Empereur vint en effet à Canosse. Nous avons vû qu'à Tribur ce Prince avoit fait de grandes Bassesses auprès des Seigneurs confederez, de qui pourtant il n'obtint que des conditions très-dures. Ici, nous l'allons voir soumis aux Indignitez les plus inouies, pour être absous d'une injuste & très-meprifable Censure. J'emprunterai du Pere Maimbourg le Recit de cette Avanture. L'Empereur ne fut pas plutôt arrivé à Canosse, qu'il s'alla presenter à la premiere porte de la Forteresse, attendant avec une extrême soumission ce qu'on exigeroit de lui. D'abord, il fallut qu'il y entrât seul, & qu'il laissât tous les gens dehors, pour l'attendre, & pour le reconduire quand il en sortiroit; ce qui estoit assurément un point fort delicat, & que tout autre Souverain que lui n'auroit jamais fait. Car enfin, c'étoit-là comme se mettre pieds & poings liez entre les mains de ceux qui en pourroient absolument disposer comme il leur plairoit, & le retenir Prisonnier dans une Place jugée imprenable, & d'où ses gens ne l'auroient jamais pû tirer. De plus, quand il eut passé la premiere enceinte, on l'arrêta dans la seconde; & là, il fallut qu'il mit bas toutes les Marques de la Majesté Royale; que s'estant dépouillé de ses habits, il se revestit d'une simple tunique de laine, comme d'un cilice (94); & qu'il demeurât-là pieds nus durant la plus grande rigueur de l'hyver; car c'étoit la fin de Janvier, & à Jeûn, sans rien prendre du tout, depuis le matin jusqu'au soir, implorant avec de grands gemissemens la Misericorde de Dieu & du Pape. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'il fallut encore que ce pauvre Prince demeurât en un si triste, si penible, & si pitoyable estat trois jours continuels, sans qu'on pût jamais obtenir du Pape, à force de larmes & de prieres, qu'il l'admit plutôt en sa presence pour le consoler: & la chose alla si avant, que, comme il l'avoue lui-même, en se faisant honneur de cette extrême severité dans sa Lettre aux Princes d'Allemagne, tous ceux qui estoient avec lui en murmuroient, ne pouvant assez s'étonner de cette dureté d'ame sans exemple; & quelques uns mesme disoient hautement, que cette conduite ressembloit bien plus à la barbare cruauté d'un Tyran, qu'à la juste severité d'un Juge Apostolique (95). Ce sont-là les propres termes de Gregoire, raportez par le Cardinal Baronius. . . . Il s'en fallut peu que la patience n'ecchapaît à ce Prince, sur la fin du troisieme jour d'une si rude penitence; & il estoit sur le point de tout rompre. . . ., lorsque la Comtesse Mathilde entreprit cette affaire avec plus d'ardeur qu'elle n'avoit fait: car alors le Pape Gregoire, qui ne pouvoit rien refuser aux instantes prieres d'une si grande Princeesse, & à laquelle il avoit tant d'obligations, resolut enfin de recevoir Henri le quatrieme jour au matin, & de le reconcilier à l'Eglise (96).

L'Em-

(94) *Malmesburiensis* adjouste des Ciseaux & un Balay à la main, comme se soumettant à estre tondu & fouetté. *Du Pâssé, Mystere d'Iniquité*, p. 242. 243.

(95) *Lib. 4. Epist. 12. & ap. Baron. an. 1077. §. 17.*

(96) *Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. 3.*

L'Empereur aiant été introduit à l'audience du Pape, il y eut de part & d'autre plusieurs Discours: & Gregoire lui promit l'Absolution aux Conditions suivantes. Que Henri se presenteroit à la Diète generale des Seigneurs Allemans, au jour & lieu qui seroient marquez par le Pape, & qu'il y respondroit aux Accusations proposées contre lui, dont le Pape seroit Juge, s'il vouloit. Que, suivant son Jugement, il garderoit le Roiaume, ou y renonceroit, selon qu'il paroîtroit innocent, ou coupable, sans que jamais il tirât aucune vengeance de cette poursuite faite contre lui. Que jusques au Jugement de la Cause, il ne porteroit aucune marque de la Dignité Roiale, & ne prendroit aucune part au Gouvernement de l'Etat; seulement qu'il pourroit exiger les services, c'est-à-dire les redevances nécessaires pour l'entretien de sa Maison. Que ceux qui lui avoient prêté Serment en demeureroient quittes devant Dieu & devant les Hommes. Qu'il éloigneroit pour toujours de sa personne Robert, Evêque de Bamberg, & les autres dont les conseils lui avoient été préjudiciables. Que s'il se justifioit & demeuroit Roi, il seroit toujours soumis & obéissant au Pape; & lui aideroit, selon son pouvoir, à corriger les Abus de son Roiaume contraires aux Loix de l'Eglise. Enfin, que s'il manquoit à quelqu'une de ces Conditions, l'Absolution seroit nulle, & qu'il seroit tenu pour convaincu, sans jamais être reçu à se justifier, & les Seigneurs auroient la Liberté d'elire un autre Roi. Henri accepta toutes ces Conditions, & on dressa un Acte sommaire, par lequel il promettoit de se rapporter au Jugement ou à l'Arbitrage du Pape, touchant les plaintes formées contre lui, par les Seigneurs Allemans; & de donner entiere sureté au Pape, pour aller de-là les Monts, ou ailleurs (97). Cet Acte étoit datté du 28. de Janvier 1077. & néanmoins Domnizon, Auteur du tems, dit, que Henri reçut l'Absolution le 25. de Janvier. L'Empereur confirma ces Promesses par les Sermens les plus solempnels; & les Mediateurs du Traité furent ses Cautions: ils jurèrent sur des Reliques, que l'Empereur observeroit inviolablement tout ce qu'il avoit promis. Ainsi le Pape, l'ayant absous de l'Excommunication, celebra la Messe; & après la Consécration, il le fit approcher de l'Autel avec les assistans, qui étoient en grand nombre. Là, tenant à sa main le Pain consacré, il fit une Imprécation en ces termes: *J'ai reçu depuis long-tems des Lettres de vous & de ceux de votre Parti, où vous m'accusez d'avoir usurpé le St. Siege par Simonie, & d'avoir commis, tant avant mon Episcopat que depuis, des Crimes, qui, selon les Canons, me fermoient l'entrée aux Ordres sacrez. Et, quoique je puisse me justifier par le Temoignage de ceux qui savent comment j'ai vécu depuis mon enfance, & de ceux qui ont été les Auteurs de ma Promotion à l'Episcopat; néanmoins, pour ôter toute ombre de Scandales, je veux que le Corps de Notre Seigneur, que je vais prendre, soit aujourd'hui une Preuve de mon Innocence, & que Dieu me fasse mourir subitement, si je suis coupable.* Aiant ainsi parlé, il prit une partie de l'Hostie, & la confuma. Le Peuple fit des acclamations de joie

An de J. C.  
1077.Dures  
Condi-  
tions im-  
posées à  
Henri.

(97) Lib. IV. post Epist. 12. Apud Gelda. Constitut. Imp. p. 240.

An de J. C.  
1076.

joie, louant Dieu & felicitant le Pape de cette Preuve de son Innocence ; & le Pape, aiant fait faire silence, s'adressa à l'Empereur, & lui dit : *Faites, s'il vous plait, mon Fils, ce que vous m'avez vlt faire. Les Seigneurs Allemans vous chargent de quantité de Crimes, pour lesquels ils prétendent que vous devez être interdit pendant toute votre vie, non seulement de toute Fonction publique, & de la Communion Ecclesiastique, mais de tout commerce de la Vie civile. Ils demandent instamment que vous soiez jugé; & vous savez l'incertitude des Jugemens humains. Faites donc ce que je vous conseille, & si vous vous sentez innocent, delivrez l'Eglise de ce Scandale, & vous même de cet embarras. Prenez cette autre partie de l'Hostie, afin que cette Preuve de votre Innocence ferme la bouche à tous vos ennemis, & m'engage à être votre Defenseur le plus ardent, pour vous reconcilier avec les Seigneurs & finir à jamais la Guerre civile.* L'Empereur, qui ne s'attendoit pas à une Proposition si étrange, surpris & consterné, delibera quelques momens avec les Seigneurs qui étoient auprès de lui; & il repondit au Pape, que les Seigneurs qui lui étoient demeurez fideles étoient absens pour la plûpart, aussi bien que ses Accusateurs; & qu'ils n'ajouteroient pas grande foi à ce qu'il auroit fait sans eux pour sa justification. C'est pourquoi il prioit le Pape de reserver l'affaire en son entier à un Concile general. Gregoire se rendit; il donna la Communion à l'Empereur, sans en exiger l'horrible Formalité dont il avoit donné l'exemple. Il lui donna à diner, & le renvoia.

Indigna-  
tion des  
Lom-  
bards.

Avant que l'Empereur fortit de la Forteresse, le Pape envioia Eppon, Evêque de Ceitz, pour absoudre ceux qui avoient communiqué avec ce Prince (98). Mais, quand l'Evêque eut exposé sa Commission, les Evêques & les Seigneurs Lombards lui temoignerent un extrême mépris. Ils s'emporterent furieusement contre lui de paroles & de gestes; empêchant par des cris moqueurs, qu'on n'ecoutât ce qu'il disoit de la part du Pape, & le chargeant des injures les plus grossieres. Ils declarerent nettement, qu'ils ne comptoient pour rien l'Excommunication d'un homme, que tous les Evêques d'Italie avoient excommunié lui-même, qui avoit usurpé le St. Siege par Simonie, & l'avoit deshonoré par des homicides, des adulteres, & d'autres crimes capitaux. Que le Roi s'étoit couvert d'une Honte irréparable; se soumettant à un Heretique chargé de toutes sortes de crimes; trahissant indignement l'Eglise & l'Etat, dont ils avoient crû qu'il seroit le Protecteur; & les abandonnant honteusement; après que, pour le venger, ils s'étoient si hautement declarez contre le Pape. Les Discours des Seigneurs de Lombardie, repandus parmi le Peuple, exciterent bientôt une grande haine contre l'Empereur; & elle vint à tel point, qu'ils resolurent unanimement de le rejeter, & de reconnoître pour leur Roi son fils encore enfant, de le mener à Rome, & d'y elire un autre Pape, qui le couronneroit Empereur, & casserait tout ce qu'avoit fait Hildebrand.

D'a-

(98) Lambert. Schafnab. Sigon. lib. 9.

D'abord cette Conspiration effraia l'Empereur. Mais, quand il fit de plus serieuses reflexions, il comprit qu'il appaieroit facilement les Lombards en temoignant un ardent desir de se venger. Il envoya tout ce qu'il avoit auprès de lui de Seigneurs pour appaier les Lombards, en leur representant qu'ils ne devoient pas prendre à injure ce qu'il n'avoit fait que dans une extrême nécessité, ne pouvant satisfaire autrement les Seigneurs Allemans qu'en se faisant absoudre avant le jour designé. Il arrêta ainsi le premier mouvement de la Revolte: mais, la plupart des Seigneurs Lombards se retirerent de son Armée sans congé: les autres le reçurent, mais avec peu de respect, temoignant ouvertement leur mépris de sa legereté, & leur indignation de ce qu'il avoit trompé leurs esperances. Il éprouvoit le même mépris des Peuples, dans tous les Lieux, où il passoit; & il crut enfin, que le seul moien d'appaier les Lombards & de regagner leur affection, étoit de rompre le Traité honteux qu'il venoit de faire avec le Pape, comme il fit au bout d'environ quinze jours. Il commença donc à rappeler auprès de lui Ulric de Cosheim & ses autres Confidens, que le Pape avoit excommuniés; & dans l'Assemblée des Seigneurs, il declamoit continuellement contre le Pape, l'accusant d'être Auteur de tous les Troubles dans l'Eglise & dans l'Etat; & exhortant les Lombards à se venger sous sa conduite, des injures qu'ils en avoient reçues. Il les appaia ainsi, & ses troupes augmentoient tous les jours. Deux autres choses determinerent absolument l'Empereur à rompre avec le Pape. La premiere fut que la Comtesse Mathilde donna tous ses Etats à l'Eglise Romaine (99), au préjudice d'Henri qui en étoit l'Heritier legitime, en qualité de Parent & d'Empereur, la Comtesse n'ayant point d'Enfans. La seconde chose, qui acheva de determiner Henri, & qui fit commencer la Guerre, fut la derniere Resolution que les Seigneurs Allemans, à la sollicitation du Pape, prirent dans l'Assemblée de Forcheim. C'est ce qu'il faut expliquer.

L'Archevêque de Mayence, à la tête des autres Prelats & Seigneurs Rebelles à l'Empereur, fit prendre la Resolution à ses Amis de s'assembler le 13. de Mars à Forcheim en Franconie (100). Ils écrivirent d'abord au Pape, que, puisque Henri, par ses artifices, l'avoit empêché de se trouver à Ausbourg à la Chandeleur, il ne manquât pas au moins de venir à Forcheim. Sur cette Lettre, le Pape, quoique bien averti des nouveaux desseins de l'Empereur, ne laissa pas de lui envoyer un Cardinal nommé Gregoire, avec d'autres Legats, pour lui dire qu'il étoit tems d'accomplir ses Promesses, & qu'il se trouvât à Forcheim, afin que sa cause y fut jugée definitivement par le Pape. L'Empereur, dissimulant de son côté, repondit, que comme c'étoit son premier voiage d'Italie, il y avoit trouvé tant d'affaires, qu'il ne pouvoit en sortir si promptement, sans offenser les Italiens; & que d'ailleurs le terme de l'Assemblée étoit trop court. Il pria

An de J.C.  
1077.

Henri se  
prepare à  
la Ven-  
geance.

Assemblée  
de For-  
cheim.

(99) *Domnizo, Vita Mathild. Leo Ostiensis, Cent. lib. 3. c. 47.*

(100) *Lambert. Schafnab.*

Année J.C.  
1077.

même le Pape (1) de lui permettre de recevoir la Couronne à Modoëce, ou Monza, suivant l'usage des Rois de Lombardie, par les mains de l'Evêque de Pavie & de l'Archevêque de Milan, ou, parceque ces deux Prelats étoient excommuniés, qu'il en donnât la commission à quelqu'autre Evêque. Mais le Pape refusa: car, il ne prétendoit lui avoir rendu que la Communion de l'Eglise, & non pas la Roiauté; ce qu'il disoit ne pouvoir faire, sans le consentement des Seigneurs. Il envoya donc en Allemagne deux Legats, pour se trouver à l'Assemblée de Forcheim, raconter aux Seigneurs Allemans ce qui s'étoit passé, & leur dire que l'intention du Pape étoit de s'y trouver lui-même: mais, que tous les passages étoient occupés par les troupes de l'Empereur, qui ne cherchoit qu'à le surprendre. Qu'il ne pouvoit, ni passer en Allemagne, ni retourner à Rome. Qu'ainsi il les exhortoit à donner cependant le meilleur ordre qu'ils pourroient à leurs Affaires. C'est-là que finit l'excellente Histoire de Lambert de Schafnabourg: mais, l'Auteur de la Vie de Gregoire VII. nous apprend ce qui se passa à l'Assemblée de Forcheim. Les Legats y presenterent des Lettres du Pape, & ils entendirent les plaintes de Rebelles d'Allemagne.

Rodolfe  
de Suabe  
élu Roi  
de Germa-  
nie.

Le lendemain, les Allemans allerent trouver les Legats à leur logis, & leur representèrent qu'ils exposoient le Roiaume à une division sans remède, s'ils n'éliſoient un Roi dans cette même Assemblée. Ils furent priés, de la part du St. Siege, de différer cette Election jusqu'à l'arrivée du Pape. Mais, ils trouverent ce delai dangereux; & ils élurent pour Roi Rodolfe Duc de Suabe, quoi qu'il y resistât, & demandât au moins une heure pour deliberer; & ils lui firent Serment de Fidelité. Il donna part de son Election au Pape, à qui il promit obéissance.

Incertitu-  
tude du  
Pape.

Cependant, Gregoire étoit fort embarrassé. Il n'ôsoit se déclarer ouvertement contre l'Empereur Henri, qui le pressoit de tous côtés: & d'abandonner Rodolfe, c'eût été renoncer à son propre Ouvrage. L'incertitude où il se trouvoit alors paroît dans une Lettre qu'il adressa à tous les fideles (2): „ Nous voulons bien, dit-il, vous déclarer que Rodolfe, qui a été „ ordonné Roi par les Ultramontains, n'a pas reçu alors le Roiaume par „ notre Ordre, ou par notre Conseil, & que nous avons même statué dans „ un Concile, que si les Archevêques & les Evêques qui l'avoient ordonné ne rendoient bonne raison de cette action, ils seroient déposés de leur „ Dignité, & Rodolfe du Roiaume. „ Dans deux autres Lettres écrites peu de tems après l'Assemblée de Forcheim, le Pape paroît chancelant entre les Droits des deux Empereurs: il ordonne à ses Legats de soutenir & de confirmer dans la Dignité Roiale celui des deux Princes qui obéira au St. Siege. Et dans l'autre Lettre, qui est adressée aux Allemans, il dit que l'un & l'autre Roi demande le secours du St. Siege. Il ordonne de rejeter comme Membre de l'Antechrist celui qui ne lui obéira pas, & de rendre toute sorte d'obéissance à celui qui se soumettra aux Ordres des Legats.

(1) *Vita Greg. c. 9.*

(2) *Lib. IX. Epist. 28.*

Les

Les Rebelles d'Allemagne comprirent par ces Lettres, qu'ils avoient eu tort de compter sur la fermeté du Pape (3). Le ressentiment qu'ils en eurent les obligea à écrire au St. Pere en ces termes: „ Vous savez, & vos „ Lettres que nous avons en rendent témoignage, que ce n'est, ni par notre Conseil, ni pour notre Interêt, mais pour les Injures faites au St. „ Siege, que vous avez depose notre Roi; & nous avez defendu, sous de „ terribles menaces, de le reconnoître pour tel. Nous vous avons obéi „ avec un grand peril, & ce Prince a exercé une telle cruauté, que plusieurs après leurs biens y ont encore perdu la Vie & laissé leurs Enfans „ reduits à la pauvreté. Le fruit que nous en avons reçu est, que celui, „ qui a été contraint de se jeter à vos pieds, a été absous sans notre conseil, & a reçu la Liberté de nous nuire. Dans la Lettre d'Absolution, „ nous n'avons rien vû qui revoquât la Sentence de Privation du Roiaume, „ & nous ne voions pas encore à present qu'elle puisse être revoquée. Après „ donc avoir été plus d'un an sans Roi, nous en avons élu un autre; & „ comme il commençoit à relever nos espérances, nous avons été surpris „ de voir dans vos Lettres, que vous nommez deux Rois, & adressez vos „ Legats à tous les deux. Cette espece de Division, que vous avez faite du „ Roiaume, a divisé aussi les esprits, parce qu'on a vû dans vos Lettres, „ que le nom du prévaricateur est toujours le premier, & que vous lui demandez sauf-conduit, comme s'il lui restoit de la Puissance. Ce qui nous „ trouble encore, c'est que comme vous nous exhortez à demeurer fermes „ dans notre entreprise, vous donnez aussi de l'esperance au Parti contraire: „ car, les Confidens du Roi Henri, bien qu'excommuniés avec lui, sont „ reçus favorablement quand ils vont à Rome; & nous passons pour ridicules, quand nous voulons éviter ceux avec qui vous communiquez. Au „ contraire, on nous impute leurs fautes, & on attribue à notre negligence de n'envoyer pas plus souvent à Rome, quoique ce soit eux qui nous „ en empêchent contre leur Serment. Nous croions que votre intention est bonne, & que vous agissez par des vues subtiles; mais, comme nous „ sommes trop grossiers pour les pénétrer, nous nous contentons de vous exposer les effets sensibles de ce ménagement des deux Partis; savoir les „ guerres civiles, les homicides innombrables, les pillages, les incendies, la dissipation des Biens Ecclesiastiques & du Domaine des Rois, enforte qu'à l'avenir ils ne pourront vivre que de rapines: enfin l'abolition des „ Loix divines & humaines. Ces maux ne seroient point, ou seroient moindres, si vous ne vous étiez détourné ni à droite, ni à gauche, de votre resolution. Votre zèle vous a engagé dans une route difficile, où il est pénible d'avancer & honteux de reculer. Si vous ne croiez pas prudent de résister en face aux ennemis de l'Eglise, au moins ne détruisez pas ce que vous avez déjà fait. Car, s'il faut compter pour rien ce qui a été défini dans un Concile de Rome, & depuis confirmé par un Legat, nous ne

An de J.C.  
1077.

Plaintes  
des Alle-  
mans con-  
tre le Pa-  
pe.

(3) Sax. Bell. Hist.

An de J.C.  
1077.

„ favons plus ce qu'il faut tenir pour authentique. C'est l'excès de notre  
„ douleur, qui nous fait parler ainsi; car, nous trouvant exposés à la gueu-  
„ le des Loups, pour avoir obéi au Pasteur, s'il nous faut prendre garde  
„ même au Pasteur, nous sommes les plus malheureux de tous les hom-  
„ mes. „

Quatrié-  
me Con-  
cile de Ro-  
me, sous  
Gregoire.

Cependant, l'Empereur Henri tâchoit de surprendre le Pape; mais, la Comtesse Mathilde, qui emploioit toutes ses forces à le défendre, se retira avec lui dans des Montagnes bien fortifiées, où ils demeurèrent environ trois mois. Gregoire quitta la Comtesse au mois de Mai pour retourner à Rome, ne voyant plus d'apparence de pouvoir passer en Allemagne. Mais, il séjourna en divers lieux à son retour, comme il paroît par les dattes de ses Lettres, & il n'arriva à Rome qu'au mois de Septembre. Le Peuple vint au devant de lui, & le reçut avec grande joye. Il ne put tenir le Concile qu'il avoit indiqué pour le Carême de cette année 1077. Il en fut empêché par son voiage, dont j'ai rapporté les particularitez. Mais, il en tint un l'année suivante 1078., & on le compte pour le quatrieme de son Pontificat (4). Tedald Archevêque de Milan, & Guibert de Ravenne, furent suspendus de leurs fonctions, & l'Anathême déjà prononcée contr'eux renouvelé. Arnoul Evêque de Cremona déposé, comme convaincu de Simonie. Roland de Trevisé déposé, comme Auteur du Schisme entre l'Empire & le Sacerdoce. On confirma la Deposition & l'Anathême contre le Cardinal Hugues le Blanc, & contre Guifroi Archevêque de Narbonne. Quant à l'Allemagne, il fut resolu d'y envoyer des Legats pour tenir une Assemblée generale de tout le Roiaume, & y retablir la Paix, ou juger en connoissance de cause, lequel des deux Partis avoit la justice de son côté. Ainsi, le Pape supposoit toujours, que le Droit à la Couronne Germanique étoit douteux entre Henri & Rodolfe. Le Decret du Concile ajoute une menace d'excommunication contre toute Personne, Roi, Evêque, ou autre, qui s'opposera à cette Commission des Legats; & dans cette clause, ces paroles sont remarquables: *Nous le lions par l'Autorité Apostolique, non seulement quant à l'esprit, mais quant au corps; & lui ôtons toute la Prosperité, de cette vie & la Victoire à ses Armées.* Le Pape prononça ensuite Excommunication contre tous les Normans, qui attaquoient & pilloient les Terres de St. Pierre; & Deposition contre les Evêques & les Prêtres, qui leur feroient l'office, tant qu'ils demeureroient excommuniés. Il suspend les Evêques qui n'étoient point venus au Concile, y étant appellez. Il declare nulles les Ordinations faites par les excommuniés. Il renouvelle l'Excommunication déjà prononcée contre ceux qui pillent les débris des naufrages. Mais il déclare, qu'usant d'indulgence, il excepte de l'Excommunication les Femmes & les Enfants des excommuniés, leurs serfs, & leurs autres Serviteurs, ou sergens, comme on les nommoit alors; & ceux qui ne sont pas assez de la Cour d'un Prince pour entrer dans ses mauvais Conseils. De plus, ceux qui commu-

An de J.C.  
1078.

niquent

(4) Tom. X. Concil. p. 399.

niquent par ignorance avec les excommuniez, ou qui ne communiquent qu'avec ceux qui ont communiqué avec les excommuniez. Les Pelerins & les voyageurs, passant dans un Pais d'excommuniez, peuvent recevoir d'eux-même gratuitement les choses nécessaires à la vie, pourvû que ce soit par motif d'humanité, & non pas au mépris de l'Excommunication. Ce Decret est dattée du 3. de Mars 1078. En execution du Decret touchant la Paix d'Allemagne, le Pape écrivit (5) aux Seigneurs de ce Roiaume. Il les exhorte à tenir une Assemblée, où il pût envoyer ses Legats, pour terminer ce grand differend. Il en écrivit (6) en particulier à Udon, Archevêque de Trèves, en qui il temoigne avoir une grande confiance, quoiqu'il fût toujours attaché à l'Empereur Henri.

Je voudrois m'étendre sur chaque fait de la Vie de Gregoire, mais comme je suis contraint d'abreger, je ne dirai rien de plusieurs affaires qui concernent l'Histoire de l'Eglise de France. Pour m'attacher uniquement à l'essentiel, je dirai qu'au mois de Novembre de cette même année 1078. le Pape tint un autre Concile à Rome, dans l'Eglise du Sauveur. Berenger y étoit present. Pressé de renoncer à ses opinions touchant l'Eucharistie, il donna une courte profession de foi, & il obtint délai jusqu'au prochain Concile, qui se devoit tenir pendant le Carême de l'année suivante. En celui-ci, on excommunia l'Empereur de Constantinople & plusieurs autres; & il s'y trouva des Deputez des deux Princes qui se disputoient le Roiaume d'Allemagne, Henri & Rodolfe; qui jurèrent chacun pour leur Maître, qu'ils n'useroient d'aucune fraude pour empêcher la Conference, que les Legats du St. Siege devoient tenir dans ce Roiaume. On fit aussi quelques reglemens pour l'utilité de l'Eglise; mais, comme ils ne contiennent rien de singulier, il seroit inutile d'en grossir mon Ouvrage. L'Empereur de Constantinople, qui, comme je viens de le dire, fut excommunié à Rome, étoit Nicephore Botaniate, Usurpateur de l'Autorité Souveraine.

Au mois de Fevrier de l'an 1079. le Pape tint à Rome, dans l'Eglise du Sauveur, un sixieme Concile, où assisterent cent cinquante Evêques. On y traita la matiere (7) de l'Eucharistie en presence de Berenger. La plupart soutenoient que par les paroles de la consecration & la vertu du St. Esprit, le pain & le vin est changé substantiellement au Corps de Notre Seigneur, qui est né de la Vierge & qui a été attaché à la Croix, & au Sang qui a coulé de son côté: & ils alleguoient pour le prouver, quelques passages des Peres Grecs & Latins. Mais d'autres disoient, que ce n'étoit qu'une Figure, & que le Corps substantiel est assis à la droite du Pere. Le Pape, malgré cette diversité, conduisit avec tant d'adresse les esprits au but qu'il s'étoit proposé, que le pauvre Berenger, se voiant seul de son opinion, &

An de J.C.  
1078.Cinquième  
Concile  
de Rome.An de J.C.  
1079.  
Sixième  
Concile  
de Rome.(5) *Lib. V. Epist. 15.*(6) *Ibid. Epist. 16.*(7) *Tom. X. Concil. p. 378. Mabill. Pref. 2.**Sac. 6. n. 28. 29. &c. Anonym. tom. IX. Concil. p. 1051.*



An de J. C.  
1079.

Retraction  
de  
Berenger.

& craignant les menaces qu'on lui faisoit, confessa en plein Concile, qu'il s'étoit trompé, demanda pardon, & l'obtint en plein Concile, en faisant la profession de foi suivante.

Moi, Berenger, je crois de cœur & confesse de bouche, que le pain & le vin, qu'on met sur l'Autel, sont changez substantiellement par le mystere de l'Oraison sacrée & les paroles de notre Redempteur, en la chair vraie, propre, & vivifiante, & au Sang de Notre Seigneur Jesus-Christ, & qu'après la Consecration, c'est son veritable corps, qui est né de la Vierge, qui a été sur la croix pour le salut du Monde, & qui est assis à la droite du Pere; & le vrai Sang de Jesus-Christ qui a coulé de son côté: non-seulement en signe & par la vertu du Sacrement, mais en propriété de nature & verité de substance: comme il est contenu dans cet Ecrit que j'ai lû, & que vous avez entendu. Je crois ainsi, & je n'enseignerai plus rien de contraire à cette foi. Ainsi Dieu me soit en aide & ses Saints Evangiles. Alors le Pape defendit à Berenger, de la part de Dieu, de jamais plus disputer, touchant le Corps & le Sang de Notre Seigneur, ni d'instruire personne sur ce mystere, sinon pour ramener ceux qu'il avoit induits en erreur. „ Quelques-uns ont debité que „ Gregoire ne croioit pas ce qu'il prescrivoit à Berenger (8): mais, Mr. „ Allix (9) ne s'arrête pas à cela: il cite seulement un Manuscrit de la Bi- „ bliothec de M. l'Archevêque de Cantorberi. C'est un Ouvrage de ce „ Pape, où, après avoir raporte plusieurs opinions différentes sur la conver- „ sion du pain & du vin au Corps & au Sang de Jesus-Christ, il les laisse „ toutes indéciſes; & dit nommément, qu'on n'a rien de clair sur la conver- „ sion substantielle. Cependant, il condamna Berenger à la tenir. Cela „ n'est point hors des regles: les Ingenieurs vont-ils par-tout où ils poussent „ leurs machines? Mais, pour venir au fait principal, disons que Mr. Al- „ lix remarque, que le celebre Rupert, qui florissoit peu après Gregoire „ VII., expliqua la Réalité par l'hypotese de l'impanation. On le prouve „ par tant de passages formels, qu'il n'y a guere d'apparence, que le P. „ Gerberon, qui a publié une Apologie pour Rupert, fasse croire à de bons „ juges de controverse, que cet Abbé n'a pas eu le sentiment que Mr. Al- „ lix lui attribue. L'Abbé Abbaud, Gualter Prieur de St. Victor, Lom- „ bard Maître des Sentences, Pierre de Poitiers Chancelier de l'Universi- „ té de Paris, & plusieurs autres fameux Ecrivains, temoignent ici, qu'on „ expliquoit le Mystere de la Réalité en tant de manieres différentes, & „ dont quelques-unes choquoient manifestement le Formulaire, *Ego Beren- „ garius*, qu'il est visible, qu'il suffisoit en ce tems-là, pour être Ortho- „ doxe, de tenir la Réalité, sans qu'il fût nécessaire de penser que la sub- „ stance des Symboles étoit anéantie après la Consecration. „

Autre Particularité  
du 6. Con-  
cile de  
Rome.

Dans ce même Concile, où Berenger feignit d'embrasser le sentiment que le Pape lui prescrivit, des Ambassadeurs du Roi Rodolfe se plainquirent que

(8) Bayle, *Nouvel. de la Republ. des Lettr. de modo existendi Corp. Christi in Sacramento Altaris.*

(9) *Vide Determinat. Fr. Joani. Parisiensis*

que le Roi Henri, qui avoit quitté l'Italie, pour aller soumettre les Rebelles, détruisoit la Religion en Allemagne, sans épargner les Lieux, ni les Personnes consacrées à Dieu: Qu'il traitoit comme de vils esclaves, non seulement les Prêtres, mais les Evêques: Qu'il les mettoit aux fers, & en faisoit mourir quelques-uns (10). La plupart du Concile étoit d'avis, que le Pape employât contre lui la rigueur des Censures: mais, il différa par indulgence, ou par politique; & les Ambassadeurs du Roi Henri firent le serment qui suit: „ Vous recevrez vers la Fête de l'Ascension des Ambassa-

„ deurs du Roi nôtre maître, qui meneront & rameneront en sûreté les Le-

„ gats du St. Siege; & le Roi leur obéira en tout, selon la justice. „ Les

„ Ambassadeurs du Roi Rodolfe jurèrent ainsi de leur côté: „ Si l'on éta-

„ blit, par votre ordre, une Conference en Allemagne, le Roi Rodolfe

„ notre Maître y viendra en personne, ou y enverra ses Evêques & ses

„ Serviteurs. Il sera prêt à subir le Jugement du St. Siege, touchant le

„ différend du Roiaume, & s'emploiera à faire, que vos Legats puissent

„ procurer la Paix. „ Henri Archevêque d'Aquilée fit aussi Serment de fi-

„ delité & d'obéissance au Pape; & on renouvela les Excommunications contre

„ quelques Evêques de Lombardie. Ainsi, le Pape continuoit à demeurer

„ neutre entre les deux Rois.

Cette conduite étoit sage. Mais, on ne sauroit louer l'Ambition du Pape, qui le portoit à s'ériger en Dispensateur unique des Couronnes. Si les Vices des Princes donnoient lieu à l'Excommunication, Gregoire n'auroit jamais usé plus à propos du pouvoir de lier, qu'envers Boleslas II. Roi de Pologne; car ce Prince, qui avoit d'abord tenu une conduite assez sage, ayant remporté des victoires considérables sur les Russes, les Bohémiens, & les Hongrois, se livra impudemment aux plus grands Vices. Stanislas, Evêque de Cracovie ne put dissimuler les excès du Roi. Il l'en reprit librement; & par un attentat punissable, il ôsa l'excommunier (11). Boleslas, loin de se corriger & de renoncer à ses excès, tua de sa main ce sujet criminel, qui fut depuis canonisé & mis au rang des Martyrs, par le Pape Innocent IV (12). Les Auteurs Polonois, qui en ont parlé long-tems après, disent, que le Pape Gregoire VII., ayant appris ce meurtre, excommunia le Roi Boleslas & tous ses Complices: qu'il mit en interdit toute la Province de Gnesne: qu'il priva Boleslas de la Dignité Royale, & dispensa ses Sujets du Serment de Fidelité (13). Mr. Dithmar assure (14) la même chose, sur la foi de ces Auteurs: mais, il faut remarquer qu'on n'en trouve rien dans les Lettres de Gregoire VII. & Mr. Fleury n'a connu aucun Auteur contemporain, qui ait parlé de cette Histoire (15); ce qui autorise, à mon avis, un doute raisonnable.

Le Roi de Pologne est excommunié & déposé,

Gre-

(10) Mabillon, *Præf.* 2. *Sec.* 6. n. 20. *Tom.* X. *Concil.* p. 379.

(11) *Bolland.* 7. *Mai.* tom. 13. p. 198.

(12) *Martyrol. Roman.* 7. *Mai.*

(13) *Crant. Vandal. lib.* 3. c. 13. 14. *Cromer. de Reb. Polon. lib.* 4.

(14) *Dithmar, Vita Greg. VII.* p. 84.

(15) *Fleury, Hist. Eccl. Liv.* LXII. §. 62.

An de J.C.  
1079.

Le Pape  
veut se  
soumettre  
le Roi  
d'Angle-  
terre.

Gregoire ne s'occupoit que du soin d'étendre son Autorité. Dès le commencement de son Pontificat, Guillaume le Conquerant, Roi d'Angleterre, le felicita sur son Election. Mais le Pape, abusant de cette politesse, voulut regler, non seulement les Affaires Ecclesiastiques en Angleterre, mais encore celles de l'Etat civil. Il ecrivit d'orgueilleuses Lettres (16) au Roi, dans lesquelles il s'avisait de prescrire à ce Monarque des Regles de conduite. Il lui envoya même, pour Legat, Hubert Soudiacre de l'Eglise Romaine, avec un Moine nommé Teuzon; & il l'avoit chargé de demander au Roi, qu'il prêtât Serment de Fidelité au Pape & à ses Successeurs, & qu'il fût plus soigneux d'envoyer à Rome l'argent que les Rois ses Prédecesseurs avoient accoutumé d'y envoyer. Guillaume, pour prévenir à tems les Entreprises du St. Pere, repondit qu'il avoit accordé l'un & refusé l'autre (17). „ Quant au Serment de Fidelité, dit-il, je ne l'ai voulu, ni ne le veux faire, parceque je ne l'ai point promis; & je ne trouve point que mes Prédecesseurs l'aient fait aux vôtres. Quant à l'argent, la Collecte s'en est faite negligemment pendant environ trois ans que j'ai été en France; „ maintenant, que je suis de retour dans mon Roiaume, je vous envoie par votre Legat ce qui a été recueilli, & vous enverrai le reste par les Deputés de l'Archevêque Lanfranc. „ Il defendit même aux Evêques d'Angleterre d'aller à Rome où ils étoient appelez. Le Pape fut irrité de la fermeté du Roi; &, pour temoigner son ressentiment, il rappella son Legat, à qui il écrivit le 23. de Septembre 1079 (18). Il lui marque, qu'il estime peu l'argent, sans l'honneur; & il se plaint entr'autres choses, de ce que le Roi d'Angleterre empêchoit ses Evêques d'aller à Rome. „ C'est, dit-il, ce que n'a jamais ôsé faire aucun Roi, même Payen; & s'il ne se modere, il doit favoir qu'il attirera l'Indignation de St. Pierre. . . . „ Ordonnez, ajoute-t'il, aux Anglois & aux Normans, d'envoyer de chers, que Archevêché au moins deux Evêques au Concile que nous celeberrons, Dieu aidant, le Carême prochain. „ Le Pape prenoit soin des Eglises les plus éloignées; mais, j'ose dire que c'étoit un soin intéressé, qui avoit moins pour but l'Avancement de la Religion, que la Tyrannie du Siege de Rome. Nous avons deux Lettres pour les Eglises du Nord. L'une est adressée (19) à Olaf, Roi de Norvege, & l'autre au Roi de Suede (20). Gregoire ne negligeoit pas l'Eglise d'Armenie. Un Prêtre, nommé Jean, se plaignit à lui de la part de l'Archevêque Armenien de Synnade en Phrygie, qu'un nommé Machar, chassé du Pais pour Heresie, étant venu à Rome, & aiant été convaincu de la même erreur, avoit soutenu que c'étoit la Doctrine des Armeniens. Le Prêtre Jean donna au Pape une Profession de Foi Orthodoxe, & le Pape écrivit (21) à l'Archevêque de Benevent, dans le Diocèse duquel Machar s'é-

(16) *Lib. I. Epist. 70. 71. Lib. II. Epist. 1.*  
*Lib. VII. Epist. 23. 25.*  
 (17) *Ap. Lanfr. Epist. 7.*  
 (18) *Lib. VII. Epist. 1.*

(19) *Lib. VI. Epist. 13.*  
 (20) *Lib. VIII. Epist. 11.*  
 (21) *Lib. VII. Epist. ult.*

s'étoit retiré, de le chercher pour le convertir, ou le punir; c'est-à-dire, le marquer d'un fer chaud comme heretique, & le bannir du Diocèse. Mais, pour s'assurer davantage de la foi des Armeniens, le Pape écrivit à l'Archevêque de Synnade en ces termes (22): „ Nous avons appris qu'au St. Sacrifice, vous ne mêlez point d'eau dans le vin (23): que vous faites le St. Chrême, non avec du beaume, mais avec du beurre, & que vous honnerez & approuvez l'heretique Dioscore d'Alexandrie. Quoique le Prêtre Jean votre Deputé nous ait dit, qu'il n'étoit pas ainsi, nous voulons pourtant que vous nous écriviez ce que vous en croiez, & des autres articles, dont vous pouvez être en doute. Nous voulons aussi savoir, si vous recevez avec toute l'Eglise les quatre Conciles generaux, que St. Gregoire honnoroit comme les quatre Evangiles, & le cinquieme Concile. Nous vous exhortons à ne plus ajouter au Trifagion ces paroles: *Qui avez été crucifié pour nous*, afin de ne point scandaliser les autres Eglises. Au reste, continuez de celebrer le St. Sacrifice avec du pain sans levain; & méprifez les vains reproches que les Grecs vous font sur ce sujet, comme à nous. „

An de J.C.  
1079.

La Lettre, dont je viens de donner l'Extrait, est dattée du 6. de Juin 1080. La même année, le Pape tint un nouveau Concile (24) à Rome, tandis que l'Empereur faisoit tous ses efforts contre Rodolfe son concurrent: mais, comme ce dernier eut d'abord quelque avantage, Gregoire ne tarda pas à se declarer ouvertement en sa faveur. Il réitera la defense de donner & de recevoir les Investitures. Il renouvela les Excommunications contre Tedald de Milan, Guibert de Ravenne, & quelques autres Evêques; & contre les Normans qui pilloient en Italie les terres de l'Eglise. Il condamna les fausses penitences, comme il avoit déjà fait au cinquieme Concile; & il defendit de chercher des Personnes sans Science & sans Vertu, pour recevoir d'eux la penitence.

An de J.C.  
1080.Septieme,  
Concile de  
Rome.

Mais, le Decret le plus fameux de ce septieme Concile de Rome est l'Excommunication de l'Empereur Henri. Le Pape y adresse la parole à St. Pierre à St. Paul, comme dans la premiere; &, après avoir marqué l'absolution qu'il avoit donnée à ce Prince, il ajoute: „ Les Evêques & les Seigneurs Ultramontains apprenant qu'il ne tenoit point ce qu'il m'avoit promis, & comme desesperant à son egard, elurent sans mon conseil, vous en êtes temoins, le Duc Rodolfe pour leur Roi, qui m'envoia un Courier en diligence, declarer qu'il avoit pris malgré lui le gouvernement du Roiaume, mais qu'il étoit prêt à m'obéir en tout; & en effet, il m'a toujours depuis tenu le même Langage, promettant même de m'en donner pour ôtages son fils & celui du Duc Berthold. Cependant, Henri commença à me prier de l'aider contre Rodolfe; & je lui répondis que je le ferois volontiers, après avoir entendu les deux parties.  
Henri

Rodolfe  
confirmé  
Roi.

(22) Lib. VIII. Epist. 1.

(23) V. Justin. Martyr, Apol. 2. Cent. Magd. IX. Cet usage passa en Loi dans le

IX. Siecle.

(24) Tom. X. Concil. p. 381.

An de J.C.  
1080.

„ Henri, croiant pouvoir vaincre par ses propres forces, méprisa ma réponse. Mais quand il vit, qu'il ne pouvoit faire ce qu'il esperoit, il envoya „ à Rome l'Evêque de Verdun, & celui d'Osnabrug, qui me prièrent de „ sa part de lui faire justice ce que les Deputez de Rodolfe approuverent „ aussi. Enfin, j'ordonnai dans Concile, qu'on tiendroit une Conference „ au delà des Monts. „ Il conclut en excommuniant de nouveau Henri & ses fauteurs, & lui ôtant le Roiaume d'Allemagne & d'Italie, enforte qu'il n'ait aucune force dans les Combats, & ne gagne de sa vie aucune Victoire. Quant à Rodolfe, le Pape lui donne le Roiaume Teutonique, & accorde, à tous ceux qui lui sont fideles, l'absolution de tous leurs péchez, avec la benediction des Apôtres en cette vie & en l'autre. Puis il ajoute, adressant toujourns la parole à ces Saints: „ Faites donc maintenant connoître „ tre à tout le Monde, que si vous pouvez lier & delier dans Ciel, vous „ pouvez aussi sur la terre ôter ou donner les Empires, les Roiaumes, & les „ Principautez, les Duchez, les Marquisats, les Comtez, & les biens de „ tous les hommes, selon leurs merites. Car, vous avez souvent ôté aux „ indignes, & donné aux bons, les Patriarchats, les Primaties, les Archevêchez, & les Evêchez. Que si vous jugez les choses spirituelles, que „ doit-on croire de votre pouvoir sur les temporelles? Et si vous devez „ juger les Anges, qui dominant sur tous les Princes superbes, que ne pouvez-vous pas sur leurs Esclaves? Que les Rois & les Princes du Siecle „ apprennent donc maintenant quelle est votre Grandeur & votre Puissance: „ ce: qu'ils craignent de mépriser les ordres de votre Eglise, & que votre „ justice s'exerce si promptement sur Henri, que tous sachent qu'il ne tombera pas par hazard, mais par votre Puissance. Dieu vueille les confondre, pour les amener à une penitence salutaire. „ Cet Acte fut dressé le 7. de Mars 1080. Le Pape envoya à Rodolfe une magnifique Couronne d'Or.

Gregoire est déposé, & on lui substitue Guibert de Ravenne.

Cependant, l'Empereur Henri reprenoit le dessus, & remportoit chaque jour de nouveaux avantages sur son concurrent, malgré les Anathêmes du Pape. Brunon, qui a écrit l'Histoire de cette Guerre (25), dit positivement que l'Empereur Henri destit son Rival en Bataille rangée; & il attribue cette Defaite aux Partisans de Rodolfe, qui, dit-il, étoient plus propres à chanter des Pseaumes, qu'à ordonner un Combat. D'autres Auteurs disent (26) qu'il y eut égalité de part & d'autre: mais, comme on en vint aux mains plus d'une fois, il faut avoir un soin tout particulier de bien distinguer les tems, afin de ne pas tomber dans l'erreur: car, dans ces tems-là, on n'écrivoit que des Histoires borgnes, dans lesquelles on ne voit qu'à demi. Il est certain, à mon sens, & j'ai un de mes Auteurs (27) qui l'assure, que Rodolfe eut d'abord quelques Succès dans divers petits combats; mais, qu'enfin, Henri eut une Victoire à peu près complete à la journée de Fladeheim. Ce fut alors, que

(25) Bruno, Bell. Sax.

(26) Berthold Constantiensis, Chr. Cran-

sius, lib. 5. c. 7.

(27) Ursperg.

que ce Prince prit tout de bon une ferme resolution de se vanger du Pape. Dix-neuf Evêques de son Parti s'assemblerent à Mayence le dernier jour de Mai. De-là, ils allerent se joindre à trente autres Evêques, & à plusieurs Seigneurs d'Italie & d'Allemagne, assemblez à Brixen dans le Tirol. Ils élurent Pape Guibert, Archevêque de Ravenne, qui prit le nom de Clement III. Le Decret de cette Election accusoit Gregoire de Crimes enormes: d'avoir troublé l'Empire Chrétien, de soutenir un Roi parjure, de semer la Discorde, d'exhorter aux Sacrileges, aux Hommicides & aux Incendies. Du Pleffis-Mornai en fait une ample mention. *Lors aussi, dit-il (28), se rassemblerent en l'an 1080. les Evêques d'Italie, d'Allemagne, & des Gaules à Brixen en Baviere, (ou plutôt dans le Tirol) & derechef condamnent Hildebrand, d'Ambition, d'Heresie, d'Impieté, de Sacrilege: „ Parce, disent-ils, qu'il est „ un faux Moine, Magicien, Devin, Conjecteur de Songes, & Prodi- „ ges, mal sentant de la Religion Chrestienne, qui a achepté le Pontificat, „ contre la coustume des Majeurs, malgré tous les bons, &c. Ennemi ju- „ ré de l'Empereur & de l'Empire, corrupteur du Droit divin & humain, „ enseignant le faux au lieu du vray, le mal au lieu du bien, &c. „ Trompette à toutes meschancetez, fauteur d'un Tyran, semeur de Dif- „ cordes entre les Freres, Parens & Amis, de divorces entre les mariez; niant „ ce bel homme que les Prestres qui ont femmes legitimes soient vrais Pres- „ tres, & cependant approchant des Autels les paillards, les adulteres, les „ incestueux, &c. Nous, en l'Autorité de Dieu Tout-Puissant, le decla- „ rons depose du Pontificat; & si de luy-mesme il ne s'en départ, ordon- „ nons qu'à jamais l'entrée luy en soit fermée. „*

La Magie est le premier Crime que les Evêques assemblez à Brixen imputent au Pape Gregoire; ce qui m'engage dans une Digression qui ne déplaira peut-être pas à la plupart des Lecteurs. Je remarque d'abord, que les Ecrivains, qui ont accusé Hildebrand de Magie, sont trop suspects de passion, pour meriter la créance d'un homme judicieux: d'ailleurs, ils ont mêlé beaucoup de Fables à ce qu'ils en disent de moins incroyable. Voici ce qu'en dit le Cardinal Benno (29). Qu'il avoit appris la Magie de Theophylacte, qui fut le Pape Benoit IX. de Laurent son Compagnon, de l'Archevêque de Melfe, & de Jean Archiprêtre de St. Jean Porte-Latine, qui fut le Pape Gregoire VI. „ Qui, par le commerce des Demons, & le vol „ & chant des oiseaux, se mesloient de dire des Nouvelles des plus loingtains „ Pais, de l'évenement des Guerres, & de la mort des Princes. Que tant „ qu'il vécurent, mesme au Papat, il avoit esté Ministre & Complice prin- „ cipal de tous leurs malefices. . . . Que venant un jour d'Alba, il auroit „ oublié un sien Livre de Necromancie, sans lequel rarement il alloit, dont „ s'estant apperçu à l'entrée de la Porte de Latran il avoit renvoyé deux „ siens confidens Serviteurs pour le querir, leur defendant asprement de „ l'ouvrir; mais qu'iceux, emportez de curiosité, l'auroient leu, & qu'aussi-  
tôt.

Remar-  
ques sur  
l'Accusa-  
tion de  
Magie in-  
tendue à  
Gregoire  
VII.

(28) Du-Plessis, *Mystere d'Iniquité*, p. 244. *quitte*, p. 248. 249.

(29) Benno, *ap. Du-Plessis, Mystere d'Ini-*

An de J. C.  
1080.

„ tôt se seroient presentez à eux les Anges de Satan en grand nombre, dont  
 „ ils auroient eu telle horreur, qu'ils auroient presque perdu le sens. Que ces  
 „ malins (30) esprits prefferent ces deux Serviteurs de leur dire pourquoy ils  
 „ les avoient appelez, & pourquoy ils les fatiguoient ainsi. Commandez-  
 „ nous vistement ce que vous voulez que nous fassions, dirent ces gentils  
 „ Demons aux Serviteurs; autrement, nous nous prendrons à vous, & vous  
 „ ferons de la peine. A cela, le plus jeune leur dit: Renversez hastivement  
 „ ces murailles, & en disant cela leur montre les hauts murs de Rome qui  
 „ estoit proche. Au mesme temps, ces Esprits abbatirent les murailles de  
 „ Rome, & les deux jeunes hommes faisant le signe de la croix s'en retour-  
 „ nèrent tout effrayez à leur Maître. „ Je ne dois pas oublier ici le Juge-  
 „ ment du Sieur Naudé, touchant les Recits du Cardinal Bennon. „ Diffi-  
 „ cilement me pourrois-je persuader (31) que l'on puisse dire des choses si  
 „ estranges du plus Scelerat du Monde, que cet Auteur en a dit d'un tel  
 „ Pape, & à son occasion de Sylvestre II. Jean XX. XXI. & Benoit IX.  
 „ qui à son dire faisoit au moyen de sa magie courir les femmes après luy par  
 „ les bois & montagnes, & predisoit assurement les choses futures; combien  
 „ que ces fables ne soient rien au prix de ce qu'il ajouste de l'Archevêque  
 „ Laurens, qui entendoit très-bien le chant des oiseaux, de Gregoire VII.  
 „ qui jetta la Sainte Hostie dans le feu, conjura la mort de l'Empereur, fit  
 „ empoisonner six Papes par son intime confident Gerard Brazurus, & avoit  
 „ si bien appris la Magie de Theophylacte & Laurens Disciples de Sylves-  
 „ tre, qu'il faisoit sortir du feu en secouant ses bras, & petiller des tonner-  
 „ res de sa manche. Mais, cet Auteur en a trop dit pour être creu; & puis-  
 „ qu'il avoit envie de calomnier les Papes, il le devoit faire, avec plus de Mo-  
 „ destie & de Jugement. „ Ces dernieres paroles devoient être un continuel  
 „ sujet de meditation aux Ecrivains Satyriques (32). Voulant faire trop, ils  
 „ ne font pas assez: *ipsa sibi obstat magnitudo*. Ils decedent leurs veritez par  
 „ les fables qu'ils y mêlent. Ils agiroient plus sagement, s'ils aimoient mieux  
 „ se retrancher quelque chose, que de se charger du superflu. La Maxime,  
 „ *dimidium plus toto* devoit être la Regle perpetuelle de leur plume. Le P.  
 „ Maimbourg remarque que les Calomnies publiées contre Gregoire VII. *se*  
 „ *sont detruites d'elles-mêmes pour avoir été trop atroces, trop grossierement inven-*  
 „ *tées par une aveugle passion, qui ne dit rien pour en vouloir trop dire, & infini-*  
 „ *ment éloignées de toute vraisemblance* (33).

Le Pape  
se fortifie  
contre  
l'Empe-  
reur.

Cependant, Gregoire ne pouvoit plus s'attendre à une Reconciliation avec  
 l'Empereur Henri. Et, pour se munir contre un ennemi si puissant, il re-  
 chercha l'Amitié de Guillaume Roi d'Angleterre. Il écrivit à ce Prin-  
 ce (34) une Lettre bien differente de celles qu'il lui avoit écrites six mois  
 auparavant. En celle-ci, il releve l'Amitié qu'il a toujours eue, dit-il, pour  
 le

(30) Apud Coeffetau, Repons. au Mystere  
d'iniquité, pag. 204.

(31) Naudé, Apologie des Grands Hommes,  
pag. 553.

(32) Bayle, Diss. Art. Gregoire VII. Rem. P.

(33) Maimbourg, Decad. de l'Emp. Liv. III.

(34) Liv. VII. Epist. 23.

An de J. C.  
1080.

le Roi Guillaume, & la confiance qu'il a en son obéissance & en son secours contre les ennemis de l'Eglise. Il lui promet, non seulement la Recompenſe éternelle, mais la Victoire & la Puiffance en ce Monde. Cette Lettre eſt du 24. d'Avril 1080. Quinze jours après, en renvoiant le Legat Hubert en Angleterre, le Pape écrivit encore au même Roi, à la Reine Mathilde ſon Epouſe, & au Prince Robert leur fils (35). D'autre côté, il recherchoit auſſi l'appui des Princes Normans, qu'il avoit excommuniés. Il entra en Conférence avec Robert Guifchard, Duc de Pouille, de Calabre, & de Sicile; avec Jourdain Prince de Capoue, & les autres principaux Seigneurs Normans. Il les reçut en grace, moyennant la promeſſe qu'ils lui firent de leurs ſecours. Nous avons (36) les Actes faits avec le Duc Robert, par où l'on peut juger des autres. Le premier eſt le Serment de Fidelité à l'Eglise Romaine & au Pape Gregoire, avec promeſſe de le défendre contre tous; & de procurer, quand le cas arriveroit, l'Electioſn canonique des Papes ſes Succéſſeurs. La date eſt du 29. de Juin 1080. Enſuite eſt l'Inveſtiture que le Pape Gregoire lui donne de la Terre qui lui avoit été accordée par les Papes Nicolas & Alexandre; laiſſant en ſurſéance ce qui regardoit Salerne, Amalfi, & une partie de la Marche de Fermo, que Robert poſſédoit injuſtement, à ce que prétendoit le Pape. Cet Article fait voir combien il étoit preſſé de ſ'accorder avec Robert. Le troiſieme Acte eſt la Conſtitution de douze deniers de cens, que Robert promet au Pape, pour chaque paire de bœufs de ſon Domaine, païable à Pâques tous les ans.

Le Pape ignoroit encore ce qui s'étoit paſſé en Allemagne. Mais, dès qu'il eut appris l'Electioſn de Guibert, ſous le nom de Clement III., il envoia des Legats en Pouille & en Calabre, avec une Lettre (37) aux Evêques de ces Provinces, où il parle ainſi de l'Entrepreſe des Schiſmatiques :

„ Ils ſe ſont efforcez de renouveler leur ancienne Conſpiration, & d'établir  
 „ ſur eux pour Ante-Chriſt & pour Hereſiarque un homme ſacrilege, par-  
 „ jure à l'Eglise Romaine, & noté pour ſes crimes abominables par-tout le  
 „ Monde Chrézien; ſavoir Guibert, qui a ravagé l'Eglise de Ravenne. Cet-  
 „ te Aſſemblée de Satan a été compoſée de gens dont la vie eſt deteſtable &  
 „ l'Ordination heretique; & ce qui les a pouſſez à cette fureur, c'eſt le de-  
 „ ſeſpoir d'obtenir de nous par prieres ou par promeſſes le pardon de leurs  
 „ crimes, ſans ſe ſoumettre à un Jugement Eccleſiaſtique. Nous les  
 „ mepriſons d'autant plus, qu'ils croient être montez plus haut; & nous  
 „ eſperons voir leur ruine prochaine & la tranquillité de l'Eglise qui  
 „ les aura vaincus & confondus. „ La Lettre eſt du 21. de Juillet  
 1080.

J'ai dit ailleurs, que Michel Empereur de Conſtantinople avoit été chaſſé du Thrône, par la Revolte de Nicephore Botoniate. La fortune perſe-  
 cuta

Gregoire  
prend de  
nouvelles  
meſures  
contre ſes  
Ennemis,Entrepreſe  
en faveur  
de Michel  
Empereur  
de C. P.(35) *Lib. VII. Epist. 25. 26. 27.*(36) *Tom. X. Concil. p. 350.*(37) *Lib. VIII. Epist. 5.*



An de J. C.  
1080.

cuta ce malheureux Prince, jusqu'à le contraindre de se cacher dans l'obscurité d'un Cloître, sous la crasse d'un Froc. Mais, on dit qu'il abandonna cette Retraite, pour passer en Italie, à dessein d'implorer le secours du Pape Gregoire. Les Auteurs Grecs (38) affirment, que c'étoit une Imposture, & que ce prétendu Empereur étoit un Moine nommé Rector; & l'Historien des Princes Normans (39) convient qu'il étoit au moins douteux, si c'étoit l'Empereur Michel; mais, que Robert Guichard le crut, ou feignit de le croire, pour avoir un prétexte de faire la Guerre à l'Empereur Alexis. Le Pape prit Michel sous sa protection; il écrivit aux Evêques (40) de Pouille & de Calabre, d'encourager les Troupes qui devoient passer en Grece à cette occasion; & il leur donna pouvoir de les absoudre de leurs pechez. Les Normans, commandez par le Duc Robert, passerent en Grèce. Ils battirent & renverserent tout ce qu'ils rencontrerent sur leur marche; &, aiant penetré jusques dans la Thrace, ils desfirent à plattes coutures l'Armée d'Alexis. Mais on ne fait ce que devint le pauvre Empereur Michel; & l'Histoire n'en parle plus après ce Combat.

Resolu-  
tion Guer-  
riere du  
Pape.

Gregoire, avec le secours des Normans, & des Seigneurs de Toscane, Vassaux de la Comtesse Mathilde, se proposoit d'aller attaquer son Anti-Pape, jusques dans Ravenne (41); & il comptoit même que la Victoire lui étoit assurée. Cependant, il n'exécuta pas ce beau Projet. Du moins, mes Auteurs n'en parlent pas. Mais il paroît, par les Lettres de Gregoire (42), qu'après avoir exhorté au mois d'Octobre le Peuple & le Clergé de Ravenne, & les Evêques voisins, à elire un autre Archevêque: enfin, au mois de Decembre, il leur envoya Richard, qu'il avoit tiré de l'Eglise Romaine, pour le revêtir de cette Dignité, & qui ne paroît pas en avoir pris possession.

Victoire  
de l'Em-  
pereur  
Henri.  
Mort de  
Rodolfe.

Cependant, le Pape ne cessoit d'encourager les Rebelles d'Allemagne à faire tête à l'Empereur. Pour les exciter à vanger le St. Siege, il assuroit Rodolfe & les Saxons, qu'il favoit par Revelation, que cette Année-là un faux Roi devoit mourir, ce qu'il interpretoit de l'Empereur Henri IV: *Et si cela n'est vrai, ajoutoit-il, que je ne sois point Pape; même si cela n'advient avant la St. Pierre.* Du-Plessis-Mornai (43) emprunte cela de Sigebert, & observe que Rodolfe, sous la foy de cest Oracle, retente la Bataille jusques à la quatriesme fois, aultres dient la sixiesme; *Et non seulement la perd, mais la main droite, dont il avoit presté le Serment à l'Empereur, Et en perd la vie.* Cette Bataille se donna sur les Bords de la Riviere d'Ellestre, auprès de Mersbourg en Saxe (44). Les Rebelles eurent d'abord quelque avantage; mais, Godefroi de Bouillon, poussant droit contre Rodolfe, blessa ce Prince dans le bas ventre, & l'étendit demi-mort sur le Champ de Bataille, en même tems

(38) Anna Comnena, lib. 1.

(39) Gausi. Malac. lib. 3. n. 13.

(40) Lib. VIII. Epist. 6.

(41) Ibid. Epist. 7.

(42) Ibid. Epist. 12. 13. 14.

(43) Mystere d'Iniquité, pag. 244.

(44) Ursperg. Berthold. Const. Herman. Cons. Marian. Scotus. Sigebert. Bruno, Bell. Saxon. Auct. Vit. Henr. Cuspin. etc.

tems qu'un Cavalier lui abbatit la main droite d'un grand coup de Sabre. Ce terrible coup effraia les Saxons. Ils abandonnerent en desordre le Champ de Bataille, & se retirerent à Mersbourg. Quelques Auteurs disent (45) que comme les Evêques & les Princes, qui avoient suivi Rodolfe, s'appliquoient à le consoler, il leur montra le bout de son bras tout sanglant & sans main, & qu'il leur dit: *Voilà la main* (46) *avec la quelle j'ai prêté à Henri Monseigneur le Serment de Fidelité, que j'ai violé par ordre de la Cour de Rome, & à l'instance de quelques Evêques, par aspirer, pour un parjure, à un honneur qui ne m'étoit pas dû.* Il mourut après avoir proferé ces paroles remarquables; „ laissant, dit le P. Maimbourg (47), à tous les Sujets une belle leçon pour leur apprendre, que toutes les Puissances souveraines étant „ ordonnées de Dieu, comme l'étoit même celle des Empereurs Payens, „ du tems des Apôtres, qui recommandent aux Chrétiens de leur être fides „ les, il n'y a point de Puissance sur la Terre, qui puisse dispenser „ de la fidelité & de l'obéissance qu'on leur doit en toutes les choses „ où il n'y a rien qui soit manifestement contre la Loi de Dieu. „

Au reste, je ne puis me résoudre à passer legerement sur la Prophetie du Pape. On me permettra de coudre ici quelques Reflexions importantes, que j'emprunterai d'Auteurs approuvez, quoi qu'ils soient du nombre des Protestans. Gregoire, dans un Sermon public, fait en habits Pontificaux (48), avoit promis, en termes prophetiques, la Victoire au Roi Rodolfe, & la mort d'Henri. *Le mal fut que les Assassins gagnés par argent* (49) *ne peurent faire leur coup, pour aider à la Prophetie, tellement que pour s'en defendre, il eluda son dire; raportant ce qu'il avoit predict, à la mort de l'Ame de l'Empereur Henri, pour ce qu'il n'avoit peu tuer le Corps.* Le Pere Maimbourg avoue (50) la Prophetie; & dit nettement, que, par malheur pour le Pape, le succès fut tout contraire aux assurances qu'il avoit données aux Rebelles. C'est donc à tort que le Cardinal Baronius a voulu tergiverser sur cet article, & nier que Gregoire eût voulu s'eriger en Prophete. Coëffetau (51) n'a pas eu raison de copier cet endroit du celebre Annaliste. De sorte que, sans m'arrêter aux Minucies de ces deux Ecrivains, je joindrai ici les Remarques judicieuses de Mr. Bayle: „ Ou Hildebrand, dit-il (52), croioit „ que sa Prediction arriveroit, ou il ne le croioit pas. S'il le croioit, il „ faut l'appeller faux-Prophete. S'il ne le croioit pas, mais s'il avoit seulement en vû d'encourager les Rebelles, il faut l'appeller un Imposteur, „ qui, par une Politique detestable, sacrifioit à ses interêts temporels, la „ sainteté de la Prophetie, & l'honneur du Saint nom de Dieu. . . Quand „ on s'engage à prédire l'Avenir, on fait provision sur toutes choses d'un front

Reflexions  
sur la Pro-  
phetie du  
Pape.

(45) Ursperg. *Auct. Vit. Henr. Herm. Hist. Slav. Lib. I. c. 19.*

(46) Ap. Heiss, *Hist. de l'Emp. Liv. II.*

(47) Maimbourg, *Decad. de l'Emp. Liv. III. p. 292.*

(48) Rivet, *Rem. sur la Reponse au Mystere*

*d'Iniquité, 2. part. p. 182.*

(49) Rivet, *ibid.*

(50) Maimbourg, *ubi supr. p. 290.*

(51) Coëffetau, *Reponse au Myst. d'Iniquité, p. 692.*

(52) Bayle, *Dict. Art. Greg. VII. Rem. N.*

An de J.C.  
1080.

„ front d'airain, & d'un Magasin inépuisable d'équivoques, afin d'attirer  
 „ à foi les Evenemens, de quelque maniere qu'ils tournent. Si les ennemis  
 „ font heureux selon le Monde, on assure que leur endurcissement aug-  
 „ mente, & que c'est-là le vrai malheur qu'on avoit prédit. Voyez ici  
 „ Hildebrand, qui applique à la mort de l'Ame ce qu'il avoit ôsé prédire  
 „ de la mort de l'Empereur. De quoi pouvoit servir à Rodolfe que l'Em-  
 „ pereur Henri IV. fut damné au bout de plusieurs années, si, avant cela,  
 „ Rodolfe devoit être tué dans une Bataille que cet Empereur gagneroit?  
 „ Quel sens y avoit-il à prédire la damnation d'Henri IV. Prince qui de-  
 „ voit bientôt triompher de son Rival? Ce triomphe eut été la premiere  
 „ chose que l'on eut prédite, si l'on eut été un vrai Prophete. Je remar-  
 „ que cela, afin que l'on voie la Vanité du subterfuge du Pape Gregoire  
 „ VII. „

Embarras  
du Pape.

La bonne fortune de l'Empereur ne fit pas les choses à demi. Elle cou-  
 ronna ce Prince d'une double Victoire, en un même jour; car, l'Armée  
 qu'il avoit en Italie desit, près de Mantoue, les Troupes que la Com-  
 tesse Mathilde entretenoit au service du Pape. Dès que la Nouvelle de ces  
 heureux succès fut venue à Rome, la plupart des Serviteurs de Gregoire  
 l'exhorterent à se reconcilier avec l'Empereur. Ils lui presenterent, que  
 ce Prince avoit pour lui presque toute Italie, & que, s'il y passoit, le Pape  
 n'avoit point de secours à esperer des Allemans. Le Pape craignoit d'ail-  
 leurs pour sa trop tendre Amie la Comtesse Mathilde, que ses propres Vas-  
 saux regardoient comme une folle, de vouloir soutenir Gregoire. C'est  
 ce qui lui faisoit craindre, que cette Princesse ne fût reduite à s'acomoder  
 avec Henri, ou à perdre son Etat. C'est ainsi que le Pape Gregoire s'en ex-  
 plique dans une Lettre (53) à Altman, Evêque de Paslaw, & à Guillaume  
 Abbé d'Hirsaug, qu'il exhorte à retenir dans son parti Guelfe, Duc de  
 Baviere. Il ne veut pas que l'on précipite l'Élection d'un nouveau Roi,  
 qui, selon lui, devra s'avouer Vassal de St. Pierre, portant fidelité & obéis-  
 sance au Pape. Enfin, dans une autre Lettre (54) il exhorte Altman à ra-  
 mener ceux qui sont attachez au Roi Henri, particulièrement l'Evêque  
 d'Osnabrug.

Bulle du  
Pape,  
pour dé-  
fendre  
l'Office en  
Sclavon.

Je serois comptable à l'Histoire, si j'oublois ici, que Wratislas, Duc  
 de Boheme, demanda au Pape Gregoire la permission de faire celebrer l'Offi-  
 ce divin en Langue Sclavone: mais, le Pape la refusa absolument, & pour de  
 bonnes raisons, dit le Jesuite Balbin. On en peut juger par la Pièce mê-  
 me. La voici telle que Monsieur Lenfant nous l'a donnée dans  
 son *Histoire de la Guerre des Hussites & du Concile de Basle* (55). „ GRE-  
 „ GOIRE, Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, à Wratislas Duc de Bo-  
 „ heme, Salut & Benediction Apostolique. Entr'autres Demandes que Vo-  
 „ tre Altesse nous a faite par ses Lettres, vous avez requis que, selon la  
 cou-

(53) *Lib. XI. Epist. 3.*

(54) *Lib. XI. Epist. 10.*

(55) *Liv. I. p. 9.*

coutume, nous permissions chez vous l'usage de la Langue Esclavone dans  
 le service divin. Sachez donc, notre tres-cher fils, que nous ne pou-  
 vons nullement acquiescer à votre demande. Car, en méditant fréquem-  
 ment sur l'Ecriture Sainte, nous avons trouvé qu'il avoit plû & qu'il  
 plaît au Dieu Tout-Puissant, que le Culte sacré se fit en Langue cachée,  
 afin qu'elle ne soit pas entendue de tout le Monde, & principalement  
 des plus simples. En effet, si tout le Monde chantoit publiquement en  
 Langage entendu, le Culte tomberoit aisément dans le mépris & dans  
 le dégoût. Ou bien, il pourroit arriver que des gens du commun, repetant  
 souvent ce qu'ils n'entendroient pas, tomberoient dans toutes sortes  
 d'erreurs, qu'il seroit malaisé d'arracher du cœur des hommes. Et il  
 ne faut point alleguer ici, qu'on a quelquefois accordé cette permission  
 aux plus simples, sur-tout lors qu'ils étoient nouvellement convertis,  
 comme on faisoit aussi dans la Primitive Eglise, aiant egard à la simpli-  
 cité & à la bonne-foi du commun Peuple. Mais, on a éprouvé que de  
 là sont sortis plusieurs maux, & plusieurs heresies. A present, que l'Ordre  
 des Chrétiens est établi & fixé, il ne convient plus d'avoir cette con-  
 venance. Nous ne devons donc pas accorder ce que votre Peuple demande  
 mal à propos, & nous le defendons par l'Autorité de Dieu & du bien-  
 heureux St. Pierre. Vous exhortant pour la gloire du Dieu Tout-Puis-  
 sant à vous opposer en toute maniere à cette vaine temerité., Mr. Fleury  
 n'a pû dissimuler l'Injustice de cette Defense. Un Auteur Protestant ne  
 s'exprimeroit pas avec plus d'ingenuité qu'il l'a fait sur ce point. Ses paro-  
 les meritent d'être raportées, dût-on m'accuser de favoriser un peu les An-  
 ti-Catholiques. „ Apparemment, dit-il (56), Gregoire VII. ne savoit  
 pas ce qui s'étoit passé sous Jean VIII. deux cens ans auparavant, & que  
 ce Pape, après avoir fait la même Defense touchant la Langue Sclavone,  
 la leva en connoissance de cause. Nous avons vû d'ailleurs, que dans  
 la plus saine Antiquité, & les siècles les plus eclairez, on lisoit l'Ecriture,  
 & on celebroit les divins Offices, dans la Langue la plus usitée en chaque  
 País. On peut donc marquer sous Gregoire VII. le commencement de  
 ces sortes de Defenses. Cependant, les Sclavons font à Rome publique-  
 ment l'Office en leur Langue dans leur Eglise de St. Jérôme. „ Mr.  
 Lenfant assure (57) que l'usage de cette Langue a subsisté dans le service  
 divin, du moins en Boheme, jusqu'à Alexandre II. & Gregoire VII.  
 qui le leur defendit: mais, qu'il fut retabli dans la suite, par Innocent IV.  
 dans le 13. Siecle. Et le P. Pagi (58), sur le temoignage du Cardinal  
 Bona, convient de bonne-foi, que, les Defenses d'Alexandre II. furent  
 inutiles à cet egard: car les Bohemiens eurent toujours cet usage fort à  
 cœur; & ils ne le voioient pas s'abolir insensiblement par les inhibitions  
 de Rome, sans une extrême repugnance. Il est certain que pendant long-  
 tems,

(56) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LXIII. §. 7.*(58) Pagi, *Brev. Pontif. tom. 2. p. 410. 411.*(57) Lenfant, *Guerre des Hussites, Liv. I. p. 5.*Bona, *Rev. Liturg. c. 9. n. 4.*

An de J.C.  
1081.

Progrès de  
l'Empereur en  
Italie.

tems, les Pontifes eurent beaucoup de peine à soumettre la Boheme au Rit Latin (59).

L'Empereur Henri, profitant des heureux succès qu'il avoit eus, forma le dessein de rentrer en Italie à la tête de son Armée victorieuse, pour établir son Pape Clement à Rome. La Comtesse Mathilde voulut s'opposer à son passage: mais, l'Empereur passa sur le ventre à tout ce qui lui résista; & même il enleva plusieurs Places à la Comtesse, poursuivant toujours son chemin vers Rome (60). Le Pape en fut allarmé. Il craignoit sur-tout que les Normans ne lui manquassent: car, il avoit appris que l'Empereur avoit fait un Traité avec le Duc Robert Guiscard, par lequel le fils du Roi devoit épouser la fille de ce Duc. C'est ce qu'il écrivit à Didier Abbé du Mont-Cassin (61). Les dispositions du Roi d'Angleterre étoient pour le moins aussi incertaines que celles du Duc Robert. C'est ce qui paroît par une Lettre de l'Archevêque Lanfranc (62). Celui à qui elle est écrite tenoit le Parti de l'Anti-Pape Guibert de Ravenne; & Lanfranc lui dit: „ Je n'approuve point que vous blâmiez le Pape Gregoire, & que vous le nommiez Hildebrand, ni que vous donniez tant de louanges à Clement. „ Je crois pourtant que l'Empereur n'a point fait une telle entreprise, sans grande raison, ni remporté une si grande Victoire, sans un grand secours de Dieu. Je ne vous conseille pas de venir en Angleterre, sans la permission du Roi; car, notre Isle n'a pas encore rejeté le premier Pape, ni déclaré si elle obéira à celui-ci. On pourra mieux se déterminer après avoir ouï les raisons de part & d'autre. „ Cette incertitude, ou pour mieux dire cette sorte de neutralité, obligeoit le Pape à menager le Roi d'Angleterre, pour l'attirer dans son Parti. Il avoit en effet de grands égards pour ce Monarque. En voici un exemple. Hugues Evêque de Die, Legat du Pape en France, prononça une suspension contre tous les Evêques de Normandie, excepté l'Archevêque de Rouën, pour avoir manqué de se trouver à un Concile. Mais, le Pape n'approuva pas cette rigueur. Il écrivit à son Legat en ces termes (63): „ Quoiqu'en certaines choses le Roi d'Angleterre ne se conduise pas avec autant de Religion que nous souhaiterions, cependant il s'attire plus d'estime & de considération que les autres Rois, en ce qu'il ne détruit & ne vend point les Eglises, qu'il procure la Paix & la Justice entre ses sujets, qu'il a refusé de faire Alliance avec les ennemis de l'Eglise, & qu'il a obligé les Prêtres à quitter leurs femmes, & les Laïques à abandonner les Dîmes qu'ils retenoient. C'est pourquoi il est raisonnable de traiter plus doucement ses sujets & de souffrir en partie leurs fautes. „

L'Empereur, Maître de l'Italie, ne permettoit à personne de prendre le chemin de Rome, qu'il n'eût fait Serment de ne point aller trouver Gregoire

Nouvelle  
Excommunication de  
l'Empereur.

(59) *Lensant, ubi supr. p. 8.*

(60) *Ursperg. Albert. Stad. Sigebert. Berthold. Guillel. Bibl. Dominiz. Sigonius. Onuphrius.*

(61) *Greg. lib. IX. Epist. II.*

(62) *Lanfr. Epist. 59.*

(63) *Greg. Lib. IX. Epist. 5.*

goire (64). Ce Pape, réduit à l'extrémité, tint cependant à Rome un huitième Concile, où il excommunia de nouveau l'Empereur Henri, & tous ceux son Parti; & il confirma la Sentence de Deposition prononcée par ses Legats contre les Archevêques d'Arles & de Narbonne (65). Gregoire étoit persuadé, en general, ou feignoit de l'être, que, suivant le bon ordre, la Puissance temporelle devoit être soumise à la spirituelle (66). Il croioit encore avoir des Titres particuliers pour s'affujeter tous les Roiaumes de l'Europe. Je l'ai déjà prouvé à l'égard de quelques-uns: mais, il ne sera pas desagréable d'entrer ici dans un plus grand detail. Ce que je vais dire, pourra être regardé comme une espèce de Récapitulation de la Vie de Gregoire: & je tirerai de ses propres Lettres les Faits qui peuvent éclaircir cette matiere.

An de J.C.  
1081.

I. Gregoire prétendoit avoir Droit de donner l'Empire d'Occident, avec la Couronne Imperiale. En particulier, il s'attribuoit un Droit absolu sur le Roiaume d'Allemagne. C'est ce qui paroît par le Serment qu'il vouloit que l'on exigeât du Roi qui seroit élu à la placé de Rodolfe; savoir de lui rendre Hommage comme son Vassal, & de lui obéir en tout ce qu'il lui commanderait, par vraie obéissance (67). C'étoit la Formule du Commandement le plus exprès. Quant à la Saxe en particulier, il prétendoit que Charlemagne, après l'avoir soumise, l'avoit donnée à St. Pierre (68).

Pretensions du Pape sur tous les Roiaumes.  
1. Sur l'Empire.

II. Il en disoit autant de la France, & il en écrivoit ainsi à ses Legats: „ Il faut dire à tous les François, & leur ordonner par vraie Obéissance, que „ chaque Maison paie à St. Pierre au moins un Denier par an, s'ils le reconnoissent pour Pere & Pasteur suivant l'ancienne coutume. Car, l'Empereur Charles, comme on lit dans son Livre, qui est aux Archives de „ l'Eglise de St. Pierre, recüeillit tous les ans en trois endroits douze cens „ livres, pour le service du St. Siege: savoir à Aix-la-Chapelle, au Puy „ en Velai, & à St. Gilles; outre ce que chacun offroit par sa devotion particulière. „ Aucun Monument authentique ne parle de ces Collectes; & celui, que Gregoire allegue, étoit sans doute un faux Titre, qu'il avoit fabriqué. J'ai parlé ailleurs du Demêlé que le Pape eut avec Philippe I. Roi de France.

2. Sur la France.

III. J'ai dit aussi que Guillaume Roi d'Angleterre envoioit au Pape le Tribut en Argent, accordé par ses Prédecesseurs; mais, qu'il refusa l'Hommage que le Pape demandoit, & que le Pape fut fort irrité de ce refus.

3. Sur l'Angleterre.

IV. Les deux Lettres de Gregoire à Suenon (69) Roi de Dannemarc montrent qu'il prétendoit que ce Prince avoit promis de se donner à St. Pierre lui & son Roiaume, & se mettre sous sa protection: mais, nous ne voions point d'effet de cette promesse. Et l'offre que le Pape fait à ce Roi d'une

4. Sur le Danemarc.

(64) Bruno, Bell. Sax. Berthold, Chr. an.

(67) Lib. IX. Epist. 111.

106.

(68) Lib. VIII. Epist. 23.

(5) Tom. X. Concil. p. 398.

(69) Lib. II. Epist. 51. 75.

(66) L. b. VIII. Epist. 21.

An de J. C.  
1081.

d'une Province occupée par des Heretiques, pour la donner à un de ses Enfants, fait voir, qu'il croioit avoir Droit de disposer des biens des Heretiques. Canut IV. fut plus soumis, ou plus superstitieux, que Suenon (70); & son Obéissance au St. Siege lui a acquis la Canonisation (71).

5. Sur  
l'Espagne.

V. A l'égard de l'Espagne, nous avons vû, que, dès le commencement de son Pontificat, Gregoire prétendoit qu'avant l'Invasion des Sarrasins, elle appartenoit à St. Pierre; & qu'il aimoit mieux qu'elle demeurât à ces Infidèles, que d'être occupée par des Chrétiens qui n'en fissent pas Hommage au St. Siege. Il ne se contentoit pas de la Jurisdiction Ecclesiastique, qu'il s'attribuoit sur les Roiaumes d'Arragon & de Castille (72): il vouloit que toute l'Espagne lui fût soumise, comme un Domaine qui lui appartenoit en Souveraineté (73).

6. Sur la  
Sardaigne.

VI. Dès que Gregoire fut assis sur le St. Siege, il écrivit aux Juges de Sardaigne, & en particulier à Orzoc de Caillari, de satisfaire aux Droits de St. Pierre negligez par leurs Ancêtres; avec menace, s'ils y manquoient, que leur Pais en souffriroit. Quelques années après, il écrivit au même Orzoc en ces termes: „ Nous ne voulons pas que vous ignoriez, que plusieurs Nations nous ont demandé votre Terre, nous promettant de grandes redevances, si nous leur permettions de s'en rendre Maîtres. En sorte qu'ils nous laisseroient la Jouissance de la moitié, & nous feroient Hommage de l'autre. Cette Proposition nous a souvent été faite, non-seulement par les Normans, les Toscans, & les Lombards; mais encore par quelques Ultramontains. Cependant, nous avons envoyé un Legat pour savoir votre intention. Puis donc que vous nous avez temoigné être dévoué à St. Pierre, si vous perseverez comme vous devez, non-seulement nous ne donnerons à personne la permission d'entrer dans votre Terre; mais, si quelqu'un l'entreprend, nous l'en empêcherons par les voies temporelles & spirituelles. „ C'est à dire, qu'il exposera au pillage ces Infulaires, s'ils ne lui paient le Tribut qu'il prétend (74). Dans la même Lettre, Gregoire dit: „ Vous ne devez pas trouver mauvais, que nous aions obligé votre Archevêque Jacques à raser sa barbe suivant la coutume de l'Eglise Romaine observée par tout l'Occident, depuis le commencement du Christianisme, qui est que le Clergé soit rasé. Nous vous ordonnons de faire garder cet usage, par tout le Clergé de votre obéissance, & de confisquer au profit de l'Eglise les biens de ceux qui refuseront de s'y soumettre (75). „

7. Sur la  
Hongrie.

VII. Salomon Roi de Hongrie fut chassé du Thrône par Geïsa son parent

(70) *Dithmar, Vita Greg. VII. p. 84.*

(71) *V. Lib. 2. Epist. 51.*

(72) *Lib. I. Epist. 63. 64.*

(73) Voici ses termes: *Gregorius Episcopus, Servus Servorum Dei, Regibus, Comitibus, ceterisque Hispania Principibus Salutem. Notum vobis fieri volumus Regnum Hispania*

*ex antiquis Constitutionibus D. Petro & Romana Ecclesia, in jus & proprietatem traditum esse. Lib. 4. Ep. 31.*

(74) *Fleury, Hist. Eccl. Liv LXIII. §. II.*

(75) *V. Lib. I. Epist. 29. 41. Lib. 8. Epist. 10.*

rent (76). Pour se faire rétablir, il eut recours à l'Empereur Henri, dont il avoit épousé la sœur; & il se rendit son Vassal. Le Pape en fut irrité, & n'eut pas honte de soutenir, que la Hongrie lui appartenoit. Il eut l'Impudence d'écrire à Salomon lui-même en ces termes (77): „ Vous pouvez „ apprendre des anciens de votre País, que le Roiaume de Hongrie, ap- „ partient à l'Eglise Romaine; aiant été donné autrefois à St. Pierre par „ le Roi, avec tout son Droit & sa Puissance: De plus, l'Empereur Hen- „ ri (78) d'heureuse memoire, aiant conquis ce Roiaume, envoya au Corps „ de St. Pierre la Lance & la Couronne, marques de la Dignité Roiale. „ Sachez donc, que vous n'aurez point les bonnes graces de St. Pierre, & ne „ regnerez pas long-tems sans éprouver l'Indignation du St. Siege, si vous „ ne reconnoissez que vous en tenez votre Sceptre, & non de l'Empe- „ reur. „ Quelque tems après, il écrivit à Geïsa (79): „ Nous croions „ que vous savez que le Roiaume de Hongrie, comme les au- „ tres Roiaumes les plus nobles, doit garder sa Liberté, sans être soumis „ à aucun Roi étranger, mais seulement à l'Eglise Romaine; & parce que „ votre parent l'a obtenu par Usurpation du Roi d'Allemagne, Dieu, comme nous croions, l'a empêché, par un juste Jugement, d'en demeurer „ Maître. „ Et dans une autre Lettre au même Geïsa, parlant de Salomon, il dit (80): „ Quand il a meprisé la Noble Seigneurie de St. Pierre, „ pour se soumettre au Roi d'Allemagne, le Seigneur, voiant l'Injure faite „ au Prince de ses Apôtres, a fait passer en votre personne par son Jugement „ la Puissance du Roiaume. En sorte que, s'il y a eu quelque Droit au- „ paravant, il s'en est privé, par cette Usurpation sacrilege. „ C'est ain- „ si que le Pape, pour s'assujétir le Roiaume de Hongrie, favorisoit, sans scrupule, l'Usurpateur Geïsa, & les Rebelles (81).

VIII. Le Roiaume de Dalmatie n'étoit pas privilégié. Gregoire y donnoit la Loi, comme ailleurs. Voici l'Extrait d'une Lettre qu'il écrivit à un Seigneur nommé Vezelin (82): „ Nous sommes fort étonnez, qu'aïant „ promis depuis long-tems d'être fideles à St. Pierre & à Nous, vous vou- „ liez maintenant vous élever contre celui que l'Autorité Apostolique a éta- „ bli Roi en Dalmatie. C'est pourquoi, nous vous defendons, de la part de „ St. Pierre, de prendre les Armes contre ce Roi, parce que l'entreprise „ que vous feriez contre lui seroit contre le St. Siege. Si vous avez quel- „ que sujet de plainte, vous devez nous demander justice, & attendre notre „ Jugement. Autrement, sachez que nous tirerons contre vous le glaive de „ St. Pierre, pour punir votre audace & la temerité de tous ceux qui vous „ favoriseront en cette entreprise. „ Le Roi de Dalmatie s'étoit reconnu Vassal, & comme Beneficier de St. Pierre (83).

An de J.C.  
1081.

8. Sur la  
Dalmatie.

IX.

(76) Lambert, an. 1074.

(77) Lib. II. Epist. 13.

(78) C'est Henri le Noir.

(79) Lib. II. Epist. 63.

(80) Lib. II. Epist. 70.

(81) Dithmar, Vita Greg. pag. 87.

(82) Lib. VII. Epist. 4.

(83) Baronius, Annal. Eccl. ad an. 1076.

Dithmar, ubi supr.



An de J.C.  
1081.

9. & sur  
les Russes.

Il veut  
terminer  
les Diffe-  
rends en-  
tre les  
Princes.

IX. Que dirai-je des Russes? Ne fait-on pas que Gregoire disposa de ce Roiaume en faveur du fils de leur Roi, qui lui prêta Serment de fidelité & d'obéissance? Joignons ici la Lettre que le Pape écrivit sur ce sujet à Demetrius Roi des Russes (84): „ Votre fils, dit-il, visitant les Tom-  
„ beaux des Apôtres, est venu à nous, & nous a déclaré, qu'il vouloit re-  
„ cevoir ce Roiaume de nos mains, comme un Don de St. Pierre, en lui  
„ prêtant Serment de fidelité; nous, assurant, que vous approuveriez cette  
„ demande. Et, comme elle nous a paru juste, nous la lui avons accor-  
„ dée, & nous lui avons donné votre Roiaume de la part de St. Pier-  
„ re. „

Enfin, Gregoire s'érigeoit en Arbitre suprême des Différends entre les Princes pour leurs Etats, comme il paroît par une Lettre à Berenger Evêque de Gironne (85), où il l'exhorte à appaiser la Contestation survenue entre les deux fils du Comte Raimond, & il ajoute: „ Vous devez leur in-  
„ culquer fortement, que s'ils nous desobéissent, & demeurent dans l'ini-  
„ mitié fraternelle, nous ôterons la grace de St. Pierre à celui qui fera cau-  
„ se que cette Paix ne le fera point; & nous le retrancherons, avec tous  
„ ses auteurs, de la société des Chrétiens; ensorte qu'ils ne puissent plus de-  
„ former aucune Victoire à la Guerre, ni aucune prospérité dans  
„ le Siècle. Mais, pour celui qui consentira à la Paix, & rendra obéissance  
„ au St. Siege, nous lui accorderons la protection invincible de St. Pier-  
„ re. Nous lui procurerons toute sorte de secours, pour obtenir l'heritage  
„ de son Pere, & nous ordonnerons à tous les Chrétiens de ces Quartiers-là  
„ de l'aider & favoriser en toutes choses. „ C'est ainsi que Gregoire vou-  
loit persuader à tout le Monde, que toutes les Puissances dependoient de la  
Puissance Spirituelle du Pape. Etrange & criminel Paradoxe! Au reste, puis  
que Gregoire s'ingéroit dans les Affaires des Pais les plus éloignez, il n'est  
pas étonnant qu'il regardât comme ses Domaines les Isles de Corse & de Si-  
cile, qui étoient à sa bienfiance, la Pouille, la Calabre, en un mot toutes  
les Provinces d'Italie. Les Papes d'aujourd'hui ôsent encore soutenir, que  
la plupart de ces Principautez sont des Fiefs de l'Eglise.

Pernicieux  
Principes  
de Gre-  
goire.

C'est ici le lieu de rapporter 27. Maximes attribuées au Pape Gregoire, & qu'il fit recevoir dans son premier Concile de Rome. Les voici dans l'ordre qu'on leur donne (86):

1. Que l'Eglise Romaine n'a été fondée que par Notre Seigneur.
2. Que l'Evêque de Rome est le seul qui merite de Droit le Titre d'Evêque Universel.
3. Que lui seul peut déposer les Evêques, ou les rétablir.
4. Que le Legat du Pape, quoiqu'il soit d'un Rang inferieur, preside tous les Evêques dans les Conciles, & qu'il peut prononcer contr'eux sentence de deposition.

5. Que

(84) *Lib. II. Epist. 74.*  
(85) *Lib. VI. Epist. 16.*

(86) *Binius, Tom. 3. Concil. General. p. 2.*  
*Lib. 2. Epistolarum Gregorii, post Epist. 55.*

5. Que le Pape peut depofer un Evêque absent.
6. Qu'il ne faut point frequenter les excommuniés, ni demeurer avec eux dans une même Maifon.
7. Que le Pape feul peut transferer les Evêques, ériger de nouveaux Evêchez, divifer les anciens, ou les unir: que lui feul peut faire de nouvelles Loix.
8. Qu'il n'y a que lui, qui puiſſe porter les Ornaments Imperiaux.
9. Que tous les Princes doivent baiſer les pieds du Pape.
10. Qu'il n'y a que lui dont on doit reciter le nom dans les Eglifes.
11. Qu'il n'y a qu'un nom dans le monde, (ſavoir, apparemment, le nom du Pape.)
12. Qu'il eſt permis au Pape de depofer les Empereurs.
13. Qu'il peut transferer les Evêques d'un Siege à l'autre par néceſſité.
14. Qu'il peut donner les Ordres par-tout où il veut, dans toute l'Eglife.
15. Qu'un Clerc ordonné par le Pape ne doit point recevoir d'un autre Evêque un degré ſuperieur.
16. Qu'aucun Concile ne doit être appellé Univerſel, ſans l'ordre du Pape.
17. Qu'aucun Livre ne doit être reconnu pour Canonique, que par ſon Autorité.
18. Que les Sentences, prononcées par le Pape, ne peuvent être annullées par qui que ce ſoit: mais, qu'il peut caſſer celles de tous les autres Evêques.
19. Que perſonne ne peut juger le Pontife de Rome.
20. Que qui que ce ſoit n'ôſe condamner le Siege de Rome.
21. Que les Cauſes Majeures de toutes les Eglifes doivent être portées au Pape.
22. Que l'Eglife Romaine n'a jamais erré, & qu'elle ne peut faillir, ſelon le temoignage de l'Ecriture.
23. Que le Pape élu canoniquement devient Saint indubitablement, ſuivant le temoignage d'Ennodius approuvé par le Pape Symmaque.
24. Que les Inferieurs peuvent accuſer leurs Superieurs, quand le Pape l'ordonne ou le permet.
25. Que, ſans l'Avis d'un Concile, il peut depofer les Evêques.
26. Qu'on ne tient point pour Catholique celui qui n'eſt pas d'accord avec l'Eglife Romaine.
27. Que le Pape peut enfin diſpenſer du Serment de Fidelité fait aux Princes injuſtes.

Telles ſont les Maximes que le Pape Gregoire s'eſſorça d'établir dès le commencement de ſon Pontificat. Quelques-uns de nos Auteurs (87) pré-

(87) *Natalis Alexander, Hiſt. Eccl. ad Sec. XI. Diſſert. 3. Launoi, in Epist. ad Ant. Faunum.*

Année J.C.  
1081.

prétendent que ces Articles font supposés : & Mr. Fleury dit (88), qu'il n'y a aucune Preuve que Gregoire VII. les ait dictés, ni au Concile de l'an 1076. ni ailleurs. Qu'ainsi, ils n'ont aucune Autorité par eux-mêmes. Il avoué de plus, que parmi ces Articles, il y en a de manifestement faux. Cependant, le Cardinal Baronius les avoué, & entreprend même de les défendre comme autorisés par un constant usage (89). Onuphre, & l'illustre Pierre de Marca (90), conviennent aussi, que ces Maximes sont véritablement du Pape Gregoire, sans compter les Temoignages de Casaubon (91), de Conringius (92), de Dithmar (93), & de plusieurs autres Ecrivains de notre Communion, & de celle des Protestans. La Conduite du Pape Gregoire a beaucoup de rapport à celle du Tribun Clodius, qui, voulant faire exiler Ciceron, fit passer en Loi, que l'on appelleroit en Jugement quiconque auroit fait mourir un Citoyen Romain sans l'Approbation du Peuple. Là-dessus, Clodius accusa Ciceron d'avoir fait mourir clandestinement dans les Prisons plusieurs Complices de Catilina, & il obtint un Arrêt de Bannissement contre cet illustre Orateur, qui avoit tant fait pour sa Patrie (94). C'est ainsi que Gregoire jeta les fondemens de sa Tyrannie, & que, par des Loix impies, il voulut d'abord autoriser les crimes qu'il meditoit. C'est dans la vue de s'attirer plus de respect, qu'il ordonna, par l'un des Articles précédens, que le nom de Pape ne seroit plus donné qu'au Pontife Romain; & cela passa si fort en opinion, pour ne pas dire en faction, qu'Anselme, Evêque de Luques, l'un de ses Adherens, osa dire, que le pluriel du nom *Papa* n'étoit pas moins impropre, ni moins impie, que celui du nom *Deus* (95). Revenons à l'Histoire.

L'Empereur assié-  
ge Rome.

L'Empereur Henri, aiant soumis tout ce qui fit quelque résistance sur sa marche, vint camper dans les Prairies de Neron, sous les Murs de Rome. Son Pape Clement l'accompagnoit. Les Romains refuserent de recevoir cet Anti-Pape; & de dessus leurs Murailles, ils le chargeoient d'Injures, & se defendoient à main armée. Ils firent paroître tant de resolution, que l'Empereur, desesperant de les forcer, se contenta de faire le degat aux environs, & il revint en Lombardie avec son Pape (96). Ce fut la Comtesse Mathilde, qui résista le plus à l'Empereur en cette occasion, par le moien des Forteresses imprenables qu'elle avoit en plusieurs endroits. Pendant tout le tems que dura cette Guerre, elle n'épargna, ni ses Vassaux, ni ses Richesses, pour la défense de Gregoire. Elle étoit le refuge de tous les Evêques, les Clercs, & les Moines Italiens ou Allemans, que le Roi chassoit & dépouilloit de leurs biens; & elle ne les laissoit manquer de rien. Elle

(88) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LXII. §. 11.*

(89) Baronius, *Annal. Eccl. ad an. 1076. §. 31.*

(90) Onuphrius, *in Vita Greg. 7. Petrus de Marca, de Concord. Sacerd. & Imper. lib. 7. c. 26. §. 4.*

(91) Casaubon, *Exercit. Anti-Baron. XV.*

(92) Conringius, *Exercit. Acad. V. §. 20.*

(93) Dithmar, *Vita Greg. 7. p. 101.*

(94) Dio Cassius, *lib. 38. Cicero, lib. 3. ad Atticum. Velleius Paterculus, lib. 2. c. 45.*

(95) Frà-Paolo, *Mat. Benef. p. 78.*

(96) *Acta Greg. c. 3. ap. Boll. p. 153.*

Elle employoit auffi toutes fortes de moiens, pour ôter des Partifans à l'Empereur; les uns, en leur donnant des fiefs, ou d'autres préfens; les autres, en leur faisant la Guerre, & en brûlant leurs Châteaux. Elle envoioit foyvent à Rome des fecours d'argent au Pape Gregoire. Elle fuivoit principalement les Confeils de St. Anfelme de Luques, que le Pape lui avoit donné pour Directeur (97).

An de J. C.  
1081.

Henri, fans fe rebuter du mauvais succès de fa premiere entreprife, vint remettre le Siege devant Rome (98). Il demeura presque tout l'Été devant la Ville, fans y pouvoir entrer. Les chaleurs l'obligerent à fe retirer; mais, il laiffa des Garnifons dans quelques Châteaux, pour incommoder les Romains, & l'Anti-Pape Clement demeura à Tibur pour commander ces troupes. Les Rebelles d'Allemagne avoient élu pour Roi, à la place de Rodolfe, le Comte Herman de Luxembourg; mais, ce Prince se rendit fort peu confiderable, & ne donna jamais la moindre inquietude au veritable Empereur, qui, l'année fuivante 1083, remit le Siege devant Rome. Henri, perfuadé que les Romains ne se defendoient avec tant d'opiniatreté, que par ce qu'ils le regardoient comme excommunié, n'oublia rien pour effacer cette tache. Dans cette vue, il renvoia l'Evêque d'Ostie & plusieurs autres qu'il avoit pris. Il donna fureté, même par Serment, à tous ceux qui voudroient aller à Rome, vifiter les Saints lieux; & dit publiquement, qu'il vouloit recevoir la Couronne Imperiale de la main du Pape Gregoire. Le Peuple Romain, & les personnes pieufes, aiant appris ces nouvelles, en eurent une grande joie; & se jettant aux pieds du Pape, ils le prioient inflamment, & avec larmes, d'avoir compassion de leur Patrie presque perduë. Gregoire leur repondit: *J'ai souvent éprouvé les Artifices du Roi; mais, s'il veut fatisfaire à Dieu & à l'Eglise, je l'absoudrai volontiers, & lui donnerai la Couronne Imperiale: autrement, je ne puis vous ecouter.* Comme l'Empereur refufoit de faire cette fatisfaction, & que le Pape, malgré les instances du Peuple, demouroit ferme à la demander, le Roi gagna infensiblement le Peuple par argent & par crainte, outre qu'ils étoient fatiguez du Siege qui duroit depuis près de trois ans. On convint donc, que le Pape affembleroit à la Mi-Novembre un Concile, où la Question du Roiaume seroit décidée; & que Henri, les Romains, & tous les autres, seroient tenus d'en observer les Decrets. L'Empereur promit par Serment de donner fureté à tous ceux qui iroient à ce Concile. L'Assemblée commença le 20. de Novembre (99). Le Pape y parla fi fortement de la Foi, de la Morale Chrétienne, & de la Constance neceffaire dans la Persecution présente, qu'il tira des larmes de toute l'Assemblée. Il ceda à peine aux Prieres du Concile, pour ne pas renouveler l'Excommunication contre Henri. Cependant, les Romains, à l'infçu du Pape, avoient juré à l'Empereur l'été précédent, d'obliger Gregoire à le couronner, ou d'elire un autre Pape à fa place. Le

An de J. C.  
1082.  
1083.  
1084.

Prife de  
Rome.

terme.

(97) *Damnizo, cap. 2.*

(98) *Acta Greg. c. 3. ap. Boll. p. 153. Ber.*

*shold. Constant. an. 1082.*

(99) *Tom. X. Concil. p. 401.*

An de J. C.  
1084.

terme de leur promesse étant échû, ils la declarerent au Pape ; ajoutant, qu'ils n'avoient pas promis qu'il le couronnât, mais simplement qu'il lui donnât une Couronne. Le Pape y consentit, pour les acquiter de leur serment. Ainsi, les Romains manderent à Henri, qu'il vint prendre la Couronne ; ou avec justice, en satisfaisant le Pape ; ou contre son gré, auquel cas, il la lui jetteroit par une baguette du Château St. Ange. Henri refusa l'un & l'autre, & les Romains lui declarerent, qu'ils étoient quittes de leur serment. Lui, de son côté, s'appliqua de plus en plus à les gagner par menaces & par promesses. Depuis sept ans que duroit cette division entre le Pape Gregoire & l'Empereur Henri, il restoit dans ses Etats peu d'Evêques fideles au Pape, encore étoient-ils la plupart chassés de leurs Sieges, & reduits à se cacher dans des Monasteres. Voici comment l'Empereur se rendit enfin Maître de Rome (100). Alexis, Empereur de Constantinople, voulant arrêter Robert Guischart en Italie, avoit écrit au Roi Henri, pour l'exciter à lui faire la Guerre, & lui avoit envoieé 144000. sous d'or & cent pièces d'ecarlata. Mais, Henri se servit de cet argent, pour gagner le Peuple de Rome ; & par son secours, il entra dans le Palais de Latran avec l'Anti-Pape Guibert le 21. de Mars 1084. Les Nobles Romains demeurèrent la plupart fideles à Gregoire, qui se retira au Château St. Ange. Le Dimanche suivant Henri fit introniser Guibert sous le nom de Clement III. par les Evêques de Boulogne, de Modene, & de Cervia. Le jour de Pâques, Clement donna à Henri la Couronne Imperiale. Ensuite, l'Empereur assiegea Gregoire dans le Château St. Ange. Il avoit fait elever une muraille au tour de cette Forteresse ; & il la pressoit vivement. Il l'auroit prise en peu de tems, n'eut été que quelques Maisons fortes tenoient encore pour le Pape : outre que Rustique, son neveu, se defendoit au milieu de Rome dans le *Septizonium* de Severe, ainsi nommé, parce que c'étoit un Edifice à sept etages, dont on voit encore les restes.

On atten-  
te à la Vie  
de l'Em-  
pereur.

Cependant, l'Empereur alloit tous les jours dans une Eglise, où il avoit choisi un endroit retiré, pour prier avec plus d'attention (1). Un Ami du Pape, aiant observé ce lieu, mit une grosse pierre sur la poutre qui soutenoit le lambris, auquel il fit une ouverture. Il prit bien ses mesures avec une corde, pour faire tomber la pierre precisément sur la tête de l'Empereur. S'étant donc caché la nuit sur ce Lambris, quand il vit l'Empereur en prieres, il poussa la pierre ; mais, elle l'entraîna par son poids. Il tomba ; & l'Empereur, qui heureusement s'étoit un peu retiré, n'eut point de mal. Le bruit de cet enorme Attentat fut bientôt repandu dans toute la Ville. Le Peuple se saisit du coupable ; & malgré l'Empereur, le mit en pièces, en le trainant sur des rochers & de pierres. On ne manqua pas de publier que Gregoire étoit le veritable Auteur de cette horrible Trahison :

(100) *Berthold. an. 1084. Anna Comn. lib. 3. Epist. Anr. tom. 12. Spicil. p. 228. Chr. Virg.*

*Acta Greg. ap. Bolland. c. 3. n. 14.*  
(1) *Vita Henr. edit. 1585. p. 385.*

& le Cardinal Bennon n'en a pas douté (2). Mais, on assure (3), que l'Empereur ne le crut pas; „ sachant bien que le Pape, tout son ennemi qu'il le „ croioit, avoit l'Ame trop grande, ou, comme il parloit, trop hautaine, „ pour être capable d'une si noire & si detestable Action. „ Cependant, cette trahison fortifia beaucoup le Parti de l'Empereur contre le Pape, qu'on ne pouvoit croire innocent de ce crime.

An de J.C.  
1084.

Sur ces entrefaites, Robert Guischart, que le Pape pressoit depuis deux ans de quitter la Grece, pour venir à son secours, arriva en Italie (4). Il se presenta devant Rome au commencement de Mai 1084. Mais, bien que l'Empereur eut quitté cette Ville pour retourner en Lombardie, les Romains, revoltez contre le Pape, firent d'abord quelque resistance. Le Duc Robert entra de vive force, pilla la Ville, & en brula une grande partie (5). Il tira le Pape du Château St. Ange, & le remit au Palais de Latran. Ensuite, il fit quelques courses aux environs de Rome, & il enleva aux Imperiaux plusieurs Forts & plusieurs Villes. Gregoire, retabli dans son Palais, & soutenu des Armes victorieuses de Robert Guischart, tint à Rome un dixieme Concile, où il réitera l'Excommunication contre son Anti-Pape Guibert, l'Empereur Henri, & leurs Partisans. Il en fit publier la Sentence deça les Monts par ses Legats: en France par Pierre Evêque d'Albane, & en Allemagne, par Otton Evêque d'Ostie. Ce fut en ce tems-là, que le Pape délivra l'Eglise de St. Pierre de soixante Mansionnaires, qui, s'en étant emparez, en occupoient tous les Oratoires, à la reserve du grand Autel, & tournoient à leur profit toutes les Ofrandes des Pelerins (6). C'étoit des Citoyens Romains, qui avoient des Femmes ou des Concubines: mais, aiant la barbe rase comme les Clercs, & portant des mitres, ils persuadoient aux Pelerins, & particulièrement aux Paisans de Lombardie, qu'ils étoient des Prêtres-Cardinaux; & aiant reçu leurs Ofrandes, ils leur donnoient l'Absolution de leurs Pechez. La nuit, ils se levoient, sous prétexte de garder l'Eglise, & ils commettoient à l'entour des vols, des impuretez, & des homicides. Le Pape, les aiant chassés avec beaucoup de peine, donna la garde de l'Eglise de St. Pierre à des Clercs & à des Prêtres reglez.

Robert  
Guischart  
delivre le  
Pape.

L'Armée du Duc Robert n'étoit pas fort nombreuse. Selon toutes les apparences, il étoit à craindre que l'Empereur ne revint au Printems l'attaquer dans Rome. Les Romains étoient contraires au Pape; & tous les Lombards favorisoient ouvertement Henri. Toutes ces raisons obligerent le Duc Robert à quitter Rome, où il n'étoit pas en sureté. Et, ne voulant pas abandonner le St. Pere, après l'avoir genereusement delivré des mains des Imperiaux, il lui persuada de se retirer à Salerne. Gregoire suivit ce Conseil, comme le seul qu'il eut à prendre dans le fâcheux état où  
ses

Le Pape  
se retire à  
Salerne.

(2) Benno, *Fascic. Rerum fugiend. & ex-*  
*petend.*

(3) Maimbourg, *Decad. de l'Emp. Liv. III.*  
*p. 297.*

(4) *Gaufr. de Malater. lib. 3. c. 33.*

(5) *Berthold. an. 2084.*

(6) *Acta ap. Bolland. c. 3. p. 153.*

An de J.C.  
1084.

ses Affaires estoient réduites. Salerne étoit sous la Puissance de Robert Guiscard, & le Pape y demeura jusqu'à sa mort sous la protection de ce Duc. Il étoit defraîé, avec les Evêques & les Cardinaux qui l'avoient suivi, par l'Abbé du Mont-Cassin (7).

La Guerre étoit allumée dans toutes les Parties de l'Italie, entre les Impériaux, & les Sujets de la Comtesse Mathilde. Les premiers perdirent une Bataille qui abaissa considérablement leur Parti (8). Mais l'Empereur, à son retour d'Allemagne, où il étoit allé pacifier de nouveaux troubles, rétablit ses Affaires en peu de temps. Il reprit le chemin de Rome à la tête de son Armée, & il fut reçu avec joie dans cette Capitale, au même tems à peu près que le Pape & le Duc Robert en sortoient. Il y rétablit son Pape Clement, & il eut le plaisir de voir son ennemi prendre la fuite au bruit de son arrivée.

An de J.C.  
1085.

Mort de  
Gregoire  
VII.

Gregoire fut à peine arrivé à Salerne, qu'il y tomba dangereusement malade; & il mourut le 25. de Mai 1085. (9). Quand on le vit à l'extrémité, on lui demanda s'il vouloit user de quelque Indulgence envers ceux qu'il avoit excommuniés. Il répondit: *Excepté le prétendu Roi Henri, l'Anti-Pape Guibert, & les principales personnes qui les soutiennent par leurs Conseils & leurs Secours, j'absous & je benis tous ceux qui croient que j'en ai le Pouvoir. Ce dernier trait d'Impénitence & d'Orgueil est bien plus conforme au Caractere de Gregoire, que l'aveu qui lui est attribué par Sigebert (10). Cet Auteur dit, que le Pape, se voyant à l'extrémité, appella un de ses Confidens, & qu'il lui avoua, qu'à l'instigation du Diable, il avoit rempli la Terre de desordres & de confusion, & qu'il ordonna à ses Amis de se retirer, & d'aller trouver les Amis de l'Empereur. Mr. Dithmar a raison de ne pas ajouter foi à ce Recit (11). On dit que les dernières paroles de Gregoire furent: *J'ai aimé la justice, & haï l'iniquité; c'est pourquoi je meurs en exil. Ce Language devoit ne lui convenoit guere. Au reste, il n'est pas facile d'arriver à la certitude par rapport au detail de ses actions; car, outre que les Ecrivains qui parlent de lui se refutent les uns les autres, je puis assurer qu'il n'y eut jamais de Pape dont on ait dit, ni plus de mal, ni plus de bien, que de Gregoire VII. On s'est jetté dans les deux extrémitez; les uns contre ce Pape, les autres contre l'Empereur Henri IV. Gregoire a été celui de tous les Papes, qui a le plus hardiment & le plus heureusement travaillé à l'augmentation de la Puissance Pontificale. Il sera tout aussi méchant que l'on voudra; mais, on ne lui sauroit contester les qualitez d'un fort grand homme. Elles se trouvent, ces qualitez, dans ces paroles du Sr. Naudé (12): „ Il a esté un des plus „ grands pilliers qui fust jamais de l'Eglise; &, pour en parler avec sincérité & „ sans passion, c'a esté lui, qui l'a mis le premier en possession de ses franchises, „ qui a tiré les Souverains Pontifes hors de Page & de la Servitude des Empe-  
reurs.**

(7) Chr. Cass. lib. 3. c. 35.

(8) Vita S. Ansel. n. 20. Berthold. an. 1084.

(9) Vita per Paulum, c. 12.

(10) Sigebert, an. 1085.

(11) Dithmar, Vita Greg. p. 137.

(12) Naudé, Apol. des grands Hommes, pag. 577.

„ reurs. „ Acquerir la Liberté, secouer le Joug, se mettre dans l'Independance, subjuguier ses propres Maîtres, sont, si l'on veut, des actions très-criminelles, mais non pas l'ouvrage d'une personne depourvuë des plus grands talens de l'esprit & du courage. Il en est de ce Pontife, comme de certains Conquerans, qui sont d'ailleurs tout couverts de crimes. „ Je me „ fers d'autant plus hardiment de cette Comparaison (13), que je suis persuadé que la Conquête de l'Eglise a été un ouvrage, où il n'a pas falu „ moins de cœur & moins d'adresse, qu'il en faut pour la Conquête d'un „ Empire. L'Autorité où les Papes sont parvenus est plus digne d'admiration, que la vaste Monarchie de l'ancienne Rome: de sorte qu'on peut assurer que la Providence avoit destiné cette Ville à être en deux manieres „ différentes la source & le grand mobile des qualitez les plus relevées qui „ soient nécessaires pour fonder un très-grand Etat. Si cela ne prouve pas „ que les Romains en fait de vertus morales aient égalé les autres Peuples, „ c'est pour le moins une preuve qu'ils ont eu, ou plus de courage, ou plus „ d'industrie. On ne sauroit considerer sans étonnement, qu'une Eglise, qui „ n'a, dit-elle, que les Armes Spirituelles de la Parole de Dieu, & qui ne „ peut fonder ses Droits que sur l'Evangile, où tout prêche l'humilité & „ la pauvreté, ait eu la hardiesse d'aspirer à une domination absoluë sur tous „ les Rois de la Terre. Mais, il est encore plus étonnant que ce Dessein chimerique lui ait si bien réussi. Que l'ancienne Rome, qui ne se piquoit „ que de Conquêtes & de la Vertu Militaire, ait subjugué tant d'autres Peuples, cela est beau & glorieux selon le Monde; mais, on n'en est pas surpris, quand on y fait un peu Reflexion. C'est bien un autre sujet de „ surprise, quand on voit la nouvelle Rome, ne se piquant que du Ministère „ Apostolique, acquerir une Autorité sous laquelle les plus grands Monarques „ ont été contraints de plier; car, on peut dire, qu'il n'y a presque point „ d'Empereur, qui ait tenu tête aux Papes, qui ne se soit enfin très-mal „ trouvé de sa résistance. Encore aujourd'hui, les Demêlez des plus puissans „ Princes avec la Cour de Rome se terminent presque toujours à leur confusion. Les exemples en sont si récents, qu'il n'est pas nécessaire de les „ marquer. Selon le monde, cette Conquête est un Ouvrage plus glorieux, „ que celles des Alexandres & des Césars; & ainsi Gregoire VII, qui en a „ été le principal Promoteur, doit avoir place parmi les grands Conquerans, qui ont eû les Qualitez les plus éminentes. „

C'est ainsi que Mr. Bayle releve le merite du Pape Gregoire VII. par les difficultez innombrables que ce Pontife dût rencontrer dans l'execution de ses ambitieux desseins. Mais, n'est-il pas dit, comme l'a remarqué un ingenieux Ecrivain (14), que tout genouil terrestre fléchira au nom du Chef invisible? Comment le Chef visible ne terrassera-t'il pas tous ses ennemis? Comment n'auroit-il pas confondu tous ceux qui ont ôsé lui résister? Le  
Chef

(13) Bayle, *Dict. Hist. & Crit.* Gregoire VII. Rem. B.

(14) *L'Auteur de l'Esprit des Cours de l'Europe.* Novembre 1699. p. 663.



An de J. C.  
1085.

Chef visible n'agit que par le pouvoir du Chef invisible. Si le Maître est toujours victorieux, il faut bien que le Vicaire le soit aussi. Ce Miracle est un article de foi: c'est trop peu dire; il est le grand mobile de la Religion. La Religion ne doit pas moins assujettir le Corps que l'Esprit à son Empire. Personne ne le dispute. Elle a droit sur l'homme tout entier. Comme les récompenses sont proposées à la substance matérielle aussi bien qu'à la spirituelle; l'une & l'autre doivent subir également le joug des Loix, & les menaces regardent indifferemment toutes les deux. Ce Principe une fois renversé, que deviendrait la Sainte Inquisition? Ce divin Tribunal n'auroit plus d'autre fondement qu'une cruauté barbare; & cet Arsenal sacré ne renfermeroit pas une Arme qui n'eût été forgée au feu de l'Enfer. Le Pape est donc le Maître des Corps aussi-bien que des Ames, & comme son Autorité sur les Consciences n'a point de bornes, son pouvoir sur les Corps doit être invincible. D'ailleurs, n'étoit-il pas de la juste économie du salut, que la Puissance ne fût pas moins étendue que la lumière? De quoi serviroit à un Chef divinement établi de connoître tout, s'il n'avoit pas le pouvoir de disposer de tout? Il seroit fort inutile à cet Hercule d'écraser les Monstres de l'Erreur, s'il n'avoit pas droit de terrasser les Monstres de l'Impiété. Ce Droit embrasse les Rois & les Empereurs, qui, pour commander à des Peuples, ne sont pas moins les sujets de l'Eglise. Les Papes ont tenu tête à ces premiers sujets: toutes les fois qu'ils se sont revoltez contre cette bonne Mere, ils leur ont opposé une puissance infinie. Comment les Papes auroient-ils eu le dessous? Et voilà le véritable denouement des glorieux & inimaginables succès de la nouvelle Monarchie Romaine.

Histoire  
du Culte  
de Gregoire  
VII.

Mais, c'en est assez sur ce sujet. Finissons. Gregoire VII. avoit tenu le St. Siege près de douze ans. Plusieurs Auteurs disent qu'il se fit grand nombre de Miracles à son Tombeau (15). On rapporte entr'autres, qu'Ubalde Evêque de Mantouë, affligé depuis long-tems de maladie de rate, & ulceré par tout le corps, principalement aux jambes, apres avoir beaucoup dépensé inutilement en Medecins, aiant appliqué la Mitre de Gregoire à l'endroit où il sentoit le plus de douleur, recouvra une parfaite santé. Gregoire avoit envoyé en mourant cette Mitre à St. Anselme de Luques son Ami & son Imitateur, qui en fit encore d'autres Miracles (16). La Vie du Pape Gregoire fut écrite environ quarante-cinq ans après sa mort par Paul Chanoine regulier de Berneried en Baviere. Cet Auteur releve principalement les Faits qu'il estime miraculeux & propres à montrer la Sainteté de Gregoire. Le Pape Anastase IV. le fit peindre à Rome, dans une Eglise, entre les Saints, environ soixante ans après sa mort. En 1577. Marc Antoine Colonne, Archevêque de Salerne, trouva ses Reliques entieres, avec les Ornaments Pontificaux, & lui fit une Epitaphe (17). En 1584. son nom fut

(15) Voyez l'Histoire des Ouvrages des Savans. Avril 1689. p. 166. 167. dans l'Extrait des *Acta Sanctorum*, Mai, 10. 6. & 7. où est la Vie de Gregoire VII.

(16) *Vita Greg. c. 13. Vita Ansel. n. 26.*

(17) *Papebr. 25. Mai. p. 104. & Conat. p. 205.* Voyez l'Hist. des Ouvrages des Savans, ubi *supr.*

fut inferé au Martyrologe Romain, corrigé par les ordres du Pape Gregoire XIII (18). Enfin, le Pape Paul V. par un Bref de l'an 1609. permit à l'Archevêque & au Chapitre de Salerne de l'honorer comme Saint, par un Office public.

Ande J. C.  
1085.

Tout recemment, on a publié & inferé dans les Breviaires un Office de Gregoire VII. dans lequel on loué ce Pape de ses plus grands excès. Ce qui doit rendre sa memoire éternellement odieuse est préconisé dans cet Ecrit impie & seditieux comme des Actions heroïques. Diverses Puissances, & particulièrement sa Majesté Imperiale, ont supprimé cet Office; & même, ce qu'il y a de curieux, les Puissances Protestantes, comme les Etats Generaux des Provinces-Unies, ont paru allarmées des Consequences dangereuses du Culte Religieux que l'Eglise Romaine defere au Pape Gregoire. Presque toute l'Europe s'est interessée dans cette Affaire, dont voici les Progrès. Alexandre VII. jugea à propos d'introduire l'Office de Gregoire dans toutes les Basiliques de Rome, quoiqu'avec des Expressions un peu moins fortes que celles que nous avons lûes depuis peu, & qui ont revolté tant d'esprits de tous côtés, & particulièrement en France. En 1704. ou 1705. Clement XI. l'accorda à l'Ordre de Citeaux, à la priere du Cardinal Gabrielli, le même qui avoit écrit si vivement contre la Regale. En 1710. il permit aussi cet Office avec plusieurs autres à tous les Benedictins; en étant requis par le Procureur General de cet Ordre. Ceux-ci mirent quelque différence dans les termes dont ils se servirent, & garderent moins de mesures. On dit que cela commença en Sicile. Benoit XIII., aiant vû une Histoire Manuscrite de Gregoire VII. dit à Monsignor Maiella, qu'il en étoit charmé, & qu'il vouloit absolument qu'on en recitât l'Office dans toute l'Eglise. Là-dessus, Mr. Tedeschi, Secretaire de la Congregation des Rites, eut ordre de rendre cet Office public. Et comme il est Benedictin, & qui plus est Sicilien, de ceux qui fortirent du Pais pour les Contestations sur la Monarchie il y a environ quinze ans, il suivit plutôt les Leçons qu'il connoissoit, que celles qui se lisoient dans les Basiliques de Rome. De juger quelle part eut ensuite à cela la Congregation entiere, & quelles vues peuvent être cachées sous cette demarche, c'est ce qui n'est point de notre ressort (19). Comme la Legende, dont il s'agit, n'est guere connue deça les Monts, que par quelques Extraits qu'on en a vû en diverses Pièces, je me persuade qu'il sera bon de l'inferer ici toute entiere d'après la Feuille imprimée à Rome. La voici:

Sa Legende,

*Die 25. Maii, in Festo S. Gregorii VII. Papæ & Confessoris.*

D U P L E X.

O R A T I O.

**D***Eus in te sperantium fortitudo, qui Beatum Gregorium, Confessorem tuum, atque Pontificem, pro tuenda Ecclesiæ Libertate virtute Constantiæ roborasti;*

(19) *Bibliot. Italiq. tom. VI. p. 212. & suiv.*

An de J.C.  
1085.

*raſti; da nobis ejus exemplo & interceſſione, omnia adverſantia fortiter ſuperare.  
Per Dominum, &c.*

In ſecundo Nocturno  
LECTIO IV.

*Gregorius Papa ſeptimus, antea Hildebrandus, Soane in Etruria natus, Doctrinã, Sanctitate, omnique virtutum genere cum primis nobilis, mirifice univerſam Dei illustravit Eccleſiam. Cum parvulus ad Fabri ligna edolantis pedes, jam Litterarum inſcius, luderet, ex reſectis tamen ſegmentis, illa Davidici elementa Oraculi, Dominatur à mari ulque ad mare, caſu formaffe narratur, manum pueri ductante Numine, quo ſignificaretur ejus fore ampliffimam in Mundo Auctoritatem. Romam deinde profeſſus, ſub protectione ſancti Petri educatus eſt. Juvenis Eccleſiæ Libertatem à Laicis oppreſſam, ac depravatos Eccleſiaſticorum mores, vehementius dolens, in Cluniaceniſi Monafterio, ubi ſub Regula Sancti Benedicti aſtinitatis vitæ obſervantia eo tempore maximè vige-  
bat, Monachi habitum induens, tantò pietatis ardore Divinæ Majeſtati deſerviebat, ut à Sanctis ejuſdem Cœnobii Patribus Prior fit electus. Sed divina Providentia majora de eo diſponente in ſalutem plurimorum, Cluniaco eductus Hildebrandus, Abbas primùm Monafterii Sii. Pauli extra muros Urbis electus, ac poſtmodum Romanæ Eccleſiæ Cardinalis creatus, ſub ſummis Pontificibus, Leone Nono, Victore ſecundo, Stephano Nono, Nicolao ſecundo, & Alexandro ſecundo præcipuis muneribus & largitionibus perfunctus eſt, ſanctiſſimi & puriſſimi Conſilii vir à Beato Petro Damiano nuncupatus. A Victore Papa ſecundo Legatus à Latere in Galliam miſſus Lugduni Episcopum Simoniaca labe infectum ad ſui criminis confeſſionem miraculo adegit. Berengarium in Concilio Turonenſi ad iteratam Hereſis abjurationem compulſit. Cadolai quoque Schiſma ſua virtute compreſſit.*

*R. Inveni David ſervum meum, oleo ſancto meo unxi eum: \* Manus enim mea auxiliabitur ei.*

*V. Nihil proficiet inimicus in eo, & filius iniquitatis non nocebit ei. Manus.*

LECTIO V.

*Mortuo Alexandro II. invitus & mœrens unanimi omnium conſenſu, decimo Kalendas Maii, anno Chriſti milleſimo ſeptuageſimo tertio, Summus Pontifex electus, ſicut ſol effulſit in Domo Dei, nam potens Opere & Sermone, Eccleſiaſtica Diſciplinæ reparandæ, Fidei propagandæ, Libertati Eccleſiæ reſtituendæ, extirpandis Erroribus & Corruptelis tanto ſtudio incubuit, ut ex Apoſtolorum ætate nullus Pontificum fuiſſe tradatur, qui majores pro Eccleſia Dei labores, moleſtiaſque pertulerit, aut pro ejus Libertate acrius pugnaverit. Aliquot Provincias à Simoniacâ labe expurgavit. Contra Henrici Imperatoris impios Conatus fortis per omnia Athleta impavidus permansit, ſequæ pro muro Domui Iſrael ponere non timuit, ac eundem Henricum in profundum malorum prolapſum fidelium Communionem, Regnoque privavit, atque ſubditos Populos fide ei data liberavit.*

*R. Po-*

R. *Posui adjutorium super potentem, & exaltavi electum de plebe mea: \* Manus enim mea auxiliabitur ei.*  
 V. *Inveni David servum meum, oleo sancto meo unxi eum. Manus.*

Ande J.C.  
1085.

## LECTIO VI.

*Dum Missarum solemnia perageret, visa est viris piis Columba à caelo delapsa, humero ejus dextro insidens, alis extensis caput ejus velare, quo significatum est, Spiritus Sancti afflatu, non humane Prudentiæ rationibus, ipsum duci in Ecclesiæ Regimine. Cum ab iniqui Henrici exercitu Romæ gravi obsidione premeretur, excitatum ab hostibus incendium signo Crucis extinxit. De ejus manu tandem à Roberto Guischaro Duce Northmanno ereptus, Cassinum se contulit, atque inde Salernum, ad dedicandam Ecclesiam Sancti Matthæi Apostoli contendit. Cum aliquandò in eâ civitate Sermonem habuisset ad Populum, ærumnis confectus in morbum incidit, quo se interiturum prescivit. Postrema morientis Gregorii Verba fuere: Dilexi Justitiam, & odivi Iniquitatem, propterea morior in Exilio. Innumerabilia sunt, quæ vel fortiter sustinuit, vel multis cœclis in Urbe Synodis sapienter constituit, Vir verè Sanctus, criminum vindex, & accerrimus Ecclesiæ defensor. Exactis itaque in Pontificatu annis duodecim, migravit in Cælum, anno salutis millesimo octogesimo quinto, pluribus in vita & post mortem Miraculis clarus, ejusque sacrum Corpus in Cathedrali Basilica Salernitana est honorificè conditum.*

R. *Isse est, qui ante Deum magnas virtutes operatus est, & omnis terra Doctrinâ ejus repleta est: \* Ipse intercedat pro peccatis omnium Populorum.*  
 V. *Isse est qui contempsit vitam mundi, & pervenit ad cœlestia regna. Ipse.*

*Gloria Patri. Ipse.*

Cette Legende est suivie de l'Approbation du Pape Benoit XIII, signée par le Cardinal Coscia, & par le Secretaire de la Congregation des Rites. Il est certain, que l'on n'a pas tant été surpris en France de la Piece en elle-même, qui paroît n'avoir pas été concertée de longue main, que du Bref du Pape, qui condamne au feu le Mandement de Mr. l'Evêque d'Auxerre sur ce sujet, & flétrit également les Oppositions faites par d'autres Evêques & par les Parlemens. Je produirai ce Bref dans la Vie de Benoit XIII. A present, il ne me reste qu'un mot à dire sur les Ecrits du Pape Gregoire. Il a laissé une Explication de l'Evangile selon St. Mathieu. Cet Ouvrage est en manuscrit dans la Bibliotheque de Lambeth. On lui attribue encore un Commentaire sur les sept Pseaumes Penitentiaux: & ses Lettres, divisées en 9. Livres, se trouvent dans le Recueil des Conciles (20). Sur les Ecrits d'Hildebrand, voiez les Auteurs citez en marge (21).

(20) Binius, tom. 2. part. 3. Concil. General. Labbeus, tom. X. Concil.

(21) Cave, Hist. Litter. Script. Eccl. p. 433. Bibliot. des Auteurs Eccl. ad Sac. XI.

An de J. C.  
1085.ALEXIS COMNENE,  
Empereur d'Orient.

VICTOR III.

PHILIPPE I.  
Roi de France.

## CLXIII. P A P E.

Commen-  
cemens de  
Victor III.

**L**E prévoiant Gregoire VII., trois jours avant sa mort, pria les Evêques & les Cardinaux ses Amis d'élire à sa place Didier, Abbé du Mont-Cassin, Prêtre Cardinal du titre de St. Cecile, qui avoit beaucoup de credit auprès des Princes de ce tems-là (1). Il étoit de l'illustre Famille des Princes de Benevent. Dès l'enfance (2) il frequentoit les Eglises, ecoutoit volontiers les saintes Lectures, & s'en entretenoit avec des personnes pieuses; mais son Pere, qui n'avoit que lui, vouloit l'engager dans le monde, & si-tôt qu'il fut en âge, il le fiança avec une fille noble contre son inclination. Peu de tems après, le Pere aiant été tué par les Normans, le jeune Daufier, car c'étoit le premier nom de Didier, agé d'environ vingt ans, resolut de se retirer secrettement; & par le secours d'un Moine nommé Jaquint, il se deroba de ses Parens, & reçut l'habit Monastique de la main d'un saint Hermite nommé Santari. Mais, ses parens, l'aient découvert, lui arracherent l'habit de Moine, & le ramenerent par force à Benevent, où il demeura près d'un an étroitement gardé dans la Maison de sa Mere. Il s'échapa pour la seconde fois, & vint à Salerne trouver le Prince Gaïmar son Parent, & lui dit: *Puis que je ne puis être Moine en mon País, souffrez que je le sois ici sous votre protection.* Gaïmar, admirant la resolution de ce jeune homme, lui promit ce qu'il desiroit, & sur-tout de ne le point rendre à ses Parens malgré lui. Ainsi Daufier demeura quelque tems au Monastere de la Trinité de Cave près de Salerne. Enfin Landulfe, Prince de Benevent, cedant aux importunités de la Mere, vint lui-même à Salerne & le ramena, à condition qu'il auroit la Liberté de vivre au Monastere de Ste. Sophie près de Benevent. Il y fut reçu avec plaisir par l'Abbé Gregoire, qui lui changea son nom en celui de *Desiderius* ou Didier. Aiant vécu quelques années dans ce Monastere avec grande edification, il passa à celui de Tremite dans une Isle de la Mer Adriatique, dite autrefois de Diomedé. Mais, voiant que l'Abbé le vouloit mettre à sa place, il s'en retira, & demeura trois mois avec des Hermites: enfin, par ordre du Pape, il revint à Ste. Sophie. C'étoit Leon IX., qui, peu de tems après étant venu à Benevent, connut le merite de Didier par le Cardinal Humbert & le Chancelier Frederic; & le prit tellement en amitié, que souvent il le faisoit servir à l'Autel & chanter l'Evangile à sa Messe. Ensuite Didier alla à Salerne, pour se faire traiter d'une grande maladie causée par ses abstinences & ses veilles. Il y fit amitié avec Alfane Clerc très-noble & très-sage, lui persuada d'em-  
brasser

(1) *Paulus Bernriedensis, Vita Greg. VII. Leo Ostiensis, lib. 3. c. 54.*(2) *Chr. Cass. lib. 3. c. 1. 2. & c. Acta SS. Ben. Sac. 6, p. 586.*

An de J.C.  
1085.

brasser la vie Monastique, & l'emmena à Ste. Sophie de Benevent. Victor II. aiant succédé à Leon IX. Alfane & Didier vinrent à Rome, où ils acquirent bientôt une grande familiarité auprès du Pape. Mais Didier, considerant que le séjour en cette Cour ne couvenoit point à sa profession, persuada à Alfane de s'en retirer. Ils vinrent se prosterner aux pieds du Pape, lui demandant leur Congé, & la permission de passer au Mont-Cassin pour y vivre plus regulierement; & l'ayant obtenuë, ils s'acheminerent à ce Monastere, avec deux Moines que l'Abbé Pierre avoit envoiez au Pape, pour lui faire savoir son Election. Didier & Alfane y demeurèrent quelque tems, se faisant aimer de tous les freres. Quelque tems après, Didier fut envoié au Monastere de St. Benoit de Capoue, pour le gouverner comme Prevôt, & en renouvela l'Eglise. L'Abbé Frideric étant devenu Pape sous le nom d'Etienne X. il le fit venir à Rome, & peu de tems après il fut lui-même élu Abbé & destiné à la Legation de Constantinople. Il renouvela tous les Batimens du Mont-Cassin, & en fut compté pour le quatrième Restaurateur après St. Benoit, Petronax, & Aligerne.

Sous le Pontificat d'Hildebrand, il tint toujours le Parti de ce Pape avec un Zele incomparable; & il porta les choses si loin, qu'on ne sauroit l'excuser du crime de Rebellion. L'Empereur Henri, étant devant Rome, l'avoit mandé plusieurs fois; mais, il refusa toujours de l'aller trouver, jusques à ce que craignant que le Prince, irrité de sa desobéissance, ne ruinât son Monastere, il y alla avec les Normans & le Prince de Capoue. Il se garda néanmoins de communiquer avec ceux que le Pape Gregoire avoit excommuniés. Etant arrivé à Albane, il n'alla point trouver l'Empereur, & ne lui envoia personne. Enfin, il le vit avec le Prince de Capoue; & comme le Roi le pressoit encore de recevoir l'Investiture de son Abbaie, il répondit: *Quand je vous verrai couronné Empereur, alors je la recevrai, si je le juge à propos.* D'autre côté, l'Abbé disputoit souvent sur les Droits du St. Siege avec les Evêques de la suite de l'Empereur, particulièrement avec l'Evêque d'Ostie, qui néanmoins étoit pour le Pape. Cet Evêque alleguoit, en faveur du Prince, le Decret du Pape Nicolas II. fait avec cent vingt-cinq Evêques, & avec Hildebrand lui-même, alors Archidiacre; portant, qu'on ne feroit point de Pape, sans le consentement de l'Empereur. Mais, Didier soutenoit, que ni Pape, ni Evêque, ni homme vivant, ne pouvoit valablement faire un tel Decret, parce que le St. Siege est au-dessus de tout, & ne peut jamais être soumis à personne. Il ajoutoit: *Si le Pape Nicolas l'a fait, il l'a fait imprudemment & injustement: la faute d'un homme ne doit pas faire perdre à l'Eglise sa Dignité; & nous ne consentirons jamais que le Roi des Allemans établisse le Pape des Romains.* L'Evêque d'Ostie répondit: *Si les Ultramontains entendoient ce Discours, ils se réuniroient tous contre vous.* Didier repliqua: *Quand tout le Monde se réuniroit sur ce point, il ne nous feroit pas changer de sentiment. L'Empereur peut prévaloir pour un tems, si Dieu le permet, & faire violence à l'Eglise: mais, il ne nous y fera jamais sentir.* Didier disputa sur ce sujet avec Guibert ou Clement III, Pape des Alle-

Zeile de  
Didier  
pour le St.  
Siege.

An de J.C.  
1085.

Allemands, & lui reprocha son Intrusion dans le Saint Siege; sur-quoi Guibert se sentant pressé lui-dit qu'il l'avoit fait malgré lui, parce qu'autrement le Roi Henri auroit perdu sa Dignité. L'Abbé Didier obtint du Prince, au quel il étoit si contraire, une Bulle d'Or en faveur de son Monastere, & s'en retourna avec son Congé.

Intrigues  
pour l'E-  
lection  
d'un Pape.

Cette Fermeté Heroique, ou plutôt cette fougueuse Obstination, & cet aveugle Entêtement de Didier fit juger à Gregoire VII. que cet Abbé, étant à peu près du même temperamment que lui, seroit très propre à mettre la dernière main aux importantes Entreprises qu'il avoit ebauchées. De-là vint sans doute, qu'il le designa pour son Successeur. De sorte qu'après sa mort, les Evêques, les Cardinaux, & les Laïques, qui lui étoient demeurez fideles, prièrent instamment l'Abbé Didier de se rendre à ce choix, & de subvenir au besoin pressant de l'Eglise (3). Il refusa nettement le Pontificat, moins par humilité peut-être, que parce que, dans la circonstance présente, monter sur le St. Siege, & s'exposer à des perils affreux, étoit précisément la même chose. Mais, Didier joignit à ce refus une assurance, qu'il rendroit à l'Eglise Romaine tous les services dont il seroit capable. Le jour de la Pentecôte 8. de Juin 1085, l'Evêque de Sabine & Gratien venant de Rome, Didier alla au devant d'eux, & leur fit part de la conversation qu'il avoit eue avec le Pape Gregoire, touchant l'ordre que l'on devoit mettre aux affaires de l'Eglise. Il alla trouver avec eux Jourdain Prince de Capoue & Rainulfe Comte d'Averse, & les aiant exhortez à secourir l'Eglise Romaine, il les trouva disposez à tout. Ensuite, il pressa les Cardinaux de deliberer au plutôt sur l'Electon d'un Pape; & d'écrire à la Comtesse Mathilde, afin qu'elle agit de son côté, pour faire venir à Rome les Evêques & les autres personnes que l'on jugeroit capables de cette Dignité. Mais, au lieu de suivre ses avis, ils prenoient des mesures secrettes pour faire Pape Didier lui-même, & s'efforçoient de lui persuader, de quelque maniere que ce fut, de venir à Rome, croiant qu'ils pourroient le forcer à accepter. L'Abbé Didier, s'en étant aperçu, s'opposa ouvertement à eux; & étant retourné au Mont-Cassin, il s'appliqua encore à attirer au service de l'Eglise Romaine les Normans, les Lombards, & tous ceux qu'il put, & en trouva plusieurs bien disposez. Mais, parce que la Chaleur de l'Été étoit excessive, ils differèrent d'aller à Rome, jusques à ce que la saison des maladies fut passée. Or, le Prince de Capoue s'étant mis en marche avec ses Troupes, accompagné de quelques Evêques & de l'Abbé Didier, quand ils furent arrivez en Campanie, l'Abbé, qui se doutoit de leur dessein, refusa de passer outre, s'ils ne lui promettoient par Serment de ne lui faire aucune violence sur ce sujet, & ils le refuserent.

An de J.C.  
1086.

Didier re-  
fusa le  
Pontificat.

Près d'une année s'écoula dans ces incertitudes, & le Pape Clement III. se prevalut adroitement de la confusion; mais, les Evêques & les Cardinaux, ennuyez de ces delais, s'étant assemblez à Rome de divers lieux vers la Fête de Pâ-

(3) *Chr. Cass. lib. 3. c. 65.*

Pâques, ils firent signifier à l'Abbé Didier de venir les trouver au plutôt, avec les Evêques & les Cardinaux qui l'accompagnoient alors, & Gifulfe Prince de Salerne. Didier, croiant qu'on ne songeoit à plus à lui, parce qu'on n'en parloit plus, vint à Rome avec tous ceux qu'on y avoit mandez. Il arriva la veille de la Pentecôte 23. de Mai. Les Clercs & les Laiques s'assemblèrent en grand nombre, & vinrent sur le soir tous ensemble dans la Diaconie de Ste. Luce, prier instamment l'Abbé Didier, de ne plus refuser le Pontificat, & de secourir l'Eglise dans le peril present. Il se jetterent plusieurs fois à ses genoux, & quelques-uns versèrent des larmes. Mais Didier, resolu depuis long-tems de vivre en repos, refusa fortement. Il protesta, qu'il n'y consentiroit jamais. Comme ils insistoient, il leur dit: *Sachez certainement, que si vous me faites quelque Violence sur ce sujet, je retournerai au Mont-Cassin, & ne me mêlerai plus de cette Affaire: mais, vous vous donnerez un grand Ridicule, à vous & à l'Eglise Romaine.* Comme il étoit presque nuit, ils s'en retournèrent chacun chez soi. Le lendemain jour de la Pentecôte, ils revinrent, dès le grand matin, lui faire les mêmes instances; il persista dans son refus. Voiant donc qu'ils n'avançoient rien, les Cardinaux Prêtres & Evêques lui dirent qu'ils étoient prêts d'élire celui qu'il leur conseileroit. Didier, aiant consulté avec Cencius Consul des Romains, leur conseilla d'élire Otton Evêque d'Ostie. Ensuite, ils lui demandèrent qu'il reçut au Mont-Cassin le Pape qui seroit élu, & l'y entretint avec sa suite, jusques à ce que la Paix fut renduë à l'Eglise, comme il avoit fait à l'égard du Pape Gregoire. Didier le promit très-gracieusement, & leur donna pour gage de sa foi la Ferule ou Bâton Pastoral qu'il tenoit à la main. Ils alloient donc élire l'Evêque d'Ostie, quand un des Cardinaux s'écria que cette Election étoit contre les Canons, & qu'il n'y consentiroit jamais. On representa à ce Cardinal, que la nécessité du tems le demandoit; mais, on ne put jamais le fléchir. Alors, toute l'Assemblée, irritée de la dureté de Didier, & voiant qu'on ne gaignoit rien avec lui par les prieres, resolut de finir l'Affaire par la violence. Ils le prirent donc malgré lui, & le traînèrent à l'Eglise de Ste. Luce, où ils l'élurent Pape dans les formes d'un consentement unanime, & lui donnèrent le nom de V I C T O R III. Ils le revêtirent de la chape rouge; mais, ils ne purent lui mettre l'aube à cause de sa résistance. Cependant, le Gouverneur de Rome pour l'Empereur Henri se saisit du Capitole, d'où il incommodoit beaucoup le nouveau Pape, qui sortit de Rome quatre jours après son Election. Etant arrivé à Terracine, il y quitta la croix, la chape, & les autres marques du Pontificat. On ne peut lui persuader de les reprendre; car, il étoit resolu de passer le reste de sa vie en pelerinage, plutôt que de se charger de cette Dignité. On le prioit avec larmes, on le conjuroit, on lui representoit pathetiquement le facheux état de l'Eglise, le besoin qu'elle avoit d'un bon Pape, & l'Indignation de Dieu qu'il s'attiroit par une résistance trop cruelle. Tous ces motifs furent employez inutilement. Rien ne put le fléchir. Il retourna ainsi au Mont-Cassin, & fut long-tems inflexible. A force de prieres, les



An de J.C.  
1087.

Didier  
accepte le  
Pontificat.

Plaintes de  
Hugues de  
Lion contre  
Victor.

Evêques & les Cardinaux engagerent Jourdain Prince de Capoue à tacher de le ramener à Rome pour son sacre. Ce Prince vint en effet au Mont-Cassin avec beaucoup de Troupes; mais, il n'exécuta rien.

Grand nombre d'Ecclesiastiques & de Personnes distinguées s'étant assemblées à Capoue, Didier s'y trouva avec les autres Cardinaux (4). C'étoit une espece de Concile: &, quand il fut fini, tout à coup, lorsque Didier s'y attendoit le moins, tous les assistans, tant Ecclesiastiques, que Laiques, le prièrent de reprendre le Pontificat. Il demeura deux jours inflexible. Enfin, Roger Duc de Calabre, Jourdain Prince de Capoue, les Evêques & tous les autres, se jetterent à ses pieds, fondant en larmes, & lui alleguèrent tant de raisons, qu'il céda & confirma l'Élection faite de sa Personne en reprenant la croix & la pourpre le Dimanche des Rameaux 21. de Mars. Il retourna au Mont-Cassin, où il celebra la Pâques, & après la Fête il alla à Rome avec le Prince de Capoue, & le Prince de Salerne, & campa près la porte St. Pierre; il étoit dangereusement malade. Le Pape des Allemans vouloit defendre l'Eglise de St. Pierre, qu'il occupoit avec des gens armés: mais, elle fut prise en moins d'un jour par les gens du Prince de Capoue; & le Dimanche après l'Ascension neuvième de Mai, le Pape Victor III. fut sacré solennellement par les Evêques d'Ostie, de Tusculum, de Porto, & d'Albane, en présence de plusieurs Cardinaux, de grand nombre d'Evêques & d'Abbez, & d'un prodigieux concours de Peuple. Après avoir demeuré environ huit jours à Rome, il retourna au Mont-Cassin.

Cependant, Hugues Archevêque de Lion, un des trois que Gregoire VII. avoit designez pour lui succeder, voyant la longue résistance de l'Abbé Didier, avoit conçu de grandes & de flatueuses esperances de devenir Pape (5). Ces idées agreables s'étant évanouies, il s'abandonna aux accès d'un furieux depot. Lorsque Didier alloit à Rome pour se faire sacrer, il se plaignit de lui à la Comtesse Mathilde en ces termes: „ Vous savez que l'Élection de l'Abbé du Mont-Cassin fut faite avant que je fusse arrivé à Rome; & il est vrai que mes Confreres & moi y consentimes par foiblesse, pour nous accomoder au tems. Mais, quand nous fumes avec lui au Mont-Cassin, nous comprimes, par ses Discours, combien nous avions offensé Dieu en le choisissant. „ Il l'accuse d'avoir dit, qu'il avoit promis d'aider le Roi Henri à obtenir la Couronne Imperiale; & qu'il l'avoit exhorté à venir à Rome envahir les Terres de St. Pierre; enfin, d'avoir blâmé les Decrets du Pape Gregoire. „ Maintenant, ajoute-t'il, lorsque nous pensions faire à la fin une Election libre, il a convoqué sous ce prétexte un Concile à Capoue, comme Vicaire Apostolique de ces Quartiers. J'y suis venu de Salerne, avec l'Abbé de Marseille, & l'Archevêque d'Aix; & comme nous voulions traiter l'Affaire, l'Abbé Didier, feignant toujours de refuser, a commencé par des gestes affectez à exciter le Prince de Capoue à le contraindre. Nous, connoissant son artifice, tinmes Conseil

(4) *Chr. Cass. lib. 3. c. 68.*

(5) *Chr. Viridun. tom. 10. Concil. p. 414.*

„ feil avec l'Evêque d'Ostie & le Moine Guitmond; &, desapprouvant sa  
 „ Legeteté, nous declarames devant tout le Monde, que nous ne consenti-  
 „ rions point qu'il reprît les marques du Pontificat, s'il n'étoit auparavant  
 „ examiné Canoniquement sur quelques cas contraires à sa Reputacion & à  
 „ la Dignité du St. Siege, qui étoient venus à notre connoissance depuis  
 „ son Election. Il en fut indigné. Il declara publiquement, qu'il ne subi-  
 „ roit point d'examen, & n'accepteroit jamais l'Election. Il s'éloigna de  
 „ nous, secouant les bras. Nous nous retirâmes aussi, parce que la nuit  
 „ approchoit. Mais, le Duc Roger demeura avec lui; & il retint l'Evêque  
 „ d'Ostie, & les autres Evêques Romains & les Cardinaux. Le Duc pressa  
 „ long-tems l'Abbé Didier de sacrer Evêque de Salerne un certain Alfane:  
 „ mais, l'Evêque d'Ostie s'y oppoisoit, & Didier n'osoit y consentir, parce  
 „ qu'Alfane étoit convaincu de Brigue manifeste. Ainsi, le Duc le quitta fort  
 „ en colere. Mais Didier, qui desespéroit de parvenir au Pontificat, sans le  
 „ secours de ce Prince, lui envoya un Messager bien avant dans la nuit. Ils se  
 „ virent. Ils convinrent que Didier seroit Pape, & Alfane Evêque. Il fut en  
 „ effet sacré le lendemain Dimanche des Rameaux; & le même jour, après le  
 „ diné & le sommeil de la Meridienne, l'Abbé, soutenu de l'Autorité du  
 „ Duc, prit lui-même la chape, sans la participation de l'Evêque d'Ostie,  
 „ ni la nôtre. Alors, cet Evêque, qui jusques-là avoit marché de bon pied  
 „ avec nous, voiant que l'Abbé alloit à Rome se faire sacrer par le credit  
 „ du Prince Jourdain, & craignant de perdre sa Dignité, si un autre fai-  
 „ soit le Sacre, manqua de cœur dans l'occasion; &, oubliant la promesse  
 „ qu'il avoit faite, il fit honteusement sa Paix avec l'Abbé, & lui rendit  
 „ en tout respect comme à un Pape. Vous apprendrez mieux du por-  
 „ teur comment il se prepare pour aller à Rome. „

La Comtesse Mathilde arriva à Rome peu de tems après que le Pape Victor en fut parti. Elle envoya le prier instamment qu'elle pût avoir la consolation de le voir & de l'entretenir (6). Le Pape revint par Mer à Rome, malgré sa mauvaise santé. A son arrivée, il fut reçu par la Comtesse & son Armée, & par tous les Ennemis de l'Empereur avec beaucoup de respect. Il demeura huit jours à St. Pierre, il y celebra la Messe solennellement le jour de St. Barnabé. Le même jour, la Comtesse le fit entrer à Rome. Il y fut Maître de toute la partie d'au de-là du Tibre nommée Trastevere, du Château St. Ange, de la Basilique de St. Pierre, des Villes d'Ostie & de Porto, & de l'Isle du Tibre, où il demouroit. Il avoit pour lui la plus grande partie des Nobles, & presque tout le Peuple. Mais, le Pape Clement étoit Maître du reste de Rome; c'est-à-dire, presque de toute la Ville, & demouroit au milieu à la Rotonde, nommée alors Ste. Marie des Tours, parce qu'elle avoit deux Clochers (7). La veille de St. Pierre, les fideles Sujets de l'Empereur voulurent se rendre Maîtres de l'Eglise de cet Apôtre; mais, les Rebelles la defendirent si bien, qu'ils les em-  
pê-

Suites de  
Schisme.(6) *Chr. Cass. lib. 3. c. 69.*(7) *Berthold. an. 1087.*

An de J. C.  
1087.

pêcherent d'y entrer. Ainsi, le jour de la Fête, on ne celebra aucun Office dans cette Eglise. Le lendemain, les Partisans de Clement III. y entrèrent, laverent l'Autel, comme profané par les Rebelles, & y dirent la Messe; mais, ils se retirèrent le jour suivant, & l'Eglise de St. Pierre revint au pouvoir du Pape Victor.

Defaite  
des Sarra-  
zins.

Ce Pontife temoigna bientôt le zèle ardent qu'il avoit pour la destruction des ennemis de Jesus-Christ. Par le Conseil des Evêques & des Cardinaux, il mit sur pied une nombreuse Armée qu'il envoya contre les Sarrazins d'Afrique (8). Il donna à ces Troupes l'Etendard de St. Pierre, avec promesse de la remission de tous leurs pechez. Elles attaquèrent la Ville de Mehedia, nommée aussi Afrique, la prirent, & desfirent une Armée de cent mille Sarrazins. On assure que la Nouvelle en vint le même jour en Italie; ce qui passa pour un Miracle.

Lettres du  
Pape pour  
l'Allema-  
gne.

Le même Victor III. envoya des Lettres en Allemagne, pour donner part de sa Promotion aux Seigneurs du Roiaume, & confirmer la Condamnation que le Pape Gregoire VII. avoit prononcée contre l'Empereur Henri (9). Ces Lettres furent luës dans une Assemblée generale tenue près de Spire le premier jour d'Aout 1087. par les Seigneurs qui reconnoissoient le Pape Victor, & ceux qui favorisoient l'Empereur Henri. Ce Prince y étoit present. Les Seigneurs Catholiques lui promirent leur secours pour recouvrer le Roiaume, s'il vouloit se faire absoudre de l'Excommunication. Mais, il connoissoit trop bien ses Droits, pour avouer qu'il fût excommunié; & parce qu'il refusa, avec raison, de reconnoître le Pape pour son Juge, la Revolte devint plus generale & plus furieuse qu'auparavant. Ladislas Roi de Hongrie envoya déclarer à cette Assemblée, qu'il demeureroit fidele à St. Pierre, c'est-à-dire au Pape Victor; & il promit de venir au secours des Rebelles que l'Histoire appelle les Catholiques, s'il étoit besoin, avec vingt mille chevaux, contre les Schismatiques; c'est ainsi qu'on nommoit l'Empereur & ses fideles Sujets. J'avoue que, si, pour être censé Catholique, il falloit être Rebelle à mon Prince, je prefererois de passer pour Heretique, & pour Schismatique, dans l'Esprit étroit du Clergé.

Concile de  
Benevent.

Peu de jours après, dans le même mois d'Aout 1087, le Pape Victor se rendit à Benevent, pour y tenir un Concile avec les Evêques de la Pouille, de Calabre, & des Principautez (10). Il y representa l'Intrusion de Guibert, & la Persecution qu'il avoit faite à Gregoire VII. Il prononça contre lui une Sentence de Deposition & d'Anathême; & il ajouta: „ Vous savez  
„ aussi la Persecution qui m'a été faite par Hugues Archevêque de Lion &  
„ Richard Abbé de Marseille, qui sont devenus Schismatiques, quand ils  
„ ont vû qu'ils ne pouvoient réussir dans le desir secret qu'ils avoient de  
„ monter sur le St. Siege. Richard avoit fait notre Election à Rome avec  
„ les Evêques & les Cardinaux. Hugues étoit venu peu de tems après  
nous

(8) Leo Ostiensis, Chr. Cass. lib. 3. c. 71.  
Bertholdus Constantiensis, an. 1088.

(9) Berthold, an. 1087.  
(10) Chr. Cass. lib. 3. c. 72.

„ nous baiser les pieds, & nous reconnoissant pour Pape malgré nous. Il  
 „ avoit demandé & obtenu la Legation des Gaules. Tant qu'ils ont vû  
 „ que nous refusions à l'Élection qu'ils avoient approuvée, ils nous ont  
 „ pressé de l'accepter. Mais, quand ils ont vû que nous nous étions laissé  
 „ fléchir, ils n'ont pû se retenir plus long-tems, sans faire eclater leur  
 „ Ambition; & voiant que nos Freres s'opposoient constamment à ce scan-  
 „ dale, ils se sont separez de leur Communion & de la nôtre. C'est pour-  
 „ quoi, nous vous ordonnons de vous abstenir de la leur, & de n'avoir au-  
 „ cune communication avec eux. Nous ordonnons aussi, que si deormais  
 „ quelqu'un reçoit un Evêché ou une Abbaie de la main d'une personne  
 „ Laïque, il ne soit point compté entre les Evêques ou les Abbez, &  
 „ n'ait aucune audience en cette qualité. Nous le privons de la grace de  
 „ St. Pierre & de l'entrée de l'Eglise, jusques à ce qu'il quitte la place  
 „ qu'il a usurpée. Nous ordonnons la même chose, touchant les Dignitéz  
 „ inferieures de l'Eglise. De même, si quelque Empereur, Roi,  
 „ Duc, Marquis, Comte, ou autre Personne seculiere, presume donner  
 „ l'Investiture des Evêchez, ou des autres Dignitez Ecclesiastiques, il se-  
 „ ra compris dans la même Condamnation. Quand donc vous n'evitez  
 „ point de tels Evêques, de tels Abbez, de tels Clercs: quand vous en-  
 „ tendez leurs Messes, ou que vous priez avec eux, vous encourez avec  
 „ eux l'Excommunication; car, c'est se tromper, que de croire même qu'ils  
 „ soient Prêtres. Ne recevez la penitence & la communion que d'un  
 „ Prêtre Catholique. S'il ne s'en trouve point, il vaut mieux demeurer  
 „ sans communion, & la recevoir de Notre Seigneur invisiblement. „  
 Voilà une Decision tout-à-fait digne (11) d'un Serviteur des Serviteurs de  
 Jesus-Christ, qui usurpe de vive force les Droits de l'Empereur son Souve-  
 rain! Qu'il y a d'Humilité & de Droiture dans ce Decret! Mais, doit-on  
 s'attendre à des Decisions moins équitables, moins judicieuses, de la part  
 d'un homme inspiré, d'un homme infallible, du Lieutenant de Jesus-Christ  
 en Terre, d'un Vice-Dieu? Non. Les Papes sont trop prudens & trop  
 sages pour agir d'une autre façon.

An de J.C.  
1087.

Pendant ce Concile, où l'on avoit réglé tant de belles choses, le Pape  
 Victor tomba dangereusement malade (12); & quand il fut fini, il retourna  
 au Mont-Cassin, où il établit pour Abbé Orderise, Diaere de l'Eglise Ro-  
 maine, & Prevôt du Monastere. Car, le Pape avoit jusques-là gardé cette  
 Abbaie, n'étant pas, sans doute, sujet aux Loix de l'Eglise, qui defen-  
 doient la Pluralité des Benefices. Aiant appelé les Evêques & les Cardi-  
 naux, il leur recommanda d'elire pour Pape Otton Evêque d'Ostie, sui-  
 vant l'intention de Gregoire VII. Et comme Otton étoit present, Victor  
 le prit par la main; & le presentant aux autres Evêques, il dit: *Recevez-le  
 & l'ordonnez pour l'Eglise Romaine. Je vous donne en tout mon Pouvoir jus-  
 qu'à*

Mort de  
Victor III.

(11) Banck, de Tyrannide Papa, cap. 7. p.  
66.

(12) Chr. Cass. lib. 3. c. 73

An de J. C.  
1087.

*qu'à ce que vous le puissiez faire.* Il fit bâtir son Tombeau dans le Chapitre, & mourut trois jours après, le 16. de Septembre 1087. Il avoit été 29. ans Abbé du Mont-Cassin, & Pape depuis son Sacre quatre mois & sept jours. Hugues de Flavigni dit (13) que ce Pape, aiant célébré la Messe à St. Pierre, fut frappé de la main de Dieu, & qu'ayant reconnu sa faute, quoique trop tard, il se deposa lui-même: qu'ensuite, il ordonna aux Moines du Mont-Cassin de le faire enterrer comme Abbé, & non comme Pape. On traite (14) cela de Calomnie; mais, après de mures Reflexions, il m'a paru que l'entrée de Didier au Pontificat n'étoit pas tout à fait pure. Je fonde mon doute sur les aveux mêmes de ce Pape. Il declare au Concile de Benevent, que Hugues Archevêque de Lion l'avoit reconnu pour Pape legitime, après la premiere Election; qu'il lui avoit baissé les pieds en cette qualité. Il n'y a point de bon Critique, qui ne convienne que cela établit la bonne foi de Hugues. Or, quelle raison peut-on avoir de douter qu'il n'ait rapporté les faits comme ils s'étoient passés, lorsque, dans sa Lettre à la Comtesse Mathilde, il reproche diverses Obliquités à l'Abbé Didier. Dira-t-on que la jalousie & le dépit lui ont fait supposer des faussetés? Mais, les mêmes Passions ne l'auroient-elles pas engagé à faire la même chose, quand Didier fut élu la premiere fois? Les Auteurs, qui aiment à flater, pourrout concilier cela, s'ils veulent, avec l'eminente Sainteté & la rare Sagesse, qu'ils attribuent à Victor III (15). Pour moi, je dirai sincerement, que ce Pontife étoit, au suprême degré, orgueilleux, ambitieux, opiniâtre. Voilà son Eloge en trois mots. Nous avons de sa composition trois Livres de Dialogues sur les Miracles de St. Benoit & des autres Moines du Mont-Cassin. Cet Ouvrage merite bien d'être placé à côté des Dialogues de Gregoire I.

ALEXIS COMNENE,  
*Empereurs d'Orient.*

URBAIN II.

PHILIPPE I.  
*Roi de France.*

CLXIV. P A P E.

Intrigues  
pour l'E-  
lection du  
Pape.

Victor aiant, pour ainsi dire, resigné le St. Siege à Otton ou Eudes de Châtillon, Cardinal Evêque d'Ostie, on ne pouvoit manquer de confirmer ce choix. Mais, le Parti des Rebelles étoit dans une grande consternation (1). Ils ne savoient plus comment s'y prendre pour conserver l'Eglise que le Pape Gregoire avoit exposée aux plus affreux perils. Les Evêques étoient dispersés. Il leur vint de frequentes Deputations tant des Romains que de ceux de deça les Monts & de la Comtesse Mathilde, pour les prier de s'assembler & de donner un Chef à l'Eglise prête à tomber. S'étant réunis, ils écrivirent à Rome aux Clercs &

(13) *Hugo Flaviniacensis, Chr. Viridun.*

(14) *Frater Ignat. Hyacinth. de Graveson, Hist. Eccl. rom. 4. p. 258. Edit. Romana.*

(15) *Martyr. Bened. 16. Sept. Maimbourg,*

*Decad. de l'Emp. Liv. III. Ignace de Graveson, ubi supr.*

(1) *Chr. Cass. lib. 4. c. 2.*

& aux Laiques Catholiques, que tous ceux qui pourroient vinssent à Terracine la premiere Semaine de Carême, & que ceux qui ne pourroient pas, envoïassent un Deputé avec pouvoir par écrit de consentir en leur nom à ce qui seroit statué pour le Bien de l'Eglise. Ils écrivirent de même à tous les Evêques & les Abbez de Campanie, des Principautez, & de la Pouille. L'Assemblée se tint en effet à Terracine le Mercredi de la premiere Semaine de Carême, qui étoit le 8. de Mars 1088. De la part des Romains, Jean, Evêque de Porto, avoit pouvoir de tous les Cardinaux, & de tout le Clergé Rebelle; & le Prefet Benoit, de tous les Laiques. Ils étoient en tout quarante, tant Evêques, qu'Abbez. Le lendemain Jeudi, ils s'assemblerent dans l'Eglise Cathedrale dediée à St. Pierre & à St. Cesaïre; & quand ils furent assis, l'Evêque de Tusculum se leva, & raporta ce que le Pape Gregoire, & ensuite le Pape Victor, avoient ordonné pour le Gouvernement de l'Eglise, & quel étoit le sujet de l'Assemblée. L'Evêque de Porto & le Prefet Benoit, representèrent leurs pouvoirs. Orderise Abbé du Mont-Cassin, l'Archevêque de Capouë, & tous enfin approuverent ce qui avoit été dit, & l'on convint de passer le Jeudi, le Vendredi, & le Samedi suivans, en jeûnes & en prieres, accompagnez d'aumones, pour demander à Dieu de faire connoître sa volonté. Le Dimanche douzième de Mars, ils s'assemblerent tous de grand matin dans la même Eglise; & après qu'ils eurent delibéré quelque tems, les trois Cardinaux qui étoient à la tête du Concile, favoir les Evêques de Porto, de Tusculum, & d'Albane, se levèrent, montèrent sur l'Ambon, & prononcèrent tout d'une voix, qu'ils étoient d'avis d'élire pour Pape l'Evêque Otton. Ils demandèrent, selon la coutume, l'avis de l'Assemblée; & tous repondirent à haute voix, qu'ils approuvoient ce choix, & qu'Otton étoit digne d'être Pape. L'Evêque d'Albane déclara qu'on devoit le nommer Urbain, & tous se levèrent, le prirent, lui ôtèrent sa chape de laine, le revêtirent d'une de Pourpre, & avec des acclamations & l'invocation du St. Esprit, le trainèrent à l'Autel de St. Pierre, & le mirent dans le Thrône de l'Evêque. Il celebra la Messe solennellement, & tous se retirerent chez eux avec joye & action de graces.

Ce Pape s'étoit signalé au Service de l'Eglise avant son Elevation. Il étoit fils du Seigneur de Lageri près de Châtillon sur Marne. Il nâquit vers l'an 1042. à Châtillon, à Lageri; ou à Rheims; car, les Auteurs ne s'accordent pas sur ce fait (2); mais, tous conviennent qu'il fut élevé dans l'Eglise de Rheims, sous la conduite de St. Brunon alors Chancelier de cette Eglise, & qu'il y fut Chanoine: & comme le Chapitre de cette Metropole observoit une grande regularité, quelques-uns ont écrit, qu'il avoit été Chanoine Regularier. Il étoit Archidiaque de Rheims en 1070. Mais, peu de tems après, il resolut de quitter le Monde. Il se retira à Cluny, où il eut pour Maître le même Pierre avec lequel il fut depuis envoié à Rome par l'Abbé Hu-

An de J.C.  
1087.An de J.C.  
1088.Election  
d'Urbain  
II.Histoire  
du Pape  
Urbain,  
avant son  
Pontificat.

(2) V. Orderic, lib. 4. an. 1073. Hist. S. Gest. Rom. Pontif. in Urban. II. §. 3. Mart. Tornac. tom. 12. Spicil. p. 464. Pagi,

An de J.C.  
1088.

Hugues, à la priere du Pape Gregoire. Vers l'an 1076. St. Hugues, voiant la capacité d'Odon, le fit Prieur de Cluny; & deux ans après, le Pape Gregoire VII. l'aiant fait venir à Rome, lui donna l'Evêché d'Ostie, pour l'opposer à un fidele Serviteur de l'Empereur, qui l'avoit obtenu de la Cour, après la mort de Gerould fameux par ses Legations. Odon devint alors le principal Confident du Pape (3), & fut quatre ans durant continuellement auprès de lui. En 1083. il fut arrêté avec quelques autres Rebelles, par ordre de l'Empereur Henri. Il avoit deja été arrêté une fois, & remis en Liberté, comme il le fut encore. Il publia en Allemagne, où il faisoit l'Office de Legat l'Excommunication que le Pape Gregoire fulmina de nouveau dans son dixième Concile, contre l'Empereur, le Pape Clement III, & leurs adherans. Il fit un assez long sejour dans le Roiaume de Germanie. Il y ordonna plusieurs Evêques dans les Eglises vacantes. Il conféra les Ordres sacrez & l'Evêché de Constance à Gebehard fils du Duc Berthold; & en l'ordonnant Prêtre, il lui donna Pouvoir, par l'Autorité du Pape, de recevoir les Penitens, ce qui merite d'être observé. Il assista à la Conference tenuë à Bercach en Thuringe, entre les Saxons Rebelles, & les Amis de l'Empereur Henri. Mais, on n'y conclut rien pour le bien de l'Eglise & de l'Empire. Je ne touche point ici les autres Particularitez de sa Vie que j'ai détaillées ailleurs.

Il suit les  
Maximes  
de Gre-  
goire.

Dès le lendemain de son Election, il écrivit à tous les Rebelles, pour leur en donner part, & déclarer qu'il suivroit en tout les traces de Gregoire VII. (4). De ces Lettres, on a celle qu'il écrivit à l'Archevêque de Salsbourg, & aux autres Evêques d'Allemagne; celle qu'il écrivit aux Evêques de la Province de Vienne; & la Lettre à St. Hugues de Cluny dont il se reconnoissoit Disciple. Peu de tems après, le Pape Urbain II. vint au Mont-Cassin, d'où il tira le Moine Jean Gaëtan, qu'il fit Diacre Cardinal de l'Eglise Romaine, & qui fut depuis Pape sous le nom de Gelase II.

Urbain II.  
en Sicile.

De-là, à la priere du Duc Roger, le Pape alla consacrer l'Eglise du Monastere de Bantin en Pouille, & lui accorda de grands Privileges (5). Ensuite, il passa en Sicile où commandoit le Comte Roger Oncle du Duc de Pouille, & assiegeoit alors une Place nommée Butere. Le Pape l'envoia prier de le venir trouver à Traïne, ou Troïne Ville Episcopale, dont le Siege fut depuis transferé à Messine. Le Comte avoit peine à quitter son Siege; mais, il ne put refuser le Pape, qui l'étoit venu chercher de si loin. Le sujet de leur entrevuë fut, que le Pape avoit envoié, peu de tems auparavant, Nicolas Abbé de la Grotte ferrée, & Roger Diacre, à l'Empereur Alexis Comnene, pour l'avertir paternellement, qu'il avoit tort de defendre aux Latins, qui demeuroient dans ses Terres, l'usage des Azymes au St. Sacrifice, voulant les reduire au Rit des Grecs. L'Empereur Alexis avoit bien reçu la Remontrance du Pape. Par les mêmes Nonces il lui avoit écrit en Lettres

(3) *Berthold. an. 1077.*

(4) *Berthold. an. 1088. Chr. Cass. lib. 4. c. 5. 7.*

(5) *Urbani II. Epist. 1. c. 6. tom. X. Concil.*

*Gausfr. Malat. IV. c. 13.*

tres d'or, qu'il vint à Constantinople avec des hommes favans, qu'on y assemblât un Concile, qu'on y eximinât la question des azymes entre les Grecs & les Latins, promettant de s'en tenir à ce qui seroit déterminé, suivant les autorités des Peres; & donnant au Pape un an & demi de terme pour venir à Constantinople. Le Comte de Sicile conseilla au Pape d'y aller, pour ôter ce Schisme de l'Eglise; mais, le Schisme plus pressant de Guibert, qui étoit Maître de Rome, empêcha le Pape Urbain de faire ce voiage; & le Comte de Sicile le renvoia chargé de présents.

An de J.C.  
1088.

Comme Richard, Abbé de St. Victor de Marseille, que le Pape Gregoire avoit envoyé en qualité de Legat en Espagne, se comportoit fort mal dans sa Legation, Bernard, Archevêque de Tolède, vint à Rome en porter ses plaintes au Pape (6). Il trouva sur le St. Siege Urbain II. qui le reçut très-favorablement, & lui donna le *Pallium*, à la priere d'Alfonse VI, Roi de Leon & de Castille, avec un Privilege, qui l'établissoit Primat sur toute l'Espagne. Et, pour appuier ses Droits par l'éclat d'une nouvelle Dignité que les Peuples respectoient infiniment, il le fit son Legat en Espagne à la place de l'Abbé Richard. Il en écrivit à Alfonse. Il exhorta ce Prince à obéir à Bernard comme à un Pere, & à protéger son Eglise. Il ajoute, dans sa Lettre (7): „ Nous avons appris avec douleur, que vous avez „ fait arrêter l'Evêque de St. Jacques, & que, pendant sa Prison, vous l'avez „ fait déposer de la Dignité Episcopale; ce qui est entierement contraire „ aux Canons. Et ne vous excusez point sur ce que c'est le Cardinal Ri- „ chard qui l'a fait, puisque le Pape Victor III. l'avoit privé de la Lega- „ tion. Retablissez donc cet Evêque dans sa Dignité, & nous l'en- „ voiez avec vos Deputez, pour être jugé Canoniquement: autrement, „ vous nous obligerez à faire contre vous ce que nous ne voudrions „ pas. „

Affaires  
d'Espagne,

Cependant, le Schisme s'affoiblissoit en Allemagne (8); & Gebhard, dont j'ai déjà parlé, travailloit avec beaucoup d'application & de succès pour les intérêts du Pape Urbain. Il envoya à Rome Eginon, depuis Abbé de St. Ulric d'Augsbourg, qui s'étant déguisé, échapa aux Schismatiques (9). Il portoit des Lettres par lesquelles Gebhard consultoit le Pape sur plusieurs Questions touchant les Excommuniez. Surquoi le Pape lui répondit par cette Decretale: „ Nous tenons (10) pour excommunié au premier degré „ l'Heretique de Ravenne Usurpateur de l'Eglise Romaine, avec le Roi „ Henri. Au second rang, ceux qui les aident d'argent, de Conseil, ou d'o- „ béissance, principalement en recevant d'eux ou de leurs fauteurs les Di- „ gnitez Ecclesiastiques. Au troisieme rang sont ceux qui communiquent „ avec eux. Nous ne les excommunions pas nommement; mais, nous ne „ les recevons point en notre Societé sans penitence: que nous moderons, se-

An de J.C.  
1089.

Sentiment  
du Pape  
sur les Ex-  
commu-  
niez.

(6) Mariana, Hist. Lib. IX. c. 17. 26.

(7) Tom. X. Concil. p. 458.

(8) Voyez Bertholdus Constantiensis, an.

1088.

(9) Udescal. tom. 2. Canis.

(10) Tom. X. Concil. p. 445.



An de J.C.  
1089.

„ selon qu'ils ont agi par ignorance, par crainte, ou par nécessité. Car  
 „ nous voulons qu'on traite avec plus de rigueur ceux qui sont tombez vo-  
 „ lontairement, ou par negligence; ce que nous laissons à votre Discre-  
 „ tion. Quant aux Clercs ordonnez par des Evêques excommuniez, nous  
 „ n'en portons pas encore de Jugement, parce qu'il faut un Concile gene-  
 „ ral. Nous vous repondons neanmoins, quant à présent, que vous pou-  
 „ vez laisser dans les Ordres qu'ils ont reçus ceux qui ont été ordonnez par  
 „ des Evêques excommuniez, mais auparavant Catholiques, pourvû que  
 „ ces Evêques ne fussent pas Simoniaques, & que les Clercs dont il s'agit  
 „ n'aient pas reçu les Ordres par Simonie: pourvû aussi qu'ils soient re-  
 „ commandables par leurs Mœurs & leur Doctrine. A ces conditions, vous  
 „ pourrez les laisser dans leurs Ordres, après leur avoir imposé la penitence,  
 „ que vous jugerez convenable. Mais, nous ne leur permettons point de  
 „ monter aux Ordres superieurs, si-non pour une grande utilité de l'Eglise &  
 „ rarement. Le Pape permet de même, pour la nécessité presente de l'E-  
 „ glise contre les Schismatiques, de laisser ou de rétablir dans leurs fonc-  
 „ tions les Prêtres, & les autres Clercs tombez dans le crime. „ Le Pape  
 „ donne ensuite à Gebehard la Jurisdiction sur l'Isle de Richenou, sauf l'e-  
 „ xemption des Moines, auxquels il lui commande de donner un Abbé Ca-  
 „ tholique, aussi bien qu'à St. Gal & aux autres Monasteres qui en manquoient.  
 „ Il lui enjoint encore de pourvoir aux Evêchez d'Aouste & de Coire, & aux  
 „ autres où l'Evêque de Passau ne pourra venir. „ Car, ajoute-t'il, nous  
 „ lui avons donné, comme à vous, la commission de gouverner à notre pla-  
 „ ce la Saxe, l'Allemagne, & les autres Pais voisins; afin que vous reprou-  
 „ viez les mauvaises Ordinations, que vous confirmiez les bonnes, & que  
 „ vous regliés toutes les Affaires Ecclesiastiques, après avoir pris conseil des  
 „ hommes pieux, jusques à ce que vous puissiez recevoir un Legat plus  
 „ particulier du St. Siege. „ La Bulle est dattée de Rome le 18. d'Avril;  
 „ & elle sert d'Introduction aux Faits curieux que je vais raconter.

Suites du  
Schisme.

Cependant, le Pape Guibert faisoit de son côté un grand nombre d'Ordi-  
 nations dans les lieux de l'obéissance de l'Empereur (11); ce qui multiplioit  
 tellement le nombre des Excommuniez, que les Catholiques avoient bien  
 de la peine à les éviter. Le Pape tint cette année un Concile de cent quin-  
 ze Evêques, où il y apparence que l'on confirma l'indulgence à l'égard des  
 Schismatiques: car, il n'étoit (12) pas aisé de tenir alors le juste milieu, en-  
 tre la trop grande indulgence qui eut affoibli la Discipline, & la rigueur  
 excessive qui eut revolté les coupables. Les Romains chassèrent honteuse-  
 ment l'Anti-Pape Guibert, & lui firent promettre par Serment, qu'il n'u-  
 surperoit plus le St. Siege. Il conservoit toujours celui de Ravenne, &  
 dans toutes les Chartres de cette Eglise, il se nomme Guibert Archevêque;  
 & ce qui est de plus singulier, celles où il se nomme Guibert sont dattées  
 du Pontificat de Clement, comme si c'étoient deux hommes differends. Les  
 deux

(11) *Berthold. an. 1089.*

(12) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXIII. §. 46.*

deux Partis cherchoient à faire la Paix (13). Il y eut même une Conférence des Ducs & des Comtes Catholiques, avec l'Empereur Henri. Ils lui promettoient leur secours pour le rétablir dans son Roiaume, s'il vouloit abandonner Guibert & reconnoître Urbain. Ce Monarque ne s'en éloignoit pas beaucoup; mais il vouloit avoir le consentement des Seigneurs de son Parti. Entre ceux-ci étoient les Evêques ordonnez par les Schismatiques, qui, voiant qu'ils seroient infailliblement déposés avec Guibert, détournèrent absolument l'Empereur de se reconcilier avec le Pape.

An de J.C.  
1089.

D'autre côté, Urbain faisoit tout son possible pour fortifier sa Faction. Dans ce dessein, il persuada à la Comtesse Mathilde d'épouser Guelfe, fils de Guelfe Duc de Baviere, & petit-fils d'Azon Marquis de Ferrare. Mathilde étoit veuve depuis treize ans, & en avoit quarante trois. Aussi ne fit-elle ce Mariage que par obéissance au Pape, pour être mieux en état de soutenir l'Eglise Romaine contre les Schismatiques; & Guelfe protesta depuis, qu'il ne l'avoit jamais touchée. Il auroit fallu se crever les yeux pour ne pas voir que ce Mariage étoit une nouvelle Ligue contre l'Empereur: aussi ce Monarque en fut-il fort affligé.

Intrigues  
d'Urbain.

Mais le Pape, content d'avoir si bien reussi dans ses desseins, continuoit toujours à faire les fonctions de Souverain Pontife. Il accorda cette même année 1089. à Berenger Evêque d'Aufone ou Vic en Catalogne le rétablissement de la Metropole de Terragone, Ville fameuse du tems des anciens Romains, & qui avoit été depuis entierement ruinée par les Mores (14). La Bulle du Pape sur ce sujet est adressée aux trois Comtes Berenger de Barcelone, Ermengaud d'Urgel, & Bernard de Besalu, aux Evêques de la Province, & à tout le Clergé & la Noblesse. Le Pape les exhorte à faire tous leurs efforts pour rétablir la Ville de Terragone, en sorte que l'on puisse y mettre un Siege Episcopal. Il leur donne cette bonne œuvre pour Pénitence, & promet à ceux qui devoient aller à Jerusalem ou ailleurs, la même Indulgence que s'ils avoient accompli leur pelerinage. Cette Ville étant rétablie pour le Temporel, il promet de lui rendre ses Privileges pour le Spirituel, c'est-à-dire, le Droit de Metropole: sauf néanmoins le Droit de l'Eglise de Narbonne, si elle peut montrer que la Province de Terragone lui appartienne, par l'Autorité du St. Siege. Cette Bulle est datée du 1. de Juillet 1089. Elle fut expédiée par Jean Gaëtan, qui dès-lors étoit Chancelier de l'Eglise Romaine.

Bulle pour  
le Réta-  
blissement  
de Terra-  
gone.

Le Pape passa ensuite dans la Pouille, où le 10. de Septembre, il tint un Concile à Melfe. Tous les Evêques du Pais y assisterent au nombre de soixante & dix, & douze Abbez (15). Le Duc Roger s'y trouva, avec tous les Seigneurs, & y fit hommage lige au Pape. Le second jour du Concile, on y publia seize Canons, qui ne font que confirmer les anciens contre les Investitures. On defend d'ordonner un Soudiacre avant quatorze ans,

Concile de  
Melfe.

(13) Tom. X. Concil. p. 1818. ex Rub. Hist. Raven. lib. 5.

(14) Marca Hisp. lib. IV. Append. n. 303.

(15) Tom. X. Concil. p. 478.

An de J. C.  
1089.

ans, un Diacre avant vingt-quatre, un Prêtre avant trente, & de mettre dans le Clergé des hommes de condition servile. On condamne les Clercs acephales, ou indépendans, & les Moines vagabons. On permet aux Seigneurs de réduire en servitude les Concubines des Clercs. Défense aux Laïques de donner aux Monasteres les Dîmes ou les Eglises qui leur appartiennent, sans le consentement de l'Evêque ou du Pape. Après ce Concile, Urbain se rendit à Bari pour y sacrer l'Archevêque Elie, à la priere du Duc Roger & de son frere Boëmond (16). Il confirma à cet Archevêque sa Jurisdiction sur tous les Monasteres d'hommes & de femmes, de Grecs & de Latins, & lui accorda le *Pallium*. C'est ce qui se voit par sa Bulle donnée à Bari le 9. d'Octobre 1089.

An de J. C.  
1090.

L'Empereur, voulant s'opposer aux progrès de la puissante Ligue, que le Pape avoit faite contre lui, vint en Lombardie, où il pilla, brula, & ravagea les Terres du Duc Guelfe (17). La Comtesse Mathilde encourageoit le Prince son Epoux à resister toujours à Henri, en faveur d'Urbain; & dans cette Guerre Godefroi, Evêque de Luques, consulta le Pape, s'il falloit mettre en penitence ceux qui avoient tué des Excommuniés. Le Pape repondit: „ Imposez leur une satisfaction convenable, selon leur intention, comme vous avez appris dans l'ordre de l'Eglise Romaine. Car nous „ n'estimons pas homicides ceux qui, brulant de zele pour l'Eglise contre „ les Excommuniés, en auront tué quelques-uns; mais, pour ne pas abandonner la Discipline de l'Eglise, imposez leur Penitence de la maniere „ que nous avons dit, afin qu'ils puissent appaiser la Justice divine, s'ils ont „ mêlé quelque foiblesse humaine à cette action. „ Cette Morale est Diabolique. Ne semble-t'il pas, à entendre parler le Pape, qu'un Excommunié cesse d'être homme, & qu'on n'est plus obligé envers lui aux Devoirs que les Loix de la Nature exigent? Quoi de plus noir, & de plus infame, que ces Maximes infernales?

An de J. C.  
1091.

Concile de  
Benevent.

Cependant, les Rebelles prenoient le dessus en Baviere (18); mais, à Rome, les fideles sujets de l'Empereur étoient les Maîtres. Ils surprirent le Château St. Ange, qui jusques-là avoit tenu pour Urbain; & la prise de Mantoue fortifia leur esperance. Car, l'Empereur Henri, qui assiegeoit cette Ville depuis un an, s'en rendit Maître le Vendredi Saint onzième d'Avril, après quoi les Romains permirent à l'Anti-Pape Guibert de rentrer dans Rome d'où ils l'avoient chassé depuis deux ans. Alors le Pape Urbain tint un Concile à Benevent le 28. de Mars, où l'on réitéra l'Anathême contre Guibert & ses complices, & on fit quatre Canons. „ On n'elira point d'Evêque à l'avenir, qu'il ne soit dans les Ordres sacrez, c'est à „ dire la Prêtrise, ou le Diaconat; car ce sont les seuls sur lesquels l'Apôtre nous donne des Regles. Nous ne permettons d'elire Evêques des „ Soudiacres que très-rarement & par permission du Pape & du Metropolitain.

(16) *Ital. Sac. tom. 7. Urbani II. Epist. 5. tom. X. Concil. p. 424.*

(17) *Bertholdus Constantiensis, an. 1090.*

(18) *Berthold; an. 1090. 1091.*

tain. Nous interdisons les Prêtres, qui servent dans les Eglises au de-là du nombre prescrit, sans permission de l'Evêque, & qui ont obtenu des Dîmes des Laïques. Aucun Laïque ne mangera de la Chair depuis le jour des Cendres; & ce jour là, tous Clercs, Laïques, hommes & femmes, recevront des cendres sur leur tête. Défense de contracter mariage depuis la Septuagesime jusques à l'Octave de la Pentecôte, & depuis l'Avent jusqu'à l'Octave de l'Epiphanie.

An de J. C.  
1091.

Le Pape, qui avoit les Armes victorieuses de l'Empereur Henri sur les bras, voulut encore éprouver l'Indignation de la Cour de France. Voici ce qu'il fit pour cela. Philippe I. repudia Berte pour épouser Bertrade, troisième femme de Fouques Rechin, Comte d'Anjou. Mais, Ives de Chartres s'opposa à cette honteuse Alliance; & les Remontrances, qu'il fit sur ce sujet au Roi lui-même, le firent disgracier (19), & lui attirerent une fâcheuse Guerre, dans la quelle les Terres de son Eglise furent pillées, & lui-même mis en Prison, par Hugues Seigneur de Puiset Vicomte de Chartres. Le Pape Urbain, l'ayant appris, écrivit à l'Archevêque de Rheims & à ses Suffragans, leur reprochant d'avoir souffert (20) un crime si scandaleux.

An de J. C.  
1092.

Affaires de  
France.

Nous vous ordonnons, ajoute-t'il, quand vous aurez lû cette Lettre, d'aller promptement trouver le Roi, pour l'avertir de la part de Dieu & de la nôtre, & l'obliger à se relever d'un crime si horrible; que s'il méprise vos avis, nous ferons obliger, & nous & vous d'employer le glaive spirituel contre ses Adulteres. Faites aussi la même instance pour la delivrance de notre Confrere l'Evêque de Chartres. Que si celui qui l'a pris ne vous obéit pas, excommuniez & mettez en interdit les Châteaux où il le retiendra & sa Terre, afin que l'on ne fasse plus de telles entreprises contre des Personnes de ce rang. La Lettre est du 27. d'Octobre 1092. Le Pape écrivit sur le même ton à tous les Evêques de France; car, Ives de Chartres en parle, écrivant à Gui Senechal du Roi, qui vouloit le reconcilier avec ce Prince. J'ai vû, dit-il, des Lettres que le Pape Urbain a envoiées à tous les Archevêques & les Evêques de son Roiaume, afin qu'ils le mettent à la raison. Elles auroient déjà été publiées; mais, pour l'amour de lui, je les ai fait retenir jusqu'à présent, parceque je veux empêcher, autant qu'il est en moi, que son Roiaume s'eleve contre lui. A prendre la chose dans le sens le plus favorable. Ives de Chartres n'étoit pas coupable. Son dessein étoit bon & très-juste: & l'on voit qu'il aimoit le Roi son Maître, non à la maniere des Courtisans lâches & flatteurs, qui applaudissent à tous les crimes des Souverains, comme à des actions Heroïques, mais en Ami fidele, sincere, & genereux, qui ne reprend les defauts que pour les corriger; & qui censure le vice avec toute la Liberté qui convient à un homme d'une probité parfaite. Mais, pour le Pape, il agissoit avec trop de hauteur, & il auroit bien merité que

(19) Oderic, lib. 8. Ivo, Epist. 19. 21.  
22.

(20) Epist. 35. tom. 10. Concil. p. 462.

An de J. C.  
1092.

Perfidie  
du Pape.

que le Roi Philippe eut tourné ses Armes contre lui, en les joignant à celles de l'Empereur, dont la Cause intéresseoit tous les Etats Chrétiens, & qui avoit été contraint de repasser le Pô, pour s'opposer aux entreprises du vieux Guelfe Duc de Baviere. C'est ce qu'il faut raconter.

Urbain, par une insigne Perfidie, & par de lâches sollicitations, fit revolter Conrad, fils de l'Empereur, contre son propre Pere, crime enorme & au-dessus de toute expression. Il fit couronner Roi d'Italie, ce fils rebelle, par les mains d'Anselme, Archevêque de Milan (21). On donne un horrible prétexte à cette Revolte. On dit (22) qu'elle fut fondée sur ce que l'Empereur prit en haine Adelaïde son Epouse, la mit en prison, & permit à plusieurs hommes de lui faire violence, exhortant même son fils à en abuser. Comme il refusa de commettre ce crime avec sa belle-Mere, Henri dit qu'il n'étoit pas son fils, mais d'un Seigneur de Suabe à qui en effet il ressembloit fort. Le jeune Prince irrité se retira d'auprès de son Pere, & se joignit au Parti de Guelfe Duc de Toscane, & des autres Rebelles. J'avoué que ce prétexte me paroît très-mal imaginé, & j'aime mieux croire que Conrad fut séduit par Urbain & par la Comtesse Mathilde; c'est le sentiment de deux Auteurs (23) modernes. Je ne veux pourtant pas nier, que l'Empereur ne maltraitât son Epouse Adelaïde, & qu'il ne dit quelques *paroles facheuses* (24) à son fils Conrad; mais, de croire que les choses furent portées à l'infamie excès que le dit Dodechin (25), c'est, je l'avoué, ce qui ne peut entrer dans ma pensée. Comme les Rebelles étoient alors en droit (26) de débiter toutes sortes de Calomnies contre l'Empereur, je suis persuadé que cette nouvelle Accusation doit être mise au rang d'une infinité d'autres qui ne meritent nulle créance. Quoi qu'il en soit, les Italiens, ravis d'avoir un jeune & nouveau Maître, se rangerent à l'envi sous ses Etendarts; & l'Empereur Henri fut contraint de se retirer dans quelques Places fortes, en attendant qu'il pût retabir ses Affaires.

An de J. C.  
1093.

Chatiment  
de Con-  
rad.

Quelques-uns ont loué la Rebellion de Conrad; mais, pour moi, je me garderai bien d'epargner ce Prince, qui, par quelque raison qu'on lui pût alleguer au contraire (27), ne pouvoit trahir l'Empereur son Pere, sans violer tous les Droits les plus saints de la Nature, de la Grace, & de la Loi de Dieu, qui defendent très-étroitement aux Enfans & aux Sujets, sur peine de sa Malediction, de desobéir à leur Pere, & de se révolter contre leur Prince. Aussi ne fut-il pas long-tems sans recevoir la punition de son crime; car, outre que son Pere le desherita, en faisant declarer le Prince Hen-

11

(21) Papebroch, Catal. tom. 18. Bertholl. Constantiensis. Dodech. an. 1093.

(22) Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXIV. §. 12. Ex autorib. supr. laudatis.

(23) Maimbourg, Decad. de l'Emp. Liv. III. p. 303. Struvius, Hist. Germ. Period. VI. §. 47. Sect. III.

(24) Heiss, Hist. de l'Emp. Liv. II. chap. 9.

(25) Dodechinus, ad an. 1093.

(26) Il y avoit Prescription, & ce Droit étoit fondé là-dessus; car, depuis le Commencement de Gregoire VII. on ne trouve plus qu'une horrible Partialité dans l'Histoire.

(27) Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. 3. p. 304.

ri, son Cadet, Successeur à l'Empire, & en rendant à Godefroi de Bouillon le Duché de la Basse Lorraine possédé par ce jeune Prince; Dieu, nonobstant toutes ses belles Qualitez qu'il deshonnora par cette Revolte, l'enleva de ce Monde six ans après, dans la fleur de son âge. Ainsi fut verifié l'Oracle divin, qui ordonne aux Enfans d'honorer leur Pere & leur Mere, s'ils veulent jouir d'une longue vie.

An de J. C.  
1093.

Comme l'Empereur étoit retourné en Allemagne: que les Soldats qu'il avoit mis en garnison à Rome étoient presque tous morts de maladie contagieuse: qu'en suite les Rebelles étant devenus les plus forts avoient chassé le Pape Clement III. & qu'enfin le jeune Conrad, Roi d'Italie, qui n'agissoit que par les Conseils de la Comtesse Mathilde, n'avoit garde de s'opposer au Pape Urbain, ce Pontife alla prendre possession du St. Siege, & celebra la Fête de Noël à Rome (28). Il employa toute l'année à y fortifier son Parti. Il ne negligea rien pour chasser les Guibertins de Rome; &, ne pouvant le faire par la force, il y employa l'argent. Il avoit écrit pour lever des Collectes sur les Eglises, comme il paroît par sa Lettre aux Evêques d'Aquitaine (29). Celui, qui le servit le plus utilement en cette occasion, fut Geoffroi nouvel Abbé de la Trinité de Vendôme (30). Car, aiant appris la peine & la disette où étoit le Pape Urbain, il vint à Rome, où, pour n'être pas reconnu, il passoit pour valet de ses Domestiques. Il vint voir le Pape de nuit dans la Maison de Jean de Frangipane, où il se tenoit caché, & le trouva denué presque de tout, & accablé de Dettes. Il y demeura avec lui pendant le Carême de l'an 1094. & le soulagea autant qu'il put de l'argent qu'il avoit apporté, montant à plus de douze mille sous, qui valoient cent marcs d'argent. Quinze jours avant Pâques, Ferruchio, à qui Clement III. avoit donné la garde du Palais de Latran, fit parler au Pape Urbain, demandant de l'argent pour livrer ce Palais & la Tour. Le Pape, en aiant conféré avec les Evêques & les Cardinaux qui étoient avec lui, leur demanda de l'argent; mais, il en trouva peu chez eux, par ce qu'ils étoient dans la persecution comme lui. L'Abbé Geoffroi, voiant le Pape si affligé & si embarrassé qu'il en repandoit des larmes (& en effet qui n'auroit pleuré de se voir au pied du Thrône Papal, sans y pouvoir monter faute d'argent?) l'Abbé Geoffroi, dis-je, s'approche d'Urbain, & lui dit qu'il traitât hardiment avec Ferruchio. Il y employa son argent jusques à ses Mules & ses Chevaux. Ainsi le Pape entra dans le Palais de Latran, & Geoffroi fut le premier qui lui baïsa les pieds dans la Chaire Pontificale. En ce même tems-là, le Pape Urbain ordonna Prêtre l'Abbé Geoffroi, & le remit en possession de l'Eglise de Ste. Prisque, que le Pape Alexandre II. avoit donnée à Oderic son Predecesseur, pour lui & ses Successeurs (31), avec la Dignité de Cardinal; mais, les Guibertins les en avoient deposez. Les Abbez de Vendôme ont gardé le titre de Cardinal pendant trois cens ans.

Urbain à  
Rome.

An de J. C.  
1094.

Hu-

(28) *Ursperg. Berthold. Constantiens.*

(29) *Epist. 88. MS.*

(30) *Geoff. I. Epist. 8.*

(31) *Sirmond. ad Epist. 9.*

An de J.C.  
1094.

Affaire du  
Roi Phi-  
lippe.

Hugues, Archevêque de Lion, qui avoit été excommunié l'an 1087. comme je l'ai dit ci-dessus (32), reconnut le Pape Urbain (33), & se reconcilia si bien avec lui, que ce Pontife le rétablit Legat en France, comme il avoit été sous Gregoire VII. A peine fut-il revêtu de cette Dignité, que, pour temoigner son Zele à Urbain, il imita sa Revolte, en s'élevant contre le Roi Philippe, par une Entreprife de plus criminelles. Il tint un Concile à Autun (\*) le 16. d'Octobre de l'année 1094. où assistèrent trente-deux Evêques & plusieurs Abbez. On y renouvela l'Excommunication contre l'Empereur Henri & le Pape Guibert ou Clement III. & l'on excommunia Philippe Roi de France, pour avoir epousé Bertrade du vivant de sa femme legitime. Un pareil Attentat, de la part d'un Pape, est un Crime & un très-grand Crime; mais, c'est une Action infame de la part des Sujets d'un Souverain, tels qu'étoient les Membres du Concile d'Autun.

Conduite  
de Philip-  
pe I.

Le Roi Philippe, aiant été excommunié dans le Concile, envoya des Deputés au Pape pour l'appaier, en affirmant, par leur Serment, qu'il n'avoit plus de commerce criminel avec Bertrade; & faisant entendre au Pape, que s'il ne levoit l'Excommunication, ce Prince se retireroit de son obéissance. Ives de Chartres avertit le Pape par avance, que cette Deputation n'étoit que Mensonge & Artifice; que le Roi n'étoit point converti, & que son Absolution feroit esperer l'impunité à tous les Pecheurs. Toute la déference d'Urbain se borna donc à accorder au Roi (34) un delai jusques à la Toussaints 1095. pendant lequel il leva la Censure, & lui permit d'user de la Couronne à son ordinaire. La Lettre est du 24. d'Avril. Pour entendre ce qui est dit ici de la Couronne, il faut savoir, qu'en ce tems-là (35), les Rois paroissoient aux jours de Fête en Habit Roial, avec la Couronne en tête, & la recevoient de la main d'un Evêque. Ainsi, Ives de Chartres témoigne (36) que le même Roi Philippe reçut une fois à Noël la Couronne de la main de l'Archevêque de Tours; & une autre fois à la Pentecôte de quelques Evêques de la Province Belgique: ce qui n'avoit rien de commun avec le Sacre, qui ne se fait qu'une fois au commencement du Regne; & Philippe avoit été sacré à Rheims dès l'an 1059. par l'Archevêque Gervais. Aussi ne paroît-il point que, pour avoir été excommunié, il ait jamais rien perdu de l'Autorité Roiale.

An de J.C.  
1095.

Concile de  
Plaisance.

Cependant, le Pape Urbain avoit tellement pris le dessus, qu'il celebra un Concile (37) à Plaisance au milieu de la Lombardie & des Schismatiques. Il y appella les Evêques d'Italie, de Bourgogne, d'Allemagne, de Baviere, & d'autres Provinces. Deux-cens Prelats s'y rendirent avec près de quatre mille Clercs & plus de trente mille Laïques. Et comme il n'y avoit point d'Eglise, qui pût contenir une si grande Multitude, il fallut tenir les Af-

(32) *Vie de Victor III.*

(33) Voyez sa Lettre à la Comtesse Mathilde, tom. 10. Concil. p. 416. ex tom. IV. Spicil.

(\*) *Chr. Virdun.*

(34) *Urb. Epist. 36. tom. 10. Concil. p. 464.*

(35) Voyez Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LXIV. §. 21.*

(36) *Ivo, Epist. 66. 67. 84.*

(37) *Lom. 10. Concil. p. 501.*

semblées en pleine Campagne. Le Concile commença le premier jour de Mars 1095. qui étoit le Jeudi de la mi-Carême, & dura sept jours. L'Impératrice Adelaïde, que d'autres appellent Praxede, vint s'y plaindre de l'Empereur Henri son Epoux. S'étant sauvée de la Prison où il l'avoit mise, elle s'étoit retirée auprès de la Comtesse Mathilde, qui la reçut avec beaucoup d'amitié, & l'amena à ce Concile, d'où elle se retira dans un Monastere. Les plaintes, qu'elle fit contre l'Empereur, aiant été divulguées par les Rebelles avec quelques additions, exciterent plusieurs de ses Partisans à l'abandonner. Philippe Roi de France envoya une Ambassade à ce Concile, & manda qu'il s'étoit mis en chemin pour y aller; mais, qu'il en avoit été empêché par des raisons très-legitimes. C'est pourquoi il demandoit un delai jusques à la Pentecôte, que le Pape lui accorda, à la priere du Concile. Mais Hugues, Archevêque de Lion, qui avoit été appelé au Concile, fut suspendu de ses fonctions, pour n'y être pas venu, & n'avoir point envoyé d'excuse Canonique. Il vint aussi au Concile de Plaisance des Ambassadeurs d'Alexis Comnene, Empereur de Constantinople, prier humblement le Pape & tous les Chrétiens de lui donner quelque secours contre les Infideles, pour la defense de l'Eglise, qu'ils avoient presque détruite en Orient. Car, ils y étoient si puissans, qu'ils venoient jusqu'aux murs de Constantinople. Le Pape excita les fideles à accorder ce secours, enforte que plusieurs s'engagerent par Serment à faire le Voiage, & à aider fidelement l'Empereur de Constantinople, selon leur pouvoir.

On renouvela en ce Concile la condamnation du sentiment de Berenger touchant l'Eucharistie; & on declara que le pain & le vin, quand on les consacre sur l'Autel, sont changez, non seulement en figure, mais veritablement & essentiellement au Corps & au Sang de Notre Seigneur. On condamna aussi l'Herésie des Nicolaites, c'est-à-dire des Prêtres & des autres Clercs Majeurs, qui prétendoient n'être pas obligez à la continence: on leur defendit de faire leurs fonctions, & au Peuple d'y assister. On confirma tous les Reglemens des Papes précédens sur la Simonie, en défendant de rien exiger pour le St. Chrême, le Baptême, & la Sepulture. On declara nulles les Ordinations faites par l'Anti-Pape Guibert, & par les autres Evêque intrus, ou nommément excommuniiez: mais, on usa d'indulgence, à l'égard de ceux qui ont été ordonnez sans Simonie par des Schismatiques ou des Simoniaques, sans les connoître pour tels, ou qui ont renoncé aux Eglises qu'ils avoient obtenues par Simonie; sans toutefois que cette indulgence porte préjudice aux Saints Canons, hors les cas de nécessité. Le Jeune des quatre Temps est fixé aux mêmes jours où nous l'observons encore. On defend de recevoir à la penitence ceux qui ne voudront pas renoncer au concubinage, à la haine, ou à quelqu'autre peché mortel. Qu'aucun Prêtre ne reçoive personne à penitence, sans commission de l'Evêque; & qu'on ne refuse pas les Sacremens à ceux qui ne demeurent avec les excommuniiez que par la presence corporelle, sans participer à leurs Sacremens. On dit que ce fut en ce Concile de Plaisance, que le Pape institua la dixieme préface pour la Messe, qui est celle de la Vierge.

Canons du  
Concile de  
Plaisance.



An de J. C.  
1095.

Entrevue  
du Pape &  
de Con-  
rad.

Urbain est  
reconnu  
en Angle-  
terre.

Après ce Concile, le Pape passa à Cremone où Conrad Usurpateur du Roiaume d'Italie, & fils rebelle de l'Empereur Henri, vint au devant de lui, & lui servit lâchement d'Ecuier (35). Le Pape y fit ainsi son entrée le dixieme d'Avril. Le Roi Conrad lui fit Serment de fidelité, promettant de lui conserver la Vie, les Membres, & la Dignité Pontificale. Le Pape de son côté le reçut pour fils de l'Eglise Romaine, & lui promit aide & Conseil, pour se maintenir dans le Roiaume, & acquerir la Couronne Imperiale, à la charge de renoncer aux Investitures. Ives de Chartres, écrivant au Pape (39), lui temoigna sa joie de la reduction du Roiaume d'Italie à son obéissance, & de la soumission du nouveau Roi.

En Angleterre, Anselme Archevêque de Cantorberi reconnoissoit Urbain pour le Pape legitime; mais, le Roi Guillaume le Roux, qui n'avoit point encore pris de parti entre les deux concurrens, fut fort irrité contre l'Archevêque, & lui dit: Nous n'avons pas accoutumé, mon Pere & moi, de souffrir qu'on reconnoisse un Pape en Angleterre sans notre permission; & quiconque voudroit m'ôter ce Droit, c'est comme s'il vouloit m'ôter ma Couronne. Ce Prince avoit envoyé à Rome deux Clercs de sa Chapelle, Girard & Guillaume, pour savoir le quel étoit le Pape legitime, & l'engager, s'ils pouvoient, à adresser au Roi le *Pallium* de l'Archevêque de Cantorberi. Ils reconnurent Urbain; &, aiant obtenu de lui ce que le Roi desiroit, ils amenerent en Angleterre Gautier Evêque d'Albane, qui apportoit secrettement le *Pallium*. Le dessein du Roi étoit de faire déposer Anselme; & le Legat, passant à Cantorberi, evita l'Archevêque, & se pressa d'aller trouver le Roi, sans rien dire du *Pallium* qu'il apportoit, ni parler familièrement à personne en l'absence des deux Chapelains du Roi qui le conduisoient. Le Roi l'avoit ainsi ordonné, pour ne pas publier son dessein. Le Legat parla à ce Prince suivant ce qu'il avoit appris qui lui feroit plaisir, sans rien dire en faveur d'Anselme. Ceux, qui avoient conçu de grandes esperances de la venue du Legat, en furent surpris, & disoient: *Si Rome préfere l'Argent à la Justice, quel secours en peuvent attendre ceux qui n'ont rien à donner?* Le Roi se laissa tromper, & fut la Duppe des Fourberies Italiennes. Voiant la complaisance du Legat, qui lui promettoit de la part du Pape tout ce qu'il desiroit, pourvû qu'il voulût le reconnoître, accepta la condition, & ordonna par-tout son Roiaume de recevoir Urbain pour Pape legitime; ensuite, il voulut persuader au Legat de déposer Anselme de l'Episcopat, par l'Autorité du Pape, promettant, s'il le faisoit, d'envoyer à Rome tous les ans une grande somme d'argent. Mais, le Legat l'ayant refusé, il fut extrêmement affligé de la Tromperie, qu'on lui avoit faite, comptant qu'il n'avoit rien gagné à reconnoître le Pape Urbain. Et, pour sauver sa Dignité, il rendit ses bonnes grâces à l'Archevêque (40).

Urbain en  
France.

Le Pape Urbain aiant réglé les Affaires de la Lombardie, où il affermit au-

(38) *Bertholdus Constantiensis.*

(39) *Ivo, Epist. 43.*

(40) *Eadmer. 2. Novor.*

autant qu'il put son Autorité, passa en France par Mer & vint à Valence (41). De-là, il se rendit au Puy en Velay, où il celebra l'Assomption de Notre-Dame, & y indiqua un Concile à Clermont pour l'Octave de la St. Martin. Il y invita par ses Lettres les Evêques de diverses Provinces. Du Puy, le Pape passa à la Chaise-Dieu, puis il retourna vers le Rhône, à Tarrafcon, & à Avignon. Ensuite, il vint à Mâcon sur Saône & à Cluny (42), où, le 25. d'Octobre, il consacra le grand Autel de la nouvelle Eglise; & le même jour, il y fit consacrer trois autres Autels par Hugues Archevêque de Lion, Daïbert Archevêque de Pise, & Brunon Evêque de Segni.

En cette ceremonie, le Pape parla ainsi au Peuple, en presence des Evêques & des Cardinaux: „ Les Papes nos Prédecesseurs ont particulièrement „ aimé & protégé ce Monastere, depuis sa fondation; & avec raison, puis „ que le pieux Duc Guillaume son Fondateur a voulu qu'il n'eut d'autres „ Protecteurs, après Dieu, que St. Pierre & les Papes ses Successeurs. Je „ me trouve de ce nombre par la divine Providence, après avoir été Moine „ & Prieur de ce Monastere sous le venerable Hugues, qui Graces à „ Dieu est encore en bonne Santé; mais, aucun de mes Prédecesseurs n'a „ visité ce lieu en Personne, & Dieu, comme vous voiez, m'a fait cette „ grace; c'est même la premiere & la principale cause de mon voiage en „ France. „ Ensuite, le Pape accorda à Cluny une Immunité, & en marqua les bornes, dans l'étendue des quelles, il defendit de faire aucune violence, incendie, pillage, capture, homicide, ou mutilation de Membres, sous peine d'Excommunication. Il avoit déjà accordé la même année, étant à Plaisance, une confirmation de tous les Privileges de Cluny.

Privileges  
pour Clu-  
ny.

Le Pape se rendit à Clermont au tems marqué, & il s'y trouva, selon Bertold, treize Archevêques & deux cens cinq Prelats portant crosse, tant Evêques, qu'Abbez. D'autres en comptent jusques à quatre cens. Le Concile commença le 18. de Novembre 1095. On y fit plusieurs Canons, dont nous n'avons que des Sommaires pour la plupart; & de-là vient qu'ils sont raportez diversement. On y confirma (43) tous les Decrets des Conciles, que le Pape Urbain avoit tenus à Melfe, à Benevent, à Troye, & à Plaisance. On renouvela les defences d'usurper les biens des Evêques, ou des Clercs, à leur mort; & on ordonna qu'ils seroient distribuez en ceuvres pies, selon leur intention, ou reservez au Successeur. Defense aux Evêques d'instituer un Archidiacre, qui ne soit Diacre; & un Archi-Prêtre, ou un Doyen, qui ne soit Prêtre. Defense d'élire un Evêque, qui ne soit au moins Diacre. Les Monasteres étoient en possession de plusieurs Eglises (44), dont les revenus avoient été usurpez par des Laiques, qui les leur avoient

Concile de  
Clermont.

(41) *Berthold. Const.*

(42) *Bibliot. Cluniac. p. 518.*

(43) *Tom. X. Concil. p. 506. Berthold. an.*

(44) *Sirmond, ad Gosfr. III. Epist. 12. Mar-  
ca, ad Can. 7. apud Fleury, Hist. Eccl. Liv.  
LXIV. §. 29.*

An de J.C.  
1095.

avoient ensuite donnez, pour en décharger leur Conscience. Le consentement de l'Evêque y étoit nécessaire, parce qu'originaires toutes les Eglises étoient à sa disposition; & en y consentant, il obligeoit les Moines à mettre dans chaque Eglise un Clerc capable de la desservir, & lui donner un entretien suffisant. Ce Clerc titulaire de l'Eglise se nommoit la *Personne*; & quelque fois l'Evêque se faisoit paier un Droit en lui donnant l'Investiture, & exigeoit des Moines le même Droit à toutes les mutations de *Personne*. Ce Droit se nommoit rachat, à l'imitation du rachat des fiefs aux mutations de Seigneur; & on le nommoit Rachat d'Autels (45), parce qu'on distinguoit l'Eglise & l'Autel. On appelloit Eglises les Dîmes & autres revenus fixes, & Autels les Oblations & le Casuel, que les Laïques laissoient ordinairement aux Clercs qui desservoient l'Eglise. Le Concile de Clermont condamna ce Rachat d'Autels comme une espece de Simonie, conservant néanmoins aux Monasteres les Autels, ou les Dîmes, dont ils étoient en possession depuis trente ans; sauf le cens annuel aux Evêques, c'est-à-dire l'ancienne Redevance nommée Synodique, ou Cathedratique. Et parce qu'il y avoit des Moines, qui s'attribuoient tout l'Autorité sur les Eglises de leur dependance; le Concile ordonne, que dans les Eglises Paroissiales dont ils sont en possession, ce sera un Evêque qui mettra un Curé du consentement de l'Abbé, & que le Curé rendra compte à l'Evêque du Gouvernement de la Paroisse, & sera soumis à l'Abbé pour le Temporel. Aucun Clerc ne pourra avoir deux Prébendes en deux Villes différentes, parce qu'il ne peut avoir deux titres, & chacun sera ordonné pour le titre, pour lequel il a été ordonné d'abord; c'est-à-dire que celui qui est, par exemple, Sous-Diacre d'une certaine Eglise, en sera ordonné Diacre & Prêtre. Le Concile defend aussi d'avoir deux Dignitez dans une même Eglise. Il defend de recevoir de la main d'un Laïque aucune Dignité Ecclesiastique, ni de lui en faire hommage-lige; & à aucun Prince d'en donner l'Investiture. Defense aux Laïques d'avoir des Chapelains qui ne leur soient donnez par l'Evêque pour la conduite de leurs Ames. Le Jeûne du Samedi Saint sera poussé jusques vers la nuit. Le Jeûne du Printems sera toujours la premiere Semaine de Carême, & celui de l'Eté dans la Semaine de la Pentecôte. Personne ne communiera, sans prendre separement le Corps & le Sang, si-non par nécessité & avec précaution; ce qui fait voir que la Communion sous les deux especes étoit encore d'usage. On confirma en ce Concile la Trêve de Dieu pour tous generalement, depuis le commencement de l'Avent jusques à l'Octave de l'Epiphanie, & depuis la Septuagesime jusques à l'Octave de la Pentecôte: le reste de l'année, pendant les quatre jours de la Semaine, Jeudi, Vendredi, Samedi, & Dimanche. En tous tems, pour les Moines & les Clercs; & tous les jours pendant trois ans, pour les Païsans & les Marchands; à cause de la disette des vivres, dont la plupart des Provinces de Gaule étoient affligées. Les Croix plantées sur les chemins étoient des Azyles comme les Eglises.

Phi-

(45) *Redempt. Altarium.*

Philippe Roi de France fut encore excommunié dans ce Concile, pour son mariage avec Bertrade (46). Plusieurs personnes considerables voulurent prevenir ce coup fatal, & l'on offrit au Pape de grands presens: mais, tout cela ne put detourner le St. Pere du violent dessein qu'il avoit formé. Le Roi & Bertrade furent donc excommuniés, *comme aussi tous ceux qui l'appelleroient Roi, & qui le reconnoitroient pour Souverain, tandis qu'il croupiroit dans ce peché* (47). Mais, cette Excommunication ne fit aucun prejudice à l'Autorité Roiale. Car nous ne voions point, dit Mr. Fleury (48), que depuis il ait été moins obéi que devant, ni que l'on ait pensé à mettre un autre Roi en sa place.

On regla dans ce même Concile plusieurs Affaires particulieres. Premièrement, le Pape Urbain confirma la Primatie de Lion, suivant la Bulle de Gregoire VII. donnée en faveur de l'Archevêque Gebuin. Hugues son Successeur, plus autorisé par sa qualité de Legat, se plaignit que cette Bulle n'étoit pas executée, quoique l'Affaire eut déjà été agitée en plusieurs Conciles Provinciaux. On lut dans le Concile de Clermont les Privilèges du St. Siege, qui établissoient cette Primatie. Comme Richer, Archevêque de Sens, refusoit de s'y soumettre, on lui accorda plusieurs delais; & enfin, le sixième jour du Concile étant passé, sans qu'il eut proposé ses defenses, il fut jugé, de l'avis de tout le Concile, que l'Archevêque de Sens devoit à celui de Lion soumission & obéissance, comme à son Primat, suivant l'Autorité des Catalogues & les Decrets du St. Siege. Par ces Catalogues, on entendoit l'ancienne Notice (49) des Provinces de Gaule, inserée dans la Collection d'Isidore. Les Suffragans de la Metropole de Sens, qui étoient presens, déclarèrent qu'ils obéiroient au Decret du Concile, qui prononça de même touchant l'Eglise de Rouen. Pour celle de Tours, il n'en étoit point Question, parce que l'Archevêque Raoul s'étoit déjà soumis. Vers la fin du Concile (50), le Pape fit lire publiquement la Bulle du Retablissement de l'Eglise d'Arras; & à cette seance assistoient quatorze Archevêques, deux cens vingt-cinq Evêques, & plus de quatre vingt-dix Abbez. La Bulle fut approuvée & confirmée de tout le Concile, où Lambert nouvel Evêque d'Arras avoit pris seance, y étant nommément appelé par le Pape. Mais Gaucher, qui se prétendoit Evêque de Cambrai, fut déposé de toute fonction d'Evêque & de Prêtre, avec menace d'Anathème contre lui & ses fauteurs, s'il occupoit d'avantage ce Siege, parce qu'il l'avoit acheté à prix d'argent, & avoit reçu la Crosse & l'Anneau de la main de l'Empereur, Henri (51). Le Concile confirma l'Electon de Manassés, Archidiaque de Rheims, & ordonna qu'il seroit sacré Evêque de Cambrai; ce que Gaucher avoit empêché jusques-là par l'Autorité de l'Empereur: &, après le Concile, il se soutint encore par la même Protection.

An de J.C.  
1095.

Excommunication du Roi Philippe.

Primatie de Lion confirmée.

De

(46) Berthold.

(47) Mezeray, *Abregé Chron. ad an. 1095.* tom. 2. p. 133. *Edit. d'Amsterdam 1723. in 12.*

(48) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LXIV. §. 26.*

(49) Marca, *de Prim. n. 59. 60.*

(50) Le 28. Novembre 1095.

(51) *Narrat. Tornac. tom. 12. Spicil. p. 445.*

An de J. C.  
1095.

Voyage de  
Pierre  
l'Ermitte.

De tous les Actes du Concile de Clermont, le plus fameux, & celui dont les suites furent plus importantes, est la Publication de la Croisade. Il est à propos de remonter à la source de cette sainte & pieuse Extravagance, qui dépeupla l'Europe, & qui attira des Malheurs horribles sur toute la Terre. Vers l'an 1093. il se trouva, parmi le grand nombre de Pelerins qui faisoient le Voyage de la Terre Sainte, un François d'Amiens en Picardie, nommé Pierre l'Hermitte, & Solitaire de Profession (52). Etant à Jerusaleem, il eut quelques Entretiens avec le Patriarche de cette Ville, qui lui fit une vive peinture des maux que les Chrétiens souffroient, sous la Domination des Infideles, & de la profanation des Lieux Saints. Pierre, touché de ces Discours, fit esperer au Patriarche quelque secours de la part des Chrétiens d'Occident. De retour en Italie, il s'adressa au Pape Urbain II., qu'il trouva disposé à seconder ses vûes; & l'on (53) croit, avec beaucoup de vraisemblance, que Pierre étoit son Suppôt, „ un homme envoyé en Jerusaleem „ exprès, pour jouer la Comedie qu'il joua dans la fuite, pour depeindre „ en termes pathetiques le triste Etat de l'Eglise d'Orient, & pour solliciter „ les Princes Chrétiens à la Conquête de la Terre Sainte. Tout au moins „ est-il certain, que les Papes, dans la fuite, se sont servis avec une merveil- „ leuse Adresse de ces Guerres Saintes, pour augmenter & affermir leur Ty- „ rannie sur le Monde Chrétien. Et il est constant, qu'ils avoient dans cette „ affaire des vûes purement charnelles, comme il a assez paru par l'evene- „ ment. „ Une chose indubitable, c'est que Pierre l'Hermitte eut com- „ mission de prêcher la Croisade de tous cotés; & il le fit avec tant de succès, que les Grands & le Peuple s'enrolloient à l'envi dans la Sainte Milice.

Motif ex-  
terieur des  
Croisades.

Il faut avouer, que les Affaires des Chrétiens étoient alors dans un pitoi-able Etat en Orient, les Turcs étant Maîtres de la Syrie, de l'Isaurie, de la Pamphilie, des deux Cilicies, de la Lycie, de la Pisidie, de la Lycaonie, de la Cappadoce, de la Galacie, de l'un & de l'autre Pont, de la Bytinie, en un mot de la plus grande partie de l'Asie Mineure (54). Ils mettoient en Prison, & ils egorgeoient impitoiablement, les pieux Pelerins qui alloient au St. Sepulchre. L'Empereur Grec, qui avoit deja perdu plus de la moitié de son Empire, étoit dans des allarmes continuelles de se voir envahir Constantinople; & il ne manqua pas d'envoyer des Ambassadeurs au Concile de Clermont, pour exciter la compassion des Chrétiens Occidentaux. Mais, ses Remontrances n'eurent pas tant de poids, que celles de Pierre l'Hermitte, dont la vehemente Eloquence fut appuiée de l'Autorité du Pape, qui fit au Concile la Harangue suivante (55).

Harangue  
du Pape  
pour la  
Croisade.

„ Si dans la joye générale que je vois eclater de toutes parts en cette gran-

(52) Guilel. Tyr. de Bello Sacro lib. 1. c. 11. Papis. 3. part. p. 191.

Baldric. Dolens. lib. 1. Alber. Aquens. lib. 1.

Guiberr. Abbas Hist. Hieros. Maimbourg, Hist. des Croisades, liv. 1.

(53) Jurieu, Parallele du Calvin. & du

(54) V. Lensant, Hist. du Concile de Pise,

Liv. V. S. 14.

(55) Apud Maimbourg, Hist. des Croisades,

liv. 1. p. 24. & suiv.

„ grande & illustre Affemblée, vous ne voiez sur mon visage que des  
 „ marques d'une extrême tristesse, cessez de vous en étonner, mes vene-  
 „ rables Freres, & mes très-chers Enfans, en Jesus-Christ, en considerant  
 „ avec moi, qu'après tout ce que nous avons fait pour soulager nos maux,  
 „ nous avons toujours négligé d'apporter un remede efficace au plus grand  
 „ de tous ceux que nous souffrons. A la verité, nous avons affoibli les  
 „ forces du Schisme, desarmé l'Heretic, reformé les Abus, & remis l'E-  
 „ glise en possession des Droits qu'elle avoit laissé perdre. Mais, le moi-  
 „ de gouter la douceur de tous ces biens, pendant que nous avons les plus  
 „ impitoyables ennemis du nom Chrétien qui nous deshonnorent, qui  
 „ nous outragent, qui nous tyrannisent, & nous dechirent dans la plus  
 „ belle partie de nous-mêmes. Oui, mes Freres, la Terre Sainte, la Cité  
 „ de Dieu, l'Heritage de Jesus-Christ, qu'il a laissé à ses Enfans, après  
 „ l'avoir tiré des mains des Payens, & des Juifs; cet admirable milieu de  
 „ la Terre, où le Sauveur du Monde a operé tous les Mysteres du Salut  
 „ des hommes, & que nous pouvons ensuite appeller le Cœur de la Chré-  
 „ tienté, est déjà depuis plusieurs Siècles occupé par les Infidèles, par les  
 „ Sarrazins, par les Turcs, que nous laissons insolemment triompher, si  
 „ je l'ose dire, de Jesus-Christ même, qu'ils ont comme chassé de la Ca-  
 „ pitale de son Empire, pour y établir leur cruelle Tyrannie, sur les rui-  
 „ nes de tant de sacrez Monumens de ses Victoires. Qui pourroit expri-  
 „ mer les effroyables profanations qu'ils y font tous les jours de ces lieux  
 „ saints, que les actions, les miracles, le sang, & les souffrances du Sauveur  
 „ du Monde ont consacrez, pour les rendre adorables aux Chrétiens, qui  
 „ y vont de toutes les parties du Monde, pour les reverer d'un Culte reli-  
 „ gieux, comme s'ils y voioient encore Jesus-Christ present. Que si par-  
 „ mi tant d'horribles marques qu'ils ont laissée de leur barbare impieté  
 „ dans le Renversement des Temples & des Autels, ils ont épargné l'Égli-  
 „ se du Saint Sepulchre, ce n'est qu'à leur Avarice qu'on est obligé de cette  
 „ espece de Bienfait de ces Brigands, qui ont mis à un prix excessif la de-  
 „ votion des fideles, auxquels, après les avoir depouillés de leurs Biens,  
 „ s'ils ne peuvent ravir la Foi, ils ôtent encore bien souvent la Vie par des  
 „ Tourmens épouvantables. Cependant, les Chrétiens de l'Occident,  
 „ dont une seule Nation pourroit affranchir l'Orient de cette indigne Ty-  
 „ rannie, regardent froidement, sans s'émouvoir, cette oppression de leurs  
 „ Freres; & comme s'ils n'avoient aucune part dans l'injure, que les  
 „ Barbares font à Jesus-Christ, dont ils ont envahi l'heritage, qui appar-  
 „ tient aux seuls Chrétiens en qualité de ses Enfans, ils les laissent jouir  
 „ paisiblement d'une Conquête si honteuse à toute la Chrétienté, tandis  
 „ qu'ils demeurent ensevelis dans une lâche oisiveté, sans qu'il osent cou-  
 „ rir aux Armes. Que dis-je? sans courir aux Armes? Helas! on ne voit  
 „ aujourd'hui par toute l'Europe que des Chrétiens qui les prennent les uns  
 „ contre les autres, pour s'entre-detruire! Ces armes, qui devoient anean-  
 „ tir les ennemis de Jesus-Christ, sont employées contre lui-même, par ses  
 „ pro-

An de J.C.  
1095.

„ propres Enfans, qui les tournent contre ses Membres, quand ils repandent le sang de leurs Freres. On diroit qu'ils agissent de concert: avec les Infideles, pour ruiner le Christianisme. Car, en même tems que ces Barbares emploient toutes leurs forces, leur malice, & leur cruauté, pour le perdre dans l'Orient, ceux-ci l'affoiblissent dans l'Occident par leurs guerres & leurs querelles, & diminuent tous les jours, par tant de massacres, le nombre de ceux qui pourroient exterminer ces cruels ennemis du nom Chrétien, qui ne sont forts que par l'avantage qu'ils tirent de nos divisions. Un seul de nos Royaumes pourroit aisément triompher de ces Barbares, s'il n'étoit occupé à se défendre d'un autre, ou à l'attaquer. Que ne feroient-ils donc pas tous ensemble, si l'Esprit de Dieu les réunissoit dans une si belle Entreprise? C'est pour cela, mes chers Enfans, que je me suis rendu dans ce Royaume très-Chrétien, afin d'obliger les François, dont les Ancêtres ont eu tant de zèle pour la Religion, à suivre leur exemple, pour en donner un qui sera suivi de toute l'Europe. Les Armes des François, qui ont autrefois été si heureuses contre les Maures Africains, contre les Arabes, & contre les Huns, sous la conduite de Charles-Martel, & de l'Auguste Charlemagne, ne le seront pas moins sous celle du grand Dieu des Armées, qui vous exhorte à le suivre, pour reconquerir l'Heritage de son Fils, & pour en chasser les Infidèles qui le deshonnorent, & le profanent tous les jours par mille abominables sacrileges. Suivez, genereux François, le Chef invisible de cette glorieuse Entreprise, à laquelle l'honneur, l'interêt, la Religion, tous les Chrétiens de l'Orient, le Vicaire de Jesus-Christ en Terre, & Jesus-Christ lui-même vous appelle. Représentez-vous ce divin Sauveur, qui, du St. Sepulchre, d'où il sortit victorieux du Monde, de la Mort, & de l'Enfer, & qui est maintenant captif entre les mains des Sarrazins, vous presente sa Croix. C'est cette sainte Croix, qu'il montre à tous les Chrétiens d'Occident, comme l'Etendart sous lequel ils ne peuvent manquer de vaincre & d'acquiescer une Gloire immortelle, soit en retournant de la Guerre sainte, chargez des depouilles des Infideles, soit en rependant leur Sang pour l'amour de lui, par une glorieuse Mort, qui leur donnera la Couronne du Martyre. Cependent si l'Eglise. . . . . „

Effets de  
ce Discours.

Le Pape alloit continuer, lorsqu'il fut interrompu par de grands cris d'une infinité de personnes, qui, fondant en larmes, se frappant la Poitrine, & levant les yeux & les mains au Ciel, s'écrièrent de toutes les parties de cette grande Assemblée, tous ensemble comme de concert: *Diex el volt*, Dieu le veut, Dieu le veut (56). Le Pape, profitant adroitement de cette ardeur, se leva de dessus son Thrône; &, quand il eut fait faire silence, il protesta: „ Qu'on ne pouvoit avoir une plus manifeste (57) expression de

la

(56) *Baldric Arch'ep. lib. 1.*

(57) *Robert. Monac. lib. 1. Gest. Franc. lib. 1. Tonde Cod. lib. 1. Guilel. Tyr. lib. 1. c. 16.*

la volonté de Dieu, que cette parole, laquelle étoit sortie tout à la fois de bouches différentes, qui ne pouvoient avoir parlé de la sorte uniformément, qu'étant animées par un même Esprit, qui étoit celui de Dieu même. Qu'il la recevoit donc comme un Oracle, qui lui repondoit de l'heureux succès de cette Guerre que Dieu vouloit faire. Il ajouta ensuite: Qu'il falloit qu'une parole de si heureux présage fut la Devise de l'Armée, qu'on la portât sur les Drapeaux, & sur les Etendarts; & qu'elle fut le Cri des Soldats, & des Chefs, dans les Combats, pour s'animer à bien faire, & pour se donner par elles les uns aux autres un gage assuré de la Victoire; & qu'afin que l'on se souvint que dans cette sainte Expedition l'on suivoit Jesus-Christ portant sa Croix, il vouloit que tous ceux, qui auroient la Devotion de s'enroller dans cette Milice, portassent une Croix rouge sur l'Epaule droite, & qu'on distinguât par ce signe ceux qui avoient l'honneur d'être les Soldats de celui qui avoit vaincu par la Croix. Le Pape voulut que, pour les Croisez, la Trêve établie par le Concile durât tout le tems de leur service, & qu'on ne les pût attaquer, ni dans leurs Personnes, ni dans leurs Biens, jusqu'à leur retour de la Terre Sainte. Il y ajouta les Indulgences, & la remission de toutes les peines encouruës par les Canons (58). Ensuite, il déclara Legat Apostolique, durant cette sainte Expedition, Aymar de Monteil, Evêque du Puy, Prélat d'une prudence consommée, d'un courage heroïque, & qui avoit fait éclater la grandeur de son zèle, en demandant au Pape, en plein Concile, le premier de tous, la Croix & la Permission de se devoier au service de la Chrétienté dans ce Voiage. Après cela, Urbain aiant excité tous les Evêques à faire publier, & à prêcher eux-mêmes la Croisade dans leurs Dioceses, termina le Concile le 28. de Novembre.

Il est permis aux Auteurs accoutumés au deguifement, de louer les Croisades comme des *Expeditions Saintes*, quoiqu'ils avouent en même tems (ce qui fait un Contraste assez singulier) qu'elles furent accompagnées & suivies de *Desordres affreux* (59). Pour moi, je ne saurois trahir la Verité, quand elle m'est connue, qu'elle est utile au Public, & qu'il importe de la connoître. J'avouerai donc ingenuement, que cette Expedition étoit injuste à tous égards (60). Un celebre Auteur de notre Communion n'en jugeoit pas plus favorablement; & je me fais un devoir de rapporter ses propres paroles, afin qu'on ne m'accuse pas de n'appuier les sentimens delicats qui se trouvent repandus dans cet Ouvrage, que sur le temoignage d'Auteurs suspects. Tout cela, dit Etienne Pasquier (61), sembloit specieux & plein de Religion. Toutefois, le malheur voulut que le Levant fût le Tombeau des Chrétiens, que nos Croisades se soient evanouies en fumée, & que tous les Pays que nous esperions convertir par les Armes soient demeu-

An de J.C.  
1095.

Reflexions  
sur les  
Croisades.

102

(58) Orderic. Vita Petr. Diac. Chr. Cass. lib. 2. c. 11. Robert. Monach. lib. 1. Balderic. Archiep. lib. 1. Abb. Hist. Hier. Guilel. Tyr. &c. (59) Maimbourg, Hist. des Croisades, liv. 1. Tom. II.

& passim alibi.

(60) Jurieu, Parallele du Calvin. & du Papism. 3. part. p. 110. & suiv.

(61) Pasquier, Recherches, liv. 5. ch. 21.



An de J.C.  
1095.

rez dans leurs anciennes mescreances. Et qui plus est, que nous ayons tourné avec le temps ces premiers fondemens de nos Croisades en une ruine & desolation de notre Eglise. Par ce qu'en premier lieu depuis les Papes exerçant inimitiez particulieres contre quelques Princes Souverains lorsqu'ils s'en voulurent venger, les excommunierent, puis à faute d'absolution les declarerent Heretiques. Et à la suite de cela firent souvent trompeter des Croisades contr'eux comme s'ils eussent été infideles, afin que les autres Princes s'armassent & s'emparassent de leurs Principautés & Royaumes. Ce qui causa une infinité de divisions, de troubles, & de partialité dans nostre Chrestienté. D'avantage, lorsque les Courtisans de Rome vouloient sous fausses enseignes faire un grand amas de deniers, on faisoit publier une Croisade contre les Turcs; & pour exciter chascun à y aller, ou contribuer à cette sainte Ligue, les Papes envoyoient par toutes les Provinces plusieurs gens porteurs de leurs Indulgences, afin d'en faire part plus ou moins, selon le plus ou moins de deniers que l'on financeroit pour l'expédition de tels voyages. Comme de fait il advint sous Clement Cinquiesme. „

Zeile des  
Croisiez &  
leur Con-  
duite.

Quoi qu'il en soit, Urbain couvrant ses vuës intéressées du pretexte de la Religion, qui a toujours un grand poids sur les Peuples, à proportion de leur ignorance: Urbain, dis-je, vint à bout d'assembler en fort peu de tems une Armée de six-cens mille Hommes, & de cent mille Cuirassiers, (62). On ne connoissoit, dit un Historien (63), dans les Royaumes d'Occident nulle distinction d'age, ni de condition; tout le Peuple se rendoit en foule par tout où il y avoit des Princes, qui voulussent se mettre à la tête d'une Armée. On remarqua même dans les Femmes une ardeur toute Martiale, & une intrepidité d'Amazones. Les Miracles ne manquerent pas au besoin. On en supposa dans toutes les circonstances où ils étoient nécessaires; & les Historiens qui les ont compilés, comme Bzovius, nous ont appris que le siecle onzieme a vû renaitre des Superstitions plus grossieres & plus ridicules que celles qu'on fisoit dans les Metamorphoses d'Ovide, & dans les Annalistes Payens. Ce n'étoit pas Dieu (64), ni la Prudence Mere des Vertus, qui portoit les Croisiez à faire ces Vœux. Mais, les uns alloient pour ne pas abandonner leurs Amis, les autres pour avoir de l'occupation, d'autres purement par legereté, d'autres pour se mettre à couvert des Poursuites de leurs Creanciers. Les autres y étoient portés par le Libertinage, par l'esperance du pillage, par le dessein d'éviter le châtement dû à leurs crimes, & par mille autres motifs semblables, qui ne venoient pas apparemment du St. Esprit. Il entra, dans ce prodigieux Corps, des Evêques, des Abbez, des Clercs, des Moines, des Laiques, des Princes, & tout le Peuple, chastes & incestueux, adulteres, homicides, larrons, & parjures, comme le remarque un Auteur digne de foi (65). Il n'y a rien dans cette affreuse Peinture, qui ne soit

(62) Bzovius, Contin. Baron.

(63) Guilelm. Tyrinus, lib. 1. c. 9.

(64) Guill. Tyrinus, ubi supr. c. 16.

(65) Albert. Aquens. Chr. Hierosolimit. lib. 4. c. 2.

soit autorisé de l'Aveu du Pere Maimbourg. Oseroit-on dire que ces Montres, qui se croisoient avec tant d'empressement pour l'Expedition de la Terre sainte, n'avoient aucune Religion; eux, qui (66) quittoient leur Patrie pour aller faire la Guerre aux Infideles; eux, qui croioient voir des Anges & des Saints à la tête de leurs Armées mettre en fuite les Ennemis: eux, qui ne parloient que de Prodiges & que de Miracles? Il faudroit avoir perdu le sens, pour soupçonner d'Atheïsme des gens comme cela, qui cependant commettoient les plus effroyables desordres dont on ait jamais ouï parler: de sorte que les Chrétiens, qu'ils alloient defendre, avoient autant de haine pour eux, que pour les Turcs & les Sarrazins. Les Croisades sont assurément un des plus vilains Endroits du Christianisme. Du reste, bien qu'elles fussent une Entreprise de Devotion, je ne prétens pas nier qu'il n'ait pû y avoir des Athées qui en voulurent être, soit pour se faire louer, soit pour éviter le reproche de Poltronerie, où même celui d'Irreligion, soit pour satisfaire leur inclination belliqueuse, ou leur ambition, ou leur curiosité, soit enfin pour commettre mille desordres. Je suis persuadé qu'on peut faire par des motifs d'amour propre tous les exercices extérieurs de la piété, quelque penibles qu'ils puissent être. Voici donc ce que je dis; c'est que la plus grande partie des Croisez étoient des gens, que les Predications & les Indulgences avoient animez à cette Entreprise, & qui assurément n'abjuroient pas leur Religion dans l'Ame, lorsqu'ils s'abandonnoient à commettre tous les Ravages qu'ils commettoient.

Tandis que l'Armée des Croisez se formoit, le Pape Urbain parcourut quelques Villes de France, où il dedia plusieurs Eglises. Il prêchoit partout la Croisade, & il fixa le depart des Troupes au jour de l'Assomption de Notre Dame, la même année 1096. (67). Au commencement du mois de Mars, il vint à Tours, & logea à Marmoustier. Le Dimanche 9. du mois, il prêcha sur le bord de la Loire, en présence de Foulques Comte d'Anjou, de plusieurs Seigneurs, & d'une infinité de Peuple. Le lendemain, il dedia l'Eglise de Marmoutier. Il visitoit souvent celle de St. Martin, & il s'en declara seul Evêque; car, elle se prétendoit depuis longtemps exempte de la Jurisdiction de l'Archevêque de Tours. La Semaine suivante, qui étoit la troisieme de Carême, il tint un Concile à S. Martin (68), où il confirma les Decrets de celui de Clermont. Là, quelques Evêques de France s'efforcèrent d'obtenir l'Absolution du Roi Philippe; mais, les autres s'y opposerent, & le Pape la refusa. Le Concile finit le quatrieme Dimanche de Carême, par une Procession solennelle, où le Pape se couronna d'une Couronne de Palmes, suivant l'usage de Rome, & donna au Comte d'Anjou la rose d'or, que les Papes benissoient ce jour-là. Ensuite, il indiqua un autre Concile à Arles pour la fin de Juin. Sur la fin de Mars, il retourna à Poitiers, d'où il passa à Saintes, & ensuite à Bour-

An de J.C.  
1095.

Les Des-  
ordres des  
Croisades  
avoient la  
Religion  
pour Prin-  
cipe.

An de J.C.  
1096.

Voyages  
du Pape.  
Conciles  
qu'il tint  
en France.

(66) Bayle, *Pensées diverses sur les Comet.*  
1. part. §. 140.

(67) *Chr. Maleac. ex Andeg.*

(68) *Tom. 10. Concil. p. 601.*

An de J. C.  
1096.

Bourdeaux. Sur la fin de Juin, il vint à Maguelone, à la priere de l'Évêque Godefroi; & le Dimanche, jour de St. Pierre (69), après avoir prêché devant le Clergé & le Peuple assemblé, il consacra solennellement toute l'Isle de Maguelone: donna l'Absolution de tous leurs Pechez à tous ceux qui y étoient enterrez, & qui le seroient à l'avenir, & il accorda à cette Eglise plusieurs autres Privilèges.

Concile de  
Nimes.

Le Saint Pere étoit à Nimes au commencement de Juillet. Il y celebra le Concile qu'il avoit indiqué pour être tenu à Arles (70). On y fit seize Canons, qui ne sont la plupart que ceux de Clermont, que le Pape confirma & publia dans tous les Conciles qu'il tint ensuite. Le plus singulier du Concile de Nimes est celui qui maintient les Moines dans le Droit d'exercer les Fonctions Sacerdotales. En voici la substance: „ Quelques ignorans, „ poussez d'un zele amer, assurent, que les Moines, qui sont morts au Monde, sont indignes des Fonctions Sacerdotales, & ne peuvent donner, ni la „ Penitence, ni le Baptême, ou l'Absolution; mais, ils se trompent. Autrement, Saint Gregoire étant Moine ne seroit pas monté sur le Saint Siege, & son Disciple Saint Augustin l'Apôtre des Anglois, Saint Martin, & tant d'autres Saints, qui étoient Moines, n'auroient pas été élevez à l'Épiscopat. Aussi Saint Benoit n'a point fait aux Moines de telle defense. Il a dit seulement, qu'ils ne devoient point se mêler d'Affaires temporelles. Ce qui est étroitement defendu aux Chanoines aussi-bien qu'aux Moines, „ puisque les uns & les autres sont morts au Monde. Les uns & les autres „ sont semblables aux Anges, puisqu'ils annoncent les Ordres de Dieu: mais, „ les Moines ressemblent aux Seraphins, dont leur habit represente les six „ ailes. . . . Nous ordonnons donc, que ceux, qui attaqueront les Moines „ sur ce sujet, soient reprimez par l'Autorité Sacerdotale. Des hommes, „ qui ont quitté le monde pour mener une Vie Apostolique, doivent avoir „ plus de pouvoir de delier les pechez, que les Prêtres seculiers; & sont plus „ dignes de prêcher, de baptizer, de donner la communion, & d'imposer la penitence: c'est pourquoi nous leur permettons toutes ces Fonctions. „

Voyage  
des Croi-  
sez.

Cependant, les Croisez commençoient à marcher de toutes parts; & animez d'un zèle furieux, ils firent sur leur route de cruelles executions contre les Juifs, & menoient une vie très-infame. Ils avoient, sans nul scrupule, des Commerces criminels avec les femmes qui les suivoient (71). A Cologne, & à Mayence, ils firent main basse sur les Juifs avec tant de Barbarie, que ces pauvres gens s'étant barricadés dans leurs Maisons, les Meres devenues furieuses y couperent la gorge aux Enfans qu'elles allaitoient, les Maris à leurs femmes & à leurs filles; & les Peres, & les fils, & les Valets, s'entre-tuerent, pour ne pas tomber entre les mains de ces impitoyables, qui profanoient &

(69) Tom. I. Bibl. Lab. p. 799.

(70) Tom. X. Concil. p. 605. Spicil. tom. 4.

(71) Guill. Tyr. lib. 1. c. 17. 18. Borthold. an. 1096. Albert. Aquensis, Chr. Hierosolymit. lib. 1. c. 28.

rendoient odieux le nom de Chrétien. Il étoit même si fatal (72) à l'Esprit de la Croifade de devenir un Esprit de Fureur & d'Impureté, que les meilleurs s'y corrompoient. Le premier des Croifez, qui partit pour la Terre Sainte, fut Gautier Sans-avoir, homme noble & brave, mais dont le furnom fait voir qu'il n'étoit pas riche. Il se mit en chemin le 8. de Mars 1096, conduisant une grande multitude de gens de pied, & passa par l'Allemagne & la Hongrie jusqu'à Constantinople. Il fut suivi de près par Pierre l'Hermitte, avec une Troupe d'environ quarante mille hommes, qu'il avoit ramassés de différentes Nations en France & en Allemagne. Ainsi, plusieurs autres Troupes partirent pendant le même Eté, depuis le mois de Mars jusqu'au mois d'Octobre. Pierre l'Hermitte fut suivi d'un Moine Allemand nommé Godefcalc, avec quinze mille hommes, mais si mal disciplinez, qu'ils ne passerent pas la Hongrie. Ils y furent taillez en pièces. Peu de tems après suivit une autre Troupe de gens de pied au nombre d'environ deux cens mille, sans Chef & sans Discipline, quoiqu'il y eut quelques Nobles avec eux. Mais, ils ne leur obéissoient point, & se donnoient toute sorte de licence.

An de J.C.  
1096.

Le Pape étoit rentré en Italie. Il avoit célébré à Mortare près de Pavie la Fête de l'Exaltation de Sainte Croix (73); & il fut conduit à Rome comme en triomphe par une troupe de Pelerins François, qui avoient à leur tête Robert Duc de Normandie, & Etienne Comte de Blois: & par la Comtesse Mathilde. Il ne restoit plus aux Guibertins que le Château Saint Ange. Presque tout le reste de Rome étoit soumis au Pape, par les secours des Croifez qui s'y trouverent en si grand nombre, qu'ils furent obligez de camper. L'Empereur Henri fut aussi chassé de la Lombardie par les Troupes de la Comtesse Mathilde, & réduit à se retirer en Allemagne.

Le Pape à  
Rome.

Les Croifez s'embarquoient en grand nombre. Boëmond voulut être de la partie (74). Le Pape, qui, à Thiete, avoit eu une Conference avec les Evêques & les Seigneurs touchant la Croifade, écrivit en même tems (75) à l'Empereur Alexis, qu'après la resolution prise au Concile de Clermont de faire la Guerre aux Sarrazins, le nombre des Croifez s'est trouvé monter à trois cens mille hommes. Il lui en nomme les Chefs, entre lesquels il dit que Boëmond mene sept mille hommes choisis. Il prie l'Empereur de donner les ordres nécessaires pour la subsistance de ses Troupes, & de favoriser de tout son pouvoir une Guerre si juste & si glorieuse. Mais, l'Empereur Alexis y étoit peu disposé (76). Il craignoit sur-tout Boëmond, dont il avoit éprouvé la valeur & la conduite, & dont il connoissoit les desseins. En effet, si nous en croions Anne Comnene, c'étoit un Fourbe, qui, sous le pretexte de Pieté, cachoit le dessein de s'emparer de Constantinople. Son

An de J.C.  
1097.

Conduite  
des Croi-  
fez.

(72) *Jurieu, Parallele, 3. part. p. 129.*

(73) *Fulcher. Carn. c. 2.*

(74) *Chr. Casaur. tom. 5. Spicil. p. 470.*  
*Fulcher. c. 3. Chr. Cass. lib. 4. c. 11. Orderic.*

*lib. 9.*

(75) *Urban. Epist. 16.*

(76) *Anne Comnene, Hist. de l'Empereur*  
*Alexis, lib. X. ch. 6. & suiv.*

An de J.C.  
1097.

Ambition donnoit de l'inquietude aux premieres Personnes de l'Empire, lors qu'elles rappelloient dans leur Esprit les anciens Differends qu'il avoit eus avec Alexis, & les menaces qu'il avoit faites de se venger. Ces soupçons bien fondez porterent Alexis à traiter les Seigneurs Croisez avec honneur. Il envoya même quelques Officiers aux environs de Duras & d'Aulone, avec ordre d'établir des Marchés pour fournir des vivres aux Troupes & les empêcher de piller. Il envoya aussi des Personnes, qui favoient la Langue Latine, pour appaiser les differends qui pourroient naître. Mais, toutes ces sages précautions furent inutiles. Car les Troupes (77), qui campoient près de Constantinople, abbatoient & brûloient les belles Maisons qu'ils trouvoient dans la Campagne, & découvroient les Eglises pour vendre le plomb aux Grecs mêmes; ce qui pressa l'Empereur de leur faire passer l'Hellespont, nommé dès-lors le bras St. George: mais, ils ne se conduisirent pas mieux en Asie, où ils pilloient & brûloient les Maisons & les Eglises. Le saint Homme Pierre l'Hermitte étoit aussi violent que les autres Chefs. Ses Troupes firent d'horribles violences aux environs de Nicée. Elles hâcherent des enfans en pièces. Elles en mirent d'autres à la broche, & les rotirent; & elles exercèrent toutes fortes de cruautéz contre des Personnes plus âgées.

Vanité du  
Prince  
Hugues.

Il y avoit dans l'Armée des Croisez plusieurs Seigneurs François, qui, possédez depuis long-tems d'ardente Ambition de parvenir à l'Empire, étoient ravis de la pouvoir couvrir sous le prétexte de la Predication de Pierre l'Hermitte, & qui imosoient aux simples, en tachant de leur faire croire que ce n'étoit que pour delivrer le Sepulchre du Sauveur, qu'ils avoient pris les Armes (78). Hugues le Grand, Frere du Roi de France, extraordinairement enflé de la Vanité que sa Noblesse & sa Puissance lui inspiroient, écrivit sur son départ une Lettre fort impertinente à l'Empereur Alexis, par laquelle il l'avertissoit de venir au devant de lui avec pompe & avec magnificence. *Sachez, Empereur, lui dit-il, que je suis le Roi des Rois, & le plus grand qui soit sous le Ciel. Il est donc juste que vous veniez me recevoir avec les Honneurs qui sont dûs à l'Eminence de ma Dignité.* Quand l'Empereur eut lû cette Lettre, il écrivit à Jean fils d'Isaac, qui étoit à Duras, & à Nicolas Maurocatacalon, qui commandoit la Flotte dans le même lieu, à l'un d'observer l'arrivée du Prince de France, & de lui en donner avis, & à l'autre de veiller incessamment, de peur d'être surpris. Lorsque Hugues fut aux Côtes de Lombardie, il envoya vingt-quatre Ambassadeurs, couverts de Cuirasses d'Or & de cuissars, à Jean Gouverneur de Duras. Le Comte Charpentier, & Elie qui avoit autrefois abandonné le Parti de l'Empereur, étoient avec eux. Quand ils furent devant lui, ils lui dirent: *Sachez, Duc, que Hugues notre Maître est près d'arriver ici, après avoir pris l'Etendart de St. Pierre à Rome. Il est General de toutes les Armées des François. Preparez-vous donc à*

(77) *Anonym. n. 3. Comnene, ubi supr.*

(78) *Anne Comnene, Hist. de l'Emp. Alexis, Liv. X. ch. 7.*

le recevoir d'une manière convenable à sa Dignité, & allez-lui rendre les Honneurs qu'il mérite. Comme mon dessein n'est pas de suivre les Croifez dans leurs Conquêtes, je me contenterai d'avoir donné une Idée generale de leurs Mœurs; & je ne toucherai à l'avenir que les Evénemens de la Croifade, qui auront quelque liaison avec mon fujet.

An de J.C.  
1098.

Les Amis de l'Empereur Henri, & de Clement III, pilloient tous ceux qui alloient à Rome, principalement les Ecclesiastiques & les Religieux. Guibert lui-même étoit alors près de Ravenne son ancien Siege, où il tenoit une forteresse qui le rendoit Maître du Passage du Pô (79). Il dressoit des Embuscades à tous ceux qui alloient à Rome; en sorte que ses gens prirent des Evêques, des Clercs, & des Moines, les pillerent, leur firent divers outrages, & en tuèrent quelques uns. Voilà les effets ordinaires du Schisme: & dans celui-ci, qui fut un des plus funestes à l'Eglise & au Monde entier, Aventin (80) observe, que Clement III. aiant été chassé de Rome, & Urbain retabli, ils se donnerent au Diable l'un l'autre. „ Urbain, ajoute-t'il, sou- „ tenoit le Parti d'Hildebrand, & en defendoit les Actes; & Clement les „ abrogeoit. L'Empereur employa tout son pouvoir contre Urbain. Ce- „ la divisa encore une fois l'Eglise Chrétienne, & il y en avoit peu qui pré- „ feroient la Pieté à une injuste Puissance. Pendant que chacun veut sup- „ planter son Compagnon, Urbain calomnie l'Empereur, & flattant la „ Populace & la gagnant par largesse, par indulgence, par promesse, l'ex- „ cite contre lui, de sorte que se fiant en son autorité & son pouvoir, il abu- „ soit de sa Victoire, & laissoit à ses Successeurs plutôt des Epines, que „ des exemples de pieté & de charité. Sous le nom de Jesus-Christ, il au- „ gmentoit sa Puissance, & pour tout dire en deux mots, tous ceux qui „ prêchoient alors, faisant semblant de defendre les Droits de l'Eglise, & la „ Liberté de la Religion, travailloient à augmenter leur propre Grandeur. „ L'Empereur, de son côté, s'opposoit à cela de toute sa force, & chaque „ Parti se defendoit par des Miracles. „

Suites du  
Schisme.

Mais, les Miracles ne furent pas à beaucoup près si utiles au Pape, que la Guerre Sainte. Avec force Brefs, le Saint Siege reçut sous sa Protection, & sous celle des Prelats, les Maisons & les Affaires des Croifez; & les Eglises en tirerent le profit (81) qui revient d'ordinaire d'être Tuteur, Curateur, ou Procureur des Veuves, des Pupilles, & des Mineurs, sans que le Magistrat seculier ôât y faire aucune opposition, à cause des Censures qui alors étoient fort appréhendées, & se fulminoient sans aucun menagement. Toutes les plus belles Possessions des Princes & des Seigneurs croifez vinrent au pouvoir des Ecclesiastiques faineans. Pour n'en produire qu'un seul Exemple, qui sera suivi d'un important Aveu de Mr. Maimbourg, je remarquerai que Godefroi de Bouillon se depouilla de presque tout son Patrimoine, afin de pouvoir faire de plus belles & de plus nom- breu-

Utilité des  
Croifades  
pour le St.  
Siege.

(79) Berthold. Constantiens.

(80) Aventin. Annal. Bojor. Lib. 5.

(81) Frà-Paolo, Traité des Mat. Benef.  
p. 145.

An de J.C.  
1098.

breuses Troupes (82). „ Pour cet effet, il vendit ou engagea le Comté de Bouillon & d'Ardenne, à Aubert Evêque de Liege, dont les Successeurs l'ont toujours possédé depuis ce tems-là, comme ils font encore aujourd'hui, (du moins en partie.) Richer, Evêque de Verdun, se servit aussi de l'occasion, pour racheter de lui-même la Ville & le Château de Stenay & ses appartenances, & du Prince Baudouin tout le reste du Comté, que le Duc Godefroi son frere lui avoit laissé. Desorte que, par une Aventure assez surprenante, les Princes seculiers s'appauvriroient pour servir Jesus-Christ; & ceux de l'Eglise, profitant pour le Temporel d'une Dévotion dont ils devoient donner l'exemple, s'enrichissoient de leurs depouilles; & l'argent qu'ils pouvoient donner aussi bien qu'eux pour une œuvre aussi Sainte que la Delivrance du St. Sepulchre, ils l'emploioient pour s'aggrandir des Etats, que ces Princes abandonnoient genereusement pour l'Amour de Dieu. „ Notez, qu'on ne doit pas prendre cette expression du Pere Maimbourg dans un sens litteral. Et, pour achever le Portrait des Croisades, je dirai qu'une multitude de ces Insensé, qui alloient à la Terre Sainte, sous la conduite de Pierre l'Hermitte, & qui pretendoient commettre impunement les choses du Monde les plus execrables, adoroient une Oye & une Chevre, qu'ils faisoient marcher à la tête de l'Armée, comme si ces Animaux eussent été divinement inspirez pour les conduire (83). N'est-ce pas là un Exemple de la plus haute Extravagance dont la Superstition puisse rendre l'homme capable? Et, après un trait de cette sorte, voudroit-on que les Croisiez n'eussent pas été capables de tout?

Monarchie de Sicile.

Tandis qu'une partie des Croisiez étoient passéz au fil de l'Epée en Orient, & que les autres, mieux conduits & mieux disciplinez, triomphoient des ennemis de Jesus-Christ, Roger, Duc de la Pouille, faisoit le Siege de Capoue. Le Pape vint le trouver à ce Siege. Aiant appris que le Duc de Calabre, & le Comte de Sicile son Oncle, étoient à Salerne, il s'y rendit, & s'entretint familièrement avec le Comte pour lequel il avoit une amitié particuliere (84). Depuis long-tems il avoit établi Legat en Sicile Robert Evêque de Traine. Le Comte n'étoit pas satisfait de cet établissement, pour lequel on ne l'avoit pas consulté. Il ne pouvoit consentir, que ce Legat exerçât ses pouvoirs. Le Pape revoqua sa commission: &, connoissant le zele du Comte dans toutes les Affaires Ecclesiastiques, il lui donna à lui-même la Legation Hereditaire sur toute la Sicile; avec promesse, que tant que le Comte vivroit, ou qu'il resteroit quelqu'un de ses Heritiers Successeurs de son zele, le Saint Siege ne mettroit point en Sicile d'autre Legat malgré eux. Mais, que si l'Eglise Romaine avoit quelque Droit à exercer sur cette Province, sur les Lettres envoyées de Rome, ils les decideroient par le Conseil des Evêques du País. Si les Evêques sont invitez à un Concile, le Comte

(82) *Ealdric. l. 4. L. Lev. Wasseb. lib. 4. apud Maimbourg, Hist. des Croisades, Liv. 1. p. 46. & suiv.*

(83) *Albert Aquensis, Chr. Hierosol. lib. 1. c. 30. 31.*

(84) *Gaufr. Malat. Lib. IV. c. ult.*

re ou ses Successeurs y enveroient ceux qu'il leur plaira; si ce n'est que dans ce Concile on doit parler de quelqu'un d'eux, ou que l'affaire ne puisse être terminée en Sicile, ou en Calabre en présence du Prince. Ce sont les paroles du Moine Geoffroy de Maletierre, Auteur du Tems & du Pais, à la fin de son Histoire de l'Etablissement des Normans en Sicile. Ensuite, il rapporte la Bulle du Pape Urbain, où il parle ainsi au Comte Roger : „ Comme par votre valeur, vous avez „ beaucoup étendu l'Eglise de Dieu dans les Terres des Sarrazins, & que „ vous avez toujours témoigné un grand devouement pour le St. Sie- „ ge, nous vous confirmons par Lettres ce que nous avons promis de vi- „ ve voix, que pendant tout le tems de votre vie, ou de votre fils Si- „ mon, ou d'un autre qui soit votre legitime Heritier, Nous ne met- „ trons aucun Legat de l'Eglise Romaine dans les terres de votre obéif- „ sance, contre votre volonté. Au contraire, Nous voulons que vous fas- „ siez ce que nous ferions par notre Legat, quand même nous vous en- „ voierons quelqu'un d'auprès de nous, pour le salut des Eglises qui sont „ sous votre Puissance & pour l'honneur du St. Siege. Que si l'on tient „ un Concile, & que je vous mande de m'envoier les Evêques & les Abbez „ de votre Pais, vous en enveroiez ceux qu'il vous plaira, & vous retien- „ drez les autres pour le service des Eglises. „ La datte est de Salerne le 5. de Juillet l'an 1098. En vertu de cette Bulle, les Siciliens prétendent que leur Roi est Legat né du Saint Siege, & nomment ce Droit *la Monarchie de Sicile*: mais, il leur est contesté par la Cour de Rome, qui soutient, que si cette Bulle est vraie, elle a été revoquée dans la suite (85).

Quelques-uns croient (86) que cette Concession est Apocryphe: d'autres la jugent entierement fausse. Voici comment le docte Mr. Simon en parle: Le Droit de la Monarchie de Sicile „ est, dit-il (87), le plus „ grand Droit spirituel que les Princes se soient jamais attribué. Il sur- „ passe même celui que Henri VIII. Roi d'Angleterre osa prendre, „ quand il se separa de l'Eglise Romaine. Le Roi d'Espagne prétend, „ en qualité de Roi de Sicile, être Legat à *Latere*, & Legat né du St. „ Siege; de sorte que lui, ou ses Vice-Rois en son absence, ont le même „ pouvoir sur les Siciliens pour le spirituel, qu'auroit un Legat à *Latere*. „ C'est pourquoi ceux, qui exercent cette Jurisdiction en Sicile pour „ le Roi d'Espagne, ont Droit d'absoudre, de punir, & d'excommunier „ toutes sortes de Personnes, soit Laiques ou Ecclesiastiques, Moines, „ Prêtres, Abbez, Evêques, ou même les Cardinaux, qui résident dans „ le Royaume. Ils ne reconnoissent point l'Autorité du Pape, étant Souve- „ rains & Monarques pour le Spirituel. Ils avouent, que le Pape leur a „ autrefois donné ce Privilege; mais, ils prétendent en même tems, qu'il „ n'est point en son pouvoir de le revoquer; & ainsi ils ne reconnoissent point

An de J.C.  
1098.

Pensées de  
Mr. Simon  
sur la Mo-  
narchie de  
Sicile.

(85) Baron. an. 1097. Edit. Rom. Epit Spond. ibid.

Traité des Benef. de Frà-Paolo, p. 121. not. 9.

(86) Amelot de la Houffaye, Notes sur le Tom. II.

(87) Richard Simon, Hist. de l'Orig. & du Prog. des Rev. Eccl. p. 134. & suiv.



An de J.C.  
1098.

„ point le Pape pour Chef, au Tribunal du quel on ne peut appeller,  
 „ puis que leur Roi n'a point de superieur pour le spirituel. De plus: ce  
 „ Droit de superiorité n'est pas consideré comme delegué, mais comme  
 „ propre; & le Roi de Sicile, ou ceux qui tiennent cette Jurisdiction en  
 „ la place, & qui sont des personnes Laiques, prennent la qualité de *bea-*  
 „ *tissimo & sanctissimo Padre*, s'attribuant en effet, à l'égard de la Sicile, les  
 „ mêmes Privileges que le Pape s'attribue à l'égard de toute l'Eglise; &  
 „ ils président aux Conciles Provinciaux. On s'est étonné de voir en no-  
 „ tre siècle, continue Mr. Simon, que la Reine Elizabeth prit la quali-  
 „ té de Chef de l'Eglise Anglicane; mais, comme le Royaume de Sicile  
 „ tombe en quenouille, aussi bien que celui d'Angleterre, une Princesse  
 „ pourra prendre la qualité de Chef de l'Eglise de Sicile, & de *Beatissimo*  
 „ *& Sanctissimo Padre*. Cela est même déjà arrivé du tems de Jeanne d'Ar-  
 „ ragon & de Castille, Mere de l'Empereur Charles V. „

Suite du  
même Su-  
jet.

Mr. Simon dit encore, que le Cardinal Baronius, qui refute dans ses Annales (88) cette prétendue Monarchie Spirituelle, a cru que la Bulle qu'on attribue à Urbain II. a été donnée par l'Anti-Pape Anaclet, & qu'elle n'a pas été rapportée fidèlement; mais, il y a beaucoup plus d'apparence qu'elle est fautive, & qu'elle a été forgée pendant que la Sicile n'eut aucune communication avec l'Eglise de Rome, dont elle s'étoit séparée; refusant de reconnoître le St. Siege, tant pour le Spirituel, que pour le Temporel. Il fut alors facile aux Officiers Royaux de supposer cette Bulle, & de la mettre à execution; car, la Sicile demeura dans l'Interdit 90. ans, depuis l'an 1282. jusqu'à la seconde année du Pontificat de Gregoire XI. qui leva l'Interdit. Pendant ce tems-là, Martin, Roi d'Arragon, fit fit de grandes entreprises sur la Jurisdiction Ecclesiastique, & ordonna même que les Evêques ne pourroient excommunier personne, sans sa permission, ou celle de son Vice-Roi. Mais, la Sicile étant en possession de cette Monarchie Spirituelle, les Rois d'Espagne, qui prennent la qualité de Rois Catholiques, l'ont plutôt augmentée que diminuée. Charles V. fit faire des recherches exactes, pour trouver dequoi justifier cette pretendue Monarchie: mais, on ne la trouva que dans le Livre des Pandectes, qui fut imprimé en 1526. & confirmée par lui le 7. de Decembre de la même année. On publia en 1556. un Livre nommé *La Monarchie*, où les Droits de cette Jurisdiction sont contenus. Et, pour rendre le Livre plus authentique, il fut signé par tous ceux qui étoient du sacré College, c'est-à-dire, par le Conseil du Royaume. On en conserve une copie dans la Chancellerie Royale de Sicile, & une autre copie fut envoyée au Roi. La Bulle d'Urbain II, qui est le principal fondement de la Monarchie Sicilienne, est rapportée au long par Fazelle (89). Mais, les Historiens qui l'on précédé n'en ont point fait mention; & il y a bien de l'apparence, que Fazelle l'au-

ra

(88) Baronius, *Annal. Ecl. tom. XI. ad an.*  
1097.

(89) Fazelle, *Hist. de Sicile Decad. 2. Liv. 7.*  
ch. 1. Edit. de Palermo 1558.

ra prise de Jean Lucas Barberius, Sicilien, qui composa vers l'an 1513. en faveur du Roi Ferdinand, un volume de tous les Privileges & Titres du Roiaume de Sicile, qu'il nomma *Caput Brevium*: & il registra dans ce volume la Bulle d'Urbain II. dont nous avons parlé ci-dessus, comme si l'Original eut été dans la Chancellerie. On ne sauroit s'imaginer combien ce nom de Monarchie a déplû à la Cour de Rome (90). Le Cardinal Baronius, qui exprime les sentimens du St. Siege dans ses Annales Ecclesiastiques, dit que les Rois d'Espagne, en qualité de Rois de Sicile, prennent un titre que les Tyrans & les plus grands ennemis de Rome n'ont jamais osé prendre. Enfin, ce Cardinal prétend que c'est renverser les Loix divines, que d'attribuer à la Sicile une Monarchie Spirituelle, & qu'il n'y a que l'Eglise de Rome à qui notre Seigneur ait donné ce titre. Mais, les Rois d'Espagne ont méprisé toutes les Plaintes de la Cour de Rome sur ce sujet. Ils continuent toujours de jouir des Droits de leur Monarchie Spirituelle dans la Sicile, où l'on ne reconnoît point d'autre Pape que le Roi, ou ceux qu'il commet en sa place. *Ainsi, l'on peut dire qu'il y a deux Papes & deux Sacrez Colleges dans l'Eglise, savoir le Pape de Rome & le Pape de Sicile: aux-quels on peut encore ajouter le Pape d'Angleterre; car, le Roi d'Angleterre prétend aussi être le Pape de l'Eglise Anglicane.* Ce sont les termes de Mr. Simon. Et quoique ce Droit soit contesté, les Rois de Sicile s'en prévalent à toute rigueur, jusqu'à excommunier les Prêtres, les Moines, les Abbez, les Evêques, & les Cardinaux même, qui résident dans le Roiaume. Le Cardinal Baronius, qui, comme je l'ai dit ci-dessus, a écrit vivement contre cette Souveraineté Spirituelle dans l'onzième Tome de ses Annales, n'a pas réussi à ce qu'il prétendoit. Bien loin de cela, les Vice-Rois de Naples & de Sicile, & le Gouverneur de Milan, supprimèrent ce Volume, sans que les Plaintes que le Cardinal en fit par Lettres au Roi d'Espagne Philippe III. fussent jamais écoutées (91).

Cependant, les principaux des Anti-Urbainistes tinrent un Concile en l'absence de leur Pape Guibert qui étoit en Lombardie (92). Ils écrivirent une Lettre Synodale, qui porte en tête les noms de huit Cardinaux, quatre Evêques, & quatre Prêtres, dont les deux plus connus sont Hugues le-Blanc, Evêque de Prénefte, & le Prêtre Benno. La Lettre est adressée à tous ceux qui craignent Dieu, & qui aiment le salut de la Republique Romaine. Elle est conçue en ces termes: „ Nous ne voulons pas que „ vous ignoriez, que, pour détruire les Heresies introduites de nouveau par „ Hildebrand, ou par lui renouvelées, & pour exterminer l'Impiété de „ ceux qui n'ont pas craint de déchirer nouvellement la foi Catholique, „ nous nous sommes assembles au nom de Dieu le cinquième de ce mois „ à St. Basile, le sixième à St. Celse, & le septième à Sainte Marie de la

Concile  
des Anti-  
Urba-  
nistes.

Ro-

(90) *Nomen haecenus inauditum, tunc promulgatur infausum, adscribitur Chartis, & memoria perpetuus consecratur, jam Regis cum sum rypis & Imperatorio promulgatum Edicto.*

Baronius, an. 1097. §. 28.

(91) *Amelot de la Houssaie, not. 9. sur la page 121. du Traité des Matieres Benef.*

(92) *Benno, Fascic. Rer. exper. fol. 43.*

An de J.C.  
1098.

„ Rotonde, où nous avons, comme nos Peres, condamné ces Heresies &  
 „ ceux qui les suivent; de peur que si nous nous taisions nous ne paroif-  
 „ sions y consentir. Nous appellons néanmoins ceux qui communiquent  
 „ avec les Auteurs de ces erreurs, leur donnant fureté pour venir & retour-  
 „ ner librement, & nous les admonestons de plaider leur cause par les  
 „ principaux d'entr'eux, le Seigneur Rainier & Jean le Bourguignon.  
 „ Nous leur promettons, autant qu'il est en nous, une entiere fureté jus-  
 „ ques à la Fête de la Touffaints, quand même ils seroient condamnés.  
 „ Car, nous ne sommes point alterez de sang; & nous croions que ceux-  
 „ là se desient de leur cause qui excitent des Seditions. Nous ne cherchons  
 „ que la Paix, la Verité, & l'Unité de l'Eglise. Cette Lettre est datée  
 du Concile tenu à Rome contre les Schismatiques le 7. d'Août 1098. Mais,  
 elle fut sans effet, & les Urbanistes méprisèrent ces efforts du Parti mourant  
 de Guibert.

Concile de  
Bari.

J'ai parlé ci-dessus du differend qui étoit en Angleterre entre le Roi  
 Guillaume le Roux, & Anselme Archevêque de Cantorberi. En voici les  
 suites. Le Roi permit à l'Archevêque d'aller à Rome. Il y vint: il fut  
 bien reçu du Pape; & il fit de grandes Plaintes contre le Roi son Maître.  
 Urbain ordonna à Anselme de demeurer pour le Concile qu'il devoit y  
 tenir pour le premier jour d'Octobre 1098. avec promesse de lui faire jus-  
 tice du Roi d'Angleterre, & de tous ceux qui s'opposoient à la Liberté  
 de l'Eglise (93). Le Pape tint en effet le Concile de Bari, comme il l'a-  
 voit indiqué. Il s'y trouva cent quatre vingt trois Evêques, entre lesquels  
 étoit Anselme. Ils étoient tous revêtus de chapes, excepté le Pape, qui  
 portoit une chasuble & le *Pallium* par dessus. Les Grecs y proposerent  
 la question de la Procession du St. Esprit, prétendant prouver par l'Evan-  
 gile, qu'il ne procéde que du Pere. Le Pape y répondit par plusieurs  
 raisons, & en employa quelques unes tirées du Traité de l'Incarnation  
 qu'Anselme lui avoit autrefois envoyé. Mais, comme la dispute continuoit,  
 il fit faire silence, & dit à haute voix: *Anselme, Archevêque des Anglois,*  
*notre Pere & notre Maître, où êtes-vous?* Anselme se leva & répondit: *Saint*  
*Pere, qu'ordonnez-vous? Me voici.* Le Pape le fit approcher, & seoir  
 auprès de lui. Le Concile en fut étonné. Tous demandoient qui il étoit,  
 & d'où il venoit. Après que ce mouvement fut appaisé, le Pape declara  
 publiquement la vertu & le merite d'Anselme, & avec quelle injustice il  
 avoit été chassé de son Pais. Anselme étoit prêt de repondre à la question  
 proposée; mais, on jugea plus à propos de remettre au lendemain; & alors  
 il traita la matiere avec tant de force & de netteté, que tous en demeure-  
 rent satisfaits, & lui donnerent de grandes louanges. On prononça Anathê-  
 me contre ceux qui microient que le St. Esprit procéde du Pere & du Fils.  
 Ensuite, on parla du Roi d'Angleterre dans le Concile de Bari, & on fit  
 beaucoup de plaintes contre lui: entr'autres touchant la Simonie & l'op-  
 pression.

(93) *Edmer, II. Novar. n. 31. & suiv.*

pression des Eglises, dont le Pape parla fortement, & de ce qu'il avoit fait souffrir à Anselme. Il ajouta, qu'il avoit admonesté plusieurs fois ce Prince de se corriger. Il demanda l'Avis des Evêques. Tous repondirent: *Si vous l'avez appelé jusques à trois fois, il est evident qu'il ne reste qu'à le frapper d'Anathême jusques à ce qu'il se corrige.* Le Pape en convint. Anselme étoit demeuré jusques-là assis & baissant la tête, sans dire mot: mais alors il se leva, & s'étant mis à genoux devant le Pape, il fit tant qu'il en obtint de ne pas prononcer l'Excommunication contre le Roi. Tous les assistans admirerent sa Charité pour son Persecuteur.

Après le Concile de Bari, Anselme retourna à Rome avec le Pape. Cependant, son Envoyé revint d'Angleterre & rapporta, que le Roi avoit reçu la Lettre du Pape, mais qu'il n'avoit pas voulu recevoir celle d'Anselme; & que sachant, que celui qui les avoit apportées étoit à lui, il avoit juré, qu'il lui feroit arracher les yeux, s'il ne sortoit promptement de ses Terres. Quelques jours après que le Pape fut de retour à Rome, il vint un Envoyé du Roi d'Angleterre chargé de sa Reponse au Pape, à qui il dit: *Le Roi mon Maître s'étonne qu'il ait pu vous tomber dans l'Esprit de le solliciter pour la restitution des biens d'Anselme. La raison est que quand ce Prelat voulut sortir du Roiaume, le Roi lui declara nettement, que s'il sortoit, il se saisiroit de tout l'Archevêché. Cependant, il n'a point été retenu par cette menace.* Le Pape dit: *L'accuse-t'il d'autre chose? Non,* reprit l'Envoyé. Et le Pape ajouta: *Qui a jamais osé parler de rien de semblable? Il a depouillé de tout le Primat de son Royaume, pour cette seule raison, qu'il n'a pas voulu manquer de visiter la Mere commune, l'Eglise Romaine. Et vous avez fait un si grand voiage pour nous apporter une telle Reponse! Retournez promptement dire à votre Maître, qu'il le retablisse dans tous ses biens, s'il ne veut être excommunié, & qu'il me fasse savoir son intention, avant le Concile que je tiendrai en cette Ville la troisieme Semaine d'après Pâques.* L'Envoyé demanda au Pape une Audience secreete avant que de partir. Il demeura long-tems à Rome. A force de presens, il attira plusieurs personnes dans les interêts de son Maître. Il est même vraisemblable, qu'il gagna le St. Pere par ce moien; car, il est certain qu'Urbain, qui avoit d'abord pris la chose sur un ton si haut, se relâcha & accorda au Roi un delai jusqu'à la Saint Michel de l'année suivante. Car ceci se passoit à Noël.

Urbain tint un Concile à Rome, dans le tems marqué (94). Il s'y trouva cent cinquante Evêques. Nous avons dix-huit Canons de ce Concile, dont les onze premiers sont les mêmes mot pour mot, que les douze premiers du Concile de Plaisance tenu en 1095. touchant les Ordinations des Simoniaques & des Schismatiques: le Pape les avoit déjà fait confirmer dans le Concile de Clermont & dans les suivans. Dans celui-ci, on defendit encore aux Abbez, & autres Superieurs des Eglises, de recevoir de la main des Laiques des Dimes ou d'autres Droits Ecclesiastiques sans le consentement de l'Evêque. On defendit tout ce qui sent la Simonie, même d'exiger à l'Or-

An de J.C.  
1098.

Suites du  
Demelé  
d'Anselme  
avec le  
Roi Guil-  
laume.

An de J.C.  
1099.

Concile de  
Rome.

(94) Tom. X. Concil. p. 615. Berthold. an. 1099. Chr. Maleac.

Année I. C.  
1099.

L'Ordination des Evêques, des chapes, des tapis, ou d'autres petits presens. On ordonna que tous les Fideles jeûneroient tous les Vendredis pour leurs pechez, sur-tout pour ceux dont ils auroient oublié de se confesser. Le Concile se tenoit (95) dans l'Eglise de St. Pierre, & le bruit de ceux qui y entroient & sortoient continuellement, pour y faire leurs prieres, empêchoit que l'on entendit distinctement ce qui étoit resolu dans le Concile: outre la grande Multitude de ceux qui y assistoient. C'est pourquoi le Pape ordonna à Reinger Evêque de Luques, qui avoit la voix forte, de se lever au milieu de l'Assemblée, & de prononcer les Decrets du Concile. Mais, après en avoir dit quelques-uns, tout à coup changeant de visage, de voix, & de geste, il s'interrompit; & tournant ses regards vers les assistans, il dit: *Mais, que faisons-nous? Nous chargeons d'Ordonnances ceux qui nous sont solmis, & nous ne nous opposons pas aux Violences des Tyrans qui oppriment l'Eglise, & dont tout le Monde se plaint. Nous avons ici un Prelat venu des extremités du Monde, qui demeure assis modestement, mais dont le silence crie, & demande justice des cruels traitemens qu'il a soufferts. Voici la seconde année qu'il est ici, sans avoir encore reçu aucun secours. Si vous n'entendez pas tous de qui je parle, c'est d'Anselme Archevêque d'Angleterre.* L'Evêque, aiant ainsi parlé, frapa trois fois la Terre de la Crosse qu'il tenoit à la main, & temoigna encore son Indignation en serrant les dents & les levres. Le Pape lui dit: *C'est assez, mon Frere, c'est assez. Nous y donnerons bon ordre.* Reinger reprit ensuite le reste des Decrets du Concile: mais, avant que de s'asseoir, il recommanda encore de faire justice à Anselme, qui garda toujours le silence. Mais, je ne voudrois pas affirmer, comme Mr. Fleury (96), qu'il n'eut aucune part à cette faillie.

Canonisation de St. Nicolas Peregrin.

Bisance Archevêque de Trani vint à ce Concile, avec des Deputez de son Clergé & de son Peuple, pour suivre la Canonization de St. Nicolas Peregrin, mort depuis près de cinq ans (97). On ne s'aviseroit pas de chercher des Saints dans ce Siècle d'horreur & de corruption, si, pour peu qu'on soit instruit de l'Histoire de ce malheureux tems, on ne favoit qu'ils y sont frequens, de même que les Miracles; justement par la raison que la corruption & l'ignorance étoient alors à leur dernier excès. Mais, sans m'arrêter à developper cette pensée, qui trouvera, sans doute, un grand nombre de Censeurs, je dirai que l'Archevêque expliqua en peu de mots au Concile la Vie du Saint, sa Mort, & les Miracles qui l'avoient suivie. Le Concile, l'ayant ecouté attentivement, rendit grâces à Dieu. On presenta à sa Sainteté la Relation écrite des Miracles de Nicolas Peregrin. Le Pape la lût avec empressement; puis, de l'Avis du Concile, il repondit, qu'ils croioient tout ce qui étoit rapporté du Saint sur un temoignage si authentique; qu'ils accorderoient à l'Evêque ce qu'il demandoit, & laissoient le tout à sa volonté. L'Archevêque pria le Pape de prononcer lui-même: il obtint une Bulle, où le

(95) Edmer.

(96) Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXIV. §. 62.

(97) Vita S. Nicol. par. 3. c. 1. Boll. tom. 19. p. 249.

le Pape disoit: „ L'Archevêque Bisance, nous aiant prié instamment de  
 „ mettre au Catalogue des Saints le venerable Nicolas surnommé Peregrin,  
 „ nous lui avons commis l'affaire, par la confiance que nous avons en sa ver-  
 „ tu & en sa science, afin qu'après en avoir plus mûrement delibe-  
 „ ré, il fasse ce que Dieu lui inspirera. „ En vertu de cette commission,  
 l'Archevêque fit bâtir une nouvelle Eglise en l'honneur du Saint, & son corps  
 y fut depuis transferé.

An de J.C.  
 1099.

Sur la fin du Concile, le Pape & tous les Evêques prononcèrent Excom-  
 munication (98) contre tous les Laiques, qui donneroient les Investitures  
 des Eglises, & contre tous les Ecclesiastiques qui les recevroient, ou qui  
 donneroient la consecration à ceux qui les auroient reçûs. On comprit  
 sous le même Anathème ceux qui faisoient hommage aux Laiques pour les  
 Dignitez Ecclesiastiques. *Car, disoit le Pape, on ne peut voir sans horreur,*  
*que des mains, élevées à cet honneur suprême de créer le Createur & l'offrir à son*  
*Pere pour le salut de tout le Monde, soient réduites à cette infamie, de se soumettre*  
*à des mains qui sont continuellement souillées d'attouchemens infames, de rapi-*  
*nes & d'effusion de Sang.* Tous crièrent, *Ainsi soit-il,* & le Concile  
 finit.

Decret  
 touchant  
 les Investi-  
 tures.

Depuis ce Concile de Rome l'Histoire ne parle plus du Pape Urbain II.  
 Il mourut à Rome, le 29. de Juillet de la même année 1099 (99). Gui-  
 bert Abbé de Nogent, qui vivoit alors, dit (100) qu'il se fit plusieurs Mi-  
 racles à son Tombeau. Quinze jours avant sa mort, Jerusalem avoit été pri-  
 se par les Croisez. Il protegeoit les Savans, & il aimoit tendrement les Moi-  
 nes. L'orgueil, l'avarice, l'ambition, la duplicité, la présomption, fai-  
 soient son Caractere. J'en ai donné de bonnes Preuves dans son Hiltorie.  
 Mr. Maimbourg assure (1) qu'il avoit l'Esprit plus condescendant & plus  
 doux que Gregoire VII. Mais, c'est ce qu'on aura de la peine à remarquer  
 dans sa Vie. On y voit par-tout un homme opiniâtre jusqu'à la folie. S'il  
 eut été sage, n'auroit-il pas fait quelque bon accord avec l'Empereur Hen-  
 ri, touchant les Investitures, au lieu de s'exposer à une vie errante & fort  
 traversée, par son obstination? Il accorda au Roi Alphonse VI. le Patronat  
 de toutes les Eglises de son Royaume (2): & il donna le Droit de Mitre aux  
 Abbez de Cluny.

Fin d'Ur-  
 bain II.

## I D E E

## DES AFFAIRES POLITIQUES DURANT LE XI. SIECLE.

**A**près avoir parlé sur la fin du 10. Siècle de la mort funeste de l'Empe-  
 reur Jean Zimisès, je dois dire ici que Basile & Constantin, fils  
 de Romain le Jeune, lui succederent, sous la Tutelle de l'Accubiteur Basile  
 &

Basile Em-  
 pereur.

(98) Edmer, 2. Novor.

(99) Berthold, an. 1099.

(100) *Gesta Dei per Francos.* Lib. 2.

(1) Maimbourg, *Hist. de la Decad. de*  
*l'Emp. Liv. 3. p. 306.*

(2) Frà-Paolo, *Traité des Mat. Bensf.* p. 139.

An de J. C.  
1099.

& de l'Imperatrice Theophanie leur Mere (1). L'Empereur Basile est fameux par ses Victoires sur les Bulgares, qui lui valurent le surnom de Bulgaroctonus. Il étoit cruel & avare. Il fit crever yeux à 1500. Prisonniers Bulgares, & les renvoia à leur Roi Samuel, en mettant par grace un borgne à la tête de chaque centaine de Soldats; & enfin il subjuga la Servie. Il fut assez heureux pour rendre inutile, par Bardas Phocas, la revolte de Bardas Sclerus General des Armées en Orient, qui aspiroit à la Tyrannie. Bardas Phocas, après sa Victoire, eut la même ambition que celui qu'il venoit de vaincre; & il fut tué après avoir poussé son cheval contre Basile, au commencement de la Bataille qui decidoit de leur differend, ou, selon d'autres, empoisonné par son Echançon, que l'argent de Basile avoit corrompu. Il fit la Guerre à l'Empereur Othon II. pour la Pouille & pour la Calabre, qui avoient été accordées en dot à Theophanie. Il reprit ces deux Provinces par le secours des Sarrazins, qui le servirent pour son argent. Enfin, l'an 1025. il tomba subitement malade, & mourut le jour même, après un regne d'environ d'environ cinquante ans.

Constantin  
seul  
Empereur.

Constantin VIII. son frere regna encore trois ans seul. Selon Cedrene, ce Prince ne songeoit qu'à ses plaisirs. Il étoit tout occupé de courses de Chevaux, entouré de Bouffons & de Plaifans. Il donnoit les Gouvernemens & les Emplois à des Eunuques yvrognes, & à d'autres Personnes indignes. Comme cet infame Empereur sentit qu'il devoit mourir de la maladie dont il fut surpris, il fit venir Romain Argyropule, Senateur, & lui donna le choix, ou d'epouser sa fille Zoë qu'il lui offroit avec l'Empire, ou de se résoudre à perdre les yeux. La femme, qui avoit de la tendresse pour son mari, entra dans un Cloître, dans la peur qu'elle eut de la cruauté de l'Empereur qu'elle connoissoit; & par ce moien, Romain, à l'age de soixante ans, épousa Zoë qui en avoit environ cinquante. Constantin mourut 3. jours après, l'an 1028. âgé de 70. ans.

Romain  
Argyre.  
Son Eloge.

Romain Argyre fut donc reconnu Empereur, & regna cinq ans & demi (2). Il étoit d'une maison ancienne & illustrée par plusieurs Dignitez. Il fit beaucoup de bien au Clergé pendant son regne. Sachant que la grande Eglise de Constantinople, dont il avoit été Econome, n'avoit pas assez de revenus, il lui assigna quatre-vingt livres d'or par an sur le Tresor Imperial. Il éleva trois Syncelles à la Dignité de Metropolitan. Il soulagea plusieurs personnes tombées dans la Pauvreté, particulièrement des Ministres de l'Eglise. Il fit de grandes aumônes pour le repos de l'Ame de l'Empereur son beau-Pere, & donna des biens ou des honneurs à ceux que ce Prince avoit maltraitez. Romain Argyre, étant trop âgé pour s'acquiter en galant homme des Devoirs nocturnes que la voluptueuse Zoë exigeoit impitoyablement de lui, cette Princesse s'avisâ de se faire servir par un jeune homme appelé Michel, qui étoit d'un temperamment robuste, & parfaitement beau. Elle s'en trouva si bien, qu'elle fit empoisonner son Mari; & com-

(1) Cedren.

(2) Cang. Famil. p. 154.

comme le Poison n'operoit pas assez promptement à son gré, elle le fit étouffer dans le bain par un Eunuque nommé Jean, qui avoit acquis beaucoup d'autorité, & qui eut ensuite l'ambition de montrer sur le Trône Patriarchal de Constantinople, à quoi il ne put réussir.

An de J.C.  
1099.

La même nuit de la mort de l'Empereur Romain Argyre, on envoya dire au Patriarche Alexis, de la part de l'Empereur, de venir promptement au Palais: mais, il fut bien surpris de trouver que Romain étoit mort. On avoit paré la Chambre dorée, & Zoë assise sur le Trône presenta Michel au Patriarche, le pressant de leur donner la benediction nuptiale, afin de changer en commerce legitime les conjonctions criminelles qui avoient précédées. Le Patriarche demeura tout interdit: mais Zoë, & l'Eunuque Jean, lui donnerent cinquante livres d'or, & autant au Clergé; ce qui fut pour le Prelat, & pour ses Cleres, un argument très-persuasif, & il benit le Mariage. Michel fut donc déclaré Empereur. On le distingue par le surnom de Paphlagonien, & il regna sept ans. Zoë croioit regner sous son nom; mais, l'Eunuque Jean se rendit le Maître absolu. Michel tomba peu de tems après en demence, ce que l'on appella possession du Demon. Il avoit pourtant de bons intervalles; car l'an 1058. étant à Thessalonique, il reçut des plaintes du Clergé contre le Metropolitan Theophane, qui ne leur paioit pas leurs pensions. L'Empereur l'exhorta premierement avec douceur à les satisfaire: mais, il s'emporta, & refusa d'obéir. Michel crut qu'il falloit user d'adresse. Il lui envoya demander par un de ses Officiers cent livres d'or à emprunter, jusqu'à ce qu'il lui en vint de Constantinople. L'Archevêque protesta avec Serment, qu'il n'en avoit pas plus de trente livres; mais, l'Empereur envoya ouvrir son trésor, & on y trouva trente-trois centenaires d'or, c'est-à-dire trois mille trois cens livres. Il prit sur cette somme tout ce qui étoit dû au Clergé, depuis la premiere année du Pontificat de Theophane, & les fit paier jusques au courant. Il distribua le reste aux pauvres, chassa l'Archevêque de son Siege, le relegua à une Maison de Campagne, & mit à sa place Promethée, qu'il chargea de lui faire une pension. Michel IV. fut battu en Syrie l'an 1040. mais il vainquit les Bulgares la même année qu'il mourut. Se sentant pressé de sa maladie, il se fit couper les Cheveux & reçut l'habit monastique des mains du Moine Cosme, qui étoit toujours avec lui, & l'assistoit de ses Conseils. Enfin, il mourut, temoignant de grands sentimens de Penitence des crimes qu'il avoit commis contre son Prédecesseur; car, du reste, il avoit assez bien vécu. On raporte sa mort sous l'an 1041.

Michel  
Paphla-  
gonien.

Michel de Paphlagonie, du consentement de l'Imperatrice Zoë & à sa recommandation, nomma Cesar son neveu Michel surnommé Calafate, fils du Patrice Etienne, dont les parens avoient autrefois gagné leur vie à calfater des Vaisseaux. Quoique Zoë l'eut engagé, même par serment, de ne rien faire qui ne repondit à l'obligation qu'il lui avoit, il ne laissa pas de la renfermer dans un Monastere: & l'Imperatrice en aiant été tirée dans une sedition du Peuple, on creva les yeux à cet ingrat, qui n'avoit regné que qua-

Michel V.  
dit Calafate.



An de J. C.  
1099.

Zoë &  
Theodora.

Constantin Monaque.

tre mois & cinq jours. Il s'enferma dans le Monastere de Stude, où il prit l'habit Monastique, le 21. d'Avril 1042. Le Peuple l'en tira de force, & il fut relegué dans un autre Monastere.

Zoë vouloit encore regner seule; mais le Peuple l'obligea d'associer à l'Empire sa sœur Theodora; & elles regnerent environ trois mois ensemble. Ce fut la premiere fois qu'on vit l'Empire soumis à deux femmes; & néanmoins tout trembloit devant elles, tant on avoit de respect pour le sang de Basile le Macedonien (3). Zoë, quoique plus vive dans ses sentimens, étoit plus retenue à parler; mais, elle étoit liberale jusques à la prodigalité. Theodora, plus tranquille, parloit plus, & donnoit moins; mais, ni l'une, ni l'autre n'étoit capable de gouverner. Elles méloient aux affaires les plus serieuses des amusemens de femmes, & leur principale occupation étoit de composer des parfums. C'étoit l'unique plaisir de Zoë. Son appartement étoit un Laboratoire, où on voioit un grand amas de Drogues aromatiques, & des fournaux allumez, même dans la plus grande chaleur de l'été. Elle ne laissoit pas d'avoir de la pieté, au moins à l'exterieur; mais, c'étoit une pieté puerile, & superstitieuse; car, elle honoroit particulièrement la fameuse Image de Jesus-Christ nommée Antiphonetés, qu'elle avoit ornée avec grand soin. Elle se prosternoit souvent devant cette Image, se frapant la Poitrine, & repandant beaucoup de larmes. Elle lui parloit comme à une personne vivante; &, selon que l'Image lui paroissoit avoir plus ou moins d'éclat, elle en tiroit des presages pour l'avenir.

Enfin, au bout de trois mois, Zoë vit elle même la nécessité de faire un Empereur; &, après avoir éloigné de la Cour sa sœur Theodora, elle rappella Constantin Monaque, son Amant, à qui elle avoit souvent accordé les dernieres faveurs, dont elle étoit extrêmement liberale. Quoiqu'elle eut plus de soixante ans, elle avoit encore tant de disposition aux divertissemens amoureux, qu'elle epousa Constantin en troisiemes noces. Ils furent mariez l'onzieme de Juin 1042. & le lendemain, Constantin Monaque fut couronné Empereur, par le Patriarche Alexis. Il regna douze ans (4). Il étoit naturellement gai & jovial; &, depuis qu'il fut devenu Empereur, il ne songea qu'au repos & au plaisir. Sa nonchalance contribua infiniment à affoiblir l'Empire. Les Normans lui enleverent la Pouille; & les Turcs usurperent la Perse. Il aima Sclerene femme d'une grande famille, jusques à la faire paroître à côté de lui, avec l'Imperatrice Zoë, lui au milieu. Zoë, à qui il devoit l'Empire, mourut avant lui; &, malgré ses defauts & ses crimes, il voulut la faire reconnoître pour Sainte. Après sa mort, il prit une Concubine barbare de la Nation des Alains. Il lui donna le titre d'Auguste, n'osant la déclarer Imperatrice. Cependant, il faisoit bâtir un Monastere magnifique en l'honneur de St. George au lieu nommé Mangane; mais, pour fournir à cette depense, il chargea le Peuple d'impositions odieuses.

Le

(3) *Pfellus MS. tom. 6.*

(4) *Cedrens. Pfellus MS. Zonare, lib. 17. c. 27. 28.*

Le 30. de Novembre 1054. il mourut de la goutte qui l'avoit affligé pendant presque tout son regne. Après lui, Theodora sœur de Zoë fut recon- nue seule Imperatrice, & regna un an & 9. mois. Avec elle s'éteignit la race de Basile le Macedonien. Les Eunuques dispofoient de tout sous son au- torité. Seduite par la force & la vigueur de son temperament, & par les promesses de quelques Moines fourbes, elle s'étoit imaginée qu'elle vivroit des Siècles entiers.

An de J. C.  
1099.

Comme elle étoit à l'extrémité, ses Eunuques l'engagerent à déclarer Empereur le Patrice Michel Strationique, qui étoit très-vieux & ne favoit que la Guerre, étant au reste incapable du Gouvernement. Aussi s'éleva-t'il bien-tôt des revoltes contre lui, & enfin le 10. de Juin de l'an 1457. Isaac Comnene fut déclaré Empereur. Michel voulut quelque tems soutenir la Guerre contre lui; mais, il fut obligé de céder l'Empire avant deux mois.

Michel  
Strationi-  
que.

Quand on vit Isaac proche de Constantinople, les Grands & le Peuple, qui se tournent toujours vers le Soleil levant, le proclamerent Empereur, déclarant ennemi de l'Etat tous ceux qui n'y consentiroient pas. Le Pa- triarche Michel Cerularius fut le premier à temoigner qu'il approuvoit cette élection; & le Patriarche d'Antioche, qui étoit présent, dit qu'il falloit abbatre les Maisons des Grands qui n'y consentiroient pas. Michel Strationique ceda l'Empire, & sortit du Palais. Le lendemain 1. de Septembre Comnene arriva à Constantinople, où il fut couronné solemnellement dans la grande Eglise par le Patriarche. Isaac Comnene étoit d'une ancienne fa- mille (5), que l'on croit originaire d'Italie. Son Pere Manuel eut le Gou- vernement de tout l'Orient, sous l'Empereur Basile Bulgarostone; & mourut avant ce Prince, à qui, en mourant, il recommanda ses Enfans. Il avoit deux fils Isaac & Jean, que son frere étant devenu Empereur fit Curopalate, puis grand Domestique, & dont la Posterité donna plusieurs Empe- reurs. Isaac étoit homme de Guerre. Il s'appliqua à reparer la foiblesse des regnes précédens & l'épuisement des Finances. Pour cet effet, il retran- cha les revenus de quelques Monasteres; & après avoir fait calculer ce qui leur suffisoit pour vivre, suivant la Pauvreté qu'ils avoient vouée, il leur ôta le surplus & l'appliqua au profit de l'Etat. Les uns traitoient cette conduite d'Impieté & de Sacrilege. Les autres plus raisonnables disoient, que c'étoit bien fait, d'ôter aux Moines l'occasion de vivre dans les delices & d'inquiéter leurs voisins. On croit que le Duc Regent avoit dessein de reduire les Monasteres de France sur ce pied.

Isaac  
Comnene.

Enfin, cet illustre Prince, étant un jour à la Chasse, fut frapé d'un éclair qui le fit tomber de cheval écumant & sans connoissance (6). Il lui en resta une espece de mal caduc, & il crut que cette maladie étoit une punition de ses Pechez. Les Ecclesiastiques, qu'il avoit humiliés par une très-sage Politique, fortifierent ces scrupules, s'ils ne les firent pas naître. De sorte que

Isaac abdi-  
que l'Em-  
pire.

(5) *Cang, Famil. Byz.* 28.

(6) *Curopal.*  
Y y 2

An de J.C.  
1099.

que, pour appaiser la colere de Dieu, Isaac renonça à l'Empire qu'il avoit usurpé, & prit l'habit Monastique. Sa penitence fut si sincere, qu'il ne choisit pour Successeur, ni Jean son frere, ni son neveu Theodore, ni aucun autre de sa famille, mais Constantin Ducas, qu'il crut le mieux instruit des affaires, & le plus capable de les rétablir. L'Imperatrice Catherine, Epouse de Comnene, lui persuada d'entrer dans le Monastere de Stude l'an 1059. après avoir regné deux ans & trois mois. Il fut toujours soumis à l'Abbé. Il devint même Portier; & il exerçoit avec humilité toutes les autres fonctions. Il fut fort chaste tout le tems de sa vie. L'Imperatrice sa femme, & la Princesse Marie sa fille, embrassèrent aussi l'état monastique.

Constan-  
tin Ducas.

Constantin Ducas fut couronné Empereur le 15. de Decembre 1059. & regna sept ans & demi. Il avoit de très-belles qualitez. Mais, on l'accuse d'une enorme avarice. On dit que, pour n'être point obligé de paier les Troupes qu'il entretenoit, il s'avisa de les casser; s'imaginant que les presens, qu'il pourroit faire à ses Ennemis, lui couteroient moins que ne lui coutoient les Officiers & les Generaux de ses Armées. Les Turcs, qui savoient user de leurs avantages, profiterent de la negligence de cet Empereur, & allerent même chercher du butin jusques aux Portes de Constantinople. Constantin Ducas aimoit tellement les Lettres, qu'il eut souhaité qu'elles eussent rendu son nom celebre, plutôt que la Dignité Imperiale. Il mourut au mois de Mai de l'an 1067. De sa femme Eudoxie, il laissa trois fils, Michel, Andronic, & Constantin.

Eudoxie  
Veuve de  
Constantin  
Ducas.

Lorsque l'Empereur Constantin sentit les approches de la mort, il fit dresser un Acte, où tous les Grands souscrivirent, & s'engagerent de ne point reconnoître d'autre Empereur que ses Enfans. L'Imperatrice Eudoxie promit aussi par écrit, & sous serment, de ne se point remarier, & cette promesse fut mise en dépôt entre les mains du Patriarche Jean Xiphilin. Eudoxie regna donc avec ses Enfans le reste de l'année 1067. Les Turcs firent alors de grands progrès sous le Commandement d'Olub-Arselan. L'Imperatrice n'étoit pas capable de s'opposer à leurs Conquêtes. Il falloit un Empereur pour les arrêter. Elle jeta ses vûes sur Romain fils de Diogene, qu'elle fit grand Maître des Offices, & General des Armées. Elle vouloit lui donner l'Empire en l'épousant; mais, elle craignoit le Senat & le Patriarche. Pour lever ces obstacles, elle s'avisa d'un subtil expedient; car les femmes, dont l'esprit est delicat, n'en mettent guere d'autres en usage. Elle envoya au Patriarche un Eunuque son confident, qui lui dit avec un certain air mystereux, tout propre à seduire, que s'il vouloit abolir la promesse injuste dont il étoit dépositaire, l'Imperatrice epouserait Bardas son frere. Le bon Ecclesiastique ne joignoit pas le desintéressement à son caractère. Son Ambition lui fit faire plusieurs demarches auprès des Senateurs; & après avoir eu des entretiens particuliers, il leur persuada, soit par raisons, soit par presens, que la promesse, que le feu Prince avoit exigée de son Epouse, étoit contraire aux Loix, & au bien de l'Etat, & qu'il falloit l'annuller; ce  
qui

qui fut fait sans nulle difficulté. Mais l'Imperatrice, se voyant libre, se garda bien d'épouser Bardas, frere du Patriarche, qui étoit un débauché, & un homme tout adonné à ses plaisirs. Elle reçut entre ses bras Romain Diogene, qui fut déclaré Empereur le 1. jour de Janvier 1068.

Il fit la Guerre aux Infidèles avec quelque avantage les deux premières années de son regne. Mais, l'an 1070. les Turcs pousserent leurs Conquêtes en Natolie & en Phrigie. L'année suivante 1071. Diogene, après avoir refusé la Paix que le Sultan Olub-Arselan lui offroit, fut pris dans un Combat où son Armée fut mise en deroute. Le Sultan, se l'étant fait amener, se leva, & le foula aux pieds, selon la coutume. Puis, l'ayant fait relever, il l'embrassa, le traita très-humainement, & le retint huit jours, le faisant manger avec lui. Il demanda un jour: *Si tu m'avois pris, comment m'aurois-tu traité?* Diogene lui repondit franchement: *Je t'aurois fait mourir sous les coups.* Le Sultan repliqua: *Et moi je n'imiterai pas ta dureté. Car, j'apprens que votre Christ vous a commandé la Paix, & l'oublâ des Injures.* En effet, il fit avec Diogene un Traité honnête & le renvoia.

Mais, la nouvelle de sa defaite étant venue à Constantinople, le Cesar Jean Ducas frere du défunt Empereur, & les Senateurs de son parti, firent raser l'Imperatrice Eudoxie, & l'envoierent en exil dans un Monastere qu'elle avoit fondé, comme si elle eut été cause du malheur de son Epoux. Ensuite, ils declarerent seul Empereur Michel Ducas son fils ainé; & ils écrivirent par-tout que Romain Diogene ne fut plus reconnu pour Empereur. Il fut pris à son retour; & quoique trois Archevêques eussent été envoiez pour promettre qu'on ne lui feroit point de mal, on lui arracha les yeux si cruellement, que sa tête enfla. Les vers s'y mirent, & il mourut en peu de jours, benissant Dieu, & souffrant ses maux avec une extrême patience.

Le jeune Michel, surnommé Parapinace, regna six ans & demi. Ce fut à lui que le Pape Alexandre II. envoya pour Legat Pierre, Evêque d'Anagni, celebre par sa vertu & par sa Doctrine, qui demeura un an à Constantinople (7). L'Empereur Michel ne songeoit qu'à étudier sous le Philosophe Pfellus, qu'à faire des vers, & à declamer contre les Rhéteurs. Il laissa l'administration de l'Etat à des Eunuques, & Olub-Arselan n'avoit de pensées que pour assujétir ses Provinces, & se vanger du traitement que l'on avoit fait à Diogene, qu'il avoit aimé. Michel, se voyant contraint de faire autre chose que le bel Esprit, donna une Armée à Isaac Comnene, qui perdit la Bataille, & qui est fait Prisonnier. Il renvoia contre le Sultan Isaac son frere, qu'il avoit nommé Cesar, & qui eut la même destinée. Pour lui, il s'amusoit à des jeux d'Enfans.

Sa foiblesse & sa negligence donnerent lieu à deux Revoltes en même tems; celle de Nicephore Bryenne en Occident, & celle de Nicephore Botoniate en Orient. Ils furent tous deux proclamés Empereurs dans leur

An de J.C.  
1099.

Romain  
Diogene  
Empereur  
pris par les  
Turcs.

Sa deplo-  
rab. c. fin.

Michel  
Ducas Pa-  
rapinace.)  
Son Ca-  
ractere.

Revoltes  
contre lui.  
Par-

(7) Vita per Brun. Ast. tom. 2. 155.

An de J. C  
1099.

Nicephore  
Botoniate.

Alexis  
Comnene.

Alexis dé-  
pouille les  
Eglises  
pour sou-  
tenir la  
Guerre.

Parti; mais, Botoniate l'emporta. Il étoit Curopalate, & il fut déclaré Empereur le premier d'Octobre 1077. Appuié par les Tures, il marcha vers Constantinople, où il fut proclamé le jour de l'Annonciation 25. de Mars 1078. par Emilien Patriarche d'Antioche, & le Metropolitan d'Icône, du consentement du Clergé & du Senat. Ils deposerent l'Empereur Michel, qui s'en étoit fui au Palais de Blanquernes avec Marie son Epouse, & leur fils Constantin Porphyrogenete; & il l'envoierent sur un mechant Cheval au Couvent de Stude, pour y mener la vie Monastique.

Enfin, Nicephore Botoniate entra à Constantinople le Mardi de la Semaine Sainte 1078. & il fut couronné par le Patriarche Cosme. Aiant regalé son Predecesseur d'un habit noir, il relegua l'Imperatrice Marie dans un Cloître; & Constantin Porphyrogenete dans un autre. Mais, il subit enfin le même sort: car, étant très-vieux, & mou naturellement (8), il s'abandonna à deux Esclaves dont l'insolence le rendit odieux. Tant il est vrai que les fautes des Domestiques rejaillissent toujours sur les Maîtres; ce qui doit apprendre aux Souverains à ne jamais s'abandonner qu'à des Ministres fideles, dont toute l'ambition se réduise à procurer la gloire de leur Souverain! De pareils Gens sont rares; & c'est pourquoi il est nécessaire qu'un Monarque gouverne par lui-même. Mais, le bon Nicephore en étoit incapable. Il ne songeoit qu'à se parer, & à se divertir: & l'amitié, qu'il temoignoit aux deux freres Comnenes Isaac & Alexis, les rendit suspects aux deux Tyrans qui regnoient sous le nom de Botoniate. Ces laches Esclaves, voulant perdre les deux Princes dont ils ne pouvoient supporter la faveur, les engagerent à pretendre ouvertement à l'Empire. Mais, ils eurent un succès plus heureux que les auteurs d'un si horrible Conseil ne se l'étoient imaginez. Alexis fut déclaré Empereur par les Troupes à Andrinople; & il entra à Constantinople par intelligence le Jeudi Saint 1. jour d'Avril 1081. La Ville fut pillée pendant tout le jour. Nicephore se retira dans un Monastere dont il étoit bienfaiteur; & il y prit l'habit Religieux. Anna Dasselene Mere des Comnenes eut un si grand credit sous leur regne, qu'on la nommoit simplement la Dame. Au mois d'Aout de la même année 1081. l'Empereur Alexis apprit que Robert Guischart avoit passé la Mer avec une grande Flotte. En effet, il prit Duras en Epire, & quoiqu'il n'eut que quinze mille hommes, il battit & mit en fuite Alexis qui étoit venu au devant de lui avec 170. mille (9).

Pour soutenir les depenses de la Guerre, l'Empereur Alexis eut recours aux thresors superflus & inutiles que les Eglises renfermoient (10). Car, à son avènement à l'Empire, il trouva les finances tellement epuisees par la mauvaise conduite de son Predecesseur, qu'on ne fermoit pas même les Portes du Thresor, & y passoit qui vouloit. En cette extrémité, Isaac Comnene, qui étoit demeuré à Constantinople, tandis que l'Empereur son frere étoit

(8) Zonare, Liv. 18.

(9) Chr. Cass. Lib. 3. c. 49.

(10) Anne Comnene, Hist. d'Alexis, Liv.

5. c. 1.

à la Guerre, assembla le Concile des Evêques presens & du Clergé dans la grande Eglise; & representa que les Loix & les Canons permettoient de vendre les vases sacrez, pour le rachapt des captifs, & que ce qui restoit de richesses dans les Eglises d'Asie étoit exposé au pillage des Infideles; enforte qu'il seroit employé plus utilement en monnoie pour paier les Troupes. Il n'y eut qu'un nommé Metaxas, qui rejetta cette Proposition par un long discours, plein de railleries & de mépris. Mais, l'affaire fut concluë contre son avis; & l'on fondit l'argenterie des Eglises à Constantinople & dans tout l'Empire.

Cette entreprise attira de grands reproches aux Comnènes: &, entr'autres Ecclesiastiques, qui signalerent leur zèle, leur generosité, & leur desintéressement, Leon Evêque de Calcedoine s'en plaignit si haut & si long-tems, qu'à la fin l'Empereur fit déposer ce Perturbateur du repos public.

Pour appaiser l'Indignation publique du Clergé, l'Empereur Alexis publia, la seconde année de son regne, une Bulle d'Or (11), où il avoue qu'il a failli en touchant aux Thresors des Eglises, quoiqu'il l'ait fait sans mauvaise intention, contraint par la nécessité des affaires publiques. Craignant néanmoins d'avoir attiré la colere de Dieu par ce prétendu peché, il en demande pardon publiquement, & promet de rendre tout ce qu'il a pris aux Eglises, quand les affaires de l'Empire seront revenuees en meilleur Etat, en faisant sa dette propre. Il s'engage, lui & ses Successeurs, de ne jamais en user ainsi à l'avenir, & de ne point toucher aux choses sacrées, sous pretexte de quelque nécessité que ce soit. Il prononce même de terribles maledictions contre quiconque osera faire un pareil attentat. Cette Constitution, qui vraisemblablement fut extorquée par le Clergé, est du mois d'Aout 1082. Elle est une Preuve manifeste du danger auquel les Princes s'exposent, en ne choquant les Ecclesiastiques qu'à demi. Il faut, ou les adorer constamment, ou abatre leur trop grand pouvoir sans misericorde, si l'on veut vivre en sureté parmi eux. Il n'y a point de milieu entre ces deux extrémités.

Sous le regne d'Alexis Comnene, les Turcs jettoient avec avantage les fondemens de l'enorme Puissance qu'ils possèdent aujourd'hui. Ils s'emparerent des Isles de Chio, de Lesbos, de Rhodes, & de Samos. L'Empereur Grec eut recours aux Puissances d'Occident, pour arrêter les Conquêtes des Infideles; & le Pape Urbain II. ne manqua pas de seconder ses vuës, pour son propre interêt, en faisant prêcher la Croisade avec un prodigieux succès (12). Mais, Alexis fut effrayé de voir ses Etats inondez de ces Troupes innombrables de Francs, qui n'avoient que des vues charnelles, couvertes de l'exterieur de la Religion; & qui faisoient inhumainement souffrir mille maux aux Amis & aux Ennemis. L'Empereur avoit tous les sujets possibles de se desier des chefs de cette entreprise; & comme toutes les regles d'une bonne Politique l'obligeoient à se tenir sur ses gardes, les zelés

An de J. C.  
1099.

Bulle d'Or  
en faveur  
de l'Eglise.

(11) *Jus Græco-Roman. lib. 2.*

(12) Voyez ci-devant la Vie d'Urbain II.

An de J.C.  
1099.

de ce tems-là en ont pris occasion de le noircir horriblement. Mr. Maimbourg, fondé sur des temoignages (13) authentiques, affirme que c'étoit un Prince (14) extrêmement adroit, fin, & dissimulé, avare & cruel, & qui faisoit assez facilement ceder aux Loix de la Politique du Monde, & de son intérêt, celles de l'honneur, de la Conscience, & de la bonne-foi: & pourtant je ne laisse pas de croire, que comme c'étoit son intérêt même, qui lui avoit fait souvent demander au Pape le secours des Latins contre les Turcs, qui, s'étant rendus Maîtres de l'Asie mineure, menaçoient déjà la Ville Imperiale, il avoit effectivement dessein de bien recevoir les croisez, & de joindre ses forces aux leurs, pour se defaire de ces dangereux voisins, & pour recouvrer les Provinces que ses Predecesseurs avoient perdus. Mais, redoutant la Valeur & l'Ambition des Princes François, il changea d'avis; & d'ailleurs, il étoit impossible, & à lui, & à ses Peuples, de supporter l'insolence des Troupes de Pierre l'Hermitte. De-là vint qu'Alexis fit tous ses efforts, pour s'assurer de la Personne du Prince Godefroi; mais, n'ayant pû y réussir, il negocia la Paix avec les Princes croisés, qui la conclurent sous ces Conditions (15). Que l'Empereur Grec promettoit de bonne-foi, & même avec serment, d'aider les Princes de tout son pouvoir par Terre & par Mer; de joindre ses forces aux leurs; de les conduire lui-même en Personne; de faire fournir des vivres à l'Armée par sa Flotte, & de ne souffrir jamais qu'on fit aucun tort à ceux qui serviroient en cette Guerre. 2. Que les Princes reciproquement lui promettoient de ne rien faire contre son service (16); de lui remettre entre les mains les principales Places de l'Empire qu'ils prendroient en Asie; & que dès-lors ils lui feroient hommage, & lui prêteroient serment de fidelité, comme ses hommes, pour les autres Terres qu'ils retiendroient du même Empire.

Alexis  
donne du  
secours  
aux Croi-  
sez.  
Son Avarice.

Ce Traité étant conclu, Alexis, qui étoit aussi magnifique, & même prodigue, pour se faire honneur en donnant aux Etrangers, qu'il étoit avare & cruel, pour s'emparer des biens de ses sujets, par des exactions insupportables, combla ces Princes d'honneur, & leur fit de très-riches presens (17). Et, pour la subsistance de l'Armée du Duc Godefroi, il lui fit porter toutes les semaines, durant près de cinq mois, tout autant d'argent qu'il lui en falloit, & qui ne manquoit pas pourtant de rentrer bien-tôt dans l'Epargne; parce que ce Prince, sordidement avare, s'étant rendu Maître de toutes les denrées de son Empire, il n'y avoit point de Marchand qui ne fût son commis à gages, & qu'il n'obligeât à lui rapporter exactement le prix de tout ce qu'il vendoit. *Miserable (18) condition des sujets qui vivent sous de semblables Princes, qui veulent que tout soit à eux; & plus malheureuse encore celle de ces Princes, qui n'ont ensuite que des gueux Esclaves pour sujets!*

Voi-

(13) Il cite Zonare, lib. 3.

(14) Maimbourg, Hist. des Croisades, Liv. 1. p. 66.

(15) Guib. Alb. c. 3. Robert. Monach. lib. 2.

(16) Fulch. Carn. lib. 1. c. 4. Alb. Aqu. Chr.

Hieros. lib. 1. c. 16. Baldris.

(17) Alb. Aqu. Chr. Hieros. lib. 2. c. 16.

Guill. Tyr. lib. 2. c. 12.

(18) Maimbourg, Hist. des Crois. Liv. 1.

p. 85.

Voilà, dans l'exacte verité, le Portrait que Guillaume de Tyr, Albert Aquensis, l'Abbé Guibert, & le Moine Robert, font de l'Empereur Alexis; mais on auroit tort de blamer ce Prince dans toutes ses Actions, par rapport aux Croisez, sur le temoignage de ces Auteurs. L'équité naturelle exige, que l'on consulte ce qu'en a écrit la Princesse Anne Comnene fille de ce Monarque, dans son Alexiade: & après cet examen, on conviendra sans peine, pourvû qu'on se depouille de préjugé, que si Alexis eut de grands defauts, il eut aussi de très-grandes qualitez, qui le rendoient digne de gouverner dans des circonstances plus favorables. S'il fit de la peine aux Croisez, les raisons d'Etat, qui sont toujours la suprême Loi de la Conduite des Princes, l'obligerent à le faire. S'il ne les accompagna pas dans la Palestine; c'est que la prudence ne vouloit pas qu'il se livrât entre les mains de gens qui lui étoient suspects, ni qu'il laissât sa Capitale exposée aux insultes des Infidèles. Mais, comment pourroit-on justifier la violence, les excès de toutes sortes, la mauvaise foi, l'ambition demesurée, des Princes Croisez? Je voudrois, pour l'honneur du Christianisme, & de nos Peuples d'Occident, qu'il fût possible d'accuser les Grecs seuls de tous les maux de la Croisade. Mais, au contraire, il est aisé de les justifier; & tout le blâme retombe sur nos Croisez.

En France, le Roi Robert II. regnoit en Paix depuis quelques années; & il jouit encore du repos tout le reste de son regne. Il étoit bien fait de corps & d'esprit, de belle taille, d'un air doux & grave, d'une humeur sage & posée, après que le grand feu de sa premiere Jeunesse fut éteint. Il eut de cruelles affaires avec le St. Siege; & ce qu'il y a d'admirable, c'est qu'il ne chercha point à s'en venger, comme il lui eut été facile d'en trouver cent occasions. Le celebre Gerbert l'avoit rendu fort savant. D'ailleurs, il avoit du zèle pour la gloire de Dieu. Il étoit juste, debonnaire, compatissant. Il seroit seulement à souhaiter que sa pieté eut été plus majestueuse, & plus digne d'un Roi; il me semble, qu'il sortoit de son caractère, en lavant assez souvent les pieds à deux cens pauvres qu'il entretenoit à sa suite. Il m'est encore impossible d'approuver les *devots Pelerinages* qu'il fit sur la fin de ses jours. Enfin, ce Prince mourut le 20. de Juillet 1031. à l'âge de 61. ans, après un regne de 45. & demi. Le plus bel Eloge qu'on lui donne est d'avoir été Roi de ses Mœurs, aussi-bien que de ses Peuples. Il est rare de trouver des Princes qui s'efforcent de vaincre leurs Passions.

Robert eut pour Successeur son fils Henri I; & comme la Fortune s'est déclarée contre nos Rois de ce nom, Henri eut pour ennemi sa propre Mere, qui vouloit faire tomber la Couronne sur la tête de Robert son fils bien aimé. Mais Henri, injustement persecuté par celle qui l'avoit mis au Monde, eut pour Ami Robert Duc de Normandie, qui le retablit, & contraignit la Reine-Mere à bien vivre avec son fils. L'an 1060. étant à Vitry près de Paris, il fut attaqué d'une petite fièvre. Il prit une violente Medecine; & il fut ensuite si fort alteré, qu'il but un verre d'eau fraîche; & il mourut

Tom. II.

Z z z

An de J.C.  
1099.Reflexions  
sur la Con-  
duite à  
l'égard des  
Croisez.Robert II.  
Roi de  
France.Henri I.  
succede à  
son Pere.



An de J.C.  
1099.

Philippe I.  
Son Ca-  
ractere.

le jour même 4. d'Août, à l'âge de 55. ans, dont il avoit regné 29. Il fut guerrier, franc, liberal, religieux. Il confideroit beaucoup les Ecclesiastiques & les Savans. C'est lui qui fonda le celebre Prieuré de St. Martin des Champs, qui est aujourd'hui renfermé dans l'enceinte de Paris.

Le Roi Henri avoit eu la précaution de faire couronner son fils Philippe l'année avant sa mort, bien que ce jeune Prince ne fût encore qu'un Enfant. Philippe fut mis sous la Tutelle de Baudouin, Comte de Flandres, que toutes les Provinces, excepté la Gascogne, reconnurent pour Regent du Roiaume, durant la Minorité du Roi; &, quand le Monarque fut en âge de gouverner lui-même les Etats qu'il tenoit de Dieu, & de l'Epée de ses Prédeceffeurs, il eut de facheux Demelez avec la Cour de Rome. Il étoit bien fait, & de belle taille. Il avoit beaucoup d'Esprit; mais, peu de pieté, & peu de generosité. „ Les Voluptez (19), dont la queue est tou- „ jours venimeuse & mortelle, lui rendirent le corps massif & pesant, & lui en- „ gourdirent la conscience & le courage. „ Desorte que son regne fut sans éclat, & plus digne de mepris que de louanges. Enfin, après avoir languï quelque tems, il mourut à Melun le 29. de Juillet 1108. âgé de 56. ans, dont il en avoit regné 49. & deux mois.

HENRI IV.  
Empereur d'Occident.

PASCAL II.

PHILIPPE I.  
LOUIS VI.  
Rois de France.

CLXV. P A P E.

Caractere  
du XII.  
Siecle.

L'Histoire du douzième Siècle, que je commencerai par la Vie de Pascal II., fatigue l'attention par une suite horrible de crimes atroces & de corruption infame. Baronius en a été si frappé, qu'il a avoué que le bruit courut alors, que l'Ante-Christ alloit être revelé. Et St. Bernard, qui vivoit dans ce malheureux Siècle, en écrit ainsi à Gaufrid: „ Aiant eu de- „ puis quelques jours le bonheur de voir Norbert & d'entendre plusieurs choses de sa bouche, je lui ai demandé ce qu'il pensoit de l'Ante-Christ. Il m'a „ protesté qu'il savoit certainement que cette generation ne passeroit point, „ qu'il ne fut revelé. Et lui aiant demandé sur quoi il fondeoit cette assurance, il m'a repondu des choses, que je ne crois pas devoir tenir pour „ certaines. Quoiqu'il en soit, il m'assuroit qu'il ne verroit point la mort, „ qu'il ne vit auparavant une Persecution generale dans l'Eglise. „ Guillaume de Malmesbury dit qu'Hildebert, Evêque du Mans, fit des vers contre les Romains, *autrefois les Maîtres du Monde & aujourd'hui, c'est Hildebert qui parle ainsi, les plus lâches de tous les hommes, qui pesent la justice au poids de l'or, & la vendent argent content. Rome, disoit-il encore, seroit heureuse, si elle n'avoit point de Maîtres, ou si c'étoit un crime ou une honte à ses Maîtres que de n'avoit point de foi.* Un certain Bernard de Morlaix, Moine

(19) Mezeray, Abregé Chron. ad an. 1108.

An de J.C.  
1099.

ne de Cluny, se plaignoit ainsi de ces tems-là: „ Les Siècles d'Or sont pas-  
 „ sez. Les Ames pures ont fait leur tems. Nous vivons sous les derniers  
 „ tems, & les plus detestables. On ne songe qu'au gain & qu'à l'orgueil.  
 „ On fait une Paix plus cruelle que la Guerre. La fraude, l'impureté, les  
 „ rapines, les schismes, les querelles, les guerres, les trahisons, les hom-  
 „ micides, &c. sont en vogue. Adieu la Pieté & la Religion! Helas! le Roi  
 „ de Babylone tire tout à lui, & croit que tout est à lui. „ Honorius Prêtre  
 „ d'Autun decrit de même la Babylone de son Siecle: „ Regardez les Princes  
 „ & les Juges. Voici, le Thrône de la Bête est mis parmi eux. Ils ne  
 „ songent qu'à mal faire. Ils ne s'occupent sans cesse qu'au métier d'Ini-  
 „ quité. Ils ne s'en soulent jamais. Non seulement ils commettent mille  
 „ crimes, mais ils portent aussi les autres à les commettre. On vend les  
 „ choses saintes, & les crimes les achètent. On fait tous ses efforts pour  
 „ ne pas tomber seuls dans les Enfers. Tourne-toi vers le Clergé: tu y  
 „ verras la Tente de la Bête. Ils négligent le Service Divin. Ils fouillent  
 „ le Sacerdoce par leurs impuretez, seduisent le Peuple par leurs hypocri-  
 „ sie, renient Dieu par leurs œuvres, rejettent les Saintes Ecritures que  
 „ Dieu leur a données pour les sauver. Ils se rendent le scandale du Peuple  
 „ en toutes manieres, & lui sont en lacets d'iniquité. Ce sont des aveugles  
 „ qui se precipitent dans la mort, & y precipitent ceux qui les suivent aveu-  
 „ glement. Le Throne de la Bête & son Pavillon est encore parmi les  
 „ Moines. Ils se moquent de Dieu par leur hypocrisie, excitent sa colere,  
 „ foulent aux pieds la regle des mœurs, trompent les seculiers par leur ha-  
 „ bit, & en les trompant, ils se trompent eux-mêmes. Ils ne se mêlent  
 „ que des affaires du Monde: ils ne cherchent qu'à satisfaire leur cupidité.  
 „ Ce sont des gens adonnez à la bonne chere, & à tous les plaisirs infames.  
 „ Regarde enfin les Cloîtres des Nonnes. La Bête y a dressé son Lit. Son  
 „ Image est dans le Peuple; ou plutôt son Idole y est adoré. „ Enfin,  
 „ pour comble de malheurs, ce fut dans ce Siecle, que les Papes opposerent le  
 „ maudit Droit nouveau, à l'ancien Droit des Césars; & que la Theologie  
 „ Scholaistique sortit du fond de l'Enfer, & enerva la Religion, en y introdui-  
 „ sant de nouveaux & de monstrueux Dogmes, à la faveur de quelques termes  
 „ si obscurs, que, ni ceux qui les propoisoient d'un ton Doctoral, ni ceux qui  
 „ les écoutoient avec soumission, n'y pouvoient rien comprendre. Et com-  
 „ ment en auroit-on compris le sens dans ce Siecle d'ignorance; puisqu'on ne  
 „ fait pas encore aujourd'hui ce qu'ils peuvent signifier? C'est pourtant sur  
 „ ces termes barbares, & absolument inintelligibles; c'est sur ces vains sons,  
 „ que l'on fonde la plupart des Articles de Foi. O! que les hommes sont mal-  
 „ heureux! . . . .

PASCAL II. étoit digne de remplir le St. Siege dans ce tems d'hor-  
 reur. Il se nommoit *Rainerius* ou *Reginerus*: l'Italie étoit sa Patrie; car, il  
 étoit né à Bledé en Toscane à huit lieues de Rome; mais il fut mis dès son  
 Enfance à Cluny, où il embrassa la Profession monastique (1). Il n'avoit  
 que

Commen-  
cemens de  
Pascal II.(1) *Berthold. an. 1099. Petr. Pisan. apud Papebroch. Conat. & ap. Baron. an. 1100. Platine.*

An de J.C.  
1099.

que vingt ans, lors que l'Abbé de Cluny l'ayant envoie à Rome, pour les affaires de son Monastere, le Pape Gregoire VII. connut sa vertu & sa capacité, le retint auprès de lui à Rome, & après l'avoir éprouvé quelque tems, l'ordonna Prêtre Cardinal: ensuite, il fut élu Abbé de St. Paul hors de Rome.

Son Elec-  
tion.

Après la mort du Pape Urbain, le St. Siege aiant vaqué quinze jours, les Cardinaux, les Evêques, le Clerge de Rome, & les principaux de la Ville s'assemblerent dans l'Eglise de St. Clement, pour proceder à l'Élection. On proposa plusieurs sujets; mais, on s'arrêta au Cardinal Rainier, qui, l'ayant appris, s'enfuit & se cacha: mais, il fut découvert, & ramené par force à l'Assemblée. Douce Violence, assurément, pour un homme de son Caractere! On lui fit des reproches de sa fuite, & malgré les protestations de son incapacité, on lui declara qu'il étoit élu Pape, & qu'il devoit se soumettre à la Volonté de Dieu. Alors, quelques-uns du Clergé, changeant son nom, crierent trois fois: *Pascal Pape, St. Pierre l'a élu*: à quoi l'Assemblée répondit de même, ajoutant plusieurs autres acclamations de louanges. Ensuite, on le revêtit de la chappe d'écarlatte, qui étoit alors un ornement particulier du Pape; car, les Cardinaux ne portoient encore que le Violet. On lui mit le Casque Papal en tête. Il monta à cheval, & fut conduit en chantant, & avec une nombreuse suite, au Palais de Latran. Il descendit de cheval à la porte meridionale de la Basilique du Sauveur, & fut mis dans le Siege qui y étoit. Puis, étant monté au Palais, il vint à l'endroit où étoient deux Sieges d'Yvoire. Là, on lui mit une ceinture où pendoient sept clefs & sept feaux, signifiant les sept dons du St. Esprit, suivant lesquels le Pape doit user du pouvoir d'ouvrir & de fermer. On le fit asseoir dans l'un & dans l'autre Siege, & on lui mit en main la ferule, ou bâton Pastoral. C'est ainsi qu'il prit possession du Palais de Latran. Le lendemain Dimanche 14. Jour d'Août 1099. il fut sacré à St. Pierre par Odon Evêque d'Ostie, assisté de Maurice de Porto, Gautier d'Albane, Boson de Lavici, Milon de Preneste, & Otton de Nepi. Ensuite, il celebra à Rome en grande Paix la Fête de Noël de cette année, & il confirma par ses Lettres la Legation d'Allemagne donnée par son Predecesseur à Gebhard, Evêque de Constance. On dit (2) que son Election fut miraculeuse & divine, & que Dieu l'avoit revelée à un Saint Moine.

An de J.C.  
1100.

Affaires  
des Croi-  
sez.

Le Pape Pascal reçut bien-tôt des Nouvelles de l'Armée des Croisez, par une Lettre adressée, non seulement à lui, mais à tous les Evêques, & à tous les fideles. Elle contenoit un Recit abrégé de toutes les Conquêtes des Croisez, depuis la prise de Nicée, jusqu'à celle de Jerusalem (3). Le Pape leur écrivit de son côté une (4) Lettre où il les felicite, principalement de la decouverte de la Ste. Lance, & d'une partie de la Croix trouvée à Jerusalem. Et comme le Legat Daïmbert avoit été élu Patriarche, il leur en-  
voit

(2) Benthold. an. 1099. Dodechinus. Petrus Pisanus, Vita Pape. Amat. de Graveson, Hist. Eccl. tom. 4. part. 2. p. 411.

(3) Dodechin, an. 1100.

(4) Pape. Epist. 1.

voie pour Legat Maurice, Evêque de Porto, avec pouvoir de regler toutes choses dans les Eglises nouvellement delivrées. La Lettre est du 4. de Mai, indiction 8. qui est l'an 1100. Mais, les affaires des Croisez ne demeurèrent pas long-tems dans cet Etat de Prosperité, où elles étoient alors. J'aurai peut-être occasion d'en parler dans la suite.

An de J.C.  
1100.

Dès le commencement du Pontificat de Pascal, les Romains le pressèrent d'abatre l'Anti-Pape Guibert, trouvant honteux, qu'il eut résisté à ses trois Predecesseurs (5). Ils lui offroient de l'argent; & les Deputez du Comte Roger, venant le complimenter de la part de leur Maître, mirent à ses pieds mille onces d'or. Le Pape, encouragé par ces secours, commença à agir contre Guibert. Il le chassa d'Albane; & par-là, il ruina son parti dans Rome. Guibert se retira à Citta-di-Castello; & dans cette fuite, il mourut subitement. Mais, le Schisme ne fut pas éteint. Son Parti lui substitua un nommé Albert, qui fut pris par les Catholiques, le jour même de son Election, & enfermé à St. Laurent. Les Schismatiques élurent ensuite Theodoric, qui fut pris au bout de trois mois & demi, & enfermé au Monastere de Cave. Enfin, ils élurent Maginulfe, qui seduisoit le Peuple, par des Prédications & des Superstitions magiques: mais, il fut aussi chassé de Rome. Il mourut en exil, réduit à une extrême misere. C'est ainsi que l'ambition précipite dans les plus grands malheurs ceux qui s'élevent par des voies iniques.

Suites du  
Schisme.

Le Pape avoit envoie en France deux Legats, Jean & Benoit, qui, secondant les vues Tyranniques de leur Maître, reglerent à leur gré les affaires Ecclesiastiques dans les Gaules. Le dix-huitieme de Novembre 1100. ils tinrent un Concile à Poitiers, où ils firent recevoir 16. Canons (6), qui portent, Qu'il n'y aura que les Evêques, qui donnent la tonsure aux Clercs, & les Abbez aux Moines; & qu'on n'exigera pour cette fonction, ni ciseaux, ni serviettes. On defend de même d'exiger aucun repas pour la Collation des Prebendes, des chapes, des tapis, des bassins, ou des serviettes, pour le sacre des Evêques ou la benediction des Abbez. L'Evêque seul benira les ornemens sacerdotaux ou les vases sacrez. Les Moines ne porteront point de manipules, s'ils ne sont Sous-Diacres. Les Abbez ne porteront, ni gans, ni sandales, ni anneaux, sinon par Privileges du St. Siege. Defense d'accorder l'Investiture d'une Prebende, ou d'une Eglise, du vivant du possesseur. Defense aux Clercs de rendre hommage à aucun Laïque, ou de recevoir de lui aucun Benefice Ecclesiastique. Il est permis aux Chanoines reguliers de baptizer, prêcher, donner la penitence ou la sepulture, par ordre de leur Evêque; mais, ces fonctions sont defenduës aux Moines. On n'admettra point à la prédication ceux qui portent des reliques pour quêter. Defense aux Avoués, ou à qui que ce soit, de s'attribuer les biens de l'Evêque, soit pendant sa vie, soit après sa mort, sous peine d'Anathême. Voilà les Canons du Concile de Poitiers. Mais, il s'y fit une chose plus importante

Concile de  
de Poi-  
tiers.

(5) Chr. Viridun. Donnizo. Petr. Pisanus.

(6) Tom. X. Concil. p. 720. 722.  
Zzz 3

An de J. C.  
1100.Differend  
de la Cour  
de Rome,  
avec celle  
d'Angle-  
terre au  
Sujet des  
Investitu-  
res.An de J. C.  
1101.

te (7). Les deux Legats avoient été trouver le Roi Philippe, & ils avoient fait tous leurs efforts pour lui persuader de quitter Bertrade. Mais, n'ayant plus aucune esperance d'y réussir, ils prononcèrent l'Excommunication contre lui, & contre son Epouse, à la fin du Concile. Il y eut un grand tumulte à ce sujet. Plusieurs Evêques s'opposèrent à cette injuste Sentence; & presque tous les Laiques la desapprouverent, à l'exemple de Guillaume IX. Comte de Poitiers, de Gascogne, & de Toulouse.

Cependant, la fâcheuse Querelle des Investitures vint troubler le repos de l'Angleterre. L'Archevêque Anselme, qui, comme je l'ai dit, avoit été chassé de son Siege de Cantorberi, & qui étoit venu à Rome, revint en Angleterre, où il se declara hautement contre le Droit que le Roi possédoit de donner l'Investiture des gros Benefices. Le Pape écrivit (8) à ce Prelat, pour le feliciter de son retour, & l'exhorter à travailler efficacement auprès du Roi pour l'affectionner au St. Siege, & faire paier le Denier de St. Pierre, dont l'Eglise Romaine avoit alors un tres-grand besoin. Il ajoute: „ Le Duc de Normandie s'est plaint à nous du Roi d'Angleterre, qui s'est „ emparé de ce Roiaume, au préjudice du serment qu'il lui avoit fait; & „ vous savez que nous lui devons protection, pour avoir travaillé à la deli- „ vrance de l'Eglise d'Asie. C'est pourquoi Nous voulons que, s'ils n'ont „ pas encore fait la Paix, vous la procuriez entr'eux, avec l'intervention „ de nos Nonces. „ Ces Nonces étoient Jean Evêque de Tusculum, & Ti- bere Domestique du Pape.

Le Duc de Normandie fit une Descente en Angleterre, & les Seigneurs du Pais étoient sur le point de se declarer pour lui (9). Mais, l'Archevêque Anselme soutint en cette occasion les interêts du Roi son Maître avec beaucoup de generosité, & retint dans son Parti les Seigneurs dont la fidelité étoit chancelante. Tout le monde attendoit que le Roi Henri donnât à Anselme quelque marque de reconnoissance, quand il lui manda de venir à la Cour, pour s'expliquer sur l'Affaire des Investitures. Car, les Deputez Anglois étoient revenus de Rome, & avoient apporté une Lettre du Pape Pascal au Roi, où il disoit (10): „ Vous demandez que l'Eglise Romaine „ vous accorde le Droit d'établir les Evêques & les Abbez par l'Investitu- „ re, & qu'elle attribue à la Puissance Roiale ce que le Tout-Puissant te- „ moigne n'appartenir qu'à lui seul. Car, le Seigneur dit, *Je suis la Por- „ te* (11); & par conséquent, si les Rois s'attribuent d'être la Porte de „ l'Eglise, ceux qui entrent par eux ne sont pas des Pasteurs, mais des Lar- „ rons. Cette pretension est si indigne, que l'Eglise Catholique ne peut „ l'admettre en aucune maniere. Saint Ambroise auroit plutôt souffert les „ dernieres extrémitez, que de permettre à l'Empereur de disposer de l'E- „ glise: Car, il repondit (12): *Ne vous faites pas ce tort de croire que, com-*

(7) *Ivo, Epist. 95. 100. Chr. Virid.*(8) *Ap. Ansel. 111. Epist. 42.*(9) *Edmer. 3. Novor.*(10) *Pasc. Epist. 9. tom. 10. Concil. ex**Edmer.*(11) *Joan. X. 7.*(12) *Ambros. Epist. 20. ad Soror.*

„ me Empereur, vous aiez quelque Droit sur les Choses divines. Les Palais ap-  
 „ partiennent l'Empereur. Les Eglises à l'Evêque. Qu'avez-vous de commun  
 „ avec une Adultere? Car, celle-là est une Adultere, qui n'est pas unie à Jesus-  
 „ Christ par un mariage legitime. Ecoutez, Prince, continuë le Pape: l'E-  
 „ poux de l'Eglise est l'Evêque, & par consequent quelle honte est-ce,  
 „ que la Mere soit exposée à l'adultere par ses propres enfans. Si vous êtes  
 „ Enfant de l'Eglise, permettez lui de contracter un mariage legiti-  
 „ me, dont Dieu soit l'Auteur, & non pas l'Homme. Car, c'est  
 „ Dieu qui choisit les élus canoniquement. „ Il raporte ensuite une  
 Loi de Justinien, pour montrer que l'Evêque doit être élu du con-  
 sentement de tout le Peuple, & non par la seule volonté du Prince: puis  
 il ajoute: „ Ne croiez pas, Seigneur, que nous voulions rien diminuer de  
 „ votre Puissance, ou nous attribuer rien de nouveau dans la promotion des  
 „ Evêques. Vous ne pouvez selon Dieu exercer ce Droit, & nous ne pou-  
 „ vons vous l'accorder qu'au préjudice de votre salut & du nôtre. „  
 Mr. Fleury remarque, avec beaucoup de bon-sens (13), que le Pape avoit  
 raison de vouloir maintenir la Liberté des Elections; mais, ajoute-t'il, pres-  
 que tous les raisonnemens de cette Lettre portent à faux, roulant sur des  
 Equivoques. Les Princes, en donnant l'Investiture supposoient toujours une  
 Election Canonique. Nous en avons vû cent exemples. Par cette ceremo-  
 nie, ils ne prétendoient pas donner à l'Evêque la Puissance Spirituelle, qu'il  
 ne devoit recevoir qu'à son sacre; mais seulement le mettre en possession des  
 autres biens temporels relevant de leur Couronne. Quant à St. Ambroise,  
 il est évident, par les circonstances du fait, que l'Adultere dont il par-  
 le est l'Eglise des Ariens; & qu'il ne s'agissoit pas de donner des Evê-  
 chez; mais de livrer à ces Heretiques des Lieux destinées aux Assemblées des  
 fidèles.

Cependant, l'Empereur Henri aiant été contraint de repasser en Allema-  
 gne, pour éviter les Armes Victorieuses de son fils Conrad, qui le poursui-  
 voit comme ennemi, par la plus noire ingratitude que l'on puisse imaginer:  
 l'Empereur, dis-je, fut reçu dans ses Etats avec tous les respects dûs à sa  
 Dignité (14). Il n'y a point de doute, que l'horreur qu'on eut de la Revolte  
 du Jeune Conrad, & de la Perfidie du Pape, ne produisit cette heureuse Re-  
 volution en faveur du Prince injustement persecuté. Desorte que la Paix,  
 qui avoit été fort long-tems bannie de l'Empire, y fut rétablie, quoique  
 le Schisme y durât toujours; jusques à ce que l'Anti-Pape Guibert étant  
 mort, & ses trois Successeurs, créés par Richard Prince de Capoue, & par  
 Verner Lieutenant de l'Empereur en Italie, aiant été accablez par les Amis  
 de Pascal, la Paix fut enfin renduë à l'Eglise. Conrad, qui gouvernoit en  
 Italie par les Conseils du Pape & de la Comtesse Mathilde, mourut sur ces  
 entrefaites. Quelques-uns disoient, qu'il étoit mort de Poison, & qu'il s'é-  
 toit

An de J.C.  
1101.An de J.C.  
1102.Suites du  
Schisme  
de l'Em-  
pereur.(13) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LXV. §. 24.*(14) *Auct. Vita Henric. Voyez aussi, Dode-**chin, Sigebert, l'Abbé d'Ursperg; la Chroni-  
que Saxonne, &c.*

An de J.C.  
1102.

toit fait des miracles à ses funeraillcs; ce qui ne peut passer que pour d'infâmes Impostures, publiées avec artifice par les Partisans du St. Siege. Pascal, voyant qu'il avoit perdu en la Personne de Conrad un puissant Protecteur, écrivit à l'Empereur Henri, pour le prier de se trouver au Concile qui se devoit tenir à Rome en 1102.; & l'Empereur, qui ne cherchoit qu'à maintenir la Paix & les Droits de sa Couronne, déclara, dans une Assemblée qu'il tint à Mayence, qu'il y assembleroit un Concile vers le 1. jour de l'Evrier; & qu'il y feroit examiner sa Cause & celle du Pape. Sur cette promesse, les Saxons rentierent dans leur devoir; & tous ceux, qui étoient presens à l'Assemblée, jurèrent foi & obéissance à l'Empereur.

Concile de  
Rome.

Mais, vers la fin du mois Mars, le Pape aiant assemblé un grand Concile à Rome, où se trouvèrent tous les Evêques de la Pouille, de Campanie, de Sicile, de Toscane, en un mot de toute l'Italie, & les Deputez de plusieurs Ultramontains, on fut surpris de n'y pas voir, ou l'Empereur, ou quelqu'un de sa part, pour y faire, disoient les Romains, soumission au St. Siege. Et même on accusa Henri d'avoir voulu faire élire un autre Pape que Pascal; ce qui passa pour un crime irrémissible. Alors, on dressa cette Formule de Serment contre les Schismatiques: „J'anathematise toute Herefie, & principalement celle qui trouble l'état present de l'Eglise, & qui enseigne, „ qu'il faut mépriser l'Anathème & les Censures de l'Eglise; & je promets „ obéissance au Pape Pascal & à ses Successeurs en presence de Jesus-Christ „ & de l'Eglise; affirmant ce quelle affirme, & condamnant ce qu'elle condamne. „ Ensuite, on confirma l'Excommunication prononcée contre l'Empereur Henri IV. par Gregoire VII. & Urbain II. Le Pape Pascal la publia de sa bouche le Jeudi Saint 3. d'Avril, dans l'Eglise de Latran, en presence d'un Peuple infini de diverses Nations, & avec des Ceremonies capables d'imprimer une extrême terreur dans les Ames simples, qui ne jugent des choses que par les apparences. Le St. Pere déclara, qu'il vouloit que cette Excommunication fut connue de toute la Terre, principalement des Ultramontains, afin qu'ils s'abstinsent de la Communion de l'Empereur.

Lettre du  
Pape à  
l'Archevê-  
que de  
Gnesne.

On raporte, au serment dressé en ce Concile, une Lettre de Pascal II. adressée à l'Archevêque de Gnesne, où il dit (15): „ Vous nous avez mandé, que le Roi & les Seigneurs s'étonnoient que nos Nonces vous aiant offert le *Pallium*, à condition de prêter le serment qu'ils avoient porté d'ici par écrit. Ils disent que Jesus-Christ a defendu tout serment dans l'Evangile; & qu'on ne trouve point que les Apôtres, ni les Conciles en aient ordonné. Enfin, ils ont été d'avis que vous ne deviez point prêter ce serment. Mais, c'est la nécessité qui nous oblige à l'exiger, pour conserver la foi, l'obéissance, & l'unité de l'Eglise. Ce n'est pas pour notre intérêt particulier; c'est seulement pour montrer que vous êtes membre de l'Eglise Catholique, & uni avec son Chef. Les Saxons & les Danois sont plus éloignez que vous, & néanmoins leurs Metropolitains prétent

(15) *Pasc. II. Epist. 6.*

„ tent le même serment, reçoivent avec honneur les Legats du Saint Sie-  
 „ ge; & envoient à Rome, non seulement tous les trois ans, mais tous les  
 „ ans. „ Dans cette Lettre, le Pape soutient que les Conciles n'ont point  
 fait de Loi pour l'Eglise Romaine, puisque c'est elle qui donne l'Autorité  
 aux Conciles. Mais, dit Mr. Fleury (16), avant les fausses Decretales,  
 nous ne voions point de Fondement à cette Maxime. Il faut remarquer,  
 que le Pape exigeoit des Ecclesiastiques le Serment dont on avoit dressé la  
 Formule au Concile de Rome. Il falloit même que les Metropolitains le fis-  
 sent, avant que de recevoir le *Pallium*, comme il paroît par la Lettre à l'Ar-  
 chevêque de Gnesne, & par celle que le même Pascal écrivit sur ce sujet à  
 l'Archevêque de Palerme, & qui n'est qu'un abrégé de celle dont je viens de  
 donner un Extrait.

An de J.C.  
1102.

L'Affaire des Investitures continuoit à faire du bruit en Angleterre. J'ai  
 déjà insinué, que les Rois de cette Isle celebre avoient toujours conféré les  
 Evêchez & les Abbaies. Mais qu'Anselme, Archevêque de Cantorbery, se  
 conformant aux Decrets des Papes, ne voulut pas sacrer les Evêques nom-  
 mez par le Roi; & la Contestation dura plusieurs années, le Roi defendant  
 son autorité, & soutenant que l'Investiture des Evêchez étoit un Droit de  
 sa Couronne; & l'Archevêque, appuyé du Pape, soutenant son opposition (17).  
 Enfin, dans une Assemblée tenuë à Winchestre, on résolut d'envoyer à Ro-  
 me des Personnes considerables, pour declarer au Pape, qu'il falloit qu'il  
 se relâchât, autrement qu'Anselme seroit chassé d'Angleterre avec ses Amis,  
 & que le Pape perdrait l'Obéissance de ce Roiaume, & le Revenu qu'il en  
 tiroit tous les ans. Trois Evêques furent Deputez de la part du Roi, &  
 deux Moines de la part d'Anselme. Ces Envoiez étant arrivez à Rome, &  
 aiant expliqué au Pape le sujet de leur voiage, & les intentions du Roi leur  
 Maître, le Saint Pere ne trouva point de paroles pour exprimer son étonne-  
 ment; & comme il étoit naturellement violent, il leur repondit avec indi-  
 gnation, que, quand il y iroit de sa tête, les menaces d'un homme ne lui  
 feroient jamais abolir les Decrets des Saints Peres (18). Il écrivit deux  
 Lettres sur ce sujet, l'une au Roi Henri, l'autre à l'Archevêque Anselme.  
 Dans la Lettre au Roi (19), il commence par le feliciter sur son Avenement  
 à la Couronne, & sur ce qu'il n'imite par le mauvais exemple du Roi son  
 frere, sur lequel la vangeance divine a éclaté. Il l'exhorte à fuir les mau-  
 vais Conseils qui attirent l'indignation de Dieu sur les Rois, par les Investi-  
 tures des Evêchez & des Abbaies, & lui promet une amitié inviolable, s'il  
 renonce à cette prétension. „ Car, ajoute-t'il, nous avons defendu à tous  
 „ les Laiques, par le Jugement du Saint Esprit, les Investitures des Egli-  
 „ ses; & il ne convient pas à un fils de reduire sa Mere en servitude, pour  
 „ lui donner un Epoux qu'elle n'a pas choisi. „ Dans la Lettre à l'Arche-  
 vêque

An de J.C.  
1103.

Suites de  
l'Affaire  
des In-  
vestitures  
en Angle-  
terre.

(16) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LXV. §. 20.*

*Miscel. tom. 7. p. 76.*

(17) Mathieu Paris, in *Henrico I. Juretus,*  
in *Notis ad Epist. 190. Yvonis, & Baluze,*

(18) *Edmer, 3. Novor.*

(19) *Tom. X. Concil. Epist. 97.*



Ande J. C.  
1103.

vêque (20), il l'exhorte à continuer dans sa fermeté à résister au Roi; & il ajoute: „ Dans le Concile que nous venons de tenir au Palais de Latran, nous „ avons renouvelé les defenes à tout Clerc de faire hommage à un Laïque ou „ de recevoir de sa main des Eglises, ou des Biens Ecclesiastiques. Ce desir „ de plaire aux seculiers, pour parvenir aux Dignitez de l'Eglise, est la source de la Simonie. „ Il finit en déclarant à Anselme, qu'il veut conserver en entier les Droits de sa Primatie, & que, de son vivant, il n'y aura point d'autre Legat en Angleterre. Cette Lettre fut accompagnée d'une Reponse à plusieurs Questions qu'Anselme avoit envoiees par les deux Moines ses Deputez, Baudouin & Alexandre. Les principales Decisions du Pape sont les suivantes. Un Evêque peut recevoir des mains d'un Laïque des Eglises situées dans son Diocese, parce que c'est moins une Donation qu'une Restitution, puisque toutes les Eglises d'un Diocese doivent être en la puissance de l'Evêque. Celui qui est en peril de mort doit recevoir le viatique de la main d'un Prêtre Concubinaire, plutôt que de mourir sans viatique. En general, le Pape permet à Anselme d'user de dispense en cas de nécessité contre la rigueur des Canons.

Raport des  
Deputez.

Quand les Deputez furent de retour en Angleterre, le Roi Henri assembla les Seigneurs à Londres; & il fit dire à Anselme de se soumettre aux usages du Royaume, & aux Droits incontestables de la Couronne, ou de sortir de ses Etats (21). Anselme voulut faire bouclier des Lettres du Pape; mais, les Evêques deputez à Rome affirmerent que le Pape leur avoit dit de bouche autre chose que ne contenoient ces Lettres; & declarerent, foi d'Evêques, que le Pape les avoit chargez de dire au Roi, que, tant qu'il vivroit d'ailleurs en bon Prince, il lui passeroit les Investitures des Eglises, pourvû qu'il les donnât à des Personnes vertueuses. Or, ajoutoient-ils, le Pape n'a pas voulu faire cette concession par écrit, de peur que si elle venoit à la connoissance des autres Princes, ils ne s'attribuassent le même Droit au mepris de l'Autorité du Pape. Les Deputez de l'Archevêque soutenoient que le Pape n'avoit rien dit à personne de contraire à ses Lettres; mais, les Evêques disoient: Outre ce que nous avons traité avec vous, nous en avons eu des Audiences secretes. Les Seigneurs se trouverent partagez sur ce sujet. Les uns vouloient qu'on s'en rapportât aux Lettres du Pape; & les autres prétendoient que le temoignage des Evêques Deputez devoit finir la Dispute. Anselme, voiant que le Parti du Roi étoit non seulement le mieux fondé, mais encore le plus fort, & ne voulant pas dementir ouvertement les Evêques, dit, que, pour éviter toute surprise, il étoit d'avis de renvoyer à Rome consulter le Pape: que, cependant, si le Roi donnoit l'Investiture de quelque Eglise, il ne le regarderoit point comme excommunié, ni celui qui l'auroit reçu; mais, qu'il ne le sacreroit, ni ne permettroit de le sacrer. Cette proposition fut approuvée.

Tan-

(20) Tom. X. Concil. Epist. 41. ap. Ans. III.  
Epist. 44.

(21) Edmer, 3. Novem.

Tandis que les Affaires commençoient à se brouiller en Angleterre; la Comtesse Mathilde, qui favorisoit toujours le Pape avec un zele extraordinaire, renouvela la Donation qu'elle avoit faite en faveur de l'Eglise Romaine, par un Acte, où elle parle ainsi (22): „Au tems du Pape Gregoire VII. dans la Chapelle de Ste. Croix au Palais de Latran, en presence de plusieurs Nobles Romains, je donnai à l'Eglise de St. Pierre, le Pape acceptant, tous mes Biens presens & à venir, tant deça que de-là les Monts, & j'en fis faire une Charte. Mais, parceque cette Charte ne se trouve plus, craignant que ma Donation ne soit revoquée en doute, je la renouvelle aujourd'hui entre les mains de Bernard Cardinal Legat, avec les ceremonies usitées en pareil cas, & me dessaisis de tous mes Biens au profit du Pape, & de l'Eglise Romaine, sans que moi, ou mes heritiers, puissions jamais venir à l'encontre, sous peine de mille livres d'or, & quatre mille livres d'argent. Fait à Canosse, l'an 1102. le 17. de Novembre. „

An de J.C.  
1103.

Donation  
de Mathilde  
à l'Eglise  
Romaine.

Mais, si le Pape fut bien satisfait de la Generosité de la Comtesse Mathilde, comme le chagrin suit assez souvent le plaisir de fort près, il fut extrêmement mortifié de la Conduite du Roi d'Angleterre, qui maintenoit ses Droits avec vigueur (23). Ce Prince, vers la mi-Carême de l'an 1103. vint à Cantorberi, sous prétexte d'aller à Douvres traiter quelque Affaire avec le Comte de Flandres; mais en effet pour presser l'Archevêque Anselme de ne lui plus contester ses anciens Droits. Anselme repondit: *Ceux que j'ai envoiez à Rome, pour s'informer du Rapport des Evêques, sont revenus & ont rapporté des Lettres. Je prie qu'on les lise, pour voir s'il s'y trouvera quelque chose, qui me permette de condescendre à la volonté du Roi.* Le Roi, qui connoissoit parfaitement les bornes de sa Puissance, & de celle du Pape, & qui ne supportoit qu'avec chagrin l'Obstination d'un sujet qui lui contestoit ses Droits, sans aucune raison, repondit en grand Prince: *Je ne souffrirai plus de ces Detours. Je veux une Decision. Qu'ai-je affaire du Pape pour regler mes Droits? Quiconque me les veut ôter est mon Ennemi.* Mais, comme l'Archevêque demeuroit ferme, le Roi, pour éloigner de son Roiaume un Prelat si dangereux, qui allumoit le flambeau d'une cruelle Discorde, lui fit dire qu'il le prioit d'aller lui-même à Rome, & de s'efforcer d'obtenir pour lui ce que les autres n'avoient pû. Anselme comprit que cette Proposition tendoit à lui faire subir un honorable Exil. Il demanda un delai, qui lui fut accordé jusqu'à Pâques. Alors, il vint à la Cour. Les Seigneurs & les Evêques, que le Roi y avoit assemblez, le prierent d'un commun avis de faire le voiage de Rome. Il n'y eut pas moien de s'en defendre. *Puisque vous le voulez, dit-il, je le ferai, malgré mon age & la foiblesse de ma santé; mais, sachez que je ne demanderai rien au Pape, qui puisse nuire à mon Honneur, ou à la Liberté des Eglises.* On convint que le Roi enverroit un Deputé de sa part.

Suites de  
l'Affaire  
d'Angle-  
terre.

An-

(22) *Apud Baronium an. 1102.*

(23) *Edmer. 3. Novor.*

Année J.C.  
1103.

Conféren-  
ce des  
Anglois  
avec le  
Pape.

Anselme, s'étant embarqué bien-tôt après, vint au Bec, où il ouvrit la dernière Lettre du Pape. Elle étoit dattée du 12. de Decembre 1102. & portoit un Defaveu formel de ce que les Evêques envoiez par le Roi d'Angleterre lui avoient raporté; c'est-à-dire, que le Pape ne condamnoit point les Investitures, mais qu'il n'avoit pas voulu le declarer par écrit, de peur de s'attirer les Plaintes des autres Princes. Le Pape ajoute (24): „ Nous prenons à témoin Jesus qui fonde les cœurs, que jamais une pensée si criminelle ne nous est tombée dans l'Esprit, & Dieu nous garde d'avoir autre chose à la Bouche que dans le Cœur. . . . Quant aux Evêques, qui ont changé la verité en mensonge, nous les excluons de la Grace de St. Pierre, & de notre Société, jusqu'à ce qu'ils satisfassent à l'Eglise Romaine; & nous declarons excommuniez ceux, qui, pendant ce delai, ont reçu l'Investiture, ou l'Ordination, & ceux, qui les ont ordonnez. „ Anselme arriva heureusement à Rome. Il y trouva le Deputé du Roi, qui l'avoit prévenu de quelques jours. C'étoit Guillaume de Varelvast, depuis Evêque d'Excestre, le même que le Roi Guillaume le Roux avoit envoieé à Rome pour la même Affaire quelques années auparavant. Le Pape Pascal, aiant marqué le jour pour examiner l'Affaire, Guillaume de Varelvast plaida la cause du Roi avec beaucoup d'éloquence, representant l'état du Roiaume, les bienfaits des Rois envers la Cour de Rome, qui leur avoient attiré des Privileges du St. Siege: qu'il seroit dur & honteux au Roi son Maître de perdre les Avantages de ses Predecesseurs; & que les Romains mêmes en souffriroient un préjudice notable, qu'ils ne repareroient pas, quand ils le voudroient. Ce Discours toucha tous les assistans, qui se declarerent hautement pour le Roi, excepté le Pape & l'Archevêque Anselme, qui demeuroient immobiles, sans rien témoigner de leurs sentimens. Alors, Guillaume, tirant avantage de ce silence, aussi-bien que de l'applaudissement des autres, comme si le Pape eut été déjà fort étonné de voir que tous étant persuadez par la force de ce Discours, alloient conclure pour le Roi, ajouta, avec une extrême assurance, pour l'étourdir encore davantage: *Enfin, quoique l'on dise de part ou d'autre, je veux que tous les assistans sachent, que le Roi mon Maître ne souffrira point qu'on lui ôte les Investitures, quand il en devoit perdre son Royaume.* Alors le Pape, dans qui ce coup rappella les Esprits, interrompant le Discours de l'Evêque d'Excestre; &, le regardant d'un certain air d'autorité fiere & impérieuse, capable d'arrêter tout court & de faire taire les plus assurez, lui dit d'un ton ferme & violent: *Sachez aussi, je le dis devant Dieu, que le Pape Pascal ne lui permettra jamais de les garder impunement, lui en dut-il couter la tête.* Exemple d'une singuliere Moderation, dans un Souverain Pontife, qui ne parle que par l'Inspiration du St. Esprit! Les Apôtres auroient-ils jamais tenu un pareil Langage pour des Affaires temporelles? Les Cardinaux auroient dû faire ces Reflexions, & mépriser la Fureur du Pape. Mais, comme il ne faut qu'un signe de la Volonté absoluë d'un Souverain qui fait bien

(24) Tom. X. Concil. Epist. 3.

bien l'art de se faire obéir, pour tourner aussi-tôt de ce côté-là les Esprits & les Avis de ses sujets, il n'en fallut pas d'avantage, pour faire changer tout à coup la scene dans le Consistoire, où tous les applaudissemens, abandonnant le Parti de l'Evêque, se tournerent à l'instant même du côté du Pape, avec tant de bruit, que le pauvre Evêque fut contraint de se taire. Néanmoins, par le Conseil des Romains, qui ne jugeoient pas à propos d'irriter absolument le Roi d'Angleterre, à cause des Richesses qu'ils tiroient de son Roiaume, le Pape accorda à ce Prince quelques Usages de ses Prédecesseurs, lui defendant absolument l'Investiture des Eglises. Il le délia de l'Excommunication prononcée par le Pape Urbain; mais, il n'en dechargea pas ceux qui avoient reçu de lui les Investitures, ou qui les recevroient à l'avenir. Anselme prit ensuite congé du Pape, qui lui donna une Lettre confirmative des Droits de sa Primatie, datée du 16. de Novembre 1103 (25). Guillaume de Varelvast demeura à Rome, sous prétexte d'un vœu, qu'il disoit avoir fait d'aller à St. Nicolas de Bari, mais en effet pour essayer, si, en l'absence d'Anselme, il pourroit faire changer au Pape de resolution. Il n'y réussit pas. Il obtint seulement une Lettre (26) pour le Roi d'Angleterre, datée du 23. de Novembre, où le Pape temoignant à ce Prince une amitié singuliere l'exhorte par les motifs les plus pressans, principalement par sa propre gloire, à renoncer aux Investitures, & à rappeler Anselme, lui demandant une prompte Reponse. Guillaume rejoignit Anselme à Plaisance, & l'ayant accompagné jusqu'à Lyon il lui dit en partant: *Comme j'esperois que notre Affaire auroit à Rome un autre Succès, j'ai différé jusques ici de vous declarer les ordres du Roi. Sachez donc, que si vous retournez en Angleterre, dans le dessein de vivre avec lui comme vos Predecesseurs, il vous y recevra volontiers.* C'étoit lui defendre l'Entrée du Roiaume; desorte qu'Anselme fut contraint de demeurer à Lion, où l'Archevêque tacha de lui donner quelque sorte de consolation, en l'honorant, comme s'il eut été lui-même Archevêque & Seigneur de la Ville.

En France, le Roi Philippe étoit toujours excommunié. Mais Galon, Evêque de Beauvais, qui fut transféré au Siege de Paris, étant à Rome, obtint du Pape Pascal, que le Roi seroit absous, à certaines conditions. En même tems, le St. Pere envoya, pour ce sujet, Richard Evêque d'Albane, Legat en France. Richard assembla un Concile à Troyes; mais il ne leva l'Excommunication du Roi, que dans un autre Concile qu'il tint à Baugenci en 1104. & dont nous ne savons que ce qu'Ives de Chartres en écrivit au Pape en ces termes (27): „ Nous faisons savoir à votre Paternité, „ que le trentième de Juillet plusieurs Evêques, tant de la Province de „ Rheims que de celle de Sens entre lesquels j'étois, invitez par Richard „ votre Legat, se sont assemblez à une Ville du Diocèse d'Orleans nommée „ Baugenci, pour donner au Roi l'Absolution, suivant la teneur de vos  
Let-

An de J.C.  
1103.

An de J.C.  
1104.

Abso-  
lution du  
Roi Phi-  
lippe.

(25) Tom. X. Concil. Epist. 45.  
(26) Apud Edmer. 3. Novor.

(27) Ivo. Epist. 144.

Année J. C.  
1104.

» Lettres. Le Roi s'y est aussi trouvé avec sa Compagne; &, conforme-  
 » ment à votre ordre, ils ont offert de jurer sur les Saints Evangiles, qu'ils  
 » renonçoient à tout commerce nuptial, & même à se parler, si non en  
 » présence de temoins non suspects, jusques à votre dispense. Mais, parce  
 » que votre Lettre portoit, que le Legat prendroit le Conseil des Person-  
 » nes prudentes, pour donner cette Absolution, il a remis le tout à la Dis-  
 » cretion des Evêques; & les Evêques, nous ne savons par quel motif, di-  
 » soient toujours, qu'ils ne devoient que le suivre, & non le conduire en cet-  
 » te Affaire. Néanmoins, quelques-uns d'entre-nous croioient, que l'Absolu-  
 » tion pouvoit être donnée à ces conditions, & qu'elle ne devoit pas être re-  
 » tardée par l'animosité de quelques particuliers. La chose demeurant ainsi  
 » indécidée, le Roi croioit, qu'il étoit maltraité, & il vous prie encore de re-  
 » gler son affaire, suivant le temperament porté par vos Lettres, & l'ordre que  
 » vous avez donné de bouche à l'Evêque Galon. Enfin, nous vous prions  
 » de descendre à la foiblesse de ce Prince, autant qu'il se peut, sans pré-  
 » judice de son Salut; & de delivrer le Roïaume du peril où il est exposé  
 » par son Excommunication. En conséquence de cette Lettre d'Ives de  
 » Chartres, le Pape Pascal écrivit (28) aux Evêques des trois Provinces de  
 » Rheims, de Sens, & de Tours, que si le Legat Richard n'étoit plus en  
 » France, il commettoit l'Affaire de l'Absolution du Roi à Lambert Evêque  
 » d'Arras, pour la terminer avec eux, aux conditions du serment, qui avoit  
 » été proposé. La Lettre est du cinquieme d'Octobre. Elle fut executée le  
 » 2. de Decembre à Paris, dans une nombreuse Assemblée du Clergé. Après  
 » la Lecture des Lettres du Pape, on envoya au Roi, Jean Evêque d'Orleans,  
 » & Galon de Paris, lui demander s'il vouloit prêter le serment: à quoi il re-  
 » pondit d'un ton de Moine, qu'il vouloit satisfaire à Dieu & à l'Eglise Ro-  
 » maine, à l'Ordre du Pape, & au Conseil des Evêques. Il vint donc dans  
 » l'Assemblée nuds pieds, & avec de grandes demonstrations d'humilité, ou  
 » plutôt de lacheté, indigne de son rang; & il reçut l'Absolution de l'Excom-  
 » munication. Puis, aiant touché les Evangiles, il fit le serment, où adressant  
 » la Parole à l'Evêque d'Arras, comme Delegué du St. Siege, il renonça à  
 » tout commerce criminel avec Bertrade, & à se trouver avec elle, sinon en  
 » présence de temoins non suspects. Bertrade fit le même serment; & Lam-  
 » bert, les aiant absous, envoya au Pape la Relation de ce qui s'étoit passé.

Plaintes  
contre  
Ives de  
Chartres.

L'écueil des Papes a été d'attaquer les grands hommes, qui nous ont lais-  
 sé des Portraits fideles, mais horribles, de la Corruption de l'Eglise Romai-  
 ne. Pendant que le Legat Richard étoit en France, on lui donna des Avis  
 contre Ives de Chartres. On accusoit ce Prelat de permettre que l'on exer-  
 çat publiquement la Simonie dans son Eglise. Le Legat lui en aiant fait  
 une severe Reprimande, il repondit ainsi (29): „ J'ai toujours eu horreur  
 » de ce crime, dès le commencement de la Clericature; &, depuis que je suis  
 » venu à l'Episcopat, je l'ai retranché autant qu'il m'a été possible. Que  
 s'il

(28) *Tom. X. Concil. Epist. 35.*

(29) *Ivo. Epist. 133.*

„ s'il y a encore quelques Droits que le Doien, le Chantre, & d'autres Offi-  
 „ ciers de ceux qui sont reçus Chanoines, malgré mes oppositions; ils se  
 „ defendent par l'Usage de l'Eglise Romaine, où ils disent, que les Came-  
 „ riers & les Ministres du Palais, exigent plusieurs choses à la consecration  
 „ des Evêques & des Abbez, sous prétexte d'Offrande, ou de Benediction,  
 „ & que l'on n'y donne rien gratis, jusques à la Plume & au Papier. A  
 „ quoi je n'ai autre chose à repondre que cette parole de l'Evangile (30):  
 „ *Faites ce qu'ils disent, & non ce qu'ils font.* „

An de J.C.  
1104.

L'année suivante 1105, le Pape tint un Concile au Palais de Latran, pen-  
 dant le Carême, où il excommunia le Comte de Meulan & ses Complices,  
 que l'on accusoit d'être cause, que le Roi d'Angleterre s'opiniâtroit à sou-  
 tenir son Droit des Investitures. Il excommunioit aussi ceux qui les avoient  
 reçues de la main du Prince. Mais, on ne prononça point de censure contre  
 le Roi, parce qu'il devoit envoyer des Deputez à Rome, après Pâ-  
 ques. Le Pape écrivit (31) à Anselme ce qui s'étoit passé en ce Con-  
 cile.

An de J.C.  
1105.

Concile de  
Rome.

Mais, le St. Pere ne menageoit pas de la sorte l'Empereur Henri IV. Il  
 est vrai qu'on ne voit point, qu'il ait fait aucun reproche à l'Archevêque  
 de Trêves, de son attachement à ce Prince, tout excommunié qu'il étoit,  
 non plus qu'à Otton de Bamberg. Au contraire, le premier, étant allé à  
 Rome, y fut reçu avec honneur, comme Metropolitain de la premiere  
 Province Belgique, & le Pape lui donna même le *Pallium* (32). Cepen-  
 dant, il est certain que Brunon de Trêves reconnut toujours l'Empereur  
 Henri IV. pour son Souverain. L'Historien remarque même, qu'aucun  
 Seigneur n'avoit plus d'Autorité dans les Conseils, & que l'Empereur l'ap-  
 pelloit son Pere. Ensuite, il ajoute, parlant de Brunon: „ Il embrassa la  
 „ Communion des Catholiques, sans manquer au service qu'il devoit à  
 „ l'Empereur, & ne se fouilla point de la Communion des Imperiaux, en  
 „ telle sorte que les Catholiques en fussent choquez. „ Rare exemple de  
 Prudence, qui apprend aux Sujets à ne jamais manquer de fidelité à leurs  
 Princes, sous prétexte de celle qu'ils doivent à Dieu. Obéir aux Souve-  
 rains, pour le repos de la Société, c'est rendre à Dieu le culte le plus agréa-  
 ble. Desobéir à son Prince, sous prétexte de Religion, c'est fouler aux  
 pieds les Loix les plus saintes que la Divinité a prescrites aux hommes. C'est  
 se rendre coupable du plus grand de tous les crimes, comme le propre fils  
 de l'Empereur, qui, seduit par les monstrueux Artifices du Pape, se revolta  
 contre son Pere, au mepris des Loix sacrées de la Nature.

Prudence  
de l'Ar-  
chevêque  
de Trêves.

Le Pape Pascal, Prelat extraordinairement ambitieux, voyant que l'Em-  
 pereur avoit toujours un puissant Parti; & que, malgré ses foudres, la plu-  
 part des Grands & du Peuple demeuroient constamment attachez aux inté-  
 rêts de leur Prince, en soutenant les Droits de sa Couronne: que non seu-  
 lement

Revolte  
du jeune  
Henri  
contre son  
Pere.

(30) *Matt. XXIII. 3.*

(31) *Pascal, Epist. 100.*

(32) *Histor. Trevir. tom. 12. Spicil. p. 241.*

An de J.C.  
1105.

lement les ennemis déclarez de la Tyrannie, mais un assez bon nombre de Catholiques, rendoient à Henri l'Obéissance qu'ils lui devoient; & que tous ensemble ne pouvoient se persuader qu'un Empereur pût être légitimement excommunié, parce qu'il vouloit maintenir les Droits de ses Ancêtres: le Pape, dis-je, eut recours à une lâche Trahison, dont un Prêtre peut être seul capable. Voici l'infame Histoire de cette execrable Perfidie. L'Empereur (33), sachant qu'on le blâmoit de n'avoir rien contribué à la Conquête de la Terre Sainte, avoit publié, qu'il vouloit laisser l'Empire à Henri son fils qu'il avoit déjà fait élire son Successeur, quelques années auparavant, & se consacrer dans la Terre Sainte au Service de Jesus-Christ contre les Infideles. Cette Resolution, qui, vraisemblablement n'étoit pas sincere, lui acquit pourtant l'affection des Princes & de la Noblesse, des Ecclesiastiques & du Peuple, à un si haut degré, que, bien loin de s'arrêter à ce qu'on avoit fait à Rome contre lui, on le louoit par-tout avec ardeur, & on se preparoit de tous côtés à le suivre dans une si belle & si sainte Expedition. Mais, c'est cela même qui fut la cause de sa perte (34); car, comme il n'exécuta rien de ce beau Projet, son fils, jeune Prince de vingt deux à vingt-trois ans, qui avoit encore plus d'ambition que n'en avoit eu son Frere Conrad, & qui n'avoit rien qui approchât de son beau naturel, se laissa aisément persuader par les Partisans du Pape, que l'Empereur son Pere lui faisoit injustice en retenant le Roiaume qu'il avoit promis de lui ceder. Si l'on fait attention au caractère du jeune Henri, on n'aura pas lieu d'être surpris de sa Revolte; car, les Historiens assurent qu'il étoit fourbe, imperieux, violent, & donnant à tout pour se satisfaire. Son mauvais naturel fut donc la véritable cause de son crime: mais, il prit pour prétexte l'Excommunication de l'Empereur & sa desobéissance à l'Eglise. Le Pape lui avoit écrit des Lettres artificieuses, pour le porter à cet excès, sous prétexte de secourir l'Eglise & de rétablir la tranquillité publique. C'est ainsi qu'en parle un Moine Auteur du tems, qui ajoute (35) que le fils ambitieux, & ravi de se voir autorisé, s'arma fierement contre son Pere. Gebhard, Evêque de Constance, & Legat du St. Siege en Allemagne, releva ce fils dénaturé des Censures qu'il avoit encourues en demeurant attaché à son Pere, & même, chose horrible, & qu'on auroit de la peine à croire si elle n'étoit appuïée sur un bon temoignage (36)! le Legat le dispensa de la Fidelité qu'il devoit à Henri IV. comme son fils, & comme son sujet. C'étoit dispenser contre la Loi naturelle; & faire, par conséquent, une chose que Dieu n'a jamais faite, & ne fera jamais, puisqu'elle est directement contraire à toutes les Perfections de l'Etre suprême.

Suites de  
la Revolte  
d'Henri.

Le jeune Henri, s'étant mis à la tête de la Noblesse de Baviere, de Suabe, du haut Palatinat, & de la Franconie, qui avoit pris les Armes en sa faveur, entra dans la Saxe, où il fut reçu avec de grands applaudissemens. Ce Prince

(33) *Abbas Ursperg. an. 1103. Otto Frising. lib. 7. Chr. c. 8. Annal. Hildesheim. an. 1104.*

(34) *Maimbourg, Decad. de l'Emp. Liv. III. p. 315.*

(35) *Herman. Marat. Tonnac. tom. 12. Spicil. p. 446.*

(36) *Dodechin. ad an. 1105.*

ce fourbe protestoit toujours, qu'il n'avoit pris les Armes, par aucun desir de regner: qu'il ne souhaitoit point que son Seigneur & son Pere fût depose de l'Empire: *Au contraire*, ajoutoit-il en prenant Dieu à temoin, *j'ai toujours compassion de sa desobéissance & de son opiniatreté; & s'il veut se soumettre à St. Pierre & à ses Successeurs, je suis prêt à ceder le Roiaume & à lui obéir comme le moindre de ses Serviteurs.* Mais, on vit bien-tôt après que ces belles paroles ne touchoient pas le cœur de celui qui les prononçoit avec une profonde dissimulation & une extrême hypocrisie. Car, il debauchâ les Troupes de son Pere, & le contraignit à se sauver secretement avec très-peu de suite.

Comme le prétexte de la Revolte du jeune Henri étoit de ramener tout le Roiaume Teutonique à l'obéissance du St. Siege, l'Empereur son Pere fut conseillé d'envoyer au Pape Pascal protester de sa soumission. C'est ce qu'il fit par une Lettre, où d'abord il se louë de l'amitié des Papes Nicolas & Alexandre, & se plaint de la dureté de leurs Successeurs, qui ont soulevé son Roiaume contre lui. „ Encore à present, ajoute-t'il, notre fils, „ que nous avons aimé jusques à l'élever sur le Thrône, infecté du même „ poison, s'élève contre nous, au mepris de ses sermens & de la justice: entraîné par le Conseil des Mechans, qui ne cherchent qu'à piller & à partager entr'eux les biens des Eglises & du Roiaume. Plusieurs nous conseil- „ lent de les poursuivre sans delai par les Armes: mais, nous avons „ mieux aimé differer, afin que Personne, soit dans l'Italie, soit dans l'Allemagne, ne nous impute les malheurs qui en pourront suivre. D'ail- „ leurs, aiant appris que vous êtes un homme sage & charitable, & „ que vous desirez sur-tout l'Unité de l'Eglise, nous vous envoions ce „ Deputé, pour savoir si vous voulez que nous nous unissions ensemble, sans „ préjudice de ma Dignité, telle que l'ont eue mon Pere, mon Ayeul, & mes autres Predecesseurs: à la charge aussi de vous conserver la Dignité „ Apostolique, comme mes Predecesseurs ont fait aux vôtres. Si vous voulez agir paternellement avec nous, & faire sincerement la Paix, envoyez- „ nous avec ce Deputé un homme de Confiance chargé de vos Lettres se- „ crettes, afin que nous puissions savoir surement votre volonté, & vous „ envoyer ensuite une Ambassade solemnelle, pour terminer cette grande affaire. „ Mais, toutes ces avances furent inutiles; car, le Pape encourageant toujours par ses Emissaires Henri V. a continuer dans sa Revolte; enfin, le vieux Empereur fut pris en trahison, & contraint de renoncer à l'Empire en faveur de son indigne fils, qui lui fit ensuite souffrir mille maux jusqu'à sa mort. En effet, l'Empereur Henri, se voiant à chaque instant menacé de la mort, se depouilla de toutes les Marques de sa Dignité, & il se jeta aux pieds de l'Evêque d'Albane, Legat du Pape, pour demander l'Absolution des Censures prononcées contre lui; ce que le Legat lui refusa, sous prétexte, qu'il n'en avoit point d'ordre du Pape.

Il se trouva des personnes genereuses, qui eurent horreur de la perfidie du Pape & de la trahison du jeune Henri, & qui entreprirent avec beaucoup

L'Empe-  
reur Henri  
se soumet  
au St. Sie-  
ge.

L'Empe-  
reur Hen-  
ri est pro-  
tegé.



An de J. C.  
1105.

de grandeur d'Ame de rétablir l'Empereur injustement depouillé de ses Etats (37). Les Princes & les Seigneurs, la plupart des Villes & des Peuples de deça le Rhin, & sur-tout Henri de Limbourg, qui possédoit le Duché de la basse Lorraine, lui firent dire fort secrettement, qu'on avoit dessein de le faire perir; mais, qu'ils étoient prêts à le recevoir, à employer tout ce qu'ils avoient de biens & de forces pour le remettre sur le Thrône. A cette heureuse nouvelle, il sentit renaître ses esperances & son courage. Il trouva moien de sortir furtivement d'Ingelheim, où il étoit étroitement gardé, & de descendre le Rhin jusqu'à Cologne, d'où il vint à Liege. De-là il écrivit des Lettres extrêmement fortes à tous les Princes, & particulièrement au Roi de France, dans lesquelles, après s'être plaint de la Rebellion de ses sujets, de la perfidie de son fils, & de la violence qu'il en avoit soufferte, étant contraint le Poignard sur la gorge de se depouiller de l'Empire, il implore leur assistance, non-seulement pour son intérêt, mais aussi pour celui de tous les Souverains, dont on avoit violé la Majesté dans sa Personne. Il en écrivit d'autres au Pape Pascal, où s'étant plaint de la dureté qu'il avoit toujours trouvée dans ses Prédecesseurs, il proteste, qu'il ne souhaite rien plus ardemment, que de se réunir avec le St. Siege, pourvû que, comme il est tout prêt de rendre au Pape, avec un extrême respect, tout ce qui lui est dû, le Pape ait aussi la bonté de vouloir bien rendre à Cesar ce qui appartient à Cesar. Tout cela fut encore inutile.

Lettre infame du Pape.

Cependant, Robert Comte de Flandres s'étoit déclaré contre les Schismatiques du Diocèse de Cambrai, comme il paroît par une Lettre du Pape Pascal, où il l'en remercie & l'exhorte à faire de même à l'égard du Clergé de Liege excommunié (38). Il l'excite ensuite contre l'Empereur en termes indignes, je ne dirai pas d'un Souverain Pontife, ni d'un Chrétien, mais d'un homme, qui, avec les simples & pures lumieres du sens commun, ne sauroit ignorer les Principes du Droit naturel. „Poursuivez par-tout, dit-il, selon vos forces, Henri Chef des Heretiques & ses Fauteurs. Vous ne pouvez offrir à Dieu de Sacrifice plus agreable, que de combattre celui qui s'est elevé contre Dieu, qui s'efforce d'ôter le Roiaume à l'Eglise, qui a elevé l'Idole de Simon dans le lieu Saint, & qui a été chassé de l'Eglise par le Jugement du Saint Esprit, que le Prince des Apôtres & leurs Vicaires ont prononcé. Nous vous ordonnons cette Entreprise, à vous & à vos Vassaux, pour la remission de vos Pechez, & comme un moien d'arriver à la Jerusalem celeste. „ Est-ce par le crime que l'on parvient au Ciel?

Apologie du Clergé de Liege.

Le Clergé de Liege fut si convaincu de l'Iniquité du Pape, qu'il repondit à cette Lettre par un long Ecrit (39) adressé à tous les hommes de bonne volonté. C'est l'Apologie de tous ceux qui reconnoissoient Henri le Pere pour Empereur legitime. Dès le titre, ils se declarent Catholiques, &

(37) Ursperg. Sigebert. Epist. Henr. ad Reg. Cels.

(38) Pasc. Epist. 7.

(39) Tom. X. Concil. p. 630.

attachez inviolablement à l'unité de l'Eglise, & ils le montrent encore mieux dans le corps de la Piece, où ils nomment le Pape Pascal leur Pere, l'Apostolique, l'Evêque des Evêques, l'Ange & l'Oint du Seigneur, à qui appartient la sollicitude de toutes les Eglises. Ils reconnoissent aussi pour vrai Pape Hildebrand ou Gregoire VII. & déclarent qu'ils n'adhéreront jamais à aucun Anti-Pape: ainsi, il n'y a aucun sujet de les traiter de Schismatiques (40). Ils soutiennent, qu'ils ne doivent point être reputés excommuniés, pour rendre à Cesar ce qui est à Cesar, suivant l'Evangile, contre les nouvelles Traditions. Ils rapportent les Preceptes de St. Pierre & de St. Paul touchant l'Obéissance due aux Souverains; puis ils concluent: „ C'est „ donc parce que nous honorons le Roi, parce que nous servons nos Maî- „ tres, non seulement sous leurs yeux, mais en simplicité de cœur: c'est „ pour cela qu'on nous traite d'excommuniés. „ Ils insistent sur la Vali- „ dité du serment, que les Evêques, comme les autres, ont fait au Prince, depuis un tems immémorial, en recevant d'eux les Regales, c'est-à-dire les Domaines dependans de leur Couronne. Ils soutiennent que c'est une très-ancienne coutume, sous laquelle sont morts plusieurs Saints Evêques; & que ce serment, étant legitime, ne peut être violé, sans parjure. Ils ajoutent que la prétension de dispenser de ces sermens est une nouveauté introduite par Hildebrand. Ils disent ensuite: „ Si on lit avec l'Esprit de Dieu „ les Saintes Ecritures & les Histoires, on trouvera que les Rois & les Em- „ pereurs ne peuvent point ou difficilement être excommuniés; & la ques- „ tion est encore indécidée, quoi qu'ils puissent être avertis & repris avec „ discretion. . . . Il ne faut pas trop s'allarmer de ce qu'on nous traite d'ex- „ communiés. Nous croions que Rome même nous exceptera de l'Ex- „ communication. Le Pape Hildebrand, qui est l'Auteur du nouveau „ Schisme, qui le premier a levé la Lance Sacerdotale contre le Diademe, „ excommunia d'abord indifferemment tous ceux qui favorisoient Henri: „ mais ensuite, corrigeant cet excès, il excepta de l'Excommunication ceux „ qui étoient attachés à l'Empereur par devoir & par nécessité, non pour „ executer volontairement ses ordres, ou lui donner de mauvais Conseils; „ & il en fit un Decret. „ Sur ce que le Pape Pascal traitoit l'Empereur „ Henri d'Heretique, ils repondent: „ S'il l'est, nous en sommes affligés „ pour lui & pour Nous. Nous ne disons rien maintenant pour sa defen- „ se: nous disons seulement, que, quand il seroit tel, nous ne laisserions pas „ de souffrir qu'il nous commandât, parce que nous croirions mériter par „ nos pechez d'avoir un tel Maître, & nous ne devrions pas même, en ce „ cas, chercher à nous en delivrer, en prenant les Armes contre lui, mais „ en adressant à Dieu pour lui nos prieres. Les Rois, pour qui St. Paul „ conjuroit les fidèles, n'étoient pas Chrétiens; & il dit pourquoi on doit „ prier pour les mauvais Princes, afin que nous menions une vie tranquille. „ Ce seroit une conduite Apostolique d'imiter l'Apôtre: mais, pour nos „ Pechez, l'Apostolique, le Pape, au lieu de prier pour le Roi pecheur,

cx.

(40) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LXX. §. 40.*

An de J.C.  
1105.

„ excite la Guerre contre lui, & empêche que notre vie ne soit tranquille.  
 „ D'où vient cette autorité au Pape de tirer un glaive meurtrier, outre le  
 „ glaive spirituel? Le Pape Gregoire I. dit que s'il eut voulu se mêler de faire  
 „ mourir des Lombards, ils n'eussent plus eu, ni Roi, ni Ducs. Mais,  
 „ ajoute-t'il (41), parce que je crains Dieu, je ne veux participer à la  
 „ mort d'aucun homme quel qu'il soit. A cet exemple, tous les Papes sui-  
 „ vants se contentoient du glaive spirituel, jusques au dernier Gregoire,  
 „ c'est-à-dire Hildebrand, qui le premier s'est armé contre l'Empereur du  
 „ glaive Militaire, & en a armé les autres Papes par son Exemple. „ Sur  
 „ la dernière clause de la Lettre, où le Pape ordonne au Comte de Flandres  
 „ de faire la Guerre à l'Empereur, pour la remission des ses Pechez, le De-  
 „ fenseur de l'Eglise de Liege dit: „ J'ai beau feuilleter toute l'Ecri-  
 „ ture & tous ses Interprètes, je n'y trouve aucun exemple d'un tel com-  
 „ mandement. Hildebrand est le seul, qui, mettant la dernière main aux  
 „ Saints Canons, enjoint à la Comtesse Mathilde, pour la remission de ses  
 „ Pechez, de faire la Guerre à l'Empereur Henri. Or, nous avons appris  
 „ qu'on ne peut lier ni delier personne sans examen. C'est la regle qu'a-  
 „ voit suivie jusques à présent l'Eglise Romaine. D'où vient donc cette  
 „ nouvelle Maxime, suivant laquelle on accorde aux coupables, sans  
 „ confession & sans penitence, l'impunité des Pechez passez & la Liberté  
 „ d'en commettre d'autres? Quelle porte ouvre-t'on par-là à la malice des  
 „ hommes? „

Le Clergé  
de Liege  
reconnoit  
Rome  
pour la  
Babylone  
de l'Apoc-  
calypse.

„ C'est ainsi que les gens de bien doivent penser & agir en pareil cas; & ne  
 „ pas se laisser seduire par de trompeuses apparences de Religion & de Pic-  
 „ tété. La sainte horreur que le Clergé de Liege avoit des Attentats du Pape  
 „ sur la Majesté Imperiale doit servir de modele, dans toutes les occasions de  
 „ même nature. Cette horreur étoit si grande, que l'Evêque, les Chanoines,  
 „ & les Prêtres de Liege appelloient tout ouvertement l'Eglise Romaine d'a-  
 „ lors la Babylone de l'Apocalypse (42). „ Y avoit-il autrefois, disoit ce  
 „ genereux Clergé en repondant au Pape, une plus grande confusion dans  
 „ l'ancienne Babylone, que celle qui est dans l'Eglise d'aujourd'hui? Les  
 „ Langues des Nations y furent confonduës. Mais, dans l'Eglise, non-seu-  
 „ lement les Langues des fideles y sont confonduës, mais aussi les cœurs &  
 „ les pensées. Saint Pierre dit quelque part: *l'Eglise qui est en Babylone vous*  
 „ *salue*: J'avois jusques ici entendu cela de Rome, qui étoit du tems de St.  
 „ Pierre une Babylone, & une Confusion monstrueuse d'Idolatrie, & d'Im-  
 „ pureté. Mais, hélas! ma douleur me fait entendre aujourd'hui que ce  
 „ grand Apôtre, prévoiant en Esprit Prophetique, que l'Eglise seroit un  
 „ jour au milieu de Babylone, en a prédit la confusion & la discorde qui la  
 „ divise. Nous apprenons mieux en souffrant, qu'en lisant, qui sont ces  
 „ Tourbillons qui viennent du Midi. Une Vision terrible venant d'une Ter-  
 „ re horrible, c'est-à-dire, l'Eglise Romaine, m'a frappé l'Esprit, & je  
 „ vois

(41) Greg. I. Lib. 7. Epist. 1.

(42) Heydegger, Hist. Papat. etat. 4.

vois venir de-là un Tourbillon impetueux, comme une Tempête qui part du Midi. Mais, quel étoit le sujet de toutes ces Plaintes? La Tyrannie du Pape, son Ambition demesurée, & son violent desir de regner; le mepris qu'il faisoit des choses saintes, ses persecutions, & ses Attentats contre l'Empereur & les vrais fideles. C'est ce que nous apprenons de la Nature même de ces plaintes.

Qu'y avoit-il de plus capable d'irriter ceux qui conservoient encore quelque sentiment d'honneur, que de voir un Pape s'acharner avec la dernière fureur à persecuter un grand Prince, qu'il vouloit depouiller de ses Droits? Le persecuter, non seulement durant sa vie, mais après sa mort, avec la dernière fureur? Car, je crois qu'on peut, sans scrupule, mettre sur le compte de Pascal les excès effroyables auxquels se porta Henri V. contre les cendres de son malheureux Pere. Henri IV. étant mort, l'Evêque de Liege, qui avoit si genereusement protégé ce Prince contre les Foudres de Rome, & les Armes des Rebelles, lui fit faire de magnifiques obseques. Mais, quoiqu'un peu avant que d'expirer, cet Empereur eut envoyé son anneau & son épée à son fils, pour montrer qu'il lui pardonnoit de tout son cœur; ce fils, néanmoins, ne voulut jamais pardonner aux Liegeois, qu'à condition qu'ils feroient deterrer le corps de son Pere, comme celui d'un excommunié. Il demeura cinq ans privé de la Sepulture. Action execrable, que les Siecles à venir ne pardonneront jamais à Henri V., & qui étoit digne des plus rigoureux châtimens de la Divinité! Telle fut pour l'Empereur la malheureuse fuite de la Querelle des Investitures. On ne sauroit lire, sans indignation, ce que dit le Cardinal Baronius sur la conduite du jeune Henri à l'égard de son Pere: *Que c'étoit à Henri V. une action de grande Pieté d'avoir été si cruel à son Pere; sa seule faute aiant été qu'il ne l'avoit pas assez bien enchaîné, jusqu'à ce qu'il fut revenu à lui.* L'Histoire dit (43), que cet Empereur Henri IV. l'un des plus grands qui soit monté sur le Thrône des Césars Allemands, s'est trouvé en 62. Batailles rangées, sans un grand nombre de combats, & tout cela pour se défendre des attentats des Papes, ou pour les en punir. On peut juger combien de gens perirent dans ces demêlez.

Mais, la même Querelle se termina plus tranquillement en Angleterre. En dernier lieu, le Roi & l'Archevêque Anselme avoient envoyé des Deputez à Rome, qui rapportèrent, entr'autres choses, une Commission du Pape à Anselme, pour juger la cause de Guillaume Archevêque de Rouen, que le Pape, malgré son merite, avoit depuis long-tems suspendu de ses fonctions; & Anselme avoit intercedé pour lui par ces derniers Deputez (44). Le Pape lui manda donc de faire en son nom tout ce qu'il jugeroit à propos en cette affaire. Il alla à Rouen. Il exposa la cause de sa venue, dans un Synode où Guillaume de Varelvast Deputé du Roi presenta des Lettres du Pape, qu'il avoit apportées de Rome. L'une (45) étoit adressée à l'Archevêque

An de J.C:  
1105.

An de J.C:  
1106.

Mort de  
de l'Em-  
pereur  
Henri IV.

L'Affaire  
des Investitures terminée en Angleterre.

(43) Abbas Ursberg, Chr.

(44) Edmer. 4. Novor. Gall. Chr.

(45) Tom. X. Concil. Epist. 101.

An de J.C.  
1106.

que de Rouen, où le Pape l'exhortoit à éloigner de lui ceux dont les mauvais Conseils lui avoient fait commettre plusieurs fautes. L'autre (46) étoit pour Anselme, & portoit que le Pape, aiant égard à la soumission du Roi d'Angleterre, il usoit de condescendance, & donnoit à Anselme le pouvoir d'absoudre ceux qui avoient reçu les Investitures, ordonné ceux qui les avoient reçûs, ou fait hommage au Roi. A quoi il ajoutoit: „ Si quel-  
„ ques-uns deormais recoivent les Prelatures, sans Investitures, quoiqu'ils  
„ aient fait hommage au Roi, vous ne laisserez pas de les ordonner, jusques  
„ à ce que vous persuadiez au Roi de s'abstenir de cet hommage. „ Il per-  
„ met ensuite à Anselme de recevoir à sa communion les trois Evêques qui  
avoient fait un faux rapport au Roi en 1102. & d'absoudre le Roi & les Sei-  
gneurs qui avoient travaillé auprès de lui pour l'affaire des Investitures. Cette Lettre est du 23. de Mars. Les circonstances, où se trouvoit alors le Roi d'Angleterre, lui firent recevoir sans hésiter, & même avec joye, les conditions que le Pape lui accordoit. Il étoit alors en Guerre avec son frere le Duc de Normandie, & le cruel exemple de la Revolte du jeune Henri contre l'Empereur son Pere, lui faisoit craindre un pareil malheur de la part de la Cour de Rome. D'autre côté, le Pape se relâcha, parce qu'il craignoit de perdre l'Obéissance du Roiaume d'Angleterre, où il n'avoit jamais pû former un parti formidable, malgré tous les mouvemens que lui & ses satellites s'étoient inutilement donnez, pour en venir à bout. Desorte que le Roi & Anselme, aiant eu une Conference particuliere, convinrent de tous les Articles qui les avoient divisez. Le Roi, pour temoigner la sincerité de sa réunion avec le St. Siege, dechargea les Eglises d'Angleterre du cens que Guillaume-le-Roux leur avoit imposé le premier, & promit que, tant qu'il vivroit, il ne prendroit rien des Eglises vacantes. Il promit, quant à la taxe des Curez, que ceux qui n'avoient pas encore païé, ne païeroient rien, & que ceux qui avoient païé seroient quittes de toute imposition pour trois ans. C'est ainsi que ce Prince, passant facilement, selon son humeur impetueuse, d'une extrémité à l'autre; d'un excès de fermeté, à un excès de foiblesse; s'accorda avec Anselme. Mais, la Politique, & la nécessité de ses affaires, eurent plus de part à cet accord, que toute autre chose.

Commen-  
cement  
d'une  
nouvelle  
Croisade.

Cependant, la Division s'étoit mise parmi les Croisez dans la Terre Sainte; & comme ces gens, à qui la Religion servoit de Manteau pour commettre impunément les plus grands crimes, s'étoient affoiblis eux-mêmes par leur mesintelligence, ils resolurent d'implorer encore le secours des Chrétiens d'Occident, contre les Infidèles. Pour cet effet, Boëmond, Prince d'Antioche, partit d'Orient dans l'Automne de l'année 1104. amenant avec lui Daïmbert Patriarche de Jerusalem, qui venoit se plaindre au Pape de ce que le Roi Baudouin l'avoit injustement chassé de son Siege, & mis à sa place un Prêtre nommé Ebremar (47). Boëmond vint trouver le Pape Pascal, auprès duquel il laissa Daïmbert, & passa en France avec Brunon, Evê-  
que

(46) *Apud Edmer. ubi supr.*

(47) *Guill. Tyr. lib. XI. c. 1.*

que de Segni, que le St. Pere y envoioit en qualité de Legat, pour solliciter le Secours de la Terre Sainte. Boëmond, aiant epousé la Princesse Constance, fille de Philippe I. Roi de France, & de la Reine Berte, étant à Chartres, où ses Nôces furent celebrées, il entra dans l'Eglise, monta sur une Tribune devant l'Autel de la Vierge, & harangua l'Assemblée; excitant, par le recit de ses Aventures, tous les Guerriers à venir avec lui, & leur promettant des Châteaux & des Villes opulentes pour recompense de leurs travaux. Il y en eut grand nombre qui se croiserent, & entreprirent le voiage de Jerusalem avec la même joye que s'ils alloient à un festin. La Croisade fut encore plus solennellement prêchée par le Legat Brunon dans le Concile (48) qu'il tint à Poitiers le 26. Mai de la même année 1106., & où Boëmond fut present.

An de J.C.  
1106.

Vers le même tems, le fameux Robert d'Arbrisselles, reconnoissant lui-même l'inconvenient de la vie errante (49) & des grandes troupes de l'un & de l'autre Sexe qui le suivoient, resolut de chercher quelque Desert, où ils pussent vivre, sans donner aucun prétexte de scandale. Il en trouva un à l'extrémité du Diocese de Poitiers, à deux lieues de Cande en Touraine. Ce lieu, nommé Fontevraud, étoit inculte, couvert d'épines & de ronces; & Robert, l'aiant obtenu des propriétaires, y établit la nouvelle famille que Dieu lui avoit donnée. Ils y firent d'abord des Cabanes pour se garantir des injures de l'air, & un Oratoire. Robert separa les femmes d'avec les hommes & les enferma, les destinant principalement à la priere, & les hommes au travail. Les Clercs & les Laïques vivoient ensemble. Telle fut l'origine du celebre Monastere de Fontevraud. Le Pape confirma cet établissement par une Bulle du 25. d'Avril de la même année, où il reserve expressement la reverence due à l'Evêque, selon les Canons; c'est-à-dire, sa Jurisdiction, comme il paroît par plusieurs Actes semblables. Dans cette Bulle, il est fait mention de quatre Terres, que l'on avoit déjà données au Monastere.

Fondation  
de Fontevraud.

Pascal II. avoit résolu de passer en Allemagne, pour ruiner entierement le Parti de Henri le Pere, en faveur du fils Rebelle (50). Il vint à Florence: il y tint un Concile, où l'on disputa beaucoup contre l'Evêque du lieu, qui soutenoit que l'Ante-Christ étoit né. Mais, la nouveauté du sujet attira une si grande foule de Peuple, & le tumulte fut tel, qu'on ne pût, ni décider la question, ni terminer le Concile. Le Pape, continuant son voiage, vint en Lombardie, & tint un Concile general à Guastalla sur le Pô, le Lundi 22. d'Octobre 1106 (51). L'Assemblée fut nombreuse. Elle ordonna que la Province entiere d'Emilie, avec ses Villes, Plaisance, Parme, Rege, Modene, & Boulogne, ne seroit plus soumise à la Metropole de Ravenne: ainsi, il ne lui resta que la Province Flaminie. On le fit pour humilier cette Eglise, qui, depuis environ cent ans, s'étoit élevée contre l'Eglise Romaine, & en avoit usurpé, non-seulement les Terres, mais le

Concile de  
Guastalla.

Siege

(48) *Chr. Mal. an. 1106. tom. 10. Concil. p. 606.*

n. 746.

(49) *Vita Rob. c. 3. ap. Boll. 25. Feb. tom. 5.*

(50) *Petrus Pisanus, no. 10.*

(51) *Tom. X. Concil. p. 748.*

Année J. C.  
1106.

Siege même, par l'Anti-Pape Guibert. En ce Concile, le Roi Henri le Jeune fit demander au Pape de lui confirmer la Dignité qu'il avoit si injustement usurpée, lui promettant fidélité & obéissance filiale. Vers la fin du Concile, on forma un Decret sur la reconciliation de ceux qui avoient été ordonnez hors de l'Eglise Catholique: il est conçu en ces termes: „ Depuis plusieurs années, le Roiaume Teutonique a été séparé de l'uni-  
nité du St. Siege, d'où il est arrivé, qu'il s'y trouve peu d'Evêques ou  
de Clercs Catholiques. Etant donc nécessaire d'user d'indulgence à l'e-  
xemple nos Peres, nous recevons à leurs fonctions les Evêques de ce  
Roiaume, ordonnez dans le Schisme, pourvû qu'ils ne soient, ni Usurpa-  
teurs, ni Simoniaques, ni coupables d'autres crimes. „ On fit un se-  
cond Decret, qui porte, que les Auteurs du Schisme n'étant plus au  
monde, l'Eglise doit rentrer dans son ancienne Liberté, par où l'on marque  
la mort de l'Empereur Henri. Pour retrancher la cause du Schisme, ou,  
plutôt, pour donner sujet à de nouvelles divisions profitables au St. Siege,  
on renouvelle les defenses faites aux Laïques de donner les Investitures. En  
conséquence du Decret de ce Concile, le Pape écrivit (52) une Lettre  
adressée à Gebhard Evêque de Constance, à Oderic de Passau, & à toute  
la Nation Teutonique, où il reprend le zèle excessif de ceux qui vouloient  
quitter le Pais pour éviter les excommuniez, & permet de recevoir à la  
communion de l'Eglise ceux qui n'ont communiqué avec les excommu-  
niez, que malgré eux, par la nécessité du service ou de l'habitation com-  
mune.

Suite du  
Voiage du  
Pape.

De Guastalla, le Pape Pascal vint à Parme, où, suivant la priere que lui en avoient faite les Habitans, il dedia l'Eglise Cathedrale en l'honneur de la Sainte Vierge, au lieu de Saint Herculan qu'elle avoit pour Patron; & il declara cette Eglise immédiatement soumise au St. Siege. Il y sacra Evêque le Cardinal Bernard, que les Parmesans demandoient alors, après l'avoir refusé avec outrage deux ans auparavant; & il le declara son Legat (53).

Il vient en  
France.

Les Allemans étoient persuadez, que le Pape celebreroit à Mayence la Fête de Noël, avec le nouveau Roi & tous les Seigneurs du Roiaume (54). Le Roi l'attendit quelque tems à Augsbourg, & en d'autres lieux de la haute Allemagne; & enfin il passa la Fête à Ratisbonne avec les Legats. Mais le Pape, par le Conseil des siens, avoit changé de dessein, craignant l'humeur fiere des Allemans, dont il avoit éprouvé les effets à Veronne, dans une sedition qui s'emût lorsqu'il y étoit logé. On lui disoit, qu'ils n'étoient pas disposez à recevoir le Decret contre les Investitures, & que le jeune Roi n'étoit pas assez docile; car, ce Prince, voiant sa Puissance affermie par la mort de son Pere, commençoit à mépriser le Pape, dont il n'avoit plus besoin. Pascal, ebranlé par tant de considerations, dit en soupirant, que la  
por-

(52) *Pasc. Epist. 12.*

(53) *Domizio, Ital. Sac. tom. 2. p. 181.*

(54) *L'Abbé d'Ursperg, Chron. an. 1106.*

porte ne lui étoit pas encore ouverte en Allemagne. Il prit donc son chemin par la Bourgogne, pour passer en France, le Refuge ordinaire des Papes persecutez. Le sujet, ou le pretexte, de ce voiage étoit pour consulter le Prince Louis designé Roi, & l'Eglise Gallicane, sur quelques Difficultez touchant l'Investiture Ecclesiastique, qui lui étoient proposées par le jeune Empereur Henri (55). Le Pape & son Conseil avoient resolu, qu'à cause de la perfidie des Romains faciles à corrompre, il étoit plus sûr de delibérer en France sur ces Questions. Ainsi, le Pape vint à Cluni accompagné d'Evêques, de Cardinaux, & de nobles Romains. Il y celebra la Fête de Noël l'an 1106. De-là il passa à la Charité, dont il dedia solennellement l'Eglise avec une grande assemblée d'Archevêques, d'Evêques, d'Abbez, & de Moines. Là se trouverent les plus grands Seigneurs du Roiaume, entre autres le Comte de Rochefort, Senechal du Roi de France, envoyé de sa part, pour servir le Pape par-tout le Roiaume, comme son Pere Spirituel.

An de J.C.  
1106.

Le Pape celebra, à St. Martin de Tours, le Dimanche *Lætare*, quatrième de Carême, qui cette année 1107. fut le 24. de Mars; il portoit la Tiare Pontificale, suivant l'usage de Rome. Il vint ensuite à St. Denis en France, où il fut reçu par l'Abbé Adam, avec les honneurs qui lui étoient dûs. Mais, ce qu'il y eut de memorable, ajoute l'Abbé Suger qui étoit present, c'est que, contre la coutume des Romains, il ne desira, ni l'or, ni l'argent, ni les pierreries de ce Monastere, comme on le craignoit. Il ne daigna pas même les regarder. Il se prosterna humblement devant les Reliques, priant avec larmes, & demanda une partie des Ornemens Episcopaux de St. Denis teints de son sang, en disant: *Ne faites pas difficulté de nous rendre quelque peu des Vêtemens de celui que nous vous avons envoyé gratuitement pour Apôtre.*

An de J.C.  
1107.

Suites du  
Voiage du  
Pape.

A St. Denis, le Roi Philippe & Louis son fils vinrent trouver le Pape, & se prosterner à ses pieds. Le Pape les releva de sa main, & conféra familièrement avec eux des Affaires de l'Eglise. Il les pria tendrement & pathetiquement de la proteger, à l'exemple de Charlemagne & des autres Rois ses Predecesseurs: de resister hardiment aux Ennemis du St. Siege, & en particulier à l'Empereur Henri. Les deux Rois, car le Prince Louis en avoit déjà le titre, lui promirent amitié, aide, & Conseil, & lui offrirent leur Roiaume. Et comme il devoit aller à Châlons sur Marne conférer avec les Ambassadeurs du Roi d'Allemagne, ils lui donnerent, pour l'accompagner en ce voiage, des Archevêques, des Evêques, & l'Abbé de St. Denis avec lequel étoit Suger.

Entrevue  
du Pape  
avec les  
Rois Phi-  
lippe &  
Louis.

Le Pape attendit quelque tems à Châlons les Ambassadeurs de l'Empereur Henri, pour conférer avec eux, & faire en sorte de soumettre leur Maître. Ces Ambassadeurs arriverent. C'étoit l'Archevêque de Trêves, l'Evêque d'Halberstad, celui de Munster, plusieurs Comtes, & le Duc Guelfe, homme terrible, qui faisoit toujours porter une Epée devant lui. La hauteur & la grosseur de sa taille, & le ton élevé de sa voix, le rendoient formida-

Conféren-  
ce de Châ-  
lons.

(55) Suger, *Vita Lud.* cap. 9.  
Tom. II.



An de J.C.  
1107.

midable aux plus intrepides; & il sembloit être envoieé plutôt pour intimider, que pour raisonner. Ces Ambassadeurs laisserent à leur Logis le Chancelier Albert, en qui l'Empereur avoit une entiere confiance, & ils vinrent à la Cour du Pape avec un grand appareil. L'Archevêque de Trèves, le plus éloquent & le plus poli de tous, & qui parloit bien François, porta la parole. Il salua le Pape & la Cour Romaine avec offres de service de la part de l'Empereur, sauf le Droit de sa Couronne. Il ajouta: „ Telle est  
 „ la Cause de l'Empereur notre Maître, pour laquelle nous sommes envoieés.  
 „ Dès le tems de nos Predecesseurs, hommes Saints & Apostoliques, de  
 „ St. Gregoire le Grand & des autres, le Droit de l'Empereur est, qu'a-  
 „ vant que l'Élection soit publiée, elle doit être portée à sa connoissance.  
 „ Si la Personne est convenable, il y donne son consentement. Ensuite,  
 „ l'Élection faite par le Clergé sur la demande du Peuple est rendue publi-  
 „ que, & l'Élu, étant sacré librement & sans Simonie, revient à l'Empereur,  
 „ pour recevoir l'Investiture des Regales par la crosse & l'anneau, & lui  
 „ porte foi & hommage. Et il ne faut pas s'en étonner; car, il ne doit  
 „ point posséder autrement les Villes, les Châteaux, les Péages, & les au-  
 „ tres Droits qui appartiennent à la Dignité Imperiale. Si le Pape le souf-  
 „ fre, l'Etat & l'Eglise demeureront heureusement unis pour la Gloire de  
 „ Dieu. „ Tout cela étoit juste, raisonnable, conforme aux anciens usa-  
 ges. Mais, les Romains ne s'en accommoderent pas. L'Evêque de Plaisance  
 repondit au nom du Pape: „ L'Eglise, rachetée par le précieux Sang de Je-  
 „ sus-Christ, & mise en Liberté, ne doit plus être remise en Servitude. El-  
 „ le seroit Esclave du Prince, si elle ne pouvoit choisir un Prelat, sans le  
 „ consulter. C'est un Attentat contre Dieu, si le Prince donne l'Investitu-  
 „ re par la Verge & l'Anneau qui appartiennent à l'Autel; & les Prelats de-  
 „ rogent à leur Onction, s'ils soumettent leurs mains consacrées par le Corps  
 „ & le Sang de Notre Seigneur aux mains d'un Laïque ensanglantées par  
 „ l'Épée. „

Conduite  
des Alle-  
mans.

On voit bien que cette Reponse n'étoit dictée que par l'ambition du Souverain Pontife. Les Allemans le comprirent; &, voyant que leurs Propositions les plus raisonnables étoient rejetées avec insulte & avec mepris, ils interrompirent le Discours de l'Evêque de Plaisance. Ils fremissoient de colere & de depot (56); & tout ce qu'ils purent prendre sur eux-mêmes, dans leur juste Indignation, fut de s'empêcher de lui dire des injures. Ils s'écrierent tous ensemble: *Ce n'est pas ici à coups de Langues, par de vains Discours; mais c'est à Rome, à grands coups d'Épée, que cette Querelle se doit vider.* Après quoi, ils se retirerent, sans prendre congé de la Compagnie. Le Pape scut calmer en cette rencontre les mouvemens de sa colere. Et,  
 „ pour persuader à tout le monde, qu'il ne souhaitoit rien tant que la Paix,  
 „ & un bon Accomodement entre le St. Siege & l'Empire, il envoya quel-  
 „ ques-uns des plus sages & des plus habiles de son Conseil vers le Chancelier

licr

(56) Suger, *Vita Lud.* c. 9.

„ lier Adelbert, pour le prier de les vouloir entendre paisiblement, comme  
 „ ils étoient tout prêts d'écouter aussi toutes les raisons qu'il auroit à pro-  
 „ duire pour faire valoir les prétentions de l'Empereur. Mais enfin, quoi-  
 „ que l'on put faire, il n'y eut pas moyen de rien conclure; & les Amba-  
 „ sassadeurs, qui avoient ordre de ne rien relacher de ce que l'Archevêque de  
 „ Trèves avoit proposé, voyant qu'on n'étoit pas en disposition de leur ac-  
 „ corder ce qu'ils demandoient, s'en retournerent brusquement en Allema-  
 „ gne (57). „

An de J.C.  
1107.

D'autre côté, le Pape, comptant sur le secours que le Roi lui avoit pro-  
 mis, résolut de suivre l'exemple des trois Papes qui l'avoient précédé, &  
 d'agir aussi fortement contre le Fils, qu'ils avoient fait contre le Pere. Il  
 partit de Châlons, & alla tenir le Concile, qu'il avoit, depuis long-tems,  
 indiqué à Troyes (58). On y rétablit la Liberté des Elections, & on con-  
 firma la Condamnation des Investitures. L'Empereur, qui avoit prévu ce  
 coup, aiant pris l'avis des Princes & des Evêques de ses Etats, assemblez à  
 Mayence, envoya ses Ambassadeurs au Concile de Troyes, pour y déclarer  
 en son nom, que les Empereurs possédoient le Droit d'Investiture, depuis  
 Charlemagne, à qui le Pape Adrien I. l'avoit confirmé par un Acte très  
 authentique: mais, comme le Pape ne vouloit pas deferer à cet Acte, qu'il  
 feignoit de croire supposé, il ne laissa pas de passer outre. Et les Ambassa-  
 deurs Allemans aiant protesté, au nom de leur Maître, qu'il ne souffriroit  
 pas qu'on déterminât rien sur ce sujet à son égard, hors de l'Empire, &  
 dans les Etats d'un Prince étranger, on lui donna toute une année pour al-  
 ler lui-même plaider sa Cause à Rome, dans un Concile general qu'on y con-  
 voqueroit, pour examiner ses raisons, & lui rendre Justice. Nous verrons  
 bien-tôt les suites de cette affaire, & les effets du ressentiment de l'Em-  
 pereur.

Concile de  
Troyes.

Tandis que Pascal étoit deçà les Monts, il termina la Contestation qui  
 duroit depuis si long-tems entre Gui Archevêque de Vienne, & Hugues  
 Evêque de Grenoble (59), au sujet du Territoire de Salmoriac. Il les fit  
 convenir d'un partage entre les deux Eglises. L'accord fut fait à Lion, dès  
 le 29. de Janvier, en présence de plusieurs Evêques, mais la Bulle n'en fut  
 expédiée que le second jour d'Août 1107. Après le Concile de Troyes, le  
 Pape retourna lentement en Italie, & il fut reçu à Rome avec une joye  
 incroyable (60).

Differend  
entre l'Ar-  
chevêque  
de Vienne,  
& celui de  
Grenoble  
terminé.

Ce fut vers le même tems, que le Pape écrivit une Lettre à l'Archevêque  
 Anselme (61), par laquelle il lui permettoit de promouvoir aux Ordres sa-  
 crez les Enfans des Prêtres, qui seroient recommandables par leur science  
 & leur vertu, attendu la grande multitude d'hommes de cette naissance, qui  
 se trouvoient en Angleterre, comme dans les autres Etats. Ce que le Pa-

Querelle  
des Investitures ter-  
minée en  
Angleter-  
re.

pe

(57) Maimbourg, *Hist. de la Decad. de l'Emp.*  
Liv. IV.

(58) Tom. X. *Concil.* p. 734.

(59) *Pœnit. Theod. tom. 2. p. 536.*

(60) *Ab. Ursperg.*

(61) *Pasc. Epist. 102.*

An de J. C.  
1111.

pe n'accordoit néanmoins, qu'à cause de la nécessité du tems, & pour l'utilité de l'Eglise, sans préjudice de la Discipline pour l'avenir. En general, il permet à Anselme d'accorder pour ces mêmes causes toutes les dispenses, qu'il jugera nécessaires suivant la Barbarie de la Nation. Ce sont ses termes. Au commencement du mois d'Aout de la même année, l'Assemblée des Evêques & des Seigneurs se tint à Londres, au Palais du Roi; & pendant trois jours de suite, la Question des Investitures fut agitée (62) entre le Roi & les Evêques en l'absence d'Anselme. Il fut arrêté, que le Roi se conformeroit à ce que le Pape avoit réglé, en lui accordant les dommages que le Pape Urbain avoit défendus; & lui défendant seulement les Investitures. Ensuite, le Roi s'y soumit publiquement en présence d'Anselme; & ordonna qu'à l'avenir personne en Angleterre ne recevrait l'Investiture d'un Evêché, ou d'une Abbaie, par la crosse & l'anneau de la main du Roi, ou de quelque Laïque que ce fut; & Anselme déclara de son côté, qu'on ne refuseroit la Consécration à aucun Prelat, pour avoir fait hommage au Roi. Cela étant réglé de la sorte, le Roi, par le Conseil d'Anselme & des Seigneurs, donna des Pasteurs aux Eglises d'Angleterre, qui presque toutes étoient vacantes depuis long-tems: mais, sans leur donner aucune Investiture. Il remplit aussi quelques Eglises de Normandie.

Eglise  
d'Orient.

Depuis plus de deux ans, Daïmbert, Patriarche de Jerusalem, étoit à la suite du Pape Pascal, qui le retenoit pour voir si ceux, qui l'avoient chassé, alleguoient des causes raisonnables de leur conduite. Mais, personne n'ayant comparu, on s'imagina qu'il avoit été chassé par la pure violence du Roi (36). De sorte qu'il fut renvoyé à son Siege avec des Lettres du Pape, qui temoignoient qu'il étoit en ses bonnes grâces. Mais, il mourut à Messine. Le bruit de son retour s'étant repandu en Orient, Ebremar, qui avoit été mis à sa place, sur le Siege de Jerusalem, résolut de venir à Rome se justifier, ne sachant pas encore la mort de Daïmbert. Etant à Rome, tout ce qu'il put obtenir fut qu'on enverroit avec lui un Legat, pour prendre sur les Lieux une plus ample connoissance de l'affaire. On y envoya Gibellin, Archevêque d'Arles, qui deposa Ebremar, & qui fut élu Patriarche de Jerusalem. De son tems, le Roi Baudouin, peut-être à la sollicitation du Clergé, envoya des Deputez à Rome demander au Pape, que toutes les Villes & les Provinces qu'il pourroit conquérir sur les Infidèles, fussent soumises à la Jurisdiction de l'Eglise de Jerusalem (64). Le Pape Pascal l'accorda par une Bulle, où il dit au Roi: „ Les Limites des Eglises de vos „ Quartiers ont été confonduës par la longue possession des Infidèles. C'est „ pourquoi, ne leur pouvant assigner de bornes certaines, nous avons crû „ devoir accorder à votre priere, que comme vous avez fait vœu d'exposer „ votre Personne aux plus grands perils pour la gloire de l'Eglise de Jeru- „ salem, toutes les Villes des Infidèles que vous prendrez ou que vous avez „ prises,

(62) Tom. X. Concil. p. 755.

(63) Tom. X. Concil. p. 752. ex Guil. Tyr. lib.

XI. Bell. Sac. c. 4.

(64) Guill. Tyr. lib. XI. c. 28. Pape. Epist. 18.

„ prises, soient soumises à la Jurisdiction de cette Eglise, & que les Evêques obéissent au Patriarche, comme à leur Metropolitan. „ Le Pape adressa une autre Bulle (65) au Patriarche Gibellin, portant la même Concession à lui & à ses Successeurs. Mais, le Patriarche Latin d'Antioche envoya des Deputez à Rome, pour se plaindre de cette Concession, qui apportoit un préjudice notable à ses Droits. Pour l'appaiser, le Pape lui écrivit une Lettre (66), où il relève la Dignité de l'Eglise d'Antioche, honorée, comme celle de Rome, par la presence de Saint Pierre, & il ajoute: „ Si par hazard nous avons écrit quelque chose autrement qu'il ne falloit à l'Eglise d'Antioche, ou à celle de Jerusalem, touchant les Limites des Dioceses, il ne faut l'attribuer, ni à la legereté, ni à la malice, ni exciter du scandale pour ce sujet. Car le grand éloignement des Lieux, & le changement des anciens noms des Villes & des Provinces, nous ont apporté beaucoup d'incertitude, ou d'ignorance: mais, nous prétendons conserver les Droits de toutes les Eglises. „ On est sujet à se tromper grossièrement, quand on entreprend de juger des choses qu'on ne connoit pas.

An de J.C.  
1107.

Le Roi d'Angleterre se plaignoit que le Pape n'excommunioit pas l'Empereur, quoiqu'il donnât toujours l'Investiture des Benefices. Anselme en écrivit à Rome, & le Pape lui repondit en ces termes (67): „ Quant à ce que nous souffrons au Roi d'Allemagne de donner les Investitures, sachez que nous ne l'avons jamais souffert, ni ne le souffrirons. Il est vrai que nous attendons que la ferocité de cette Nation soit domptée: mais, si le Roi continue de suivre le mauvais chemin de son Pere, il sentira sans doute le glaive de St. Pierre, que nous avons déjà commencé de tirer. „ La Lettre est dattée du douzieme d'Octobre à Benevent, où le Pape étoit venu tenir un Concile (68). Il y renouvela l'Excommunication contre les Laiques, qui donneroient des Benefices Ecclesiastiques, & ceux qui les recevoient de leur main; & il defendit aux Clercs les habits seculiers & précieux.

Demélez  
du Pape  
avec  
l'Empe-  
reur.

La rupture du Pape avec l'Empereur éclata bien-tôt après. Henri étoit extrêmement irrité du procedé de Pascal à son égard, dans les Conciles tenus à Troyes, à Benevent, & tout récemment dans l'Eglise de Latran, où le St. Pere avoit renouvelé les Decrets contre les Investitures, & les Canons qui defendent aux Laiques de disposer des Biens des Eglises (69). Quoique le jeune Empereur, qui étoit extrêmement fier, fut fort choqué des entreprises du Pape, il dissimula, jusqu'à ce qu'il eut executé quelques entreprises en Flandres, en Pologne, en Hongrie, & en Boheme. Mais, quand il eut tout achevé ce qu'il avoit à faire, qu'il vit que tout lui étoit entierement soumis en Allemagne, & en Lorraine, & que le Roi Louis le Gros qui avoit succédé à son Pere Philippe I. avoit trop d'affaires sur les bras,

An de J.C.  
1110.  
L'Empe-  
reur en  
Italie.

(65) *Pasc. Epist. 19.*

(66) *Epist. 20.*

(67) *Epist. 44.*

(68) *Chr. Cass. lib. IV. c. 33.*

(69) *Tom. X. Concil. p. 764.*

An de J.C.  
1110.

bras, pour s'opposer à son entreprise; il tint une Assemblée generale de tous les Ordres de l'Empire à Ratisbonne, au commencement de l'année 1110. Il y declara, qu'il avoit resolu d'aller à Rome, pour y prendre la Couronne Imperiale (70), selon la coutume de ses Prédecesseurs, & pour y faire un bon Accord avec le Pape, afin qu'il n'y eut plus deormais de querelle, ni de différend entre le Sacerdoce & l'Empire, & que l'un & l'autre pût jouir fort paisiblement de ses Droits. Qu'au reste, il desiroit, que, pour faire honneur à la Germanie, les Princes, les Seigneurs, & toute la Noblesse, les Evêques mêmes, l'y accompagnassent, avec le plus riche Equipage qu'ils pourroient, & qu'on fût prêt pour partir au mois d'Août. Pascal instruit, de ce dessein, sortit de Rome, & alla en Pouille, où il assembla le Duc, le Prince de Capouë, & les Comtes du Pais. Il leur fit promettre de l'aider contre le Roi Henri d'Allemagne, s'il en étoit besoin, & s'ils en étoient requis. Il revint ensuite à Rome, où il fit faire le même serment à tous les Grands (71). Mais, toutes ces mesures furent inutiles; car l'Empereur, étant parti d'Allemagne avec une nombreuse Armée, entra dans la Lombardie, & fut couronné Roi d'Italie à Milan, par l'Archevêque Chrysolais. Il ruina sur son Passage les Villes qui refusèrent de se soumettre: & , tandis qu'il s'avançoit lentement vers Rome, ses Ambassadeurs lui apporterent à Sutri le Traité qu'ils avoient conclu avec le Pape, selon leurs Instructions toutes conformes à ce que l'Archevêque de Trèves avoit proposé de sa part à la Conference de Châlons; savoir, ou qu'il eut les Investitures, ainsi que ses Prédecesseurs en avoient joui paisiblement pendant trois cens ans, jusqu'au Pontificat de Gregoire VII, ou qu'on obligéât les Evêques à renoncer à tous les grands Biens, & à tous les Droits, qu'ils tenoient de l'Empire.

An de J.C.  
1111.

Traité  
conclu  
entre  
l'Empe-  
reur & le  
Pape.

Les Deputez de l'Empereur & ceux du Pape s'assemblerent le 5. de Fevrier 1111. au Parvis de St. Pierre en l'Eglise de Notre Dame de la Tour. Ils convinrent des Articles suivans: „ L'Empereur renoncera par écrit à  
„ toutes les Investitures des Eglises, entre les mains du Pape, en presence  
„ du Clergé & du Peuple, le jour de son Couronnement. Et, après que  
„ le Pape aura de même renoncé aux Regales, l'Empereur jurera de  
„ laisser les Eglises libres, avec les Oblations & les Domaines, qui n'appar-  
„ tenoient pas manifestement au Roiaume avant que l'Eglise les possédât, &  
„ il dechargera les Peuples des sermens faits contre les Evêques. Il resti-  
„ tuera les Patrimoines & les Domaines de St. Pierre, comme ont fait Char-  
„ les, Louis, Henri, & les autres Emperours, & il aidera, selon son pou-  
„ voir, à les garder. Il ne contribuera, ni de son fait, ni de son Conseil,  
„ à faire perdre au Pape le Pontificat, la Vie, ou les Membres: ou le fai-  
„ re prendre, par mauvaise voie, par soi-même, ou par personne interpo-  
„ sée. Et cette Promesse comprend, non-seulement le Pape, mais les fidèles

(70) *Ursperg. apud Maimbourg, Decad. de l'Emp. Liv. IV.*

(71) *Chr. Cass. Liv. IV. c. 35.*

„ les serviteurs, qui auront promis fureté à l'Empereur en son nom, c'est-  
 „ à-dire Pierre de Leon avec ses Enfans & les autres qu'il declarera à l'Em-  
 „ pereur; & si quelqu'un leur fait du tort, l'Empereur les secourera fidelle-  
 „ ment. L'Empereur donnera au Pape pour Mediateurs Frideric son Ne-  
 „ veu, & d'autres Seigneurs qui sont nommez au nombre de douze. Ils  
 „ jureront au Pape sa fureté, & demeureront près de lui pour ôtages de  
 „ l'observation de ces Conditions. „ Voilà ce qui fut promis de la part de  
 „ l'Empereur Henri. Pascal s'engagea aux Conditions suivantes (72): „ Si  
 „ le Roi observe ce qu'il a promis, le Pape ordonnera aux Evêques presens  
 „ au jour de son Couronnement de laisser au Roi tout ce qui appartenoit à  
 „ la Couronne au tems de Louis, de Henri, & de ses autres Predecesseurs;  
 „ & il defendra par écrit, sous peine d'Anathême, qu'aucun d'eux, soit  
 „ des presens, soit des absens, n'usurpe les Regales; c'est-à-dire les Villes,  
 „ les Duchez, Marquisats, Comtez, Monnoyes, Marchés, Avoüeries, &  
 „ Terres qui appartenoint manifestement à la Couronne, les gens de  
 „ Guerre, & les Châteaux; & qu'on n'inquiete plus le Roi sur ce sujet.  
 „ Le Pape recevra le Roi avec honneur, le couronnera, comme ses Pré-  
 „ decesseurs, & lui aidera à se maintenir dans le Roiaume. „ Pierre de  
 „ Leon, le plus puissant Citoien de Rome, promit de demeurer auprès du  
 „ Roi, si le Pape n'observoit pas ces conventions; & cependant de donner  
 „ pour ôtages son fils Gratien, & le fils de Hugues son autre fils.

L'Empereur reçut, avec ce Traité, une belle Lettre du Pape (73), dans  
 laquelle Sa Sainteté lui abandonne toutes les Regales des Evêques, & leur  
 defend d'y plus rien prétendre. A la verité, c'étoit accorder à Henri une  
 des deux choses qu'il avoit demandées, favior, ou qu'il donnât aux Evêques  
 l'Investiture pour tous les Droits qu'ils tenoient de l'Empire, ou que les  
 Evêques lui abandonnassent tous ces grands biens qu'ils possédoient. Mais,  
 comme il prévint aussi, que ces Prelats se garderoient bien d'obéir au Pape,  
 quand il leur ordonneroit de s'en dessaisir, & qu'ils soutiendroient hautement  
 qu'il n'avoit nul pouvoir d'ôter aux Eglises les Biens que les Empereurs leur  
 avoient donnez, il agit avec beaucoup d'adresse pour ne se trouver pas de-  
 pouillé lui-même, & pour se mettre à couvert du reproche qu'on lui pour-  
 roit faire d'avoir manqué à sa promesse, en retenant toujours les Investitu-  
 res. Après avoir lû le Traité, il le ratifia sur le champ, & jura qu'il l'ob-  
 serveroit exactement; mais, avec cette clause, qu'il y ajouta (74), à con-  
 dition que cet échange qu'il faisoit du Droit des Investitures avec les Rega-  
 les, ou les Biens que les Evêques tenoient des Empereurs, seroit approuvé  
 & solennellement confirmé du commun consentement de tous les Princes  
 du Royaume de Germanie. Voilà ce que dit en termes formels l'Au-  
 teur que l'Abbé d'Ursperg transcrit ici, & qui ajoute (75) qu'on croioit  
 que

An de J.C.  
 1111.

Ratifica-  
 tion du  
 Traité.

(72) *Acta apud Baron. an. 1111.*

(73) *Epist. Pasc. 22. ad Henric.*

(74) *Ursperg.*

(75) *Petr. Diaconus, lib. 4. c. 38. 39. Voyez  
 aussi Act. Sutrina ex Cod. MS. Vatic. Otto  
 Frising. lib. 7. c. 14.*

An de J.C.  
IIII.

Entrevue  
du Pape  
& de  
l'Empe-  
reur.

que cela ne se pourroit jamais faire, ou du moins ne se feroit qu'avec une extrême difficulté.

Ce Traité étant conclu de la sorte, l'Empereur vint camper devant Rome l'onzieme de Fevrier; &, le lendemain, le Pape envoya au devant de lui divers Officiers de sa Cour. Il y avoit aussi cent Religieuses portant des flambeaux, avec une Multitude infinie de Peuple portant des Palmes, des Rameaux, & des Fleurs (76). Hors la porte, il fut reçu par les Juifs, & dans la Porte par les Grecs. Là, par ordre du Pape, se trouva tout le Clergé de Rome; & l'Empereur étant descendu de cheval, ils le menerent, avec des acclamations de louange, aux degrez de St. Pierre. Les aiant montez, il trouva le Pape, qui l'attendoit, accompagné de plusieurs Evêques, & des Cardinaux. L'Empereur se prosterna, & baïsa humblement les pieds du Pape. Ensuite, ils s'embrasserent, & se baisèrent trois fois; & l'Empereur tenant la main droite du Pape, selon la coutume, vint à la porte d'argent avec de grandes acclamations du Peuple. Le Pape le designa Empereur; &, après l'avoir encore baïsé, l'Evêque de Lavici dit sur lui la premiere Oraïson. Après être entrez dans l'Eglise, ils s'asirent sur deux fauteuils dans la Salle appellée la Rouë de Porphyre, à cause du Pavé figuré en rond. Ce fut en cet endroit que le Pape pria l'Empereur de rendre à l'Eglise ses Droits, & de renoncer aux Investitures, par écrit. Mais, le Prince repondit, qu'il étoit juste qu'il en conferât auparavant avec les Evêques, pour savoir quel étoit leur sentiment, puisqu'ils avoient un si grand intérêt en cette affaire. Il se leva, & il entra avec eux dans la Sacristie, où ils confererent long-tems. Et comme le Pape s'ennuioit d'attendre reponse, il envoya demander au Roi l'execution de la convention. Mais les Evêques, après avoir protesté, qu'ils ne souffriroient jamais qu'on les dépouillât de la sorte, ils sortirent en foule fort échauffez, & environnant le Pape en tumulte, ils ne manquerent pas de lui dire, comme Henri l'avoit prévu, que le Traité qu'il avoit fait étoit très-injuste de son côté; & qu'il ne pouvoit nullement disposer de leurs Biens, ni ôter à leurs Eglises ce que les Rois & les Empereurs leur avoient donné. Le Pape, pour les appaiser, eut beau leur dire (77), *Que l'on doit rendre à Cesar ce qui appartient à Cesar; Que celui qui sert Dieu ne doit point s'engager dans les Affaires du Siècle; Et que, selon St. Ambroise, ceux qui le font sont indignes du Sacerdoce*: comme ces belles Maximes étoient démenties par l'exemple du Pape même, qui les debitoit avec emphase contre les autres, les Evêques ne les purent jamais goûter. Ils protesterent toujours qu'ils ne relâcheroient jamais rien de leurs anciens Droits, & qu'ils jouïroient des Biens & du Patrimoine de leurs Evêchez, ainsi que le Pape jouïsoit de ceux du St. Siege. Enfin, comme on contestoit de la sorte, & que le Pape repondoit toujours, qu'ayant accompli de son côté les Conditions du Traité, il falloit que l'Empereur accomplît aussi celles qu'il avoit jurées, un puissant Allemand s'étant avancé lui dit avec fier-

(76) *Chr. Cass. lib. IV. c. 37.*

(77) *Cod. MS. Vat. Sigonius.*

fierté: *A quoi bon tant de Discours? Nous n'avons que faire de vos Conditions. Nous voulons que vous couronniez notre Empereur, ainsi que ses Prédecesseurs l'ont été par les vôtres, sans que vous entrepreniez de rien innover, ni de vouloir lui ôter, & à nos Evêques, ce qui leur appartient.*

An de J.C.  
1111.

L'Empereur, prenant le ton de Maître, dit au Pape: *Je veux que la Division qui est entre vous & Etienne le Normand finisse maintenant.* Le Pape, étonné d'entendre de pareils Ordres, lui qui pretendoit en donner à toute la Terre, repondit: *La plus grande partie du jour est passée, & l'Office sera long; commençons, s'il vous plaît, par ce qui vous regarde.* Le St. Pere protesta en même tems, qu'il ne feroit point ce que les Allemands exigeoient de lui; & l'Empereur, justement indigné de cette Obstination, fit environner le Pape de gens armez, pour le reduire à des termes raisonnables. Cependant, sa Sainteté celebra la Messe à l'Autel de St. Pierre. Et quand elle fut achevée, & qu'il pensoit se retirer, les Gardes l'arrêterent. Il s'assit avec les Cardinaux devant la Confession de St. Pierre, & il y fut gardé jusques à la nuit fermée: puis, on le mena à un logis hors l'enceinte de l'Eglise. Les Allemands pillerent dans le tumulte tous les Meubles précieux exposez pour honorer l'entrée du Roi. Lors qu'on arrêta Pascal, il se fit dans toute l'Eglise un bruit effroyable de gens qui crioient de toute leur force: *On attende à la Vie du Pape.* En même tems, les Soldats, qui s'y étoient jettez en foule pour voir la Ceremonie du Sacre & du Couronnement de leur Empereur, tirent leurs Epées, & sans favoir bien précisément à qui on en vouloit, se mettent à fraper brutalement à droite & à gauche sur cette Multitude de gens desarmez, qui penserent s'étouffer les uns les autres, en se pressant dans la foule, pour fuir plus vite, & gagner au plutôt les Portes. Il y en eut de massacrez dans ce desordre. Plusieurs furent faits Prisonniers & menez avec les autres dans un Quartier occupé par les gens de l'Empereur, près du Vatican. Tout cela se passa le Dimanche de la Quinquagesime douzieme de Fevrier l'an 1111. & le Pape demeura Prisonnier jusques au treizieme d'Avril pendant deux mois entiers. Le prétexte de sa detension fut, qu'il n'accomplissoit pas ce qu'il avoit promis, d'obliger les Evêques à ceder au Roi les Regales; parce qu'en effet ils reclamerent contre cette promesse.

Le Pape  
est arrêté.

Les Cardinaux de Tusculum & d'Offie, qui s'étoient échapés dans le tumulte, exciterent les Romains à la Revolte par les peintures pathetiques qu'ils leur firent de l'Attentat commis sur la personne du Pape (78). D'abord, le Peuple courut aux Armes, & fit main basse sur tout ce qui se trouva par les rues de pauvres Allemands, qui, n'ayant aucune part à cette entreprise, alloient innocemment visiter les Eglises, par devotion; ou voir les raretez de Rome, par curiosité. On fit plus: dès le lendemain de grand matin, toutes les Compagnies en bon ordre sous leurs Capitaines, ayant passé les Ponts, attaquèrent si brusquement les gens de l'Empereur, qu'ils en mirent une bon-

Les Ro-  
mains se  
foulevent.

(78) Petr. Diac. lib. 4. c. 41. Otto Frising. lib. 7. c. 14.



Ande J. C.  
1111.

ne partie sur le Carreau; &, revenant à la charge, ils penserent les chasser de la Galerie de St. Pierre, abbatirent le Roi lui-même de son Cheval, & le blessèrent au Visage. Otton, Comte de Milan, lui donna son Cheval, pour le faire sauver; mais, il fut pris lui-même par les Romains, qui, l'ayant mené dans la Ville le hâcherent en pièces, & le laisserent manger aux Chiens. Fin glorieuse à la Memoire de ce genereux Comte, qui sacrifia sa vie pour le salut de son Prince. Les Soldats s'étant ralliez auprès de l'Empereur, qui se mit à leur tête, repoussèrent facilement cette lâche Bourgeoisie, qui ne trouvoit de force & de courage que dans sa fureur. Les Romains furent menez toujours battant jusqu'au Pont Saint Ange, où l'on en fit un fort grand carnage; & plusieurs, pensant se sauver à la nage, se précipiterent aveuglement dans le Tibre. Ils voulurent pourtant encore, apres s'être ralliez, revenir à la charge par d'autres endroits; mais l'Empereur, qui vouloit attaquer la Ville de l'autre côté de la Riviere, avoit deja ramené les gens dans son Camp, où il les retint deux jours sous les armes. Vers la nuit, l'Evêque de Tusculum, aiant assemblé les Romains, leur fit un Discours seditieux, qui les anima tellement à la vengeance, qu'ils s'engagerent par serment à resister au Roi Henri, & resolurent de tenir pour leurs freres tous ceux qui les aideroient. L'Empereur, aiant appris cette disposition des Romains, quitta la même nuit avec précipitation l'Eglise de St. Pierre. Il emmena le Pape avec lui. Deux jours après, il le fit depouiller de ses ornemens, & lier de cordes, comme plusieurs autres tant Clercs, que Laiques, que l'on traînoit avec lui; sans permettre à personne des Latins de lui parler: mais, il étoit gardé & servi avec honneur par les Seigneurs Allemands. Cependant, l'Evêque de Tusculum ne cessoit point d'écrire des Lettres de tous côtés pour exciter les fideles à secourir l'Eglise, tandis que, d'autre côté, les Allemands pilloient les Terres des Romains, & que l'Empereur s'efforçoit de les gagner par argent & par divers artifices: mais, ils demeurèrent toujours fideles au Pape; & le Roi, ne sachant quel parti prendre, jura, que si le Pape ne se rendoit à sa volonté, il lui feroit souffrir à lui & autres Prisonniers la mort ou du moins la mutilation des Membres. Enfin, il convint de les delivrer tous, pourvu que le Pape lui relachât les Investitures; assurant, qu'il ne prétendoit donner ni les Droits, ni les fonctions de l'Eglise, mais seulement les Regales, c'est-à-dire les Domaines & les Droits dependans de la Couronne.

Le Pape  
accorde les  
Investitu-  
res.

Les Cardinaux, & les Personnes de qualité, qui étoient enfermées avec le Pape, voyant qu'il n'y avoit plus moien d'être secouru, ni de sortir de leur Captivité, prièrent & conjurerent Pascal de contenter l'Empereur. Le Pape resista long-tems: mais, vaincu par les instances & par les larmes de ses Amis, & fondant en larmes lui-même, il dit: *Je suis donc contraint de faire pour la Paix & la Liberté de l'Eglise ce que j'aurois voulu éviter aux depens de mon sang.* On dressa le Traité, portant que le Pape accorde les Investitures à l'Empereur, & lui en donnera ses Lettres: puis on ajoutoit: „ Le Pape n'inquietera point le Roi Henri pour ce sujet, ni „ pour l'injure qui lui a été faite à lui, ou aux siens, & ne prononcera ja-  
mais

„ mais d'Anathême contre le Roi: Que les Investitures seront confirmées  
 „ à l'Empereur par un Privilege contenu dans une Bulle en bonne forme,  
 „ portant defenſe de s'y oppoſer ſur peine d'Excommunication. Qu'enſui-  
 „ te, l'Empereur investira comme auparavant par la croſſe & l'anneau les  
 „ Evêques & les Abbez qu'on aura élus librement, ſans Simonie & de ſon  
 „ conſentement, & puis qu'ils s'iront faire conſacrer, par celui auquel ils  
 „ doivent s'adreſſer pour cet effet. Que les Archevêques & les Evêques  
 „ pourroient librement conſacrer ceux que l'Empereur aura investis de la  
 „ ſorte, & que l'Elû ne pourra être conſacré avant que d'avoir reçu l'Inveſ-  
 „ titure. Que le Pape couronnera inceſſamment l'Empereur; & qu'il l'ai-  
 „ dera de bonne-foi à conſerver ſon Roiaume & ſon Empire. „ Cette Pro-  
 „ meſſe fut ſouſcrite par ſeize Cardinaux. L'Engagement de l'Empereur étoit  
 „ conçu en ces termes: „ Je mettrai en Liberté Mercredi ou Jeudi prochain  
 „ le Pape Paſcal, les Evêques, les Cardinaux, tous les Priſonniers, & les  
 „ Otages qui ont été pris pour lui & avec lui. Je ne prendrai plus ceux  
 „ qui ſont fidèles au Pape, & je garderai au Peuple Romain la Paix & la  
 „ Sureté. Je rendrai les Patrimoines & les Domaines de l'Egliſe Romaine  
 „ que j'ai pris: je l'aiderai de bonne-foi, à recouvrer & poſſeder tout ce  
 „ qu'elle doit avoir; & j'obéirai au Pape Paſcal ſauf l'honneur du Roiaume  
 „ & de l'Empire, comme les Empereurs Catholiques ont obéi aux Pa-  
 „ pes Catholiques. „ Ces Articles furent ſignez & confirmez par ſerment  
 „ ſur les Saints Evangiles. Mais, il y a quelque apparence que le Pape  
 „ avoit juré auparavant de ne rien tenir de tout ce qu'il promettoit.

An de J.C.  
 1111.

L'Empereur ſe déſſoit de la bonne-foi de Paſcal; & , pour prendre ſes  
 ſuretez, il ne voulut pas le délivrer qu'il n'eût la Bulle touchant les Inveſ-  
 titures, ſans attendre qu'il fut rentré dans Rome, ou ſon Sceau étoit demeu-  
 ré. Le lendemain, on fit venir un Secretaire de la Ville, qui écrivit cette  
 Bulle pendant la nuit; & le Pape y ſouſcrivit, mais à regret. Elle por-  
 toit: „ Nous vous accordons & confirmons la Prérégative que nos Prede-  
 „ ceſſeurs ont accordée aux vôtres, ſavoir que vous donniez l'Investiture  
 „ de la Verge & de l'Anneau aux Evêques & aux Abbez de votre Royaume  
 „ élus librement & ſans Simonie, & qu'aucun ne puiſſe être conſacré ſans  
 „ avoir reçu de vous l'Investiture. Car, vos Predeceſſeurs ont donné de ſi  
 „ grands Biens de leur Domaine de Votre Roiaume, que les Evêques &  
 „ les Abbez doivent contribuer les premiers à la deſenſe de l'Etat, & votre  
 „ Autorité doit reprimer les diſſenſions Populaires qui arrivent dans les  
 „ Elections. Si quelque Perſonne Eccleſiaſtique ou ſeculiere ôſe con-  
 „ trévenir à cette preſente Conceſſion, il ſera frapé d'Anathême & perdra  
 „ ſa Dignité. „

Le Pape  
 eſt remis  
 en Liber-  
 té.

Tout étant ainſi réglé, l'Empereur & le Pape rentrerent dans Rome du  
 côté du Vatican. Ils allerent d'abord à la Baſilique de St. Pierre. Tou-  
 tes les avenues étoient gardées pour empêcher le trouble & le deſordre. Le  
 Pape couronna Henri; & , enſuite, il celebra Pontificalement la Meſſe.  
 Lorſqu'il fut à la Communion, il prit une partie de l'Hoſtie qu'il conſu-

Couron-  
 nement  
 de l'Em-  
 pereur.

An de J. C.  
1111.

ma, & se tournant vers l'Empereur, il lui dit ces terribles Paroles (79): „ Seigneur Empereur Henri, Voici le Corps de Notre Seigneur Jesus-Christ, né de la Sainte Vierge, & qui a souffert pour nous sur la Croix, ainsi que la Sainte Eglise Catholique le croit: je vous le donne en confirmation de la Paix que nous avons faite, & de la concorde qui est entre nous. Comme cette partie du Sacrement est divisée de l'autre, que celui de nous deux qui tâchera de rompre cet accord, & de violer cette Paix, soit séparé du Roiaume de Jesus-Christ. „ Qui n'auroit crû, qu'après un Engagement si saint & si solemnel, le Pape auroit été fidele dans ses Promesses? Neanmoins, tout le contraire arriva; sans doute, par un effet de l'habitude que les Papes s'étoient faite depuis long-tems de se jouer des choses les plus saintes, & des ceremonies les plus augustes de la Religion. La Messe étant finie, l'Empereur retourna à son Camp; & le Pape, enfin delivré avec les Evêques & les Cardinaux, rentra dans Rome, où le Peuple vint au devant de lui avec tant d'empressement, qu'il ne pût arriver que le soir à son logis. L'Empereur, tout fier de l'Avantage qu'il croioit avoir remporté, reprit le chemin d'Allemagne.

Le Pape est blâmé par son Eglise.

Mais, on apprit bientôt à toute la Terre, que la Parole des Gens d'Eglise est comme un Roseau qui se casse facilement pour peu qu'on s'y appuie. Car, il pensa se former un nouveau Schisme à Rome, peut-être par les Intrigues du Pape, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour excommunier tout de nouveau l'Empereur, malgré les *Imprecations exécrables & horribles* (80) qu'il avoit faites de conserver la Paix. Les Cardinaux, qui étoient demeurés à Rome pendant la Prison de Pascal, & plusieurs autres Prelats, condamnerent ouvertement la Concession des Investitures qu'il avoit donnée à l'Empereur, comme contraire aux Decrets de ses Prédecesseurs; & le Pape étant sorti de Rome, ils s'assemblerent aiant à leur tête Jean Evêque de Tusculum & Leon de Verceil (81), & ils firent un Decret contre le Pape & contre sa Bulle. Pascal, en étant informé, leurcrivit de Terracine le 5. de Juillet, reprenant l'indiscretion de leur zele, & promettant de corriger ce qu'il n'avoit fait que pour éviter la ruine de Rome & de toute la Province. Il ajoutoit que, sachant très-bien qu'il n'étoit pas infailible dans sa conduite, il étoit tout prêt à corriger le mal qu'il pouvoit avoir fait. *Un Pracedé si plein de modestie, de douceur, & d'humilité, empecha tout le mal que ces Cardinaux alloient faire, & les arrêta sur le bord du précipice* (82).

Le Pape est accusé d'Herésie.

Un autre Chef de ceux qui blamoient la Conduite du Pape étoit Brunon. Evêque de Segni, & Abbé du Mont-Cassin (83). Il avoit attiré à son sentiment quelques Evêques & plusieurs Cardinaux, qui tous ensemble pressoient le Pape de casser sa Bulle, & d'excommunier l'Empereur. Ceux, qui avoient

(79) Papp. Masson, in Not. ad Ivon. ex Vat. Cod. Petr. Diacon. lib. 4. c. 42.

(80) Frà Paolo, Traité des Benef. p. 126.

(81) Pasc. Epist. 25. ap. Baron. an. 1111.

(82) Maimbourg, Decad. de l'Emp. Liv. IV. p. 371.

(83) Chron. Cass. Lib. 4. c. 42.

avoient été Prisonniers avec le Pape, étoient partagez. Les uns disoient qu'ils n'avoient point changé de sentiment, & qu'ils condamnoient les Investitures comme auparavant. Les autres s'efforçoient de soutenir ce qui avoit été fait. Brunon, aiant appris qu'on l'avoit dénoncé au Pape comme Auteur de cette Division, lui ecrivit une Lettre où il disoit: „ Mes ennemis vous disent que je ne vous aime pas, & que je parle mal de vous; „ mais ils mentent. Je vous aime comme mon Pere & mon Seigneur; & „ je ne veux point avoir d'autre Pape de votre vivant, comme je vous „ l'ai promis avec plusieurs autres. Mais, je dois plus aimer encore celui „ qui nous a faits Vous & moi. Je n'approuve point ce Traité si honteux, si forcé, si contraire à la Religion; & j'apprens que vous ne l'approuvez pas vous-même. Qui peut approuver un Traité qui ôte la „ Liberté de l'Eglise, qui ferme l'unique porte pour y entrer, & en ouvrir plusieurs autres pour y faire entrer les voleurs? Nous avons les Canons depuis les Apôtres jusques à vous: c'est le grand chemin, dont il ne faut point se détourner. Les Apôtres condamnent (84) tous ceux qui obtiennent une Eglise par la Puissance seculiere; car les Laïques, quelque pieux qu'ils soient, n'ont aucun pouvoir de disposer des Eglises. Votre „ Constitution condamne de même tous les Clercs qui reçoivent l'institution de la main d'un Laïque. Ces constitutions sont saintes, & quiconque y contredit n'est pas Catholique. Confirmez-les donc & condamnez l'erreur contraire que vous avez souvent vous même qualifiée d'Herésie. Vous verrez aussi-tôt l'Eglise paisible, & tout le monde à vos pieds. „ Pour moi, je fais peu de cas du serment que vous avez fait; & quand vous l'auriez violé, je ne vous en serois pas moins soumis. „ Le Pape fut piqué de cette Lettre, & plus encore de ce que Brunon osa lui soutenir indiscrettement en face, que le Traité qu'il avoit fait étoit impie, contraire à la Religion & à la Foi de l'Eglise, & que ce qu'il avoit permis & accordé à l'Empereur étoit une Herésie condamnée avec tous ses Auteurs par l'Eglise Catholique dans les Conciles; ce qui étoit dire fort nettement au Pape, qu'il étoit Herétique, ou du moins fauteur de l'Herésie qu'il permettoit. Aussi Pascal, qui étoit, dit Maimbourg (85), la douceur & la bonté même, en fut si fort touché, qu'il ne se pût tenir de dire en particulier à ses Confidens: *Si je n'ôte à cet Homme-là son Abbaye, il soulèvera tous ses Moines contre moi, & sera en sorte, par ses Sophismes, en m'accusant faussement d'Herésie, qu'on m'ôte le Pontificat.* L'Affaire étoit delicate. Il falloit prevenir Brunon, dont le zele aveugle & indiscret allumoit un feu qui auroit embrasé toute l'Eglise, si le Pape n'y eut promptement apporté du remede. Paschal, craignant de perdre sa Dignité, resolut d'ôter à Brunon l'Abbaie du Mont-Cassin, qui lui donnoit un grand credit. Il ecrivit aux Moines, & chargea de la Lettre Leon Evêque d'Ostie, pour leur defendre de plus obéir à Brunon, & leur ordonner d'élire un autre Abbé. Ce qui fut executé, &

Bru-

(84) *Can. Apost. 31.*(85) *Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. IV. p. 372.*  
Ddd d 3

An de J.C.  
1112.

Concile de  
Latran  
contre les  
Investitu-  
res.

Brunon retourna à son Evêché de Segni, où il ne pouvoit nuire au Pape, n'y ayant là aucune personne considerable qu'il pût animer contre lui.

Cependant, le Pape, voulant conserver le Pontificat au mepris de sa Religion & de ses Sermens, convoqua un Concile à Rome, dont il fit l'ouverture dans l'Eglise de Latran le 28. de Mars de l'an 1112. (86). Il s'y trouva douze Archevêques, cent quatorze Evêques, & un très-grand nombre d'autres Ecclesiastiques. Après avoir traité diverses Affaires dans les trois premieres Seances, le quatrieme jour on parla des Guibertins qui faisoient leurs fonctions malgré l'interdiction, prétendant en avoir permission du Pape. Pascal dit: „ Je n'ai point absous generalement les excommuniez, „ comme disent quelques-uns; car, il est certain que Personne ne peut être „ absous sans penitence & satisfaction. Je n'ai point rétabli les Guiber- „ tins; au contraire, je confirme la Sentence que l'Eglise a prononcée con- „ tr'eux. „ Le cinquieme jour, le Pape raconta à tout le Concile, comment il avoit été pris par le Roi Henri, avec des Evêques, des Cardinaux, & plusieurs autres, & forcé, contre sa resolution, pour la delivrance des Prisonniers, la Paix du Peuple, & la Liberté de l'Eglise, de donner au Roi par écrit une Concession des Investitures qu'il avoit souvent defenduës. „ J'ai fait jurer, ajouta-t'il, par les Evêques & les Cardinaux, que je n'in- „ quieterois plus le Roi à ce sujet, & que je ne prononcerois point d'Ana- „ thème contre lui. Or, quoique le Roi Henri ait mal observé son ser- „ ment, toutefois je ne l'anathematizerai jamais, & ne l'inquierai jamais „ au sujet des Investitures. Lui & les siens auront Dieu pour Juge d'avoir „ rejetté nos Avertissemens. Mais, quant à l'Ecrit que j'ai fait par contrain- „ trainte, sans le Conseil de mes Freres, & sans leurs Souscriptions, je re- „ connois qu'il a été mal fait, & je desire qu'il soit corrigé; laissant la ma- „ niere de la correction au Jugement de cette Assemblée, afin que, ni l'E- „ glise, ni mon Ame, n'en souffre aucun préjudice. „ Tout le Concile re- „ solut que les plus sages & les plus savans d'entr'eux delibereroient murement sur ce sujet, pour rendre leur reponse le lendemain. Le sixieme & dernier jour du Concile, le Pape commença par se purger du soupçon d'Herésie, dont on accusoit ceux qui approuvoient les Investitures; & pour cet effet, il fit sa profession de foi en presence de tout le Concile. Il y declara qu'il recevoit toutes les Saintes Ecritures tant de l'Ancien que du Nouveau Testa- ment: les quatres premiers Conciles generaux, & le Concile d'Antioche, les Decrets des Papes & principalement de Gregoire VII. & d'Urbain II. „ J'approuve, ajouta-t'il, ce qu'ils ont approuvé; je condamne ce qu'ils „ ont condamné; je défends tout ce qu'ils ont défendu; & je persevererai „ toujourns dans ces sentimens. „ Ensuite, Girard Evêque d'Aquitaine se leva au milieu de l'Assemblée, & du consentement du Pape & du Concile, il lût un Ecrit en ces termes: „ Nous tous, assemblés en ce Saint Concile, con-

(86) Tom. X. Concil. p. 767. Baluze, ad Diaconus, Lib. 4. c. 47.  
Concord. P. de Marca, p. 1292. Ursperg, Petr.

„ condamnons par l'Autorité Ecclesiastique, & le Jugement du St. Esprit, le  
 „ Privilege extorqué du Pape Paschal, par la violence du Roi Henri: nous  
 „ le jugeons nul, & le cassons absolument; & defendons, sous peine d'ex-  
 „ communication, qu'il ait aucune Autorité. Ce que nous faisons, à cau-  
 „ se de ce qui est contenu dans ce Privilege, qu'un Evêque élu Canoni-  
 „ quement par le Clergé & le Peuple ne sera point sacré, qu'il n'ait  
 „ reçu auparavant l'Investiture du Roi: ce qui est contre le St. Esprit &  
 „ l'Institution canonique. „ Après cette Lecture, tous s'écrierent *Amen,*  
*Amen.* Il y a beaucoup d'apparence, que ce Ecrit avoit été dressé par  
 les ordres du Pape.

An de J.C.  
 1112.

On raporte à ce Concile une Lettre du Pape Pascal (87) au Roi Hen-  
 ri & aux Empereurs ses Successeurs, où il dit: „ La Loi Divine & les Saints  
 „ Canons defendent aux Evêques de s'occuper d'affaires seculieres, ou d'al-  
 „ ler à la Cour, si ce n'est pour delivrer les condamnés & les autres qui  
 „ souffrent oppression. Mais, dans votre Roiaume, on contraint les Evê-  
 „ ques & les Abbez mêmes à porter les Armes; ce qui ne se fait guere sans  
 „ commettre des pillages, des sacrileges, des incendies, & des homicides.  
 „ Les Ministres de l'Autel sont devenus les Ministres de la Cour, parce  
 „ qu'ils ont reçu des Rois des Villes, des Tours, des Duchez, des Mar-  
 „ quisats, des Droits de Monnoye, & d'autres Biens appartenans à l'Etat:  
 „ d'où est venue la coutume de ne point sacrer les Evêques, qu'ils n'aient  
 „ reçu l'Investiture de la main du Roi. Ces desordres ont excité nos Préde-  
 „ cesseurs Gregoire VII. & Urbain II. à condamner en plusieurs Conciles ces  
 „ Investitures, sous peine d'excommunication; & nous confirmons leur Juge-  
 „ ment dans ce Concile. Nous avons donc ordonné, qu'on vous laissât, à  
 „ vous notre cher fils Henri, qui êtes maintenant par notre Ministère Em-  
 „ pereur Romain, & à votre Royaume, tous les Droits Royaux qui mani-  
 „ festement appartenoient au Royaume du tems de Charles, de Louis, d'Ot-  
 „ ton, & de vos autres Predecesseurs. Nous defendons aussi aux Evêques  
 „ & aux Abbez d'usurper les Droits Royaux, ni les exercer que du consen-  
 „ tement des Rois: mais les Eglises avec leurs oblations & leurs Domaines  
 „ demeureront libres, comme vous avez promis à Dieu, au jour de votre  
 „ Couronnement. „

Lettres du  
 Pape.

Godefroi de Viterbe (88), Auteur du même Siecle, dit qu'en ce Con-  
 cile de Latran, le Pape Pascal voulut renoncer au Pontificat, s'en jugeant  
 indigne, à cause de cette Concession faite à l'Empereur: qu'il quitta la Mitre  
 & la Chappe, & pria le Concile d'ordonner sans lui ce qu'il jugeroit à pro-  
 pos: mais, que le Concile ne voulut point recevoir sa Démission, & l'obligea  
 à garder sa Dignité, tournant toute son indignation contre l'Empereur Hen-  
 ri, qui fut déclaré Ennemi de l'Eglise, comme son Pere. Le Pape ne garda  
 guere plus de mesures; car, dans une Lettre qu'il écrivit à Gui, Archevêque  
 de

Pascal  
 veut re-  
 noncer au  
 Pontificat.

(87) *Pasc. Epist. 22.*

(88) *Godefr. Chr. par. 17.*

An de J.C.  
1112.

de Vienne & Legat du St. Siege, il l'exhorte à demeurer ferme, en cas que les Barbares, c'est-à-dire les Allemans, entreprennent d'ébranler sa constance, soit par menaces, soit par caresses. Et il ajoute: „ Quant à ce que „ vous desirez favoir, voici ce qui en est. Je declare nuls & je condamne „ à jamais les Ecrits faits au Camp, où j'étois retenu Prisonnier, touchant „ les Investitures, & je me conforme sur ce sujet à ce qu'ont ordonné les „ Canons des Apôtres, les Conciles, & nos Predécesseurs. „ Il est vrai que Paschal voulut garder l'exterieur dans cette Affaire; mais, il est assez probable, que l'Archevêque de Vienne n'entreprit, que par les ordres de la Cour de Rome, d'excommunier l'Empereur d'une terrible maniere, declarant, par un excès de zèle aveugle, que l'Investiture des Laiques est une Heresie. C'est ainsi que le Clergé abusoit de son credit. „ Car, dit à ce „ sujet le Pere Maimbourg (89), depuis Gregoire VII, qu'Othon de Frisingue dit avoir été le premier des Papes qui a foudroie d'Anathêmes les „ Rois & les Empereurs, les Excommunications devinrent fort communes, comme plusieurs même des plus savans & des plus saints de ce tems-là s'en plainquirent: en effet; ils disent fort nettement, qu'elles font plus de „ mal que de bien, ainsi que l'experience l'a souvent montré par les horribles Schismes qu'elles ont caulés; & que, selon St. Augustin, le meilleur est presque toujours de s'en abstenir, en souffrant un moindre mal, „ pour en éviter un plus grand, qu'elles entraînent la plupart du tems après „ elles, par le grand Parti que les Rois ne manquent jamais d'avoir pour eux, „ soit dans le bien, soit dans le mal. „

On refuse  
Obéissance  
à l'Empire.

Cependant, plusieurs personnes considerables refuserent Obéissance à l'Empereur Henri, sous pretexte qu'il étoit excommunié; mais, par les sages mesures que ce Monarque avoit prises, les mécontents ne pouvoient lui temoigner qu'une haine impuissante. Desorte que, sans faire autrement attention à la Revolte des Saxons, Henri resolut de passer une seconde fois en Italie, pour se mettre en possession des Fiefs que la Comtesse Mathilde avoit tenus de l'Empire pendant sa vie. Nous verrons bien-tôt les evenemens qui accompagnerent & qui suivirent le second Voiage de l'Empereur.

Ambassade  
de de  
l'Empereur Alexis  
à Rome.

Ce fut vers ce tems-ci, c'est-à-dire l'an 1112., qu'Alexis Empereur de Constantinople, aiant appris ce qui s'étoit passé entre le Pape & l'Empereur Henri (90), envoya à Rome une Ambassade de Personnes considerables, pour temoigner qu'il étoit sensiblement affligé de la prise du Pape, & des mauvais traitemens qu'il avoit soufferts. Il louoit & remercioit les Romains d'avoir resisté à Henri; & il ajoutoit, que s'il les trouvoit aussi-bien disposez qu'on lui avoit mandé, il viendroit à Rome lui-même, ou son fils Jean, recevoir la Couronne de la main du Pape, comme les anciens Empereurs. Les Romains lui manderent par ses Ambassadeurs, qu'ils étoient prêts à le recevoir au mois de Mai de la même année 1112. Ils choisirent

en-

(89) Maimbourg, *Hist. de la Decad. de l'Emp.*  
*Liv. IV. p. 382.*

(90) *Chr. Cass. Lib. IV. c. 46.*

environ fix cens hommes, qu'ils envoient à l'Empereur pour le conduire. Monsieur Fleury (91) declare, qu'on ne fait à quel dessein Alexis fit cette demarche. Mais, avec fort peu de penetration, on peut faire sur cet endroit de l'Histoire des Conjectures très-bien fondées. L'Empereur d'Orient avoit tout lieu de croire que les Croisez en vouloient à sa Couronne. Boëmond, qui étoit venu en Occident solliciter de nouveaux secours contre les Infideles, étoit sur le point de retourner dans la Terre Sainte. Il étoit ennemi déclaré d'Alexis: & celui-ci, pour prevenir les desseins trop ambitieux de ce vaillant Prince, crut que le meilleur moien de se maintenir sur le Thrône étoit de mettre le Pape dans ses Interêts, bien persuadé, que les Croisez n'attendoient pas à la Dignité d'un Prince, qui seroit reconnu Enfant de l'Eglise, & sous la protection du St. Siege. Il semble que le Pere Maimbourg ait eu la même pensèe; car, selon cet Ecrivain, *il n'est pas trop malaisé de voir (92) que la Politique & l'Ambition pouvoient avoir plus de part en cette action, que la Devotion envers le St. Siege & le Zele de la veritable Religion.* Cependant, le Pape se flatta de reduire à son obéissance un Prince qui le prevenoit avec tant de politesse. Ce fut dans cette vuë, qu'il envoya à Constantinople Chrysolanus Archevêque de Milan, l'un des plus savans hommes de son Siecle dans les Sciences divines, & très-habile dans la connoissance des Langues, sur-tout de la Greque, qu'il possèdoit parfaitement. Mais, tout cela fut inutile, parce que Boëmond étant mort, & Alexis n'ayant plus en tête ce redoutable ennemi, persevera dans le Schisme.

Quelque tems après cette Negociation, le Pape tint un Concile à Ceperan, petite Ville sur le Garillan, à l'occasion du desordre arrivé à Benevent (93). Landulfe, Archevêque de cette Ville, au lieu de procurer la Paix avec les Normans, selon les ordres du Pape, y excita une sedition contre le Conétable que le Pape y avoit mis, nommé aussi Landulfe; en sorte qu'il fut blessé & contraint de renoncer à sa charge & de se retirer. Le Pape en fut indigné jusqu'à verser des larmes: il depôsa l'Archevêque de Benevent, & il excommunia tous ceux de son Parti jusqu'à ce qu'ils satisfissent. Ensuite, il envoya à Benevent le Cardinal Anastase, Evêque d'Albane, qui calma le Peuple & le ramena à l'obéissance du Pape. Au retour de ce Cardinal, le Pape tint le Concile (94) de Ceperan au mois d'Octobre 1114. A ce Concile vinrent Guillaume Duc de Calabre, Robert Comte de Capoue, & le Conétable Landulfe qui avoit été chassé. L'Archevêque de Benevent y vint avec le Comte Robert, & y apporta une grande quantité d'or & d'argent. Le Pape confirma à Guillaume le Duché d'Italie, de Calabre, & de Sicile. A l'ouverture du Concile, le Pape se plaignit de l'Archevêque de Benevent, qui, n'osant se presenter, se tenoit dans une Isle près de Ceperan; & il fit prier le Pape par le Prefet de Rome

An de J.C.  
1112.

An de J.C.  
1114.

Concile de  
Ceperan.

(91) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LXVI. §. 16.*

(92) Maimbourg, *Hist. du Schisme des Grecs,*  
*Liv. 3. p. 338.*

Tome II.

(93) *Chr. Benevent. ap. Baron. an. 1114.*

(94) *Tom. X. Concil. p. 794.*



An de J. C.  
1114.

me & quelques autres Romains de le retablir en levant la Sentence de Deposition prononcée contre lui; ce que le Pape lui accorda. Il vint donc prendre sa place au Concile, & le Pape le fit appeller par un Diacre, pour faire Justice. L'Archevêque se leva, & commença par demander grace de ce qu'ayant été appellé par des Lettres du Pape, il n'étoit pas venu à sa Cour. Il proposa des excuses, que le Pape fit examiner par des Cardinaux & des Archevêques établis Juges par le St. Siege. Ils se retirerent à part; & après avoir long-tems conféré ensemble, ils dirent à l'Archevêque de Benevent en presence de tout le Concile: „ Puisque vous dites que ce n'est pas par mépris, „ mais par crainte, que vous n'êtes pas venu à la Cour, y étant appellé, „ nous jugeons que cette excuse n'est pas canonique. „ On lut ensuite les Canons sur ce sujet. Ce Preliminaire étant jugé, le Diacre appella une seconde fois l'Archevêque de Benevent, pour faire Justice. Il se leva, & demanda: *Sur quoi? Sur ce,* dit le Pape, *que vous avez pris les Regales de St. Pierre, contre notre volonté: vous vous êtes saisi des clefs des Portes, vous avez porté un Casque & un Bouclier: vous avez obligé Foulques à prêter serment, introduit les Normans, & le reste.* L'Archevêque repondit: *Je n'ai pris les Regales de St. Pierre, que pour votre service; car, quand vous étiez à Benevent, vous m'avez recommandé la Ville. Je n'avois pas pris les clefs, & nous savons tous que celui qui les garde vous est fidele. Je n'ai point pris de Bouclier: il est vrai que j'ai porté un Casque, pour me garantir des coups de Pierre. Je n'ai point fait entrer de Normans dans la Ville, mais seulement seize Lombards pour secourir le Peuple. Le serment de Foulques, & celui du Peuple, n'ont point été faits par mon ordre.* Sur cette Reponse, le Pape commanda encore aux Cardinaux & autres Juges de dire leur Avis. Alors, l'Archevêque de Benevent conjura le Duc Guillaume, le Comte Robert, Pierre de Leon, & les Evêques, de prier le Pape de ne le pas deshonnorer publiquement; offrant d'aller en exil, même Outre-Mer. Ils se jetterent aux pieds du Pape; mais, ils n'en purent rien obtenir. Les Juges eux-mêmes, après avoir delibéré ne pouvoient se refoudre à pronocer, tant la Passion du Pape étoit marquée & ses Accusations mal prouvées. Le Pape leur ordonna, par la foi qu'ils devoient à St. Pierre & à lui, de dire ce qui étoit conforme aux Canons. C'étoit leur ordonner en d'autres termes de condamner à quel prix que ce fût l'Archevêque de Benevent. L'Evêque de Porto parla le premier, & dit avec de grands sentimens de douleur: „ Parce que vous avez pris les Regales de St. Pierre, „ gardé les clefs des Portes, envahi le Palais, chassé Landulfe, & mé- „ prisé de venir à la Cour y étant appellé: nous prononçons contre vous la „ Sentence de Deposition. „ L'Archevêque de Capoué & le Cardinal Gregoire prononcerent de même; & comme les autres Juges vouloient parler en conformité, l'Archevêque de Benevent se leva pâle & défait, on ôta son Siege, & il fortit du Concile comme hors de lui.

Concile de  
Beauvais.

Peu de tems après, Conon Evêque de Palestrine, Cardinal & Legat du Pape, tint un Concile à Beauvais, le 6. de Decembre 1114 (95). On

y

y excommunia l'Empereur Henri, & on y renouvela plusieurs Decrets des derniers Papes, touchant la conservation des Biens Ecclesiastiques, & les autres points de Discipline les plus nécessaires alors. C'est ainsi que le Pape, qui s'abstenoit d'excommunier lui-même l'Empereur, faisoit de tous côtes fulminer contre ce Prince par ses Legats. Lorsque l'Empereur se plaignit de ce violent procedé, & sur-tout de l'Excommunication prononcée, quelque tems auparavant, contre lui par le Concile de Latran, Pascal repondit, que veritablement il lui avoit promis de ne l'excommunier jamais au sujet des Investitures, mais non pas de ne le pas faire excommunier par un Concile. A quoi Henri pouvoit repliquer, que cette Excommunication (96) étoit un fait de Pascal même, puis qu'il l'avoit confirmée avec la Revocation des Investitures: car, les Papes prétendent que les Actes des Conciles ne sont valables, qu'en vertu de la confirmation papale. De sorte que la Revocation & l'Excommunication eussent été nulles, si le Pape ne les eût pas confirmées.

L'année suivante 1115. Raoul Archevêque de Cantorberi obtint le *Pallium* (97). Les Deputez, que ce Prelat avoit envoieez à Rome pour ce sujet, demeurèrent quelque tems sans obtenir de reponse favorable, & ne savoient à qui s'adresser. Il y avoit à Rome un neveu du fameux Anselme, nommé Anselme comme lui, & cheri du Pape, qui l'avoit fait Abbé de St. Sabas. Il avoit demeuré long-tems en Angleterre du vivant de son Oncle, & il y étoit aimé, comme s'il eut été du País. Quand il sçut que ces Deputez étoient à Rome, il vint les trouver au Palais de Latran, & leur rendit tous les Offices d'un veritable Ami. Il leur concilia tellement le Pape & ceux de son Conseil, qu'on leur accorda gratuitement ce qu'ils demandoient; & le Pape leur donna Anselme lui-même, pour porter de sa part le *Pallium* à Cantorberi.

Le Legat Anselme apporta au Roi d'Angleterre une Lettre (98) du Pape, en datte du 30. de Mars, où il se plaignoit de lui en ces termes: „ Les Nonces, ou les Lettres du St. Siege, ne sont point reçus dans vos „ Etats, sans votre ordre. Il n'en vient aucune plainte, ni aucune affaire, pour être jugée par le St. Siege: c'est pourquoi il se fait chez vous „ plusieurs Ordinations illicites; & ceux-là péchent impunément, qui devoient corriger les autres. „ Il se plaint encore à la fin que l'aumône, c'est-à-dire le Denier de St. Pierre, a été levé si negligemment, que l'Eglise Romaine n'en a pas reçu la moitié. Il y avoit aussi une Lettre à l'Eglise de Cantorberi, dattée du 18. de Fevrier & apportée par les Deputez, où le Pape se plaint de la translation de l'Evêque de Rochester: ce qui ne devoit point, dit-il, se faire sans notre consentement, suivant les Saints Decrets; mais, nous tolerons, à cause du merite de la Personne. Le Pape écrivit une autre Lettre (99) au Roi en datte du 1. d'Avril 1115. Il y deman-

An de J.C.  
1114.

An de J.C.  
1115.  
Affaires  
d'Angle-  
terre.

Lettre du  
Pape au  
Roi d'An-  
gleterre.

(96) Frà-Paolo, Traité de Benef. Amelot  
de la Houffaye, not. 15. p. 126.

(97) Edmer. 5. Novor.

(98) Pasc. Epist. 105.

(99) Pasc. Epist. 107.

An de J.C.  
1115.

de comment il peut confirmer dans leur Dignité les Evêques d'Angleterre, dont il ne connoit, ni les mœurs, ni la science: ce qui veut dire, selon Mr. Fleury (100), qu'ils devoient aller à Rome, ou être examinez par ses Legats. Il ajoute, que Notre Seigneur, distribuant tout le Monde à ses Disciples, a singulierement commis l'Europe à St. Pierre & à St. Paul. „ Ce pendant, continue-t'il, vous terminez même les affaires des Evêques, „ quoique le Jugement definitif en soit reservé au St. Siege. „ Surquoi il cite deux fausses Decretales, l'une du Pape Victor, l'autre du Pape Zephyrin. „ Vous celebrez des Conciles sans notre participation: vous „ faites, sans notre Autorité, des translations d'Evêques. Si vous voulez „ conserver la Dignité du St. Siege sur tous ces Chefs, nous vous confèrerons la charité que nous vous devons, comme à nos Freres & à nos Enfans. Mais, si vous demeurez dans votre Obstination, nous secouerons „ contre vous la poussiere de nos pieds, selon l'Evangile, & nous vous livrerons au Jugement de Dieu, comme vous retirant de l'Eglise Catholique. „ Le Roi consulta les Evêques de son Roiaume sur cette Lettre insolente, & sur plusieurs autres sujets de mécontentement contre le Pape. Car, quelque tems auparavant, le Legat Conon, tenant ses Conciles en France, avoit suspendu & excommunié les Evêques de Normandie, pour n'y avoir pas voulu venir, après y avoir été appellez trois fois. Le Roi avoit été extrêmement choqué de cette Excommunication, parce qu'il lui sembloit que le Pape violoit les Privileges accordez par l'Eglise Romaine à son frere & à lui. Il resolut donc, par le Conseil des Evêques, d'envoier à Rome des Deputez, pour s'expliquer plus sûrement avec le Pape. On choisit pour cette Negociation l'éloquent Guillaume de Varelvast, Evêque d'Exceter, quoiqu'il eut perdu la vuë, parce qu'il étoit fort connu du Pape, vers lequel il avoit été envoié plusieurs fois du tems de St. Anselme; & le Roi étoit assuré de son habileté & de sa fidelité.

An de J.C.  
1116.

L'Empereur en  
Italie.

Sur la fin de cette année 1115. plusieurs Evêques & plusieurs Seigneurs Allemans s'assemblerent à Cologne pour la Fête de Noël, par le Conseil & l'Autorité de Thiéri, Cardinal Legat (1). Le principal sujet de cette Assemblée étoit de publier un Decret d'Excommunication contre l'Empereur Henri, qui cependant tenoit sa Cour de Noël à Spire, où il étoit peu accompagné. Indigné de ce qui se passoit à Cologne, il y envoya l'Evêque de Virsburg; mais, on ne voulut pas l'écouter qu'il ne fût reconcilié à l'Eglise: ensorte qu'à son retour, il refusa lui-même de communiquer avec l'Empereur qui l'avoit envoié. Mais, contraint par la crainte de la mort, il celebra la Messe devant ce Prince. Dans la suite, il en eut un si grand remors, qu'il se retira secretement. Aiant obtenu son Absolution, il ne vit plus l'Empereur, & perdit ses bonnes graces. L'Empereur voulant éviter l'effet du mécontentement des Seigneurs, qui étoient excités à la Revolte par les

Emiffai-

(100) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LXVI. §. 31.*

*Chron. an. 1116.*

(1) *Tom. X. Concil. p. 306. Abb. Ursperg.*

Emiffaires de la Cour de Rome, passa en Lombardie, d'où il envoya des Deputez au Pape, pour terminer les differends qui étoient entre l'Eglise & l'Empire. Le Chef de cette Deputation étoit Pons Abbé de Cluny, que l'on difoit être Parent du Pape, & travailla à cette grande Affaire avec beaucoup d'application.

Mais le Pape, qui n'étoit guere difpofé à observer fes fermens, ni à tenir la parole qu'il avoit fi folemnellement engagée, affembla, dans l'Eglise de Latran, un Concile (2) qui commença le Lundi de la troifieme Semaine de Carême, fixieme jour de Mars 1116. Ce Concile est qualifié Univerfel. On traita d'abord quelques Affaires temporelles. Mais, le troifieme jour, un Evêque fe leva au milieu du Concile, & dit : „ Notre Saint Pere le Pape se „ doit fouvenir pourquoi ce Concile fi nombreux a été affemblé avec tant „ de perils par Terre & par Mer; & confiderer, qu'au lieu des Affaires Eccle- „ siastiques, on y en traite de feculieres. Il faut premierement expedier le „ principal fujet qui nous affemble; afin que nous fachions quel est le „ fentiment du Pape, & ce qu'à notre retour nous devons enseigner dans „ nos Eglises. „ Alors le Pape parla ainfi : „ Après que le Seigneur eut fait „ de moi ce qu'il voulut, & m'eût livré avec le Peuple Romain entre les „ mains du Roi, je voiois commettre tous les jours des pillages, des incen- „ dies, des meurtres, & des Adulteres. C'est pour delivrer de ces maux l'E- „ glife & le Peuple de Dieu, que j'ai fait ce que j'ai fait. Je l'ai fait com- „ me homme, parce que je ne fuis que poudre & cendre. J'avoue que j'ai „ failli; mais, je vous prie tous de prier Dieu qu'il me le pardonne. Pour „ ce maudit Ecrit, qui a été fait dans le Camp, je le condamne fous un Ana- „ thême perpetuel, afin que la memoire en foit à jamais odieuse; & je vous „ prie tous d'en faire de même. „ Tous s'écrierent: *Ainfi foit-il; ainfi foit-il.* Brunon Evêque de Segni dit: *Rendons graces à Dieu de ce que nous avons oïi le Pape Pascal condamner de fa propre bouche ce Privilege, qui contenoit une Herefe.* Un autre Evêque, pouffant encore plus loin cette Infulte, dit avec une eipece de fanglante Raillerie: *Si ce Privilege est une Herefe, celui d'où il vient est un Heretique?* Le Cardinal Jean Caietan, homme de grande autorité dans le sacré College, & qui ne pût souffrir cette injure fi atroce qu'on faisoit au Pape, se tournant vers l'Evêque de Segni, auquel il s'en prit, comme à celui qui en étoit l'Auteur: *Et quoi donc, lui dit-il, vous osez appeller le Pape Heretique en plein Concile? L'Ecrit qu'il a donné est mauvais, je l'avouë; mais non pas Heretique. Bien loin de cela, dit un autre, on ne peut pas même dire qu'il soit mauvais; & je soutiens au contraire, qu'il est très-bon, parce qu'on ne l'a fait que pour delivrer d'oppreffion l'Eglise & le Peuple de Dieu.* Enfin, les Avis étoient extrêmement partagez sur ce fujet. Les uns (3) difoient que le consentement donné par le Pape étoit nul, comme aiant été donné par crainte, pendant que lui & les Cardinaux se trouvoient à la merci de l'Empereur; & que, par confequent, Pascal avoit raifon de ne point.

Concile de  
Latran.

(2) Tom. X. Concil. p. 806.

(3) Frà-Paolo, *Traité des Benef.* p. 128.

An de J. C.  
1116.

point observer l'Accord. Mais, l'Empereur avoit prévu (4) & prevenu cette objection; car, après la Ceremonie de son Couronnement, où le Pape avoit partagé avec lui l'Hostie de sa Messe en temoignage d'une Reconciliation parfaite, il se fit expedier une seconde Bulle toute pareille à celle que Pascal lui avoit accordée, avant que d'être mis en Liberté, afin que la Cour de Rome n'eut aucun prétexte de protester de nullité Contre la concession, ou plutôt la Confirmation des Investitures. D'autres, pour répondre aux premiers, disoient que si le consentement du Pape étoit nul pour avoir été extorqué par violence, l'on ne devoit pas moins tenir pour nul celui que l'Empereur avoit donné, pour se mettre à couvert de tant d'Excommunications & d'Anathêmes, de tant de Conjurations faites contre sa Personne & sa Dignité. Pour quelle raison seroit-il juste de retracter ce que l'on a fait par crainte d'être emprisonné, & non pas ce qui s'est fait par crainte d'être excommunié, & de voir bouleverser son Etat par une Guerre civile? Quelques Peres du Concile oferent bien faire ce Dilemme en presence de Pascal: *Si le Decret par lequel le Pape a consenti, que l'Empereur donant les Investitures, est légitime, il faut l'observer: mais, s'il est injuste, & comme disent quelques-uns, heretique, le Pape, qui en est l'Auteur, est donc injuste & Heretique aussi* (5). Il est très certain, qu'une chose juste & due est valable, bien qu'elle soit faite par crainte; & que l'on n'est jamais excusable, quand on agit contre la Loi de Dieu, quelle que soit la crainte que l'on a. Parce que la Loi divine naturelle est de soi-même bonne & immuable. Elle commande des choses absolument nécessaires au salut. Cependant, le Pape, aiant entendu qu'on lui appliquoit les noms horribles d'Herésie & d'Heretique, perdit patience. Il fit signe de la main, & aiant obtenu silence, il dit: *Mes Freres, & mes Seigneurs, écoutez. Cette Eglise n'a jamais eu d'Herésie: au contraire, c'est ici que toutes Heresies ont été brisées, suivant la Promesse du Sauveur, que la Foi de Pierre ne manqueroit point.* Ainsi finit cette troisieme Seance. Le Pape ne se trouva point à la quatrieme. Il en fut empêché par plusieurs Affaires, principalement celle de l'Empereur qu'il traitoit avec l'Abbé de Cluni, Jean de Gaëte, Pierre de Leon Prefet de Rome, & les autres qui soutenoient le Parti de ce Prince. Dans la cinquieme Seance, Conon Evêque de Palestrine, ou Preneste, voulut expliquer l'Excommunication de l'Empereur; mais, les Partisans de ce Prince lui resisterent en face, & l'interrompirent plusieurs fois. Le Pape appaisa le bruit du geste & de la voix, & dit: „ L'Eglise primitive du tems des Martyrs „ a été florissante devant Dieu & devant les hommes. Ensuite, les „ Empereurs & les Rois se sont convertis, & ils ont honoré l'Eglise „ leur Mere, en lui donnant des Terres, des Domaines, des Dignitez seculieres, les Droits & les Ornemens royaux, comme Constantin & les autres Princes fideles. Alors, l'Eglise a commencé à être „ florissante, tant devant les hommes, que devant Dieu. Elle doit donc con-

(4) *Amelot de la Houffaye, in hunc loc. not. 16.*

(5) *Abb. Ursperg, Chr. an. 1116.*

„ conserver ce qu'elle a reçu des Rois & des Princes, & le dispenser à ses  
 „ Enfans, comme elle le juge à propos. „ Ensuite, le Pape, voulant cas-  
 ser le Privilege qu'il avoit accordé à l'Empereur, renouvela la Defense pro-  
 noncée par Gregoire VII, sous peine d'Anathême, de donner ou recevoir  
 l'Investiture. A la fixieme Session, le Pape accorda une Indulgence de  
 quarante jours à ceux, qui, étant en Penitence pour des Pechez capitaux;  
 visiteroient les Eglises des Apôtres, soit à l'occasion du Concile, soit  
 par devotion. Ainsi, donnant la Benediction, il termina le Concile, le sixie-  
 me jour.

Quinze jours après, Pierre Prefet de Rome étant mort, quelques fedi-  
 tieux (6) elurent pour son Successeur son fils qui étoit encore très-jeune,  
 & le Jeudi Saint, comme le Pape commençoit la Messe & en étoit à la  
 premiere Oraison, ils le lui presenterent entre son Thrône & l'Autel, de-  
 mandant qu'il le confirmât dans la Charge de Prefet. Comme le Pape ne  
 leur repondit point & continuoit l'Office, ils s'irriterent; & criant à haute  
 voix, ils prirent Dieu à temoin, que s'il ne leur repondoit favorablement,  
 il verroit le jour même des accidens funestes. Le Pape leur dit enfin, que  
 les fonctions de cette sainte journée l'empêchoient de vaquer à cette affai-  
 re, & qu'il leur feroit ensuite une reponse convenable. *Nous en ferons*, re-  
 prirent-ils, *selon notre volonté*; & ils se retirerent en tumulte. Le lende-  
 main, qui étoit le Vendredi Saint, comme le Peuple, suivant l'ancienne  
 coutume, alloit nuds pieds visiter les Lieux Saints & les Cimetieres des  
 Martyrs: ces seditieux armez engagerent par serment dans leur Faction le  
 simple Peuple; & continuerent le Samedi Saint, & encore plus le jour de  
 Pâques. Le Lundi, qui étoit le troisieme d'Avril, comme le Pape alloit  
 à St. Pierre, où est la station de ce jour-là, le jeune homme se presenta à  
 lui avec sa Troupe près du Pont d'Adrien, & demanda sa Confirmation.  
 Ne l'ayant pas obtenuë, il attaqua la Famille du Pape, qui fuivoit, prit les  
 uns, & maltraita les autres. Au retour, le Pape revenant couronné, se-  
 lon la coutume, & précédé des Cardinaux, ces seditieux les attaquèrent  
 du haut du Capitole, faisant de grands cris, & jettant des pierres. Ils en-  
 voierent même après le Pape; &, avant qu'il ôtât ses Ornemens, il fallut  
 leur promettre que le Vendredi suivant, il delibereroit sur cette Confirma-  
 tion. Mais, le jeune homme, n'étant pas content de ce delai, fit accomplir  
 ce jour-là par ceux de qui il pût l'obtenir, les ceremonies qui restoient à  
 faire pour le declarer Prefet. Le Vendredi, il fit abbatre les Maisons de  
 ceux qu'il n'avoit pû revolter contre le Pape; & le Pape, prévoiant qu'on  
 ne pouroit resister à ces seditieux, sans repandre beaucoup de sang, se re-  
 tira à Albane. Leur fureur tomba principalement sur la Maison & les  
 Tours de Pierre de Leon. Le Pape aiant gagné quelques Seigneurs Ro-  
 mains par ses largesses, il y eut un Combat où les seditieux furent battus;  
 mais, la plupart de ceux qui avoient fait serment au Pape l'abandonnerent,

An de J.C.  
1116.

Sedition à  
Rome  
contre le  
Pape.

(6) Petr. Pisanus, no. 17. ap. Papebr. ap. Baron. an. 1115. Chr. Cassin. Lib. IV. c. 60.

An de J.C.  
1116.

L'Empe-  
reur nego-  
cie inu-  
tilement  
la Paix  
avec le  
Pape.

à l'exemple de Ptolomée qui en étoit le Chef. Tout le Pais se souleva contre lui, & la Guerre Civile ne se rallentit que par les travaux de la Moisson & les chaleurs de l'été.

Cependant, l'Empereur Henri étoit toujours en Lombardie, faisant négocier la Paix avec le Pape, qui disoit: „ J'ai gardé ma parole, quoique  
„ donnée par force (7); je ne l'ai point excommunié; mais, il l'a été, par  
„ les principaux Membres de l'Eglise, & je ne puis lever cette Excommu-  
„ nication que par leur Conseil, dans un Concile où les parties soient en-  
„ tendues. Je reçois tous les jours des Lettres des Ultramontains qui m'y  
„ exhortent, principalement de l'Archevêque de Mayence. „ Néanmoins,  
l'Empereur travailloit à recueillir l'ample Succession de la Comtesse Ma-  
thilde; car, il ne paroît pas que l'on eut alors egard aux Donations que cet-  
te Princesse avoit faites à l'Eglise Romaine, ni que le Pape Pascal se soit  
mis en devoir d'en prendre possession. C'étoit pour ce sujet que l'Empe-  
reur demouroit en Lombardie, où il apprit ce qui s'étoit passé à Rome,  
& la Sedition qui avoit obligé le Pape Pascal à se retirer (8). Il en  
eut bien de la joye, & il envoya les presens Imperiaux aux nouveau Pref-  
fet & aux Romains, leur mandant qu'il iroit lui-même à Rome.

An de J.C.  
1117.

L'Empe-  
reur à Ro-  
me.

Il y vint en effet avec une Armée l'année suivante 1117. Il avoit dissimulé son ressentiment contre le Pape, qui se moquoit de lui, & qui ne cherchoit qu'à le perdre. Mais, aiant mis ordre aux Affaires de Lombardie, il dit enfin hautement, sans néanmoins faire paroître aucune emotion (9), que puis qu'on croioit que le Privilege qu'on lui avoit donné fût nul, à cause qu'il ne l'avoit tiré du Pape que par force, il iroit à présent lui demander la même grace à Rome, où ce Pontife étoit en pleine Liberté. Mais, le Pape ne l'attendit pas (10). Après avoir fait tout ce qu'il pût pour obliger les Romains à se bien défendre, ce qu'il ne put obtenir, à cause de l'intelligence que l'Empereur avoit dans la Ville où il avoit gagné les plus Puissans, il se retira dans la Campanie, auprès des Princes Normans, dont il implora le secours. Ainsi, l'Empereur, s'étant approché de Rome, prit sans beaucoup de peine toutes les petites Places & tous les Châteaux qui tenoient pour le Pape aux environs. Il entra ensuite dans la Ville où il fut reçu comme en triomphe par Ptolomée & les autres Barons Romains. Et de peur qu'on ne dit, qu'il n'avoit été auparavant couronné que par force, ce qui auroit pû rendre son Autorité douteuse, il voulut de nouveau recevoir la Couronne Imperiale. Il alla à St. Pierre (11) & demanda la Couronne au Clergé de Rome; disant, qu'il étoit venu pour la recevoir de la main du Pape, dont il regardoit l'absence comme un malheur pour lui, ne desirant que de rétablir l'Union entr'eux. Le Clergé de Rome dit, que la Conduite de l'Empereur ne repondoit pas à son Discours; puis qu'il étoit  
venu

(7) *Abb. Ursberg. an 1117.*

(8) *Chr. Caff. Lib. IV. c. 60.*

(9) *Maimbourg, Decad. de l'Emp. Liv. III.*  
p. 370.

(10) *Petr. Diac. Lib. 3. c. 63. Petr. Biblioth. in Pascal.*

(11) *Petr. Pisan.*

venu en armes, & faisant autour de Rome toutes fortes d'Actes d'hostilité, prenant la Protection de l'Abbé de Farfe & de Ptolomée, tous deux excommuniés. Sur ce refus, l'Empereur s'adressa à Maurice Bourdin, Archevêque de Brague, qui étoit auprès de lui en qualité de Legat du Pape, pour traiter la Paix; & reçut de sa main la Couronne Imperiale, devant le Corps de St. Gregoire, dans l'Eglise de St. Pierre. Le Pape & l'Empereur envoierent de part & d'autre pour traiter de la Paix; mais, ils ne purent convenir: & l'Empereur, craignant les chaleurs de l'Eté, se retira vers la Toscane, avec promesse de revenir, quand la saison seroit adoucie. Il laissa à Ptolomée des Troupes Allemandes, qui repousserent les Normans, que le Pape avoit appellez. Le Pape tint un Concile (12) à Benevent au mois d'Avril, où il excommunia l'Archevêque de Brague, qui avoit couronné l'Empereur.

An de J.C.  
1117.

La Negociation de la Paix ne dura pas long-tems: car, le Pape Pascal, après le Concile de Benevent, tomba malade, & vint à Anagnia où les Medecins desespererent de sa vie (13). Il revint pourtant en assez bonne santé, pour faire à Preneste la Dedicace de l'Eglise de St. Agapet. Il celebra à Rome la Fête de Noël, étant rentré dans cette Ville fort subitement, lors qu'on l'y attendoit le moins. Il congédia les Ambassadeurs de Constantinople, & il intimida tellement par sa présence Ptolomée & le nouveau Prefet, qu'ils lui demanderent la Paix les premiers; &, craignant de ne pas obtenir leur grace, ils quitterent leurs Maisons, pour se cacher dans Rome. Cependant, le Pape faisoit faire des machines & les autres preparatifs, pour les reduire par la force, quand il retomba malade de fatigue, pour les mouvemens qu'il s'étoit donnez. Se voiant à l'extremité, il assembla les Cardinaux, & leur recommanda de se donner de garde de l'artifice des Guibertins, & de la violence des Allemans; & de demeurer unis entr'eux. Ensuite, aiant reçu l'extreme Onction, fait sa confession, & satisfait aux autres devoirs de la Religion, il mourut à minuit, le 18. de Janvier 1118. Il fut embaumé, revêtu de ses ornemens suivant le ceremonial, & porté par les Cardinaux à St. Jean de Latran, où il fut enterré dans un Sepulchre de Marbre, artistement travaillé. Entre les Lettres de ce Pape, nous en avons une (14) à Pons Abbé de Cluni, où il ordonne de donner à la communion les deux espèces separement, & non le pain trempé dans le vin, comme il se pratiquoit à Cluni. Il excepte les Enfans & les malades, qui ne pouvoient avaler le pain.

An de J.C.  
1118.

Mort de  
Pascal II.

On a vû jusqu'ici, que Pascal étoit un homme sans foi, que la Religion inviolable du serment ne pouvoit lier. J'en ai donné un exemple d'eclat. J'ajouterai, que ce bon Pape se laissoit facilement corrompre par presens. Romuald, Archevêque de Salerne, dont Mr. Muratori a publié la Chronique, dans le 7. Volume de son Recueil des Historiens d'Italie, en a donné

Caractere  
de ce Pa-  
pe.

(12) *Tom. X. Concil. p. 812.*

(13) *Petr. Pisan. ap. Baron. & Papebr.*

*Tom. II.*

(14) *Epist. 32.*



An de J.C.  
1118.

né deux preuves, qu'il est bon de produire en cet endroit. En marquant le retablisement de Landulphe, Archevêque de Benevent, déposé, comme je l'ai dit, à cause de sa desobéissance au Pape, Romuald dit que ce Prelat fut remis peu de tems après dans son Siege, moiennant une bonne somme qu'il donna à Pascal. Il raporte encore que Bourdin, étant Evêque de Conimbre, obtint l'Archevêché de Brague, par le consentement de Pascal qu'il paia bien. Mr. Saffi, qui a fait des notes sur Romuald, n'est pas du sentiment de cet Auteur; mais, il faut avouer, qu'il ne prouve pas le sien. De forte que Pascal étoit coupable, non seulement de Parjure, mais encore d'Avarice & de Simonie.

HENRI V.  
Empereur d'Occident.

GELASE II.

LOUIS-LE-GROS,  
Roi de France.

CLXVI. P A P E.

Electio  
de Gelase  
II.

Après la mort de Pascal II. le St. Siege vaqua douze jours. Alors, Pierre Evêque de Porto, qui depuis long-tems tenoit la premiere place après le Pape, & avec lui tous les Cardinaux Prêtres & Diacres, au nombre de 51., commencerent à deliberer sur le choix d'un Pontife; & jettant les yeux sur Jean de Gaète, Chancelier de l'Eglise Romaine, ils envoierent au Mont-Cassin où il étoit, le prier de venir incessamment. Il partit, sans savoir ce qu'ils avoient fait entr'eux, monta sur sa Mule & vint promptement à Rome (1). Le lendemain, les Cardinaux, & quelques-uns des Senateurs & des Consuls Romains, s'assemblerent, dans un Monastere de Benedictins, appellé *Palladium*, lieu qu'ils croioient très-sûr, & qu'ils avoient choisi pour cette raison, afin d'éviter les scandales assez frequens dans ces Elections. Après avoir long-tems deliberé, ils s'accorderent tous à élire le Chancelier: ils le prirent aussi-tôt, le nommerent GELASE, & l'intronizerent malgré sa resistance.

Son Histoire  
avant son Pontificat.

Il étoit né à Gaète de parens nobles, qui le firent étudier dès son Enfance. Oderise, Abbé du Mont-Cassin, le leur aiant demandé, ils le donnerent à ce Monastere, où il se distingua par son progres dans les Arts liberaux, & dans l'observance reguliere. Il étoit encore jeune, quand le Pape Urbain II. le tira du Monastere la premiere année de son Pontificat, & le fit Cardinal Diacre de l'Eglise Romaine, & peu de tems après Chancelier, pour retablir dans le St. Siege l'ancienne elegance de stile presque perdue, comme le dit Pandolfe d'Alatri, Auteur du même tems. Après la mort d'Urbain, le Chancelier Jean de Gaète fut toujours attaché au Pape Pascal, avec une affection singuliere. Il lui aida à supporter toutes ses afflictions, & fut son bâton de vieillesse. A sa recommandation, le Pape promut au Cardinalat plusieurs de ses Scripteurs & de ses Chapelains, entr'au-

tres:

(1) Vita per Panduli Baronius, Papebroch, Ciaconius, Platina, &c.

tres Pierre de Pise, Hugues d'Alatri, Saxon d'Anagnia, & Gregoire de Gaëte. Jean fit de grandes liberalitez à son titre de Sainte Marie en Cosmedin, tant en argenterie, & en ornemens d'Eglise, qu'en fonds de terre, & fut toujours le Protecteur du Mont-Cassin. Tel étoit le Chancelier Jean de Gaëte, quand il fut élu Pape, & nommé Gelase II. C'étoit, dit le P. Maimbourg (2), un homme de sainte vie, d'une prudence consommée, le plus savant du sacré College, & celui-là même qui avoit défendu Pascal contre ceux qui reprochoient que son privilege des Investitures étoit une Heresie. Cette Election fut agréable à plusieurs.

An de J.C.  
1118.

Mais Cencius, Chef de la puissante Maison des Frangipanes, toute devouée au service de l'Empereur, voyant qu'on n'avoit pas élu un Cardinal qu'il avoit fort recommandé, sort en furie de son Palais, suivi d'une bonne troupe de gens armez, enfonce les portes du Monastere, entre par force dans l'Eglise où l'on faisoit encore la Ceremonie de l'Adoration, se jette comme une bête feroce tout écumant de rage sur le Pape, le prent à la gorge, le frappe à coups de poing & de pieds jusqu'à l'enfanglanter de ses Eperons; puis, le trainant par les cheveux & par les bras, il le mena chez lui, l'y enchaina, & l'y enferma. Les Cardinaux, le Clergé, & plusieurs Laïques assembles pour l'Electioin, furent de même arrêtés par les satellites de Cencius. On les jettoit à bas de leurs chevaux & de leurs mules, on les depouilloit, on les maltraitoit. Quelques-uns gagnerent leurs Maisons demi-morts, & malheur à qui ne pût s'enfuir. Au bruit de cette violence, les Romains s'assemblerent: Pierre Prefet de la Ville, Pierre de Leon avec les siens, & plusieurs Nobles avec leurs gens, le Peuple de tous les quartiers prend les Armes; on accourt à grand bruit au Capitole; on envoie Deputez sur Deputez aux Frangipanes, pour redemander le Pape. Aussi-tôt les Frangipanes épouvantez le rendent; & Leon l'un d'eux se jette à ses pieds, lui demande pardon, & s'échape ainsi du peril qui le menagoit. Le Pape, étant delivré, fut couronné par ceux de sa faction, mis sur un Cheval blanc, & mené par la ruë sacrée à St. Jean de Latran, précédé & suivi de bannieres suivant la coutume. Son Pontificat paroissoit assuré & paisible. Les Comtes & les Barons le visitoient: il donnoit audience à ceux qui venoient pour quelques affaires, & les renvoioit avec sa benediction. Ceux qui étoient fortis de Rome y rentroient: on s'assembloit pour deliberer quand le Pape devoit être ordonné & sacré; car, il n'étoit encore que Diacre. Mais, cette Paix ne fut pas longue; & une nuit le Pape fut averti que l'Empereur Henri étoit en Armes à St. Pierre. En effet, sur la nouvelle de la mort de Pascal & de l'Electioin de Gelase, l'Empereur étoit venu en diligence avec sa Cavalerie, & il avoit mandé au nouveau Pape (3): „ Si vous voulez confirmer le Traité que j'ai fait avec Pascal, je vous reconnoitrai pour Pape & vous ferai serment de fidelité; si non, j'en ferai élire un autre, & je le mettrai en possession. „

Le Pape  
est mal-  
traité,

Ge-

(2) Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. IV. p. 344.

(3) Chr. Cass. Lib. 4. c. 64. Ursperg. Chr. an. 1118.

An de J. C.  
1118.

Fuite de  
Gelase.

Gelase, aiant appris que l'Empereur étoit si proche, n'étant nullement disposé à lui donner satisfaction, se leva quoiqu'il fût nuit, & s'étant fait mettre sur un Cheval, malgré son grand âge & ses infirmités, il se retira chez un Citoyen nommé Bulgamin, où il demeura caché le reste de la nuit. Le lendemain matin, le Pape & les siens se trouverent fort embarrassés. Il n'y avoit pas de sûreté pour eux de demeurer à Rome, & ils ne pouvoient s'enfuir par Terre, parce que les Allemans tenoient les chemins. Ils resolurent donc de gagner la Mer, & s'embarquerent sur le Tibre en deux Galeres, qui les menerent jusques à Porto. Là, il fallut s'arrêter, à cause du mauvais tems, & la Mer étoit si haute, qu'il n'y avoit pas moïen d'y entrer, sans s'exposer à un peril évident. Les Allemans étoient sur le rivage, qui tiroient sur le Pape & sur ses gens des traits empoisonnez, & menaçoient de les poursuivre quand leurs Galeres seroient arrivées, s'ils ne leur livroient le Pape. La tempête s'arrêta: & cependant le Cardinal Hugues d'Alatri, à l'exemple d'Enée dont la belle action a été immortalisée dans les Ecrits de Virgile (4), prit le Pape sur ses Epaules, & l'emporta à la faveur de la nuit au Chateau de St. Paul d'Ardée. Le matin, les Allemans revinrent à Porto; on leur jura que le Pape s'en étoit fui, & il se retirerent. Mais, on ramena le Pape pendant la nuit: il s'embarqua avec les siens; le troisieme jour ils arriverent à Terracine demi-morts, & le quatrieme à Gaëte. Il y furent très-bien reçus: aussi étoit-ce la Patrie du Pape, & quand la nouvelle de son arrivée fut repandue dans le País, quantité d'Evêques s'y rendirent. L'Empereur envoya encore à Gaëte prier le Pape (5) de revenir se faire sacrer à Rome, temoignant qu'il desiroit ardemment d'assister à cette Ceremonie & l'autoriser par sa présence; & que s'ils conféroient ensemble, ce seroit le meilleur moïen de retablir l'union. Le Pape, qui avoit été pris avec Pascal II. & mis aux fers, ne voulut pas s'y fier. Il repondit donc, qu'il alloit se faire sacrer incessamment, & qu'ensuite l'Empereur le trouveroit prêt pour la Negociation, par-tout où il lui plairoit. En effet, sans sortir de Gaëte, le Pape fut ordonné Prêtre, puis sacré Evêque, en presence de Guillaume Duc de la Pouille, de Robert Prince de Capouë, & de plusieurs autres Seigneurs, qui lui prêterent tous serment de fidelité. Ceci se passa sur la fin de Fevrier. Le 14. d'Avril, le Pape celebra la Fête de Pâques à Capoue.

(4) Virgile, *Eneid. Lib. 2.*

(5) Falco *Renov. Chr.*

HENRI V.  
Empereur d'Occident.GREGOIRE VIII. LOUIS-LE-GROS,  
Roi de France.

## CLXVII. P A P E.

## ou Anti-Pape.

L'Empereur, irrité de la reponse de Gelase, resolut de faire un autre Pape, comme il l'en avoit menacé. Il choisit l'Archevêque de Brague, qui l'avoit couronné l'année précédente. C'étoit Maurice Bourdin, que le P. Maimbourg, appelle *fameux Scelerat* (1). „ Cet Archevêque, ajoute- „ t'il, étoit un Limousin, qui avoit quelque Esprit; mais, c'étoit un Es- „ prit maltourné, ambitieux, & sur-tout extrêmement malin, ingrat, & mal „ faisant, & qui ne se soucioit, ni des Loix de la Religion, ni de celles de „ l'honneur, pourvû qu'il pût satisfaire son ambition, comme il ne parut „ que trop dans toute sa conduite. Bernard, Archevêque de Toledo, l'avoit „ pris à sa suite en passant par la France, à son retour de Rome en Espagne „ du tems du Pape Urbain, & l'avoit fait Archidiaque de son Eglise, d'où „ il étoit parvenu à l'Evêché de Conimbre, & de-là à celui de Braga; de „ sorte que c'étoit à lui à qui il devoit sa grandeur; mais, cet Esprit vain & „ ingrat, ne se contentant pas de l'Archevêché de Braga, qu'il ne meritoit „ point, & qu'il avoit obtenu par de mauvaises voies, mouroit d'envie d'avoir „ celui de Toledo, au prejudice de son Bienfaiteur qui remplissoit cette pla- „ ce très-dignement, étant, sans contredit, l'un des plus grands hommes „ que l'Espagne ait jamais portez. C'est pourquoi, comme cet ingrat vit „ cet excellent Archevêque disgracié, dans une grande persecution qu'il „ souffrit pour la Justice, il eut l'effronterie de s'aller présenter au Pape „ Pascal, pour le prier de lui faire avoir cet Archevêché, en lui offrant „ même, tant il étoit brutal & aveuglé de son ambition, une grosse som- „ me d'argent pour l'obtenir. Mais, se voiant rebuté & traité de ce Pape „ comme il le meritoit, il resolut de s'en venger. Pour cet effet, il fut of- „ frir son service à Henri, auquel il s'attacha, suivant continuellement la „ Cour, où il se distinguoit par son Orgueil & par sa Legereté, plus en- „ core que par la grandeur de son train & de sa depense, en menant une „ vie fort dissolue, sans se soucier de son Eglise, quelque commandement „ que le Pape lui fit d'y resider; & c'étoit lui qui aigrissoit toujours de plus „ en plus l'Esprit du Prince, & qui tâchoit de le porter aux dernieres ex- „ trémités. „ Voilà ce que dit le P. Maimbourg, au sujet du Pape Bour- „ din; mais, il faut avouer, qu'il entre trop de passion dans ce Portrait. Et, „ pour dire quelque chose de plus, la verité de l'Histoire y est entierement al- „ terée. Voici quelque chose de plus exact. Maurice Bourdin, étant parve-

Bourdin  
clû Pape.(1) Maimbourg, *Decad. de l'Emp.* Liv. IV. p. 391.

An de J.C.  
1118.

nu à l'Evêché de Conimbre, comme il a été dit, fit le voiage de Jerusalem vers l'an 1108. & passa à Constantinople, où il fut chéri des Grands & de l'Empereur Alexis (2). Après avoir employé trois ans à ce Voiage, il revint en Portugal, où St. Geraud Archevêque de Brague étant mort, il fut élu pour lui succéder l'an 1110. Pour faire confirmer sa translation & recevoir le *Pallium*, & il alla à Rome, où le Pape Pascal II. lui accorda l'un & l'autre, moyennant un présent considerable. Maurice soutint vigoureusement la Dignité de son Siege, contre Bernard Archevêque de Tolède, qui vouloit l'assujettir à sa nouvelle Primatie confirmée par le Pape Pascal, & qui se prévaloit contre lui de son Autorité de Legat en Espagne. Maurice alla à Rome en 1115. implorer le secours du Pape, qui, après avoir plusieurs fois averti Bernard de cesser ses vexations, lui déclara enfin, qu'il le dechargeoit de sa Legation sur la Province de Brague, afin que Maurice y put exercer plus librement sa juridiction. La Lettre est dattée d'Anagnia le 3. de Novembre. Maurice demeura long-tems en Italic à la poursuite de cette Affaire; & le Pape Pascal, connoissant sa Capacité, le fit son Legat pour traiter la Paix avec l'Empereur Henri, que Maurice, en cette qualité, couronna en l'absence du Pape, comme il a été dit: mais, le Pape le trouva mauvais; & il excommunia Maurice au Concile de Benevent. Il demeura donc auprès de l'Empereur, qui, se tenant offensé que Jean de Gaëte se fut fait sacrer sans son consentement, fit élire Pape celui-ci, sous le nom de GREGOIRE VIII. le 14. de Mars 1118.

Lettre de  
Gelase  
contre  
l'Empe-  
reur &  
Gregoire.

Le Pape Gelase étoit encore à Gaëte, quand il apprit cette nouvelle, & aussitôt ilcrivit au Clergé & aux autres fidèles de Gaule en ces termes:  
 „ Après notre Election (3) l'Empereur est venu furtivement à Rome, ce-  
 „ qui nous a obligé d'en sortir. Il a demandé ensuite la Paix par mena-  
 „ ces, disant que si nous ne l'en assurons par serment, il useroit de son  
 „ pouvoir. Nous avons repondu, que nous étions prêts à terminer le dif-  
 „ ferend entre l'Eglise, & l'Empire, soit à l'amiable, soit par Justice, dans  
 „ le lieu & le tems convenable, à Milan ou à Cremone, à la St. Luc pro-  
 „ chaine; & cela par le Conseil de nos freres, que Dieu a établi Judges  
 „ dans l'Eglise j'entens les Evêques. . . . Aussi-tôt, c'est-à-dire le qua-  
 „ rante quatrième jour après notre Election, il a intrus dans l'Eglise Mau-  
 „ rice Evêque de Brague, excommunié l'année passée par le Pape Pascal  
 „ au Concile de Benevent; & qui autrefois, en recevant le *Pallium* par  
 „ nos mains, avoit fait serment de fidélité au même Pape, & à ses succes-  
 „ seurs dont je suis le premier. En cette entreprise, l'Empereur n'a eu,  
 „ graces à Dieu, personne du Clergé Romain pour Complice, mais seule-  
 „ ment des Guibertins, Romain de St. Marcel, Cencio de St. Chryso-  
 „ gone, Teuzon qui a long-tems ravagé le Dannemarc. Nous vous or-  
 „ donnons donc, qu'après en avoir delibéré en commun, vous vous prepara-  
 „ riez

(2) Vita per Baluz. tom. 3. Miscell. p. 471.

(3) Epist. I. Gelas. H.

riez comme il convient, à vanger l'Eglise votre Meré. „ Gelase ecrivit aussi (4) à Bernard Archevêque de Tolède, & aux Evêques d'Espagne, d'elire un autre Archevêque de Brague, à la place de Maurice. Enfin, il ecrivit au Clergé & au Peuple de Rome de l'éviter comme un excommunié. Il tint ensuite un Concile à Capouë, où il excommunia l'Empereur & son Anti-Pape (5).

Cependant, Gregoire VIII. étoit à Rome, où il demeura tout le reste de l'année; & le jour de la Pentecôte, il couronna comme Pape l'Empereur Henri, qui se retira quelque tems après en Ligurie, & de-là en Allemagne (6). Bourdin envioit des Bulles de tous côtés en qualité de Pape Gregoire; & il fut reconnu en quelques lieux, comme en Allemagne, par Herman Evêque d'Augsbourg, & en Angleterre par quelques-uns qui tenoient Gelase pour Anti-Pape; & d'autres ne reconnoissoient, ni Gelase, ni Gregoire; mais, la France, & la plupart de la Chrétienté, reconnut Gelase.

Quand il sut que l'Empereur s'étoit retiré, il revint à Rome secretement, & se cacha dans une petite Eglise nommée Ste. Marie du second Cierge, entre les Maisons d'Etienne & Pandulfe le Normand, & de Pierre Latron, qui le protegeoient (7). Le jour de Sainte Praxede 21. de Juillet, il resolut d'officier dans l'Eglise de cette Sainte, par le Conseil du Cardinal Didier qui en étoit titulaire, contre l'avis de plusieurs qui representoient, que cette Eglise étoit dans les Forteresses des Frangipanes. L'Office n'étoit pas encore fini, quand les Frangipanes vinrent avec une troupe de gens armés à pied & à cheval, attaquer le Pape & les siens à coups de pierre & de trait. Etienne le Normand, & Crescence Gaëtan neveu du Pape, resisterent vigoureusement, quoique leur troupe fût beaucoup moindre. Il y eut un rude Combat, qui dura une partie du jour. Le Pape s'enfuit, faisant compassion aux femmes, qui le voioient, demi-vêtu de ses ornemens, courir seul par les champs, autant que son cheval pouvoit aller. Son portecroix tomba en le suivant, & une pauvre femme qui le trouva le cacha jusques au soir avec sa Croix & son Cheval. Le Combat duroit encore, quand Etienne le Normand dit aux Frangipanes: *Que faites vous? Le Pape à qui vous en voulez s'est sauvé: voulez-vous aussi nous perdre? Nous sommes Romains comme vous, & même vos Parens. Retirons-nous de part & d'autre; nous sommes assez fatiguez.* Ils se retirèrent en effet; & on trouva le Pape à la Campagne, proche de l'Eglise de St. Paul las & gemissant. Le lendemain, ses Amis tinrent Conseil, & le Pape parla ainsi après tous les autres: *Mes Freres, suivons l'exemple de nos Peres, & le Précepte de l'Evangile. Puisque nous ne pouvons vivre en cette Ville, fuions dans une autre. Fuions cette Sodome & cette Egypte. Je le dis devant Dieu, j'aimerois mieux, si jamais il étoit possible, avoir un seul Empereur, que d'en avoir un si grand nombre. Un mechant, au moins, perdrait les autres plus méchans, jusqu'à ce qu'il*

An de J.C.  
1118.

Gregoire  
VIII. est  
reconnu  
en quel-  
ques en-  
droits.

Gelase à  
Rome.  
Cruelle  
Revolte  
contre lui;

(4) Epist. 2. & alia P. Roderic.

(5) Tom. X. Concil. p. 823. Abbas Ursperg.

(6) Chr. Cassin. Lib. 4. c. 64.

(7) Landulf. n. 12. ap. Fleury, Hist. Eccl.  
Liv. LXXI. §. 50.

An de J.C.  
1118.

*sentit lui-même la justice du souverain Empereur.* Tous approuverent l'Avis du Pape, & d'abord il distribua ses Commissions pour le Gouvernement de l'Eglise pendant son absence. Il fit son Vicaire Pierre Evêque de Porto, & lui donna quelques Cardinaux pour lui aider; il donna la garde de Benevent à Hugues Cardinal des Saints Apôtres; à Nicolas la conduite des chantres. Il laissa la Prefecture de Rome à Pierre qui l'avoit prise, malgré le Pape Pascal, quoique ce fut un méchant homme: mais, il donna l'etendard & la garde de la Ville à Etienne le Normand, qui étoit le plus considerable de son parti.

Bulle de  
Gelase en  
faveur de  
l'Eglise de  
Ravenne.

Le Pape Gelase étoit encore à Rome le premier jour de Septembre, comme il paroît par la Bulle donnée en faveur de Gauthier, Archevêque de Ravenne, qui, aiant été tiré malgré lui d'entre les Chanoines reguliers, avoit été élu unanimement pour remplir ce Siege, & sacré par le Pape. Depuis Guibert, cette Eglise avoit été jusques-là dans le Schisme, occupée par des Evêques que l'Empereur avoit choisis: c'est pourquoi les Papes avoient soustrait à la Jurisdiction de Ravenne les Eglises de Plaisance, Parme, Rege, & Bologne. Par cette Bulle, le Pape Gelase, en faveur de la réunion à l'Eglise Romaine, rend à celle de Ravenne ses Droits sur ces quatre Eglises, & sur toutes les autres qui y sont enoncées, & accorde à Gautier le *Pallium*.

Le Pape  
vient en  
France.

Enfin, Gelase, voyant qu'il n'y avoit point de sureté pour lui dans Rome, en partit le 2. jour de Septembre 1118. Il étoit accompagné de six Cardinaux, & de deux Nobles Romains avec leur suite (8). Ils furent reçus à Pise avec grand honneur, & le Pape y fit un Sermon qui parût très-éloquent. Quelques jours après, il se rembarqua & arriva en Provence au Port de St. Gilles, où il fut reçu par l'Abbé Hugues & sa Communauté, & defrayé liberalement pendant un assez long séjour qu'il y fit. Là, tous les Evêques du Pais, grand nombre de Moines, quantité de Noblesse & de Peuple, se rendirent auprès du Pape, & lui offrirent leurs services. Pons, Abbé de Cluny, entr'autres presens donna au Pape trente chevaux, & l'Abbé de St. Gilles dix, dont il se servit dans ce Voiage. Il confirma la Primatie de l'Eglise de Toledé, par une Bulle adressée à l'Archevêque Bernard, & dattée de St. Gilles le septieme de Novembre.

Le Pape  
implore le  
secours  
des Nor-  
mans.

Le St. Pere, aiant sçu que le Roi d'Angleterre faisoit tenir un Concile (9) à Rouen, il y envoya pour Legat un Clerc Romain nommé Conrad, qui parla très-éloquemment. Il se plaignoit de l'Empereur, qui persecutoit les Catholiques, de l'Anti-Pape Bourdin, & des vexations que l'Eglise souffroit en Toscane. Il representa, que le Pape avoit été reduit à venir au deça des Alpes comme en exil; & il conclut, en demandant à l'Eglise de Normandie le secours de ses prieres, & encore plus de son argent. Ce sont les termes d'Oderic Auteur du tems (10). La même année, on tint

(8) *Pantulf. n. 16.*

(9) *Tom. X. Concil. p. 824.*

(10) *Oderic. Lib. 12.*

un Concile à Toulouſe, où il fut reſolu que l'on iroit au ſecours d'Alfonſe, Roi d'Arragon, qui aſſiegeoit Sarragoce, occupée par les Mores (11). An de J.C. 1118.

Avant la priſe de cette Ville, on avoit élu, pour en être Archevêque, Pierre Librane, qui alla trouver le Pape Gelafe, fut ſacré de ſa main, & rapporta une Bulle dattée du 9. de Decembre (12). Bulle de Gelafe pour l'Eſpagne.

Par cette Bulle le Pape accorde Indulgence à ceux, qui, après avoir reçu penitence mourroient en cette entrepriſe, & à tous ceux qui travailleroient au reſtaſſement de cette Eglife, & donneroient pour la ſubſiſtance du Clergé; Indulgence à la diſcretion des Evêques, à proportion de leurs bonnes oeuvres. Gelafe à Cluni.

Dès que Louis VI. Roi de France eut appris que le Pape Gelafe étoit arrivé en Provence, il y envoya Suger Moine de St. Denis avec de riches preſens pour ſoulager la pauvreté du St. Pere. Ils convinrent du jour auquel le Roi ſe rendroit à Vezelai, pour voir le Pape & conferer avec lui. Cependant Gelafe tint un Concile à Vienne, dont les Actes ſe ſont perdus; &, en partant de cette Ville, il donna ordre à l'Archevêque Gui de le venir trouver à Cluni. Le St. Pere, étant arrivé dans ce celebre Monaftere, y fut reçu avec toute ſa ſuite, ſelon qu'il convenoit à ſa Dignité & à l'opulence des Moines (13). Il y reçut pluſieurs Prelats, & les Envoyez de pluſieurs Princes, avec quantité de preſens; & il commençoit à respirer & à donner ſes ordres pour le ſoulagement de ceux qu'il avoit amenez & de ceux qu'il avoit laiſſez à Rome, quand il fut attaqué d'une pleureſie, outre la goutte qui l'incommodoit depuis long-tems. Il ſe trouva à l'extremité.

Alors, il fit appeller l'Evêque de Paleſtrine avec les autres Cardinaux qui étoient preſens, & il voulut le deſigner pour ſon Successeur: mais, l'Evêque ſ'en excuſa en diſant: *A Dieu ne plaiſe que je me charge de ce Fardeau, indigne & miſerable que je ſuis: vû principalement, que de notre tems le St. Siege, étant ſous la Perſecution, a beſoin pour ſe ſoutenir de Richesses & de Puiffance temporelle. Si vous voulez croire mon Conſeil, nous elirons l'Archevêque de Vienne, qui, outre la pieté & la prudence, a encore la Puiffance ſeculiere, & la Nobleſſe; car, nous eſperons qu'il delivrera le Saint Siege de cette longue Vexation.* Sa Mort.

Ce Diſcours fut approuvé du Pape malade, & des Cardinaux preſens; & auffitôt on envoya querir l'Archevêque de Vienne. Mais, pendant qu'il étoit en chemin, le Pape ſentant approcher ſa fin, fit ſa Confefſion devant un grand nombre de Perſonnes, reçut la Communion, ſe fit coucher à Terre, ſuivant l'uſage monaſtique, & rendit ainſi l'Esprit le 29. de Janvier 1119. après un an moins deux jours de Pontificat. Il fut enterré, à Cluni, & le St. Siege vaqua quinze jours. Le Roi Louis apprit ſa mort, comme il étoit en chemin pour ſe rendre à la Conference de Vezelai. An de J.C. 1119.

(11) Chr. Malleac. p. 219. tom. 2. Bibliot. Lab. Blancart. Arragon.

(12) Gelaf. Epist. 5.

(13) Abb. Urſperg. an. 1119. Pandulf.



Année J. C.  
1119.

HENRI V.  
Empereur d'Occident.

CALIXTE II.

LOUIS-LE-GROS,  
Roi de France.

CLXVIII. P A P E.

Avec

GREGOIRE VIII. son Anti-Pape.

Election  
de Gui.

LE celebre Gui, Archevêque de Vienne, étant arrivé à Cluni, après la mort du Pape Gelase, fut élu Pape, & nommé CALIXTE II. Il fit d'abord quelque résistance, dans la crainte que son Election ne fut pas approuvée à Rome (1). Mais, le Parti de Gelase l'ayant reconnu avec joie, il consentit à son Sacre, cedant à la douce violence qu'on lui fit sur ce sujet. Il étoit fils de Guillaume Tête-hardie, Comte de Bourgogne, parent des Empereurs & des Rois de France & d'Angleterre. Sa sœur Guille avoit épousé Humbert II. Comte de Maurienne; & leur fille Adelaïde, nièce de Gui, étoit Reine de France, Epouse de Louis VI. dit le Gros. Non seulement l'Election de Calixte fut approuvée en Italie; mais encore en Allemagne. Tous les Evêques du Roïaume de Germanie lui promirent obéissance, & approuverent la convocation du Concile qu'il devoit tenir vers la St. Luc; & l'Empereur lui même promit de s'y trouver, pour la réunion de l'Eglise Universelle.

Concile de  
Toulouse.  
Hereti-  
ques.

En attendant ce Concile qui se devoit tenir à Rheims, le Pape Callixte en tint un à Toulouse, le 13. de Juin, où assisterent un grand nombre de Prelats (2). On y fit dix Canons, dont le plus remarquable est le troisieme conçu en ces termes: „ Quant à ceux, qui, feignant une apparence de Religion, condamnent le Sacrement du Corps & du Sang de Notre Seigneur, le Baptême des Enfans, le Sacerdoce, & les autres Ordres Ecclesiastiques, & les Mariages legitimes; nous les chassons de l'Eglise comme heretiques, & ordonnons qu'ils soient reprimez par les Puissances seculieres. Nous soumettons à la même condamnation leurs Defenseurs, s'ils ne viennent à resipiscence. „ On defend aux Princes & à tous les Laïques de piller les Biens des Evêques morts, & on prononce Excommunication contre les Moines, les Chanoines, & les Clercs, qui renoncent à leur Profession, ou laissent croître leur barbe & leurs cheveux comme des Laïques. Les Heretiques condamnez en ce Concile étoient les Sectateurs de Pierre de Bruys & de Henri son Disciple. Mr. Fleury ose avancer, qu'ils étoient Manichéens (3). Mais, c'est une pure Calomnie, qui se détruit d'elle même, & que je refuterai invinciblement dans la suite, par l'Exposition de leur Doctrinne.

Ce-

(1) *Vita per Pandulf.*

(2) *Tom. X. Concil. p. 856.*

(3) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXVII. §. 2.*

Cependant, pour preparer la Paix qui se devoit traiter au Concile de Rheims entre l'Eglise & l'Empire, Guillaume de Champeau, Evêque de Châlons, & Pons Abbé de Cluni, allerent à Strasbourg trouver l'Empereur Henri (4). Ces Deputez representèrent à l'Empereur, que s'il vouloit renoncer aux Investitures, & rendre les Terres aux Eglises & à ceux qui avoient travaillé pour l'Eglise, ils essayeroient, avec l'aide de Dieu, de terminer ce Differend. L'Empereur aiant pris le Conseil des siens, promit de le faire, s'il trouvoit de la part du Pape de la fidelité & de la Justice; & si on lui rendoit à lui & aux siens une vraye Paix, avec les Terres qu'ils avoient perduës en cette Guerre. L'Evêque en demanda quelque assurance, afin que leur travail ne fut pas inutile; & l'Empereur fit serment par la Foi Chrétienne entre les mains de l'Evêque & de l'Abbé, d'observer sans fraude ces articles. Avec cette assurance, l'Evêque & l'Abbé retournerent vers le Pape; & le trouverent à Paris, où il étoit le fixieme d'Octobre, comme il paroît par la confirmation des Privileges de l'Abbaie de Vendôme, qu'il accorda à l'Abbé Geoffroi. Le Pape approuva la Negociation, & dit: *Plut à Dieu que la chose fut deja faite, si ce pouvoit être sans fraude;* & aiant pris Conseil des Evêques & des Cardinaux, il renvoia à l'Empereur les mêmes Deputez, & avec eux l'Evêque d'Ostie & le Cardinal Gregoire. Ils avoient ordre d'examiner soigneusement ces Articles, de les arrêter par écrit, & de les signer de part & d'autre, & si l'Empereur les vouloit exécuter, de lui donner jour avant la fin du Concile. Ils le rencontrerent entre Verdun & Mets, & lui dirent que le Pape le recevroit volontiers aux conditions convenuës. L'Empereur en temoigna de la joie, & jura de nouveau entre les mains des quatre Deputez ce qu'il avoit juré à Strasbourg; savoir, que le Vendredi 24. d'Octobre, il exécuteroit à Mouson, en présence du Pape, la Convention que l'on avoit redigée par écrit. L'Empereur promettoit de renoncer aux Investitures des Eglises, & de donner une véritable Paix, avec restitution de Biens à tous ceux qui avoient été en guerre pour ce sujet. Le Pape donnoit la Paix, avec restitution de Biens à l'Empereur & à tous ceux, qui avoient été en Guerre contre l'Eglise. Avec ce Traité, les Deputez revinrent trouver le Pape, qui étoit arrivé à Rheims pour le Concile.

Sans m'arrêter à divers incidens, qui ont pourtant quelque liaison avec le Concile de Rheims, je remarquerai d'abord, qu'il vint à cette Assemblée, par ordre du Pape, des Evêques de toutes les Provinces d'Occident, d'Italie, de Germanie, de Gaule, d'Espagne, de Bretagne, d'Angleterre, & des autres Isles de l'Océan (5). Ces Prelats étoient au nombre de quinze Archevêques, & plus de deux cens Evêques avec grand nombre d'Abbez, & d'autres Ecclesiastiques constituez en Dignité. Après les devots Preliminaires de ces sortes d'Assemblées, le Pape dit que le principal sujet de la convocation du Concile étoit l'extirpation de la Simonie, & pour cet effet

An de J.C.  
1119.

L'Empereur renonce aux Investitures.

Concile de Rheims.

(4) *Comm. Hesson. Tom. X. Concil. p. 872.*

(5) *Orderic, Vita lib. 12. Tom. X. Concil. p. 865.*

Ande J. C.  
1119.

fet l'abolition des Investitures. „ C'est pourquoi, ajouta-t'il, ecoutez attentivement de la bouche de nos freres, qui ont porté des paroles de  
 „ Paix entre nous & le prétendu Roi d'Allemagne, tout ce qui s'est passé  
 „ en cette affaire; & considerez ce que je dois faire, puis que c'est notre  
 „ cause commune. „ Alors, il ordonna à l'Evêque d'Ostie d'exposer l'affaire en Latin à tout le Concile; puis à l'Evêque de Châlons de l'expliquer en François en faveur des Laïques. Ensuite, il proposa divers articles ce jour-là & le suivant; mais, il en remit la Conclusion à la fin du Concile. Le Roi Louis entra dans le Concile avec les Seigneurs François; monta sur l'Echafaut où étoit le Siege du Pape, & dit: „ Je viens demander Conseil à  
 „ cette Sainte Assemblée. Le Roi d'Angleterre a envahi par violence la  
 „ Normandie, qui est de mon Royaume. Il a maltraité en plusieurs manieres le Duc Robert son frere & mon Vassal; & enfin l'a pris & le tient  
 „ depuis long-tems en Prison. Je l'ai requis plusieurs fois par des Evêques  
 „ & par des Comtes de me le rendre, sans avoir pû rien obtenir, & vous  
 „ voiez ici Guillaume fils de ce Duc depouillé de son Heritage. „ Louis ajouta plusieurs autres plaintes, dont les François qui étoient presens certifierent la Verité. Geoffroi, Archevêque de Rouen, se leva avec les Evêques & les Abbez de sa Province, & commença à répondre pour le Roi d'Angleterre: mais, il s'emût un si grand tumulte de ceux à qui son Discours ne plaisoit pas, qu'il fut obligé de se taire. Hildegarde, Comtesse de Poitiers, parut ensuite avec ses suivantes. Elle fit à haute voix sa plainte, qui fut ecoutée attentivement de tout le Concile. Elle disoit que le Comte Guillaume son Epoux l'avoit abandonnée, & avoit pris à sa place Maubergeon femme du Vicomte de Châtelleraut. Le Pape demanda si le Comte de Poitiers étoit venu au Concile suivant son mandement. Alors, Guillaume Evêque de Saintes, & plusieurs autres d'Aquitaine, se leverent & excuserent leur Duc, disant qu'il étoit parti pour venir au Concile, mais qu'il étoit demeuré malade en chemin. Le Pape reçut l'excuse, & donna au Duc un délai pour se presenter à sa Cour, & reprendre sa femme legitime sous peine d'Anathême. Troisieme Scene. Audin, Evêque d'Evreux, se plaignit d'Amauri, Comte de Montfort, qui l'avoit chassé honteusement, & brulé sa Maison Episcopale. Mais, un Chapelain d'Emauri dementit l'Evêque en plein Concile; & soutint, qu'il s'étoit attiré la Guerre, qui avoit causé ces desordres. Les François, prenant le parti d'Amauri contre les Normans, il y eut une grande alteration. Enfin, on fit silence, & le Pape exhorta tous les assistans à la Paix, representant les maux de la Guerre, tant pour le temporel, que pour le spirituel. Il conclut en ordonnant la Trêve de Dieu, comme le Pape Urbain l'avoit établie au Concile de Clermont, dont il confirma tous les Actes; & il ajouta: „ L'Empereur d'Allemagne m'a mandé d'aller à Mouson faire la Paix avec lui pour l'utilité  
 „ de l'Eglise. Je menerai l'Archevêque de Rheims, celui de Rouen, &  
 „ quelques autres de nos Freres les Evêques, que j'estime les plus nécessaires à cette Conference. Je prie tous les autres d'attendre ici, où je reviens.

„ viendrai au plutôt. Priez pour le bon succès de notre Voiage. A mon  
 „ retour, j'écouterai vos plaintes & vos raisons; &, Dieu aidant, je vous  
 „ renverrai en Paix chacun chez vous. Ensuite, j'irai trouver le Roi  
 „ d'Angleterre mon filleul & mon Parent, & je l'exhorterai, lui & le Com-  
 „ te Thibaut son neveu, & les autres qui sont en differend, de se faire Ju-  
 „ stice & de se donner la Paix à eux & à leurs Sujets: mais, je frapperai  
 „ d'un terrible Anathème ceux, qui ne voudront pas m'écouter. „

An de J.C.  
 1119.

Le Pape parloit ainsi le Mardi 21. d'Octobre second jour du Concile, & c'étoit par l'avis des Evêques qu'il avoit resolu d'aller à la Conference avec l'Empereur. Il leur recommanda pendant son absence, & principalement le jour de la Conference, d'offrir à Dieu des Prieres & des Sacrifices, & d'aller en procession nuds pieds de l'Eglise Metropolitaine à St. Remi. Il partit le lendemain Mercredi, & le Jeudi il arriva fort fatigué au lieu de la Conference. Le Vendredi, il fit venir dans sa Chambre les Evêques, les Abbez, & les autres habiles gens qu'il avoit amenez en grand nombre, & il fit lire les deux Ecrits dressez de concert de la part de l'Empereur & de la sienne. On commença à les examiner soigneusement; &, sur cette clause de la promesse de l'Empereur: „ Je renonce à toute Investi-  
 „ ture de toutes les Eglises, „ les Evêques dirent: „ Si le Roi agit sim-  
 „ plement, ces paroles suffisent; mais, s'il veut chicaner, cet Article auroit  
 „ besoin d'explication, de peur qu'il ne vueille revendiquer les anciens Do-  
 „ maines des Eglises, ou en investir les Evêques de nouveau. „ Dans l'E-  
 „ crit du Pape ils pesoient cette clause: *Je donne une vraie Paix au Roi & à*  
*tous ceux qui ont été ou sont avec lui dans cette Guerre.* Sous ce nom de Paix,  
 ils craignoient qu'on n'entendit quelque chose de plus que la Communion de  
 l'Eglise, & qu'on ne voulût faire recevoir les Evêques intrus, ou legitime-  
 ment deposez. Après cet examen, on envoya au Camp de l'Empereur l'E-  
 vêque d'Osie, le Cardinal Jean de Crème, l'Evêque de Viviers, l'Evêque  
 de Châlons, & l'Abbé de Cluni. Quand ils furent arrivez, ils montrerent  
 les Ecrits, & determinerent les clauses, comme on étoit convenu. D'abord  
 l'Empereur nia qu'il eut rien promis de tout cela; mais, l'Evêque de Châ-  
 lons dit avec vigueur: „ Je suis prêt à jurer sur des Reliques, ou sur l'E-  
 „ vangile, que vous l'avez promis entre mes mains. „ L'Empereur, con-  
 vaincu par le temoignage de tous les assistans, fut contraint de l'avouer;  
 mais, il se plaignoit, qu'on lui avoit fait promettre ce qu'il ne pouvoit exe-  
 cuter, sans diminution de son Autorité Royale. L'Evêque lui repondit:  
 „ Seigneur, vous nous trouverez entierement fidèles à nos promesses; car,  
 „ le Pape ne prétend diminuer en rien votre Autorité, comme disent quel-  
 „ ques semeurs de discordes. Au contraire, il declare publiquement, que  
 „ tous vous doivent servir à la Guerre & en tout le reste, comme ils ont  
 „ accoutumé de vous servir, vous & vos Prédecesseurs. Mais, si vous croiez  
 „ que votre Puissance sera diminuée en ce qu'il ne vous sera plus permis de  
 „ vendre les Evêchez, vous devriez plutôt compter un Avantage de renon-  
 „ cer à ce que Dieu vous défend. „ L'Empereur s'adoucit, & demanda

Confere-  
 ce de  
 Moulon.

An de J.C.  
1119.

un delai, du moins jusqu'au lendemain; disant qu'il en vouloit conferer cette nuit avec ses Barons pour les porter, s'il pouvoit, à consentir à l'exécution de sa promesse; & qu'il rendroit reponse dès le grand matin. Ensuite, ses gens commencerent à conferer avec ceux du Pape sur la maniere de l'absolution & de la reception; disant qu'il leur seroit bien dur, si leur Maître y venoit nuds pieds comme les autres. Les Deputez du Pape reponderent, qu'ils feroient tout leur pouvoir pour engager à recevoir l'Empereur chauffé, & le plus en particulier qu'il pourroit. La Conference finit ainsi ce jour-là, & les Deputez retournerent en faire leur raport au Pape. Il desespéroit de la Paix, & vouloit dès le lendemain retourner à Rheims; mais, par le Conseil du Comte de Troyes, & de plusieurs autres, il consentit de demeurer le lendemain Samedi jusques vers le midi, afin d'oter toute excuse aux Allemans. Dès le grand matin, l'Evêque de Châlons & l'Abbé de Cluni retournerent savoir la Reponse de l'Empereur. L'Evêque lui dit: „ Nous pouvions dès hier, Seigneur, nous retirer avec justice, puisque nous avons été prêts au jour nommé d'accomplir notre promesse; mais, nous n'avons pas voulu, pour le delai d'une nuit, manquer un aussi grand bien qu'est la Paix; & si vous voulez accomplir aujourd'hui votre promesse, le Pape est encore prêt d'accomplir la sienne. „ Alors, l'Empereur en colere demanda encore un delai, jusqu'à ce qu'il pût tenir une Diète generale avec les Seigneurs de son Royaume, sans le Conseil desquels il n'osoit renoncer aux Investitures. Mais, l'Evêque lui declara, qu'il ne vouloit plus avoir affaire à lui, & s'en retourna, sans prendre congé. Sur son raport, le Pape passa en grande diligence à un autre Château du Comte de Troyes. L'Empereur envoya prier instamment le Comte de retenir en ce lieu le Pape pendant le Dimanche, promettant absolument d'exécuter le Lundi ce qu'il avoit refusé. Mais le Pape repondit: „ J'ai fait par le desir de la Paix ce qui n'a jamais été fait, que je sache, par aucun de mes Prédecesseurs. J'ai quitté un Concile general assemblé, & j'ai pris beaucoup de peine pour venir trouver cet homme, en qui je n'ai point trouvé de disposition à la Paix. C'est pour quoi, je n'attendrai pas davantage. Si, pendant le Concile, ou après, Dieu nous donne une veritable Paix, je serai toujours prêt à la recevoir à bras ouverts. „ Il partit donc le Dimanche avant le jour, & marcha avec tant de diligence, qu'après avoir fait vingt lieux, il arriva le même jour à Rheims & y celebra la Messe.

Suite du  
Concile de  
Rheims.

Le Lundi 27. d'Octobre, les Seances du Concile de Rheims recommencerent: mais à peine le Pape y pût-il venir ce jour-là, tant il étoit incommodé de la fatigue du jour précédent; & il se contenta d'y faire exposer le succès de son voiage. Ce fut Jean de Creme Prêtre Cardinal, qui en fit la Relation en ces termes: „ Vous savez que nous avons été à Mouson; mais, ç'a été sans aucun fruit. Car, l'Empereur y est venu, comme pour combattre, avec une armée de trente mille hommes. Ce qu'ayant vû, nous avons tenu le Pape enfermé dans cette Place, qui appartient à l'Archevêque de Rheims. Nous avons demandé plusieurs fois à parler à l'Em-

„ l'Empereur en particulier ; mais, dès que nous le tirions à part, nous nous  
 „ trouvions environnez d'un nombre infini de gens de sa suite, qui nous in-  
 „ timidoient en branlant leurs Lances & leurs Epées. Car, nous étions venus  
 „ sans armes, non pour combattre, mais pour traiter la paix de l'Eglise.  
 „ L'Empereur nous parloit artificieusement, usant de divers detours, & il  
 „ attendoit que le Pape vint en sa présence pour le prendre ; mais, nous eu-  
 „ mes grand soin de le lui cacher, nous souvenant comment il avoit pris à  
 „ Rome le Pape Pascal. La nuit nous separa ; & , craignant que ce Tyran  
 „ ne nous poursuivit avec ses Troupes, nous sommes revenus au plus vite. „  
 Le Mardi 28. d'Octobre, le Pape se trouva si mal, qu'il ne put venir au  
 Concile. Le Mercredi, il y vint vers les neuf heures du matin, reçut di-  
 verses plaintes, & traita plusieurs affaires jusques à trois heures. Ensuite, il  
 fit lire les Decrets du Concile. Il y en avoit cinq ; le premier contre la Si-  
 monie, le second contre les Investitures des Evêchez, & des Abbâies, qui  
 sont défenduës sous peine d'Anathême, & de perte de la Dignité ainsi re-  
 çue, sans esperance de retour. Le troisieme est contre les Usurpateurs des  
 Biens d'Eglise. Le quatrieme defend de laisser les Benefices comme par Droit  
 héréditaire, & de rien exiger pour le Baptême, les Saintes Huiles, la Se-  
 pulture, la Visite, ou l'Onction des malades. Enfin, le dernier est pour la  
 continence des Clercs ; article si souvent renouvelé, & toujours si mal ob-  
 servé. On fit aussi en ce Concile un grand Decret pour l'observation de la  
 Trêve de Dieu. L'Article des Investitures avoit d'abord été conçu en ter-  
 mes plus generaux, comprenant toutes les Eglises & tous les Biens Eccle-  
 siastiques ; mais, il excita un si grand murmure de tous les Laiques, & de  
 quelques Clercs, que cette Dispute fit durer la Seance jusques à la nuit. Car  
 il leur sembloit, que, par cet Article, le Pape vouloit ôter aux Laiques les  
 Dîmes & les autres Biens Ecclesiastiques qu'ils possédoient depuis long-tems.  
 Le Pape ne put donc terminer le Concile ce jour-là, comme il avoit reso-  
 lu ; & remit au lendemain, pour regler cet Article & les autres d'un com-  
 mun accord. Le dernier jour du Concile fut le Jeudi 30. d'Octobre 1119.  
 Après que l'on eut chanté l'Hymne du St. Esprit, le Pape fit un Sermon  
 sur ses dons, entr'autres la sagesse & la charité : exhortant tous les assistans à  
 la concorde, & donnant liberté de se retirer à ceux qui ne voudroient pas  
 se soumettre à l'Autorité de l'Eglise. Enfin, il parla si efficacement, que  
 tous convinrent du Canon des Investitures restreint aux Evêchez & aux  
 Abbâies. On apporta la nouvelle de la mort du Cardinal de Tusculum, &  
 une Lettre de Clemence sœur du Pape, Comtesse de Flandres, sur la mort  
 du jeune Comte Baudouin son fils arrivée au mois de Juin précédent. Le  
 Concile fit des prieres pour l'un & pour l'autre. L'Evêque de Barcelone  
 parla doctement sur la Dignité Royale & Sacerdotale : puis, on apporta qua-  
 tre cens vingt sept cierges allumez, que l'on distribua à tous ceux qui por-  
 toient crosse, Evêques & Abbez. On leur ordonna de se lever tous avec  
 les Cierges à la main ; & on lût les noms de plusieurs Personnes que le Pa-  
 pe s'étoit proposé d'excommunier solennellement, dont les deux pre-  
 miers

An de J.C.  
1119.

Conféren-  
ce de Gi-  
fors.

miers étoient l'Empereur Henri, & l'Anti-Pape Bourdin. Enfin, le Pape donna sa Bénédiction, chacun se retira, & ainsi finit le Concile.

Le Pape Calixte se donnoit, du moins en apparence, de grands mouvemens pour la Paix. Car, au mois de Novembre 1119. il vint en Normandie conférer avec le Roi Henri d'Angleterre (6). Ce fut à Gifors, & le Roi reçut avec toute sorte d'honneur le Pape qu'il reconnoissoit pour son parent. Il se jeta à ses pieds: le Pape le releva, l'embrassa, & lui parla ainsi: „ Au Concile de Rheims, j'ai promis de travailler pour la Paix: c'est pour „ ce sujet que je suis venu ici; & je vous prie d'y concourir de votre part. „ Le Roi promit d'obéir à tout ce qu'ordonneroit le Pape, qui reprit ainsi: „ Comme il faut, suivant la Loi de Dieu, rendre à chacun ce qui lui ap- „ partient, le Concile vous prie de rendre la Liberté à Robert votre frere, „ & le Duché de Normandie à son fils. „ Le Roi repondit: „ Je n'ai „ point depouillé mon frere de la Normandie; mais, j'ai delivré cette Provin- „ ce, qui est l'Heritage de mon Pere, & qui étoit miserablement ravagée par „ des voleurs & des sacrileges. On n'y rendoit aucun honneur aux Prêtres „ & aux autres Serviteurs de Dieu; on y avoit presque ramené le Paganis- „ me. Les Monasteres fondez par nos Ancêtres étoient ruinez, & les Re- „ ligieux dispersez faute de subsistance. On pilloit les Eglises; on les brû- „ loit la plûpart, & on en tiroit ceux qui s'y cachaient. Les gens du „ peuple se tuoient l'un l'autre, ou demeuroient sans défense. La Nor- „ mandie a été près de sept ans en ce triste état. J'en recevois des plaintes „ frequentes, & les gens de bien me prioient de venir au secours du „ Peuple affligé. J'y suis venu; & j'ai vû qu'il étoit impossible de le faire „ autrement que par les Armes, parce que mon frere étoit le Protecteur des „ Mechans, & suivoit les Conseils de ceux qui le rendoient meprisable, & „ dominoient sous son nom. J'ai donc été obligé de faire la Guerre. Dieu, „ favorisant mes bons desseins, m'a donné la Victoire, & j'ai retabli les Loix „ & la tranquillité publique. Pour la conserver, il a fallu arrêter mon „ frere: mais, il est traité selon que sa Dignité le demande; &, si on ne m'a- „ voit enlevé son fils, je le ferois élever avec le mien. „ Le Pape parut satisfait de cette Reponse. Il proposa ensuite au Roi d'Angleterre les plain- tes particulieres du Roi de France, contre lequel Henri fit aussi les siennes: mais enfin, il temoigna desirer la Paix, & le Pape envoya des Deputez au Roi de France & à ses Barons porter la Reponse du Roi d'Angleterre. En cette Conference de Gifors, le Roi Henri obtint du Pape la Confirmation de toutes les Coutumes que son Pere avoit en Angleterre & en Normandie; & principalement de ne lui point envoyer de Legat, s'il ne le demandoit, pour quelque affaire qui ne pût être terminée par les Evêques de son Royaume (7). Ensuite, le Pape pria le Roi de rendre son Amitié à Turf- rain, & de le retabli, pour l'amour de lui, dans l'Archevêché d'Yorc. Henri dit, qu'il avoit promis par serment de ne le faire de sa vie. Calixte re-

(6) Orderic. Lib. 12.

(7) Edmor. 5. Novor.

repondit : *Je suis Pape, & si vous faites ce que je vous demande, je vous absoudrai de ce Serment.* Le Roi, étonné d'une proposition si peu Chrétienne, dit qu'il en prendroit Conseil, & ils se separerent ainsi. Ensuite, il envoya porter au Pape cette Reponse : „ Il ne me paroît pas convenable à ma Dignité „ de recevoir l'Absolution que vous m'offrez. Car, quelle foi aura-t'on désormais aux sermens, si l'on voit par mon exemple, qu'ils puissent être „ si facilement anéantis par une Absolution ? Mais, puisque le Pape souhaite „ si fort que Turstain soit Archevêque d'Yorc, je le veux bien, à condition qu'il vienne à Cantorberi, & qu'il fasse la Soumission qu'ont faite ses „ Prédécesseurs : autrement, il ne fera jamais dans le Siege d'Yorc, tant que „ je regnerai en Angleterre. „ Turstain prit le parti de suivre le Pape, qui ne le retint pas long-tems, de peur qu'il ne lui fut à charge ; & le Roi demeura ferme à ne le souffrir en aucun lieu de son obéissance. Il ne permit pas non plus au prétendu Legat Anselme d'entrer en Angleterre, ni de faire aucun Acte de sa Legation. Mais, il n'en arriva rien à ce Prince. Le Pape menageoit aussi le Roi de France, quoique, touchant les Investitures, ce Monarque pretendit que l'Electon & les Provisions du Pape ne fussent pas sans son agrément. „ Desorte, dit Mezeray (8), qu'on en avoit vû „ naître de grands troubles dans les Eglises de Bourges, de Rheims, de „ Beauvais, & autres. Mais, ajoute cet Historien, les Papes n'oserent pas „ pousser ces Rois si rudement. Il étoit de la bonne politique de n'avoir „ point tant d'ennemis à la fois, de se réserver un Refuge en France contre „ les Empereurs, & d'abaissier les Germains les premiers, parce qu'ils les „ incommodoient le plus. „

Après la Conference de Gisors, le Pape Calixte revint en Bourgogne, où, à la priere d'Etienne Abbé de Cîteaux, il confirma les Reglemens de cet Ordre (9). Il celebra la Fête de Noël à Autun, où il rencontra Brunon, Archevêque de Trêves, qui avoit toujours été uni aux Catholiques, sans manquer à la fidelité qu'il devoit à l'Empereur, & qui fut même le principal Mediateur de la Reconciliation de l'Empereur avec le Pape (10). Dans le cours de cette année, ce Prelat resolut d'aller à Rome faire renouveler les Privileges de son Eglise, principalement à cause des entreprises d'Albert de Mayence, qui prétendoit avoir autorité sur lui en qualité de Legat, quoique l'Archevêque de Trêves fut en possession de ne reconnoître pour Superieur, que le Pape, ou son Legat à *Latere*, c'est-à-dire envoyé de Rome. Brunon se plaignoit encore d'Etienne, Evêque de Metz, Neveu du Pape Calixte, qui lui avoit accordé le *Pallium*, sauf la Jurisdiction de l'Archevêque de Trêves son Metropolitan : mais Etienne, fier de la faveur de son Oncle, esperoit faire eriger son Siege en Metropole. Brunon aiant, comme j'ai dit, rencontré le Pape à Autun en fut très-bien reçu, & y celebra avec lui la Fête de Noël. Après les Fêtes, il le suivit à Cluni, où il obtint du Pape l'Indulgence

Ande J. G.  
1119.

Particula-  
ritez tou-  
chant le  
Pape.

(8) Mezeray, *Abregé Chron. ad an. 1119.*

(10) *Hist. Trevir. tom. 12. Spicil. Dacher.*

(9) *Calixti, Epist. 2. Exord. Magn. p. 36. p. 242.*

*Exord. Cisterc. p. 9.*



An de J.C.  
1120.

gence de ses pechez & la confirmation des privileges de son Eglise, particulièrement l'exemption de l'autorité de tout Legat, sinon du Legat à Latere. La Lettre est du 13. de Janvier 1120. Le Pape Calixte voulut aussi orner d'un privilege singulier l'Eglise de Vienne, qui avoit été son premier Siege. Cette Ville étoit depuis long-tems la Capitale du Royaume de Bourgogne, dont l'Archevêque étoit le Chancelier: & le Roi Rodolfe III. donna à ce Prelat en 1123. le Comté de la Ville. Mais, le Pape Calixte lui donna la Primatie sur sept Provinces, par une Bulle adressée aux Chanoines de cette Eglise, & donné à Valence le 26. de Fevrier 1120. comme le Pape étoit en chemin pour l'Italie (11).

Le Pape à  
Rome.

Le Saint Pere, continuant son voiage, vint à Maguelone ou Montpellier, & de-là à St.Gilles; & , aiant traversé la Provence, il passa les Alpes & entra en Lombardie, où le Peuple, accourant de toutes parts, le reçut comme vrai Pape, avec grande Devotion (12). De-là il passa en Toscane. Comme il approchoit de Luques, la milice vint au devant de lui, & il fut conduit par le Clergé & le Peuple à l'Eglise & au Palais. A Pise, il fut reçu de même en Procession, & dedia solennellement la grande Eglise. La nouvelle de son arrivée étant venue à Rome, la Ville en eut une grande joye, & un grand desir de le recevoir; ce qui epouvanta les Amis de l'Empereur: & Gregoire VIII., ne se trouvant plus en sureté, s'enfuit à Sutri qu'il avoit ôtée à Pierre de Leon, & s'enferma dans la Forteresse, attendant du secours (13). La Milice de Rome vint jusques à trois journées au devant du Pape Calixte; & , quand il approcha de la Ville, les Enfants, portant des branches de toutes sortes d'arbres, le reçurent avec des acclamations de Louanges. Il entra couronné dans la Ville, dont les ruës étoient richement tapissées. Les Grecs & les Latins chantoient de concert, & les Juifs mêmes y applaudissoient. Les Processions étoient si nombreuses, qu'elles durent depuis le matin jusques à quatre heures après midi; & enfin le Pape fut conduit par les Juges en chantant au Palais de Latran, suivant la coutume. C'étoit le troisième de Juin; & le Pape demeura à Rome au moins le reste du mois, recevant tout le Monde avec une affabilité & une grace digne de sa naissance. Je rapporterai ici une Remarque curieuse de Mr. Amelot de la Houffaye. Voici les termes de mon Auteur (14): „ Messieurs de Cler- „ mont disent, qu'un Sibauld de Clermont, aiant chassé de Rome l'Anti- „ Pape Bourdin, ou Burdin, & remis le Pape Calixte II. sur le Thrône „ de St. Pierre, Calixte, en reconnoissance de ce service, conceda par une „ Bulle, à lui & à ses Descendans, de porter dans leurs Armes les Clefs Pa- „ pales passées en Sautoir, avec cette Legende autour: *Etiam si oportuerit „ nos mori tecum, non te negabimus.* Par malheur, on n'a jamais vû cette „ Bulle, & nul Historien digne de foi n'en a fait mention. Quelque Ge-  
nea-

(11) Marca de Prim. Lugd. n. 132. 133. Calixti Epist. 3.

(12) Pandulf. ap. Baron.

(13) Geoff. Vind. V. Epist. 3. Epist. Eginon.

tom. 2. Canis. p. 240.

(14) Amelot de la Houffaye, Memoires Historiques, Politiques, &c. tom. 2. p. 94.

„ néalogiste , payé pour debiter cette Fable, a donné une datte Romaine à  
 „ cette prétenduë concession, savoir 9. Kal. Junias anno M. C. XX. Pon-  
 „ tificatus nostri secundo. Quoiqu'il en soit, les Clefs de la Maison de Cler-  
 „ mont sont des Armes parlantes: car, en Langue Daufinoise, *Clav* signifie  
 „ Clef; & l'on voit à la Chambre des Comptes de Paris un Aëte passé en  
 „ 1369. par Simon Seigneur de Clermont, scellé d'un Cachet, qui porte  
 „ l'empreinte d'une Clef posée en Pal. „

An de J.C.  
 1129.

Cependant, le Pape aiant besoin de troupes pour forcer Gregoire VIII.  
 à se soumettre, il alla en Pouille, implorer le secours des Normans. Il  
 vint premierement au Mont-Cassin (15), où il fut defrayé liberalement par  
 l'Abbé, non-seulement tant qu'il y fut, mais pendant environ deux mois  
 qu'il fut dans le País. De-là, il passa à Benevent, où Guillaume Duc de  
 Pouille & de Calabre vint le trouver, & lui fit hommage-lige, comme  
 Robert Guischart son aieul, & Roger son Pere, l'avoient fait aux Papes pré-  
 cedens; & Calixte lui donna l'Investiture de tout le País par l'Etendart. Le  
 Pape demeura long-tems à Benevent, sans pouvoir revenir à Rome, parce  
 qu'il n'y avoit pas de sûreté. Les Partisans de Gregoire arrêtoient ceux  
 qui alloient trouver Calixte, & les tuoient, ou les mutiloient. Enfin,  
 il retourna à Rome par Mer, & il y celebra la Fête de Pâques de l'année

Calixte va  
 en Pouille.  
 Son re-  
 tour.

1121.

Peu de tems après, Pierre Abelard, l'un des plus fameux Docteurs du  
 XII. Siecle, aiant composé un Livre de la Trinité, deux autres Docteurs,  
 Alberic & Lotulfe, qui avoient étudié avec lui, & enseignoient alors à  
 Rheims, exciterent contre lui leur Archevêque Raoul le Verd, qui, avec  
 le Legat Conon, Evêque de Preneste, ou Palestrine, indiqua un Concile à  
 Soissons, où Abelard fut appelé, avec ordre d'y apporter son Livre. Com-  
 me il s'agit ici d'un très-grand homme, aussi celebre par l'immense etendue  
 de son Esprit, que par ses Amours avec la belle Heloise, on ne sera pas  
 fâché de trouver ici quelques Particularitez sur son sujet. Pierre Abelard  
 étoit né au Village de Palais à quatre lieues de Nantes en Bretagne; &  
 comme il avoit l'Esprit fort subtil, il n'y eut rien dans ses etudes, à quoi  
 il s'appliquât avec autant de succès qu'à la Logique. Il voiagea en divers  
 lieux, par la seule envie de s'aguerrir dans cette Science, disputant par-tout,  
 lançant de toutes parts ses Sillogismes, & cherchant avec ardeur les occa-  
 sions de se signaler contre une These. Jamais Chevalier errant ne chercha  
 avec plus d'avidité les Occasions de rompre une Lance en l'honneur des  
 Dames (16). Abelard termina ses Courses à Paris, où il trouva un celebre  
 Docteur en Philosophie, nommé Guillaume des Champeaux, qui parvint de-  
 puis à l'Episcopat. Il n'y demeura pas long-tems, & il alla lever une Ecole à  
 Melun, où la Cour de France demuroit en ce tems-là. Les succès qu'il  
 y eut l'enferent de telle sorte, qu'il transporta son Ecole à Corbeil. Quel-  
 ques

An de J.C.  
 1121.

Particula-  
 ritez tou-  
 chant  
 Abelard;



(15) Chr. Cass. lib. IV. c. 68. Chr. Romuald.  
 publié par Mr. Muratori, tom. 7, Script. It. ad.

(16) Bayle, Dict. Art. Abelard (Pierre).

An de J.C.  
1121.

ques années après, il s'appliqua à l'Etude de la Theologie, & il fit à Laon des Leçons en cette sublime Science; mais, la jalousie de l'Ecolâtre Anselme le contraignit de revenir à Paris, où il expliqua publiquement le Prophete Ezechiel, & s'acquit bientôt en Theologie la même reputation qu'en Philosophie; &, outre cela, il gaignoit beaucoup d'argent. Pour avoir tous les aises de la Vie, il crut qu'il lui falloit une Maîtresse, & il jetta les yeux sur Heloise, niece d'un Chanoine nommé Fulbert, qui aimoit l'argent, & qui souhaitoit avec passion qu'Heloise fut savante. Abelard lui tendit des pieges par ces deux endroits. Prenez-moi en pension chez-vous, lui dit-il, je vous fais Maître du prix. Le bon homme, s'imaginant qu'il donneroit à sa niece un habile Précepteur, qui, bien loin de lui coûter de l'argent, lui paieroit une fort grosse pension, donna tête baissée dans le piege. Il pria Maître Abelard de bien instruire la jeune fille, tant de jour que de nuit; & lui donna permission d'user de contrainte, si elle ne faisoit pas son devoir. Ce prétendu Précepteur repondit fort mal à l'attente de Fulbert. Il parla bientôt d'Amour à son Ecoliere, & il s'amusoit beaucoup plus à la tâtonner & à la baiser, qu'à lui expliquer un Auteur. Ils s'abandonnerent d'autant plus à ces sortes de plaisirs, qu'ils n'en avoient point goûté auparavant. Pour mieux cacher le jeu à l'oncle, il faisoit semblant de se servir quelque fois de la permission qu'on lui avoit accordée de châtier Heloise. Il dit que l'Amour, & non pas la Colere preceptorale, le portoit à donner le fouët à son Ecoliere de tems en tems, & que c'étoient les coups les plus doux du monde. Mais, il y eut des occasions, où tout de bon, il voulut recourir au fouët; c'étoit lorsqu'elle ne se trouvoit point d'humeur, ou que le respect de quelque Fête solemnelle lui inspiroit quelque serupule. Abelard ne faisoit plus que par maniere d'aquit ses fonctions publiques, & n'inventoit plus rien que des vers d'amour. Depuis qu'il eut goûté les plaisirs de la jouissance, il ne se plaisoit point à faire leçon; & il demouroit à son Auditoire le moins qu'il pouvoit. La nuit étoit un tems tout à fait perdu pour ses Etudes. Il vaquoit à d'autres choses. Les Ecoliers ne tarderent pas à sentir que ses Leçons étoient fort déchues, & ils en devinerent bientôt la cause. Le dernier, qui ouit parler des Amours de Pierre Abelard, fut le bon homme Fulbert chez qui se jouoit la farce. Il n'en crut rien pendant quelque tems; mais, il ouvrit enfin les yeux, & fit sortir de chez lui son Pensionnaire. La niece se sentit grosse quelque tems après; & enfin le pauvre Abelard fut obligé de l'epouser secretement. Quelque tems après, il envoya sa femme au Monastere d'Argentueil, où il lui fit prendre l'habit de Religieuse, au voile près. Les Parens d'Heloise s'imaginèrent qu'il leur jouoit-là un second tour de perfidie, & furent si transportez de colere, qu'ils envoierent chez lui des gens qui entrerent de nuit dans sa Chambre, & qui lui couperent ces mêmes parties viriles avec lesquelles il avoit deshonoré la famille du Chanoine. Il en fut si honteux, qu'il s'alla cacher dans les tenebres de la Vie monastique, dans l'Abbaie de St. Denis. Il sortit enfin de cette Retraite, & leva une Ecole dans les

Ter-

Terres du Comte de Champagne. Mais, la jalousie des autres Maîtres lui suscita de nouvelles Persecutions. Deux Ennemis puissans, que son savoir & son merite lui avoient suscités, chercherent les occasions de le perdre. Ils les trouverent dans un Livre qu'il dicta sur le Mystere de la Trinité; matiere extrêmement delicate, & qui a fait perir une infinité d'honnêtes gens. L'occasion, qui porta Pierre Abelard à écrire sur ce Dogme, fut que ses Ecoliers lui en demandoient des Raisons Philosophiques. Ils ne se paioient point de paroles: ils aimoient mieux des idées; & ils disoient hautement, qu'il n'étoit pas possible de croire ce qu'on n'entendoit pas, & que c'étoit se moquer du monde, que de prêcher une chose qui est incomprehensible, tant à celui qui parle, qu'à ceux qui ecoutent. Là-dessus, il se mit à leur expliquer l'Unité de Dieu par des Comparaisons empruntées des choses humaines. Le Traité, qu'il composa sur ce sujet, plût extrêmement à tout le Monde, hormis à ceux qui étoient du même metier que lui, c'est-à-dire qui étoient Professeurs en Theologie. Fachez qu'un autre eut trouvé des Explications & des Eclaircissemens qu'ils n'auroient pas pû trouver, ils crièrent à l'Heretique, & firent tant de vacarmes, que peu s'en fallut que le Peuple ne lapidât Abelard. Ils prétendirent avoir trouvé dans son Traité une Heresie effroiable, & ils obtinrent la Convocation d'un Concile à Soissons. Mais, une preuve invincible de l'innocence de ce grand Docteur, c'est que ses Ennemis n'étoient pas d'accord. Les uns l'accusoient d'enseigner, qu'il y avoit trois Dieux; & d'autres, au contraire, l'accusoient de ne pas assez distinguer les personnes de la Sainte Trinité, par ce qu'il disoit, par une comparaison empruntée de la Logique, comme la Proposition, l'Assomption, & la Conclusion est le même Discours: ainsi, le Pere, le Fils, & le St. Esprit est la même essence. Abelard alla d'abord trouver le Legat Conon, & lui donna son Livre à examiner, offrant de le corriger, s'il y trouvoit quelque chose de contraire à la Foi. Mais, le Legat prevenu lui dit de le porter à l'Archevêque & aux deux Docteurs Alberic & Lotulfe, qu'il regardoit comme ses parties; & on remit à la fin du Concile le Jugement de son Livre. Ainsi le dernier jour, avant qu'on tint la Seance, le Legat delibera long-tems sur ce sujet avec l'Archevêque, les deux Docteurs, & quelques autres Personnes. Geoffroi, Evêque de Chartres, qui avoit le plus d'autorité entre les Prelats parla ainsi: „ Vous savez la reputation de cet homme, & le nombre de ses partisans. Il ne faut pas lui donner le prétexte de dire qu'on l'a condamné sans l'entendre: mais, il faut l'interroger sur son Livre, & lui donner toute Liberté de repondre, afin de le convaincre canoniquement. „ Cet Avis étoit trop sage pour être suivi; & les Ennemis d'Abelard, qui n'y auroient pas trouvé leur compte, soutinrent au contraire, qu'il n'étoit point à propos d'entrer en Dispute avec ce Sophiste, qui ne cesseroit jamais de parler. L'Evêque de Chartres proposa un autre expedient, savoir de remettre la decision de cette affaire à un Concile plus nombreux, qui se tiendroit à St. Denis en France, dont Abelard étoit Moine. Le Legat & tous les autres se rendirent à cet Avis: mais,

An de J. C  
1121.

L'Archevêque de Rheims, trouvant qu'il étoit honteux pour lui que cette Cause fut portée à un autre Tribunal, & dangereux pour l'Eglise que l'Accusé s'échapât, fit revenir le Legat, & on convint que le Livre seroit condamné & brulé, sans autre examen, & Abelard enfermé pour toujours dans un autre Monastere. Car ils disoient que pour condamner ce Livre il suffisoit que l'Auteur eut eû la hardiesse de l'enseigner publiquement, & d'en laisser prendre plusieurs copies, sans qu'il eut été approuvé par l'Autorité du Pape ou de l'Eglise. L'Evêque de Chartres avertit Abelard de cette Resolution, l'exhortant à s'y soumettre, & lui faisant esperer que quand le Concile seroit séparé, le Legat le tireroit bientôt du Monastere où on l'auroit enfermé. Abelard fut donc appelé dans la Seance du Concile, & obligé à jeter son Livre dans le feu de sa propre main. L'Archevêque dit ensuite, qu'il étoit à propos qu'Abelard fit sa Profession de Foi: & , comme il se levoit pour la faire, on dit qu'il n'en falloit point d'autre que le Simbole de St. Athanaë, & pour plus grande sureté on le lui fit lire, ce qu'il fit comme il pût avec beaucoup de larmes, de soupirs, & de sanglots. Enfin, on le mit entre les mains de l'Abbé de St. Medard de Soissons, pour l'enfermer & le garder dans son Monastere; & aussitôt le Concile se separa. Mais, le Legat, se repentant de ce qu'il avoit fait, & croiant avoir satisfait à la passion de ses ennemis, le tira peu de jours après de St. Medard, & le renvoya à son Monastere de St. Denis.

Abelard  
persecuté  
à St. Denis.

Ce Recit, qui est tiré des Ecrits mêmes d'Abelard, prouve que ce grand Docteur fut condamné, sans qu'on lui eût donné lieu de se defendre. Mais cette Avanture ne mit pas fin à ses Persecutions. Se trouvant à St. Denis, où les Moines étoient d'une corruption horrible, il s'erga en Censeur, & par-là il se rendit tellement odieux, que l'Abbé, plus corrompu que ses Religieux, n'oublia rien pour le perdre. Abelard lui en fournit une occasion fort plausible en ce Siecle-là; car, il s'avisa de dire, qu'il ne croioit pas que leur Saint Denis fut Denis l'Areopagite, dont il est parlé dans l'Ecriture. Cela fut relevé tout aussitôt & rapporté à l'Abbé, qui en eut beaucoup de joie, par ce qu'il se voioit en main un prétexte de mêler aux Accusations de fausse Doctrine les Accusations de crime d'Etat, chose que ces Messieurs ne manquent jamais de pratiquer pour satisfaire plus sûrement leur vengeance. L'Abbé assembla son Chapitre sans perdre tems, & déclara qu'il alloit livrer à la Justice du Roi celui qui avoit l'audace de renverser la Gloire & la Couronne du Roiaume. Abelard, ne jugeant point que de pareilles menaces fussent peu de chose, se sauva de nuit en Champagne, & obtint après la mort de l'Abbé la permission de vivre monastiquement où il voudroit. Je borne ici mes Remarques sur ce savant Homme; mais j'exhorte les curieux à lire dans le Dictionnaire de Mr. Bayle l'Article d'Abelard.

Fin de  
Gregoire  
VIII.

Cependant, le Pape Calixte, aiant célébré à Rome les Fêtes de Paques, envoya à Sutri une grande Armée avec Jean de Creme Cardinal de St. Chryfogone. Il y alla lui-même bientôt après (17). Les habitans de Sutri, voyant

(17) Pandulf. & al. MS. ap. Baron. an. 1121.

voiant battre leurs murailles, prirent l'Anti-Pape Bourdin, & le livrerent aux Soldats de Calixte, qui, après l'avoir chargé d'injures, le firent monter sur un chameau à rebours, lui faisant tenir la queue au lieu de bride, & lui mirent sur le dos une peau de mouton toute sanglante, voulant par cette derision représenter le Pape vêtu d'une chape d'ecarlatte, & monté sur un grand cheval. Ils firent entrer Bourdin dans Rome, pour intimider, par cet exemple, ceux qui oseroient à l'avenir usurper le St. Siege: & le Peuple l'auroit fait mourir, si le Pape Calixte ne l'eut delivré de leurs mains, & envoyé au Monastere de Cave pour faire pénitence (18). De-là il l'envoia l'année suivante à Janula, d'où son Successeur Honorius le tira pour l'enfermer à Fumon près d'Alatri. Il y acheva ses jours, & telle fut la triste fin de Maurice Bourdin, homme de merite, & qui porta trois ans le nom de Gregoire VIII. Dès qu'il fut pris, le Pape Calixte en écrivit aux Evêques & à tous les fideles des Gaules en ces termes (19): „ Dernie-  
 „ rement, après avoir célébré les Fêtes de Pâques, ne pouvant plus souf-  
 „ frir les clameurs des Pelerins & des Pauvres, nous sommes sortis de Rome  
 „ avec les fideles de l'Eglise, & nous avons assiégé Sutri, jusqu'à ce que la  
 „ Puissance divine a livré Bourdin entre nos mains. „ La Lettre est du  
 27. Avril. Pour conserver la Memoire de cet evenement, le Pape fit faire une peinture dans une Chambre du Palais de Latran, où Bourdin étoit représenté sous ses pieds. Ensuite, il retablit la Paix à Rome, & il ne negligea pas la sureté publique (20). Il demolit les Tours de Cencio Frangipane, & des autres petits Tyrans, & fournit quelques Comtes qui pilloient les Biens de l'Eglise. Les chemins étoient libres pour aller à Rome, & personne n'insultoit aux Etrangers quand ils y étoient arrivez. Les Offrandes de St. Pierre étoient auparavant pillées impunement par les Romains les plus puissans, devant lesquels les Papes precedens n'osoient ouvrir la bouche: mais Calixte fit revenir ces Offrandes à sa disposition, pour les employer à l'utilité de l'Eglise. Ce n'est pas qu'il fut intéressé; au contraire, il conseilloit aux Anglois d'aller en Pelerinage à St. Jacques plutôt qu'à Rome, à cause de la longueur du chemin; & il donnoit la même indulgence à ceux qui y alloient deux fois, que s'ils avoient été à Rome.

Le Roi de France, aiant reçu une Lettre du Pape, où il lui mandoit la prise de Bourdin, lui en fit ses complimens par une Lettre où il ajoute (21): „ En relachant la Sentence que vous avez prononcée contre l'Archevêque  
 „ de Sens, vous nous avez un peu appaisé: mais, nous sommes en peine de  
 „ ce que vous ne l'avez relâchée que pour un tems; car, il semble que l'Ar-  
 „ chevêque de Lyon ait encore quelque esperance d'obtenir la soumission  
 „ qu'il demande. Mais, pour dire la Verité, je souffrirais plutôt que tout  
 „ mon Roiaume fut en feu, & ma vie en peril, que d'endurer cet oppro-  
 „ bre. „ Il lui représente ensuite les bons Offices que la France a rendus à  
 l'E-

Liberté de  
l'Eglise de  
Sens.

(18) *Abb. Ursp. Baluz. Vit. Burd.*

(19) *Tom. X. Concil. p. 894.*

(20) *Pandulf. ubi supr. Malmesh. V. Reg.*

*p. 169. apud Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXVII.  
§. 23.*

(21) *Tom. X. Concil. p. 875.*

An de J. C.  
1121.

l'Eglise Romaine, & l'honneur qu'il a fait lui-même au Pape d'aller au Concile de Rheims tout malade qu'il étoit. Il ajoute: „ Nous vous prions donc, que l'Eglise de Sens conserve la Liberté dont elle a joui jusqu'à présent, & qu'elle ne reçoive pas de préjudice par cette sujettion, qui lui a été imposée nouvellement & imprudemment. Car, on dit que cette entreprise a été faite en cachette & comme à la dérobee, à l'insçu du Clergé de Sens, des Evêques de la Province, & du Roi, qui sont tous Conservateurs de la Dignité d'une Eglise. Cette Dignité appartient à l'Eglise, & non à la Personne; & par conséquent, si cet Archevêque a disposé seul de ce qui ne lui appartenoit pas, & promis ce qu'il ne devoit pas promettre, l'Eglise de Sens n'a pas pour cela perdu son Droit, ni son ancienne Liberté. Prenez donc garde, Saint Pere, que la Ville de Lyon, qui est d'un autre Royaume (22), ne s'augmente de notre perte, & qu'en me voulant soumettre à un Prince ami, vous ne nous rendiez ennemis. Si un Roi de France se sent meprisé dans une affaire si facile, il n'esperera pas de réussir en de plus grandes, & ne s'exposera plus à la honte d'un refus au préjudice de sa Dignité. „

Assemblée  
de Virs-  
bourg.

Cependant, la Revolte de l'Archevêque de Mayence entraîna celle de toute la Saxe, où il s'étoit retiré (23). L'Empereur, bien résolu de soumettre les Rebelles, met des troupes sur pieds; mais, les Saxons en firent autant. Les deux Armées étoient en Campagne, l'une dans la Saxe, & l'autre dans l'Alsace; & il sembloit qu'elles n'attendoient que le moment de se choquer, lorsque Dieu tout à coup changea les cœurs des Seigneurs. D'abord, on envoya de part & d'autre ceux qui avoient le plus de Sageffe & de Pieté, pour traiter un Accommodement. Ils firent tant par leurs raisons & leurs prieres, que l'Empereur consentit de s'en rapporter aux Seigneurs. On en nomma douze de chaque côté, & on indiqua une Assemblée generale à Virsbourg pour la Saint Michel. Après s'être touché dans la main, pour assurance de cette Convention, ils se separerent. Environ trois mois après, on s'assembla à Virsbourg comme on étoit convenu, & on traita de la maniere de finir le Schisme, & de retablir l'Union entre l'Empire & le Sacerdoce. On établit premierement une Paix très-ferme pour toute l'Allemagne, sous peine de la vie, avec restitution de toutes les terres usurpées sur l'Eglise, sur le Prince, ou sur les Particuliers. Quant à l'Excommunication, qui étoit la source de presque tous les desordres, on s'en remit au Jugement du Pape, & on nomma deux Deputez, savoir Brunon Evêque de Spire, & Arnoul Abbé de Fulde, pour aller à Rome, & prier sa Sainteté d'indiquer un Concile general, où cette grande affaire fut terminée. Cependant, on envoya Otton Evêque de Bamberg & le Duc Henri aux Seigneurs de Baviere, qui n'avoient pû se trouver à Virsbourg, & qui, s'étant assemblez à Ratisbonne au premier de Novembre, approuverent les resolutions communes.

Vers

(22) Lyon étoit soumis à l'Empereur, à cause du Royaume de Bourgogne.

(23) *Abb. Ursperg. an. 1121.*

Vers ce tems-ci, le Pape Callixte, aiant établi son autorité par la prise de Bourdin, commença à l'exercer de tous côtés par ses Legats. Il donna à Pierre Moine de Cluni, fils de Pierre de Leon, le plus puissant des Romains, la Legation de la Gaule, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, & des Isles Orcades. Nous avons une Lettre (24) dattée de Benevent le dernier de Septembre, par la quelle le Pape le recommande au Roi de France, pour exercer sa Legation dans les Terres de l'Obéissance de ce Prince. Sa reputation étoit au dessus de tous les Legats précédens; & il avoit envoie devant, en Angleterre, des Abbez & d'autres Personnes considerables, pour annoncer sa venue, dont l'attente tenoit tout le monde en suspens. Mais, le Roi d'Angleterre envoya au devant de lui Bernard Evêque de St. David, & un Clerc nommé Jean. Ils avoient ordre de venir trouver le Legat deça la Mer, où il attendoit l'Ordre du Roi, & de l'amener vers lui; à condition que, depuis son entrée en Angleterre, il ne logeât ni dans les Eglises, ni dans les Monasteres, & ne vécut qu'à ses depens. Le Roi le reçut avec honneur: mais, quand il eut exposé le sujet de son voiage, le Roi prit le pretexte de la Guerre qu'il avoit contre les Galois, pour lui dire, qu'il ne pouvoit alors vaquer à une affaire aussi importante qu'étoit cette Legation; & qu'elle ne pouvoit être autorisée que par le consentement des Evêques, des Abbez, des Seigneurs, & de l'Assemblée de tout le Royaume. Il protesta d'ailleurs, qu'il ne souffriroit point que l'on donnât atteinte de son vivant aux Coutumes de ses Peres, que le Pape lui avoit accordées, & dont une des principales étoit que son Royaume fût libre de toute Jurisdiction de Legat. Pierre de Leon vit bien, qu'il ne lui convenoit pas de disputer contre le Roi. Il demeura d'accord de tout, & le Roi lui aiant fait des presens magnifiques, lui promit de travailler de bonne-foi à l'accroissement de sa Dignité; & le renvoya avec honneur hors de l'Angleterre, par le même chemin qu'il étoit venu, sans avoir fait aucune fonction de Legat (25).

An de J. C.  
1121.

Le Pape  
Calixte  
exerce  
l'Autorité  
Papale.

Nous avons vû comment les Seigneurs Saxons avoient donné à l'Empereur des vuës pacifiques sur l'Affaire des Investitures. Il reste à voir de quelle maniere on en vint à l'Accommodement. L'Evêque de Spire, & l'Abbé de Fulde, qui avoient été Deputez à Rome pour la Paix, revinrent en Allemagne, amenant avec eux trois Cardinaux Legats du Pape, Lambert Evêque d'Osie, Saxon Prêtre du titre de St. Etienne au Mont Celius, & Gregoire Diacre du titre de St. Ange. Le Pape les avoit envoie par le Conseil des Cardinaux & de tous les Evêques d'Italie. On avoit indiqué pour traiter avec eux une Diète generale à Virsbourg; mais, l'absence de l'Empereur empêcha de la tenir. Enfin, elle se tint à Wormes au mois de Septembre, à la Nativité de la Vierge (26); & après plus d'une semaine de Conference la Paix fut conclüe, & on dressa un Ecrit, où le Pape

An de J. C.  
1122.

Accord  
sur les In-  
vestitures.

(24) *Calixt. Epist.* 123.

(25) *Edmer.* 6. *Novor.*

(26) *Abb. Ursperg. Pandulf. Tom. X, Concil*  
p. 889.



An de J.C.  
1122.

Calixte, parlant à l'Empereur Henri, disoit : „ Je vous accorde, que les  
 „ Elections des Evêques & des Abbez du Royaume Teutonique se fas-  
 „ sent en votre présence, sans violence, ni Simonie; en sorte que s'il arrive  
 „ quelque differend, vous donniez votre consentement, & votre protec-  
 „ tion, à la plus saine partie, suivant le Jugement du Metropolitan, &  
 „ des Comprovinciaux. L'Elu recevra de vous les Regales par le Scep-  
 „ tre, excepté ce qui appartient à l'Eglise Romaine, & vous en fera les  
 „ devoirs qu'il doit faire de Droit. Celui, qui aura été sacré dans les au-  
 „ tres parties de l'Empire, recevra de vous les Regales dans six mois. Je  
 „ vous prêterai secours, selon le devoir de ma charge, quand vous me le  
 „ demanderez. Je vous donne une vraie Paix, & à tous ceux qui sont,  
 „ ou ont été, de votre côté, du tems de cette Discorde. „ De la part de  
 „ l'Empereur, on dressa un Ecrit où il disoit : „ Pour l'amour de Dieu,  
 „ de la Sainte Eglise Romaine, & du Pape Calixte, & pour le salut de  
 „ mon ame, je remets toute Investiture par l'Anneau & la Crosse; & j'ac-  
 „ corde, dans toutes les Eglises de mon Royaume & de mon Empire, les  
 „ Elections Canoniques, & les Consecrations libres. Je restitue à l'Eglise  
 „ Romaine les Terres & les Regales de St. Pierre, qui lui ont été ôtées  
 „ depuis le commencement de cette Discorde, & que je possède; & j'ai-  
 „ derai fidèlement à la restitution de celles que je ne possède pas. Je re-  
 „ stituerai de même les domaines des autres Eglises, des Seigneurs, & des  
 „ particuliers. Je donne une vraie Paix au Pape Calixte, & à la Sain-  
 „ te Eglise Romaine, & à tous ceux qui sont, ou'ont été, de son côté;  
 „ & je lui prêterai secours fidelement, quand elle me le demandera. „ La  
 „ datte de ces deux Ecrits est du 23. de Septembre. Ils furent lûs & échangez  
 „ dans une plaine près du Rhin, à cause de la nombreuse Assemblée. On rendit à  
 „ Dieu des actions de graces solennelles; puis l'Evêque d'Osie celebra la  
 „ Messe, où il reçut l'Empereur au baiser de la Paix, & lui donna la Com-  
 „ munion en signe de reconciliation parfaite. Les Legats donnerent aussi  
 „ l'Absolution à toute l'Armée de l'Empereur, & à tous ceux qui avoient eu  
 „ part au Schisme; ainsi cette Assemblée de Wormes, aiant eu la gloire de re-  
 „ tablir la bonne intelligence entre l'Eglise & l'Empire, se separa avec une  
 „ joye infinie. A la Saint Martin, l'Empereur en tint une autre à Bamberg  
 „ avec les Seigneurs qui n'avoient pas assistés à celle-ci; où, entr'autres cho-  
 „ ses, il nomma des Ambassadeurs pour aller à Rome, avec un des Legats  
 „ du Pape, & lui porter des presens. Le Pape, aiant reçu cette Ambassade,  
 „ ecrivit à l'Empereur une Lettre (27) dattée du 13. de Decembre, par la-  
 „ quelle il le felicite de s'être soumis à l'Obéissance de l'Eglise, & temoigne  
 „ s'en rejouir particulièrement, à cause de la parenté qui les unit ensemble.  
 „ Il le prie de renvoyer au plutôt les autres Legats, pour le Concile qu'il  
 „ vouloit tenir bientôt. „ Ainsi fut conclu (28) l'Accommodement de cette  
 „ sanglante & longue Contestation. Nous y voions clairement que la plû-  
 „ part

(27) *Tom. X. Concil. p. 894.*

(28) *Heiss, Hist. de l'Emp. Liv. II. p. 187.*

part des Affaires, qui font remuer les Puissances, & qui coûtent tant de peines & de sang, ne font grandes que dans l'imagination. Depuis Charlemagne jusqu'à l'Empereur Henri IV. les Investitures se donnoient, sans consequence, par la Croffe & l'Anneau, comme par des choses indifferentes. Sous ce malheureux Empereur, on s'imagina que la Croffe & l'Anneau étoient quelque chose de sacré; & ce qui est déplorable, c'est que les Papes précédens se servoient de cette imagination pour troubler & démembler le corps de la Société civile. Le Pape Calixte, & le dernier Concile general (29), furent plus equitables, & l'Empereur fit voir qu'il entendoit raison. Car, si sa Sainteté, & les Peres du Concile, ne voulurent point entreprendre sur l'Ordre politique, qui est de Droit divin, pour maintenir un simple scrupule; l'Empereur se relâcha aussi de cette Ceremonie de la Croffe & de l'Anneau, attendu que dans l'usage, qui s'étoit introduit dans l'imagination de la plupart, ces choses designoient la Puissance spirituelle; & qu'enfin les Empereurs n'ayant droit que sur le temporel, ils ne pouvoient, sans temerairement porter les mains sur l'Autel, avoir Droit d'investir les Evêques & les Prelats de la Puissance Spirituelle.

An de J.C.  
1122.

Pour terminer entierement cette Querelle, le Pape Calixte tint un Concile à Rome pendant le Carême de l'an 1123. & on le compte pour le neuvieme Concile Oecumenique, & le premier de Latran. Il s'y trouva plus de trois cens Evêques, & plus de six cens Abbez, en tout près de mille Prelats. Mais, il ne nous reste de ce Concile que les Canons au nombre de vingt-deux; encore la plupart font-ils repetez de plusieurs Conciles précédens (30). Voici ceux qui contiennent quelque disposition singuliere. Les Ordinations faites par l'Anti-Pape Bourdin, depuis qu'il a été condamné par l'Eglise Romaine, ou par les Evêques qu'il a ordonnez depuis ce tems, sont declarées nulles. On defend l'usurpation des biens de l'Eglise Romaine, & particulièrement de la Ville de Benevent, sous peine d'Anathême. Nous accordons, dit le Concile, à ceux qui vont à Jerusalem, pour la defense des Chrétiens, la remission de leurs Pechez: nous prenons leurs Maisons, leurs familles, & tous leurs biens, sous la protection de St. Pierre & de l'Eglise Romaine; & quiconque osera prendre leurs biens pendant qu'ils seront en ce voyage, sera excommunié. Quant a ceux qui ont pris des Croix sur leurs habits pour le Voyage de Jerusalem, ou d'Espagne, & qui les ont quittées, nous leur ordonnons, par l'Autorité Apostolique, de les reprendre depuis Pâques prochain jusques au suivant; autrement, nous les excommunions, & interdisons tout service divin dans leurs Terres, hors le Baptême des Enfans, & la Penitence des mourans. Nous défendons aux Laïques, sous peine d'Anathême, d'enlever les Offrandes des Autels de St. Pierre, du Sauveur, de Ste. Marie de la Rotonde, & des autres Eglises,

An de J.C.  
1123.

Concile  
general de  
Latran.

(29) C'est le Concile de Latran, dont je vais parler.

(30) Suger, *Vita Lud. Pandulf. ap. Fleury*, *Hist. Eccl. Liv. LXVII. §. 31.*

An de J.C.  
1123.

ou des Croix. Nous defendons aussi de fortifier les Eglises comme des Châteaux, pour les reduire en servitude. Si quelqu'un ose prendre, depouiller, ou vexer de nouveaux peages, ou autres exactions, les Pelerins qui vont à Rome, ou à d'autres lieux de Devotion, qu'il soit excommunié jusqu'à ce qu'il satisfasse. Nous condamnons les alienations faites par Otton, Gui, Jeremie, ou Philippe, des biens de l'Exarchat de Ravenne; & generalement toutes les alienations des tous les Evêques, ou les Abbez, intrus ou legitimes, faites sans le consentement du Clergé, ou par Simonie. Nous defendons aussi à aucun Clerc d'aliener sa Prébende, ou autre Benefice Ecclesiastique. Nous defendons, dit encore le Concile, aux Abbez & aux Moines, de donner des Penitences publiques, de visiter les malades, de faire les onctions, & de chanter des Messes publiques. Ils recevront des Evêques Diocesains les saintes huiles, la Consécration des Autels, & l'Ordination des Clercs.

Plaintes  
contre les  
Moines.

Pendant la tenuë de ce Concile, le Pape Calixte donna la Benediction Abbatiale à Oderise II. qui venoit d'être élu Abbé du Mont-Cassin (31). À cette occasion, il est remarqué que les Evêques présens au Concile de Latran se plainquirent fortement des Moines: „ Il ne nous reste plus, dirent-ils, que de nous ôter la Croisse & l'Anneau, & nous soumettre à leur Ordination. Ils possèdent les Eglises, les Terres, les Châteaux, les Dîmes, les Oblations des vivans & des morts. „ Et s'adressant au Pape, ils disoient: „ La gloire des Chanoines & des Clercs est obscurcie, depuis que les Moines, oubliant les desirs celestes, recherchent les Droits des Evêques avec une ambition insatiable, au lieu de se contenter de vivre en repos, suivant l'intention de St. Benoit. „ Ces plaintes, qui n'étoient que trop bien fondées, semblent avoir donné lieu au Canon que je viens de rapporter.

Bulle du  
Pape.

Ce qui est dit en ce Concile, de la Croisade pour l'Espagne, s'entend mieux par la Bulle que le Pape Calixte accorda en même tems à Oldegair, Archevêque de Tarragone. Elle est adressée à tous les Chrétiens: Le Pape les exhorte à s'armer pour la defense de l'Eglise d'Espagne opprimée par les Infideles. Il promet à ceux, qui serviront en cette Guerre, la même Indulgence qu'aux Defenseurs de l'Eglise d'Orient. Ensuite il ajoute: „ Et par ce que nous ne pouvons visiter en personne votre Armée comme nous le souhaiterions, nous avons commis pour cet effet notre cher frere Oldegair, Archevêque de Tarragone, en qualité de Legat à Latere. „ La datte est du 2. jour d'Avril, incontinent après le Concile.

An de J.C.  
1124.  
Mort de  
Calixte II.

Le Pape Calixte, toujours attentif à cimenter son Autorité, envoya deux Cardinaux Legats en France, Gregoire du titre de St. Ange, & Pierre de Leon, qui firent tenir plusieurs Conciles, à Chartres, à Clermont, à Beauvais, à Vienne. Pendant l'Avent de cette année 1124. Calixte fut attaqué d'une fievre qui l'emporta promptement. Il mourut

(31) *Chr. Cassin. Lib. IV. c. 77. 78. cum n. 2. Aug. tom. X. Concil. p. 888.*

rut le 12. de Decembre, & fut enterré le lendemain (32). Il avoit tenu le Saint Siege cinq ans & dix mois; &, pendant ce peu de tems, il retablit la Paix dans l'Eglise & dans Rome en particulier. Il fit plusieurs Ordinations de Cardinaux & d'Evêques. Il n'entra jamais à St. Pierre sans Offrande, sur-tout quand il devoit y dire la Messe: il y fit de riches presens en ornemens, en argenterie, & en fonds de terre: il fit amener de l'eau dans Rome, & y repara quelques Ouvrages publics. Ce Pape erigea Compostelle (33) en Archeveché en l'honneur de St. Jacques; & il y transféra le Siege & la Dignité de Merida, ruinée de puis quatre cens ans par les Mores, mais auparavant Metropole de la Lusitanie. Il donna pour Suffragans à Compostelle une partie des Evêques de Galice.

An de J.C.  
1124.

HENRI V,  
LOTHAIRE II.  
Empereurs d'Occident.

HONORIUS II.

LOUIS VI,  
Roi de France.

CLXIX. PAPE.

Après la mort de Calixte II. tous les Cardinaux & les plus puissans Citoyens Romains, principalement Pierre de Leon, Pere du Cardinal de ce nom, & Leon Frangipane, convinrent qu'on ne parleroit point d'Electiion, jusques au troisieme jour (1). Frangipane prenoit cette précaution, pour avoir le tems de faire réussir l'Electiion de Lambert, Evêque d'Ostie, qu'il meditoit depuis long-tems; car, tout le Peuple demandoit pour Pape Saxon d'Anagnia Cardinal de St. Etienne au Mont Celius; & Leon Frangipane feignoit de le desirer aussi pour le mieux tromper. Le soir, il fit dire à chacun des Chappellains des Cardinaux separement, de venir de grand matin avec une chape rouge sous la chape noire, & cela de concert avec leurs Maîtres: ce qu'il faisoit, afin que chacun des Cardinaux esperât qu'il le feroit elire Pape; ou du moins qu'ils vissent sans crainte, car ils se souvenoient de ce qui s'étoit passé environ sept ans auparavant à l'Electiion de Gelase.

Prelimi-  
naires de  
l'Electiion.

Le lendemain, les Evêques & les Cardinaux s'assemblerent pour faire un Pape, dans la Chapelle de St. Pancrace à St. Jean de Latran. Après quelques Discours, Jonathas Cardinal Diacre de St. Cosme & St. Damien, du consentement de tous, revêtit de la chape rouge Thibaud Cardinal Prêtre de Ste. Anastasie, & on lui donna le nom de CELESTIN. On commença à chanter le *Te Deum*; & Lambert Evêque d'Ostie chantoit comme les autres; mais, on n'étoit pas encore à la moitié, quand Robert Frangipane, & quelques autres même de la Cour du Pape, crièrent: *Lambert Evêque d'Ostie, Pape*. Ils l'habillerent aussitôt devant l'Oratoire de St. Sylvestre: il y eut d'abord un fort grand tumulte; & déjà les saintes Ames fre-

Celestin  
élu Pape.  
Il abdique.  
Honorius  
II. Pape.

(32) Pandulf. ap. Baron. & Papebroch.

(33) Vet. Cod. ap. Baron. an. 1123. V. Pagi,

ibid.

(1) Pandulf.

lii i 3

An de J. C.  
1124.

fremissoient d'horreur à la vuë d'un nouveau Schisme. Mais, le *bon homme Celsin* (2), qui avoit toujours protesté qu'il ne vouloit point être Pape, se depouilla de sa Chape de pourpre, & ceda le Pontificat à son Concurrent dont le Parti se trouvoit le plus fort (3). Ainsi, Lambert prit possession du St. Siege sous le nom d'HONORIUS II. Mais, parce que son Election n'avoit pas été assez Canonique, sept jours après il quitta la Mitre & la Chape, en présence des Cardinaux (4). Quand on vit son humilité, on craignit d'introduire quelque nouveauté dans l'Eglise Romaine. On rehabilita ce qui avoit été mal fait; & les Cardinaux aiant rappelé Lambert, ils se prosternerent à ses pieds, & lui promirent obéissance comme Pape. L'Empereur n'eut aucune part à cette affaire, parce qu'il avoit renoncé à son Droit d'Investitures, comme je l'ai remarqué ci-dessus. Honorius se nommoit auparavant Lambert de Fagnan, & il étoit né d'une condition mediocre dans le Comté de Bologne, dont il fut Archidiacre (5). Comme il étoit savant, & de mœurs très-pures (6), le Pape Pascal le fit venir à Rome, & lui donna l'Evêché de Velitre, c'est-à-dire d'Ostie, après la mort de Leon de Marfique. Car, la Ville d'Ostie étant dès-lors ruinée, on donnoit au même l'Evêché de Velitre, petite Ville, & les deux Dioceses furent unis peu de tems après par le Pape Eugene III. enforte qu'on ne parle plus que d'Ostie.

An de J. C.  
1125.  
1126.

Schisme à  
Cluni.

Ce fut l'année suivante, que le Pape Honorius envoya Otton Evêque de Bamberg travailler à la Conversion de la Pomeranie, dont le Duc étoit déjà Chrétien, mais caché à cause des Payens (7). Sans nous arrêter aux particularitez de cette Mission, il vaut mieux dire quelque chose d'un Schisme scandaleux, qui s'éleva dans le Monastere de Cluni (8). L'Abbé Pons, ennui du séjour de la Palestine, revint en Italie; & ne voulant pas aller à Rome, il s'arrêta dans l'Evêché de Treviso, & y bâtit un petit Monastere. Mais, il n'y demeura pas long-tems. Ses Partisans, s'étant imaginez de le faire passer pour Saint, y réussirent, jusqu'à ce que l'évenement decouvrit l'hypocrisie de cet Abbé: car, étant entré à Cluni avec des gens armez, en l'absence de l'Abbé Pierre, Pons chassa le Prieur Bernard vieillard venerable, & les Moines, qui se disperserent de côté & d'autre: il entra dans la Maison avec toute sa suite, dans laquelle il se mêla même des femmes. D'abord, il se rend Maître de tout, oblige ceux qu'il y trouve par menaces & par tourmens, à lui prêter serment de fidelité, chasse ceux qui le refusent, ou les met dans une rude prison. Il prend les croix, les calices, les reliquaires, les fait fondre, & en tire une grande quantité d'or, pour paier ses Troupes, c'est-à-dire les Gentils hommes du Voisinage, & tous ceux qu'il pût attirer par l'esperance du butin. Avec leur secours, il se jette sur les Châteaux

(2) V. Maimbourg, Decad. de l'Emp. Liv. IV.  
p. 430.

(3) Daniel Desmarests, Tableau des Papes.

p. 94.

(4) Cod. Vatic. ap. Baron.

(5) Ital. Sac. tom. I. p. 77.

(6) Platine, in ejus Vita.

(7) Vita Otton. lib. I. c. II. 12. &c. apud  
Canis. tom. 2. p. 344.

(8) Petr. II. Mirac. Petr. Piclav. Paneg.  
Biblioth. Clun. p. 613.

teaux & les Fermes du Monastere, & ravage tout par le feu. Cette Guerre dura tout l'Été de l'an 1125. Le Prieur Bernard, & les Religieux les plus considerables, se défendoient comme ils pouvoient dans les Lieux les plus sûrs. Le Pape Honorius, aiant appris ce desordre, envoya le Cardinal Pierre de Fontaines son Legat, qui, avec Hubaud Archevêque de Lion, prononça un terrible Anathême contre Pons & les Pontiens, car on nommoit ainsi ses Partisans. Mais ensuite le Pape appella devant lui les Parties à un certain jour pour juger ce Différend. Le Parti de l'Abbé Pierre obéit aussi-tôt. Il alla lui-même à Rome; &, entre tous les Prieurs de l'Ordre, il choisit Matthieu, Prieur de St. Martin des Champs, pour le mener avec lui. Pons vint aussi à Rome avec les siens, quoique malgré lui, & fut appellé pour se présenter au jour nommé. Mais, comme il étoit excommunié, & par conséquent incapable, selon les Canons, de comparoître en Jugement, le Pape lui envoya dire qu'il se mit en état d'être absous, en satisfaisant pour les maux qu'il avoit faits. Pons repondit, qu'homme vivant sur la Terre ne pouvoit l'excommunier, & qu'il n'y avoit que St. Pierre qui eut ce pouvoir dans le Ciel. Le Pape fut encore plus irrité de cette reponse; tout Rome en fut scandalisé: & on traita Pons de Schismatique. Le Pape envoya demander à ceux qui étoient venus avec lui, s'ils vouloient au moins se mettre en devoir de satisfaire: ils en convinrent, entrèrent au Palais nuds pieds, se confesserent coupables, & furent aussi-tôt absous de l'Excommunication. Ensuite, ils plaiderent leur cause, sans rien omettre de ce qui pouvoit leur être favorable. Le Prieur Mathieu parla pour tous les autres, & fortement. Le Pape, aiant ouï les Parties, se leva aussi-tôt avec toute la Cour Romaine, & se retira à part pour examiner l'Affaire. Il demeura long-tems, & quelques heures après, il revint avec toute sa suite, reprit son Siege, & ordonna à l'Evêque de Porto de prononcer la Sentence; ce qu'il fit en ces termes: „ La Sainte Eglise Romaine dépose à „ perpetuité de toute dignité & fonction Ecclesiastique, Pons, Usurpateur, „ Sacrilege, Schismatique, & excommunié; & rend Cluni, les Moines, & „ tout ce qui appartient au Monastere, à l'Abbé Pierre ici present, à qui „ ils avoient été injustement ôtez. „ La Sentence étant prononcée, ceux qui s'étoient separez se réunirent à l'Abbé Pierre, & le Schisme fut éteint en un moment. Pons, toujours rebelle, fut enfermé dans une Tour, par ordre du Pape. Peu de jours après, il furent tous attaquez d'une maladie (9) dangereuse qui couroit à Rome. L'Abbé Pierre en guerit; mais Pons, d'ailleurs consumé de chagrin, mourut le 28. de Decembre; &, quoi qu'après avoir été plusieurs fois averti, il n'eut pas voulu faire Penitence, le Pape ne laissa pas de le faire enterrer honnêtement, en consideration du Monastere de Cluni. Je ne dois pas oublier une autre particularité qui fait assez connoître le Caractere d'Honorius II. Ce Pontife retint auprès de lui, & créa Evêque d'Albane, le Prieur Mathieu, dont j'ai parlé ci-dessus. Mais, ce bon Religieux, ne pouvant allier la vie tranquille du Monastere avec le

Faste

(9) Orderic. Lib. II.

An de J.C.  
1126.

Faste des Evêques, gardoit la folitude dans le Palais du Pape, autant qu'il lui étoit possible. Le Pape s'en plaignoit souvent, & se moquoit même de la regularité de Mathieu. Voiant que cet Evêque d'Albane venoit à peine sur les neuf heures à sa Cour, au lieu que les autres venoient dès le matin, il disoit par maniere de raillerie, *qu'il étoit trop Moine*, c'est-à-dire, à mon avis, qu'il étoit trop sage, pour vivre dans une Cour aussi corrompue que celle de Rome. C'est l'Abbé Pierre, qui nous a conservé cette circonstance de la Vie du Cardinal Mathieu.

Schisme  
au Mont-  
Cassin.

Après le Schisme de Cluni, il s'en forma un autre au Mont-Cassin, qu'il est à propos de reprendre à son origine. Le Pape Honorius, n'étant que Lambert Evêque d'Ostie, vint au Mont-Cassin, & pria l'Abbé Oderise II. de lui accorder pour hospice un Monastere dependant de l'Abbaie, comme l'avoit eu Leon de Marfique son Prédecesseur (10). Oderise le refusa, craignant les consequences, & que les Evêques d'Ostie ne s'en fissent un Droit. Mais, Lambert ne gouta point ce refus, & se retira mal satisfait. A son avènement au Pontificat, il demanda à l'Abbé un secours d'argent pour les besoins de l'Eglise; mais, l'Abbé, qui étoit Cardinal, repondit en colere, qu'il avoit dû être appelé à l'Electio du Pape, & avoir part aux Conseils, comme on vouloit qu'il en eut aux charges. Et ses Moines l'interrogeant sur la naissance du Pape, & sur ses qualitez, il repondit: *Je ne sais de qui il est fils, mais je sais bien qu'il est plein de Lettres depuis la tête jusqu'à pieds*. Ces discours augmenterent la mauvaise indisposition du Pape à son égard. Ensuite, le Pape étant au Château de Fumone, y fit venir l'Abbé Oderise; & en présence de plusieurs Laiques, lui fit une aigre reprimande, disant que c'étoit un guerrier, non pas un Abbé, un Prodiges & un Dissipateur des Biens du Monastere. Quand le Pape fut retourné à Rome, Adenulfe, Comte d'Aquin, ennemi mortel de l'Abbé, écrivit au Pape que cet Abbé faisoit le Pape de son côté. Honorius, y ajoutant foi, resolut d'ôter l'Abbaie à Oderise, & il y envoya aussi-tôt Gregoire Evêque de Terracine, qui en avoit été Moine; mandant à Oderise de venir à Rome se defendre sur les cas qui lui étoient imposez. Oderise refusa d'y aller, si le Pape ne lui rendoit ses bonnes graces; disant qu'il étoit prévenu à son desavantage: & le Pape, après l'avoir appelé trois fois, prononça contre lui Sentence de Deposition, la cinquieme semaine de Carême en 1126; disant que, quand il ne seroit point coupable d'autre crime, sa coutumace & son orgueil suffisoient pour le condamner. Oderise fut assez mal conseillé pour mepriser cette Sentence; & le jour des Rameaux, il s'assit dans la Chaire, la Croffe à la main, & fit toutes les fonctions d'Abbé. Le Pape encore plus irrité l'excommunia le jour de Pâques avec tous ses fauteurs, & tous ceux qui lui obéiroient: ce qui produisit une grande division entre les Moines & le Peuple de la Ville de St. Germain dependante de l'Abbaie. Ils en vinrent aux Armes; & les Citoiens, s'étant rendus les plus forts, contraignirent les Moines à chasser Oderise, & à élire

(10) *Chr. Cass. Lib. IV. c. 81.*

élire un autre Abbé. Ils élurent Nicolas, Doien du Mont-Cassin; & le Pape aiant eu des avis secrets qu'il avoit été élu par sedition & irregulierement, entreprit de donner lui-même un Abbé à ce Monastere. Mais, les Moines soutinrent leurs Exemptions. Cependant, il y eut guerre entre Oderise & Nicolas; & celui-ci, aiant mis la main sur les Thresors de son Eglise, encourut la haine implacable des Moines. Oderise en étant informé, & desesperant d'un heureux Succès par les voies de fait, vint à Rome se jeter aux pieds du Pape, & renonça entre ses mains à l'Abbaie du Mont-Cassin. Le Pape, aiant déposé Nicolas, eut enfin le credit de faire élire Seignoret Prevôt du Monastere de Capouë. Honorius vouloit que cet Abbé lui prêtât serment; mais, les Moines s'y opposerent, & dirent que jamais leurs Abbez ne l'avoient fait. Le Pape dit que l'Abbé du Mont-Cassin pouvoit bien faire ce que faisoient presque tous les Evêques & les autres Abbez. C'est, repliquerent les Moines, qu'ils sont souvent tombez dans l'Herésie, & ont eu des sentimens contraires à l'Eglise Romaine. Le Pape en demeura-là, & ainsi finit l'Affaire du Mont-Cassin.

Guillaume, Duc de Pouille & de Calabre, étant mort sans Enfans dans le cours de l'année 1127. le 28. de Juillet, Roger Comte de Sicile son Oncle, qu'il avoit institué son Heritier, vint à Salerne, où il fut reconnu pour Seigneur, & sacré comme Prince par Alfane Evêque de Capouë: il vint ensuite à Rege, où il fut reconnu Duc de Pouille. De-là, il retourna en Sicile, & dès-lors il prit le titre de Duc (11). Il envoya une Ambassade au Pape Honorius avec des presens, le priant de lui accorder ce titre avec l'étendart; & lui promettant, s'il le faisoit, la Ville de Troie & celle de Montefosco près de Benevent. Le Pape refusa ses offres, prétendant que Roger avoit dû commencer par recevoir de lui l'Investiture; de quoi Roger indigné fit ravager par les Seigneurs ses Vassaux le territoire de Benevent. Pour s'y opposer, le Pape vint à Capouë la même année le 30. de Decembre, où il sacra le Prince Robert, & harangua ceux qui s'étoient assemblez pour cette solemnité: leur representant les maux que le Comte Roger avoit faits à la Ville de Benevent; protestant de ne jamais écouter ses promesses, mais de lui resister jusques à la mort; & demandant pour cet effet le secours des assistans. Ils le promirent tous, fondant en larmes, le nouveau Comte Roger tout le premier: le Pape promit à tous ceux, qui, aiant reçu la Penitence, mourroient dans cette expedition, la remission de tous leurs pechez; & la moitié de l'Indulgence à ceux qui n'y mourroient pas: ce qui les encouragea merueilleusement à cette Guerre. L'année suivante, le Duc Roger entra dans la Pouille avec une grande Armée; & le Pape marcha de son côté pour l'en chasser, avec Robert Prince de Capouë, & plusieurs autres Seigneurs du Pais: mais Roger, habile Guerrier, ne leur livra point Bataille, & se tint avec son Armée dans les lieux, où ils ne pouvoient l'attaquer; jusqu'à ce qu'ennuiez de tenir la Campagne, & man-

An de J.C.  
1126.An de J.C.  
1127.Guerre du  
Pape en  
Pouille.An de J.C.  
1128.

(11) Baron. an. 1127. ex Chr. Rom. Salern. &amp; Chr. Benev.



An de J.C.  
1128.

quant de subsistance, ils se dissipèrent & retournerent chacun chez eux. Le Pape, se voyant abandonné, revint à Benevent: le Duc le suivit aussi-tôt; & lui aiant envoyé des Deputez, il fit sa Paix, lui rendit hommage-lige, & reçut de lui, par l'Etendart, l'Investiture du Duché de Pouille. Ce Traité fut fait le jour de l'Octave de l'Assomption, 22. d'Août 1128.

Affaire  
d'Etienne,  
Evêque de  
Paris.

Une autre Affaire importante, qui se passa dans ce Royaume, peut servir de preuve à l'Infaillibilité Papale. Depuis environ quatre ans, Etienne de Senlis, Chancelier de France, étoit devenu Evêque de Paris; & d'abord, il perdit toute complaisance pour le Doyen & les Archi-Diacres de son Eglise, qui, par ordre du Roi, faisoient des exactions sur le Clergé (12), au préjudice de la Liberté Ecclesiastique. Ils aigriront tellement l'Esprit du Roi contre l'Evêque, que lui & les siens en pensèrent perdre tous leurs biens, & que le Prelat fut même en danger de sa vie: ce qui le porta, suivant l'usage du tems, à mettre les Terres du Roi en interdit. L'Archevêque de Sens étoit sur le point d'imiter cette conduite, lorsque le Roi, craignant une Revolte generale de son Clergé, promit de donner satisfaction à l'Evêque de Paris. Mais, en même-tems arrivèrent des Lettres du Pape, qu'il avoit sollicitées, & qui levoient l'Interdit déjà prononcé par l'Evêque Etienne. Alors, le Roi ne voulut plus rien exécuter de ce qu'il avoit promis, & les Evêques demeurèrent chargez de confusion. C'est ce qui paroît par la Lettre (13) que Saint Bernard écrivit sur ce sujet au Pape Honorius, sous le nom de Geoffroi, Evêque de Chartres, & par celle qu'il lui écrivit au nom de l'Abbé de Pontigni & au sien; se plaignant *que le Saint Pere s'est laissé surprendre en cette occasion.* Il se plaint encore dans une autre Lettre à Haimeri Chancelier de l'Eglise Romaine, qu'il a vû avec douleur l'Autorité du St. Siege donner à la Tyrannie de nouvelles armes. Le Pape Honorius prit enfin le parti de l'Evêque de Paris, & on croit que son Affaire fut terminée au Concile de Rheims tenu en 1128. Mais, le Roi demeura irrité contre l'Archevêque de Paris.

An de J.C.  
1130.

Mort  
d'Hono-  
rius II.

Le St. Pere aiant eu quelque mécontentement des Beneventins (14), sortit de leur Ville, & revint à Rome. Mais, peu de tems après, il tomba malade. D'abord, il se fit porter au Monastere de St. André, où il mourut le 14. jour de Fevrier 1130. & ne laissa pas d'être enterré dans l'Eglise de Latran.

(12) *Maill. Not. fus. ad Ep. 45. S. Bernard.*

(13) *Epist. 47. S. Bernard.*

(14) *Falco Benevent. in Chron.*

LOTHAIRE II.  
Empereur d'Occident.

INNOCENT II.

LOUIS VI. &  
LOUIS VII.  
Rois de France.

An de J.C.  
1130.

CLXX. P A P E.

ANACLET II. Anti-Pape.

Les premiers & les plus sages de l'Eglise Romaine, voiant le Pape Honorius à la mort, songerent aux moïens de prévenir le tumulte qui pourroit arriver à l'Election de son Successeur. Ils convinrent de la faire à St. Marc, & tous ensemble, selon la coutume. Mais, les Cardinaux, qui avoient été les plus familiers d'Honorius, & qui avoient été assidus auprès de lui pendant sa maladie avec le Chancelier Haimeri, craignant le tumulte des Romains, s'ils alloient à St. Marc, se presserent de faire une Election, avant que la mort du Pape fût publiée. Ils élurent donc Gregoire Cardinal de St. Ange, & le revêtirent des Ornemens Pontificaux. Les autres, aiant sçu la mort du Pape, s'assemblerent le même jour à l'heure de Tierce à St. Marc comme on étoit convenu; & ils élurent Pierre Cardinal de Ste. Marie de Trastevere, comme les autres avoient prévu; car, c'étoit pour l'éviter, qu'ils s'étoient pressés d'élire Gregoire. Pierre fut nommé ANACLET II. par ceux qui l'élurent; & on donna à Gregoire le nom d'INNOCENT II.

Election  
d'Inno-  
cent II.

Gregoire avoit été Moine à St. Jean de Latran (1), puis Abbé du Monastere de St. Nicolas & St. Primitif hors de Rome. Il fut fait Cardinal Diacre par le Pape Urbain II. & envoyé Legat en France avec Pierre de Leon par Calixte II. en 1124. Pierre étoit petit-fils de Leon Juif converti & baptisé par le Pape Leon IX. qui lui donna son nom. Ce Leon étoit très-savant, & devint puissant à la Cour de Rome par ses grandes richesses; mais son fils Pierre de Leon eut encore plus de pouvoir & de reputation que lui. Il servit si utilement l'Eglise Romaine dans la querelle des Investitures, par ses Armes & par ses Conseils, que le Pape lui donna le Gouvernement de la Tour de Crescence, c'est-à-dire du Château St. Ange, & le tenoit pour son principal confident; ce qui lui donna occasion d'augmenter tous les jours en Biens & en Dignitez. Il eut plusieurs Enfans de l'un & de l'autre Sexe, entre lesquels étoit le Cardinal dont nous parlons, que l'on nommoit proprement Pierre de Leon: car, le nom du Pere servoit alors ordinairement de surnom chez toutes les Nations. Pierre aiant été destiné aux Lettres vint en France; & il étudia à Paris. En retournant à Rome, il s'arrêta à Cluni, où prit l'habit; & après qu'il y eut appris quelque tems les observations Monastiques, le Pape Pascal II. à la priere de son Pere, le rappella à la Cour de Rome, & le fit Cardinal. Du tems du Pape Calixte, il fut

Histoire  
des deux  
Papes  
avant leur  
Pontificat,

(1) Ap. Baron. an. 1130.

An de J.C.  
1130.

Particula-  
ritez du  
Schisme.

envoïé Legat en France avec Gregoire, & tint des Conciles à Chartres & à Beauvais. Tels étoient les deux Concurrents.

Un Auteur, qui a écrit l'Histoire de ce Schisme (2), nous apprend de plus que Gregoire étoit d'une regularité extraordinaire; & qu'on ne pouvoit attaquer la conduite qu'il avoit tenue, même dans sa Jeunesse. Qu'il jouissoit d'une Estime si generale, qu'avant son Election, il n'avoit aucun ennemi. Il étoit de bon Conseil, affable, doux, éloquent. S'il n'avoit tenu qu'à lui, le Schisme n'auroit pas duré long-tems, car il renonça deux fois au Pontificat; mais, ses amis le forcerent à accepter cette Dignité. Son Election étoit assez canonique, & beaucoup plus reguliere que celle de son Competiteur; car, on compte de son côté dix-neuf Cardinaux, qui l'éluèrent avant Anaclet. D'abord, ils l'intronizerent, le menerent dans les lieux dont il devoit prendre possession, suivant la coutume; & lui rendirent tout l'honneur qu'ils purent selon la circonstance du tems; car Pierre de Leon étoit le plus fort à Rome: enforte qu'Innocent & ceux de son Parti, n'étant pas en sureté dans leurs propres Maisons, demeuroient auprès du Palais de Latran. Ils furent même obligez de se retirer dans les Maisons des Frangipanes & des Corfes, qui étoient fortifiées, & où ils se défendirent quelque tems. L'Anti-Pape, indigné de cette resistance, marcha à St. Pierre bien accompagné, s'en rendit le Maître, en enleva l'argenterie, & tout le thresor. Il en fit de même à Sainte-Marie Majeure, & autres Eglises de Rome; & ne trouvant point de Chrétiens qui osassent briser les Calices, & les Crucifix d'Or, on dit qu'il les fit mettre en pièces par des Juifs. Il avoit deja de grandes Richesses, tant celles que son Pere lui avoit laissées, que celles qu'il avoit amassées lui-même, par les Exactions ordinaires dans la Cour de Rome (3), & dans ses Legations. Ainsi, il gagna par ses largesses le Peuple & la plupart des Grands; & le Pape Innocent se trouva assiégé de toutes parts avec les siens, enforte qu'ils n'osoient sortir, & que personne ne pouvoit venir à eux, sans exposer sa vie. En cette extrémité, le Pape Innocent resolut de sortir de Rome, & de se retirer en France. Aiant fait preparer secrettement deux Galeres, il s'embarqua sur le Tibre avec tous les Cardinaux de son Parti, excepté Conrad Evêque de Sabine, qu'il laissa à Rome en qualité de son Vicaire; & par l'embouchure du Tibre aiant gagné la Mer, il arriva heureusement au Port de Pise. On assure qu'avant cette disgrâce, le Pape Innocent (4) avoit entrepris une Guerre contre Roger, Duc de Sicile, qui s'étoit emparé de la Pouille, après la mort du Guillaume le dernier de la famille des Guiscards; & que Roger, qui étoit puissant par la jonction de la Province de Naples à la Sicile, vouloit avoir le Titre de Roi. Que non-seulement le Pape le lui refusa, mais qu'il entreprit de lui enlever la Ville de Naples, dont il s'étoit emparé depuis peu; mais, que cela ne réussit pas à Innocent, qui, aiant eu de l'avantage au premier Combat, fut battu au second, & que sa Defaite fut si

(2) *Annals de Schismact. ca. 4.*

(3) *Eleury, Hist. Eccl. Liv. LXVIII. §. 1.*

(4) *Platino, in Innocent II.*

entiere, qu'il demeura Prisonnier avec tous ses Cardinaux. C'étoit une chose fort ordinaire en ce Siecle-là, mais fort peu edifiante, & encore moins Apostolique, de voir les Papes a la tête des Armées, plonger leurs cruelles mains dans le Sang des Chrétiens. Platine ajoute, que, pendant que le Pape Innocent II. étoit occupé à cette Expedition guerriere, les Romains élurent pour Pape Pierre de Leon.

An de J.C.  
1130.

Quoiqu'il en soit de ce fait, qui ne me paroît pas fort autorisé, Pierre Evêque de Porto, Chef des Cardinaux d'Anaclet, écrivit une Lettre aux quatre principaux d'Innocent, savoir Guillaume de Prencste, Mathieu d'Albane, Conrad de Sabine, & Jean d'Ostie, qui lui avoient écrit les premiers (5). Dans sa Reponse, il leur dit : „ Est-ce ainsi que vous avez appris d'élire un  
 „ Pape? Dans un coin, en cachette, dans les tenebres? Si vous vouliez  
 „ qu'il succedât au Pape mort, pourquoi disiez-vous qu'il étoit vivant?  
 „ Vous pouvez voir vous-même, que l'on doit compter pour rien ce que  
 „ vous avez fait contre les Canons: sans me consulter, moi qui suis votre  
 „ Doyen, ni vos anciens, sans nous appeler, ni nous attendre, vous qui  
 „ étiez nouveaux & en petit nombre. Dieu nous a bien-tôt fait voir le  
 „ moien de nous opposer à votre entreprise; puis que vos Freres les Cardi-  
 „ naux avec tout le Clergé, à la priere du Peuple & du consentement des  
 „ Personnes constituées en Dignité, publiquement & en plein jour, ont élu  
 „ unanimement le Cardinal Pierre pour être le Pape Anaclet. L'Eglise le  
 „ reçoit, les Barons le visitent, nous le visitons, les uns en personne, les  
 „ autres par nos Envoyez. Nous ne voions point cette depredation & cet-  
 „ te cruauté que vous nous opposez. Tous ceux qui viennent le consulter,  
 „ ou lui proposer leurs affaires, sont bien reçus, & se retirent contents. Ren-  
 „ trez enfin en vous-mêmes: ne faites point de Schisme dans l'Eglise, &  
 „ ne vous appuyez pas sur des Mensonges. J'ai été de cet avis, que l'on ne  
 „ fit mention du Successeur, qu'après que le Pape seroit enterré. „ Ana-  
 „ clet lui-même écrivit de tous côtés pour se faire reconnoître Pape. Sa pre-  
 „ miere Lettre sur ce sujet (6) est adressée à Lothaire Roi des Romains, qu'il  
 „ fait souvenir de l'amitié qui a duré long-tems entre ce Prince & Pierre de  
 „ Leon son Pere: il ajoute, qu'après avoir été élu canoniquement, il a été  
 „ sacré par Pierre Evêque de Porto, devant l'Autel de St. Pierre, en presen-  
 „ ce de plusieurs autres Evêques, aux yeux de tous, & avec grande solemni-  
 „ té; au lieu que ceux du Parti contraire ont été reduits à s'enfuir la nuit  
 „ de la Maison de Leon Frangipane leur principal Protecteur, & se cacher au  
 „ de-là du Tibre. „ Nous avons pour nous, ajoute-t'il, tout le Clergé &  
 „ toute la Noblesse: nous exerçons librement toutes nos fonctions au de-  
 „ dans & au dehors de Rome. Nous avons ordonné des Cardinaux & sa-  
 „ cré des Evêques. . . . Ne vous arrêtez pas aux Mensonges d'Haimeri  
 „ ci-devant Chancelier, Voleur & Simoniaque, ou de Jean de Crème hom-  
 „ me infame & vrai Nicolaïte, ni de ces autres fugitifs. „ Cette Lettre  
 fut

Lettres de  
l'Anti-  
Pape.

(5) *Ap. Malmesb. 1. Hist. Nov.*

(6) *Cod. Cass. ap. Baron.*  
Kkk k 3

Année J. C.  
1130.

fut envoyée par l'Archevêque de Brême. Le Clergé du Parti d'Anaclet écrivit aussi au Roi Lothaire. La Lettre porte en tête les noms de 27. Cardinaux & des autres Evêques Suffragans de Rome, des Archi-Prêtres, du Primicier, & de plusieurs Abbez. Entre les Cardinaux, on comptoit, sans doute, ceux qu'Anaclet avoit ordonnez de nouveau. „ Nous vous „ écrivons, disent-ils, Prince très-Chrétien, comme aux autres Eglises „ d'Orient & d'Occident, pour dissiper les Mensonges de ceux qui assurent „ par leurs Ecrits, que le Pape Anaclet n'a pas été élu canoniquement & „ librement, mais par la Puissance de ses parens, par violence, à coups de „ bâtons, & avec effusion de sang. „ Ils attribuent ensuite l'Electon d'Innocent au Chancelier Haimeri, qu'ils traitent d'impudique & de Simoniaque: à cinq autres Cardinaux qui mangeoient à sa table, & à quelques Evêques, qui n'ont, disent-ils, aucun Droit à l'Electon du Pape. Le Roi Lothaire n'ayant point fait de Reponse à la premiere Lettre d'Anaclet, il lui en écrivit une seconde par un Clerc de Strasbourg, en date du 15. de Mai; & il écrivit en même tems à la Reine son Epouse: mais, il n'eut aucune Reponse de l'un, ni de l'autre. Alors, il fit écrire au Roi par le Prefet de Rome & par quelques Nobles au nom de toute la Ville, une Lettre où il le prie de prendre la protection d'Anaclet, s'il veut être reconnu Empereur à Rome. Ils se plaignent du mepris qu'il leur a temoigné, n'ayant point répondu aux deux Lettres du Pape: ajoutant que c'est la raison pour laquelle il ne lui a point encore envoyé de Legat. La Lettre est du 18. de Mai.

Legats  
d'Anaclet.

Anaclet n'en usa pas avec la même reserve à l'égard du Roi de France. Il lui envoya d'abord un Legat, savoir Otton Evêque de Todi, avec une Lettre en date du 1. de Mai, où il temoigne avoir grande confiance en l'amitié de ce Prince; de qui il dit avoir été aimé dès l'enfance & élevé avec affection. Ce qui, sans doute, se rapporte au séjour qu'il avoit fait à Paris pour ses Etudes. Il se remet à son Legat, pour instruire le Roi de ce qui regarde sa Promotion & le Schisme. Il chargea le même Legat de plusieurs autres Lettres aux Prelats & aux Seigneurs de France; dans l'une des quelles il donne pouvoir à son Legat d'y celebrer des Conciles, & rend ce temoignage à l'Eglise Gallicane, qu'elle n'a jamais été infectée d'aucune Erreur, ni d'aucun Schisme. Toutes ces Lettres sont du premier jour de Mai. En même tems, il envoya un autre Legat en Aquitaine; savoir Gregoire Diacre Cardinal, chargé d'une Lettre très-obligeante pour l'Abbé & les Moines de Cluni, où il declare qu'il a prononcé Anathème contre ceux qu'il traite de Schismatiques, après les avoir citez trois & quatre fois, pour rendre compte de leur conduite. Le même Gregoire fut chargé de la Commission d'Anaclet, par laquelle il faisoit son Legat Gerard, Evêque d'Angoulême, comme il l'avoit été sous le Pape Pascal & ses Successeurs (7). Après la mort d'Honorius, ce Prelat reconnut d'abord Innocent. Il lui demanda

(7) Orderic. Lib. 13. an. 1136. Araus. Sag. c. 2. Spicil. p. 343.

manda la continuation de sa Legation, ce qui lui aiant été refusé, il embrassa le parti d'Anaclet, dont il fut principal Appui deça les Monts. Anaclet envoya aussi un Legat à l'Empereur de Constantinople, comme il paroît par sa Lettre (8) à l'Evêque de Drivasto en Albanie: enfin, il écrivit au Roi de Jerusalem. Mais, tous ces mouvemens furent sans effet pour l'Orient.

An de J.C.  
1130.

Cependant, Anaclet fut reconnu par la plupart des Italiens, & sur-tout par Roger Duc de Calabre. Car, l'Anti-Pape alla cette année à Benevent (9), & de-là à Avelline, où il traita avec ce Duc, lui donna sa sœur en mariage, & lui accorda le titre de Roi de Sicile, avec la permission de se faire couronner par les Archevêques du País assistés des autres Evêques. Il lui donna aussi la Principauté de Capoue & la Seigneurie de Naples; &, à sa priere, il permit à l'Archevêque de Palerme de sacrer trois Evêques de Sicile, savoir ceux de Syracuse, de Gergenti, & de Mazare, ou de Catane: le tout à la charge de faire hommage au Pape, & de lui paier tous les ans six cens schifates: c'étoit une monnoie d'or portant la figure d'une coupe. La Bulle est du 27. de Septembre 1130. & c'est le premier titre incontestable du Royaume de Sicile. Peu de tems après, l'Anti-Pape envoya en Sicile le Cardinal Comti, qui couronna Roger Roi à Palerme le jour de Noël.

Roger,  
Roi de Sicile, Schismatique.

Tandis qu'Anaclet se donnoit tous les mouvemens imaginables, & que, soutenu des armes du nouveau Roi de Sicile, il se faisoit reconnoître par force, ou par crainte, dans toute l'Italie, Innocent ne négligeoit pas ses intérêts. Il envoya des Nonces pour instruire l'Eglise Gallicane de ce qui s'étoit passé, & exhorter les Evêques à condamner le Schisme (10). Il avoit été reçu à Pise avec tout l'honneur possible. Il y séjourna quelque-tems; &, usant de son Autorité, il regla plusieurs affaires, tant dans cette Ville, que dans le reste de la Toscane. Ensuite, il prit congé des Pisans, les remercia de leurs bons Offices; &, s'étant rembarqué, il passa à Genes & aborda à St. Gilles en Provence (11). De-là, il vint à Viviers, au Pui en Auvergne, & à Clermont, où il tint un Concile, & reçut Conrad Archevêque de Salsbourg & Eribert de Munster, Envoyez du Roi Lothaire. Le Pape vint ensuite à Cluni, dont les Moines aiant appris son arrivée en France lui avoient envoie sixxante Chevaux ou Mulers, avec tout l'équipage convenable, tant pour lui, que pour les Cardinaux & leur suite. Ils retinrent le Pape onze jours, & il dedia leur nouvelle Eglise en l'honneur de St. Pierre. Cette reception donna au Pape Innocent une grande Autorité dans tout l'Occident, quand on vit que ceux de Cluni l'avoient préféré à Pierre de Leon, qui avoit été Moine chez eux. Tandis que le Pape étoit à Cluni, le Roi Louis envoya l'Abbé Suger lui faire ses premiers complimens. Ensuite, il s'avança lui-même avec la Reine & les Princes ses Enfans

Innocent  
en France,

(8) *Anaclet. Epist. 14.*

(9) *Chr. Cass. Lib. IV. Chr. Benev. & Dipl. ap. Baron.*

(10) *Ernold. Vita S. Bernard. lib. II. c. 1.*

(11) *Acta ap. Baron. Osto Fris. lib. VIII. c. 16. Orderic, lib. 13.*

An de J. C.  
1130.

fans jusques à St. Benoit sur Loire, où il se prosterna à ses pieds, & lui offrit les services à lui & à l'Eglise. Plusieurs Evêques vinrent aussi au devant du Pape, entr'autres Geoffroi de Chartres, qui le conduisit à sa Ville. Cependant, Saint Bernard étoit allé trouver le Roi d'Angleterre Henri, pour lui persuader de reconnoître le Pape Innocent, dequoi ses Evêques le detournoient. Comme ce Prince ne pouvoit s'y résoudre, le Saint Abbé lui dit: „ Que craignez-vous? Est-ce de commettre un peché si vous obéissez „ à Innocent? Songez comme vous rendrez compte à Dieu de vos autres „ pechez: je prens sur moi celui-ci. „ A ce mot, le Roi se rendit, & sortit des terres de son obéissance pour venir à Chartres trouver le Pape, avec une grande suite d'Evêques & de Seigneurs. Ainsi, suivant l'exemple du Roi de France, il se prosterna aux pieds d'Innocent, & lui promit Obéissance filiale, pour lui & pour ses Sujets. Il le mena ensuite à Rouen, où il lui fit des presens, & lui en fit faire par les Seigneurs & même par les Juifs.

An de J. C.  
1131.

Innocent  
reconnu  
en Alle-  
magne.

Innocent II. avoit envoyé en Allemagne, vers le Roi Lothaire, Gautier Archevêque de Ravenne son Legat (12). Il se trouva à un Concile de seize Evêques, que ce Prince assembla à Virsburg au mois d'Octobre 1130. & là le Pape Innocent fut élu & confirmé par le Roi Lothaire & par tous les assistans. Les Legats du Pape étant donc revenus d'Allemagne, lui apporterent de Lettres, par lesquelles le Roi & les Evêques le prioient, au nom de toute la Nation, de venir les honorer de sa presence: mais, l'affection & la devotion de l'Eglise de France l'y retint quelque tems. Après l'avoir visitée comme l'occasion le demandoit, il passa en Lorraine, & vint à Liege, où il y eut une Assemblée très-celebre d'Evêques & de Seigneurs le Dimanche avant la mi-Carême 22. de Mars 1131. Le Roi Lothaire y étoit avec la Reine son Epouse; & comme on vint en procession recevoir le Pape, il s'avança à pied dans l'Eglise Cathedrale, tenant d'une main une verge pour écarter le Peuple, & de l'autre la bride du Cheval blanc que montoit le Pape, à qui il servoit lâchement d'Ecuyer; & il le soutint, lorsqu'il descendit de Cheval. Le Roi Lothaire, voulant profiter de l'occasion, pressa le Pape de lui rendre les Investitures, que l'Empereur Henri son Prédecesseur avoit cédé avec les difficultés que nous avons vuës (13). Les Romains pâlirent à cette Proposition, croiant avoir trouvé à Liege un plus grand peril que celui qu'ils avoient évité à Rome. Ils ne savoient quel parti prendre. Mais St. Bernard, qui étoit présent, s'opposa hardiment à la prétension du Roi, montra la Malignité de la Proposition, & apaisa le Différend avec une Autorité merveilleuse. Cependant, „ Pierre Diacre (14) dit, au raport du „ P. Maimbourg (15), qu'Innocent accorda les Investitures à l'Empereur: „ mais, ce Moine du Mont-Cassin, qui, comme son Abbé & tous les autres  
Moi-

(12) *Chr. Magd. MS. ap. Mabill. Pref. in Bern. n. 41.*

(13) Voyez ci-devant la Vie de Calixte II.

(14) *Petr. Diac. lib. 4. c. 99.*

(15) *Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. IV. p. 433.*

„ Moines de cette Abbaie, étoit alors pour l'Anti-Pape, aura voulu rendre  
 „ par-là Innocent odieux aux Italiens, ou du moins n'étoit pas si bien in-  
 „ formé que Bernard Abbé de Bonneval, qui étoit sur les Lieux, & qui  
 „ nous assure qu'encore que les Cardinaux eussent grande peur que Lothaire,  
 „ en cas de refus, ne fit à Innocent ce qu'Henri avoit fait à Pascal, le Pape  
 „ protesta toujourns qu'il ne les lui pouvoit donner; & il ajoute que St. Bernard,  
 „ qui étoit présent à cette Conference, sçut si bien manier l'Esprit de Lo-  
 „ thaire par ses fortes & sages Remontrances, qu'il se rendit enfin à la raison,  
 „ & se contenta de l'Investiture par le Sceptre, comme Calixte l'avoit ac-  
 „ cordée à Henri. „

An de J.C.  
 1131.

De Liege, le Pape revint en France, & celebra à l'Abbaie de St. Denis la Fête de Pâques, qui cette année 1131. étoit le 19. d'Avril (16). Il y arriva le Mercredi de la Semaine Sainte; & l'Abbé Suger alla le recevoir en procession avec sa Communauté. Le Pape officia le Jeudi Saint, selon l'usage Romain, & fit une largesse magnifique nommée le Presbytere. Il fit aussi l'Office du Vendredi Saint & celui du Samedi, veillant toute la nuit. Le Dimanche dès le grand matin, il passa par dehors, comme en secret, à St. Denis de l'Estrée avec ceux de sa suite. Là, il se revêtirent à la Romaine; & le Pape sortit, monté sur un Cheval blanc orné d'une housse, & portant en tête la Tiare en broderie avec un cercle d'or. Ceux de sa suite marchoient aussi à cheval deux à deux avec des manteaux, & leurs chevaux étoient couverts de housses blanches. Les Barons vassaux de l'Eglise de St. Denis, & les Châtelains, marchoient à pied, & servoient d'Ecuiers au Pape. Ils menaient son cheval par la bride. Quelques-uns marchoient devant, & jettoient de la monnoie en abondance pour écarter la foule. La rue étoit tapissée; les Nobles & le Peuple venoient au devant par honneur. Il n'y eut pas jusques aux Juifs de Paris qui n'y vinsent. Et comme ils presentèrent au Pape le Livre de la Loi en rouleau, & couvert d'un voile, il leur dit: *Plaise au Dieu tout-puissant d'oter le voile de vos cœurs!* Il arriva ainsi à la grande Eglise parée de ses plus riches ornemens, & où brilloient de tous côtés l'or & les pierreries, & il celebra solennellement la Messe assisté de l'Abbé & des Moines. Après quoi, le Pape & sa suite allerent dîner dans le Cloître, qui étoit tapissé, & où l'on avoit dressé des tables. D'abord, ils mangerent un Agneau, étant à demi-couchez, à l'antique: le reste du festin se fit à l'ordinaire. Le lendemain, la Procession alla de St. Remy à la grande Eglise. Après avoir ainsi passé les trois jours d'après Pâques, ils vinrent à Paris, où le Pape rendit au Roi ses actions de graces, & le Roi lui promit Aide & Conseil. Le Pape continua de visiter les Eglises de France, suppleant charitablement à ses besoins de leur abondance: ce qui leur fut une grande charge. Car, il trainoit à sa suite les Officiers de la Cour de Rome, & quantité de Clients, & ne pouvoit rien tirer des Revenus du St. Siege en Italie. Il séjourna quelque tems à Compiègne, & passa en France toute l'année 1131.

Le Pape  
 Innocent  
 à St. Denis.

(16) Suger, Vita Lud.  
 Tome II.



An de J. C.  
1131.  
Concile de  
Rheims.

Il convoqua un Concile à Rheims pour la Saint Luc, 18. d'Octobre. Il s'y trouva treize Archevêques, 263. Evêques, & un grand nombre d'Abbez, de Clercs, & de Moines François, Allemans, & Espagnols. Le Pape Innocent fit approuver son Election en ce Concile, & Pierre de Leon y fut déclaré excommunié, s'il ne revenoit à resipiscence. On y publia aussi dix-sept Canons de Discipline, auxquels je ne m'arrêterai pas (17). Le 24. d'Octobre, le Roi Louis-le-Gros vint au Concile, accompagné de Raoul Comte de Vermandois & Senechal de France, son Parent, & de plusieurs autres Seigneurs. Le Roi monta sur la Tribune où étoit le Pape, lui baïsa les pieds, & s'assit auprès de lui dans une chaire. Il parla en peu de mots de l'Accident funeste qui lui avoit enlevé le Prince Philippe son fils aîné. Le Pape lui fit un Discours de consolation. Il l'exhorta à élever ses pensées au Roi des Rois, & à se soumettre à ses Jugemens. „ Il a pris, dit-il, votre fils aîné dans l'innocence, pour le faire regner dès à présent avec lui dans le Ciel. Il vous en a laissé plusieurs autres, pour regner ici bas après vous. C'est à vous à nous consoler, nous autres Errangers chassés de notre País, comme vous avez fait en nous recevant avec tant d'honneur. „ Le lendemain Dimanche, le Pape donna lui-même l'Onction Royale à Louis VII. qui régna après son Pere Louis VI. dit le Gros. Le Lundi, Norbert, Archevêque de Magdebourg, presenta au Pape en plein Concile des Lettres du Roi Lothaire, par lesquelles il promettoit de nouveau Obéissance au Pape, & lui déclaroit qu'il se préparoit pour le Voïage d'Italie avec toutes les forces de son Royaume. Henri Roi d'Angleterre envoya aussi des Lettres d'Obéissance au Pape, par Hugues Archevêque de Rouen; & les deux Rois d'Espagne en envoierent de semblables par les Evêques du País.

Le Pape à  
Clairvaux.

Ainsi le Pape, fier de tant de protections illustres, pensoit aux moïens de terrasser son Concurrent; & en attendant l'effet des promesses des Monarques qui le reconnoissoient, il voulut visiter le Monastere de Clairvaux. Il y fut reçu avec une affection singuliere par les Moines vêtus pauvrement, portant une croix de bois mal polie, & chantant avec modestie. Les Evêques, le Pape lui-même, pleuroient, & tous admiroient la gravité de cette Communauté; voiant que, dans une joye si publique, ils avoient tous les yeux arrêtés à terre, sans les tourner de côté ou d'autre par curiosité; en sorte qu'ils ne voioient personne, quoiqu'ils fussent regardez de tout le Monde. Les Romains ne virent rien dans cette Eglise qui excitât leur cupidité. Il n'y avoit que les murailles toutes nuës; & ces Moines n'avoient rien de desirable que l'imitation de leurs vertus. La joye de cette reception fut toute sainte; on servoit à manger du pain bis, des herbes, des legumes; &, s'il se trouva quelque poisson, ce fut pour le Pape.

Ecrits  
contre les  
Schismati-  
ques.

Cependant, St. Bernard écrivoit de tous côtés des Lettres très-fortes à ceux qui ne reconnoissoient pas encore le Pape Innocent, pour les reduire à son Obéissance. Il evaporoit sa bile contre l'Anti-Pape Anaclet; & Arnoul

(17) V. ses Canons Tom. X. Concil. p. 982.

(18) Chr. Maurin.

Arnoul Archidiacre de Sées, depuis Evêque de Lisieux, imita le zele un peu violent de St. Bernard : car, dans son Traité du Schisme, il maltraite beaucoup Pierre de Leon (19). Il parle premierement de Girard d'Angoulesme Prelat Schismatique. Il dit que la basseffe de sa naissance, & la pauvreté de ses parens, l'obligerent à quitter la Normandie, & à passer en un Pais étranger, c'est-à-dire en Aquitaine; & qu'il fut élu Evêque, non par son merite, mais par hazard, parce que deux Partis divifez ne trouverent point d'autre moien de finir & de faire une Election. „ Tu fis, lui-dit-il, bâtir une „ Eglise, pour avoir un prétexte d'amasser de l'argent: tu elevas aux Di- „ gnitez Ecclesiastiques tes neveux, gens sans Lettres & sans merite, & tu „ leur confias le Gouvernement de l'Eglise. Tu donnois les autres Benefi- „ ces à ceux qui avoient le plus d'argent, & ne faisois, ni Dedicaces d'Egli- „ ses, ni Benedictions d'Autels, ni Ordinations, sans en tirer quelque pro- „ fit. „ Il vient ensuite à la Legation de Girard, qui lui donnoit Juris- „ diction sur cinq Archevêchez. Il convient qu'il avoit de l'habileté pour les „ Affaires, de la Science, & del'Eloquence: mais, il pretend qu'il abusa de son „ pouvoir, pour contenter son avarice & son ambition; assemblant des Con- „ ciles sans besoin, pour avoir le plaisir d'y presider, & avilissant la Dignité „ de ces Saintes Assemblées. Quant à Pierre de Leon, Arnoul de Lizieux, „ dit que le Juif son Aieul, aiant amassé des Richesses par les usures, se fit Chrê- „ tien, pour devenir plus puissant; & que Pierre, dont il étoit question, por- „ toit encore sur son visage les marques de son origine. „ Il fut, ajoute-t'il, „ envoyé en France, pour acquerir la bienveillance de la Nation par la con- „ formité des mœurs & du langage; & s'étant étrangement décrié pendant „ sa Jeunesse par son Insolence & ses Debauches, il entra à Cluni, pour „ couvrir l'Infamie de sa vie passée, par la reputation de ce Monastere, le „ plus illustre des Gaules. Etant devenu Cardinal par le credit de sa Famil- „ le, il fut envoyé en diverses Legations, où il ne songeoit qu'à satisfaire „ sa cupidité, & vivoit avec un Luxe scandaleux: deux grands repas par „ jour, des viandes exquisés & parfumées, une profusion, qui epuisoit les „ revenus des Evêques & des Abbez: encore pilloit-il les ornemens des „ Eglises. Enfin, on l'accusoit des Debauches les plus abominables, d'a- „ voir eu des Enfans de sa propre Sœur, & de mener avec lui une Fille „ deguisée en Homme. „ Telle étoit la belle reputation du Pape Ana- „ clet.

Enfin, le Pape Innocent aiant sejourné en France environ dix huit mois, & imposé une Collecte d'argent pour les frais de son voiage, reprit le chemin d'Italie au Printems de l'an 1132. (20). Il celebra à Cluni la fête de la Purification de Notre-Dame. Il y reçut les Lettres d'Obedience de Guillaume Patriarche de Jerusalem. Il confirma les Privileges de Cluny, particulierement l'immunité du lieu, & la sureté contre les violences, comme il paroît par deux Bulles, l'une adressée à l'Abbé Pierre, dattée de Vienne

An de J. C.  
1131.

An de J. C.  
1132.

Exemp-  
tion de  
Dîmes à  
Cîteaux;

(19) Tom. 2. Spicil. p. 336.

(20) Petr. Cluniac. Lib. 1. Epist. 18. &c.

An de J.C.  
1132.

le second jour de Mars, l'autre dattée de Valence le huitième du même mois, & adressée à tous les Evêques. Mais, en même-tems, ce Pape accorda à St. Bernard, en consideration des services qu'il avoit rendus à l'Eglise pendant ce Schisme, un Privilege, tant pour sa Maison de Clairvaux, que pour tout l'Ordre de Cisteaux, où il dit entr'autres choses: „ Nous ordonnons „ que personne ne présume de vous demander, ou recevoir de vous, les Dî- „ mes des terres, que vous & tous les Freres de votre Congregation cultivez „ de vos propres mains, & à vos depens, ni les Dîmes de vos bestiaux. „ Ce Privilege est dattée de Lion le 17. de Fevrier 1131, & causa dans la suite de grands Differends entre les Moines de Cisteaux & les autres, particulièrement ceux de Cluni.

Retour du  
Pape en  
Italie.

Innocent, aiant ravagé les plus considerables Eglises de France, entra en Lombardie, par les Montagnes de Genes, & celebra à Ast la Fête de Pâques, qui cette année 1132. étoit le 10. d'Avril (21). De-là il vint à Plaisance, où il appella les Evêques & les autres Prelats de Lombardie, de la Province de Ravenne, & de la basse Marche, & tint avec eux un Concile. Cependant, le Roi Lothaire vint en Lombardie, avec une Armée, comme il avoit promis, & celebra la Fête de Noël à Meduine dans la Marche Trévisane. Il menoit avec lui St. Norbert, qui en ce voiage faisoit la fonction de Chancelier d'Italie, parce que le Siege de Cologne étoit vacant. Lothaire tint à Roncaille une Assemblée generale avec le Pape & les Lombards, touchant l'état de l'Eglise & de l'Empire. Le Pape passa outre; & entrant en Toscane, il vint à Pise, où aiant appelé les Genoï, il les accomoda avec les Pisans, leur faisant faire serment de part & d'autre, qu'ils s'en tiendroient à son Jugement, touchant la Guerre qui s'excitoit entr'eux; & il leur ordonna de vivre desormais en Paix. Saint Bernard, qui avoit suivi le Pape en ce voiage, fut le Mediateur de cette Paix, pour laquelle il fut envoyé à Genes, & y parla si efficacement, qu'il conclut l'Affaire presqu'en un jour. Pour eteindre entierement cette Guerre, & recompenser la fidelité de la Ville de Genes, le Pape Innocent l'erigea en Archevêché, accordant le *Pallium* à Syrus son Evêque, lui donnant pour Suffragans trois Evêques de l'Isle de Corse, & l'affranchissant lui-même de toute sujétion, c'est-à-dire de la Jurisdiction de l'Archevêque de Milan, dont jusqu'alors il avoit été Suffragant; ensorte que le nouvel Archevêque de Genes ne dependroit que du Pape, & ne seroit sacré que par le Pape, comme celui de Pise. C'est ce qui paroît par la Bulle du 19. de Mars 1133 (22). Ainsi, Innocent II. corrigea ce qu'avoit fait Urbain II. en 1092. donnant l'Isle de Corse à la Ville de Pise, & soumettant à son Archevêque, tous les Evêques de cette Isle; ce qui avoit excité une grande jalousie entre ces deux puissantes Villes. Le Pape Innocent attendoit à Pise le Roi Lothaire, qui, étant arrivé en Toscane, eut encore avec lui une Conference, & ils convin-

An de J.C.  
1133.

(21) *Asta ap. Baron. n. 32. Chr. Magd. MS. Bernard. Epist. 129.*

(22) *Ap. Ughell. tom. 4 p. 1187.*

vinrent de marcher incessamment à Rome. Le Roi alla par le grand chemin, le Pape le long de la Côte jusqu'à Viterbe. Le Roi celebra la Pâques à St. Flavien à douze milles de Rome; puis, s'étant joint avec le Pape, ils passerent par la Sabine, & camperent près de l'Eglise de Ste. Agnés, où Thibaud Prefet de Rome & d'autres Nobles vinrent les recevoir. Ils entrèrent ainsi dans Rome, le premier jour de Mai. Le Pape logea au Palais de Latran; & le Roi, dont l'Armée n'étoit que de deux milles Chevaliers, campa sur le Mont-Aventin. Cependant, les Pisans & les Genoïis vinrent au secours du Pape Innocent avec une Armée navale, & lui fournirent Civita-Vecchia & toute la Côte.

Je ne dois pas oublier d'inferer ici l'Extrait d'une Lettre que le Roi Lothaire écrivit à tous les Rois, les Evêques, les Princes, & generalement à tous les fidèles. Elle contient quelques Particularités, qui ne se trouvent pas ailleurs. En voici la substance (23): „ Dieu nous aiant établi Defen-  
 „ seur de la Sainte Eglise Romaine, nous sommes allez pour la delivrer, ac-  
 „ compagnez d'Evêques, d'Abbez, de Princes, & de Seigneurs; & allant  
 „ à Rome, nous avons souvent reçu des Deputez du Schismatique Pierre  
 „ de Leon, qui pretendoit qu'on ne devoit pas l'attaquer à main armée, ni  
 „ lui refuser audience, puisqu'il étoit prêt à comparoître en Jugement.  
 „ Nous l'avons fait savoir aux Evêques & aux Cardinaux qui étoient avec  
 „ le Pape Innocent; & ils nous ont repondu comme bien instruits des Ca-  
 „ nons, que l'Eglise Universelle aiant déjà prononcé sur ce sujet & con-  
 „ damné Pierre de Leon, aucun particulier ne pouvoit s'en attribuer le Ju-  
 „ gement. Nous avons donc mené glorieusement à Rome le Pape Inno-  
 „ cent, & nous l'avons rétabli dans la Chaire de Latran. Cependant, nous  
 „ campions sur le Mont Aventin, où Pierre de Leon n'a cessé de nous sol-  
 „ liciter, jusques à nous offrir pour sureté des Fortereffes & des Otages.  
 „ Voulant donc retablir la Paix dans l'Eglise sans effusion de Sang, nous  
 „ avons communiqué ces Propositions à ceux qui étoient avec le Pape In-  
 „ nocent, qui de leur côté nous ont offert des Otages & des Places. Alors,  
 „ l'autre Parti, voulant gagner du tems, nous a amusez quelques jours par  
 „ de vaines promesses. Mais, comme ils ne les accomplissoient point, après  
 „ les avoir plusieurs fois avertis, ils ont été enfin condamnez comme Cri-  
 „ minels de Leze-Majesté Divine & Humaine par les Seigneurs de notre  
 „ Cour. „

Lettre du  
Roi Lo-  
thaire.

Un des principaux motifs du Voiage de Lothaire en Italie étoit de recevoir la Couronne Imperiale de la main du Pape. C'est dans cette vuë qu'il avoit menée avec lui la Reine Richilde son Epouse. Innocent, pour satisfaire aux justes desirs de son Protecteur, fit la Ceremonie du Sacre dans l'Eglise du Sauveur à Latran, parceque l'Anti-Pape étoit Maître de l'Eglise de St. Pierre. C'étoit le quatrieme de Juin, troisieme Dimanche d'après la Pentecôte. Avant le Couronnement, Lothaire fit serment au Pape

Couron-  
nement de  
Lothaire.

(23) Tom. 1. Spicil. p. 480.

An de J. C.  
1133.

Pape (24) de lui conferver, à lui & à ses Successeurs, la Vic & les Membres: de defendre le St. Siege & l'honneur du Pape; de maintenir le souverain Pontife dans la jouissance des Regales de St. Pierre, qu'il possédoit; & de travailler de tout son pouvoir au recouvrement de celles qu'on lui avoit enlevées. Le Pape, de son côté, donna à l'Empereur l'Usufruit des Domaines de la Comtesse Mathilde, pour lui, sa fille, & son Gendre Henri Duc de Baviere. L'Acte est datté du 8. de Juin (25). Cependant, l'Anti-Pape se tenoit à couvert dans les hauteurs & les Tours, d'où il incommodoit par ses Machines les gens de Lothaire, sans permettre aux siens d'en venir aux mains avec eux. Il refusa opiniatement toute Conference avec ce Prince, & ne voulut ecouter aucun Conseil sur son état, ne revoquant point en doute son Droit. Ainsi, Lothaire fut contraint de se retirer après sept Semaines de sejour, n'ayant pas assez de forces pour prendre le Chateau St. Ange, & les autres Fortereses de l'Anti-Pape, bien loin de pouvoir attaquer le Roi Roger son Protecteur. Lothaire n'avoit pas même de quoi faire subsister sa petite Armée. Il fut donc reduit à retourner en Allemagne. Il celebra à Virsburg la Nativité de la Vierge. Le Pape Innocent, ne se trouvant plus en sureté à Rome après son depart, revint à Pise.

An de J. C.  
1134.

Concile de  
Pise.

Ce fut-là, qu'il mit encore en usage les Armes de sa Profession: car, il tint un grand Concile à Pise (26); où l'on excommunia de nouveau Pierre de Leon, & on deposa ses fauteurs sans esperance de retablissement. Alexandre Usurpateur de l'Evêché de Liege y fut depôsé; & il mourut de chagrin peu de tems après qu'il en eut appris la nouvelle. On raporte aussi à ce Concile la Canonization de St. Hugues de Grenoble faite à Pise, par le Pape Innocent, de l'avis des Evêques & des Cardinaux; comme il paroît par sa Lettre du 22. d'Avril adressée à Guigues, Prieur de la Chartreuse, à qui il ordonne d'ecrire la Vie du Saint, comme en ayant une connoissance particuliere, & Guigues l'executa.

St. Bernard à  
Milan.

Les Milanois avoient suivi le Parti de l'Anti-Pape Anaclét, & de Conrad qui s'étoit fait reconnoître Roi d'Italie; mais, voiant que ce Prince avoit fait sa Paix avec l'Empereur Lothaire par la Mediation de St. Bernard, ils prierent le St. Abbé de les reconcilier aussi avec l'Empereur, & avec le Pape Innocent, qui les avoit excommuniés, & oté à leur Ville la Dignité de Metropole. St. Bernard leur ecrivit, pour les feliciter de leur retour à l'unité de l'Eglise, & du desir qu'ils temoignoient de retablir la Paix dans le Païs; s'excusant de ne pas aller chez eux, par ce qu'il étoit pressé de se trouver au Concile, & promettant de les satisfaire au retour. En effet, après le Concile de Pise, le Pape envoya St. Bernard à Milan où il étoit tant desiré, & avec lui deux Cardinaux (27), Gui Evêque de Pise

(24) *Otto lib. VII. Chr. c. 18. Baronius, Orderic. lib. 13.*

*Annal. Eccl. ad an. 1133.*

(26) *Tom. X. Concil. p. 990.*

(25) *Dipl. ap. Baron. Vita S. Bern. lib. 2. c. 2.*

(27) *Vita Bernard. lib. II. c. 2. n. 9.*

Pise & Mathieu Evêque d'Albane, pour reconcilier à l'Eglise les Milanois, & les absoudre du Schisme où leur Archevêque Anselme les avoit engagez. On traita en public de cette affaire; toute la Ville se soumit, l'Eglise fut reconciliée, & la Paix établie entre les Peuples.

An de J.C.  
1136.

Le Pape, se voyant pressé par ses ennemis, eut encore recours à la Protection de l'Empereur Lothaire, qui l'avoit retabli si genereusement sur le St. Siege. Des l'année précédente 1135. il lui avoit envoyé le Cardinal Gerard, & Robert Prince de Capouë chassé de son Etat par le Roi Roger (28). C'étoit contre ce Prince, l'unique Protecteur de l'Anti-Pape Anaclet, que le Pape Innocent imploroit le secours de l'Empereur. Sur ces instances, Lothaire repassa les Alpes en 1136. avec une nombreuse Armée, qui repandit la terreur dans toute l'Italie. Mais, les affaires de la Lombardie l'obligerent à séjourner dans cette Province le reste de l'année. Au mois de Mars 1137. le Pape Innocent partit de Pise & vint à Viterbe, pour conférer avec l'Empereur, qui lui envoya Henri Duc de Baviere son Gendre avec trois mille chevaux, lui ordonnant de se tenir aux environs de Rome, & de retabli Robert dans sa Principauté de Capouë. St. Bernard, qui étoit alors comme la Colonne de l'Eglise, fit, à la priere du Pape, & des Cardinaux, un troisieme Voiage en Italie. On le consulta sur les affaires presentes. Comme ce saint Personnage ne se conduisoit pas toujours par revelations, inspirations, directions interieures, ou Enthousiasme, & qu'il consultoit quelque fois les regles de la Politique, il n'approuva pas les moiens dont on vouloit se servir pour l'extinction du Schisme. Il fut d'avis de conduire cette grande affaire par une autre voye. Il s'informa par diverses conversations quelle étoit la Puissance des Schismatiques & la disposition de leurs Protecteurs: si c'étoit par erreur, ou par malice, qu'ils entretenoient le mal. Il apprit de ceux qu'il entretint en particulier, que les Ecclesiastiques attachés à l'Anti-Pape étoient en peine de leur situation; qu'ils connoissoient bien leur faute; mais, qu'ils n'osoient revenir, de crainte d'être meprizez & couverts d'infamie: qu'ils aimoient donc mieux demeurer ainsi sous une ombre d'honneur, que d'être chassez de leurs Sieges & exposez à mandier publiquement. Les Parens de Pierre disoient que Personne ne se fieroit plus à eux, s'ils contribuoiert à la ruine de leur Maison, & s'ils en abandonnoient le Chef. Les autres s'excusoient sur le serment de fidelité qu'ils lui avoient prêté; & personne ne s'attachoit à ce Parti par un vrai motif de Conscience. Saint Bernard, qui avoit le don de persuader les Paradoxes les plus estranges, comme les Veritez les plus claires, leur declaroit, que les Conspirations criminelles, contraires aux Loix & aux Canons, ne pouvoient être autorisées par les sermens, ni soutenues, sous pretexte de Religion, puisque l'Autorité divine oblige à les dissoudre. Ces Discours retiroient plusieurs personnes du Parti de Pierre, qui se dissipoit de jour en jour. Lui-même perdoit courage, voyant augmenter le credit d'Innocent,

Second  
Voiage de  
l'Empe-  
reur Lo-  
thaire en  
Italie.

An de J.C.  
1137.

(28) Chr. Benev. ap. Baron. ad an. 1135.

An de J.C.  
1137.

à mesure que le sien diminuoit. L'argent lui manquoit, on voioit fondre sa Cour & ses domestiques. Sa table peu fréquentée n'étoit plus servie que de viandes communes : ses Officiers n'avoient plus que de vieux habits : ceux qu'il tenoit à ses gages étoient maigres, & chargez de dettes. La triste Image de sa Maison monroit sa Ruine prochaine.

Progrès du  
Pape In-  
nocent &  
de l'Em-  
pereur.

Après la Conference avec l'Empereur à Viterbe, le Pape s'approcha de Rome; mais, il ne voulut pas y entrer, ne connoissant pas bien les dispositions des Romains à son egard (29). Cependant, il soumit à son obeïssance la Ville d'Albane & toute la Campanie. Le Duc Henri de Baviere Gendre de l'Empereur étoit avec lui; & comme ils se trouverent près du Mont-Cassin, ils y envoyerent Richard Chapelain du Pape, & Moine de cette Abbaie, savoir si on les y vouloit recevoir & reconnoître le Pape Innocent, auquel cas ils mettroient le Monastere sous la Protection de l'Empereur. L'Abbé Rainald, qui s'étoit livré au Roi Roger, & à l'Anti-Pape, résista d'abord, & chassa l'Envoyé du Pape : mais, au bout d'onze jours, il se rendit au Duc Henri, & reçut dans le Monastere l'Etendart de l'Empereur. Capoué se rendit ensuite, avec toute la Principauté, & Robert y fut rétabli. Le 23. de Mai, le Pape & le Duc Henri camperent près de Benevent, où le Pape envoya le Cardinal Gerard proposer un Accomodement. L'Archevêque Rosceman, intrus par l'Anti-Pape Anaclet s'y opposa, & excita les Citoyens à se defendre; mais, après quelque combat contre les Allemans, la Ville se rendit : le Pape la garentit du pillage, delivra les Prisonniers, & permit aux exiliez de rentrer. On lui amena le Cardinal Crescence, qui foutenoit dans la Ville le Parti d'Anaclet, & le Pape y mit de sa part le Cardinal Gerard. L'Archevêque Rosceman prit la fuite. Après quoi, le Pape alla joindre l'Empereur au Siege de Bari, qu'il prit, & se soumit toute la Pouille. Alors, il fit donner ordre à Rainald Abbé du Mont-Cassin de se trouver à Melfe, pour la Cour qu'il y devoit tenir à la St. Pierre. Après plusieurs ordres réitérés, l'Abbé se mit en devoir d'obeïr. Mais, quand lui & quelques-uns de ses Moines forent arrivez, le Pape Innocent leur envoya dire, qu'avant que d'entrer au Camp, ils vinssent nuds pieds lui faire satisfaction, demander Penitence d'avoir adheré au Schisme, anathematizer Pierre de Leon, & promettre Obéïssance au Pape par ferment. L'Abbé Rainald, etonné de ces dures Propositiions, appella à l'Empereur, & dit qu'il suivroit son Conseil. L'Empereur voulut bien se rendre Arbitre entre le Pape & les Moines, pour savoir s'ils devoient passer pour excommuniiez, & l'on deputa devant lui de part & d'autre.

L'Abbé &  
les Moines  
du Mont-  
Cassin se  
soumettent à In-  
nocent II.

L'Affaire fut traitée avec toute l'exacritude possible, dans plusieurs Seances, & il fallut que Lothaire priât le Pape de pardonner aux Moines; ce qu'il ne put obtenir, qu'avec beaucoup de peine. Enfin, le Pape se rendit aux instances de l'Empereur & consentit de pardonner aux Moines & à l'Abbé

(29) *Chr. Benev. ubi supr. Chr. Cass. lib. IV. c. 105.*

l'Abbé du Mont-Cassin. Ainsi, le 18. de Juillet, l'Empereur envoya, avec l'Abbé Rainald & les Moines, son Gendre Henri, Duc de Baviere, & plusieurs autres Seigneurs & Prelats. Quand ils approcherent de la tente du Pape, quelques Cardinaux vinrent au devant & firent faire à Rainald un serment, par lequel il renonçoit au Schisme, à Pierre de Leon, & à Roger de Sicile; & promettoit obéissance au Pape Innocent, & à ses Successeurs. Les Moines faisoient difficulté de prêter ce serment; mais, Rainald les y obligea par l'obéissance qu'ils lui devoient. Alors, étant absous de l'Excommunication, ils entrèrent nuds pieds, & se jetterent aux pieds du Pape, qui les reçut au baiser de Paix.

Sur ces entrefaites, les Ambassadeurs de Jean Comnene, Empereur de Constantinople, arriverent auprès de l'Empereur Lothaire, pour le feliciter de sa Victoire contre le Roi Roger. Il y avoit parmi eux un Philosophe, qui censura avec beaucoup de force & de raison le St. Siege, & la conduite des Ecclesiastiques Occidentaux. Il dit que le Pape étoit un Empereur & non pas un Evêque; & il traita le Clergé Romain d'excommuniés & d'azimites. Pierre Diacre entreprit de lui repondre, & l'Empereur Lothaire voulut se donner le plaisir de les entendre disputer. Le Grec repeta, qu'il tenoit les Latins pour excommuniés, parcequ'ils avoient ajouté au Symbole; & il ajouta: „ Nous voions maintenant l'accomplissement „ de ce que Dieu dit par le Prophete: *Le Pretre sera comme le Peuple* (30), „ puisque les Evêques vont à la Guerre, comme fait votre Pape Innocent. „ Ils assemblent des Troupes, ils distribuent de l'argent, ils portent des „ habits de pourpre. „ Les Grecs voioient chez eux plus de modestie, & plus de regularité. Deforte qu'ils étoient choquez des manieres trop mondaines du Clergé d'Occident.

L'Empereur Lothaire (31) marcha ensuite à Salerne avec son Armée, & une Flotte commandée par Guibald Abbé de Stavelo. La Ville se rendit à composition; ce qui causa un grand Différend entre le Pape & l'Empereur, qui prétendoient chacun que Salerne lui appartenoit. Ils furent aussi en dispute à qui etablirait un Duc de Pouille, ce qui les divisa pendant près d'un mois. Enfin, du consentement de l'Empereur, le Pape choisit pour ce Duché le Comte Rainulfe, & ils lui donnerent ensemble l'Etendart publiquement. Ils vinrent ensuite à Benevent, où le Pape mit un Archevêque nommé Gregoire, après avoir demandé en presence du Clergé & du Peuple, si l'on avoit quelque chose à dire contre sa Personne, ou son Election. Comme il n'y eut aucune opposition, le Pape le sacra le Dimanche 5. de Septembre 1137. Cependant, l'Empereur aiant appris que Rainald, Abbé Mont-Cassin, tenoit toujours le Parti du Roi Roger, fit examiner cette Affaire en plein Chapitre; & il obtint des Parties, qu'elles se soumettroient à ce que le Pape & lui en ordonneroient. Mais, le St. Pere, qui étoit à St. Germain au pied du Mont-Cassin, trouva fort mauvais, que, lui pre-

An de J.C.  
1137.

Ambassa:  
de de  
Constan-  
tinople à  
l'Empe-  
reur Lo-  
thaire.

Differend  
entre le  
Pape &  
l'Empe-  
reur.

(30) *Isai. XXIV. 2.*  
*Tom. II.*

(31) *Chr. Cass. lib. IV. c. 117. Chr. Benev.*  
Mmm m



An de J.C.  
1137.

sent, l'Empereur eut ôsé faire cet examen, avec les Seigneurs de la Cour, & menaça de depofer les Prelats qui y avoient assisté. L'Empereur repondit, qu'il n'y entendoit aucune finesse; & que, loin de vouloir faire injure au Pape, on avoit tout remis à sa discretion. Ainsi, le Pape envoya au Mont-Cassin des Commissaires qui declarerent nulle l'Electon de Rainald, & qui firent elire Guibald. Ensuite, l'Empereur revint avec Sa Sainteté vers Rome; &, comme il retournoit en Allemagne, il mourut dans un Village à l'entrée des Alpes, le 4. de Decembre 1137. Dès que le Roi Roger en sçut la nouvelle, il revint de Sicile, entra en Pouille, mit tout à feu & à sang, reprit la plûpart des Villes, entr'autres Capouë, qu'il ruina par le fer & par le feu, sans epargner les Eglises. Benevent se rendit par la crainte du même traitement, & reconnut de nouveau l'Anti-Pape.

An de J.C.  
1138.

Mort de  
l'Anti-Pa-  
pe Ana-  
clet. Fin  
du Schif-  
me.

Mais, le miserable Anaclét n'eut pas la joie de gouter sa bonne fortune; car, au commencement de l'année suivante 1138. il mourut de douleur de se voir abandonné presque de tout le Monde. Il fut enterré secretement pour dérober aux Catholiques la connoissance de sa Sepulture. C'étoit un homme infame dans sa conduite, & souillé des plus grands crimes. L'ambition, l'avarice, les Debauches de toutes sortes, les excès en vin & en femmes, les Adulteres, les Incestes, &c. étoient ses vertus (32). Après sa mort, les Cardinaux de son Parti, de concert avec ses Parens, donnerent avis au Roi Roger de ce qui se passoit, & demanderent s'il lui plaisoit qu'ils elussent un autre Pape. Il le leur permit; &, aiant reçu sa reponse, ils assemblerent ceux de leur Parti, & à la mi-Mars ils elurent Gregoire Prêtre Cardinal, qu'ils nommerent VICTOR. Mais, ils ne le firent pas tant dans l'intention de perpetuer le Schisme, que pour gagner du tems, & se reconcilier plus avantageusement avec le Pape Innocent. En effet, les Freres de l'Anti-Pape Anaclét, c'est à dire les Enfans de Pierre de Leon, ennuez de ce trouble, rentrerent en eux mêmes, & firent leur Paix avec Innocent, qui leur donna de grandes sommes d'argent. Le prétendu Victor vint de nuit trouver Saint Bernard, qui, lui aiant fait quitter la Mitre & la Chape, le mena aux pieds du Pape, après qu'il en eut porté le vain Titre environ deux mois. Ainsi finit le Schisme le jour de l'Octave de la Pentecôte 29. de Mai 1138. Les Enfans de Pierre de Leon vinrent les premiers auprès du Pape, & lui firent hommage-lige: les Cleres Schismatiques vinrent ensuite lui promettre Obéissance; la joie fut grande parmi le Peuple. Mais, Gilon Cardinal Evêque de Tusculum, demeura encore quelque tems dans le Schisme après la mort de l'Anti-Pape; comme il paroît par une Lettre que Pierre le Venerable lui ecrit pour le ramener.

Innocent  
seul Pape.

Le Pape Innocent, n'aiant plus d'ennemis en tête, reprit dans Rome l'Autorité toute entiere (33). On venoit le visiter de tous côtés, les uns pour

(32) *Arnulphus Luxoviensis, de Schismat.*  
c. 3.

(33) *Petr. Clun. lib. II. Epist. 30. Vita Bernand. c. 7. n. 48.*

pour affaires, les autres seulement pour lui faire des complimens de jouissance. On faisoit par les Eglises des Processions solennelles. Le Peuple, aiant quitté les armes, accouroit pour entendre la parole de Dieu. La pureté & l'abondance se retablissoient. Avec le tems, le Pape retablit aussi le service des Eglises, & en repara les ruines. Il rappella les exilés & repeupla les Colonies desertes. Innocent étoit à Rome dès le premier jour de Mai, comme il paroît par sa Bulle donnée en faveur de Baudouin, qui cette année même fut élevé à l'Archevêché de Pise (34), & à qui le Pape accorda juridiction sur trois Evêchez de l'Isle de Corse, & sur deux de Sardaigne, avec la Legation en celle-ci.

An de J.C.  
1138.

Je passe sous silence quelques particularités que l'Histoire d'Innocent II. rapporte à cette année 1138. Mais, je n'oublierai pas, que le Pape tint dans le Palais de Latran, le 8. d'Avril 1139, un Concile general (35), où il se trouva environ mille Evêques; & on le compte pour le dixieme Concile ecumenique. Un Auteur du tems, rapportant la Harangue qu'y fit le Pape, lui fait dire entr'autres choses: „ Vous savez que Rome est la Capitale du „ Monde; que l'on reçoit les Dignitez Ecclesiastiques par la permission du „ Pontife Romain, comme par Droit de Fief, & qu'on ne peut les posseder „ legitiment sans sa permission. „ Le Discours du Pape tendoit principalement à la réunion de l'Eglise après le Schisme; aussi étoit-ce le principal objet du Concile. On y fit trente Canons, qui sont presque les mêmes que ceux du Concile de Rheims en 1131. repetez mot pour mot; mais divisez autrement. Le Concile de Latran repete la defense des Tournois, & fit un nouveau Canon contre les Arbalétriers & les Archers, leur defendant d'exercer leur art contre les Chrétiens & les Catholiques; mais, il ne paroît pas que cette defense ait été mieux observée que l'autre (36). On defend aux Laïques de posséder les Dîmes Ecclesiastiques, soit qu'ils les aient reçues des Evêques, des Rois, ou de quelques personnes que ce soit; & on declare, que s'ils ne les rendent à l'Eglise, ils encourent le crime de Sacrilege, & le peril de la damnation éternelle. Le Concile defend aux Chanoines, sous peine d'Anathême, d'exclure de l'élection de l'Evêques les hommes religieux: mais il veut que l'élection se fasse par leur Conseil, ou du moins de leur consentement, sous peine de nullité. On condamne certaines femmes, qui, sans observer la Regle de St. Benoit, de St. Basile, ni de St. Augustin, & sans vivre en communauté, vouloient passer pour Religieuses. Elles demouroient dans leurs Maisons particulieres, ou, sous pretexte d'hospitalité, elles recevoient toutes sortes d'hôtes, même peu vertueux. On defend aussi aux Religieuses de venir chanter dans un même Chœur avec des Chanoines, ou des Moines.

An de J.C.  
1139.

Concile  
general de  
Latran.

C'étoit dans ce tems-là, qu'Arnaud de Bresse semoit ses Erreurs jusques dans Rome. Il avoit été Disciple d'Abélard. Il ne manquoit pas d'Esprit: il

Histoire  
d'Arnaud  
de Bresse,  
sa Doctri-  
ne, & sa  
Condam-  
nation.

(34) *Ap. Ughel. tom. 3. p. 452.*

(35) *Tom. X. Concil. p. 999. Chr. Maurin.*

(36) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXVIII. §. 54.*

An de J.C.  
1139.

parloit avec beaucoup de facilité; & il aimoit les opinions nouvelles & singulieres. Othon de Frisingue, qui le connoissoit très-bien, nous en a laissé un Portrait qui ne caracterise pas mal un Heretique: „ Cet Arnaud, dit-il (37), ne manquoit ni d'Esprit, ni d'adresse, ni d'éloquence, ni de Politesse en sa langue naturelle; quoique dans la verité ce ne fut qu'une fausse éloquence, qui ne consistoit que dans une grande abondance de mots, & un flux de belles paroles, qui n'avoient rien de fort & de solide: de sorte qu'il n'y avoit gueres que ceux, qui n'étoient pas trop fins & connoisseurs, qui s'y laissent prendre. De plus, c'étoit un Esprit qui aimoit extrêmement la nouveauté, & à se distinguer par une conduite extraordinaire, & par des pratiques & des opinions fort singulieres; & c'est-là justement tout ce qu'il faut pour faire un homme propre à fabriquer une nouvelle Heresie, & à former quelque dangereux Schisme dans l'Eglise. Ce qui contribuoit encore à cela, c'est qu'étant extrêmement vain, il étoit néanmoins grand hypocrite, contrefaisant admirablement l'homme sage, & cachant sous une belle apparence de pieté, ou comme parle l'Evangile, sous une peau de Brebis la fureur d'un Loup, mordant & déchirant inhumainement tous ceux à qui il en vouloit, sans pardonner, ni à Evêque, ni à Pape, & sur-tout ennemi irreconciliable des Religieux qu'il ne pouvoit souffrir. „ Avec ces Dispositions, Arnaud étant revenu en Italie, après avoir étudié long-tems en France, commença à flatter les Laïques. Il disoit hautement, qu'il n'y avoit point de Salut pour les Clercs, qui avoient des Biens en propriété, pour les Evêques qui avoient des Seigneuries, ni pour les Moines qui possedoient des Immeubles; que tous ces Biens appartenoint au Prince; que lui seul pouvoit les donner & seulement à des Laïques; que le Clergé devoit vivre des Dîmes & des Oblations volontaires du Peuple, se contentant de ce qui suffisoit pour une vie frugale. On disoit d'ailleurs, qu'il n'avoit pas de bons sentimens du Saint Sacrement de l'Autel & du Baptême des Enfans. Par ses Discours, il troubloit l'Eglise de Bresse sa Patrie; &, expliquant malicieusement l'Ecriture Sainte, il animoit les Laïques déjà mal disposez contre le Clergé. Car, le faste des Evêques & des Abbez, & la vie molle & licentieuse des Clercs & des Moines, ne lui donnoit que trop de matiere: mais il ne se tenoit pas dans les bornes de la Vérité. Ses Discours firent un tel effet, qu'à Bresse, & dans plusieurs autres Villes, le Clergé tomba dans le dernier mepris, & devint l'objet de la raillerie publique. Arnaud fut donc accusé dans le Concile de Latran par son Evêque, & le Pape lui imposa silence. Il s'enfuit de Bresse, passa les Alpes, & se retira à Zurick, où il s'arrêta, recommença à dogmatizer, & en peu de tems infecta tout le País de ses Erreurs.

Schismatiques disposez.

Le dernier Canon du Concile de Latran declare nulles les Ordinations faites par Pierre de Leon, & par les autres Schismatiques & Heretiques (38); c'est-

(37) Otto Erising. de Reb. Gest. Frid. lib. 2. IV. p. 436.  
6. 20. ap. Maimbourg, Decad. de l'Emp. Liv. (38) Chr. Maurin.

c'est-à-dire, comme l'explique un Auteur du tems, que le Pape interdit pour toujours & depofa ceux qui avoient été ordonnez par les Schismatiques, principalement par l'Anti-Pape & par Girard d'Angoulefme, avec defenfe de monter à un Ordre fuperieur. Enfuite, il appella par leur nom chacun des Evêques prefens au Concile, ordonnez dans le Schifme, & après leur avoir reproché leur faute avec indignation, il leur arracha les croffes des mains, les anneaux des Doigts, & les *Palliums* des epaules. Pierre de Pife ne fut pas exempt de cette rigueur, & le Pape le priva de fa Dignité, quoiqu'il la lui eut renduë, quand il quitta le Schifme, à la perfuafion de St. Bernard. C'est dequoi le St. Abbé fe plaignit au Pape, par une Lettre très-vigoureuſe, où, louant fon zele contre les Schifmatiques, il dit que la peine ne doit pas être égale, quand la faute ne l'eſt pas, & qu'il importe pour fa reputation, de ne pas défaire qu'il a fait.

Le Roi Roger, qui foutenoit le reſte du Schifme, fut publiquement excommunié au Concile de Latran avec tous ſes Partifans (39). Mais, à peine le Concile étoit fini, quand ce Prince étant parti de Sicile arriva à Salerne le 7. de Mai 1139. & parcourut la Pouille, dont toutes les Villes ſe rendirent à lui, excepté Troye & Bari. Le Pape, l'ayant appris, fortit de Rome avec les Troupes qu'il put ramaffer, & s'avança juſques à St. Germain au pied du Mont-Caffin. On envoya des Deputez de part & d'autre pour negocier la Paix : mais, cependant, le Fils du Roi, à la tête de mille chevaux, attaqua par derriere le Pape dans une Marche, le prit, & l'amena au Camp de fon Pere le 10. de Juiller. Auffi-tôt, le Roi Roger envoya des Deputez au Pape ſon Priſonnier, lui demander la Paix dans les termes les plus foumis; & le Pape, ſe voiant abandonné, ſans forces, & ſans armes, y conſentit. On dreſſa les Articles du Traité, dont les principaux furent, que le Pape accordoit à Roger le Roiaume de Sicile, à un de ſes fils le Duché de Pouille, & à l'autre la Principauté de Capoue. Quand on fut convenu de tout, le Roi & ſes deux fils vinrent en préſence du Pape; & ſe jettant à ſes pieds, lui demanderent pardon & lui promirent obéiſſance. Ils lui jurerent fidelité, à lui, & à ſes Succelleurs, & auffi-tôt le Pape donna à Roger l'Investiture du Roiaume de Sicile par l'Etendart. C'eſt ainſi qu'il ſe fit confirmer le Titre qu'il avoit reçu de l'Anti-Pape Anaclet. Cette Paix fut jurée le jour de St. Jacques 25. de Juiller; & le Pape en fit expedier ſa Bulle, où ſans parler de la Conceſſion de l'Anti-Pape, il parle des ſervices rendus à l'Eglife par Robert Guiſchard Aieul du nouveau Roi, & par ſon Pere Roger, & de la Dignité que le Pape Honorius lui a accordée à lui-même, c'eſt-à-dire le Titre de Duc. „ C'eſt pourquoi, dit-il, nous vous „ confirmons le Roiaume de Sicile avec le Duché de Pouille & la Princi- „ pauté de Capoue, à vous & à vos Succelleurs, qui nous feront homma- „ ge-lige, à la charge d'un cens annuel de fix cens Schifates. „ Le Pape vint enfuite à Benevent, où il fut reçu comme ſi c'eut été St. Pierre en

An de J.C.  
1139.

Paix entre  
le Roi  
Roger &  
le Pape.

(39) *Chr. Benev.*

An de J.C.  
1139.

Personne (40); & il en chassa pour la seconde fois l'Archevêque Rosceman sacré par l'Anti-Pape. Le second jour de Septembre, il retourna à Rome, où il étoit extrêmement désiré: & comme les Romains l'exhortoient à rompre la Paix qu'il avoit faite avec le Roi Roger, il rejetta absolument ce Conseil; disant, que ç'avoit été la volonté de Dieu, que sa prise fut l'occasion de cette Paix. Aussi fut-elle approuvée de tout le Monde, & Roger fut reconnu pour Roi legitime de ceux qui le traitoient auparavant d'Usurpateur.

Eglise  
d'Irlande.

Vers le même tems, St. Malachie vint à Rome, demander le *Pallium* pour son Eglise d'Armac, & pour un autre Siege Metropolitain établi depuis peu (41). Il fut reçu très-favorablement par le Pape Innocent: & il demeura environ un Mois à Rome. Quand il fut sur son depart, le Pape lui donna ses pouvoirs, & le fit son Legat par toute l'Irlande. Malachie demanda ensuite la confirmation de la nouvelle Metropole, dont le Pape lui donna aussitôt la Bulle; mais, quant aux *Palliums*, il lui dit: „ Il faut y  
„ observer plus de ceremonie. Quand vous ferez en Irlande, vous assem-  
„ blerez un Concile general, & d'un commun consentement vous envoie-  
„ rez demander le *Pallium*, qui vous sera accordé. „ Ensuite, le Pape ôta la Mitre de sa Tête, & la mit sur celle de Malachie. Il lui donna aussi l'Étole & le Manipule dont il se servoit à l'Autel, & l'ayant salué par le baiser de Paix, il le renvoia avec sa benediction.

An de J.C.  
1140.

Nouvelle  
Persecu-  
tion con-  
tre Abe-  
lard.

Nous avons laissé Pierre Abelard dans un triste état; honteusement mutilé, dégradé du rang des hommes, persecuté injustement, & contraint de se sauver comme un Heretique au premier Chef, un Perturbateur du repos public, un criminel de Leze-Majesté divine & humaine. Tel a toujours été le sort des grands hommes. L'envie, que leur merite ne manque jamais d'exciter, se prend à tout pour les perdre; & au défaut d'accusations réelles, ceux qui haïssent un habile homme ne manquent pas d'en fabriquer de fausses. C'est le cas où se trouva notre celebre Abelard. Ses ennemis avoient fait accroire qu'il admettoit trois Dieux: „ Cependant (42), il est certain  
„ qu'il étoit très-Orthodoxe sur le Mystere de la Trinité, & que tous les  
„ Procès qu'on lui fit sur cette matiere sont de mauvaises chicaneries, qui  
„ procedoient, ou de malice, ou d'ignorance. La comparaison qu'il em-  
„ prunta de la Logique (c'étoit son fort que la Logique) va plutôt à re-  
„ duire à une les trois Personnes divines, qu'à multiplier en trois l'essence  
„ de Dieu; & voilà néanmoins qu'on l'accuse, non pas de Sabellianisme,  
„ mais de Tritheisme. Sa comparaison est que, comme les trois Propositions  
„ d'un Sillogisme ne sont qu'une même verité, de même, le Pere, le Fils, &  
„ le St. Esprit, ne sont qu'une même essence. Les inconveniens, qui peu-  
„ vent sortir d'un tel Parallele, n'égalent point, ou du moins ne surpassent  
„ point, ceux qui naissent du Parallele de la Trinité avec les trois dimen-  
„ sions

(40) Chr. Benev.

(41) Vita Aust. S. Bern.

(42) Bayle, Dict. Art. Abelard (Pierre)  
Rem. M.

„ fions de la Matière. Ainfi, puifqu'on ne doute pas de l'Orthodoxie de  
 „ Mr. Wallis, Mathematicien d'Oxford, qui a fait extrêmement valoir le  
 „ parallèle des trois dimensions, on ne doit pas douter de celle de Pierre  
 „ Abelard, fous prétexte de la comparaifon du Sillogifme. Ce qu'il y a  
 „ de certain, c'eft que, fur le pied du Sillogifme, & fur celui des trois di-  
 „ mensions, il s'en faudroit bien que le Myftere de la Trinité ne fut ce  
 „ qu'il eft. „

An de J.C.  
1140.

Cependant, Abelard eut un nouveau Procès d'Herefie, qui lui caufa bien du chagrin. A ce coup, il tomba dans les plus dangereufes mains du Monde; je veus dire qu'il fut en butte à deux foi-disans Restaurateurs de l'ancienne Discipline, & grands zelateurs, qui comme de nouveaux Apôtres s'étoient acquis la faveur des Peuples. C'étoit St. Norbert & St. Bernard. Ils repandirent tant des Medifances contre la perfonne d'Abelard, qu'ils lui débaucherent les principaux de fes Amis, & qu'ils contraignirent ceux qui l'aimoient encore à n'ôfer le lui temoigner. Ils lui rendirent la vie tellement amere, qu'il fut fur le point d'abandonner le Pais de Chrétienté; mais, fon Etoile ne lui permit pas de fe procurer ce repos, & l'attacha tout de nouveau à des Chrétiens, & à des Moines pires que les Turcs. Les Moines de l'Abbaie de Ruys au Diocefe de Vannes l'épurent pour leur Supérieur: il efpera, que ce feroit pour lui un azile; mais, il éprouva qu'il n'avoit fait que changer de mal. Les mœurs incorrigibles des Moines, & la violence d'un Seigneur qui leur ôtoit la meilleure partie de leurs revenus, de forte qu'ils étoient contraints de nourrir de leur propre leurs Concubines & leurs Enfans, l'expoferent à mille chagrins, & même aux plus grands dangers. Les Moines tâcherent fouvent de l'empoifonner, & ne pouvant en venir à bout dans les viandes ordinaires, à caufe de fes précautions, ils effaierent de l'empoifonner par le pain & par le vin de l'Euchariftie. Un jour, n'ayant pas mangé d'une viande, qui lui avoit été préparée, il vit mourir fon Compagnon qui la mangea. Les Excommunications, dont il foudroioit les plus mutins de fes Religieux, ne remedierent pas au defordre. Enfin, il craignit plus le Poignard que le Poison; & fe compara à celui que le Tyran de Syracufe fit mettre à fa table fous une Epée qui ne pendoit qu'à un fil. Pour furcroit de malheurs, Guillaume, Abbé de St. Thierrî, écrivit contre lui une Lettre fulminante à Geoffroi Evêque de Chartres, & à St. Bernard (43). „ Pierre Abelard, dit-il, recommence à enseigner des nouveutez & à en écrire: fes Livres paffent les Mers & traversent les Alpes. „ Ses nouveaux Dogmes se rependent dans les Provinces: on les publie: on les defend librement: jusques-là qu'on dit qu'ils font estimez même à la Cour de Rome. Je vous le dis, votre silence est dangereux, tant pour vous, que pour l'Eglise de Dieu. Dernierement, je rencontraî par hazard un Ouvrage de cet homme, intitulé: *Theologie de Pierre Abelard*. J'avouë que ce Titre excita ma curiosité; & comme j'y trouvai plusieurs choses qui me frap-

Accusa-  
tions con-  
tre Abe-  
lard.

(43) *Bibl. Cist. tom. 4. p. 112. Epist. 326. int. Bern.*

An de J. C.  
1140.

„ frappèrent, je les marquai, avec les raisons pourquoi elles m'avoient fra-  
 „ pé, & je vous les ai envoiées avec le Livre; vous en jugerez. Je n'ai  
 „ trouvé que vous à qui je pûsse m'adresser en cette occasion. Il vous craint.  
 „ Fermez les yeux, qui craindra-t'il? & que ne dira-t'il pas, s'il ne craint  
 „ Personne? Voici donc les Articles que j'ai tirez de ses Ouvrages. I. Il de-  
 „ finit la Foi, *L'estimation des choses qu'on ne voit point*. II. Il dit qu'en Dieu,  
 „ les Noms de Pere, de Fils, & de St. Esprit sont impropres; mais, que c'est une  
 „ Description de la Plenitude du Souverain Bien. III. Que le Pere est la  
 „ pleine Puissance, le Fils une certaine Puissance, & que le St. Esprit n'est  
 „ aucune Puissance. IV. Le St. Esprit n'est pas de la Substance du Pere  
 „ & du Fils, comme le Fils est de la substance du Pere. V. Le St. Esprit  
 „ est l'Ame du Monde. VI. Nous pouvons vouloir le bien, & le faire par  
 „ le libre-arbitre, sans le secours de la grace. VII. Ce n'est pas pour nous  
 „ delivrer de la servitude du Demon, que Jesus-Christ s'est incarné, & qu'il  
 „ a souffert. VIII. Jesus-Christ Dieu & Homme n'est pas une troisieme Per-  
 „ sonne dans la Trinité. IX. Au Sacrement de l'Autel, la forme de la sub-  
 „ stance précédente demeure en l'air. X. Les suggestions du Demon se  
 „ font dans les hommes par des moiens physiques. XI. Nous ne tirons  
 „ point d'Adam la coulpe du Peché originel, mais seulement la peine.  
 „ XII. Il n'y a peché, que dans le consentement au peché, & le mepris de  
 „ Dieu. XIII. On ne commet aucun peché par la concupiscence,  
 „ la declaration, ni l'ignorance: ce ne sont que des Dispositions naturel-  
 „ les. „

Concile de  
Sens.

Abelard, aiant eu avis de la Conspiration qui se formoit contre lui, offrit de soutenir & defendre sa Doctrine & ses Livres en plein Concile. On convoqua donc à Sens une Assemblée qui se tint le 2. de Juin 1140. Le Roi Louis VII. y voulut assister en personne. St. Bernard y fut mandé, pour y soutenir l'odieux Personnage d'Accusateur. On lut d'abord à l'Assemblée les Propositions qui avoient été extraites des Livres de Pierre Abelard. Cette Lecture fit tant de peur à l'Accusé, qu'il interjeta Appel au Pape. Le Concile ne laissa pas de condamner les Propositions; mais, il n'ordonna rien contre la Personne accusée, & rendit compte de tout au Pape Innocent II. en le priant de confirmer la Condamnation. Le Pape n'y manqua pas. Il rendit son Jugement contre Abelard par une Lettre adressée à Henri, Archevêque de Sens, à Samson de Rheims, à leurs Suffragans, & à St. Bernard (44). Aiant marqué qu'il n'est plus permis de disputer de ce qui a été une fois jugé dans les Conciles, il ajoute: „ Après avoir pris le Conseil de nos Fre-  
 „ res les Evêques & les Cardinaux, nous avons condamné les Articles que  
 „ vous nous avez envoiez, & tous les Dogmes pervers de Pierre Abelard,  
 „ avec leur Auteur; & lui avons imposé un perpetuel silence, comme étant  
 „ heretique. Nous difons aussi, que tous les Sectateurs & les Defenseurs de  
 „ son Erreur doivent être excommuniiez. Donné à Latran le 16. de Juillet. „ A  
 „ cette

(44) *Ap. Bern. Epist. 194. Tom. X. Concil. p. 1022.*

cette Lettre, le Pape en joignit une autre, dattée du jour précédent, & adressée aux mêmes Archevêques en ces termes: „ Nous vous ordonnons par ces presentes, de faire enfermer separement, en des Monasteres où vous jugerez le plus à propos, Pierre Abelard & Arnaud de Bresse, Auteurs d'un Dogme pervers, & ennemis de la Foi Catholique, & de faire bruler les Livres de leur Erreur, quelque part qu'ils soient trouvez. „ Et au-dessus étoit écrit: „ Ne montrez ces copies à personne, jusqu'à ce que les Lettres aient été présentées aux Archevêques, dans la prochaine Confe- rence de Paris. „ Cependant, le Pape s'appaîsa quelque tems après à la sollicitation de Pierre le Venerable, qui avoit reçu fort humainement l'Heretique Abelard dans son Abbaie de Cluni, & qui l'avoit même reconcilié avec St. Bernard le Promoteur de l'Oppression que l'Innocence avoit soufferte au Concile de Sens. Pierre Berenger de Poitiers, Disciple d'Abelard, prit fort à cœur des interêts de son Maître. Il jetta le plus grand feu de sa colere contre St. Bernard. Il écrivit une Apologie (45) pour Abelard, où il expose qu'on prepara le Jugement du Procès parmi les verres & les pots; & que l'Accusé, voiant la mauvaise disposition de ses Juges, demanda, comme nous l'avons dit, que la cause fut renvoyée au Pape; qu'on ne laissa point de le condamner; & que St. Bernard prevint avec tant de promptitude l'Esprit du St. Pere, qu'Abelard fut bien-tôt condamné à Rome, sans avoir été ouï, & sans même qu'on lui eut donné le tems de se presenter au Tribunal devant lequel il avoit évoqué sa Cause. D'ailleurs, il est indubitable, qu'on ne peut tirer d'affaire celui qui fut le Faiseur d'Extraits en cette rencontre; & soit que St. Bernard ait pris seul toute cette peine, soit qu'il ait produit avec ses Extraits ceux que d'autres lui fournirent, il est certain que cet endroit de sa Vie ne fait pas beaucoup d'Honneur à sa Memoire. La Liste qu'il produisit contenoit des choses qu'Abelard n'avoit, ni dites, ni écrites; & des choses, que le même Abelard n'avoit jamais entendues selon le sens qu'on lui imputoit. La Mauvaise-Foi de St. Bernard venoit de ce que le Zéle & la Solitude lui communiquerent beaucoup de Bile, & beaucoup de Credulité. „ Voilà comment (46) la Providence de Dieu dispense les biens „ les maux: la plûpart de ceux qui ont un grand zéle deviennent credules „ & soupçonneux, & conçoivent aisément une extrême animosité contre „ les Personnes qui leur sont suspectes. Ils écrivent contre ces gens-là Let- „ tres sur Lettres: ils allarment les Consciences; & ils ne se donnent point „ de repos, qu'ils n'aient inspiré à tout le Monde leurs Preventions. S'il „ s'agit d'examiner les Livres d'un Homme, Dieu fait la peine qu'on a d'en- „ trer dans le veritable sens de l'Auteur, & dans l'interprétation la plus „ équitable. „

Au reste, la Retraite de Cluni fut la dernière dont Abelard eut besoin. Il y trouva toute sorte de Charité. Il y fit des Leçons aux Moines. Il y fut

Fin d'Abelard.

(45) Elle est imprimée avec les Oeuvres d'Abelard à Paris 1616.

(46) Bayle, *Dict. Art.* Berenger (Pierre) Rem. D.



An de J.C.  
1140.

fut également humble & laborieux. Enfin, étant devenu infirme, persécuté de la gale (47), & de plusieurs autres incommoditez, on l'envoia dans le Prieuré de St. Marcel, lieu très-agreable sur la Saone, auprès de Châlon. Il y mourut le 21. d'Avril 1142. à l'age de 63. ans. Il est remarquable, qu'il ne se fit nul Scrupule de son Mariage, quoiqu'il fût dans la Clericature & possesseur d'un Canoniat.

Schisme  
des Grecs.  
Conféren-  
ce pour la  
Réunion.

On croit que ce fut cette même année 1140., que le Patriarche de Constantinople Leon Styppiot fit condamner dans un Concile les Ecrits de Chrysolome, remplis d'Heresies. L'Empereur Jean Comnene fut le promoteur de cette affaire. Mais, cette étincelle de zele contre les Heretiques n'ouvrit pas les yeux aux Schismatiques d'Orient. Les Grecs persisterent dans leur haine contre les Latins. On tint pourtant, sous le regne de Jean Comnene, „ une celebre Conference (48), en laquelle, par une Aventure „ assez surprenante, & qu'on ne verra peut être jamais, on demeura d'ac- „ cord le plus paisiblement du Monde sur tous les points que l'on avoit „ examinez à fond, sans que néanmoins elle ait rien produit. L'Empe- „ reur Lothaire II. avoit envoyé en Ambassade, à Constantinople, Anselme Evêque d'Hayelberg, Ville de la Marche de Brandebourg. Comme „ cet Evêque étoit très-lavant & fort honnête homme, & que ce qu'il „ avoit à negocier avec l'Empereur Jean Comnene le retint long-tems à „ Constantinople, il eut le loisir de traiter souvent avec les plus habiles „ gens d'entre les Grecs, sur les points qui étoient en controverse. „ Les Grecs convinrent, selon Mr. Maimbourg, „ qu'il falloit un Concile ge- „ neral des deux Nations auquel le Pape presidât, & que ce qu'on y des- „ nirait sur la maniere d'expliquer le Dogme du St. Esprit, & sur les dif- „ ferends Usages des Eglises, soit qu'on les reduisit à un seul, soit que l'on „ laissât à chacune la Liberté de pratiquer le sien, fût suivi de tous, avec „ une parfaite soumission d'Esprit & de Volonté. A quoi l'Evêque Anselme „ s'étant accordé, toute l'Assemblée se prit à crier avec de grands Applau- „ dissemens, par trois fois, qu'elle y consentoit; & néanmoins rien ne se „ fit, parce que Jean Comnene entreprit la Guerre contre les Latins d'O- „ rient, pour leur enlever une partie de ce qu'ils avoient pris sur les Sarra- „ zins. „

An de J.C.  
1143.

Mort  
d'Inno-  
cent II.

Cependant, le Pape avoit de grandes Affaires en Italie. Depuis long-tems, il avoit excommunié les Tiburtins, & tenoit leur Ville assiégée (49). Enfin, il les contraignit à se rendre à des conditions raisonnables. Mais les Romains, sur qui la Doctrine d'Arnaud de Bresse avoit fait impression, n'en furent pas contents. Comme ils se souvenoient d'avoir été battus l'année précédente en une sortie que firent les Assiegez, ils vouloient que le Pape ne pardonnât aux Tiburtins, qu'à condition d'abbatre leurs Murailles, & de sortir de la Province. Irritez de ce qu'il les avoit traitez plus hu-  
mai-

(47) *V. Abalardi Opera, pag. 341.*

(48) *Maimbourg, Hist. du Schisme des Grecs,*

*Liv. III. p. 350.*

(49) *Otto Fris. Lib. VII. Chr. c. 27.*

mainement, ils se soulevèrent, s'assemblèrent au Capitole, remirent sur pied le Senat aboli depuis long-tems, prétendant rétablir ainsi l'ancienne Dignité de Rome, & recommencerent la Guerre contre les Tiburtins. Le Pape s'opposa autant qu'il put à leur dessein. Il employa les Menaces & les Présens; mais, tout fut inutile. Les Arnaudistes soutenoient toujours, qu'il ne devoit rien posséder., Ils écrivirent même à (l'Empereur) Conrad une Lettre fort artificieuse, pour l'engager à les soutenir, en l'assurant que ce qu'ils avoient fait n'avoit été que pour le remettre en possession de la Capitale de son Empire, & des autres Villes, que les Papes avoient usurpées sur les Empereurs, & sur-tout Innocent, qui venoit même de se liguier avec Roger Roi de Sicile, ennemi de l'Empire, & auquel il avoit accordé les Investitures par la Croffe, & par l'Anneau; ce qu'ils disoient très-faussement, pour le rendre encore plus odieux à l'Empereur, auquel il refusoit la même grace. Mais Conrad, qui étoit un Prince fort sage & modéré, découvrit aisément ce malicieux Artifice; &, comme il ne vouloit pas avoir le Pape pour ennemi, particulièrement durant la Guerre qu'il avoit alors contre les Bavaois & quelques autres Princes ses Confederez, il se moqua de leur vanité, & reçut au contraire parfaitement bien ceux que le Pape Innocent lui avoit envoieés en même tems, pour lui demander sa Protection contre les Rebelles (50). Dans l'embarras où se trouvoit l'Empereur, tout ce qu'il pouvoit faire étoit de temoigner un desir impuissant de secourir le St. Siege. Mais, le Pape prevoioit que l'Eglise pourroit perdre un jour, par les Maximes des Arnaudistes, l'Autorité temporelle sur Rome. Et comme le Peuple étoit le plus fort, il eut tant de chagrin de ne pouvoir s'en rendre le Maître, qu'il tomba malade & mourut le 24. de Septembre 1143. Il fut enterré à St. Jean de Latran. On raporte (51) un Serment qu'Innocent II. faisoit prêter aux Avocats, par lequel il paroît qu'il y avoit alors à Rome des Juges & des Avocats gagez par le Pape, à la charge d'exercer leurs fonctions gratuitement. Le St. Siege ne vauqua qu'un jour.

An de J.C.  
1143.

CONRAD III.  
*Empereur d'Occident.*

CELESTIN II.

LOUIS VII.  
*Roi de France.*

CLXXI. P A P E.

A peine Innocent eut-il les yeux fermez, qu'on elut Pape CELESTIN II. Il se nommoit auparavant Gui de Castel. Il étoit Toscan de Nation, & Prêtre Cardinal du titre de St. Marc. Comme ce nouveau Pontife favoit que Pierre Abbé de Cluni étoit en peine de l'état de l'Eglise Romaine, en ce tems de trouble & de sedition, il lui écrivit comment il avoit été élu le troisieme jour après la mort d'Innocent, par les Cardinaux Prêtres

An de J.C.  
1143.  
Election  
& Mort  
de Celestin  
II.

(50) *Maimbourg, Decad. de l'Emp. Liv. IV.*

(51) *Ap. Baron. an. 1143.*

Ande J. C.  
1144.

tres & Diacres, assemblez dans l'Eglise de Latran, avec les Evêques & les Soudiacres, aux Acclamations du Clergé & du Peuple Romain: ce sont ses termes (\*). La Lettre est datée du sixieme de Novembre, & l'Abbé Pierre la reçut le 29. du même Mois veille de St. André, & la fit lire en plein Chapitre. C'est ce qu'il temoigne dans sa Reponse (†), où il felicite le Pape de ce que sa promotion a été plus pacifique que elle de tous ses Predecesseurs depuis Alexandre II. Il temoigne un grand desir de l'aller trouver, & de renouveler leur ancienne amitié. Mais, il n'en eut pas le tems; car, le Pape Celestin mourut l'année suivante 1144. le neuvieme jour de Mars, après cinq mois & treize jours de Pontificat. Il fut enterré à St. Jean de Latran.

CONRAD III.  
Empereur d'Occident.

LUCIUS II.

LOUIS VII.  
Roi de France.

CLXXII. P A P E.

Election  
de Lucius  
II.

LE St. Siege ne vauqua encore qu'un jour après la mort de Celestin, & le lendemain 10. de Mars, on élût Gerard Prêtre Cardinal du titre de Ste. Croix en Jerusalem, qui fut nommé LUCIUS II. & couronné le Dimanche de la Passion 12. jour de Mars (1). Bologne étoit sa Patrie. Honorius II. le tira d'entre les Chanoines reguliers pour le faire Cardinal & Bibliothecaire de l'Eglise Romaine. Il rebâtit son Eglise, dont il augmenta les revenus, & y établit une Communauté de Chanoines Reguliers. Le Pape Innocent II., connoissant sa vertu & sa capacité, le fit Chancelier après la mort d'Aimeri; &, en mourant, il le fit Camerier, lui confiant les Biens de l'Eglise Romaine.

Actions  
du Pape.

Pendant son Pontificat, il se passa des choses assez singulieres, & qui peuvent servir à orner cette Histoire. Premier Fait. Lucius termina le Differend qui duroit depuis fort long-tems entre l'Archevêque de Tours & l'Evêque de Dol, touchant la Jurisdiction sur les Evêques de Bretagne, que le Pape Urbain II. avoit adjudgée à l'Archevêque de Tours 50. ans auparavant. Le Pape Lucius confirma ce Jugement par une Bulle (2) adressee à Hugues Archevêque de Tours, où il dit que le Pape Innocent avoit commis cette Affaire à Geoffroi Evêque de Chartres son Legat, qui ne l'aiant point terminée, l'Evêque de Dol avoit prié le même Pape de l'evoker à soi & l'avoit obtenu. „ Mais, la mort du Pape Innocent étant survenue, continuë Lucius, vous vous êtes presentez l'un & l'autre devant nous: vous Archevêque de Tours avez produit les titres de Votre Eglise, se, entr'autres la Bulle du Pape Urbain, à quoi l'Evêque de Dol n'a rien répondu de raisonnable, ni soutenu sa prétension par l'autorité d'aucun

(\*) Celest. Epist. 1. Tom. X. Concil. p. 1031.

(†) Petr. Cluniac. lib. II. Epist. 18.

(1) Cod. Vatic. ap. Baron.

(2) Martenne, Collect. tom. I. p. 80.

„ cun Pape. C'est pour-quoi, de l'Avis de notre Conseil, où étoient plu-  
 „ sieurs Evêques, Cardinaux, Abbez, & Nobles Romains, nous avons  
 „ confirmé ce Jugement du St. Siege, & vous avons investi de notre pro-  
 „ pre main, par un Bâton, de l'Obéissance de ces Evêques: ordonnant  
 „ que, tant l'Evêque de Dol, que tous les autres de Bretagne, soient de-  
 „ formais soumis à l'Eglise de Tours, comme à leur Metropole. Avec  
 „ cette restriction néanmoins, que notre frere Geoffroi Evêque de Dol,  
 „ tant qu'il gouvernera cette Eglise, aura le *Pallium*, & ne sera soumis  
 „ qu'au Pape. „ Cette Bulle est dattée de Latran le 15. de Mai 1144. On  
 garde encore à Tours le Bâton, par lequel le Pape donna cette Investiture.  
 En consequence de cette Bulle, Lucius ecrivit aux Evêques de St. Brieu  
 & de Treguier, pour les absoudre de l'obeissance qu'ils avoient promise à  
 l'Evêque de Dol, & leur enjoindre de la rendre à l'Archevêque de Tours.  
 Il ecrivit aussi au Comte Geoffroi, & aux Seigneurs de Bretagne, pour  
 leur enjoindre de ne point s'opposer à l'exécution de ce Jugement.

Second Fait. Raimond Archevêque de Toledé étant à Rome, obtint la  
 confirmation de la Primatie déjà donnée à cette Eglise par Urbain II. sur  
 toute l'Espagne, 56. ans auparavant. La Bulle de Lucius dattée du 13. de  
 Mai 1144. porte entr'autres choses que les Dioceses des Villes, qui ont per-  
 du leurs Metropolitains par l'Invasion des Sarrazins, seront soumis à l'Ar-  
 che.êque de Toledé, tant qu'ils demeureront en cet état (3). Sous ce mê-  
 me Pontificat, Alphonse Duc de Portugal, & depuis Roi, promit à l'Eglise  
 Romaine un cens annuel de quatre onces d'or, paiables par lui & par ses  
 heritiers.

Cependant, les Romains, poussant toujours leur Entreprise, ajouterent  
 un Patrice aux Senateurs qu'ils avoient déjà établis. Ils donnerent cette  
 eminente Dignité à Jourdain fils de Pierre de Leon, & ils se soumirent à  
 lui comme à leur Prince, & de la même maniere que leurs Ancêtres l'a-  
 voient été à Charlemagne, & au grand Othon. Ils allerent trouver le  
 Pape (4), & lui demanderent tous les Droits Regaliens dont il jouissoit,  
 tant à Rome que dehors, comme appartenans à leur Patrice. Car, ils  
 foutenoient que le Pape devoit se contenter pour sa subsistance des Dimes  
 & des Oblations des Fideles, comme les anciens Evêques.

Les Seditieux, aiant entrepris d'ôter au Pape la Jurisdiction Secliere,  
 commencerent par se rendre Maîtres des Rentes de la Ville, mettant de nou-  
 veaux Officiers à la place de ceux que le Pape y avoit établis. Lucius &  
 ses Cardinaux s'opposerent à ces violentes Entreprises. Ils n'oublierent rien  
 pour defendre leur Autorité. Mais, comme la force leur manquoit, il fut  
 conclu qu'on auroit recours à l'Empereur Conrad. On envoya donc une  
 Ambassade à ce Prince, qui tenoit alors une Diète à Spire. Le Pape lui  
 ecrivit une Lettre fort soumise, pour l'inviter à prendre la Protection de  
 l'Eglise Romaine. Les Romains Seditieux ecrivirent de leur côté à Con-  
 rad

An de J.C.  
 1144.

Suites de  
 la Revolte  
 des Ro-  
 mains  
 contre le  
 Pape.

Lettres  
 des Ro-  
 mains au  
 Roi Con-  
 rad.

(3) *Inn. III. Lib. I. Epist. 99.*

(4) *Otto Fris. VII. Chr. c. 31.*  
 Nnn n 3

An de J. C.  
1144.

rad une Lettre, où ils soutiennent qu'ils n'agissent que pour son service, & pour remettre l'Empire Romain en l'état où il étoit du tems de Constantin & de Justinien. „ Pour cet effet, ajoutent-ils, nous avons pris les Tours & les Maisons fortes des plus puissans Romains qui vouloient resister à „ Votre Majesté, avec le Sicilien. & le Pape. Nous en gardons quelques „ unes pour votre Service, & nous avons abbatu les autres. Nous sommes „ traversés en ce dessein, par le Pape, les Frangipanes, les fils de Pierre de „ Leon, excepté Jourdain notre Chef; par Ptolomée & plusieurs autres. „ Ils prient le Roi de ne point écouter les calomnies qu'on lui rapportera contre eux, & de venir s'établir à Rome, pour commander plus absolument que ses Prédecesseurs à l'Italie & à l'Allemagne, aiant ôté l'obstacle qu'y mettent les Clercs. Ils ajoutent: „ Nous avons appris que le Pape a traité avec le Sicilien, & lui a accordé la Verge, l'Anneau, la Dalmatique, „ la Mitre, & les Sandales, & de ne point envoyer chez lui de Legat qu'il „ ne le demande; & le Sicilien lui a donné beaucoup d'argent à votre pré- „ judice. „ Le Roi Conrad (5) ne fit pas plus de cas de cette Lettre, que de plusieurs autres, que les mêmes Romains lui avoient écrites, & qui étoient demeurées sans réponse. Au contraire, il reçut fort bien les Envoyés du Pape, entre lesquels étoit Gui de Pise, Cardinal & Chancelier.

An de J. C.  
1145.

Mort de  
Lucius II.

Il étoit raisonnable que le Pape attendît la Decision de l'Empereur, puis qu'il avoit envoyé une Ambassade à ce Prince: mais, les esprits étoient en si grande fermentation, que Lucius, qui n'étoit pas exempt des mouvemens de colere & de vengeance, assembla des Troupes, & assiegea les Senateurs dans le Capitole. Il commandoit lui-même en Personne; & comme il s'exposoit trop, *il reçut un Coup de Pierre, dont la Blessure fut si grande, que, peu de jours après, il en mourut* (6). Le P. Maimbourg n'a pas jugé à propos de reveler cet Accident funeste. Mr. Fleury a imité cette Discretion. Par une Lettre du Pape Lucius à Pierre Abbé de Cluni, on voit qu'il avoit eu une Conference avec le Roi de Sicile, & qu'il avoit fait une Trêve avec lui. Par la même Lettre, le Pape mande à l'Abbé Pierre de lui envoyer treize de ses Moines, pour les placer à Rome, comme il fit, en leur donnant le Monastere de St. Sabas, fondé dès le tems de St. Gregoire, afin d'y retablir l'Observance, à la charge que ce Monastere seroit dans la Dependance de l'Abbé de Cluni. C'est ce qui paroît par la Bulle du 19. de Janvier 1145. Il ne tint le St. Siege qu'onze mois.

(5) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. LXLX. §. 6.*

(6) Heiss, *Hist. de l'Emp. Liv. II.*

*Fin du Tome Second.*

TABLE

# T A B L E

## A L P H A B E T I Q U E

### D E S P A P E S

CONTENUS DANS  
LES DEUX PREMIERS VOLUMES  
DE CETTE  
H I S T O I R E:  
AVEC LA NOTICE DE LA DURÉE DE  
LEURS PONTIFICATS.

	Année de leur Pontificat.	Année de leur Mort. (*)	Tome.	Page,
<b>A</b> DRIEN I.	772	795	I.	576
<b>A</b> DRIEN II.	867	872	II.	102
<b>A</b> DRIEN III.	884	885	II.	177
<b>A</b> G A P E T I.	535	536	I.	306
<b>A</b> G A P E T II.	946	956	II.	237
<b>A</b> G A T H O N.	678	681	I.	471
<b>A</b> L E X A N D R E I.	121	132	I.	29
<b>A</b> L E X A N D R E II.	1061	1073	II	403 & 417
<b>A</b> N A C L E T.	103	112	I.	27
<b>A</b> N A S T A S E I.	398	402	I.	155
<b>A</b> N A S T A S E II.	496	498	I.	267
<b>A</b> N A S T A S E III.	910	912	II.	225
<b>A</b> N I C E T.	167	175	I.	35
<b>A</b> N T E R O S.	237	238	I.	52
<b>B</b> E N O I T I. ou B O N O S E.	573	577	I.	340
<b>B</b> E N O I T II.	684	685	I.	485
<b>B</b> E N O I T III.	855	858	II.	32
<b>B</b> E N O I T IV.	905	-	II.	218
<b>B</b> E N O I T V.	964	-	II.	253

(\*) Ceux de ces Papes, qui ont doubles Chiffres dans la I. Colonne, sont ceux qui après avoir été déposés ont été rétablis; & ceux, qui n'ont point de Chiffres dans la II. Colonne, sont morts dans le Cours de l'Année de leur Election.

# TABLE ALPHABETIQUE

	Année de leur Pontificat.	Année de leur Mort.	Tome:	Page
BENOIT VI.	973	-	II.	264
BENOIT VII.	975	984	II.	268
BENOIT VIII.	1012	1024	II.	318
BENOIT IX. 1033 -- 1044, & puis	1047	1048	II. 327, &	336
BENOIT X.	1058	-	II.	391
BONIFACE I.	418	423	I.	190
BONIFACE II.	529	531	I.	301
BONIFACE III.	606	-	I.	409
BONIFACE IV.	607	614	I.	410
BONIFACE V.	617	625	I.	412
BONIFACE VI.	896	-	II.	192
BONIFACE VII. 974, & puis	985	-	II. 265, &	271
BOURDIN Voyez GREGOIRE VIII.				
<b>C</b> ADALOUIS. Voyez HONORIUS II. Anti-Pape.				
CAIUS.	283	296	I.	78
CALIXTE I.	221	226	I.	48
CALIXTE II.	1119	1124	II.	602
CELESTIN I.	423	432	I.	199
CELESTIN II.	1144	-	II.	651
CHRISTOPLE I.	907	-	II.	221
CLET.	78	91	I.	20
CLEMENT I.	91	103	I.	22
CLEMENT II.	1047	-	II.	334
CONON.	686	687	I.	487
CONSTANTIN I.	709	714	I.	510
CONSTANTIN II.	767	768	I.	568
CORNEILLE I.	252	253	I.	58
<b>D</b> AMASE I.	366	384	I.	123
DAMASE II.	1048	-	II.	337
DENIS.	259	269	I.	71
DEODAT I.	614	617	I.	411
DEODAT II.	676	677	I.	468
DOMNUS I.	677	678	I.	469
DOMNUS II.	974	--	II.	266
<b>E</b> LEUTHERE.	179	194	I.	38
ETIENNE I.	253	257	I.	63
ETIENNE II.	752	-	I.	552
ETIENNE III.	752	757	I.	553
ETIENNE IV.	768	772	I.	570

**ETIEN-**

DES P A P E S.

	Année de leur Pontificat.	Année de leur Mort.	Tome.	Page.
ETIENNE V.	816	-	II.	1
ETIENNE VI.	885	891	II.	179
ETIENNE VII.	897	900	II.	192
ETIENNE VIII.	929	-	II.	231
ETIENNE IX.	940	943	II.	234
ETIENNE X.	1057	1058	II.	386
EVARISTE.	112	121	I.	28
EUGENE I.	655	658	I.	461
EUGENE II.	824	827	II.	7
EUSEBE.	310	-	I.	94
EUTYCHIEN.	275	283	I.	76
<b>F</b> ABIEN.	238	250	I.	53
FELIX I.	270	274	I.	74
FELIX II.	366	-	I.	121
FELIX III.	483	492	I.	252
FELIX IV.	526	529	I.	299
FORMOSE I.	891	896	II.	187
<b>G</b> ELASE I.	492	496	I.	259
GELASE II.	1118	1119	II.	594 & 601
GERBERT. Voiez SYLVESTRE II.				
S. GREGOIRE I.	590	604	I.	340
GREGOIRE II.	715	731	I.	515
GREGOIRE III.	731	741	I.	527
GREGOIRE IV.	828	844	II.	13
GREGOIRE V.	996	999	II.	288 & 292
GREGOIRE VI.	1045	1046	II.	332 & 336
GREGOIRE VII.	1073	1085	II.	424
<i>Son Office, &amp; sa Légende, imprimez à Rome, mais défendus en Allemagne, en France, en Hollande, &amp;c.</i>				
GREGOIRE VIII. ou BOURDIN.	1118	1121	II.	491
			II.	597 & 614
<b>H</b> ILAIRE.	461	467	I.	242
HILDEBRAND. Voiez GREGOIRE VII.				
HONORIUS I.	625	640	I.	420
HONORIUS II, ou CADALOÛS, Anti-Pape.	1061	1066	II.	405
HONORIUS II.	1124	1130	II.	621
HORMISDAS.	514	523	I.	282
HYGIN.	154	158	I.	33



# TABLE ALPHABETIQUE

	Année de leur Pontificat.	Année de leur Mort.	Tome.	Page
<b>J</b> EAN I.	523	526	I.	296
<b>J</b> EAN II.	532	535	I.	303
<b>J</b> EAN III.	559	572	I.	339
<b>J</b> EAN IV.	640	641	I.	433
<b>J</b> EAN V.	686	-	I.	487
<b>J</b> EAN VI.	701	705	I.	506
<b>J</b> EAN VII.	705	707	I.	509
<b>J</b> EANNE la Papeſſe.	855	-	II.	29
<b>J</b> EAN VIII.	872	882	II.	139
<b>J</b> EAN IX.	900	905	II.	210
<b>J</b> EAN X.	912	928	II.	227
<b>J</b> EAN XI.	931	936	II.	231
<b>J</b> EAN XII.	956, & puis 963	964	II. 238, &	250
<b>J</b> EAN XIII.	965	972	II.	257
<b>J</b> EAN XIV.	984	-	II.	271
<b>J</b> EAN XV.	986	996	II.	272
<b>J</b> EAN XVI.	997	-	II.	289
<b>J</b> EAN XVII.	1103	-	II.	316
<b>J</b> EAN XVIII.	1004	1009	II.	317
<b>J</b> EAN XIX.	1024	1033	II.	324
<b>J</b> EAN XX.	1044	-	II.	331
<b>I</b> NNOCENT I.	402	417	I.	160
<b>I</b> NNOCENT II.	1130	1143	II.	627
<b>J</b> ULES I.	337	352	I.	109
<b>L</b> ANDON.	912	-	II.	226
<b>L</b> S. LEON I.	440	461	I.	218
<b>L</b> EON II.	682	683	I.	482
<b>L</b> EON III.	795	816	I.	592
<b>L</b> EON IV.	847	855	II.	23
<b>L</b> EON V.	906	-	II.	220
<b>L</b> EON VI.	928	-	II.	231
<b>L</b> EON VII.	936	939	II.	233
<b>L</b> EON VIII.	963	965	II. 247 &	254
<b>L</b> EON IX.	1048	1054	II.	337
<b>L</b> IBERE.	352	366	I.	114
<b>L</b> IN.	66	78	I.	20
<b>L</b> UCIUS I.	253	-	I.	62
<b>L</b> UCIUS II.	1144	1145	II.	652
<b>M</b> ARC.	336	-	I.	108
<b>M</b> ARCEL I.	308	310	I.	92
<b>M</b> ARCELLIN.	296	304	I.	81

# DES P A P E S.

	Année de leur Pontificat.	Année de leur Mort.	Tome.	Page.
MARIN. Voiez MARTIN II.				
MARTIN I.	649	655	I.	443
MARTIN II. OU MARIN.	882	884	II.	177
MARTIN III.	943	946	II.	235
MELCHIADES.	310	314	I.	94
<b>N</b> ICOLAS I.	858	867	II.	36
<b>N</b> ICOLAS II.	1058	1061	II.	393
<b>P</b> apeſſe JEANNE.	855	-	II.	29
<b>P</b> ASCAL I.	817	824	II.	3
<b>P</b> ASCAL II.	1099	1118	II.	546
<b>P</b> AUL I.	757	767	I.	565
<b>P</b> ELAGE I.	555	559	I.	331
<b>P</b> ELAGE II.	577	590	I.	341
<b>P</b> IE I.	158	167	I.	33
<b>S</b> T. PIERRE.	48	66	I.	1
<b>P</b> ONTIEN.	233	237	I.	51
<b>R</b> OMAIN I.	900	-	II.	208
<b>S</b> ABINIEN.	604	605	I.	406
<b>S</b> ERGIUS I.	687	701	I.	490
<b>S</b> ERGIUS II.	844	847	II.	18
<b>S</b> ERGIUS III.	907	910	II.	221
<b>S</b> ERGIUS IV.	1007	1012	II.	317
<b>S</b> IMPLICIUS.	467	483	I.	248
<b>S</b> IXTE I.	132	142	I.	30
<b>S</b> IXTE II.	257	258	I.	67
<b>S</b> IXTE III.	432	440	I.	212
<b>S</b> ILVERE.	536	537	I.	313
<b>S</b> ISINNIUS.	708	-	I.	510
<b>S</b> OTER.	175	179	I.	37
<b>S</b> YLVESTRE I.	314	335	I.	98
<b>S</b> YLVESTRE II.	999	1003	II.	304
<b>S</b> YLVESTRE III.	1044	-	II.	330
<b>S</b> YMMAQUE.	498	514	I.	269
<b>S</b> YRICE.	384	398	I.	141
<b>T</b> HELESPHORE	142	154	I.	32
<b>T</b> HEODORE I.	641	649	I.	437
<b>T</b> HEODORE II.	900	-	II.	209

## TABLE ALPHABETIQUE.

	Année de leur Pontificat.	Année de leur Mort.	Tome.	Pagez
<b>V</b> ALENTIN.	827	—	I.	12
<b>V</b> ICTOR I.	194	— 203	I.	40
<b>V</b> ICTOR II.	1055	— 1057	II.	381
<b>V</b> ICTOR III.	1085	— 1087	II.	494
<b>V</b> IGILE.	537	— 555	I.	316
<b>V</b> ITALIEN.	658	— 673	I.	463
<b>U</b> RBAIN I.	226	— 233	I.	50
<b>U</b> RBAIN. II.	1087	— 1099	II.	502
<b>Z</b> ACARIE.	741	— 752	I.	537
<b>Z</b> EPHYRIN.	203	— 221	I.	46
<b>Z</b> OZIME.	417	— 418	I.	179

F I N.



CATA-

# C A T A L O G U E D E S L I V R E S,

Imprimez chez HENRI SCHEURLEER, & de  
ceux dont il a nombre.

- A** Musemens Serieux & Comiques, Angl. & François. 8.  
Anatomie du Corps Humain, par Winflow. 4. Paris 1732. fg.  
\* L'Art de plaire dans les Conversations, par Vaumoriere. 12.  
\* - - de la Guerre: ou Maximes & Instructions sur l'Art Militaire, par le Marquis de Quincy. 8. 2. vol. fig. à la Haye. 1728.  
L'Antiquité Expliquée, par Montfaucon, avec le Supplement, en 15. vol. fig. in folio.  
Amours de Theagene & de Caricléa, traduit du Grec par Mr. de Fontenelle 2. vol. 12. Paris.  
\* Atlas de poche pour la Guerre des Pais du Nord. 8. fig.
- \* **B**everlandi de Fornicatione cavenda, Admonitio. 8.
- \* **C**abinet des Beaux Arts, ou Recueil des plus belles Estampes, gravées d'après les Tableaux Originaux, où les beaux Arts sont representez, avec l'Explication de ces mêmes Tableaux, par Mr. Perault de l'Academie des Sciences. Fol. Paris 1699.  
\* Censeur (le) ou Caracteres des Mœurs de la Haye. 8. 1715.  
\* Ciceron de la Divination, avec le Songe de Scipion, par Regnier Desmarais. 8.  
\* Comedies de Plaute, traduction libre & enjouée par Gueudeville. 10. vol. fig. 12.  
Cours de Mathematique à l'Usage de la Guerre, par Belidor. 4. fig. Paris 1725.  
\* Conte (le) du Tonneau sur tout ce que les Arts & les Sciences ont de plus sublime & de plus mysterieux, par le Dr. Swift. 2. vol. 8. Nouv. Ed. avec figures, - - - - Le même Livre en papier Roial.  
\* Coups d'Etat des Cardinaux de Richelieu & Mazarin, par l'Abbé Richard. 12.  
\* Cyrus, Tragedie par Danchet. 12.  
St. CHRYSOSTOMI Opera omnia, Gr. Lat. Ed. Noviss. Studio Mon. Benedictinorum. fol. XI. vol. Paris. Christus Patiens, Carmen Heroicum. 12. Londini 1711.
- \* **D**ialogues (Nouveaux) des Dieux, ou Reflexions sur les Passions, par Raimond de St. Mars. 12.  
\* Droits (les) des Souverains defendus contre les Excommunications & les Interdits des Papes, par Frà Paolo Sarpi. Ital. & Franç. 2. vol. 12. 1721.  
Dictionnaire de Richelet, considerablement augmenté par Mr. Aubert, en 3. vol. fol. Paris.  
- - - - - idem, en 2. vol. in 4. petit Caractere.  
- - - - - de Furetiere. N. Ed. fol. 4. vol. à la Haye.  
- - - - - de P. Bayle. N. Ed. fol. 4. vol. à Amsterdam.  
\* Dictionarium Universale Latino-Gallicum, ex omnibus Latinitatis Autoribus diligentissime collectum, 8. editio septima 1730.
- \* **L**'Etat present de la Gr. Bretagne & de l'Irlande sous le Regne de George II. avec l'Etat des Colonies Angloises en Amerique, Afrique, & dans la Mediterranée. 8. 3. vol.  
- - - - - de l'Empire d'Allemagne, par Puffendorf, sous le nom de Monzambano. 12.  
\* Essai sur la Raillerie & l'Enjouement, Traduit de l'Anglois, du Comte de Schaftsbury 12.

# C A T A L O G U E

Explication des Textes difficiles de l'Ecriture Sainte, par . . . Benedictin de St. Maur., 4.  
2. vol. fig. Paris 1730.

- \* **F**ortifications de Coehorn. N. Ed. fort augmentée, *sous presse*. 8. fig.
- \* **F**actums de Mad. Cadiere & du R. P. Girard, avec la suite des Procedures, en 3. vol. 8. 1731. Sur l'Impression d'*Aix* chez l'Imprimeur du Roi.
  
- \* **H**istoire des Traitez de Paix & autres Negotiations, depuis l'année 1435. jusques l'an 1682. Où l'on donne l'Origine des Pretentions Anciennes & Modernes de toutes les Puissances de l'Europe, & une Analyse exacte de leurs Negotiations tant publiques que particulieres, par Mr. le Marquis de Torcy. *A la Haye* 1725. 2. voll. folio.
- Romaine par le P. Catrou. en 16. vol. 4. fig. *Paris*.
- idem, Edition 8. en 20. vol. *Paris*.
- de la Guerre du Peloponese, par Thucydide & Xenophon. 3. voll. 12.
- de la Bible, par Martin. 4. figures.
- Ecclesiastique, par Fleury. en 30. vol. 8.
- de Malthe, par Vertot. en 4. vol. avec fig. 4. & en 5. vol. 8. sans fig.
- de l'Empire par Heiss. N. Ed. en 10. vol. fort augmentée. 8.
- de la Ville de Paris, par Felibien & Lobineau, avec les Preuves authentiques. folio. 5. vol. *Paris* 1729. fig.
- Universelle, par Turselin. 3. vol. 8. avec figures.
- de la Vie & des Miracles de J. Christ par D. Aug. Calmet. *Paris* 1720. 8. fig.
- \* Histoire de la Mort des Persecuteurs, par Lactance. 12.
- \* ----- de la Nation Hebraique, par le Marquis de St. Philippe, traduit de l'Espagnol, par Beaumarchais en 4. vol. 8.
- \* ----- des Papes depuis St. Pierre jusqu'à Benoit XIII. inclusivement. 4. 4. voll. 1732.
- \* ----- des Juifs, par Bagnage, pour servir de Continuation à celle de Joseph. 15. vol. 8. *Novv. Ed. à la Haye* 1716.
- \* ----- des Provinces-Unies depuis l'Abdication de Charles-Quint jusques à present, par divers Auteurs. en 6. vol. 8. *sous presse*.
- de France, par Mezerai. N. Ed. en 9. vol. 8.
- de France, par le Gendre, en 8. vol. 8.
- de France par le P. Daniel in 4. & in 8. en divers Volumes.
- \* ----- Universelle depuis le Creation du Monde jusques à present. traduit de l'Anglois. in 4.
- Historia Ecclesiastica Scriptores Græci, Eusebius, Socrates, Sozomenus, Theodoretus, Evagrius, &c. Gr. & Lat. cura H. Valesii, cum ejusdem Annotationibus, ad postremas editiones Parisienses castigatissime recusi.* Amst. ap. Henric. Westenium, 1695. folio 3. voll.
- Historia General de España, por el P. Juan Mariana. 12. XI. vol. Leon* 1719.
- Harmonie des Textes difficiles de l'Ecriture Sainte par D. Martianay. 8. *Paris*. 1708.
  
- I**nstruction pour les Jardins Fruitiers & Potagers, parla Quintinie, en 2. vol 4. *Paris*. 1726. N. Ed. fig.
- \* **S**t. IRENEI *Fragmenta anecdota, Gr. Lat. cum Notis & Dissertationibus Ch. Mat. Pfaffii.* 8. 1715.
  
- \* **L**ettre sur l'Enthousiasme, trad. de l'Anglois de Milord Schaftsbury 12.  
----- d'un Medecin Arabe, sur les Reproches faits à Mahomet de son recours aux Armes, de la pluralité de ses Femmes, de l'entretien de ses Concubines, & de l'idée de son Paradis. 8.
  
- \* **M**aximes Politiques du Pape Paul III. tirées des Lettres de *Hurtado de Mendoza* écrites à l'Empereur Charles V. avec des Reflexions de Gueudeville. 12.
- \* **M**echanique du Feu, où Traité des Cheminées, par Gaujer. 8. fig.
- M**ethode pour apprendre l'Histoire Romaine, Fr. Flan. 8.

\* Mc.

## D E L I V R E S.

- \* Memoires pour l'attaque & la defence des Places, par Goulon Ingenieur de l'Empereur. 8. 1711. fig.
- \* - - - - de Moleworth, dans lesquels on voit l'Etat de Dannemarck. 8.
- - - - - pour l'Histoire de Louis XIV. par Choisy. 3. vol. 12.
- Metamorphoses d'Ovide, par du Ryer; avec des Explications nouvelles par Beaumarchais en 4. vol. 8. 1728. remplis de figures en taille douce.
- Monarchie (la) des Hebreux, où Histoire des Princes du Peuple d'Israël, depuis Josné jusques à Osée leur dernier Roi; par le Marquis de St. Philippe. 8. 4. vol. à la Haye 1727.
- \* Momus Fabuliste, ou les Noces de Vulcain, par Fuzelier. 8.
- \* Mercure Historique & Politique, contenant ce qui se passe dans les differentes Cours de l'Europe, depuis 1686. jusques à présent. en 92. vol. 12. NB. *La Suite de cet Ouvrage paroît exactement le 1. Jour de chaque Mois, & l'on en peut avoir tels Volumes ou Années à part que l'on souhaitera.*
- Missale Romanum, ex decreto Sacrosancti Concilii Tridentini, &c. Colouiae Agripp. 1702. folio fig. Editio Nitidiff.*

**N**ouvelle Mechanique par Varignon de l'Academie Roiale des Sciences en 2. vol. 4. fig. Paris.

- \* **O**euures mêlées de Chevreau. nouv. Edit. augmentée de ses Poësies, & de sa Vie. 2. vol. 8. à la Haye 1716.
- \* - - - - de Plaute, traduites en Stile libre & enjoué, par Guendeville. 10. vol. fig. 8.
- Oeuures de Riviere du Freny. en 6. vol. 8. Paris 1731.
- - - - - Posthumes de Claude, Ministre à Charenton. 8. 5. vol.
- \* Ordonances Militaires de Louis XIV. pour les Gens de Guerre. 12. à la Haye 1711.
- Oeuures de Moliere. en 8. vol. 8. Paris. fig.
- - - - de Scarron, en 8. vol. 8. Paris.
- Oeuures de St. Evremont, Nouv. Edition en 7. vol. 8. fig. Amst.
- - - - d'Horace, avec les Remarques de Dacier. en 10. vol. 8. Amst.
- - - - de Plutarque, avec les Remarques de Dacier. en 9. vol. 8. Amst.
- - - - de le Grand, Comedien du Roi. en 4. voll. 8. à Paris. 1732.
- Observations Mathematiques, Geographiques, & Physiques faites à la Chine, par les R. P. Jesuites; publiées par P. Soucier. 4. figures. Paris 1729.

- \* **P**aroles remarquables, Bons-mots, & Maximes des Orientaux; traduit de l'Arabe, Persan & Turc; avec des Remarques par Mr. Galand de l'Academie Françoise. 12.
- \* Parallele de Richelieu & de Mazarin, par Richard. 12.
- \* Placette, Reflexions sur la Prémotion Physique. 12.
- \* - - - - Traité des Jeux de Hazard. 12.
- Parodies du nouveau Theatre Italien, avec la Musique. en 3. vol. 8. Paris. 1731.
- Pervigilium Veneris, cum Notis Pithoei, Lipsii, Salmasii, & alior. Accessit Ausonii Cupido Crucis adfixus, cum Notis Variorum. 8. 1712.*

- \* **R**ecueil des Opera, representez par l'Academie Roiale de Musique, depuis son établissement jusques à present. en 13. voll. in 12. NB. *On en vend tels Tomes ou pieces separées, qu'on desire, aussi bien que des Corps complet.*
- Recueil general des Pieces concernant le Procez entre la Demoiselle Cadiere & le R. Pere Girard. en 8. vol. 12. 1731.
- Recueil des Traitez de Paix conclus entre les differends Souverains de l'Europe, à Utrecht, en 1713 &c. tous en un petit volume.
- Roman Comique, & nouv. Oeuures de Scarron, en 2. voll. 12.
- Resolutions des Cas de Conscience touchant la Morale & la Discipline de l'Eglise, par J. de Saintebeuve, Docteur de Sorbonne. en 3. vol. gr. 8. Paris 1715.

\* Re-

## CATALOGUE DE LIVRES.

- \* Reflexions sur l'Humeur des Anglois, tant dans la Religion que dans la Politique. 8.
- \* Réponse à la Dissertation de Mr. de la Monnoie sur le Traité de *Tribus Impostoribus*. 12.
- \* Recherche des Motifs sur lesquels est fondée la Conduite de la Grande-Bretagne, par rapport aux Affaires de l'Etat present de l'Europe. 12. 1727 avec la suite.
- Reflexions d'un Patriote Allemand sur la Pragmatique Imperiale, avec les Reflexions d'un Colmopolite sur la même matiere. 12. 1732.
- Remarques d'un Voiageur, sur la Hollande, l'Allemagne, la France, & l'Italie. 12. 1728.
- \* **S**ibylla Capitolina, Pub. Virgilio Maronis Poëtion, Interpretation & Notis illustratum P. S. L. in se continens Historiam Constitutionis Unigenitus. 8. 1726.
- \* *Silius Italicus, cum Notis Varior. ex edit. Drakenburgii.* 4. fig. Ultrajecti 1717.
- \* *Spanhemii (Ezech.) de Præstantia & Usu Numismatum antiquorum. Dissert. folio 2. vol. fig.* Londini & Amst. 1717.
- \* - - - *idem Liber Charta Magna.*
- \* Soupirs de l'Europe au sujet de la Paix d'Utrecht, par du Mont, Editeur du Corps Diplomatique &c. 8. 1713.
- Systeme (nouveau) du Monde, par Seb. le Clerc. 3. Paris. fig. 1706.
- - - de la Vision, par Seb. le Clerc. 8. fig. Paris. 1712.
- Sermons du R. Peré la Rue 4. vol. 8. Paris 1719.
- \* **T**heatre de la Guerre du Nord, avec les Cartes Geographiques, &c. 8. 1711.
- \* Tibere, ou Discours politiques sur Tacite, par Amelot de la Houssaye. 8. *qu'on rimprimera.*
- \* Tacite avec des Notes Politiques & Historiques par L. C. D. G. . . . Tom. 5. & 6. pour servir de Suite aux quatre Volumes que Mr. Amelot en a donné: le 7. & 8. *sont sous presse.*
- Traité de la Construction & des Usages des Instrumens de Mathematiques, par N. Bion. 4. à la Haye 1723. fig.
- \* - - des Instrumens de Chirurgie, & de plusieurs nouvelles Machines propres pour les Maladies des Os, par Croissant de Garengot. 8. 2. vol. fig.
- \* Traité du Caffé, Thé, & Chocolat, par le Dr Sylvestre. 12. fig.
- \* - - - du Poëme Epique, par le P. Bossu, fixieme Edition. 8. 2. vol. 1714.
- \* - - - de la Divination, trad. du Latin de Cicéron, par Regnier Desmarais. 8.
- \* - - - de la Devotion, avec des Prieres & des Meditations pour chaque jour. 12.
- \* - - - de la Religion Revelée, par Martin 2. vol. 8.
- - - des Maladies des Femmes grosses, & de celles qui sont accouchées, par Mauriceau. Sixieme Edition, 2. vol. 4. Paris 1721. fig.
- \* **V**oyages d'Espagne, par Mad. Daunoy. 3. vol. 12.

### LIVRES ITALIENS, ANGLOIS, & HOLLANDOIS.

- \* **M**Escolanzæ d'Egidio Menagio. 2. Editione. 8.
- \* **I**l Cardinalissimo di Sancta Chiesa. 3. vol. 12.
- \* **A**ddison's Remarks on several Parts of Italy, &c. 8. fig. 1718.
- \* **D**E Levens-Beschryvingen der Nederlandsche Konst-Schilders en Schilderessen, met een Uytbreijding over de Schilderkonst der Ouden, door J. C. Weyerman; en de cierlyke Portraeten, gesneden door J. Houbraken. 3. delen 4. Haze 1729.

On trouve chez le dit Libraire des Assortiments de bons Livres tant vieux que nouveaux & à des prix raisonnables.

F I N.



